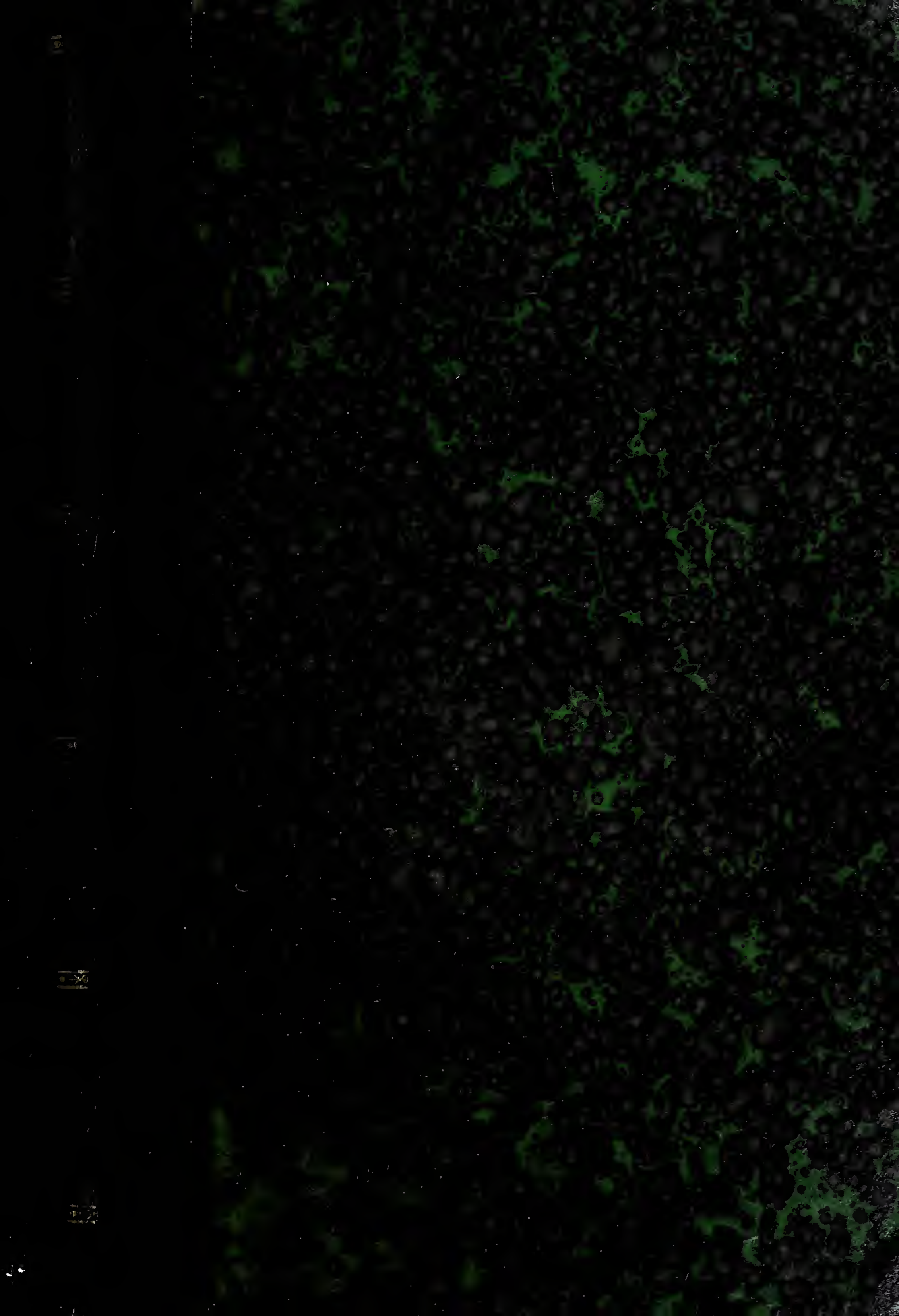


ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 100



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

41e ANNÉE. — TOME 100e DE LA COLLECTION

JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE 1904



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LA RELIGION DE L'ESPRIT

Ce titre résume le testament théologique d'Auguste Sabatier[1] : dans une préface émue, Mme Sabatier nous apprend que, son mari n'ayant pu le publier lui-même, elle s'est remise de ce soin sur les professeurs de la Faculté de théologie protestante de Paris, amis ou élèves de l'auteur. On demande la permission d'en parler ici avec la même liberté que si Sabatier vivait encore : sa renommée grandissante, le rôle d'initiateur qu'on lui reconnaît de plus en plus dans les cercles protestants[2], la portée même de l'ouvrage, exigent une étude objective et une franche discussion. J'espère qu'on la trouvera du moins loyale, attentive à ne prêter à l'auteur que ce qu'il a dit.

Les deux pôles sur lesquels tourne le système exposé dans ces pages sont les notions d'autonomie et d'autorité. C'est à les délimiter que les premiers développements sont naturellement consacrés : après les avoir décrites, Sabatier montre que toutes deux sont nécessaires à la vie de foi. Mais dès là se manifeste la tendance avouée de tout l'ouvrage, qui est d'établir l'hégémonie finale de la liberté sur la tradition, de l'esprit sur l'autorité. Toute nécessaire qu'elle soit et en toute matière, l'autorité n'est jamais, nous dit-on, qu'une puissance de fait, et donc relative, tenue à faire ses preuves devant la barre de la raison subjective ; c'est l'acceptation individuelle qui lui conférera un caractère, non pas absolu, mais ayant pour une âme une valeur définitive. On la vénérera, mais il faut la juger : « toute autorité historique appelle à la fois le respect et la critique[3] ».

1. Auguste Sabatier, *les Religions d'autorité et la Religion de l'Esprit*. Paris, Fischbacher. — Les indications de pages, sans nom d'auteur, renverront toujours à ce livre.

2. On peut voir là-dessus l'article de G.-B. Stevens, *Auguste Sabatier and the Paris School of Theology*. (*Hibbert-Journal*, April 1903, p. 553-568.)

3. P. 17.

Cela vaut-il aussi de l'autorité *religieuse*? — Oui, évidemment. Et sans doute il est difficile d'exagérer la valeur des titres allégués par les diverses confessions chrétiennes : la Bible et l'Église ont fait leurs preuves. « Où trouverez-vous une plus haute et plus universelle école de respect et de vertu que l'Église, un moyen de réconfort et de consolation plus efficace que la communion des frères, un abri tutélaire plus sûr pour les âmes encore mineures ? Et quel rôle historique comparable à celui de l'Église, dans l'histoire de la civilisation européenne? D'autre part, que dirons-nous de la Bible qui ne soit au-dessous de la réalité? C'est le livre par excellence, la lumière des consciences, la paix des âmes, le ferment de toutes les réformes. C'est la lampe suspendue aux voûtes du sanctuaire pour éclairer tous ceux qui cherchent Dieu. Aux destinées de la Bible sont attachées les destinées de la sainteté sur la terre [1]. » Ces mérites incomparables confèrent-ils cependant à leur autorité un caractère infaillible? C'est leur prétention; mais ni le fait de cette prétention, ni les arguments par lesquels on essaye de la légitimer ne sauraient échapper au contrôle souverain de la raison. D'où ressort la nécessité d'un examen critique du dogme de l'autorité, soit dans l'Église catholique, soit dans les communautés protestantes : à cet examen Sabatier consacre les deux premières parties de son travail ; la troisième édifiera une théorie de la religion de l'avenir.

Exposer et apprécier l'histoire des religions d'autorité, telle que la présente l'auteur dans les deux premiers livres de son ouvrage, serait une tâche longue et délicate. On ne saurait l'entreprendre sans être superficiel, ou dépasser les limites, forcément restreintes, de cette étude. A dire vrai du reste, ces longues pages ne contiennent rien de nouveau : ce sont, mises en œuvre par une pensée ferme, disposant d'une érudition considérable, et avec la rencontre intermittente de formules heureuses, les idées courantes des protestants libéraux sur le développement des églises chrétiennes. En plus d'un point même, Sabatier se montre en retard sur les hypothèses actuelles, celles de Harnack par

1. P. 19-20.

exemple, ou de son propre élève, M. H. Monnier [1]. Sans nous attarder à discuter les faits, ou la conception qui les oriente (et souvent les sollicite), venons-en à la partie vraiment originale et constructive de l'ouvrage de Sabatier. Aux religions d'autorité, dont il a sommairement instruit le procès, il oppose, dans son troisième livre, la religion qu'il croit destinée à prendre leur place. Il est ainsi amené à expliquer la genèse, à préciser la notion, à magnifier la fécondité de la *religion de l'Esprit*. C'est là, et seulement là, qu'il se montre initiateur dans l'ordre religieux, reprenant pour les approfondir quelques-unes des idées maîtresses de son *Esquisse d'une philosophie de la Religion*.

I

Le passage des religions d'autorité à la religion de l'Esprit est exposé sous la forme, assez inattendue, d'un dialogue entre l'auteur et un ami d'enfance, qu'il appelle du nom (trop fraternel pour n'être pas un peu transparent) d'Adelphe [2]. Adelphe se déclare convaincu par la lecture des deux premières parties de l'ouvrage : la critique des dogmes, catholique et protestant, de l'autorité, lui paraît, sauf chicane de détail, décisive. Mais en même temps la conclusion le laisse perplexe, inquiet, combattu; il lui semble qu'en « sapant la base de l'autorité, l'auteur a miné les fondements mêmes de la religion [3] ». Une discussion s'engage, destinée à justifier de ce reproche le théologien novateur.

Autorité et religion sont des notions inséparables, articule Adelphe : croire, c'est adhérer humblement à l'autorité divine. — Sabatier lui donne raison : « reconnaître et accepter l'autorité de Dieu c'est l'essence de la religion [4] ». Mais il s'agit uniquement de l'autorité de Dieu; toute autre, celle, par exemple, d'une Église, ou d'un livre inspiré, doit être écartée : nul intermédiaire entre Dieu et l'âme ! — Cependant,

1. Henri Monnier, *la Notion de l'Apostolat des origines à Irénée*. Paris, Leroux, 1903.

2. Dans toute cette partie d'exposition, on voudra bien se souvenir que c'est Sabatier qui parle.

3. P. 408. — 4. P. 409.

réplique Adelphe, en fait et dans la réalité vécue, l'autorité de Dieu se manifeste par une parole révélée qui s'impose à l'esprit dans ses données intellectuelles, à la volonté dans ses préceptes moraux. Cette parole est consignée dans la Bible. — Oui, sans doute, mais on ne peut reconnaître cette autorité de la Bible comme absolue, les organes qui nous ont transmis la parole divine étant des hommes faillibles, partageant les ignorances et les erreurs de leur temps. « Il suit de là inévitablement que, pour discerner le témoignage de Dieu dans la Bible, il faudra y porter l'examen et la critique[1] », et voilà ruinée la notion *dogmatique* d'autorité. La Bible contient des vérités : ce sont elles qui justifient le livre, et non le livre qui autorise son contenu. — Même s'il s'agit de l'enseignement du Christ? — Évidemment, la remarque faite plus haut s'appliquant à ce cas comme aux autres. — « Mais enfin, n'aurez-vous aucune pitié de ces esprits humbles et inquiets, qui craignent que cette obligation de chercher et de choisir dans l'Écriture ne leur enlève... la certitude et la paix de leur foi[2] ?... » A eux, comme au théologien, reste le témoignage intérieur du Saint-Esprit, qui fera dans l'âme de chacun le discernement nécessaire. — Soit, mais ne voyons-nous pas que l'usage de ce critère subjectif tend à volatiliser le contenu objectif de la foi? A la limite, ce sera le néant. — Homme de peu de foi! La religion n'aura pas plus à souffrir du caractère subjectif de son principe que la morale : morale subjective, religion subjective[3]. L'esprit révélera à toute âme de bonne volonté ce dont elle a besoin pour vivre de la vie de foi.

Cependant l'autorité, dépouillée de son caractère infaillible *universel*, pourrait garder sa valeur, limitée aux choses religieuses. Dans ce domaine le Christ resterait l'irréfragable témoin qui fonderait notre religion personnelle? — Demi-mesure, qui ne sauve rien! En fait, la distinction entre l'élé-

1. P. 411. — On remarquera la confusion entre les préliminaires de la foi et son objet.
2. P. 413.
3. On pensera sans doute que c'est là une assurance qui ne rassure guère. L'expérience montre assez le lamentable échec des morales purement subjectives.

ment religieux et le profane est impossible à tracer ; en droit, la sainteté du Christ ne nous garantit pas la vérité de son enseignement : erreur n'est pas péché. — Cependant la Bible contient l'histoire de la révélation divine dans l'humanité : à ce titre, elle peut nous fournir une base religieuse immuable. — A condition toutefois de distinguer dans cette histoire ce qui est de l'homme et ce qui vient de Dieu. Encore ici le dernier mot est à la critique : à elle de nous renseigner sur la valeur historique des matériaux réunis dans la Bible, à elle de fixer le sens original de l'enseignement du Christ et des apôtres. Rien n'échappe à son contrôle, et son pouvoir n'est limité que par les faits qui résistent à une volatilisation totale. Ces faits eux-mêmes, d'autant plus certains qu'ils ont été épurés de leurs scories légendaires, ne soutiennent avec notre foi personnelle qu'un rapport directif et inspirateur : la conscience de Jésus nous offre l'exemplaire d'une vie religieuse parfaite ; elle est nécessaire et suffisante pour orienter l'union de notre âme avec Dieu. Quant au fait historique, « qu'une telle conscience un jour est apparue dans le monde [1] », c'est une aide pour notre foi, tout au plus une condition de sa forme spécifiquement chrétienne : il ne fonde pas notre foi. Et c'est ici le point capital du débat. La foi, qui peut se servir utilement de la critique historique, n'a rien à craindre d'elle, « elle est d'un autre ordre ». L'évangile du salut ne consiste pas à admettre une croyance déterminée, et n'a que faire en conséquence d'une autorité extérieure (magistère, livre ou science) qui garantisse ces croyances. Il est « le sentiment de notre réconciliation intérieure avec Dieu et de notre filiation divine [2] ». L'expérience du Christ nous en découvre la nature, le témoignage intérieur de l'esprit le scelle dans notre cœur. A la foi, ainsi entendue, la lecture de la Bible, les rites et les prédications ecclésiastiques, la connaissance des expériences religieuses de nos frères, servent de stimulants, de moyens d'éducation ou de relèvement. Ils ne peuvent ni créer cette foi, ni la suppléer, ni la déterminer.

Mais alors, comment expliquer que le christianisme ait

1. P. 430. — 2. P. 431.

revêtu jusqu'à ce jour des formes autoritaires? — Il faut avouer, et c'est « un curieux phénomène [1] », que la notion d'une autorité s'est transmise avec persistance dans le christianisme. Deux raisons peuvent servir à expliquer ce fait : l'une psychologique, et « c'est la naïve... illusion de la foi populaire... qui lui fait transporter le caractère surnaturel et divin, de son objet aux organes par lesquels la divinité se communique [2] ». L'autre est historique, et c'est la survivance des conceptions antiques dans un âge plus éclairé. Mais le progrès tend, de plus en plus, à éliminer ces former anciennes pour faire place à la *religion de l'Esprit*, qu'il est temps de définir. Sa devise est : la lettre tue, l'Esprit fait vivre. Il suffit de généraliser cette formule pour avoir la notion que nous cherchons. La religion de l'Esprit, c'est donc « le rapport religieux réalisé dans sa pure spiritualité. C'est Dieu et l'homme conçus l'un et l'autre sous la catégorie de l'Esprit, et se pénétrant l'un et l'autre pour arriver à une pleine communion. » Et comme « l'amour est l'énergie vivante des esprits... la religion de l'Esprit, c'est la religion de l'amour ». A ces hauteurs, toute opposition cesse : « Plus de dualisme entre la la moralité humaine et une vie angélique supérieure. L'accomplissement des devoirs naturels, l'exercice régulier de toutes les facultés humaines, le progrès de la culture comme de la justice, voilà la perfection de la vie chrétienne. Devenu la réalité intérieure... le christianisme n'est plus que la conscience élevée à sa plus haute puissance. L'idéal religieux et l'idéal humain, le royaume de Dieu et le souverain bien sont identiques. Les oppositions d'où naissent les conflits et les servitudes s'évanouissent. La religion de l'Esprit est la religion de la liberté [3]. » Vivre cette religion, c'est revenir au Christ, « c'est ressaisir l'Évangile primitif dans sa vérité ».

Sur cette déclaration, grosse de tout ce qui suivra, s'achève le dialogue entre Adelphe et Sabatier. Reprenant le ton didactique, l'auteur va commencer le tour de force par lequel la religion de l'Esprit, ainsi décrite, se trouvera finalement identifiée avec la religion de Jésus-Christ et des apôtres.

1. P. 436. — 2. P. 437. — 3. P. 440.

« Jésus a eu la pleine conscience de la révolution qu'il accomplissait. De toutes ses paroles, il n'en est pas... de plus authentiques que celles-ci : « Les chefs des nations les « gouvernent en maîtres ; les grands ont sur elles une « autorité souveraine. Il n'en doit pas être ainsi parmi vous. « Le premier parmi vous, ce sera votre serviteur. » Et ailleurs : « Ne souffrez pas qu'on vous appelle *rabbi*; vous n'avez « qu'un seul *rabbi* (instituteur), le Christ. N'appelez aucun « homme votre *père* : vous n'avez qu'un seul Père au ciel. « Pour vous, vous êtes tous frères. » Jésus ne vise pas seulement des noms et des titres... ce qu'il attaque et condamne, c'est le principe même de la hiérarchie religieuse qui, dans les religions antérieures, divisait les hommes en deux classes, en mettant la conscience des uns sous la tutelle des autres. Ce qu'il proclame, c'est la fraternelle égalité, c'est l'indépendance spirituelle des chrétiens, fondée sur leur rapport filial avec le Père céleste [1]. » Et sans doute, « dans ce même discours, le Christ relève son rôle unique et tout spécial d'instituteur religieux. » Mais s'il enseigne « avec autorité », il n'enseigne pas « d'autorité ». Il n'invoque pas de titres extérieurs, n'appelle à ses miracles que comme à des avertissements, pour « éveiller l'attention et la conscience de ses auditeurs ». En fait, il prend son point d'appui unique sur la conscience de ceux auxquels il annonce la vérité. Confiant dans le pouvoir de cette vérité, il la proclame sans crainte, et sait que « ses paroles ne passeront pas », puisque aussi bien la vérité morale éternelle y éclate au cœur bien disposé. De là la forme simple, mais stimulante de son enseignement, « sorte de maïeutique divine [2] ». De là encore le caractère libre, occasionnel, *ad hominem* de ses paroles : elles sont rebelles à tout arrangement, impatientes de toute conclusion dogmatique. Semence de vie, elles ne demandent qu'une terre bien préparée pour y fructifier en actes semblables à ceux qui les inspirent. Ce caractère ressort de l'attitude même prise par Jésus à l'égard de l'Ancien Testament. D'une part, il reconnaît dans le judaïsme « une dispensation divine, la religion du vrai Dieu ». Mais d'autre

1. P. 444-445. — 2. P. 448.

part, « il n'est pas moins évident qu'il en use, ici comme partout, avec une liberté souveraine. Il va toujours droit et d'instinct, dans ces livres sacrés, à l'élément religieux et moral et ne s'attache à rien d'autre[1]. » Un texte n'a pour lui d'autorité que par la vérité qu'il exprime. Et en tout cela il est notre exemple; la liberté qu'il prend par lui-même, il enseigne les autres à la prendre, son effort va à « créer en eux une conscience religieuse et morale identique à la sienne, à la mettre par conséquent en mesure de faire la même œuvre critique, à poursuivre la même séparation dans l'Ancien Testament entre ce qui est éternel et ce qui est périssable[2] ».

Mais cette autorité absolue que le Christ récuse, ne la remplace-t-il pas par une autre? Ne substitue-t-il pas, en sa personne, un maître à un maître, un enseignement d'autorité à un enseignement d'autorité? — « Il est certain que Jésus subjugue les âmes souverainement...; pour nous, comme pour ses contemporains, il est le Maître, le Maître librement élu de nos âmes[3]. » Mais l'autorité qui lui confère ce titre n'emporte aucun acte de foi en sa personne : la puissance qui nous subjugue, c'est l'autorité même de Dieu qui se révèle à nous, rayonnante de sainteté, de justice et d'amour, dans l'âme de Jésus. Nous *sentons* alors que la religion parfaite s'exprime dans cette âme, que le salut est d'y conformer la nôtre, en réalisant dans notre vie le rapport filial avec Dieu, dont le modèle incomparable est sous nos yeux. Croire en Jésus-Christ, c'est donc « croire la révélation du Père qui est en lui »; et vouloir reporter sur la personne du Maître notre adoration, c'est « une idolâtrie positive[4] », tout comme accepter son enseignement sans distinction, « c'est dénaturer l'Évangile, c'est le mettre en conflit avec la critique et la science[5] ».

Ce n'est pas à dire que l'Évangile condamne toute institution protectrice ou directrice de notre foi : il les veut seulement à leur place, ne leur attribuant « qu'une valeur relative, justifiée et limitée par les services mêmes qu'elles rendent[6] ». Ce qu'il rejette absolument, c'est la prétention

1. P. 451. — 2. P. 453. — 3. P. 455. — 4. P. 457. — 5. P. 458. — 6. P. 460.

d'une institution, d'une autorité quelconque, à l'infaillibilité, au rôle de « médiatrice nécessaire entre Dieu et l'âme humaine ». Idoles que tout cela! Le christianisme est « la piété de cœur » : c'est là son essence, comme c'est l'essence de toute religion. Il ne possède, à vrai dire, aucune doctrine nouvelle sur Dieu; « la chose nouvelle, ici, c'est l'attitude intérieure » qui nous fait crier à Dieu : Père! « Nous sommes chrétiens dans la mesure où se reproduit en nous la piété personnelle de Jésus, le sentiment de cette filialité divine[1]. » Tel est le but; et pour l'atteindre quel moyen avons-nous? « Quel guide, quel soutien, quelle force Jésus donne-t-il donc à ses disciples[2]? » — Un seul, l'Esprit de son Père, qu'il a promis sans exception à tous ceux qui le demanderaient. L'Esprit du Père, c'est-à-dire non pas une personne distincte, mais « l'action immanente du Dieu vivant[3] ». Cet esprit, c'est l'Esprit même de Jésus, il excite toute âme chrétienne à reproduire en elle l'expérience religieuse dont Jésus nous a donné le modèle.

C'est bien ainsi que l'ont compris les hommes apostoliques, ces témoins irréfragables de la religion de l'Esprit. Si, en effet, « sans nous laisser décourager par les formes bizarres et quelquefois morbides que revêt l'inspiration chrétienne en ce premier âge[4] », nous essayons de comprendre le christianisme primitif, nous voyons que tout se résume en ceci : *le chrétien est un inspiré*. Avant la descente de l'Esprit sur les croyants, rien n'est fait encore ; qu'il précède ou suive le baptême d'eau, c'est le baptême de feu qui constitue le chrétien. Nulle trace de « ce privilège exceptionnel et absolu qui séparerait les apôtres du reste des croyants... Au commencement tous les croyants se sentaient inspirés[5]. » Au début pourtant, le flot de cette universelle inspiration est encore tumultueux et trouble ; c'est dans les épîtres de saint Paul qu'il devient limpide, et laisse voir son fond, — qui est la notion de l'Esprit. Cette notion est « l'âme de sa doctrine [de Paul], le ciment intérieur qui en rend cohérentes toutes les parties... » Qu'est-ce donc que l'Esprit dans la pensée de Paul ? Docile à la doctrine hérédi-

1. P. 462. — 2. P. 462. — 3. P. 463. — 4. P. 467. — 5. P. 471.

taire, reçue de l'Ancien Testament, il y voit « l'énergie divine (δύναμις) qui, dans l'ordre religieux tout spécialement, est lumière et vie. Cet Esprit qui agissait par intermittence sur les prophètes s'est individualisé, en quelque manière, dans la personne du Christ, de sorte que l'apôtre a pu dire : « Le Seigneur, c'est l'Esprit[1]. » On comprend dès lors que la foi, pour lui, s'identifie avec le don de l'Esprit : croire au Christ et recevoir l'Esprit sont synonymes. Et ce don de l'Esprit n'est pas une perfection ajoutée du dehors, c'est une invasion, une métamorphose de tout l'homme, jusque-là grossier, pécheur, charnel, en un homme spirituel et nouveau. L'œuvre de rénovation a ses degrés sans doute, et ne s'opère pas tout d'un coup ; mais elle est universelle : tous les chrétiens y ont part, et, esclaves jusque-là, deviennent par elle des hommes libres, majeurs, et « fils de Dieu ».

« Venue cinquante ans plus tard, la conception johannique de l'inspiration... a le même principe et va au même but : l'autonomie de la conscience chrétienne[2]. » Pour Paul le Seigneur c'est l'Esprit, pour Jean c'est le Verbe fait chair : formules dictées par des préoccupations différentes, mais « religieusement équivalentes ». Le Verbe descend du ciel : hôte permanent de l'âme, il lui donne dès à présent la paix, la lumière et la vie éternelle. Si l'auteur du quatrième Évangile attribue une action et des traits distincts au Verbe et à l'Esprit, néanmoins « il est impossible de les différencier substantiellement l'un de l'autre[3] ». L'Esprit continue dans l'âme des fidèles l'œuvre commencée par le Verbe, mais, au vrai, il n'est que ce Verbe lui-même, dans un autre état : « de local et visible en sa manifestation première, le Verbe devient ainsi un principe universel, invisible, intérieur à la conscience chrétienne[4] ». — En résumé, pour Jean comme pour Paul, l'Esprit habite dans tous les chrétiens, lumière permanente de leur conscience morale, source jaillissante à la vie éternelle : les autres livres du Nouveau Testament ne rendent pas un autre son.

Or, cette religion de l'Esprit, qui a été celle de la géné-

1. P. 473. — 2. P. 477. — 3. P. 478. — 4. P. 479.

ration apostolique, encore qu'entravée, combattue, et apparemment vaincue par la réaction, d'abord modeste, puis oppressive et tyrannique, de la notion contraire d'autorité, n'a jamais cessé de vivre dans l'Église chrétienne. Dans tous les siècles, à tous les âges, en dépit des contraintes et des anathèmes, elle se fait jour « dans la vie secrète des âmes humbles et pieuses, et dans le travail de la pensée chez quelques esprits d'élite [1] ». Les *Confessions* d'un Augustin en restituent le timbre authentique ; au moyen âge même « l'ardente piété de saint Bernard et de Gerson, la théologie de saint Victor et de ses disciples (*sic*), l'*Imitation de Jésus-Christ*, la réforme de Pierre Valdo et l'initiative de François d'Assise sont les preuves que le fleuve divin n'a jamais tari, et que, à ciel ouvert ou dans l'ombre des retraites monastiques, il n'a pas cessé d'abreuver les âmes qui avaient soif de Dieu [2] ». Enfin la Réforme a assuré son triomphe, sous une forme différente, il est vrai, de l'exaltation première, sous la forme d'une contemplation sereine et pieuse qui fait voir et adorer Dieu dans les lois mieux connues de la nature (à l'exclusion de tout surnaturel), dans le sentiment filial envers Dieu (à l'exclusion de tout dogmatisme), dans la morale humaine (à l'exclusion de tout mysticisme).

De cette religion de l'Esprit, dont on vient d'esquisser l'histoire, après en avoir défini la notion, quel est le contenu positif? Car la liberté, qui la distingue des religions d'autorité, n'en précise pas l'objet propre. — Ce contenu, cet objet, d'un mot, c'est l'Évangile. « Mais aussitôt surgit une antinomie... : peut-on attribuer à la religion de l'Esprit un contenu substantiel et particulier, sans en compromettre la pure spiritualité ? Cette devise du protestantisme moderne : Évangile et liberté, n'est-elle pas contradictoire ? La liberté ne peut-elle pas ruiner l'Évangile ? L'Évangile ne restreint-il pas la liberté [3] ? » La solution dépend du sens qu'on donne aux mots d'Évangile et de liberté. Ni l'Évangile ne doit s'entendre ici « d'une lettre, d'une formule, d'une doctrine imposée par voie d'autorité », ni la liberté d'une

1. P. 484. — 2. P. 485. — 3. P. 490-491.

« indétermination absolue[1] ». Mais si par Évangile nous entendons « la provocation à un acte purement religieux et moral, dont le résultat est de faire habiter Dieu dans la conscience comme son principe même, son énergie propre et sa loi »; si la liberté est pour nous « l'autonomie dans la fidélité au devoir moral », alors la religion de l'Esprit ne sera pas autre chose que « la conscience religieuse et morale[2] ». C'est bien là l'Évangile du salut : il n'exclut ni n'impose aucun enseignement dogmatique sur Dieu, le Christ ou le monde, il est d'un autre ordre, exclusivement subjectif et moral. Les doctrines admises comme véritables par Jésus, celles de ses contemporains, n'importent qu'à l'historien ; ce qui importe à l'homme religieux, c'est l'Esprit qui anime ces leçons, c'est l'attitude d'âme que le Maître enseigne par son exemple, provoque par ses paroles. A cette lumière l'homme se juge, et se sent pécheur : cette humble constatation est la porte étroite, mais unique, qui donne accès à la religion de l'Esprit. Du fond de sa misère l'homme, alors, aspire à la guérison, il en cherche les moyens : la « bonne nouvelle » se présente à lui : « Dieu est un Père; il aime d'un amour qui surpasse toute pensée ses enfants égarés et malades. Il les cherche, il leur pardonne, il les appelle à lui, il veut les sauver[3]... » A ce salut, une seule condition, *la foi*. La foi, — et non pas la croyance, — la foi, disposition toute morale, exclusivement affective, acte de confiance qui rend Dieu sensible au cœur : attiré par cette foi l'Esprit de Dieu vient dans l'âme, et y conclut l'alliance éternelle, en se révélant par le sentiment filial qu'il inspire, et qu'on ne peut pas plus formuler que révoquer en doute.

Tel est l'évangile du salut. — Mais revient ici la question importune, « la vraie difficulté[4] » : Quelle place occupe, dans cette économie, la personne du Christ? quel lien doit y rattacher le fidèle? que doit-il en croire? — Repoussons toutes les solutions des anciennes orthodoxies, celles qui, faisant de Jésus un Dieu, imposent à l'esprit l'obligation de croire à sa personne, et d'adhérer au contenu de son ensei-

1. P. 491. — 2. P. 495. — 3. P. 500. — 4. P. 503.

gnement. Jésus n'a rien exigé dans cet ordre, ni rien enseigné de ferme. Excitateur et modèle de notre vie religieuse et morale, il a transmis à tous les cœurs droits « l'étincelle divine ». Ses paroles, quand elles portent sur sa personne, sont des effusions, des confidences destinées à rendre contagieux un état d'âme qu'il sentait bon, et le meilleur. Dans ce sens, et seulement dans ce sens, il est la Voie, la Vérité et la Vie : marchons sur ses traces, conformons notre vie morale à la sienne; alors nous aurons vraiment son Esprit, qui nous rendra libres.

On voit assez par là combien capitale est la distinction, « l'heureuse et nécessaire distinction[1] » entre la foi et la croyance. C'est la foi qui sauve : ayez-la, et « croyez » ce que vous voudrez ! — On se tromperait néanmoins en se désintéressant de toute croyance et, partant, de toute théologie. L'homme, être moral, est aussi un être pensant, et en fait la foi s'accompagne toujours de quelque représentation intellectuelle : toute foi tend à se traduire en théologie. Et, à son tour, la croyance réagit sur la foi, en mal ou en bien. Il importe donc d'esquisser une théologie, tout en sachant du reste qu'il s'agit d'un essai précaire, revisable, dépassable, d'une forme intellectuelle appropriée exclusivement à nos habitudes présentes de pensée. On s'aidera, dans ce travail nécessaire, de la tradition bien entendue et des progrès de la philosophie moderne, de l'histoire, de la psychologie, « ces deux mamelles toujours fécondes d'une saine théologie[2] ».

La théologie de la religion de l'Esprit sera scientifique, — nullement scolastique ; — elle tendra au vrai de toutes ses énergies, cet effort étant religieux, dès là qu'il est loyal et sincère. Qu'on ne cherche donc pas à concilier les doctrines d'autorité avec la science : l'inspiration scientifique est sœur de l'inspiration religieuse, la recherche de la vérité parallèle à la poursuite de la sainteté. Il n'y a pas, au sens propre du mot, de « religion de la science », mais « le culte de la science fait partie de la religion intégrale[3] ».

La théologie, il faut le dire, est déchue de sa primauté :

1. P. 511. — 2. P. 518. — 3. P. 521.

elle ne lutte plus pour l'hégémonie, mais bien « pour se faire accueillir dans le chœur sacré des sciences modernes [1] ». Elle y réussira, pourvu qu'elle devienne elle-même une science, ayant son objet propre, sa méthode et ses instruments. L'objet de la théologie, c'est le fait religieux; sa méthode, la méthode d'observation; ses yeux, la psychologie et l'histoire; son esprit, la liberté. Guerre donc aux survivances des anciens jours ! Autonomie complète de la pensée religieuse !

Science subjective, et (si l'on peut le dire) subjective à la seconde puissance, la théologie ne trouve une objectivité telle quelle que dans la loi morale du devoir. Elle apprécie et mesure les expériences religieuses, dont l'histoire et la psychologie lui fournissent les données, à *ce qui doit être*, au rapport définitif (c'est-à-dire filial) entre Dieu et l'homme. Les croyances, qui dirigent ou entravent l'émotion religieuse, cette émotion même — essence de la religion — considérée dans l'homme individuel ou collectif, seront jugées à cette lumière. Le théologien a donc le devoir de critiquer l'enseignement ecclésiastique qui, d'abord accepté docilement, a été pour lui le générateur, ou du moins l'excitateur, de sa religion personnelle. Aucun dogme n'échappera à sa critique, puisque aussi bien le dogme n'est que le symbole intellectuel, nécessairement progressif, finalement éphémère, du *sentiment* fondamental qui est, par identité, la religion. Cette critique, épurant les conceptions anciennes, amènera une transcription plus rationnelle, mieux appropriée à nos besoins, bien que toujours précaire, du sentiment religieux. Le succès dans ce travail n'est pas d'ailleurs ce qui importe, mais bien l'effort loyal pour réaliser davantage, pour rendre plus intime l'expérience chrétienne. A cet effort servira l'étude des religions anciennes, du judaïsme, du christianisme surtout. L'esprit suivra ainsi dans l'histoire les essais toujours plus heureux pour équilibrer dans l'âme les deux sentiments premiers de la conscience religieuse, « sentiment d'une mortelle séparation d'avec Dieu ; sentiment d'une heureuse réconciliation avec

1. P. 523.

lui[1] ». Il verra cet équilibre enfin établi dans l'âme de Jésus. Et, par cette voie, la théologie, tout en satisfaisant un irrépressible besoin de notre nature, servira, loin de lui nuire, le travail moral de l'âme et l'établissement définitif, en elle, de la religion de l'Esprit.

II

En achevant cet exposé, que j'aurais voulu plus bref, mais qu'on trouvera du moins fidèle, je ne puis me défendre d'un sentiment de lassitude attristée. Voilà donc le testament religieux de ce théologien considérable, chef d'école, et le plus grand, a-t-on dit, que la Réforme ait eu en France depuis Calvin ! C'est ici l'aboutissement de toute une vie de travail, au cours de laquelle l'auteur a cherché uniquement à mettre en lumière les raisons pour lesquelles il restait fidèle, chrétien et protestant[2]... Religion sans autorité, foi sans croyances, christianisme sans Incarnation, protestantisme sans Livre ! L'adoration de Jésus-Christ, idolâtrie ; la hiérarchie, survivance païenne ; la théologie, classement précaire de transcriptions symboliques ; le règne de Dieu, idéal humain ; l'admission d'un Dieu personnel, inutile même à l'homme religieux[3]. Il y a là, on l'avouera, de quoi justifier le penseur vigoureux[4] qui dénonce la fâcheuse, l'odieuse équivoque introduite par le décor religieux qui masque un pareil fantôme ! Mais puisque le temps n'est plus où il suffisait d'exposer de pareilles conclusions pour les détruire, voyons ce que valent les raisons alléguées en leur faveur, et si peut-être l'histoire, si la psychologie mettent sur le chemin qui conduit à cette impasse.

L'histoire du christianisme primitif, où Sabatier prend son point d'appui presque unique, nous amène en effet à reconnaître en lui une religion de l'Esprit, et, dans une très large

1. P. 550.
2. Voir l'*Esquisse d'une philosophie de la religion, d'après la Psychologie et l'Histoire*, conclusion du livre II, 5e édition, p. 254 *sqq.*
3. P. 493. — Je citerai le passage plus loin.
4. F. Brunetière, *la Fâcheuse Équivoque*. (*Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1903.)

mesure, de liberté. Accordons encore que la seule limite imposée à cette liberté est celle qu'indique notre auteur, c'est-à-dire l'autorité de Dieu. La question est de savoir si cette autorité n'est pas intervenue pour fonder cette religion spirituelle sur un ensemble de vérités positives, pour confier la garde de ces doctrines et la dispensation des dons divins à un magistère autorisé, à une hiérarchie distincte. « La lettre tue, l'Esprit fait vivre » : oui, la lettre tue, mais faut-il entendre par *lettre* tout enseignement dogmatique ? Oui, l'Esprit fait vivre, mais cet Esprit n'emploie-t-il pas à ce but des vérités qui alimentent notre foi, une autorité qui dirige et rassure, en la fixant, notre pensée inquiète, des rites qui, sans porter atteinte à notre volonté libre, inaugurent, enrichissent, réparent au besoin, et enfin parfont la vie spirituelle en nous ? — La réponse n'est pas douteuse pour qui consulte, sans les mutiler d'après les exigences d'idées préconçues, les instruments de la Révélation chrétienne.

Jésus-Christ n'a rien enseigné de nouveau sur Dieu, et sur sa propre personne, rien. Sa leçon, exclusivement morale, consiste dans l'exemple, offert à tous, souligné par son action merveilleuse, intensifié par ses confidences, popularisé par ses paraboles, de sa conscience religieuse, de sa confiance invincible et filiale à l'endroit du Père céleste. A ce titre seul il est le Maître, incomparable et en quelque sorte unique, l'initiateur définitif du Royaume de Dieu, l'excitateur immortel du sentiment religieux. C'est ainsi que l'ont compris ses disciples, et d'abord Paul et Jean, qui ont ramené tout l'Évangile à la religion de l'Esprit : l'Esprit, c'est pour eux Jésus même, considéré dans la survivance de son influence libératrice. Par lui, non seulement toute servitude littérale et légale est abolie, mais encore toute dépendance à l'égard d'une doctrine imposée, d'intermédiaires moralement nécessaires entre Dieu et l'âme individuelle. Cette notion, longtemps obscurcie, et dès l'abord engagée dans des entours légendaires, a toujours eu ses fidèles, et tend, depuis la Réforme, à reprendre sa place — la première — dans la conscience de l'humanité. Telles sont, on s'en souvient, les thèses maîtresses de Sabatier.

En les confrontant avec les documents anciens, nous aurons pour alliés d'une heure tous ceux des protestants qui veulent défendre leur foi contre un subjectivisme absolu, leur raison contre un *unilatéralisme* mortel à l'histoire.

Et d'abord Jésus-Christ s'est donné pour un maître, un docteur, au sens plein du mot ; ses paroles l'attestent comme son œuvre, et tous ses contemporains, amis ou ennemis, l'ont compris. « Quel est cet enseignement nouveau ? » s'écrient ses auditeurs au début de la mission en Galilée [1]. C'est sur cet enseignement que portent les réflexions, les controverses des écoutants ; nombre de miracles n'ont pas d'autre but que de l'autoriser ; il n'est pas question d'autre chose dans l'interrogatoire qui précède le verdict du sanhédrin. Or, « cet enseignement ne consiste pas dans son action même, mais dans l'indispensable commentaire qui s'y ajoutait [2] ». « La position que prend Jésus à l'égard de ceux qu'il appelle à la foi, n'est point suffisamment comprise quand on se borne à dire qu'il s'est proposé comme modèle moral. Nous reconnaîtrons volontiers que si le sens de ses discours était épuisé par l'explication que nous venons de citer, nous devrions toujours encore y trouver l'expression d'une idée qui ne pourrait être basée que sur le fait d'une supériorité absolue de Jésus sur le reste des hommes, et le modèle, en tout cas, ne serait rien d'accidentel. Mais il y a tout autre chose évidemment dans ces nombreux appels adressés à la conscience religieuse : c'est l'invitation de faire de la personne même du Seigneur la nourriture de la vie spirituelle. La position qu'il revendique pour lui dans ses rapports avec les hommes est donc celle d'une supériorité dans laquelle nul ne saurait lui faire concurrence ; en même temps il promet un secours particulier, une assistance spirituelle à ceux qui acceptent ces rapports et qui reconnaissent cette supériorité [3]. »

Quel est l'enseignement de ce Maître ? — Ce fut d'abord,

1. Marc, I, 27.

2. H.-J. Holtzmann, *Lehrbuch der Neutestamentlichen Theologie*, t. I, p. 126. Freiburg in Breisgau, 1897.

3. Ed. Reuss, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, t. I, p. 224-225.

reconnaissons-le hautement, une leçon de liberté, et, jusqu'à un certain point, à l'égard de la loi même, et non pas seulement de la végétation de pratiques et de traditions humaines qui l'entouraient comme un buisson d'épines. L'Évangile est bien une délivrance du joug rendu pesant par les additions pharisaïques, et spécialement intolérable pour les pauvres, les petits, les pécheurs, tous ceux que l'ignorance, la nécessité de vivre, la conscience d'un passé ignominieux, rendaient incapables, au jugement des rabbis, de devenir enfants de Dieu ; — mais il est plus que cela. La loi même de Moïse, l'ensemble des prescriptions autorisées par l'approbation divine, et reconnues comme telles par Jésus aussi bien que par ses contemporains, cette loi est modifiée, expliquée, élevée, avec une liberté souveraine. Mais accomplir n'est pas abolir, affranchissement n'est pas indépendance, et beaucoup moins anarchie : purifiée de l'alliage pharisaïque, refondue et frappée à l'effigie du nouveau et suprême Envoyé de Dieu, la loi reste l'or pur dont s'achète le Royaume céleste. Elle est promulguée à nouveau, par une autorité définitive et magistrale. Et ce n'est pas seulement, comme le prétend Sabatier, l'esprit qui demeure, c'est la pratique, éclairée, vivifiée tant qu'on voudra, et plus qu'on ne saurait dire, mais enfin certaine, et auctoritative. Dans le discours même où il stigmatise l'aveugle littéralisme de ses adversaires, Jésus-Christ rappelle par deux fois que la pratique est sainte et s'impose à tous [1]. Au joug ancien se substitue un autre joug, doux et léger, mais qui enfin est un joug [2], voire une croix [3]. A l'ancienne Alliance succède une alliance nouvelle, avec ses rites, sa confirmation sanglante [4], ses prédicateurs attitrés [5].

Le Dieu qui conclut avec l'humanité régénérée cette alliance nouvelle, est sans doute le Dieu de la première alliance, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Il est surtout le Père, universel et miséricordieux. Mais là encore, si « la formule est ancienne, le sens est nouveau », et emporte des conséquences qui, pour porter surtout sur la vie morale, n'en sont pas moins fondées sur une doctrine, qu'on ne saurait mécon-

1. Matthieu, xxiii, 3, 23. — 2. *Ibid.*, xi, 29. — 3. *Ibid.*, xvi, 24.
4. *Ibid.*, xxvi, 28. — 5. *Ibid.*, x, 5 *sqq.*; xxviii, 19-20.

naître sans déchoir, nier qu'en sortant du Royaume[1]. Ce Royaume, à son tour, n'est pas seulement une expression imagée de la loi morale, c'est une réalité concrète, un ensemble social, ayant ses lois propres, ses conditions d'agrégation distinctes, ses récompenses à lui. Ramener ces lois à une moralité tout humaine, réduire ces conditions à l'imitation, indépendante et individuelle, des vertus du Maître, ces récompenses à la paix d'une bonne conscience, c'est une *facilité* que rien n'autorise[2], mais qui, de plus, méconnaît la personne de Jésus-Christ et le rôle qu'il s'est attribué. Qu'on dise qu'il s'est trompé sur tous ces points, à la bonne heure ; mais prétendre rester, ou rentrer, dans la tradition chrétienne, en volatilisant à ce point le contenu de l'Évangile, c'est une position désespérée.

LÉONCE DE GRANDMAISON.

(*A suivre.*)

1. Voir J. Orr, dans le *Dictionary* de Hastings, *s. v. Kingdom of God*, II, p. 849-853.

2. Après avoir cité une phrase de Rogers, où l'enseignement du Royaume des cieux est ramené à ce seul point d'une justice humaine parfaite, H. Holtzmann ajoute malicieusement : « Tout ce qui va au delà vient du malin, et donc n'est pas authentique ! » (*Op. cit.*, t. I, p. 197, n. 3.)

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

PORTRAIT INTIME[1]

Petite fille de paysans bourguignons, Marguerite Alacoque possède le sens droit de sa race, un esprit sain, qui n'est pas très étendu parce qu'il n'a reçu aucune culture, mais qui sait bien voir et presque toujours bien juger. Les écrivains qui aiment à nous la présenter comme une déséquilibrée, ou comme une personne à l'intelligence par trop rudimentaire, ou bien savent ce qu'ils disent et alors il faut s'en prendre à une intention bien arrêtée de la juger mal, ou bien ne savent pas ce qu'ils disent et alors leur jugement importe peu, mais ils feraient bien de se taire. La vérité est que la bienheureuse Marguerite-Marie possède un bon sens merveilleux.

On trouve chez elle sans doute certaines manières d'agir qui déconcertent, et des inexpériences d'enfant qui viennent soit d'un désir excessif de la plus grande perfection, soit d'une certaine tendance au scrupule. Elle-même s'étonne que, jeune fille, la pensée lui soit venue de copier naïvement, lors d'une de ces confessions générales, toutes les fautes qu'elle pouvait trouver dans les livres, et elle ajoute avec une candeur qui désarme : « Bien est-il vrai que si j'avais cru d'avoir eu fait la plupart des choses dont je m'accusais, j'aurais été inconsolable. Je l'aurais été du depuis, de ces sortes de confessions, si mon souverain maître ne m'avait assurée qu'il pardonnait tout à une volonté sans malice[2]. » Sans doute encore, de 1671 à 1684, elle semble être beaucoup tourmentée pour des détails qui vraiment n'en valaient pas la peine, et la Mère Greyfié, nous l'avons déjà vu, eut souvent à intervenir pour l'encourager et la rassurer. Elle poussait la délicatesse jusqu'au raffinement et parfois au scrupule. Personne n'y

1. Voir *Etudes* du 20 juin 1904.
2. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 361.

contredit. Mais pourtant ne faut-il encore rien exagérer et ne pas oublier que son divin Maître l'avertit plusieurs fois que le démon l'attaquerait vivement, qu'il avait demandé de l'éprouver dans le creuset des contradictions et humiliations, tentations et dérélictions comme l'or dans la fournaise et que tout lui avait été accordé ; qu'il enrageait de la tromper. Il est donc juste d'attribuer à la tentation, à l'action diabolique certaines exagérations, comme aussi dans plusieurs cas il faudra reconnaître que la bienheureuse Marguerite-Marie s'est purement et simplement trompée.

Mais ces erreurs de détail, scrupules, exagérations, susceptibilités, ne sauraient faire qu'elle ne reste un type d'esprit droit et ferme. Voici comment, en 1715, la jugent, sous la foi du serment, deux de ses compagnes, la sœur Françoise-Rosalie Verchère, et la sœur Jeanne-Françoise Chalon : « La vénérable servante de Dieu a toujours passé et dans la communauté et au dehors comme une fille d'un grand jugement, d'un bon conseil et d'une fermeté inébranlable dans le bien, ce qui lui avait attiré une si grande estime que beaucoup de personnes même des plus éclairées la consultaient avant que d'entreprendre des affaires de conséquence [1]..., qu'elle l'a ouï parler quand il s'agissait de quelque affaire de communauté avec beaucoup de justesse et de droiture, qu'on avait de grands égards à son sentiment qu'on suivait ordinairement et qu'elle sait que du dehors on venait prendre son avis sur plusieurs choses de conséquence, entre autres sur l'établissement de l'hôpital de cette ville. »

On dira peut-être, et cela est exact, que le premier de ces témoignages vient d'une novice de la bienheureuse Marguerite-Marie et le second d'une sœur qui ne la connut que pendant deux années. Ils gardent pourtant, il faut en convenir, leur autorité, et le fait d'avoir été donné sous la foi du serment y ajoute bien encore un peu.

Mais voici qui défie toute critique. La Mère Greyfié fut supérieure à Paray de 1678 à 1684 : elle connut la Bienheureuse à l'époque où l'on discutait le plus ses visions et sa spiritualité ; femme d'un bon sens qu'il ne m'a pas été donné

1. *Vie et Œuvres*..., t. II, p. 390 ; cf. t. I, p. 82, 109, 157.

de prendre une seule fois en défaut, supérieure de divers monastères pendant trente-six ans, et à deux reprises de la communauté d'Annecy, il semble bien qu'on peut se fier à son témoignage. Voici donc comment la Mère Greyfié jugeait la religieuse qui lui avait toujours livré son âme en entier et toujours tenu son cœur grand ouvert : « Elle était naturellement judicieuse et sage, et avait l'esprit bon, l'humeur agréable, le cœur charitable au possible ; en un mot l'on peut dire que c'était un sujet des mieux conditionnés pour bien réussir à tout, si le Seigneur ne l'eût exaucée en sa demande d'être inconnue et cachée dans l'abjection et la souffrance[1]. » Voilà qui ne laisse rien à désirer.

Nous trouverons cependant peut-être mieux encore. En 1684, lors du départ de la Mère Greyfié et de l'élection de la Mère Melin, la sœur Marguerite-Marie Alacoque fut nommée assistante, c'est-à-dire qu'elle devint la première après la supérieure. Or, pour occuper cette charge on doit réunir au moins les deux tiers des suffrages. Dans la pensée de sainte Jeanne de Chantal l'assistante doit être la principale surveillante du monastère; il faut s'il se peut « qu'elle ait bonne voix, qu'elle entende bien l'office, qu'elle soit sage, de bon exemple, de bonne observance et fort unie avec la supérieure[2] ». La Bienheureuse quitta cette dignité en 1685, mais y fut réélue en 1687 et la garda jusqu'en 1698. Dans l'intervalle, c'est-à-dire en 1685 et 1686, elle fut directrice des novices ; nous avons déjà vu et nous reverrons encore avec quel succès. Voilà certes des emplois qui exigent un grand surnaturel sans doute, mais aussi une parfaite rectitude de jugement. Donnera-t-on jamais à une religieuse ayant un esprit faux la surveillance d'un monastère et si, à la rigueur, trois ou quatre étourdies pouvaient voter pour elle, obtiendra-t-elle jamais les deux tiers des suffrages? Chargera-t-on une personne qui n'aurait pas de bon sens d'instruire les novices, jeune espoir de la communauté, et de former avec ses mains maladroites ces âmes tendres qui doivent se mouler à l'effigie vénérée des ancêtres ? On ne pose pas de pareilles ques-

1. *Mémoire de la Mère Greyfié.* Cf. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 58.

2. *Directoire de la sœur assistante*, p. 6 et 8.

tions, ou si on les pose on ne prend pas la peine d'y répondre. On voudra bien se rappeler en outre qu'en 1690, la sœur Marguerite-Marie Alacoque fut présentée aux suffrages de la communauté pour être supérieure. Sans la demande faite par elle à Notre-Seigneur dans la nuit du Jeudi saint, et par laquelle elle suppliait son divin Maître de lui épargner cette croix trop lourde à ses épaules, il est bien probable qu'elle eût été élue.

Les témoignages que nous venons de citer font connaître ce que la Mère Greyfié et la communauté de Paray pensaient de la sœur Alacoque, leur appréciation porte sur les années qui s'écoulent de 1678 à 1690. Avant 1678 nous avons un témoin qui dépose avec grande autorité en faveur de la rectitude de son jugement, c'est le R. P. de la Colombière. En 1676, lors de son départ pour Londres, il n'hésita pas à confier l'une de ses filles spirituelles les plus chères, Mlle Catherine de Bisefranc, à la direction de la bienheureuse Marguerite-Marie, Mlle de Bisefranc ne voyait pas sans peine ni sans appréhension le départ de celui qui lui avait fait tant de bien. Pour la consoler, le P. de la Colombière lui dit (c'est elle qui l'affirme sous la foi du serment) : « On vous fera connaître une personne aux Sainte-Marie de laquelle vous devez suivre tous les avis comme si je vous parlais, puisque *moi-même je la consulte dans ce qui me regarde et suis ses avis* [1]. » Je veux bien le reconnaître, le P. de la Colombière savait de quelle éblouissante lumière l'Esprit-Saint éclairait l'âme de la Bienheureuse, mais il avait trop de tact et naturel et surnaturel, pour compter seulement et toujours sur un secours extraordinaire : en lui confiant la direction de Mlle de Bisefranc, il affirmait en quelle haute estime il avait le sens droit de la sœur Alacoque.

Mais sur le sujet qui nous occupe plus même que sur tous les autres, rien ne vaut le témoignage des écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie. La collection de ses lettres, de ses avis à ses novices et de ses autres écrits spirituels renferme de petits chefs-d'œuvre de bon sens, de finesse et

1. *Procès de 1715. Déposition de Mlle de Bisefranc.* — C'est moi qui souligne.

de jugement. On y reconnaît sans doute, à la sûreté de la direction qu'elle donne, la main divine qui l'avait formée; mais aussi la justesse naturelle de son esprit y éclate évidente. Des traces nombreuses de préciosité, des allégories fastidieuses étonnent un peu nos esprits très positifs et qui vont droit au but, mais ce léger agacement dominé le lecteur est bientôt sous le charme. Les âmes qui désirent une direction ferme et juste peuvent aller la chercher dans ces écrits; elle l'y trouveront.

La philosophie antique a déclaré que le comble de la sagesse consiste à se connaître soi-même: Marguerite-Marie Alacoque se connaît admirablement.

Un peu scrupuleuse, elle avoue simplement qu'elle n'a pas toujours su distinguer entre le sentiment et la volonté; cette indécision lui causa de vives souffrances dans les années de sa jeunesse. Voici dans quelle circonstance elle nous initie aux tiraillements intimes qui déchiraient sa conscience. Lors d'une confession générale, redoutant la vanité où la portait son naturel, elle n'osa pas faire connaître à son directeur les vertus qu'elle pratiquait : « Je lui dis quelque [chose] de la manière dont je vivais, sur quoi il me donna plusieurs bons avis. Mais je n'osais pas tout dire, car je croyais que c'était une vanité de laquelle j'avais de grandes craintes, parce que mon naturel y était fort porté et que je pensais que ce que je faisais était pour ce motif, *ne sachant pas discerner le sentiment d'avec le consentement*[1]. »

Comme sainte Thérèse, comme tous les grands saints, comme aussi toutes les âmes privilégiées, pénétrant dans une lumière surnaturelle les moindres imperfections de ses actes, elle y voyait la recherche d'elle-même, le moi, l'odieux moi, et peu habile encore à discerner entre l'impression et la volonté, entre l'action divine qui illumine pour purifier et l'action diabolique qui grossit pour effrayer, elle tombait sans s'en rendre compte dans les pièges habilement dissimulés du malin esprit.

Elle ne s'y trompa pas longtemps; elle eut bientôt vu clair et dans son âme et dans les ruses de Satan. Plus tard, avec

1. *Vie et Œuvres*..., t. II, p. 361. C'est moi qui souligne.

une sûreté de main étonnante, cette religieuse si modeste n'hésitait pas à diriger les âmes à la lumière de son expérience surnaturelle, et le 17 janvier 1690 elle écrivait au P. Croiset :

« Pour le trouble que vous sentez s'exciter en vous, il est vrai que je pense que le démon y a beaucoup de part, mais j'espère qu'il ne viendra pas à bout de ce qu'il prétend par là, qui est qu'en jetant votre âme dans le trouble, il empêche notre divin Maître de se faire un trône de paix et d'établir dans votre cœur le règne de son pur amour, qu'il ira toujours augmentant et perfectionnant jusqu'à consommation, pourvu que vous vous abandonniez et le laissiez agir. Ces craintes que vous avez sur ce qui vous peut arriver pour l'avenir ne lui plaisent pas, si je ne me trompe, et font obstacle à ses desseins, et à votre perfection et de quelle part qu'elles viennent, voici le fruit qu'il veut que vous tiriez, celui d'un parfait et entier sacrifice d'esprit, qui vous fasse embrasser amoureusement ce qui vous sera représenté de plus fâcheux et humiliant sans réserve, et cela autant de fois que vous sentirez exciter ces troubles en vous qui par ces moyens confondrez votre ennemi et recevrez la même récompense que si vous aviez souffert toutes ces choses. Dès que vous aurez fait ces actes de sacrifices, il vous en faut promptement détourner, vous retirant dans le Sacré Cœur de Jésus jusqu'à ce que ces tempêtes et ces nuages ténébreux soient dissipés... De plus ces troubles sont encore excités en vous pour vous apprendre à mourir continuellement à vous-même, vous détacher de tous vos intérêts propres, afin qu'avec une entière défiance de vous-même vous demeuriez toujours abîmé et comme tout perdu dans les abîmes du pur amour[1]. »

Tous les directeurs de conscience reconnaîtront une sûreté de vue et une pénétration peu ordinaires dans les recommandations suivantes adressées par la sœur Alacoque, âgée de trente-six ans, à la Révérende Mère de Saumaise qui lui

1. Les lettres adressées au P. Croiset, en 1689 et 1690, nous font connaître deux aspects très différents de l'âme de la Bienheureuse : l'énergie et la netteté de la direction qu'elle donne aux autres ; son indécision et la répugnance qu'elle éprouve à trancher les difficultés qui sont siennes. Il n'y a pas là de quoi surprendre le moins avisé des directeurs de conscience.

demandait un conseil : « Vous avez tout pouvoir sur ma chétive personne. C'est pourquoi je vous dirai simplement que Dieu veut de cette âme une perfection plus relevée que du commun, et ceux qui la conduisent ne doivent pas craindre pour cela de mettre obstacle aux desseins de Dieu, mais seulement s'adresser à lui pour en recevoir conseil. Et puis tout simplement, il faut qu'elle se soumette aux avis de ceux qui la dirigent, se démettant de ses propres lumières qu'elle mêle souvent avec celles de grâce. Mais elle en doit laisser le discernement à ceux qui la conduisent, car ces fausses lumières apportent beaucoup de retardement à sa perfection, et font obstacle aux desseins de Dieu qui demande une entière démission et soumission de cette âme [1]. »

Après des avis d'une telle netteté, donnés avec une autorité si grande, quand la Bienheureuse vient nous dire : « Je n'ai pas assez de jugement ni de discernement pour moi-même; en ce qui me regarde j'aimerais mieux suivre la volonté d'un autre que la mienne, n'ayant nulle peine à croire ce que l'on dit de moi, hors le bien, parce que je suis très méchante et remplie de défauts [2] », nous entendons bien ce que signifie un pareil aveu. L'humilité y éclate, avec l'obéissance et le renoncement à la volonté propre qui, mal dirigée et trop pleine d'elle-même, pourrait éloigner de Dieu et de son pur amour ; mais il faut ne savoir ni lire, ni comprendre, pour y voir le triste aveu d'une irrémédiable impuissance.

Dans les âmes mal équilibrées menées ou plutôt qui croient être menées par des voies extraordinaires, on trouve la manie déconcertante de vouloir toujours vivre en dehors de la vie de tous, le besoin instinctif, quand ce n'est pas orgueil très conscient, de se distinguer en ne faisant pas comme tout le monde. Jusqu'au dernier moment de sa vie, la sœur Alacoque eut l'horreur de l'extraordinaire. Elle fut prise pendant sa dernière solitude, au mois d'octobre 1689, d'une extinction de voix qui dura trois semaines. Simplement, dans une de

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 70, Cf. Languet, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque*, liv. X, p. 359. Le texte de Languet est identique à celui que nous citons, sauf le changement de deux ou trois mots vieillis et la suppression de quelques *qui* ou *que* : on n'est pas académicien pour rien.

2. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 100.

ses lettres, elle en faisait part à une de ses amies de Moulins, la sœur de la Barge. Sa lettre était longue, elle terminait gentiment : « Mais mon Dieu, ma chère sœur, je crois que ma langue s'est toute trouvée au bout de notre plume lorsqu'il a fallu vous écrire ; car ayant perdu la parole en retraite, il y a environ trois semaines que je ne parle pas [1]. » La sœur de la Barge un peu intriguée demanda la cause de ce long silence, et insinua que probablement la sœur Marguerite-Marie voulait signifier par là que sa retraite avait duré trois semaines. Le 27 mai 1690, moins de quatre mois avant sa mort, la Bienheureuse répondait : « A Dieu ne plaise que je me fusse rendue singulière en voulant faire plus de retraite que les autres, qui n'en avaient que dix jours [2]. » Elle s'était tue parce qu'elle avait perdu la voix et ne pouvait parler.

Notre-Seigneur, son Maître divin, ne lui avait-il d'ailleurs pas dit, dès le début de sa vie religieuse, avant même sa profession, de tenir pour suspect tout ce qui la retirerait de l'exactitude à la règle [3] ? Là comme partout, Marguerite-Marie suivait donc la direction surnaturelle en parfait accord avec sa rectitude d'esprit.

Il est d'ailleurs curieux et très facile d'observer comment la Bienheureuse se sert habilement de son expérience personnelle pour donner aux autres des conseils appropriés à leur situation. Bien souvent, en exposant une doctrine, il semble qu'elle ne fasse qu'analyser un de ses états d'âme et nous montrer à nu sa propre vie. Avant de donner ses enseignements, on voudra bien me passer ce barbarisme, elle les a vécus. Ne pourrait-on pas faire suivre et comme illustrer par des traits bien connus de sa vie chacun des conseils qu'elle adresse, au début du noviciat, à son petit Louis de Gonzague, la sœur Nicole de la Farge des Claines : « Aimez à être tenue comme un néant dans la maison de Dieu. Chérissez et honorez ceux qui vous humilieront ou qui vous mortifieront; regardez-les comme vos plus grands bienfaiteurs et dites en vous-même : Si on me connaissait, on verrait que j'en mérite

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 277.

2. *Ibid.*, t. II, p. 302. L'autographe de ces deux lettres est conservé au monastère de la Visitation de Nevers.

3. *Ibid.*, t. II, p. 370, 373, 474.

bien davantage. Lorsqu'on vous accusera, pensez que Jésus-Christ ne s'est pas excusé ; qu'à son exemple vous ne devez pas le faire, quand même vous ne seriez pas coupable de ce dont on vous accuse [1] » ?

L'avis suivant, par lequel elle met une de ses novices en demeure de préférer Notre-Seigneur à la créature, rappelle ses propres résistances et ses hésitations à sacrifier une amitié chérie : « Souvenez-vous, ma bien-aimée sœur, que vous avez un Époux jaloux qui veut absolument tout votre cœur ou il n'en veut point. Si vous n'en chassez les créatures, il en sortira ; si vous ne les quittez ainsi que leur amour, il vous quittera et vous ôtera le sien. Il n'y a point de milieu : il veut tout ou rien. Son cœur vaut bien le vôtre pour le moins [2]. »

Dans sa propre expérience encore elle trouve les secours qui aideront à triompher de ces affections particulières. « Et voici les moyens qu'il faut prendre (pour vous détacher de cette sœur) : c'est de lui témoigner de l'indifférence pour sa santé, de chasser cet empressement pour tout ce qui la concerne, n'en parlant que par nécessité, n'affectant point de vous mettre près d'elle dans les conversations, ne lui faisant caresse par des paroles d'affection et témoignages de complaisance. Et si elle vous parle de l'indifférence que vous lui témoignez, dites-lui simplement que Notre-Seigneur vous a fait connaître que l'attachement que vous aviez pour elle, était un obstacle à votre perfection [3]. »

La finesse avec laquelle elle sait voir, dans les âmes de ses novices ou des autres personnes qui recourent à elle, les traits communs qu'elle a depuis longtemps observés dans son âme, ne nuit en rien à la pénétration psychologique qui lui fait analyser les caractères les plus différents du sien. Elle signale à la sœur Marie-Christine Bouthier les brusques sautes d'humeur qui rendent si pénible la vie en commun [4], les manquements à la règle si fréquents, nés du sans-gêne ou d'une trop grande familiarité. Et voilà certes des défauts dont on ne saurait trouver la trace la plus légère dans sa vie. Toujours humble, elle termine parfois un long avis par cette

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 450. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 471.
3. *Ibid.*, t. I, p. 445. — 4. *Ibid.*, t. II, p. 452.

remarque : « Et je ne sais si je vous parle conformément à votre disposition [1]. »

A la justesse d'esprit que tous ceux qui ont eu commerce avec elle ont reconnue, elle joint en effet une candeur et une humilité qui ravissent. Chez elle vraiment il n'y eut jamais de ruse, et en vain on chercherait un détour. A ses directeurs, à ses confesseurs, à ses amis, elle ouvre aussi large que Notre-Seigneur le lui permet la porte de son âme. Elle a la candeur d'un enfant comme presque toujours elle en a le style simple. Elle entre dans des détails qui même à son directeur auraient pu sembler inutiles s'ils n'étaient révélateurs de la limpidité de son âme : « Et puis je prenais la discipline tous les jours, tant que je pouvais, en carême, pour honorer les coups de fouet de sa flagellation. Mais quelque long temps que je me la donnasse, je n'en pouvais guère avoir de sang pour offrir à mon bon Maître, pour celui qu'il avait répandu pour mon amour. Et comme c'était sur les épaules que je me la donnais, il me fallait bien du temps [2]. » Et encore : « J'estimais comme saints ceux qui demeuraient beaucoup en confession pensant qu'ils n'étaient pas comme moi, qui ne savais pas m'accuser de mes fautes [3]. » Bien loin d'excuser ses imperfections elle semble prendre à tache de les grossir (*Vie et Œuvres*..., t. II, p. 347); elle parle de son amour-propre comme si vraiment elle en eût été pétrie ; misérable pécheresse, elle s'étonne que l'enfer ne s'entr'ouvre pas sous ses pieds pour l'engloutir (p. 351) : elle affirme que son esprit est grossier, peu spirituel (p. 354). Malgré sa grande humilité, il lui faut pourtant reconnaître qu'il y a quelques bonnes actions dans sa vie ; mais pour sûr, c'est bien sans aucun mérite de sa part. Si nous l'en croyons, elle y est comme contrainte par une puissance souveraine à laquelle elle essayerait vainement de résister (p. 354).

Sa candeur, son humilité semblent s'ignorer, tellement elles jaillissent des plus intimes profondeurs. Si parfois, dans la manière dont lui parlent ses correspondants, elle devine

1. *Vie et OEuvres*..., t. II, p. 456. L'autographe est au monastère de la Visitation de Nantes, au moins en partie.
2. *Ibid.*, t. II, p. 359.
3. *Ibid.*, t. II, p. 352, 360, 365.

le charme et la confiance qu'inspire son aimable simplicité, elle s'efforce d'atténuer cette impression trop favorable. Aux réponses du P. Croiset, elle sent bien quelle joie il éprouve à lire ses lettres, et elle lui écrit le 21 août 1690, deux mois avant sa mort : « Il faut vous dire une chose dont je m'oublie toujours en vous écrivant, qui est que je connais bien par les vôtres que ma manière simple de m'expliquer vous trompe et vous donne une idée de ce que je devrais être mais ce dont à la vérité je me vois si éloignée que je n'y pense qu'avec crainte et tremblement, et rien ne me surprend plus que lorsque l'on donne quelque créance à ce que je dis me voyant aussi méchante que je la suis. » Toute cachée et comme engloutie dans son néant, il a fallu, pour nous faire connaître l'harmonieux équilibre de ses facultés, le témoignage de ses supérieures et de ses compagnes, leur confiance qui l'éleva aux charges d'assistante et de directrice, et l'appel réitéré du Cœur de Jésus qui, la choisissant pour apôtre, voulut que par ses écrits, lettres, autobiographie, avis à ses novices, elle manifestât, en outre des grâces reçues, la rectitude d'esprit qu'elle garda toujours et l'humble candeur de son intelligence.

*
* *

L'intelligence de la bienheureuse Marguerite-Marie est droite, mais ce n'est pas une intelligence cultivée. L'habileté qu'elle montre à se servir des connaissances acquises, prouve que la sœur Alacoque aurait pu se développer ; les circonstances lui ont manqué ; ce n'est pas elle qui a manqué aux circonstances. Elle a fort peu d'imagination, mais une sensibilité exquise. Avec une éducation mieux suivie ses dons naturels se fussent élargis. « J'ai été élevée, nous dit-elle, jusqu'à l'âge d'environ huit ans et demi, sans autre éducation que des domestiques et des villageois [1]. » A huit ans et demi, quelque temps après la mort de son père, arrivée

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 338. — On me permettra de remarquer que voilà un texte bien difficile à expliquer pour ceux qui veulent que Marguerite vécût de quatre à huit ans, chez sa marraine, Mme de Fautrières de Corcheval.

en décembre 1665, Marguerite entre chez les Urbanistes de Charolles[1]. Leur maison se trouvait en plein centre de la ville, tout près du château dont il reste deux tours. Elle y étudie environ deux ans; la maladie qui la torture quatre années de son enfance, l'empêche de continuer son éducation. Au témoignage de son frère Chrysostome[2], elle avait, pendant son séjour à Charolles, appris à lire et à écrire en perfection. Le fait est qu'en 1670, elle signe, comme marraine, au registre des baptêmes de la paroisse de Verosvres, de sa large écriture si facile à reconnaître, avec autant de netteté et d'assurance que sur le registre des professions de Paray-le-Monial.

Après sa guérison, âgée de quatorze ans, elle ne retourne plus en pension et tout nous permet de conclure qu'à partir de ce moment elle ne s'occupe plus d'études ; elle leur a donc consacré en tout deux années. C'est peu, et si l'on excepte la lecture et l'écriture dont nous parlait à l'instant son frère Chrysostome, on ne voit pas bien ce qu'elle put apprendre alors.

Dans les années qui s'écoulent de 1660 à 1671, date de son entrée à la Visitation, persécutée par sa grand'mère paternelle et sa tante, peut-être encore par les domestiques, chargée de surveiller les enfants de son oncle Toussaint Delaroche, de prendre soin du ménage, seule à soigner sa mère bien-aimée souvent et parfois dangereusement malade, évidemment elle ne peut alors acquérir les connaissances qui lui manquent. Elle lit un peu. Elle-même raconte d'une façon charmante comment, ouvrant la *Vie des Saints*, elle se disait : « Il m'en faut choisir une bien aisée à imiter, afin que je puisse faire comme elle a fait et devenir sainte comme elle[3]. » Elle ne connaît guère d'autres livres; c'est elle encore qui en témoigne. Cependant la tradition veut qu'elle ait apporté au monastère de Paray la traduction de l'*Imitation* par Corneille. On y conserve encore le second volume d'une édition in-12 qui lui aurait appartenu[4].

1. On appelait *Urbanistes* les Clarisses mitigées qui suivaient les règlements d'Urbain IV.

2. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 391. — 3. *Ibid.*, t. II, p. 351.

4. C'est le second volume d'une édition imprimée à Rouen, par L. Maurry

Les beaux vers du grand poète, qui avaient sonné si tôt dans sa jeune mémoire, contribuèrent sans doute à développer en elle je ne sais quel besoin de rythme et d'assonance. Souvent, même en prose, sa pensée se formule par un vers et les rimes s'y trouvent quelquefois : « C'est ainsi que mon pur amour unit ces trois cœurs pour toujours [1]. » Le rythme change, alors que les rimes demeurent : « C'est dans cet abîme d'amour où est notre demeure et repos pour toujours » (p. 206), et encore : « Assure-le que mon pur amour vous unit en moi pour toujours. » (P. 230.) On trouve aussi, toujours dans la prose, bien entendu, des rythmes brisés et des rimes qui s'en vont au hasard : « Car je ne demande rien tant dans ce sacrement qu'un cœur contrit et humilié, qui, d'une volonté *sincère* de ne plus me *déplaire*, s'accuse sans *déguisement*, et pour lors je pardonne sans *retardement*, et de là il s'ensuit un parfait *amendement.* »

On rencontre même dans les écrits de la Bienheureuse quelques vers, et ils n'ont rien de poétique, il faut le reconnaître; elle a composé des cantiques spirituels qu'on ne peut considérer comme des chefs-d'œuvre. Quelques stophes y chantent, mais combien rares. Ici et là le sentiment emporte l'expression et s'illumine d'une métaphore :

Je suis une biche harassée
Qui cherche la source d'amour ;
La main du chasseur m'a blessée.
Son dard me brûle nuit et jour [2].

Mgr Languet, qui reproduit cette strophe dans *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque* (édition de 1729, p. 443), la modifie :

Je suis une biche harassée
Qui cherche l'eau avec ardeur ;
La main du chasseur m'a blessée
Son dard a percé jusqu'au cœur.

L'écrivain a toujours tort qui change un texte. En outre, à ne juger les deux strophes que du seul point de vue litté-

pour Robert Ballard, seul imprimeur de la musique royale à Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Mont-Parnasse. MDCLVI.

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 405. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 569.

raire, il est évident que les vers de la pauvre visitandine sans instruction l'emportent sur ceux du docte académicien. La sœur Alacoque exprime ce qu'elle a senti, la flamme d'amour brûle son vers comme elle a brûlé son cœur; Mgr Languet éteint l'idée qui n'a pas vibré chez lui dans un sentiment.

Toutefois pareille trouvaille est rare, il faut chercher longtemps pour découvrir dans les cantiques de la Bienheureuse deux ou trois strophes où brille un rayon de poésie. On cultivait beaucoup les vers à Paray, elle a fait comme tout le monde. L'exemple venait de haut. La Mère Touvant, directrice des novices à l'entrée de la sœur Alacoque au couvent de Paray et qui déjà avait été supérieure pendant douze ans, faisait des vers; la Mère Greyfié écrivait à notre sainte : « Si je puis faire quelque chose en rimes, ce sera pour vous selon ma promesse[1] »; plusieurs religieuses rimaient aussi, la sœur Alexis de Maréchalle, la sœur Marie-Suzanne Piédenuz, la sœur Madeleine-Victoire de Vichy-Chameron. On y trouve un pieux délassement, mais on ne se préoccupe guère de rimer pour l'immortalité.

La bienheureuse Marguerite-Marie cherchait surtout dans la lecture de l'*Imitation* des principes sûrs pour sa formation spirituelle ; toutefois on ne peut guère préciser quelle fut leur influence ni déterminer nettement ce qui est chez elle imitation ou originalité.

La même difficulté se retrouve quand il s'agit d'analyser l'action exercée sur son esprit par la formation religieuse qu'elle reçut à la Visitation. La Mère Anne-Françoise Touvant, qui la première travaille l'âme de la jeune novice, fut toujours considérée comme une parfaite religieuse; sainte Jeanne de Chantal elle-même avait loué ses rares qualités. « C'était une fille d'une piété rare et solide, d'une fidélité entière à la pratique de sa règle, et à tous les plus petits devoirs de son état... Une des plus remarquables entre ses bonnes qualités, c'était un talent particulier pour fortifier les âmes dans leurs peines, et pour les conduire à une vertu mâle et courageuse, avec cet esprit de discernement qui sait sûrement et promptement démêler ce qui vient de Dieu dans la

1. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 200.

conduite des âmes, d'avec ce qui n'est que l'effet de l'illusion ou de ces ferveurs passagères qui n'ont d'autre fond que l'imagination ou l'amour-propre [1]. » Voilà un éloge magnifique, et, Mgr Languet en main, nous sommes contraints d'avouer que Dieu s'y entend à choisir les âmes dont il veut se servir dans ses desseins providentiels. Cependant, la figure de la mère reste trop vague pour essayer de déterminer quels traits se retrouvent dans l'enfant.

L'empreinte de la Mère Greyfié seule apparaît bien nette sur l'âme de la bienheureuse Marguerite-Marie. Chez toutes deux le lecteur ne tarde pas à distinguer le même amour du silence, la même horreur du parloir, le même besoin de supporter sans murmure les reproches même injustifiés, la même crainte des jugements de Dieu, le même respect de sa sainteté infinie. Toutes deux possèdent les mêmes qualités intellectuelles : rectitude de jugement, bon sens parfait, dans deux tournures d'esprit différentes. L'une plus militaire et je dirais plus gauloise si le mot ne traînait toujours avec lui un sens plutôt mauvais ; l'autre plus effacée, plus enfermée dans sa modestie et son néant. Toutes deux encore d'une égale délicatesse et d'une charmante affabilité, mais avec la même nuance. Un curieux travail, et je ne fais que l'indiquer, consisterait à comparer les avis donnés par la Mère Greyfié à notre Bienheureuse avec ceux qu'elle-même donna plus tard à ses novices. Combien d'idées semblables d'expressions semblables aussi qui se distinguent pourtant toujours par la même nuance !

Se rappelle-t-on la piquante manière dont la Mère Greyfié parle des retours que la vanité nous porte à faire sur nous-mêmes : « Ces sortes de réflexions se peuvent appeler le gland dont l'amour-propre s'engraisse ; le malheur est qu'on ne le tue pas à la Saint-Martin comme les porcs, et qu'il vivra autant que nous [2]. » La Bienheureuse écrit quelques années plus tard à la sœur Marie-Catherine Bouthier : « Ne donnez pas la liberté à votre esprit de tant réfléchir inutilement sur ce qui vous mortifie et humilie ; cela ne sert qu'à éteindre en

1. Languet, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque*, p. 37.

2. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 200.

nous l'esprit intérieur et *à engraisser notre amour-propre.* » Le souvenir semble évident ; et l'emprunt fait par la sœur Alacoque à sa bien-aimée supérieure nous permet de mieux juger leurs deux esprits également pondérés dans leur allure si différente.

Au monastère de Paray la bienheureuse Marguerite-Marie n'eut pas le temps de lire beaucoup plus que dans sa famille. Les exercices communs reviennent très nombreux à la Visitation, et les emplois confiés à chaque religieuse occupent presque tous les moments libres. Dans les instants de loisir, elle pouvait feuilleter les écrits de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, l'*Imitation de Jésus-Christ* qu'elle connaissait si bien, *le Combat spirituel*, les livres du P. Rodriguez [1], les œuvres du P. du Pont. Chaque année elle entendait au réfectoire la *Vie dévote*, de son saint fondateur. Voilà des ouvrages de sûre doctrine, dont on peut ici ou là reconnaître l'influence dans ses écrits, mais comme voilée. Elle ne les cite pas. Nourrie pourtant de leurs fortes idées, qu'elle a faites siennes par une méditation assidue, elle apparaît comme s'étant assimilé leur substance, et son esprit s'est élargi à leur contact. Cependant les citations de saint François de Sales, et cela n'a rien qui surprenne, sont assez fréquentes ; il s'en trouve aussi quelques-unes de saint Augustin : au moins une dizaine de fois elle revient à cette grande pensée du saint docteur dont elle varie l'expression : « Notre cœur n'est fait que pour Dieu. Malheur à lui s'il se contente de moins que de Dieu, ou s'il se laisse brûler de quelque autre feu que de celui de son pur amour [2]. »

Les emprunts les plus nombreux sont faits à l'Écriture sainte [3], ou à l'office divin. Les religieuses avaient à leur disposition « un livre des Évangiles, un des Psaumes de David

1. « Les religieuses de Port-Royal reprochaient à la Mère Eugénie de Fontaine, religieuse de la Visitation qu'on leur avait imposée comme supérieure, de prendre toute sa science dans les livres de saint François de Sales, de Rodriguez et dans la vie de M. Vincent. (*Les Jansénistes du XVIIe siècle*, par M. l'abbé Fuzet, p. 384.)

2. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 313 ; cf. p. 221, 230, 417, 473, 483 ; *Troisième lettre au P. Croiset.*

3. *Ibid.*, t. II, p. 302, 309, 365, 396, 408, 419, 430, 445, 450, 454, 468, 478, 479, etc.

en vers, un en latin et en français pour la consolation des sœurs qui désirent entendre ce qu'elles disent à l'office ». Je citerai un seul exemple : dans son cantique en l'honneur du saint Sacrement, la bienheureuse Marguerite-Marie écrit :

L'âme pure y trouve la vie,
La méchante y trouve la mort;
Toutes deux dans la même hostie
Rencontrent un différent sort [1].

On a reconnu saint Thomas et la prose *Lauda Sion* :

Mors est malis, vita bonis :
Vide paris sumptionis
Quam sit dispar exitus.

*
* *

L'étude des influences extérieures ne pourrait donc qu'aider fort peu, il est aisé de s'en convaincre, à mieux connaître la trempe d'esprit de la bienheureuse Marguerite-Marie. Il n'en va pas de même de son style : là tout parle, tout vit et dès lors tout devient significatif. L'âme monte à fleur de texte; il suffit de regarder pour l'y voir.

La sœur Alacoque ne relisait jamais ou presque jamais ce qu'elle écrivait. Elle-même nous en avertit et il est bien facile de s'en apercevoir : « Ne m'étant pas permis de lire mes lettres, je demeure dans l'ignorance de ce que j'y mets, car je l'ou-

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 568. — On voudra bien croire qu'en citant quelques imitations de la bienheureuse Marguerite-Marie, je n'ai pas la prétention de faire une nomenclature complète. Je la crois inutile. Elle connaissait certainement encore le P. Saint-Jure et le P. Nouet (cf. Letierce, *Etude sur le Sacré-Cœur*, t. I, p. 64, note, et l'abbé Marcel, *Correspondance des associés de la communion réparatrice*, t. III, p. 20) ; on peut lire à la page 543 du second volume de *Vie et OEuvres...* une invocation qui se retrouve mot pour mot dans les *OEuvres spirituelles...* de Fénelon, MDCCXXIII ; l'archevêque de Cambrai n'a pas copié les écrits de la sœur Alacoque qu'il ne connaissait pas, mais il y a évidemment une source commune. D'une façon générale on pourrait peut-être dire que les prières du Livret de l'hôpital de Paray qui ont certainement été écrites par la bienheureuse Marguerite-Marie, n'ont probablement pas été composées par elle. Qu'on ne m'en veuille pas de cette supposition ; personne ne sera plus heureux que moi le jour où l'on me démontrera que je me suis trompé. En tout cas, la prière intitulée : *Union à Jésus immolé* (*Vie et OEuvres...*, t. II, p. 559) est extraite du P. Guilloré (*Conférences*, t. II, p. 437, édition de 1689).

blie à mesure que je l'écris, et ne sachant si je redis toujours la même chose, cela me fait sentir de grandes confusions et grands désirs de ne jamais écrire [1]. » Le lecteur se trouve donc en face du premier jet de sa pensée; il la recueille toute vibrante, toute chaude de l'émotion de l'âme.

Marguerite-Marie Alacoque s'exprime comme un enfant. Elle laisse ses idées se suivre les unes les autres sans indiquer d'ordinaire leur liaison. Comme le jeune écolier qui fait un récit, elle jette à profusion les *et* et les *et puis*. Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'un bon tiers des phrases du *Mémoire* de sa vie commence par *et*. Son esprit est comme une cire molle, l'impression s'y enfonce, elle y grave d'elle-même une image ressemblante, et à travers le style du récit comme dans un miroir sans défaut nous en percevons tout le relief et toute la fraîcheur.

D'un mot elle fait bondir toute sa joie de convalescente : « Sitôt que je commençai à respirer l'air de la santé [2]... »; d'un mot elle exprime son bonheur d'être devant le saint Sacrement, « où je me sentais tellement appliquée que je ne m'y ennuyais jamais [3] ». On entend la voix du curé de Verosvres, son parrain et son oncle à la mode de Bretagne, dont la rigueur janséniste l'empêchait de communier la nuit de Noël. « Il arrivait en punition de mes péchés [que] je ne pouvais point dormir les veilles de Noël, et le curé [de] la paroisse criant tout haut à son prône que ceux qui n'avaient point dormi ne devaient point communier qu'ils ne l'eussent fait et moi ne le pouvant je n'osais pas communier [4]. »

D'une famille encore toute voisine du peuple, son grand-père était un laboureur illettré, elle laisse tomber de sa plume des expressions toutes populaires et même un peu triviales. Elle parle « de se donner du bon temps [5] »; en face d'une déception elle écrit: «j'étais bien éloignée de mon compte [6] »; « le démon crève de dépit de ne pouvoir empêcher cette aimable

1. *Lettre au P. Croiset*, 10 août 1689.

2. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 340. — 3. *Ibid.*, t. II, p. 346.

4. *Ibid.*, t. II, p. 346. Cf. J.-B. Thiers, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. II, p. 283 et 284 (édition de 1712), et *le Pèlerin de Paray-le-Monial*, 15 février 1883, p. 244, note.

5. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 340. — 6. *Ibid.*

dévotion », dit-elle au P. Croiset dans sa dernière lettre ; le 15 septembre 1689, rappelant les persécutions qu'elle eut à souffrir, elle lui disait : « tous me tombaient dessus ». On les rencontre assez souvent, Dieu merci, ces expressions vivantes dans leur réalisme populaire ; elles réveillent l'attention du lecteur un peu fatigué par la monotonie si grande des idées, de la construction, et par des phrases sans fin reliées comme avec des crampons par de pesants relatifs : « Et l'on me fit parler à quelques personnes de doctrine, lesquelles bien loin de me rassurer dans ma voie, augmentèrent encore plus mes peines, jusqu'à tant que Notre-Seigneur renvoya ici le P. de la Colombière, auquel j'avais parlé en mon commencement, que mon souverain Maître me promit quelque temps après m'être consacrée à lui, qu'il m'enverrait un sien serviteur, auquel il voulut que je manifestasse, selon l'intelligence qu'il m'en donnerait, tous les trésors et secrets de son Sacré Cœur, qu'il m'avait confiés, parce qu'il me l'envoyait, pour me rassurer dans ma voie, et pour lui départir de grandes grâces de son Sacré Cœur, qui les répandrait abondamment dans nos entretiens [1]. »

Il faut savoir ne pas s'effaroucher de constructions aussi incorrectes ; elles témoignent évidemment l'inexpérience de la Bienheureuse et la difficulté qu'elle ressent à ordonner les faits. De tous les côtés à la fois ils assiègent sa mémoire, sans qu'elle puisse en bien saisir l'enchaînement ou discerner ceux qui servent et ceux qui sont inutiles à l'expression de sa pensée. Il faut savoir être patient, mais si on a le courage de briser l'os, on y trouve la moelle.

Comme tout change quand la sœur Alacoque vibre tout entière au contact d'une des grandes idées qui illuminent sa vie, ou s'échauffe à l'un des sentiments qui brûlent son cœur : « Aimez donc, comme dit saint Augustin, et faites tout ce que vous voudrez. Et comme l'on ne peut aimer sans souffrir, aimons donc et souffrons tout ensemble, et n'en perdons pas un moment ; car toutes les croix sont précieuses à un cœur qui aime son Dieu et veut être aimé de lui. Tâchons de nous rendre des véritables copies de notre Amour crucifié [2]. »

1. *Vie et Œuvres....* t. II. p. 402.
2. *Ibid.*, t. II, p. 218. L'autographe est au monastère de Nevers.

Éminemment impressionnable la Bienheureuse, embarrassée dans un récit, redevient donc elle-même quand l'émotion comme une lave ardente entre dans son âme, et il ne faut jamais l'attendre bien longtemps. On peut presque au hasard prendre parmi les cent vingt-six lettres publiées dans le second volume de *Vie et Œuvres*, — j'excepte bien entendu quelques courts billets écrits à l'occasion d'un envoi de livres ou d'images du Sacré Cœur, — presque toujours la troisième ou quatrième phrase commence par une exclamation. Sous l'effort du sentiment, l'expression jaillit brûlante dans une apostrophe parfois toute lyrique : « Ah ! que plutôt il m'accable ici-bas de toutes sortes de tourments que de me priver un seul moment de l'aimer ! Oui, je le veux aimer, quoi qu'il m'en puisse coûter ; et je souhaite que vous l'aimiez avec tant d'ardeur que votre cœur s'en puisse consommer [1]. » Parfois il n'est pas besoin de prélude à cette ferveur bouillonnante, elle éclate dès la première ligne : « Béni et aimé soit éternellement le Seigneur, ma très honorée et toute chère Mère, qui n'a pas permis que nous ayons plus tôt la consolation de vous répondre [2]. » « Enfin c'est donc cette fois, chère amie, qu'il nous faut toute consommer sans exception ni rémission, dans cette ardente fournaise du Sacré Cœur de notre adorable Maître, dont il ne nous faut jamais sortir [3]. »

Habituée à traiter avec Notre-Seigneur toujours présent, elle vit dans ces colloques divins où la tristesse et la joie, l'humilité, la souffrance, l'amour, passant tour à tour sur son âme, en tirent comme d'une lyre puissante d'ineffables accents. Ainsi se forme en elle comme un besoin de toujours parler à quelqu'un. Quand elle prend la plume, elle commence par poser devant elle la personne à laquelle elle s'adresse et, malgré les apparences contraires, ne la perd pas de vue. Dès lors elle a parfois des mots qui nous surprennent et que nous ne comprenons qu'à la réflexion. Dans le *Mémoire de sa vie*, après un cri de reconnaissance jeté vers Dieu de toute l'ardeur de son âme : « Que rendrai-je au Seigneur pour les grands biens qu'il m'a faits ? O mon Dieu, que vos bontés sont grandes

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 98 ; cf. p. 38, 45, 47, 54, 64, 67, 73, 78, etc.
2. *Ibid.*, t. II, p. 89.
3. *Ibid.*, t. II, p. 275 ; cf. p. 84, 161, 212, 219, 222, 223, 229, 232, etc.

à mon égard de vouloir bien me faire manger à la table des saints, et des mêmes viandes dont vous les avez sustentés ; me nourrissant avec abondance des mets délicieux de vos favoris et plus fidèles amis, moi qui ne suis qu'une indigne et misérable pécheresse [1] » ; elle écrit sans transition : « Aussi, savez-vous bien que sans le saint Sacrement et la croix je ne pourrais pas vivre... » Le *savez-vous bien* nous étonne un peu de prime abord ; c'est un appel direct au P. Rolin auquel nous ne pensions guère, mais qui reste toujours comme debout en face de la Bienheureuse; elle n'a pas besoin d'effort pour le trouver, il est là.

Une pareille vivacité d'impression, on le conçoit bien, ne va pas sans inconvénient. On peut prévoir l'instant où, dominée par une idée ou un sentiment, la sœur Alacoque se laissera emporter, et les mots trahiront sa véritable pensée. Elle écrivait le 10 août 1689 au P. Croiset, et nous avons encore l'autographe de cette lettre, il n'y a donc pas lieu de discuter le texte : « O mon cher frère dans ce divin cœur, s'il m'était permis de manifester les richesses infinies qui sont cachées dans ce précieux trésor, et desquelles il enrichit et met en jouissance ses plus fidèles amis; si nous les pouvions comprendre, nous ne nous épargnerions pas en rien pour lui procurer le plaisir qu'il désire avec [tant [2]] d'ardeur, et pour [moi] je voudrais avoir des millions de vies pour les sacrifier par tous les tourments les plus effroyables qui se peuvent imaginer, même par tous [ceux] de l'enfer, sinon de haïr ce tout aimant et tout aimable Cœur, puisque tous les autres supplices me seraient un plaisir pour le faire régner. Il n'y a point de réserve, si me semble, que cette privation de son amour qui est un mal auquel je ne me puis rendre, ayant de l'horreur seulement de l'entendre. Mais si pourtant cela était nécessaire à l'accomplissement de ses desseins, je sacrifierais tout sans réserve, mon cœur ne se sentant plus susceptible, si me semble, que des intérêts de ce divin cœur.»

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 408.

2. Les mots entre crochets [ ] manquent dans le texte. Cette omission n'est-elle pas encore une preuve bien claire que la Bienheureuse ne se relisait pas ? Elle le répète d'ailleurs au P. Croiset dans cette lettre, en le priant de lui indiquer « tout ce qu'il y a de mal » dans ce qu'elle écrit.

Pour qui connaît un peu les habitudes d'esprit de la Bienheureuse et les pensées qui lui sont familières, rien de plus facile que de la suivre pas à pas dans le passage qui précède et de voir comment, à un moment donné, la vivacité de l'impression l'emporte sur l'idée. Elle se dit prête à tous les sacrifices pour aider à la diffusion du règne du Sacré Cœur, à tous les tourments, même à ceux de l'enfer. Sa foi chrétienne l'arrête pourtant, elle consent à subir toutes les peines des damnés, pourvu toutefois qu'elle garde dans son âme l'amour de Dieu. Elle le répète deux fois. Alors se présente à son esprit cette vérité, base de toute vie spirituelle, qu'il faut faire toujours et en tout la volonté de Dieu. C'est une lumière décuplée par l'impression et qui devient aveuglante ; et voilà son imagination partie pour le pays des chimères quiétistes : « Si Dieu cependant voulait pour accomplir ses desseins ma damnation éternelle, même sans me laisser son amour, est-ce que je ne me soumettrais pas ? Oh ! si, la volonté de Dieu avant tout. » Et elle écrit sans réflexion qu'elle sacrifiera tout, absolument tout, sans réserve aucune.

C'est du pur quiétisme, mais bien involontaire. Voici la preuve. Le P. Croiset, à la réception de cette lettre, se montra fort surpris, et avec tout le respect qu'il avait pour la sainteté de sa correspondante, lui déclara nettement qu'il ne fallait pas parler ainsi. La Bienheureuse, qui, par ordre de ses supérieures, ne relisait jamais ses lettres, fut navrée de l'erreur qui lui était échappée, et elle écrivait le 15 septembre de la même année : « Et sur ce que vous me dites de l'amour de mon seigneur Jésus-Christ, m'aurait fait mourir de douleur, si je l'avais compris dans ce sens, mais dans celui que les peines de l'enfer me semblèrent douces pour faire régner cet aimable Cœur, mais toujours à la réserve de cette privation d'amour[1]. » Elle ajoute pourtant, séduite par je ne sais quel mirage de l'imagination, et la trompeuse illusion d'une perfection chimérique « à moins que je ne vis en cela le bon plaisir divin ». Mais sa droite raison écarte ce rêve et elle ajoute : « ce qui ne peut être ».

1. La phrase n'est pas française, mais les deux copies du manuscrit d'Avignon que j'ai sous les yeux concordent ; dès lors je n'ai pas le droit de changer un mot : le sens est d'ailleurs fort clair.

Pour rendre hommage à la vérité, je dois dire que cette phrase quiétiste est la seule erreur que renferment les écrits de la Bienheureuse. Sa grande vivacité d'impression nous sert surtout à mieux pénétrer son âme et à toucher ses fibres les plus délicates.

Très vivante, cœur d'or et si bon qu'à travers deux siècles on est pris encore par le charme naturel qui s'en dégage, elle n'a que peu d'idées et qui roulent toujours dans le même cercle : l'amour du Cœur de Jésus, l'ardeur insatiable de souffrir à son divin exemple, le désir brûlant de le voir connu et aimé chaque jour davantage, le sentiment de sa misère et de son impuissance, qui n'empêche pourtant pas son apostolat patient et infatigable : voilà les éternels sujets qui remplissent ses pages. L'imagination de sainte Thérèse est célèbre, la bienheureuse Marguerite-Marie n'en a pas. Quelques comparaisons lues dans la Bible lui reviennent ici ou là à l'esprit ; deux ou trois fois elle s'en sert avec assez de goût : « Regardez-vous comme un arbre planté le long des eaux, qui porte son fruit en sa saison ; et plus il est combattu par les vents, plus il enfonce ses racines en terre, et de même plus vous serez combattue des vents de tentations, plus il faut enfoncer vos racines par une profonde humilité dans le sacré Cœur de Jésus-Christ [1]. » D'ordinaire cependant ses comparaisons ne valent rien. Elle vient de rappeler que, parfois accablée de douleurs, elle va d'exercice en exercice comme de tourment en tourment, ne sachant au début si elle pourra en voir la fin, elle ajoute : « Je rendais grâce à mon souverain de quoi il mesurait ainsi mes moments par l'horloge de ses souffrances, pour en faire toutes sonner les heures avec les roues de ses douleurs [2]. » On me persua-

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 445 ; les variantes sont empruntées au manuscrit de Roanne. Cf. Psaume I, v, 3 : *Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum quod fructum suum dabit in tempore suo !* Quand une comparaison l'a frappée, elle s'en sert à temps et à contretemps. Elle répète la même trois fois dans ses lettres de 1689 ; voulant faire comprendre combien elle est indigne de la mission qu'elle a reçue de répandre la dévotion au Sacré Cœur, elle se compare à la boue dont Notre-Seigneur se servit pour guérir l'aveugle-né. (*Vie et OEuvres...*, t. II, p. 462 ; *Deuxième* et *Quatrième lettre au P. Croiset.*)

2. *Ibid.*, t. II, p. 428.

dera difficilement qu'elle a pu trouver ces belles choses toute seule ; c'est de la préciosité et de la plus mauvaise. En vain chercherait-on encore sa belle spontanéité dans le début de cette lettre à la Mère Greyfié : « Je vous avoue que je ne me sens point de plus doux plaisir que lorsque vous me parlez de ce divin amour dans la pure souffrance et que je m'estime malheureuse de n'avoir encore rien pu souffrir dans la pureté de l'amour[1]. »

La sœur Alacoque est en retard et tout à l'heure d'un demi-siècle. Ces antithèses, ces balancements de périodes où les mots pompeux recouvrent mal la pensée vide, faisaient jadis les délices des habitués de l'hôtel de Rambouillet et plus tard des précieuses de province. Fouet en main, Molière a passé par là, voilà quarante ans ; on ne s'en doute guère à Paray et nous aurions mauvaise grâce à le trouver mal. Marguerite-Marie imite de détestables modèles ; sa copie maladroite ne sert qu'à mieux mettre en relief son ordinaire simplicité et sa candeur toute nue.

Si je voulais m'occuper de la langue de la Bienheureuse, il faudrait faire une remarque analogue : elle écrit comme à la fin du seizième siècle ; mots et syntaxe, constructions et périodes, rien ne laisse supposer que nous sommes entre 1680 et 1690, que tous les grands chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV ont paru. Nos grands classiques n'ont pas franchi les grilles du monastère de Paray et Bourdaloue lui-même n'entrera que dans la première moitié du siècle suivant.

Mais nous cherchons dans les écrits de la bienheureuse Marguerite-Marie le seul reflet de son âme, et non point une occasion d'études littéraires ou grammaticales. C'est ce que nous allons faire encore en essayant de formuler le jugement qu'il faut porter sur ses facultés sensibles, sur son cœur.

(*A suivre.*) A. HAMON.

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 166. — Nous ne possédons plus l'autographe de cette lettre, mais la Mère Greyfié cite ces lignes dans son *Mémoire*, et après cette citation et plusieurs autres elle ajoute : « Vous ne laisserez pas dans ce peu de rencontrer son style et le caractère de son esprit et de sa piété. » Le soixante-quatrième avis aux sœurs du noviciat est du pur galimatias ; c'est une allégorie fatigante et qui n'a rien d'original ; le soixantième, *Considérations pour le jour de sainte Madeleine*, n'est guère meilleur.

GALILÉE ET LES CONGRÉGATIONS ROMAINES

Nous avons prouvé, dans un précédent article[1], que les Pères et les Docteurs de l'Église avaient expliqué les passages de l'Écriture relatifs au mouvement du soleil et à l'immobilité de la terre, en s'inspirant de la science de leur temps, mais qu'ils n'avaient point imposé cette interprétation à la croyance des chrétiens. Soit, nous concédera sans doute M. Séailles. Mais, à l'entendre, les exégètes postérieurs, mais les congrégations romaines de l'Index et du Saint-Office sont loin d'avoir imité cette sage réserve : « Ce n'est pas par un entêtement vain que l'Église a combattu, tant qu'elle a pu, l'astronomie nouvelle ; un juste instinct l'avertissait de l'atteinte qu'elle portait à ses dogmes[2]... A bon droit la congrégation de l'Index qualifiait le système de Copernic « de fausse « doctrine pythagoricienne, entièrement contraire aux saintes « Écritures »; à bon droit l'Inquisition condamnait Galilée à abjurer à genoux, la main sur la Bible, l'hérésie du mouvement de la terre[3].» Et, un peu plus loin, M. Séailles croit être spirituel en parlant de ce « terrible Jéhovah... qui, mauvais géomètre et mauvais astronome, arrête le soleil ».

Nous n'avons nulle envie de rouvrir l'enquête sur le procès de Galilée, parce qu'elle a été déjà faite avec science et conscience[4]. M. Séailles d'ailleurs n'apporte pas de fait nou-

1. Voir *Études* du 20 mars 1904, p. 788 *sqq.*

2. Comme preuve M. Séailles allègue en note une lettre que le P. Cazrée, jésuite, recteur du collège de Dijon, écrivit à Gassendi pour modérer son ardeur à soutenir le système du mouvement terrestre (p. 29-30). M. Séailles trouve que cette lettre fait honneur à « la perspicacité » du P. Cazrée, qui aurait prévu clairement toutes les conséquences, désastreuses pour la foi, qu'on peut tirer du système de Galilée. La suite de cette étude montrera au contraire combien ce théologien fut peu clairvoyant.

3. G. Séailles, *les Affirmations de la conscience moderne*, p. 29-31.

4. On trouvera une copieuse bibliographie de la question dans : Th. H. Martin, *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, p. 391-419. Paris, 1868. — H. de l'Épinois, *la Question de Galilée*, p. 316-325. Paris, 1878. — H. Grisar, *Galileistudien*, p. 1-10. Ratisbonne, 1882. — J.-B. Jaugey, *le Procès de Galilée et la théologie*. Paris, 1888.

veau. Un silence dédaigneux serait sans doute la réponse que mérite cette objection cent fois ressassée, qu'un grave professeur de Sorbonne aurait dû abandonner aux pamphlétaires de l' « anticléricalisme » et aux orateurs du « Bloc [1] ». Mais, comme ce dédain silencieux pourrait être taxé par quelques-uns d'attitude fuyante et être pris pour de l'embarras, sans raconter l'affaire de Galilée par le menu, nous en rappellerons les phases principales, juste ce qu'il faut pour réfuter notre contradicteur un peu rétrograde, en envisageant la question du point de vue spécial auquel il s'est placé.

Cette courte étude aura peut-être une autre utilité. On a entendu et on entend encore certains périodiques faire un rapprochement entre le procès de Galilée et la sentence rendue contre M. Loisy. Avant la condamnation de ce dernier, on agitait, comme un épouvantail, le spectre de Galilée, pour faire reculer le Saint-Office. Depuis, on évoque encore le souvenir de l'erreur commise par les congrégations romaines dans l'affaire de l'astronome florentin, pour infirmer la décision récente fulminée par l'Inquisition contre l'exégète catholique. Que des journaux rédigés par des laïques, sans instruction religieuse, commettent cette impertinence, c'est excusable. Mais n'est-ce pas un spectacle étrange et douloureux de voir des prêtres recourir à de pareils procédés, contre lesquels la connaissance de la théologie et le souci de la dignité sacerdotale auraient dû les mettre en garde [2] ? Il

1. Tout dernièrement (Chambre des députés, séance du 1er mars 1904, *Journal officiel*, 2 mars, p. 539), l'un des orateurs du « Bloc », M. Paul Gouzy, disait encore : « Le congréganiste ne pourra l'étudier (la rotation de la terre) sans penser qu'entre le savant qui fit pénitence et le pape qui l'ordonna, c'est le pape qui est infaillible. » (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*) Vraiment ces gens-là n'ont rien oublié de leurs préjugés vieillis et ils n'ont rien appris des recherches contemporaines sur l'affaire de Galilée! Grisé par leurs applaudissements, M. Gouzy rend cet oracle, dans un style *lapidaire* : « Il (le congréganiste) ne le pourra pas plus que la pierre abandonnée à elle-même ne peut s'empêcher de tomber. Et je n'en veux pas plus au congréganiste qui fausse ainsi le cerveau des enfants que je n'en veux au vase de fleurs qui tombe d'une fenêtre sur le crâne d'un passant et le brise. » (*On rit.*) Mais, sans rire, M. Gouzy ajoute : « L'un et l'autre obéissent à une force inéluctable. »

2. Voir, par exemple, les *Annales de philosophie chrétienne* : dans le seul numéro de janvier, on y évoque par deux fois le spectre de Galilée, notamment dans des *Lettres romaines* qu'on dirait plutôt fabriquées à Paris.

ressortira, nous l'espérons, des pages suivantes, qu'il n'y a aucune analogie à établir entre le cas de Galilée et la position prise par M. Loisy. Le Saint-Office n'avait aucune compétence spéciale pour trancher la question de savoir si la terre tourne ou ne tourne pas autour du soleil, tandis qu'il a qualité pour juger si M. Loisy a erré dans la façon de traiter les questions fondamentales du dogme catholique : la *Révélation primitive*, l'*authenticité des faits et des enseignements évangéliques*, la *divinité et la science du Christ*, la *résurrection de Jésus-Christ*, la *divine institution de l'Église*, les *sacrements*.

Citons d'abord le passage fameux qui sert de thème principal à la discussion. Il est tiré du livre de Josué, à l'endroit où l'historien raconte comment se termina la bataille de Béthoron, dans laquelle furent défaits les Chananéens du sud de la Palestine :

« Josué s'adressa alors à Jéhovah, au jour où Dieu livra l'Amorrhéen à Israël; il dit sous les yeux d'Israël :

> « Soleil, arrête-toi sur Gabaon,
> Lune, dans la vallée d'Aialon,
> Et le soleil s'arrêta et la lune fut immobile,
> Jusqu'à ce que le peuple eût tiré vengeance de ses ennemis.

« Cela n'est-il pas écrit dans le livre du *Juste* ?

« Et le soleil s'arrêta au milieu du ciel, et il ne se hâta point de se coucher comme si le jour était terminé. Et il n'y eut, ni avant ni après, de jour semblable à celui-là, où Jéhovah obéit à la voix d'un homme, parce que Jéhovah combattit pour Israël [1]. »

Que veut dire l'auteur inspiré ? Simplement que Dieu, à la prière de Josué, prolongea la lumière du jour pour lui permettre d'achever sa victoire [2]. Mais pour concevoir la possibilité et l'accomplissement du miracle, il n'est nullement besoin

1. Josué, x, 12-14.

2. C'est bien le sens obvie du passage. Le grand astronome Képler ne l'a pas compris autrement. Cf. *Astronomia nova*, Introduct., p. 4-5. Prague 1609. Voir la citation plus bas. — Les astronomes du dix-neuvième siècle ne parlent pas autrement. A cette objection :« Josué n'aurait pas commandé au soleil de s'arrêter, s'il n'avait été convaincu qu'il marchait », voici comment Arago répond : « En raisonnant de la même manière, on pourrait affirmer

de supposer un arrêt du mouvement terrestre dans sa rotation diurne, arrêt qui aurait entraîné, à cause de « l'interdépendance » des révolutions planétaires, un profond bouleversement dans le système du monde. Ceux qui acceptent cette hypothèse de la suspension du mouvement terrestre, admettent, conséquemment à ce premier miracle, tout un cortège de prodiges concomitants, destinés à prévenir la perturbation qu'eût amenée l'immobilité, même passagère, de notre planète. Parmi ceux qui l'affirment explicitement il faut ranger Galilée lui-même[1]. M. Séailles, qui éprouve une si violente répulsion à l'endroit du miracle, sera heureux d'apprendre que le génie puissant de Galilée, qu'il exalte à juste titre, ne jugeait pas indigne de sa haute intelligence d'accepter cette intervention exceptionnelle de Dieu, qui passe, aux yeux du professeur de Sorbonne, « pour un procédé puéril, enfantin, indigne d'une haute intelligence » (p. 33).

Mais nous reconnaissons sans peine qu'en bonne philosophie il faut suivre le « principe d'économie » et, par conséquent, ne pas multiplier les êtres et les actions sans nécessité. Or, ce déploiement de toute-puissance divine, qui prodigue les miracles, n'est aucunement nécessaire pour produire le phénomène local dont il s'agit. Il y a longtemps qu'un théologien apologiste en a fait la judicieuse remarque : « Par le moyen de la réfraction des rayons de la lumière, nous voyons le soleil levant plusieurs minutes avant qu'il soit sur l'horizon, et à son coucher nous le voyons encore plusieurs minutes après qu'il est au-dessous. Dieu, sans bouleverser la nature entière, n'a-t-il pas pu prolonger ce phénomène [2] », tout le temps requis pour donner à Josué la possibilité de terminer la bataille ?

que les astronomes d'aujourd'hui ne croient pas au mouvement de la terre, puisqu'ils disent généralement : « Le soleil se lève, le soleil passe au méri« dien, le soleil se couche. » Si Josué s'était écrié : « Terre, arrête-toi », non seulement aucun des soldats de son armée n'aurait compris ce qu'il voulait dire, mais il aurait parlé une langue impossible, antiscientifique. » (*Astronomie populaire*, t. III, p. 23.) Cf. Jean d'Estienne, *le Miracle de Josué*, dans *la Controverse*, t. II, 1881, p. 25-42, 82-89. — J. Bourlier, *Revue du clergé français*, t. XII, p. 44 *sqq.* — F. de Hummelauer, *Commentarius in librum Josue*. Paris, 1903.

1. Galilée, *Opere, Lettera alla Granduchessa*, t. XIII, p. 62 *sqq.* Milan, 1811.
2. Bergier, *Dictionnaire de théologie*, article *Soleil*. — Le panthéiste

Quoi qu'il en soit, insiste M. Séailles, quoi qu'il en puisse être du prodige et du mode d'explication, toujours reste-t-il que l'Église a défini ces deux points contre Copernic et Galilée : la terre est le centre immobile du monde ; le soleil est animé d'un mouvement réel diurne. Volontiers M. Séailles ferait siennes ces paroles de M. Roberts : « Tous les catholiques sont obligés de conclure, de la bulle *Speculatores* et des décrets de Paul V et d'Urbain VIII, que la doctrine *héliocentrique* est fausse, et que cette conclusion est infailliblement certaine. » Rationalistes et protestants ont beau se liguer en cette occurrence, nous contestons absolument la légitimité de la conclusion qu'ils tirent, avec un accord touchant, de la condamnation de Galilée. Un bref rappel des faits essentiels et quelques explications suffiront, croyons-nous, à prouver notre assertion.

* * *

L'opinion de Galilée fut signalée en février 1615 par le P. Lorini, dominicain de Florence, au cardinal Sfondrati, préfet de la congrégation de l'Index. Ce cardinal la déféra à l'examen de la congrégation du Saint-Office ou Inquisition, qui ne semblait pas pressée d'intervenir. Mais Galilée, ayant eu vent de l'enquête qui se poursuivait sur son compte, accourut à Rome, en décembre 1615. On lui fit très bon accueil. Malheureusement, il entreprit en faveur de son système une propagande trop bruyante et se plaça sur un mauvais terrain. Ses amis le conjurèrent, en vain, de montrer plus de calme, et surtout de se borner aux arguments scientifiques, au lieu de chercher à établir la conformité de son opinion avec certains textes de l'Écriture. Par suite de cette agitation et de cette imprudence, le Saint-Office se trouva mis en demeure d'agir. Le 19 février 1616 il soumit aux onze

B. Spinoza, pour enlever au fait son caractère préternaturel, a essayé d'expliquer la prolongation du jour par un phénomène naturel, du genre des *parhélies*, disant « qu'à cette période de l'année, la quantité extraordinaire de glace qui se trouverait dans la région de l'air pouvait produire une réfraction plus forte que de coutume ». (*Traité théologico-politique*, t. II, p. 27, traduction E. Saisset.) C'est à cause de son goût pour ces interprétations *naturalistes* de la Bible, que Spinoza, né de juifs portugais, à Amsterdam, fut excommunié par la synagogue de cette ville.

théologiens consulteurs [1] les deux propositions suivantes : 1° Le soleil est le centre du monde et il est tout à fait immobile. — 2° La terre n'est pas le centre du monde, ni immobile, mais elle se meut tout entière, même d'un mouvement diurne [2]. La première fut qualifiée d'absurde en philosophie et formellement hérétique ; la seconde fut taxée absurde en philosophie et, au moins, erronée en théologie. Le 25 février, cette « censure des propositions du mathématicien Galilée » fut lue dans la séance tenue par les cardinaux inquisiteurs, en présence de Paul V ; puis le pape enjoignit au cardina Bellarmin de signifier à Galilée qu'il devait abandonner les opinions ci-dessus énoncées, et ne plus les enseigner, ni de vive voix, ni par écrit. C'est pourquoi, le lendemain, Bellarmin fit venir Galilée et lui notifia la sentence. Galilée ayant promis solennellement de s'y conformer, Bellarmin fit connaître la soumission de l'astronome florentin, dans la séance de l'Inquisition qui se réunit, le 3 mars, en présence du Souverain Pontife. C'est dans cette séance que le Saint-Office approuva le décret préparé par les cardinaux de la congrégation de l'Index. Sur l'ordre du pape, ce décret fut publié le 5 mars. Il déclarait la doctrine de Copernic sur l'immobilité du soleil et le mouvement de la terre *fausse et absolument contraire aux divines Écritures* et prohibait tout livre enseignant l'immobilité du soleil, centre du monde, et le mouvement de la terre [3].

Telle est la décision rendue par l'Index, en 1616. Il convient de remarquer que les qualifications proposées par les consulteurs sont adoucies (la note d'hérésie n'y figure point). De plus, cette première condamnation, pour garder certains ménagements, ne prononçait pas le nom de Galilée

1. C'étaient l'archevêque d'Armagh (Petrus Lombardus), un augustin (Gregorius Nunnius Coronel), un bénédictin (D. Michael a Neapoli), un jésuite (Benedictus Justinianus), un clerc régulier (D. Raphael Rastellius), six dominicains (Hyacinthus Petronius, Raphael Riphoz, Michael Angelus Seghetius, Hieronymus de Casali majori, Thomas de Lemos, Jacobus Tintus).

2. « Sol est centrum mundi et omnino immobilis motu locali. — Terra non est centrum mundi nec immobilis, sed secundum se totam movetur et motu diurno. »

3. Cf. H. de l'Épinois, *les Pièces du procès de Galilée*. Rome et Paris, 1877. — H. Grisar, *op. cit.*

et ne mentionnait aucun de ses écrits. La défense personnelle, qui lui fut transmise sur l'ordre du pape, par Bellarmin, resta secrète[1]. Elle ne comportait d'ailleurs ni abjuration, ni pénitence. Quelques jours après la publication du décret de l'Index, Galilée fut reçu en audience par Paul V, qui se montra très bienveillant.

Galilée, en quittant Rome, se rendit dans sa villa près de Florence, pour y continuer ses travaux. Mais il en vint peu à peu à oublier ses promesses. En 1632 parut son mémorable *Dialogue sur les deux plus grands systèmes du monde*[2]. L'un des personnages, Simplicio, dans lequel la malignité publique vit la caricature du pape Urbain VIII, soutenait le système de Ptolémée par des preuves ridicules. Tout le monde, malgré les dénégations intéressées de Galilée[3], reconnut dans ce *Dialogue* une apologie du système de Copernic. C'était une violation flagrante des promesses antérieures. Piqués au vif par les sarcasmes dont l'imprudent astronome était prodigue à leur endroit, les péripatéticiens dénoncèrent l'ouvrage à l'Inquisition. Galilée dut comparaître devant le Saint-Office, sous l'inculpation d'avoir manqué aux engagements pris en 1616. Il fut déclaré, à cause de cette violation, suspect d'hérésie, « comme ayant cru et tenu une doctrine fausse et contraire aux saintes et divines Écritures[4] ». La sentence lui

1. Quelques adversaires de Galilée ayant répandu le bruit calomnieux que l'Inquisition l'avait condamné à une abjuration et lui avait infligé une pénitence, l'astronome obtint, pour réduire au silence ses calomniateurs, l'attestation suivante du cardinal Bellarmin : « Galilée n'a abjuré ni entre nos mains ni entre celles de personne autre, à Rome, ou ailleurs, que nous sachions, aucune de ses opinions et doctrines ; il n'a pas non plus reçu de pénitence salutaire ; seulement on lui a notifié la déclaration faite par Sa Sainteté et publiée par la congrégation de l'Index, où il est dit que la doctrine attribuée à Copernic, d'après laquelle la terre tourne autour du soleil et le soleil reste au centre du monde, sans se mouvoir d'orient en occident, est contraire aux saintes Ecritures, et que, par conséquent, on ne peut ni la défendre, ni la croire. » (Cf. de l'Épinois, *op. cit.*, p. 75.)

2. *Dialogo di Galileo sopra i due massimi sistemi del mondo, Tolemaico e Copernicano.*

3. Certains défenseurs de Galilée accordent loyalement qu'il manqua de franchise dans cette circonstance. Cf. A. Mézières, *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1876, p. 657-658.

4. Le mot célèbre : *E pur si muove !* (Et pourtant elle tourne !) que Galilée, aurait murmuré, au moment de sa rétractation, a été inventé bien longtemps après. La première mention qui en soit faite ne semble pas remonter au

imposait une abjuration et une peine expiatoire [1] (22 juin 1633). Galilée fit acte de soumission et, cette fois, observa fidèlement ses promesses. Ces vexations, si dures pour l'homme de génie, n'ébranlèrent pas la foi du chrétien, parce qu'elle était éclairée. Il mourut quelques années après, le 8 janvier 1642, « dans les sentiments de la plus grande piété [2] ».

Voilà, en bref, les faits incriminés. Nous sommes en présence de deux décisions, l'une de l'Index, en 1616, l'autre de l'Inquisition en 1633. L'une et l'autre considèrent l'opinion de Copernic comme « fausse et contraire aux saintes Écritures ». Ces deux sentences n'en font donc qu'une [3], au point de vue doctrinal, le seul qui soit présentement en jeu. Que conclure de tout cela ?

* * *

Les membres du Saint-Office, expliquant la Bible dans un sens contraire au système de Copernic, ont pensé que la sainte Écriture enseignait l'immobilité de la terre et le mouvement du soleil. Cette interprétation est aujourd'hui unanimement reconnue comme erronée. Le tribunal de l'Inquisi-

delà de 1761. (Abbé Irailh, *Querelles littéraires.*) Cf. Gilbert, *le Procès de Galilée*, dans *la Controverse*, t. I, 1880-1881, p. 102.

1. La peine consistait dans une détention dont la nature devait être réglée ultérieurement et dans la récitation, une fois par semaine, pendant trois ans, des sept psaumes de la pénitence. C'est trop peu au gré des calomniateurs de l'Église ; ils ont prétendu que Galilée avait été soumis à la torture et qu'il avait moisi dans les cachots de l'Inquisition. La vérité est moins sombre ; Galilée reçut du pape une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort. Il ne fut jamais mis à la question et, après sa condamnation, il eut pour *carcere duro*, à Rome, le palais de l'ambassadeur de Toscane, Nicolini. « Quelques jours après, il partait pour Sienne et passait cinq mois chez son ami le cardinal Piccolimini, entouré d'hommages, mais prisonnier. Il quitta Sienne à la fin de 1633 pour se retirer à Arcetri, près de Florence, dans une villa achetée dans le voisinage du couvent de San Matteo où sa fille Marie-Céleste était religieuse. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, prisonnier sur parole, mais soumis à la surveillance de l'Inquisition. » (Jules Gay, docteur ès sciences, *Lectures scientifiques*. Paris, 1891, p. 4. Cf. H. Grisar, *op. cit.*, p. 88 *sqq.*)

2. Jules Gay, *op. cit.*, p. 5.

3. Il suffira donc de parler du Saint-Office, d'autant que le décret de l'Index (1616) fut rendu sur son ordre, et que dans la sentence portée par lui (1633) il se réfère au susdit décret de l'Index. Ce qui vaudra pour le second (1633) vaudra aussi pour le premier (1616).

tion s'est donc trompé. — Et après ? — Qu'en résulte-t-il au point de vue dogmatique ? Est-ce que M. Séailles peut, justement, arguer de cette erreur, au profit de sa thèse ? — En aucune façon.

La décision, en effet, rendue contre Galilée ne met pas le moins du monde en échec l'infaillibilité dont l'Église se prévaut en matière dogmatique et morale. Car seuls, d'après la croyance catholique, sont revêtus du privilège de l'inerrance le concile œcuménique uni au Souverain Pontife, et le pape lui-même parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire parlant comme chef de l'Église universelle et avec l'intention manifestée de définir un point de doctrine. Ici, rien de pareil. Ce sont des cardinaux, réunis en congrégation, qui ont examiné la question en litige et l'ont tranchée en vertu de leurs pouvoirs judiciaires. Or jamais dans l'Église on n'a attribué l'infaillibilité aux congrégations romaines[1].

S'il en est ainsi, quelles sont donc, pour un catholique, les obligations qui résultent des décisions prises par les congrégations? Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'établir une distinction entre les décisions *disciplinaires* et les décisions *doctrinales*.

Par leurs décisions disciplinaires, les congrégations prescrivent ce qu'il *faut faire* : *v. g.* tel enseignement est condamné, tel livre est prohibé. Celui qu'atteint la censure est obligé de ne plus parler ni écrire dans le sens réprouvé, il doit retirer de la circulation ses ouvrages mis à l'index. La raison en est que le pape, chef de l'Église, a droit à l'obéissance pratique, parce qu'il a été constitué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pasteur universel. Or une autorité légitime, bien que sujette à l'erreur, a droit à l'obéissance de ses subordonnés, à moins qu'elle ne commande une chose évidemment mauvaise : autrement, le gouvernement deviendrait

1. Cf. H. Grisar, *op. cit.*, p. 357-359. Voici, par exemple, ce que dit le cardinal Gotti : « Decreta Congregationum in materia fidei et morum ex se ut a Congregatione ipsa prodeunt, multi quidem sunt facienda, sed non præbent theologo firmum, id est infallibile argumentum. » (*De locis theologicis,* quæst. III, § 2, n. 12.) Voir plus bas d'autres témoignages dans le même sens.

impossible dans n'importe quelle société. Mais les congrégations romaines sont, aux mains du pape, les instruments dont il se sert pour administrer l'Église. Elles peuvent donc, à juste titre, exiger le respect et l'obéissance qui sont dus aux pouvoirs délégués. Leurs décrets disciplinaires ne sont pas irréformables; mais chacun doit y conformer sa conduite tant qu'ils n'ont pas été révoqués : ce sont des mesures de prudence qui, commandées par les circonstances, peuvent n'avoir qu'une utilité provisoire.

Quelle doit être l'attitude des catholiques vis-à-vis des décisions *doctrinales* du Saint-Office ou tribunal de l'Inquisition qui concernent ce qu'il *faut croire*? On sait que le pape s'en est réservé la présidence, ce qui donne à ses jugements une valeur particulière. Les décrets doctrinaux du Saint-Office ont droit à une adhésion intérieure de l'intelligence, mais proportionnée à l'autorité du tribunal. Il ne peut donc s'agir d'une adhésion comme à un article de foi, car seul un juge infaillible peut commander l'obéissance sous peine d'encourir le reproche et de contracter le péché d'hérésie. Mais celui qui refuse dans son for intérieur d'adhérer à une sentence de l'Inquisition, peut facilement se rendre coupable du péché, très grave encore, de témérité. Il faut excepter le cas où l'auteur condamné aurait réellement l'évidence objective de la vérité de la proposition censurée à tort. Ce cas, par la nature même des choses, est très rare. Voici pourquoi. On est généralement un juge peu équitable dans sa propre cause. L'auteur incriminé doit se défier des illusions de l'amour-propre blessé, qui est souvent la dupe du mirage trompeur d'une évidence purement subjective. Étant donné qu'il est en conflit avec des hommes graves, instruits, sans intérêts personnels, n'ayant pour but que de maintenir intact le dépôt des vérités divines confié à la garde de l'Église, la vertu de prudence, obligatoire pour tout chrétien, pour tout homme, doit le porter à croire qu'il n'a pas raison contre des personnages si autorisés, ou, du moins, à suspendre son jugement. Cependant, s'il y avait vraiment pour lui évidence[1], alors il pourrait continuer d'adhérer intérieurement

1. Bien que Galilée donnât, nous le verrons, de mauvaises raisons en faveur

et fermement à sa manière de voir; mais, dans le for extérieur, il serait tenu au *silence respectueux*; car, autrement, il serait réfractaire à la direction imposée par l'Église, entravant, autant qu'il est en lui, le pouvoir qu'elle a reçu du Christ de gouverner les intelligences, même en dehors des matières strictement définies[1].

Bref, l'adhésion requise par l'Église quand il s'agit des décisions doctrinales rendues par les congrégations romaines, n'est pas une adhésion absolue comme celle qui est

de son système, il se peut très bien qu'il eût, par une intuition de génie, l'évidence que ce système était vrai. Dans ce cas, pourvu qu'il s'enfermât dans un silence respectueux, évitant de critiquer l'autorité faillible mais digne d'obéissance qui l'avait condamné, il n'était pas tenu de rétracter son opinion au for intérieur. Mais il semble, d'après la déposition de Galilée lui-même dans son interrogatoire du 21 juin 1633, qu'il n'avait point l'évidence que son système était certain, car il déclara expressément ce qui suit : « Je ne tiens pas pour vraie cette opinion de Copernic, et je ne l'ai jamais tenue pour telle depuis que l'ordre m'a été intimé de l'abandonner. » (Condamnation de 1616.) Cf. H. de l'Épinois, *les Pièces du procès de Galilée*, p. 93-94.

1. Sur la portée des décisions rendues par les congrégations romaines, nous avons deux lettres très explicites de Pie IX. Le 8 janvier 1856, la congrégation de l'Index avait frappé les ouvrages de Günther. Pie IX apprenant qu'on discutait dans certaines universités d'Allemagne sur la valeur de cette sentence, écrivit, le 15 juin 1857, à l'archevêque de Cologne : « Ce décret, sanctionné par Notre autorité et publié par Nos ordres, devait évidemment suffire pour faire considérer la question comme entièrement terminée. Tous ceux qui se glorifient du nom de catholiques devaient comprendre clairement qu'il était de leur devoir d'obéir ; que la doctrine contenue dans les livres de Günther ne pouvait passer pour une doctrine pure ; que, par conséquent, il n'était permis à personne de défendre et de soutenir ce qu'enseignaient ces ouvrages ; et qu'on ne pouvait, sans une permission spéciale, ni les lire, ni les conserver. Car de ce que, dans ce décret, aucune proposition n'était citée expressément ou que nulle censure n'y était clairement et rigoureusement appliquée, personne ne pouvait se croire autorisé à se soustraire au devoir de l'obéissance et du respect. » Six ans après, les membres d'un congrès, tenu à Munich, avaient émis la prétention de ne s'incliner intérieurement que devant les définitions dogmatiques de l'Église. Pie IX écrivit à l'archevêque de cette ville, le 21 décembre 1863 : « Puisqu'il s'agit de la soumission à laquelle sont obligés en conscience tous les savants catholiques, les membres du Congrès doivent reconnaître qu'il ne leur suffit pas d'accepter et de respecter les dogmes de l'Église; ils doivent en outre se soumettre soit aux décisions doctrinales qui émanent des congrégations pontificales, soit aux points de doctrine qui, d'un accord commun et constant, sont tenus dans l'Église comme des conclusions théologiques tellement certaines que les opinions opposées, sans pouvoir être qualifiées d'hérétiques, méritent cependant quelque censure théologique. » Sur l'autorité des congrégations romaines, cf. Franzelin, *De Traditione*, Thesis XII. — D. Palmieri, *Tractatus de romano pontifice*, Thesis XXXII, Schol. 2.

exigée pour les décisions *ex cathedra*. Le motif de cette différence est obvie : dans le second cas, la sentence est infaillible, définitive, irréformable, tandis que, dans le premier, elle est, en soi, faillible, provisoire, réformable. Or, la sagesse demande que l'assentiment donné à une proposition soit en rapport exact avec la valeur des raisons qui le déterminent. C'est pourquoi, en présence d'un jugement *ex cathedra*, l'assentiment doit être catégorique, car il repose sur une certitude absolue qui exclut toute crainte d'erreur ; mais, en face d'un jugement émanant des congrégations romaines, il est compatible avec la pensée[1] que peut-être ce qui est prescrit aujourd'hui sera modifié un jour, car il s'appuie seulement sur une très haute probabilité qu'on nomme certitude morale. Mais, tant que la sentence est maintenue, tout catholique est tenu d'y adhérer intérieurement, parce que la certitude morale, qui motive cet assentiment, est une présomption assez forte pour fonder le droit de l'autorité ecclésiastique et l'obligation des croyants, comme elle suffit, dans la société familiale et la société civile, à établir le droit des supérieurs et le devoir des inférieurs.

*
* *

Fort bien, répliquera-t-on sans doute. Mais, est-ce que les papes Paul V et Urbain VIII ne partageaient pas, au fond, la manière de voir de la congrégation du Saint-Office, puisqu'ils l'avaient laissée faire et avaient même ratifié son jugement, au moins implicitement?

Nous acceptons l'objection. Elle est si peu embarrassante qu'elle a été renforcée, de nos jours, par un historien, défenseur érudit de la papauté, le P. Henri Grisar. Jusqu'à lui, les apologistes, constatant l'absence de la signature papale au bas des décrets de condamnation, regardaient, de la meilleure foi du monde, cette abstention de Paul V et d'Urbain VIII comme d'autant plus significative que leurs préférences personnelles pour le système de Ptolémée étaient

1. « ... Qua cognitione existente, nequit habere locum certitudo metaphysica. Dicimus itaque assensum esse moraliter certum. » (Palmieri, *loco cit.*)

connues de tous. Mais cette argumentation reposait tout entière sur un faux supposé. L'omission de la signature pontificale ne prouve rien dans l'espèce, car le P. Grisar a montré que l'usage de contresigner les décrets de ce genre ne remonte pas au delà du dix-huitième siècle. Il est donc certain que la décision condamnant Galilée eut l'agrément des souverains pontifes. Nous devons en conclure qu'ils se trompèrent avec les cardinaux. Mais qu'importe au regard de la question débattue ? Car, personne ne l'ignore, le pape n'est infaillible que lorsqu'il parle *ex cathedra*, comme docteur et pasteur de l'Église universelle[1]. Cette condition n'est pas réalisée dans la sentence portée contre l'astronome florentin.

En effet, quand le Souverain Pontife enseigne en sa qualité de docteur infaillible, il le fait toujours explicitement, en son nom propre, avec la volonté clairement exprimée d'imposer une croyance. En voici la raison simple et péremptoire : l'infaillibilité est un privilège personnel, incommunicable. Si, comme nous venons de le concéder, l'absence de la signature papale n'est pas un motif suffisant pour révoquer en doute l'approbation du pape, ce fait garde toute sa valeur pour attester que, dans la circonstance, Paul V et Urbain VIII n'ont pas agi dans la plénitude de leur suprême autorité apostolique[2]. Il n'existe pas un seul document doctrinal, reconnu comme infaillible, qui ait été libellé dans la forme des décrets rendus contre Galilée.

Ce qui achève de confirmer d'une façon éclatante cette interprétation, c'est que, ni au temps de Galilée, ni aux époques ultérieures, on ne peut alléguer, parmi les théologiens catholiques, même les plus respectueux de l'autorité des congrégations romaines, un seul écrivain de marque qui ait prétendu que la décision du Saint-Office avait un caractère infaillible et, partant, une valeur définitive. Et cependant les adversaires acharnés du système de Copernic étaient

1. Concilium Vaticanum, Constitutio *Pastor Æternus.*

2. Ils auraient agi de la sorte s'ils avaient approuvé explicitement les décrets de l'Index et du Saint-Office et les avaient imposés à la créance de l'Église universelle comme articles de foi.

très remuants; ils avaient d'ailleurs tout intérêt à essayer de tirer en ce sens le décret qui leur était favorable, si cette tentative avait pu avoir la moindre chance de succès. Ce silence est déjà bien éloquent. Mais nous avons mieux que cet argument négatif: il y a des témoignages positifs très formels. Produisons, entre beaucoup d'autres, les affirmations d'un philosophe et d'un théologien.

Le philosophe c'est Descartes en personne. Ayant appris la condamnation de Galilée, au moment où il allait faire paraître son traité de physique intitulé *le Monde*, Descartes écrivit au P. Mersenne :

... Je ne me suis pu imaginer que lui Galilée qui est en Italie, et même bien voulu du pape, ainsi que j'entends, ait pu être criminalisé pour autre chose, sinon qu'il aura sans doute voulu établir le mouvement de la terre, lequel je sais bien avoir été autrefois censuré par quelques cardinaux; mais je pensais avoir ouï dire que depuis on ne laissait pas de l'enseigner publiquement, même dans Rome; et je confesse que s'il est faux, tous les fondements de ma philosophie le sont aussi, car il se démontre par eux évidemment. Et il est tellement lié avec toutes les parties de mon traité, que je ne l'en saurais détacher, sans rendre le reste tout défectueux. Mais comme je ne voudrais pour rien au monde qu'il sortît de moi un discours où il se trouvât le moindre mot qui fût désapprouvé par l'Église, aussi aimé-je mieux le supprimer que de le faire paraître estropié[1].

Quelques mois plus tard, Descartes, bien avisé, écrivait au même correspondant :

Je ne perds pas tout à fait espérance qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes, qui avaient été quasi en même sorte condamnés autrefois, et ainsi que mon *Monde* ne puisse voir le jour avec le temps[2].

1. *Lettres de Descartes*, novembre 1633. Édition Adam et Tannery, t. I, p. 270. — Dans cette lettre Descartes se montre bien informé. Il y fait allusion à la première condamnation en date du 5 mars 1616. Il est vrai également que, quatre ans après cette condamnation, par un décret du 15 mai 1620, l'Index autorisa l'enseignement du système de Copernic à titre d'hypothèse. Ce sont les imprudences de Galilée qui attirèrent sur lui un nouvel orage, comme nous le verrons. Descartes se montre également, en bon chrétien qu'il était, très respectueux des décisions des congrégations romaines.

2. *Lettres de Descartes*, avril 1634. *Ibid.*, t. I, p. 288. — Le traité du *Monde* parut pour la première fois, à Paris, en 1664, quatorze ans après la mort de Descartes. Mais, de son vivant, il avait publié en 1644 les *Principes de la philosophie*, qui contiennent tout l'essentiel de ses théories physiques. — On pourrait apporter beaucoup d'autres témoignages, par exemple, ceux

Voici ce que disait, traitant la question *ex professo*, le théologien Riccioli, dans un ouvrage publié peu de temps après la condamnation de Galilée et approuvé par l'Inquisition :

« La sacrée congrégation des cardinaux, en tant que séparée du pape, ne peut donner à aucune proposition la valeur d'une vérité de foi, même quand elle déclare qu'il s'agit de choses de foi ou que la proposition contraire est une hérésie. » C'est le principe général; voici comment il est appliqué à la condamnation du système de Copernic soutenu par Galilée : « Puisqu'il n'existe aucune décision de foi émanant du Souverain Pontife ou d'un concile convoqué et approuvé par lui, aucun décret d'une congrégation au sujet de ce système ne peut obliger à croire comme vérité de foi que le soleil tourne autour de la terre et que la terre est immobile [1]. »

L'infaillibilité du pape et de l'Église étant mise hors de cause, nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître que les décisions des congrégations de l'Index et du Saint-Office ont été un fait regrettable. Mais il est facile, et c'est justice, de constater, à la décharge des tribunaux romains qui ne trouvent pas grâce devant le terrible M. Séailles, des circonstances fortement atténuantes.

On peut dire, sans exagération, que ce fut Galilée qui attira sur lui la foudre par ses témérités de discussion et ses intempérances de langage. Dans sa lettre à la grande-duchesse Christine, le savant astronome s'était pourtant tracé ce sage programme :

La Sainte Écriture et la nature procèdent l'une et l'autre de

de Malebranche (*De la recherche de la vérité*, liv. IV, chap. XII) et de Gassendi (*De motu impresso*, édition florentine, t. III, p. 471). Le protestant Leibniz comprenait très bien aussi que la décision du Saint-Office n'était point infaillible, puisqu'il la jugeait réformable et priait, en 1688, le landgrave Ernest de Hesse d'intervenir auprès des cardinaux pour faire rapporter le décret de 1616, ou du moins en obtenir la mitigation.

1. Riccioli, *Almagestum novum*, t. I, p. 52. Bologne, 1651. — Le théologien Caramuel enseigne clairement que le décret des cardinaux contre Galilée est réformable, puisqu'il dit que, le jour où l'on découvrirait une preuve apodictique du mouvement de la terre, « les cardinaux pourraient alors permettre, pour ce motif, d'expliquer les paroles du chapitre X de Josué comme des expressions métaphoriques, ou destinées à exprimer seulement les apparences ». (*Theologia moralis fundamentalis*, liv. I, *Fund.* V, n° 273.) — On pourrait ajouter à ces témoignages ceux de beaucoup d'autres théologiens. Nous rapporterons plus bas les paroles des P. Fabri et Kochansky.

Dieu : la première comme ayant été inspirée par le Saint-Esprit, la seconde comme exécutrice fidèle des lois que Dieu lui a données. Mais, pendant que l'Écriture, s'accommodant aux intelligences ordinaires, s'exprime avec raison dans beaucoup de cas d'après les apparences, et en usant de mots qui ne peuvent rendre la valeur absolue des choses, la nature suit une ligne inflexible et immuable, sans transgresser jamais les lois qui lui ont été imposées. Il résulte de là qu'une conclusion scientifique incontestable, fruit d'observations sérieuses ou de démonstrations rigoureuses, ne doit pas être révoquée en doute en faisant appel à des passages de la Sainte Écriture qui sont en contradiction apparente avec cette conclusion... Le devoir d'un commentateur consiste à chercher le sens véritable de la parole sacrée, *et ce sens, sans aucun doute, sera d'accord avec les conclusions légitimes des sciences naturelles*[1].

C'était parler d'or : Galilée fait écho à saint Augustin[2] et à saint Thomas d'Aquin[3]. Malheureusement il se départit vite

1. Galilée, *Lettera a madama Christina.* (Œuvres complètes, édition de Milan, 1811, t. XIII, p. 17-18, 24.) — Cette lettre, datée du 21 décembre 1613, ne fut imprimée que plus tard. Mais elle circula, sous le manteau, grâce à des copies répandues à Florence et ailleurs.

2. Saint Augustin, *De Genesi ad litteram,* I, xxi, 41 ; II, ix, 20.

3. Saint Thomas, *Summa theologica,* I p., q. lxx, a. 1, ad 3um. — Léon XIII a magistralement résumé, en l'approuvant, la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas : « Aucun désaccord réel ne peut certes exister entre la théologie et la physique, pourvu que toutes deux se maintiennent dans leurs limites et prennent garde, suivant la parole de saint Augustin, « de ne rien « affirmer au hasard et de ne pas prendre l'inconnu pour le connu ». (*In Genesim,* op. imperf., ix, 30.) Si cependant elles sont en dissentiment sur un point, que doit faire le théologien ? — Suivre la règle sommairement indiquée par le même docteur : « Quant à tout ce que nos adversaires pourront « nous démontrer au sujet de la nature en s'appuyant sur de véritables « preuves, démontrons-leur qu'il n'y a rien de contraire à ces faits dans nos « saintes Lettres. Mais pour ce qu'ils tireront de certains de leurs livres, et « qu'ils invoqueront comme étant en contradiction avec ces saintes Lettres, « c'est-à-dire avec la foi catholique, montrons-leur qu'il s'agit d'hypothèses, « ou que nous ne doutons nullement de la fausseté de ces affirmations. » (Saint Augustin, *De Genesi ad litteram,* I, xxi, 41.) Pour bien nous pénétrer de la justesse de cette règle, considérons d'abord que les écrivains sacrés, ou plus exactement « l'Esprit de Dieu, qui parlait par leur bouche, n'a pas « voulu » enseigner aux hommes ces vérités concernant la constitution intime des « objets visibles, parce qu'elle ne devaient leur servir de rien pour leur « salut ». (Saint Augustin, *op. cit.,* II, ix, 20.) Aussi ces auteurs, sans s'attacher à bien observer la nature, décrivent quelquefois les objets et en parlent, ou par une sorte de métaphore, ou comme le comportait le langage usité à cette époque : il en est encore ainsi, sur beaucoup de points, dans la vie quotidienne même parmi les hommes les plus savants. Dans le langage vulgaire, on désigne d'abord et par le mot propre les objets qui

de cette prudente réserve, mêlant à ces discussions techniques des questions d'exégèse. Ses meilleurs amis, sur les conseils autorisés des cardinaux del Monte et Bellarmin qui étaient bien disposés pour lui, l'engageaient vivement à se maintenir sur le terrain scientifique, sans se porter à des incursions téméraires « dans le domaine des Écritures » (*senza entrare nelle scritture*[1]). Si Galilée s'était montré plus réservé, il aurait pu continuer à soutenir le système de Copernic dont les partisans n'auraient jamais été inquiétés. Mais il ne sut pas maîtriser son penchant à faire appel aux textes sacrés pour défendre son opinion. Cette conduite imprudente, où il s'obstina malgré les avis bienveillants venus de haut, fut, au dire des contemporains, notamment de Guichardin [2], ambassadeur du grand-duc de Florence à Rome, la cause principale qui rendit inévitable l'intervention du Saint-Office.

Le Saint-Office, harcelé par les réclamations bruyantes des opposants, finit par céder à leur pression. Ceux-ci comptaient sans doute, dans leurs rangs, des théologiens. Beaucoup de théologiens cependant étaient favorables à Galilée. Le gros de l'opposition [3] était formé de la coalition des philosophes péri-

tombent sous les sens ; l'écrivain sacré (et le Docteur angélique nous en avertit, *Summa theologica*, p. I, q. LXX, a. 1, ad 3um) s'est de même attaché aux caractères apparents et sensibles, c'est-à-dire à ceux que Dieu lui-même, s'adressant à des hommes, a indiqués suivant la coutume des hommes, pour être compris d'eux. » (Encyclique *Providentissimus*, 18 novembre 1893.)

1. Lettre de Ciampolli à Galilée, 21 mars 1615. (Cf. *Opere complete di G. Galilei*, t. VIII, p. 367. Firenze, 1851.)

2. Lettre de Pietro Guicciardini, 4 mars 1616. (*Opere di Galilei*, t. VI, p. 227.) Cf. J.-B. Biot, *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. III, p. 5. Paris, 1858. — H. de l'Épinois, *la Question de Galilée*, p. 42. Paris, 1878.

3. « Les jésuites ont été considérés par Galilée (Lettre à Elia Diodati, 25 juillet 1634) et par ses amis, comme les plus actifs promoteurs du procès qui allait s'engager ; mais rien ne justifie cette accusation... Galilée comptait des partisans parmi les jésuites, comme dans les autres ordres religieux. » (Abbé J.-B. Jaugey, *le Procès de Galilée et la théologie*, p. 32. Paris 1888.) Pascal, naturellement, n'a pas manqué cette occasion de dauber les Jésuites. « Ce fut... en vain que vous obtîntes contre Galilée ce décret de Rome qui condamnait son opinion touchant le mouvement de la terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure en repos ; et si l'on avait des observations constantes qui prouvassent que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheraient pas de tourner, et ne s'empêcheraient pas de tourner avec elle. » (*Les Provinciales*, dix-huitième lettre. Édition Faugère,

patéticiens et des astronomes attachés au système de Ptolémée. La fougue mordante de Galilée les avait poursuivis sans trêve et ridiculisés sans pitié : elle lui créa parmi eux d'implacables ennemis, car l'amour-propre scientifique blessé pardonne malaisément. Un historien de l'astronomie a loyalement réparti les responsabilités :

Le zèle de la religion ne fut que le manteau de cette persécution. On voulait *venger Aristote et l'ancienne philosophie*. L'histoire doit tout dire pour être toujours juste ; nous ne devons pas juger cette faute avec les lumières de notre siècle. Le système de Copernic n'avait alors de partisans qu'en Allemagne; ils étaient en petit nombre... *La foule des astronomes était contraire.* Les juges comptèrent les suffrages et ne les pesèrent pas. La lettre des passages de l'Écriture semble opposée à ce système ; avant que l'Église se décidât à les prendre dans le sens figuré, il fallait que les savants fussent d'accord et que la vérité fût universellement reconnue [1].

Les opposants avaient d'ailleurs beau jeu pour prendre à leur tour l'offensive contre Galilée. Si ce dernier, en effet, a pu saisir, par un coup d'œil intuitif qui n'appartient qu'au génie, la vérité du système copernicien, on reconnaît aujourd'hui qu'il n'apporta pour l'étayer que des arguments bien fragiles [2]. Laplace les traite « d'analogies [3] ». Un savant allemand écrivait il y a quelques années : « La justification des juges romains se tire de ce fait que les preuves de Galilée sur le point capital n'étaient que des conclusions d'ordre analogique [4]. » Un professeur de sciences à l'Université de Louvain est aussi affirmatif : « Pas plus en 1633 qu'en 1616, ses véritables preuves (du système de Copernic), celles qui l'ont mis au rang qu'il occupe dans la science, n'étaient connues, et, contrairement à une opinion très répandue,

t. II, p. 231.) Ce passage est doublement instructif, car il nous révèle les pensées intimes du janséniste et du savant. En bon janséniste, Pascal rejetait l'autorité des congrégations romaines. Comme savant, il déclare que le mouvement de la terre n'est pas encore démontré. On trouve aussi dans les *Pensées* des traces de son doute à cet égard.

1. Bailly, *Histoire de l'astronomie moderne*, t. II. p. 131-132. Paris, 1779.

2. On trouvera l'indication de ces arguments dans Figuières, *Galilée et ses juges*, p. 33-34. Aix, 1882.

3. Laplace, *Essai sur les probabilités*, p. 247. Paris, 1820. — Cf. Secchi, *Manuale didattico-storico de Schiavi*, 1874, p. 388.

4. Schanz, *Galileo Galilei*, p. 36. Wurzbourg, 1878.

Galilée n'a apporté aucun argument concluant en faveur de cette hypothèse [1]. »

Il y a là, on l'avouera, tout un ensemble de circonstances atténuantes dont un juge équitable doit faire bénéficier la congrégation du Saint-Office. L'erreur commise dans le procès de Galilée est le seul reproche sérieux que, au point de vue doctrinal, les ennemis de l'Église ont pu faire à ce tribunal, qui fonctionne depuis plus de trois siècles [2]. Voilà pourquoi ils ressassent sans cesse ce grief. Mais quel corps savant oserait se lever en accusateur contre le Saint-Office, et, pur de toute défaillance intellectuelle, lui jeter la première pierre ? Ce n'est pas assurément l'Académie des sciences de Paris, elle qui taxa si longtemps d'invraisemblable l'existence des aérolithes, attestée cependant par de nombreux témoins, et qui même, dit-on [3], décida, à la fin du dix-huitième siècle, de ne plus recevoir de mémoires sur ce sujet. Ce n'est pas non plus l'Académie de médecine de Paris, elle qui, en plein dix-neuvième siècle, s'entêta pendant des années à rejeter sans examen les faits de magnétisme, parce qu'ils avaient le tort impardonnable de déranger certaines théories préconçues [4].

*
* *

Quel que soit le blâme qu'on inflige aux congrégations de l'Index et du Saint-Office pour avoir condamné Galilée, la conclusion, qui découle avec évidence des faits rapidement évoqués devant le lecteur, est en opposition manifeste avec celle que M. Séailles a prétendu en tirer. D'après lui, c'est poussée par l'instinct si clairvoyant de la conservation que l'Église s'acharna à proscrire l'astronomie nouvelle, dont les découvertes étaient incompatibles avec les affirmations contenues dans les dogmes anciens. Pour oser avancer ce paradoxe, il faut que M. Séailles ait complètement perdu de vue

1. Gilbert, *les Véritables Causes du procès de Galilée*, dans *la Controverse*, décembre 1881, p. 714. — Cf. Grisar, *op. cit.*, p. 29-34.

2. Le tribunal du Saint-Office fut institué par Paul III, le 21 juillet 1542. Cf. G. Goyau, A. Pératé, P. Fabre, *le Vatican : le gouvernement central de l'Église*, chap. III, p. 303 *sqq*.

3. E. Naville, *la Logique de l'hypothèse*, 2e édition, p. 77-78. Paris, 1895.

4. É. Méric, *le Merveilleux et la science*, liv. I, chap. V.

plusieurs faits essentiels qui le contrecarrent absolument. Afin de lui rafraîchir la mémoire, réparons donc quelques-unes de ses omissions involontaires.

Il oublie que les Pères de l'Église et les Docteurs du moyen âge, qui ont accepté le système de Ptolémée, l'avaient reçu des philosophes et des savants du paganisme. Ils allaient chercher le dogme chrétien dans les Évangiles, dans saint Paul et dans la tradition, sans s'inquiéter le moins du monde, comme l'a rêvé M. Séailles, de lui faire contracter une alliance indissoluble avec l'astronomie ancienne.

Il oublie que les Pères de l'Église (nous l'avons prouvé [1]), ou bien n'ont pas traité la question, ou, quand ils l'ont abordée, n'ont jamais eu l'idée d'imposer la doctrine du mouvement solaire et de l'immobilité terrestre comme un enseignement théologique. Leur but, comme ils le disent eux-mêmes, était « de faire des chrétiens et non des mathématiciens », car ils savaient pertinemment, comme l'exprimera plus tard d'une façon spirituelle le cardinal Baronius, que « l'intention du Saint-Esprit, dans la sainte Écriture, est de nous apprendre comment on va au ciel et non comment va le ciel [2] ».

1. *Études* du 20 mars 1904, p. 787 *sqq.* — Les Pères ont été unanimes à interpréter, dans le sens littéral, les passages de l'Écriture relatifs au mouvement du soleil et à l'immobilité de la terre, parce qu'ils admettaient le système de Ptolémée qui était le dernier mot de la science d'alors. Mais aucun n'a enseigné ce système comme obligatoire au point de vue de la foi. Aussi Bellarmin, après avoir rappelé cette interprétation unanime dans le sens littéral, reconnaît qu'on doit la suivre tant qu'une vraie démonstration du mouvement de la terre ne sera pas fournie : « Je dis que s'il y avait une vraie démonstration, prouvant que le soleil est au centre du monde et la terre dans le troisième ciel, que le soleil ne tourne pas autour de la terre, mais que la terre tourne autour du soleil, alors il faudrait apporter beaucoup de circonspection dans l'explication des passages de l'Écriture qui *paraissent* contraires, *et dire que nous ne les entendons pas plutôt que de déclarer faux ce qui serait démontré.* Mais je ne croirai pas à l'existence d'une telle démonstration avant qu'elle m'ait été montrée ; et prouver qu'en supposant le soleil au centre du monde et la terre dans le ciel on sauve les apparences n'est pas la même chose que prouver qu'en réalité le soleil est au centre et la terre dans le ciel. Pour la première démonstration je la crois possible ; mais, pour la seconde, j'en doute beaucoup, et, dans le cas de doute, on ne doit pas abandonner l'interprétation de l'Écriture donnée par les saints Pères. » (Bellarmin, Lettre au P. Foscarini, 12 avril 1615 publiée pour la première fois par Berti [*Copernico e le vicende del sistema copernicano*] ; M. Jaugey en donne de larges extraits [*op. cit.*, p. 88-91].)

2. *Spiritui sancto mentem fuisse nos docere, quomodo ad cælum eatur,*

Il oublie que l'Ange de l'école[1], au moyen âge, ne prouve pas l'immobilité de la terre par la sainte Écriture, mais par Aristote.

Il oublie que l'opinion relative au mouvement de la terre autour du soleil, déjà enseignée par les pythagoriciens[2] cinq cents ans avant Jésus-Christ, fut reprise au quinzième siècle, en Italie même, par Nicolas de Cusa, dans son livre *De Docta ignorantia*; ce qui ne l'empêcha pas d'être promu à la dignité cardinalice.

Il oublie que ce fut un chanoine polonais, Nicolas Copernic, qui soutint le même système dans l'ouvrage intitulé *De revolutionibus orbium cælestium*. Nicolas Schomberg[3], cardinal de Capoue, avait pressé Copernic de publier son livre. Paul III, le créateur du tribunal de l'Inquisition, avait agréé la dédicace du travail, dans laquelle Copernic proteste d'avance contre ceux qui s'armeraient, pour attaquer son système, de certains passages de l'Écriture détournés de leur véritable sens[4].

Il oublie que, depuis la mort de Copernic (1543) jusqu'à l'apparition de Galilée dans sa chaire de mathématiques à Florence (1610), c'est-à-dire pendant soixante-sept ans, le système copernicien put se répandre sans rencontrer d'obstacle qui lui barrât le chemin.

non quomodo cælum gradiatur. Ce mot de Baronius est rapporté par Galilée dans sa *Lettera alla granduchessa di Toscana, opere di Galilei*, t. XII, p. 23. Milan, 1811. — C'est bien ainsi que l'entendait le grand Képler lui-même, parlant précisément du miracle de Josué : « Les saintes lettres parlent des choses vulgaires, — au sujet desquelles elles n'ont pas pour but d'instruire les hommes, — à la façon humaine, pour être comprises de ceux auxquels elles s'adressent... » (*Astronomia nova*, introduction, p. 4-5. Prague, 1609.)

1. Saint Thomas, *Commentarium in librum Aristotelis de Cælo et Mundo*, t. III, cap. XIV, lect. 26, p. 217-221. Editio romana, 1886.

2. On entend l'écho de ces mêmes idées dans Pline l'Ancien, *Quæst. natur.*, lib. VII, cap. II.

3. On peut lire la lettre du cardinal Schomberg en tête du *De Revolutionibus orbium cælestium* de Copernic. Nuremberg, 1543.

4. « Si fortasse erunt ματαιόλογοι, qui cum omnium Mathematum ignari sint, tamen de illis judicium sibi sumunt, propter aliquem locum Scripturæ, male ad suum propositum detortum, ausi fuerint meum hoc institutum reprehendere ac insectari; illos nihil moror, adeo ut illorum judicium tanquam temerarium contemnam. » (Copernic, *ibid.*, *Ad S S. Paulum III, Præfatio*, p. IV.)

Il oublie que ce qui déchaîna l'orage, ce fut moins l'opinion de Galilée considérée en elle-même que ses hardiesses exégétiques et ses railleries blessantes.

Il oublie que, de l'aveu même des savants d'aujourd'hui, Galilée n'apportait en faveur de son opinion aucune preuve concluante. Or, c'est un principe essentiel et élémentaire de l'herméneutique, qu'il ne faut abandonner le sens propre et obvie de la sainte Écriture, pour le sens figuré, que si l'on y est contraint par des raisons pressantes. C'est bien ainsi que les juges et les contemporains de Galilée comprirent la portée de la sentence rendue contre lui. Bellarmin, l'un des cardinaux membres du Saint-Office, écrit à Foscarini, le 12 avril 1615, que le système de Galilée est très douteux et qu' « en cas de doute il ne faut pas abandonner l'interprétation de l'Écriture donnée par les Pères[1] ».

Un contemporain, le P. Fabri, jésuite, l'année même où parut le décret de 1616, écrit : « On a souvent demandé à vos coryphées (il s'adresse à un partisan de Galilée) s'ils pouvaient donner une démonstration du mouvement de la terre ; ils n'ont jamais osé répondre affirmativement. Rien ne s'oppose donc à ce que l'Église prenne et ordonne de prendre dans le sens littéral ces passages de la sainte Écriture *jusqu'à ce que l'opinion opposée ait été démontrée*. Si vous trouvez cette démonstration, chose que j'ai peine à croire, alors l'Église ne fera aucune difficulté de reconnaître que ces passages doivent être entendus dans un sens métaphorique et impropre, comme ces mots du poète : *Terræ urbesque recedunt*[2]. »

Il oublie que, conséquemment à la règle d'herméneutique rappelée plus haut, les controversistes, dans la réfu-

1. Bellarmin : *In caso di dubbio, non si deve lasciare la Scrittura Santa esposta dai Santi Padri.*

2. Fabri, *Eustochius de divinis.* — Le P. Kochansky dit de son côté : « Il sera permis et même nécessaire de l'abandonner (l'opinion de Ptolémée), alors seulement qu'une démonstration physico-mathématique incontestable du mouvement de la terre aura été trouvée, *et cette démonstration chacun est libre de la chercher.* » (*Acta eruditorum*, mensis Julii 1685.) Tout cela prouve que, quoi qu'on en ait dit, la condamnation de Galilée a laissé le champ libre aux recherches ultérieures des savants. En fait, elle n'a pas entravé le progrès scientifique, comme l'atteste l'histoire des sciences à cette époque. Cf. H. de l'Épinois, *la Question de Galilée*, p. 272-300 ; H. Grisar, *op. cit.*, p. 337-356 ; Jaugey, *op. cit.*, p. 110 *sqq.*

tation du système copernicien, font passer les objections scientifiques avant les arguments théologiques et scripturaires [1].

Il oublie que, quatre ans après la condamnation lancée par l'Index (5 mars 1616) qui défendait d'enseigner l'opinion de Copernic, soit comme vérité absolue, soit comme hypothèse, la même congrégation (15 mai 1620) autorisait l'enseignement du système de Copernic, à la condition qu'il ne fût présenté qu'à titre d'*hypothèse* [2] scientifique.

Il oublie qu'en 1737, avec l'agrément du Saint-Office, un monument fut érigé en l'honneur de Galilée dans l'église de Santa Croce à Florence [3].

Il oublie enfin que Benoît XIV leva, en 1757, l'interdiction d'enseigner, autrement que d'une façon hypothétique, l'immobilité du soleil, c'est-à-dire à une époque où cette opinion n'avait pas encore obtenu l'assentiment unanime des esprits, près d'un siècle avant la décisive expérience de Foucault (8 janvier 1851).

Il faut se rappeler, en effet, que l'opinion de Galilée était loin de s'imposer, même longtemps après sa mort, à l'acceptation de tous les savants. Pascal, on le sait, s'en tint à l'opinion traditionnelle de l'immobilité de la terre [4]. En 1647, il disait dans sa *Lettre au Père Noël* : «... Comme une même cause peut produire plusieurs effets différents, un même effet peut être produit par plusieurs causes différentes. C'est ainsi

1. Cf., par exemple, *Fr. Ingoli, de situ et quiete terræ contra Copernici systema, disputatio, ad doctissimum mathematicum D. Galileum Florentinum.*

2. Pour autoriser la lecture de l'ouvrage de Copernic, mis quatre ans auparavant (5 mars 1616) à l'index avec la clause *donec corrigatur*, la congrégation n'exigea que de légères retouches dans ce sens : « Iis tamen correctis juxta subjectam emendationem locis, in quibus, *non ex hypothesi* sed asserendo, de situ et motu terræ disputat. » (*Monitum sacræ Congregationis ad Nicolai Copernici lectorem ejusque emendatio, permissio et correctio.* Cité par Roberts, *op. cit.*, p. 123.)

3. On grava sur le monument cette inscription très louangeuse, avec l'autorisation du Saint-Office :

GALILÆUS GALILÆIS
GEOMETRIÆ ASTRONOMIÆ PHILOSOPHIÆ
MAXIMUS RESTITUTOR
NULLI ÆTATIS SUÆ COMPARANDUS

4. Pascal, *Pensées*, Édition Havet, art. I, 1 ; art. XXIV, 17 bis.

que, quand on discourt humainement du mouvement, ou de la stabilité de la terre, tous les phénomènes du mouvement et des rétrogradations des planètes s'ensuivent parfaitement des hypothèses de Ptolémée, de Tycho, de Copernic et de *beaucoup d'autres* qu'on peut faire, de toutes lesquelles une seule peut être véritable. Mais qui osera faire un si grand discernement, et qui pourra, sans danger d'erreur, soutenir l'une au préjudice des autres? » Par là nous voyons qu'aux yeux de Pascal les différentes hypothèses restaient douteuses. En 1687, Newton se tenait sur la réserve : « Les planètes tournent autour du soleil selon l'*hypothèse* de Copernic. » L'ouvrage de Voltaire sur *la Philosophie de Newton* contribua au succès des idées nouvelles. Cependant, même alors, son royal correspondant, Frédéric le Grand, lui écrivait : « Les Malabares ont calculé les révolutions des globes célestes sur le principe que le soleil tournait autour d'une haute montagne de leur pays, et ils ont calculé juste. Après cela, qu'on nous vante les prodigieux efforts de la raison humaine, et la profondeur de nos vastes connaissances[1] ! »

Actuellement encore, au point de vue scientifique, on doit dire que l'affirmation du mouvement terrestre n'est qu'une hypothèse très probable ; mais il faut l'admettre parce que seule elle explique convenablement les faits.

A propos de l'expérience de Foucault, qui a été reprise, en septembre 1902, sous la coupole du Panthéon, par la Société astronomique, M. Ed. André-Fouët s'exprime de la sorte : « Aussi le plus sceptique doit conclure: tout se passe comme si la terre tournait. Du reste, à ce mouvement pendulaire s'exécutant non pas d'une manière quelconque, mais dans ces conditions si précises de sens, de durée, de forme, on ne croit pouvoir assigner aucune cause plausible, si la terre ne bouge pas ; aussi va-t-on jusqu'à cette affirmation : la terre tourne[2]. » L'auteur ajoute un peu plus loin : « Les philosophes ont voulu entrer en lice, élever le débat, et y mêler les questions les plus épineuses de la métaphysique. Dans le *Congrès de philosophie* de 1900, n'a-t-on pas été jus-

1. *Lettre* de Frédéric à Voltaire, 17 juin 1738.
2. Ed. André-Fouët, *Revue de l'Institut catholique de Paris*, janvier 1903, p. 21.

qu'à dire : Nous ne concevons que des mouvements relatifs ; on « ne peut tourner sans tourner par rapport à quelque « chose » ? Or, « l'espace absolu, c'est-à-dire le repère auquel « il faudrait rapporter la terre pour savoir si réellement elle « tourne, n'a aucune existence objective. Dès lors, cette affirma- « tion : *la terre tourne*, n'a aucun sens, puisque aucune expé- « rience ne permettra de la vérifier ; puisqu'une telle expé- « rience, non seulement ne pourra être ni réalisée, ni rêvée « par le Jules Verne le plus hardi, mais ne peut être conçue « sans contradiction. Ou plutôt ces deux propositions : *la terre « tourne*, et *il est plus commode de supposer que la terre tourne* « ont un seul et même sens : il n'y a rien de plus dans l'une « que dans l'autre[1]. » L'objection est faite aux philosophes ; laissons les philosophes réfuter l'objection ; laissons-les prouver la réalité des mouvements, répondre que le monde extérieur peut remplacer, sans cercle vicieux, le repère demandé, et que l'expérience de Foucault autorise précisément cette conception [2]. »

L'objection formulée par M. H. Poincaré n'est point restée confinée dans le cénacle des savants et des métaphysiciens. Mal comprise, elle a été récemment jetée en pâture à la curiosité des profanes. « Des milliers de personnes, depuis quelques semaines, ont la conviction que les astronomes se sont trompés et que la terre ne tourne pas du tout... Il a suffi de quelques lignes dans un journal, reproduites et commentées dans beaucoup d'autres, pour émouvoir l'opinion et troubler les esprits[3]. » Les uns, sceptiques, au fond, sur les affirmations de la science, étaient bien tentés de redire le joli mot que Mercier, de l'Académie française, prononçait très sérieusement en 1814 : « On aura beau faire,

1. H. Poincaré, *la Science et l'hypothèse*, p. 141.

2. Ed. André-Fouët, *loco cit.*, p. 25.

3. H. de Parville, *Journal des Débats*, 24 mars 1904. — Parmi les nombreuses lettres qu'il a reçues, M. de Parville cite celle d'une jeune fille qui a son diplôme supérieur : « Je vous en prie, dites-moi ce qu'il en est ; on répète autour de moi que la terre ne tourne pas ; cette nouvelle me trouble au dernier point. J'en suis malade, j'ai même pleuré. Il me faudra brûler ce que j'ai adoré, perdre toute confiance dans tout ce que j'ai appris. » Pauvre petite intellectuelle ! Pour sûr, la tête lui tourne. Si au lieu d'adorer la science, elle n'avait « adoré que Dieu seul », sa tête, mieux équilibrée, eût tourné moins facilement.

on ne me persuadera jamais que je tourne comme un chapon à la broche ! » D'autres caressaient peut-être l'illusion qu'un fait nouveau allait, au nom de la science, motiver la revision de l'affaire de Galilée. Ici, comme en beaucoup d'autres questions, la sagesse a pour formule : ni scepticisme, ni crédulité. Quand même toute preuve directe de la rotation de la terre ferait défaut, on peut souscrire à ce jugement que le P. Secchi formulait en 1851 : « Le mouvement de la rotation de la terre autour de son axe est une vérité qui, de nos jours, n'a pas besoin d'être démontrée ; elle est en effet un corollaire de tout le système astronomique. »

Il faut donc abandonner le fol espoir d'innocenter les congrégations romaines : elle se sont trompées en condamnant Galilée. Qu'importe encore une fois, au point de vue doctrinal, le seul qui nous préoccupe actuellement, puisque leurs sentences ne sont pas infaillibles, irréformables ?

Gaston SORTAIS.

LA
SUPPRESSION DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Les derniers restes de la liberté d'enseignement ont disparu après le dernier vote de la Chambre des députés. Le Sénat, qui vaut la Chambre, ratifiera ce vote par le sien. Ainsi, de par la loi des majorités, il sera fait litière, en France, des droits sacrés de la famille et de l'Église.

Tout le monde a pu le remarquer : les adversaires de la liberté en 1904, comme en 1880, n'ont rien imaginé de plus fort que les théories des *grands ancêtres*, empruntées elles-mêmes aux pires époques de l'absolutisme païen. De leur côté, les défenseurs de la liberté ont fait entendre de nobles et éloquentes protestations ; mais aucun d'eux n'a cru pouvoir exposer, devant le Parlement, la doctrine intégrale de l'Église en matière d'éducation et d'enseignement. Le sol parlementaire est favorable à l'ivraie du sophisme et du mensonge ; le pur froment de la vérité n'y pousse que par miracle.

Toutefois on peut faire hors des assemblées publiques ce qu'elles ne comportent pas dans leur sein. C'est du moins ce qu'a voulu tenter l'auteur de cet article.

Enseignement. — Éducation. — Le droit d'enseigner paraît évident comme une vérité première.

Qui possède *le droit* d'enseigner? A qui appartient, *en droit*, l'éducation ? Ces deux questions n'en font qu'une. Car pour me conformer à l'usage de la langue parlementaire et du style officiel, je prends ces deux mots comme synonymes, et je les emploie indifféremment l'un pour l'autre[1].

1. En réalité ces deux mots sont très distincts. L'enseignement a pour but premier ou principal d'entretenir et de développer l'activité intellectuelle. Le terme « éducation » a plus d'extension : il signifie le développement complet de l'enfant avec une nuance qui souligne et met au premier rang la formation

Tout père de famille, dans un sens intime en la pleine conscience de sa responsabilité répond sans hésiter à la question posée. Des parents chrétiens, avec le seul tact surnaturel qu'il ont reçu au baptême, devinent aussi, sans avoir besoin de recourir aux arcanes de la théologie, la part prépondérante que réclame justement l'Église dans l'éducation des enfants. Le droit naturel des parents, en matière d'éducation, est du nombre des vérités qui composent le patrimoine intellectuel du genre humain. Ce droit, il devrait suffire de l'affirmer, car il entraîne, par sa propre évidence, l'adhésion de tout esprit lucide. Et pourtant ce droit est outrageusement nié. Quant aux droits de l'Église, quel accueil peuvent bien leur faire ceux qui contestent à l'Église jusqu'au droit d'exister ? Subissons donc, sans trop de regrets, la nécessité de démontrer des vérités que seuls des esprits faux avaient osé méconnaître. A défaut de gloire, nous aurons d'utiles leçons à recueillir. Ce sont les droits de la famille que nous voulons ici revendiquer.

Trois sortes de droits.

Mais avant de commencer notre démonstration, il est nécessaire de rappeler les principes sur lesquels elle se fonde.

Il existe trois sortes de droits : le droit naturel qui résulte de l'essence même des choses ; le droit divin qui dépend de la libre volonté de Dieu ; le droit positif humain qui dépend de la libre volonté des hommes.

Il est impossible de rien dire de celui-ci sans avoir auparavant défini et déterminé les deux premiers. Un exposé historique montrant à qui fut confiée l'éducation dans tous les temps et dans tous les pays, ne renfermerait que des faits, sans préjuger la question de droit. Car il n'y a pas de droit

morale. Quand Montaigne opposait les têtes bien *faites* aux têtes bien *pleines*, il opposait, pensons-nous, l'éducation à l'enseignement. Lorsque, sous le régime de la loi Falloux, les écoles libres atteignaient leur plus haut degré de prospérité (1860-1880), des universitaires de marque, en veine de franchise, disaient ouvertement : « Dans les lycées et collèges de l'État, l'enseignement est parfait, l'éducation est nulle. » Quoi qu'il en soit, c'est sous le nom de l'enseignement que Jules Ferry et ses successeurs jusqu'à MM. Chaumié et Combes, entendent leur mainmise sur l'éducation tout entière à tous ses degrés et sous toutes ses formes.

contre le droit. Le droit positif humain n'est et ne peut être *le droit*, qu'autant qu'il est en parfaite conformité avec le droit naturel et le droit positif divin. Il suffit donc d'établir à qui appartient l'enseignement ou l'éducation

1° En droit naturel ;

2° En droit positif divin.

I

En droit naturel, l'éducation des enfants appartient spécialement et exclusivement aux parents. — Principes de démonstration.

Je commence ma démonstration par un genre de preuve que nos adversaires ou feignent d'ignorer ou détournent effrontément à leur profit. Je veux parler des droits des enfants. Que les enfants aient des droits, tout le monde en convient. Que ces droits aient pour terme des devoirs correspondants, c'est encore de toute évidence. Il en résulte, par une conséquence rigoureuse qu'à ceux-là appartient l'éducation, à qui incombent les devoirs correspondants aux droits des enfants. Mais pour que cette preuve apparaisse dans toute sa force, il est indispensable de rappeler deux principes qui régissent et dominent toute la matière dont nous nous occupons.

Entre des hommes, — disons plus, — entre des êtres intelligents mais finis, est-ce le devoir qui engendre le droit, ou le droit qui engendre le devoir ? Ni l'un ni l'autre. Les deux termes, droit et devoir, sont donnés également par les lois de l'ordre que promulgue la raison, sans que l'on puisse découvrir dans l'un ou dans l'autre une priorité quelconque de nature ou de temps. Mais si l'on s'élève jusqu'à l'Auteur de l'ordre, la priorité du devoir apparaît soudain ; c'est le devoir qui engendre le droit. Nul n'a des droits que pour accomplir un devoir, et le fondement de tout droit est le devoir strict, pour l'être intelligent, de tendre à Dieu comme à sa fin dernière.

Un autre principe se dégage aussi de la double notion du devoir et du droit. Un droit peut s'aliéner quand il n'est pas lié à l'accomplissement d'un devoir. Mais tout droit lié à l'accomplissement d'un devoir est absolument inaliénable.

Cela dit, et après cette excursion nécessaire dans la métaphysique du droit, jetons un regard sur le berceau d'un enfant. Voyez-vous cette noble petite créature, gage heureux de l'amour de deux êtres qui n'en font qu'un? Donnons à ces deux êtres leur nom commun : *Parentes*, les parents! Saluons dans cet enfant son premier titre à notre respect : c'est un être divin! Venu de Dieu, il doit retourner à Dieu : voilà le fondement de tous ses droits. Il doit retourner à Dieu par la vie physique et morale qui convient à sa nature : donc il a droit à sa conservation, il a droit à l'éducation, au perfectionnement physique et moral qu'exige la nature humaine. Et comme son devoir est réel, absolu et rigoureux, ses droits sont réels, absolus et rigoureux.

Les droits de l'enfant appellent des devoirs. Ces devoirs incombent aux parents, qui ont le droit inaliénable de les accomplir.

Mais aussitôt que les lois de l'ordre ont intimé les droits de cet enfant, simultanément et, comme nous l'avons dit, sans que l'on puisse découvrir une priorité quelconque de nature ou de temps, ces mêmes lois de l'ordre intiment des devoirs corrélatifs aux droits de l'enfant. Ces devoirs ne sont pas seulement négatifs. Il ne suffit pas, pour les accomplir, de ne rien entreprendre contre la vie de l'enfant et de n'apporter aucun obstacle à l'exercice de ses droits. Ces devoirs sont tout à fait positifs, car l'enfant qui vient de naître est de tout point incapable de travailler par lui-même à sa conservation et à son éducation. Mais ces devoirs positifs, à qui incombent-ils? Evidemment à d'autres hommes; car Dieu n'abandonne pas l'enfant à lui-même pour sa perte et pour la ruine de toute la race humaine. Ces autres hommes sont-ils déterminés, ou sont-ils pris d'une manière indéterminée pour la collection de tous les hommes? Ils sont déterminés, car un devoir positif ne peut affecter qu'un sujet déterminé. Mais s'ils sont déterminés, ce sont les parents et nul autre. Il est impossible de ne pas en convenir. Si pourtant nos adversaires refusent de se rendre à l'évidence, nous déplorons leur incurable aveuglement, mais nous ne désespérons pas de les convaincre. Qu'ils entendent le cri de la nature! C'est

assez pour le triomphe de notre cause. Nous admettons, sans peine, que l'amour des parents et l'instinct de l'enfant parlent plus éloquemment que tous les discours, plus irrésistiblement que toutes les démonstrations. Eh bien ! que cet amour et cet instinct reçoivent l'hommage qui leur est dû, et nos adversaires diront avec nous : De par la nature, l'éducation appartient aux parents.

Quant à nous, en ce moment, nous proclamons cette vérité, non seulement parce qu'elle est le cri spontané de la nature, mais aussi parce que nous l'avons légitimement déduite de principes incontestables. Avant d'aller plus loin, remarquons que cette conclusion est absolue : elle ne dépend d'aucune des hypothèses que l'on peut imaginer pour expliquer l'origine de la société civile. Si l'on admet — ce qui est la vérité — que la famille est l'unité composante de la société civile, il faut nécessairement avouer que le devoir et le droit de l'éducation préexistent à la société civile. Si l'on nous parle de l'état de nature et du contrat social, il faut, à plus forte raison, reconnaître que dans cet état de nature et avant le contrat social, les parents seuls étaient capables des devoirs de l'éducation. Et puisque les sciences comparées sont à la mode aujourd'hui, personne ne trouvera mauvais que nous en appelions à l'analogie commune de tous les animaux : l'observation montre partout et sans exception que la nature désigne le père et la mère comme le sujet propre et spécial des devoirs de l'éducation.

Aussi, personne que je sache, n'a osé directement s'inscrire en faux contre le jugement de la nature qui consacre de la sorte le droit des parents à l'éducation de leurs enfants. — Mais, dit-on, ce droit a été aliéné. Nous répondrons bientôt à cette fausse assertion. En attendant, au nom du second principe que nous énoncions tout à l'heure, nous affirmons que ce droit des parents, étant indissolublement lié à l'accomplissement d'un devoir, n'a pas été et n'a pu être aliéné. La preuve que nous avons tirée du droit des enfants reste donc entière, et nous pouvons regarder comme acquise définitivement la proposition suivante : Si l'on considère les droits des enfants, l'éducation, de par la nature, appartient aux parents.

Le droit naturel des parents à l'éducation de leurs enfants est exclusif et spécial.

Nous avons ajouté qu'elle leur appartient exclusivement et spécialement. Prouvons-le, en considérant successivement la fin principale du mariage, la relation naturelle des enfants aux parents et l'impossibilité naturelle d'attribuer l'éducation à d'autres qu'aux parents.

Et d'abord il est absolument certain que la fin principale du mariage embrasse l'éducation des enfants. La société domestique n'est complète que par le fait de la naissance de l'enfant. Le père, la mère, l'enfant : voilà la société domestique qui contient, en germe, la société civile. Mais il n'existe pas de société sans autorité, et l'autorité se mesure à la fin de la société qui est l'origine et la source de tous les droits sociaux. En qui résidera, dans la société domestique, l'autorité nécessaire pour élever les enfants ? Dans les parents et surtout dans le père. D'où vient cette autorité ? D'un droit naturel, exclusif et spécial.

En effet, les parents aiment leurs enfants comme quelque chose de leur être. L'enfant est « comme une partie de son père ». Si donc les parents tiennent de la nature le droit exclusif et spécial qu'ils ont sur eux-mêmes, c'est aussi de la nature qu'ils tiennent le droit exclusif et spécial qu'ils ont sur ces autres *eux-mêmes*, sur leurs enfants.

Passons à la relation naturelle de l'enfant aux parents. C'est la relation naturelle de l'effet à la cause. Car l'enfant existe par une cause, qui, bien qu'elle soit posée volontairement, est en soi une cause naturelle. Mais l'enfant existant a des droits propres et personnels qui ne peuvent avoir leur corrélatif que dans ceux qui ont été la cause de son existence. N'est-il pas manifeste que ceux qui posent volontairement une cause, assument la responsabilité morale de tous les effets qui sont naturellement produits par cette cause ? La relation naturelle de l'enfant à ses parents, étant exclusive et spéciale, implique donc nécessairement dans ceux-ci un devoir naturel, exclusif et spécial. Mais quiconque est soumis à un devoir naturel, exclusif et spécial, a, par là même, un droit de l'accomplir, naturel, exclusif et spécial.

Supposons qu'il en soit autrement. Un père a le droit d'élever son enfant; mais ce droit n'est pas exclusif. Un autre possède ce droit, et le possède, dans cette supposition, de par la nature. Ce droit, nous l'avons dit, ne s'aliène pas : il s'exerce. Que deviendra l'éducation de l'enfant dans l'exercice de ce double droit, respectable au même titre? Où sera l'unité de vues et de direction sans laquelle l'éducation physique elle-même peut être en péril? Et quant à l'éducation morale, s'imagine-t-on un enfant exposé, non par accident, mais par la nature même des choses, à entendre, avec un égal respect, le oui et le non sur son origine et sa destinée, sur Dieu et sur l'âme, sur le bien et le mal, sur la vertu et le vice? C'est le comble de l'absurdité! La nature des choses est fondée sur l'ordre et non sur le désordre. Elle ne peut pas attribuer à d'autres qu'aux parents le droit d'élever les enfants!

Mais, répondent les orateurs du « Bloc », l'État est père, lui aussi. Si le droit de l'éducation se tire surtout de la paternité, l'État, qui est père, revendique pour lui la possession de ce droit.

On permet beaucoup de licences aux orateurs, non moins qu'aux poètes. L'éloquence officielle, ministérielle surtout, abuse des métaphores; ses plus grands triomphes sont dus à la prestesse avec laquelle elle va et vient du sens propre au sens figuré. N'oublions pas que nous interrogeons ici la nature. La nature, étonnée d'apprendre le nom d'une paternité nouvelle, répond, par les lèvres de tous les enfants, ce que Joas répondait à Athalie. — Je cite textuellement. — Le foyer domestique est un sanctuaire sacré, et tous les enfants sont des Joas que l'on voudrait en arracher. Athalie figure assez bien, même pour le sexe, la forme de gouvernement qui nous régit:

ATHALIE

Je veux vous faire part de toutes mes richesses.
Essayez, dès ce jour, l'effet de mes promesses.
A ma table, partout à mes côtés assis,
Je prétends vous traiter comme mon propre fils.

JOAS

Comme votre fils!

ATHALIE

Oui... Vous vous taisez ?

JOAS

Quel père
Je quitterais ! Et pour...

ATHALIE

Hé bien ?

JOAS

Pour quelle mère !

Mais ne nous contentons pas de répondre aux ennemis de la liberté par une citation. Nous sommes en face de la difficulté capitale qu'ils nous opposent. Loin de la dissimuler, exprimons-la dans toute sa force, pour la réfuter ensuite.

Objections des adversaires : 1° en même temps qu'ils naissent membres de la famille, les enfants naissent membres de l'État; 2° les parents, avant d'être parents, sont citoyens et sujets.

Les enfants, disent les théoriciens du droit de l'État, en même temps et aussi immédiatement qu'ils naissent membres de la famille, naissent membres de la société civile. Si leur éducation importe au bien de la famille, elle importe encore plus au bien de l'État. Mais l'État a le droit naturel de veiller à ce qui constitue son bien. Donc c'est à lui qu'appartient l'éducation des enfants.

Que sont les parents ? Des citoyens, des membres de l'État, des sujets, — quoique le mot soit dur pour des oreilles émancipées depuis un siècle, — des sujets, non d'un prince, d'un empereur ou d'un roi, mais d'un souverain qui est le peuple. Avant d'être parents, ils sont citoyens et sujets C'est au nom de la société qu'ils sont parents, et qu'ils exercent la charge de la première éducation que seuls ils sont habiles à remplir. C'est devant la société qu'ils sont responsables de cette charge. Donc, la société ou l'État possède sur l'éducation un droit direct, immédiat et rigoureux; et, en fait d'éducation, les parents ne sont que les mandataires de l'État.

Voilà les deux raisonnements sur lesquels les partisans du droit de l'État sur l'éducation essayent de fonder leur prétention. Ils ont pu les délayer dans plusieurs gros livres et dans de nombreux discours. Mais j'affirme, sans crainte d'être démenti, qu'ils n'ont donné aucun argument qui ne se réduise facilement à l'un ou à l'autre des deux raisonnements que j'ai rapportés. Quant à ceux-ci, loin de les affaiblir en les faisant connaître, j'ose croire, sans présomption, que je les ai fortifiés en les renfermant chacun dans la structure nerveuse d'un syllogisme.

Reprenons-les et discutons.

Réponse aux deux objections : 1° l'enfant n'entre dans l'État que par la famille ; 2° la famille est antérieure à l'État. Même dans l'hypothèse du contrat social, les droits des parents n'ont pu être aliénés.

Est-il vrai que les enfants, en même temps et aussi immédiatement qu'ils naissent membres de la famille, naissent membres de l'État ? Je le nie absolument. Mais remarquons d'abord que cette proposition, fût-elle vraie, ne prouverait que l'égalité des droits entre les parents et l'État. De plus, la priorité ou la simultanéité de temps déterminent quelquefois le droit, mais ne le créent jamais.

Il ne peut être question que de la simultanéité de nature, et c'est bien de la sorte que l'entendent nos adversaires.

Les enfants naissent-ils aussi immédiatement membres de l'État que membres de la famille ? — Evidemment non. — Est-ce par l'État que l'enfant entre dans la famille, ou est-ce par la famille qu'il entre dans l'État ? — Le demander c'est avoir répondu, et établi, au nom de la logique et de la nature, que les enfants ne naissent que médiatement dans l'Etat, en d'autres termes qu'ils n'entrent dans l'État que par le moyen et l'intermédiaire des parents dont ils sont les fruits immédiats.

Aussi l'éducation de l'enfant, parce qu'elle est la fin propre et essentielle de la société domestique, est un bien proprement et essentiellement domestique. Mais que l'éducation de l'enfant intéresse le bien de l'État, qu'elle touche indirectement et d'une manière éloignée à ce bien public et social,

qui jamais l'a contesté ? L'éducation a cela de commun avec tous les biens privés, avec tous les biens personnels et individuels, soit physiques soit moraux, qui tous, sans contredit, importent et touchent au bien public et social. S'ensuit-il que l'État ait un droit direct sur tous ces biens, le droit de déterminer la manière et la mesure dont chaque citoyen doit acquérir ces biens et en user ? Parce que l'habitation, la nourriture et le vêtement intéressent la santé, et qu'il importe au bien de l'État que l'armée soit composée de soldats robustes et vigoureux, verrons-nous l'État s'ingérer de plein droit dans l'aménagement de nos demeures, dans la quantité et le choix de nos mets, dans la coupe de nos habits et les dimensions de nos chaussures ? Parce que la constitution physique d'un peuple, parce que la force nationale dépendent en grande partie de la constitution physique et de la force des parents, faut-il que ce peuple mène le deuil de la liberté personnelle, et que ses chefs, érigeant en loi le caprice royal d'un grand Prussien, s'arrogent le droit d'assortir les époux ?

Par ces absurdes conséquences, jugeons de l'absurdité du principe invoqué par les partisans du droit de l'État, en fait d'éducation. Non ! il n'est pas vrai que les enfants naissent membres de l'État aussi immédiatement qu'ils naissent membres de la famille ! Non ! il n'est pas vrai que l'État, au nom de son bien général et essentiel, ait un droit direct sur tous les biens particuliers, soit domestiques, soit individuels !

Venons maintenant au second raisonnement de nos adversaires. A les en croire, les parents étant citoyens avant d'être parents, ne sont que des mandataires de l'État vis-à-vis de leurs enfants. Cette assertion suppose que la société civile est la source et le principe de la société domestique, et que les parents n'ont aucun pouvoir qui ne dérive de la puissance publique. Nous reconnaissons là Rousseau et le pacte social, « l'aliénation de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté ». Nous entendons bien que nous n'avons « aucun droit qui ne soit une concession de l'État ». Nous nous rappelons aussi l'axiome fameux du droit public moderne, axiome marqué de la note indélébile d'erreur, par

son insertion dans l'immortel *Syllabus* : « L'État, origine et source de tous les droits, possède un droit qui n'est circonscrit par aucune limite. »

Je ne sais s'il est un homme qui puisse entendre de sang-froid ce code achevé de la plus monstrueuse tyrannie qui se soit jamais vue. Quant à moi, je me révolte et je m'indigne. Je m'indigne surtout quand je viens à penser que ceux qui formulent ainsi les droits de l'État ajoutent l'hypocrisie à leur impudence en la couvrant du nom fascinateur de liberté [1] !

Il faut pourtant leur répondre. Je n'entreprends pas la réfutation directe de Rousseau et du *Contrat social*. Ce serait là une digression trop éloignée de mon sujet. Je constate seulement que, depuis plus d'un siècle, jamais effort de sophistique n'a pu acclimater, dans les esprits indépendants, ce rêve d'un cerveau malade, et j'ai pour garant de mon dire une autorité non suspecte. C'est l'autorité d'Hippolyte Taine [2].

Le contrat social étant une fiction, la théorie du droit

1. M. Clemenceau lui-même, dans un de ses derniers discours au Sénat, s'est élevé avec vigueur contre la théorie qui sacrifie à l'État l'individu et la famille. Mais M. Clemenceau ne porte pas impunément la cangue de son passé. Les lueurs de bon sens qu'il laissa échapper, disparurent trop vite sous le fatras de ses blasphèmes et de ses contradictions.

2. *Les Origines de la France contemporaine : l'Ancien Régime*, liv. III, chap. IV. La réfutation du *Contratsocial* par M. Taine est complète. C'est un jugement décisif et sans appel. En voici le résumé : « La théorie (du *Contrat social*) a deux faces, et tandis que d'un côté elle conduit à la démolition perpétuelle du gouvernement, elle aboutit de l'autre à la dictature illimitée de l'État... Du moment où, entrant dans un corps, je ne réserve rien de moi-même, je renonce par cela seul à mes biens, à mes enfants, à mon Église, à mes opinions. Je cesse d'être propriétaire, père, chrétien, philosophe. C'est l'État qui se substitue à moi dans toutes ces fonctions. A la place de ma volonté, il y a désormais sa volonté publique, c'est-à-dire, en théorie, l'arbitraire changeant de la majorité comptée par têtes, en fait, l'arbitraire rigide de l'assemblée, de la faction, de l'individu qui détient les pouvoirs publics. Sur ce principe, l'infatuation débordera hors de toutes limites... (Suit le tableau en raccourci des horreurs de la Révolution.) Et tout cela au nom d'un contrat imaginaire, à la fois anarchique et despotique, qui déchaîne l'insurrection et justifie la dictature, tout cela pour aboutir à un ordre social contradictoire qui ressemble tantôt à une bacchanale d'énergumènes et tantôt à un couvent spartiate, tout cela pour substituer à l'homme vivant, durable et formé lentement par l'histoire, un automate improvisé qui s'écroulera de lui-même, sitôt que la force extérieure et mécanique par laquelle il était dressé ne le soutiendra plus. » (*Ibid.*, p. 327, 328.)

premier de l'État, origine et source de tous les droits, manque totalement de base scientifique. Mais il est facile de réfuter directement cette théorie, et de montrer que, même dans l'hypothèse du contrat social, elle est fausse.

En effet, ce n'est pas la famille qui tire sa raison d'être de l'État, c'est au contraire l'État qui tire sa raison d'être de la famille. La famille ou la société domestique avec tous ses droits constitutifs est, par nature, antérieure à la société civile. La famille peut exister sans l'État, mais l'État ne peut pas exister sans la famille. L'État naît, comme de sa source, de la famille, que Cicéron nommait excellemment *Seminarium Reipublicæ*. L'idée de la famille préexiste à l'idée de l'État, et le langage, interprète de l'idée, dit mieux : la grande famille de l État, que : le petit État de la famille. Quand on étudie la nature de l'État, on voit sans peine qu'il a pour fin principale non d'absorber, mais de défendre les droits de la famille; non d'étouffer, mais de promouvoir les destinées de la famille; de la protéger et de l'aider, et non de s'en emparer comme de sa chose pour en user et en abuser à son gré.

Les parents, en tant que parents, ne sont que les mandataires de l'État! Parole impie si elle n'était absurde. Voilà donc le cas que ces pseudo-libéraux font de la dignité humaine! Voilà donc le mariage, qui, même en droit naturel, est une chose sacrée, comparé à une ferme modèle dont l'exploitation se fait sous la surveillance et au profit d'un propriétaire qui s'appelle l'État!

Et puis, que signifie cette phrase équivoque : les parents avant d'être parents, sont citoyens et sujets? Cela veut-il dire qu'un État concret a précédé la création de telles ou telles familles déterminées et concrètes? On ne voit là aucune relation de cause et d'effet. On n'y voit pas davantage une origine de droit. Voudrait-on laisser entendre que la paternité ou la maternité sont des fonctions civiles? Alors nous retombons dans la ferme modèle. De fait, cette proposition, — les parents avant d'être parents, sont citoyens et sujets, — ou n'a pas de sens, ou n'a que ce sens monstrueux, et nous comprenons qu'on ait dû le couvrir du masque de l'équivoque.

J'ai ajouté que, même dans l'hypothèse du contrat social, la théorie du droit rigoureux de l'État est complètement

fausse. Supposons que l'État tire son origine du libre consentement des individus, et que par un contrat positif, les individus aient cédé leurs droits à la personne publique et fictive de l'État. Je demande quels sont les droits qui ont été cédés. Pour qu'un contrat soit valide, il ne suffit pas qu'un libre consentement intervienne, il faut que la matière ou l'objet du contrat soit possible. Or, tous les droits individuels peuvent-ils être l'objet d'un contrat? Assurément non. Un droit qui naît d'un devoir est absolument inaliénable. On n'aliène pas un devoir, on l'accomplit; et l'on ne peut accomplir un devoir que par l'exercice du droit qui en résulte. Le droit des parents à l'éducation de leurs enfants, naissant formellement du devoir qui leur incombe de nourrir et d'élever l'âme et le corps de ceux auxquels ils donnent la vie, ce droit est inaliénable, et tout contrat qui attenterait à ce droit serait absolument nul.

Ce n'est pas tout. La volonté de l'homme ne change pas l'essence des choses, et tout contrat qui va contre l'essence des choses est invalide et nul de soi. Or, la société domestique est une société naturelle, complète, qui a une fin propre, une forme et des lois intrinsèques essentielles. Cette fin, cette forme, ces lois ne peuvent pas être l'objet d'un pacte. Donc, le contrat social, en supposant qu'il soit admissible, ne pourrait jamais comprendre ni l'abandon de l'autorité paternelle, ni la cession d'autres droits intimement liés à notre dignité personnelle et aux différents devoirs qui incombent à notre nature. Un tel abandon serait l'anéantissement de l'homme et ferait de sa personne une simple chose sans nom comme sans responsabilité. Je sais que nos adversaires ont vu ces conséquences et ne reculent pas devant elles. C'est leur condamnation!

Ce que le droit naturel accorde à l'État.

J'ai prouvé que la nature confère exclusivement aux parents le droit direct, immédiat et rigoureux d'élever leurs enfants. J'ai dit ce que la nature refuse à l'État, en matière d'éducation. Il me reste à formuler ce qu'elle lui accorde. Ici nul besoin de discuter. Pour ne pas choquer de prime abord le bon sens public par les erreurs qu'ils patronnent, les théori-

ciens du droit de l'État ont grand soin de les couvrir de quelques vérités. Ces vérités, nous sommes les premiers à les reconnaître. En premier lieu, l'État a le devoir de protéger et de sauvegarder tous les droits, y compris le droit personnel des enfants à leur éducation. Donc, si l'incurie des parents lèse gravement le droit des enfants, l'État a le droit d'intervenir, non pour régler et fixer le mode de l'éducation, encore moins pour s'en charger lui-même, mais pour contraindre les parents à s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Même règle s'il s'agit d'enfants orphelins : leur éducation appartient directement, non à l'État, mais à leurs tuteurs naturels ou légaux.

Ce droit naturel de l'État, que nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître, peut se nommer exactement : droit indirect et médiat.

En second lieu, un État possède une vie propre. Il y a en lui un esprit social. On a parlé de l'âme de la France ! Saluons cette noble expression ! Mais l'âme de le France ne date-t-elle que de 89 ? N'est-elle contemporaine que de la troisième République ? Est-ce que l'âme de la France ne palpite pas dans la poitrine de tous les Français ?...

Il y a donc une âme de la France. Il y a, dans tout État, un esprit social que l'État a le droit d'entretenir et de fomenter dans tous ses membres, y compris les enfants. Voilà encore un droit de l'État touchant l'éducation, mais un droit dont l'exercice se renferme, comme toute l'activité du pouvoir social, dans les limites de l'ordre public, un droit, par conséquent, qui ne peut atteindre les enfants que par l'intermédiaire des parents. Ce droit éloigné et médiat ne peut pas tenir en échec les droits imprescriptibles et inaliénables des parents. Il ne saurait légitimer l'instruction obligatoire et les examens de scolarité. Les parents n'ont pas besoin d'une contrainte officielle pour inspirer à leurs enfants l'amour de la patrie. Ceux qui maudissent de semblables chaînes, les ont-ils attendues pour faire naître et grandir dans leurs enfants l'esprit français, la vie et l'âme de la France ?

En résumé, de par le droit naturel, l'éducation appartient aux parents, directement, immédiatement et rigoureusement. L'État possède sur l'éducation un droit indirect, éloigné et

médiat qui s'arrête où commence le droit immédiat, inaliénable des parents et qui ne peut s'exercer que par les parents eux-mêmes. Voilà pour le droit naturel.

Telles sont les données de la saine raison en matière d'éducation et d'enseignement. Entre elles et les prétentions de l'État revendiquées sous forme de loi par une majorité sectaire, il y a une opposition radicale et absolue. La raison ne reconnaît à l'État, dans l'éducation des enfants, qu'un rôle secondaire subordonné à l'autorité des parents. L'État, parce qu'il est le plus fort, confisque audacieusement les droits les plus sacrés des parents.

Mais la suppression de la liberté d'enseignement est un intolérable attentat contre la raison humaine.

Constant BUFFET.

QUESTIONS BIBLIQUES

Le discours eschatologique de Jésus. — Concordance des récits de la Passion. — Année de la mort de Jésus.

La passion, la résurrection et l'ascension du Sauveur, apogée et couronnement de son œuvre sur la terre, nous sont racontées avec une grande abondance de détails par les quatre évangélistes. Malgré cela et un peu à cause de cela, leurs récits de ces grands faits créent de nombreuses difficultés aux interprètes. S'ils nous ont beaucoup dit, en effet, ils n'ont pas tout dit, et les détails qu'ils ont omis rendent parfois ceux qu'ils ont donnés obscurs ou difficiles à concilier entre eux. Les critiques rationalistes n'ont pas manqué d'exploiter ces difficultés, en employant toute leur pénétration et leur érudition, non à les élucider et à les résoudre, mais à les grossir le plus possible et à les faire paraître insurmontables. Ils ont particulièrement appuyé sur les différences entre la narration de saint Jean et celle des synoptiques, pour arriver, tout en diminuant le crédit de ceux-ci, à détruire surtout l'autorité historique de celui-là.

Il y a lieu de se réjouir que M. Jean Belser, professeur à l'Université de Tubingue, ait voulu publier les résultats de ses consciencieuses études sur cette partie capitale de l'histoire évangélique[1]. Il n'apporte pas de conclusions entièrement nouvelles, à proprement parler, et ce serait difficile après tant d'autres essais; mais la clarté avec laquelle il discute les solutions de ses prédécesseurs et établit celles qu'il préfère, parfois à l'encontre de l'opinion plus commune, constitue un réel progrès dans plus d'une question. Je profiterai de son beau travail pour en reprendre quelques points et le compléter, s'il est possible.

L'ouvrage est divisé en trois parties : 1° les préambules de l'histoire de la Passion, commençant à la résolution prise par le

1. *Die Geschichte des Leidens und Sterbens, der Auferstehung und Himmelfahrt des Herrn. Nach den vier Evangelien ausgelegt.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1903. In-8 de VIII-524 pages.

sanhédrin de mettre à mort Jésus, en février 783 (ère de Rome); 2° l'histoire proprement dite de la Passion, du mardi de la Semaine sainte, 12 *nisan*, au vendredi 15 *nisan*, jour de la mort et de l'ensevelissement de Jésus; 3° la résurrection, les apparitions et l'ascension du Sauveur.

Dans la première partie, je signalerai l'explication de la prophétie de Jésus concernant la destruction de Jérusalem et la fin du monde, avec le jugement dernier. M. Belser montre bien comment la distinction de ces deux événements, expressément marquée dans le texte de saint Luc (xxi, 24-25), existe aussi, quoique moins sensible, dans les textes de saint Matthieu (xxiv, 20-21) et de saint Marc (xiii, 18). Il reconnaît que l'intervalle si grand, qui doit séparer les deux événements, est loin d'être indiqué aussi nettement, même dans saint Luc. Il y a là, on le sait, une question qui a beaucoup exercé les exégètes. Sans parler des rationalistes, — et de M. Loisy, — qui prêtent à Notre-Seigneur lui-même la croyance à la fin prochaine du monde, certains commentateurs catholiques pensent que les textes dont il s'agit, sans affirmer positivement que la fin du monde suivrait de près la destruction de la Ville sainte, « reflètent » en quelque manière, dans leurs termes, la persuasion qu'avaient les évangélistes de la connexité chronologique des deux événements.

M. Belser ne recourt pas à cette interprétation un peu équivoque. Il admet cependant que l'avènement glorieux du Seigneur ne se séparait pas de la ruine de Jérusalem dans la pensée des disciples, lorsqu'ils posaient à leur maître les questions auxquelles répond son discours eschatologique. Et il admet aussi que Jésus n'a rien dit, dans sa réponse, qui allât directement à les détromper. Mais il observe, d'autre part, que Jésus les a prévenus qu'il ne satisferait pas leur curiosité quant à la date de son second avènement, le Père céleste ne jugeant pas à propos qu'il leur révélât rien sur ce sujet (Matt., xxiv, 36; Marc, xiii, 32; cf. Act., i, 7). L'erreur des disciples ne touchait d'aucune manière aux doctrines évangéliques; il n'y avait donc aucun inconvénient à la leur laisser, surtout après qu'ils étaient avertis comme je viens de dire; et l'on peut très bien admettre avec M. Belser que même le Saint-Esprit ne les a pas éclairés là-dessus. Je suppose néanmoins que le savant professeur n'admet pas que cette

erreur, si elle est restée dans la pensée intime des écrivains du Nouveau Testament, se soit jamais exprimée, du moins comme affirmation catégorique, dans leur œuvre inspirée ; car c'est ce que l'Esprit-Saint ne pouvait permettre, quoiqu'il ne s'agît que d'une « erreur de chronologie ». De fait, cette affirmation catégorique de la proximité du retour glorieux du Christ ne se rencontre nulle part dans le Nouveau Testament : M. l'abbé Mangenot vient encore de le montrer par un examen soigneux de tous les textes, dans le *Dictionnaire de la Bible*, article *Fin du monde* (t. II, col. 2262-2278).

Voici la manière, aussi simple que franche, dont M. Belser explique le plus difficile de ces textes : « En vérité, je vous dis que *cette génération* ne passera point, avant que tout cela arrive. » (Matt., XXIV, 34; Marc, XIII, 30.) Il ne craint pas de déclarer que l'expression « cette génération », ἡ γενεὰ αὕτη, doit s'entendre de la génération contemporaine de Jésus, à laquelle appartenaient les disciples qui l'avaient interrogé sur le temps de la destruction de Jérusalem et la fin du monde. Jésus annonce-t-il donc que cette génération verra les signes précurseurs de la fin du monde? Oui, mais voici comment : « Cette génération verra, suivant les paroles du Sauveur, *tout cela*, c'est-à-dire les signes avant-coureurs de la destruction de Jérusalem et le jour de la destruction. Mais comme ces signes sont essentiellement les mêmes que ceux qui précéderont la parousie et la fin du monde, et comme la catastrophe imminente de Jérusalem est une venue du Seigneur en qualité de juge (un premier acte du jugement universel à l'époque messianique), ceux qui vivront jusqu'à l'an 70 verront aussi, en un certain sens, les présages du jugement dernier et de la parousie et celle-ci même. »

L'histoire proprement dite de la Passion commence naturellement par une discussion approfondie de la célèbre question : A quel jour de la semaine et du mois juif Jésus a-t-il fait la dernière Cène avec ses disciples ? Viennent en même temps les questions subsidiaires ou connexes : Jésus, la veille de sa mort, a-t-il mangé l'agneau pascal ? Et s'il a célébré la Pâque à ce moment, était-ce la Pâque légale des Juifs ?

Ces questions sont fort épineuses, à cause de la divergence très apparente ici entre le quatrième Évangile et les synoptiques.

Ceux-ci sont tous les trois d'accord, rien de plus évident ; en revanche, suivant la critique rationaliste, il faudrait renoncer à faire concorder leur relation avec celle de Jean. Ce dernier n'affirme-t-il pas en toutes lettres que Jésus fut crucifié le jour où les Juifs devaient manger la pâque, c'est-à-dire l'agneau pascal, tandis que, d'après Matthieu, Marc et Luc, ils l'avaient mangée la veille, et Jésus avec eux ?

D'autre part, il est inadmissible que, sur un point si important de l'histoire de la Passion, de cette histoire qu'ils savent raconter tous les quatre avec tant de détails, ils n'aient pas tous été parfaitement informés. L'hypothèse de M. Loisy, à savoir que Jean aurait sacrifié la vérité historique à sa préoccupation du symbolisme et changé la chronologie pour que l'immolation du Sauveur sur le Calvaire coïncidât avec l'immolation de l'agneau qui en était le type, ne présente aucune vraisemblance ; car le souci de l'exactitude et de la précision historiques n'est pas moins sensible et constant que le goût du symbolisme, chez saint Jean ; et ce n'est pas pour satisfaire ce goût de la façon presque puérile imaginée par M. Loisy, que l'évangéliste se fût départi de ses habitudes d'historien consciencieux et eût, du même coup, contredit le triple témoignage de ses devanciers et la tradition de l'Église qu'ils attestent.

Rien donc de plus conforme à la sagesse et au bon sens que de chercher à concilier une divergence qui, selon toute probabilité, est seulement apparente. La discussion de M. Belser, en vue d'établir l'accord complet des quatre évangélistes, est si bien conduite qu'il me coûte d'avouer qu'elle ne m'a pas convaincu dans toutes ses parties. Le savant professeur conclut — et il croit pouvoir donner ces résultats comme définitifs — que la dernière Cène a eu lieu le soir du 14 nisan, date légale de la manducation de l'agneau pascal, et que Jésus-Christ, avant d'instituer l'eucharistie, a fait avec ses disciples le repas commandé par l'ancienne loi, comme les autres Juifs le faisaient dans le même temps ; puis, que le Sauveur a été crucifié et est mort le lendemain, 15 nisan, c'est-à-dire au jour le plus solennel de l'octave de Pâque. Pour comprendre que les raisons qui semblent si décisives à M. Belser n'impressionnent pas à un égal degré tous les esprits intelligents et que même certains faits allégués puissent être employés à soutenir des systèmes contradictoires, il

n'y a qu'à lire le savant commentaire du R. P. Th. Calmes sur l'Évangile de saint Jean [1], paru à peu près en même temps que le livre du professeur de Tubingue. L'exégète français pense que la dernière Cène a eu lieu le 13 nisan, mais n'a pas été un repas pascal, et que le Sauveur a été crucifié le 14 nisan, au soir duquel les Juifs ont immolé et mangé l'agneau. Pourtant, cette thèse, malgré le talent avec lequel elle est exposée, ne me paraît pas satisfaire à toutes les données du problème mieux que celle du professeur Belser. Celui-ci a parfaitement mis en relief le témoignage formel des synoptiques, non réellement contredit par saint Jean, et d'après lequel la dernière Cène a eu lieu le jour même où les Juifs immolèrent la pâque. Il n'y a qu'un argument contestable dans sa démonstration, celui qu'il tire de l'expression « au premier jour des azymes », employée par saint Matthieu (xxvi, 17), par saint Marc (xiv, 12), et équivalemment par saint Luc (xxii, 7) pour fixer la date de la Cène. Dans un travail que M. Belser paraît ignorer et que le P. Calmes cite incomplètement d'après Resch, l'éminent hébraïsant qu'est M. Chwolson a montré que cette expression n'avait jamais été en usage pour désigner le jour du sacrifice de l'agneau pascal et ne pouvait le désigner, parce que, si le pain *levé* devait être éloigné des maisons dans l'après-midi de ce jour, il n'était cependant pas permis de manger du pain *azyme* avant le repas de l'agneau pascal, qui se faisait la nuit, le 15 nisan commencé [2]. Comme ce savant n'en reconnaît pas moins, lui aussi, que c'est pourtant bien au jour du sacrifice pascal que les synoptiques veulent mettre la dernière Cène, il conjecture que le texte primitif de saint Matthieu, araméen ou hébreu, avait, dans l'endroit dont il s'agit, souffert quelque altération de la part des copistes et a été, en conséquence, lu et traduit inexactement par le traducteur grec ;

1. *L'Évangile selon saint Jean*, traduction critique, introduction et commentaire. Paris, Lecoffre, 1904. In-8, xvi-485 pages.

2. *Das letzte Passamahl Christi und der Tag seines Todes*, p. 3 *sqq.* Saint-Pétersbourg, 1892. — *Ueber das Datum im Evangelium Matthæi*, xxvi, 17 : τῇ δὲ πρώτῃ τῶν ἀζύμων (réponse au professeur Schürer), Breslau, 1893 (extrait de la *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Iudenthums*). — *Hat es jemals irgend einen Grund gegeben, den Rüsttag des jüdischen Passahfestes als πρώτη τῶν ἀζύμων zu bezeichnen? Erwiderung gegen Dr L. Grünhut nebst einem Nachtrag* (extrait de la *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XXXVIII).

les textes parallèles de saint Marc et de saint Luc auraient ensuite été *conformés* à celui de saint Matthieu, comme il est arrivé dans d'autres cas. M. Chwolson a fait plus d'une suggestion ingénieuse concernant la forme probable du texte primitif de saint Matthieu (xxvi, 17), en montrant comment le texte actuel a pu en dériver. Le P. Calmes adopte, bien qu'à une fin toute différente, une de ces conjectures.

La seule objection vraiment sérieuse contre l'interprétation des synoptiques telle que la donne M. Belser, c'est le témoignage de saint Jean (xviii, 28), rapportant que les ennemis de Jésus, lorsqu'ils le conduisirent, le vendredi, de grand matin (πρωὶ), chez Pilate, s'abstinrent d'entrer au prétoire, « afin de ne pas contracter d'impureté, mais de pouvoir *manger la pâque* ». Cela ne veut-il pas dire que les Juifs n'avaient pas mangé l'agneau pascal la veille, comme l'aurait fait Jésus, d'après M. Belser et nous-même ?

Le professeur de Tubingue répond qu'il ne s'agit pas ici de manducation de l'agneau pascal, mais des autres offrandes qu'il était d'usage de présenter et de consommer pendant les huit jours des fêtes pascales. Il insiste à bon droit sur ce fait que les princes des prêtres, pour s'excuser d'entrer au prétoire, ne donnent pas d'autre raison sinon qu'ils craignent d'être souillés (sans doute par le pain fermenté qui doit se rencontrer dans une maison païenne) et, par suite, de ne pouvoir, dans la journée, « *manger* la pâque » : s'ils avaient dû immoler l'agneau pascal, au soir de ce jour-là, ils n'auraient pas manqué de dire — et Jean l'aurait répété avec son exactitude coutumière — qu'ils craignaient de s'exposer à ne pouvoir *immoler, offrir et manger* l'agneau. Il observe encore, fort justement, que si ce jour avait été celui de l'immolation de l'agneau, ou le 14 nisan, la crainte exprimée par les ennemis de Jésus n'eût pas eu de motif : la présence dans le prétoire du pain levé ou fermenté ne pouvait en effet les souiller, à l'heure dont il s'agit, c'est-à-dire le matin ; car l'enlèvement de ce pain n'était prescrit qu'après midi du 14 nisan. Cette crainte s'explique bien, au contraire, si l'on était alors au lendemain du 14 nisan, les huit jours des *azymes* étant commencés.

Malgré tout, cette réponse, si elle n'est pas dénuée de probabilité, *prorsus falsa*, comme la qualifie le P. Knabenbauer (*Comm.*

in Joann., p. 521), ne laisse pas l'esprit en repos. Et là est le côté faible du système soutenu par M. Belser. Mais nous verrons qu'on peut l'amender.

Les solutions du docte professeur sont beaucoup plus plausibles, en ce qui concerne les autres objections, notamment celles qu'on tire de l'interdiction du travail au 15 nisan, premier jour des solennités pascales[1].

Somme toute, néanmoins, après les belles études de M. Belser, on peut encore demander une solution plus décisive de l'apparente contradiction entre saint Jean et les synoptiques. Mais la clef de l'énigme n'a-t-elle pas été donnée par l'hypothèse de M. Chwolson, déjà exposée ici[2]? D'après ce savant orientaliste, c'est bien le 14 nisan, date *légale* du sacrifice de l'agneau pascal, que Jésus-Christ a été crucifié ; mais parce que, cette année, le 14 était un vendredi et qu'on n'eût pas eu le temps d'y faire toutes les opérations commandées pour ce sacrifice, sans violer le repos du sabbat suivant, l'immolation et l'offrande de l'agneau avaient été avancées au soir du jeudi 13. Je dis l'immolation et l'offrande au temple : quant à la manducation qui n'avait qu'un caractère privé, familial, les uns, parmi les Juifs, s'en étaient acquittés également dès le soir du 13, et Jésus avec ses disciples avaient fait ainsi ; mais d'autres attendirent, pour manger l'agneau déjà immolé, le soir du 14-15, et de ceux-ci étaient les adversaires de Jésus qui ne voulurent pas entrer au prétoire de Pilate, de peur d'y être souillés et de ne pouvoir *manger* la pâque. On voit que, dans ce système, les expressions de saint Jean peuvent être prises à la lettre, et de même tout ce que rapportent les synoptiques sur le festin *pascal* célébré par Jésus avec ses apôtres la veille de sa mort : l'accord apparaît parfait entre les quatre évangélistes.

Les critiques rationalistes ont fait mauvais accueil à cette explication : d'abord, parce que l'auteur n'est pas des leurs, puis, surtout, parce qu'ils sont bien moins désireux d'harmoniser les textes évangéliques que d'y trouver le plus possible de divergences. C'est à peine, d'ailleurs, s'ils lui ont accordé un examen

1. L'interdiction n'était pas aussi stricte aux jours de *fête* qu'au *sabbat*. Quant au cas de Simon le Cyrénéen, M. Belser le résout très simplement en faisant observer que, selon toute vraisemblance, cet homme était païen.

2. *Etudes*, 5 février 1900, t. LXXXII, p. 387.

superficiel[1]. Plus surprenant est le silence de presque tous les exégètes croyants, spécialement des catholiques : on est tenté de se demander si ce silence tient au peu de diffusion des recueils qui ont prêté leur publicité à M. Chwolson, et s'il n'a pas plutôt pour cause la peur de se déclarer en faveur d'une théorie qui n'a pas reçu l'estampille de la « critique » rationaliste; c'est le cas, sans nul doute, chez plusieurs.

Le seul défaut sérieux de cette solution est l'absence, jusqu'à présent, d'une preuve directe de l'anticipation de la Pâque, supposée par M. Chwolson. Mais, du moins, ce savant avait montré, par de nombreuses analogies, que le fait n'a rien d'invraisemblable. Puis, dans l'état du problème biblique qu'il s'agit de résoudre, il ne faut pas demander la solution qui dissipe toutes les difficultés, mais celle qui en laisse subsister le moins : et celle-ci, à mon sens, M. Chwolson nous la donne.

D'autres préféreront peut-être celle qu'apporte un curieux volume du R. P. Mathieu Power, S. J., sur le calendrier juif[2]. Par de doctes recherches et de patients calculs, l'auteur a poursuivi et fini, croit-il, par découvrir le principe d'une règle dite *Badhu* par les computistes juifs, et qu'ils ont toujours entourée de mystère. Cette règle, dont l'application secrète fait que la Pâque des Juifs ne tombe jamais un vendredi, consisterait simplement en ceci que, si l'on prévoit que, dans une année, le cours ordinaire du calendrier amènerait la fête de Pâque à la veille d'un sabbat, on ajoute un jour au huitième mois (*hesvan*) de l'année précédente et, en conséquence, la Pâque vient coïncider avec le sabbat. Le P. Power s'efforce de montrer qu'en l'année de la mort de Jésus-Christ, suivant la chronologie et aux termes de la loi mosaïque, le 15 nisan et, par suite, la fête solennelle de Pâque devait être un vendredi ; mais par le jeu de la règle de *Badhu*, les computistes officiels la firent tomber au samedi ou sabbat. De là le mot de saint Jean (xix, 31) : « Le jour *de ce* sabbat (ἐκείνου) était un grand jour » pour les Juifs, parce que ce sabbat se rencontrait avec la plus grande fête de l'année. Seulement Jésus n'aurait pas tenu compte de cette translation arbitraire, et aurait donc mangé l'agneau

1. Voir les brochures de M. Chwolson citées.
2. *Anglo-Jewish Calendar for every day in the Gospels*. Londres, Sands, 1902.

pascal, avec ses disciples, au temps légal, c'est-à-dire dans la nuit du jeudi, 14 nisan vrai, au vendredi, 15 nisan vrai.

On voit en quoi ce système concorde avec celui de M. Chwolson ; ils diffèrent surtout en ce que le festin pascal du Sauveur, que tous deux admettent au soir du jeudi, aurait eu lieu en accord avec les Juifs, au moins quant au rit public, selon M. Chwolson, et en désaccord, selon le P. Power.

Ce dernier point prête à de graves objections. Comment Jésus ou ses apôtres auraient-ils pu obtenir que les prêtres avançassent pour eux les cérémonies légales de l'immolation et de l'oblation de l'agneau? En tout cas, les ennemis du Sauveur n'auraient pas manqué, dans son procès, de faire valoir contre lui le fait de n'avoir pas voulu célébrer la Pâque le même jour que le reste de la nation.

Mais ces objections et d'autres qu'on peut faire tombent, si l'on veut, par la combinaison des deux systèmes. Si les découvertes du P. Power sont réelles, comme de bons juges semblent disposés à le croire[1], on admettra que la fête de Pâque a été transférée du vendredi au samedi, en vertu de la règle de *Badhu*; mais si l'on veut tenir compte des observations de M. Chwolson, cette translation ne touchera que la grande solennité du premier jour de l'octave pascale : l'immolation et l'oblation de l'agneau seront restées au jour légal — dans ce cas, jeudi. Ainsi Jésus, avec tous les Juifs, aura immolé et offert l'agneau le soir du jeudi ; il l'aura aussi mangé le même soir, comme beaucoup de Juifs; un certain nombre d'autres, parmi lesquels ceux dont parle saint Jean (xviii, 28), ne l'auront mangé que dans la nuit du vendredi au samedi.

M. Belser n'a pas traité, dans son livre, la question de l'*année* de la mort du Sauveur ; mais il semble adhérer aux conclusions d'un distingué chronologiste auquel il se reconnaît, par ailleurs, très redevable. M. Johann van Bebber (c'est de lui que je veux parler), dans sa *Chronologie de la vie de Jésus*, publiée en 1898, s'était prononcé pour l'année 30 de l'ère chrétienne. Le savant

1. Outre les autorités israélites dont on peut voir les témoignages favorables dans le volume du P. Power, citons l'article du *Journal of Theological Studies* d'Oxford, January 1903, p. 192.

curé vient de reprendre et de confirmer sa thèse dans un intéressant article[1], à propos de la communication faite à la Société des sciences de Göttingen, par le professeur H. Achelis, sous le titre d'*Essai pour dater le Vendredi saint*[2]. Considérant que la Pâque des Juifs devait toujours coïncider avec la pleine lune qui suivait l'équinoxe du printemps, M. Achelis a eu l'idée de faire chercher, par l'Institut de calcul astronomique de Berlin, les heures où la lune était devenue pleine, après l'équinoxe, pendant les onze années (26-36 ap. J.-C.) où Ponce-Pilate fut procureur de Judée. Ces données obtenues, il chercha lui-même, avec l'aide des manuels appropriés, à quel jour de la *semaine* correspondait chacune de ces apparitions de pleine lune. Après quoi, il constata ou crut constater que la pleine lune suivant l'équinoxe du printemps et, en conformité, la fête solennelle de la Pâque (15 nisan), n'était jamais venue un *vendredi* pendant toute la période de l'an 26 à 36; en revanche, le 14 nisan, veille de la Pâque et jour de l'immolation de l'agneau, était tombé un vendredi trois fois et notamment en l'an 30, date déjà la plus probable de la mort du Sauveur. De là le savant professeur tirait ces graves conséquences : Les synoptiques, qui font coïncider le vendredi, jour de la crucifixion du Sauveur, avec le jour de la Pâque (15 nisan), sont définitivement convaincus d'erreur; la vérité est du côté de Jean, d'après qui ce vendredi fut le 14 nisan, veille de la grande fête. Finalement, il conclut que la date du Vendredi saint ne peut être que le 6 avril de l'an 30 de notre ère.

Mais il est arrivé au savant professeur, qui condamne ainsi les synoptiques, un fâcheux accident, que relève M. van Bebber. En effet, il a mal calculé le jour de la semaine répondant au 6 avril

1. *Zur neuesten Datierung des Karfreitags*, publié dans la *Biblische Zeitschrift* (t. II, p. 67-77). Cette revue paraît depuis un peu plus d'un an sous la direction de MM. Joh. Göttsberger et Jos. Sickenberger, professeurs à l'Université de Munich, et en société avec la rédaction des *Biblische Studien*, dont il a été déjà souvent question ici. En outre de ses importantes études de fond, cette « Revue biblique » des catholiques allemands se fait remarquer par une bibliographie très complète des ouvrages et même des articles de revues relatifs à l'Écriture sainte. Signalons dans la seconde livraison de 1904 une excellente critique de *l'Évangile et l'Église* de M. Loisy (2e édition, traduction allemande) par le professeur Sickenberger (Fribourg-en-Brisgau, Herder).

2. *Ein Versuch den Karfreitag zu datiren*, publiée dans les *Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, année 1902, p. 707-717.

de l'an 30 : ce jour n'est pas un vendredi, mais un jeudi, comme chacun peut s'en assurer[1]. La vérité de la relation des synoptiques n'est donc pas atteinte, mais au contraire confirmé par les calculs de Berlin, si l'on met l'année de la mort du Christ à l'an 30. Quant à la véracité de saint Jean, elle n'est pas compromise davantage pour cela, puisque, comme nous l'avons déjà vu, il est parfaitement d'accord avec les autres évangélistes sur le jour de la crucifixion.

L'erreur de M. Achelis une fois corrigée, il n'y a plus qu'à le remercier de la lumière nouvelle qu'il a portée, avec l'aide des calculateurs de Berlin, sur la question de la date du Vendredi saint. L'ensemble des données ne permettait pas, déjà, de chercher cette date en dehors des années 29-32 et, dans cette période, l'échéance de la Pâque, telle que fixée par le calcul dont je viens de parler, désigne nettement et exclusivement l'année 30. Peu importe, du reste, que le Vendredi saint ait été le 14 ou le 15 nisan, veille ou jour même de la fête de Pâque — ce qui dépend de la question, à savoir, si les Juifs, en l'année 30, ont fait leur fête comme ils le devaient, exactement à la pleine lune, ou s'ils l'ont retardée d'un jour, pour une des raisons indiquées plus haut. L'année 30, en effet, où la première pleine lune après l'équinoxe a eu lieu du 6 au 7 avril, jeudi à vendredi, est la seule, dans la période 29-32, où se vérifie la condition d'une fête de Pâque tombant un vendredi ou, si elle devait être retardée en vertu de la règle Badhu ou autre, un samedi. En l'année 29, qui a eu jusqu'ici beaucoup de partisans, cette fête tomba le 19 avril, qui fut un lundi; en 31, ce fut le 29 mars, jeudi; en 32, le 15 avril, mardi.

Il semble donc permis de conclure, avec M. van Bebber, que la date la plus importante de toute l'histoire de l'humanité est fixée décidément au 7 avril de l'an 30 de notre ère.

JOSEPH BRUCKER.

1. Il existe plusieurs méthodes pour trouver le jour de la semaine correspondant à une date donnée, avant ou après Jésus-Christ. Le docteur B. M. Lersch, qui en donne tout un choix dans son excellente *Introduction à la chronologie* (*Einleitung in die Chronologie*, t. II, p. 10 *sqq.*; 2e édition, Fribourg-en-Brisgau, Herder), a publié aussi des tableaux qui permettent de résoudre ce genre de problèmes, pour ainsi dire, mécaniquement, par le simple jeu d'une pièce mobile. Voir *Neue Kalender-Tabellen für Vergangenheit und Zukunft*. Aix-la-Chapelle, Barth, 1888. 4 feuillets oblongs.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

La science et la guerre maritime : Cuirassés d'escadre, le *Mikasa.* — Les premiers cuirassés. — La lutte du canon et de la cuirasse. — Un peu de métallurgie. — Un nouveau Protée : l'acier. — Acier-nickel et au chrome. — 550 dollars par tonne ! — La cuirasse moderne. — Le pont blindé. — Croiseurs cuirassés. — Croiseurs protégés. —— L'artillerie : Discrédit du canon monstre. — Le 305 millimètres et les pièces à tir rapide. — Obus de rupture. — Éclater dehors ou dedans : *that is the question.* — Solution américaine. —— Torpilles : Nitroglycérine et coton-poudre. — Leur énergie. — 18 000 litres de gaz brûlants produits instantanément par 1 kilogramme de matière. — Décompositions en un dix millième de seconde. — Torpilles dormantes et vigilantes. — Torpilles automobiles Whitehead. — Torpilles dirigeables. — Torpilleurs. — La carte à payer.

La science aime à se dire la reine souriante de la paix, du bien-être, de la prospérité ; elle se fait graver entourée de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, en train de leur confier ses bienfaits secrets, ses féeriques découvertes. N'est-il pas un revers à cette gracieuse médaille, un revers où la forte main d'un trop véridique artiste pourrait buriner des scènes de familles brisées, de travailleurs anémiés, mécanisés, démoralisés surtout, par les excès d'un progrès trop exclusivement matériel ? Peut-être. Mais aussi la souveraine de la paix a un autre aspect, sinistre et farouche, celui-là ! Voici que soudain elle s'applique toute à l'œuvre de destruction et de mort. Elle forge des canons crachant la mitraille à jet continu, darde ses torpilles au flanc des lourds vaisseaux chargés d'hommes, couvre les cités de ses obus ; bref, c'est maintenant une sorte de déesse Kali, froidement sanguinaire, entourée de débris humains, d'incendies et de deuils. C'est dans cette horrible besogne que nous voulons l'envisager aujourd'hui et, tandis que la guerre fait rage là-bas, en Extrême-Orient, étudier les progrès scientifiques de l'art de tuer.

A tout seigneur tout honneur. Commençons donc par les gros vaisseaux qui labourent de leur étrave les flots déjà ensanglantés de la mer Jaune.

Il y a quelques années, la classification des navires de guerre

était très nette. On comptait les cuirassés d'escadre, les croiseurs cuirassés, les croiseurs protégés. Aujourd'hui, par suite de circonstances que nous exposerons plus loin, les deux premiers types tendent à se rapprocher, peut-être à se confondre : les uns réduisant armure et artillerie, les autres augmentant ces deux facteurs du combat. Cependant la distinction subsiste encore et rendra d'ailleurs l'exposition plus claire.

Prenons pour exemple de cuirassé d'escadre le *Mikasa*, battant pavillon de l'amiral japonais Togo. C'est, dit-on, le plus puissant navire actuellement en service : longueur, 133 mètres; largeur maximum, 23 m. 17; tirant d'eau (profondeur maximum au-dessous de la ligne de flottaison), 8 m. 30. Le déplacement est de 15 200 tonnes, c'est-à-dire que le volume d'eau déplacé, ou, ce qui revient au même, le volume de la partie du navire immergée est de 15 200 mètres cubes, à très peu près [1]. Le vaisseau pèse donc 15 200 000 kilogrammes. Il donne asile à sept cent trente hommes.

Il s'agit maintenant de mettre en mouvement cette énorme masse et la lancer sur les flots avec une vitesse de 18,6 nœuds, c'est le maximum obtenu aux essais. Nous avons déjà expliqué que cela signifie une vitesse de 18,6 milles marins à l'heure. Le mille marin valant 1 852 mètres, le *Mikasa* peut donc parcourir environ 34 kilomètres à l'heure.

Cette marche est obtenue au moyen d'une double machine à triple expansion, développant à cette allure 16 400 chevaux-vapeur. Si l'on veut bien se reporter aux définitions données dans le Bulletin du 5 octobre 1903, on verra que cette puissance serait capable d'élever, en une heure, 4 428 millions de kilogrammes — soit à peu près 4 milliards et demi de kilogrammes — à une hauteur de 1 mètre.

La vapeur nécessaire à alimenter cette formidable écurie de blancs coursiers est fournie par vingt-cinq chaudières aquatubulaires Belleville, dont l'adoption par les diverses marines, même par la marine anglaise, est un petit triomphe pour l'industrie française. Bien entendu, les dimensions que nous venons d'indiquer

1. Je dis « à très peu près », parce que l'eau de mer a une densité un peu plus forte que l'eau distillée; ensuite parce que ces renseignements étant de source anglaise, il est très probable que la tonne ici désignée est la tonne anglaise de 1 015 kilogrammes.

varient d'un navire à l'autre. Par exemple, le plus beau bâtiment russe, le *Czarevitch*, frappé au flanc par une torpille dès le premier jour, a les caractéristiques suivantes : 13 000 tonnes, 18 nœuds de vitesse ; l'infortuné *Petropavlosk* déplaçait 11 000 tonnes et filait 17 nœuds. Les cuirassés récents des autres puissances ont des dimensions et des vitesses analogues.

Le monstre étant présenté, venons à sa carapace, à son armure.

C'est justement contre les Russes que furent construits les premiers cuirassés, ébauches informes et pourtant déjà redoutables de ce que nous avons sous les yeux. On sait que les flottes alliées anglo-françaises eurent terriblement à souffrir du feu des grosses batteries de Sébastopol, le 17 octobre 1854. Un accident resta célèbre, celui des ravages occasionnés par une bombe tombant sur *la Ville de Paris* montée par l'amiral Hamelin.

Cette impuissance des vaisseaux en bois contre la grosse artillerie suggéra l'idée des batteries flottantes cuirassées. Napoléon en fit construire trois, nommées *la Lave*, *la Dévastation*, *le Tonnant*. Ressemblant à de grandes péniches, filant à peine quelques nœuds sous l'impulsion d'une machine de 375 chevaux, elles obtinrent auprès des marins d'alors, si amoureux de la forme, un succès de fou rire. Mais la gaieté s'arrêta, surtout chez nos ennemis, lorsque ces êtres disgracieux, bardés de 10 centimètres de fer, ouvrirent le feu devant la forteresse de Kinburn dans l'estuaire du Dniéper. Les boulets russes vinrent se briser ou rebondir impuissants sur la carapace, tandis que les gros canons qui s'abritaient derrière anéantissaient les remparts.

Le succès nous encouragea et, en 1859, notre grand ingénieur Dupuy de Lôme lançait la première frégate cuirassée : *la Gloire*. C'était un gracieux bâtiment, très marin, filant 12 nœuds et blindé de fer à 110 millimètres, sur toute la hauteur à partir de la flottaison. L'année suivante (1860), l'Angleterre se décidait à suivre notre exemple et lançait le *Warrior*, son premier cuirassé, qui devait être, hélas ! suivi de bien d'autres.

La guerre de Sécession américaine vint accentuer le mouvement, en même temps qu'elle fournissait un champ de tragique expérience. On n'a pas oublié ce terrible combat du 8 mars 1862 où, dans la rade de Hampton, la flotte fédérale vit s'avancer vers elle un étrange objet flottant, semblable à une tortue métallique. La tortue n'était autre que le *Merrimac*, frégate fédérale prise, à

moitié brûlée, dans Newport par les Sudistes. Ceux-ci l'avaient blindée de fer, couverte de rails de chemin de fer passés au laminoir et superposés, enfin armée de huit obusiers de 24 centimètres et de quatre canons rayés de 17 centimètres. Invulnérable au milieu d'un ouragan de projectiles, le *Merrimac* (devenu la *Virginia*) écrasa deux frégates à voiles à coups de canon et d'éperon ; il se préparait à achever le lendemain son œuvre de carnage, lorsque, heureusement pour les Nordistes, apparut leur premier *Monitor*, cuirassé lui aussi, et portant déjà ses canons en tourelle. Après une lutte de trois heures, le *Merrimac*, ayant brisé sur l'ennemi son éperon de fonte, dut battre en retraite. Mais dès lors, pendant toute la durée de la guerre, les Américains ne se lassent pas de cuirasser leurs propres vaisseaux, non plus que de percer les blindages des autres. C'est le commencement de la lutte célèbre entre le canon et la cuirasse. Elle dure encore! A mesure que celui-ci devient plus puissant, celle-là se fait plus épaisse et plus résistante, du moins au point vulnérable, c'est-à-dire tout le long de la flottaison. C'est ainsi que nous relevons les épaisseurs suivantes, pour les cuirassés français :

1868.	*L'Océan.*	160	millimètres.
1880.	*Le Bayard*	200	—
1884.	*Le Marceau*	450	—
	L'Amiral-Baudin.	550	—

Dans ce dernier vaisseau, la cuirasse représentait 33 p. 100 du déplacement, c'est-à-dire du poids total; encore était-elle réduite, comme nous le verrons, à une ceinture de 2 mètres de haut entourant la ligne de flottaison et aux tourelles de protection des canons. Il était impossible de continuer dans cette voie et la cuirasse allait capituler quand apparurent les *aciers spéciaux*. Pour saisir l'importance de leur rôle, il nous faut faire un peu de métallurgie.

*
* *

Le fer se rencontre rarement à l'état natif, excepté dans les météorites où — chose singulière — il se trouve allié au nickel et au chrome. (Les météorites seraient-ils les éclats de cuirasse et d'obus que les belliqueux habitants de Mars lanceraient dans les espaces, au cours de leurs guerres titaniques?) Quoi qu'il en soit, sur notre triste planète, le fer se présente sous forme

d'oxydes divers ou de carbonates. Il faut donc lui enlever son oxygène : en d'autres termes, le *réduire*, ce qui se fait, jusqu'ici, par le charbon.

Dans le haut fourneau, s'accumulent par couches successives, les lits de minerai, de coke, de fondant. Sous l'influence de la chaleur, celui-ci s'unit à la gangue en formant une scorie liquide (laitiers); le charbon s'empare de l'oxygène et le fer serait isolé si, à cette température, il n'avait l'idée regrettable de se combiner à l'excès de carbone. Le haut fourneau produit donc, non pas du fer, mais de la fonte contenant de 2 à 5 p. 100 de carbone, sans compter d'autres impuretés (silicium, manganèse, phosphore, soufre, etc.).

Cette matière est déjà précieuse et sert à une foule d'usages, mais elle est brisante, peu élastique, n'offrant, surtout à la traction, qu'une résistance relativement faible ; elle ne se forge pas, ne se soude pas.

Pour obtenir le fer pur, il faut *affiner* la fonte, c'est-à-dire la débarrasser de son carbone. On la chauffe donc dans un four à *puddler*[1], avec des résidus de fer déjà oxydé (pour brûler le carbone) et des scories basiques (qui absorbent le phosphore) et l'on obtient du fer à peu près pur (0,001 à 0,015 de carbone), ductile, forgeable, pliable. C'est le fort et robuste métal dont, vers le milieu du dix-neuvième siècle, architectes, ingénieurs, constructeurs de cuirassés ont tiré tant de merveilles.

Toutefois on devait trouver mieux encore. Depuis longtemps on savait qu'en recarburant légèrement le fer, sans atteindre cependant la teneur en carbone de la fonte, on obtenait un métal nouveau, l'acier, susceptible de prendre, par refroidissement brusque (la *trempe*), une dureté et une résistance extrêmes. De là son emploi pour la coutellerie, les ressorts, etc. Mais il était réservé au dix-neuvième siècle de domestiquer, pour ainsi parler, ce précieux composé et d'en faire à peu près tout ce qu'il voudrait. En effet, par des procédés spéciaux (Bessemer, Martin-Siemens, Thomas, etc.), on arrive à produire un acier offrant toute la gamme successive des teneurs en carbone et prenant, grâce à cette variation, les plus diverses propriétés. En particulier, plus la proportion de carbone augmente, plus la résistance à la

1. De l'anglais : *puddle* qui signifie troubler, corroyer.

rupture par traction longitudinale s'accroît ; plus s'accroît aussi la propriété de prendre, par la trempe, une dureté spéciale.

Ainsi, un acier contenant de 0,2 à 0,3 p. 100 de carbone (*sans autre corps étranger*[1]) se rompt sous un effort de moins de 40 kilogrammes par millimètre carré de section; il ne se trempe pas, c'est presque du fer.

L'acier ayant de 0,3 à 0,5 p. 100 de carbone est encore très doux; toutefois, il supporte, avant de se briser, des efforts de 40 à 50 kilogrammes par millimètre carré et ne se trempe que très peu.

Le carbone variant de 0,5 à 0,7 p. 100, l'acier obtenu se brise entre 50 et 60 kilogrammes et se trempe mieux.

Si on élève cette teneur entre 0,7 et 0,8 p. 100, la résistance à la rupture monte de 60 à 70 kilogrammes et le métal se trempe fortement.

Avec une proportion de 0,8 à 1 p. 100, on obtient des aciers *très durs*, de résistance 70 à 80 kilogrammes, prenant une excellente trempe.

Enfin, le carbone atteignant de 1 à 1,5 p. 100, la résistance dépasse 80 kilogrammes par millimètre carré et l'acier devient *extra-dur* à la trempe. Au delà de cette teneur, on retourne à la fonte.

Les résultats que nous venons d'indiquer supposent que la seule substance étrangère, ajoutée au fer, est le carbone. En réalité, il n'en est jamais ainsi. La présence du manganèse, en particulier, exerce une grande influence, en ajoutant, pour la résistance et la trempe, son action à celle du carbone. C'est ainsi qu'un acier de la seconde classe (résistance entre 40 et 50 kilogrammes), s'il contient de 0,4 à 0,8 p. 100 de manganèse, ne devra pas dépasser en carbone la teneur 0,25 p. 100.

Le lecteur comprend maintenant quel Protée nous avons entre les mains quand nous tenons une barre d'acier. Quelques millièmes de carbone ou de manganèse en plus ou en moins, à partir d'une certaine limite, suffisent à transformer un métal doux, non brisant, facilement malléable, en un autre capable

1. Cette supposition est purement théorique; car tout acier fondu contient au moins 0,2 de manganèse. Nous la faisons toutefois pour la facilité de l'exposition et afin de bien mettre en lumière l'influence respective du carbone et du manganèse.

d'acquérir une dureté extrême par la trempe, très résistant à la traction, mais assez fragile au choc. Et l'on prévoit déjà qu'en matière de blindage, l'idéal serait de concilier ces deux propriétés qui semblent s'exclure : absence de fragilité sous le choc et dureté [1].

Le carbone et le manganèse ne sont pas les seules substances capables de modifier profondément la nature de l'acier. On fabrique, depuis plusieurs années, des aciers au chrome et au nickel qui ont, au point de vue qui nous occupe, une grande importance.

Le chrome allié au fer a pour effet d'augmenter un peu la charge de rupture (le métal supporte avant de rompre un plus grand effort); il accroît aussi la limite d'élasticité [2], cet élément si important du caractère d'un métal ; enfin, le fer carburé et chromé (acier au chrome) prend à la trempe une dureté exceptionnelle.

Ces qualités l'ont naturellement désigné pour la fabrication des projectiles de rupture, car à ceux-ci il faut une particulière dureté, afin qu'ils s'enfoncent dans la cuirasse. De là le succès des projectiles chromés Holtzer employés dans la marine depuis 1884.

L'acier chromé sert aussi à constituer des blindages et oppose par là même sa solidité et sa dureté protectrice à sa dureté agressive, — telle la lance d'Achille. On fait donc de légères tôles d'abri, paraballes, etc., en acier chromé de 4 millimètres, et jusqu'à 50 millimètres. Nous dirons tout à l'heure que Krupp l'emploie pour la fabrication de ses célèbres plaques.

Le nickel, à son tour, s'unit au fer pour donner les fameux aciers-nickel qui, avec leurs collègues au chrome, constituent la classe des aciers spéciaux. Lui aussi, élève très sensiblement la valeur de la limite d'élasticité et la résistance à la rupture, sans augmenter pour cela la fragilité du métal au choc.

Il y a une quinzaine d'années que Le Creusot fabrique des

1. On sait que ces propriétés sont très distinctes. Par exemple, le verre est à la fois très dur et très fragile. L'acier fortement trempé ressemble un peu au verre, à ce point de vue.

2. On appelle *limite d'élasticité* l'effort, par millimètre carré de section, que peut supporter un métal sans subir de déformation *permanente*. Quand l'effort cesse, il revient, à très peu près, à ses dimensions primitives. C'est évidemment l'extrême limite de ce qu'on peut lui imposer, sous peine de déformer la pièce.

plaques de blindage à l'acier-nickel. Elles ont remporté d'éclatants succès. En 1889 et 1890, par exemple, eurent lieu à Annapolis (États-Unis), des essais comparatifs sur des plaques d'acier ordinaires, compound (système Cammel) et acier-nickel. Ces dernières résistèrent si énergiquement que la marine américaine s'empressa de les adopter.

Toutefois, il restait un progrès à réaliser et il était réservé à M. Harwey, ingénieur des usines de Bethléem (États-Unis), de l'accomplir. Expliquons brièvement en quoi consiste l'élégante solution de l'*harweyage*.

L'idéal, avons-nous dit, serait de fabriquer des plaques ayant à la fois la ténacité souple, la résistance au choc de l'acier doux et l'impénétrabilité de l'acier dur. Dès 1877, MM. Cammel, de Sheffield, cherchaient à y parvenir en coulant, sur une plaque de fer rougie, de l'acier en fusion. Il en résultait une plaque *compound* (composée) qui réunissait, dans une certaine mesure, les qualités des deux composants. Mais ces juxtapositions nuisaient à l'homogénéité. Harwey eut donc l'idée de prendre une plaque uniforme d'acier doux au nickel et de transformer sa surface en acier dur, jusqu'à une certaine profondeur. Comment cela? C'est bien simple. Nous savons que c'est la proportion de carbone qui donne au métal sa dureté après la trempe. Il suffira donc de *cémenter* la surface, en la mettant en contact, à chaud, avec un mélange de charbons spéciaux (procédé Harwey) et cela durant un temps assez long. Dans le procédé Krupp, l'acier employé est au chrome, avec addition de diverses autres matières, et la cémentation se fait par contact avec un gaz carburé chaud. Enfin tout récemment, le lieutenant Cleland Davis, de la marine américaine, a proposé d'appliquer sur les plaques d'énormes électrodes en charbon, puis de faire passer, du charbon à l'acier, un énergique courant. Il paraît que celui-ci entraîne du carbone dans la plaque et la cémente plus fortement que tout autre procédé. De plus, il accomplirait en cinq heures ce que le système Krupp ne réalise qu'en deux ou trois semaines. Il faut attendre les confirmations de ces belles espérances.

Nous ne décrirons pas le détail des opérations. Disons seulement que la masse d'acier destinée à former la plaque est préparée et coulée avec un soin extrême.

Certains lingots coulés à l'usine de Bethléem pèsent brut :

275 000 pounds (124 575 kilogrammes), la plaque finale ne devant peser que 40 p. 100 de ce poids. On les forge sous une presse qui exerce des efforts de 14 000 tonnes — le poids d'un cuirassé! Puis on les cémente, on les cuit, recuit, réchauffe; on les amène à la dimension et à la courbure voulues. Enfin, on trempe, et la dureté de la partie extérieure (4 centimètres) est tellement excessive, que désormais, s'il y a des retouches à faire, il faut employer la meule à émeri. Tout outil d'acier s'y briserait les dents.

On comprendra le soin que demande pareil ouvrage quand on saura qu'il s'écoule neuf mois de travail continu entre le début et la fin de l'opération. Aussi le prix du métal Krupp, chromé et harweyé, s'est-il élevé jusqu'à 550 dollars par tonne (2 750 francs). Mais en revanche, quand un projectile arrive sur cette muraille, il vole en éclats, grâce à la dureté de la surface. Et, d'autre part, la grande masse de la plaque étant en métal doux, ne rompt pas sous le choc, comme ferait une cuirasse tout en métal dur mais brisant [1].

* * *

Que le lecteur veuille bien nous pardonner cette longue digression ; elle était nécessaire pour comprendre la réduction d'épaisseur que ces travaux ont rendue possible.

Revenons au superbe *Mikasa*. Tout autour de ses larges flancs, est une ceinture d'acier Krupp qui a 22 cm. 5 d'épaisseur au milieu du navire (où se trouvent les machines à protéger) et va ensuite s'amincissant vers les deux extrémités où elle ne présente plus que 10 centimètres d'épaisseur. Cette ceinture a généralement, dans les cuirassés, environ 2 mètres de hauteur totale, dont un tiers au-dessus, deux tiers au-dessous de la flottaison. Un projectile frappant plus haut que la ceinture ne déterminerait pas, en effet, une voie d'eau dangereuse ; et quant à la coque située sous la cuirasse, on estime qu'elle est suffisamment défendue par l'épaisse couche d'eau que devrait traverser l'obus;

1. On arrive cependant à percer les plaques harweyées en munissant les projectiles de chapeaux en acier doux, dont on coiffe la pointe en acier trempé dudit projectile. Cela paraît contradictoire. Soit, mais cela réussit à merveille. Ce matelas de métal doux empêche la pointe de l'obus de se briser au premier moment du choc. L'invention est due à l'héroïque amiral Makaroff.

en revanche, elle est sans défense contre la torpille. Disons tout de suite que l'épaisseur de la cuirasse principale du *Mikasa* est plus faible que la plupart de celles de ses similaires. Ainsi le *Czarevitch* est blindé à 25 centimètres. Les grands cuirassés que construit en ce moment l'Amérique étaient prévus avec plaques de 28 centimètres. Il est vrai qu'on va diminuer cette épaisseur pour les navires non encore exécutés. En un mot, la tendance très nette est d'abandonner les formidables blindages de 55 à 40 centimètres et de réduire les cuirasses principales à des épaisseurs de 20 à 30 centimètres.

Après la ceinture, la principale protection du navire de combat est le pont cuirassé. Ce pont n'est pas celui qui surmonte le vaisseau, le *pont des gaillards*, où sont établis les gros canons et les tourelles massives : il est situé seulement un peu au-dessus de la flottaison et vient, à l'intérieur, rejoindre la ceinture en s'incurvant sur les bords. Il en résulte que tout ce qui est dans l'espace inférieur est à l'abri des projectiles : la coque immergée est protégée par le matelas d'eau; ses bords à la flottaison, par la ceinture ; et sur cette boîte si précieusement gardée, vient s'appliquer, comme un couvercle, le pont blindé. Celui-ci n'est pas très épais, 65 millimètres dans la région plate, 10 centimètres, dans la partie recourbée : telles sont ses dimensions sur le *Mikasa*. Mais il faut remarquer qu'il ne reçoit pas les projectiles de plein fouet, surtout sur la partie plate ; il n'a à résister qu'aux fragments d'obus ou aux projectiles très obliques. Au surplus, souvent, et c'est le cas pour le cuirassé japonais, un des ponts supérieurs est lui-même légèrement blindé (25 millimètres) et protège l'autre plus important.

C'est qu'en effet, cette boîte formée par la coque immergée, la ceinture, le pont cuirassé, est le coffre au trésor. Là se trouve l'âme du navire ; ses machines d'abord, sans lesquelles il ne serait qu'un ponton désemparé ; puis les soutes à explosifs qu'un seul obus pourrait faire détoner et sans lesquelles d'ailleurs le monstre serait réduit à l'impuissance. Il n'est guère, pour ce réduit si bien gardé, qu'un ennemi, — terrible, il est vrai, — la torpille, qui se glisse traîtreusement au-dessous de la ceinture et vient éventrer la mince coque d'acier sans protection. Le seul remède trouvé jusqu'ici, c'est de limiter ses ravages. A cet effet, cette partie du bâtiment est divisée en compartiments séparés par

des cloisons étanches. Là où des portes sont nécessaires, elles sont soigneusement fermées au moment du combat. Si donc une torpille vient crever le flanc du navire, l'eau, au lieu de se ruer dans toute la carène, se contente d'envahir un compartiment. Le vaisseau est alourdi, manœuvre mal, c'est vrai ; mais enfin, il ne coule pas et ses pompes peuvent alléger le casier inondé. C'est grâce à leurs cloisons étanches que le *Czarevitch*, le *Retvisan* et le *Poltava* n'allèrent pas au fond après avoir été torpillés, dans l'attaque imprévue du début de la guerre. Bien entendu, ce mode de protection serait illusoire si le cuirassé était frappé par une torpille dormante formidable, comme il est arrivé, semble-t-il, au japonais *Hatsuse* et *a fortiori* si ses poudres faisaient explosion par contre-coup, ainsi qu'il paraît être advenu pour le *Petropavlosk*.

Quoi qu'il en soit, les *œuvres vives* du bâtiment étant aussi bien protégées que possible, remontons sur le pont et occupons-nous de notre artillerie.

Formidable, cette artillerie des cuirassés actuels! Celle du *Mikasa* comprend d'abord quatre canons de 305 millimètres (diamètre de l'obus) ayant une longueur de 40 calibres, c'est-à-dire 12 m. 20. Ces engins sont installés, par paire, dans deux tourelles blindées situées l'une à l'avant, l'autre à l'arrière du navire. L'épaisseur de ce blindage est de 35 centimètres d'acier Krupp pour la partie verticale de la tourelle et de 25 centimètres pour le bouclier qui la couvre. Ces tourelles reposent, par l'intermédiaire d'un tube très solide, sur un bâtis fixé dans les profondeurs du navire ; elles peuvent tourner de manière à braquer les canons sur les deux tiers de l'horizon. Tous ces mouvements sont commandés, à volonté, par l'électricité, la force hydraulique, ou à bras d'homme. Si les hasards des combats détruisent un de ces mécanismes, on aura recours aux autres. Les munitions arrivent des soutes par l'intérieur, de sorte que les canonniers peuvent faire toute leur besogne de mort enfermés dans leur carapace, tant que celle-ci les abritera.

Outre ces quatre monstres tonnants, le *Mikasa* possède quatorze canons à tir rapide de 152 millimètres. Quatre d'entre eux sont placés en petites casemates sur le pont supérieur, les dix autres sont dans la batterie inférieure située sur un pont intermédiaire placé à mi-hauteur entre le pont cuirassé et le pont des

gaillards. Vingt canons de moindre calibre (76 millimètres, — c'est à peu près une pièce de campagne) sont répartis sur les deux ponts supérieurs. Enfin douze plus petites pièces achèvent l'armement. Il faut y joindre quatre tubes lance-torpilles sous-marins.

Cette artillerie, établie comme nous l'avons dit, entre le pont cuirassé et le pont des gaillards, est tout entière protégée par une cuirasse en acier Krupp, de 152 millimètres, qui s'élève au-dessus de la ceinture jusqu'aux bastingages et couvre tout le milieu du navire (l'avant et l'arrière n'ayant pas cette protection), c'est en somme une sorte de citadelle centrale blindée, qui renferme les organes agressifs du vaisseau. Et remarquons-le bien : ce surcroît de défense n'a pu être obtenu que parce qu'on a pu, grâce aux aciers spéciaux, ramener la ceinture principale de 40 à 25 centimètres. L'armure totale du *Mikasa* pèse néanmoins 4 600 tonnes, un peu moins du tiers du poids global.

Les autres cuirassés des flottes japonaise et russe sont un peu plus faibles, surtout en ce qui regarde le blindage de la partie supérieure (au-dessus de la ceinture); mais on peut, d'après cette description, se faire une idée générale de ce qu'est aujourd'hui un grand navire de combat.

Après ce roi de la mer, vient tout près de lui, le croiseur cuirassé. Celui-ci, au début de son invention (le premier fut, je crois, *le Dupuy-de-Lôme*, en 1890), était loin, bien loin, de son énorme frère ceint de 45 à 50 centimètres de métal. Mais peu à peu, les nouveaux aciers permettant même protection pour une épaisseur moindre, le cuirassé d'escadre réduisit son armure tandis que le croiseur l'accroissait. Les ingénieurs et les marins — du moins, beaucoup d'entre eux — semblent croire que les deux types vont converger vers un type unique.

Quoi qu'il en soit, le croiseur cuirassé est actuellement un navire de 8 000 à 11 000 tonnes (et même plus), doué d'une grande vitesse, garni de vastes soutes à charbon, blindé à peu près autant qu'un cuirassé, mais sous une épaisseur moindre et armé un peu plus légèrement.

Ainsi *le Gueydon*, de la marine française [1] a 138 mètres de

1. Renseignements donnés par M. l'ingénieur Bassetti, dans la *Revue universelle*, 15 avril 1904.

long et déplace 9600 tonnes. — Une ceinture épaisse de 150 millimètres entoure presque toute la ligne de flottaison, s'élevant à 60 centimètres au-dessus et plongeant à 1 m. 35 au-dessous. Au-dessus de cette ceinture, règne un blindage de 95 millimètres, surmonté lui-même, sur une bonne partie du navire, d'une muraille de 50 millimètres. — Il y a deux ponts blindés à 30 et 16 millimètres. Deux tourelles en acier de 200 millimètres contiennent chacune un canon de 194 millimètres. Huit canons à tir rapide de 164 millimètres et six canons de 100 millimètres sont abrités dans des réduits cuirassés à 120 millimètres, sans compter dix-huit pièces de 47 millimètres dispersées sur le pont. Enfin, le *blockhaus* du commandant, sorte de poste d'observation d'où il dirige le combat, est blindé à 160 millimètres.

Le *Gromoboï* (russe) déplace 12367 tonnes et file 20 nœuds; cuirassé à 152 millimètres, il porte quatre canons de 223 millimètres et seize de 152 millimètres. Le *Rurik* (russe) déplace 10950 tonnes, file 18,8 nœuds, porte une cuirasse un peu plus épaisse que le précédent, et un armement analogue. Enfin, citons les deux croiseurs monstres de l'Angleterre : le *Terrible* et le *Powerful*, de 14250 tonneaux, avec machine de 25000 chevaux et 20 nœuds de vitesse.

Au-dessous de ces croiseurs cuirassés, se placent les croiseurs simplement protégés. Ceux-ci n'ont d'autre protection que leur pont blindé et ce qu'on appelle le *cofferdam*. Le *cofferdam* consiste à établir dans l'intérieur du vaisseau, aux environs de la flottaison, une série de compartiments assez restreints, séparés et étanches, bourrés d'une matière légère qui *foisonne* au contact de l'eau. Si un projectile vient s'enfoncer dans les flancs du navire, l'eau ne pénètre que dans le compartiment lésé. De plus, la matière légère (bourre de coco) se gonfle dès que l'eau l'envahit et bouche la blessure comme ferait un tampon. Ajoutons que le pont blindé qui s'incurve, comme nous l'avons dit, le long des parois intérieures, joue le rôle de cuirasse, d'autant plus que son épaisseur est augmentée en cet endroit. Enfin les soutes à charbon sont disposées autour des machines, de manière à arrêter les obus qui parviendraient jusque-là. Comme type de ces bâtiments, nous indiquerons le japonais *Yoshino*, récemment coulé. Son pont cuirassé en acier présentait, dans la partie incli-

née qui sert de cuirasse à la flottaison, plus de 11 centimètres. Sa vitesse était de 23 nœuds, son déplacement 4150 tonnes. Il portait quatre canons de 152 millimètres, huit de 115 millimètres, vingt-deux de moindre calibre et cinq tubes lance-torpilles. Le pauvre et héroïque *Variag* déplaçait 6500 tonnes et filait 24,6 nœuds. Son pont blindé avait 75 millimètres d'épaisseur. L'armement consistait en douze 152 millimètres, douze 76 millimètres, six canons de moindre calibre et quatre tubes lance-torpilles.

*
* *

Pour compléter notre description, nous devons donner quelques détails sur l'artillerie, que nous n'avons jusqu'ici considérée qu'en gros.

Il y a vingt ans, naquit le canon mastodonte, masse de plus de 100 tonnes, lançant, avec des vitesses de 650 mètres environ, des projectiles de 40 à 42 centimètres de diamètre, pesant de 800 à 900 kilogrammes. Aujourd'hui, on a entièrement renoncé à ces colosses encombrants, qui compromettaient l'équilibre des navires et se détérioraient d'ailleurs très vite. Le plus fort calibre employé est 305 millimètres et la pièce ne pèse plus que... une cinquantaine de tonnes. Voici, par exemple, un canon Krupp de ce calibre. Il a 15 m. 25 de long, pèse 58 tonnes et lance un projectile de 350 kilogrammes avec l'énorme vitesse de 1014 mètres à la seconde, sous l'action de 151 kilogrammes de poudre à la cellulose nitrée. Remarquons que beaucoup de pièces analogues n'atteignent que des vitesses d'environ 800 mètres, la charge étant moindre. De pareils canons ne tirent guère qu'un coup en deux ou trois minutes, ce qui est déjà joli.

En revanche, les pièces d'artillerie moyenne à tir rapide, de 164 millimètres, 152 millimètres, etc., peuvent tirer quatre à cinq coups par minute. On obtient ce résultat, en fixant charge et projectile dans un étui en laiton, l'ensemble se présentant comme une gigantesque cartouche de fusil, ou, tout au moins, en préparant la charge de manière qu'elle puisse, en un clin d'œil, être placée derrière le projectile. De plus, un système de ressorts ramène immédiatement la pièce en position après chaque coup.

Les obus lancés par ces divers canons sont de trois sortes.

Il y a les obus à balles ou *shrapnells*, remplis de poudre et de balles qu'ils projettent en mitraille lorsqu'ils font explosion.

Viennent ensuite les obus à mélinite ou à substances analogues, projectiles à parois relativement minces, qu'on lance sur les villes assiégées, sur le pont des navires, etc. Là, leur fusée les fait détoner et l'effroyable puissance de ces explosifs détruit tout, dans un rayon de plusieurs mètres, grâce à la production instantanée de milliers de litres de gaz brûlants et à haute pression. Bien entendu, les morceaux de l'obus saupoudrent de métal tous les environs. Dans une expérience à Sandy Hook (États-Unis), un projectile de 305 millimètres, pesant une demi-tonne, fut réduit en dix mille morceaux environ (on en ramassa et compta sept mille, le reste ne fut pas retrouvé).

Enfin, l'adversaire particulier de la cuirasse est l'obus de rupture, assez fort, assez dur pour la pénétrer. Mais l'idéal est que ce cruel perforateur soit lui-même chargé d'explosif et détone *après* avoir percé le blindage. Dès lors, il exercera ses ravages dans les œuvres vives du navire (machines, poudres, etc.), et risquera fort de le mettre hors de combat. *Après*, avons-nous dit en soulignant. Car c'est là le grand problème : enfermer dans l'obus de rupture un explosif assez puissant pour produire de farouches effets, et assez inerte pour ne faire explosion qu'après traversée de la plaque. Or, c'est difficile, à cause de la violence du choc et de la haute température où celui-ci même porte le projectile. Souvent on charge ce dernier avec de la poudre ordinaire, enveloppée de manière à retarder, autant que possible, l'inflammation. Mais surtout, chaque État cherche l'explosif à haute puissance, capable de remplir à coup sûr ces conditions. Les Américains prétendent que seuls ils possèdent ce phénix, en la personne de la *maximite*. Insensibilité absolue — comme il convient à une substance qui fait métier de déchiqueter les gens — tel serait le caractère de ce corps. Ni flamme, ni choc ultra-violent, ni même faible charge de fulminate de mercure ne le font « partir ». Il lui faut pour cela une vingtaine de grammes de cet excitateur dont quelques décigrammes font cependant détoner: nitroglycérine et coton-poudre. Complété par une fusée spéciale, invention de M. Maxim, cet explosif, très puissant d'ailleurs, serait sans égal, car il serait seul capable de

faire éclater un obus *après* traversée de la plaque la plus épaisse que son énergie lui permette de percer.

Puisque nous voici dans la cage aux explosifs, permettez-moi de vous présenter ces fauves dont la connaissance sommaire nous est indispensable avant d'examiner le grand ennemi du cuirassé, le grand triomphateur, jusqu'ici, dans la guerre russo-japonaise : la torpille !

* * *

Les principaux explosifs modernes sont la nitroglycérine et le coton-poudre ou cellulose nitrée. La première, découverte en 1847 par Sobrero, est un éther azotique de la glycérine, de formule $C^3H^5(AzO^3)^3$ dérivée, comme on le voit, de la glycérine par substitution d'acide azotique au radical (OH).

On la prépare en faisant réagir l'acide sur la glycérine, en présence d'acide sulfurique qui absorbe l'eau. On obtient un liquide huileux qui, bien purifié, présente une jolie couleur ambrée, et détone avec violence sous un choc, même assez léger. Cette déplorable susceptibilité causa au début de tristes accidents, jusqu'à ce que Nobel eût imaginé de faire absorber l'irascible liquide par une terre poreuse, formée de carapaces fossiles d'infusoires. Il forma ainsi la dynamite, matière solide, d'aspect un peu huileux, qui, généralement, ne fait pas explosion au choc, mais détone fortement sous l'influence d'une amorce au fulminate de mercure.

Le coton-poudre, découvert par Braconnot, puis par Schœnbein (1846), est, lui aussi, un produit de substitution obtenu en faisant agir, sur le coton en floches, de l'acide nitrique en présence de l'acide sulfurique. On doit ensuite le soumettre à de longues purifications pour le débarrasser complètement des moindres restes d'acide qui, caché dans la fibre capillaire du coton, le rendrait instable et, par conséquent, sujet à se décomposer spontanément. On le réduit donc en pâte très fine, on le lave, le relave, le lave encore ; enfin on comprime la pulpe obtenue, à l'aide de presses hydrauliques qui en font des gâteaux de diverses formes. Chose curieuse, le coton-poudre détone même à l'état humide, à condition d'être amorcé avec une petite quantité de coton-poudre sec, amorcé lui-même, bien entendu, au fulminate.

En combinant coton-poudre et nitroglycérine, ou plutôt en

les malaxant ensemble, on forme des *dynamites-gommes*, remarquables par leur énergie, mais aussi par leur insensibilité relative (on sait déjà que c'est un avantage la plupart du temps). La célèbre poudre sans fumée Nobel (balistite, filite), inventée presque en même temps que la poudre française Vieille, est composée de 50 p. 100 de nitroglycérine et de 50 p. 100 de cellulose plus ou moins nitrée. La cordite d'Abel et Dewar est analogue.

Mentionnons enfin, parmi les explosifs récents, la mélinite et la fameuse lyddite des Anglais. Cette dernière n'est que de l'acide picrique fondu versé à même dans l'obus. On dit que les ratés sont fréquents avec cette substance, faute sans doute d'une bonne fusée. Il se produit alors une décomposition incomplète dégageant une fumée vert jaune qui teignit plus d'une fois « en couleur canari », selon un journal américain, les prisonniers boers. Je pense qu'en dépit de ce léger inconvénient, ceux-ci préféraient la décomposition « incomplète ».

Comment agissent ces divers explosifs ? Par la production rapide d'une énorme quantité de gaz brûlants qui peuvent agir par pression, et par détente aussi, en effectuant du travail.

Ainsi 1 kilogramme de nitroglycérine dégage, en détonant, 713 litres de gaz *supposés ramenés à 0°*. Comme en réalité la température théorique de la réaction est de 6980°, le volume de gaz produit est théoriquement $713\left(1+\frac{t}{273}\right)=18\,181$ litres : plus de 18 mètres cubes[1] ! La quantité de chaleur développée est d'environ 1600 calories, c'est-à-dire, en travail équivalent, 650 000 kilogrammètres. Le coton-poudre, qui produit plus de gaz (par kilogramme, 859 litres ramenés à 0°), donne moins de chaleur et donc de travail : 457 000 kilogrammètres.

Mais ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est la foudroyante rapidité de cette production de gaz et ses conséquences. Qu'un litre de matière quelconque dégage en se décomposant plusieurs mètres cubes de gaz, cela produira peu d'effet si le phénomène a lieu avec une lenteur relative. Ces gaz refouleront l'air ambiant, puis se mêleront avec lui, se refroidiront par contact et produiront, somme toute, peu de résultats appréciables.

1. Il ne s'agit, bien entendu, que d'approximation assez grossière ; les lois de dilatation des gaz n'étant pas sûres à de pareilles températures. De plus, la dissociation peut intervenir.

Par exemple, allumez de la poudre noire ordinaire placée, sans bourrage, sur un cylindre de plomb; elle brûlera sans aucunement altérer son support. Elle ne montrera sa puissance que si on pratique tout autour un bourrage, lequel comprime les gaz émis. C'est ainsi que, dans un fusil, la charge développe ses gaz brûlants dans l'espace restreint compris entre la culasse et le projectile ; ils se détendent comme un ressort et projettent la balle au dehors.

Mais les explosifs nouveaux se décomposent presque instantanément, en moins de un millième de seconde, peut-être même, pour certains, en moins de un dix millième de seconde.

Dès lors, là où il y avait par exemple 1 kilogramme de nitroglycérine, se trouvent subitement 18 mètres cubes de gaz à 7000°. L'air n'a pas le temps de se laisser refouler, il forme bourrage et l'explosif exerce ses effets destructeurs sur le support même. Ainsi 10 grammes de nitroglycérine placés simplement sur le cylindre de plomb dont nous parlions plus haut, l'écrasent en forme de champignon, sur un tiers de sa hauteur. Des substances plus rapides encore (panclastites) le lacèrent sur les deux tiers de cette hauteur.

Ces explosifs rapides, brisants, agissent donc violemment sur les supports. Aussi sont-ils impropres, sous cette forme, aux armes de guerre, dont ils détruisent les culasses sans profit pour le projectile. En revanche, ils sont précieux contre le matériel ennemi qu'ils mettent en pièces, si on peut les en approcher au contact. De là, l'idée de torpille.

Il s'agit donc d'appliquer sûrement et efficacement, au flanc des navires antagonistes, des récipients de métal remplis d'explosifs brisants. (Actuellement, presque toutes les marines emploient le coton-poudre, quelques-unes seulement, des dynamites-gommes.) Tout appareil de ce genre est une torpille ; mais le genre se subdivise en un grand nombre d'espèces.

Il y a d'abord les torpilles fixes qui comprennent les torpilles *dormantes* ou *coulées* et les torpilles *vigilantes* ou *mouillées*.

Les premières sont endormies au fond de l'eau où on les a disposées, comme de gros chiens de garde. Ce sont des cylindres en tôle, contenant de 250 à 700 kilogrammes de coton-poudre, disposés par exemple en ligne, par le travers d'une passe que l'on veut défendre. Deux postes installés à terre sont reliés aux engins

défenseurs par des conducteurs électriques. On conçoit qu'en combinant leurs observations, ils puissent déterminer, par le croisement des lignes de visée de leurs lunettes, auprès de quelle torpille va passer le navire agresseur. Quand celui-ci se trouve au-dessus, le courant est lancé et l'explosion se produit. Celle-ci a deux effets : d'abord, le choc formidable causé par la détonation se communique à l'eau et, par elle, à la carène du bâtiment ; ensuite une énorme masse liquide est soulevée et peut faire chavirer la victime.

Toutefois, en général au moins, on n'obtient pas l'effet maximum que l'on produirait par explosion au contact de la coque. Pour ce faire, voici la *torpille vigilante.* Celle-ci est en acier et de forme tronconique. Amarrée au fond par une chaîne fixée à un corps lourd (*crapaud*) et munie d'un flotteur, elle est maintenue entre deux eaux, à la profondeur voulue, comme une bouée immergée. Sa charge est de 50 kilogrammes, ou plus, de fulmicoton. Un détonateur spécial dont elle est munie, fonctionne sous l'action d'un choc un peu violent. Il est facile d'imaginer d'innombrables procédés pour cela : par exemple, une boule métallique roulant dans une sorte de coupe et faisant communiquer, par contact, deux bandes métalliques isolées et fixées plus haut.

Ce contact peut déterminer directement l'explosion ; en ce cas, la torpille est aveugle : « Quel que soit celui qui me heurte, ami ou ennemi, n'importe, je mords. » C'est de cette manière que le *Petropavlosk* et le *Hatsuse* auraient péri. Un meilleur système, et qui devrait être seul employé, est celui-ci : le contact établi automatiquement par le choc, ne met pas le feu à l'amorce, mais fait résonner une sonnerie dans le poste de Port-Arthur, par exemple. L'opérateur qui suit les évolutions sait instantanément qu'un navire touche son engin. Est-ce un ennemi ? il lance aussitôt l'étincelle et produit l'explosion ; est-ce un ami? il laisse muselé le terrible molosse.

La seconde classe, celle des *torpilles mobiles*, se subdivise en *flottantes*, *portées*, *automatiques*.

Les *torpilles flottantes* sont analogues aux précédentes, seulement elles ne sont pas fixées au fond. Elles errent donc entre deux eaux, sans que personne sache où elles sont, même ceux qui les ont semées. Inutile de dire qu'elles constituent un épouvan-

table danger pour les deux belligérants, comme aussi pour les neutres. Elles devraient donc être interdites par le droit international[1].

Les *torpilles portées* sont confiées à d'intrépides petits bateaux, canots-torpilleurs ou torpilleurs proprement dits, qui les prennent délicatement, comme avec des pincettes, au bout d'une hampe de 7 mètres environ dont l'on immerge l'extrémité dans l'eau à 2 m. 50 de profondeur. Puis la nuit, le téméraire petit assaillant s'approche du colosse au repos qui couvre la mer de ses feux électriques et tient préparés tous ses canons rapides. S'il le peut, le torpilleur fonce en avant, la torpille vient frapper le cuirassé sous la ceinture, la mise à feu se produit par le choc ou par l'électricité et les 10 kilogrammes de coton-poudre ainsi appliqués au monstre lui font nécessairement,

Dans le flanc, une large blessure.

Celui-ci est perdu, à moins que ses cloisons étanches ne le sauvent, et le petit torpilleur, fortement secoué, mais non coulé par l'explosion, se sauve de toute la vitesse de ses 24 ou 30 nœuds.

Telle est à peu près l'histoire du torpillage de la frégate chinoise *Yu-yen* à Shei-poo, par les canots de l'amiral Courbet, telle aussi celle des deux attaques victorieuses de ses torpilleurs dans le combat de la rivière Min.

Mais il devient de plus en plus difficile d'approcher si près, même la nuit, d'un bâtiment de guerre qui se tient sur ses gardes. De là, l'emploi de la *torpille automobile* qu'on lance à l'eau, dans la direction du navire à atteindre et qui, comme un poisson explosif, continue d'elle-même sa route vers le but visé.

Le plus connu de ces engins est la torpille *Whitehead*, inventée en 1868 par le directeur de l'usine de Fiume et perfectionnée depuis.

C'est un tube en tôle d'acier de 5 mètres, ayant la forme d'un fuseau allongé ou, si l'on veut, du célèbre *Nautilus* dont Jules Verne éblouit notre enfance. Diamètre maximum : 45 centimètres ; poids total : 526 kilogrammes.

1. On me dit qu'elles sont, de fait, regardées comme prohibées, à moins, peut-être, qu'elles ne soient construites de manière à couler après un certain temps.

A l'avant se trouve une charge de coton-poudre humide qui était jadis de 25 kilogrammes, mais s'élève maintenant à 100 kilogrammes. Au milieu de cette masse, est l'amorce en coton-poudre sec et, en avant, l'amorce au fulminate qui fera tout éclater en détonant elle-même sous le choc.

Au milieu, un réservoir d'acier contient l'air comprimé qui sert de force motrice, puis la petite machine qui fait tourner deux hélices. A l'arrière se trouvent des gouvernails verticaux pour maintenir la torpille dans la direction donnée au départ et des gouvernails horizontaux pour la maintenir à la profondeur choisie (1 m. 50, 3 mètres, 4 m. 50 ou 6 mètres). Un mot seulement de ce dernier mécanisme : les gouvernails horizontaux sont commandés par un piston pressé, d'un côté par un ressort réglé *ad hoc*, de l'autre par l'eau ambiante. Si la torpille s'enfonce plus qu'elle ne doit, la pression de l'eau augmente, l'emporte sur le ressort antagoniste et fait remonter le piston qui agit aussitôt sur le gouvernail en sens voulu. Le phénomène inverse se produit si la torpille tend à monter au-dessus du niveau fixé.

Pour lancer l'engin, on le met dans le tube lance-torpille, sorte de canon sans grande épaisseur où l'on place une charge de poudre juste suffisante pour jeter la torpille dehors, dans la direction visée. Dès que celle-ci est sortie du tube, son mécanisme se déclanche et elle s'élance entre deux eaux, avec une vitesse maximum de 28 nœuds, vers le but assigné. Elle peut parcourir de la sorte 777 mètres [1]. Si elle touche, le percuteur enflamme la charge et les 100 kilogrammes de fulmicoton éclatent au contact de la coque du navire, au-dessous de la ceinture cuirassée.

Évidemment il y a beaucoup d'aléas dans cette opération, surtout si le torpilleur et celui qu'on veut torpiller sont en mouvement et si la mer est un peu agitée. C'est pourquoi on cherche un moyen de diriger l'engin une fois lancé, en lui faisant dérouler un fil conducteur qui reste aux mains de l'envoyeur et au moyen duquel celui-ci peut diriger électriquement sa torpille, rendue visible par un petit mât qui émerge. A cette catégorie, appartiennent les torpilles *Brennan*, *Lay Patrick*, *Sims-Edison*, qui, malgré l'ingéniosité de leur mécanisme, ont été peu adoptées jusqu'ici.

1. Renseignements donnés par M. Bassetti dans l'article déjà cité.

D'ailleurs, on ne saurait guère les diriger que de postes placés à terre, car leur manœuvre semble être bien difficile pour un torpilleur qui les lancerait au fort du combat.

Un mot de ces célèbres petits bateaux qui mériteraient une plus longue étude, n'était la crainte d'abuser du lecteur. Ce sont de légers navires à très grande vitesse, faits pour s'approcher rapidement des gros vaisseaux, les torpiller et se sauver à toutes... hélices.

Le premier torpilleur fut lancé en 1871, par le constructeur anglais Thornycroft; il n'avait que 20 mètres de long et filait 16 nœuds. Peu à peu, l'usage de ces bâtiments se généralisa en même temps que leur construction se perfectionnait étrangement. Aujourd'hui on en distingue de deux sortes, les torpilleurs de la défense mobile et les torpilleurs de haute mer. Les premiers sont de petite taille, destinés à rester dans le voisinage des ports afin d'attaquer les escadres qui tenteraient de les bloquer ou de les bombarder. En France, ils sont désignés simplement par un numéro d'ordre. Ainsi le *216* a 37 m. 50 de long, 4 mètres de large, 2 m. 60 de tirant d'eau. Il déplace 85 tonnes et peut filer 24 nœuds (44 kil. 500 à l'heure). Il est armé de deux tubes lance-torpilles et de deux canons à tir rapide de 37 millimètres.

Les torpilleurs de haute mer sont faits pour suivre les escadres, ou même pour les éclairer grâce à leur vitesse énorme. En cas de combat, ils essayent d'approcher de quelque gros navire et de l'envoyer au fond. Un des plus célèbres parmi ces bateaux est *le Forban*, de la marine française, qui a 44 mètres de longueur sur 4 m. 80 de large, 135 tonneaux et atteint la vitesse de 31 nœuds.

La tendance est d'augmenter, de plus en plus, le tonnage et l'armement et de transformer les torpilleurs en contre-torpilleurs ou *destroyers*. L'Angleterre, en particulier, marche résolument dans cette voie. Ce sont des bâtiments de 350 à 550 tonnes, ayant une soixantaine de mètres de long sur 6 de large, une grande vitesse et une artillerie déjà sérieuse. Ainsi les destroyers japonais ont un canon lançant un projectile de 12 pounds (5 kilogrammes et demi) et cinq canons à projectile de 6 pounds, ce qui ne les empêche pas d'ailleurs de posséder deux ou trois tubes lance-torpilles. Ce sont en somme d'honnêtes gendarmes chargés d'arrêter ces bandits de torpilleurs, mais qui, s'ils le peuvent, se livreront

aux mêmes actes de brigandage contre la flotte ennemie. Ainsi en va-t-il à la guerre... et ailleurs.

Il y aurait encore bien des choses à dire, particulièrement sur les sous-marins. Mais il faut nous borner aujourd'hui. Donnons seulement, pour terminer, la « carte à payer ». Combien nous coûtent ces magnifiques monstres d'acier, notre orgueil et notre force?

Il y a quelques années, un cuirassé d'escadre revenait à la somme déjà rondelette de 14, 16, 18 millions de francs. Aujourd'hui, et d'après une statistique toute récente, la « tonne de cuirassé » revient en Angleterre à 2225 francs et en France à 2 824 francs. Quant au croiseur cuirassé, l'Anglais s'en offre une tonne au prix de 2 088 francs; nous devons y mettre 2 400 francs.

Il en résulte qu'un cuirassé de 13 000 tonnes nous coûte 34 712 000 francs, plus de 34 millions! un croiseur cuirassé, dernier modèle et de 10 000 tonnes, ne revient qu'à 24 millions. C'est pour rien, comme on le voit. Et dire qu'il suffit d'une torpille bien lancée pour envoyer tout cela au fond de l'eau, avec un trésor bien autrement précieux encore : nos si vaillants officiers et marins ! Voilà pourquoi, s'il ne faut pas craindre outre mesure la guerre, cette grande école du dévouement et de l'héroïsme, il faut cependant demander au Dieu des armées de ne pas déchaîner le fléau :

A peste, fame et bello, libera nos.

Auguste BELANGER.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS ACTUELLES

Discours et écrits divers, par le comte Albert de Mun. Paris, Poussielgue, 1904. Tome VI, in-12, 429 pages; tome VII, in-12, 480 pages. Prix : 8 francs.

Ces deux nouveaux volumes du grand orateur catholique nous mènent de 1894 à 1902, à travers les attentats anarchistes, le centenaire de Clovis, la législation du travail, les massacres d'Arménie, l'affaire Dreyfus, Fachoda, l'incendie du Bazar de la Charité, l'incident des courses d'Auteuil, le stage scolaire, la loi Waldeck.

On voit par cette simple énumération — qui cependant est écourtée — que sur aucun événement important de la vie nationale, M. de Mun n'est demeuré indifférent ou muet. Et sa parole n'a rien perdu de ses qualités premières : la loyauté, l'élévation, l'indépendance, le souffle chrétien en demeurent, aujourd'hui comme en 1875, l'inspiration, l'attrait et la force. Sous le coup de tant de surprises déconcertantes, parmi beaucoup d'hommes politiques dont l'égoïsme intéressé plie l'éloquence à des idées et à des causes diverses, lui demeure sûr de son chemin et fidèle au but marqué dès le premier jour.

Pour voir à l'évidence la supériorité des principes, il faudrait comparer les discours de M. de Mun à ceux de M. Jaurès ou de M. Waldeck-Rousseau. Il suffirait aussi, pour mesurer combien peu valent, dans notre régime parlementaire, la raison et la doctrine, de regarder de quel côté s'en est allée la majorité depuis le jour ou M. de Mun flétrissait au Parlement les attentats de Vaillant et de Caserio jusqu'à celui où il dénonçait aux amis de l'*Action libérale* les responsabilités du ministère dont M. Combes allait recueillir la succession. Paul Dudon.

Discours parlementaires, par Jean Jaurès. Tome I. Paris, Cornély, 1904. In-8, 906 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce premier volume renferme les discours prononcés par M. Jaurès, au Palais-Bourbon, de 1884 à 1898. Les questions économiques, on le devine, ont les préférences de l'orateur, avec les questions d'enseignement. Sa manière est connue; inutile d'en signaler une fois de plus la redondance et l'éclat dignes d'un méridional, la tenue distinguée qu'un bourgeois sorti de l'École normale devait à ses origines de porter parmi les camarades socialistes.

Plus tard, M. Jaurès expliquera « comment la méthode du socialisme s'est définie et assouplie, comment aussi s'est complété son programme ». Pour le moment, il s'est contenté de déterminer les positions qu'occupaient dans la République, en 1885, le radicalisme et le socialisme. C'est là le sujet d'une copieuse introduction qui ouvre le livre et qu'on lit avec un vif intérêt.

Il est certain que M. Jaurès n'invente pas, en montrant qu'en 1885, Ferry et Clemenceau plaçaient à l'arrière-plan les questions sociales et que Guesde ne faisait que d'essayer de grouper quelques rares partisans autour de son système effrayant et contradictoire. L'analyse de la situation des partis, l'indication des ressources et des lacunes qu'offraient la politique des chefs républicains, demeurent à peu près exactes malgré l'exubérance des périodes oratoires. Le vice de la méthode révolutionnaire, la lutte mesquine, stérile et dangereuse où se confinaient et s'usaient les républicains, sont caractérisés en des pages vivantes et colorées.

On voit la conséquence et comment M. Jaurès en doit bénéficier. Le jeune député de Carmaux ne pouvait aller ni au radicalisme, ni au collectivisme, ni à l'opportunisme. Il ne lui restait que de se tenir au centre du Parlement, en sauvage, jusqu'à ce que les circonstances devenant favorables et son talent lui créant une autorité, il pût entreprendre de donner au socialisme, qui déjà l'attirait, la méthode et l'action qui prépareraient légalement la cité future.

Il est à croire que c'est aujourd'hui surtout que M. Jaurès a vu les choses avec cette netteté. Il en convient, d'ailleurs, au terme de sa préface. L'âpreté des rivalités personnelles cachait aux lutteurs d'alors l'importance des idées et le vrai point où se trouvait le bien public.

En sorte que, par son étude à la fois objective et habile,

l'ancien centre gauche devenu socialiste a fait en même temps un plaidoyer *pro domo* et un réquisitoire contre les directeurs de la politique en 1885, si ce n'est contre la vanité du parlementarisme.

Paul Dudon.

Le Socialisme communal en Belgique, par Fernand Passelecq, docteur en droit, rédacteur au *XX*e *Siècle* de Bruxelles. Bruxelles, Société belge de librairie, 1903. 1 brochure in-8, 50 pages. Prix : 1 franc.

Alors que l'action politique socialiste a fait, en tous pays, l'objet de nombreuses études, il est étrange assurément de voir combien peu de travaux critiques ont été consacrés à l'intervention du socialisme dans les affaires municipales. M. Passelecq comble cette lacune en publiant les résultats d'une enquête minutieuse et documentée qu'il a entreprise sur le socialisme municipal en Belgique.

Quelle a été l'importance de l'empire politique des socialistes belges sur le pouvoir communal? De quelle manière se sont-ils organisés en vue de cette conquête? Quel était leur programme? Une fois victorieux, quel usage ont-ils fait du pouvoir et quel jugement faut-il, en définitive, porter sur leur politique municipale? On trouvera dans la brochure de M. Passelecq une réponse impartiale et justifiée à ces questions.

Ch. Antoine.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

Au Pays Moï, par le marquis de Barthélemy. Paris, Plon, 1904. 1 volume in-16, 255 pages, avec 17 gravures et 2 cartes hors texte. Prix : 4 francs.

Ce n'est pas la première fois que le marquis de Barthélemy nous charme en nous contant ses voyages en Indo-Chine. Il aime « ce plaisir tout particulier que donne l'inconnu et si fort qu'on y revient toujours » (p. 159). Voilà pourquoi, après les deux volumes déjà parus, il nous en donne aujourd'hui un troisième et ses nombreux lecteurs espèrent qu'il y reviendra.

Chargé d'une nouvelle mission du ministère de l'instruction publique, l'auteur devait cette fois-ci étudier la montagne de

l'Annam et les sauvages régions moïs. En l'y suivant, il est difficile de ne pas s'intéresser au récit, tant le narrateur y met d'entrain communicatif, tant il sait faire partager ses joies et ses tristesses, fût-il simplement question de Black et de Miss, deux chiens européens, sympathiques compagnons de son voyage.

Le pays traversé est le paradis des chasseurs ; tous les gibiers y abondent, depuis le tigre et le cerf jusqu'au moindre volatile, sans oublier l'éléphant et le rhinocéros. Il serait aussi la terre promise des colons, ce sol qui n'attend que des bras pour produire les cultures les plus variées : riz, café, maïs, canne à sucre, tabac, etc. Mais, voici : « Le colon parlait d'augmenter sa production de tabac..., malheureusement les produits envoyés à Paris ont été l'objet de rapports défavorables; nous pûmes goûter les tabacs de Tanh-Vinh, très agréables dans la pipe ; nous fûmes étonnés de les savoir condamnés si sévèrement par la régie. Il faut croire que cette dernière, ayant passé à l'avance de gros marchés à Amsterdam, trouve plus avantageux de s'adresser en bloc aux exportateurs... Il semblerait rationnel de favoriser toute industrie pouvant permettre de s'affranchir des marchés étrangers. C'est le principe même de la colonisation. » (P. 168-169.)

Ce n'est pas la seule leçon que l'explorateur adresse aux pouvoirs publics. « Le plus souvent, ajoute-t-il, on gouverne à l'annamite, et les fonds se dépensent plus dans les villes de la côte à créer du confort aux Européens et des agréments superflus... qu'à améliorer les voies de pénétration vers les villages de l'intérieur et les plantations des colons. Erreur coupable. » (P. 164.) Il blâme aussi ce « manque d'esprit de suite qui est le côté inquiétant de notre caractère au point de vue des créations coloniales » (p. 216).

Enfin l'auteur fait le plus magnifique éloge de nos missionnaires. Il est assez remarquable qu'on ne puisse aujourd'hui ouvrir un livre qui traite de l'influence de la France à l'extérieur, sans y trouver, comme refrain, l'apologie des hommes que le gouvernement poursuit de ses plus iniques rigueurs. Des prêtres français renouvellent dans les missions des Bahnars les prodiges du Paraguay : « Du haut d'une colline nous dominions de vastes plateaux dont la fertilité était due au travail des missionnaires. Le Père s'arrêta et, simplement, embrassant l'espace

d'un mouvement circulaire : « Là, dit-il, les Moïs travaillent, « s'adoucissent, deviennent chrétiens et français. » (P. 141.) Au prix de tous les sacrifices et souvent au prix du sacrifice de leur vie, témoin cet héroïque P. Vuillaume (p. 204), les missionnaires étendent l'influence de la France : on sait quelle récompense leur réservent nos politiciens.

On a dit que de tels livres faisaient naître des vocations coloniales. Il faut l'espérer, puisque ces vocations-là ne naîtront que chez les intrépides et les énergiques : le seul auditoire que prêche l'auteur. En tout cas, en nous instruisant des qualités qui font seules les bons colons et par eux les colonies prospères, le marquis de Barthélemy nous console des romans coloniaux qui ont pullulé ces derniers temps. Aux élucubrations d'apprentis journalistes, dont le boulevard a borné les explorations, il oppose le récit fidèle du voyageur qui a vu et qui sait dire.

Lucien Guipon.

L'Empire d'Annam, par Ch. Gosselin. Paris, Perrin, 1904. In-8, xxvi-560 pages, avec 4 portraits et 1 carte. Prix : 5 francs.

Le capitaine Gosselin, a qui nous devions un intéressant travail sur le Laos, poursuit son œuvre d'historien de notre empire colonial d'Indo-Chine.

Son nouveau livre, dit M. Baudin, son préfacier, « est l'œuvre d'un témoin consciencieux et d'un enquêteur avisé... Il s'y trouve à la fois un résumé de l'histoire de l'Annam, le récit des événements tragiques qui se sont déroulés au cours de notre conquête..., des vues abondantes et précises sur la valeur du sol et de ses habitants, sur l'administration qui lui convient et sur l'œuvre générale que la France y accomplit. »

A ce résumé présenté par l'ancien ministre du cabinet Waldeck, il n'y a qu'un mot à ajouter. M. Gosselin, précis mais court sur l'histoire de l'Annam et nos faits militaires, s'étend avec complaisance sur tout ce qui touche aux mœurs et à la vie annamites. Ses excursions personnelles sont racontées en détail. Nous y gagnons de connaître de près quel peuple est l'ancien peuple de Tu Duc et quelle vie mènent là-bas nos troupes.

Le récit est simple, vivant, tout pénétré de sympathie pour le pays d'Annam.

Paul Dudon.

TECHNOLOGIE

L'Atelier moderne de constructions métalliques. *Procédés mécaniques spéciaux et tours de main*, par Robert Grimshaw, M. E. Traduit de l'anglais par A.-N. Lattuga. 1[re] série. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 1 volume in-8, 394 pages.

Pas de préface, pas de division en chapitres, pas de table des matières; une simple momenclature des sujets traités, mise en forme de vocabulaire au bout du volume, voilà pour la physionomie extérieure de l'ouvrage.

C'est original, mais cela ne gêne pas le but de l'auteur, je ne dis pas son plan, car il n'en a pas de didactique. Il fait ses réflexions à mesure que la visite attentive d'un grand atelier les lui suggère.

Ce qui plaît, c'est qu'on sent en lui un esprit pratique supérieur, habitué à viser à l'utile sans phrase. Son écrit est l'œuvre d'un ingénieur-ouvrier qu'il faut ranger dans cette classe d'hommes dont M. Carnegie dit qu'elle n'a pas son pareil dans le monde de l'industrie.

Il s'est formé par une pratique raisonnée et variée en Grande-Bretagne et surtout en Amérique. C'est le fruit d'une expérience consommée qu'il offre au lecteur.

Il s'adresse d'ailleurs à des chefs d'atelier ou même à des premiers ouvriers.

Il se propose d'assurer la sécurité des ouvriers, la perfection du travail, l'économie du temps et de l'argent.

Pour cela il vous offre non de hautes théories, des formules compliquées ou de longs calculs, mais des remarques, des expédients, des recettes même, afin de faire face à toutes les circonstances qui peuvent se présenter, qu'il s'agisse de la consolidation, de la réparation, de l'entretien ou de l'usage des bâtiments, des machines et des outils.

Qu'on en juge par ces quelques titres particulièrement suggestifs : Entretien des fraises, p. 111; — Fabrication des boules parfaitement rondes, p. 121; — Soins à donner aux « marbres », p. 140; — Manière de distinguer les outils des accessoires, p. 157; — Soies des limes, p. 165; — Dessins commencés par le mauvais bout, p. 236; — Prix de revient des objets fabriqués,

p. 250; — Comptabilité d'atelier, p. 254 *sqq.*; — Fils à plomb, p. 264; — Sens commun, p. 278; — Coussinets qui ne s'échauffent pas, p. 235; — Coussinets à billes, p. 336; — Lubrifiants employés à tort, p. 345; — Pupitres pour inspecteurs d'atelier, p. 349; — Liste d'outils à l'usage d'un ouvrier, p. 351; — Langage des machines, p. 376; — Situations embarrassantes, p. 378.

Nous avons réuni à dessein dans cette énumération les titres les moins attendus et les plus aptes à montrer l'extrême variété des cinq cent dix-huit articles qui remplissent ce volume de trois cent quatre-vingt-quatorze pages.

Nous devons pourtant citer, parmi les sujets traités avec plus de précieux détails, l'emploi des tours, l'alésage, les questions des calibres, des engrenages et du moulage des noyaux.

Il paraîtra sans doute à plusieurs que certaines affirmations de l'auteur restent discutables; mais il donne ses raisons et il semble qu'à son expérience on ne peut légitimement opposer qu'une expérience contraire, également sûre et éclairée. Nous sommes persuadé que ceux qui admettront ses dires s'épargneront des écoles coûteuses.

Ajoutons pour finir que la traduction, en voulant serrer de trop près le texte, peut avoir perdu parfois en clarté et en correction. Nous attendrons néanmoins avec impatience les séries suivantes, tant celle-ci nous paraît utile.

H. Lacouture.

ROMANS

Jean Christophe, par Paul Deschamps. 5e mille. Paris, maison de la Bonne Presse. 1 volume in-12, 520 pages. Prix: 2 fr. 50.

Un bon livre qui enlève un succès rapide et de bon aloi! Il y aurait donc encore de beaux jours à espérer pour des romans honnêtes et bienfaisants, pourvu qu'ils soient bien composés et écrits en vrai français! et le suffrage des lecteurs proclamerait que d'Azambuja, Beller, Pierre l'Ermite, Paul Deschamps, peuvent, par leur talent, soutenir heureusement la comparaison avec les auteurs les plus en vogue, les plus *artistes*, les plus *psychologues*, les plus mouvementés et les plus *modernes*!

Le roman de Paul Deschamps procède de la même inspiration

que *la Terre qui meurt*, *les Oberlé*, *Restez chez vous*, *l'Emprise*, *la Meuse*, *l'Abdication* ; il est, pour l'invention et pour la mise en œuvre, parfaitement original. On ne lui reprochera pas de n'être pas *actuel* : la franc-maçonnerie et ses procédés de combat, l'Université et la *neutralité* scolaire, la politique sectaire et ses fruits de haine, la persécution religieuse avec ses lâchetés et ses ignominies grotesques, expulsions de sœurs, enlèvements de crucifix, exploitation de cadavres pour des enterrements civils, — tout cela vit, s'agite, dans des épisodes très naturellement enchaînés, dans un récit dont les deux parties concourent à mettre en lumière le portrait complet du héros principal, Jean Christophe, le soldat de 1870, terrien qui, maire ou simple citoyen, protège et affranchit son village menacé ou opprimé par les sectaires.

Jean Christophe connaît la loi et sait s'en servir contre ceux qui en abusent ; il sert la loi, d'autant mieux qu'au-dessus de la loi humaine il place la conscience et la loi divine ; il a le culte et le sens de l'autorité au service du droit et du bien ; et c'est un des passages les plus pathétiques du récit de la lutte intime où cet homme d'ordre et de respect, attaqué dans l'âme de ses enfants, se voit obligé de prêcher à ses concitoyens la résistance, à son petit Jacques la désobéissance : « Voilà comment moi, homme d'autorité, je suis forcé de prendre une attitude révolutionnaire ! Eh bien, soit ! Je combattrai, non pas l'autorité, mais le mal dont elle se fait l'apôtre. J'ai charge d'âmes... Je sais bien qu'à notre époque de liberté, la loi me reconnaît le droit de choisir le gardien de mon bétail, mais non le gardien de mes enfants ! Et la seule liberté laissée au peuple, c'est celle de faire encanailler ses enfants, sous peine d'être cloué au pilori ou jeté en prison ! Mais il y a quelque chose qui est supérieur à la loi... » (P. 306, 313, 323.) — Ah ! le brave homme que ce travailleur intrépide ! l'homme de ténacité calme qu'aucun guet-apens de légiste, d'usurier ou d'assassin ne décourage ! l'homme d'honneur, de grande allure, et, dans la vigoureuse simplicité de son langage, l'homme de grand style ! Les braves gens aussi, que les fils et les filles, la mère, l'épouse, les fiancés, que domine et dirige Jean Christophe ! les braves gens que ce curé, ce maître d'école tel que le faisaient autrefois le juste sens de son rôle et le respect des populations, — en regard du maire et du sous-préfet qui font assaut de bassesse apeurée, en regard de l'inspecteur et de l'instituteur avilis

et asservis par les loges ! — Braves gens de province et de campagne ! comme ils marchent droitement, — et grâce à leur droiture même, comme ils se trouvent habiles et fins quand il le faut ! et comme ils parlent bien le langage franc de l'action, le langage délicat du cœur !

La légende de saint Christophe, d'où le héros du roman tire, dans les moments décisifs, la leçon de sa vie, plane au-dessus du récit comme un symbole éloquent et pénétrant, comme une interprétation idéale des réalités poignantes par instants, au milieu desquelles se débattent les âmes vaillantes de ces vrais patriotes, de ces Français authentiques ! — Il y a bien quelques endroits où l'auteur s'abandonne à une digression ou à des réminiscences d'histoire ; mais ces échappées de *théories* — quatre ou cinq pages en tout — ne ralentissent point la vive allure du récit. Beaucoup de pittoresque, pas de longues descriptions.

Les *femmes françaises*, elles aussi, liront et feront lire ce livre ; elles feront écho — les chrétiens de France aussi — à cette femme du peuple qui, sur le seuil de l'école laïcisée, fait ainsi la leçon au défroqué devenu inspecteur : « Nous voulons qu'on apprenne le catéchisme à nos *petites*. Oui, vous leur apprendrez de l'orthographe, du calcul, je ne sais quoi, et mille sornettes avec. Quant au bon Dieu, il viendra après la grammaire, après la géographie, au dernier rang. Vous parlerez de lui dans une pièce à part, dans un coin caché comme d'un lépreux, quand vous aurez parlé de tout le reste, des grenouilles et des cornichons. Eh bien, Monsieur, sachez que le bon Dieu est le premier, entendez-vous ? et un jour il vous punira comme un renégat que vous êtes. Vous n'aurez pas ma *p'tiote*. Vive le bon Dieu ! Ah ! s'il y avait beaucoup de femmes comme moi, il n'y aurait guère d'hommes comme vous ! » — Plaise à Dieu ! et le livre charmant et fort de Paul Deschamps est fait pour y aider. J. Dargent.

La Dame aux lévriers, par M. Alfred Poizat. Paris, Plon, 1904. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

La Dame aux lévriers est une Diane dont la hautaine impassibilité n'est que la philosophie désabusée d'un cœur incompris. Tout cependant, dans le roman de M. Alfred Poizat, ne se passe pas en conversations et en manœuvres sentimentales. S'il a voulu

faire de son livre, « roman de décadence », un tableau de notre vie contemporaine « si curieuse, si sautillante, si encombrée, si stérile », il y a réussi, pourvu qu'on entende qu'il y a une autre vie contemporaine que cette vie factice de types un peu surannés, de personnages rares et quintessenciés. Les portraits sont vifs, assez heureusement caractérisés, en style pittoresque et ironiste. Autour du gros Hurtières se meuvent d'amusants hobereaux, des parvenus, et un certain caissier Blanchet, homme véreux dont l'ingéniosité très spéciale pour relever les fortunes compromises fait penser aux audaces trop heureuses de certains de nos contemporains.

Le roman de M. Poizat exhale bien « le charme languissant et amer » d'une certaine vie moderne, il en reproduit « le désordre décevant et l'impuissance »; heureusement, à côté de personnages de rêve, — qui eux-mêmes se ressaisissent dans un juste sentiment de devoirs réels, — se présentent et marchent, dans un cadre gracieux et simple, d'honnêtes gens pratiques qui donnent au livre un autre attrait que celui d'une psychologie vaporeuse et lassante. En somme il y a assez de dissertations sentimentales pour plaire aux songeurs curieux, assez d'événements pour nourrir une histoire; l'inspiration générale est plutôt saine, quoique le livre ne puisse être bienfaisant pour tous les lecteurs.

J. D.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Mgr Étienne Lelong, évêque de Nevers. — **La Sainte Religieuse.** *Instructions sur les grandeurs et les obligations de la vie religieuse.* Paris, Téqui, 1903. In-12, 425 pages. Prix : 4 francs.

La mort qui vient de nous prendre le regretté Mgr Lelong ne l'emportera pas tout entier. Le meilleur de son âme de pasteur nous restera. Il l'a en effet exprimée dans plusieurs ouvrages de spiritualité qui continueront son œuvre dans une portion choisie de son troupeau. Déjà à ses collaborateurs du clergé séculier, il avait donné dans *le Bon Pasteur*, *le Saint Prêtre*, les leçons de cette sagesse surnaturelle et pratique qu'il leur avait enseignée par ses exemples durant sa vie. Quelques mois avant de mourir, il voulut donner aux religieuses de son diocèse un dernier gage de dévouement. Ce livre sur *la Sainte Religieuse* est ce gage. Mgr de Nevers l'offre aux persécutées dans l'espoir qu'il sera pour elles un lien dans la dispersion, une consolation et un encouragement dans leurs tristesses. Vingt-deux instructions composées jadis par lui sont réunies dans ce but en ce volume; elles traitent de l'estime et de l'utilité de la vie religieuse, du bonheur qu'on y goûte, des obligations qu'elle impose, de la perfection qu'elle poursuit, de la connaissance et de l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où elle trouve sa règle et son soutien. Les aumôniers et prédicateurs de religieuses consulteront avec fruit cet ouvrage; ils y trouveront une doctrine claire et solide, et les qualités de prudence et de piété qui distinguent toutes les œuvres de Mgr Lelong. H. D.

Moïse Cagnac, docteur de l'Université de Paris. — **Bossuet, Lettres de direction.** Préface de M. Félix Klein. Paris, Poussielgue, 1904. Collection *Les Directeurs de conscience.* In-16, VIII-313 pages.

M. l'abbé Moïse Cagnac, dont les *Études* ont fait connaître à nos lecteurs *Fénelon directeur de conscience*[1], nous donne aujourd'hui, en attendant saint François de Sales, le digne émule de M. de

1. *Études*, 5 mai 1902, p. 372 *sqq.*, et 5 janvier 1904. Dans l'intervalle de ces deux éditions ont paru les *Lettres de direction de Fénelon*, par Moïse Cagnac, avec une préface de René Doumic. Paris, Poussielgue, 1902. In-8.

Genève : Bossuet. Après la thèse de M. l'abbé Bellon, *Bossuet directeur de conscience*, M. Cagnac n'avait pas à reprendre le sujet au point de vue spéculatif. Son volume se compose d'une élégante préface de M. l'abbé Félix Klein, d'une solide introduction et de cent lettres choisies adressées à une demoiselle, à la sœur Cornuau, à Mmes d'Albert et de Luynes, de Lusanci, du Mans, du Baradat, etc. Comme c'est l'ordre des correspondants qui détermine la série des lettres, on trouverait ici matière à une étude plutôt personnelle sur Bossuet et ses dirigés ; mais la table des matières, ordonnée par titres détaillés, permet de suivre l'ordre objectif[1].

Bossuet fut certainement un maître, je n'ose dire un grand maître, de la vie intérieure. Sa richesse d'imagination, sa sensibilité, sa merveilleuse connaissance de la Bible, lui fournissaient des images, des sentiments, des principes qui lui ont inspiré d'excellents traités épistolaires sur nombre de questions. Tout autoritaire qu'il soit, il cherche à guider plutôt qu'à dominer ; il vise à éclairer le jugement, à fortifier la volonté, à substituer la conduite de Dieu et ses inspirations à ses conseils personnels. Il a même une espèce de quiétisme à lui, quand il conseille de laisser parler Dieu et de se contenter bonnement et simplement de l'écouter. Il engage à la communion, mais bien préparée, ne veut pas que la confession devienne un supplice, mais qu'elle soit un soulagement. Malgré tout, on ne sent point, comme chez Fénelon, une âme vraiment humble et communicative, familiarisée avec les peines intérieures des âmes contemplatives. C'est à force de génie qu'il s'adapte aux petits. Fénelon savait mieux condescendre à leurs faiblesses et se mettre à leur niveau. Henri Chérot.

1. Voir, pour la critique technique, la *Revue Bossuet*, 21 janvier 1904, p. 62.

Camille Pourmarin. — **Tout pour l'amour de Jésus !** La Chapelle-Montligeon (Orne), 1903. In-12, xvii-309 pages.

Sorte d'exhortation catéchétique à l'usage des enfants, composée d'extraits empruntés aux manuels de piété, aux vies des saints, aux biographies pieuses, et qui peut être utile aux enfants et aux catéchistes. M. M.

L'abbé Lenfant, chanoine honoraire et missionnaire diocésain de Paris. — **La Pureté de cœur et la mission moralisatrice de la femme et de la jeune fille chrétiennes.** Paris, Poussielgue. In-16 carré, 340 pages. Prix : 2 fr. 50.

Après quatre volumes sur *le Cœur*, *le Cœur vaillant*, *le Cœur à Gethsémani* et *la Royauté du cœur*, M. l'abbé Lenfant en publie un cinquième sur *la Pureté du cœur*. C'est un élégant petit in-seize, qui n'aura pas moins de succès que les précédents ; puisse-t-il arriver à son trente-cinquième mille, comme la brochure de propagande

du même auteur sur *Notre-Seigneur Jésus-Christ* !

Il contient douze instructions, toutes parsemées de citations assez brèves, mais en nombre considérable, empruntées de préférence aux auteurs récents, y compris les non catholiques.

Peut-être un lecteur d'esprit difficile souhaiterait-il plus de précision et plus de profondeur dans la doctrine, avec des liens d'une logique plus serrée entre les multiples idées des citations ; mais, sans doute, l'ouvrage y perdrait de ce ton de conversation aimable et un tantinet papillonnante, qui en fait le charme, et permet à la pensée de fond, toujours solide et sanctifiante, de s'insinuer doucement jusque dans les âmes les moins capables de réflexion et de sérieux.

H. Peyrachon.

L'abbé Ed. Jumel. — **Nouveau mois de saint Joseph des paroisses et des pensionnats.** Paris, Haton, 1903. In-18, vii-241 pages.

Ce nouveau *Mois de saint Joseph* devait tenter la plume de M. l'abbé Jumel, dont le *Mois de Marie* est fort apprécié de ses lecteurs. Il l'a conçu en trois parties : la première, sur la vie de saint Joseph ; la deuxième, sur ses prérogatives et ses vertus ; la troisième, sur son patronage appliqué à toutes les conditions sociales. Chaque lecture brièvement rédigée est suivie d'un exemple, dont la plupart sont intéressants par leur nouveauté. Les typographes auxquels l'auteur en dédie un des plus touchants n'auraient pas dû laisser passer quelques fautes d'impression, comme : Obéissance *a* pour *de* saint Joseph, ou l'ingénieur contemporain qui aurait passé ses examens en 1789. Ils auraient pu aussi varier l'oraison jaculatoire qui est la même d'un bout à l'autre du mois. D'ailleurs, il faut louer cet opuscule qui se distingue, dit la préface, « par un fond solide, un style agréable et simple et une grande piété ». On en conviendra de bonne grâce, mais on préférerait que ce ne fût pas l'auteur qui le dît.

L'abbé Vollat, aumônier de la Visitation. — **Théotime ou le chef-d'œuvre de saint François de Sales,** *mis à la portée des âmes pieuses pour alimenter leur dévotion au Sacré Cœur.* Paris, Beauchesne, et Lyon, Nouvellet, 1902. In-12, xiv-335 pages.

C'était une idée séduisante, d'extraire un *Mois du Sacré Cœur* du *Traité de l'amour de Dieu* de saint François de Sales et de rendre ainsi ce chef-d'œuvre populaire. Elle devait tenter un aumônier de la Visitation, jaloux de donner un aliment substantiel à la dévotion au Sacré Cœur. Cette dévotion n'est-elle pas en effet tout incluse en la charité ou l'amour de Dieu ? Oui, mais il y a loin de l'intention au fait, de la coupe aux lèvres, et, quelque soin qu'ait pris M. l'abbé Vollat pour rendre l'idée pratique, il est douteux qu'il ait parfaitement réussi.

A résumer même exactement la pensée de l'aimable saint, on s'expose à faire évanouir son charme et la lecture publique doit nécessairement en souffrir. N'importe, la déconvenue aura du bon, si elle fait recourir à la source même, pour une lecture privée. L'attrait sera si fort qu'on y reviendra et ce sera l'avantage que nous aura procuré l'abréviateur. Félicitons-nous donc de son abrégé et n'allons pas verser dans l'excès de la critique. « La douceur des lecteurs, dit saint François de Sales lui-même dans sa préface, rend douce et utile la lecture. »

A. Boué.

Marguerite Brandon-Salvator. — **A travers les moissons.** Paris, Alcan, 1903. In-16 carré, 465 pages, imprimé en deux couleurs, avec gravures. Prix : broché, 4 francs.

Mme M. Brandon-Salvator, Ruth laborieuse, mais Ruth fidèle à la Loi, est allée glaner à travers l'Ancien Testament, le Talmud, les apocryphes, les poètes et moralistes juifs du moyen âge. De sa gerbe, elle détache pour chaque jour de l'année un épi. Nous avons ainsi un livre de méditations ou de lectures quotidiennes à l'usage des juifs orthodoxes, livre d'ailleurs intéressant pour ceux qui s'occupent d'ascétisme chrétien. L'esprit en est indiqué dans ce verset de Jehuda Halevi : « Notre divine religion ne nous invite pas à mener une vie ascétique ; mais nous guide dans le sentier du juste milieu. »

Ici ou là de curieuses légendes. Rabbi Josué accompagne Elie en voyage. Ils arrivent le soir à la maison d'un pauvre homme qui n'avait pour tout bien qu'une vache. Le mari et la femme reçoivent de leur mieux les voyageurs. Le lendemain, Elie adressa une prière à Dieu au sujet de la vache, et elle mourut immédiatement. Puis ils partirent. Rabbi Josué était indigné, mais il ne dit rien. Ils marchèrent tout le jour et arrivèrent à la nuit chez un homme riche. Celui-ci ne fit pas attention à eux, ils restèrent chez lui sans boire ni manger. Or ce riche avait dans sa maison un mur effondré qu'il devait relever. Le lendemain, Elie fit une prière et rebâtit la muraille, puis ils s'en allèrent. La douleur et la stupéfaction augmentèrent dans le cœur de Rabbi Josué, mais il garda le silence. Cependant au quatrième soir, après deux nouveaux miracles aussi déconcertants, Rabbi Josué n'y tint plus, et s'écria : « Apprends-moi tout ce mystère. — L'homme dont j'ai tué la vache, répondit Elie, devait ce jour-là perdre sa femme : j'ai demandé à Dieu que la vache servît de rançon pour l'âme de la femme. L'homme riche, dont j'ai relevé le mur, aurait trouvé, en creusant les fondations, un grand trésor : j'ai édifié ce mur qui tombera bientôt et qui ne sera pas rétabli... Si tu vois un méchant heureux, n'en prends pas ombrage. Si tu vois un juste dans la misère, ne t'en irrite pas. Crois plutôt que Dieu est juste. »

Lucien Roure.

BIOGRAPHIE

Le chanoine Gousset. — **Le Cardinal Gousset.** Besançon, Bossane. In-8, 602 pages.

Ce volume nous retrace la vie, l'influence, les œuvres du célèbre archevêque de Reims. Cette vie fut admirable ; cette influence fut profonde et heureuse, ces œuvres furent bonnes et sans nombre. Homme d'un ferme bon sens et de grande doctrine, initiateur intelligent et courageux, gardien jaloux de la vraie foi et de la liberté de l'Église, théologien de marque, administrateur actif, patriarche simple et bon, cet évêque fut, pendant cinquante ans, l'oracle respecté du clergé de France. Notre pays, au vingtième siècle, ne semble pas à la veille de pouvoir se passer de conducteurs semblables. Pour l'exaltation de la religion comme pour le bien public, il faut lui souhaiter des émules. Puisse le livre du chanoine Gousset en susciter un grand nombre ! Paul Dudon.

L'abbé Pierre Michaud. — **Vie du vénérable Louis-Marie Baudouin.** Luçon, Pacteau, 1904. In-8, iv-566 pages.

Ce livre est fort édifiant : la vertu si héroïque et si attirante du vénérable P. Baudouin y apparaît, avec tous ses charmes, dans un récit plein de simplicité et d'amour, où les anecdotes abondent.

L'histoire générale y gagne un exemple nouveau de ce courage sacerdotal aussi généreux à entreprendre qu'indomptable dans ses résistances, dont chaque diocèse de France fut, il y a cent ans, le témoin et le bénéficiaire. Le vénérable P. Baudouin ne fut pas seulement un de ceux qui rouvrirent les églises avant le Concordat, il créa une société de prêtres et une communauté de religieuses. Sa vie est donc particulièrement instructive. Elle le serait davantage encore, si celui qui la raconte, en s'efforçant d'établir une chronologie exacte, en essayant de définir minutieusement les difficultés que les pouvoirs publics suscitèrent aux œuvres du P. Baudouin, avait pris soin de lier davantage l'histoire du saint prêtre à celle de son temps.

En tout cas, rien ne montre mieux que ce livre, combien les calculs humains furent étrangers à ce que l'on a appelé « la rentrée des congrégations » en France. Malgré les temps et malgré les hommes, le dessein aboutit parce qu'il était de Dieu. C'est ce qui laisse, non seulement au cœur des fils et des filles du P. Baudouin, mais de tous les religieux de notre pays, un invincible espoir, au milieu des ruines présentes et des menaces prochaines.

Paul Dudon.

Émile Lefèvre. — **H. Taine,** *de l'Académie française.* Paris, Guillaumin, 1904. In-12, 212 pages, avec portrait.

M. E. Lefèvre, auteur d'une *Vie* de Géruzez, a voué à la mémoire de Taine le culte le plus attendri et le plus attendrissant. En 1848, « au milieu de tous les bouillonnements politiques et économiques »,

« le calme se fit » en lui, lorsqu'on annonça le grand succès de Taine, c'est-à-dire son entrée à l'École normale supérieure. « J'avais quinze ans. Qu'eût été mon admiration, si, à côté de ce travailleur heureux, j'avais deviné les illustrations qui naissaient, en même temps que lui, au monde de la célébrité ! » Pour Taine, « la mort a suspendu la marche de sa plume beaucoup trop tôt » : elle n'a pas suspendu l'admiration de M. Lefèvre. Ce « bon Taine » ! cette « belle âme » de Taine ! « O Taine, comme tout ce que tu penses est vrai ! » — N'est-ce pas que tant de candeur est aussi d'une belle âme !

Mais l'admiration de M. Lefèvre n'a rien d'aveugle. Et il nous cite des vers de sa composition qui expriment le « maximum des reproches faits à Taine avec une impartialité dont nul n'a le droit de se départir ».

Seulement, il y a par le monde un méchant monsieur nommé Aulard qui a attaqué Taine et a refusé sa souscription au monument qu'on doit lui élever à Vouziers. Cela indigne M. Lefèvre. Nous partageons son indignation. Nous mettons aussi sur le compte de l'indignation de M. Lefèvre le désordre de sa pensée : le livre s'ouvre presque par *les Origines de la France contemporaine*, et se ferme sur une nouvelle réfutation de ce méchant M. Aulard, après une généalogie de la famille de Taine.

Mais que peut le méchant M. Aulard contre le bon Taine ? La liste des ouvrages de celui-ci est longue. M. Lefèvre la tient « de l'obligeance de ses éditeurs, MM. Hachette et Cie, qui ont bien voulu » lui « donner la date de la dernière édition, laquelle montre que ces livres sont toujours lus ». Et puis bientôt, en dépit de l'abstention du méchant M. Aulard, s'élèvera sur une place de Vouziers le monument de Taine, de bronze et de granit rose. « L'idée d'avoir rapproché le bronze sévère du granit aux tons agréables dit que l'existence de ce noble cœur a été faite de travaux ardus, réfléchis, et de joies douces au cœur. »

Avant M. Martougen, M. Émile Lefèvre a élevé son monument, un livre qu'il veut dédier à l'Académie, croyant « ainsi honorer les Lettres françaises ». Heureux Taine ! Lucien Roure.

L. Quarré-Reybourbon. — **Arnould de Vuez**, *peintre lillois*. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904. In-8, 79 pages, avec 17 planches.

Arnould de Vuez (1644-1720), né à Saint-Omer, peut être appelé, par adoption, peintre lillois. Ce fut un artiste d'une rare fécondité. Longue est la liste de ses œuvres, surtout religieuses, dont un nombre notable a survécu. Il fut dessinateur de grand mérite plus que coloriste. Il appartient à l'école de Le Sueur, de Mignard et de Le Brun.

M. Quarré-Reybourbon a tracé, avec son érudition accoutumée, la vie et la carrière de l'éminent artiste. Au cours de son étude il soulève un problème intéressant : Arnould de Vuez ne serait-il pas l'auteur des dessins du Parthénon pris lors de l'ambassade du mar-

quis de Nointel et attribués à Jacques Carrey?

Cette notice, éditée avec élégance et accompagnée de reproductions d'œuvres d'Arnould de Vuez, est offerte par le laborieux érudit à ses amis et à ses collègues, à l'occasion de sa quatre-vingtième année. C'est sa cent quarantième brochure. Puissent d'autres encore suivre nombreuses!

Lucien DELILLE.

Le R. P. RAYNAL, des F. P. — **Marie des Dunes**. *Pages vécues.* Tours, Alfred Cattier. Petit in-4, 293 pages.

Histoire d'une âme racontée par elle-même, histoire vivante comme celle de toute âme en proie aux grandes amours et aux grandes souffrances. Le R. P. RAYNAL a choisi avec discrétion quatre-vingt-dix lettres que Marie des Dunes écrit à son directeur; et nous assistons au vol d'une âme blessée, vol de plus en plus large à mesure que la jeune fille devient femme et que la femme devient mère. Ces lettres sont une exacte photographie. Point de pose dans l'expression : le ton en est si sincère. — Point de flatterie : les défauts sont découverts avec calme. — Point de ces demi-mots de complaisance, de ces coins d'ombre dissimulant quelque laideur. Mais une âme lumineuse où l'on trouve un désir toujours plus grand de lumière, un altier mépris de la mode et de la médiocrité et, surtout, ce tourment des âmes profondes, la soif de l'idéal divin.

Condamnation vibrante des têtes et des cœurs vides! F. D.

Une vie d'enfant, *dédiée aux premières communiantes.* Paris, Poussielgue, 1903. In-18 carré, 122 pages.

Fleur délicate et suave qu'il fait bon respirer un instant en notre monde mauvais, et que Dieu a voulu cueillir tôt pour ses célestes parterres. Une mère chrétienne la présente à toutes les enfants, surtout aux petites communiantes.

Comme le dit François Coppée en une lettre-préface, il y avait dans l'âme de Cécile des « vertus actives », et c'est encore un enseignement de prix que nous donne un enfant chez qui l'obéissance, la sincérité, la douceur paraissent d'abord comme les traits dominants. Lucien DELILLE.

LITTÉRATURE

C. CARUEL et P. DEBUCHY. — **Étude sur les auteurs latins et histoire de la littérature latine**. Tours, Cattier, 1904. 1 volume in-12. Prix : 4 fr. 50.

Il existe tant d'excellentes histoires des littératures classiques, que, sans être devin, un compilateur patient peut aisément réunir en un volume tous les noms et toutes les œuvres d'une de ces littératures. Si l'ouvrage de MM. CARUEL et DEBUCHY n'avait d'autre mérite que d'être un répertoire complet et bien à jour, il aurait un mérite vulgaire. Ce qui le recommande aux professeurs, c'est qu'il est écrit par des hommes du métier et qu'il s'adapte on ne peut mieux à l'enseignement. Ceux qui ont pra-

tiqué les littératures françaises et grecques des mêmes auteurs savent leur art de grouper en tableaux synoptiques la vie ou l'œuvre qu'ils vont analyser, leur soin de mettre en évidence les mots de valeur, ce que le maître devra développer, et enfin la sûreté des indications bibliographiques qui accompagnent chaque étude. Ces avantages se retrouvent dans leur nouvel ouvrage. Une copieuse étude sur Cicéron clôt le volume. Les autres auteurs sont étudiés plus succinctement ; certains, Lucrèce, par exemple, ou César un peu pauvrement. Au maître d'enrichir les parties moins complètes, de glisser sur des périodes moins importantes, d'éclairer chaque époque en rappelant d'abord son histoire, ses institutions, en mettant l'auteur dans son milieu. Ce livre lui laisse toute liberté, de même qu'il permet aux élèves de s'enrichir, suivant leur capacité, de plus ou moins d'érudition. Il est méthodique et pratique : aucun mérite ne vaut celui-là en pédagogie. Aussi est-ce encore ce livre que j'aimerais le mieux voir aux mains de mes élèves, si j'avais le plaisir d'enseigner l'histoire de la littérature latine.

P. Suau.

Léon Levrault. — **La Satire.** *Évolution du genre.* Paris, Delaplane. 1 volume in-18 raisin, 130 pages. Prix : 75 centimes.

M. Levrault continue l'histoire des genres littéraires et voici le sixième opuscule qu'il donne à une collection qui en compte huit. En cent trente pages, d'un petit format, c'est un aperçu du genre satirique en France, des Fabliaux à Victor Hugo. La dernière page est pour nous dire qu'il faut fermer le musée de nos gloires satiriques, et c'est peut-être prononcer prématurément l'oraison funèbre d'un genre qui continuera à évoluer sans mourir.

Les jugements sont, en général, ceux que l'on enseigne couramment aujourd'hui : on y fait justice de l'esprit gaulois trop longtemps prôné ; on rend à Boileau — au moins pour la satire littéraire — le sceptre qu'il fut de mode de lui contester ; on réhabilite Gilbert et l'on ose parler d'un certain Louis Veuillot.

Dans un travail qui vise à la brièveté, pourquoi l'auteur remplace-t-il si souvent le nom propre par la périphrase ? Par exemple : le chanoine de Chartres pour Régnier (p. 67, 70, 74).

Il faudrait rectifier quelques jugements trop admiratifs, et constater que ceux qui ont décoché leurs traits satiriques contre l'Église, n'ont été trop souvent que des calomniateurs.

Lucien Guipon.

Dr H. Coulon. — **Proverbes d'autrefois.** Avec une lettre-préface de M. François Coppée. Paris, Retaux, 1903. In-8, 174 pages.

L'auteur est un polygraphe et un archéologue. Il y a là deux cent vingt-cinq proverbes « extraits d'un manuscrit de la première moitié du treizième siècle ». L'idée était excellente de nous remettre en contact avec nos aïeux, et de renouer sur

ce point comme sur d'autres nos attaches avec le passé. M. le docteur Coulon l'a tenté dans ce travail consciencieux. Peut-être pourrait-on regretter que le choix de ces proverbes ne soit pas toujours heureux. Un bon nombre sont vraiment banaux, et le fait qu'ils datent du moyen âge ne les rend pas plus piquants.

Le commentaire, simple et sans prétention d'ailleurs, est parfois ou incomplet (nº 217), ou bien moins clair que le proverbe (nº129); il n'est même pas toujours écrit dans une langue correcte : « (Campistron) ayant suivi le duc de Vendôme en qualité de *son* secrétaire » (p. 152). Ce n'est pas non plus sans étonnement que l'on voit le mot bien connu : « Il y a loin de la coupe aux lèvres », attribué à Musset.

Ce qu'il faut louer, c'est une simplicité de bon aloi et de fermes convictions : un parfum de prud'homie émane de ce livre. Au lieu d'un auteur, trouver un homme, c'est un charme ; trouver un chrétien, c'est une consolation.

M. M.

Mme Lucile Kitzo. — **Au clair du rêve**. *Poésies*. Paris, Plon, 1903. 1 volume in-12, 204 pages. Prix : 3 fr. 50.

Recueil un peu trop long de pièces un peu trop courtes. Encore le souffle poétique de l'auteur, qui anime parfois le début des poésies, fléchit-il souvent avant la fin. Ce n'est pas qu'il n'y ait rien à louer dans ce volume. Il y a un certain amour de la nature, mais artificiel et incomplet; une certaine richesse d'imagination, mais impersonnelle et presque vulgaire; un certain sentiment du rythme et de l'harmonie des vers, mais hésitant parfois et se contentant d'une musique trop vague et languissante, d'une rime indigente ou banale. La déplorable facilité ne joue pas de plus vilains tours à ceux qu'elle paraît aider !

Mme Lucile Kitzo, en des vers, qui ne sont d'ailleurs pas ses meilleurs, crie trop fort son admiration *Aux Latins*, pour qu'on n'ose pas lui reprocher librement l'exotisme trop fréquent de sa pensée vaporeuse, de ses vers flasques et de son pessimisme de parade. Elle ignore le plus souvent la psychologie, à moins qu'elle n'ait le malheur de la dédaigner; quelques bonnes pièces pourtant, comme *En vain*, montrent qu'elle y pourrait réussir. La lune, les astres, les fleurs, les *roses* surtout, qui riment avec toutes choses, hélas! voilà ce qui revient le plus dans ses pièces essentiellement fugitives. Il faut du moins lui rendre cette justice que pas un sujet inconvenant ne l'a tentée. Les imprécations pour rire de son *Pessimisme* sont, par ailleurs, assez manquées pour être inoffensives et pour n'empêcher pas le volume d'être mis en toutes les mains. Et qui sait? Peut-être même ce qu'il y a de tendre, de flou, de faible par endroits, de féminin enfin dans ces vers, leur donnera-t-il un charme de plus auprès de bien des lectrices ?...

Joseph Boubée.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Histoire. — *Le Portugal et le Saint-Siège*. III. Les Roses d'or envoyées par les papes aux rois de Portugal au seizième siècle, par le marquis Mac Swiney de Mashanaglass. Paris, A. Picard. 1 volume in-8, xii-276 pages. Prix : 5 francs.

— *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, 1re période (1113-1500), par Fourier Bonnard, préfet des classes à l'école Saint-Joseph de Passy. Préface de M. Paul Tannery. Paris, A. Savaète. 1 volume in-8, xxx-470 pages. Prix : 10 francs.

— *L'Allemagne française sous Napoléon Ier*, d'après des documents inédits tirés des Archives nationales et des archives des affaires étrangères, avec 1 carte des territoires annexés, par Georges Servières. Paris, Perrin. 1 volume in-8, viii-492 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands* (867-1071) par Jules Gay. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : fascicule 90. Paris, A. Fontemoing, 1904. 1 volume in-8, xxvi-636 pages. Prix : 20 francs.

— *Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient* (1342-1352), thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par Jules Gay, ancien élève de l'École normale supérieure, ancien membre de l'École française de Rome, agrégé d'histoire et de géographie. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904. 1 volume in-8, 189 pages.

— *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*, par Ferdinand Lot, maître de conférences à l'École des hautes études. 147e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études. Paris. E. Bouillon, 1903. 1 volume in-8, xl-525 pages.

— *Pages sombres, 1789-1794*, par la duchesse de Brissac. Paris, Plon-Nourrit, 1904. 1 volume in-16, 340 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Le Concile de Turin*. Essai sur l'histoire des Églises provençales du cinquième siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine (417-450), par E.-Ch. Babut. Fascicule VI de la Bibliothèque de la Fondation Thiers. Paris, A. Picard, 1904. 1 volume in-8, xi-313 pages.

— *Journal de l'expédition d'Egypte*, publié d'après le manuscrit original du général J.-P. Doguereau, avec une introduction et des notes par C. de la Jonquière, chef d'escadron d'artillerie breveté. Publié sous la direction de la section historique de l'État-major de l'armée. Paris, Perrin. 1 volume in-8, 430 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Les Jésuites anglais expulsés de Boulogne en 1752; projets antérieurs pour établir la Compagnie de Jésus dans cette ville*, par A. Hamy, membre de la Société académique de Boulogne. Paris, H. Leclerc, 1904. 1 brochure in-8, 58 pages.

— *Note sur les deux précurseurs de l'art français, le duc de Berry et le roi René*, par C. Ch. Casati de Casatis. Paris, A. Picard, 1904. 1 brochure in-8, 29 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juin 11. — A **Paris**, la Chambre des députés décide qu'une commission sera instituée à l'effet de procéder à une enquête parlementaire relativement à une tentative de corruption, d'après M. Combes, de chantage, avait-on dit jusqu'ici, mieux appelée, en attendant que lumière soit faite, affaire du ou des « millions des Chartreux ». — Dix-huit membres de l'opposition, douze de la majorité, trois douteux composent cette commission élue par les bureaux de la Chambre.

12. — A **Suresnes**, près Paris, des anarchistes tentent d'incendier l'église, après y avoir brisé la chaire et multiplié les actes de rage sacrilège.

— A **Berlin**, ouverture du congrès international des femmes : sept millions de femmes y sont représentées.

14. — A **Vafangoou**, les Japonais attaquent les Russes; ceux-ci perdent cinq cents hommes et quatorze canons et ceux-là mille hommes.

— En **Italie**, le roi, désigné comme arbitre en novembre 1901 par la Grande-Bretagne et le Brésil au sujet des frontières de la Guyane anglaise, signe sa sentence d'arbitrage, qui est très favorable à la Grande-Bretagne.

15. — Près de **New-York**, durant une partie de plaisir, environ mille personnes, surtout des femmes et des enfants, périssent dans l'incendie du *General-Slocum*, vapeur d'excursion.

— A **Séville**, ouverture du congrès national de la bonne presse espagnole sous la présidence du cardinal Sancha, primat d'Espagne, assisté de l'archevêque de Séville, Mgr Spinola, et des évêques de Palencia et de Pampelune.

— A **Helsingfors**, le général Bobrikof, gouverneur de Finlande, est blessé mortellement par le fils d'un ancien sénateur ; le meurtrier se suicide.

— Dans le **golfe de Corée**, le détachement de croiseurs russes coule trois transports japonais jaugeant au total 15 000 tonnes; deux avaient à bord des troupes, l'autre des chevaux et du matériel de chemin de fer.

16. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte le projet de loi voté par le Sénat sur le régime des enfants assistés.

— Au **Maroc**, le gouvernement signe le contrat d'un emprunt de 50 millions de francs avec une banque française, après avoir demandé officiellement le concours du ministre de France.

— A **Berlin**, le Reichstag adopte une loi établissant des cours com-

merciales d'arbitrage pour régler les désaccords entre patrons et employés : les femmes peuvent être élues comme assesseurs dans ces cours.

— Près des côtes du **Japon**, les croiseurs russes se saisissent d'un navire anglais chargé de 6 000 tonnes de charbon destiné à l'escadre japonaise, et le conduisent à Vladivostok.

— A **Paris**, à la Chambre des députés, M. Prache, dans un discours fortement documenté, interpelle sur les raisons qui empêchent le gouvernement d'exiger des « loges de fédérations maçonniques le dépôt légal de leurs imprimés et écrits périodiques, le payement des taxes que les lois fiscales mettent à leur charge, et le respect des dispositions de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association ».

— En **Allemagne**, à Saalburg, près Hombourg, en présence de l'empereur et de l'impératrice, la grande épreuve internationale d'automobiles (coupe Gordon-Bennett) se termine par la victoire de M. Théry, Français, sur une voiture française ; Guillaume II envoie à M. Loubet un télégramme de félicitations.

18. — A **Rome**, le Saint-Père reçoit solennellement quatre cents marins et officiers catholiques de l'escadre anglaise de Civitâ-Vecchia venus en pèlerins. Le pape fait l'éloge de l'Angleterre qui donne aux marins catholiques toutes facilités pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; Sa Sainteté exprime sa reconnaissance pour la protection que la Grande-Bretagne accorde aux missionnaires catholiques, spécialement dans ses colonies.

19. — A **Paris**, la Ligue maçonnique de l'enseignement commémore, par une grande fête présidée par M. Loubet, la présentation par Jules Ferry du projet de loi qui aboutit à la laïcisation des écoles : c'est le 19 juin 1872 qu'ont été déposées à l'Assemblée nationale les pétitions recueillies par la Ligue en faveur de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire.

20. — A **Madrid**, le roi Alphonse XIII signe la convention entre le Vatican et d'Espagne, par laquelle est réglée la situation des ordres religieux. Une autre convention relative aux questions économiques et financières résultant du nouvel état de choses sera signée à Rome.

23. — A **Rome**, en présence du roi, des ministres, de l'ambassadeur d'Allemagne et d'une foule nombreuse, inauguration de la statue de Gœthe offerte à l'Italie par l'empereur Guillaume II.

24. — MM. Perdicaris et Varley, sujets américains qui avaient été emmenés prisonniers par le brigand Er-Raissouli, rentrent libres à **Tanger** ; le sultan du Maroc a dû accepter les conditions du brigand.

Paris, le 25 juin 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

UN PRÉCURSEUR : BALLANCHE

Ballanche a eu cette bonne et rare fortune d'avoir rencontré, pendant sa vie et après sa mort, peu d'ennemis ou d'envieux, nombre d'amis sincères et de critiques bienveillants. En sa faveur, Sainte-Beuve émousse la pointe de son ordinaire malice, Faguet tempère de sympathie sa désinvolture quelque peu gouailleuse. Au surplus, ses amis sont faits à son image, nullement bruyants, plutôt réservés et timides. Si bien que le nom de Ballanche, entouré par quelques-uns d'un culte pieux, n'est jamais entré dans la gloire. Les manuels d'histoire littéraire le citent à peine; la jeunesse ignore le « doux philosophe »; presque personne ne le lit. Et cependant il n'est pas un oublié. De temps à autre, un article de revue montre en son œuvre quelque aspect nouveau. Et voici qu'après Jean-Jacques Ampère, le fils de son confident, après Laprade, son admirateur et son disciple, M. Charles Huit lui consacre une étude considérable[1].

Pourquoi cette persistance dans la sympathie ? C'est que Ballanche a toujours eu confiance dans l'homme, dans la société humaine. Ame tendre, blessée par d'intimes épreuves, il n'a jamais voulu que l'homme désespérât de son bonheur, ni la société de l'avenir. Mais il y a dans Ballanche plus et mieux qu'un optimiste : ce fut un précurseur. Il a entrevu beaucoup des idées qui ont rempli le dix-neuvième siècle, et il a travaillé, sans y parvenir entièrement, à les débrouiller. Il a senti, mieux encore que compris, l'état d'esprit de notre société, et il a voulu l'organiser ou plutôt lui faire comprendre qu'elle devait s'organiser selon cet état d'esprit. Par là surtout il mérite de retenir l'attention.

1. *La Vie et les Œuvres de Ballanche*, par C. Huit. Lyon-Paris, Vitte, 1904. In-8, VIII-376 pages. Prix : 3 fr. 50. — Écrit avec une agréable facilité, ce livre nous présente fidèlement l'attachante figure de Ballanche et nous met en communion intime avec sa pensée.

I

La vie de Ballanche fut d'un sage, d'un méditatif. Né en 1776, son adolescence maladive s'écoula, dit J.-J. Ampère, dans un des plus sombres quartiers du vieux Lyon. A dix-sept ans, il assiste à la répression sanglante par les troupes révolutionnaires de l'insurrection de sa ville natale. Et ces journées atroces laissent dans sa mémoire et son imagination une trace ineffaçable : il avait même songé à les chanter en une sorte de poème. En 1801, paraissait à la librairie paternelle un essai intitulé : *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*. C'est la première ébauche, naïve et un peu confuse, de tout ce qui bouillonnait en lui d'aspirations. « Je l'ai trouvée dans mon cœur, écrivait-il, et elle est sans doute gravée dans tous les cœurs, cette maxime consolante, que toutes les vérités essentielles au bonheur de l'humanité sont des vérités de sentiment. Je l'ai trouvée aussi au fond de mon cœur cette autre maxime, que le beau et le bon sont identiques... Ainsi les lois du goût et celles de la morale ne sont peut-être qu'une même chose. »

Un instant, il songe à demander à l'état ecclésiastique un remède contre le mal du siècle dont il souffre. Puis une passion tendre et malheureuse ouvre en son âme une plaie qui sera longtemps saignante. Il a laissé de sa blessure l'aveu discret dans ses *Fragments*. Sainte-Beuve en a dit que, s'ils étaient écrits en vers, Ballanche aurait devancé Lamartine dans l'élégie méditative. *Antigone* (1814) est un autre poème en prose, poème antique et chrétien : antique par le sujet et la notion de l'inévitable destin, chrétien par l'action d'une Providence toute d'amour qui fait du malheur un moyen d'expiation, un instrument de perfectionnement moral.

Toute philosophique, au contraire, est l'allure de l'*Essai sur les institutions sociales dans leur rapport avec les idées nouvelles*. Cet essai, qui est de 1818, est complété par une suite d'entretiens entre *le Vieillard et le jeune homme* (1819). Dans *l'Homme sans nom*, un régicide raconte comment il fut entraîné à voter la mort de Louis XVI et comment il expie son égarement funeste. Ballanche, fixé depuis 1817 à Paris,

était alors l'hôte assidu, bien plus l'ami privilégié de Mme Récamier à l'Abbaye-aux-Bois.

En 1827, il donnait au public le commencement d'une œuvre qui devait se dérouler comme en trois grands poèmes. *Orphée*, qui seul a paru entièrement achevé, est, sous une forme épique, « l'histoire des temps antérieurs à l'histoire ». S'inspirant de Vico qu'il fut un des premiers à lire et à faire connaître, Ballanche raconte et chante les travaux pacifiques du législateur et du civilisateur par lequel l'occident progressif succède à l'immobile orient, l'humanité prend conscience d'elle-même et touche à son premier degré de réhabilitation. Le second ouvrage, *la Formule générale de l'histoire de tous les peuples, appliquée à l'histoire du peuple romain*, n'est connu que par des fragments, tel que l'épisode de la mort de Virginie. Il en est de même de *la Ville des expiations*. Cette trilogie devait constituer la *Palingénésie sociale*, dont Ballanche a écrit une partie des *prolégomènes*. Sous ce titre emprunté au philosophe naturaliste Charles Bonnet, était contenue toute une théodicée de l'histoire, la doctrine de *la* renaissance ou de la génération renouvelée. L'homme, dans notre monde présent, naît à l'état de déchéance pour une faute anciennement commise; il doit passer par une série d'épreuves avant d'arriver à la pleine réhabilitation. Cette esquisse de l'histoire du monde est reprise sur un mode mystique, étonnant d'étrangeté et parfois de grandeur, dans *la Vision d'Hébal*.

Ballanche était entré à l'Académie française en 1842. Il mourait en 1847 [1].

Ballanche fut vraiment un initiateur. Dans son livre *Du sentiment*, il parle, dès 1801, du « génie du christianisme », et semble résumer par avance l'impérissable manifeste de Chateaubriand qui devait bientôt porter ce titre. On a pu même se demander à qui revenait la paternité d'une expres-

1. Les *Œuvres de Ballanche* ont été publiées en 1830, à Paris, chez Barbezat, 4 volumes in-8. Il y manque entre autres écrits : *Du sentiment*, *Virginie*, *la Ville des expiations*, *la Vision d'Hébal*. C'est toujours cette édition que nous citerons. L'édition de 1835, en cinq volumes, reproduit celle de 1830. La volumineuse correspondance de Ballanche est restée jusqu'ici inédite.

sion destinée à une si brillante fortune [1] ? Au moins est-ce pour Ballanche un singulier mérite que cette rencontre avec Chateaubriand dans la pensée d'une nouvelle apologétique et d'une esthétique religieuse.

Dans son *Essai sur les institutions sociales* [2], il formule à nouveau son programme de renaissance littéraire et décrit ce que sera la littérature du siècle qui s'ouvre. L'éloquence parlementaire va naître. Elle aura de l'éclat, du mouvement, de la puissance, en même temps qu'elle trouvera dans le génie français « une raison invincible, une logique nécessaire, une clarté constitutive, un sentiment de goût et de convenance », favorables « à la discussion calme, solennelle, animée ». Il faut « renoncer à cette critique verbale qui n'entre point dans le fond des choses, qui s'attache surtout aux formes du style, à l'économie d'une composition, à l'observance de certaines règles, à la comparaison superstitieuse avec les modèles, critique secondaire... Il s'agit de pénétrer le sens intime de tant et de nobles conceptions de l'esprit humain... C'est la pensée elle-même qu'il faut atteindre. »

« L'histoire nous ouvre une carrière immense : c'est presque un monde tout entier à découvrir et à explorer. Oui, la muse de l'histoire est la plus jeune des muses ; et elle n'a fait que bégayer jusqu'à présent... L'art de discuter les témoignages, d'interroger les monuments, de faire parler aux traditions leur véritable langage : voilà plus qu'il n'en faut pour retrouver de grands objets de gloire. » Ballanche tenta lui-même de renouveler l'histoire par l'étude des monuments écrits et des traditions de l'Orient. Il s'applique à la philosophie de l'histoire et à la philosophie des mythes, deux choses qui devaient occuper une place si considérable dans la pensée du dix-neuvième siècle.

Quant à la poésie, il faut la chercher « ailleurs que dans des embellissements ; au reste elle n'a jamais été là que pour le vulgaire. Nous devons la prendre où les sages de tous les temps l'ont placée. » Or « elle est partout : il ne s'agit que de la faire sortir ». Maintenant « l'allégorie est épuisée, et le

1. Voir *Pour le centenaire du « Génie du Christianisme »*, par Victor Giraud. (*La Quinzaine* du 16 avril 1902.)
2. Chap. XI, 2e partie.

génie de l'antiquité cesse de régner dans la poésie ». Celle-ci doit surtout « entrer davantage dans les affections de l'homme... L'homme sera toujours à lui seul un fonds inépuisable. »

Même observation à faire sur les arts : les arts aussi sont de la poésie. Ici encore « c'est le génie pittoresque qui a succédé au génie statuaire... L'art pittoresque s'applique davantage aux détails de la vie privée : il a moins d'idéal, puisqu'il n'a pas cette sorte d'immobilité qui indique un être élevé au-dessus des passions humaines. » Il est mieux approprié à représenter les conditions de la vie sociale. Ainsi le « génie classique » cède la place au « génie romantique ».

En son livre *Du sentiment*, il écrivait de Kant : C'est « celui de tous les écrivains modernes dont les ouvrages sont le plus capables d'opérer une révolution dans les idées ».

N'y a-t-il pas en tout cela une perspicacité singulière? Et ce don, il le portait en tout ordre de choses. Ce contemplatif avait senti de quel prix est la conquête du peuple ; que, pour l'accomplir, il faut se mettre en contact avec lui ; et il était « allé au peuple ». Charmé d'apprendre que quelques ouvriers s'étaient mis à étudier ses doctrines, il avait voulu les réunir. Il écrivait ensuite : « J'ai été étonné de l'intelligence de tout ce monde-là... J'ai été entraîné à l'exposition de mon système... et j'ai été parfaitement compris. » Je l'ai été mieux là « que je ne l'aurais été au sein de l'Académie française ».

Ampère, son biographe, ajoute à ce récit qu'il ne donnerait pas une idée complète de la puissance intellectuelle de Ballanche, s'il ne mentionnait chez lui « une aptitude naturelle à l'invention des machines, à la création de nouveaux procédés ou de nouveaux instruments ». Comme il arrive, Ballanche attachait à ces découvertes une importance extrême. Il les mettait volontiers en parallèle avec ses travaux littéraires et philosophiques. « Il avait devancé par la réflexion la presse à eau, le papier sans fin, la composition mécanique des planches d'imprimerie. Enfin, dans la dernière année de sa vie, il croyait avoir découvert un nouveau moteur dont sa belle âme rêvait déjà les applications utiles à l'humanité. »

II

Mais c'est le politique qui, à l'heure présente, nous intéresse surtout dans Ballanche. Taine, qui ne semble pas l'avoir connu, s'est plus d'une fois rencontré avec lui. Et il y a chez ce précurseur, avec une netteté moins grande dans le regard, parfois des vues plus larges, plus amplement embrassantes. Avec cela les procédés s'opposent autant que possible. Ce que l'un déduit d'une énorme accumulation de menus détails, l'autre le pénétrait comme d'intuition.

L'époque à laquelle Ballanche composait son *Essai sur les institutions sociales*[1], c'est-à-dire celle qui s'étend aux environs de 1815, est une époque de crise profonde pour la société, crise où tout le monde a l'impression qu'un ordre nouveau de choses se prépare, où des éléments non encore débrouillés s'agitent en un laborieux enfantement... « Nous sommes arrivés, écrit Ballanche, à un âge critique de l'esprit humain, à une époque de fin et de renouvellement. La société ne repose plus sur les mêmes bases, et les peuples ont besoin d'institutions qui soient en rapport avec leurs destinées futures. » Alors comme aujourd'hui, plus encore qu'aujourd'hui, la société avait conscience d'être arrivée à une borne de son stade.

Ce qui caractérise ces temps, c'est la désharmonie entre les *mœurs* et les *opinions*. Les mœurs s'alimentent aux idées traditionnelles ; par nature, elles sont *stationnaires*. Les opinions prennent leur source dans les idées nouvelles ; par force, elles sont progressives. De là d'inévitables conflits entre ceux qui se hâtent vers l'avenir et ceux qui regardent vers le passé.

Les *progressifs* ne savent souffrir de retardement. Dans leur impatience, ils ne comprennent pas quelles résistantes racines ont des sentiments héréditaires et ce qu'il y a de

1. Sauf indication contraire, toutes les citations qui vont suivre sont empruntées à l'*Essai sur les institutions sociales*, qui forme presque tout le tome II de l'édition de 1830.

respectable en certaines fidélités. Ballanche le rappelle aux esprits trop pressés: « N'exigeons pas l'impossible. D'anciens souvenirs ne s'effacent pas de suite; des traditions antiques laissent des traces. » Sans doute, « il est temps de confondre dans nos affections la France ancienne et la France nouvelle; mais ne soyons pas étonnés de ce qu'un certain nombre d'hommes est resté fidèle au culte des ancêtres ». Leurs « dieux domestiques, après tout, furent assez longtemps les dieux de la patrie ». Les hommes nouveaux « ont trop prêché l'oubli aux vaincus. Il ne faut pas que les vainqueurs continuent de les traiter comme le lendemain de la bataille. »

Les *archéophiles* ont peine à voir qu'il est des nécessités de fait avec lesquelles il faut compter, surtout en politique, qu'une forme de gouvernement, un esprit de gouvernement ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'opinion ou des opinions, que s'y accommoder dans la mesure nécessaire ce n'est pas abdiquer, encore moins trahir le passé. Eux-mêmes éviteront d'être injustes envers des temps par ailleurs déplorables. « Pendant les horribles saturnales qui coûtèrent tant de larmes à la patrie, les traditions de l'honneur et de la gloire continuaient à se perpétuer parmi nous... Nos armées, sur les frontières, étendaient un rideau de gloire » sur les calamités du dedans. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. « Honneur au peuple qui a fait tant de choses en si peu d'années! Malheur à l'homme qui a pu abuser d'une telle nation ! »

Éclairés par des expériences diverses, « convenons qu'il n'y a qu'un moyen de réunir tous les partis, — de nos jours, tous les partis d'ordre et d'honnêteté sociale, — c'est de sentir les raisons de tous, de condescendre à toutes les opinions..., de se mettre à la place de tous les intérêts ».

Le mal est que certains *progressifs* prennent des allures de révolutionnaires. Ils devraient se dire que la société se développe comme un organisme, non par interruption brusque de l'activité vitale et recommencements soudains en des directions nouvelles, mais par un perfectionnement interne. Amputer est toujours une opération dangereuse, encore plus

vouloir substituer un organisme à un autre, un tempérament à un autre. Plus sage est de faire appel aux ressources anciennes du corps social, sauf à les stimuler, à les rajeunir, à les accommoder au milieu récent, à leur demander de nouveaux effets. Même ce qu'on appelle « la révolution » est un effet bien plus qu'une cause, un aboutissant non un commencement.

D'autre part, faute d'ampleur de vue, les hommes de tradition sont saisis d'« effroi » comme à la sensation « que tout va finir ». C'est qu'ils oublient qu'ici-bas tout est en mouvement. « Le repos ne peut pas être notre but. » « Avant tout, il faut que la société marche. » Au surplus, on s'opposerait en vain à son mouvement. « Une idée acquise est une vraie conquête ; et, une fois entrée dans le monde, cette idée ne peut plus y périr. » Il ne s'agit point ici, remarque Ballanche, du système de la perfectibilité, tel qu'il a été entendu dans ces derniers temps ; et il y avait quelque mérite de la part de Ballanche à se séparer des disciples de Condorcet. Ce qu'il a voulu dire, c'est que « les générations humaines sont toutes héritières les unes des autres ». Celles qui viennent après profitent de ce qu'ont trouvé leurs devancières. Elles se poussent dans un mouvement d'évolution qui n'est pas nécessairement un progrès continu.

Que les hommes attachés à la tradition fassent encore attention à ceci qu'« entre les peuples mobiles de la mobile Europe », c'est le peuple français qui fut toujours le plus prompt au changement, mais aussi le plus souple à « contracter de nouvelles habitudes », et « à se faire de nouvelles mœurs ». Il faut d'ailleurs avouer que présentement la rapidité de l'évolution est faite pour déconcerter. Louis XVIII n'a pas eu le loisir de « consolider la royauté », pas plus que Bonaparte celui de « consolider le despotisme ». A notre époque, « le temps manque toujours ou est toujours sur le point de manquer aux institutions ; tant est violente la force d'expansion des idées nouvelles ».

Et puis, Ballanche aime à le répéter, il faut avoir foi dans la France à laquelle est échue en partage « la magistrature éminente de l'Europe ». Sa mission est de répandre autour d'elle, comme on secoue un flambeau, les idées civilisatrices.

Nul signe ne laisse suffisamment voir que cette mission lui a été ravie.

Il est encore certains mots que les partis s'opposent les uns aux autres, des formules qu'ils se reprochent et que chacun dresse devant soi comme des barricades infranchissables. Ce que vous nous proposez, disent les traditionalistes aux *néophiles*, c'est de ratifier la Révolution. A cela comment se résoudre ? Nullement, répond avec eux ou pour eux Ballanche. Ce que nous vous demandons d'accepter ce n'est pas la Révolution, c'est l'évolution, qui a précédé la Révolution. Louis XVI s'était mis « à la tête de son siècle, pour le diriger ». Il suffisait de le laisser faire, de le seconder. D'elles-mêmes les institutions se seraient établies d'accord avec les légitimes aspirations de l'époque. C'est cette nécessaire évolution qu'il convient de reconnaître. Bonaparte se mit à la tête « de la révolution, et non point à la tête des idées du siècle, ce qui est bien différent..., à la tête de la révolution faite par les hommes, et non à la tête de la révolution faite par le progrès du temps ». Qu'il me soit permis, continue Ballanche, « d'exprimer un regret dont rien ne peut tempérer l'amertume... On a voulu faire une révolution, et la révolution était faite ; il ne s'agissait que de la constater. Il était, sans doute, convenable et nécessaire que les sages intervinssent dans l'examen des questions nouvelles; mais il eût été désirable qu'eux seuls y fussent intervenus. On a mis mal à propos dans la confidence ceux qui devaient ignorer à jamais que le corps social était arrivé à un âge de crise. »

La Révolution fut le déchaînement de ces réformateurs sans mission. Plusieurs pouvaient être animés d'idées nobles et généreuses. D'horribles violences les déshonorent; et tous ont méconnu la marche de la nature humaine. Bonaparte, en se faisant leur chef, obéissait à « la ténébreuse profondeur de son égoïsme [1] ». On ne peut le louer que comme on loue un Attila. Ce fut « le fléau de Dieu », « l'homme du destin », « l'homme marqué pour détruire ». Il n'a été suscité que pour hâter la ruine de ce qui devait disparaître.

1. *Le Vieillard et le jeune homme*, p. 448. — On sait que Taine a fait de l'égoïsme *la faculté maîtresse* de Napoléon.

Les *néophiles*, de leur côté, reprochent aux *archéophiles* la doctrine de la légitimité dynastique et du droit divin. Comment croire aux dynasties élues de Dieu, établies de Dieu? « La royauté est un simple mandat. Le roi est un homme sorti du milieu de la multitude, par le jeu incertain des circonstances, pour maintenir un ordre voulu par tous, pour faire exécuter des lois auxquelles tous ont participé. »

Contre ces publicistes, Ballanche maintient la doctrine de « la légitimité ». Le discrédit où elle est tombée dans l'opinion vient, dit-il, de ce qu'elle est mal comprise. « La légitimité est ce lien mystérieux qui forme l'unité morale des nations; et en ce sens elle est le consentement même des peuples. » Acquiescement tacite, reconnaissance de ce qui existe, conformité d'un gouvernement aux mœurs d'une nation, voilà ce qui crée le titre de légitimité. Et ce droit est appelé divin, parce que c'est la providence de Dieu qui a dirigé ce développement des mœurs publiques en harmonie avec telle forme de l'autorité suprême, qui a établi cet accord entre la nation et son roi. En France, « nos rois nous ont donné notre religion, ou notre religion nous a donné nos rois; ainsi la religion, la patrie, le roi se confondent pour nous dans un sentiment commun ». Et le dogme de la légitimité naît de cet accord même. On ne change pas de dynastie comme « on ferait un nouveau bail ». Une dynastie ne croît pas sur la surface du sol; « il lui faut des racines profondes qui descendent jusqu'au tuf même de la terre sociale ». C'est le fruit et l'expression même de la société [1].

Peut-être cette interprétation de Ballanche n'aurait-elle pas été ratifiée par tous les défenseurs du droit divin. Mais telle qu'elle est, sous sa forme hésitante et embarrassée que nous avons essayé de fixer sans la dénaturer, elle se ramène à une doctrine communément admise de nos jours, doctrine qui a eu plusieurs fois son application au cours du dix-neuvième siècle. Un gouvernement est légitime du moment qu'il a l'acquiescement sincère, réel, profond, constant de la nation. La légitimité n'est pas proclamée par un caprice du peuple, pas plus qu'elle n'est créée par un décret arbitraire

1. *Essai sur les institutions sociales*, p. 27-28, 140-141, 261-262.

de Dieu. Elle naît du fait social; et en même temps Dieu la consacre, en ce sens qu'il veut la société civile, que, par suite, il veut tel gouvernement spécialement apte au maintien et au développement de la société. Ainsi « une seule forme de gouvernement est possible chez un peuple, à une époque donnée de ce peuple, dans ses rapports avec l'état général de l'esprit humain. Un gouvernement ne s'institue point, il sort du sein des choses. Le monde moral, non plus que le monde physique, ne connaît point de génération spontanée. »

Cette doctrine politique, Ballanche, comme il convenait, l'applique à la formation des constitutions qui régissent les peuples, rattachant ainsi de Maistre à Taine. « Une constitution ne s'improvise point, elle ne se calcule point *a priori* d'après une théorie plus ou moins savante; elle est... S'il était possible, ce qui, heureusement, n'est pas, d'achever une constitution comme on achève un temple ou un palais, il faudrait s'en abstenir... Les institutions des peuples sont filles du temps. »

Aux yeux de Ballanche, la Charte donnée par Louis XVIII n'est qu' « une formule pour dégager l'*inconnue* », pour préparer ce qui sera la constitution de demain. Il va jusqu'à répudier toute loi qui n'est pas l'expression de l'état social. Ces lois sont frappées de mort en naissant. Telle la loi du divorce promulguée par Bonaparte. Le divorce était dans l'*opinion*; il n'était pas dans les *mœurs*. Il a fallu, dès 1816, retirer la loi. Bien plus, avant même d'être retirées, de pareilles lois sont sans valeur.

Et, à cette occasion, Ballanche regrette qu'on prodigue le nom de loi. Cet abus est pernicieux parce qu'il discrédite la majesté de la loi. On s'est accoutumé à honorer du nom de loi tous les actes consentis par le corps représentatif. Mais la loi a ce caractère qu'elle est « la règle fixe et universelle ». Un budget, un règlement d'administration, ne peuvent être des lois. Ce sont des conséquences et des applications de la loi. « Les délibérations des Chambres considérées comme organes immédiats de l'opinion, la jurisprudence des tribunaux de justice, forment un ensemble de traditions, qui devient la loi, et que le prince promulgue avec des formes

établies. » En accord avec la volonté générale, les lois alors s'exécutent librement ; « elles deviennent fécondes et susceptibles de créer à leur tour des mœurs et des opinions. Nulle puissance ne peut les briser sans briser la société elle-même[1]. »

Cette conception de la loi, pour être d'une application difficile, sauvegarde la dignité de l'obéissance autrement que la confusion établie par des conservateurs à courte vue entre la légalité et l'équité. Pour eux, tout ordre de la puissance civile réclame soumission dès lors qu'il est porté selon le rite établi : c'est la loi ! Doctrine d'abaissement, justification de toutes les tyrannies.

III

Au milieu de cette lutte de sentiments, de ce conflit entre les *opinions* et les *mœurs*, tel que le décrit Ballanche, où va la société? Que sera l'ère nouvelle ? Comment s'annonce-t-elle entre 1815 et 1820? car c'est, on se le rappelle, l'époque où écrit Ballanche.

Sera-ce l'ère de l'égalité ? L'égalité est « dans nos opinions actuelles, observe Ballanche ; mais elle est bien loin d'être dans nos mœurs. Nos mœurs, nous ne pouvons le dissimuler, sont éminemment aristocratiques. » Et il n'y a pas apparence qu'elles se modifient. Les révolutions qui ont pour but d'établir l'égalité sont antisociales ; elles ne peuvent l'établir que par un nouveau partage de la société, lequel exige la spoliation. L'égalité absolue est contre nature. « L'égalité est dans la société, sauf la différence des fortunes, sauf la différence des rangs, sauf la différence des facultés, sauf enfin l'inégalité. » L'égalité raisonnable est, pour ainsi parler, une inégalité négative : pas de privilèges gratuits, pas de distinctions qui ne correspondent à des services réels. « Les prérogatives de la noblesse n'étaient point une usurpation, elle avait un ministère public qu'elle a accompli. » Et ce ministère lui avait été délégué par la force même des choses. Il s'agit seulement de savoir si cette mission est oui ou non terminée. — On se rappelle sur ce point la pensée de Taine.

1. *Le Vieillard et le jeune homme,* p. 430.

Dira-t-on que l'ère nouvelle est celle de l'admissibilité de tous à tous les emplois? La Révolution française a certainement innové là-dessus. Ce qu'elle a voulu précisément, « c'est que les individus pussent s'élever eux-mêmes dans la hiérarchie, au lieu que dans notre ancienne monarchie c'étaient les familles. Quoi qu'on dise contre l'ordre des choses qui existait autrefois, il n'en est pas moins vrai qu'il résultera un grand inconvénient de cette ambition sans mesure. » L'incapacité et l'esprit jacobin de trop de nos politiciens ont montré l'inconvénient qu'il y avait parfois à brûler les *étapes*.

Quant à la liberté civile, elle ne nous a point manqué dans l'ensemble de notre histoire.

Au surplus, liberté civile, égalité devant la loi, admissibilité de tous à tous les emplois, tout cela ne constitue que des conquêtes partielles, des applications ou des formes extérieures d'un changement plus substantiel et plus intime. Ce qui s'ouvre, « c'est l'ère de l'indépendance et de l'énergie de la pensée..., celle de la raison humaine devenue adulte (ou mieux, dirons-nous, se croyant adulte) et s'ingérant de décider, par sa propre autorité, celle du discrédit des faits antérieurs pris comme base convenue et incontestable ; celle de l'opinion consultée à chaque instant, et à part même de toute conjoncture nouvelle ». Tout est remis et sera remis sans cesse en discussion. « Le siècle se refuse à une doctrine imposée. » L'opinion, se substituant à la tradition, régnera en maîtresse, et cette opinion sera sans cesse revisée. « Les hommes et les choses seront continuellement passées au scrutin. »

Pouvait-on plus clairement caractériser en 1818 le siècle de la critique, critique politique, philosophique, historique et religieuse, le siècle de l'utopie politique et sociale qui construit ses systèmes en dehors de l'expérience passée, souvent même en dehors de l'expérience présente ?

L'indépendance de pensée et la liberté de discussion se traduisent au dehors par l'avènement du gouvernement constitutionnel, du régime représentatif, qui succède au régime autoritaire et aristocratique. Ce régime est « enfant de nos

plus anciennes traditions, de nos traditions que l'on pourrait appeler primitives ». Et l'on comprend qu'il s'agit ici plus que d' « un simple changement de forme ; il s'agit d'un changement dans les éléments mêmes de la société ». C'est la participation du peuple même à la direction des affaires, le contrôle exercé par lui sur les actes du gouvernement, le pouvoir cessant d'être extérieur à la société mais faisant corps avec elle.

Dans l'avènement de cet esprit de gouvernement, Ballanche voit avec raison un retour aux traditions nationales. Mais cet esprit est indépendant de tel ou tel mécanisme. Et Ballanche, qui le reconnaît en théorie, est, par ailleurs, trop porté à confondre avec cet esprit les institutions édictées par la Charte : double chambre, liberté de la presse, institution du jury ; comme aussi il en attend de trop merveilleux effets. Il juge « admirable » cette organisation constitutionnelle ; il l'estime « nécessaire depuis que les peuples ne peuvent être gouvernés par des maximes et des traditions ». Il ne se demande pas, par exemple, si des états généraux régulièrement convoqués ne seraient pas préférables à des chambres quasi permanentes.

Au reste, il prévoit que, dans l'avenir, nombre d'électeurs négligeront leurs fonctions d'électeurs. De là expression de la volonté populaire faussée, régime représentatif dénaturé. Déjà quelques hommes politiques songeaient à des pénalités contre les électeurs négligents. Mais Ballanche se garde d'accorder tout droit au suffrage populaire, surtout au suffrage universel compté par tête. Ce serait revenir aux théories de 1793 qui veulent que « la moitié plus un a le droit de tuer la moitié moins un, lorsque cette moitié est dissidente ». Seulement, avec son impuissance habituelle à préciser, il néglige de dire comment on pourrait organiser le suffrage populaire de façon à le rendre loyal et intelligent.

En même temps que l'indépendance de la pensée et la liberté de discussion, l'ère nouvelle favorisera le sentiment de la dignité de la personne humaine. Si le christianisme avait toujours travaillé à maintenir ce sentiment, la renaissance païenne l'avait quelque peu amoindri. Ballanche se félicite

d'assister à un réveil. Déjà il voit le bien-être social descendre graduellement à toutes les classes de la société, la mendicité disparaître, les hôpitaux réorganisés, les secours aux indigents distribués selon d'autres principes, les manufactures réglementées en vue « de conserver la santé de nos ouvriers, de relever en eux l'intelligence et le sentiment moral affaiblis par un travail trop mécanique, de les rendre à l'intensité des affections de famille, de leur donner la prévoyance de l'avenir ». Simple ébauche de programme social, mais ébauche remarquable si on lui donne, comme il convient, sa date de 1818.

Ballanche voit encore le sentiment croissant de la dignité humaine amener le respect de la vie humaine et la suppression de la peine de mort. Les jugements criminels étant remis à la décision des citoyens, plusieurs de ceux-ci auront « une répugnance invincible à prononcer le sinistre arrêt ». Ils se demanderont surtout si l'homme a le droit d'ôter le temps du repentir au coupable. Ballanche tient d'ailleurs pour la théorie qui cherche dans la peine beaucoup moins l'avantage de la société que l'amélioration du coupable. Il avait même conçu le plan d'une cité, dite *Ville des expiations*, ouverte aux criminels, aux dévoyés, même aux innocents venus pour se soumettre au baptême de la pénitence. Là point de droits, rien que des devoirs. Tout est prévu et réglé, jusque dans les moindres actions et les moindres mouvements. La ville tient à la fois du phalanstère, de la caserne et du couvent. Les manufactures et les magasins de vente sont enserrés dans un vaste enclos qui s'ouvre au jour et se ferme à la première heure de la nuit. La ville basse se compose de soixante hameaux dont chacun contient soixante petites maisons en forme de tentes, avec un mobilier absolument uniforme, et pour rappeler aux pénitents que la vie de l'homme est un voyage, ils changent d'habitation tous les huit jours.

Utopie enfantine et charmante que ce purgatoire terrestre. Il y a là un écho de Bernardin de Saint-Pierre et de toutes les âmes sensibles du dix-huitième siècle. L'utopie devait survivre à Ballanche et malheureusement elle n'est pas restée dans le domaine de l'imagination. Elle s'est traduite par tout un ensemble d'arrêts et de mesures qui vont à atténuer à

l'excès la pénalité, à réserver toute la commisération pour le malfaiteur aux dépens de la victime. Lors même qu'il serait vrai que la peine doit avoir pour premier objet l'amendement du coupable, il n'est pas prouvé que la sévérité du châtiment, jusqu'à la peine de mort inclusivement, n'est pas le meilleur moyen d'amener le criminel à résipiscence.

Utopie encore le rêve d'une prochaine pacification universelle, caressé par Ballanche et d'autres optimistes. Il salue un nouveau droit public, fruit des nouveaux rapports entre les peuples, et il se flatte que ceux-ci sauront résoudre par des moyens pacifiques leurs conflits. L'histoire du dix-neuvième siècle devait donner un ironique démenti à ces espérances. Au moins Ballanche voyait-il dans la guerre autre chose qu'une boucherie. « La guerre, dit-il, qui fut un moyen de civilisation et de perfectionnement pour le genre humain, ne peut plus avoir ce noble et honorable but ; et il est permis d'espérer que ce terrible engrais de sang ne sera plus nécessaire pour fertiliser les vastes champs de l'intelligence : le courage, le dévouement, la générosité, le génie lui-même, trouveront peut-être d'autres emplois non moins admirables sans entraîner tant de calamités. » Ce n'est pas là le ton de la foule de nos antimilitaristes modernes.

Certaines expéditions récentes de police ou de crochetage, organisées contre des citoyens dont le grand crime était de vivre en commun pour mieux servir Dieu et leurs frères, semblent dater d'hier l'interrogation que pose Ballanche : « Croyez-vous que... le soldat ne doive pas au moins hésiter lorsqu'on dirige ses armes contre des concitoyens à l'intérieur du pays ? Ne le voudriez-vous pas instruit des circonstances où il doit prêter main-forte à la loi[1] ? » Et encore en 1818 ne faisait-on pas marcher les soldats contre des moines ou des religieuses inoffensives.

L'idée de patrie subit aussi de nos jours sa crise. Ballanche se garde bien de tomber dans les excès des internationalistes. Mais on comprend qu'au sortir des guerres de l'Empire, il ait voulu dégager le patriotisme de ce qu'il pouvait avoir

1. *Palingénésie sociale*, 3e partie, p. 290.

alors d'intolérant et de farouche. « Le sentiment exclusif de la nationalité doit disparaître : il ne peut tenir devant les hauts sentiments de l'humanité. Il restera l'amour du sol natal et l'attachement aux institutions de la patrie, seuls sentiments vrais, naturels, indestructibles comme le cœur de l'homme. Nous ne refuserons pas de comprendre les mêmes sentiments chez les autres peuples ; et nous ne haïrons pas ces peuples, uniquement parce qu'ils sont autres que nous. » La formule est exacte, et d'une exactitude qui n'est pas sans mérite pour le temps.

IV

Ce que Ballanche a clairement compris, c'est la grande innovation religieuse du dix-neuvième siècle : désormais les institutions religieuses et les institutions politiques iront ou tendront à aller parallèlement. La Restauration a pu tenter d'appuyer le trône à l'autel. Ballanche proclame « la nécessité de consacrer l'indépendance mutuelle des institutions religieuses et des institutions politiques ». Et c'est, en somme, ce qu'a fait le dix-neuvième siècle.

Faut-il à cause de cela, comme le veut M. Faguet, faire de Ballanche un initiateur du *catholicisme libéral*? Nous ne le croyons pas. Sans entrer dans une discussion qui serait longue et délicate et sans vouloir défendre toutes les formules de Ballanche dont plusieurs sont assurément contestables, disons seulement que, pour les tenants du libéralisme doctrinal, catholiques ou autres, toute liberté est bonne et la liberté est plus ou moins une fin. De plus, à leur sens, la sphère des choses religieuses est en droit distincte de la sphère des choses civiles, au moins est-il avantageux qu'elle en soit distincte de fait.

Ballanche salue tout progrès de la liberté civile, mais c'est qu'elle est, à ses yeux, un instrument de liberté morale et il entend celle-ci comme une marche vers le bien. Pour lui, l'ère nouvelle est « celle des institutions sociales et des institutions religieuses marchant sur deux lignes séparées », mais c'est là surtout une question de fait. S'il refuse pour la religion l'appui des institutions politiques, c'est qu'il voit dans ce secours un « doute impie sur sa stabilité ». S'il ne veut

pas qu'elle-même vienne au secours de ces institutions, c'est que « nous pourrions l'accuser de leur chute lorsque le moment de leur caducité serait venu ». Mais il se félicite que l'esprit religieux pénètre de plus en plus les institutions politiques. Et c'est parce que, grâce au christianisme, il s'est identifié avec elles, que « ces institutions peuvent se passer désormais de la direction religieuse immédiate ». La tolérance n'est nullement l'indifférence. Avec la tolérance établie, il reste que la religion est nécessaire à tous. « La religion est un but, la société est un moyen[1]. »

Profondément pénétré du sens de la religion, Ballanche a compris que ce qui « rend la crise actuelle si peu semblable aux autres crises de l'esprit humain », c'est « l'affaiblissement du sentiment religieux ». Il déplore cet affaiblissement, il aspire à renouveler ce sentiment dans les âmes. Sans doute, Ballanche semble parfois entendre ce sentiment en dehors du dogme révélé, de la morale révélée. Il se dit catholique ; mais accepte-t-il le catholicisme dans toutes ses conséquences ? Ne sent-il pas en lui une intime opposition envers tout ce qui, dans le catholicisme, s'inspire du principe d'autorité ? Effet du caractère. Effet du temps. Même parmi les hommes religieux d'alors, grande était l'ignorance du catholicisme. Et ce n'était pas dans le salon de Mme Récamier que la question catholique ou simplement religieuse était poussée à fond. La conversation y était surtout politique ou littéraire.

Encore Ballanche a-t-il senti la vertu intime et la mission grandiose du catholicisme. Cette vertu et cette mission, c'est d'amener tous les hommes à la dignité humaine. Pendant le dix-neuvième siècle, cette action sera spécialement dirigée à l'avantage du peuple. C'est en ce sens que Ballanche semble parler d'un catholicisme *progressif*, c'est-à-dire d'un catholicisme qui, sans se transformer, s'adapte, grâce à son infinie fécondité, aux besoins successifs des temps. Il a entrevu ce que, de nos jours, on a appelé le *catholicisme social*, l'effort du catholicisme pour moraliser, assurer, améliorer le sort des

1. *Le Vieillard et le jeune homme*, p. 453-464.

petits, des travailleurs. Il voyait le catholicisme travaillant à compléter l'affranchissement moral qu'il avait commencé par l'abolition de l'esclavage. Il voyait, tant était grande sa foi dans la force du catholicisme, et à l'opposé de nos docteurs en socialisme, « l'antique solidarité aboutir à se transformer en charité[1] ».

Ballanche attache d'autant plus de prix à la vertu sociale du christianisme que, pour lui, l'histoire de l'humanité ou de la civilisation se résume dans l'ascension de l'élément démocratique, dans la série de ses émancipations. C'est une des thèses d'*Orphée*; c'est le sens de l'épisode de *Virginie*, la vierge romaine que son père Virginius poignarde pour la soustraire à l'autorité légale de son patron. Les plébéiens ont eu à conquérir successivement la propriété personnelle, la dignité du mariage sanctionné par les lois, le droit de tester, l'accès aux charges, des dieux communs avec les patriciens. Dans les temps modernes, la lutte des castes et des classes s'est renouvelée sous d'autres formes, tantôt sanglantes, tantôt économiques[2]. Quoi qu'il en soit de cette vue quelque peu systématique de l'histoire, il reste que l'élément populaire joue un rôle de plus en plus considérable dans nos sociétés modernes. Et Ballanche avait raison qui, dès 1818, faisait appel au catholicisme pour donner des vertus morales à ceux qui « par le nombre sont la force ».

En résumant ainsi Ballanche, nous craignons de l'avoir dénaturé. Il a écrit que la poésie est plus vraie que l'histoire, et que les poètes sont les plus exacts annalistes du genre humain. Lui-même s'est plu à figurer en des mythes, souvent grandioses, ses conceptions philosophiques. Mais nous savons par son ami, Victor de Laprade, que son dessein — qu'il n'a réalisé qu'en partie — était de joindre à chacun de ses poèmes une sorte d'*argument* détaillé où il traduirait en idiome vulgaire les oracles rendus dans la langue sacrée, où il formulerait en langage abstrait les idées incarnées

1. *Palingénésie sociale*, p. 21.
2. *Ibid.*, en particulier, p. 60-61, 191-196.

dans des personnages et des inventions symboliques. Il voulait nous donner « l'anatomie de sa pensée ».

C'est cette anatomie que nous avons essayé de reconstituer. A cet effet, nous avons dû souvent achever une pensée qui reste chez Ballanche suspendue et interrompue; nous avons dû introduire de l'ordre là où règne la fantaisie, où tâtonnent surtout les hésitations d'un esprit qui se cherche lui-même; nous avons dû délimiter une expression qui, à dessein ou par une sorte de gaucherie littéraire, reste flottante. Ballanche tient que le sentiment voit plus loin et plus avant que l'esprit, qu'il est nombre de choses qui se sentent et ne se formulent pas. Ce sera au lecteur à corriger ce que notre interprétation peut avoir de trop arrêté.

Surtout, il rendra à Ballanche ce qu'il y a chez lui du rêveur mystique, de l'hiérophante inspiré. Ballanche est bien de la patrie d'Hippolyte Flandrin et de Puvis de Chavannes. Celui-là pouvait y retrouver l'histoire des temps figurée en personnages symboliques ; et celui-ci, dans les bois sacrés, les horizons vaporeux tout remplis de mystère.

Lucien ROURE.

LA RELIGION DE L'ESPRIT [1]

Mais laissons cela pour en venir au point critique : quelle place occupe le Christ dans l'enseignement qu'il a donné ? Sabatier répond : aucune.

Autre est le rôle d'excitateur et de modèle, autre celui de révélateur et de médiateur. Qu'un homme se donne pour envoyé par Dieu, et promulgue les volontés d'en haut, qu'il fasse de sa conduite le vivant commentaire de son enseignement, et recoure à son influence personnelle pour assurer ses disciples dans les voies qu'il ouvre au nom du Seigneur, — cela est commun à tous les prophètes, à tous les initiateurs dans l'ordre religieux : à Jérémie comme à Jean-Baptiste, à Paul comme à François d'Assise... Mais dans l'accomplissement de cette mission, l'on peut concevoir deux attitudes, irréductibles l'une à l'autre. La première subordonne tellement l'ouvrier à son œuvre, le prophète à sa mission, que sa personne ne soit qu'un intermédiaire, sa parole une voix autorisée, sa vertu un drapeau. L'autre associe tellement l'Envoyé à Celui qui l'envoie qu'elle implique pour le premier une valeur propre, distincte de sa mission, bien que connexe à cette mission ; elle revendique pour son œuvre une fécondité sans limites, pour sa conduite un exemplarisme indéfiniment renouvelable, pour sa parole une autorité définitive, et, en quelque manière, absolue. Elle abaisse, en faveur du Médiateur, l'insurmontable barrière (et qui s'élève avec les ascensions de l'âme humaine), par laquelle est et demeure à jamais séparé de ce qui n'est pas Dieu, Dieu lui-même. Autre donc est le serviteur, autre le Fils ; autre celui qui rend témoignage à la Lumière, autre la Lumière ; autre celui qui transmet la vie et la vérité, autre celui qui, les possédant d'original et dans leur source, les communique à qui lui plaît.

C'est dans le premier de ces sens que Sabatier reconnaît

1. Voir *Etudes* du 5 juillet 1904.

en Jésus son maître, c'est le second qu'a adopté la tradition chrétienne tout entière. Qui des deux a raison ? A nous en tenir aux seuls documents incontestés, les Synoptiques, les grandes épîtres pauliniennes, on peut être tenté d'abord de donner gain de cause au premier. Mainte parole de Jésus-Christ, dont l'écho vibre encore dans l'Évangile johannique et les livres chrétiens de la seconde génération, semble ne revendiquer pour le Maître qu'une autorité de prophète, encore qu'excellente, et relativement transcendante. Jésus, nous dit-on, réserve à Dieu l'épithète de bon dans un sens absolu [1] ; professe son ignorance sur le jour du jugement [2] ; oppose sa volonté à la volonté du Père ; ferme la bouche aux possédés ; recommande le silence aux miraculés ; adopte le titre mystérieux de Fils de l'homme, qui, de quelque façon qu'on l'interprète, ne met pas l'accent sur sa transcendance personnelle. Pour les foules, il est un grand prophète, pour ses disciples : « Jésus de Nazareth, homme doué de prophétie, puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et tout le peuple [3] ». Saint Pierre, dans ses premiers discours à Israël, ne le présente pas autrement [4] ; et longtemps encore l'expression de *serviteur de Iahvé* reste courante dans l'Église chrétienne [5]. Enfin le titre de *Seigneur* semble réservé au Christ glorieux, par saint Pierre et saint Paul...

Mais, à y regarder de près, l'on trouve dans les Synoptiques (pour ne rien dire ici des épîtres de Paul et des institutions chrétiennes primitives) une autre série de textes et d'indices qui nous forcent à corriger, en la complétant, cette première impression. Je sais qu'il est de mode à présent de sacrifier ces textes aux premiers : par des prodiges de subtilité, des manipulations savantes, on arrive à leur trouver des parallèles, anciens ou récents, et l'on en prend occasion pour les déclarer interpolés. On décide — simplification plus radicale encore — qu'ils sont incompatibles avec l'enseignement, connu par ailleurs, de Jésus sur lui-même : seront donc histori-

1. Marc, x, 17. — 2. Marc, xiii, 32.
3. Luc, xxiv, 19. — 4. *Act.*, ii, 22.
5. *Ibid.*, iv, 27, 30 ; *Didaché*, x, 2 ; *I Clem.*, lix, 2-4 ; *Epist. Barnabæ*, 6, 1. — Athénagore (*Legatio*, 12, ed. Schwartz, TU, iv, 2, p. 13) prend pour synonymes παῖς, et υἱός.

ques les seuls passages où le Seigneur apparaît dans les limitations et les faiblesses de son humanité[1]. Seulement, les faits résistent à ce traitement : on arrive ainsi, sous prétexte d'exigences psychologiques, ou d'incompatibilité métaphysique, à nous tracer l'image d'on ne sait quel Christ irréel, diminué, pitoyable, aussi incapable d'expliquer la transformation de ses disciples, que de porter le poids infini du fait chrétien. A force de vouloir ne voir en Jésus-Christ qu'un homme, on nous donne en vérité moins qu'un homme, une entité toute littéraire, fuyante, insaisissable, tirée par chaque auteur dans le sens de ses préférences personnelles.

Mais à le juger en fait, et par son œuvre historique, Jésus a dû être autre chose que le moraliste judaïsant, ou le prédicateur agnostique qu'on nous présente ; et si les Évangiles ne contenaient pas les passages qu'on veut en exclure, il faudrait les suppléer. Le christianisme vivant et conquérant a été, en fait, et dès le début, la religion du Christ. Vingt ans à peine après la Passion, les premières lettres de saint Paul, en plein accord avec les récits anciens des Actes, nous le montrent tel[2]... Dira-t-on que c'est là le πρῶτον ψεῦδος, et que *tout le développement chrétien* est fondé sur une illusion, sur une méconnaissance absolue de la personne de son fondateur ? — Si l'on recule devant cette conséquence, il faut bien avouer qu'il y a eu, dans les paroles authentiques du Maître, dans son œuvre propre, une vertu, une excellence, une dignité, une transcendance, pressentie plutôt que réalisée d'abord dans l'esprit de ses disciples, mais enfin justifiant cette apothéose, autrement impossible et stérile. Or c'est cela même que nous donnent les textes dont il nous reste à parler : ils forment le trait d'union entre le Seigneur et l'Église ; ils sont les germes, inaperçus d'abord, ou vus dans un éclair, mais indéfiniment féconds, de la doctrine chrétienne intégrale.

Parmi ces textes, l'un des plus notables, sur lequel, en raison des controverses récentes, il convient d'insister, est la déclaration faite par Jésus au retour de la mission des

1. P. W. Schmiedel, dans l'*Encyclopædia Biblica*, *s. v. Gospels*, col. 1881.
2. W. Sanday, dans le *Dictionary* de Hastings, *s. v. Jesus Christ*, II, p. 648.

apôtres : « Toute chose m'a été donnée par mon Père, et nul ne connaît le Fils, hormis le Père, comme nul aussi ne connaît le Père, hormis le Fils, et ceux auxquels le Fils veut le révéler[1]. » « Là, pour la première fois, remarque Holtzmann[2], l'enseignement de Jésus sur Dieu atteint sa perfection, et l'on peut parler pour la première fois, dans le sens plein du mot, d'une « Religion de Jésus ». Ni Isaïe n'avait parlé ainsi autrefois, ni Paul ne parlera depuis. » De son côté, M. Loisy[3] a bien mis en relief la portée de ces paroles : « Le rédacteur évangélique n'entend nullement signifier que Dieu n'était pas connu comme Père avant la venue de Jésus : il veut dire, et il dit très clairement, que le Christ, le Fils, est le seul à connaître parfaitement Dieu, le Père, et cela parce qu'il est Fils, tout comme le Père, Dieu, est le seul à connaître parfaitement le Christ, son Fils, parce qu'il est le Père, parce qu'il est Dieu. Le fond de la pensée est le même que dans le passage de Jean (I, 18) : « Nul n'a « jamais vu Dieu; le Fils unique qui est dans le sein du Père « l'a révélé. »

Ce passage célèbre est-il authentique ? — L'école critique libérale ne fait plus à cette question de réponse uniforme. Pour le plus grand nombre de ses tenants, la déclaration du Seigneur appartient au fond historique le plus certain de la substance évangélique, et donne la note fondamentale de l'enseignement de Jésus. Pour quelques autres, à l'avis desquels s'est rangé M. Loisy, ces paroles expriment seulement la pensée des rédacteurs de nos Évangiles, des chrétiens de la seconde génération. Les raisons alléguées par ces critiques (sauf arguments philosophiques *a priori*) se résument à ceci : le passage entier est rythmé, poétique ; c'est « un hymne » qui met en œuvre des centons de l'Ecclésiastique, ou des épîtres de saint Paul et de l'Evangile johannique. — Accordât-on les premières de ces prémisses, la conclusion serait loin d'être établie : Jésus-Christ ayant pu fort bien donner à ses paroles, ici comme ailleurs[4], une forme parallélique en

1. Matthieu, XI, 27; Luc, X, 22.
2. *Lehrbuch der Neutestamentliche Theologie*, t. I, p. 274.
3. *L'Évangile et l'Église,* p. 47.
4. Matthieu, VI, 19-23; VII, 7-8; etc. Voir M. Lepin, *Jésus Messie et Fils de Dieu d'après les Évangiles synoptiques*, p. 173-174. Paris, 1904.

harmonie avec les habitudes de son temps. Quant aux citations qu'on en rapproche, elles sont encore moins probantes. J'ai essayé de montrer, ici même [1], combien lointaine est la ressemblance de nos versets avec les passages de l'Ecclésiastique colligés par Brandt [2]. Les coïncidences verbales ne sauraient d'ailleurs nous fermer les yeux sur la différence du fond et l'originalité d'une conception « qui est incontestablement le bien propre de Jésus ». Holtzmann, dont je viens de citer les paroles, montre que les formules johanniques sont l'écho, non le prototype de celles que nous lisons dans les Synoptiques; restent les passages de saint Paul, dont la priorité reste pour lui douteuse. Ce doute sera levé, dans le sens de la négative, et l'authenticité de la déclaration incontestable, si l'on remarque : 1° que ces versets ne sont pas isolés dans les Synoptiques, mais formulent une doctrine impliquée dans mainte parole, et l'attitude entière, de Jésus; et 2° que cette doctrine, loin d'être sous cette forme propre à saint Paul, ne se trouve dans ses écrits qu'à l'état fragmentaire et comme sporadique.

La preuve de la première assertion exigerait une longue étude, et vient d'ailleurs d'être faite avec une abondance de détails précis qui laisse peu à désirer [3]. Rappelons seulement la voix du ciel au Baptême et à la Transfiguration, la question aux scribes sur le Messie appelé *Seigneur* par David, la parabole des vignerons, la réponse du Sauveur aux interrogations du grand prêtre; la distinction enfin établie partout entre le Fils de l'homme et les autres créatures de Dieu, anges

1. Voir *Etudes* du 15 janvier 1903, p. 163 *sqq*.

2. On peut trouver « l'hymne » restitué par Brandt, avec les passages parallèles, dans H.-J. Holtzmann, *op. cit.*, t. I, p. 276, n. 3. — Un des critiques les plus radicaux de l'école libérale, le professeur américain N. Schmidt, reconnaît lui-même que l'hypothèse d'un emprunt fait, soit à l'Ecclésiastique, soit à l'Évangile johannique « n'est peut-être pas susceptible d'une démonstration stricte » (*Encyclopædia Biblica, s. v. Son of God*, col. 4698). Il n'admet pas néanmoins l'authenticité du texte, parce que : 1° l'occasion ne prêtait pas à une déclaration de ce genre; 2° « il est à peine concevable que Jésus ait pu se croire en possession de toute connaissance, et regarder tous les autres hommes comme ignorant Dieu! » 3° l'expression abrégée : *le Fils*, n'aurait pu être comprise par les contemporains de Jésus. Cela fonde « une conviction irrésistible » contre l'authenticité du passage! C'est faire de l'exégèse « scientifique » à bon marché.

3. M. Lepin, *op. cit.*, p. 133-225.

et hommes, et les prérogatives impliquées par la promesse du Saint-Esprit; les pouvoirs discrétionnaires que Jésus s'attribue sur le monde des âmes et des corps, la prédilection souveraine, le dévouement absolu qu'il exige pour sa personne.

La même conclusion me semble ressortir de la réponse faite par le Seigneur à la confession de foi de saint Pierre. Quelque sens précis qu'aient eu pour Pierre les mots de Christ, Fils du Dieu vivant, la réponse de Jésus montre à l'évidence qu'il s'agit ici d'une conception en partie nouvelle, mystérieuse, transcendante, de la dignité du Maître. Autrement, ni la solennité de la réplique : « Bienheureux es-tu, Simon, fils de Jean, car la chair ni le sang ne t'ont pas révélé ces choses, mais mon Père qui est aux cieux. Et moi je te dis [1] », etc., ni la place culminante assignée à l'incident dans la prédication galiléenne ne s'expliquent suffisamment. Les enseignements renouvelés de Jésus sur l'économie rédemptrice, consommée dans sa passion, autorisée par sa résurrection, amènent au même résultat. Attribuer cette doctrine, qui pénètre la matière synoptique jusque dans ses profondeurs [2], à une réaction de l'enseignement de Paul, c'est un renversement qui ne va à rien moins qu'à la substitution du paulinisme au christianisme; c'est une méconnaissance des déclarations formelles de l'Apôtre, qui enseigne « ce qu'il a reçu par tradition [3] »; c'est enfin une assertion qui rend inintelligible l'entente, l'accord fondamental des églises de la gentilité avec les églises palestiniennes. Les prétentions du Maître au sujet de la rémission des péchés, l'extension universelle du royaume de Dieu, et enfin, pour ne pas être infini, les institutions chrétiennes catéchétiques et rituelles, achèvent de fonder en histoire la doctrine qui se formule explicitement dans notre passage. Ces indices réunis ne s'éclairent pas seulement par leur rapprochement, ils s'expliquent, se lient, et font corps. Supprimez-les, et la foi de l'Église antique devient une énigme indéchiffrable. Aucune finesse philologique ne saurait prévaloir contre ce fait.

1. Matthieu, xvi, 17.
2. Voir *Études* du 15 janvier 1903, p. 170 *sqq*.
3. *I Cor.*, xv, 3; xi, 23, etc.

Et d'autant moins que la spéculation théologique de saint Paul est manifestement insuffisante à l'expliquer. C'est un fait constant, qu'on peut regretter, mais non contester, que saint Paul parle peu de Jésus-Christ considéré dans sa vie mortelle : son évangile propre concerne surtout le Christ ressuscité : « Il rejoint le Christ là où il le trouve et il s'attache à lui non pas dans le moment historique — déjà évanoui — de son court apostolat, mais dans le moment éternel et supraterrestre où, source de salut et de vie divine, il exerce pleinement son action messianique, où toute-puissance lui a été donnée au ciel, sur la terre et aux enfers [1]. » Mais, de plus, le passage où saint Paul dit que tout a été soumis par le Père à Jésus (*I Cor.*, xv, 27), a trait positivement à la gloire du Christ ressuscité, tandis que la déclaration de Jésus, dans les Synoptiques, porte sur le Christ encore dans la chair, sur sa prédication actuelle, sur la révélation qu'il accomplit présentement. Dès lors, s'il y a dépendance d'un passage à l'autre (et non simple coïncidence), est-il vraisemblable que l'original soit dans saint Paul, exposant une doctrine déjà théologique, élaborée, mystique ; et non pas plutôt dans les Synoptiques, où les paroles sont situées en histoire, et s'appliquent à la mission actuelle du Christ encore mortel ? La transposition, si transposition il y a, est ainsi du côté de l'Apôtre, elle marque un stade postérieur de la pensée chrétienne.

Nous pouvons donc accepter, comme primitive, et strictement authentique, la déclaration où Jésus s'égale, en quelque manière, au Père. A elle seule, mais beaucoup plus si on groupe autour d'elle les indications analogues empruntées également aux Synoptiques, cette déclaration suffit à justifier la présence, dans le christianisme primitif, de la religion de Jésus. C'en est fait, du même coup, de la prétendue religion de l'Esprit, indépendante de toute doctrine positive. Jésus-Christ n'est pas seulement un modèle et un prophète : il est lui-même objet de croyance et d'adoration.

C'est ce que rend plus clair, loin de l'obscurcir, l'étude de la religion telle que la décrivent saint Paul et saint Jean.

1. V. Rose, *Études sur la théologie de saint Paul.* (*Revue biblique*, juillet 1903, p. 342.)

Pressant une formule concise de l'Apôtre : « Le Seigneur est l'Esprit » (*II Cor.*, III, 17), Sabatier croit pouvoir définir cet Esprit, âme de la théologie paulinienne, « le fond divin, universel et éternel de la personne historique de Jésus ». Il faudrait d'abord établir que le *Seigneur* est ici, pour saint Paul, synonyme de Jésus : des commentateurs autorisés[1], s'appuyant sur le contexte immédiat, et le texte de l'Exode (XXXIV, 34) auquel semble bien renvoyer l'Apôtre, entendent ici, par le *Seigneur*, Iahvé lui-même. Accordons néanmoins, comme plus probable, qu'il s'agit ici du Seigneur Jésus : il reste que Sabatier simplifie étrangement, pour les besoins de sa cause, la plus complexe peut-être des notions employées par saint Paul, celle d'*esprit*. En réalité nul mot plus large, plus imprécis, plus à déterminer par ses entours. La pauvreté du vocabulaire traditionnel forçait l'Apôtre à traduire par ce mot des réalités fort diverses, bien que dominées par un concept générique unique. « Pour ne parler que du πνεῦμα divin, tantôt il désigne l'esprit de Dieu, tantôt l'esprit du Christ, tantôt le Saint-Esprit par opposition au Père et au Fils[2]... » Dans le cas présent, la formule : le Seigneur est l'Esprit, n'implique nullement l'identification pure et simple du Christ et de l'Esprit[3]. Cette formule, en effet, introduit et résume la doctrine de la transcendance du Nouveau Testament sur l'Ancien : ici, obscurité, servitude; là, lumière et liberté. La cause de cette transformation est l'Esprit de Dieu, dont l'action libératrice est intimement, et nécessairement liée à la personne du Seigneur Jésus : s'unir à celle-ci, c'est devenir le sujet de celle-là ; et, dans ce sens, le Seigneur, pour nous, c'est l'Esprit. N'attendons pas, ici plus qu'ailleurs, de saint

1. R. Cornely, *Commentarius in S. Pauli... epistolas*, III, 104.
2. V. Rose, *loc. cit.* (*Revue biblique*, 1903, p. 360.)
3. C'est la conclusion formelle des lexicographes qui font autorité : Cremer (*Realencyklopædie für prot. Theologie* [3], VI, p. 449, *s. v. Geist*), « même *II Cor.*, III, 17, n'emporte aucune identification [de l'Esprit] avec le Christ » ; et Grimm-Thayer (*Greek Lexicon of the New Testament* [4], 522, B, *s. v.* πνεῦμα). Ces derniers adoptent l'explication que je propose : « Dans le sens le plus vrai et le plus élevé, il est dit ὁ κύριος τὸ πνεῦμά ἐστιν, celui dans lequel habite la plénitude de l'Esprit, et duquel cette plénitude se communique au corps des fidèles chrétiens... » Le passage est expliqué dans le même sens par Emil Sokolowski, *Die Begriffe Geist und Leben bei Paulus*, p. 228-229. Goettingen, 1903.

Paul, les distinctions immédiates qui nous sembleraient opportunes : c'est plus loin, dans le verset final de la même épître, que ces distinctions nous seront données ; au lecteur de compléter la première parole par la seconde. Un texte de saint Jean autorise l'interprétation donnée ici ; après avoir rappelé que sa mission vient du Père, le Christ ajoute (Jean, x, 30) : *Ego et Pater unum sumus.* Tout de même, et dans le même sens, saint Paul affirme ici que : *Dominus et Spiritus unum sunt.*

« Là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté » ; seconde formule, où s'appuie la conception de Sabatier. Il est aisé pourtant de montrer, contre lui, que cette liberté, qui fait tomber aux pieds du chrétien le joug de la servitude littérale et légale, ne le soustrait pas pour autant à toute autorité, dans l'ordre des croyances et de la hiérarchie. La vie nouvelle à laquelle Dieu appelle ses fils, et que son Esprit entretient et fait fructifier en actes excellents, cette vie est une vie de foi. Or la foi, pour saint Paul, est d'abord « une croyance, une persuasion, une conviction [1] ». « La foi chrétienne commence ou naît à l'occasion de l'ouïe de la prédication évangélique. Elle est donc dans l'origine la simple croyance que cette prédication proclame une vérité, qu'elle dit vrai... Puisque nous connaissons déjà l'objet de la prédication, nous conclurons que la foi aussi a pour objet le fait que Christ est mort pour les hommes, et que Dieu, à cause de cette mort, veut leur accorder sa grâce. La πίστις τοῦ εὐαγγελίου (*Phil.*, I, 27) est donc *la conviction de la vérité de cette double assertion historique et dogmatique.* Dans un grand nombre de passages, *la connaissance intellectuelle...* des décrets de Dieu et des révélations qui en sont la suite *est signalée comme une chose indispensable pour le croyant* [2]. » A cet élément intellectuel s'en ajoutent d'autres, également indispensables à la foi salutaire : confiance, abandon filial, espérance ferme ; mais elle est d'abord croyance positive, adhésion humble de

1. Ed. Reuss, *Histoire de la théologie chrétienne au siècle apostolique*, t. II, p. 125.

2. *Id., ibid.* — J'omets les nombreux renvois aux textes qui justifient ces affirmations de Reuss (*Rom.*, x, 14-17 ; *I Thess.*, II, 13, etc.). C'est moi qui souligne.

l'esprit à une doctrine *reçue*. Quel est l'ensemble des vérités qu'il faut accepter pour devenir et rester chrétien, c'est ce qu'il est malaisé de déterminer jusqu'au dernier détail. Paul le resserre quelquefois en une seule formule prégnante : « Si de bouche tu confesses *Seigneur* Jésus, si de cœur tu crois que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé » (*Rom.*, x, 9); ailleurs, il l'expose en articles évidemment didactiques, (*v. g. I Cor.*, xv, 35), où l'on a trouvé tous les éléments d'une profession de foi qui coïncide en tous points avec le symbole apostolique [1]. On pourra discuter le bien fondé de l'un et l'autre de ces rapprochements : l'existence, dans la théologie de saint Paul, d'un ensemble dogmatique, reçu par tradition, nécessairement lié avec la vie de l'Esprit, hors de la confession duquel il n'y a pas de foi salutaire, est incontestable.

Limitée sur le terrain des croyances, l'autonomie du chrétien n'est pas non plus absolue dans le domaine spirituel. Quelle que soit, pour Paul, la valeur des charismes, et leur importance, ils sont néanmoins sujets à un contrôle nécessaire, distinct de l'Esprit même qui les inspire, et exercé par une autorité humaine. « L'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé par personne » (*I Cor.*, ii, 15), entendez, d'après le contexte, par personne de ceux qui n'ont pas reçu l'Esprit du Seigneur [2]. Il est évident, en effet, que saint Paul, dans la même épître, s'arroge le droit de diriger, de redresser, de « juger » ceux-là mêmes qui possèdent le plus élevé des dons de l'esprit, celui de prophétie. L'autorité de l'enseignement traditionnel (*I Cor.*, xv, 1-19), et le magistère apostolique (*I Cor.*, xv, 12-14) s'imposent également aux mieux doués des *spirituels*. Qu'ils ne prétextent pas l'inspiration pour se soustraire à l'obéissance apostolique : leur indocilité même les

1. Ce point vient d'être mis en pleine lumière par Alfred Seeberg, *Der Katechismus der Urchristenheit*. Leipzig, 1903. Quoi qu'on pense des détails de cet ouvrage, il est indéniable qu'il a prouvé au moins l'existence, au temps de saint Paul, d'une doctrine auctoritative.

2. Il faut lire le commentaire de cette parole célèbre, trop souvent citée en dehors du contexte qui en détermine le sens, par saint Augustin. Dans ses *Confessions*, où Sabatier retrouve l'accent authentique de la religion de l'Esprit, le saint docteur sait fort bien faire le départ des prérogatives et des devoirs de l'homme spirituel. (*Confessions*, xiii, 23; édition Knœll, p. 371-372.)

condamne (*I Cor.*, xiv, 32, 33, 37, 38). Il ne s'agit pas ici d'un magistère directif, mais bien de croyances fermes, d'institutions ménagées par Dieu même, au moyen desquelles s'édifie le corps de l'Église dont le Saint-Esprit est l'âme [1].

La notion johannique de l'Esprit est identifiée par Sabatier avec la notion du Verbe. Le *Logos* de Jean, c'est l'*Esprit* de Paul [2], c'est-à-dire Jésus même, considéré dans sa survivance inspiratrice, dans son action subjective, opérant, dans l'âme des croyants, la rénovation chrétienne. Ce serait sortir du cadre de cette étude que de discuter ici cette identification, déjà proposée par E. Reuss, et qui n'a, dans le livre de son disciple, que la valeur d'une transition amenant à revendiquer une fois de plus l'indépendance complète de l'*inspiré*, c'est-à-dire de tout chrétien. La révélation se trouve ainsi placée « non dans une somme quelconque de doctrines formulées et codifiées une fois pour toutes, mais dans l'immanence et la continuité du principe révélateur en l'âme chrétienne [3] ». En face de cette formule fuyante, on se trouve plus que jamais acculé à la laborieuse mais nécessaire méthode du *Distinguo* scolastique. Si, par cette « somme de doctrines formulées et codifiées une fois pour toutes », on prétend exclure l'action permanente du Saint-Esprit au sein de la communauté chrétienne, ou la réalité d'une élaboration doctrinale amenant de l'implicite à l'explicite, du virtuel au formel, à travers les tâtonnements, les améliorations, les controverses, des vérités qui dépassent en profondeur les termes, nécessairement inadéquats, souvent analogiques, qui les expriment, nous accordons pleinement qu'une telle prétention est contraire à la religion apostolique ; mais cette prétention n'est pas la nôtre. Au contraire l'action d'assistance, de suggestion, d'interprétation, attribuée au Saint-Esprit dans l'avenir par le quatrième Évangile, se concilie parfaitement avec la doctrine catholique sur la fixation et le développement dogmatique, sur le rôle du Maître intérieur dans la vie chrétienne.

Mais l'alternative posée par Sabatier doit se traduire, à la

1. Weizsaecker montre fort bien (*Das Apostoliche Zeitalter*, p. 567) que le principe de ce discernement des esprits était, pour saint Paul « l'accord avec l'enseignement certain de la foi », l'ἀναλογία τῆς πίστεως (*Rom.*, xii, 6).
2. P. 477-478. — 3. P. 480.

lumière de tout son livre, dans les termes suivants : *ou bien* une doctrine positive, irréformable, *ou bien* l'action du Saint-Esprit dans la communauté chrétienne ; *une seule vérité imposée*, *une seule* « *croyance* » est aussi incompatible, dans cette hypothèse, avec la religion de l'Esprit, qu'un ensemble dogmatique considérable. Or, s'il est quelque chose de clair dans la littérature johannique (Sabatier se sert indistinctement de l'Évangile et de la première épître), c'est qu'elle a été écrite *ad probandum*, et pour provoquer une croyance. L'auteur nous le déclare en termes exprès : « Jésus a bien fait d'autres miracles en présence de ses disciples..., mais ceux-ci ont été mis par écrit afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, Fils de Dieu, et afin que, le croyant, vous ayez la vie en son nom. » (Jean, xx, 30-33.) « Qui est le menteur, sinon celui qui nie que Jésus est le Christ ? celui-là est l'antéchrist, et nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils n'a pas le Père, qui confesse le Fils a aussi le Père... A cela vous connaissez l'esprit de Dieu : tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu, et tout esprit qui ne confesse pas Jésus n'est pas de Dieu. » (I Jean, ii, 22-23 ; iv, 3.) Peut-on affirmer, en termes plus nets, la nécessité d'une croyance pour la vie de foi ?

Il ressort de ces remarques, nécessairement hâtives et fragmentaires, que la religion de l'Esprit, entendue au sens d'Auguste Sabatier, ne fut pas celle de la chrétienté apostolique. L'auteur accorde lui-même que, dès la seconde génération, l'autorité tendit, avec un succès croissant, à s'y substituer. L'histoire ne dépose donc pas en faveur de la religion de l'Esprit : à son défaut la psychologie va-t-elle la recommander ?

III

C'est ce qu'on ne croira pas si l'on considère que cette « religion » aboutit à un sentimentalisme humanitaire, à base éthique, à couronnement scientifique, qui n'a de chrétien que le nom, de religieux que le décor, d'attrayant qu'une liberté d'esprit sans promesse de vérité. Aliment sans consistance qui trompe la faim de l'âme sans l'assouvir, qui met le salut dans la tendance et l'idéal dans un surhomme à nuance

piétiste. — Cette appréciation peut sembler sévère et positivement injuste à l'endroit d'Auguste Sabatier. Mais ce n'est ni la dignité de sa vie, ni la sincérité de ses désirs, ni la hauteur de ses vues, qui sont mises en question : on n'envisage, comme c'est le devoir d'un critique sincère, que l'aboutissement normal et explicite d'un système de philosophie religieuse, dont les seules données sont ramenées à la mesure humaine, si même elles ne la mutilent pas de la hauteur de la tête.

« A la fin, le règne de Dieu établi coïnciderait parfaitement avec le plus large et le plus haut idéal de l'activité humaine réalisée [1]. » « La transformation de la conscience chrétienne et sa libération de toute servitude extérieure ont commencé le jour où la science et la piété se sont rencontrées. Elles s'achèveront, et la religion de l'Esprit régnera, les systèmes d'autorité ayant disparu, le jour où la piété et la science se pénétreront au point de s'unir et de ne former qu'une seule chose, la piété intérieure étant devenue la conscience de la science, et la science étant devenue l'expression légitime de la piété [2]. » « La loi divine et la loi humaine sont essentiellement identiques... Il est dès lors impossible à l'être normal, c'est-à-dire à celui qui connaît et veut sa loi, de n'être pas religieux en quelque manière, le sentiment religieux n'étant au fond que le sentiment du rapport de l'être moral à la loi qui le régit. *Pas n'est besoin pour cela de croire en Dieu au sens traditionnel du mot : tout homme qui se consacre intérieurement et se donne à sa loi, à la loi idéale de l'humanité, qu'il le veuille, qu'il se l'avoue ou non, fait acte de foi religieuse dans la mesure*

1. P. 487.
2. P. 488-489. — L'un des collègues les plus illustres de Sabatier à l'Université de Paris, M. H. Poincaré, dans le discours prononcé par lui en 1903, au banquet de l'Association générale des étudiants de Paris, tout en maintenant l'égale nécessité de la science et de la morale (c'est-à-dire, dans la terminologie de Sabatier, de la science et de la piété), fonde justement leur stabilité à toutes deux sur ce fait *qu'elles ne peuvent pas se rencontrer*. « Il ne peut pas y avoir de science immorale, pas plus qu'il ne peut y avoir de morale scientifique. » (*Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1903, *Supplément*, p. 12.) C'est rejeter comme un non-sens la base même du système de théologie scientifique de Sabatier.

exacte de l'énergie et de la sincérité de cette consécration : il se prosterne et il adore[1]. »

Certes, voilà l'Évangile, le christianisme, la religion, réduits à un contenu inoffensif : dès là qu'ils sont sincères, les positivistes les plus orthodoxes, les tenants les plus rigides de la religion de la Science, un T. Huxley, un M. Berthelot, un Haeckel, n'ont rien à renier, rien à accepter non plus, pour pénétrer dans le temple. Ils y sont. Ils sont dans la tradition du Christ, de Paul et de Jean : tradition épurée de ses entours merveilleux, affranchie de toute croyance positive, mise au point par la philosophie subjectiviste et agnostique, mûrie par les progrès de la science.

Et l'on nous parle sans doute de l'Évangile du salut, de la communion filiale avec Dieu, du sentiment du péché qui naît, dit-on, du témoignage du Saint-Esprit ; on nous parle de la vie éternelle et du magistère de Jésus... Seulement, le lecteur se demande avec crainte ce que recouvrent ces belles formules, chrétiennes de langue, et religieuses d'accent. On se dit — on ne peut pas ne pas se dire : — En quoi consiste le salut ? Qu'est-ce que Dieu ? Qui est le Saint-Esprit ? Y a-t-il une vie éternelle ? — Vérités de foi ? Hypothèses de l'esprit ? Transcription symbolique de vérités tout humaines ? Puis-je vraiment fonder ma vie sur ce sol mouvant ? Puis-je y trouver la force qui triomphera du scepticisme dissolvant, la paix de l'âme, les motifs d'agir contre la vie charnelle et ce qu'on appelle « le royaume du péché » ? — Les réponses, en effet, me laissent perplexe quand on daigne les articuler. « Le salut est la fin de toute religion ; mais l'idée en est aussi variable que celle du souverain bien[2] », c'est-à-dire, d'après Sabatier, indéfiniment. « Dieu est un père ; il aime d'un amour qui surpasse toute pensée ses enfants égarés et malades... il veut les sauver, et leur donner, avec son Esprit, la vie éternelle[3]. » Mais sur la personnalité divine, sur ses exigences dans l'ordre de foi et de moralité, sur l'existence objective de cette personne

1. P. 493. — C'est moi qui souligne.
2. P. 498. — 3. P. 500.

et ses rapports avec cet ordre, je puis penser ce que je veux, ou ne rien penser du tout : « Cessez donc, âmes inquiètes, de vous tourmenter inutilement et de vous croire hors de la religion du salut parce que vous faites de vains efforts pour vous approprier des dogmes et des croyances, contre lesquelles protestent invinciblement votre raison et votre conscience[1]. » La phrase est ambiguë, mais le contexte prouve à l'évidence qu'il s'agit ici de *tout* dogme et de *toute* croyance, de n'importe quel « joug doctrinal », s'agît-il même « *de croire en Dieu, au sens traditionnel du mot*[2] ». Et l'on ne voit pas que mon inquiétude jaillit nécessairement de cette incertitude suprême, de ce conflit mortel entre l'homme de volonté et l'homme qui pense ! — « Jésus est le Maître de mon âme. » Mais à quel titre ? Je l'interrogerai lui-même, non pas comme le pharisien orgueilleux, décidé à le prendre dans ses paroles, mais comme le disciple humble, comme l'homme raisonnable aussi, qui, prêt à tout accepter de Dieu, tremble de substituer à des affirmations humaines, dont il a éprouvé la faiblesse, une autre affirmation humaine également infirme : *Quid dicis de Teipso ?* — A cette question primordiale, nécessaire, aucune réponse qui compte, hormis celle-ci : Je n'ai pas d'enseignement sur moi-même ; « tu peux fort bien être sauvé hors de la confession personnelle de mon nom[3] » ; fais la volonté du Père, à mon exemple, et ne pèche point contre l'Esprit...

Mais, Seigneur, quelle est la volonté du Père, et qu'est-ce que pécher contre l'Esprit ? — C'est ici que la réponse est décevante, et n'a plus rien qui la rattache au Christ plutôt qu'à tout autre — un Socrate, un Marc-Aurèle, voire un Laplace ou un Littré — pouvant dire sans mensonge : *Veritatem dilexi*. Car « l'esprit de piété adore la vérité, même sans la connaître ; l'esprit scientifique cherche peut-être la vérité sans l'adorer, mais l'un et l'autre l'aiment par-dessus toute chose et s'y vouent sans réserve. Ils se rencontrent et communient dans la religion de la vérité[4]. »

Parler, dans ces conditions, de théologie scientifique, esquisser les termes d'un accord entre une foi sans *aucune*

1. P. 502. — 2. P. 493. — 3. P. 508. — 4. P. 520.

donnée positive certaine, et une science de la morale et du monde qui se fait, qui évolue sans jamais s'achever, c'est tisser une toile de Pénélope, c'est se plaire à un jeu stérile d'adaptations éphémères. Sabatier accorde qu' « il ne s'agit, ni d'une religion concrète, ni d'une science achevée, mais de l'effort intellectuel qui crée la science et du sentiment profond qui engendre la religion [1] » ; il maintient néanmoins que la conciliation de ces éléments fournit son objet à la théologie, science nécessaire d'où sortira, pour les âmes divisées de nos contemporains, « la paix et le salut ».

Se réduira-t-elle à la description des formes qu'a prises, au cours des âges, que prend dans le nôtre, le sentiment religieux ? au catalogue des transcriptions symboliques qu'en a données la raison humaine ? — ou bien cherchera-t-elle à les apprécier, à les critiquer ? Je note en passant que, dans tous les cas, l'on sera forcé de convenir que toujours et partout la religion a été considérée comme impliquant des croyances objectives, communes à tous les fidèles, et nécessaires, — et quel témoignage plus accablant contre la *religion de l'Esprit* ! Mais de plus l'on remarquera que, dans la première hypothèse, la théologie est réduite à n'être qu'une province, entre autres, de disciplines déjà existantes, la psychologie et l'histoire. Reste donc la seconde, qui est aussi bien celle de Sabatier. Nous demandons alors à quelle mesure, à quel idéal, on ramènera l'immense complexité du phénomène religieux. Apprécier, c'est juger ; juger, on ne le pourra qu'en mettant le pied sur le terrain objectif, *terra incognita*, domaine interdit au subjectiviste. Étrange science, qui se réduit au classement tout subjectif d'éléments empruntés ailleurs !

Ce qui est plus grave encore, c'est l'insuffisance notoire de la religion de l'Esprit. On accorde que l'Église est une aide pratiquement nécessaire pour les âmes « encore mineures ». L'évidence, au sujet de l'impuissance de la plupart des hommes à se faire une religion à eux, a été plus forte que la prévention de Sabatier contre une autorité définitive en matière religieuse. Mais pense-t-on que les causes

1. P. 520.

qui ont amené cette impuissance soient près de cesser ? ou que l'émancipation des « âmes majeures » laissera la masse indifférente ? Croyance (et donc servitude) à celle-ci, liberté pleine assurée à celles-là ! Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que l'indépendance revendiquée par les penseurs, par tous ceux qui, à leur suite, s'imaginent penser par eux-mêmes, rendra le joug insupportable aux autres, dépréciera pour tous des croyances que l'immense majorité des âmes n'est pas capable de remplacer. Et ce sera, non pas un lent progrès d'émancipation, mais l'indifférentisme religieux, l'abaissement de l'idéal, un recul vers la barbarie. L'expérience ne le montre que trop : partout où l'indépendance de l'autorité est proclamée en haut, c'est, en bas, l'anarchie qui triomphe. Combien rares sont les âmes assez hautes pour substituer une règle subjective à des croyances définies, à des devoirs imposés du dehors ! En fait, dans le grand nombre, c'est alors l'esprit religieux qui s'abolit, comme le notait déjà Emerson pour son temps : « On a foi dans la chimie, dans la viande et le vin, dans la richesse, dans la machinerie, dans les engins à vapeur, les batteries électriques, les turbines, les machines à coudre, et dans l'opinion publique, — mais non dans les causes divines[1]. »

Dira-t-on que c'est là un état de transition, la rançon qui paye toujours un grand mouvement de l'humanité ? — Qu'on avoue du moins que nul indice de fait n'autorise cette espérance ! — Reste, déclare Sabatier, la révélation de Dieu dans la nature et l'ordre du monde, sa réponse à l'âme de bonne volonté. Dans le livre de l'univers, mieux épelé, on lira le nom divin ; agissant mieux, on appréciera davantage l'amour du Père céleste. La pensée est belle, étant chrétienne. Mais, d'abord, cette contemplation désintéressée, optimiste, finalement religieuse, de la nature et du monde humain, est-elle *possible* à tous ? De bons observateurs en doutent : « Quelle foi en la nature peut être celle de ces multitudes, toujours croissantes, qui peinent dans les villes... qui vont au travail à travers des rues fourmillantes, à l'accompagnement déchirant du train ou du tram, et pas-

1. *Essay on Worship.*

sent leurs journées dans le labeur de l'usine, de l'atelier ou de la boutique ? que peut être pour eux la nature ? Certes, à peine plus qu'un mot[1]... » Et je ne parle pas des solutions désespérées que suggèrent, au problème de la Providence, le spectacle et l'expérience du mal et de la douleur ! Si pourtant l'homme, laissé à ses propres forces, pouvait surmonter ces obstacles, arriverait-il à la *religion de l'Esprit* ? Nullement, mais à la croyance positive en un Dieu Père et miséricordieux ; il retomberait par cette voie sous le joug de l'autorité. La voie morale demeure, il est vrai, ouverte à tous. Mais, plus encore que la contemplation, l'effort étant plus laborieux, la bonne volonté, l'action réclame, pour être efficace et persévérante, un point d'appui *objectif.* Hors de là c'est le caprice individuel, la porte ouverte à toutes les illusions, à toutes les maladies du sentiment religieux et moral.

Il semble inutile d'insister : la religion de l'Esprit ne saurait donner, ni aux hommes pris d'ensemble, ni à une âme en particulier, le point d'appui ferme que réclame impérieusement, pour s'y fonder, la vie religieuse. « La religion d'un homme, disait justement Carlyle, ne consiste pas en beaucoup de choses dont il doute, ou qu'il s'efforce à croire, mais en quelques-unes dont il est certain, et qu'il n'a nul effort à faire pour croire. »

Et c'est là, rappelons-le en finissant, qu'est la coupure irréparable entre croyants et fidéistes, entre les religions d'autorité et la religion dite de l'Esprit. Le dissentiment est foncier justement parce qu'il est d'ordre philosophique. Ce n'est pas la logique, moins encore la bonne foi de nos adversaires, que nous contestons ; leur science de l'histoire et de la psychologie peut fournir matière à discussion, non à sécession absolue. C'est au point de départ, et à propos du subjectivisme agnostique qui oriente toute leur pensée, que nous brisons résolument avec l'école protestante libérale. Il n'y a sur ce point ni accord possible, ni concession opportune.

1. W.-J. Brown, *The Passing of Conviction*, dans *Hibbert-Journal*, April 1904, p. 567.

Après avoir défendu la doctrine catholique contre les déformations qui la représenteraient comme insoucieuse des préparations subjectives de la foi, après avoir confessé que notre science des choses divines est toujours inadéquate, et très souvent analogique, il nous reste à maintenir l'objectivité fondamentale de la connaissance religieuse, à défendre jalousement la seule base possible d'une foi qui est plus qu'un rêve, d'une vie digne d'être vécue.

Léonce de GRANDMAISON.

LA CODIFICATION DU DROIT CANON

I

Le 19 mars dernier, le souverain pontife Pie X publiait le *Motu proprio* « *Arduum sane* », relatif à la codification du droit canon. On ne peut qu'applaudir à cette initiative et souhaiter un plein succès à une œuvre aussi utile. La tâche sera longue et ardue ; mais la difficulté est loin d'effrayer ou d'arrêter le courage et la constance du pieux et vaillant pontife, dont l'idéal sublime est « de tout restaurer dans le Christ ».

Donner à l'Église un code de lois claires, précises, ordonnées, est un moyen efficace de promouvoir la discipline ecclésiastique, « dont la bonne ordonnance et l'état florissant ne peuvent manquer de produire des fruits très abondants[1] ». Pour assurer la prospérité d'un État, il ne suffit pas en effet qu'il y ait de bonnes lois, il faut encore qu'elles soient observées. « Sans doute, le Siège apostolique, soit dans les conciles œcuméniques, soit en dehors des conciles, n'a jamais cessé d'édifier la discipline ecclésiastique sur des lois excellentes, adaptées aux conditions particulières des époques. Mais les lois même les plus sages, si elles restent *éparses*, demeurent facilement *ignorées* de ceux qu'elles obligent, et ne peuvent par conséquent être mises en vigueur comme il convient[2]. »

Qu'il y ait actuellement dans l'Église ce double inconvénient, signalé par le vigilant pontife, personne n'en doute. Mais le principal est, sans contredit, l'état de dispersion et la multiplicité excessive des lois canoniques. Il importe donc de faire un choix et de réunir les lois ainsi ordonnées dans un même code officiel, que chacun pourrait facilement consulter ou étudier. Aussi, faut-il avouer que le projet vient à son temps, et répond à un véritable besoin.

Remarquons d'ailleurs que des travaux du même genre ont

1. *Motu proprio* « *Arduum sane* » ; traduction française, *Revue du diocèse d'Annecy*, 15 avril 1904. — 2. *Ibid.*

été maintes fois entrepris dans le passé et pour la même raison. Terrasson, dans son *Histoire de la jurisprudence romaine* (p. 288), rapporte que l'incohérence et l'ignorance des lois provoquèrent la publication du code Théodosien (en 438). Un siècle à peine après, les mêmes motifs suggérèrent à Justinien l'idée de faire de nouvelles collections ; et grâce aux travaux de Tribonien et de ses collaborateurs, on eut successivement le *Codex Vetus* (avril 529), les *Pandectes* ou *Digeste* (janvier 533), les *Institutes* (décembre 533), et le *Codex novus* (décembre 534). (Cf. Terrasson, *op. cit.*, p. 303.)

La réforme, sans être parfaite, fut heureuse, si l'on en juge par le résultat. Le succès fut immense, et l'influence exercée sur tout le monde civilisé considérable et durable ; elle dure encore.

« Le droit romain, dit Demangeat (*Cours élémentaire de droit romain*, introduction, p. 1), occupe une place importante dans l'enseignement de nos facultés. La Faculté de Paris a quatre chaires de droit romain ; les autres facultés en ont deux. Dans toutes, deux années sont données à chaque professeur pour expliquer aux jeunes gens qui aspirent au grade de licencié les éléments du droit romain. »

II

De son côté, l'Église, société parfaite, souveraine, indépendante, doit avoir ses lois propres. Les unes, émanant directement de son divin Fondateur, subsisteront aussi longtemps que l'Église elle-même ; les autres, instituées par elle, « selon les conditions particulières des époques et des besoins, » doivent nécessairement se modifier et se multiplier avec le temps. Aussi, après plusieurs siècles, furent-elles déjà nombreuses ; et comme elles étaient éparses, il était presque impossible de les connaître. Pour en faciliter l'étude, des savants essayèrent de les réunir en des collections particulières ; et en effet, dès les premiers siècles, diverses collections des saints canons furent formées [1].

1. Voir sur ce sujet l'excellent article de M. l'abbé Boudinhon dans la *Revue du Clergé français*, 15 mai 1904.

Parmi les plus anciennes, quelques-unes ont eu et ont encore une importance considérable pour le droit canonique, et à ce point de vue, même dans un article qui n'est qu'un coup d'œil rapide sur la question, les livres pseudo-apostoliques méritent une mention spéciale. Ce sont la *Doctrine ou l'Enseignement des douze apôtres* (fin du premier siècle ou commencement du second), les *Constitutions apostoliques* (milieu du quatrième ou commencement du cinquième siècle) et les *Canons des Apôtres* (cinquième siècle ou commencement du sixième) [1].

Bientôt vinrent les collections des conciles. Les travaux des frères Ballerini, continués par Maassen, nous ont donné les plus précieux renseignements sur les collections grecques du droit ecclésiastique [2].

Dans l'Église latine, il faut citer la version et collection de Denys le Petit (mort avant 555), les fausses décrétales ou la collection pseudo-isidorienne, entre 844 et 853 [3].

« A partir du dix-neuvième siècle, le travail de codification du droit canon est repris avec une nouvelle ardeur », et, ajoute Tardif (*op. cit.*, p. 160), « pendant un siècle et demi environ avant le *Décret de Gratien*, qui fera oublier toutes les compilations antérieures, on a composé tout au moins, trente-sept collections différentes, dont quelques-unes ont une étendue considérable [4] ».

Toutefois, remarque très justement Tardif (*op. cit.*, p. 173), « le douzième siècle, qui est l'époque de la renaissance juridique, est le commencement d'une phase nouvelle pour

1. Cf. Pitra, *Jur. eccl. Græc. hist. et mon.*, p. 45; Tardif, *Histoire des sources du droit canon*, p. 46; *Funk, Opera Patrum Apost.*, t. I, *Proleg.*, p. 132; Wernz, *Jus Decretalium*, t. I, n. 200, p. 276.

2. Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 204, p. 282.

3. Cf. Fournier, *De l'origine des fausses décrétales*; Tardif, *op. cit.*, p. 140 ; Wernz, *loco cit.*, n. 215, p. 290.

4. Les principales sont la collection dédiée à Anselme, archevêque de Milan (883-897); les vingt livres des décrets de Burchard de Worms (1012-1023); cette compilation, appelée au moyen âge le *Brocard*, est celle qui a eu le plus de vogue avec le *Décret de Gratien* ; la collection d'Anselme de Lucques, mort vers 1086 ; celle du cardinal Deusdedit, achevée en 1086 ou 1087 ; celle de Bonizon, évêque de Sutri et plus tard de Plaisance; ce recueil est de la fin du onzième siècle comme le précédent ; le Polycarpe du cardinal Grégorius (1101-1120) ; le Décret et la Panormie d'Yves de Chartres (1117). Cf. Tardif, *op. cit.*, p. 159 *sqq*; Wernz, *loco cit.*, n. 218, p. 297 *sqq*.

le droit canonique comme pour le droit romain. Il voit paraître un vaste traité, qui, dans ses sources et sa méthode, s'inspire des collections des deux siècles précédents, mais leur est supérieur par l'exécution. Aussi, il les effacera tous, et il aura la fortune exceptionnelle, pour une œuvre privée, de servir de base à l'enseignement du droit ecclésiastique jusqu'aux temps modernes. C'est le *Décret de Gratien*.

« Assurément, dans l'histoire du droit canonique ou du droit civil, on ne trouverait pas une œuvre privée, ni peut-être même un recueil officiel, qui ait eu une action aussi universelle et aussi durable que le *Décret de Gratien*. »

Cependant, tout en marquant un progrès signalé, l'œuvre de Gratien est loin d'être sans défauts. Les emprunts qu'il a faits à des compilations suspectes, notamment aux fausses décrétales, ont été la source de bien des erreurs. Et à la vérité le *Décret* n'a jamais été reçu par l'Église comme collection authentique[1], quoiqu'il ait joui et jouisse encore d'une grande autorité.

De plus, il fut bientôt insuffisant, car « le rôle de la papauté avait considérablement grandi au douzième siècle. De toutes parts, on consulte Rome et on recueille avec empressement ses réponses[2]. » Aussi, y eut-il bientôt un nombre considérable de décrétales qui se trouvaient en dehors du *Décret* (*extra Decretum*). Les canonistes se remirent à l'œuvre et formèrent des recueils spéciaux de ces décrétales *extravagantes*. Plusieurs collections parurent, dont les plus importantes furent les cinq recueils connus sous le nom de *Quinque compilationes antiquæ*.

1. Evidemment, il ne s'agit pas de l'authenticité au point de vue historico-scientifique, mais de l'authenticité au point de vue juridique et légal; sous ce rapport, une collection est authentique lorsqu'elle a été faite et publiée par l'autorité publique compétente; ou, si la compilation est l'œuvre d'un docteur privé, elle devient publique ou authentique, par une confirmation expresse ou tacite du Saint-Siège, et par conséquent, ce qui est contenu dans ce code ou cette collection exprime la volonté du législateur. Une collection, au contraire, est dite *privée*, si elle est l'œuvre d'un docteur privé et n'a jamais reçu de l'autorité publique compétente une confirmation expresse ou tacite. Cf. Marianus de Luca, *Prælectiones Juris can.*, *Introductio general.*, t. I, p. 114 *sqq.*; Wernz, *loco cit.*, t. I, n. 196, § 2, p. 270.

2. Tardif, *op. cit.*, p. 187.

III

La première de ces compilations dans l'ordre chronologique (*compilatio prima*) est le *Breviarium*, *Summa* ou *Libellus extravagantium decretalium* de Bernard de Pavie, composé entre 1187 et 1191. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 238, p. 319.) C'est lui qui le premier a introduit la division en livres et en titres, suivie dans les grands recueils de droit romain. Cette classification, adoptée depuis dans toutes les compilations postérieures, a été résumée par les glossateurs dans ce vers technique :

Judex, Judicium, Clerus, Connubia, Crimen.

Judex (hiérarchie ecclésiastique) ; *Judicium* (jugements et procédure ecclésiastiques) ; *Clerus* (offices et devoirs des clercs) ; *Connubia* (mariage) ; *Crimen* (délits et peines ecclésiastiques, soit droit pénal et procédure criminelle) [1].

Toutes ces collections étaient également des œuvres privées, incomplètes, et parfois mêlées de documents apocryphes. Pour remédier à cet inconvénient, « Innocent III, en 1210, fit faire par son notaire Petrus Collivacinus de Bénévent, qui fut plus tard cardinal, un recueil de ses décrétales les plus importantes, et il l'envoya à l'Université de Bologne avec une bulle, adressée à tous les maîtres et écoliers de cette université, et portant qu'ils pouvaient se servir de ce recueil sans hésitation ni scrupule devant les tribunaux et dans les écoles. C'est la première des compilations officielles de décrétales, faites par ordre des souverains pontifes. Les glossateurs l'appelèrent habituellement *Compilatio tertia*, bien qu'elle fût antérieure à la *Compilatio secunda*. L'auteur de cette compilation suivit la classification et les divisions qui avaient été adoptées par Bernard de Pavie, et qui reçurent ainsi une consécration officielle [2]. »

Peu de temps après la publication de cette *Compilatio tertia*, entre 1210 et 1215, c'est-à-dire avant le quatrième concile de Latran, célébré en 1215, Jean de Galles fit à Bologne une nouvelle compilation, en suivant toujours la même division.

1. Tardif, *op. cit.*, p. 190. — 2. *Ibid.*, p. 192.

Les glossateurs l'appelèrent *Compilatio secunda*, principalement parce qu'elle complétait le *Breviarium* de Bernard de Pavie (*Compilatio prima*). Ce n'est qu'une collection privée.

Un canoniste inconnu composa la *Compilatio quarta*; elle est faite sur le même plan que les précédentes. S'il faut en croire Jean André, l'auteur serait Innocent III lui-même. Ce qui donne du poids à ce témoignage, c'est qu'en effet cette collection ne contient pas les décrétales d'Honorius III (1216-1227), successeur immédiat d'Innocent III ; elle ne renferme, avec les canons du concile de Latran, tenu en 1215, que les décrétales de cet illustre pontife, mort le 16 juillet 1216. C'est l'opinion de Laurin et, semble-t-il, de Benoît XIV, qui, au commencement de son bullaire, déclare cette collection authentique. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 238, § 4, p. 321.)

Enfin, la cinquième compilation est une collection authentique des décrétales d'Honorius III (1216-1227). Elle fut faite par ordre de ce pontife, qui, entre le 31 janvier 1226 et le 18 mars 1227, l'envoya à Tancrède, archidiacre de Bologne, avec la bulle *Novæ causarum*, lui enjoignant de la publier solennellement, de s'en servir en toute sécurité, et de la faire recevoir par les autres canonistes soit en justice, soit dans l'enseignement [1].

IV

A Honorius III succède Grégoire IX en 1227. A l'avènement du nouveau pontife, on étudiait le droit canonique dans le *Décret de Gratien* et les cinq compilations, dont deux au moins n'étaient pas authentiques. Ce qui faisait six recueils différents, auxquels on devait avoir recours dans l'enseignement et dans la pratique. De plus, dans les écoles comme dans les tribunaux, on citait souvent des textes qui n'étaient point dans les compilations reçues. De là des hésitations, des incertitudes dans le droit, dans la justice. Il devenait urgent de remédier à ces inconvénients.

Grégoire IX, très actif, malgré son grand âge (il avait été élu à quatre-vingt-deux ans), « et justement considéré, dit Tardif (*op. cit.*, p. 196), comme l'un des plus éminents jurisconsultes *in utroque jure*, se mit à l'œuvre dès le commencement de son

1. Tardif, *op. cit.*, p. 194; Wernz, *loco cit.*, n. 238, § 5, p. 322.

pontificat. En effet, dès l'année 1230, ce pape confia à saint Raymond de Pennaforte, son chapelain et pénitencier, ancien professeur de droit canon à Bologne, le soin d'entreprendre une nouvelle collection des lois ecclésiastiques. Le savant dominicain se mit courageusement à l'œuvre, et il acheva son travail en 1234. Le 5 septembre de la même année, le pape en adressa un exemplaire aux Universités de Bologne et de Paris, et, par la bulle *Rex pacificus*, la rendait strictement et exclusivement obligatoire dans les écoles et les tribunaux, et défendait d'en faire une autre sans l'autorisation spéciale du Souverain Pontife. Ainsi promulguée, cette collection acquit la valeur de collection *authentique* et *une*, toutes les lois qui y sont contenues sont considérées comme ayant été publiées le même jour. Elle était en même temps *universelle*, les décrets ou canons, dans la partie dispositive, avaient force de lois générales dans l'Église ; et *exclusive*, en ce sens que les collections précédentes, faites *après* le *Décret de Gratien*, et, d'une manière générale, toutes les lois antérieures, même universelles, *contraires* au nouveau code, étaient abrogées. (Cf. Wernz, *loco cit.*, p. 325 ; Marianus de Luca, *Prælect. jur. can.*, t. I, introd. gen., p. 118 *sqq.* ; Tardif, *op. cit.*, p. 198.)

Après la publication des décrétales de Grégoire IX, il fallut nécessairement faire des lois nouvelles, et partant songer à de nouvelles collections. Après plusieurs essais[1], Boniface VIII (1294-1303), jurisconsulte et canoniste renommé, résolut, peu après son avènement au trône pontifical, de faire un recueil officiel, comprenant les décrétales postérieures à la promulgation des cinq livres de Grégoire IX. L'œuvre fut achevée en 1298, et le 3 mars de cette année, le pontife, par la constitution *Sacrosanctæ*, la promulgua aussitôt, et l'envoya aux Universités de Bologne et de Paris. Ce nouveau recueil qui devait s'ajouter aux cinq livres du volume des *Décrétales* de Grégoire IX, fut appelé le *Sexte* ou sixième livre.

1. Innocent IV (1243-1254), à lui seul, fit faire trois collections : la première en 1246, la deuxième en 1251, et la troisième en 1253. Grégoire X en fit une nouvelle en 1274, et Nicolas III, une autre en 1280. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 246, p. 328.)

La bulle pontificale lui conférait la valeur de seconde collection, *authentique*, *une* et *universelle*. C'est pourquoi tous les chapitres ou canons du *Livre sixième* dans leur partie dispositive, ont force de lois universelles dans l'Église, et, comme lois *postérieures*, elles abrogent toutes les lois antérieures universelles, qui leur seraient contraires, même celles contenues dans la collection authentique de Grégoire IX. Bien plus, en vertu de cette même constitution, toutes les décrétales des prédécesseurs de Boniface VIII, publiées après la collection de Grégoire IX, sont abrogées, excepté celles qui étaient insérées dans ce recueil, ou qui y étaient réservées. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 247, p. 329.)

La promulgation du *Sexte* ne supprima pas la nécessité de lois nouvelles; elles furent bientôt nombreuses. Clément V, premier pape d'Avignon (1305-1314), fit faire une nouvelle collection, et au consistoire du 21 mars 1314, tenu au château de Monteaux, près de Carpentras, la promulgua et commença de la transmettre selon l'usage aux diverses universités, spécialement à celles de Bologne et de Paris. La mort l'empêcha d'achever son œuvre. Jean XXII (1316-1334) la reprit, refondit complètement la collection, la corrigea, la compléta et la promulgua par sa constitution *Quoniam nulla* du 25 octobre 1317. Cette collection, appelée d'abord par Jean XXII, *Livre septième*, prit bientôt, grâce à l'autorité de Jean André, qui la glosa, le nom de *Constitutions de Clément V* ou simplement de *Clémentines*. Comme le texte, cette collection est sans nul doute authentique, une et universelle. Jean XXII l'envoya aux universités, et, comme ses prédécesseurs Grégoire IX et Boniface VIII, il ordonna dans la bulle d'envoi qu'on se servît désormais de ce recueil dans les tribunaux et les écoles, sans défendre cependant, comme on l'avait fait pour le *Sexte*, de recourir aux décrétales universelles, publiées après la promulgation du *Sexte* et non insérées dans cette collection : c'est-à-dire la collection n'était pas *exclusive* ; au point de vue juridique, elle laissait toute leur valeur aux constitutions publiées après le *Sexte* et non insérées dans ce recueil. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 248, p. 331.)

Les *Décrétales* de Grégoire IX, le *Sexte* et les *Clémentines*

étaient des recueils officiels de décrétales ; ils avaient été composés par ordre des papes et promulgués par eux ; ils firent bientôt tomber dans l'oubli les collections privées, qui devenaient désormais inutiles. (Cf. Tardif, *loco cit.*, p. 214.)

Au commencement du seizième siècle, un licencié en droit, nommé Chappuis, simple correcteur dans une imprimerie parisienne, de son chef, réunit en une collection vingt constitutions ou *Extravagantes* de Jean XXII, qu'il divisa en titres, avec rubriques et chapitres, et en 1500, l'inséra dans la nouvelle édition du *Corpus Juris* ; à partir de ce moment-là, on continua d'insérer ces *Extravagantes* de Jean XXII dans les diverses éditions du *Corpus Juris*.

Quelque temps après, il réunit encore soixante-neuf ou soixante-dix autres *Extravagantes* en une collection intitulée : *Extravagantes communes* ; cette collection fut insérée, en 1503, dans une nouvelle édition du *Corpus Juris* ; et elle y est restée.

Au point de vue juridique, cette double collection n'est qu'une collection *privée* ; elle n'est pas authentique, comme collection. Aussi, règle générale, ces constitutions, réunies dans ce double recueil, valent ce qu'elles vaudraient si elles n'avaient jamais été réunies en collection ; elles retiennent toute la valeur qu'elles ont *par elles-mêmes*, en tant que constitutions pontificales. (Cf. Wernz, *loco cit.*, n. 261, p. 333.)

En 1582, Grégoire XIII fit faire une édition du *Corpus Juris*, qui comprenait le *Décret de Gratien*, les *Décrétales* de Grégoire IX, le *Sexte*, les *Clémentines*, les *Extravagantes* de Jean XXII, et les *Extravagantes communes* ; mais, d'après ce qu'on vient de dire, il est facile de voir que ces collections, réunies dans cette édition, qui a servi de base aux éditions postérieures, n'ont pas la même valeur juridique.

V

« La tenue du concile de Trente et la promulgation des nouvelles lois ayant rendu insuffisant cet ensemble, les pontifes romains Grégoire XIII, Sixte-Quint, Clément VIII, et Benoît XIV consacrèrent leurs efforts soit à préparer de

nouvelles éditions du *Corpus Juris*, soit à constituer d'autres collections des saints canons, auxquelles vinrent s'ajouter récemment les collections authentiques des décrets de certaines congrégations », en particulier de la sacrée congrégation des Rites [1].

Mais, continue le pontife, « si ces ouvrages ont fourni des éléments pour diminuer les difficultés, suivant les circonstances, cependant ils ne répondent pas suffisamment à toutes les nécessités. Les dimensions mêmes des collections constituent un obstacle appréciable. » Ajoutez à cela que « dans le cours des siècles ont paru des lois très nombreuses, accumulées en de nombreux volumes; une certaine quantité, adaptées aux époques où elles furent promulguées, ont été abrogées ou sont tombées en désuétude; quelques-unes, enfin, à cause des modifications qui se sont produites dans lés circonstances, sont devenues d'une application difficile ou d'une moindre utilité pour le bien commun des âmes ».

Certes, les inconvénients sont palpables. Ce n'est pas que des réformes partielles n'aient déjà été introduites par Pie IX et Léon XIII. Le premier, par exemple, par la bulle *Apostolicæ Sedis*, restreignit le nombre des censures *latæ sententiæ*; le second, par la constitution *Officiorum et munerum*, mitigea les lois concernant la publication et la censure des livres, et, par la constitution *Conditæ a Christo*, établit des règles pour les congrégations religieuses à vœux simples [2].

Ce n'est qu'un commencement; une réforme générale s'impose. La simple indication des différentes collections où sont contenues en partie les lois ecclésiastiques, le prouve surabondamment.

Et puis, dans l'usage de ces recueils, il y a une mesure à garder : toutes ces collections n'ont pas la même valeur juridique; il y a aussi un choix à faire : de ces nombreuses lois, beaucoup, au cours des siècles, ont été abrogées ou sont tombées en désuétude; quelques-unes sont vagues, indéterminées, ou difficilement applicables à notre époque. C'est un dédale où l'on se perd. De là tant d'incertitudes, de controverses entre les docteurs, et, par-dessus tout, sous prétexte

1. *Motu proprio « Arduum sane »*. — 2. *Ibid.*

de difficulté inextricable, une espèce d'indifférence générale pour le droit ecclésiastique, qui avec le temps aboutirait fatalement à l'ignorance des lois et au relâchement de la discipline ecclésiastique [1].

Aussi, ne faut-il pas s'étonner que « d'illustres pasteurs de l'Église et même un assez grand nombre de cardinaux aient demandé avec instance que toutes les lois ecclésiastiques, promulgées jusqu'à cette époque, fussent réunies en un seul corps et classées dans un ordre clair ; qu'on écartât celles qui n'étaient plus en vigueur, et que d'autres, sur les points où ce serait opportun, fussent mieux adaptées aux besoins de l'époque ; plusieurs évêques formulèrent la même requête au concile du Vatican [2] ».

Pour donner satisfaction à ces vœux très légitimes et répondre aux besoins du temps, Pie X a entrepris de réaliser cette réforme tant désirée ; et dans ce but, il a déjà établi [3] : « I. Un conseil, ou, comme l'on dit, une commission pontificale, à laquelle seront confiés la direction et le soin de toute cette affaire. Elle se compose de plusieurs cardinaux de la sainte Eglise romaine, qui devront être désignés nominativement par le Souverain Pontife. »

Voici la liste des cardinaux désignés par le pape : LL. EEm. les cardinaux Serafino Vannutelli, Agliardi, Vincent Vannutelli, Satolli, Rampolla, Gotti, Ferrata, Cassetta, Mathieu, Gennari, Cavicchioni, Merry del Val, Steinhuber, Segna, Vivès, Cavagnis.

« II. Ce conseil sera présidé par le Souverain Pontife lui-même, et, en son absence, par le doyen des cardinaux présents.

« III. Il y aura en outre un nombre convenable de consulteurs, que les Pères cardinaux choisiront avec l'approbation du Souverain Pontife parmi les hommes les plus compétents en matière de droit canon et de théologie [4].

1. Voir Mgr Martin, *Omnium Concilii Vaticani documentorum... Collectio*, p. 152.

2. *Motu proprio « Arduum sane »*. — 3. *Ibid.*

4. Par billets de la Secrétairerie d'État, le Saint-Père désigne comme consulteurs pour la codification du droit canon les membres suivants, dont la résidence est fixée à Rome ; à savoir : Mgr Befani, auditeur de rote ;

« IV. Tout l'épiscopat doit prêter son appui et son concours à cette œuvre très importante, conformément aux règles qui seront exposées en temps opportun. »

Conformément à ces dispositions, le Secrétaire d'État de Sa Sainteté, S. Ém. le cardinal Merry del Val, a envoyé le 25 mars une lettre circulaire à tous les ordinaires, dans laquelle il précise certaines règles à suivre. (Cf. *Analecta Eccl.*, avril 1904, p. 176.)

Chaque archevêque ou métropolitain devra au plus tôt entendre ses suffragants et tous les autres ordinaires, s'il y en a, qui ont droit d'assister au concile provincial ; et dans quatre mois à partir de la réception de la présente lettre, il devra envoyer au Saint-Siège un rapport, dans lequel il dira s'il y a lieu, à son avis et à celui de ceux qu'il a consultés, de faire des réformes dans le droit canon actuellement en vigueur, et quelles sont ces réformes.

Rien de plus sage que cette mesure. Personne n'est plus à même de donner un avis opportun que ceux qui, avec la science, ont l'expérience que donne la pratique d'une administration complexe et difficile. Bien plus, le Souverain Pontife, appréciant à juste titre cette collaboration de l'épisco-

R. P. Benedetti, du Très-Saint-Rédempteur ; Mgr Binzecher ; R. P. Bucceroin, S. J. ; Mgr Budini ; M. le comte Capogrossi Guarma, doyen des avocats consistoriaux ; Mgr Checchi ; Mgr Costa ; R. P. Pie de Langogne, des Mineurs capucins ; Mgr de Lai, secrétaire de la sacrée congrégation du Concile ; R. P. de Luca, S J. ; Mgr de Montel, doyen de la S. Rote ; R. P. Eschbach, de la Congrégation du Saint-Esprit ; R. P. Thomas Esser, O. P., secrétaire de la sacrée congrégation de l'Index ; R. P. Fernandez Vincent, des Ermites de Saint-Augustin ; Mgr Giorgi Oreste ; Mgr Giustini Philippe, secrétaire de la sacrée congrégation des Evêques et des Réguliers ; R. P. Janssens, O. S. B. ; R. P. Kaiser Maur, M. O. P. ; R. P. Klumper Bernardin, des Mineurs franciscains ; Mgr Latini Joseph ; Mgr Lega Michel ; R. P. Lépicier Alexis, des Servites ; R. P. Lepidi Albert, O. P. ; Mgr Lombardi Charles ; Mgr Lucidi Evariste ; Mgr Lugari Jean-Baptiste, assesseur du Saint-Office ; Mgr Mannaioli Dominique ; Mgr Melata Benoît ; Mgr Nervegna Joseph ; R. P. Naval Joseph, O. P. ; R. P. Ojeti Benoît, S. J. ; Mgr Pezzani Henri-Marie ; Mgr Pillet Albert ; Mgr Pompili Basile ; Mgr Sebastianelli Guillaume, auditeur de rote ; R. Sili D. Auguste ; R. P. Valenzuela Pierre-Armengaud, Maître général des Mercédaires ; R. P. Van Rossum Guillaume, de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur ; Mgr Veccia Louis, secrétaire de la sacrée congrégation de « Propaganda Fide » ; R. P. Wernz François-Xavier, S. J. (*Analecta Eccl.*, avril 1904, p. 183.)

pat, l'invite, par une faveur particulière, à prendre une part plus directe, plus intime aux travaux de la commission romaine. Les évêques de *chaque nation* pourront se concerter entre eux, élire et députer à Rome un représentant spécial, éminent juriste et savant théologien, qui sera admis parmi les consulteurs résidant à Rome, et coopérera directement aux travaux de la commission.

S'ils le préfèrent, ils pourront choisir comme leur correspondant un des consulteurs résidant à Rome, auquel ils transmettront leurs desiderata; et celui-ci les communiquera à la commission. Ou encore, ils pourront désigner quelqu'un de leur nation, qui, sans aller à Rome, pourra se mettre en rapport avec les consulteurs romains et coopérer par lettres à cette œuvre si salutaire.

VI

Il importe sans doute d'indiquer les points faibles, les corrections à faire... ; mais il serait souverainement utile de suggérer en même temps une solution pratique. La critique est facile et l'art est difficile. C'est particulièrement vrai en la question. Et puis, s'il y a sur un même point plusieurs projets, peut-être en prenant dans chacun ce qu'il y a de meilleur, réussira-t-on à faire quelque chose de plus approprié aux conditions particulières de notre époque.

Comme l'insinue l'article v du *Motu proprio*, il y a d'abord une question de méthode à résoudre. Quel plan adoptera-t-on dans un tel travail? Suivra-t-on servilement l'ordre légal, ou essayera-t-on d'introduire dans ces matières complexes un ordre logique, systématique, de manière à en faciliter une étude vraiment scientifique?

Assurément, croyons-nous, les consulteurs modernes marcheront sur les traces de leurs illustres devanciers, de saint Raymond de Pennaforte lui-même. Celui-ci, en effet, n'essaya-t-il pas d'introduire dans ces matières un certain ordre chronologique et même logique? Peut-être n'y réussit-il pas tout à fait; en tout cas, il y tâcha, et ce fut un progrès. C'est ce que feront les éminents canonistes et théologiens qui forment la commission des consulteurs résidant à

Rome, dont l'expérience et la science nous garantissent une œuvre féconde.

A propos de ce nouveau code, ne serait-ce pas une innovation heureuse de donner d'abord au moins un résumé officiel des *sources* du droit, des *principes généraux* qui servent de fondement au droit ecclésiastique ? Puis viendrait le *texte même des lois*, divisées, si l'on veut, en livres, titres et chapitres. Dans la rédaction des différents livres, titres et chapitres, ne serait-il pas opportun d'avoir au commencement de chaque matière importante les principes généraux sur la question, qui constitueraient comme la partie théorique, et ensuite la pratique, c'est-à-dire la loi elle-même, que l'on *détaillerait par articles* ? C'est la méthode des encycliques *Officiorum et munerum* et *Conditæ a Christo* de Léon XIII, des *Motu proprio* de Pie X sur la musique sacrée et la démocratie chrétienne.

De plus, un des besoins les plus urgents me paraît être la création d'un bulletin officiel, espèce de journal officiel, qui nous garantisse le texte authentique et la promulgation des actes du Saint-Siège. Il serait de même à souhaiter, qu'outre ce bulletin officiel, à la fin de chaque année, chaque congrégation publiât, par ordre de matières, un recueil des décisions qu'elle aurait portées dans le courant de l'année. On retrouverait ainsi très facilement les documents dont on peut avoir besoin.

Et puis, que de choses à préciser sur la valeur juridique des décrets des sacrées congrégations ! Toutes les décisions, même celles de la sacrée congrégation des Rites, n'ont pas une portée universelle.

Une des questions étudiées sera évidemment la législation matrimoniale. Le bien général ne semblerait-il pas demander que les empêchements de mariage fussent réduits dans une certaine mesure ? En particulier, n'y aurait-il pas lieu de préciser et même de réduire les empêchements d'affinité [1] ? L'empêchement canonique de parenté légale est tout entier basé sur la théorie de l'adoption d'après le droit romain. Or l'adoption imparfaite (*adoptio minus plena..., vel simplex*)

1. Cf. Santi-Leitner, lib. IV, t. XIII, p. 235 *sqq*.

produit-elle un empêchement dirimant comme l'adoption parfaite ou adrogation (*adoptio solemnis, plena, arrogatio*)? De plus, nos codes civils modernes ont généralement sur cette question une législation tout à fait différente du droit romain. Par exemple, selon le code français, article 348, « l'adopté reste dans sa famille naturelle et y conserve tous ses droits ». Dans ces conditions, l'empêchement subsiste-t-il ? Un mot du législateur suffirait pour trancher ces questions qui divisent les docteurs [1].

Et à propos de la clandestinité que de points à éclaircir ! D'après le concile de Trente (sess. 24, cap. *Tametsi*), le « propre curé » peut donner à un autre prêtre la permission d'assister à un mariage. Mais il y a bien des manières de donner une semblable faculté ; et on a souvent discuté sur la licéité et même sur la validité de certains modes employés. (Cf. Wernz, *loco cit.*, t. VI, n. 217, p. 286 ; *Analecta Eccl.*, t. I, an. 1893, p. 112 *sqq.*)

Au décret *Tametsi* se rattache également la question complexe du domicile et du quasi-domicile. N'y aurait-il pas lieu de préciser, de compléter la législation canonique sur ce point si important ? Sans doute, dit avec raison le P. Wernz (*loco cit.*, t. IV, n. 188, p. 274), Laurin expose admirablement toute la doctrine canonique sur le domicile. Mais les plus belles dissertations d'un docteur privé ne remplacent pas un texte de lois bien clair, complet, authentique [2].

De même, que de points à préciser au sujet des irrégularités ! Et ne faudra-t-il pas faire une revision complète du code pénal, etc. ? Inutile d'insister. L'organisation de la commission préposée à cette réforme nous garantit les plus heureux résultats. Les évêques feront parvenir leurs conseils et

1. Cf. Wernz, *loco cit.*, t. IV, p. 707; Aichner, *Jus Eccl.*, p. 626; Santi-Leitner, lib. IV, t. xii, p. 227.

2. Voir sur cette question : *Collectio Lacensis*, t. IV, col. 1191, art. cv, et la note des éditeurs de la Collection, Index, col. 146, n. 60, note 1; — *Analecta Eccl.*, avril 1903, p. 158 *sqq.*; — *l'Ami du Clergé*, septembre 1902, p. 800. Voir aussi le célèbre votum du P. Wernz dans une cause parisienne du 20 août 1898 (*Analecta Eccl.*, février 1899, p. 62 *sqq.*); — dans *le Canoniste contemporain*, année 1899, les décisions de la sacrée congrégation de l'Inquisition, p. 217 et 219 ; et les intéressants articles de M. l'abbé Boudinhon sur le domicile et le quasi-domicile, p. 204 et 272.

leurs avis à la commission romaine. Les consulteurs élaboreront les projets ; la commission cardinalice les discutera. Le tout, mis au point, sera approuvé par le Souverain Pontife, et ainsi, une des gloires de Pie X aura été de donner à l'Église un nouveau code parfaitement en harmonie avec les besoins de notre époque.

30 mai 1904. Lucien CHOUPIN.

LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

PORTRAIT INTIME[1]

III

La Mère Greyfié nous dit, dans son *Mémoire*, que la sœur Marguerite-Marie Alacoque avait le cœur « charitable au possible ». Il ne semble pas en effet qu'une pensée volontaire, je ne dirai pas de haine, mais de simple aversion, ait jamais traversé cette âme ; pas une médisance n'a effleuré ces lèvres ; des persécutions les plus humiliantes elle voulut même oublier le souvenir, et pour ceux qui la firent souffrir elle montra souvent la plus héroïque charité.

Jeune fille, son grand bonheur est de secourir les pauvres ; pour soulager leurs misères, avoue-t-elle ingénument, elle consentirait à se dépouiller de tout. Hélas, dans la maison de Lautecour, sous la dure surveillance de son oncle et de sa tante, ses aumônes ne peuvent être abondantes. Elle-même, d'ailleurs, et par vertu y mettait obstacle. Dans ce qu'on me permettra d'appeler un raffinement d'amour de la dépendance, et pour s'habituer à l'obéissance religieuse, elle s'était imposé de ne rien prendre sans permission, même sur ses économies pour faire l'aumône à ses pauvres amis souffrants. Quand Mme Alacoque n'avait pas dit oui, la petite bourse restait fermée, au moins pour quelque temps. Nullement découragée par un premier refus, toutefois la jeune fille, comme une enfant gâtée, revenait bientôt à la charge ; sûre d'obtenir elle renouvelait sa demande, et sa mère finissait toujours par céder à ses caresses. Elle aimait tant sa petite Marguerite, la seule fille que le bon Dieu lui eût laissée.

Donner aux pauvres un peu de son argent ne suffisait pas au bon cœur de l'aimable enfant, il lui fallait répandre autour d'elle un peu de sa tendresse, un peu de son amour pour

1. Voir *Etudes* des 20 juin et 5 juillet 1904.

Dieu. Après avoir fait largesse aux petits enfants pauvres de Lautecour, elle les emmène avec elle pour leur apprendre le catéchisme et les prières. Gentiment tout ce petit monde la suit, gagné par sa douce bonté. L'hiver surtout les disciples deviennent nombreux; elle ne sait où les réunir dans les appartements ou trop étroits, ou déjà occupés, sinon dans une grande chambre du domaine située au premier étage. Chrysostome raille un peu sa sœur et, le sourire aux lèvres, lui demande si elle a l'intention de devenir maîtresse d'école. Marguerite se récrie, tout en faisant monter la petite troupe par l'escalier extérieur. La leçon ne va pas toujours toute seule; les écoliers se montrent remuants, leur tapage finit par agacer la tante Delaroche et les personnes qui se tiennent au rez-de-chaussée. Alors ce sont des récriminations sans fin et, la mort dans l'âme, Marguerite doit renvoyer ses écoliers trop encombrants[1].

Ces désagréments ne l'irritaient pas : elle n'en voulut même jamais ni à son oncle, ni à sa tante de leur étrange conduite à son égard; toujours elle crut à leurs intentions droites, à leur vertu, et il nous est bien difficile, hélas! de penser comme elle. Dans cette maison de Lautecour qui, le partage définitif des biens n'ayant eu lieu qu'en 1676, était la leur aussi bien que celle de Toussaint Delaroche et de sa femme, Marguerite et sa mère vivaient comme des étrangères. Si l'on gardait encore quelques ménagements pour la veuve de Claude Alacoque, sa fille trop souvent fut traitée comme une domestique, et parfois moins bien : « Tout était fermé sous la clef, en telle sorte que souvent je ne me trouvais pas même de quoi m'habiller, pour aller à la sainte Messe, que je n'empruntasse coiffe et habits. Ce fut pour lors que je commençai à sentir ma captivité, à laquelle je m'enfonçai si avant que je ne faisais rien et ne sortais point sans l'agrément de trois personnes[2]. »

Entrons dans quelques détails, nous y trouverons l'explication de certaines bizarreries de caractère, de certaines tournures d'esprit un peu singulières qui ont pu nous étonner

1. *Vie et OEuvres...*, t, I, p. 383 et t. II, p. 352.
2. *Ibid.*, t. II, p. 341.

comme aussi transparaîtra mieux la bonté naturelle d'une âme soumise à de pareilles épreuves. Cette contrainte des premières années de son adolescence, ces reproches amers toujours injustifiés, ces manques d'égards plus odieux encore chez de si proches parents, ferment l'âme de Marguerite comme une fleur délicate sous la pression d'une main brutale. Poursuivie à toute heure par de mesquines tracasseries, en butte à des soupçons grossiers qui font rougir la pauvre enfant[1], elle ne sait souvent où se retirer pour fuir ces persécutions et trouver un peu de repos. Quand cela lui est possible, elle disparaît des journées entières, se cachant dans un coin d'étable ou de jardin. Elle ne paraît même point à l'heure des repas, et l'on s'en inquiète peu au domaine. Dans ces lieux retirés, du moins il lui est permis de se mettre à genoux, de répandre son cœur par ses larmes devant son Dieu, de prier Marie qui possède toute sa confiance. Quelques paysans du village, sans doute les parents de ses petits catéchisés, la trouvent au milieu de ses pleurs et de ses prières ; ils l'interrogent et quand ils savent qu'elle n'a encore pris aucune nourriture, l'emmènent chez eux et lui donnent « par compassion un peu de lait et de fruits sur le soir ». Lorsqu'il faut rentrer à Lautecour, la pauvre enfant tremble comme un criminel qui va répondre à son juge : accueillie par de sanglants reproches, traitée, — le mot ne se trouve pas dans son récit, mais tout permet de le supposer, — traitée de fainéante, elle n'ose même pas prendre sur la table le pain dont elle a besoin et pendant que de grosses larmes roulent dans ses yeux, elle estime dans le fond de son cœur qu'elle eût été plus heureuse de mendier que de vivre ainsi[2]. Après le récit poignant de ces longues humiliations, elle appelle celles qui la firent ainsi souffrir « les chères bienfaitrices de son âme », et plus loin elle nous affirme que c'étaient « des personnes vertueuses, lesquelles ne pensaient point faire mal en tout

1. « Mais me trouvant dans un village éloigné de l'église, je n'y pouvais aller qu'avec l'agrément de ces personnes ; et il se trouvait que quand l'une le voulait, l'autre ne l'agréait pas ; et souvent lorsque j'en témoignais ma douleur par mes larmes, l'on me reprochait que c'était que j'avais donné quelque rendez-vous à quelques garçons. » (*Vie et OEuvres...*, t. II, p. 341.)

2. *Ibid.* — Il ne faut pas oublier que Mme Alacoque et ses enfants, sans être riches, étaient très à l'aise.

ce qui s'est passé à notre égard, et je croyais de même qu'elles n'en pensaient point, puisque c'était mon Dieu qui le voulait ainsi, et je ne leur en savais point mauvais gré ». Sans doute, et tout d'abord, il y a dans ces aveux une vertu sublime, la divine charité, répandue sur le monde du haut du Golgotha avec les paroles de Jésus pardonnant à ses bourreaux ; mais aussi quelle profondeur de tendresse et de générosité naturelles on y devine, et comme il paraît rayonnant d'amour et de bonté ce Cœur tout humble et tout miséricordieux !

Chez Marguerite-Marie le besoin de se dévouer et de mépriser ces heurts quotidiens qui la froissent si durement, devient plus admirable encore quand il nous apparaît agrandi et comme illuminé par la piété filiale. La jeune fille aimait beaucoup sa mère, qui le lui rendait bien ; chez toutes deux c'était la même affection et le même besoin de se trouver ensemble. La Bienheureuse vécut peu avec ses frères, sauf avec le petit Jacques qui avait quatre ans de moins qu'elle. Pendant les années qu'elle passe à Lautecour, les trois aînés Jean, Claude-Philibert et Chrysostome font leurs études à Cluny où à Paray ou bien étudient le droit à Charolles. Jean, l'aîné, meurt en 1663 à vingt-trois ans et Claude-Philibert au même âge en 1665. Chrysostome, qui se marie avec Angèle Aumonier le 30 janvier 1666, quatre mois après la mort de son frère Claude-Philibert, semble s'être occupé de Marguerite plus en tuteur qu'en frère ; toute la tendresse du cœur de la jeune fille se reporta donc sur sa mère.

Mme Alacoque avait besoin de cette chaude affection. Malheureuse comme sa fille dans la maison de Lautecour, elle se voyait, comme elle, traitée en étrangère. Dans la famille de son mari on la regardait un peu comme une intruse. Très bonne, elle devait être un peu faible, et peut-être dans la gestion des biens de ses enfants dont elle fut tutrice à la mort de son mari, ne montra-t-elle pas une grande entente des affaires [1].

1. Bien des points restent encore à éclaircir sur les rapports qui existèrent, de 1655 à 1670, entre les habitants de Lautecour ; à partir de 1661, précisément à l'époque où commencèrent les persécutions dont parle la Bienheureuse, Mme Alacoque eut toujours à côté d'elle pour la défendre au besoin un fils majeur. Comment alors expliquer la tyrannie de Toussaint

Sa fille Marguerite, sans oser, même seule à seule avec elle, récriminer contre leurs persécuteurs communs, de peur de ternir même légèrement l'éclat de la divine charité, la consolait de son mieux et l'aidait à porter son fardeau de misère.

Dans ses maladies elle est son infirmière. Les Delaroche avaient bien autre chose à faire que de s'occuper de la santé de leur belle-sœur. Leur vigilance avare, d'accord avec une dureté d'âme incroyable, leur faisait tout mettre sous clef, et plus d'une fois Marguerite pour secourir sa mère dut aller mendier chez les villageois voisins ; elle en entendait alors, comme elle nous le dit naïvement, plus qu'elle n'aurait voulu. La conduite des Delaroche n'était évidemment pas sympathique, et les paysans au cœur droit ne devaient pas cacher à la jeune fille leur secrète indignation. Ce qu'ils voyaient n'était-il pas honteux ? Mme Alacoque avait à la tête un érysipèle « d'une grosseur, rougeur et dureté épouvantables »; les Delaroche ne firent même pas venir de Charolles un médecin capable de la soigner, ils se contentèrent d'un petit chirurgien de village qui passait. Après avoir saigné la malade, il dit que le cas paraissait très grave, que probablement Mme Alacoque n'en reviendrait pas. Personne ne s'en émeut hormis Marguerite [1], et devant la mort qui menace, on n'a pas même l'idée de procurer à la malade les soins nécessaires : sa fille suffit bien pour la panser. La pauvre enfant n'a jamais soigné de plaie ; « naturellement douillette » elle en a une peur instinctive ; mais pour sa mère bien-aimée, elle passe par-dessus toutes ses répugnances et toutes ses timidités et, Dieu aidant, réussit à la guérir.

Après cette souffrance partagée, la mutuelle tendresse de la mère et de la fille redouble ; elles ne peuvent plus vivre l'une sans l'autre. Si Marguerite s'éloigne quelques jours,

Delaroche et de sa femme Benoîte Alacoque ? Nous en sommes réduits à des hypothèses ; espérons que d'heureuses trouvailles nous permettront d'atteindre la vérité.

1. Et pourtant quelle que soit la date de cette maladie, les frères de Marguerite n'étaient pas loin, à Cluny ou à Charolles, l'un d'eux au moins majeur ; peut-être les Delaroche ne croyant pas au danger, ne voulurent-ils pas les prévenir ? Peut-être le petit chirurgien de village n'avait-il fait connaître la gravité de la maladie qu'à Marguerite seulement ? La dureté des Delaroche envers leur belle-sœur permet pourtant de tout supposer.

Mme Alacoque ne supporte pas cette absence, et la jeune fille doit revenir en toute hâte près de sa mère malade parce qu'elle n'est plus là. Son arrivée la guérit aussitôt.

Cette affection réciproque, ce besoin mutuel de présence, chez la fille et la mère, se manifeste surtout quand l'appel de Dieu retentit plus distinct dans l'âme de l'enfant. Elle si pieuse, si généreuse déjà, hésite longtemps entre la voix divine et les supplications maternelles. Qui choisir, Dieu ou sa mère ? La question ne se pose pas évidemment avec cette netteté qui ne permet aucune indécision dans la réponse ; mais combien de temps les larmes de Mme Alacoque voilèrent-elles pour sa fille la clarté de l'appel d'en haut qui nous paraît si manifeste ? C'était Marguerite et Marguerite seule qui pouvait la tirer de la dure captivité qu'elle subissait à Lautecour. La pauvre veuve avait fait un beau rêve ; elle se voyait chez sa fille mariée, heureuse dans la paix d'une famille qui l'aimait, entourée de petits-enfants qui lui rappelaient les premières joies de sa maternité [1]. Et souvent dans leurs longs colloques elle rappelait ses douces illusions qui finissaient par impressionner fortement l'âme aimante de Marguerite.

Cependant Dieu parle aussi de son côté et si haut qu'il faut bien l'entendre. Avec une divine jalousie il rappelle à celle qu'il a choisie la promesse sacrée faite dès sa plus tendre enfance, et renouvelée lors de sa longue maladie. Il lui montre que pour elle, la paix, la sainteté n'existent que dans la vie religieuse.

1. « Ma mère me pressait pour cela (pour le mariage) pleurant sans cesse en me disant qu'elle n'avait plus d'espérance qu'en moi pour sortir de sa misère, par la consolation qu'elle aurait de se retirer avec moi sitôt que je serais logée dans le monde. » (*Vie et OEuvres...*, t. II, p. 348.) Ces lignes sont tirées du Mémoire composé par la Bienheureuse pour le P. Rolin, nous en avons l'autographe. C'est au plus tôt vers 1666 que ces événements se passent. Chrysostome vient de se marier, il a vingt et un ans, il est le défenseur-né de sa mère ; pourquoi, s'il ne vit pas à Lautecour, ne la prend-il pas chez lui ? S'il vit à Lautecour, comme c'est probable, pourquoi n'intervient-il pas en sa faveur ? Le domaine de Lautecour a sans doute pour administrateur responsable Toussaint Delaroche, mais il appartient en commun aux Delaroche et aux Alacoque ; Chrysostome pourrait donc parler haut, surtout après les avantages que lui a faits Mme Alacoque lors de son mariage. Je ne me fais pas l'accusateur de Chrysostome, mais je ne comprends pas sa non-intervention, comme plus tard je ne comprendrai pas son intervention qui empêchera pendant quatre ou cinq ans Marguerite d'entrer au couvent. (Cf. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 361.)

« Tout cela, écrit-elle, me faisait souffrir un martyre, je n'avais pas de repos et je me fondais en larmes [1]. » Dieu à la longue finit par être vainqueur, mais il avait d'abord été vaincu : « Enfin la tendre amitié de ma bonne mère commença à prendre le dessus, pensant que n'étant qu'une enfant quand je fis ce vœu, l'on m'en pourrait bien dispenser, ne comprenant pas, en le faisant, ce que c'était. » Sur le seuil même de la Visitation de Paray, soutenue cependant par une grâce très spéciale de Notre-Seigneur, Marguerite avoue que tous les souvenirs passés montant soudain à son cœur, elle crut, dans la douleur qui la transperçait, que son esprit allait se séparer de son corps.

La jeune postulante, et plus tard la religieuse garda la même tendresse dévouée et toute sa fraîcheur d'âme. La Mère de Saumaise, qui fut sa supérieure de 1672 à 1678, l'aima beaucoup, elle en fut beaucoup aimée. Mais de cette affection qui fut si profonde, nous ne connaissons ni les premières délicatesses, ni les saintes joies. Dans le témoignage qu'elle rend en 1690 à sa fille bien-aimée [2], la supérieure ne parle pas de leurs rapports intimes, et c'est seulement par les lettres de la bienheureuse Marguerite-Marie que nous devinons et la condescendante affabilité de l'une, et la tendresse filiale de l'autre. Voici des fragments de la première lettre qui fut envoyée de Paray à Dijon; la Mère de Saumaise était partie depuis un mois à peu près : « Je serai toujours la même en estime pour votre charité, puisque, comme vous le savez bien, notre bon Maître a uni mon cœur si étroitement avec le vôtre, que je ne crains point qu'il en soit séparé... Ne vous pressez pas de me répondre, de quelle manière que vous en usiez, je ne douterai jamais de votre affection pour celle qui sera vôtre pour le temps et l'éternité. » Et la lettre se termine par un mot plus intime, plus tendre, dans sa délicatesse tout abandonnée : « Votre séparation, quoiqu'elle ne soit grande que de corps, m'a été plus sensible que je ne vous peux le dire, mais ma consolation ou affliction ne me sont pas considérables pourvu que vous

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 348. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 146.

soyez contente, et comme je crois que vous l'êtes, il me suffit[1]. »

Heureusement nous sommes mieux à même de jouir de son affection pour la redoutable Mère Greyfié, si bonne, si maternelle au milieu de ses exigences incroyables, et que nous aurions peine à lui pardonner si l'action du Saint-Esprit n'éclatait pas aussi évidente. Avec une simplicité d'enfant, la jeune religieuse demande à Notre-Seigneur de prendre pour elle la migraine dont souffre sa supérieure, et au témoignage de la sœur Marest qui certes n'est pas sujette à caution, Notre-Seigneur exauce la charitable prière[2]. La Mère Greyfié ne se montra pas du tout satisfaite de cet échange. En sainte religieuse et en bonne supérieure elle défendit à la sœur Marguerite-Marie de prendre ainsi sa part de souffrances : « Ne demandez pas ma santé, ni qu'il (Dieu) vous transporte mon mal, je vous le défends; mais priez-le qu'il me fasse la miséricorde d'établir mon âme, jusqu'à mon dernier soupir, sous le règne de la parfaite contrition de cœur, qui comprend l'amour de Dieu et la sincère humilité[3]. » La raison dernière de cette défense est trop glorieuse à la Mère Greyfié pour ne la pas citer : « S'il y a de l'avantage à nous souffrir, comme nous n'en doutons pas, j'en veux profiter aussi bien que vous[4]. » Devant ce légitime désir la sœur ne pouvait que s'incliner et obéir. Leur affection mutuelle n'en souffrit pas.

Rien d'intéressant, rien de révélateur comme les *Avis* envoyés par la supérieure à sa fille bien-aimée ; ils répondaient à des difficultés qui troublaient l'âme toujours un peu inquiète de notre Bienheureuse : « Ne doutez pas volontairement de mon amitié. Je vous aime sincèrement, comme

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 35, 36, 37. Cf. Languet, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque*, p. 352, 353. — Le joli paragraphe de la fin manque dans Languet, comme aussi une autre remarque intime citée dans *Vie et OEuvres*. Je ne serais pas surpris que les sœurs de Paray eussent elles-même fait ces coupures : on constate dans certains manuscrits encore existants la manie qu'avaient certaines copistes d'enlever tout ce qui était personnel, pittoresque, pour ne laisser que ce qui était édifiant.

2. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Marest.* Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 105, note.

3. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 205.

4. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Marest.* Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 206.

ma vraie et chère fille. Ne vous troublez pas lorsqu'il vous arrivera des pensées et sentiments contraires à cette vérité. Pour moi je me tiens assurée de votre confiance et de votre affection filiale... Je ne vous nomme pas afin que si vous perdez ce papier, on ne sache pas à qui je l'adresse[1]. » Malgré l'affectueuse bonté de la Mère Greyfié, la sœur Marguerite-Marie Alacoque craignait de la fatiguer un peu par ses recours fréquents; avec une virile bonne humeur la supérieure la rassure : « Votre âme est chère à la mienne, malgré tout ce qui peut vous rendre désagréable, surchargeante et importune, il faut imiter le Père céleste qui vous fait des faveurs sans aucun mérite de votre part. Venez non seulement trois fois le jour, mais six si vous le voulez, prendre la bénédiction que vous me marquez, je le veux de bon cœur[2]. » Ailleurs, alors que la Bienheureuse jette vers sa bonne Mère un cri de détresse plus désespéré, celle-ci, après l'avoir remise en plein surnaturel, ajoute : « Non, ma mie, je ne veux pas que notre union cesse, et quand vous seriez cent fois pire que vous n'êtes, je la veux toujours continuer. Priez pour moi et moi pour vous[3]. »

De 1678 à 1684 les liens se resserrent qui unissent les deux saintes religieuses, et au départ de la Mère Greyfié, il se fait dans l'âme de la sœur Alacoque un grand vide. Entièrement résignée au bon vouloir divin, elle n'en souffre pas moins d'une pénible séparation, et, les premières nuits, ses rêves sont pleins de la chère disparue. Avec sa simplicité d'enfant, elle le lui raconte dans une de ses lettres. La Mère Greyfié lui répondait le 20 décembre 1684 : « Je me trouve toujours plus sensible à la cordiale bonté et amitié que vous me faites la grâce de me continuer. Eh ! que je suis ravie d'être partout avec vous-même dans vos rêves. » Elle s'informe avec des délicatesses toutes maternelles de sa santé, et regrette de n'avoir pu l'assister dans sa récente maladie de l'automne de 1684 : « J'ai bien su, mon pauvre cher enfant, que vous avez été bien malade. Si j'avais été près de vous durant ce temps, je n'en aurais pas tant souffert de peine, parce que tous les jours je vous aurais vue et su de

1. *Vie et Œuvres...*, t. I, p. 208. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 211.
3. *Ibid.*, t. I, p. 212.

vos nouvelles, mais privée de cette satisfaction, je ne l'ai pas été de vos douleurs. »

Habile directrice, elle relève son courage, avec un surnaturel, une humilité et une vigueur qui nous font délicieusement sentir l'affection qui les unit : « La sainte Vierge, saint Joseph et les saintes troupes angéliques, à l'imitation de cet adorable Enfant d'amour, ne firent pas moins bien leur devoir envers lui en la présence du bœuf et de l'âne, que s'ils eussent été dans le ciel. Essayons, mon cher enfant, à notre tour de donner lieu à notre amour, à nos adorations, à nos complaisances, à nos humiliations, à nos reconnaissances et à toutes les saintes attentions et affections dont Dieu a rendu notre cœur capable, à travers tout ce que nous voyons et sentons de vil et d'abject en nous, qui doit nous humilier, mais non jamais nous décourager, puisque avec tout cela nous pouvons posséder le divin amour et son divin objet. Je sais bien qu'en ceci je parle plus pour mon besoin que pour le vôtre, mais n'avons-nous point partagé entre vous et moi. Je mêle en vous écrivant mes maux aux vôtres, et je vous fais connaître mes besoins afin que vous ayez soin de les recommander à notre doux Jésus[1]. »

Il faut lire et relire lentement les lettres de la bienheureuse Marguerite-Marie pour comprendre l'incroyable jeunesse de cœur qu'elle garda jusqu'à la veille de sa mort, et à quelle profondeur, dans cette âme tout illuminée de l'Esprit-Saint, toute surnaturalisée par l'amour du Sacré Cœur et la passion de la souffrance, retentissent les moindres délicatesses humaines. « Mais il faut aimer ce souverain Bien, écrit-elle le 21 août 1689, à la sœur de la Barge à Moulins, et s'oublier soi-même et tout ira bien : mais cela veut dire beaucoup. Mais, au reste, à quoi pensez-vous de me vouloir toujours faire de nouveaux bienfaits ? Ne savez-vous pas que je suis une franche gueuse qui ne vous rend pour retour qu'un grand merci ? Mais prenez garde que notre souverain Maître ne vous fasse des reproches de m'avoir trop enrichie, car vous me dites toujours de garder ce que vous

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 227.

nous donnez pour l'amour de vous, ce que je fais, car j'ai encore la petite image ; et puis voilà encore le petit chapelet, dont je vous remercie de tout mon cœur, qui, tout de bon, voudrait vous pouvoir marquer les sentiments de reconnaissance qu'il a de toutes vos bontés et cordialités, dont je me sens confuse. Mais je prie le Sacré Cœur de notre aimable Jésus qui est tout mon trésor, de vous récompenser de l'abondance de son pur amour, car il en est la source inépuisable où plus l'on prend, plus il y a à prendre[1]. » « Je ne vous oublierai en la sainte présence de Notre-Seigneur, écrit-elle à la Mère Louise-Henriette de Soudeilles, supérieure du monastère de Moulins, car l'on n'oublie pas ce que l'on aime[2]. »

De ses supérieures la tendresse de la sœur Marguerite-Marie Alacoque descend toujours aussi prévenante, toujours aussi affectueuse à toutes les religieuses de Paray, et à ne considérer les choses que du seul point de vue humain, il faut bien avouer qu'elle y eut parfois un singulier mérite. Plusieurs de ses compagnes, par des procédés peu aimables partout et particulièrement déplacés chez des filles du charitable saint François de Sales, firent briller dans tout son éclat la bonté de notre Bienheureuse. On fut souvent très injuste pour elle, les paroles arrivaient à ses oreilles, dures, méprisantes ; il faut lire les dépositions de 1715 pour avoir une idée de ce qu'elle eut à souffrir.

Un jour elle se promenait avec la sœur Claude-Marguerite Billet ; quelques religieuses qui se trouvaient assez près, affectant de parler haut, « la blâmaient et la déchiraient cruellement ». La sœur Claude-Marguerite délicatement s'efforçait d'éloigner la Bienheureuse, pour la soustraire à ces injures. Marguerite-Marie comprit et lui dit simplement : « Ma chère sœur, si vous saviez qu'il est doux de souffrir pour Jésus-

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 265, 266. — J'ai vu l'autographe au monastère d'Annecy, et c'est sur cet autographe que j'ai modifié en trois endroits le texte de *Vie et OEuvres*. Elle écrit ailleurs : « Je vous remercie des beaux ciseaux que j'ai reçus de votre charité, je les porte pour l'amour de vous, bien qu'ils soient trop beaux pour moi. » (P. 49 ; cf. p. 194.)
2. *Ibid.*, t. II, p. 125.

Christ ! Remerciez-le pour moi des faveurs qu'il me fait, et vous me promettez de dire des *Gloria Patri* pour remercier la sainte Trinité[1]. »

Dès 1678, une sœur converse, Marie-Lazare Dusson, admirait sa charité patiente, et à voir comment « elle supportait les mauvaises manières et méprisantes que quelques personnes avaient pour elle », elle concevait pour sa vertu une estime que rien ne put altérer. Les pensionnaires ellesmêmes en étaient frappées. Certaines religieuses n'avaient pas le tact de se taire devant ces enfants, et les pauvres petites entendaient nommer leur chère maîtresse hypocrite et visionnaire, sans trop comprendre ce que ces mots voulaient dire. Ingénument elles lui demandaient pourquoi on la traitait de la sorte. Dans sa charité sans bornes la Bienheureuse répondait : « Mon enfant, c'est que ces personnes me connaissent mieux que moi-même, et ainsi remerciez le bon Dieu avec moi, ce sont des grâces qu'il me fait[2]. »

Les paroles ne lui suffisaient pas, elle n'hésitait jamais à faire la première démarche, et trouvait tout naturel de demander pardon à celles qui l'avaient le plus cruellement offensée : ses péchés ne méritaient-ils pas ces traitements et même de bien plus rudes ? C'est ainsi que toujours elle justifiait ses sœurs et aussi les étrangers dont on lui rapportait les injustes et blessantes appréciations[3].

Rien ne put altérer la splendeur de sa charité. Ses novices, ravies des beaux enseignements qu'elle laissait échapper de son cœur, et de l'empressement joyeux avec lequel elle ramenait toujours dans ses exhortations l'amour du prochain, la comparaient à saint Jean l'Évangéliste. « Elles ajoutaient avec simplicité, que pour elles, elles ne ressemblaient pas à ces disciples du saint Apôtre, qui se lassaient de lui entendre toujours tenir le même langage : qu'elles entendaient avec plaisir leur Maîtresse parler sans cesse de cet

1. *Procès de1715. Déposition de la sœur Claude-Marguerite Billet.*
2. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Catherine Billet de Saint-Xavier*, ursuline ; les sœurs Jeanne-Françoise Chalon, Claude-Rosalie de Farges, Marie-Rosalie de Lionne, Françoise-Angélique de Barnay, la Mère Anne-Elisabeth de la Garde, déposent la même chose.
3. *Procès de 1715. Dépositions des sœurs Françoise-Rosalie Verchère et Anne-Alexis de la Maréchalle.*

amour, parce que c'était avec une onction si vive, qu'elle leur paraissait toujours nouvelle [1]. »

Sa vivacité aimante se révèle parfois dans des mots tout vibrants d'émotion ; on y touche son âme. Paray, c'est le « lieu de mon bonheur, le cher Paray [2] » ; « ce mot d'oraison qui ravissait mon cœur [3] » ; méditer lui paraît une occupation « plus délicieuse qu'elle ne le peut exprimer [4] », le matin toute brûlante de courir à l'oraison, il lui semble « que les moments à s'habiller durent des heures [5] » ; elle ne peut rester au bas de l'église ; malgré la confusion quelle en ressent, il lui faut se mettre « tout le plus proche » qu'elle peut du très saint Sacrement [6]. Le jour de son entrée à Paray, après une violente tentation de tristesse, sa joie éclate : « Mais aussitôt il me [fut] montré que le Seigneur avait rompu mon sac de captivité et qu'il [me] revêtait de son manteau de liesse, et la joie me transportait tellement que je criais : « C'est ici où Dieu me « veut [7] » ; Notre-Seigneur tient « la rigueur de ses peines et souffrances absorbées dans la douceur de son amour [8] ». « Mais je ne trouvais point encore de moyen de faire éclore la dévotion du Sacré Cœur qui était tout ce que je respirais [9]. »

Je crois inutile de multiplier les citations. Presque à chaque page de son *Autobiographie* et de ses lettres, les mêmes expressions enflammées se retrouvent, surtout quand elle essaye de traduire son amour pour le Sacré Cœur de Jésus. Celles que je viens de rappeler suffisent à montrer la puissance de ses sentiments et l'ardeur avec laquelle ils jaillissent de son âme. Nous en comprenons mieux dès lors et son influence et tout le mérite de sa vertu.

Avec une nature aussi vivante, un cœur aussi débordant de tendresse, le danger, en effet, est tout proche, et jeune fille à Lautecour, jeune religieuse à Paray, il semble bien que Marguerite eut à se reprocher certaines faiblesses qui ne furent pas toujours involontaires. Son humilité les exagère, mais

1. Languet, *la Vie de la vénérable Mère Marguerite-Marie Alacoque*, p. 208.
2. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 363. — 3. *Ibid.*, p. 345. — 4. *Ibid.*, p. 346.
5. *Ibid.*, t. I, p. 93. — 6. *Ibid.*, t. II, p. 346. — 7. *Ibid.*, p. 364.
8. *Ibid.*, p. 379. — 9. *Ibid.*, p. 415.

cependant, cela ne saurait faire aucun doute, elle goûta vivement la douceur et la joie humaines d'aimer et d'être aimée. Elle sentit à plusieurs reprises l'affection des créatures la pénétrer et son âme s'y précipiter tout entière. On n'a pas oublié le candide aveu de ses quatorze ans : « Ayant recouvré la santé, je ne pensai plus qu'à chercher du plaisir dans la jouissance de ma liberté, sans me soucier beaucoup d'accomplir ma promesse... Sitôt que je commençai à respirer l'air de la santé, je me portai à la vanité et à l'affection des créatures, me flattant que la tendresse que ma mère et mes frères avaient pour moi, me mettait en liberté de prendre mes petits divertissements, en me donnant du bon temps autant que je voudrais [1]. » Notre-Seigneur dut intervenir, briser par la souffrance cette petite âme pour la garder à Lui. Mais la lutte ne laissa pas d'être vive ; car les desseins de Dieu, c'est elle-même qui le remarque, se trouvaient bien éloignés des siens.

Appels puissants de la grâce, paroles intérieures, souffrances physiques et morales, humiliations les plus pénibles, le Maître divin n'épargne rien pour préserver celle qu'il voulait toute à Lui, et pourtant quatre ans plus tard nous la trouvons aux prises avec les mêmes difficultés, s'efforçant de regimber contre l'aiguillon. Même au monastère de Paray, pendant son noviciat, la sœur Marguerite-Marie sentit se réveiller en elle le besoin d'affection terrestre. Pendant plusieurs mois, malgré la vue évidente de la peine qu'elle cause à son Jésus bien-aimé par cette rapine dans l'holocauste, elle persiste et très volontairement à vouloir goûter une joie du cœur purement naturelle. Il fallut un secours bien spécial et comme un divin ultimatum pour la faire céder. Voici comment elle-même raconte à la Mère de Saumaise et ses résistances et les appels réitérés de sa conscience :

« Ayant passé quelques mois de mon noviciat sans me pouvoir détacher de quelque affection particulière qui mettait beaucoup d'empêchement à l'amour que mon Bien-aimé désirait de moi, et m'en ayant repris intérieurement plusieurs fois *sans que je m'en voulus corriger*, jusqu'à ce qu'il m'eut fait

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 340.

reproche un soir à mon oraison qu'il ne voulait point de cœur partagé et que, si je ne me retirais des créatures, qu'il saurait se retirer de moi. Cela me fut si sensible que je le priai aussitôt de ne me laisser de pouvoir de fidélité que pour l'aimer lui promettant que je ferais mon possible pour me détourner de tout ce qui me séparerait de lui : Depuis ce temps-là je me sentis [si] détachée des créatures qu'elles m'étaient toutes indifférentes en amitié [1]. »

Voilà donc l'humble récit de sa dernière faiblesse, mais la lutte n'en continua pas moins, et nous la devinons dans les scrupules qui traversent ses affections même les plus légitimes ; ses supérieures durent plus d'une fois calmer les alarmes de son extrême sensibilité. « Je ne crois point, lui écrit la Mère Greyfié, que l'affection que vous me portez me doive être un sujet de peine, puisque ce n'est que par un principe de charité, tel que Notre-Seigneur veut que vous l'ayez. Soyez en repos [2]. »

Vraiment la grande supérieure de Paray a raison; dans le cœur purifié de Marguerite-Marie, la tendresse restée aussi vive, aussi délicate, s'est entièrement surnaturalisée. La flamme brille toujours, mais d'un éclat trop pur pour trouver un aliment dans les affections de la terre; c'est l'amour divin qui lui donne et sa lumière et sa chaleur. Non pas que l'affection de Marguerite hésite à répandre autour d'elle et sa grâce et son parfum, nous savons bien le contraire, mais la sainte confidente du Cœur de Jésus ne veut plus aimer les créatures qu'en Lui, pour Lui et par Lui. « Je vous avoue que malgré tout le sentiment de la plus sincère et véritable affection qu'il m'a donnée pour vous, écrit-elle à la sœur de la Barge, si vous me témoignez de la froideur à aimer ce tout aimable Cœur de Jésus, ou que notre amitié fût quelque obstacle à son pur amour, ou qu'elle ne fût pas toute en Lui et pour Lui,

1. J'ai cité ce texte d'après le manuscrit de Roanne : il est, sauf quelques détails insignifiants, conforme à une copie que j'avais pu consulter à Paray, grâce à la charitable obligeance de M. l'abbé Gauthey, vicaire général d'Autun, un fervent de la bienheureuse Marguerite-Marie et un travailleur acharné. Les mots que j'ai soulignés et qui sont bien significatifs se retrouvent dans les deux copies. On lit dans le premier volume de *Vie et Œuvres...*, page 62, *sans qu'elle s'en corrigeât*, ce qui ne laisse pas d'être différent.

2. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 204.

je me dis que je me retirerais si entièrement de vous qu'il n'y aurait plus aucun commerce, ce qui ne vous pourrait être que très avantageux, étant une aussi méchante et indigne pécheresse que je la suis. Mais nonobstant cela, je ne vous aime que parce que ce divin Cœur vous aime, et qu'il me semble vouloir que je vous aime[1]. »

Les qualités humaines ne l'attirent plus; ce qu'elle aime dans les âmes, c'est l'amour de Jésus pour elles ; sans difficulté aucune elle incline ses affections les plus chères devant la volonté divine. Son intérêt ou ce qui pourrait lui paraître son intérêt ne l'émeut même pas. Très reconnaissante au P. de la Colombière qui lui a pour ainsi dire tracé sa vie, qui tout au moins lui a donné confiance dans l'esprit qui la guide, très attachée à cet envoyé divin que Notre-Seigneur lui avait annoncé et qu'il lui révéla surnaturellement, elle le voit pourtant partir sans inquiétude : n'est-ce pas Dieu qui le veut en Angleterre ? Si un regret monte à son âme, si un soupir gonfle son cœur, une parole de Notre-Seigneur suffit à l'apaiser : « Eh quoi, ne te suffis-je pas, moi qui suis ton principe et ta fin[2] ? » Six ans plus tard, en 1682, lorsque le P. de la Colombière mourut à Paray, elle perdait le meilleur ami qu'elle eût au monde et son plus ferme soutien. La Mère Greyfié nous rend témoignage qu'elle ne s'en troubla pas, « parce qu'elle aimait ses amis pour la gloire de Dieu et pour leur avancement propre, en son divin amour et non pour son propre intérêt[3] ».

Entre le cœur de Marguerite-Marie et le Sacré Cœur de Jésus, il serait sans doute déplacé d'essayer un rapprochement, et, abîmée dans son humilité, la vierge de Paray, la première, réclamerait contre une pareille audace. Dévouée aux humbles et aux petits, aimante et délicate, sensible au moindre souffle d'affection qui passe sur elle, il lui faut de longues luttes pour réprimer l'ardeur de son âme avide de joies et d'affection humaines, et l'élan de ses impressions. Mais quand, sous l'influence de la grâce, l'énergie de la volonté a soumis ce cœur de feu, il nous semble si beau

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 277. — 2. *Ibid.*, t. I, p. 126.
3. *Mémoire de la Mère Greyfié*. Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 185.

dans la paix conquise, dans son amour agrandi et surnaturalisé, que nous comprenons le choix divin. Oui, c'est bien le cœur de la bienheureuse Marguerite-Marie qui devait révéler aux hommes les merveilles ineffables et la tendresse divine du Cœur de Jésus.

*
* *

Parlant de la générosité avec laquelle elle supporta les persécutions de sa jeunesse, sans se permettre une critique même intérieure contre ceux qui la firent souffrir parfois si cruellement, la Bienheureuse attribue cette générosité d'âme non à l'énergie de sa volonté, mais à l'action directe de son Maître céleste : « Mais ce n'était pas moi qui faisais tout ce que j'écris et écrirai bien malgré moi, mais c'est mon souverain Maître qui s'était emparé de ma volonté et ne me permettait pas même de former aucune plainte, murmure ou ressentiment contre ces personnes [1]. »

Il ne faut pas se fier trop vite à cet aveu de son humilité, autant vaudrait dire qu'elle n'était plus libre et dès lors se trouvait incapable de tout mérite. Pour montrer l'évidence de l'exagération, il suffit de rappeler que plus d'une fois, même après cette prise de possession de sa volonté par Notre-Seigneur, elle hésita longtemps à suivre les ordres de Dieu connus, et même s'y refusa nettement. Elle lutte pendant près de deux ans pour triompher des larmes de sa mère et se résoudre à choisir la vie religieuse ; pendant des mois peut-être, à Mâcon, pour ne pas faire de peine à son oncle Lamyn ni à sa cousine la sœur Sainte-Colombe, elle n'ose pas leur dire nettement qu'il lui est impossible d'entrer chez les Ursulines, et cependant elle connaît la pensée de Dieu sur elle, elle doit être religieuse de la Visitation Sainte-Marie.

A Paray même elle résiste à la volonté de Dieu clairement manifestée. Pendant plusieurs mois, nous le disions à l'instant, elle refuse de sacrifier une amitié qui lui tient au cœur. Dans une occasion célèbre elle ne peut se résoudre à obéir, et Notre-Seigneur, fatigué de ses hésitations, intervient d'une

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 342. Cf. p. 347, 354, 356, *Première lettre au P. Croiset*, etc.

manière terrible : « Il t'est bien dur de regimber contre les traits de ma justice ! mais puisque tu m'as tant fait résistance pour éviter les humiliations qu'il te conviendra souffrir par ce sacrifice, je te les donnerai au double [1]. »

La bienheureuse Marguerite-Marie resta donc bien maîtresse de sa volonté, et heureusement nous pouvons le constater autrement que par ses défaillances.

Ils sont d'une psychologie un peu sommaire les écrivains, philosophes ou médecins, qui ne savent pas distinguer entre les hésitations morales d'une âme avide de perfection, qui recherche en tout à rapprocher sa volonté de la volonté divine et les hésitations ridicules, les doutes puérils d'un scrupuleux ou d'un malade. Ces derniers ne savent pas, faute d'un vouloir énergique, ou ne peuvent pas rassembler leur conscience morcelée ; la bienheureuse Marguerite-Marie, elle, comme tous les vrais mystiques, ne délibère presque toujours, dans sa volonté unifiée, que sur la perfection de l'acte à choisir : elle hésite théoriquement et non pas pratiquement. Qu'un rayon de la volonté divine descende jusqu'à elle, soit naturellement, soit surnaturellement, à sa clarté radieuse elle marche avec une décision qui étonne celles qui vivent à ses côtés. Elle peut avoir tout le monde contre elle ; malgré son obéissance, malgré son humilité qu'on ne viendra pas nier, j'espère, elle garde pourtant sa manière de voir avec une obstination qui serait de l'orgueil si ce n'était la calme lumière d'une conscience sûre d'elle-même.

Connaître la volonté divine et la suivre, voilà toute la perfection d'un chrétien, comme toute la perfection d'un honnête homme c'est de connaître son devoir et de le faire. A part quelques défaillances, on peut dire que la volonté de la sœur Marguerite-Marie Alacoque ne s'écarta jamais de la volonté de Dieu connue ou supposée ; il y fallut parfois une singulière énergie.

« J'étais si fort douillette, écrit-elle, que la moindre saleté me faisait bondir le cœur [2]. » Qu'on s'en étonne, qu'on le regrette ; cela ne fait rien à la chose ; nous sommes en face

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 395. — 2. *Ibid.*, t. II, p. 393.

d'une répugnance physique, voilà tout. La dompter, c'est de l'énergie. Les plaies font horreur à la Sainte : nous avons dit ailleurs avec quel dévouement elle soigne sa mère malade ; quel courage elle déploie, quelle confiance la soutient, elle qui ne pouvait voir ni toucher une blessure. Plus tard, on lui fend le pouce jusqu'à l'os, elle ne bronche pas. Un jour, puisant de l'eau, elle laisse maladroitement échapper le seau rempli jusqu'au bord, qui, retombant de tout son poids au fond du puits, lui lance en pleine mâchoire le bras de fer qui servait à la manœuvre : « Mon Dieu ! » s'écrie la pauvre infortunée. Sous le coup les dents ont sauté, et un morceau de chair gros et long comme la moitié du doigt s'est détaché à l'intérieur de la bouche. Sans trouble elle prie une pensionnaire présente de le lui couper, l'enfant refuse : elle prend les ciseaux et le tranche elle-même. Sang-froid et victoire sur la sensibilité assez appréciables sans doute. Infirmière, elle fit toujours preuve du plus grand zèle « pour rendre service aux sœurs malades, dans les choses les plus pénibles à la nature[1] ».

Quelques-unes des victoires remportées sur ses répugnances naturelles nous étonnent et parfois même nous scandalisent. La Bienheureuse nous les raconte dans son *Autobiographie*, et les Visitandines de Paray en 1867, moins hardies que leurs sœurs de 1715, n'ont pas osé tout dire ; elles remplacent les lignes supprimées par ces mots : « La délicatesse du siècle ne saurait supporter le récit que l'obéissance fait écrire ici à la Bienheureuse [2]. » En deux mots, la sœur Marguerite-Marie n'hésita pas, dans une audacieuce mortification où l'entraînait l'amour de Notre-Seigneur, à prendre avec sa langue la nourriture qu'une malade n'avait pu garder ; et une autre fois, soignant une religieuse atteinte de la dysenterie, à toucher toujours avec sa langue ce qui lui faisait bondir le cœur. La question n'est pas de savoir si elle n'alla pas trop loin, si le démon ou une imagination un peu maladive n'excitèrent pas ses nerfs et son impressionnabilité ; il s'agit de connaître le motif dernier qui lui fit vaincre son naturel délicat à l'extrême ; voici comment elle s'en explique avec

1. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Catherine-Augustine Marest.*
2. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 394.

Notre-Seigneur : « O mon Seigneur ! Je le fais pour vous plaire et pour gagner votre divin Cœur ; j'espère que vous ne me le refuserez pas. Mais vous, mon Seigneur, que n'avez-vous pas fait pour vous gagner celui des hommes et cependant ils vous le refusent et vous en chassent bien souvent[1]. » L'intelligence a pu se tromper ; c'est une question à discuter. La volonté ne se trompe pas qui veut bien faire, et plus son triomphe semblait difficile, plus elle brille dans sa victorieuse énergie.

On a bien ri de certaines répugnances physiques de la sœur Alacoque, et l'histoire du fromage a eu un gros succès ; on me permettra d'y consacrer quelques lignes qu'on ne trouvera sans doute pas inutiles, si l'on y rencontre une preuve nouvelle de sa virile volonté. Donc la bienheureuse Marguerite-Marie n'aimait pas le fromage : c'était chez elle comme chez tous les membres de sa famille une répugnance invincible, héréditaire. Rien n'avait pu la surmonter ; aussi son frère Chrysostome, en passant avec le monastère de Paray le contrat de sa réception, avait-il nettement statué qu'on ne la contraindrait jamais à manger de fromage. La chose parut si insignifiante — la Bienheureuse le remarque elle-même — que la Mère Hersant, supérieure, ne fit même pas une difficulté : la sœur Marguerite-Marie ne mangerait pas de fromage. Il arriva ce qui devait arriver. Cherchant des occasions d'humilier sa novice, la Mère Thouvant dut parfois lui reprocher ce caprice, cette petite lâcheté, et un jour le hasard voulut que la sœur réfectorière mît devant elle comme devant les autres sœurs une portion de fromage. Terrible lutte dans cette âme avide de perfection : elle croit que Notre-Seigneur lui demande ce sacrifice, et toute sa nature se révolte avec violence ; la mort lui paraît moins affreuse. Elle s'imagine alors, en outre, que peut-être l'on veut éprouver sa vocation, que si elle refuse d'essayer, on la croira indigne de la vie religieuse. Avant tout sa vocation et le bon plaisir de son Dieu. Elle essaye, elle ne peut pas. La maîtresse des novices, qui a tout vu et qui connaît déjà sa haute vertu, croit pouvoir la laisser trois jours en face de

1. *Vie et OEuvres...*, t. II, p. 394.

cette épreuve qui l'abat, elle croit même pouvoir exiger la dure mortification. Elle admire dans son âme le courage de sa novice et en même temps elle en a pitié, mais rien ne paraît au dehors sinon l'austère volonté d'être obéie. Enfin, après de longs efforts, elle renvoie durement la pauvre fille : « Allez, dit-elle, vous n'êtes pas digne de la pratiquer, et je vous défends maintenant de faire ce que je vous commandais[1]. » La sœur Marguerite-Marie toute confuse se retire devant le saint Sacrement, son asile ordinaire, pour prier, gémir et reprendre courage. Elle demande l'extraordinaire secours qui la fera victorieuse, et, confiante dans la parole qui retentit à l'oreille de son cœur : « Il ne faut point de réserve à l'amour », elle revient se jeter aux genoux de sa maîtresse, implore la permission d'essayer encore une fois : « Et enfin je le fis, quoique je n'aye jamais senti une telle répugnance ; laquelle recommençait toutes les fois qu'il me fallait le faire, ne laissant de le continuer pendant environ huit ans[2]. »

Est-ce là un caprice d'enfant gâté, et ces huit années de luttes toujours aussi pénibles ne témoignent-elles pas assez évidemment toute la force d'une volonté ? Il en faut moins pour satisfaire la sainteté divine que certaines susceptibilités humaines. Après cette victoire, Notre-Seigneur l'inonda de délices, et dans les profusions du pur amour qui l'étonnent, la religieuse troublée ne sait que répéter : « Suspendez, ô mon Dieu, ce torrent qui m'abîme, ou étendez ma capacité pour le recevoir[3]. »

L'histoire de la volonté de la bienheureuse Marguerite-Marie, c'est l'histoire de sa vie, c'est l'histoire de sa perfection ; qu'on me permette encore de choisir deux ou trois exemples.

Certaines âmes éprouvent pour les rapports plus intimes avec Dieu une ardeur moins surnaturelle qu'elles ne l'estiment : elles ont l'air de ne pas savoir qu'y prétendre, c'est de la témérité pure ; les joies divines se payent avec le plus pur sang de l'âme. Qui l'ignore ou qui l'oublie, n'a qu'à relire les

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 369. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*

pages de l'*Autobiographie* ; les épreuves sont terribles ; elles emporteraient la volonté, si Dieu ne la soutenait.

Marguerite-Marie avait trente ans ; elle vivait à Paray depuis six ans à peine. Professe depuis un peu plus de quatre ans, elle n'avait pourtant quitté le noviciat que depuis deux ans lorsqu'elle reçut de Notre-Seigneur une offre singulière. Il lui proposait de la choisir, elle, l'une des plus jeunes par le temps de profession, elle dont les anciennes n'approuvaient guère la conduite extraordinaire, elle qui n'avait aucune autorité dans la maison, sauf celle qu'aurait pu lui donner sa sainteté, que d'ailleurs la Mère de Saumaise seule appréciait pleinement, il lui proposait de la choisir comme victime. Elle devait s'offrir pour supporter les châtiments que méritaient les fautes de ses sœurs, les religieuses de la Visitation de Paray. Un sacrifice si plénier l'effraya, et se retirant à l'abri de l'obéissance, elle répondit qu'elle ne pouvait rien sans l'approbation de sa supérieure. Notre-Seigneur admit l'excuse et voulut bien attendre. Marguerite-Marie ne se pressait pas ; de peur d'obtenir une liberté qu'elle redoutait, elle négligea longtemps d'aller soumettre à la Mère de Saumaise le désir qui lui avait été manifesté.

Mais son Époux, qui dans cette occasion fut un époux sanglant, ne la lâche pas ; par les remords dont il la poursuit, il lui fait clairement comprendre qu'elle ne gagnera rien à ce retard. La religieuse cède enfin. Connaissant la sainteté de sa fille souvent déjà mise à l'épreuve, la supérieure lui permet de s'abandonner au bon vouloir divin et de se sacrifier sans réserve. Cette permission prévue ne fait qu'effrayer davantage la pauvre religieuse, sa peine redouble, sa volonté hésite toujours, elle n'a pas le courage de dire oui. C'était une faiblesse sans doute, mais nous la comprenons si bien ! Rien de plus facile que d'admettre qu'il faille s'abandonner à la volonté divine, rien de plus difficile que de s'y abandonner en effet, quand dans l'obscurité de l'avenir elle se dévoile toute crucifiante. Notre-Seigneur s'irrite de ces coupables délais ; le 20 novembre 1677, au soir, il apparaît à la religieuse menaçant ; sa parole est terrible : « Il t'est bien dur de regimber contre les traits de ma justice ! mais puisque tu m'as tant fait résistance pour éviter les humiliations qu'il te

conviendra souffrir pour ce sacrifice, je te les donnerai au double ; car je ne te demandais qu'un sacrifice secret, et maintenant je le veux public et d'une manière et dans un temps hors de tout raisonnement humain, et accompagné de circonstances si humiliantes, qu'elles te seront un sujet de confusion pour le reste de ta vie, et dans toi-même, et devant les créatures, pour te faire comprendre ce que c'est que de résister à Dieu [1]. » Tremblante sous la colère divine comme la feuille sous la tempête, la sœur Marguerite-Marie se rend au chœur pour complies et l'oraison du soir. A cinq heures trois quarts elle n'a pas la force de sortir avec les religieuses et reste gémissante jusqu'au dernier coup du souper. Il était six heures ; elle put alors se traîner au réfectoire, et, après la collation, à la communauté. Les jours de jeûne il n'y a pas de récréation, mais les sœurs réunies, tout en travaillant, se rendent compte les unes aux autres de leurs lectures de la journée ou s'entretiennent de sujets pieux. Mêlée aux jeunes professes, la sœur Alacoque parvint quelques instants à maîtriser son trouble.

Mais l'angoisse de son âme devient plus poignante ; la frayeur, comme une lame d'acier, la pénètre jusqu'à la moelle des os et la glace. Sous cet effroi, ses membres commencent à trembler, et pourtant dans la partie la plus élevée de son âme, la volonté pacifiée ne résiste plus à la grâce. C'est l'heure de vouloir et elle veut ; elle accepte le sacrifice que lui propose son Dieu. Toutefois, pour parler en public, pour avouer, écrasée dans son néant, qu'elle, presque la dernière de toutes et par la naissance et par l'éducation, elle vient pourtant d'être choisie par Dieu lui-même pour expier les fautes de ses sœurs et plus considérées et plus anciennes dans la vie religieuse, pour exciter dans la communauté cette stupeur qui va la faire considérer comme une folle et la plus insupportable des orgueilleuses, il faut l'autorisation de la supérieure. La Mère de Saumaise est à l'infirmerie, malade ; elle sort donc du lieu de l'assemblée pour aller la trouver. Mais cet effort l'a brisée ; la force divine ne la soutenant plus, elle s'arrête soudain et reste longtemps dans le

1. *Vie et Œuvres*..., t. II, p. 395.

cloître, immobile, comme broyée sous son fardeau divin. « Je confesse que j'étais tellement hors de moi que je me voyais comme une personne qui aurait pieds et mains liés et à qui il ne resterait plus rien de libre en l'intérieur et pour l'extérieur que les larmes que je versais en abondance..., je me voyais comme la plus criminelle du monde, traînée à force de cordes au lieu de mon supplice. Je voyais cette sainteté de Dieu, armée des traits de sa juste colère, prête à les lancer pour m'abîmer, ce me semblait, dans cette gueule béante de l'enfer que je voyais ouverte, prête à m'engloutir... et [je] ne pouvais dire autre chose, sinon : Mon [Dieu], ayez pitié de moi selon la grandeur de vos miséricordes [1]. » A la terreur du sacrifice prochain qui l'anéantit, se joint donc le remords de sa longue résistance. Dieu, dans la lumière écrasante de sa justice, lui en montre toute la lâcheté. Ce fut son agonie terrible, son douloureux Gethsémani : elle souffrit de longues minutes sous le divin pressoir.

Il était près de huit heures quand une sœur, qui passait par hasard, trouva la pauvre malheureuse victime hors d'elle-même et la conduisit à la Mère de Saumaise. Étonnée celle-ci lui demande la cause de son effroi ; la sœur Marguerite-Marie ne peut parler. Il faut commander au nom de l'obéissance. Alors seulement la supérieure apprend toutes les divines exigences. Avec une surnaturelle audace, elle enjoint à la victime choisie d'aller jusqu'au bout du sacrifice. Quelques minutes restaient encore avant l'heure des matines, la sœur Alacoque, forte de la grâce de l'obéissance, revient à la communauté et, au milieu d'un effrayant silence, laisse tomber de ses lèvres les menaces célestes, ajoutant que le Tout-Puissant l'a choisie comme pure hostie pour expier les fautes de toutes. Ce n'est pas le moment de raconter la scène qui suivit matines, ni comment, après les angoisses de Gethsémani, la Bienheureuse subit des affronts qui rappellent ceux de Jésus abandonné aux valets de Caïphe ; je voulais seulement montrer à quel sommet d'héroïsme atteignit sa volonté. On frémit à la pensée des conséquences possibles d'un tel acte ; c'était peut-être sacrifier les joies

1. *Vie et Œuvres...*, t. II, p. 396.

les plus saintes de sa vie, sa réputation, sa place dans le monastère de Paray, rien ne manque à l'holocauste ; et les longues hésitations qui précèdent le consentement définitif, n'en font que mieux ressortir et la haute valeur et l'inexprimable souffrance.

Cependant, dans cette pénible rencontre, la sœur Alacoque combattait pour ainsi parler à coup sûr ; elle ne pouvait douter de la volonté divine; l'ordre ou la permission de la Mère de Saumaise avait comme authentiqué les révélations intimes et l'appel surnaturel de Notre-Seigneur. Il n'en fut pas toujours ainsi et, dans un dernier trait, nous allons la voir lutter contre sa supérieure, contre les sœurs les plus anciennes de la communauté, contre un grand seigneur, un cardinal, et grand nombre de personnes de qualité, sans aide extraordinaire de Dieu, appuyée sur le seul témoignage de sa conscience.

Nommée, au début de 1685, maîtresse des novices, elle avait reçu comme prétendante, probablement vers la fin de cette même année, une demoiselle de Vichy-Chamron. Très riche [1], la famille de Vichy-Chamron avait de hautes alliances et de nombreuses amitiés ; le cardinal de Bouillon, exilé alors dans son abbaye de Cluny, y fréquentait beaucoup. Elle jouissait en outre d'une influence très grande dans le monastère de Paray. La grand'mère de la jeune postulante, haute et puissante dame, Mme Françoise Demipon, veuve de messire Gaspard comte d'Amanzé, avait été admise par faveur spéciale, en 1677, à y vivre de la vie des religieuses de la Visitation. Sept ans elle y donna l'exemple de toutes les vertus, et le 6 décembre 1684, elle avait été inhumée dans le caveau même du monastère. Trois de ses filles s'étaient consacrées à Dieu à Paray : Jacinthe d'Amanzé, morte le 3 novembre 1664 à vingt-deux ans, professe de cinq ans et demi ; Anne-Madeleine d'Amanzé, morte le 3 mai 1667 à vingt-trois ans, professe de sept ans;

1. On peut voir le dénombrement de leurs terres en 1663, dans les *Archives de Saône-et-Loire*, E, 601.

Françoise-Marie d'Amanzé, qui ne mourut qu'en 1700[1]; deux de ses petites-filles se trouvaient encore au pensionnat, et toutes deux plus tard, du vivant même de la bienheureuse Marguerite-Marie, entrèrent à la Visitation[2]. Il faut ajouter que la sœur Françoise-Marguerite d'Athose, entrée à Paray en 1665, et la sœur Catherine-Antoinette de Lévy-Châteaumorand, élue supérieure en 1690, étaient toutes deux alliées à cette puissante famille.

Le désir des parents ne faisait de doute pour personne; ils voulaient que leur fille vécût dans le monastère de Paray. Par la force des choses, ils s'habituaient peut-être à le considérer un peu comme un de leurs fiefs. Ce désir, assez égoïste sans doute dans la circonstance, — les Vichy-Chamron avaient en effet au moins quatre filles à doter, — ne prouvait évidemment par lui-même absolument rien ni pour ni contre la vocation de la postulante. La sainte maîtresse la reçut avec joie, comme toutes les jeunes filles que Dieu lui envoyait, comme elle avait reçu la sœur Marie-Christine Bouthier. Mais son devoir exigeait l'examen attentif de cette vocation comme de toutes les autres.

La postulante, s'il faut en croire les contemporaines, se croyait peu faite pour le genre de vie qu'elle choisissait. La volonté de ses parents s'imposait et docile elle courbait la tête sous le fardeau, sans même se demander si elle avait la grâce nécessaire pour le porter[3].

La Bienheureuse étudia longtemps ses dispositions; en directrice éclairée, elle aida la bonne volonté de cette enfant; les obstacles disparaîtraient peut-être peu à peu, et peu à peu les pensées et les habitudes de Mlle de Vichy-Chamron se conformeraient à sa nouvelle manière de vivre. Vain espoir; au bout de quelques mois, en février 1686, il parut évident à la maîtresse des novices que sa postulante

1. *Registre mortuaire de la Visitation de Paray-le-Monial.*

2. La plus jeune, sœur Françoise-Éléonore de Vichy-Chamron, fut souvent dirigée par la Bienheureuse, alors assistante. (Cf. *Circulaire du 9 juillet 1729.*)

3. Une demoiselle de qualité « n'ayant pas de vocation pour notre manière de vie, voulait cependant entreprendre d'en commencer les exercices, parce que messieurs ses parents souhaitaient qu'elle s'engageât céans, y ayant été élevée dès son enfance ». (*Vie et Œuvres...*, t. I, p. 259.)

n'acquerrait jamais les qualités exigées d'une religieuse de la Visitation Sainte-Marie. Loyalement, elle l'engagea à faire connaître à sa famille ses dispositions intimes et son peu de goût pour la vie religieuse ; elle-même avertit la Mère Melin, alors supérieure de Paray, et les sœurs conseillères [1].

La postulante, peut-être par crainte de ses parents, n'ose se rendre aux sages avis de sa maîtresse ; la supérieure et les conseillères se montrent très préoccupées de la décision prise par la sœur Marguerite-Marie. On lui expose les difficultés où le renvoi de Mlle de Vichy-Chamron mettra le monastère ; toutes les religieuses qui s'intéressent à la postulante, critiquent vivement la directrice. On rappelle toutes les particularités extraordinaires de sa vie, la tentative malheureuse pour établir la fête du Sacré-Cœur, qui date à peine de six mois ; c'est une visionnaire, une entêtée, d'autres ajoutent une hypocrite ; les esprits se montent, la sœur Marguerite-Marie écoute tout, mais ne change rien à sa décision : elle ne peut agir contre sa conscience.

La Mère Melin, qui connaît la sainteté de la directrice, qui l'aime, souffre de tout ce bruit, mais ne sait comment arranger l'affaire; elle ne peut songer à renvoyer dans sa famille Mlle de Vichy-Chamron ; celle-ci, de peur de faire de la peine aux siens, n'ose toujours pas leur faire connaître ses vrais sentiments. Une de ses sœurs, Anne, la plus âgée des deux qui se trouvaient au pensionnat, fut plus généreuse. Elle écrit à ses parents, leur expose nettement la situation, et les supplie de reprendre sa sœur [2].

Cette lettre produit dans la famille de Vichy-Chamron le même bouleversement que les paroles de la sœur Alacoque dans le monastère. M. de Vichy-Chamron intervient bruyamment ; le cardinal de Bouillon le soutient ; au dehors, tout le monde prend parti contre la directrice, on parle de la faire déposer de son emploi; on va plus loin, on la menace de la prison. La sainte, dans la tempête, garde toute sa douceur, toute sa patience, toute sa tranquillité; même celles qui ne peuvent l'approuver, admirent son calme tout divin. Pas un

1. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Marie-Catherine Carme du Chailloux.*

2. *Circulaire du 8 mars 1701.*

mot de reproche sur ses lèvres, pas une amertume dans son regard ni dans son cœur; avec Jésus souffrant, elle souffrira tout, mais elle restera fidèle à son devoir et à sa conscience, *Impavidam ferient ruinæ.*

La Mère Melin, très bonne mais un peu faible, voulut donner une satisfaction à la famille de Vichy-Chamron qui toujours s'était montrée favorable au monastère. Elle ordonne [1] à la bienheureuse Marguerite-Marie de se mettre aux genoux de Mlle de Vichy-Chamron et de lui demander pardon. Pardon de quoi? pourrions-nous demander à la trop bonne Mère Melin; d'avoir fait son devoir? La sainte directrice n'en cherche pas si long; héroïquement, en présence de toute la communauté, elle s'humilie devant sa postulante; heureuse de faciliter par cette admirable obéissance la rude tâche de sa supérieure, et de donner, à ses dépens, à l'orgueil des Vichy-Chamron une satisfaction qu'ils ne méritaient point. Après quoi la postulante revint dans sa famille.

Ailleurs je dirai comment Notre-Seigneur bénit l'invincible générosité de sa servante; les saintes joies du 21 juin 1686, toute la communauté de Paray prosternée devant l'image du Sacré Cœur, et trois mois plus tard l'héroïque vœu du 31 octobre, l'idéal de sa perfection. Sans doute on ne peut établir humainement entre ces faits un enchaînement nécessaire; mais dans la vie de Marguerite-Marie, elle brille si constante la loi surnaturelle qui récompense chaque victoire par des faveurs presque immédiates et un nouvel élan vers la perfection, que nous pouvons la retrouver ici.

Pour le moment, il suffira de conclure que rien ne pouvait ébranler la volonté de la sœur Alacoque illuminée par la claire vue du devoir. Les faits abondent; j'en ai cité quelques-uns avec les circonstances dont ils tirent toute leur valeur; ceux qui désirent se mieux renseigner devront étudier l'obéissance de l'humble religieuse, toujours si prompte, toujours si entière, même dans les occasions où elle déchi-

1. *Procès de 1715. Déposition de la sœur Anne-Elisabeth de la Garde.* Cf. *Vie et OEuvres...*, t. I, p. 508. — Dans *Vie et OEuvres* on a supprimé les mots « par ordre de la supérieure » ; ils se trouvent dans le manuscrit de Paray.

rait son âme. Je n'insisterai pas; j'en ai assez dit pour laisser entrevoir que, marchant sans peur sur les impressions parfois si vivantes de sa sensibilité, la Bienheureuse garda toujours assez de maîtrise sur elle-même pour suivre le chemin fixé par sa droite intelligence.

La voilà donc telle que nous la pouvons juger, à l'aide de ses écrits, des documents contemporains, et des traditions que se passèrent de générations en générations ses sœurs les Visitandines, la voilà l'humble fille de Claude Alacoque et de Philiberte Lamyn, avec ses défauts et ses qualités naturelles. Illuminée d'un rayon de joie qu'assombrit dès l'enfance le triste passage de la douleur, attirante par sa virginale modestie et son bon sens exquis, nous lui pardonnons vite ses légers scrupules, ses passagères indécisions, et cette recherche d'elle-même naïve dans son inconscience. Comme on devait l'aimer et comme on l'aimait avec son cœur si délicat, si chaud et si dévoué ! Ils ont bien tort ceux qui croient que dans l'âme des saints les sentiments se dessèchent, et que le cœur qui se dilate pour faire la place plus grande à l'amour de Dieu ne sait plus s'ouvrir à l'amour des hommes. Quel fleuve d'affection répandu autour d'elle par Marguerite-Marie ! Bien des âmes pendant sa vie terrestre ont pu s'y retremper, et les gouttes qui, après deux cents ans, montent encore à nos lèvres desséchées, gardent de leur source toute la purifiante fraîcheur, toute la douceur réconfortante. Et puisque tous ces dons humains ne pèseraient rien et brilleraient d'un éclat inutile sans la volonté qui les agrandit, les divinise, la bienheureuse Marguerite-Marie a su vouloir avec une énergie qui étonne nos perpétuelles indécisions. Ah ! je le sais, auprès de sa volonté pour la fixer dans le bien, il y avait la grâce divine et son surnaturel secours; tout proche de son cœur pour l'affiner sans le fausser, pour le passionner sans l'affaiblir, battait le Cœur de son Dieu, — nous les raconterons bientôt les célestes merveilles ! — enfin pénétrant son intelligence pour l'éclairer brillaient les clartés de la divine lumière; aussi, pour mieux voir, nous faut-il maintenant pénétrer plus à l'intime l'âme

de cette sainte. L'éclat dont étincellent ses qualités naturelles, et le parfum qui s'en dégage, ne sauraient être et ne sont pas purement de la terre; il nous reste à les contempler dans leur vraie splendeur et dans leur céleste origine, c'est-à-dire à étudier les dons surnaturels, déposés par Dieu dans l'âme de la bienheureuse Marguerite-Marie et à suivre pendant quarante ans les progrès de la semence céleste qui grandit et mûrit, moisson éternelle, au soleil de la grâce.

Auguste HAMON.

EN CHINE PAR LE TRANSSIBÉRIEN

La voie ferrée, aujourd'hui si célèbre sous le nom de *Transsibérien*, commencée par la Russie en 1891, et dont les calculs les plus optimistes prévoyaient l'achèvement pour 1905, devança ce terme : en 1902, elle atteignait Port-Arthur et Pékin.

Ouverte au commerce, pourquoi ne le serait-elle pas à l'apostolat? Il est vrai qu'on ne pénètre pas en Russie comme on veut : des passeports, des visas sont exigés; la police vous examine, et l'habit religieux est frappé d'un ostracisme rigoureux. Le missionnaire devra donc, pour traverser ce pays défiant à l'égard du catholicisme, revêtir l'habit laïque. Moyennant cette concession, il ne sera pas inquiété.

Les premiers qui firent l'expérience de cette nouvelle route furent des prêtres belges, bientôt suivis d'un Père des Missions étrangères de Paris [1]. A leur tour les missionnaires jésuites du Tche-li sud-est voulurent en essayer. Les impressions notées par l'un d'eux, durant ce voyage, seront sans doute lues avec plaisir [2].

Pour mieux suivre nos voyageurs, il est bon de savoir que le train de la Compagnie des wagons-lits qu'ils devaient prendre et qui est proprement le train transsibérien, partait de Moscou, le 23 septembre (nouveau style) au soir.

En voici les principales étapes [3] :

23	septembre :	départ de Moscou.
25	—	Samara (sur la Volga).
26	—	passage de l'Oural ; Tcheliabinsk.

1. Voir leurs intéressants récits de voyage dans *les Missions catholiques* de Lyon, des 24 juillet 1903 *sqq.* et dans les *Annales de la Congrégation de Scheut-lès-Bruxelles*, novembre 1903 *sqq.*

2. Ce récit, destiné en principe aux seuls bienfaiteurs de la mission, nous est communiqué par la Rédaction du Bulletin *Chine*, *Ceylan*, *Madagascar* (publié à Amiens), qui veut bien nous autoriser à en faire part à nos lecteurs.

3. On peut voir déjà presque toutes ces stations marquées sur la carte-esquisse publiée dans les *Études*, 1898, t. LXXIV, p. 16.

27	septembre :	Omsk.
28	—	passage de l'Obi.
29	—	Krasnoïarsk ; passage de l'Iénisséi.
30	—	Touloune; Zima.
1er	octobre :	(régulièrement[1]), arrivée à Irkoutsk.
2	—	traversée du lac Baïkal; débarquement à Missovaïa.
3	—	Tchita ; Aga.
4	—	Mandchouria (frontière de la Mandchourie).
5	—	Tsitsikar; Kharbine.
6	—	Moukden ; Ta-chi-tchiao.
7	—	In-koo (ou Niou-tchoang) ; traversée du Liao-ho.
8	—	Chan-hai-kouan ; arrivée à Tien-tsin.

Rappelons aussi, pour les amateurs de statistique, qu'il y a :

De Paris à Berlin.	1 150	kilomètres,
De Berlin à Moscou.	1 800	—
De Moscou à Tien-tsin.	9 150	—
Soit au total.	12 100	kilomètres,

c'est-à-dire quatorze fois la distance de Paris à Marseille.

A l'automne de 1903, le transsibérien partait de Moscou quatre fois par semaine. Il y a deux sortes de trains : celui de la Compagnie internationale des wagons-lits, à matériel français, une fois par semaine, et ceux de l'État russe, à matériel russe. Le matériel français ou international s'arrête au lac Baïkal. Sur l'autre rive du lac on trouve la compagnie dite de l'Est chinois, compagnie chinoise de nom, mais russe de fait.

Pendant un an encore, jusqu'au printemps de 1905 probablement, il faudra traverser le lac Baïkal, en bateau l'été, en traîneau l'hiver. Alors on pourra le contourner en chemin de fer. On construit en ce moment, à grand renfort de travaux d'art, ponts et tunnels dans les hautes falaises, cette ligne du *Circumbaïkalien*, qui sera longue de 300 kilomètres.

On assure, d'après un rapport du ministre des voies et communications en Russie, que dès le début de l'été de cette année 1904, *onze* trains pourront circuler tous les jours dans les deux sens sur le chemin de fer transsibérien.

Depuis le commencement de la guerre russo-japonaise, le transport des voyageurs par le transsibérien est complètement

1. On verra qu'un accident a causé un notable retard.

suspendu. Tout le service est affecté aux transports militaires. Le courrier ne passe plus par la Sibérie et est obligé de reprendre, comme autrefois, la voie de mer.

On n'attend pas de nous que nous transcrivions davantage ce qui se trouve dans les indicateurs de chemins de fer et les guides Bædeker. Ce sont des récits « vécus » que nos lecteurs désirent. Laissons même le parcours classique et presque banal à travers la Belgique et l'Allemagne et prenons nos voyageurs à la frontière russe. C'était le 21 septembre.

A une heure du matin nous sommes à Alexandrowo. Depuis quelque temps on s'agite dans le train, l'inquiétude se répand. Que va-t-il nous arriver à cette redoutée douane russe? se demande chaque voyageur. Un homme, en blanc, parements rouges, casquette russe, suivi de deux autres, recueille les passeports avant l'arrêt du train.

Nous voici dans la salle de la visite de douane : une immense salle où trois équipes d'hommes verts commencent le défoncement des paquets. Nous étions les derniers de la file, et ce fut un avantage comme on le verra par la suite; ce fut aussi un désagrément de sentir durant une demi-heure les dalles, qu'on avait négligé de chauffer. Pendant ce temps je contemplais l'exécution. Des deux mains l'un des hommes verts plongeait dans les sacs et en étalait les entrailles sur la table, puis examinait le tout soigneusement ; un autre écrivait sur un carnet; le troisième tenait une boule de poix au bout d'un bâton et un carnet de papiers verts qu'il collait sur les articles reconnus passables. Et le pauvre exécuté rentrait d'un air soulagé son butin dans son sac ; et le trio avançait d'un pas, toujours fouillant ; de temps en temps un paquet prenait le chemin d'une table qui était dans le coin : du linge, des livres, des fioles, des boîtes de cigares surtout; pas de merci. Plus on approchait de nous, plus il me semblait que le zèle inquisiteur fléchissait : était-ce fatigue ou confiance? Il faut dire que les vingt premiers qui furent visités avaient bien piètres mines, et bien pauvres sacs ; dans notre voisinage, au contraire, se remarquaient de puissantes matrones orthodoxes qui portaient des dentelles, et de dignes *gentlemen*. Allons-nous bénéficier du voisinage ?

Voilà qu'on nous attaque : la couverture est étalée, la valise

grande ouverte; une main légère, sinon blanche, s'introduit délicatement entre les paires de bas et les chemises, sans rien déranger du tout; mais on aperçoit trois livres: on en prend deux, au hasard sans doute, et silencieusement on les expédie au bureau. Pourquoi des trois livres en laissa-t-on un? Mystère. Nous nous promenâmes pour nous dégourdir en attendant la fin de la cérémonie. Passant près du bureau je vis ma propriété, et je tendais la main pour la ressaisir, quand le préposé à cet étal m'arrêta : *Passeportable!* Je compris qu'il fallait mon passeport pour couvrir aussi le passage de nos biens.

Soudain un groupe, une masse, un essaim se tasse devant un guichet : c'est la distribution qui commence. Derrière une grande vitre percée d'un trou, grillagée ferme, est un cabinet éclairé; dedans, au coin, une icone avec une veilleuse rouge; au fond, LL. MM. l'empereur et l'impératrice; autour d'une table à paperasses et à bouquins épais, quatre policiers, dorés, galonnés, casquettés, écrivent paisiblement. L'un s'approche du guichet; soudain une clameur s'élève formée de cent cris différents; l'homme en a sans doute distingué un, car il tire de son classeur un papier qui s'achemine par-dessus les têtes jusqu'à l'heureux crieur. Ainsi de suite : cris, hurlements, impatiences réciproques. Une vieille enragée ne cessait de crier : *Toula! Toula!* l'autre répétait : *Niet.* Elle eut finalement son parchemin l'avant-dernière, au bout d'une heure; et moi, le dernier de tous. Cette formidable question de passeport m'a paru une innocente manie d'une administration paperassière.

Pendant cette longue remise des passeports, on continuait doucement l'examen des gros bagages du fourgon. Il y avait là un Italien, plume au chapeau, avec une grosse malle; en un tour de main toute sa bibliothèque forme monticule sur la table; il y a bien cinquante volumes; il en est qui tombent, qui font accordéon; ces pauvres amis, fatigués des nuits d'insomnie qu'on a passées avec eux, me faisaient vraiment pitié; leur maître aussi ressentait vivement les manques d'égards et les outrages faits à ses compagnons. La littérature et l'administration ne sont pas sœurs. Heureusement on ne lui en prit pas, de ses vieux livres, et il les remit avec délicatesse et méthode dans le fond de sa malle. Plus loin un marchand d'échantillons de toiles assistait au pillage de son bien; des carrés de linge grands comme deux mains jetés

à la brassée dans une balance. Ils n'étaient plus frais quand il fallut les rempiler dans leur caisse.

Pour nos livres, on nous déclara : « Censure ! » A force d'y regarder de près, un bouquin sur *la Peinture à l'huile* fut reconnu sans danger pour la sûreté de l'État; mais l'autre, *l'Ouvrier*, du P. Félix, avait besoin de purification : nous l'abandonnâmes à son malheureux sort. Sans doute il ira peupler « l'enfer » de la Bibliothèque nationale russe. J'appris dans la suite que ce que l'on recherche surtout, outre les matières spéciales de contrebande, ce sont les livres de doctrine : religion, histoire, philosophie, études sociales, et les armes.

Nous sortons. Un individu quelconque se précipite pour prendre avec nos billets un supplément numéroté. On nous entraîne; nos bagages se retrouvent instantanément, nous précèdent à notre place, et nous voilà roulant vers Varsovie. Il est deux heures et demie du matin.

A Varsovie, qui s'étend nonchalamment à l'est, au loin, nous prenons le chemin de fer de ceinture. De cette ville, nous n'emportons que la vision lointaine d'un troupeau de toits blancs, où se dressent des coupoles vertes, d'or, ou blanches, et qui s'étend paresseusement au flanc d'une petite colline. Et ce spectacle va se reproduire souvent : nous sommes en Orient, pays par excellence de la coupole byzantine ; pays de la couleur aussi : on dirait que la richesse du pays a été mise sur les toits. Au soleil levant, c'est bien autrement gai que le chaos de choses grises, noires, tristes et froides, qu'on voit à ses pieds quand on est au sommet d'un observatoire d'Occident. En revanche il ne faut pas trop regarder dans les rues : on y voit de l'espace, c'est large, des cailloux, du sable, des véhicules inventés sans doute du temps de la tour de Babel, des harnais mal ficelés, de petites bêtes de chevaux inquiets, courant désordonnément, sauvages; et des hommes empaquetés dans des peaux de moutons, la tête dans un gros bonnet de fourrure, guêtrés jusqu'à la ceinture dans des toiles en loques; sombres, noirs, passifs et malpropres. C'est l'Orient, mais c'est aussi le Nord. Et puis, c'est la Russie.

Nous roulons bien; nous sommes en plaine, mais le paysage se fond dans une tourmente de poussière ; et de toute la journée, nous ne verrons que de la poussière : il y en a au loin, c'est

celle que le vent soulève; il y en a de chaque côté du train, c'est celle que le train soulève; il y en a dedans et beaucoup, c'est celle que l'on respire; il y a pourtant double vitre aux portières et elles sont clouées, pas possible d'ouvrir : c'est le règlement d'hiver.

Vers midi, on va dîner pour prendre contact avec la société. Restaurant ordinaire : pour 1 rouble 25[1] on vous sert deux plats de viande avec légumes.

La nuit vient : il y a dans ce train des sommiers pour quatre personnes par compartiment; on peut louer des draps moyennant 1 franc. Nos voisins, un grand-père et sa petite-fille de vingt ans, installent leur sommier sans draps, et s'endorment tout habillés, lui en bas, elle en haut. Je restai assis dans le coin, ficelé dans une couverture.

Ainsi nous arrivâmes au matin du 22 septembre. Ce matin, le soleil commence par inspecter son royaume, une plaine aussi grande qu'elle peut être sur terre; il sourit à la vue de sa richesse et le voilà qui commence sa promenade journalière. Il est si joyeux que notre train s'élance droit dessus, car depuis trois jours nous courons toujours à l'est, comme un moustique sur une lampe, comme une abeille sur une fleur. Cependant, la campagne s'anime, se soulève et se creuse comme un visage qui sourit; le fond est formé par les champs de blé vert, avec quelques taches de sarrasin rouge ; par-ci par-là, quelques maisons grises, quelques bouleaux; puis tout d'un coup nous voilà noyés dans une forêt de bouleaux pointus, droits, blancs, pendant bien trois heures. Au fond de l'horizon on distingue une coupole verte, qu'on salue de loin, car c'est une église; vers midi le temps se brouille.

Nous débarquons à Moscou à trois heures et demie ; il pleut un peu. Devant la gare, les cochers des hôtels crient leurs noms. Tandis que nous installons nos paquets dans l'omnibus de l'hôtel B..., nous entendons : « Bonjour, mes Révérends Pères ; ne seriez-vous pas deux jésuites français ? » Un homme s'approche. Qui? La police ? Bien la peine de s'être tant donné de mal, pour être finalement cueillis à Moscou ! Mais non, par bonheur. On

1. Le rouble vaut 2 fr. 66.

nous tend une lettre du R. P. Libercier, dominicain, curé de la paroisse française de Moscou. Ce bon Père nous y disait qu'il était venu lui-même à neuf heures du matin à la gare. Ne pouvant venir en personne le soir, il nous envoyait un monsieur de ses amis. En route pour l'hôtel !

La rue est large comme un boulevard de Paris, bordée d'un trottoir intermittent, et solidement, non pas pavée, mais cailloutée. Les mille et une voitures qui trottent au grand galop là dedans font un vacarme étourdissant ; nous sommes durement secoués. Pourquoi ces cailloux ? C'est pour retenir la neige. A cette époque il n'y en a pas, mais il devrait y en avoir. Moscou, c'est, d'après notre guide, un immense village ; et c'est vrai. On monte, on descend, on tourne, on se heurte à des culs-de-sac sans nom, à des magasins immenses, dernier style, brillants et luxueux, à des étalages de fripiers, à des mares, à des rues défoncées pour mettre sous terre les téléphones qui étaient en l'air. On voit des maisons de tous les styles, de toutes les grandeurs, des gens qui trottent affairés, des voitures assourdissantes, surmontées d'un cocher gros et court, sanglé dans sa peau de mouton et surmonté d'un tromblon caractéristique. Quelques rues sont de plus encombrées d'un gros tram électrique, qui sonne de la trompe ou de la cloche. Toute la ville ressemble à une fourmilière en émoi. A l'hôtel, un groom à chaque porte, à chaque palier. On se rafraîchit, on donne les passeports qui vont faire un tour à la police, et s'augmenter d'un permis de sortir de Russie : il ne suffit pas d'entrer, il faut encore pouvoir sortir[1] ; puis on va à la recherche de quelques curiosités.

La première, c'est le Kremlin naturellement. C'est l'âme de la Russie, l'âme de Moscou, la ville sainte. Il est sur une hauteur d'où l'on domine tout Moscou. A la porte d'entrée est la chapelle de la célèbre Vierge d'Ibérie que Sa Majesté salue toujours en entrant à Moscou. La chapelle a peut-être 4 mètres en carré ; tout est en or, sauf le visage et les mains des saintes icones. Il y a toujours vingt personnes dans la chapelle ; c'est un flux continuel ; on entre, on fait trois inclinations, on s'approche de la sainte image, on baise quelque chose. D'ailleurs, tous les

1. Le visa du passeport est aujourd'hui supprimé pour les voyageurs qui ne font que traverser la Russie sans s'y arrêter.

50 mètres et dans tous les coins de rues, nous verrons des gens qui se découvrent, font des inclinations et des signes de croix singuliers. On m'a dit que le salut de la Russie est dans cette dévotion tenace, dans cette foi bien charbonnière, à la vérité, extérieure, sans grande puissance sur les mœurs.

Un coup d'œil sur la ville : ce ne sont que chapelles ou églises ; le tout colorié, bariolé ; le vert y domine après l'or. Sans doute toutes ces pointes portent au ciel les prières de quelques bonnes âmes ; mais ces coupoles au haut des demeures, en forme de poires écrasées, bien solidement campées, lourdes et épaisses, m'ont plutôt l'air d'une défense édifiée contre le ciel, pour protéger contre ses exigences, et retenir fichée en terre l'âme des marchands moscovites qu'elles abritent. Laissons le Kremlin et Moscou avec ses murs ; il y a trop à détailler.

Le lendemain, nous partons en course à travers Moscou avec l'excellent P. Libercier, qui avait mis son pardessus et son « tube » pour la circonstance. Quand nous eûmes suffisamment vu les curiosités indiquées dans les *Bædeker*, il nous dirigea vers une merveille qui n'est pas cataloguée. C'était un *couvent de Basiliennes*. Mais il faut le visiter pendant l'office.

L'église est toute tapissée d'or et d'icones ; à l'endroit où chez nous se trouverait l'autel est l'*iconostase*, c'est-à-dire une porte surmontée d'une immense icone, et toujours fermée, sauf une ou deux fois par an ; de chaque côté une porte ouverte ; derrière l'iconostase, l'autel vrai. Devant la porte de gauche et la porte de droite, un groupe de dix religieuses. Sur la tête, un cylindre d'où pend un voile noir. Elles sont en cercle, de sorte que la moitié de chaque groupe nous voit de face. Aussitôt on échange des réflexions, et celles qui nous tournent le dos se retournent pour nous bien voir et faire à leur tour leurs réflexions. Tout cela en chantant les psaumes des matines. Le chant est ravissant. On chante à quatre parties. C'est le plain-chant ancien, où l'on distingue beaucoup d'habitudes du plain-chant grégorien : des neumes qui s'enfuient ; des suspensions mélodiques qui surprennent ; l'harmonie, absolument diatonique, est d'un effet saisissant. Il faudrait envoyer là, pour un mois, tous ceux qui prétendent harmoniser le plain-chant. C'est beau, c'est hiératique, c'est ravissant ; et on gémit de ne plus jamais entendre cela dans nos cathédrales. Si seulement ces voix avaient une âme et une

foi vraie ! La vocation ici consiste ou dans une bonne voix ou dans une bonne dot. Et à vrai dire, j'aime encore mieux nos chapelles où l'on prie bien en chantant mal, que celles où l'on ne prie pas en chantant bien.

Vers la fin parut un pope diacre, armé d'un encensoir. Il récita quelques oraisons, et donna un coup d'encensoir à chacune des icones, qui sont nombreuses dans l'église. Il était en dalmatique de drap d'or, la tête couverte d'une chevelure tombant jusqu'aux épaules, en filasse de lin, barbe en pointe ; figure jeune, féminine, poudrée. En retournant à la sacristie, il bavarda, l'encensoir en main, face au public, avec une nonne inoccupée.

En retournant, au travers des rues sombres, mon guide me parle encore des religieuses. Elles font, paraît-il, des vœux ; chacune a une converse quêteuse, qui dès le printemps s'en va quêter dans l'univers russe. Elle revient à la fin de l'automne et rapporte souvent jusqu'à 20 000 roubles, tous frais payés. Un tiers est pour le couvent, un tiers pour la religieuse patronne, le troisième tiers pour la quêteuse. Nous avons rencontré deux de ces sœurs quêteuses qui, en Sibérie, entraient dans les wagons ou le restaurant, et tendaient la sébile en récitant du russe. Chaque fois les voisins nous faisaient signe de ne rien débourser.

A Moscou comme en Allemagne, tout le monde est casquetté, numéroté, enrégimenté dans une machine officielle quelconque.

Enfin, le 23, à dix heures du soir, nous nous présentons au vrai train transsibérien. On examina le fameux convoi. En tête, une belle grosse locomotive ; ensuite un fourgon à électricité pour l'éclairage ; cette électricité brûle du bois, envoie des milliers d'étincelles dans les airs et fait du tapage comme une machine à coudre ; après, le wagon-restaurant ; puis un wagon de deuxième classe ; ensuite un wagon de première classe ; puis un autre wagon de deuxième classe ; puis un wagon moitié fourgon, moitié logement pour les employés du train.

Nous voilà à notre numéro ; asseyons-nous pour attendre les événements, et examinons le paysage intérieur. En face de nous un jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans, à moitié endormi, l'air ennuyé, sur *Dreyfus, cinq ans de ma vie*. On s'observe en silence. Notre quatrième est un Russe, de vingt ans aussi ; il emmagasine ses accessoires : une canne, une valise, un sac, un

paquet de couvertures ; puis une énorme malle, qu'il dépose au milieu, entre nous quatre, en attendant qu'on ait délibéré sur le lieu à lui attribuer ; ce n'est pas commode du tout. On s'occupe aussi de préparer nos lits[1], car il va être minuit. Or le garçon a une trentaine de couchettes à préparer, et tout le monde hurle après lui de tous les côtés. Lui, par précaution, est allé simplement souper. Au bout d'une heure, le voici à l'œuvre ; suivons-le chez nous. Faut-il expliquer cette manœuvre ? 1° Prenez le dossier du siège, relevez-le, bloquez-le horizontalement avec les loquets ; 2° prenez le siège et retournez-le sens dessus dessous ; vous voyez des courroies, débouclez, prenez les matelas, oreillers, draps, etc., et faites vos deux lits. Le lendemain matin, vous ferez la manœuvre inverse. Comment dort-on ? Chacun doit le savoir ; cela dépend de la capacité dormitive. On peut arriver à s'arranger très bien, surtout si l'on y met un peu de bonne volonté.

Nous voilà donc roulant vers la frontière de l'Asie, nous deux, une caisse, un Russe et un jeune Allemand. Le matin, vers huit heures, on ouvre l'œil, on s'étire et on va déjeuner. Tout le monde se regarde : qu'est-ce que c'est que celui-là ? Dans notre maison (c'est notre wagon que je veux dire) il y avait : premier compartiment : une vieille dame avec sa gouvernante ; deuxième : quatre Belges, commerçants, de vingt à trente ans ; troisième : encore un Belge, un Anglais, un Américain à lunettes noires et son fils ; quatrième : une madame, sa fille et son fils (ou plutôt neveu) de Hambourg ; cinquième : nous ; sixième : la femme d'un ingénieur russe de Kharbine qui revenait de vacances, puis Mlle Loulouka, sept ans, sa fille, et Mlle Vera, aussi sa fille, neuf ans, et par-dessus leur gouvernante, française, trente ans ; septième : un médecin-major de l'armée russe avec sa femme ; huitième : une grand'mère, sa fille, son petit-fils, soixante, quarante et vingt ans, de nationalité inconnue ; neuvième : un jeune ménage qui ne sortait que le nez par la portière, aux arrêts.

Dès le second jour, on commence à se connaître et à se saluer. En allant au restaurant, on voit les principaux habitants du train : beaucoup d'officiers russes en civil et en militaire ; l'ambassadeur d'Italie au Japon, avec sa femme, sa grande fille, sa moyenne

1. Il y a deux couchettes par compartiment en première classe, quatre en deuxième.

fille, sa grande fillette, sa fillette et son fils, plus une bonne alsacienne aux cheveux d'or sanglant. On fait faire le signe de croix à table au dernier-né, et tout le monde se comporte chrétiennement. Personne, parmi tous ces voyageurs, sauf cette famille, n'a jamais manifesté un signe quelconque d'une religion quelconque. Ils sont d'ailleurs français, ces ambassadeurs-là. Il y avait encore une barbe rousse dont nous n'avons pas pu fixer la nationalité, et quelques fractions de familles qui ne se compromettaient pas avec le vulgaire, restaient dignement dans leur coupé et s'y faisaient servir leurs repas.

A propos de repas, c'est le cas de traiter la question des vivres. Dans le train de la Compagnie des wagons-lits qui va de Moscou à Irkoutsk, on trouve très facilement à se restaurer. Dans le train russe, d'Irkoutsk à In-kou, ce n'est pas difficile non plus, sauf que la cuisine est russe, comme de juste. Il n'est pas rare de rencontrer la confiture et la choucroute fraternisant ensemble dans une belle soupe rouge. Cela m'était égal ; mais d'autres protestaient. Ils protestaient encore contre le poisson qui, tous les jours, passe des fleuves ou lacs qu'on traverse sur la table du restaurant.

En route, de Moscou à In-koo, on trouve un buffet presque à chaque gare ; nous n'en usâmes que deux ou trois fois, entre autres un jour où, toutes les provisions du restaurant du train ayant été dévorées, celui-ci n'avait pu se réapprovisionner que de quelques poules... fossiles certainement. Dans ces buffets je remarquai une élégante façon de se servir. Il faut savoir que le plus souvent l'arrêt ne dépasse pas une demi-heure, et avant qu'on se soit expliqué et fait comprendre par son propre langage ou avec l'aide d'un truchement complaisant, le temps file, et on a toujours la transe de voir filer le train. Recette pour éviter l'inconvénient : suivre des yeux un officier russe, ne s'attabler que quand on le voit s'attabler ; on peut être assuré que le train ne partira pas sans lui. Du reste je n'ai pas souvent vu ces messieurs prendre autre chose qu'une forte portion de soupe rouge et quelques sandwichs, et puis une chose verte, ronde, grosse deux fois comme la tête, qu'ils emportaient avec satisfaction chez eux pour la sucer à loisir : c'est la pastèque espagnole ou melon d'eau ; l'intérieur est rouge chair, très juteux, doux et croquant

comme du navet ou du melon pas mûr. On ne fait pas dix pas à Moscou sans voir un indigène croquant une tranche de ce melon qu'il achète à tous les coins de rue pour 2 kopecks. Les dames préfèrent grignoter la graine de tournesol, elles en crachent l'écorce; les rues en sont tapissées comme le sont les nôtres, en France, de confetti, le lendemain des réjouissances nationales.

Le long du train, de Moscou à Irkoutsk, on trouve encore à chaque gare une dizaine de femmes russes ou sibériennes, avec un litre de lait sous chaque bras ; elles ne semblaient pas avoir grand succès : leur drogue n'avait pas une couleur suffisamment orthodoxe et elles étaient elles-mêmes plutôt malpropres. On trouve aussi des charcutiers qui tiennent boutique près de la gare ; mais cela sent terriblement le cosaque.

Or, voici la façon la plus pratique de se servir dans les buffets russes, et que j'employai plus d'une fois quand j'en eus remarqué le mécanisme. On se présente au comptoir ; s'il y a trop d'Anglo-Saxons, on boxe un peu et on finit par se faire jour. Alors, on remarque bien alignées une dizaine de cloches en treillis métallique ; on en soulève une, on voit un plat mignon sur lequel sont rangés méthodiquement des carrés de pain blanc, noir ou gris, gros comme les petits beurres de Félix Potin ; on en saisit un ou deux entre le pouce et l'index ; puis, muni d'une fourchette, on soulève la cloche voisine, on pique un carré de rosbif, gros aussi comme un petit beurre ; on peut ainsi visiter chaque cloche, celle du jambon, celle de la côtelette, du poisson paré, du poisson fumé, du fromage, des confitures, des fruits. On peut aussi s'administrer une tranche de pastèque et, pour finir, un verre de vin de Crimée, de Médoc, de Xérès ou de *vodki* (eau-de-vie russe). Pendant toutes vos manœuvres, le monsieur du comptoir vous a observé ; vous lui tendez un rouble, il vous en rend la moitié ; chaque becquée dans ses plats représente en moyenne 10 kopecks. Je ne sais vraiment pas comment le caissier arrive à s'y reconnaître ; très souvent on se trouve une dizaine à faire ce pèlerinage restaurateur. En général les tenanciers sont honnêtes ; cependant il ne faudrait pas empocher la monnaie rendue les yeux fermés.

Il y a partout, dans les gares russes, deux salles d'attente avec buffets séparés : une pour le peuple qui s'assied par terre, boit du *vodki* et mange des choses de troisième classe ; une autre pour

les gens comme il faut, et que l'on traite comme tels. A Kharbine nous nous égarâmes dans l'antre inférieur, ce qui nous causa quelques petits désagréments. Mais assez parlé de ces détails intimes et de la vie à l'intérieur du wagon.

L'extérieur est facile à peindre, et certainement original dans sa monotonie. Prenons une photographie par la portière de droite, il y aura dessus quelques lignes parallèles jusqu'à l'horizon, la ligne du ciel, et puis rien : couleur chaume de seigle ; à gauche, quelques lignes aussi, et puis rien: couleur vieux foin rouillé. Tous les 20 kilomètres, un troupeau de deux cents oies blanches ; tous les 50 kilomètres, une vache rousse, reine de l'espace et maigre comme une poutre, cherche sa vie en broutant une verdure invisible; quelques taches noires: c'est la terre labourée ; au fond, il y a un affaissement du sol ; le ciel est gris ; il pleut un peu depuis le matin. Voilà la nature...

27 septembre. — Le paysage a changé: voici des traînes de neige dans les fonds et sur la cime des pins qu'on voit au sommet des montagnes. On se croirait dans les Vosges, s'il y avait un peu plus de bouleaux entre le train et la montagne. Puis des rochers qu'on a coupés en deux pour faire passage au train ; puis des coins charmants, entre deux armées de sapins. On dirait des candélabres-souches devant une nuée de bouleaux droits et blancs comme des cierges; tout cela pendant six heures. Maintenant nous avons traversé l'Oural ; des plaines implacables recommencent, mais elles sont égayées par quelques lacs, quelques ruisseaux, qu'on passe sur des ponts sonores. Puis les bouleaux se rapprochent et se renforcent de pins: ce sont les deux seuls arbres de force à digérer le sel qui leur monte dans la sève et résister aux ouragans qui nettoient périodiquement la plaine ; beaucoup portent des traces de la lutte, sont tordus, cassés, et tendent pitoyablement vers le ciel leurs bras décharnés comme les baleines d'un parapluie retourné. Puis reviennent les monts, les rochers, qui se rapprochent menaçants et semblent vouloir nous fermer le passage.

Le 30 septembre, on traverse une forêt; à 10 mètres de chaque côté tout est brûlé par les flammèches du train ; les arbres rares, ébranchés, fatigués par l'ouragan, se redressent tout de même comme pour faire leur prière au bon Dieu.

Nous approchons du Baïkal ; c'est le 1er octobre.

Voilà Touloune ; tout le monde sur le quai ; grande nouvelle : « un train a chaviré sur nos rails à 4 kilomètres de Zima (qui est à 100 kilomètres devant nous) : quatre-vingts personnes tuées ». A la station suivante, quarante personnes étaient déjà ressuscitées ; plus loin on se remet le cœur en place, il n'y a que trois personnes mortes et quelques blessés ; il n'y avait en tout que dix personnes dans le train, petit express local ; le mécanicien ivre avait, dans une courbe, lancé sa machine à toute vitesse, et elle était partie dans le ravin.

A neuf heures nous arrivons à Zima. On décide d'y coucher ; le lendemain à trois heures, on s'approchera du lieu du sinistre, et l'on ira prendre un train appelé d'Irkoutsk. Et tout le monde fait ses bagages. On dort. A trois heures, on avance tout doucement tâtant la voie de peur d'accident. A cinq heures nous avons fait 4 kilomètres et nous voilà au point fatal. Tout est fermé, on ne descend pas, il faut bien s'assurer que les environs sont sûrs, que la maréchaussée est là, car nous sommes en Sibérie, et dans les montagnes, et il fait encore très sombre. Le paysage va nous distraire des longueurs de l'attente. Dans le fond de la vallée devant nous, une masse sombre, éclairée de chaque côté d'immenses feux de Bengale rouges, qui tourbillonnent en fumant.

Enfin on descend ; chacun a ses paquets ; les officiers russes se chargent des dames et des enfants ; les simples commis voyageurs se chargent d'eux-mêmes. Il y a 500 mètres à faire à pied pour joindre l'autre train. La scène s'éclaire peu à peu ; vingt troncs de pin hauts de 2 mètres projettent une lugubre rougeur sur ces fugitifs qui traversent les broussailles. De loin en loin, autour de ces pins fumants, des Sibériens sont couchés en rond, attendant le moment de faire un mauvais coup si c'est possible, ou d'empêcher les autres d'en faire un sans eux, ou même prêts à vendre leurs bras à l'administration qui déblayera le terrain.

On va d'abord s'installer, c'est le plus pressant. Dans ce train de secours on avait déjà logé les voyageurs d'un train ordinaire qui nous précédait ; on se serra, on envahit les troisièmes qui sont dures et pas propres. On va voir la catastrophe. La locomotive s'est planté le nez dans le sable, le tender s'est soulevé sous l'effort du premier wagon, le deuxième wagon est à moitié défoncé

par le suivant qui l'a télescopé; les autres n'ont pas quitté les rails. C'est dans le premier wagon que se trouvait la seule victime parmi les voyageurs; il était là couvert de branches de pin, méconnaissable.

Vers huit heures, on s'en va. Or c'était l'heure du déjeuner et on avait négligé de mettre un restaurant dans notre train; à chaque gare tout le monde fait l'assaut des buffets. A force de répéter la manœuvre, on a fini par dîner de bribes et morceaux. Car, avec ces cent vingt touristes, les quelques livres de jambon que possédaient les buffets étaient bientôt évaporées. A force de ruser, nous finîmes par dîner, goûter et souper aussi copieusement que jamais; nous étions de toutes nationalités, et tous jeunes, par conséquent avantagés dans cette lutte pour la vie.

On ne va pas vite et on n'arrive à Irkoutsk qu'à neuf heures du soir et au lac Baïkal à une heure du matin. Notre train ne s'arrête plus et veut regagner les huit heures qu'il a de retard; cela fait qu'on ne peut plus se retrouver dans les endroits à l'aide des heures de l'indicateur; on voyage en aveugle. A une heure et demie le bateau, qui a nom l'*Angara*, nous cueille à Baïkal. De la gare à l'embarcadère, 200 mètres en ligne droite. On traverse l'esplanade de la gare où l'on peut contempler la manière de se coucher des vagabonds russes; il y en a des centaines, alignés sur le sol, comme des sacs de marchandises; on les heurte un peu, et ils vous inondent d'un flux d'injures inintelligibles.

Nous voilà au bateau; comme on ne voit rien que la nuit, nos Anglo-Saxons et nos Slaves vont achever de dîner au buffet, puis jouent aux cartes avec un litre de cognac pour quatre. Nous prîmes le thé plus simplement. Puis mon compagnon dormit pendant les quatre heures que dura la traversée du petit bout sud du lac dans le sens de la largeur [1]. Je montai sur le pont. Il faisait noir; nous avions une bonne brise à l'arrière qui nous balançait doucement et lentement. Je m'installai tout à l'avant; en bas, on entendait la plainte de l'eau déchirée par la proue; au loin, vers la poupe, les battements précipités de la machine, le cœur du bateau, et les soupirs de l'hélice faisant effort pour nous pousser plus loin dans le sombre inconnu étendu devant

1. Cette traversée est de 76 kilomètres. Mais à cet endroit le lac est un véritable couloir où s'engouffrent des vents violents qui le soulèvent et l'agitent durant toute la période d'été.

nous. Les flots se gonflaient régulièrement comme une poitrine qui respire ; de temps en temps, quand le gouvernail nous mettait un peu en travers des vagues, la lame se précipitait sur nous avec impatience comme pour secouer un moustique importun et montait à l'assaut des deux côtés avec fureur ; puis, impuissante à vaincre le fer, elle se retirait en grondant, brisée, secouant mille gouttes blanches qui faisaient comme un éclair ; mais incorrigible, elle recommençait toujours, comme un bébé fâché qui tape sur sa bonne. Peu à peu, les vagues s'éclairant, on monta sur le pont. Vers quatre heures, un point lumineux s'allume à l'horizon. On approchait de Missovaïa, mais le bateau semblait s'en éloigner et le laisser bien loin à droite. Et tous les passagers regardaient sur le pont avec curiosité. J'avais soupçonné la manœuvre et j'étais à l'abri. Mais voilà que tout d'un coup, à 500 mètres du port, le bateau vire de bord. Nous avions un fort vent à droite qui nous apporte une vraie douche trempante et un vent ! et le bateau faisait des sauts de cabri en bonne humeur. Voilà mon compagnon, désarçonné, qui chancelle, jusqu'à ce que je l'attrape dans mes bras et le tienne à l'abri derrière un tas de bagages ; mais, pendant ce temps, son chapeau s'était échappé et courait dans l'onde liquide. Au bout de dix minutes tout s'est calmé.

De bon matin, à cinq heures, on est au port : à la gare, train de luxe, mais russe ; décoration sévère ; plus haut, plus spacieux que les wagons français, mais les couchettes sont moins larges. Même vie que dans l'autre, du reste. Pendant trois heures on voit le Baïkal ensoleillé, qui apporte à 2 mètres de nous de légères vagues du fond de l'horizon nord-est. Il sourit, sans remords d'avoir dévoré un chapeau, et a tout l'air de nous faire des caresses. Le train se faufile à travers les montagnes ; la Chine n'est pas loin.

Le 3 octobre, paysage très varié : à droite, rivière, puis montagnes vosgiennes, avec quelques pins et bouleaux qui ont l'air de s'y promener sans se presser ; à gauche, une grande plaine inculte, grise, brûlée, puis des montagnes, ou des tas de pierres sans aucune verdure. Vers une heure, notre train est aidé par derrière d'une autre locomotive qui, avec ses quatre petites roues comme des pattes de souris, nous pousse jusqu'au haut des montagnes ; on voyait en dessous les cimes chauves, et tout au fond, des

rubans de bouleaux défeuillés qui n'osaient pas monter jusqu'en haut. On se couche à Tchita ; on se lève à Aga le 4 octobre, après avoir traversé la Chilka, tributaire de l'Amour.

Donc, le 4 octobre, à midi, nous arrivons à Mandchouria. Je ne l'ai su que deux jours après, en examinant la carte. On nous avait annoncé une visite de douane ; sans doute on nous dispensa de cette formalité pour nous permettre de regagner plus rapidement le temps perdu à Zima. Je m'en suis consolé en apprenant plus tard que cette ville n'existe pas encore. On passe l'Amour.

Le lendemain on traverse le Soungari à Tsitsikar.

Le jour suivant, 6 octobre, à droite (ouest), plaine cultivée, sorgho, betterave, blé, quelques bouquets d'arbres et l'infini. De temps en temps un fleuve avec des barques ; à gauche (est), — car maintenant nous voyageons droit sur le sud, — des montagnes bleues, nues, perdues dans les nuages et crénelées, pointues comme des dents de scie ; ce doit être là que les Chinois ont appris à faire leurs toits pointus et gondolés. Du sorgho toujours. Et tout le long de la voie, une rivière ; on a pris de la terre pour hausser la voie, de grandes bandes de 10 mètres de large creusées à 1 mètre. L'eau vient dedans ; et quand il y a tempête, elle vient battre la voie, la creuse et la démolit. Pour peu que les Mandchous, maltraités par les Russes, aident un peu au mouvement, la voie est dans l'eau et le train choit avec elle, et ensuite on la refait. En un seul jour nous avons vu trois endroits pareils, 200 mètres de rails versés dans le fossé.

Dans ces passages, le train avance avec prudence : 5 kilomètres à l'heure. Nous avons vu l'endroit où le train, dont parlaient les journaux vaguement au commencement de septembre, a été prendre un bain de pied dans le fleuve. Un fleuve, ici, c'est une largeur de 500 mètres de sable dans lequel il y a des flaques d'eau. On retraverse le Soungari à midi après l'avoir vu à l'horizon, toute la matinée, charrier des voiles chinoises. Nous sommes à Kharbine ; la ville commence à sortir de terre : c'est un immense chantier de construction. Nous couchons encore sur les roues, au milieu de champs de sorgho, en traversant des villages aux maisons bien rangées en carré, semblables à des wagons de chemin de fer qu'on aurait salis avec de la boue brune. On dit qu'il y

a de grandes forêts en Mandchourie, c'est possible, mais nous n'en vîmes point[1].

Un mot sur les gares : un chalet suisse en bois gris, entouré de palissades, de quelques échoppes, et près duquel on construit un bâtiment russe en briques encore grises. Vers la Mandchourie, tout cela se simplifie encore et se raréfie. La voie : un tas de sable sur lequel on a couché des traverses, sur lesquelles on a allongé des rails. On comprend qu'on n'y puisse pas toujours faire du quarante à l'heure ; on attend les pays de montagnes, où il y a des pierres, pour solidifier la voie. A quelques endroits on commence une double voie dans de meilleures conditions.

Une vraie curiosité, c'est la fabrication des ponts en Mandchourie, et déjà même en Transbaïkalie. En Sibérie propre, c'est bien le pont européen, en apparence du moins. Mais ici le pont devient asiatique. Les fleuves sont plutôt des courants de sable de quelques centaines de mètres de largeur ; en été coule un mince filet d'eau, ou rien du tout ; au temps des pluies, toute la largeur du fleuve, et souvent la plaine avoisinante sont inondées. Il faut donc économiser les matériaux et la main-d'œuvre. On façonne de grandes caisses à claire-voie, avec des poutres en bois solide, grosses comme des traverses de voie ferrée. Ces caisses ont 2 mètres de largeur et d'épaisseur, mais la hauteur est telle qu'en reposant au fond du fleuve, elles puissent atteindre le niveau où l'on veut faire marcher le train. Dedans, on jette des moellons ; on les met en place de 5 en 5 mètres et voilà les piles du pont. C'est délicat ; aussi, les convois passent-ils délicatement. Il est juste d'ajouter que l'on reconstruit beaucoup de ces ponts provisoires, même avant qu'ils aient croulé.

Notre convoi se hâte visiblement et tressaille vigoureusement ; le restaurant commence à nous fournir des vivres fossiles. On nous montre les tombes des soldats russes qui ont succombé ici, puis des constructions, des postes ou des gares qui n'ont plus que la charpente, les Chinois en ayant emporté les briques un jour que les Russes tournaient le dos.

1. Entre Kharbine et Moukden, on traverse le pays des Khounghouzes, peuples non soumis qui, réfugiés sur la montagne ou blottis dans la forêt, obligent les Russes à de fréquentes répressions. Il est toujours un peu à craindre que les trains ne soient attaqués, et toute la ligne est gardée militairement.

C'est sans doute la nuit que nous avons traversé Moukden, la ville sainte, car personne ne s'en est douté. Voici Ta-chi-tchiao, où nombre de voyageurs doivent quitter le train chinois qui va nous mener à In-koo. On commence à s'agiter, à faire les paquets, à se saluer; les garçons viennent quérir leur pourboire, bouche en cœur. Beaucoup de nos compagnons nous ont quittés pour aller à Vladivostok; d'autres pour Dalny, pour le Japon, pour le Chantong, pour Chang-hai.

Ceux qui sont pour Tien-tsin se connaissent et se rassemblent. Ce sont l'Américain aux lunettes noires avec son fils; le Russe photographe-touriste-polyglotte, qui va nous être d'un grand secours, car il est complaisant, et bientôt on ne parlera plus qu'anglais; puis Mme l'Allemande avec sa fille et son fils (ou neveu); puis un autre Anglais, jeune, qui n'a pas dit son nom et qui va devenir notre factotum : il sait le chinois; enfin nous deux. Cela fait un bloc de neuf qui s'installe dans le train de Ta-chi-tchiao pour In-koo. Il fait nuit. J'apprends qu'il y a tout un plan pour nous faire arriver sans encombre. Un colonel russe a télégraphié de nous tenir prêt pour dix heures le bateau du gouvernement sur le Liao-ho [1]. Notre factotum nous a retenu une grande salle près du port. En effet, les choses se passent ainsi. On descend du train à dix heures du soir, on ne peut guère considérer les lieux ni s'orienter à cette heure-là. Je me charge moi-même de mes bagages : les Chinois sont honnêtes sans doute, mais la nuit... Nous marchons au milieu de tas de bois. De ville, de lumières, pas trace.

Nous voilà sur le fleuve; une jolie chaloupe à vapeur ronronne en nous attendant : un capitaine, un homme à la barre, deux à la machine et deux autres pour faire le reste, voilà tout l'équipage. On s'avance entre deux rangées de barques de pêcheurs, petites, avec un grand mât. Vraiment s'il m'avait fallu descendre là dedans, j'aurais fait mon acte de contrition. Et puis la nuit, comment aborder un patron? Il faut pouvoir s'expliquer en anglais ou en russe. On ne couche pas à In-koo sans la protection du

1. Le port de Niou-tchoang (ou In-koo) est situé sur l'estuaire du Liao-ho, au fond du golfe de Liao-toung, qu'il faut traverser, comme le lac Baïkal, en bateau l'été, l'hiver en traîneau. Sur la rive gauche se dresse la gare russe, toute neuve; l'ancienne gare anglaise, d'aspect misérable, sert de tête de ligne sur la rive droite.

gouvernement russe. Nous descendîmes pendant une demi-heure la rive gauche du fleuve, et nous abordâmes sur la même rive devant un hôtel. A vrai dire toute la rive est le port. On prit des chambres dans l'hôtel et dans une grande maison à côté. On se restaura un peu. Le nom de l'hôtel? je n'en vis point. Le lendemain, 7 octobre, à huit heures, le même bateau vient nous prendre pour passer le fleuve, cette fois, et nous porter à la gare. C'est encore une baraque en plein vent et quelques autres baraques en espérance. Là, c'est un Chinois qui donne les tickets et qui reçoit les piastres qu'on lui donne en les faisant sonner. On ne prend de billets que jusqu'à Chan-hai-kouan. En quittant l'hôtel, il faut emporter son dîner, car il n'y a pas de restaurant. Notre factotum s'en charge. Nous partons salués par les soldats chinois qui présentent les armes, et ainsi sur tout le reste du parcours à chaque gare.

Ce fut une journée laborieuse. Tout alla bien jusqu'au dîner, même jusqu'après. Vers deux heures on s'arrête, on descend. Voici un pont qui a eu des malheurs il y a deux ans; un autre, que l'on construit en fer, ne sera pas passable avant deux ans, parce qu'en été les ouvriers chinois ne savent rien faire et qu'en hiver il y a trop d'eau dans le fleuve. Force est donc d'aller rejoindre un train de l'autre côté de la rivière en passant sur l'ancien pont rafistolé pour cet usage. Aussitôt vidé, notre train s'ébranle; une multitude de charrettes chinoises se remplissent des Chinois du train et des malles (les Anglais et les Allemands en avaient terriblement et de terribles), et descendent à 500 mètres en aval où l'on dit qu'il y a un gué. Les voitures s'en vont bien loin en aval, à travers l'eau et le sable, chercher un gué. Ces petits chevaux chinois sont remarquables ; ils traînent au grand trot six personnes et six malles dans la boue avec un coup de fouet appliqué à propos par leur conducteur debout sur les brancards, ils remontent un talus de chemin de fer et des rails surélevés de 20 centimètres. Par exemple, il faut bien se tenir et se cramponner, car il n'y a pas de ressorts, ni rien pour retenir ceux qui veulent culbuter. Quand j'ai vu nos valises emballées, je m'en vais pour ne pas être dans la cohue des Chinois, et je m'engage sur l'ancienne voie qu'on dit pouvoir être passée à pied. Je m'avance sur le vieux pont: des voyageurs, des Chinois y circulaient nombreux. Les 20 premiers mètres, c'est parfait: une voie ordinaire de chemin

de fer; ensuite la terre disparaît, il n'y a plus que les traverses; mais on a jeté des planches en travers, c'est encore passable. Après, plus rien que les traverses et les rails; les traverses à 80 centimètres de distance, dérangées, branlantes, inégales, encombrées par places de tas de matériaux croulants qu'il faut escalader. Cela ne me plut pas du tout. Je me retournais pour revenir sur mes pas. Et voilà que derrière moi j'aperçois une armée de coolies, quatre de front, portant des caisses au bout de longs bâtons; le passage est fermé, inutile de me faire bousculer. Avançons. Au bout de cinq minutes nous voilà au milieu du fleuve. Cette fois ce n'est plus du sable qui coule, c'est de l'eau, de l'eau rouge, bouillonnante, féroce; le pied ne peut s'habituer à sauter sur ces poutres arrondies, inégalement espacées, et l'eau par-dessous tourbillonne à 5 mètres; on la voit en fixant le point où l'on veut mettre le pied. Puis c'est le vent qui s'en mêle, un vent fort, implacable, qui fouette à droite et remplit les yeux de sable. Un moment j'ai bien cru que le dragon trouvait mauvais que j'allasse en Chine et voulait me jouer un tour; il eût suffi que j'accrochasse une poutre du talon pour perdre l'équilibre, où que je misse le pied à côté du bon endroit; et puis l'eau au fond tournait toujours. N'y voyant plus, j'essuyai mes lunettes. Un de ces Chinois qui rôdent de tous côtés me crut dans l'embarras, il me tendit la main. Eux trottent là-dessus comme sur un simple plancher, ils n'ont pas de talons à leurs semelles souples. Je le jugeai plus embarrassant qu'utile dans ces exercices d'équilibre, et le remerciai. Au bout d'un gros quart d'heure on approcha, puis on arriva sans autre mal qu'une bonne courbature dans la cheville et le jarret. Tout le monde se retrouvait peu à peu. Sur un wagonnet apparaît dans les lointains l'Américain aux lunettes noires avec une dizaine d'autres voyageurs. Je crois que les Chinois battent monnaie avec ce danger quotidien, et c'est pour cela qu'ils le suppriment si lentement; car il n'est personne qui, secouru par eux, ne leur fasse cadeau de quelque pièce.

Le soir, arrivée vers neuf heures à Chan-hai-kouan, *Railway hotel*, tout neuf, tout anglais, dans un pays vide.

Le lendemain matin à sept heures, en route pour Tien-tsin. Tout s'anime et se peuple; c'est la vraie Chine; dans le train il y a un restaurant, des soldats français, Mgr Jarlin, coadjuteur de Pékin, en soutane.

En traversant les plaines, le Russe qui voyageait avec nous nous apprit son histoire. C'est un photographe amateur de Saint-Pétersbourg. Il « fait » cette année la Chine, les Indes, l'Asie Mineure.

Tien-tsin ! Les coolies nous dévalisent dans le train, nous voilà en pousse-pousse, plutôt en *tire-tire*, un équipage de quatre; ils ont fini par s'entendre à force de crier; et d'un trot nous voilà au consulat : ils n'avaient même pas pris la précaution de nous demander où nous allions. Ils s'arrêtent et il faut bien s'expliquer. *Chung-té-tang* n'a pas l'air d'être une de leurs connaissances; en effet on ne peut le prononcer que quand on l'a entendu dire. Alors s'approche un malin plus ou moins policeman : « *Kerk ? Church ? — Yes, catholic church.* » On retourne et on nous dépose chez les Lazaristes. J'avais bien vu l'église Saint-Louis en passant et voulu descendre, mais ils ne voulaient pas, eux. J'entrais, lorsque se présente le P. du Cray, procureur de notre mission, qui était venu en visite. Il nous conduisit triomphalement chez lui avec notre équipage.

Les jours suivants nous rencontrons plusieurs de nos compagnons de voyage : le Russe, puis l'Américain aux lunettes noires et son fils ; puis Mme l'Allemande avec sa fille. Ils ne nous demandèrent point ce que nous étions venus faire en Chine. Peu importe : nous y sommes et, Dieu aidant, nous y resterons.

Séraphin RIVAT.

BULLETIN D'HISTOIRE RELIGIEUSE

CHEZ LES PROTESTANTS

Nous avons, nous catholiques, nos préoccupations à l'heure présente. Les protestants ont les leurs. Des nôtres et des leurs ils parlent d'un ton différent et avec une compétence inégale. Mais dans les deux cas, il n'est point inutile de savoir ce qu'ils disent.

*
* *

I. Les crucifix dans les prétoires. — Dans son beau discours du 31 mai, au Sénat, M. de Las Cases a cité ces paroles d'un pasteur :

« Les murs de nos temples, à nous protestants, sont nus, on n'y voit aucun crucifix ; quelques-uns, très rares, de nos édifices religieux portent une croix sur la façade, mais sur cette croix aucun Christ n'est figuré. La mesure gouvernementale n'est donc pas pour nous comme pour les catholiques une injure aux convictions. Cependant, si vous voulez mon avis, je n'eusse jamais rien fait pour enlever les crucifix des prétoires ; j'estime que la pensée par eux évoquée n'était pas préjudiciable aux intérêts de la justice et qu'il eût mieux valu s'appliquer à rendre cette dernière plus paternelle et plus équitable[1]. »

Ceci est le langage d'un homme de bon sens qui envisage la question au point de vue politique. Si l'on veut savoir comment on peut l'envisager au point de vue confessionnel, voici la déclaration d'un protestant orthodoxe :

« Les enlèvements de crucifix ne rappellent que de loin les fureurs iconoclastes de nos pères du seizième siècle. Mais nous ne sommes plus au seizième siècle. » Et peut-être ces réformés sont-ils « trop timides » qui « hésitent à dresser la croix au fronton de leurs temples ». En tout cas, de vrais chrétiens « ne peuvent

1. *Journal officiel*, 1er juin 1904, p. 482.

souhaiter, sans pratiquer un autre genre de superstition, qu'on fasse descendre la croix du Panthéon, qu'on démolisse les croix plantées au bord des tombes ». Ce sont là, il est vrai, des « formes » bien « imparfaites » de la religion. Mais elles ont l'avantage de « perpétuer la mémoire de ce qui a été » et de « rappeler la grande délivrance de l'humanité ». A cause de la Rédemption dont elles étaient le mémorial naïf, les croix des prétoires avaient aujourd'hui le respect des protestants qui croient à la Rédemption [1].

Si Bossuet était encore de ce monde, il est à croire que sa logique implacable s'emparerait de tous ces textes pour marquer les variations, l'incertitude, le mal fondé des opinions réformées sur le culte des images; il philosopherait de nouveau sur « l'esprit d'instabilité dans le calvinisme »; il reprendrait ses éloquentes invectives contre « les ministres » qui ont rangé « tant de saints parmi des blasphémateurs et des idolâtres ».

Dans son *Histoire des variations*, à l'endroit où il rapporte et réfute les propos de Joseph Mède sur le « paganisme » des Pères de l'Église et de saint Léon en particulier, le puissant controversiste conclut, avec sa manière hautaine : « Il n'est pas possible à la fin que de telles extravagances où l'impiété et l'absurdité combattent à qui emportera le dessus, n'ouvrent les yeux à nos frères; et ils se désabuseront à la fin de ceux qui leur débitent de tels songes [2]. »

Peut-être, en effet, M. Couve, qui a écrit les lignes que je citais tout à l'heure, est-il fort « désabusé » des outrances gratuites par lesquelles les réformateurs d'autrefois accusaient d'idolâtrie le culte des saints, des images et de la croix. Seulement pourrait-il le dire sans renier indécemment les « pères du seizième siècle »?

*
* *

II. Un discours de M. Jaurès. — Nos lecteurs se rappellent peut-être certaine harangue de l'orateur socialiste dont j'ai discuté, ici même, quelques assertions. M. Jaurès, à l'occasion de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste, ayant cru bon de faire connaître au Parlement et au monde sa « pensée

1. *Le Christianisme au XXe siècle*, 14 avril 1904.
2. *Histoire des variations*, liv. XIII, n. xxxi.

philosophique » sur le christianisme, se trouva amené à faire la déclaration suivante :

« De la parole de l'Évangile sur Jésus (il ne parlait pas comme docteur, il parlait comme ayant puissance) à l'infaillibilité absolue du pape prononçant au nom de l'Église même, il y a un développement d'une continuité inflexible et absolue. C'est là la grande logique catholique contre laquelle ne prévalent pas les essais de transaction et d'atténuation... De l'Évangile au *Syllabus* il y a une évolution immense, mais c'est une évolution organique, et tout le *Syllabus*, en germe, est contenu dans l'Évangile[1]. »

On ignorait, généralement, que M. Jaurès fût si voisin de Joseph de Maistre et qu'il eût, sur l'essence du christianisme des idées si différentes de celles de son ami Francis de Pressensé. Aussi la surprise causée par de telles paroles était-elle grande au Palais-Bourbon, les visages étaient attentifs et les esprits suspendus.

Mais quand l'orateur eut formulé d'un mot sa conclusion : à savoir que « le christianisme, parce qu'il contient un principe d'autorité, est la négation du droit humain et un principe d'asservissement intellectuel », tout le monde fut à l'aise. M. Jaurès redevenait le tribun connu; ses amis applaudissaient en toute assurance; ses adversaires catholiques retrouvaient entre eux et lui la vieille barrière qui les sépare, c'est-à-dire la méconnaissance de notre sainte religion.

On pense bien que les protestants ne pouvaient accepter en silence la condamnation sommaire portée à la tribune par M. Jaurès sur la vanité de leurs efforts « pour dissocier l'Évangile et l'Église ». Les chefs vigilants de la Réforme raillèrent cet ancien « professeur de philosophie » qui s'empêtrait dans un enchevêtrement de sophismes; ils plaignirent « ce virtuose en rhétorique », égaré, par l'amour des effets oratoires, jusqu'au point de blasphémer sur l'œuvre grandiose et forte de Calvin[2].

Heureusement, M. Ribot fit à M. Jaurès des remontrances sur les hardiesses de son inexpérience théologique. D'un ton railleur et paternel tout ensemble, il lui fit observer qu'il assumait un rôle périlleux : celui « d'établir *ex cathedra* que l'Évangile n'a

1. *Journal officiel*, 4 mars 1904, p. 563.
2. *Le Christianisme au XXe siècle*, 17 mars 1904.

qu'un représentant autorisé dans le monde, le catholicisme » ; et de persifler avec dédain « les demi-rationalistes qui se proposent le but, très noble assurément et très respectable, de séparer l'Évangile, autant qu'il est possible, de l'autorité des dogmes [1] ».

Cette fois, les protestants étaient satisfaits. Il s'était trouvé quelqu'un au Parlement « pour prendre le parti de ceux qui veulent être chrétiens sans devenir catholiques » ; et ce quelqu'un n'était pas un protestant. Le « sophisme » de M. Jaurès était « démasqué [2] ».

A dire vrai, pourtant, M. Jaurès a raison ici contre M. Ribot. Et le livre d'Auguste Sabatier, invoqué par M. Ribot à la tribune, est justement la preuve frappante de la vanité des « tentatives faites pour dissocier l'Évangile et l'Église ».

Est-ce que le testament théologique du célèbre doyen de la Faculté protestante de Paris n'a pas soulevé, parmi ses collègues de l'enseignement, les plus vives critiques? On a exposé, ici même, la doctrine fondamentale de Sabatier, on en a montré les faiblesses [3]. Mais je veux noter, en passant, quelques-unes des « concessions dangereuses » que Sabatier a été contraint de faire au catholicisme.

Tout le monde sait combien importe, pour établir la primauté pontificale, le fameux *Tu es Petrus*. Or, Sabatier convient que si, en effet, cette parole était authentique, elle aurait la portée que lui donnent les théologiens catholiques. Mais, elle n'est pas authentique. Jésus croyant vivre « la dernière période de l'histoire », comment aurait-il pu même prévoir « le développement historique » du christianisme [4] ? — Les théologiens protestants eux-mêmes trouvent que ces raisons de nier l'authenticité du récit de saint Matthieu sont gratuites [5]. Et il est bien certain qu'on ne saurait, sans diminuer le Christ et le rendre inexplicable, clore pour lui la perspective des siècles et réduire au sens eschatologique ce « royaume de Dieu » qui est le fond même de la prédication du Sauveur.

Mais Sabatier nous fait d'autres « concessions ». Dans le

1. *Journal officiel*, 8 mars 1904, p. 599.
2. *Le Christianisme au XXe siècle*, 17 mars 1904.
3. *Études*, 5 juillet 1904, et *supra*, p. 165 *sqq*.
4. *Les Religions d'autorité*, p. 58, 56, 185.
5. *Le Christianisme au XXe siècle*, 7 janvier 1904.

chapitre de son livre où il fait un « parallèle » entre le « dogme protestant » et le « dogme catholique », il écrit : « Le système catholique a mis l'infaillibilité divine dans une institution sociale, admirablement organisée, avec son chef suprême, le pape; le système protestant a mis l'infaillibilité dans un livre. Or, à quelque point de vue que l'on examine les deux systèmes, l'avantage est, sans contredit, du côté du catholicisme. » L'Église a la supériorité de la vie, de la puissance, de la souplesse, de la grandeur. Le protestantisme est « une œuvre artificielle et contradictoire, manquant à la fois de base et de conclusion, détruite par le principe même de la Réforme d'où l'on voulait la déduire [1] ».

Oh! sans doute, Sabatier n'en est pas moins demeuré jusqu'au bout un protestant notoire. Mais véritablement on se demande pourquoi. Et son dernier livre, loin d'apporter, comme le croit M. Ribot, une objection redoutable à la thèse de M. Jaurès, l'aiderait plutôt à établir combien a été vaine « la tentative » faite par Calvin « pour dissocier l'Évangile et l'Église ».

C'est ce qu'ont vu, dès le premier moment, les théologiens de marque parmi les protestants. M. Doumergue, en particulier, y a insisté avec force[2], M. Ch. Guieyesse n'a pas été moins significatif dans les pages libres où il aime à consigner ses réflexions d'incroyant [3].

Ces commentaires du testament de Sabatier ne sont pas faits pour nous déplaire.

* * *

III. La condamnation de M. Loisy. — Le silence s'est fait sur cette controverse doctrinale qui n'aurait point dû sortir des écoles. Les journaux ont coupé leurs fils télégraphiques; les reporters ont fini leurs cancans. Tant mieux! — Je ne veux point ici rouvrir la discussion, mais seulement marquer l'attitude des protestants en cette affaire.

Voici le langage du vénérable M. Pédezert, un nonagénaire qui est loin d'avoir une réputation de violence :

1. *Les Religions d'autorité*, p. 306, 308.
2. *Foi et vie*, 16 janvier 1904, p. 51. — Dans cette même revue, M. Doumergue a critiqué l'idée fondamentale, la méthode et les résultats du livre de Sabatier. (*Foi et vie*, 10 et 15 février 1904.)
3. *Pages libres*, 13 février 1904.

« L'abbé Loisy a été censuré et menacé. Il méritait de l'être. Force lui a été de se démettre et de se soumettre. Il a obéi. Il est descendu de sa chaire contre son propre dessein. Est-ce volontairement, comme il l'a dit, ou involontairement, comme on le croit? A-t-il voulu éviter le bruit? Ne serait-ce pas sa condamnation? Sa fin, car c'est une fin, ne fait honneur ni à son Église, ni à lui-même. L'Église n'a pas persisté dans son exigence, ni lui dans son enseignement; il garde ses erreurs, mais il ne les enseigne plus; l'Église les réprouve, mais ne les punit pas. L'excommunication était l'issue digne; l'Église n'a pas eu le courage de la prononcer, ni l'abbé le courage de la braver [1]. »

On le voit, avec M. Pédezert, le traité des censures et celui de la foi seraient grandement simplifiés dans les écoles catholiques; de même, le gouvernement des âmes. Le malheur est qu'en simplifiant ainsi les choses, on risque de compromettre la vérité, la justice et la charité.

L'enseignement de l'abbé Loisy était répréhensible. On l'a repris. Il s'est tu. Ceci est du for extérieur. La sentence de Paris et de Rome a réglé cette situation inacceptable qui faisait d'un prêtre un propagateur de doctrines dangereuses. Les fidèles sont avertis; ils savent pertinemment que leur orthodoxie serait en cause s'ils acceptaient des livres de M. Loisy les pages qui intéressent certains points essentiels de notre foi.

L'Église aurait-elle pu faire davantage? Assurément. Elle aurait pu extraire et qualifier une série de propositions : les erreurs de M. Loisy auraient ainsi été désignées, nominativement, pour ainsi dire, comme jadis celles de Jansénius. Comme elle fit pour les jansénistes appelants, Rome aurait pu aussi dresser un formulaire à souscrire. En cas de refus, M. Loisy et ses disciples se seraient mis eux-mêmes hors de l'Église.

L'histoire le prouve, avant d'en venir à cette procédure, l'Église attend patiemment. Du temps elle espère l'apaisement et la lumière pour les errants, ce silence justicier qui condamne à l'oubli des doctrines un moment en vogue, les conjonctures favorables qui permettront de promulguer avec plus de fruit et de sécurité les vérités dont l'erreur elle-même aura servi à définir la formule précise.

1. *Le Christianisme au XX[e] siècle,* 28 avril 1904.

La conscience de son éternelle durée lui permet et lui inspire d'être longanime. Nous, qui ne vivons qu'un jour, l'idée nous vient, et très vive, qu'elle a tort de temporiser. Notre impatience accuse notre petitesse, encore plus que notre zèle. A s'empresser comme nous, l'Église, loin de sauver son honneur, le compromettrait. Elle ferait preuve d'inquiétude du lendemain et d'émotion humaine, si elle mettait à frapper trop de promptitude. Les voies de la Providence sont moins rapides. L'Église, qui est divine, se doit à elle-même de ressembler à la Providence.

La foi qu'elle impose n'est pas sienne, mais vérité de Dieu. Et par là nous avons l'assurance qu'elle ne saurait être, dans les conquêtes vers lesquelles s'élancent l'esprit humain, un obstacle capricieux et irritant. Sur la route du progrès scientifique, Dieu n'a mis de barrière que là où l'abîme s'ouvrirait sous les pas des téméraires décidés à passer outre. Voilà pourquoi les hommes qui savent ce qu'est la science et ce qu'est la foi ne redoutent rien du contrôle de l'Église. Et la manière dont s'est exercé ce contrôle dans l'affaire de l'abbé Loisy, ne peut que les tranquilliser davantage encore, s'il est possible. Le pouvoir dominateur, ombrageux, arbitraire dont on prétend que l'Église use pour asservir les esprits, où donc en a-t-on vu les actes et les effets? C'est au point que ces lignes tendent précisément à la justifier du reproche de modération.

* * *

IV. Les consistoires et la séparation d'avec l'État. — A la veille de l'année nouvelle, les orthodoxes définissaient ainsi leur « attitude » en face de la question posée :

« Nous ne discutons pas théoriquement la question de l'union ou de la séparation des Églises et de l'État.

« Nous ne combattons pas la séparation. Nous ne la demandons pas et nous ne proposons pas à nos Églises de la réaliser d'elles-mêmes.

« Nous ne nions pas que la séparation effectuée créera de graves difficultés et qu'elle ouvrira une crise dont les débuts, tout au moins, seront pleins d'obscurité, d'angoisses et de souffrances. »

Conséquence : « se préparer » à la séparation en défendant « devant les pouvoirs publics » nos « droits » et nos « intérêts » ; en essayant de faire pénétrer dans la conscience des fidèles « le sen-

timent de la responsabilité qui leur incombe » ; en gardant dans la vertu de l'Évangile une confiance sans bornes[1].

On reconaît là comme un écho du synode d'Anduze[2].

En général, les consistoires dont j'ai pu lire les délibérations se sont tenus à cette opinion résignée et expectante. Je citerai *in extenso* les vœux du consistoire d'Orléans ; c'est un texte assez représentatif pour servir de critérium à ceux qui veulent connaître la mentalité de la moyenne des protestants dans cette affaire.

« Laissant de côté la question de principe, le consistoire d'Orléans déclare ne demander ni ne souhaiter que les Églises réformées soient séparées de l'État.

« Mais si la séparation doit se faire, le consistoire a l'honneur de solliciter l'intervention bienveillante de M. le ministre des cultes auprès des pouvoirs publics pour sauvegarder nos intérêts qui sont des intérêts de justice et de liberté. Après en avoir délibéré, le consistoire émit le vœu :

« 1° Que les situations acquises soient respectées et qu'il soit procédé par extinction, en ce qui concerne le *personnel*, à la séparation de l'Église ;

« 2° Que les Églises soient laissées en possession des *immeubles* qu'elles ont et pour la construction ou l'achat desquelles elles ont fait des sacrifices considérables, avec l'approbation et sous le contrôle de l'État, sans qu'on puisse en aucun cas leur demander d'en payer le loyer ;

« 3° Que celles qui possèdent quelques *rentes*, fruit de la libéralité des fidèles, soient autorisées à les garder ; c'est leur propriété ;

« 4° Que les Églises jouissent, après la séparation, de la liberté d'action qu'elles ont aujourd'hui, puissent s'organiser suivant leurs principes et gérer leurs œuvres comme le font tant d'autres associations ;

« 5° Enfin, le consistoire émet le vœu que des délégués autorisés de nos Églises soient entendus en temps utile par la commission qui est chargée d'étudier la question de la séparation des Églises et de l'État[3]. »

Ceci représente, à peu près, les desiderata des consistoires de

1. *Le Christianisme au XXe siècle*, 1er janvier 1904.
2. *Études*, 5 août 1903.
3. *Le Christianisme au XXe siècle*, 28 janvier 1904.

Bordeaux, Paris, Le Vigan, Negrepelisse, Meaux, Dijon, Brest, Crest, Alais, Sedan, Monteaut, Sainte-Foy, Besançon, Bourges, Vauvert, Pouzanges, etc. Trois mots résument la pensée de ces gens que menace le projet élaboré au Palais-Bourbon : pour le passé, respect des droits acquis ; liberté de droit commun pour l'avenir ; dans le présent, que l'État ne décide rien sans entendre les intéressés.

Dieu sait si M. Briand et ses amis sont disposés à écouter de pareilles considérations ! Mais il est excellent que nous, catholiques, ne soyons pas les seuls à protester contre l'iniquité du projet élaboré par la commission dont M. Briand est le rapporteur. Cette fois, je pense, on n'osera pas, pour rejeter *a priori* ces revendications, y dénoncer une machination congréganiste.

*
* *

V. La fédération des Églises protestantes. — On devine sans peine les raisons et la portée de l'idée de fédération entre protestants. Voici comment une commission préparatoire s'en est expliquée et a essayé d'organiser ce rapprochement désirable :

« Article premier. — Le synode général officieux des Églises réformées de France, l'assemblée générale des Églises réformées libérales de France, l'union des Églises libres de France et l'Église évangélique méthodiste de France ;

« Se plaçant sous le regard de Dieu, en face des intérêts du règne de Jésus-Christ et des difficultés que traversent actuellement les Églises ;

« Considérant comme un devoir et un privilège de manifester publiquement l'union fraternelle des protestants français, et de resserrer, en vue des progrès de leur commune cause, les liens qui existent entre les Églises issues de la Réforme ;

« Décident de former ensemble une fédération protestante.

« Art. 2. — Cette fédération laissera subsister dans leur intégrité les principes, la discipline, la liturgie et l'organisation propres à chaque Église.

« Art. 3. — Elle aura pour objet immédiat de veiller à la sauvegarde des libertés nécessaires à l'exercice du culte protestant, et de défendre, s'il y a lieu auprès des pouvoirs publics, les droits des Églises fédérées qui feront appel à son intervention.

« Art. 4. — Elle contribuera à un rapprochement plus intime des Églises et des œuvres protestantes.

« Art. 5. — Elle aura pour organe un conseil de fédération protestante composé de deux représentants de chaque commission dirigeante des Églises fédérées.

« Art. 6. — Ce conseil, qui ne pourra agir que d'un commun accord, sera chargé :

« 1° D'intervenir, au nom de la fédération, en faveur des intérêts de corps qu'elle représente ;

« 2° De provoquer la convocation d'assemblées publiques, toutes les fois que cela sera jugé utile ;

« 3° De prêter son concours à toutes les entreprises conformes à l'esprit de la fédération et de favoriser les aspirations du protestantisme français sur le terrain moral et social ;

« 4° De travailler à faire entrer dans la fédération les autres Églises protestantes, afin d'aboutir à une représentation unanime du protestantisme français[1]. »

Il est possible que ce texte soit modifié quand toutes les assemblées particulières des Églises fédérées auront pris leur délibération. Déjà quelques synodes ont demandé des corrections[2]. L'idée générale elle-même ne trouve pas, chez tous les groupes de la famille protestante, la même cordiale hospitalité. On en conteste l'utilité. Quelle raison d'être pourra conserver, après la séparation, une organisation à qui on demande d'agir auprès des pouvoirs publics ? La rupture faite, les pouvoirs publics ignoreront les Églises[3]. Quant à constituer une caisse centrale ou à confier à la fédération le soin de prévoir des solutions aux difficultés spéciales de chaque Église, c'est se moquer : la caisse synodale a déjà bien du mal à se remplir et tout le monde sait à merveille que chaque groupe protestant, ayant sa discipline et ses principes, ne peut consentir à ce que des étrangers décident de ses affaires[4]. Enfin on accuse la droite orthodoxe d'être à cette fédération un invincible obstacle. Celle-ci se défend par la plume de M. Doumergue : elle déduit de bonnes raisons et manifeste un grand espoir ; l'œuvre est urgente, elle se fera.

Dans le fond, les divergences doctrinales qui séparent les di-

1. *Le Christianisme au XXe siècle*, 17 mars 1904.
2. *Ibid.*, 2 juin 1904. — 3. *Ibid.*, 19 mai 1904.
4. *Ibid.*, 26 mai 1904.

verse. Églises protestantes entraîneront ici, très probablement, les difficultés qui se sont manifestées chaque fois qu'il s'est agi d'opérer un rapprochement.

A quoi ont abouti la *conférence fraternelle*, née du synode de Sedan, et la commission *centrale d'action protestante*, née du synode de Bordeaux? Ainsi en sera-t-il de l'appel à la *fédération* lancé par le synode de Clairac [1]. Chaque groupement restera ce qu'il est, différent et autonome. C'est apparemment le sentiment très vif de ces distinctions irréductibles qui a décidé les luthériens et les baptistes à demeurer en dehors de la fédération proposée. M. Doumergue a beau dire : « Du moment qu'on ne peut se fusionner, s'unir, se former en un seul groupe représenté par une seule assemblée délibérante, législative, il faut se fédérer..., la fédération est tout ce qui est possible, en fait d'union et de paix [2] » ; il a beau ajouter qu'il ne comprend pas qu'on s'y refuse ; il a beau prédire qu' « après la séparation tous les protestants se fédéreront [3] » ; le doute persiste et les objections des opposants éclatent avec vivacité.

Non seulement on estime que la fédération, parce qu'elle sera sans pouvoirs au dedans, sans influence au dehors, et sans ressources assurées, ne saurait devenir qu'un embarras [4] ; mais il en est qui pensent que le plus « essentiel » et le plus « urgent », ce serait de multiplier dans chaque Église les chrétiens vivants et énergiques, à quoi la fédération peut nuire, loin d'y servir. Ce sont là les idées qui ont été développées par M. Tophel dans trois conférences données à Paris, rue Royale. A ses yeux, le groupement des Églises est trop vaste, celui de la famille trop exclusif. Il faut un groupement intermédiaire et spontané de l'élite des « hommes pieux ». Là est le salut, l'expérience le montre dans le passé et aujourd'hui même. Ce qu'il y a eu de vie intense chez les Frères moraves, ce qu'on peut observer encore de vitalité chez les méthodistes tient à ces réunions libres où les vrais croyants se retrouvent pour la prière et l'étude de la Bible.

Mais il est bien évident que de telles réunions ne sont possibles qu'à ceux qui font profession de préférer simplement la parole

1. C'est en octobre 1903 que s'est tenu ce synode des Églises libres (voir *le Christianisme au XXe siècle*, 23 octobre 1903).

2. *Le Christianisme au XXe siècle*, 14 avril 1904.

3. *Ibid.*, 19 mai 1904. — 4. *Ibid.*, 26 mai 1904.

de Dieu à la critique[1] et qui sentiraient comme une répugnance pudique à s'édifier en commun avec des protestants dont toute la foi consiste dans la superstition du rationalisme[2].

Combien sont-ils qui aient ces convictions fermes et cette généreuse habitude de vivre l'Évangile ?

*
* *

VI. L'agonie de l'Église réformée de France. — Ces derniers mots sont le titre d'un article écrit, en avril dernier, par M. Kock, pasteur à Livron :

« A l'heure actuelle, dit-il, l'Église semble n'avoir de raison d'être que pour baptiser, marier et enterrer, et encore, pour beaucoup de nos paroissiens, le baptême et le mariage ne sont-ils que des formalités n'entraînant aucune obligation, aucun devoir... Il n'y a aucune exagération de notre part en déclarant que nos églises sont dans une lamentable situation, qu'elles sont en décadence, qu'elles s'éteignent insensiblement et qu'une mort à brève échéance les menace[3]. »

Il n'y a que des faits nombreux, concordants et graves qui puissent justifier un pareil pessimisme. M. Kock les énumère. Il déplore le peu d'instruction religieuse des enfants de la campagne, l'insuffisance du catéchuménat, l'absence des hommes dans les temples, leur abstention de la cène, le délaissement où se trouvent les œuvres, le manque de solidarité entre paroissiens. Sous d'autres plumes que la sienne, de semblables plaintes s'étaient déjà fait jour; ce qui est plus propre à M. Kock, c'est son analyse des causes et sa confiance dans quelques remèdes qu'il indique en terminant sa consultation.

Il ne pense pas que la multitude soit incrédule ; elle est simplement indifférente. Et cette indifférence s'explique, en partie, par le jeu de causes extérieures : le développement de la civilisation, le mouvement économique du temps présent, la prépondérance qu'ont prise dans la vie nationale les questions sociales et politiques, tout amène la même conséquence forcée : la terre importe

1. *Le Christianisme au XXe siècle*, 31 mars 1904.
2. *Ibid.*, 2 juin 1904.
3. *Revue du Christianisme social*, avril 1904.

souverainement et la vie de la terre ; la vie de l'âme et le ciel deviennent choses secondaires.

Pour rétablir, dans l'esprit du peuple, la hiérarchie des valeurs, il faudrait une action intelligente, énergique, constante, apostolique des pasteurs. Ils ne l'ont pas. Ils dissertent en chaire au lieu de parler aux consciences ; ils ne surveillent pas assez les élections et les conseils ; ils ne préparent pas avec assez de soin à la première communion ; leur méthode pour enseigner l'histoire sainte est défectueuse ; leur contact avec leurs paroissiens est trop rare et trop officiel ; ils ne savent point assez faire appel au dévouement des femmes dans les diaconats et les comités.

Bien entendu, ces critiques très vives ne sont pas pleinement acceptées. On trouve que M. Kock exagère et généralise à tort. On conteste à son analyse la profondeur ; il n'a pas voulu chercher les origines vraies du mal dont il dénonce les ravages étendus. On demeure sceptique sur l'efficacité des petits remèdes qu'il indique. Et surtout, on pense que d'emprunter aux « chrétiens sociaux » leurs idées et leur méthode d'apostolat n'est pas, autant que M. Kock l'assure, le suprême et infaillible moyen de réveiller, de l'assoupissement où elle s'endort, l'Église réformée de France [1].

Et par là nous sommes invinciblement ramenés à la question inévitable des divisions doctrinales. Là est le mal profond. Le rationalisme est en train de dévorer toute vive l'âme des pasteurs. Quelle foi leur parole pourrait-elle enraciner, développer et défendre dans la conscience de leurs paroissiens ? Dans sa brochure sur Auguste Sabatier, le vénérable M. Pédezert conclut : « Sabatier avait conservé les mêmes sentiments après avoir changé de doctrine. Cela est vrai. En conclurons-nous que les sentiments sont indépendants des doctrines ? Ce serait ignorer ce qui se passe au fond des âmes. Comme le fond des âmes n'est jamais clair, j'invoque l'histoire ; que nous apprend-elle ? Elle nous apprend que ce sont les grandes doctrines qui ont fait les grands chrétiens, non pas dans quelques siècles mais dans tous les siècles, non pas dans quelques pays mais dans tous les pays... Je ne nomme pas, mais chacun ne nommera-t-il pas ces hommes

1. M. Couve a fait toutes ces critiques à M. Kock dans un article du *Christianisme au XXe siècle*, 12 mai 1904.

insensés qui ayant perdu la foi jusqu'aux derniers restes ont perdu la vie religieuse aussi jusqu'aux derniers restes ? Nos tristes regards ont vu ces foyers éteints. Le relâchement religieux est la cause ou la suite du relâchement doctrinal. Telle est la règle. »

Peut-être, de tous les protestants, les « chrétiens sociaux » sont-ils ceux qui ont le plus besoin de méditer ces sages paroles.

*
* *

VII. Le christianisme social. — Ce mouvement est plus récent que celui qui a entraîné les catholiques à l'étude pratique des questions sociales. Les protestants eux-mêmes en conviennent[1]. Il est probable que l'exemple venu de l'Église n'aura pas été sans influence sur le dessein que formèrent quelques pasteurs, vers 1886, de s'associer pour appliquer à la solution des problèmes sociaux les principes de l'Évangile. Depuis cette date, l'association a grandi : « elle a ses dogmaticiens, en la personne de MM. Wilfred Monod et Élie Gounelle ; ses conférenciers et ses prédicateurs, comme MM. Allier, Comte, Fulliquet ; ses économistes même, MM. Gide et de Boyve[2] ». Elle a sa revue : *le Christianisme social*; elle a ses essais d'action populaire.

Les souffrances réelles des classes laborieuses, l'influence grandissante du socialisme sur elles, les inévitables déceptions qu'il prépare à ses adeptes, les ruines dont il menace l'ordre social, la certitude que l'Évangile seul possède les secrets de pacification dont la société a besoin : voilà ce qui a conduit les protestants à un suprême effort secourable et à un nouvel apostolat.

Selon la définition de M. Fallot, « l'homme social est celui qui comprend et accepte toutes les conséquences pratiques de la doctrine du corps de Christ et qui, persuadé que nous sommes membres les uns des autres, soumet sa vie à la loi de la solidarité » ; il considère l'égoïsme comme la racine du péché sous toutes ses formes, qui sépare et des frères et du Père. Il veut la reconstitution de la famille humaine, qui est le royaume de Dieu sur la terre, la réalisation de l'idéal de justice et de fraternité. L'homme social est, avec le secours d'en haut et dans l'intimité du Christ, un ouvrier de la formation de la société parfaite.

1. Leroy, *les Principes du christianisme social*, p. 12.
2. *Ibid.*, p. 19.

Par conséquent, le christianisme social, loin de méconnaître le salut personnel et la régénération de l'âme comme le premier devoir du chrétien, lui présente la préoccupation et le soin de la réforme sociale comme une condition et une part du travail spirituel par lequel il sera vraiment fils du Père et membre du royaume de Dieu.

L'idée du royaume de Dieu est, si l'on peut dire, la source vive d'où M. Wilfred Monod en particulier dérive tout le courant du christianisme social. Là est sa force, parce que cette idée est le fond même de l'Evangile. Il reste seulement à savoir si le royaume de Dieu tel que le prêche et veut l'établir M. Wilfred Monod est le royaume de Dieu tel que le prêchait et voulait l'établir l'unique docteur et sauveur du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

S'il n'y avait, entre la tentative du christianisme social et celle des socialistes de marque qu'une coïncidence purement chronologique, il n'y aurait pas lieu qu'on les confondît, ni même qu'on les rapprochât toutes deux. Mais peut-être ne sont-elles pas aussi séparées qu'on l'affirme et qu'on pourrait le croire sur certaines apparences. Les leaders du parti socialiste en France sont les ennemis acharnés du christianisme qu'ils considèrent comme absurde et malfaisant; à cette religion qui a éteint l'intelligence du peuple et enchaîné ses mains, ils veulent substituer la religion de l'humanité dans laquelle on verra la science frayer à la liberté son chemin. Pour les apôtres du christianisme social, au contraire, l'Évangile donne le code nécessaire de la perfection morale et du bonheur des nations. Et par là, sans aucun doute, l'incompatibilité semble absolue entre les deux doctrines. Pourtant, lorsqu'on essaye de se rendre compte de la pensée de M. Wilfred Monod, on est pris d'inquiétude. Sa Bible est-elle inspirée? Son Christ est-il Dieu? Son ciel est-il un séjour où n'entreront jamais les maudits par le Père? Bref, ce royaume de Dieu quel sera son terme? Qui atteindra ce terme? Et dans quelles conditions? — La réponse est assez malaisée à ces questions fondamentales. Et c'est pourquoi les barrières qui séparent le royaume de Dieu de M. Wilfred Monod de la cité future de M. Fournière ne sont peut-être pas aussi continues ni aussi hautes qu'on le penserait tout d'abord.

Les protestants orthodoxes demeurent donc sceptiques sur les

résultats auxquels aboutira l'apostolat des chrétiens sociaux. Dans leur pensée, les accents de ces nouveaux prophètes n'auront de puissance que s'ils sont inspirés par la foi, la foi antique. Leur langage aura beau se teindre des couleurs bibliques, leur âme desséchée par la critique ne fera point vibrer les consciences des pécheurs. Ils ne feront que « reprendre, sous une forme un peu nouvelle, l'œuvre néfaste et dissolvante du rationalisme [1] ».

*
* *

VIII. Le christianisme de l'avenir. — En revanche, d'autres entrevoient, dans l'œuvre incessante du rationalisme, la préparation du « christianisme de l'avenir ». Un pasteur qui signe du pseudonyme de Hans Faber n'hésite pas à déclarer que les Églises protestantes n'ont pas d'avenir et que l'avenir n'aura pas d'Églises.

Ces annonces prophétiques mettront sans doute quelque temps à se réaliser. Les hommes qui pourront se contenter de leur « petit religion à soi » ne seront jamais bien nombreux. Et tant qu'ils sentiront le besoin d'une croyance et d'une vie religieuse mise en commun, une Église subsistera. Mais cette réflexion faite, il faut bien convenir que l'esprit initial de la réforme, qui consiste dans une rébellion du sens privé, tend par un mouvement spontané à briser les cadres ecclésiastiques que les fondateurs du protestantisme ont établis, après avoir brisé ceux de Rome.

Ce christianisme de l'avenir, où l'esprit de l'Évangile pénétrant le cœur sera toute la religion, il y a de longs jours que le protestantisme libéral en rêve. De temps à autre, M. Buisson recommence à en donner la formule. Et elle consiste dans l'*idée* que « nous sommes une parcelle infime de l'univers » ; dans l'*émotion* que nous donne cet « au-delà qui échappe à nos prises, l'idéal que nous sommes si malheureux de ne jamais atteindre et que nous serions plus malheureux encore de ne pas poursuivre éternellement » ; dans l'*action* par laquelle nous sommes prêts à braver toutes les souffrances « pour aucune satisfaction à une idée juste, à un beau rêve, à un commandement de l'esprit et à un ordre de la conscience ».

1. *Le Christianisme au XXe siècle*, 12 mai 1904.

M. Aulard, à qui M. Buisson expliquait doctement cette religion de l'avenir, n'a point paru en faire grand cas. Et c'était justice. Mais que penser du christianisme de ceux qui facilement s'accommoderaient d'une religion où le Christ et Dieu lui-même ne seraient plus que des mots familiers dont chacun entendrait le sens à sa guise ?

Paul DUDON.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Cours de théologie ascétique et mystique, par Mgr André Ighina, vicaire général et supérieur du séminaire de Mondovi. Traduit de l'italien sur la troisième édition par l'abbé Henri Dorangeon, du diocèse de Bourges. Chez le traducteur, à Chassignoles (Indre), ou au grand séminaire de Bourges. In-12, 488 pages. Prix : 3 fr. 50.

Cet ouvrage a le mérite de présenter, sous une forme abrégée et à la portée de tous, les grandes lignes et les principes essentiels de la vie spirituelle. Nul prêtre, soit pour lui-même, soit pour la direction des autres, n'a le droit d'ignorer ou d'oublier les moyens qui mènent le chrétien de vertu en vertu jusqu'à la perfection, ni même les voies plus suavement mystérieuses qui élèvent certaines âmes d'élite à une union plus intime avec Dieu.

Tout dans ce volume a un caractère simple, clair et pratique : la traduction en est lucide ; les pensées ou les mots saillants mis en relief, la division des chapitres en articles contribuent encore à en rendre le maniement facile. C'est un *vade mecum* qui peut fournir la matière de nombreuses et solides allocutions. Il ne saurait suppléer toutefois la lecture des auteurs qui ont traité plus à fond les questions se rattachant à la vie spirituelle. L'abondance des matières passées en revue a obligé l'auteur à s'en tenir aux données essentielles. Ces données sont du moins exactes et précises ; les pratiques qui en découlent sont de bonne et saine spiritualité.

On eût pu désirer plus de détails sur la *vie religieuse*, les vœux et les règles qui constituent des moyens si éminents d'élever l'âme jusqu'à la sainteté. Le tout tient un peu plus de deux pages (p. 296-298). La vertu d'obéissance est aussi traitée très sommairement. Parmi tant de sujets divers, l'auteur ne mentionne pour ainsi dire jamais les auteurs spirituels de la Compagnie de Jésus.

Il expose cependant la méthode d'examen particulier de saint Ignace.

Une *table synoptique* d'une parfaite netteté méthodique met sous les yeux tout l'agencement de l'ouvrage.

En voici les grandes lignes :

Après une bonne instruction donnant les *notions générales sur la perfection chrétienne,* la première partie traite des *obstacles* à la perfection, et des moyens d'en triompher; des *dispositions* à la perfection ou vertus; des *moyens* d'acquérir et de maintenir la perfection; des *maladies spirituelles* et de leurs remèdes.

La deuxième partie s'occupe brièvement de la *théologie mystique*, du faux et du vrai mysticisme.

La troisième parle des *trois voies* qui mènent l'âme à Dieu : voies purgative, illuminative, unitive. Nous eussions voulu dans la seconde qu'on insistât sur le grand moyen qui est l'étude et l'imitation de Jésus-Christ, le divin modèle de toute vraie vie chrétienne.

La quatrième partie enfin renferme d'excellents conseils sur le *Bréviaire*, la *Messe et l'administration du sacrement de pénitence.*

Un cours de théologie ascétique et mystique dont le livre de Mgr Ighina serait comme le fil conducteur contribuerait efficacement à la formation surnaturelle des jeunes clercs dans les grands séminaires; et nous remercions M. l'abbé Dorangeon d'en avoir donné une si bonne traduction. Sœhnlin.

FORMATION SACERDOTALE

Régime intellectuel des clercs, au sortir du séminaire, par l'abbé Guesdon, curé de la cathédrale, ancien directeur au grand séminaire de Séez. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, III-186 pages.

« Neuf années consacrées au cours de morale, six au dogme, quinze années à l'Ecriture sainte et au cours de prédication..., toute une carrière écoulée dans l'enseignement », donnaient à M. le chanoine Guesdon le droit, l'expérience et l'autorité pour tracer ce régime intellectuel des jeunes prêtres. C'est une suite de notes, de conseils variés, minutieux, curieux, pratiques, touchant la science cléricale et les moyens de l'acquérir.

Dans ses *Directions spirituelles*, M. Guesdon avait dit aux jeunes clercs : Soyez de vrais prêtres ; il ajoute ici : Travaillez, prenez de la peine. Vous devez enseigner ; donc sachez beaucoup ; pour savoir, étudiez ; la jeunesse est le temps du travail « reposé, libre, spontané » (p. 13). Mais pour être fécond, ce travail doit être organisé. A cette fin, l'auteur du *Régime intellectuel* indique l'*objet des études* d'un prêtre, les *méthodes*, la marche à suivre, et les *procédés*. Il indique même, en une cinquantaine de pages, les ouvrages de toute nature qui doivent, ou qui peuvent figurer sur la table d'un prêtre studieux : riche répertoire, tellement riche, qu'avec une douzaine des ouvrages de chaque catégorie, on aurait déjà une bibliothèque bien fournie. C'est plus qu'une nomenclature ; çà et là, une note relève à propos le mérite et l'utilité de telle ou telle publication. Je regrette seulement que ces notes soient trop clairsemées ; il serait à désirer qu'un mot ajouté à certains titres dît quelquefois : Prends garde !

Du reste l'auteur prévient, au début, ceux qui savent lire qu'on trouve trop aisément « des ouvrages litigieux » ; et que ces ouvrages « doivent être abordés par le clergé avec précaution et après consultation, seulement pour le besoin de la défense religieuse ». Conseil fort louable et judicieux, comme tous les conseils du *Régime intellectuel*.

Victor Delaporte.

QUESTIONS SOCIALES

Manuel social. *La législation et les œuvres en Belgique*, par A. Vermeersch, S. J., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, professeur de théologie morale et de droit canonique. Nouvelle édition, refondue et considérablement augmentée. Louvain, A. Uystpruyst. Gros volume in-8, 1 050 pages. Prix : 10 francs.

Depuis la publication au commencement de 1900 du *Manuel social*, non seulement une ingénieuse et toujours féconde initiative a multiplié les institutions sociales de la Belgique, mais des dispositions législatives de la plus haute importance ont été sanctionnées. Nommons les lois sur le contrat de travail, l'épargne de la femme mariée et du mineur, les pensions ouvrières, la réparation des accidents du travail. Ces additions importantes

suffiraient déjà à attirer sur cette seconde édition l'attention de ceux qui ont fait à la première l'accueil le plus empressé.

Mais l'auteur, non content de mettre la précédente édition au courant, présente au public un ouvrage nouveau et beaucoup plus complet.

Signalons en particulier les développements donnés à toutes les parties de l'enseignement technique industriel, commercial, agricole; à l'application de la loi des pensions, au fonctionnement de la mutualité de retraite, et aux assurances mutualistes en général; les titres nouveaux consacrés aux services de l'enseignement, à l'épargne, aux ligues de protection générale; la place qu'a prise dans le volume la petite bourgeoisie urbaine.

En outre, des *Annexes documentaires* contenant le texte de plusieurs lois, des statuts de sociétés et des indications variées témoignent du souci constant d'adapter de plus en plus l'ouvrage à l'enseignement et à la pratique du dévouement social.

Le *Manuel social* fera connaître au lecteur français la magnifique moisson d'œuvres qui germe sur le sol de la catholique Belgique, et lui donnera des principes sûrs, des conseils pratiques qui ne connaissent ni douanes ni frontières.

Charles ANTOINE.

Les Cartells de l'agriculture en Allemagne, par A. SOUCHON. Paris, A. Colin. In-18.

Le cartell est une entente conclue entre producteurs pour maintenir les prix contre l'avilissement, résultat fatal de la concurrence sans frein. Dès longtemps l'industrie a pratiqué le cartell, aussi bien que le trust; l'agriculture comprend que le moment est venu pour elle de se donner une organisation commerciale; elle en a plus besoin encore que l'industrie, car, outre la concurrence entre producteurs, elle a de plus à supporter la charge des intermédiaires. Aussi la première opération que vise le cartell agricole, c'est la vente en commun des produits. En France, les syndicats ont fait quelques essais dans cette voie; il n'y a guère que les laiteries coopératives et çà et là l'industrie des conserves de fruits qui aient donné des résultats appréciables. En Allemagne, le mouvement a pris en ces dernières années une importance beaucoup plus considérable. On peut en suivre pas à pas toutes

les phases dans le livre de M. Souchon. Le savant professeur étudie successivement les cartells des céréales, de la viande, du lait, de l'alcool et du sucre. Sauf celui du lait et celui de l'alcool, qui se trouvent dans des conditions exceptionnelles, les cartells de l'agriculture ne paraissent pas avoir obtenu un succès bien encourageant pour l'avenir. Cet organisme qui convient à la production industrielle s'adapte malaisément à la production agricole. Il faudrait, en effet, pour être maître du marché, que le cartell comprît la presque totalité des producteurs. En outre, il faudrait, pour maintenir les prix, limiter la production. Or, ce qui est possible avec un petit nombre de fabricants ne l'est plus du moment qu'on a affaire à la multitude des agriculteurs grands et petits. Toutefois, M. Souchon ne veut pas désespérer des cartells agricoles ; ils sont encore de date trop récente pour que l'on puisse porter sur eux un jugement définitif. Ils ont rendu des services, encore qu'ils n'aient pas répondu à ce qu'on en attendait. Et surtout ils ne méritent pas la malveillance acharnée que leur a vouée le parti socialiste. Joseph Burnichon.

Les Associations agricoles en Belgique, par Max Turmann. Paris, Lecoffre, 1903. In-18.

Les associations agricoles ont pris en Belgique, depuis une dizaine d'années, un merveilleux développement. Les transformations scientifiques et industrielles subies par l'agriculture moderne furent sans doute la cause première de ce mouvement : il répondait à une nécessité impérieuse. Mais le besoin de s'unir pour être forts ne suffirait pas à expliquer cette floraison d'œuvres de toute sorte qui a si rapidement couvert toute la campagne flamande et wallonne.

M. Max Turmann montre qu'elle est due principalement à l'action catholique, secondée par l'intelligente coopération des pouvoirs publics. Le gouvernement s'est acquitté de sa tâche en organisant fortement l'enseignement agricole ainsi que la propagande en faveur des associations rurales qu'il encourage en outre par ses subsides ; mais c'est à l'initiative des catholiques, et tout spécialement du clergé, que revient pour la meilleure part l'honneur de l'heureuse révolution accomplie chez les paysans belges. Presque partout, au moins dans les provinces flamandes, c'est le

curé qui fut l'instigateur du mouvement syndical et organisa les associations de tout genre. Le *Boerenbond*, l'une des premières en date et qui aujourd'hui étend son action sur une moitié de la Belgique, est l'œuvre de l'abbé Mellaerts. Il faut dire que cette initiative du clergé a été puissamment encouragée par l'épiscopat belge. L'enseignement agricole est donné dans les séminaires, en même temps qu'une sorte de préparation professionnelle à la direction des œuvres sociales. Le clergé et les catholiques belges ne dissimulent pas le caractère confessionnel qu'ils entendent maintenir dans leurs associations agricoles. De son côté le parti socialiste a tenté la conquête des paysans agriculteurs ; mais il reconnaît lui-même que, en face de la puissante organisation catholique, il n'est parvenu « à mettre en ligne qu'une poignée de syndicats socialistes : trois laiteries coopératives, une société régionale pour l'achat des engrais et quelques sociétés coopératives rurales de consommation ». C'est le chef du socialisme belge, M. Vandervelde lui-même, qui dresse ce triste bilan. « Est-il besoin, ajoute-t-il, d'insister sur l'effroyable disproportion des forces en présence ? » Dès maintenant on peut dire que, grâce aux associations agricoles, les catholiques belges ont conquis dans les campagnes une situation inexpugnable. Les résultats au point de vue économique ne sont pas moins satisfaisants. Les conditions de l'existence des travailleurs ruraux ont été notablement améliorées. En bien des endroits, on peut affirmer, sans exagération aucune, que c'est une véritable régénération.

Dans la seconde moitié de son livre, M. Max Turmann étudie la législation de nos voisins sur les associations agricoles, législation plus libérale que la nôtre ; puis il passe en revue les différentes formes d'associations d'après le but qu'elles poursuivent, unions professionnelles, sociétés d'achats et de ventes en commun, coopératives de production, coopératives de crédit, assurances mutuelles. Il conclut par le témoignage de M. Vandervelde déclarant que le mouvement d'association agricole « constitue un des trois ou quatre faits contemporains qui font le plus d'honneur au peuple belge ». Il méritait qu'on le proposât en exemple, et on saura gré à M. Max Turmann de l'avoir fait en témoin très informé et très compétent. Joseph Burnichon.

L'Exode rural et le retour aux champs, par E. Vandervelde. Paris, Alcan 1903. In-8.

M. Émile Vandervelde est le leader le plus en vue du parti socialiste en Belgique. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il apporte dans l'étude du phénomène qu'il appelle l'exode rural ses préoccupations ordinaires, ses préjugés d'école et ses rêves de transformation sociale. La concentration urbaine n'est pour lui qu'une forme de la concentration capitaliste. Le régime capitaliste serait donc seul responsable de tous ses méfaits. Mais, d'autre part, la concentration urbaine fait trop bien les affaires du socialisme pour que M. Vandervelde puisse la regretter sincèrement. Après avoir fait, sans en rien dissimuler, le tableau de la misère physique et morale des populations ouvrières dans les grandes agglomérations, il résumera ainsi son sentiment : « Mais si grands que soient et que puissent être les maux engendrés par la concentration urbaine, elle a tout au moins, à nos yeux, cet inappréciable avantage d'arracher des milliers d'individus à l'inertie mentale, à l'individualisme étroit et borné, qui sont le triste apanage de la majeure partie des populations agricoles. » Plus simplement, à la ville le cerveau de l'ouvrier est mieux ouvert à la pensée et à l'évangile socialiste. « Il n'en faut pas plus pour conserver la supériorité morale du prolétariat urbain... » Tel est l'esprit qui se trahit çà et là, plutôt qu'il ne s'affiche, dans le livre de M. Vandervelde.

Son parti pris ne l'empêche pas toutefois de poursuivre de façon très complète et consciencieuse son enquête sur les causes, les formes et les conséquences de l'exode rural. Il s'occupe spécialement de son pays, mais jette fréquemment un regard pardessus les frontières de la Belgique.

Pour M. Vandervelde les causes de l'exode rural sont la décadence de la propriété paysanne, la scission de l'industrie et de l'agriculture, la crise agricole... On pourrait en énumérer d'autres encore du même genre. Mais ces causes sont elles-mêmes des effets de la cause première à laquelle est due la grande révolution économique du dix-neuvième siècle, c'est-à-dire la machine à vapeur. L'analyse scientifique du phénomène social de l'émigration des campagnes vers les villes nous ramène là invariablement. C'est avec cet engin que les *villes tentaculaires* ont saisi et attiré ces flots de populations qui ne cessent de venir s'y engouffrer.

A propos des formes de l'exode rural, M. Vandervelde distingue l'émigration saisonnière et l'émigration quotidienne. Cette dernière sorte d'émigration offre en Belgique un sujet d'étude particulièrement intéressant. La densité de la population, le peu d'étendue du pays et l'outillage très perfectionné des moyens de transport ont permis d'établir une sorte de roulement perpétuel des campagnes vers les centres urbains qu'on ne retrouve nulle part avec la même intensité. Vers 1870, un ministre eut l'idée de créer les trains ouvriers. Pour 1 fr. 25 par semaine un ouvrier peut faire chaque jour, aller et retour, un trajet de 10 kilomètres; pour une distance de 50 kilomètres le coupon d'abonnement hebdomadaire est de 2 fr. 25, soit 600 kilomètres, plus que le voyage de Paris à Lyon pour 45 sols. On ne se proposait que de faciliter le recrutement de la main-d'œuvre pour les usines des villes, et dans la pensée de son auteur, cette mesure n'était qu'un expédient temporaire. Mais le résultat ne tarda pas à dépasser toutes les prévisions. De 14 223 coupons d'abonnement hebdomadaire, chiffre de la première année, on est arrivé en 1901 à 4 412 723. Plus de 100 000 ouvriers peuvent ainsi se rendre chaque jour à l'atelier urbain, à l'usine, à la mine, sans abandonner leur habitation à la campagne où le train les ramène chaque soir. A ce point de vue l'institution des trains ouvriers procure à la classe laborieuse un avantage inappréciable. Mais l'agriculture se plaint que se soit une facilité de plus pour déserter les champs, ou du moins le travail des champs. Par ailleurs ces ouvriers itinérants se trouvent dans des conditions exceptionnellement favorables à la propagande socialiste; le parti les considère comme autant de recrues assurées, recrues d'autant plus précieuses que par elles on atteint les campagnes. Aussi M. Vandervelde ne craint pas de féliciter hautement la Belgique de ses trains ouvriers; ils y ont provoqué, dit-il, « la révolution la plus profonde qui se soit produite en ce pays dans le régime du travail, depuis un quart de siècle ».

Dans une seconde partie qui n'est guère, hélas! qu'un appendice, M. Vandervelde aborde *le Retour aux champs*. Si irrésistible que soit le mouvement qui entraîne le paysan vers la ville, et quelle que soit, à ses yeux, la supériorité du « prolétariat urbain sur le prolétariat agricole », M. Vandervelde n'en estime pas moins comme une calamité l'accumulation des masses ouvrières au sein

des grandes villes. Il veut espérer que le progrès de la civilisation amènera un reflux vers les campagnes. Il indique les causes qui doivent accélérer le mouvement déjà commencé. C'est tout d'abord l'agriculture perfectionnée et adoptant les méthodes industrielles; c'est ensuite l'industrie elle-même se déplaçant et se transportant à la campagne. Des motifs d'ordre très divers l'y sollicitent: d'une part, les difficultés croissantes qu'elle rencontre dans les grandes agglomérations, la cherté de la main-d'œuvre, les exigences des ouvriers, les grèves; d'autre part, la houille blanche qui convie les usines à s'installer dans les hautes vallées à proximité des chutes d'eau et des rivières torrentueuses; c'est encore la crise industrielle, conséquence de la surproduction, qui obligera une partie du personnel ouvrier à se retourner vers l'agriculture; c'est enfin l'exode urbain, favorisé, tout aussi bien que l'exode rural, par la facilité des communications. Il semble bien en effet que la multiplicité des transports rapides doit de plus en plus amener les habitants des villes à sortir de leurs murailles et les villes elles-mêmes à étendre leur banlieue à des distances de plus en plus grandes. La dernière phase de la révolution produite par les chemins de fer et les tramways — demain il faudra ajouter les automobiles — serait donc le rayonnement et l'extension presque indéfini de la ville à travers la campagne; on ne saurait plus très bien où l'une finit et où l'autre commence. Ce serait la contre-partie et la revanche de la concentration urbaine, source de tous les maux pour les champs comme pour la ville. Le livre se ferme sur cette vision d'avenir, très engageante en vérité, et où chacun peut s'arranger la demeure de ses rêves.

Joseph Burnichon.

Pourquoi les catholiques ont perdu la bataille, par l'abbé Naudet. Paris, Fontemoing, 1904. In-12, viii-392 pages. Prix : 3 fr. 50.

La question est à poser. Beaucoup penseront que le livre de M. Naudet n'est pas la réponse qu'il y faudrait faire. L'auteur s'attend à des contradictions. Ses prévisions seront remplies. Et malheureusement la faute n'en sera pas uniquement au sujet qui est délicat et irritant, mais à la manière dont il est traité dans ces quatre cents pages.

M. Naudet est un journaliste combatif. De là, la vive allure de son livre et son entrain dans le métier de justicier ; de là aussi, incontestablement, l'à peu près et la hâte qui l'amènent à une vue incomplète des choses, à des appréciations sommaires sur les personnes, à une déformation involontaire mais réelle dans l'exposé de « la bataille » que nous avons perdue.

Ce bref compte rendu ne saurait être une reprise du sujet. Il vise simplement à marquer le caractère du livre. Les défauts et les qualités que j'indique se retrouvent dans les trois parties où l'auteur veut nous montrer la situation, les parties et les positions à prendre. Et c'est dommage.

Nous croyons savoir qu'un autre prêtre posera de nouveau la question ; espérons qu'il la résoudra mieux, c'est-à-dire avec plus de clarté et de précision, de compréhension et de calme, et — si on permet l'expression — d'impartiale objectivité.

Paul Dudon.

ARCHÉOLOGIE

Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Première partie : Architecture. II. *Architecture civile et militaire*, par C. Enlart. Paris, Picard, 1904. 1 volume in-8, xv-856 pages.

Les *Études* ont déjà signalé avec grand éloge le tome I[er] du *Manuel d'archéologie française*, de M. Camille Enlart, consacré à l'*Architecture religieuse*. Cette publication, qui a obtenu le plus vif succès, a été suivie, à bref intervalle, de l'apparition du second volume qui se rapporte à l'*architecture civile et militaire*. L'auteur traite successivement de l'*architecture monastique et hospitalière*, de l'*Architecture privée*, de l'*architecture publique*, de l'*architecture militaire* et de l'*architecture navale*. Chaque chapitre est accompagné d'une copieuse bibliographie. L'ouvrage se termine par un répertoire des monuments de l'architecture monastique, civile et militaire, dressé par départements : ce catalogue, bien établi, sera un auxiliaire précieux pour tous les archéologues : érudits de profession ou simples amateurs. Les gravures sont nombreuses et bien venues. Tout fait donc espérer que l'accueil empressé, que le public a fait à l'aîné, attend aussi le cadet.

Gaston Sortais.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

BIOGRAPHIE

I. P. Ingold. — **Un moine : Le Père Antonin Danzas, frère prêcheur.** 2e édition, revue et augmentée. Paris, Téqui, 1903. In-12, vi-100 pages.

II. A. Marcadé, vicaire à Saint-Pierre de Montmartre. — **Un apôtre de miséricorde : J.-B. Rauzan.** Paris, Bloud. In-12, 100 pages.

Ces deux courtes biographies ont chacune leur intérêt et aussi leur charme, qui est le charme de la vie. Quand la vie est édifiante, c'est-à-dire quand la piété sert à édifier des œuvres, n'a-t-elle pas un attrait de plus ?

I. En racontant la vie de l'artiste que fut le P. Danzas, son biographe nous dit qu'il peignit des portraits avec le ferme propos de ne jamais flatter ses modèles ; aussi avoue-t-il que pas un n'a été conservé. La sincérité a de ces malheurs. Quoiqu'il n'ait pas résolu de prendre son modèle par le côté le moins avantageux, le P. Ingold, en dessinant son portrait, est cependant sincère, et si un détail est poussé au noir, il ne s'inquiète guère de le retoucher. Cela n'est pas pour nuire, que je sache, et en fait n'a pas nui au succès de l'écrivain.

Avec cette curiosité passionnée qu'il a pour les hommes et les choses d'Alsace, le P. Ingold ne pouvait manquer de s'intéresser à tous les renseignements authentiques, fussent-ils de nature à composer la biographie de la mère plutôt que celle du fils. Ceux qu'il emprunte à l'étude du P. Berthier sur *l'Œuvre artistique du P. Danzas* sont vraiment intéressants et sont heureusement complétés par l'illustration de la brochure.

Le goût qu'il a pour les faits précis permet d'espérer que le P. Ingold me saura gré de lui indiquer, pour sa troisième édition, un passage de la *Vie du R. P. Hyacinthe Besson*, par M. Cartier, sur la vocation du frère Danzas. Il apprendra sans peine d'un témoin oculaire (*Souvenirs du noviciat de Bosco*, par Augustin d'Arres, p. 230 et 235) que Ferdinand Danzas n'avait pas pris à Bosco, mais reçu à Saint-Clément le nom d'Antonin qu'il devait porter en religion. C'était à la messe du P. Lacordaire et au moment de la communion que les novices allèrent prendre leur nom sur l'autel.

II. Le biographe du P. Rauzan ne brille pas à ce point par la précision ; il préfère essayer ses forces en éloquence. Il aime, dès le début, à citer Lacordaire dans ses périodes les plus sonores: « Sardanapale était couché, Stamboul avait visité Versailles... Bossuet ne

rend plus d'oracles, Fénelon dort dans sa mémoire harmonieuse », etc. Tout cela pour nous expliquer qu'en 1757, au moment de la naissance du P. Rauzan, la chaire française ne donnait plus à ces grands noms de dignes successeurs. Il fait une exception à peu près unique (il y en aurait d'autres à faire) en faveur du P. Beauregard et nous présente, comme le continuateur de son éloquence populaire, le P. Rauzan qu'il appelle le Bridaine du dix-neuvième siècle.

Il sut en effet profiter de la sainte avidité que les chrétiens, lassés de la Révolution, retrouvèrent heureusement pour la parole de Dieu et devint le chef des missionnaires dont l'apostolat fit tant de bien pendant la Restauration. Il fut aussi le fondateur des Dames de Sainte-Clotilde, congrégation vouée à l'enseignement des jeunes filles. Tout renaissait alors et l'on réparait les ruines. Heureux temps! Jusqu'où devront-elles s'accumuler de nos jours pour que nos neveux aient le droit de rebâtir ? La vie des fondateurs du dix-neuvième siècle pourra leur apprendre comment édifier de nouveau, quand le peuple français enfin comprendra le prix de la religion absente.

A. Boué.

SCIENCES

P. Constan, ex-enseigne de vaisseau, professeur d'hydrographie de la marine. — **Cours d'astronomie et de navigation.** Paris, Gauthier-Villars. 2 volumes in-8. Tome I : *Astronomie*, vi-264 pages, 138 figures. Prix: 7 fr. 50. Tome II: *Navigation*, iv-304 pages, 159 figures. Prix : 8 fr. 50.

Cet ouvrage est destiné aux navigateurs, mais plus spécialement encore aux élèves des écoles d'hydrographie. La grande part donnée à l'astronomie proprement dite, montre que l'auteur a eu surtout en vue la préparation aux examens pour le brevet de capitaine au long cours.

Il n'eût peut-être pas été superflu d'insister davantage sur les questions d'ordre pratique; à la mer, ce sont celles-là qui deviennent les plus importantes. Pour compenser un compas, par exemple, il suffit de principes fort simples; tandis que, trop souvent, devant la difficulté apparente d'une formule, on hésite à changer, en cours de voyage, la position initiale des correcteurs. Quelques conseils précis, résumant brièvement toute la théorie des compas, auraient facilité aux capitaines les soins à prendre de ces instruments, leur auraient permis de les suivre de plus près.

De même, lorsqu'on se sert d'un sextant ou d'un chronomètre, certains procédés de détail donnent, à peu de frais, des résultats plus précis ; telles les hauteurs à intervalles constants, les comparaisons par coïncidences. L'exposé de ces méthodes pouvait trouver place, semble-t-il, dans un ouvrage aussi complet.

Ce *Cours d'astronomie et de navigation* répond bien à son objet. Les futurs capitaines au long cours y trouveront ce dont ils ont besoin

pour passer avec succès leurs examens théoriques, et pour résoudre plus tard, lorsqu'ils seront embarqués, tous les problèmes relatifs à la conduite du navire.

G.-M. FOURNIER.

P. STROOBANT.—**Précis d'astronomie pratique.** Gauthier-Villars. Encyclopédie des *Aide-mémoire*. 1 volume in-12, 186 pages. Prix : 2 fr. 50.

L'auteur s'est proposé de réunir dans ce petit volume les notions fondamentales de l'astronomie et les formules usuelles qui sont employées dans la réduction des observations. Certaines questions ne sont pas examinées ici, d'autres manuels de l'encyclopédie des *Aide-mémoire* les ayant traitées, telles la spectroscopie, les marées et tout ce qui concerne la géodésie. Cet ouvrage permettra aux lecteurs de se familiariser avec les méthodes de l'astronomie et facilitera l'usage des tables et des éphémérides telles que la *Connaissance des temps*.

Joseph de JOANNIS.

J. BOUSSINESQ, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris. — **Théorie analytique de la chaleur mise en harmonie avec la thermodynamique.** Tome II. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume grand in-8, 625 pages. Prix : 18 francs.

Dans le tome II de cet ouvrage de haut enseignement physique et mathématique, M. BOUSSINESQ achève de traiter les théories relatives à la chaleur (refroidissement et échauffement par rayonnement ; conductibilité des tiges, etc. ; courants de convection). Mais la plus grande partie du volume est consacrée à la théorie des ondes lumineuses, selon les idées émises par l'éminent professeur dans son *Mémoire* de 1867. Cette intéressante contribution à l'étude de l'éther est trop technique pour que nous puissions en présenter ici une analyse. Il nous suffira d'avoir signalé l'apparition de cet important ouvrage à ceux qui s'occupent de ces questions.

A. BELANGER.

D. SIDERSKY. — **Essais des combustibles.** Paris, Gauthier-Villars. Encyclopédie des *Aide-mémoire*. 1 volume in-12, 185 pages. Prix : 2 fr. 50.

Ce guide-manuel est destiné aux ingénieurs et leur présente un résumé succinct de ce que l'on sait actuellement sur l'importante question de l'essai des combustibles industriels. Classification et qualités des charbons employés dans l'industrie, analyse des charbons et des cendres, études de la fusibilité de celles-ci, si importante à connaître pour prévoir la proportion de mâchefer, telles sont les principales questions examinées dans la première partie. La seconde est consacrée aux essais calorimétriques destinés à faire connaître le pouvoir calorifique des divers charbons.

Joseph de JOANNIS.

André Broca. — **La Télégraphie sans fils.** 2e édition. Paris, Gauthier-Villars, 1904. 1 volume in-8, x-234 pages. Prix: 4 francs.

Les applications de la télégraphie sans fils ont pris des développements considérables et en prendront sans aucun doute de bien plus importants encore. M. A. Broca a donc ajouté, dans cette seconde édition, des compléments mettant le lecteur au courant des principaux résultats nouveaux. Destiné à ceux qui, sans être des spécialistes, s'intéressent au progrès et aux applications de la physique, cet ouvrage est de nature à intéresser et à faire pénétrer, autant qu'il est possible, au fond des choses. Il permet de se rendre compte qu'il n'y a rien de mystérieux dans ce procédé si remarquable de communication, bien étrange, il faut l'avouer, au premier abord. Tout s'éclaire et s'explique grâce à la théorie électromagnétique de la lumière, qui, naguère encore pure spéculation semblait-il, descend de plus en plus dans le domaine de la pratique. Sur certains points l'auteur expose ses idées personnelles, mais il indique également l'état des controverses lorsque la question ne peut encore être considérée comme définitivement résolue.

Joseph de Joannis.

BEAUX-ARTS

Moritz Retzsch. — **Shakespeare Gallerie** (Illustration des œuvres de Shakespeare). 100 compositions dessinées et gravées par Moritz Retzsch. Album in-4 oblong de 102 feuilles, avec une note explicative (en allemand). Leipzig, Ernst Bredt. Prix : 5 Mk.

Vieille déjà de près d'un siècle, l'œuvre de Moritz Retszch est encore un des meilleurs commentaires que le burin ait faits de l'œuvre shakespearienne. C'est ce qui explique qu'elle ait été tant de fois rééditée. Doué d'une imagination puissante et vive, d'une fantaisie créatrice presque excessive, Retzsch a, si l'on peut ainsi dire, pensé pour son propre compte l'œuvre de Shakespeare, comme il avait fait de celle de Schiller, de Bürger et de Gœthe. Avec un véritable art dramatique, il a choisi les scènes principales de telle sorte que la suite même de ses esquisses s'enchaîne comme l'action de la pièce. Artiste à la main sûre, il dessina d'un trait délicat et fin, mais profondément suggestif. Les cent gravures de son album servent d'illustration à neuf pièces : *Hamlet*, *Macbeth*, *Romeo*, *King Lear*, *Tempest*, *Othello*, *Merry Wives*, 1 et 2 *Henry IV*. C'est dire que le meilleur de Shakespeare s'y trouve représenté. Il est vrai, le simple trait n'en dira jamais autant aux profanes qu'un tableau en couleur ou une gravure ombrée. Cet album est pourtant un excellent compagnon, un guide même, à travers les péripéties de ces chefs-d'œuvre dramatiques, dont il est malaisé parfois, pour une imagination ordinaire, de bien se représenter les scènes dans leurs détails puissants et divers.

Joseph Boubée.

POÉSIE

Première Gerbe. *Poèmes et méditations en vers et en prose.* Lyon, imprimerie Paquet, rue de la Charité, 46.

Le délicat poète qui offre sa *Première Gerbe* à ses *Parents morts* et à ses *Maîtres exilés*, n'a pas osé livrer son nom au public. Nous ne trahirons pas son secret : nous laisserons ce soin aux gerbes futures.

Il n'est pas un décadent : il n'a point fréquenté, ni même traversé les cénacles. La nature avec son cœur a été sa seule inspiratrice. Il est vrai qu'un long commerce avec les maîtres durant une jeunesse qui fut studieuse, a préparé l'éclosion de la *Première Gerbe*. Aussi tout y est fraîcheur; et cependant le manque de fermeté qu'on y rencontre çà et là dans la pensée et dans la facture métrique, ne va jamais jusqu'à un laisser-aller sans apprêt.

Les lettrés goûteront *les Funérailles du Cid*. Les amateurs de paysages s'arrêteront au *Chant du matin*, à *Fleur de mars*, *Automne*, *le Second Coucher de soleil dans les Alpes*, quand

> Le couchant violet se colore et flamboie,
> Cernant d'un or brutal la croupe du mont [noir...

et que

> ... Pendant que tu t'endors, neige,
> Le soleil se retourne et te voyant si belle
> Doucement sur ses pas revient pour t'em- [brasser.

Les psychologues de l'amour retrouveront, dans *l'Absence*, du La Bruyère en poésie :

> L'amour embellit tout,
> Mais l'absence embellit l'amour...

Les férus de rimes riches reconnaîtront un émule dans le début de *En garde*, dont la fin ne déparerait pas un *Art poétique* modernisé.

Pour nous, en qui ces pages, avec leurs dédicaces à des initiales connues, ont éveillé bien des souvenirs, nous avons été heureux d'y retrouver, grandie et fortifiée par l'épreuve, la même âme que nous avions connue jadis, et qui d'elle-même, comme de son ange, aurait pu dire :

> Et jamais ton aile, ô mon ange,
> N'a laissé traîner dans la fange
> Sa plume de cygne orgueilleux.

B. E.

W. Chapman. — **Les Aspirations.** *Poésies canadiennes.* Paris, librairie des Imprimeries réunies, 1904. In-8, 353 pages.

Je remercie M. Chapman de la joie que m'a procurée son livre. Il m'a fait rêver de cette terre du Canada, où, dans la foi et la liberté, il m'était naguère si doux de vivre. La note de cet ouvrage est toute chrétienne et toute française.

Par l'objet élevé de plusieurs de ses chants, par la ciselure de beaucoup de ses vers, par le rythme sonore de ses cadences, il m'a rappelé ces strophes de Crémazie, si élevées de pensées et d'allure, que j'aimais à lire à Carillon, à Sainte-Foye, au Saut-Montmorency, sur le lac Champlain, et des rapides de Lachine à l'île d'Orléans. Le bel hommage que M. Chapman rend à ce poète l'honore lui-même. Au reste, les grandes figures, les cœurs magna-

nimes, la France surtout, avec sa vaillance ou son génie, sa gloire ou ses malheurs, font puissamment vibrer son âme. C'est le sang de la race qui s'émeut. Peut-être y a-t-il, dans le cours des *Aspirations,* quelques vers un peu durs pour la pensée ou l'expression. Peut-être aussi « les essais de poésies familières de M. Chapman ont-ils des grâces un peu laborieuses ». Quoi qu'il en soit, personne ne lira ce livre sans mettre son âme à l'unisson de celle de l'auteur, et sans faire des vœux pour que la littérature canadienne s'enrichisse de beaucoup d'ouvrages écrits comme celui-là.

A. MUNIER.

Ferdinand BRISSET. — **Pétrarque :** *Canzones*, *Triomphes et Poésies diverses.* Traduction nouvelle avec introduction et notes. Paris, Perrin, 1903.

M. Ferdinand BRISSET, déjà couronné par l'Académie française pour sa traduction des sonnets de Pétrarque, continue son œuvre et nous offre la traduction des *Canzoni,* des *Trionfi* et de quelques autres poésies.

Malheureusement, n'est-ce pas, pour nous le présenter, passer un habit noir à quelque gracieux page des cours d'Este ou de Ferrare, que de mettre les vers de Pétrarque en prose française ?

Hâtons-nous d'ajouter que si jamais traduction pouvait rendre la musicale sonorité de ces vers, le détail de leur coloris, leur grâce si fine, si recherchée parfois, M. Brisset eût certainement fait cette merveille. Pour comprendre un poète, il faut l'aimer, et M. Brisset aime Pétrarque, on s'en aperçoit vite à lire son introduction.

M. Brisset nous paraît moins soucieux de rendre dans le dernier détail le pittoresque et les nuances fuyantes de l'expression, que de l'adapter à l'esprit français. Certains lui en voudront peut-être, mais ceux-là peuvent lire Pétrarque dans l'original.

Georges JAMMET.

Paul BLANCHEMAIN. — **Vers le passé.** Paris, Poussielgue. 1 volume in-12, 270 pages.

Ce sont des vers d'amateurs écrits au courant de la vie, de 1863 à 1902. L'auteur n'avait qu'à remonter « vers le passé » pour écrire les mémoires d'un homme charmant, et ce volume n'est pas autre chose. Les vers ne sont pas d'un art raffiné, mais on passe d'agréables moments en compagnie de ce vaillant et aimable chrétien.

M. M.

ROMANS

M. REEPMAKER. — **L'Ecole des rois,** Paris, Stock, 1904. 1 volume in-16.

Le nouveau roman — car c'est un roman avant tout, bien conduit et d'intérêt varié — de M. REEPMAKER présente, dans un cadre d'histoire allégorique, des conseils de politique et de morale, assez heureusement mêlés au récit d'aventures royales. D'autres que les rois — et il faut le souhai-

ter pour le succès du livre — trouveraient profit à se pénétrer de la haute morale, toute de dévouement et de doctrine prêchée par le sage mentor qui s'appelle ici M. Hippolyte Cornaro, et pratiquée jusqu'à l'héroïsme par le roi Amaury et sa femme Odile, au grand profit de leurs peuples, — heureux et ingrats. Certains personnages épisodiques, certains tableaux de mœurs rappellent des héros de *Pequeñeces* et des *Rois en exil*. Le style, souvent d'une allure trop exotique, gagnerait à être allégé de quelques développements d'imagination sentimentale, où il y a trop de fleurs, de parfums, d'effluves et d'ondes de lumière. V. D.

Arthur Savaète.— **Les Vengeurs de la main noire**. Paris, Savaète. 1 volume in-8. 391 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce volume est le premier d'une série, dans la collection qu'entreprend la maison Arthur Savaète pour lutter contre les œuvres malsaines de mensonge et de corruption. Dans ce roman d'aventures, la variété ne manque pas : histoires de brigands, complots de sociétés secrètes, attentats socialistes, enlèvements, apparitions, tous les éléments d'intérêt d'un feuilleton, et ajoutons, d'un feuilleton honnête. Pour que le *livre* obtînt sûrement le succès qu'il faut lui souhaiter, on voudrait une conduite plus ferme du récit, plus d'originalité dans l'invention des caractères et l'agencement des épisodes ; on verrait sans regret disparaître des formules et des procédés de style qui ont fait leur temps.

J. D.

Jean Barbet de Vaux. — **Portraits d'enfants**. Paris, Haton. 1 volume in-8.

M. Barbet de Vaux nous avait déjà donné *Cœurs d'enfants*. Voici une nouvelle série d'aimables récits dont les héros ont de cinq à dix ans. Ils ont leurs défauts, mais ils les rachètent par leurs bonnes qualités, surtout par leur charité. Il y a là de quoi faire passer d'heureux moments aux chers petits en classe et au catéchisme.

Joseph de Blacé.

Resclauze de Bermon. — **Le Passé**. Paris, Plon-Nourrit. 1 volume in-18.

Elle et Lui, très jeunes, très intéressants, très épris l'un de l'autre, se trouvent impitoyablement séparés par un *passé* qu'ils ignorent mais que leurs parents connaissent. Ils sont donc d'abord très malheureux ; mais enfin tout s'explique, et ils sont très heureux. Cette petite histoire, honnête et touchante, est bien racontée ; seulement on nous sert trop de mots anglais et on conjugue le verbe adorer un peu plus qu'il ne convient à des gens qui savent qu'on n'adore que Dieu.

Joseph de Blacé.

QUESTIONS ACTUELLES

L'abbé J. Bertrin. — **De la criminalité en France, dans les congrégations, le clergé et les principales professions.** Paris, maison de la Bonne Presse, 1904. In-16, VIII-158 pages. Prix : 50 centimes.

Les articles de M. Bertrin qui forment la substance de cette brochure ont été fort remarqués. Ils méritaient de l'être. La presse antireligieuse répand sans scrupule la calomnie contre les gens d'Église. Il faut veiller et y répondre. La méthode de M. Bertrin est la meilleure. Les faits, les chiffres offrent un secours décisif contre l'imposture de nos ennemis. Servons-nous-en.

Paul Dudon.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Histoire et Biographie. — *Le Maréchal Lefebvre, duc de Dantzig (1755-1820)*, par Joseph Wirth. Paris, Perrin. 1 volume in-8 carré, 500 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Dix années d'exil*, par Mme de Staël. Édition nouvelle d'après les manuscrits, avec une introduction, des notes et un appendice par P. Gautier. Paris, Plon-Nourrit, 1904. 1 volume in-8, XXXVI-427 pages. Prix : 7 fr. 50.

— *Le Clergé vendéen victime de la Révolution française*, notices biographiques (1790-1801), par l'abbé A. Baraud. Luçon, imprimerie M. Bideaux, 1904. 1 volume in-8, 454 pages.

— *Victimes des Camisards*, récit, discussion, notices, documents, 1902-1904, deuxième centenaire de la guerre des Camisards, par J.-B. Couderc. Paris, Téqui. 1 volume in-12, VII-309 pages. Prix : 3 francs.

— *Le Grand Bureau des pauvres de Paris au milieu du XVIIIe siècle*, par L. Cahen. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. 1 brochure in-8, 80 pages. Prix : 2 fr. 25; pour les souscripteurs à la Bibliothèque d'histoire moderne : 1 fr. 50.

— *Le Révérend Père Henri Chambellan*, de la Compagnie de Jésus (1834-1892), par J. Charruau. 2e édition, augmentée de nouveaux documents. Paris, Téqui, 1904. 1 volume in-12, VIII-328 pages. Prix : 3 francs.

— *Le Révérend Père Bouffier*, de la Compagnie de Jésus, 1817-1902. Avignon, Aubanel frères. 1 volume in-8, 107 pages.

Ascétisme. — *Histoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par le P. de la Palma. Traduit de l'espagnol par l'abbé A. Gaveau. Nouvelle édition, revue et corrigée. Paris, Lecoffre, 1904. 1 volume in-12, XXXI-452 pages. Prix : 3 francs.

— *Les Saints Évangiles lus et médités*, par l'abbé J.-B. Bonnin, docteur en théologie. Paris, Beauchesne, 1904. 1 volume in-12, XV-509 pages.

— *La Piété chez les jeunes*, conférences par A. Texier, prêtre. Paris, Téqui. 1 volume in-12, XV-416 pages. Prix : 3 fr. 50.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juin 26. — A **Manille**, mort, à l'âge de cinquante ans, de Mgr Guidi, délégué apostolique aux Philippines.

— A **Kiel**, entrevue d'Edouard VII et de Guillaume II.

27. — A **Paris**, la Chambre des députés fixe à quinze jours, contre l'avis du ministre de la guerre, la durée des périodes d'instruction des réservistes.

— A **Waterloo**, en présence du ministre de France à Bruxelles et du représentant de Léopold II, inauguration du monument surmonté de *l'Aigle expirant*, de Gérôme, érigé à Plancenoit par le comité *la Sabretache*.

28. — A **Paris**, la Chambre des députés, par 346 voix contre 224 supprime les périodes d'appel de l'armée territoriale.

29. — Le *Norge*, navire danois, fait naufrage sur l'îlot de Rockhall, au nord-ouest de l'**Irlande**; on compte environ six cents victimes, la plupart émigrants qui se rendaient en Amérique.

— A **Paris**, le colonel Rollin et les capitaines François et Maréchal sont arrêtés ; le capitaine Dautriche, archiviste du bureau des renseignements au service du ministère de la guerre (bureau que dirigeait le colonel Rollin et auquel étaient attachés les capitaines François et Maréchal), ayant été arrêté depuis quelques semaines, tous les officiers du bureau des renseignements de 1899, moins leur chef, sont en prison. On se demande pourquoi.

— Le contre-torpilleur russe *Lieutenant-Bourokoff*, parti cette nuit de Port-Arthur, arrive à **Niou-Tchouang**, sans encombre.

30. — A **Paris**, M. Combes déclare à la commission du budget, à propos du rappel de M. Nisard, « qu'il ignore s'il a été notifié au Saint-Siège, mais qu'il est effectif, et que l'ambassadeur ne retournera pas à Rome ». Quant aux crédits pour l'ambassade, le gouvernement fera connaître son opinion quand le budget des affaires étrangères viendra en discussion à la Chambre.

— A l'Académie française, M. E. Gebhart est élu par 29 voix sur 30 votants, en remplacement de M. O. Gréard, décédé.

— A **Berlin**, le Landtag de Prusse adopte, en troisième lecture, malgré les catholiques et les libéraux, la loi qui interdit aux Polonais d'acquérir des biens et de bâtir des maisons dans la Pologne prussienne.

Juillet 1er. — A **Paris**, à la Chambre des députés, M. l'abbé Gayraud

interroge M. Chaumié sur l'interdiction faite aux ecclésiastiques de prendre part aux concours d'agrégation.

— La commission du budget supprime, par 14 voix contre 10, les crédits pour l'ambassade du Vatican ; par 18 voix contre 5, elle décide d'insérer dans le rapport une motion de blâme contre M. Combes, « regrettant que le gouvernement n'ait pas cru devoir se prononcer sur la question du maintien ou de la suppression des crédits ».

2. — A **Brest**, les grèves occasionnent de graves désordres pendant plusieurs jours.

— A **Port-Arthur**, quatre torpilleurs japonais tentent, à neuf heures du soir, de forcer l'entrée du port ; deux sont coulés et les deux autres réduits à battre en retraite.

3. — A la pointe du **Raz** (Finistère), sous la présidence du cardinal Labouré, assisté des évêques de Bretagne, en présence de trente-cinq mille pèlerins et de quatre cents prêtres, inauguration du monument de *Notre-Dame-des-Naufragés*, offert par le sculpteur Godebski à Mgr l'évêque de Quimper.

4. — A **Bogota** (Colombie), le général Reyes est élu président de la République.

5. — A **Gyang-Tsé**, au Thibet, après quelques jours d'armistice, les Anglais donnent l'assaut au fort, et s'en rendent maîtres.

7. — A **Paris**, le Sénat achève la discussion de la loi de laïcisation de l'enseignement.

— A **Marseille**, le tribunal correctionnel, rendant son jugement dans le procès en détournement d'objets ayant appartenu à la Société de Jésus et saisis par le liquidateur, condamne l'abbé Rouvier, ex-supérieur des Jésuites, à trois mois de prison, le domestique Baiddi à un mois, le docteur Gamel à 500 francs d'amende, les domestiques Angéline Corear et Marie Pécoste à 100 francs d'amende, tous sans sursis.

8. — Le général Oku occupe **Kaï-ping**.

— A **Paris**, le *Journal officiel* publie le texte de la loi qui supprime l'enseignement congréganiste.

9. — En **Espagne**, des trombes d'une violence extraordinaire ravagent les environs de **Valladolid** et de **Saint-Sébastien**.

— A **Madrid**, le Sénat donne un avis favorable à la convention avec le Vatican.

10. — A **Paris**, le *Journal officiel* publie, ces deux jours, les décrets portant fermeture avant le 1er octobre prochain, en vertu de la loi du 7 juillet, de deux mille deux cent cinquante établissements congréganistes, c'est-à-dire environ les deux tiers des établissements encore existants.

Paris, le 10 juillet 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA TARE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ITALIE (1903)

« Qui oserait prétendre aujourd'hui que les enfants sont responsables des fautes de leurs parents ?
« Mme Delemont rompit alors son silence et dit lentement :
« Pourtant ils échappent rarement aux conséquences « de ces fautes. »
(E. Rod, *Un Vainqueur.*)

I

L'express 603 entrait, ce matin-là, 20 février 1903, avec dix minutes de retard, dans la gare de Modane. La mince couche de neige qu'il avait rencontrée à Chambéry s'était progressivement épaissie, et à partir de Saint-Jean-de-Maurienne, ce fut entre deux murailles blanches que le train à l'allure affolée avait couru, brûlant les stations intermédiaires de Saint-Michel et de La Praz.

En entrant essoufflé dans la gare de Modane, il semblait déjà pénétrer sous un tunnel, tellement la neige obstruante et lourde pesait sur la toiture.

A ce moment, l'abbé Gervais, qui occupait un coin d'une voiture de seconde, les jambes chaudement enveloppées dans sa couverture peau de requin, interrompit son bréviaire, et posant le livre entr'ouvert sur les coussins, il rejeta sa couverture, sauta lestement à quai, se dirigeant rapide vers la bibliothèque.

— Un Bædeker, fit-il hâtivement : Italie-Nord.

— Voici, Monsieur.

— Le prix?

— Douze francs.

— C'est trop cher, riposta l'abbé; et il rejeta le volume.

— Pas à moins, répliqua la marchande.

Mécontent, l'abbé feuilleta deux ou trois livres, tourna et retourna quelques cartes postales, en prit une, jeta ses dix centimes, courut au change, s'arrêta une seconde pour mar-

chander au garçon buffetier un sandwich qu'il laissa, prit un billet pour le premier service du wagon-restaurant, et rentra comme d'un bond dans son compartiment.

— Douze francs, pour avoir des impressions de commande! maugréait-il tout seul; assurément, c'est payer cher l'admiration obligatoire.

Son agitation et son irritation nerveuse, comme si une buée légère s'échappait de ses mille petits mouvements échauffés, l'empêchèrent, au premier abord, d'apercevoir deux nouveaux voyageurs occupés à l'angle opposé à ranger leurs bagages. Un monsieur grisonnant, une jeune dame ou une jeune fille enveloppée de fourrures. L'abbé se ressaisit; le monsieur s'inclinait devant lui.

— Excusez mon aparté, fit l'abbé; c'est mon début d'impression de voyage; j'avais oublié mon Bædeker sur ma table, et j'en voulais acheter un autre : douze francs! Je suis tombé sur un juif : c'est mon premier spéculateur.

— Oh! ce ne sera pas le dernier, dit le monsieur en souriant.

— Baste! je m'en passerai et voilà tout.

— Et peut-être n'en ferez-vous que mieux.

— C'est juste, riposta bravement l'abbé; j'échapperai ainsi à la servitude du guide et, ma foi, l'indépendance est si rare ici-bas...

— Surtout en matière d'admiration, ajouta le monsieur...

— Que je penserai plus librement et par moi-même.

Les appels répétés des cloches, les sifflets, les courses des voyageurs attardés, le halètement des dames encombrées de cartons et de sacoches dans les portes mi-ouvertes des salles d'attente, annonçaient l'imminence du départ.

— Et maintenant à la douane, autre amusement du voyage, dit le prêtre en centralisant autour de lui tout son bagage.

Le train allait s'ébranler. L'abbé profita du dernier moment de répit pour griffonner à la hâte sa carte postale : elle représentait l'entrée du tunnel du mont Cenis.

« Mon cher François, écrivait-il, voici l'oncle en route; gardez mes cartes, ce seront mes impressions de voyage. Modane : temps de Sibérie, triste! J'aperçois dans l'intérieur de la gare le buste de Sommelier, c'est lui qui perça le mont

Fréjus; le tunnel a treize kilomètres; on l'inaugura en septembre 1871, Sommelier était mort en juillet : il n'a pas vu sa gloire. Dans mon wagon, un demi-vieillard et une jeune personne qui me regarde fort attentivement, j'allais dire presque impertinemment; je retire le mot et garde un peu de la chose. Je vous embrasse ainsi que vos trois sœurs. Nous partons. Armand Gervais. »

De fait, la jeune personne, qui avait capitonné son nid dans un coin du wagon, regardait à travers sa voilette sombre la silhouette encore agitée, puis peu à peu calmée et écrivante, de l'abbé Gervais. Petit, mais alerte de port, malgré un léger commencement d'épaississement, les cheveux argentés et encore abondants, la figure un peu ronde, au sang prompt et courant sous la peau claire, les yeux doux au repos et s'animant d'un feu très vif à la parole, la bouche fine, et qui aurait été railleuse sans le sourire très bon qui l'enveloppait, l'abbé Gervais paraissait quarante-cinq ans. Sa carte timbrée, et ses bagages soigneusement mis en rond autour de lui, il avait repris son bréviaire. La jeune personne se retournant alors vers le monsieur assis en face, — son examen sans doute étant fini :

— Eh bien, petit père, dit-elle, nous voilà dûment enregistrés.

— Eh! oui, fit mélancoliquement le demi-vieillard ; et la conversation s'arrêta là.

Le train filait à grande vitesse, et il s'engouffra dans le tunnel. Les compartiments furent bientôt envahis par les douaniers, bons garçons à tout prendre, pas trop difficiles pour les petits colis. Nos trois voyageurs eurent donc bien vite leurs paquets marqués du coup de craie réglementaire, et attendirent, en se regardant par intermittence aux lueurs de la lampe, la sortie du tunnel.

Le jour reparut enfin après trente minutes de dense et fumeuse obscurité.

— L'Italia!... cria tout à coup un peu ironique la jeune personne; le ciel d'Italie, l'azur, le bleu intense, la lumière qui chauffe et réjouit!

Les yeux des deux voyageurs se portèrent sur la vitre de la portière : un ciel bas, sale et gris, de la neige au loin, tout

près, des ruissellements d'une eau boueuse sur les rochers; et le train s'arrêta à Bardonnèche, où deux choses saisirent de suite l'attention de l'abbé. Les vastes panaches des *carabinieri* italiens, et la voix nasillarde d'un éphèbe en guenille, qui criait de porte en porte : *Il Popolo romano.*

Le gendarme et le journal! le double baromètre de la moralité moderne. Et c'est ainsi que l'Italie se présenta pour la première fois au prêtre voyageur. La petite dame vit-elle l'ébahissement un peu scandalisé de l'abbé ? Toujours est-il qu'elle eut un léger rire irrévérencieux, et, prise comme d'un remords subit :

— Oh! rassurez-vous, Monsieur l'abbé, ce ne sera pas tout le temps comme cela.

— Je l'espère, Mad...

— Mademoiselle, dites-le hardiment, fit la jeune fille.

— En tout cas, je ne regrette pas mon Bædeker, puisque vous avez l'amabilité de m'avertir ainsi des beautés de la route.

— Oh! pour le coup, voilà qui est bien dit!

Le demi-vieillard accorda un sourire à l'incident, et s'approchant :

— Excusez ma fille, Monsieur l'abbé....

— Mais pourquoi? fit l'abbé; je ne retire rien de ce que j'ai avancé.

— Elle est à l'âge où la gaieté et la bonne humeur sont les compagnes de la vie.

— Il m'en faut bien pour deux, petit père, de la gaieté, répliqua la jeune fille qui, relevant sa voilette, fixa le vieillard avec ses grands yeux noirs, francs et beaux.

Le garçon du restaurant, figure italienne pâle et mince, passa devant la portière :

— Premier service, dit-il.

— Ah! fit l'abbé, voici la cloche.

Il se leva pour suivre le garçon.

— Bon appétit et sans rancune, Monsieur l'abbé, fit la jeune fille.

— Mademoiselle, je vous promets d'avoir l'un sans l'autre.

Et l'abbé sortit.

— Vraiment, Armelle, tu es bien osée, ma petite fille, dit le monsieur un peu grondeur.

— Tiens, et comment, cher papa? Parce que j'ai tout de suite rompu la glace avec ce bon abbé? Mais en voyage, tu le sais bien, depuis si longtemps que nous en faisons... c'est le premier charme que les rencontres à l'improviste. D'ailleurs il me plaît, cet excellent prêtre; je ne sais pourquoi je ne le trouve pas tout à fait abbé comme tant d'autres. Enfin il me plaît. D'abord il a le premier ouvert la conversation: il est donc simple; as-tu vu comme il a pris son parti du Bædeker oublié? Il a donc bon caractère. Et puis il a rangé tous ses paquets: il a de l'ordre. Il dit son bréviaire sans regarder par la fenêtre: il est pieux. Enfin, as-tu remarqué qu'il a écrit tout de suite une carte postale? Il pense aux autres: il a du cœur.

— Ma foi, dit en riant le vieillard, voilà tout un portrait promptement brossé, et en quatre à cinq coups de pinceau... Tu es bien physionomiste, petite fille.

— Je ne le suis que trop... quand je te regarde, fit affectueusement Armelle. Ainsi, depuis que nous sommes en route, tu as repris ton air préoccupé... Qu'est-ce qu'il y a donc derrière ce beau grand front? dit-elle, en passant familièrement la main sur la chevelure blanche de son père.

— Il y a ce qu'il ne peut y avoir derrière le tien, fillette... Les souvenirs du passé... et les craintes de l'avenir.

— Voilà de bien grands mots!... répliqua la jeune fille.

Et l'un et l'autre restèrent silencieux et songeurs. A voir ces deux têtes pensives, le plus vulgaire observateur se serait arrêté, épris un instant de l'expression du visage et de la profondeur du regard.

Celui que l'abbé Gervais appelait un demi-vieillard ne méritait pas tout à fait cette appellation. Bien qu'il parût largement soixante ans, M. Étienne Lhonner n'en avait pas plus que cinquante-cinq.

Sa fille en marquait vingt à peine, et jamais promesses plus charmantes ne s'étaient enfermées dans le printemps de la vie.

Mais Armelle avait raison... un nuage permanent enveloppait toute la physionomie du père: ses cheveux blancs et longs encadraient un visage toujours pensif, dès qu'il n'était pas sollicité par quelques préoccupations du dehors.

Rien cependant ne semblait, pour l'avenir au moins, justifier cette tristesse inquiète. Le passé, il est vrai, ne lui offrait guère que des souvenirs douloureux. Le deuil s'était en effet acharné sur sa famille ; il avait tour à tour perdu sa femme, son fils aîné, une fille cadette.

Armelle seule lui restait.

Mais sa situation financière était des plus belles, des plus solides.

Bien qu'il ne fût pas breton d'origine, — sa famille à lui était originaire de Saint-Élophe près de Neufchâteau, en Lorraine, — ses ancêtres depuis la Révolution étaient venus se fixer dans le Cornouaille, à Quimper-Corentin d'abord ; — c'était bien loin !

Dieu vous préserve du voyage !

aurait redit notre bon La Fontaine ; — à Pont-l'Abbé ensuite, par le fait de diverses acquisitions dans le pays.

Depuis un siècle, toutes ses alliances avaient été bretonnes, sauf sa femme qu'il avait été prendre à Toul dans son pays d'origine, « pour retremper de la sève des ancêtres, disait-il, son arbre généalogique ».

Du reste, le Breton de naissance... depuis longtemps déjà rêvait de revenir à la Lorraine.

Lui qui, enfant, avait passé des jours si heureux, si libres, à courir sur les routes bretonnes de Pont-l'Abbé à Douarnenez ou sur les grèves de Loctudy à Kergos, il semblait souffrir, homme fait, dans ce décor un peu sauvage.

Assurément il n'eût guère trouvé plus de gaieté dans les longs et uniformes horizons de Domremy et de Burey-la-Côte, là-bas, au pays de la Pucelle.

Mais une sorte de poussée atavique l'inclinait vers le berceau de sa race : et cependant que de bonnes terres il avait tout autour de Pont-l'Abbé, et plus loin dans le centre, vers Kergonec !

« Ni l'or, ni la grandeur ne nous rendent heureux. »

Depuis surtout que sa fille approchait de ses vingt et un ans, il ne restait guère à son manoir de Kerguimy ; c'était chaque année des voyages avec sa chère Armelle ; ils avaient, on peut le dire, fait le tour de l'Europe, et pour la quatrième

fois, en cette année 1903, ils entraient en Italie, le jubilé papal les appelant à Rome. Avant de s'y rendre ils avaient passé par la Lorraine : « Pour te la faire aimer par toutes les saisons », disait le père à sa fille. Et c'est ainsi qu'en ce jour du 20 février ils avaient rattrapé l'express à Modane où ils étaient venus coucher la veille.

II

Le couloir du compartiment commençait à se remplir de voyageurs sortant du wagon-restaurant. C'était un défilé de gros messieurs mâchonnant leur cure-dent, allumant leur cigare, et de dames trottinant les unes sur les autres, ballottées, avec de petits cris, par les heurts du train.

L'abbé rentra. A ce moment le convoi quittait la station de Chiomonte ; le paysage était devenu subitement d'une beauté grandiose. Le train filait comme un long serpent déroulé sur des escarpements à donner le vertige, et à sa gauche, très au fond, des ravins se crevassaient où bondissait une eau blanchâtre : un vrai paysage dantesque comme aimait à en graver Gustave Doré. En approchant de Meana-Susa, on apercevait dans le val rétréci et plat, entre l'immense muraille des Alpes finissantes, la ville de Suse, et tout autour sur les collines, les monticules, au flanc des montagnes, comme un enchevêtrement de jonchets jetés au hasard, les échalas croisillés où grimpent les vignes... et des villages aux maisons tuilées de grandes dalles grises se serrant effrayées autour du clocher.

L'abbé Gervais songeait à ce fameux pas de Suse franchi par Louis XIII, en 1629, et à l'émerveillement de nos soldats lors de la première guerre d'Italie sous la conduite de Bonaparte.

— Pour être l'entrée de l'Italie, disait-il à mi-voix, voici des portes un peu théâtrales...

— Bien faites pour un pays tout rempli de magiques décors, ajouta derrière lui M. Étienne Lhonner. Est-ce la première fois que vous traversez les Alpes ?

— Oui, reprit l'abbé, mais ce ne sera probablement pas

la dernière : dans les temps que nous vivons, ne faut-il pas sortir de son pays pour trouver un peu de liberté ?

Ceci fut dit moitié souriant, moitié rêveur.

— De fait, vous n'avez que trop raison. Alors vous circulez beaucoup ?

— Au point que je pourrais entrer sans conteste dans cette étrange corporation fondée au Japon, je crois... la *Société des Gens qui voyagent en chemin de fer*, et je n'en serais pas un membre honoraire.

— Allez-vous donc plus loin que Turin ?

— Oui.

Armelle s'était rapprochée : sa féminine curiosité, une je ne sais quelle secrète sympathie la poussaient à se mêler à la conversation.

— Eh ! mon père, dit-elle tout à coup, comment n'as-tu pas supposé que M. l'abbé se rendait à Rome ?

— Oui, à Rome, je l'espère, répondait l'abbé Gervais ; mais auparavant, je veux voir Milan, Gênes, Pise...

— Florence ?

— Peut-être.

— Mais c'est notre itinéraire, dit la jeune fille naïvement.

— Alors, reprit l'abbé, c'est mon bon génie, ou mieux mon bon ange qui m'a fait vous rencontrer.

— Ma foi, Monsieur l'abbé, bon ange ou bon génie, reprit M. Lhonner, je suis heureux de la coïncidence, et puisque vous avez oublié votre Bædeker, nous pourrons à l'occasion vous donner des renseignements.

— C'est la quatrième fois que nous faisons le voyage, dit étourdiment Armelle.

— On voit bien que vous ne me connaissez pas, reprit l'abbé Gervais.

— Comment ?

— Sans doute ; sans quoi vous ne m'offririez peut-être pas si obligeamment votre compagnie. Savez-vous que je porte avec moi une lèpre dangereuse ?

— Ah ! baste ! fit Armelle.

— Je suis religieux.

— Expulsé ? demandèrent à la fois le père et la fille.

— Oui.

Il y eut un silence; l'abbé regarda ses deux interlocuteurs qui semblaient ahuris.

— Vous voyez, reprit-il finement, j'avais raison de me nommer. Nous autres parias dépouillés de toutes les libertés communes, nous sommes des vaincus : ils ont toujours tort, prenez garde!

M. Étienne qui avait involontairement frémi, se leva tout d'un coup.

— Monsieur l'abbé, — mon Père, — se reprit-il, laissez-moi vous serrer la main. Tout à l'heure je vous offrais notre compagnie, et maintenant je vous prie de nous accepter avec vous ; et si vos occupations et votre voyage le permettent, nous serons heureux de vous être utiles, croyez-le bien. Et il appuyait avec émotion sur ce dernier mot.

Le P. Gervais — car au delà des Alpes il pouvait sans crainte reprendre son titre — ne s'attendait pas à cette solution. Il regardait Armelle; celle-ci, confuse de son laisser aller du commencement, s'était un peu écartée.

— Alors, fit l'abbé qui voulut rompre avec la situation un peu gênante, je vois que vous n'avez pas peur de vous compromettre. Même nos meilleurs amis n'ont pas toujours eu ce courage ; mais, ajouta-t-il aussitôt, pas de récriminations; cela gâterait nos pauvres mérites, et puisque nous voilà en terre de liberté... relative, voyons, Mademoiselle, commencez aimablement votre rôle ingrat de cicerone. Quel est donc ce haut sommet avec ces ruines pittoresques ? Quelque vieux monastère, je gage ?

— Ah ! s'écria Armelle, c'est la Sacra. Connaissez-vous la légende de la Belle Aude ?

— Non.

— Vous voyez ces grandes murailles crevassées, vrai squelette de géant : on prétend que ce sont des restes de forteresse bâtie par Charlemagne du temps de la guerre contre le roi Didier. Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain qu'on y adjoignit au dixième siècle une grande abbaye donnant asile à trois cents moines.

— Certes, interrompit l'abbé, quel péril clérical pour toute la contrée !

— Le fondateur de l'abbaye était un gentilhomme d'Au-

vergne, Hugues de Montboissier, surnommé le *Décousu*. On dit que lui et sa femme Isegarde ayant été à Rome se confesser au pape de leurs « énormes péchés », reçurent pour pénitence l'obligation de fonder une abbaye : ce fut la Sacra.

— Et on laissa les moines en paix?...

— Oh! fit malicieusement Armelle, attendez les barbares...

— Il y en avait déjà à cette époque?

— Beaucoup. Ils rasèrent tout : abbaye et château. Or, un de ces mécréants rencontrant la fille du seigneur, la Belle Aude, la poursuivit impudemment. La malheureuse se mit à fuir d'étage en étage, et parvint à une terrasse élevée. Là, pour sauver son honneur, elle se voua à la sainte Vierge, et d'un bond se précipita dans le vide. La Vierge la soutint miraculeusement; elle ne se fit aucun mal; mais — car il y a un mais — cette merveille la rendit si orgueilleuse qu'elle voulut par présomption renouveler l'épreuve, et cette fois elle se tua. Dans le pays on appelle encore cette pointe que vous voyez là-bas si lointaine et si aiguë, *Salto della Bell'Alda*, le saut de la Belle Aude.

— Ah! fit le prêtre, rien ne peut donc remplacer l'humilité, et celle qui naît de nos misères est encore la plus solide.

— Vous le croyez? dit M. Lhonner ; il y a cependant des chutes si graves et si irréparables ?

— Tout se répare ici-bas, Monsieur.

— Tout? Ah! si vous disiez vrai!

Le prêtre et M. Etienne se regardèrent un instant comme sans se comprendre.

Le train ralentissait. Il y eut dans tous les compartiments voisins un grand remue-ménage : toutes les langues se parlaient, enchevêtrées un peu comme les bagages aux formes diverses qui se heurtaient dans le couloir trop étroit.

— Torino! cria Armelle. Tenez, voyez déjà la tour Eiffel italienne : l'Antonelliana, hein ? est-ce assez laid!

— Eh bien, mon Père, dit M. Lhonner, resterez-vous quelque temps à Turin? Puis-je savoir où vous descendez?

— Je vais au couvent de l'Adoration du Sacré Cœur.

— Ah! je connais, dit Armelle, Circonvallazione, 111. Une situation magnifique, vous verrez en panorama toute

la ville de Turin. Nous descendons, nous, à la via Maria-Vittoria. Mais, petit père, nous irons prendre M. l'abbé. Nous voulons vous faire les honneurs de la ville.

L'abbé remercia et on arrêta le jour et l'heure du revoir. Cependant le train stoppait; la nuée de voyageurs se précipita à l'*uscita* de la gare, et le P. Gervais, mis sur son chemin par ses excellents compagnons, se dirigea au delà du Pô vers le couvent dont la silhouette se détachait nette et claire au milieu des arbres, sur le flanc de la montagne.

III

La sœur Colette était le modèle des tourières, un peu sourde, un peu bavarde, un peu boiteuse..., trois qualités indispensables pour expérimenter la patience des arrivants. Tout se fait posément dans les couvents qui participent ainsi à cette légendaire lenteur romaine qui n'est pas un moindre élément de la puissance ecclésiastique.

L'abbé Gervais eut le temps de faire à la porte toutes ces réflexions et bien d'autres encore, car il se passa un bon quart d'heure entre ses coups de sonnette répétés et l'ouverture du monastère. Mais enfin il entra, fut reçu comme un hôte de choix par une sienne parente, assistante de la supérieure, et finalement installé dans sa chambre, il songeait, accoudé à la fenêtre, à ses premières impressions de voyage.

Mlle Armelle ne l'avait pas trompé : le panorama de Turin était merveilleux. Le Pô roulait presque à ses pieds ses eaux jaunâtres, et de l'autre côté du fleuve, c'était la grande ville tout ensoleillée, avec sa couronne de montagnes neigeuses à l'horizon, et le mont Viso dressant sa pointe effilée et rose à la gauche de ce cirque éblouissant.

La bonne Mère assistante, tandis que sœur Colette préparait un petit goûter sur le pouce, — limonade et confitures à l'italienne, — ponctuait déjà du doigt et de sa voix aiguë toutes les beautés de la ville.

— Ce grand château renaissance, près de nous, le Valentino; là-bas, le jardin public; puis, joignant le palais royal, le campanile de la cathédrale; à côté de nous, le mont des

Capucins; et là-bas, tout là-bas, dans la brume de ces sommets, la Superga, le Saint-Denis de la maison de Savoie; vous irez jusque là-haut, n'est-ce pas ?

— Sans doute, faisait l'abbé.

— Puis la coupole San Massimo, le clocher de la Consolata, le Corpus Domini...

Enfin c'était une énumération qui oppressait le nouvel arrivant. Sœur Colette y mit un terme en apportant le plateau chargé de pâtisseries bienfaisantes, et l'abbé laissé seul put tout à son aise reprendre le cours de ses méditations.

Invinciblement il songeait à ses deux compagnons de route; la tristesse de M. Lhonner ne lui avait pas échappé, et il croyait deviner une douleur secrète sous tant de réticences. Il se demandait s'il devrait accepter les offres si obligeantes de ces deux inconnus. Pourquoi pas, après tout ? S'il se trompait et si cette tristesse ne cachait aucun secret, il ne perdrait rien en la compagnie de gens si aimables; et s'il y avait une souffrance, qui le sait? La Providence n'avait-elle pas permis cette rencontre pour y apporter par son intermédiaire une consolation ?

En attendant, sa légère réfection achevée, comme le jour était encore long, il prit le parti de sortir et d'aller à l'imprévu au milieu des rues et des places. Sœur Colette s'en alarma :

— Mais, lui dit-elle, vous allez vous perdre !

— Baste ! répondait l'abbé, on ne visite jamais mieux une ville qu'en s'y égarant.

— Mais vous ne connaissez pas la langue !

— La nécessité est industrieuse, fit l'abbé qui avait déjà pris son chapeau et son bréviaire; voudriez-vous par hasard que j'emportasse avec moi un dictionnaire !

— Ah ! lui répondit-elle en le poursuivant jusque sur le seuil, retenez au moins quelques mots qui pourront vous servir : *Adesso a casa*, maintenant à la maison; *una vettura,* une voiture; *favorisca*, s'il vous plaît; *si ferma*, arrêtez...

— *Bona sera*, bonsoir, cria l'abbé qui se sauvait en riant de bon cœur, et il descendit prestement vers le Pô.

Il ne rentra que la nuit tombée pour souper. Sœur Colette, qui l'attendait, tournait et retournait autour de la table, s'at-

tardant à changer les assiettes et à remporter les plats ; évidemment elle était curieuse de savoir le résultat de la première promenade de son hôte. Celui-ci, qui avait percé l'innocente curiosité de la bonne tourière, affecta de ne pas comprendre, et sœur Colette ne sut rien. Mais si elle avait pu, le soir, lire par-dessus l'épaule du bon abbé!...

« Sœur Colette avait raison, notait l'abbé, je me suis perdu cinq à six fois; mais grâce à cela je commence à me préciser mon impression sur le peuple italien.

« Il est mobile, très en dehors comme les Provençaux ; toutefois, l'exagération du langage — ce doux mensonge du soleil — qui est un peu la monnaie courante de nos Marseillais, est ici remplacée par l'exagération de la pose.

« L'échine, chez l'Italien, est d'une étrange flexibilité. Les marchands se coupent en deux pour vous servir; les gamins de tout âge vous baiseraient les pieds pour avoir un sou. Partout, du haut en bas, c'est exagération.

« Au pied même de l'autel, les prostrations sont si profondes que le front des officiants touche le sol. Je suis entré en passant dans une église, un prédicateur y plastronnait sur une estrade : tout vraiment trahit ici l'outrance de la pose.

« Les statues surtout, qui sont facilement équestres avec des chevaux qui se cabrent, piaffent, et soulèvent de leurs pieds de bronze des flots de poussière imaginaire. J'ai vu une certaine statue, piazza Solferino, qui est un modèle du genre. L'œuvre est de Balzico. Il avait à représenter le duc de Gênes ayant son cheval tué sous lui à la bataille de Novare. Ce cheval a tellement occupé la pensée de l'artiste qu'il en fit, dit-on, abattre vingt devant lui pour mieux saisir et fixer le mouvement : de fait il a réussi outre mesure. Le cheval a le cou tendu, les naseaux dilatés, la croupe durement saillante et portant une queue effarée, horizontale, dont la silhouette absorbe toute l'attention du spectateur, et de loin, le duc qui met pied à terre disparaît à peu près au profit de son coursier : du théâtral!...

« J'en dirai presque autant de la statue de Victor-Emmanuel. Juché sur un entablement de quatre colonnes à une hauteur prodigieuse, le roi galant homme y a vraiment une pose de Tabarin sur une estrade. Le pied en avant, la main droite

sur la hanche tenant un casque volumineux ombragé d'une touffe de grosses plumes, la tête au vent, la barbe même en mouvement, il semble n'attendre qu'un signal d'orchestre pour sortir de sa colonne.

« Sur le *Ponte-in-ferro*, j'ai rencontré des soldats : troupiers de mélodrame ! Les carabiniers ont une aigrette rouge démesurée ; les alpins, une plume qui se dresse en aiguille de paratonnerre ; les bersaglieri, des plumes en palmier retombant sur les yeux, presque aveuglantes : décidément ce peuple aime le panache.

« En rentrant, sur le corso Cairoli je me suis arrêté un instant devant la statue de Garibaldi : une grande pose encore en marbre et en bronze. Le condottiere y est représenté appuyé sur son glaive au repos : on le dirait satisfait de sa besogne de voleur. Comme je passais, un cocher de fiacre conduisant des étrangers arrêta sa voiture devant le monument, et d'un grand geste de son fouet éployé :

« Ça, dit-il avec emphase, c'est la liberté de l'Italia ! »

« Autre pose ! »

— *Adesso a casa*, fit l'abbé, qui, posant sa plume, répétait ainsi les bonnes leçons de la tourière ; et il se coucha.

IV

— Voici notre programme, dit allégrement Armelle le lendemain matin en abordant l'abbé Gervais. D'abord la Consolata : c'est moi qui ai tenu à vous y conduire ; il convient, en Italie surtout, que la Madone ait la première visite. Ensuite la pinacothèque : vous nous direz les tableaux que vous préférez.

— Enfin, ajouta M. Lhonner, je réserve le reste de la soirée pour le Cotolengo. Vous ignorez sans doute ce que c'est que le Cotolengo : ce sera une surprise, je vous y attends. Le trio de voyageurs traversa le Ponte-in-ferro et entra en ville.

— Voyez, mon Père, disait en cheminant et plus confidemment Armelle, je me suis toujours trouvée trop bien de saluer d'abord, en tous mes voyages, les images de la Vierge, pour oublier jamais cette pratique.

— Ah! Mademoiselle, riposta l'abbé, vous rencontrerez difficilement sur ce sujet quelqu'un qui entre mieux dans vos pensées. Depuis longtemps j'ai l'habitude de me procurer une image de chaque sanctuaire de la Vierge où je fais pèlerinage. Voici que grâce à vous je vais augmenter mon trésor. Je m'entoure ainsi de ces douces madones, et j'espère que la Vierge, dans ses multiples images, enveloppera mon lit de mort de sa maternelle miséricorde.

— Puissiez-vous dire vrai pour nous comme pour vous! soupira M. Lhonner.

De nouveau l'air triste et préoccupé de M. Étienne attira l'attention de l'abbé.

Cependant on entrait dans le sanctuaire de Marie : des rotondes successives autour d'un espace carré figurant imparfaitement la nef; des colonnes assez épaisses ; mais un autel tout paré de fleurs et de lumière, et au sommet de cet amas de richesses l'image de la Vierge, un tableau sous verre, une femme au regard très doux portant son fils qui tient naïvement serré le pouce de sa mère. L'église est un édifice qui date de la fin du dix-septième siècle; il est plutôt lourd et sans goût, mais le marbre et l'or y abondent, et les murs intérieurs sont tapissés d'ex-voto : l'histoire de la miséricorde de Marie.

L'abbé Gervais ne put s'empêcher de voir avec quelle piété presque inquiète M. Lhonner, à deux genoux sur les dalles, invoquait la Madone. Alors qu'autour de lui toutes les femmes, au moindre pas, au moindre bruit, tournaient la tête, sans cesser de mâchonner leurs prières distraites, lui, attentif à la seule Madone, priait sans détourner les yeux. Et l'abbé pouvait lire, sur ses traits tendus et dans son regard suppliant, la formule qu'il voyait imprimée dans un cadre retenu à la table de communion par une chaîne et que les femmes et les hommes venaient répéter, en se la passant de mains en mains, après l'avoir couverte de baisers :

« Oppressé par la tribulation, gémissant et sanglotant sous le poids de mes misères, j'ai recours à vous, ô Vierge Marie! Vous êtes, dans le ciel, la Reine des anges et des saints; mais à Turin, dans votre sanctuaire, vous êtes la *Consolation*; eh bien, ô Mère très douce, ce que je vous

demande, ce ne sont ni les honneurs, ni les richesses, mais je veux la consolation! » Et l'abbé demandait instamment cette divine consolation pour celui qui devait, à n'en pas douter, porter au cœur un poids oppressant.

— Votre père a l'air souffrant, dit-il, en sortant de l'église, à Mlle Armelle.

— Vous le trouvez triste, n'est-ce pas? Il y a longtemps que je m'efforce à le dérider; je ne sais ce qui le préoccupe ainsi. Rien, dans ses affaires comme dans sa santé, ne me paraît justifier cette habituelle tristesse. Mais peut-être s'en ouvrira-t-il à vous. Il me disait hier qu'il était heureux de vous avoir rencontré. Oh! mon Père, ajouta-t-elle presque suppliante, si vous étiez l'instrument de la Providence!...

Le ton et l'expression de la pauvre enfant touchèrent le prêtre.

— Mademoiselle, dit-il gravement, Dieu sait si je serais heureux de m'employer à ce ministère; mais j'attendrai l'heure d'en haut : prions! A voir la foi de votre père, je ne puis douter que Dieu ne l'exauce un jour.

— Oui, sans doute, fit Armelle, un jour... mais peut-être si lointain!

On arrivait à la pinacothèque. M. Lhonner qui s'était attardé à un magasin, rejoignit l'abbé et sa fille.

— Tenez, mon Père, dit-il, puisque vous collectionnez les images des vierges célèbres, permettez-moi de vous offrir celle-ci. Vous allez la voir dans un instant...

— Ah! fit Armelle, je la connais, votre préférence; la *Vergine Addolorata* de Carlo Dolci. Mais n'influencez pas M. l'abbé. Ici chacun doit être libre; vous avez votre tableau, j'ai le mien. Je suis assurée que le Père trouvera le sien également : c'est un concours entre nous trois.

L'abbé remercia et l'on commença la visite; au bout de quelques instants les trois voyageurs étaient séparés, chacun s'attardant au tableau de son choix. Armelle et son père savaient où était le leur : ils y coururent.

Quant à l'abbé, ils le perdirent de vue, et si bien qu'au bout d'un certain temps Armelle dit à son père :

— Je gage que notre abbé a trouvé son tableau; il doit être en arrêt quelque part.

— Dans la salle des Rembrandt ou des Teniers, dit M. Lhonner.

— Moi, j'opine pour celle de Van Dyck. Venez, nous n'aurons pas un long chemin à faire; allons le surprendre.

Effectivement, et comme si elle avait le don de double vue, Armelle entraîna son père jusqu'à un salon carré bien connu des artistes.

— Tenez, dit-elle, voyez-vous là-bas? Je m'en doutais, il est au point et il ne sortira pas de sitôt; d'ailleurs il a bon goût.

Et de fait, l'abbé, tantôt assis, tantôt debout, regardait fixement l'inoubliable tableau de Van Dyck : *les Enfants de Charles Ier*... Il avait son carnet à la main, tirait sa jumelle, écrivait, puis s'avançait ou se reculait : et c'étaient de petites exclamations et des bras levés en l'air, et un air de contentement qui épanouissait jusqu'au vieux gardien blasé, assis dans un coin de la salle. Il ne s'aperçut pas que derrière lui se tenaient déjà souriant ses deux amis. Dans les élans de son admiration, il écrivait hâtivement sur son calepin : « Une merveille que ces enfants ! Cette toile est pourtant entourée de chefs-d'œuvre : au-dessus une robuste *Suzanne* entraînée par les vieillards, et un opulent *Lazare* ressuscitant, un Lazare que la mort n'a pas étiolé, certes!... c'est du Rubens. A côté deux ravissants Teniers, en particulier *le Joueur de cartes*, et une tête pleurante de *Madeleine*, encore du Rubens; mais malgré ce dangereux voisinage, le tableau de Van Dyck attire et garde pour lui toute l'admiration : c'est la vérité, la fraîcheur, la vie. J'y suis resté, j'y suis revenu, je ne pouvais m'en séparer. »

L'abbé, qui était un peu poète, s'échauffait lui-même de ses propres paroles, et il disait tout en écrivant : « Rubens à côté me semble presque un saltimbanque, mais ces trois enfants! mais cette simplicité de pose!... tout y est au vif, jusqu'à la raideur un peu gauche de l'enfant au bonnet qui apporte un fruit. Et puis les couleurs!... il y a une certaine robe bleue dont l'on voudrait toucher les plis soyeux, et quelques roses tombées sur le tapis qu'on irait volontiers replacer sur leurs buissons de fleurs. Être vrai sans être réel : c'est le génie. »

— Eh bien, eh bien! mon cher abbé, vous voilà donc pris en flagrant délit, dit tout à coup M. Lhonner.

— Ah! riposta le prêtre en se retournant, c'est vous! je ne sais où j'en suis; mais cela seul vaudrait le voyage.

— Quand je vous le disais, fit Armelle à son père.

— Charmants enfants, murmurait encore l'abbé, comment ne pas revivre avec vous les années tourmentées où l'on vous a peints? tant de grâce au pied d'un échafaud! Tenez, dit-il subitement, je voudrais voir à côté de cette toile le tableau de Paul Delaroche; vous l'avez vu sans doute: Charles Ier couché dans son cercueil, et Cromwell soulevant le linceul pour voir cette tête coupée.

— C'est bien lugubre! fit Armelle.

— Mais qu'importe, si c'est vrai? reprit l'abbé.

— Oui, pauvres enfants! ajouta M. Lhonner. Croyez-vous qu'ils aient dû souffrir des malheurs de leur père?

— Ah! fit l'abbé, la famille est une chaîne dont les anneaux portent les uns sur les autres.

— N'est-ce pas? répliqua M. Lhonner plus anxieux; les malheurs des pères passent jusqu'aux enfants?

— Les malheurs, quelquefois, dit l'abbé; mais les fautes presque toujours.

— Ah! mon Père, que me dites-vous là!

Et brusquement M. Étienne fit mine de vouloir quitter la salle; mais devant l'étonnement de ses deux compagnons, il se ressaisit, et d'une voix plus calme:

— Nous en recauserons, si vous le voulez bien; c'est un mystère que cette solidarité, et je veux votre avis sur ce point. Mais, ajouta-t-il comme en secouant des souvenirs importuns, venez à votre tour voir nos tableaux. Le mien, vous le connaissez: la *Vergine addolorata*: tenez, là-bas, ce simple profil perdu sous un voile bleu; cette douceur, cette paix dans la souffrance, je l'envie: quand je suis auprès de ce tableau, je ne le regarde plus, je le prie. Quant au choix d'Armelle, le voici plus loin.

— Un Ricci, dit la jeune fille: *Salomon vieillard traîné à l'autel des idoles par deux femmes*. Voyez comme ses mains tremblent en agitant l'encensoir sacrilège... quel air douloureux et effaré!

— Quelle expression plus poignante de la servitude des passions ! ajouta M. Lhonner.

— Tant de sagesse et de gloire aboutir à ces genoux ployés entre deux courtisanes : *Vanitas vanitatum !* murmurait l'abbé.

— Encore un problème bien douloureux, mon Père, reprit M. Étienne, il n'y a donc pas de certitude ici-bas, et cinquante ans de vertu ne mettent rien en nous à l'abri d'un suprême orage !

L'abbé fit un geste qui semblait une approbation, et nos trois voyageurs sortirent, diversement en proie à leurs réflexions.

V

Il était trop tard pour visiter le Cotolengo.

De part et d'autre on rentra chez soi.

L'abbé content de ses émotions artistiques, mais toujours intrigué des réticences de M. Lhonner. « C'est une âme tourmentée, se disait-il, à tort ou à raison ; quelque scrupule d'honneur ou de conscience. »

Et M. Étienne, un peu fatigué de sa journée, plus encore de ces demi-révélations qui au lieu d'apporter du jour à sa situation, la compliquaient et l'enténébraient.

Après le souper qui fut court et silencieux, il monta à sa chambre et se mit à écrire. Les caractères fiévreux couvraient les pages, et quand Armelle entrait, il faisait prestement disparaître comme un coupable son long grimoire.

L'abbé, qui devait le lendemain commencer une retraite chez les Petites-Sœurs des pauvres, ne vit ses amis qu'en courant les jours qui suivirent...

Mais le soir de la clôture des pieux exercices, M. Lhonner venait seul le chercher :

— Ma fille est retenue par une de nos connaissances, lui dit-il, nous en profiterons, si vous voulez bien, pour aller, tout en causant, voir le Cotolengo.

C'est un miracle de la Providence que cet asile de pauvres, fondé, et c'est la raison de son nom, par le vénérable Cotolengo. Plus de trois mille hospitalisés n'y vivent uni-

quement que de la charité publique : aucuns revenus... Le vénérable fondateur n'en voulait pas : on dit même que son économe, venant un jour, effrayé, lui annoncer qu'il ne restait que vingt francs dans sa caisse : « Ouvrez la fenêtre, lui répondit-il, et jetez la pièce d'or dans la rue. »

Voyez à la porte ces boîtes informes : c'est là que l'on dépose les aumônes, argent, gros sous, débris de pain et de légumes : ce sont toutes leurs rentes.

— Mais comment tout cela fonctionne-t-il? demandait l'abbé en entrant dans le vaste bâtiment.

— Encore une merveille : un seul supérieur, un prêtre, c'est le cinquième depuis Cotolengo ; un certain nombre de familles religieuses, hommes et femmes, gouvernent cet immense asile : chaque famille religieuse a son ou sa supérieure qui se mettent en relation avec le chef suprême ; chaque communauté a son costume distinct.

Et il y a, dans cet asile, des enfants, des hommes, des femmes de tout âge et de toutes infirmités : aveugles, sourds-muets, incurables, crétins, gâteux, fous furieux, malades, retraités, fiévreux.

Le rouage de cette administration : c'est l'obéissance assurément, mais surtout la prière et la communion.

L'abbé fit un geste de surprise.

— Tenez, continua M. Lhonner, voyez-vous venir à nous, au bout de ces cloîtres... ?

— Cette procession ?...

— Oui : il y a une *sorella* en tête qui porte un grand christ, et derrière, une série d'éclopés, titubant, s'accrochant aux murs et aux rampes.

Nous allons précisément croiser la série des podagres. Regardez.

Les deux étrangers se rangèrent le long des murs, et le défilé passa. Dans le clair-obscur du cloître, au premier coup d'œil, on ne voyait que des béquilles, des bâtons, des membres courbés, des dos contrefaits : une eau-forte de Rembrandt. C'étaient pourtant des êtres humains ; les uns chantaient, les autres agitaient leur chapelet, tous se traînaient lamentablement. Ils pouvaient être une quarantaine : des jeunes, à la figure blafarde, à la barbe sordide, enchevêtrée ;

des vieux, cassés en deux, la bouche ouverte, trou noir, d'où s'échappaient inarticulés des tronçons de l'*Ave Maria.* On ne distinguait aucun homme mûr, la maladie ne laissant à ces êtres pitoyables que les traces des âges extrêmes. De loin en loin, sur le flanc de ce bataillon, passait comme un sergent une grande moniale, excitant la prière chez tous, et à son passage c'était un redoublement de syllabes latines ou italiennes entremêlées, tandis que, en tête, la religieuse qui portait la croix, criait de sa voix aiguë : *Jesu*, *fili David*, *miserere nostri !*

— Mais où vont-ils ? demanda l'abbé.

— D'heure en heure, ces théories se succèdent ; ils vont à la chapelle, et pendant une heure entière récitent le rosaire. L'heure écoulée, après les podagres viendront les fiévreux, puis les folles douces, puis les enfants, puis d'autres encore, et ils se succéderont ainsi sans interruption jour et nuit. Jamais un instant de silence dans cette vaste église : un perpétuel murmure de lèvres qui prient, un encens constant qui fume au pied de l'autel. Et non seulement ce monde-là prie, mais la plupart de ces éclopés sont à la communion fréquente : tous les matins, pendant trois quarts d'heure, quatre prêtres sont occupés à distribuer l'eucharistie.

Le défilé venait de tourner un angle du cloître : les cris se perdaient dans une note lointaine et suppliante qui impressionnait vivement l'abbé Gervais.

— Ah! mon Père, disait M. Lhonner, quel mystère caché entre ces murs ! Le problème de la souffrance restera toujours difficile à résoudre.

— J'y pensais en voyant ce lugubre défilé ; et cependant j'y trouvais, moi, la seule solution possible.

— Et laquelle donc ?

— Le crucifix que l'on portait en tête : tout se justifie par lui, rien sans lui ne saurait s'expliquer.

— Oui, oui, fit M. Lhonner, cela est vrai peut-être pour la souffrance personnelle ; mais la souffrance pour des fautes que l'on n'a pas commises ?

— Mais le Crucifié l'explique encore : n'est-il pas le premier qui ait payé pour tous ?

— Nous touchons, là, mon Père, à la question brûlante dont

je voulais vous parler. Eh bien, suivez-moi, et expliquez-moi, si vous le pouvez, ce que nous allons voir.

Et à travers le dédale tortueux des corridors obscurs et des escaliers usés, ils arrivèrent, tantôt montant, tantôt descendant, dans une cour étroite entourée de hautes murailles. Dans cette cour, et le long de ces murs, il y avait une pitoyable exposition de femmes crétines et gâteuses. Des êtres difformes, des têtes énormes sur des corps grêles ou des figures amincies sur des cous gonflés et goitreux; des bouches ricanantes et baveuses. Il y avait de ces pauvres créatures qui pleuraient comme des enfants ; d'autres riaient comme des folles. Quelques-unes, assises sur des chaises sans fond, se balançaient automatiquement en avant et en arrière, agitant de petites mains pelotonnées aux ongles crochus.

Aux unes les cheveux pendaient en mèches blanches et sales ; aux autres il manquait toute la chevelure ; elles étalaient, sous une pièce d'étoffe transparente, une calvitie complète.

Au passage des deux étrangers, tout un mouvement se fit dans ces groupes hideux. Les unes applaudirent, d'autres joignaient les mains comme surprises, la plupart poussaient des cris inarticulés ; quelques-unes, sous l'obsession d'anciens souvenirs, semblaient rendues furieuses par la vue de la soutane ; on les voyait alors gratter la terre avec rage, soulever de la poussière qu'elles soufflaient du côté de l'abbé Gervais, en y mêlant d'ignobles crachats; et plusieurs au contraire, prises d'accès de subite dévotion, tombaient à genoux et balançaient, comme les chaînes d'un encensoir, leur cordon de tablier ou les tronçons informes de leur chapelet.

— Quelle lugubre expiation ! murmurait l'abbé ; ce spectacle fait mal en vérité.

— Oui, expiation ! répétait M. Lhonner, sans doute pour quelques fautes personnelles ; oui, je la comprends encore cette terrible expiation ; c'est ici le dépotoir de tous les vices : l'alcoolisme, l'impudicité, le vol, la frénésie... soit, je l'admets, c'est le châtiment honteux, peut-être le purgatoire bienfaisant de ces âmes souillées. Mais, dit-il brusquement

et avec une pointe de sourde colère, expliquez-moi maintenant ce que je vais vous montrer.

Et rapide, il l'entraîna vers une chambre haute et en ouvrit nerveusement les portes.

Une vaste salle bien éclairée, bien aérée, toute parsemée de lits blancs : partout du blanc, rideaux aux fenêtres, couvertures sur les lits ; des *sorelle* toutes blanches comme des apparitions d'anges candides circulaient dans la salle, et dans ces lits, de petits êtres, tout blancs eux aussi, mais blancs de lait et d'albâtre. Au-dessus de chaque couchette, dans un cadre en fer retenu par une tige droite et montante au chevet, un carré de papier blanc, et au milieu, un nom : celui du bambino ; une date : son âge.

L'abbé Gervais, tout étonné du violent contraste, lisait machinalement les noms en passant :

Demaria Giuseppe, cinq ans.
Vincenti Luigi, neuf ans.
Corsello Felice, onze ans.

— Celui-là doit être opéré demain, disait la sorella.

— Et de quoi ?

— D'une tumeur au ventre.

— *Poveretto!*... Et celui-ci, tout empaqueté de linge blanc ?

— On lui a fait un trou dans la tête hier : un abcès.

— Et celui-là ?

— Point de bras : on a dû les lui couper l'un après l'autre : la gangrène ! elle prendra bientôt les jambes.

Et l'enfant agitait de petits moignons terminés en bourrelets tout blancs ; et ses yeux se creusaient, si profonds dans les joues si blanches qu'on n'en voyait presque plus l'orbite.

— Mon Dieu, mon Dieu ! disait l'abbé, et des larmes voilaient ses regards.

Dans la salle d'à côté il y avait des fiévreux. Ceux-là étaient un peu moins blancs ; les ardentes rougeurs de la fièvre mettant leur teinte de brique sur les joues jaunes et cirées ; mais ils s'agitaient, mais ils ouvraient une bouche desséchée, en remuant lourdement leurs paupières, sans plaintes cependant ; car de tous ces lits blancs, aussi bien chez les opérés

que chez les fiévreux, ne sortait aucun cri, aucun râle..., tout au plus quelques gémissements étouffés, ou un appel à la blanche sorella compatissante.

— Ah ! fit l'abbé, tout ému de tant de résignation inconsciente, comme l'on sent bien que c'est l'innocence qui souffre ici...

— Là-bas, c'était le crime, n'est-ce pas? disait M. Lhonner.

— Oui.

— Mais alors, m'expliquerez-vous pourquoi ?

— Comment ? fit l'abbé, un peu désarçonné par la sourde violence qui semblait agiter jusqu'aux moindres paroles de son interlocuteur.

— Oui, pourquoi, pourquoi, pourquoi ?... Vous vous taisez : vous ne comprenez pas, vous non plus ! Cela me fait du bien, mon Père ; cela est un baume fugitif à mon doute cruel; car enfin, puisqu'il y a tant d'innocence, tant de blanc dans toutes ces salles, pourquoi y a-t-il tant de souffrance ? Où est le péché? votre péché personnel : où est-il dans ces petits êtres si blancs et si purs ? Tenez, qu'a-t-il fait, ce petit Paolo ?... quatre ans, et le voilà paralysé ; et cet autre, dont la tête remue là-bas comme une feuille de tremble ?... sept ans! quelle faute a-t-il commise pour que la souffrance... le tenaille et le secoue ? Est-elle donc aveugle, votre souffrance ? Là-bas, il y avait des êtres ignobles qui avait perpétré tous les crimes, abusé de leur chair, de leur vie, de leur honneur, traîné le corps et les âmes des autres, peut-être, dans les plus bas égouts: elle a donc à faire chez eux, la souffrance vengeresse! mais ici, dans ces corps innocents..., répondez, répondez, je vous en prie !...

— Elle expie peut-être les fautes des autres, riposta l'abbé.

— Ah! c'est cela: je m'y attendais; la solidarité! Felice Corsello, à qui on va demain trouer le ventre pour en arracher un hideux cancer, il souffre, n'est-ce pas, pour son père, son grand-père, un oncle éloigné ?

— Non pas *pour*, fit gravement l'abbé, mais peut-être souffre-t-il *de* son père, *de* son grand-père, et *de* cet oncle éloigné.

— Ah baste! répliqua M. Lhonner, il souffre d'un aïeul qui a vécu il y a soixante ou quatre-vingts ans?

— Et pourquoi pas? D'abord il peut en souffrir physiquement : qui sait si ce n'est pas dans les quelques gouttes de sang reçu de cet aïeul lointain qu'il a été puiser les germes de son mal? Ne voyons-nous pas des maladies héréditaires jusqu'à la plus reculée des générations?

— Sans doute, un père phtisique peut engendrer un fils phtisique.

— Et même un petit-fils. Vous l'admettez donc pour le corps, ce terrible atavisme?

— Oui.

— Eh bien, pour les âmes, ne peut-il y avoir quelque chose d'analogue?

— Comment? est-ce que par hasard l'âme d'un père engendre l'âme de son fils?

— Non, certes; mais les âmes subissent l'influence de la race où elles viennent s'incarner. Or, avec le sang des aïeux, les races reçoivent l'empreinte de leurs vertus ou de leurs vices, et il y a parfois des crimes qui troublent si profondément le sang de ceux qui les commettent, que le désordre en passe avec lui jusqu'à la plus lointaine génération.

— Vous le pensez?

— Assurément. Or ce désordre, Dieu ne peut le supporter, et il le pourchassera jusqu'à son plus reculé vestige, ce vestige se trouvât-il dans un arrière-petit-enfant. Il y a donc dans les familles des tares morales comme des tares physiques, sorte de péchés originels dont les descendants porteront longtemps le poids redoutable.

— C'est ce que je ne comprends pas.

— Ni moi non plus, mais je le constate; je fais mieux, j'y crois.

— Pourquoi?

— Parce que Dieu m'en avertit lui-même. Par trois fois au moins il me dit formellement, dans les Écritures, « qu'il poursuivra l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération »; comme il ajoute, également, « qu'il fera miséricorde dans la suite de mille générations à ceux qui l'aiment et gardent ses préceptes ». Or, si

vous admettez le travail de la miséricorde, pourquoi rejeter celui de la justice ?

— Mais enfin, c'est condamner l'innocence : je ne sortirai pas de là.

— Non, c'est faire concourir l'innocence à laver les outrages de Dieu ; et Dieu aime tant l'innocence qu'il se sert souvent de celle d'un enfant pour acquitter le père insolvable, et purifier des races contaminées. Aussi, ajouta l'abbé en se retournant vers la salle blanche, quand je regarde ce vaste champ tout parsemé de lis si blancs, qui s'étiolent à peine ouverts sur leur tige, je me demande si la Justice divine ne se satisfait pas dans ce sang d'innocents, et si, au-dessus de ces anges frappés par elle, ne s'opère pas invisible, mais réel, le grand travail des suprêmes réparations.

M. Lhonner se taisait ; au bout d'un instant il reprit d'une voix plus chancelante :

— Mais que faites-vous donc alors de la paternité de Dieu ?

— Dieu, pour la créature, est Dieu avant d'être Père, Monsieur, répondit l'abbé... Les droits de sa majesté doivent passer avant tous autres, et c'est parce que nous n'avons pas une juste idée du Très-Haut que souvent nous osons murmurer peut-être contre Lui.

— Ah ! mon Père, je ne murmure pas, dit tout à coup M. Lhonner qui fléchissait, mais je souffre de tout ce que vous venez de me dire.

L'abbé Gervais comprit qu'il avait été trop rude à cet homme en proie à la douleur.

— Pardonnez-moi, fit-il ; je vous ai répondu en théologien et en moraliste : je ne prévoyais pas qu'une discussion d'école entre nous... Aurais-je été plus loin ?

M. Lhonner prit le bras de son compagnon :

— Venez, dit-il. Non, vous n'avez été que jusqu'où il fallait aller ; mais vos paroles sont ma condamnation, ou plutôt la confirmation trop évidente, hélas ! de celle que je prononce moi-même contre moi-même depuis longtemps. Tenez, mon Père, ajouta-t-il en lui tendant un rouleau de papiers soigneusement cacheté : vous lirez tout cela si vous en avez le temps et le courage, et vous comprendrez pourquoi je vous

ai paru un révolté... Je dis *paru*; car dans le fond je ne le suis pas ; non, je ne le suis pas.

— Monsieur, répondit l'abbé tout ému, votre confiance me touche au delà de ce que je puis vous dire. Encore une fois excusez ma raideur de tout à l'heure : je ne le sens que trop, nous ne devrions pas craindre d'exagérer la douceur de la main quand il faut palper une blessure ; mais pouvais-je supposer que... ?

— Ne vous défendez pas ; priez pour moi, mon Père, c'est tout ce que je vous demande. Mais voici votre tramway, il vous déposera devant le Ponte-in-ferro. Au revoir, et s'il plaît à Dieu, à demain.

Louis PERROY.

(*A suivre.*)

SAINT FRANÇOIS DE SALES ET SON TEMPS

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

(1605-1608)[1]

Comme toutes les époques de transition, les premières années du dix-septième siècle présentent un curieux mélange d'aspirations contradictoires et mal définies ; pourtant un sentiment semble dominer tous les autres : c'est un soupir ardent après le repos, après le calme, après la stabilité. Le temps était fini des luttes, les ardeurs batailleuses commençaient de s'éteindre. Lasses, recrues, les âmes se tournaient avec un incoercible élan vers les consolations de la vie intérieure.

Cet appel à la perfection qui sollicitait alors les plus nobles instincts de la conscience humaine, ce travail mystérieux de fermentation religieuse qui mettait en vibration tant de nobles âmes, revit et transpire à travers la plupart des lettres de cette époque.

C'est le Carmel de sainte Thérèse qui, sous la virile impulsion de l'humble Mme Acarie, se fonde dans la capitale et de là essaime dans « nos Gaules[2] » à la faveur d'une incroyable popularité. C'est l'étonnante diffusion des Frères mineurs capucins établis en Bourgogne et dont l'intrépide apostolat se multiplie dans les environs de Genève, dans les régions chablaisienne et valaisanne.

Ce sont les monastères d'hommes en Savoie qui se réforment ; les tièdes et les récalcitrants se voient remplacés par des Ordres nouveaux. Mais les monastères de femmes semblent plus soucieux de la régularité : celui de Sainte-Claire

1. Ces pages servent d'introduction au troisième volume des *Lettres* de saint François de Sales. C'est le tome XIII de ses *Œuvres*, édition complète publiée par les soins de religieuses de la Visitation d'Annecy. Lyon-Paris, Emmanuel Vitte. Prix de souscription : 6 fr. le volume.

2. Lettre CCCXVIII, p. 118.

est fidèle à son glorieux passé ; à Sainte-Catherine, près d'Annecy, une élite se prépare d'âmes choisies qui fondera les religieuses Bernardines réformées de Rumilly.

Le Jubilé universel de 1606 et celui de Thonon (1607) remuent la foi et provoquent de magnifiques démonstrations de piété. De toutes parts enfin circule une ardeur généreuse pour réparer les brèches faites aux murailles de la cité chrétienne par les assauts des novateurs.

Les ministres de l'hérésie aux abois essayent en vain de regagner dans des conférences publiques le peuple qui les abandonne. Ces débats passionnent encore la foule, mais les pratiques religieuses positives vont plus à son cœur que ces subtiles controverses. Les pèlerinages redeviennent plus que jamais la grande dévotion populaire. La châsse de saint Claude, la sainte Hostie miraculeuse de Dijon, les saints Suaires attirent la piété chrétienne. Puis les archiconfréries de Notre-Dame de Thonon, du Saint-Cordon, de la Sainte-Croix viennent grouper en de vastes collectivités tous les fidèles que la ferveur renaissante a touchés. Les églises se rouvrent ou se reconstruisent, les cloches remontent dans les clochers si longtemps silencieux. Et comme il faut donner à toutes ces âmes affamées de perfection une doctrine substantielle et nourrissante, la traduction française des œuvres de sainte Thérèse et des parties morales des anciens Pères vient à son heure. Les ouvrages de spiritualité se répandent partout ; les plus subtils, les plus obscurs eux-mêmes trouvent des lecteurs.

Pour célébrer les Grands Pardons d'Annecy, des multitudes de pèlerins viennent de tous pays et se pressent pendant trois jours dans le sanctuaire de Notre-Dame de Liesse. La jeunesse curieuse et ardente trouve dans les collèges des Jésuites des maîtres habiles pour la discipliner et l'instruire. A la faveur des prédications et des exercices du carême, la religion s'installe dans les âmes et en prend une possession définitive. Les conversions se multiplient dans les foyers les plus contaminés par l'hérésie, et plus d'un père de famille donne à sa maison l'allure d'un monastère.

Tous ces renseignements, tous ces traits, tous ces détails si précieux pour l'histoire générale des mœurs et de la piété,

les lettres de François de Sales les fournissent à toutes les pages. En les lisant, on a comme la sensation d'entendre le bruissement de cette germination merveilleuse qui devait s'épanouir plus tard en opulentes floraisons de sainteté ; ainsi voit-on, aux premiers jours du printemps, la sève lentement circuler à travers les tiges souples des arbres reverdis, puis gonfler les bourgeons, avant-coureurs des fleurs et des fruits.

Ce mouvement de ferveur fut en grande partie provoqué et soutenu par la correspondance de saint François de Sales. C'est lui qui, en Savoie, et partout où le porte son zèle, met la main à ce travail de réédification morale et religieuse, ou qui en prend la meilleure part. Ces prédications fécondes, c'est lui qui les organise ou qui les fait; ces fondations, il les conseille, il les protège, il les confirme; les conversions, il les prépare, il les rend durables. Et cette œuvre de réformation publique, il la continue et la cultive en particulier auprès de certaines âmes qu'il dirige avec son inflexible douceur.

Son influence dépasse visiblement les limites de la Savoie, elle s'exerce sur tout et sur tous ; rien n'en montre mieux l'étendue que le nombre et la qualité de ses correspondants et la variété des objets qu'il traite avec eux. Un grand pape sollicite ses vues sur les plus hautes questions de la théologie ; l'empereur d'Allemagne l'invite à la diète ; le duc de Savoie suit ses conseils ; Baronius lui offre ses services ; de Bérulle, le P. Possevin, le P. Fourier s'honorent d'être ses amis ; les âmes les plus éminentes recherchent sa direction, et, ce qui n'est pas moins glorieux pour le saint Évêque, les petites gens, les malheureux se recommandent à sa charité.

Il bénit les espérances d'une jeune femme, il pourvoit les paroisses de pasteurs, et ceux-ci de subsides convenables qu'il doit arracher à l'odieuse avarice des chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare. Ce sont des collèges de Jésuites qu'il voudrait ériger à Annecy et à La Roche, c'est l'abbesse d'un monastère qu'il faut encourager dans ses projets de réforme. Des jeunes filles, des jeunes gens rêvent de la vie claustrale ; mais il s'en faut bien que le Saint fasse à tous

ces désirs le même accueil : il encourage les uns, et parfois, mais toujours suavement, il déconseille les autres. Une place de petit page à obtenir, l'échec d'un plaideur malheureux, le désappointement d'un débiteur embarrassé, l'infortune d'une pauvre femme besogneuse, toutes les causes enfin, et surtout les plus délaissées, émeuvent profondément son âme compatissante et lui font écrire de charmantes épîtres.

Bien des figures ne font que passer dans cette correspondance, qu'on voudrait revoir ; d'autres reviennent souvent et finissent par nous devenir familières.

C'est d'abord Rose Bourgeois et sa sœur, Mme Brûlart ; l'une, abbesse d'un monastère, l'autre, femme d'un président au Parlement de Bourgogne.

Curieuse physionomie que celle de l'abbesse du Puits-d'Orbe ! La fin de sa vie étrange et désordonnée révèle une âme impérieuse, bizarre. Il ne semble pas qu'elle soit jamais bien entrée dans les vues de son directeur ; la réforme lui faisait peur, elle songea même sérieusement à quitter le cloître ; il est probable qu'elle y était entrée sans vocation. A cette âme capricieuse et turbulente, le Saint prodigua les conseils avec une inaltérable mansuétude ; l'ingérence importune de son père, M. de Crépy, compliquait encore les difficultés.

Même aux saints, Dieu n'accorde pas toujours le succès dans leurs entreprises. L'Évêque de Genève ne réussit pas dans celle-ci ; ne le regrettons pas trop. Sans l'humeur changeante et les infirmités de la rétive abbesse, aurions-nous les admirables lettres qui lui furent écrites en vue de l'en guérir ? Si l'on veut consoler ou relever l'âme découragée des malades ou des infirmes, qu'on lise les lettres à Rose Bourgeois ; il n'est pas, croyons-nous, dans notre langue, d'exhortations plus lénitives et plus énergiques. A les entendre, la douleur s'endort et devient même jouissance.

Mme la présidente a exercé, elle aussi, la charité de l'Évêque de Genève, et sans doute aussi sa patience quelquefois. Esprit peu compréhensif, dévotieuse plutôt que dévote, pleine de stériles désirs, exagérant le but, puis découragée de ne pas l'atteindre, cette âme, par l'ensemble de ses aspirations et de ses défauts, ne représenterait-elle pas les ten-

dances et l'idéal de beaucoup de femmes du monde ? C'est donc à ces dernières que conviennent les lettres envoyées à la présidente.

Qu'elles les lisent. Elles y apprendront qu'il faut obéir, servir Dieu avec gaieté, se supporter soi-même, ne pas ouvrir son âme à tout venant, se défier du monde, ce charlatan, faire « le miel dedans sa ruche[1] » et ne pas s'épuiser en désirs de perfection chimérique. Le Saint leur enseignera la méthode de persuader la perfection aux autres, de rendre la piété agréable à leur entourage. Les plus scrupuleuses verront, par l'exemple d'une femme qui « est arrivée bien haut[2] », jusqu'où peut aller la condescendance d'une épouse chrétienne.

Plus docile que l'incorrigible abbesse, Mme Brûlart montra bientôt ce qu'une habile direction pouvait tirer d'une âme ordinaire. D'une vie négligente, prise par la mondanité, elle passa à une vie ordonnée et toute chrétienne. La dernière lettre qui figure dans ce volume [3] nous la fait voir appliquée à l'oraison et à la lecture des écrits de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Sienne.

Une autre âme, tombée plus tard dans les filets du prestigieux pêcheur, devait aller plus haut que la précédente dans les voies de la piété. Elle n'avait guère plus de vingt ans, mais elle était « toute d'or, et infiniment propre a servir son Sauveur[4] ».

En rencontrant Mme de Charmoisy, le Saint fut charmé de trouver une âme capable de le comprendre, assez docile pour suivre jusqu'au bout sa direction, assez généreuse pour appliquer, dans le détail de ses devoirs d'état, l'idéal de la femme, chrétienne vivant dans le monde. Ses progrès furent rapides. Il semble qu'à cette vaillante Philothée les étapes intermédiaires furent épargnées ; saint François de Sales prenait plaisir à former cette conscience virile et à la mener par des enseignements progressifs aux joies austères de la vraie dévotion. Les conseils s'accumulaient méthodiques, enga-

1. Lettre CCCXXXVIII, p. 161.
2. Lettre CCCLXVII, p. 228.
3. Lettre CDXIX.
4. Lettre CCCXCI, p. 275.

geants, riches de belle doctrine et d'exhortations affectives. Un juge clairvoyant, le meilleur des amis du Saint, son directeur fidèle, y avait vu un trésor qu'il fallait publier[1]. Ce devait être quelques mois plus tard l'*Introduction à la vie dévote*.

Le saint Évêque, quand il parlait à Dieu, lui nommait toutes ces chères âmes qu'il voulait dédier à son service. Un nom venait alors sur ses lèvres avant tous les autres, et le lecteur devine bien que c'est le nom de la baronne de Chantal.

L'histoire de cette grande âme et de la direction du Saint a tenté bien des plumes. Des intelligences vives et curieuses se sont exercées à décrire les délicates opérations de la grâce et l'influence du prêtre dans cette âme vigoureuse. Mais leurs intéressantes et fines analyses ont été trop souvent gâtées par des préjugés ridicules. Les plus discrets, pour ne rien dire des pamphlétaires, ont avancé, sur le ton grave d'un impertinent pharisaïsme, que cette direction était une domination lente et progressive de l'âme humaine, paralysant la volonté, enfermant les facultés actives dans l'observation exclusive du dedans, quand elle ne les endormait pas, en supprimant tout désir, dans un quiétisme paresseux.

Au lieu d'écrire ces fantaisies dans des revues et de les débiter du haut d'une tribune, on ferait bien de lire les lettres adressées à la baronne de Chantal, et surtout on ferait mieux de les comprendre. Qu'on les lise donc, au lieu de rééditer, quoique en les atténuant, les imaginations des historiens romanciers de la Restauration et de l'Empire. La doctrine du saint directeur, telle du moins qu'elle ressort des lettres de 1605-1607, peut d'ailleurs se résumer en quelques lignes.

L'activité suprême dans une imperturbable paix : voilà l'idéal qu'il propose à sa fille spirituelle. Pour établir l'âme dans cet immuable repos, il faut d'abord en chasser les éléments de trouble, c'est-à-dire la vanité, l'amour-propre, l'amour exagéré de soi, les craintes imaginaires.

Quels sont les éléments destructeurs de la véritable acti-

1. Voir la lettre du P. Fourier, à l'Appendice L, p. 412.

vité ? Au regard de François de Sales, ce sont les vains désirs, la peur de l'opinion, les longs et subtils repliements de l'âme sur elle-même, les rêveries mélancoliques, les songeries creuses, le fléchissement devant la douleur physique ou les angoisses morales, les passions enfin qui excitent, mais qui affaiblissent. Or, à tous ces ennemis de la paix et de l'activité, l'habile directeur fait une guerre sans merci, et quand il a débarrassé l'âme des vaines craintes et dégagé la volonté des obstacles qui lui font échec, alors il lui donne un point d'appui immuable : la Volonté de Dieu.

Et la volonté de Dieu pour le Saint, si partisan, comme on sait, du positif et du réel, ce n'est ni le désir capricieux du moment, ni le sentiment d'une commotion intérieure : c'est la volonté de Dieu notifiée par ses commandements, ou manifestée par les devoirs de notre vocation. Pas d'issue pour l'illuminisme ; avec cette règle, toute voie est barrée aux tromperies du sens intérieur.

Ce dépouillement spirituel, cette purification incessante de la volonté et des mobiles d'action ne va pas sans de continuels renoncements. « Il faut avoir un cœur d'homme », écrit-il à cette femme qui avait à peine trente-trois ans[1]. Et ce conseil viril n'était pas de trop pour suivre son programme ; car, tout en parlant dans une langue suave, le directeur n'en demandait pas moins des choses héroïques.

Que doit faire la veuve du baron de Chantal quand elle rencontrera le meurtrier de son mari ? Il faut, dit-il, porter à sa rencontre un « cœur doux, gracieux et compatissant[2] ». Plus encore, accepter d'être « commere » de cet homme qui lui a rendu ses enfants orphelins.

Un autre jour, elle est troublée par des peines d'esprit fort douloureuses. Écoutez la réponse : « Je viens de parler pour vous a Nostre Seigneur... et certes, je n'ay pas osé luy demander absolument vostre delivrance ; car s'il luy plaist d'escorcher l'offrande qui luy doit estre presentee, ce n'est pas a moy de desirer qu'il ne le face pas[3]. » Est-ce que de telles paroles sont inspirées par la molle complaisance d'un

1. Lettre CCC, p. 75. — 2. Lettre CCXCVII, p. 67.
3. Lettre CCCLVIII, p. 200.

fade attendrissement? Dans le retranchement des vaines consolations, le Saint va plus loin encore; sachant que toute douleur se soulage à être racontée, il n'hésite pas à lui déconseiller même cette innocente consolation: « Vous feres bien de regarder simplement Nostre Seigneur... sans vous amuser a considerer vostre mal, non pas mesme pour me le dire [1]. »

S'il présente à son regard une image, c'est celle de Jésus, mais de Jésus crucifié. « Les croix de Dieu sont « douces », écrit-il [2], mais « pourveu que l'on y meure ».

Une telle direction est faite pour grandir le cœur; c'est en vain qu'on voudrait y trouver une doucereuse condescendance, une sorte de bonhomie paterne qui s'arrange de tout, même de l'inertie.

Plus récemment, on a prétendu que l'idéal de saint François de Sales en fait de piété avait le défaut de se limiter à la perfection des âmes individuelles. A son école, l'âme apprendrait à se connaître, à se retourner sur elle-même, à régler sa vie intime et extérieure, mais elle ne songerait pas, comme de nos jours, à s'épanouir au dehors par les œuvres de charité. Un tel reproche est superficiel. Il tombe devant les faits et les œuvres qu'a opérés la piété chrétienne au dix-septième siècle.

Il est vrai, l'effort du Saint et de sa direction va tout d'abord à épurer l'âme, à illuminer l'intelligence, à rectifier la volonté, à mettre de l'ordre dans toutes les puissances; mais la volonté n'est-ce pas la pièce maîtresse, l'instrument des actions humaines dont il importe avant tout de s'assurer? Régler la volonté, la fortifier, lui donner du ressort, de l'élan, est-ce faire autre chose que d'accumuler d'avance, pour l'action ultérieure, les trésors de l'énergie morale? Et les facultés agissantes, qui les excite, qui les met en jeu sinon le vouloir intérieur? L'activité n'est souple, n'est durable, n'est féconde que si elle jaillit de cette force invisible qui s'appelle la volonté. Saint François de Sales préparait donc merveilleusement à l'action les âmes qu'il dressait à *vouloir*.

1. Lettre CCCLVIII, p. 200.
2. Lettre CDII, p. 294.

Au lieu de prouver l'insuffisance de cet idéal, l'histoire en révèle au contraire la souveraine efficacité. Vu à travers les ouvrages de ses grands écrivains, le dix-septième siècle peut paraître un siècle d'analyse raffinée et de minutieuse observation morale ; mais les âmes chrétiennes formées d'après les principes de saint François de Sales n'ont pas fait que s'observer : elles ont agi. Les plus grandes créations charitables datent de cette époque. Pour toutes les misères du corps et de l'âme, des instituts surgissent ; mais qui les fonde ? De grandes chrétiennes, la plupart admiratrices du saint Évêque de Genève, formées à la piété par ses écrits ou même encouragées par les exemples de la baronne de Chantal devenue à son tour fondatrice, et laissant à ses filles son esprit de charité active et bienfaisante.

Pour juger de la valeur effective de la direction de saint François de Sales, il n'est pas à propos de citer la prétendue inertie du duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon ; il serait plus sage de se demander ce que devint plus tard Mme de Chantal, cette âme robuste, sa fidèle disciple. Sa vie féconde, son indomptable vigueur, l'étendue de son influence, la haute portée de ses œuvres, établissent victorieusement que la direction du saint Évêque de Genève, en dressant l'âme à l'amour de Dieu, la préparait merveilleusement aux conquêtes d'un prosélytisme et d'un apostolat intrépide et infatigable.

Quant aux lecteurs qui aiment à pénétrer dans l'intimité des Saints, à connaître leurs confidences, qui s'édifient à contempler la ravissante simplicité de leurs âmes, ils feront dans ces lettres des découvertes touchantes. Ils verront croître et grandir avec les années l'amitié sainte, « blanche plus que la neige, pure plus que le soleil[1] », qui devait unir pour une œuvre commune ces deux grandes âmes. Mais pour entendre l'exquise pureté, la simplicité ingénue de cet amour « fort, impliable et sans mesure ni reserve... doux, facile ; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu[2] », oh ! que l'intelligence doit être pieuse et bonne !

Pour les autres traits de la physionomie morale de saint

1. Lettre cccIV, p. 84.
2. Lettre CDII, p. 295.

François de Sales, ils sont dessinés en pleine lumière dans les diverses lettres de ce recueil. Grâce à son style candide et à son imagination toujours souriante, toujours transparente, grâce aux sujets qu'il traite, l'âme du saint Docteur se reflète dans ces pages avec une franchise qu'on appellerait enfantine, si elle n'était la franchise d'un grand écrivain et d'un saint.

C'est bien ici qu'il se montre « tant homme que rien plus [1] ». Il se laisse prendre à toutes les émotions délicates et profondes qui peuvent remuer une âme sensible. Ses impressions d'évêque en tournée pastorale varient avec les sites gracieux ou terribles de son pittoresque diocèse. C'est tantôt l'accueil enthousiaste d'une petite ville qui s'illumine la nuit pour fêter son arrivée, tantôt c'est l'effroyable masse des montagnes glacées qui le saisit d'admiration ; mais dans la plaine, au fond des vallées, il trouve toujours son Dieu ; il le rencontre chéri et adoré sur les plus hauts sommets par les âmes simples, et même, comme le Patriarche séraphique, il a su entendre les louanges que lui donnent les chevreuils et les chamois [2]. Tous les bruits, tous les accents de la nature, depuis le « frifillis des feuilles [3] » jusqu'au « tintamarre » des grands orages alpestres [4], son âme de poète a tout perçu, tout noté.

Sous sa plume, les scènes de l'Évangile méditées par manière de contemplation, sous l'inspiration évidente des *Exercices* de saint Ignace, deviennent des tableaux dignes de la grâce et de la gentillesse d'un Pérugin.

Soit qu'il visite ses tenanciers, soit qu'il prêche à son peuple ou qu'il catéchise les enfants, c'est toujours le même cœur, la même joyeuse affabilité. C'est alors qu'on le voit dans ses « belles humeurs [5] ». Les grenouilles ne peuvent troubler le sommeil d'un châtelain aussi libéral, et sans doute, les bruyantes voisines durent se taire d'elles-mêmes pendant les nuits qu'il passa dans sa terre marécageuse de Viuz [6].

1. Lettre CDXVIII, p. 330. — 2. Lettre CCCLXVI, p. 223.
3. Lettre CCCVI, p. 88. — 4. Lettre CDVIII, p. 312.
5. Lettre CCCLXXXV, p. 266.
6. Cf. Lettre CDV, p. 301.

Les auditoires les plus modestes allaient au cœur de cet homme d'humilité et de simplicité. C'est des habitants de Rumilly qu'il écrivait, en s'excusant de dire une « petite folie... Je presche si jolyment a mon gré en ce lieu, je dis je ne sçai quoy que ces bonnes gens entendent si bien, que quasi ilz me respondroyent volontier[1]. » Il faut le voir se divertissant des masques avec les enfants de son catéchisme, devant une assistance qui le « convioit par son applaudissement a continuer de faire l'enfant avec les enfans[2] ».

Enfin, il n'est pas besoin d'ajouter que l'âme religieuse du Saint se découvre ici à son insu avec une ineffable ingénuité. Quelle humilité que celle qui lui fait accepter avec une gratitude touchante les conseils de sa fille spirituelle ! L'illustre ami des cardinaux, le conseiller vénéré des papes, le grand convertisseur d'âmes devient un enfant quand il écrit au P. Possevin, son ancien maître, et surtout quand il se remet pour « rabiller » son âme[3] sous la conduite de son vieil ami, le P. Fourier.

Peut-on lire sans être ému les effusions de sa piété ardente quand il porte le saint Sacrement à la procession ou, un autre jour, qu'il parle de la Passion devant ses chères filles de Sainte-Claire ?

« Le bon et debonnaire Jésus soit a jamais le Roy de nos cœurs[4] ! » C'est le cri qui déborde à tout instant de son âme transportée. « Mon Dieu, tres chere Fille de mon ame que je voudrois volontier mourir pour l'amour de mon Sauveur ! mais au moins, si je ne puis mourir pour cela, que je vive pour cela seul[5]. » Cette exclamation passionnée nous livre le secret de toute sa vie. Pour lui, en effet, Jésus-Christ c'est « le grand mot de nostre salut » ; l'exprimer « en nostre vie en l'imprimant dans le fond de nostre cœur[6] », c'est le but souverain de toute noble activité. Que demande-t-il pour sa fille bien-aimée ? « Rien, sinon ce pur et saint amour du Sauveur[7]. » Installer Jésus-Christ dans les âmes, l'y faire régner, c'est toute son ambition ; car il croit, il sait, il affirme

1. Lettre CDXXXVI, p. 377. — 2. Lettre CCCLXXXV, p. 266.
3. Lettre CCCLXXXVI, p. 268. — 4. Lettre CCCXCIV, p. 281.
5. Lettre CCCXX, p. 148. — 6. Lettre CDXXVIII, p. 354.
7. Lettre CDXXIX, p. 355.

que c'est lui qui « redresse tout, purifie tout, vivifie tout..., fait tout en tout[1] ».

C'est un charme de plus que tant de lumineuses et fortes doctrines s'étalent en un style si aimable. Par un rare bonheur, la fantaisie et le bon sens, la raison et la poésie, qui d'ordinaire s'excluent dans les œuvres de l'esprit, se pondèrent et s'unissent ici sans effort. Disons simplement que les lettres de cette série justifient toutes les louanges qu'on a faites de l'écrivain. Les descriptions rapides, les petits récits, les allégories, les sentences expressives s'y entremêlent avec une piquante variété. Les plus jolis mots, les plus pittoresques réflexions, qu'on aime toujours à citer, on les rencontrera çà et là dans ces pages.

Une lettre pourtant se détache parmi les autres ; c'est la lettre écrite le 2 novembre 1607[2] à propos de la mort de sa jeune sœur Jeanne de Sales. Il faut voir comme la mère de l'adolescente, le Saint lui-même et Mme de Chantal y sont tour à tour représentés au vif et dans leur naturel.

La page qui raconte la douleur sobre et silencieuse de Mme de Boisy en apprenant la mort de sa fille, respire une sérénité admirable. Les passages des *Confessions* où saint Augustin nous fait des confidences sur sa mère ne sont pas plus touchants. Tout le récit — il tient en trente lignes — est un pur chef-d'œuvre. Comme on s'y attend bien, le saint Évêque trouve des accents attendris, il rencontre des expressions d'une délicieuse fraîcheur quand il vient à parler de la « petite defuncte », cette enfant d'espérance, si « cordialement » aimée, délicate comme « les fraises et les cerises » de nos jardins et, comme elles, prématurément cueillie.

Mais bientôt, dominant les « ressentimens » de ses regrets, il s'adresse à sa fille spirituelle qui lui avait paru n'avoir pas assez maîtrisé les siens. Il lui prêche sur un ton de conviction émue la résignation au bon vouloir de Dieu, mais une résignation entière, « sans reserve, sans si, sans mais... en tout et par tout ». Leçon bien « haute », de l'aveu même de celui qui la donnait, trop haute sans doute pour des « cœurs a demi

1. Lettre CDXXX, p. 358.
2. Lettre CDXVIII.

mortz »; mais pouvait-elle effrayer ce « cœur vigoureux » qui aimait et qui voulait « puissamment »?

Cette lettre, en outre des peintures d'âmes variées qu'elle nous offre ramassées dans un même cadre, défend victorieusement la piété catholique contre un reproche odieusement rebattu de nos jours : celui d'altérer et de refroidir les affections de famille. Après l'avoir lue, on ne pourra plus douter que le Saint avait véritablement un « cœur de chair[1] » et que les vues les plus austères de la foi s'unissaient dans son âme, sans les heurter, aux affections les plus profondes et les plus sincères.

Comme les grands écrivains, saint François de Sales a dépassé son temps. En adressant les conseils de son intuitive sagesse à des âmes particulières, il les a marqués d'un caractère de vérité générale et profondément humaine. De là, la beauté toujours impressionnante de ces lettres; elles conviennent aux âmes chrétiennes, à toutes les époques et partout. Pourquoi n'oserions-nous pas dire qu'elles conviennent surtout à celles de notre temps?

De même qu'au siècle de saint François de Sales, l'âme moderne soupire avec ardeur après la quiétude et l'apaisement. Il serait illusoire de le demander au monde, à la politique et même à la culture intellectuelle. En ce siècle de fiévreuse activité et d'âpres concurrences, les âmes vieillissent de bonne heure et en peu de temps se lassent de tout. Il faut donc leur infuser des goûts qui ne passent pas, des sentiments et des espoirs qui les fixent dans un état tranquille et sûr. Les lettres de l'Évêque de Genève ne sont-elles pas capables de faire ce miracle? En les lisant, on sentira que le beau de la vie, c'est d'aimer Dieu, de ne pas trop s'aimer soi-même et de beaucoup servir son prochain. Après les avoir lues, on garde comme conclusion le souvenir de la bonne Pernette Boutey, la sainte villageoise de La Roche, l'une des « grandes amies » du Saint[2], qui « devint plus belle après sa mort qu'elle n'avoit esté durant sa vie[3] ». On se

1. P. 330.
2. Lettre CCCLVIII, p. 200.
3. Lettre de Claude d'Angeville, Appendice F, p. 406.

rappelle aussi cette pauvre veuve d'Annecy que le Bienheureux aperçut « a la suite de saint Sacrement, et ou les autres portoyent des grans flambeaux de cire blanche, elle ne portoit qu'une petite chandelle, que peut estre elle avoit faite; encores, le vent l'esteignit. Cela ne l'avança ni recula du saint Sacrement; elle ne laissa pas d'estre aussi tost que les autres a l'eglise[1]. »

Il est permis de croire que ces deux humbles femmes avaient trouvé la véritable paix, et, avec elle, l'esprit de suavité et de joie. Puisqu'elles faisaient l'admiration du saint Évêque, nul doute qu'elles fassent envie à bien des lecteurs.

J.-J. NAVATEL.

1. Lettre CCCIV, p. 82.

PRIEUR DE LA MARNE

ET

L'ANÉANTISSEMENT DE LA GRANDE ARMÉE VENDÉENNE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS

(Brumaire-nivôse an II)

I

Lors de sa mission près de l'armée du Rhin, Prieur de la Marne[1] avait rencontré à Nancy d'héroïques vaincus[2] avec lesquels il ne s'attendait pas alors sans doute à faire une campagne longue et rude, sinon glorieuse. C'étaient les débris de la garnison de Mayence, qu'une récente capitulation permettait d'employer contre les adversaires du dedans.

La vue de ces braves, déguenillés, pâles, fatigués, mais à la démarche fière, à la contenance énergique, paraît avoir enthousiasmé « le romancier de la Révolution[3] ». En tout cas, dès ce moment, il fut heureux de s'occuper d'eux, et prit même, à leur endroit, une grave mesure. La Convention, dans sa séance du 1er août 1793, avait décrété que ces troupes « se rendraient sur-le-champ dans la Vendée et sur les côtes de Bretagne[4] », et, pour hâter leur arrivée, on avait décidé qu'elles voyageraient en poste. Prieur et son collègue, Jeanbon Saint-André, jugèrent cette dernière partie

1. Louis Prieur, dit Prieur de la Marne, né à Sommesous le 1er août 1756, avocat à Châlons-sur-Marne, député aux états généraux et à la Convention, membre du Comité de salut public, se fit partout remarquer par ses violences et ses excès. Exilé sous la Restauration (1816), il mourut à Bruxelles en 1827.

2. *Rapport fait à la Convention nationale par les citoyens Prieur de la Marne et Jeanbon Saint-André relativement à la mission dont ils avaient été chargés par décret du 2 août*, dans *Comptes rendus des représentants*, juillet-octobre 1793.

3. C'est ainsi que Prieur se serait défini lui-même, au témoignage de Kléber. Cf. *Mémoires de Kléber*, dans l'ouvrage de Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 391.

4. Archives nationales, AFII, 301. — Voir également les procès-verbaux de la Convention.

du plan arrêté malheureuse, dangereuse même. Ils n'hésitèrent donc pas à la modifier ; ce qui, d'ailleurs, ne souleva « nulle protestation à Paris[1] », et les Mayençais prirent à pied le chemin de l'Ouest.

Pendant que ces valeureux soldats, parvenus à leur destination, luttaient, avec des alternatives diverses[2], contre les intrépides paysans insurgés, Prieur, investi d'une nouvelle mission, s'était, lui aussi, rapproché du théâtre de cette guerre fratricide. Il était alors dans le Morbihan, occupé à la difficile régénération d'une contrée foncièrement royaliste et chrétienne. Les ennuis de toutes sortes que lui valait cette besogne ne l'absorbaient pas tellement qu'il perdît de vue les rebelles de la Vendée, comme l'on disait. Tout d'abord, le péril lui parut à peu près conjuré. « J'ai trouvé à mon arrivée à Vannes de bonnes nouvelles de la Vendée, mandait-il à l'un de ses collègues ; mais nous avons été trompés tant de fois sur l'état de cet infernal département, que je crois essentiel de rassembler ici des forces pour les porter au besoin partout où elles seront nécessaires[3]. »

C'était prudence ; les événements se chargèrent de le montrer. Le danger d'une invasion dans le Morbihan devint même bientôt très menaçant ; bien plus, il semblait croître et se rapprocher de jour en jour. « Je vous ai écrit à différentes fois, citoyen général, mandait-il à Rossignol[4], pour savoir positivement l'état où vous vous trouvez, et notre correspondance m'a paru si intéressante que j'ai fait établir sur la route d'ici à Rennes différents postes de chasseurs pour lui donner la plus grande activité possible[5]. » « Puissions-nous bientôt danser (ensemble) la carmagnole, mais il nous faut la faire danser aux ennemis auparavant[6]. »

1. Archives nationales, AF II, 278, plaquette 2327, pièce 58.
2. On connaît notamment la défaite qu'ils essuyèrent à Torfou le 18 et le 19 septembre 1793.
3. Prieur à Tréhouart. Archives nationales, AF II, 276, 2316, 86. — Cf. la lettre de Prieur au président de la Convention nationale, 23 brumaire (13 novembre 1793). *Ibid.*, pièce 12.
4. Cet incapable commandait alors à Rennes.
5. Vannes, 6e jour de brumaire an II (27 octobre 1793). Archives nationales, AF II, 276, 2317, 65. — Cf. Prieur à Pocholle, 7e jour de brumaire. *Ibid.*, 2316, 25.
6. Prieur à Pocholle, 3e jour du second mois (24 octobre), Vannes. *Ibid.*, 276, 2316, 20.

Ce vœu était loin d'être réalisé; les cris de détresse que Prieur entendait de tous côtés de la bouche de ses amis le lui dirent dès lors assez haut. « Hâte-toi, mon cher, écrivait le représentant Pocholle, de mettre deux ou trois mille hommes sur pied, dirige-les vers Rennes. Laval est pris, Vitré est menacé; nous avons le plus grand besoin de ce secours[1]. » « J'apprends dans le moment, répliquait Rossignol, que Craon et Cossé sont pris; je vous prie de faire partir tout de suite pour Rennes les troupes que vous avez rassemblées[2]. » Et ses collègues ajoutaient : Combien ta venue ici est désirée, « surtout si tu arrives accompagné de douze à quinze cents hommes! Viens donc avec le second bataillon de Normandie..., un régiment de bons tirailleurs nous est d'une indispensable nécessité, et celui-là, à ce qu'on assure, remplira parfaitement notre attente[3]. »

Des Côtes-du-Nord, les appels n'étaient ni moins pressants, ni moins nombreux[4].

Prieur y pouvait d'autant moins être insensible que lui-même apercevait le danger. Il disait au général Vergnes : « Je vois avec bien du chagrin que vous n'avez pris aucune mesure pour mettre Saint-Malo à l'abri d'un coup de main. Les brigands n'ont qu'une ressource, c'est de s'emparer d'un de nos ports pour recevoir des secours des Anglais. Il faut tout mettre en œuvre pour prévenir un pareil malheur... Sauvons les ports par tous les moyens possibles[5]. »

Sans plus tarder, il s'y employa de son côté avec la dernière énergie. Il avait à peine reçu la lettre effrayée de Rossignol, qu'il lui envoyait à Rennes les troupes dont il disposait, ajoutant que d'autres suivraient à de courts intervalles et qu'il se mettrait l'esprit à la torture « pour lui fournir tous les moyens d'exterminer les brigands[6] ».

1. Pocholle à Prieur, 6e jour de brumaire (27 octobre). Archives nationales, AF II, 276, 2316, 23.

2. Rossignol à Prieur, 8e jour de brumaire. *Ibid.*, 2317, 67.

3. Rennes, 17e jour de brumaire an II (7 novembre 1793). Boursault, Méaulle, Gillet, Garnier (de Saintes), Pocholle à Prieur. *Ibid.*, 2316, 16.

4. Prieur à Pocholle, 19 brumaire (9 novembre). *Ibid.*, pièces 28, 32. Cf. Archives départementales du Finistère, L, 85.

5. Prieur à Vergnes. Lorient, 20 brumaire. Archives nationales, AF II, 276, 2317, 56.

6. Vannes, 9e jour de brumaire an II (30 octobre 1793). *Ibid.*, 276, 2317, 68.

Effectivement, avec ses éclats de voix ordinaires, il ne se lassait pas d'appeler de toutes parts au secours; un courrier même était à cette fin expédié à Brest[1]. « Vous ne perdrez pas un instant, écrivait-il à l'un de ses collègues, pour faire passer de Belle-Isle en terre ferme et là où le vent permettra d'aborder les troupes de votre garnison... Il est instant qu'elles arrivent le plus tôt à leur destination[2]. » « J'ai donné des ordres pareils à Vannes, à Auray, au Port-Liberté (Port-Louis), à Quimperlé, à Quimper[3]. » Envoyez-nous des canonniers, « nous les attendons avec la plus grande impatience[4] ». Hâtez-vous aussi d'organiser vos jeunes soldats, « de les armer, de les équiper. Si tous ne peuvent marcher sur-le-champ, choisissez les mieux exercés, les plus en état, les plus robustes. Organisez aussi une troisième compagnie de canonniers...; donnez-leur sur-le-champ des instructeurs... Allons, de l'action; sauvons la patrie, et ne souffrez pas que vos départements soient souillés par les brigands[5]. »

Sous cette vigoureuse impulsion, les autorités locales s'agitaient et les troupes arrivaient. Belle-Isle lui envoyait douze cents hommes d'infanterie et quatre-vingts artilleurs[6]; Lorient, trois cents hommes, quatre obusiers, des munitions[7]; Nantes, dix pièces de canon[8]. Lui-même poussait activement l'enrôlement des recrues de la première réquisition, exigeant de chaque district « cent à deux cents hommes choisis, armés et équipés[9] ».

1. Pontivy, 22 brumaire an II (12 novembre 1793). Archives nationales, AF II, 275, 2308, 82.

2. Prieur à Tréhouart, 19e jour de brumaire (9 novembre). *Ibid.*, 277, 2318, 36.

3. Aux administrateurs des Côtes-du-Nord. Lorient, 19e jour de brumaire. *Ibid.*, 277, 2318, 50. — Cf. 21 brumaire. *Ibid.*, 275, 2310, 82.

4. A Tréhouart, 19e jour de brumaire. *Ibid.*, 276, 2316, 112. — Cf. *ibid.*, 277, 2317, 77.

5. Aux administrateurs du Finistère. Lorient, 19 brumaire. *Ibid.*, 275, 2310, 121.

6. Tréhouart à Prieur, 21e jour de brumaire. *Ibid.*, 113. — Ailleurs Tréhouart dit mille trois cent cinquante-cinq hommes. Archives du ministère de la marine, BB3, 38.

7. Pontivy, 23 brumaire. Archives nationales, AF II, 275, 2310, 82.

8. Cf. *ibid.*, pièce 81.

9. *Ibid.*

Toutes ces troupes se concentraient à Pontivy[1], d'où il lui serait aisé, disait-il, de les diriger sur les endroits les plus menacés.

Pendant ce temps, il s'ingéniait à procurer aux futurs vengeurs de la patrie les choses nécessaires en campagne. Appelez près de vous, écrivait-il, les ouvriers de tous métiers; « mettez en réquisition les vêtements et autres objets d'équipement qui se trouvent chez les particuliers et chez les marchands[2]; que tout se meuve, que tout travaille; que les femmes mêmes ne restent pas oisives. Il faut à nos défenseurs des chemises, des gilets, des culottes, des habits[3]...; faites fabriquer des souliers, des armes; préparez des subsistances pour une armée de trois à quatre mille hommes; mettez tout en action[4] », je vous le répète.

Tout cela s'exécutait fidèlement. « J'ai des canons, notait Prieur, des obusiers, des munitions de guerre, une ambulance, des chemises, des chevaux[5]. » Pourtant, les souliers manquaient, « les fusils l'inquiétaient[6] »; les hommes surtout ne paraissaient guère sûrs, au point que son collègue Jeanbon se demandait si de telles troupes ne seraient pas plus embarrassantes qu'utiles[7].

Tant de bonne volonté et d'activité fébrile valait au fougueux montagnard les félicitations et les remerciements de ses collègues : « Je sais, lui écrivait l'un d'eux, que le premier vous avez donné l'exemple du sacrifice à la patrie... Rien (d'ailleurs) ne m'étonne de mon collègue Prieur, et j'étais certain que mon agent trouverait en lui secours et assistance[8]. »

1. Lorient, 19 brumaire. Archives départementales du Morbihan, L.

2. Aux administrateurs du Finistère. Archives nationales, AF II, 275, 2310, 121.

3. Prieur à Campmas. Lorient, 20 brumaire (10 novembre). *Ibid.*, 276, 2316, 6. — Aux administrateurs du Finistère, 19 brumaire. Archives départementales du Finistère, L, liasse 6.

4. Lorient, 19e jour du second mois (9 novembre). Archives départementales du Morbihan, L.

5. A Bréard et à Jeanbon. Lorient, 19 brumaire. Archives nationales, AF II, 276, 2316, 60.

6. *Ibid.*

7. Brest, 22 brumaire an II (12 novembre 1793). *Ibid.*, pièce 63.

8. Boursault à Prieur. 20 brumaire. *Ibid.*, pièce 17.

Malheureusement, ce dévouement au pays s'alliait trop naturellement à une sauvagerie fratricide qui en ternit singulièrement l'éclat. C'est en ces jours qu'il s'écriait : « Étouffons les brigands, si nous ne pouvons les exterminer autrement, mais que, sous un mois, il n'en existe plus[1]. »

Aux paroles, Prieur allait bientôt joindre les actes.

Presque dans chacune des lettres qu'il expédiait, il se disait tout prêt à se rapprocher du champ de bataille, à se jeter au plus fort de la mêlée, si ses collègues le jugeaient bon. Ma présence te paraît-elle utile à Rennes pour te seconder? Si tu le crois, « marque-le-moi et je vole vers toi[2] », mandait-il à Pocholle, dès le 13 brumaire.

Déjà même, il avait envoyé Jullien à Saint-Malo, où sa venue devait être fort avantageuse[3], croyait-il.

II

Sur ces entrefaites, il reçoit de ses collègues du Comité de salut public la lettre suivante, datée du 25 brumaire an II (15 novembre 1793) :

Citoyen collègue et ami,

Rien n'est plus urgent que ton départ vers les départements, où les brigands fugitifs de la Vendée portent la terreur et obtiennent des succès. C'est à l'armée de Rennes que tu dois partir.

Nous nous plaignons de ce qu'on ne poursuit pas les rebelles avec assez d'activité et surtout de ce qu'il n'y a point d'ensemble dans les mesures militaires ni dans la réunion des forces. Rossignol n'agit point; Vitré et Fougères n'ont pas été défendus ou l'ont été fort mal.

Nous nous plaignons de ce que Pocholle et Letourneur[4], Le Carpentier et Garnier (de Saintes)[5] ne montrent pas assez d'énergie, qu'ils sont toujours tremblants sur les mesures, douteurs (*sic*) sur les succès, disséminés dans leurs forces et ne harcelant pas assez fort les officiers et les chefs militaires.

Nous nous plaignons de ce que les trois colonnes de nos républicains sont conduites par des officiers destitués ou suspendus, tels que

1. Lorient, 19 brumaire (9 novembre). Archives départementales du Morbihan, L, 244.
2. Vannes. Archives nationales, AF II, 276, 2316, 27.
3. Cf. Pontivy, 22 brumaire. *Ibid.*, 275, 2310, 82.
4. Représentants en mission à Rennes.
5. En mission dans la Manche. — On sait que le premier fut l'âme de la défense de Granville contre les Vendéens.

Vergnes et Nouvion. Cependant le ministre de la guerre leur a écrit en leur envoyant leur destitution.

Nous nous plaignons de ce que les représentants n'opposent à cette horde de brigands, qui cherchent à bloquer les villes maritimes, que des troupes disséminées, des forces incomplètes et des bataillons isolés, qu'ils exposent à être massacrés par la disproportion énorme de nos forces opposées à celles des brigands.

Nous espérons qu'avec ton âme de feu, ton éloquence militaire et ton patriotisme prononcé, tu vas réparer tant de fautes... Nous avons pensé qu'il était essentiel de balayer le sol de la liberté de tous les brigands ou de les précipiter dans la mer avant longtemps. Nous avons cru devoir prendre de grandes mesures; les ordres sont donnés pour leur exécution. Prépare de ton côté les autres moyens locaux, rassemble les républicains, réunis les forces, électrise les âmes et frappe un grand coup.

Adieu; activité, énergie et réunion de forces. Salut et fraternité.

Ce morceau, écrit tout entier de la main de Barère, porte la signature de son auteur avec celles de Lindet, Billaud-Varenne, C.-A. Prieur et Carnot[1].

Ce n'était pas là seulement un programme, ce fut de plus une consolation et un encouragement pour le destinataire. « La confiance que vous m'accordez, répondait-il un peu plus tard, centuple mes forces. Je suis (d'ailleurs) secondé par deux braves collègues, Turreau et Bourbotte; nous jurons tous les trois la ruine des brigands[2]. »

Toutefois ce qui sans doute le flatta davantage, ce fut d'avoir deviné les intentions du Comité de salut public et devancé son appel. Au moment où on le pressait si vivement de partir pour Rennes, il s'était mis en route pour l'Ille-et-Vilaine.

Le 22 brumaire, les mauvaises nouvelles s'accumulant, Prieur, en effet, s'était résolu à se rendre sur le théâtre de la guerre, désolé, disait-il, de quitter le Morbihan avant d'avoir entièrement régénéré un pays qui demandait la plus active surveillance, où « l'ancien régime et les vieilles habitudes » avaient jeté de profondes racines[3]. Il s'en consolait en pensant qu'il laissait derrière lui de dignes continuateurs, surtout en caressant l'agréable rêve de faire danser la carma-

1. Archives nationales, AF II, 276, 2316, 13.
2. *Ibid.*, 277, 2323, 49.
3. Prieur à Tréhouart. Lorient, 22 brumaire (12 novembre). *Ibid.*, 276, 2316, 116.

gnole aux brigands, suivant ses expressions favorites. « Les nouvelles de ce soir, remarquait-il, annoncent que les quatre armées de Mayence, de Rennes, de Cherbourg, des Côtes-du-Nord et du Morbihan vont presser les rebelles de toutes parts[1]. » Pour l'instant, paraît-il, « celle de Mayence est à Laval, celle du Calvados s'avance vers Avranches, celle de Rennes suivra sûrement les brigands, moi je les presserai de mon côté et j'espère qu'enfin il n'en restera pas de traces[2] ». Prieur ne devait pas tarder à s'apercevoir que ce plan était plus aisé à concevoir qu'à réaliser.

Parti de Lorient, le représentant était le 22 brumaire (12 novembre 1793) à Hennebont, le 23 à Pontivy, d'où il laissait ses instructions aux administrateurs du département[3], le 24 à Moncontour, et, après avoir semé les paroles et les arrêtés sur sa route, arrivait le 25 à Dinan, où, à la vive satisfaction de tous, il concentrait les forces dont il pouvait disposer[4].

Cette place était pour lors à l'abri du danger ; les flatteurs en rejetèrent le mérite sur le représentant accouru à leur secours. « La marche rapide des fiers républicains (qui viennent d'arriver), écrivaient à Prieur les administrateurs des Côtes-du-Nord, a porté l'épouvante et l'effroi parmi les hordes de scélérats qui menaçaient de porter la désolation dans notre département. Il paraît (en effet) que les rebelles ont abandonné le projet d'attaquer la ville de Dinan... Notre département (d'ailleurs) est debout en entier. Plus de quatre-vingt mille hommes sont levés ; ils déploient une énergie et une ardeur qu'il est impossible d'exprimer[5]. »

1. Hennebont, 19 et 22 brumaire (9 et 12 novembre). Archives nationales, AF II, pièces 112 et 115.

2. Lorient, 21 brumaire. *Ibid.*, pièce 7.

3. « Je pars à l'instant pour Dinan : faites-y passer de suite et à plus fortes journées que faire se pourra toutes les munitions de guerre et de bouche, artillerie, armes, effets de campement et d'habillement dont vous pouvez disposer sans compromettre la sûreté de votre département. Je veux faire danser une prompte carmagnole aux brigands ; j'espère que vous me seconderez de tout votre pouvoir. » Pontivy, 24 brumaire. *Ibid.*, 277, 2311, 6.

4. Prieur à Pocholle. Pontivy, 23 brumaire. *Ibid.*, 276, 2316, 32.

5. Saint-Brieuc. *Ibid.*, 277, 2318, 83.

Est-ce cette énergie, cette ardeur qui échauffèrent Prieur lui-même ? Toujours est-il qu'il ne resta pas en retard sur ses correspondants.

« Je pense, disait-il, que nous ne devons pas perdre un instant pour écraser les brigands. Cernons-les de toutes parts, agissons de concert et le plus tôt possible, et nous pourrons bientôt marquer à la Convention que la Vendée n'est plus[1]. » Poursuivons les rebelles à grandes journées, sans leur laisser un moment de répit.

Mais pour cela, et c'est par là qu'il concluait tristement, « il faut que les forces destinées pour Dinan arrivent le plus tôt possible[2] » ; et elles tardent. « Dites (donc) à nos frères armés que nous les attendons avec grande impatience. Fournissez-leur des chevaux, des voitures pour hâter leur marche et surtout envoyez-nous des souliers en poste, requérez tous ceux des citoyens et faites-les partir de même[3]. » Et ces mesures prescrites, ces lettres expédiées, l'inquiétude s'évanouissait de l'âme de Prieur ; il voyait les Vendéens écrasés jusqu'au dernier. « Le moment de la vengeance approche. De tous les points des forces redoutables s'avancent ; des troupes disciplinées du département de la Manche menacent déjà les rebelles, l'armée de Mayence est en marche, celle des Côtes-du-Nord s'ébranle ; tout est en mouvement[4]. »

Cet enthousiasme un peu enfantin était partagé par ses amis. « Saint-André me dit qu'il t'a vu à Dinan, lui mande Bréard... J'en rends grâces au génie protecteur de la liberté de ma patrie : on ne dormira plus dans ce pays-là[5]. » « Prieur est ici, disait à son tour le général Tribout, vous pouvez être assuré que si les rebelles peuvent une fois me tomber dans les mains, je vous en rendrai bon compte[6]. »

1. Prieur à ses collègues à Rennes, 25 brumaire (15 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2316, 33.

2. Aux administrateurs du Morbihan, 25 brumaire. *Ibid.*, 275, 2310, 126.

3. *Ibid.*

4. Aux administrateurs du Finistère. Rennes, 24 brumaire. Archives départementales du Finistère, L, 85.

5. Brest, 27 brumaire. Archives nationales, AF II, 276, 2316, 65.

6. Dinan, 25 brumaire. *Ibid.*, 277, 2311, 13.

III

Lorsque Tribout écrivait ces lignes fanfaronnes, il ne se doutait point que l'occasion appelée de ses vœux ne devait pas tarder à s'offrir à lui.

On ne connaissait pas encore à ce moment les derniers événements qui venaient de s'accomplir dans la Manche; tous sentaient néanmoins une sorte de besoin d'agir, tous poussaient à l'action. « La générale bat, les troupes partent en masse pour Dol, moi, je vole à Rennes[1] », s'écriait Prieur débordant. Il était loin de penser que ces soldats qui défilaient sous ses yeux, allaient joyeusement à une rude défaite.

Les Vendéens, repoussés de Granville, rétrogradaient en désordre sans trop savoir où diriger leur marche. L'abattement avait pénétré dans leurs rangs et la défiance dans le cœur de plusieurs. L'horizon était bien sombre en effet. Avant de succomber néanmoins, ils devaient plusieurs fois encore faire sentir à leurs cruels ennemis ce que peuvent le courage et l'énergie.

Le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), pendant l'absence de Prieur, une de leurs colonnes se heurta à la division de Tribout[2]. Vers les trois heures du soir, la lutte commença. Elle se soutint longtemps violente, acharnée, et même le nombre seul l'eût emporté, s'il fallait en croire les relations des intéressés[3].

Voici comment Jullien rend compte de cette affaire à son ami Prieur :

J'arrivai hier soir à Dol où je n'appris pas sans étonnement que

1. Dinan, 26 brumaire (16 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2317, 52.

2. Il est malaisé de connaître au juste le nombre des républicains engagés. Ici on nous dit qu'ils étaient cinq mille (Archives nationales, AF II, 277, 2323, 44); plus exactement quatre mille quatre cents environ (Ed. Lockroy, *Une mission en Vendée*, lettre de Jullien, p. 93); là seulement deux mille sept cents (Archives nationales, AF II, 276, 2312, 29). Prieur paraît plus près de la vérité quand il nous parle de trois à quatre mille hommes (*ibid.*, 276, 2317, 50).

3. Antrain, 29 brumaire. *Ibid.*, 277, 2323, 44. — Quelques jours plus tard, le bruit de ce combat était parvenu au Mans, mais absolument faussé. Garnier (de Saintes) publiait que « les brigands avaient éprouvé une déroute complète et perdu beaucoup de canons ». 3 frimaire (23 novembre). *Ibid.*, 268, 2259, 38.

l'action s'était engagée à Pontorson et que notre armée toujours inférieure en nombre avait été mise en déroute. Je voulus me porter moi-même au lieu du combat pour y rallier les troupes, mais je les trouvai sur le chemin tellement en déroute que rien ne fut capable de retenir les fuyards..., la cavalerie elle-même donnait l'exemple de la fuite la plus honteuse et c'est à elle en partie qu'est dû notre mauvais succès... (De plus) les munitions manquèrent et les troupes qui ne se soutenaient, malgré l'infériorité du nombre, que par l'espérance d'être bien secondées, se découragèrent quand elles ne virent rien venir, et de six à huit heures du soir, après quatre heures d'un combat opiniâtre, la déroute fut complète. La peur était telle que nous eûmes beaucoup de peine à empêcher la plus grande partie de l'armée de passer à Dol. La terreur était grande aussi dans la ville et la garnison à moitié vaincue. (Nous ordonnâmes la retraite.) Elle a eu lieu et j'ai fait refluer sur Dinan tout ce qu'il a été possible de trouver encore de voitures, de grains et de poudre [1] .

« Les braves républicains que je commande n'ont jamais été lâches, écrivait Tribout le lendemain de cet échec; ils n'attendent pas qu'on les attaque[2]; ils vont droit à l'ennemi quand ils savent où il est et ne regardent pas le nombre[3]. »

Ces dispositions en elles-mêmes étaient excellentes; dans la circonstance elles conduisirent à une imprudence qui se paya par la mort de plusieurs hommes et la perte de quelques canons[4].

La faute de cette déroute retombait tout entière sur Tribout : il n'eût pas dû s'engager avant de s'être assuré, en cas de besoin, du secours des armées républicaines qui se trouvaient dans les environs. Or, il ne le fit pas, du moins en temps opportun.

Il était dans les traditions révolutionnaires, on le sait, de venger sur le général, qu'il fût coupable ou non, les échecs

1. Jullien à Prieur ou Rossignol. Dinan, 29 brumaire (19 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2317, 53.

2. Notons que les représentants du peuple, et parmi eux Prieur, affirmaient pourtant que c'étaient les Vendéens qui avaient attaqué les premiers. Antrain, 29 brumaire. *Ibid.*, 277, 2323, 44. — Jullien parle de même. (Cf. Ed. Lockroy, *op. cit.*, p. 93.) Aussi bien Tribout semble n'avoir aucun embarras à se contredire lui-même. Dans son compte rendu au ministre, il dit avoir été *attaqué* par plus de trente mille brigands. Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 364.

3. Tribout à Vergnes. 29 brumaire. Archives nationales, AF II, 276, 2312, 27.

4. Antrain, 29 brumaire. *Ibid.*, 277, 2323, 44.

éprouvés par ses troupes. Cette fois, on s'écarta un peu de la voie ordinaire.

Ce n'est pourtant pas, croyons-nous, au plaidoyer maladroit de Tribout en sa faveur[1], à ses mensongères assertions qu'on doit attribuer un fait aussi rare. Le motif en est ailleurs.

Cet incapable était un sans-culotte de bonne marque[2]. C'en était assez pour avoir droit à l'indulgence de Prieur; nous le comprendrons mieux tout à l'heure en entendant ce représentant défendre Rossignol après la déroute d'Antrain.

Tribout fut donc épargné.

Il fallait pourtant trouver un coupable sur qui châtier la défaite récente. Jullien et Jeanbon Saint-André eurent bientôt fait de le découvrir et de l'indiquer à Prieur et à ses collègues.

« La défaite de Pontorson, écrivait Jeanbon, est d'autant plus fâcheuse qu'elle doit être attribuée, comme les autres, au défaut d'ensemble... L'armée de Rennes est pour nous comme si elle n'était pas[3]. » Jullien accuse plus clairement encore : Au milieu du combat, dit-il, je rencontrai Tribout; « il était désespéré d'avoir été si mal secondé. Il avait écrit du champ de bataille pour prévenir l'armée d'Antrain de venir prendre les brigands par le flanc, tandis qu'il les attaquait en face, et l'armée d'Antrain ne fit aucun mouvement,

1. « Je ne te cacherai pas, disait Tréhouart à Prieur, que j'ai lu avec la plus grande surprise la relation totalement fausse qu'a faite Tribout de son combat de Pontorson, où il marque que les rebelles ont perdu quatre mille hommes et les patriotes soixante-quinze environ. D'après les renseignements certains que j'ai pris des habitants, des prisonniers rebelles et de nos troupes, la perte des brigands n'a monté qu'à environ cent hommes et la nôtre de trois à quatre cents. Tribout ne dit pas aussi qu'il a perdu de l'artillerie. » Saint-Malo, 6 frimaire (26 novembre). Archives nationales, AFII, 277, 2321, 48. Voir également la pièce 55.

2. Tribout Auguste-Joseph, né près de Cambrai, le 24 novembre 1766, mourut à Abbeville le 25 mars 1834. C'était, au dire du conventionnel Boursault, un « homme inepte, sans talent, sans expérience, hors d'état de commander en chef ». Le Comité de salut public avouait à son tour qu'il était passé du grade de tambour-major à celui de général de division avec une rapidité qui ne lui avait pas permis d'acquérir les connaissances nécessaires. Cf. Lévy-Scheider, *le Conventionnel Jeanbon Saint-André*, t. I, p. 591; lettres de Jullien dans *Une mission en Vendée*, p. 95.

3. Jeanbon au Comité de salut public. 29 brumaire et 2 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Cherbourg.

quoiqu'elle eût reçu les lettres que nous lui avions adressées. Ce peu de concert dans les opérations est la cause de tous nos revers, du dernier notamment. Nos troupes, en effet, que soutenait l'espérance de prompts secours, se découragèrent quand elles se virent abandonnées[1]... Le général Vergnes paraît, dans ces dernières affaires, s'être mal conduit[2].»

L'accusation est claire : les généraux de l'armée de Rennes sont les grands coupables[3].

Or, le commandant en chef de ces troupes n'était autre que Rossignol, élevé à ce poste par arrêté du 21 brumaire[4]. C'est à lui, au surplus, que Prieur venait d'écrire : « Marche, marche donc en avant et ne souffre point plus longtemps qu'une horde scélérate ravage la patrie... Tu es destiné à réparer les fautes commises. Hâte-toi, la patrie est là pour te récompenser[5]. »

Et ce général aurait trompé la confiance des sans-culottes, ses protecteurs ; et ce montagnard, pur entre les purs, allait être blâmé, suspendu ? Prieur et ses collègues ne purent s'y résoudre. Aussi bien ils eurent vite trouvé le moyen d'échapper à cette pénible nécessité.

Aux côtés de Rossignol était un chef d'état-major que Prieur disait « contre-révolutionnaire, royaliste, propagateur de la guerre[6] » ; lors du combat de Pontorson, de plus, il était précisément à Antrain. Comment alors résister à la satisfaction de le charger des bévues de deux braves sansculottes et de lui faire expier leur faute ?

Le lendemain de cette débandade, 29 brumaire (19 novem-

1. Jullien à Prieur ou à Rossignol. Dinan, 29 brumaire (19 novembre). Archives nationales, AFII, 276, 2317, 53. Cf. lettres du même dans *Une mission en Vendée*, p. 93, 114, 117.

2. Cité par Ed. Lockroy, *op. cit.*, p. 94.

3. Les administrateurs de Maine-et-Loire signalent à leur tour, comme causes de la déroute, « la jalousie, l'ineptie, l'ambition ou mieux la malveillance des généraux ». Angers, 7 frimaire. Archives nationales, AA, 42 (les pièces de cette liasse ne sont ni numérotées ni classées).

4. Cf. Archives nationales, AFII, 278, 2330, 40.

5. 27 brumaire. *Ibid.*, 276, 2316, 66.

6. Minute qui paraît être de la main de Prieur. *Ibid.*, 277, 2322, 71. — « Est-ce que M. Vergnes aurait été jaloux d'avance du succès du sans-culotte Tribout? » Jullien à Prieur dans *Une mission en Vendée*, p. 104.

bre), Prieur apposait sa signature près de celles de Bourbotte et de Turreau au pied d'un arrêté qui ordonnait l'arrestation du chef d'état-major Vergnes et son emprisonnement à Rennes[1]. « J'ai eu la même opinion que toi sur Vergnes, mandait Prieur à son protégé Jullien[2]. Songe, de plus, qu'il ne parut point dans le conseil de guerre réuni par nos ordres, sous ce prétexte qu'il était malade. Cette conduite nous sembla suspecte et en la rapprochant des réflexions que nous avait fait naître l'abandon de Tribout, nous nous sommes décidés à le faire mettre en état d'arrestation..., (pour le moment), nous examinons ses papiers, nous nous rendons compte de tout[3]. »

L'officier si durement frappé ne s'abandonna pas lui-même. De sa prison, il écrivit à Prieur et à ses collègues : J'ignore les motifs de mon incarcération et vraiment « je ne crois pas avoir mérité de perdre ma liberté[4] ». On paraît m'accuser de n'avoir point été au secours de Tribout, c'est oublier « qu'un chef d'état-major n'a d'autre devoir que de transmettre les ordres qu'il reçoit » ; or, je n'en avais reçu ni de Rossignol, ni du conseil de guerre. Vous parlez de lettres qui furent adressées du champ de bataille ; mais elles nous parvinrent trop tard ; quand nous envoyâmes en reconnaissance, nous ne rencontrâmes que des fuyards. L'armée de Tribout, d'ailleurs, n'était qu'une division de celle des côtes de Brest, « elle aurait (donc) pu attendre, pour se mouvoir, les ordres du général en chef... L'ardeur de poursuivre l'ennemi l'a sans doute emportée, mais le chef d'état-major ne saurait en être responsable[5]. »

A ces arguments de raison, dont il n'est guère facile de se dissimuler la force, Vergnes en ajoutait d'autres tout de sen-

1. Sur les services rendus par cet officier, lire Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 314.

2. Rennes, 4 frimaire (24 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2312, 33.

3. Antrain, 30 brumaire. *Ibid.*, 277, 2323, 47. — Nous devons aussi remarquer que cette affaire amena pour une large part la suspension du brave Bouin de Marigny. Cf. lettre de Jeanbon Saint-André. 2 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

4. Aux représentants, 3 frimaire an II (23 novembre 1793). Archives nationales, AF II, 276, 2312, 24.

5. Vergnes à Tribout. Rennes, 3 frimaire. *Ibid.*, pièce 25.

timent : Je suis montagnard, écrivait-il, « oui, montagnard, non de ceux qui pérorent dans les clubs, car je ne suis pas orateur, mais de ceux qui ont agi avec zèle et franchise dans le sens de la Montagne [1] ».

Il était d'autres circonstances encore qui mettaient en relief sinon l'injustice, du moins la maladresse, de la mesure de Prieur et de ses collègues.

Vergnes, depuis longtemps en butte à la jalousie, avait été quelques jours auparavant suspendu de ses fonctions par le ministre de la guerre, Bouchotte.

A cette nouvelle, Rossignol, effrayé du vide que cette disparition fera autour de lui, prend énergiquement en main la défense de son inférieur sacrifié; « il réclame, avec instances, du Comité de salut public, de la Convention nationale, des représentants du peuple près son armée et du conseil exécutif, qu'ils veuillent bien conserver dans son grade de chef d'état-major le citoyen Vergnes. Il déclare, en outre, qu'il n'a jamais reconnu dans cet officier supérieur aucun principe contre-révolutionnaire, qu'au contraire, il a toujours remarqué en lui un caractère vraiment républicain. » Il certifie enfin que Vergnes connaît parfaitement toutes les localités de la ci-devant Bretagne, qu'il peut, vu son intelligence, rendre de grands services à la République [2]. Pour toutes ces considérations, termine Rossignol, « je demande aux représentants réunis à Rennes que le citoyen Vergnes soit conservé dans son grade provisoirement et jusqu'à ce que le pouvoir exécutif en ait autrement ordonné [3] ».

Ce plaidoyer plusieurs fois répété, même après la défaite de Pontorson [4], ne sauva point l'officier accusé : il fut suspendu de ses fonctions et incarcéré avant qu'on sût par qui

1. A Boursault. Rennes, 8 frimaire (28 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2313, 2.

2. Voici quelques-uns des jugements que des bouches républicaines ont portés sur cet officier : les représentants du peuple signalaient « son talent militaire et son patriotisme » (20 mai 1793, Archives nationales, AF II, 278, 2324, 43); ils parlaient des « preuves de civisme et de capacité qu'il donnait journellement » (*ibid.*). Ailleurs, dans une proclamation publique, on lui attribuait pour une large part l'échec des Vendéens devant Nantes (*ibid.*, 2326, 95).

3. Rennes, 25e jour de brumaire (15 novembre). *Ibid.*, 277, 2311, 21.

4. Rennes, 2 frimaire. *Ibid.*, 275, 2307, 48.

le remplacer[1]. Le ministre s'est contenté de « me marquer que hasard viendrait prendre la place et hasard n'est point encore venu[2] », écrivait-on de Rennes à Prieur et aux autres représentants. Qu'importait d'ailleurs une telle désorganisation de l'armée à des hommes pour qui frapper un suspect était le premier des devoirs ?

IV

Cette conduite était d'autant plus criminelle qu'on se trouvait en face de l'ennemi. Aussi n'est-il pas téméraire de penser qu'elle ne fut pas étrangère au nouvel échec que les troupes républicaines allaient éprouver.

Je dois te prévenir, écrivait Prieur à Rossignol, que tout le monde paraît étonné qu'avec des forces aussi considérables que tu as à Rennes[3], surtout depuis la réunion de l'armée de l'Ouest, tu n'aies pas encore *f...tu le tour* (*sic*) aux brigands, et que tu les aies laissés marcher tranquillement vers Granville... Prenons enfin le parti de les harceler et de les battre de toutes parts, afin que, sous huit jours, nous puissions dire que la Vendée n'est plus[4].

Cette admonestation émut Rossignol, sans aucun doute. Du moins les arrêtés pressants des conventionnels en mission dans le pays, lui commandant de se porter en avant, le décidèrent à quitter Rennes et à tenter d'arrêter les Vendéens.

Ceux-ci, après la fuite de Tribout, avaient continué leur marche rétrograde et atteint la petite ville d'Antrain. C'est là que Prieur avait fixé la place de leur tombeau. En conséquence, écrivait-il, nous avons pensé, mes collègues et moi[5], « qu'il fallait les cerner comme des bêtes féroces en coupant

1. Il resta plus de trois mois dans les prisons de Rennes. Il fut mis en liberté à la fin de février 1794, après s'être, dans un mémoire au Comité de salut public, pleinement justifié.

2. 2 frimaire (22 novembre). Archives nationales, AF II, 275, 2307, 48.

3. Son armée comptait vingt mille hommes au moins. Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 336.

4. Archives nationales, AF II, 277, 2318, 91.

5. Notons une fois pour toutes que souvent les dépêches que nous citons par extraits ne portent pas la signature de Prieur seul, mais aussi celles des autres représentants.

les ponts, rompant les routes et faisant des abatis. Par ce moyen, ils périront bientôt de famine. S'ils s'échappent, ce ne pourra être en grande masse... Nous avons pensé de plus qu'il fallait leur faire une guerre de tirailleurs en les exterminant sans cesse dans tous les villages où ils se répandent en désordre pour piller. Nos soldats sont très disposés à ce genre de guerre, et je vois avec plaisir que leur haine contre les brigands est fortement prononcée[1]. »

L'arrêté qui prescrivait ces mesures portait « que toutes les autorités constituées, civiles et militaires, étaient tenues, sous leur responsabilité capitale, d'obtempérer à toutes les réquisitions » du général Dambarrère, chargé de son exécution. Ce dernier était de plus autorisé à « requérir tous les citoyens soldés ou non soldés, tous les outils, toutes les matières, chevaux, voitures nécessaires » à ses opérations. Enfin, les citoyens qui se refuseraient à obéir à ces ordres « seraient regardés comme suspects, mis sur-le-champ en état d'arrestation, et dans le cas où ils exciteraient les autres citoyens au même refus, ils seraient traduits... au tribunal révolutionnaire de Paris, comme complices des révoltés de la Vendée[2] ».

Cet arrêté féroce[3] demeura lettre morte : la vaillance de l'armée royale déjoua, une fois encore, les projets de ses ennemis.

A ce moment, les républicains étaient tout à la joie, tant les nouvelles qui leur arrivaient du camp de leurs adversaires étaient favorables et encourageantes ! « Les rebelles sont perdus, répétait-on, ils n'ont plus de munitions, ils ont laissé quatre canons à Dol[4]. » La désertion se met dans leurs rangs et la désunion dans leurs conseils. Les chefs persistent à vouloir s'emparer d'un port, « les paysans harassés de fatigue et travaillés d'une maladie épidémique, qui fait les

1. Antrain, 30 brumaire (20 novembre). Archives nationales, AF II, 277, 2323, 47 (de la main de Prieur). Cf. Archives départementales du Morbihan, L, 242.

2. Antrain, 30 brumaire. Archives nationales, AF II, 109, 811, 7.

3. Prieur mettait tant de véhémence à développer ses plans sauvages que Dambarrère lui dit un jour : « Prieur, j'ai toujours vu que l'extrême exagération était le présage des revers. » Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 369, note.

4. Tréhouart à Pocholle. Saint-Malo, 4 frimaire (24 novembre). Archives nationales, AF II, 277, 2321, 42.

plus grands ravages, veulent tous repasser la Loire et rentrer dans leur pays[1] ».

Le moment n'était-il donc pas arrivé de terminer enfin cette exécrable guerre par un coup d'éclat, une bataille générale et décisive ? Prieur le crut : « Ce soir, mandait-il d'Antrain à Jullien, nous les attaquons à Dol, par deux points (c'est-à-dire par les routes de Pontorson et d'Antrain). Si notre expédition réussit, comme nous l'espérons, elle produira un grand effet[2]. » Ce plan avait été adopté, contre l'avis des généraux Kléber et Marceau, sous la pression des représentants.

L'ordre de se porter en avant n'était pas encore parvenu à Westermann[3], qui commandait à Pontorson, que déjà le fougueux général avait commencé son mouvement. Il quitta cette petite localité, à la tête de ses troupes, vers dix heures du soir (29 brumaire), afin d'être en mesure d'ouvrir le feu dès quatre heures du matin[4]. Il n'osa pourtant le faire, car quelques hussards, en poursuivant les Vendéens jusque dans les faubourgs de Dol, leur avaient donné l'éveil. Il crut donc sage de ne pas s'exposer au désordre d'une attaque nocturne[5]. L'action ne s'engagea sur la route de Pontorson que vers les dix heures, le 30 brumaire (20 novembre 1793)[6]. Les troupes républicaines occupaient d'excellentes positions et, quelque temps, l'avant-garde soutint vaillamment le choc des paysans vendéens. Mais bientôt un mouvement rétrograde, que fut contraint d'exécuter un détachement de cavalerie, jeta le désordre dans les premiers rangs et peu après dans la colonne entière. A partir de ce moment, ce fut une débandade générale[7]. Les trois bataillons de volontaires de

1. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 360.

2. 30 brumaire (20 novembre). Archives nationales, AF II, 277, 2311, 93.

3. Il était chef de légion à l'armée du Nord, lorsque, le 3 mai 1793, il reçut du Comité de salut public l'ordre de se rendre dans l'Ouest avec ses troupes pour combattre et anéantir les rebelles de cette région.

4. Turreau à Prieur. Avranches, 3 frimaire (23 novembre). *Ibid.*, 276, 2312, 13.

5. Bourbotte et Prieur au Comité de salut public. *Ibid.*, 277, 2323, 50.

6. C'était trop tôt cependant encore, car Marceau n'étant pas arrivé sur le champ de bataille, les Vendéens ne furent pas assaillis sur deux points à la fois, comme il l'eût fallu. Cf. *Mémoires de Kléber*, dans Savary, *op. cit.*, t. II, p. 371.

7. Turreau à Prieur, 3 frimaire. Archives nationales. AF II, 276, 2312, 13.

la ville d'Auray notamment, bien qu'ils fussent en troisième ligne et n'eussent encore entendu que le bruit du canon, saisis d'une terreur panique, quittèrent leurs postes et s'enfuirent à toutes jambes[1]. Des canons, des obusiers tombèrent alors au pouvoir de l'ennemi. « En vain, écrit à Prieur son collègue Turreau, en vain j'ai épuisé toutes mes forces physiques et morales pour faire à nos troupes (*sic*) revenir à la charge, au moment surtout où j'ai entendu le canon sur la route d'Antrain. » Tout fut inutile... Nous arrivâmes à Pontorson suivis de très près par la cavalerie ennemie. Je voulus, avec Westermann, arrêter les fuyards au pont, mais voyant que je n'y pouvais réussir, je pris le parti d'entrer dans la ville. J'en fis enlever de suite tout ce que nous y avions de munitions de guerre et de bouche et les dirigeai sur Avranches. La retraite s'opéra en bon ordre depuis Pontorson jusqu'à cette dernière place. Environ deux mille fuyards s'y sont réfugiés[2].

Pendant que ces événements se passaient sur un point du champ de bataille, des scènes semblables se répétaient sur la route d'Antrain. Cette fois encore la déroute commença par l'avant-garde pour se propager en un instant dans tous les rangs.

Presque au début de la débandade parurent Rossignol et Prieur qui accouraient d'Antrain un peu tardivement, il faut l'avouer. Ils menaient au feu une colonne fraîche. A l'aspect de l'ennemi, elle fut saisie, elle aussi, on ne sait pourquoi[3], d'une frayeur subite. « Nous employâmes, mon collègue Bourbotte et moi, écrit Prieur, tous les moyens possibles pour la rallier; nous lui parlâmes au nom de la patrie; nos officiers fuyards reçurent des coups de plat de sabre. Tout à coup, un jeune homme de vingt-trois ans... prend un tambour et bat la générale à cheval; nous le suivons. Les cris de Vive la République! La mort aux brigands! se font entendre,

1. Avranches, 3 frimaire (23 novembre). Ministère de la guerre, Armée des côtes de Cherbourg.

2. Turreau à Prieur. Avranches, 3 frimaire an II (23 novembre 1793). Archives nationales, AF II, 276, 2312, 13.

3. Au dire d'un officier, la terreur se mit dans les rangs parce que les soldats s'imaginèrent que les bataillons républicains étaient exposés à tirer les uns sur les autres. *Ibid.*, 271, 2282, 36.

nos bataillons se précipitent sur l'ennemi. La victoire est à nous pour quelques minutes[1]. »

Effectivement, les Vendéens rétrogradaient, s'entassant et se culbutant dans les rues étroites de Dol : Marigny et Stofflet eux-mêmes reculaient, entraînés par les fuyards.

A ce moment, d'héroïques femmes entrent en scène. On en voit arracher les armes à feu des mains des soldats épouvantés et tirer à leur place; d'autres chargent de reproches et d'injures les lâches qu'elles rencontrent. Ici, c'est une jeune paysanne lançant son cheval au galop en criant : « En avant! au feu les Poitevins! » Là, c'est la veuve de Bonchamp suppliant les anciens compagnons de son mari de se souvenir de lui et de ne point déshonorer la Vendée. Mais tous ces efforts sont vains ; on rétrograde toujours. Les prêtres pourtant sont là, eux aussi, qui conjurent et menacent, montrent tantôt le ciel et tantôt l'enfer. Enfin voici le curé de Sainte-Marie de Ré ; il porte à la main son grand crucifix, si connu des paysans. A cette vue, ceux-ci n'y tiennent plus. Des cris de Vive le roi! en avant! nous allons en paradis! éclatent de toutes parts; la charge bat plus entraînante, les coups de fusil retentissent plus stridents ; la poussée devient irrésistible. Les troupes républicaines fuient de nouveau; mais bientôt les objurgations de leurs officiers et des représentants les arrêtent; le combat recommence avec fureur. Heureusement pour les royalistes, le général Muller est ivre, de même que la majeure partie de son état-major[2]; les soldats s'en aperçoivent et perdent confiance; ils lâchent pied. C'est fini. « Tout est ébranlé à la fois. Un ravin, un petit pont à passer sous le feu de l'ennemi mettent la plus grande confusion dans l'armée... et la retraite se fait sur Antrain. Il y avait encore dans cette ville une position avantageuse, un pont à abattre pour empêcher les brigands de pénétrer. Des ouvriers sont envoyés pour le rompre, deux pièces de 8 et deux bataillons placés pour le défendre. Deux coups de canon à mitraille sont tirés par les ennemis et le pont est abandonné[3]. Ils entrent dans

1. Au Comité de salut public. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 50.
2. *Mémoires de Kléber*, dans Savary, *op. cit.*, t. II, p. 371.
3. A partir de ce moment, écrit Kléber, ce qui pouvait être « considéré comme une retraite se change en une affreuse déroute ». Cité par Savary,

Antrain et l'armée révolutionnaire court vers la route de Rennes. Une nouvelle position se présente à quelque distance; tous les moyens sont employés pour déterminer les troupes à y tenir, mais Rennes est le seul point où elles se croient en sûreté et elles s'y précipitent[1]. Nous sommes donc obligés de faire toute la nuit notre retraite sur cette ville[2]. »

La déroute était complète. Pourtant, s'il faut en croire Prieur, elle coûta peu de monde et seulement quelques pièces de canon[3]; les sacs, les cartouches ne furent point jetés comme dans les défaites précédentes[4]; elle ne revêtait pas un caractère trop affligeant.

Prieur, pendant le combat, semble avoir déployé tout son courage, du moins il le dit; son cheval reçut même une balle à la tête, ce qui ne contribua pas médiocrement à redoubler sa rage contre les brigands, observe l'un de ses collègues[5].

Au demeurant voici en quels termes il s'épanche sur cet événement dans le cœur du jeune Jullien :

Notre position, lui écrit-il, serait affreuse pour des âmes qui ne seraient pas républicaines; mais ce n'est que dans les revers que peuvent se tremper les âmes fières et vaillantes... Une seule consolation me reste, c'est que j'ai fait mon devoir en bravant les boulets et les balles, et que j'emporte la satisfaction d'avoir rallié trois fois l'armée et conservé l'estime des soldats de la République, malgré les coups de sabre que j'ai distribués à tous les officiers que j'ai rencontrés comme fuyards[6].

Il terminait cet éloge de lui-même par de sombres réflexions que la tristesse sans doute lui arrachait : « Surveille, examine, pèse tout, et, quelque douloureuse que soit cette idée, ne te fie à aucun homme, à moins qu'une conduite bien sou-

op. cit., t. II, p. 376. — Voir les *Mémoires de Rossignol*. Ministère de la guerre, Mémoires sur la Vendée.

1. Bourbotte et Prieur au Comité de salut public. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 50.

2. A Tribout. Rennes, 3 frimaire (23 novembre). *Ibid.*, 276, 2312, 11.

3. Rossignol affirme donc une fausseté lorsqu'il écrit : « J'atteste que de cette journée l'ennemi n'a pas eu une seule cartouche et pas même une pièce de canon. » *Mémoires de Rossignol*. Ministère de la guerre, Mémoires sur la Vendée.

4. Au Comité de salut public. *Ut supra*.

5. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 50.

6. Rennes, 4 frimaire. *Ibid.*, 276, 2312, 33. — Cf. à Tréhouart. *Ibid.*, pièce 43.

tenue et d'une longue durée ne lui ait mérité cette confiance qu'on ne doit accorder que très rarement[1]. »

Prieur, toutefois, ne s'attarda pas trop longtemps à ces accès de sombre mélancolie. Aussi bien d'autres soins réclamaient tous ses instants.

Avant tout, il fallait empêcher l'ennemi de profiter de sa victoire, spécialement de s'emparer de la ville de Rennes.

Dans cette place, les alarmes étaient vives[2]. « Rennes est menacée d'une invasion prochaine par les brigands, écrivait Prieur à Tréhouart, l'un de ses collègues[3]; nous présumons qu'ils viendront l'attaquer demain ou après-demain[4], (mieux encore) nous les attendons à chaque instant[5]. »

Ces craintes, il est bon de le noter en passant, paraissent d'autant plus étranges que les républicains auraient dû savoir par leurs espions et leurs éclaireurs que l'armée royale poursuivait en toute hâte sa marche vers la Vendée.

Quelles qu'aient été les causes de cette inexplicable erreur, durant encore plusieurs jours après la défaite du 30 brumaire, Prieur n'épargna rien pour sauver Rennes. « Notre premier soin en y arrivant, écrit-il, a été de mettre cette ville en état de défense autant que le permet sa situation; les positions sont prises[6] », les fossés et les tranchées se creusent, les retranchements s'élèvent.

Ce n'était là qu'un début : il fallait autre chose et spécialement nommer un commandant de place. J'allais proposer un brave pour ce poste, écrit Kléber, « lorsque Prieur dit qu'il y pourvoirait, qu'il connaissait dans la ville un ancien militaire, bon sans-culotte, qui en remplirait les fonctions avec autant de talents que de zèle, et à l'instant il fit appeler son homme. C'était un tailleur qui, en cette qualité, avait fait un congé dans un régiment de ligne. On lui fit part de l'emploi qu'on voulait lui confier, mais cet honnête citoyen en sentit l'importance et eut le bon esprit de le refuser avec

1. 4 frimaire (24 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2312, 33.
2. Il en allait de même en d'autres endroits, à Redon notamment. Cf. *ibid.*, 276, 2312, 15.
3. *Ibid.*, 277, 2321, 43.
4. A Tribout. 3 frimaire. *Ibid.*, 276, 2312, 11.
5. Au Comité de salut public. *Ibid.*, 277, 2323, 50.
6. *Ibid.*

opiniâtreté, malgré toutes les instances de Prieur. » Le conventionnel céda et le tailleur put retourner à sa boutique[1].

Ce petit insuccès ne décourage pas l'actif organisateur et les arrêtés se multiplient. Les gardes nationaux de Rennes reçoivent l'ordre de « s'armer sur-le-champ de toutes les armes qui peuvent servir à la destruction des brigands », sans qu'aucune excuse soit admise, et sous peine d'être traduits à la commission militaire[2]; la réunion des armées de Granville et de Dinan est prescrite[3]; Tribout doit inquiéter l'ennemi sur ses derrières[4] et Sépher, « sous sa responsabilité capitale », accourir à Rennes sans retard[5].

En même temps, Prieur et ses collègues essayaient de pénétrer les dispositions de la population de cette grande cité : on disait que les Vendéens y excitaient beaucoup de sympathie, que nombre d'habitants étaient prêts à faire cause commune avec eux[6].

Les représentants se mirent en devoir de conjurer ce danger avant de se demander sérieusement s'il n'était pas plus imaginaire que réel. Divers arrêtés furent lancés à cette fin.

Les membres des commissions militaires établies à la suite des armées, portait celui du 4 frimaire, sont autorisés à prendre par suite des déclarations et dépositions faites par devant eux, toutes les mesures de sûreté générale propres à sauver la patrie : en conséquence, ils seront autorisés à faire mettre en état d'arrestation tous les particuliers qu'ils jugeront suspects, et à faire apposer les scellés sur leurs papiers; elles rendront aux représentants du peuple un compte exact de leurs opérations ; elles se communiqueront mutuellement les découvertes par elles faites contre les ennemis de la liberté du peuple[7].

Le jour suivant, l'arbitraire s'affichait plus audacieusement encore et les mesures de défiance s'accentuaient. Un arrêté signé *Prieur de la Marne* disait : « Tous les individus suspects ou entachés de fédéralisme, mis en état d'arrestation

1. *Mémoires de Kléber.* Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 388.
2. Rennes, 3 frimaire. Arrêté des représentants près des armées des côtes de Brest et de l'Ouest réunies. Archives nationales, AF II, 109, 811, 13.
3. Au Comité de salut public. *Ibid.*, 277, 2323, 50.
4. *Ibid.*, 276, 2312, 11.
5. *Ibid.*, 109, 811, 50. — Il commandait dans la Manche.
6. Rennes, 7 frimaire. *Ibid.*, 277, 2323, 57.
7. *Ibid.*, 109, 811, 15.

soit par les représentants du peuple, soit par le comité de surveillance, et qui, sous quelque prétexte que ce soit, par quelque arrêté que ce soit, auraient été mis en liberté, seront sur-le-champ remis en état d'arrestation. » Tous les autres individus suspects seront traités pareillement[1].

Ces soins divers n'absorbaient pas toute l'activité des conventionnels.

Aussi bien, il était plus urgent de réorganiser l'armée et de lui rendre le courage et la confiance.

Prieur y employa notamment son intarissable faconde.

Hier, mande-t-il à Paris, nous avons été haranguer toutes les brigades. Nous avons reçu leur serment et nous leur avons promis d'en instruire la Convention nationale; les cris de Vive la République! ont mille fois retenti dans les airs; et ce qui a fait éprouver à nos cœurs des sensations bien douces, c'est que nous avons vu une grande partie des soldats demander avec instance le rétablissement de la discipline militaire[2]. Nous continuons, écrivait-il un autre jour, d'encourager l'armée par nos harangues patriotiques[3].

A ces moyens de persuasion s'en ajoutaient d'autres qu'il ne serait peut-être pas téméraire de tenir pour plus efficaces. Un arrêté du 6 frimaire nous les révèle. Les représentants en mission avaient décidé « d'envoyer à Nantes, dès le soir de ce jour, un courrier extraordinaire pour prévenir leur collègue, Carrier, de la fuite d'un nombre considérable d'officiers et de soldats des armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, et l'inviter à faire arrêter tous ceux qui seraient partis sans ordre et les faire reconduire par la force armée aux armées réunies. Il était également invité à faire dans la ville de Nantes des visites domiciliaires à l'effet de faire arrêter tous les soldats armés qui s'y tiendraient et les faire reconduire à leurs armées[4]. »

Ces désertions si fréquentes au milieu des troupes républicaines, désertions que nous aurons encore l'occasion de signaler, trouvent vraiment une sorte d'excuse dans les fatigues qu'on leur imposait en plein hiver[5] et dans le dénuement auquel on les abandonnait. « Depuis quinze jours, il

1. Archives nationales, AF II, 109, 811, 17. — 2. *Ibid.*, 277, 2323, 57.
3. *Ibid.*, pièce 50. — 4. *Ibid.*, 109, 811, 22. — 5. *Ibid.*, 277, 2323, 57.

pleut continuellement, remarquaient les représentants, et depuis quinze jours nos soldats sont dans la boue sans souliers[1]; (ajoutez à cela) les fatigues d'un bivouac presque continuel[2]. »

A Rennes, Prieur et ses amis essayèrent de remédier à ce déplorable état de choses. Ils mettaient en réquisition tous les cuirs et tous les cordonniers. « Aucun ouvrier, sous aucun prétexte, disaient les conventionnels, ne pourra se dispenser de cette réquisition; aucun ouvrier ne pourra sortir de l'atelier (où ils seront réunis) sans une permission du surveillant et pour le temps qu'il permettra[3]. »

Nous devons signaler encore quelques autres arrêtés, touchant la réorganisation des troupes, et auxquels Prieur eut une large part[4].

L'un prescrivait à Savary, chef de l'état-major, « d'établir sur-le-champ la correspondance la plus active avec toutes les divisions des armées des côtes de Brest et de l'Ouest réunies, et de faire connaître tous les jours au conseil de guerre le résultat des mesures qu'il aurait prises à cet égard[5] »; un autre obligeait l'administration du district de Rennes, et trois jours plus tard celles des districts voisins[6], à désigner sans retard deux de leurs membres chargés de se transporter à la tête d'une escorte fournie par le général en chef dans les communes environnantes; ils devaient contraindre les propriétaires et cultivateurs de trouver sans délai « et d'amener à Rennes les grains destinés à l'approvisionnement de l'armée[7] ».

Enfin, des commissaires étaient choisis pour « s'occuper de la recherche des matières propres à faire du salpêtre[8] », des récompenses pécuniaires accordées à des soldats qui s'étaient signalés[9], des grades plus élevés à certains officiers[10].

1. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 50. — 2. *Ibid.*, pièce 57.
3. Rennes, 7 frimaire (27 novembre). *Ibid.*, 109, 811, 36.
4. La minute de presque tous est de sa main et ne porte que sa signature.
5. Rennes, 3 frimaire. Archives nationales, AF II, 109, 811, 12.
6. Rennes, 8 frimaire. *Ibid.*, pièce 40.
7. Rennes, 5 frimaire. *Ibid.*, pièce 18. — Rennes, 8 frimaire. *Ibid.*, pièce 40.
8. Rennes, 9 frimaire. *Ibid.*, pièce 48. — 9. Rennes, 8 frimaire. *Ibid.*, pièce 42. — 10. Rennes, 10 frimaire. *Ibid.*, pièce 66.

Le 41e d'infanterie, dont on avait été particulièrement content, recevait même la faveur de prendre dans ses rangs ceux qu'il jugeait dignes de remplacer les officiers tués au combat[1].

Malheureusement pour Prieur, tous dans l'armée ne méritaient pas que des éloges ou des récompenses. Il nous le fait entendre dans un arrêté des plus suggestifs, dont nous ne pouvons priver le lecteur :

Camarades, disait-il, nous apprenons que quelques-uns d'entre vous portent à leur boutonnière ou dans leurs poches des chapelets qui sont des signes de rébellion des brigands. Camarades, le signe de ralliement des traîtres ne doit jamais souiller des républicains. Exterminez les brigands, brisez leurs chapelets, et que votre courage soit votre véritable décoration. Tout soldat qui porterait à l'avenir un pareil signe sera regardé comme suspect [2].

Les armées comprirent sans aucun doute ce que signifiait cette menace.

Ces diverses mesures auraient produit, nous assure-t-on, les plus heureux effets, au point que les troupes n'eussent jamais été mieux disposées[3].

Aussi, les représentants se croyaient-ils en droit de conclure, qu'en dépit des avantages obtenus jusque-là par les rebelles, « ils n'en seraient pas moins exterminés pour cela[4] ».

Ce lugubre pronostic devait effectivement se réaliser ; il semble pourtant que les éloges donnés aux troupes républicaines n'étaient pas mérités. Autrement, on ne s'expliquerait guère l'arrêté suivant, pris le 10 frimaire, au moment du mouvement en avant de l'armée :

Les représentants du peuple près les armées des côtes de Brest et de l'Ouest réunies arrêtent qu'il sera fait demain, à neuf heures du matin, par un officier municipal accompagné d'un détachement de cavalerie et de deux trompettes, une proclamation par laquelle les habitants de la commune de Rennes sont avertis qu'une demi-heure après que la générale sera battue, ils seront tenus de fermer leurs maisons et de

1. Rennes, 7 frimaire. Archives nationales, AF II, 109, 811, 30.
2. *Ibid.*, 276, 2312, 37.
3. Au Comité de salut public. Rennes, 7 frimaire. *Ibid.*, 277, 2323, 57.
4. *Ibid.*, pièce 50.

faire partir tous les militaires, officiers, sous-officiers ou soldats; que des visites domiciliaires seront faites dans toutes les maisons et que les citoyens chez lesquels seraient trouvés des militaires seront réputés suspects et sur-le-champ mis en état d'arrestation [1].

Vraiment, si l'on eût prévu que le nombre des traînards ne dût point dépasser les proportions ordinaires, aurait-on pris des précautions aussi draconiennes?

P. BLIARD.

(*A suivre.*)

1. Archives nationales, AF II, 109, 811, 55.

« LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS »

Un procès curieux, qui a suscité en Prusse de violents commentaires et dont les journaux français ont recueilli, un peu suivant les lois du hasard, quelques vagues échos, vient de se dérouler à Trèves.

On connaît ce vieil adage, maintes fois cité et exploité, d'un facile poète anglais, qui fut aussi un habile homme d'État, du temps de Guillaume III et de la reine Anne :

> The end must justify the means.
> He only sins who ill intends.

« La fin doit justifier les moyens : il n'est péché que pour qui veut le mal. » Ainsi s'exprime le héros Carvel dans les φιλοσοφήματα de Mathieu Prior[1].

La morale représentée par cette souple formule, est-il besoin de le faire remarquer? n'est autre que la pure morale de Hobbes, telle qu'on en relève les données précises dans les *Elementa philosophica de Cive*, publiés à Paris en 1642[2], et telle que l'ont professée après lui Cumberland, Locke, W. Paley, toute l'école utilitaire ou indépendante.

A chacun son bien propre : les titres sont, ici, d'une irrécusable authenticité.

Mais depuis que Pascal a prêté aux Jésuites, sans vergogne, cette maxime de son cru : « Nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de l'intention », il est devenu courant, du moins en certains pays et dans une certaine classe de gens, de considérer les théologiens de la Compagnie de Jésus comme les corrupteurs de la morale publique, et de leur

1. *The works of the english poets*, t. X, p. 155. Londres, 1810.

2. « Mais comme celui-là possède en vain le droit d'obtenir une *fin*, auquel est refusé le droit d'employer les *moyens* nécessaires, il s'ensuit que, chacun ayant le droit de se conserver, chacun a aussi le droit d'user de *tous les moyens*, et de faire toute action sans laquelle il n'y pourrait parvenir. » En d'autres termes, l'*utilité* sert « de mesure au droit ». (*Op. cit.*, chap. I, § 10.)

mettre en compte, comme un produit de leur invention, aussi bien le principe monstrueux de Hobbes que la formule cynique de Mathieu Prior. Combien d'esprits, aveuglés par le préjugé ou égarés par la passion, réduisent catégoriquement « la morale jésuitique » à cet aphorisme de Papou, — si ce n'est point là injurier les Papous : — « Tous les moyens sont bons à qui poursuit une fin honnête ! »

C'est pour en finir une bonne fois avec cette vieille calomnie toujours vivace et de plus en plus envahissante, qu'un spirituel et vaillant député du centre, M. l'abbé Dasbach, au moment où la question du retour des Jésuites en Allemagne surexcitait étrangement les partis sectaires, s'écria dans la réunion politique de Rixdorf, près Berlin, le 31 mars 1903 : « Eh bien ! à qui fournira la preuve que ce principe : la fin justifie les moyens, se rencontre dans les écrits des Jésuites, j'offre, de ma bourse, deux mille florins ! »

Ce défi solennel étonna quelque peu les protestants, si bien habitués à vivre de leur préjugé qu'ils n'eussent jamais songé d'eux-mêmes, le moins du monde, à le soumettre au contrôle loyal des faits[1]. Pour eux, dans la masse, pas l'ombre légère d'un doute : les Jésuites n'étaient que gens sans scrupule, et leurs doctrines, la pire corruption.

Comment, d'ailleurs, pourraient-ils en douter ? Les contes les plus extravagants sur la fourberie et les exploits sanglants des fils de Loyola n'ont-ils point servi à bercer leur prime enfance ? Et dès que s'ouvrent devant eux les portes de l'école primaire, quels livres leur met-on entre les mains ? Des manuels d'histoire sainte ou d'histoire ecclésiastique où la terrible bande noire est dépeinte en traits de cette nature :

« Avec l'ordre de la Compagnie de Jésus ou des Jésuites, s'éleva, contre le protestantisme, un ennemi puissant. Pour eux, dès le début, le premier devoir fut une guerre d'exter-

1. Le défi n'était pas nouveau, pourtant. Dès 1852, le P. Roh, S. J., promettait publiquement un millier de florins à qui dénoncerait un seul ouvrage écrit par un jésuite et contenant l'infâme maxime. A la Faculté de droit de Heidelberg, de Bonn ou de Halle, était réservé le soin de trancher le débat. Mais, vingt années durant, le concours resta ouvert sans que personne se présentât jamais pour gagner le prix. — A Duisbourg, en 1890, l'abbé Richter renouvela vainement la même proposition.

mination contre l'hérésie protestante... » Comme les Jésuites, en vertu de leur axiome : *la fin justifie les moyens*, ne reculent devant aucun crime pour atteindre leur but, ils allaient jusqu'à se souiller des plus extraordinaires forfaits, même à l'égard de leurs coreligionnaires, tant et si bien que les rois et princes catholiques demandèrent l'abolition d'un ordre aussi universellement dangereux. Le pape Clément XIV prononça, en effet, la suppression de l'institut. Clément mourut bientôt, empoisonné... Le principe jésuitique est le suivant : « Nous nous faufilons comme des agneaux, nous dévastons comme des loups, on nous chasse comme des chiens, comme l'aigle nous nous renouvelons[1]. »

Le recueil d'*Histoires bibliques*, où s'étalent ces aménités, n'est pas un pamphlet, mais bien un livre de classe adopté dans la province de Hesse-Nassau, et l'on sait avec quel soin ces livres sont choisis en Allemagne. La septième édition, datée de 1896, porte sur la couverture l'estampille officielle avec ces mots : « Par décision du gouvernement royal du 9 décembre 1878 et après entente avec le consistoire royal, ce livre est autorisé. »

Combien d'autres manuels classiques, comme les *Tableaux d'histoire ecclésiastique* de Reinecke, reproduisent à plaisir les mêmes inepties haineuses. On y voit, par exemple, « comment les Jésuites permettent le parjure, la révolte, l'assassinat des rois, grâce à leur monstrueux principe : la fin justifie les moyens[2] » !

Ainsi se façonnent perfidement l'imagination et l'esprit de l'enfant, puis de l'adolescent. Et quand le jeune homme est admis aux cours des universités, qu'il se destine à la théologie, au droit, aux sciences morales ou politiques, on lui enseigne encore, et on ne lui laissera jamais oublier, que les Jésuites « sont dressés à commettre tous les forfaits en vue d'une bonne fin, pour le juste motif[3] ».Partout il la retrouve,

1. Cf. *Koelnische Volkszeitung*, 18 avril 1901.

2. *Reineckes Bilder aus der Kirchengeschichte*, sixième édition à l'usage des classes, revue par G. Guden, et approuvé par le conseil scolaire supérieur de Strasbourg pour les établissements secondaires d'Alsace-Lorraine. Cf. *Koelnische Volkszeitung*, 22 avril 1901.

3. Th. Ziegler, *Geschichte der Christlichen Ethik*, t. II, p. 574. Bonn, 1881-1886.

cette calomnie absurde, énorme, dans les œuvres des érudits les plus en renom, dans l'*Histoire des Papes* de Ranke, dans le *Manuel d'histoire universelle* de H. Leo, dans le *Manuel d'histoire ecclésiastique* de H. Guéricke, dans l'*Histoire ecclésiastique* de F. Baur, dans le *Système de théologie morale* de Marheinecke, dans le *Manuel de morale chrétienne* de Wuttke, dans le *Manuel d'histoire ecclésiastique* de J. Kurtz, dans la *Nouvelle histoire d'Allemagne* de K. Menzel, dans l'*Histoire de la morale chrétienne* de Luthardt, dans l'*Esquisse d'histoire ecclésiastique* de Herzog, dans l'*Histoire ecclésiastique* de W. Kawerau, dans les *Encyclopédies* si répandues de Brockhaus, de Macklot, de Meyer, de Schmid, dans le *Dictionnaire des sciences sociales et politiques* de Rotteck et Welcker, dans celui de Bluntschli et Brater, et dans une foule d'ouvrages signés des maîtres de la critique. Lamprecht, Droysen, K. Fischer, Baumbach, ont contribué pour une bonne part à accréditer dans les cerveaux germains cette même légende, sans que jamais l'idée semble leur être venue, à eux pas plus qu'aux autres, de se demander s'ils ne seraient point le jouet, par hasard, d'une cruelle mystification[1] !

Car sur quelles preuves s'appuyaient ces réquisitoires ? Il eût été aisé, pourtant, d'en établir l'inventaire, et d'en supputer la valeur. Sans parler de ceux qui ne se souciaient pas de rien démontrer, les uns se couvraient simplement du grand nom de Pascal, les autres, comme Jordan, en appelaient tout droit à des pamphlets infâmes, aux *Monita secreta*[2]. Très peu se décidaient à compulser les œuvres des Jésuites, et avec quel succès ! Le docteur François Huber, ayant ouvert les *Cas de conscience* du P. Gury, dénonça immédiatement au monde civilisé le jésuite Busenbaum, qui enseignait « à faire le mal, pour qu'il en sorte le bien ». Et, comme épilogue à ce chapitre nouveau de la perversité jésuitique, il louait vivement Gury de rejeter sur ce point la doctrine de ses confrères, en ces termes vigoureux : « Non sunt autem unquam facienda mala ut eveniant bona. *S. Liguori*,

1. Cf. Reichmann, *Der Zweck heiligt die Mittel*, p. 89 *sqq*. Fribourg-en-Brisgau, 1903.
2. Dans le *Staatslexicon* de Rotteck et Welcker, t. VIII, p. 477.

n° 76, contra *Busenbaum et alios*[1]. » Sur quoi la logique de Huber dressa aussitôt cet apodictique argument :

« Puisque Gury et saint Liguori enseignent *contre* Busenbaum et autres qu'il ne faut point faire le mal en vue du bien, c'est donc que Busenbaum et les autres professent cette maxime que l'on peut faire le mal pour un bon motif. »

Malheureusement pour le docteur Huber, les deux phrases citées par lui ne se rapportent point l'une à l'autre. Gury se demande, à cet endroit, si un médecin peut en conscience enivrer un malade pour faciliter une opération dangereuse. Busenbaum résout le cas par l'affirmative, saint Liguori par la négative. C'est à cette dernière opinion que se range Gury, et il en donne deux motifs : d'abord ce principe qu'il ne faut point faire le mal en vue du bien, puis l'autorité de saint Liguori qui tranche le cas *autrement* que Busenbaum. Mais nulle part il n'est question que Busenbaum autorise le mal en vue du bien[2].

L'illustre Ranke fut moins heureux encore. Après une étude attentive des *Constitutions* de la Compagnie de Jésus, il crut trouver enfin le document décisif dans ces cinq mots : *Superior potest obligare ad peccatum*. Ah ! la bonne trouvaille ! Comment douter encore de l'immoralité de cet institut, quand « le supérieur peut obliger *à pécher* » ? Ainsi traduisait Ranke dans la première édition de son *Histoire des Papes* et c'est à la sixième édition seulement qu'il consentit à redresser son inconcevable erreur en traduisant, cette fois, correctement : « Le supérieur peut obliger *sous peine de péché*[3]. » Ce qui ne fera scrupule à personne.

Depuis, pour étayer ou colorer l'accusation d'empirisme portée contre la morale des Jésuites, on n'avait rien imaginé d'autre ; mais l'accusation n'y perdit rien en violence, jusqu'au jour où le courageux député du centre se leva pour

1. M. Huber, *Jesuitenmoral*. Berne 1870, p. 98. — Le texte de Gury condamnant Busenbaum parut si translucide que Jean Huber se hâta de le reproduire dans son grand ouvrage sur l'ordre des Jésuites (*Der Jesuitenorden*, p. 118 *sqq.* ; Berlin, 1873), et qu'un troisième Huber — J. P. Huber — le développa tout au long dans un article de la *Gazette de Voss*, du 12 mars 1893.

2. Gury, *Casus conscientiæ*, p. 4. Ratisbonne, 1865.

3. Dasbach, *Dasbach gegen Hoensbroech*, p. 2. Trèves, 1904.

demander à toute l'Allemagne protestante de fournir la preuve, enfin, ou de se taire. — La preuve? Qui donc y avait sérieusement songé ?

On y songeait maintenant, en se berçant d'illusions toujours. Et les feuilles sectaires s'amusaient fort de la témérité naïve du bon chapelain Dasbach. Il eût joliment mieux fait, celui-là, de garder pour lui ses deux mille florins! Comme il allait être accablé, du jour au lendemain, sous l'avalanche des citations et des références exhibées et dûment vérifiées par la critique allemande !

Le public attendait, impatient... Mais personne ne se présenta pour relever le défi, ni publiciste de marque, ni professeur d'Université, ni représentant des Églises officielles, pas même un seul des orateurs en vogue de l'*Alliance évangélique*. — La preuve? Elle était donc, depuis Ranke, bien dangereuse à produire ! La preuve ? Où était la preuve ?

Et voilà ce qui est surtout à retenir de l'événement, ce qui donne à ce singulier épisode d'une lutte aiguë qui ne date point d'hier et ne finira point demain, son caractère devant l'histoire et sa véritable importance.

Car le reste n'a plus qu'un intérêt fort relatif de fait divers, que les journaux ont signalé. Un jésuite défroqué, le comte de Hoensbroech, socialiste ardent, pangermaniste fougueux, pamphlétaire très habile dans l'art de travestir les textes[1], entra en lice, déclarant à son de trompe qu'il se faisait fort de gagner les deux mille florins. « Je démontrerai, écrivait-il le 10 avril 1903 au député Dasbach, que le principe : la fin justifie les moyens, se trouve dans les écrits des Jésuites. Mais voici mes conditions : 1° la preuve sera faite publiquement ; 2° vous désignerez un comité d'arbitrage, composé de trois professeurs catholiques et de trois professeurs protestants, tous choisis parmi les professeurs attitrés des universités allemandes[2]. »

1. Voir, dans les *Historisch-politische Blaetter*, mars 1901, p. 175 *sqq.*, les documents mal compris, mal traduits, mal reproduits, dont il se sert pour démontrer que le pape est l'objet d'un culte idolâtrique.

2. *Graf von Hoensbroech an Kaplan Dasbach am 10 April 1903.* Cf. Dasbach, *op. cit.*, p. 1 *sqq.*

Et le rédacteur en chef de la revue *Deutschland* se mit à l'œuvre. Il en sortit un factum publié d'abord dans cette revue, en juillet 1903, sous ce titre: *La fin justifie les moyens*, puis tiré à part pour la propagande et la réclame, factum fort peu curieux et des plus anodins, où l'auteur commence par déclarer — l'aveu est excellent à retenir, car il n'est pas suspect — que toutes les allégations mises en avant jusqu'alors pour établir la perversité de la morale jésuitique n'ont aucun sens et ne sont pas des preuves. « Pour démontrer, dit-il, que la fameuse maxime se trouve bel et bien dans les écrits des Jésuites, on a produit, depuis Pascal jusqu'à notre époque, toute une série de preuves qui ne tiennent pas devant la critique. Ce sont des textes violemment séparés du contexte — surtout en ce qui concerne la *Medulla theologiæ moralis* de Busenbaum — et bien qu'ils renferment expressément ces mots : Quand la fin est licite, licites sont les moyens, que peut-on déduire de là ? Absolument rien, puisqu'il ne s'agit pas le moins du monde, dans tous ces passages, de moyens moralement condamnables par eux-mêmes. Or, c'est uniquement de moyens illicites qu'il est question, et non point des autres [1].

Pour lui, il se flattait d'apporter des documents nouveaux. Sans doute les Jésuites n'enseignaient pas la maxime qu'on leur reproche. « Toutefois, *dans certains cas* et avec certaines réserves, ils admettent que l'on peut déclarer licites des actions mauvaises qui tendent à une fin honnête [2]. » Et, à l'appui, il citait un cas, un seul cas, — mais cela suffisait bien, ajoutait-il, pour gagner les deux mille florins, — celui de savoir s'il est permis, quand on voit un homme absolument résolu à commettre un crime, de lui conseiller un moindre mal pour éviter un plus grand mal. Oui, répondent hardiment et sagement la plupart des moralistes catholiques, — et l'on pourrait dire des moralistes protestants, à commencer par Luther [3], — car ce n'est point chercher à faire le mal, mais bien à éviter le mal. Si je vois qu'un malfaiteur

1. Hoensbroech, *Der Zweck heiligt die Mittel*, p. 5. Berlin, 1903.
2. Dasbach, *op. cit.*, p. 3.
3. Luther, *Enarrationes in Genesin*, c. 37, *Opp. exeg.*, Erlangen, t. IX, p. 123.

s'apprête au coin d'un bois à égorger un passant dont il convoite la bourse qu'il sait bien garnie, prétendra-t-on qu'à défaut de tout autre moyen de sauver la vie de mon prochain, je ne puisse honnêtement conseiller à ce misérable de se contenter de la bourse et de s'épargner un homicide ?

Pour le farouche puritanisme de Hoensbroech, un tel conseil ne peut être que criminel, et monstrueuse la doctrine qui l'approuve. Et, sans se demander s'il ne condamnait pas, du même coup, et la morale chrétienne et la morale du bon sens, l'ex-jésuite s'en prit de préférence aux théologiens de la Compagnie de Jésus qui avaient formulé cette doctrine ; il eut soin d'omettre ou d'éliminer les autres, et les textes qu'il apporta étaient d'ailleurs modifiés dans la forme, transposés, inexactement reproduits.

Là-dessus il réclama la somme.

N'était-ce pas oublier non seulement la question, mais les conditions mêmes de l'enjeu ? Ce qu'il fallait démontrer, avant tout, c'est que le soi-disant axiome : la fin justifie les moyens, est bien un principe énoncé, sous une forme ou sous une autre, par les Jésuites.

Hoensbroech, loin d'établir ce grief, reconnaissait formellement, au contraire, que les Jésuites n'avaient jamais enseigné une pareille doctrine[1].

En outre, le jugement devait être prononcé par des arbitres choisis parmi les professeurs des universités allemandes. Or, vingt-six professeurs protestants s'étaient successivement récusés, et Hoensbroech récusait à son tour deux des membres catholiques du jury. Il devenait donc impossible de procéder à l'arbitrage.

C'est alors que le « champion de la pure morale » follement assigna le député Dasbach devant le tribunal de Trèves, réclamant les deux mille florins qu'il prétendait lui être dus ainsi que les intérêts.

Sans avoir à intervenir sur le fond du débat, les magistrats de Trèves, purement et simplement, déboutèrent le plaignant de sa demande : c'était à prévoir. Hoensbroech s'adjugeait

1. Déclaration faite par le comte de Hoensbroech à la Tæglische Rundschau. Cf. Dasbach, *op. cit.*, p. 3.

l'enjeu d'un pari dont il n'avait observé aucune des conditions !

Quelle psychologie expliquerait bien cette audace ?

Quant aux preuves qu'il prétendait fournir, des hommes plus compétents que les juges de Trèves se chargèrent de lui dire ce qu'elles valaient et de les soumettre par le menu à une critique victorieuse, d'ailleurs facile.

Le professeur Heiner, de Fribourg-en-Brisgau[1], et l'abbé Dasbach[2] prirent la peine de relever les erreurs de Hoensbroech, de redresser les textes, de combler les lacunes. Ils revendiquèrent hautement pour eux-mêmes, comme pour la plupart des moralistes catholiques, la doctrine attribuée par Hoensbroech aux seuls Jésuites, que l'on peut, dans certains cas, conseiller un moindre mal pour éviter un mal plus grand.

Le comte de Hoensbroech, cette fois, ne trouva rien à répondre et personne, dans aucun parti, ne se leva pour essayer de le défendre. — A chacun suivant ses œuvres !

Paul BERNARD.

1. *Des Grafen Paul von Hoensbroech neuer Beweis des jesuitischen Grundsatzes : Der Zweck heiligt die Mittel.* Fribourg-en-Brisgau, 1904.
2. *Dasbach gegen Hoensbroech.* Trèves, 1904.

PSYCHOTHÉRAPIE[1]

I. Sous un titre déconcertant pour les profanes paraît un ouvrage de neurologie d'un intérêt très général, quoique destiné aux spécialistes; grâce aux approbations plus ou moins retentissantes que, sans être prophète, nous osons lui prédire, grâce aux oppositions surtout qu'il ne manquera pas de provoquer, demain il sera dans le public. C'est pourquoi, dès aujourd'hui, il ne sera pas inutile d'en parler un peu.

Les « psychonévroses », ce sont les maux nerveux de toutes sortes, ainsi appelés parce que, suivant le docteur Dubois, ce sont avant tout des maux d'âme. Cette vue n'est pas ordinaire. On sait que jusqu'ici les médecins en général, d'accord en cela avec les malades, aimaient à considérer les affections nerveuses suivant leur dehors, à les traiter plutôt par voie physique et locale, reléguant un peu en arrière leur côté mental, ou le négligeant tout à fait. De là, des classifications d' « entités morbides » d'après une symptomatologie compliquée. On combat le mal partout où il se manifeste. Cela n'en finit plus, et on n'aboutit pas à grand'chose.

Aussi, de plus en plus, les malades nerveux et les médecins mêmes reconnaissent l'insuffisance, et parfois le danger de la médecine « médicamenteuse ». D'autre part l'action curative des agents physiques est encore trop mal connue et trop grossièrement appliquée pour aboutir à des résultats encourageants. Alors pourquoi s'obstiner dans une voie douteuse ? Toutes les méthodes matérielles s'appuient sur cette fausse conception, que les centres nerveux jouissent d'une activité indépendante, et qu'ils sont seuls responsables de leurs désordres. Mais ces désordres, on oublie qu'ils ont de profondes racines dans nos états d'âme, dans nos

1. *Les Psychonévroses et leur traitement moral.* Leçons faites à l'Université de Berne, par le Dr Dubois, professeur de neuropathologie. Préface du Dr Dejerine. Paris, Masson, 1904. 1 volume in-8, 557 pages. Prix : 8 francs. — *Hygiène de l'âme*, par E. de Feuchtersleben. Introduction par le Dr Huchard. Paris, J.-B. Baillière. 1 volume in-16, 351 pages. Prix : 3 fr. 50.

représentations et nos passions et que par là ils tiennent finalement à notre « moi » intellectuel et moral. C'est par cette origine commune que le docteur Dubois opère la synthèse d'affections les plus diverses comme la neurasthénie, l'hystérie, et tant d'autres infirmités multiformes sans autre symptôme commun que d'échapper aux investigations de l'anatomie pathologique. Or, à mal psychique, remède psychique. Que le médecin laisse résolument de côté l'attirail suranné de la thérapeutique et s'avance au-devant du mal, seul, sans autres armes que sa psychologie, sa science et sa bonté.

La « psychothérapie » prônée dans ce livre a pour principe l'influence du moral sur le physique, c'est-à-dire de la représentation mentale sur les états corporels ; d'où la possibilité de modifier et même de supprimer les désordres fonctionnels par voie d'éducation. A vrai dire, la psychothérapie n'est pas un procédé nouveau, elle a toujours existé, elle a toujours été, à l'insu même des guérisseurs, le facteur principal dans les cures obtenues ; et de nos jours, la création du mot montre que l'on s'occupait de la chose. Mais le docteur Dubois a tout l'air de fonder à Berne une psychothéraphie vraiment scientifique ; il a réuni une somme d'expériences suffisantes pour établir une tradition et imposer sa méthode.

Cette psychothérapie diffère des procédés déjà employés de suggestion, d'hypnose, ou d'encouragement moral, en ce qu'elle est — au moins de tendance — purement rationnelle. La tare mentale qui est au fond de tous les maux nerveux est avant tout un illogisme. Le traitement consiste à ramener le malade à des vues claires et justes sur son état, à faire naître en lui la confiance de la guérison, empêchée jusque-là par de fausses idées sur la nature de ses souffrances. La thérapeutique matérielle, agissant par « suggestions à rebours », l'entretenait dans la conviction de sa faiblesse. Mieux vaut utiliser la tendance naturelle de l'organisme au fonctionnement régulier en l'absence de toute intervention locale, et s'appliquer à l'éducation rationnelle qui révèle au malade, avec le sentiment de sa propre puissance, le peu d'autonomie de ces désordres qu'il croyait hors de son atteinte. Cette vérité une fois comprise, la tâche désormais imposée, mais légère, sera la reprise de possession graduelle de soi-même, le déploiement courageux de l'activité normale, dégagée des préoccu-

pations égoïstes, et tournée vers l'accomplissement joyeux du Bien, qui seul donne à la vie sa plénitude.

Voilà une porte trouvée entre la thérapeutique et la morale. Et vraiment il serait à souhaiter qu'elle restât grande ouverte ; elle donne beaucoup d'air.

Ce livre si suggestif n'est pas seulement d'un homme qui pense ; il est aussi, ce qui est grave, d'un médecin qui guérit. Les procédés et les résultats sont simplement exposés. Depuis plus de vingt ans, les cas les plus variés et des cures admirables n'ont cessé d'encourager la méthode. Qu'on lise, par exemple, les leçons xx et xxi sur la cure des dyspeptiques. Les théories peuvent être assurées de s'imposer tôt ou tard, qui se présentent sur la recommandation de faits aussi éloquents.

Est-ce à dire que la question de la psychothérapie soit close ? Ce livre, si grave pourtant, s'achève sur un coup de clairon triomphant qui sonnera faux à bien des oreilles, tant nos habitudes positives ont développé en nous la satiété de toutes les formes de l'exclamation. Les malades qui parcourront ces pages (elles ne sont pas écrites pour eux) n'y retrouveront plus l'influence personnelle de l'auteur, cette suggestion par contact d'un homme meilleur que ses idées, et si puissante malgré lui. Les idées étant livrées à elles-mêmes, plusieurs parmi les praticiens et les éducateurs les rejetteront : ce sont les arrêtés, qui ne savent plus apprendre. Les esprits accueillants seront d'abord ravis de rencontrer tant de préoccupations métaphysiques et morales chez un homme de science et un positif ; ils le seront davantage de trouver enfin, chez ce métaphysicien et ce moraliste, une orientation d'esprit franchement intellectualiste, — si rare parmi les philosophes d'aujourd'hui. En examinant de plus près, ils se demanderont bientôt si l'alliance de ces qualités ne serait pas plutôt l'effet d'un heureux hasard de tempérament que de l'unité logique du système. La philosophie présentée est inadéquate aux faits pris comme base, et en somme, inférieure à la tâche qu'elle prétend assumer. Parmi les points de départ, en effet, le premier est le parallélisme rigoureux des faits physiques et des faits psychiques, et leur mutuelle influence ; de là se conclurait, il semble, l'unité du sujet, la synthèse du corps (matière) et de l'âme (forme) ; vouloir en tirer l'identité de ces deux éléments, comme le prétend le monisme, est dépasser gratuitement les prémisses. Le second

fait regardé comme fondamental est celui-ci : tout vouloir est motivé, soit dans l'ordre sensible, soit dans l'ordre intellectuel. Fait incontestable, mais dont l'auteur croit à tort pouvoir déduire le déterminisme pur, comme si dans les deux ordres la détermination s'effectuait suivant la même loi. Ces flexions du raisonnement apparaissent mieux à mesure que le système se développe, et à notre avis elles l'énervent. C'est compromettre une exhortation à la maîtrise de soi, que de l'appuyer sur la doctrine de la passivité. Il n'est pas jusqu'au principe, très juste en lui-même, de l'éducation rationnelle qui ne paraisse chanceler dans les restrictions dont on l'enveloppe en le posant : l'intelligence qui reconnaît les idées morales sans se préoccuper de leur fondement objectif, n'a pas un motif intellectuel de s'y soumettre, elle salue un drapeau dont elle ignore la couleur. Or il y a là plus qu'inadvertance ou timidité : pour la raison, toute restriction est un illogisme. Aussi bien, ce n'est pas assurer le triomphe de la moralité que de la présenter comme la détermination de l'esprit par de beaux songes.

Les simples penseront ainsi, avec les intellectualistes décidés à pousser jusqu'au bout leur pensée.

C'est pourquoi l'ouvrage du docteur Dubois n'est pas encore tout à fait le bon livre de psychothérapie que nous eussions été en droit d'attendre. Son mérite, sa réelle utilité sera d'avoir ouvert un jour nouveau sur la nature des maladies nerveuses, sur leur curabilité, sur le traitement humain qu'elles appellent; ensuite d'avoir montré que ce même traitement est susceptible d'une valeur morale, et qu'il fournit à l'homme soucieux de la perfection des moyens faciles et toujours trop négligés. Les médecins et tous ceux qui ont charge d'âmes feront leur profit de ces leçons précieuses. Et ceux que la réflexion et l'expérience ont convaincus de l'insuffisance du stoïcisme passeront outre, pour les appuyer sur un terrain plus solide, parce que plus intellectuel et plus large, où l'éducation rationnelle ne puisse désormais que gagner.

II. Le chef-d'œuvre de Feuchtersleben revient au jour pour la quatrième fois en France, et cet empressement de sa part est significatif. Le titre ne renseigne qu'imparfaitement sur l'ouvrage; il s'agit plutôt de l'hygiène du corps, assurée par la maîtrise de l'âme. « Personne n'a le courage d'être soi-même, et cependant la santé repose sur le développement libre et spontané de l'individu. »

Peu de théories dans ce livre classique, presque pas de méthode, mais des intuitions, et souvent profondes, à peine dirigées par la science, des effusions morales et poétiques, à peine modérées par la technique du médecin. Peut-être est-ce là ce qui en fait la lecture si suggestive et si relevante, chacun pouvant adapter à ce système indéfini les contours de sa propre mentalité.

L'idée maîtresse est vraie, quoique poussée parfois à un degré de généralisation où elle défie l'expérience. Dire, par exemple, que la beauté du corps n'est que l'empreinte de la beauté morale (tout le chapitre IV) est prendre les choses de trop haut. Nos yeux sont faits pour des spectacles plus rapprochés, où les exceptions se multiplient au point de s'imposer elles-mêmes comme règles. Par endroits, où l'exagération est plus sensible encore, on retrouve quelque chose comme l'animisme de Stahl. Mais ce qui se reprocherait avec sévérité à un philosophe, se pardonne aisément aux poètes ; et qui, malgré tout, se retiendrait d'aimer un médecin qui écrit des ordonnances comme celle-ci :

« Dans l'enchaînement immense des caractères et des destinées humaines, cherchez la place qui vous est marquée, la fonction que vous avez à remplir, et votre valeur une fois connue, efforcez-vous d'être et de rester vous-même, pur et vrai comme une parole de Dieu. »

Je ne sais pourquoi l'éditeur s'est permis d'intercaler dans le texte une masse de documents choisis sans grand discernement et d'authenticité souvent douteuse. Les exemples fournis par Feuchtersleben suffisaient à son dessein.

Victor POUCEL.

KASR ASCH-SCHAMM'AH AU VIEUX CAIRE

OU LA BABYLONE D'ÉGYPTE

Non loin de l'extrémité sud du vieux Caire, à trois cents mètres de la rive orientale du Nil, s'élève une enceinte de hautes murailles d'un aspect particulier, complètement isolée des autres habitations. C'est Kasr asch-Schamm'ah, le château de la lumière.

Les murailles de l'enceinte, faites de cinq rangs de pierres qui alternent avec une triple rangée de grosses briques, sont manifestement de construction romaine. L'entrée a quelque chose de mystérieux : une porte basse bardée de fer, dont l'embrasure n'est qu'un trou percé au travers du gros mur dans une fosse à deux mètres sous le sol ; puis une rue étroite entre de sombres et hautes murailles presque sans ouvertures et à moitié ruinées. Dans les rues, pas une boutique, pas un marchand ; on n'entend pas un cri, pas même le bruit d'un outil : c'est le silence et la solitude d'une ville abandonnée. Cependant, au bruit des pas, quelques pauvres gens, quelques enfants demi-nus sortent de portes basses et s'offrent à conduire l'étranger dans les vieilles églises du bourg.

A considérer les remparts et les tours, les nombreux et antiques monuments de l'art chrétien réunis dans cette enceinte, on se sent dans l'un des centres qui attirèrent le plus vivement l'intérêt politique et religieux des générations passées.

Ce fut contre ces murailles que se dirigèrent les plus grands efforts de l'invasion musulmane en Égypte. Elles arrêtèrent, sept mois durant, les armées du calife 'Omar commandées par 'Amr Ibn el-'Asi. Ce fut en vue de ces bastions que le jacobite Maqaouqas[1], gouverneur de la moyenne Égypte, livra aux musulmans la forteresse, clef du Delta et de la haute Égypte, et signa le triomphe définitif de l'islam. Ce fut au pied de ses tours que le

1. Le nom de Maqaouqas, sous lequel on désigne ordinairement ce triste personnage, n'est qu'un titre, en grec μαχαύχης ; son vrai nom est Georges Ménas Parkabiou.

vainqueur bâtit une capitale pour les nouveaux maîtres du pays, la ville de Al-Fosta, la tente, qui donna naissance au Caire.

Depuis des siècles, les chrétiens de tous les pays viennent vénérer à Kasr asch-Schamm'ah, dans la crypte de l'église d'Abou-Sargah, Saint-Serge, le lieu où, suivant une respectable et bien ancienne tradition, la sainte famille de Jésus, Marie, Joseph, s'arrêta quelques jours au temps de son exil en Égypte. En ces lieux bénis les chrétiens élevèrent de superbes églises ; leurs patriarches aimaient à y séjourner ; plusieurs d'entre eux y furent élus et intronisés au temps des troubles qui agitèrent l'Église d'Alexandrie. Kasr asch-Schamm'ah fut un moment la capitale religieuse des coptes.

Dans ces dernières années, l'état de délabrement des édifices attira l'attention du Comité pour la conservation des monuments de l'art arabe. Le plus pressant était de maintenir ce qui restait de l'enceinte romaine. Il est si peu de monuments de la domination romaine en Égypte ! Le comité voulut bien étendre le champ de ses travaux sur ces murailles nullement arabes, encouragé par l'espoir de trouver dans les fouilles quelque débris donnant la date ignorée de la construction ou éclairant les origines encore obscures de la petite cité.

On dégagea la porte romaine du sud, enterrée jusqu'à la naissance du cintre, on consolida par un revêtement à jour les deux tours qui flanquent la porte ; et maintenant on songe à ouvrir la voie qui pénétrait dans la cité, voie au-dessus de laquelle s'élève la vieille église el-Mouallakah, la Suspendue. Ces travaux, magnifiquement exécutés au prix de lourds sacrifices, environ quatre-vingt mille francs, n'ont fourni jusqu'ici aucun nouveau document de quelque importance pour l'histoire locale.

Essayons néanmoins de soulever un peu le voile qui nous cache les origines de Kasr asch-Schamm'ah et de son enceinte.

Durant la période gréco-romaine, le bourg ou château s'appela du nom de Babylone ; il fut la Babylone d'Égypte. L'itinéraire d'Antonin compte douze milles de Babylone à Héliopolis, ce qui est à peu de chose près la distance de l'obélisque d'Héliopolis à Kasr asch-Schamm'ah. Une ancienne liste des sièges épiscopaux d'Égypte, conservée à Oxford [1], identifie Babloûn et el-Fostat. Du

1. J. de Rougé, *Géographie de la basse Egypte*, p. 155. Paris, 1891.

reste, le nom de Babylone s'est conservé jusqu'à nos jours dans celui de deir Babloûn [1], vieux couvent copte, situé deux cents pas au sud de l'enceinte romaine.

Les auteurs grecs parlent de l'origine de ce nom. Diodore de Sicile [2] raconte que des captifs, amenés par Sésostris de la grande Babylone, s'emparèrent d'un château fort et l'appelèrent du nom de leur patrie. De cette forteresse ils faisaient des incursions dans la contrée d'alentour; puis ils finirent par se soumettre et obtinrent grâce.

Strabon [3] vit Babylone durant son voyage en Égypte. Il l'appelle un château fort abandonné. « Là, dit-il, les Babyloniens se révoltèrent et obtinrent ensuite des rois d'Égypte la concession d'un établissement. » Ktésias [4] parle de même.

Flavius Josèphe donne une version un peu différente [5]. Selon lui, le château de Babylone aurait été bâti au temps de l'occupation du pays par les armées de Cambyse, cinq cent vingt-cinq ans avant Jésus-Christ.

Eutychius [6], et à sa suite le plus grand nombre des auteurs arabes cités par Makrisi [7], attribuent la fondation de la Babylone d'Égypte à des rois persans ; mais ils ne s'accordent ni sur le nom, ni sur l'époque du fondateur.

Les musulmans appelèrent le château de divers noms : Kasr er-Roum, le château des Grecs; deir en-Nasarah, le couvent des chrétiens; deir Mari-Ghirghis, le couvent de Saint-Georges; Kasr asch-Schamm'ah, littéralement le château de la bougie, métaphoriquement le château de la lumière, nom qui a prévalu tant chez les coptes que chez les musulmans.

Ce singulier nom n'est pas sans analogie avec celui de Baby-

1. Les coptes prononcent Dabloûn.
2. *Hist.*, liv. I, 56.
3. *Géog.*, liv. XVII, I, § 35. — C'est assurément de la même colonie de Babyloniens qu'il est question un peu plus loin, quand, énumérant les animaux adorés en Egypte, Strabon cite « le Cepos (Kypos) ou pavian, adoré des Babyloniens établis près de Memphis ». On sait que le pavian est une espèce de singe. (Liv. XVII, p. 1455 de la traduction de Karl Kærcher, Stuttgart, 1832.)
4. *Fragm.*, liv. II, 13. Edition Dindorf.
5. *Ant. Jud.*, liv. II, 5.
6. Dans la *Patrologie* de Migne, t. III, p. 967.
7. T. I, p. 287 de l'édition de Boulaq.

lone, qui le précéda. Babylone signifie en chaldéen porte de El, le grand dieu des Babyloniens, que l'on identifie en quelque manière avec le soleil. Or, porte du soleil, selon les génies des langues orientales veut dire aussi ville de la lumière, ville lumineuse, glorieuse [1].

Le même nom renferme manifestement une allusion à certains faits rapportés par les auteurs arabes. Les Persans, disent-ils après Eutychius [2], élevèrent dans le château un temple au culte du feu, dont une coupole, Koubba ed-Doukhan, la coupole de la fumée, située au-dessus de la mosquée al-Mouallak, marquait encore l'emplacement au temps du géographe Yakout [3]. On allumait des bougies sur la crête des murs au commencement de chaque mois, lors du passage du soleil d'un signe du zodiaque à un autre, afin que le peuple apprît que l'astre était entré dans une nouvelle constellation [4]. L'une des portes s'appelait bab esch-Schamm'ah. Elle donna son nom au château tout entier [5].

Que des Persans, vainqueurs ou captifs, soient venus habiter cette localité après les grandes invasions de Cambyse et de Darius, il n'y a rien là de surprenant. Que, à cause de la ressemblance de situation sur le bord d'un grand fleuve, ils aient appelé leur demeure du nom de l'ancienne capitale de la Mésopotamie, et qu'ils y aient apporté la religion de leur pays, tout cela est assez naturel. Aussi nous ne nous étonnerons pas qu'on ait découvert récemment, dans les monceaux de débris qui entourent Kasr asch-Schamm'ah, plusieurs objets religieux identiques à d'autres trouvés dans les anciens temples de la Perse [6].

Cependant le manque de documents antérieurs aux historiens

1. Du Bois-Aymé dans la *Description de l'Égypte* (*Expédition française*), t. V, p. 60.

2. *Loco cit.*

3. *Dictionnaire de géographie*, t. IV, p. 112. — Cf. Makrisi, *loco cit.*

4. Alouâqidi, cité par Makrisi, *loco cit.*

5. Makrisi, *loco cit.*

6. Il s'agit, écrit le docteur Fouquet, de lampes, de cassolettes en ma possession, qui furent trouvées sur l'éminence voisine de Kasr asch-Schamm'ah. Elles sont d'une pierre grise, qui vient certainement d'un pays éloigné. Plusieurs pièces identiques, moins bien conservées, se voient dans les salles du Louvre, où sont réunies les collections provenant des fouilles de M. de Sarzec. Elles sont étiquetées : objets servant au culte mazdaïque. — M. Cayet a représenté ces objets dans son livre de *l'Art persan* : lampes (avant et après la préface du livre), lampe et cassolette, p. 21, cassolette, p. 32.

grecs du siècle d'Auguste et le défaut de conformité dans les récits des auteurs anciens sur la fondation de la Babylone d'Égypte, ont laissé la voie ouverte à de nouvelles conjectures. « Le nom de Babylone, dit M. Maspero[1], vient probablement du terme Banbonou, Barbonou, Babonou, qui sert à désigner, sous la forme Hât-Banbonou, un quartier d'Héliopolis, ou plutôt un bourg voisin de cette ville, d'après le *Dictionnaire de géographie* de Brugsch. » (P. 194-195.) L'ancien nom du lieu serait donc Banbonou ou l'un de ses dérivés, et la ressemblance aurait donné lieu à la transformation de ce nom en celui de Babylone, ainsi qu'à la légende grecque rapportée par Diodore. C'est ainsi que dans le voisinage, la ville antique de Troiou, aujourd'hui Tourah sur le Nil, eut son nom changé par les Grecs en Troja. « Les récits recueillis par les historiens que Diodore avait consultés, ajoute M. Maspero, sont des arrangements de l'époque saïte, destinés à expliquer aux Grecs la présence sur le territoire égyptien de noms rappelant ceux de la Babylonie, de la Chaldée et de la Troie homérique. »

D'autre part, H. Brugsch[2] et J. de Rougé[3] ont identifié la Babylone d'Égypte avec l'antique localité de Khérau, dépendante de la cité d'Héliopolis.

Et, voici que M. Casanova, de la *Mission française d'égyptologie* au Caire, dans le *Bulletin* de cette mission (fasc. I), émet une autre conjecture, meilleure, à notre avis, que les deux précédentes. D'après d'antiques documents, il existait tout proche du lieu où s'élève le vieux couvent deir Babloûn, un temple où se reposait le bœuf Apis quand il allait de Memphis à Héliopolis. Le temple s'appelait Pi-Api-n-On, la demeure d'Apis à On ou Héliopolis. Ce serait de ce nom Piapinôn que les Grecs auraient fait Babylone. Pour Kérau, le même savant prouve assez bien qu'il se trouvait en face de Memphis de l'autre côté du Nil et par conséquent doit être identifié avec la ville actuelle d'Hélouan.

Est-ce là le dernier mot de l'égyptologie sur l'origine de la Babylone égyptienne ? L'avenir le dira. Pour le moment nous nous en tenons encore à l'affirmation unanime des auteurs grecs

1. *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, t. II, p. 441, n. 2, 1897.
2. *Dictionnaire de géographie*, p. 625.
3. *Op. cit.*, p. 87.

et arabes, que la Babylone d'Égypte fut une colonie de Babyloniens ou mieux de Persans.

Quant à l'époque de la fondation, le silence complet d'Hérodote sur cette ville indique assez clairement qu'elle n'existait pas, ou du moins avait peu d'importance, quand le célèbre historien et géographe vint en Égypte. Elle put être fondée quelques années plus tard, après l'expédition de Darius II contre les Égyptiens révoltés, vers l'an 314 avant Jésus-Christ.

La position de Babylone, à la tête du Delta, du côté où les hauteurs s'approchent le plus du fleuve, dut attirer l'attention des Romains. Dès les premières années de leur occupation, ils en firent un poste militaire ; Strabon, venu en ces lieux l'an 25 avant Jésus-Christ, onze années seulement après que l'Égypte eût été réduite en province romaine, vit à Babylone « le camp permanent de l'une des trois légions qui gardaient l'Égypte [1] ».

« Une hauteur, dit-il, s'étend depuis le camp jusqu'au Nil, d'où l'eau est élevée par le moyen de roues et de machines en hélice. Une centaine d'ouvriers sont occupés à ce travail. De là on voit distinctement les pyramides, situées à peu de distance sur la rive opposée, près de Memphis [2]. » C'est dire que le camp n'était pas sur l'emplacement de l'enceinte actuelle, mais sur la hauteur rocheuse qui la domine au midi, tout proche de deir Babloûn [3]. Dans l'enceinte présente on n'aurait pas eu besoin de travailleurs et de machines pour élever l'eau ; il eût suffit de creuser à peu de profondeur dans le sol d'alluvion : et de ce lieu bas on ne voit pas mieux les pyramides que de tout autre point de la plaine. C'est dire aussi que le camp était sur la hauteur située au midi de Kasr asch-Schamm'ah ; car celle-ci répond exactement au texte de Strabon, se trouve tout à fait dans les conditions qu'il suppose. Elle est un prolongement de la partie du Moqattam nommée dans le pays Gébel-Giouchy, et se continue jusqu'à l'ancien lit du fleuve reconnaissable, près de deir Michaïl, à une brusque déclivité du sol, sous laquelle passe un aqueduc romain [4].

1. La *Notitia Dignitatum*, etc., édition Seeck, p. 59, nous apprend que la légion *decima tertia* était campée à Babylone, tandis que la *quinta macedonica* était à Memphis.

2. *Géog.*, liv. XVII, chap. I, § 35 (traduction de Karl Kærcher, p. 1446).

3. Makrisi, *loco cit.* — Pococke, *Description de l'Orient*, t. I, pl. IX.

4. Alfred J. Butler, *The Ancient Coptic Churches*, t. I, p. 177.

Ajoutons qu'il existait encore, il y a deux siècles, plusieurs restes de constructions romaines sur cette même hauteur, comme on le voit par le plan du Caire dressé en 1754 par le voyageur Fourmont[1]. Ces restes sont aujourd'hui disparus ; leurs matériaux furent probablement employés à la construction des nombreux moulins à vent qui couronnent le plateau.

L'impossibilité de se procurer de l'eau sur la hauteur en cas d'investissement dut engager les gouverneurs romains de l'Égypte à installer la légion dans la plaine, où l'eau ne peut faire défaut. Ils entourèrent d'épaisses murailles et de bastions le centre de population situé au bas du plateau, la Babylone d'Égypte, en firent le quartier général de la légion, sa citadelle en cas d'attaque.

Reste à savoir l'époque de cette nouvelle installation militaire.

Assurément l'enceinte fortifiée de Kasr asch-Schamm'ah est postérieure à Strabon. Si elle eût existé au temps de son voyage, il n'eût pas manqué de la signaler; car, malgré sa simplicité, elle mérite, par la perfection et l'ampleur de la construction, une place parmi les impérissables monuments que Rome se plaisait à édifier en témoignage de sa force et de sa grandeur chez les peuples nouvellement soumis à son empire.

Faut-il, comme plusieurs l'ont pensé, attribuer cette construction à l'empereur Trajan qui, après avoir creusé le canal du Nil à la mer Rouge, l'*amnis trajanus*, aurait élevé une forteresse pour en défendre l'entrée, située probablement tout proche au nord, à Foum el-kalig ? Dans ce cas, les remparts de Kasr asch-Shamm'ah dateraient à peu près de la centième année de notre ère. Pourtant, à voir les moulures assez maigres du fronton de la porte restée debout, et le petit aigle romain de dix à quinze centimètres, plaqué sous l'extrémité de droite du fronton, à la manière d'un papillon de nuit au repos, on songe à une époque plus basse, on pense à l'empereur Probus (281) qui, au dire des historiens, éleva sur la terre d'Égypte grand nombre de temples, de ponts, de portiques et de palais[2].

Il n'y a pas lieu, ce semble de chercher une date postérieure ;

1. Fourmont, *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis.* Paris, 1755.

2. A. J. Butler, *op. cit.*

car les actes du martyre de saint Til, mis à mort vraisemblablement dans la persécution de Dioclétien (284), trois années après le règne de Probus, disent assez clairement que la forteresse existait à cette époque. — Til, à l'âge de seize ans, fut enlevé de force de la maison paternelle et enrôlé dans la garnison de la forteresse nommée Babylone, où commandait le tribun Callinicus. Plus tard le gouverneur de l'Égypte, nommé Arien, étant arrivé à Babylone, assembla toute la légion et commanda aux soldats d'adorer les idoles [1].

Il est vrai que dans la tour la mieux conservée de l'enceinte romaine, celle qui supporte aujourd'hui l'église de Saint-Georges, on voit, à l'étage inférieur, deux colonnes dont les chapiteaux ont une croix taillée en relief dans le feuillage, non sculptée après coup, ce qui paraît indiquer une époque chrétienne postérieure à Probus et à Dioclétien. Pourtant rien n'empêche de voir dans ces colonnes un embellissement ajouté après la construction des murailles de la forteresse, et de s'en tenir pour la construction de celle-ci à la date de Probus, qui présente jusqu'ici plus de probabilité qu'aucune autre.

Malgré la persécution, la communauté chrétienne de Babylone grandit assez pour qu'il fût jugé nécessaire de lui donner un évêque au cinquième siècle [2].

On sait que, sous les empereurs de Constantinople, la ville d'Alexandrie était la résidence habituelle des gouverneurs de l'Égypte; le château de Babylone fut pour eux comme un pied à terre, où ils se rendaient de temps à autre. A cette époque, le Nil touchait l'enceinte, le nilomètre était installé à l'intérieur, les bateaux venaient s'amarrer contre la porte occidentale, qui devait se trouver entre les deux grosses tours du couchant, dont l'une supporte l'église Saint-Georges et l'autre, à quelques pas au midi, est actuellement en train de s'écrouler tout à fait. Il y avait peut-être un fossé plein d'eau et un pont devant la porte méridionale ou un quai en contre-bas; car, dans les récents travaux dont nous avons parlé, on a mis au jour, devant cette porte,

1. Quatremère, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Egypte*, t. I, p. 45 *sqq*.
2. Le Quien, *Oriens Christianus*, t. II, p. 556.

un dallage situé deux mètres plus bas que le seuil, et probablement couvert par les eaux durant l'inondation.

Cet état de choses subsista jusqu'à l'entrée des musulmans, jusqu'à la fondation d'al-Fostat, qui devint peu à peu Le Caire. L'histoire nous dit qu'al-Fostat fut bâtie sur la plaine inhabitée qui entourait Babylone[1]. L'enceinte romaine de Kasr asch-Schamm'ah, quelques-unes de ses églises, et en particulier la crypte d'Abou-Sargah, marquant le lieu du repos de la sainte Famille, sont donc les plus anciennes constructions de ce vaste et superbe ensemble que l'on nomme Le Caire.

Le vainqueur 'Amr Ibn el-'Asi respecta le château et ses édifices religieux. Au lieu d'en partager la propriété entre les siens, il l'érigea tout entier en bien wakf[2], bien ecclésiastique inaliénable. Les chrétiens, particulièrement les jacobites, continuèrent de l'habiter en grand nombre et y jouirent habituellement d'une tranquillité qu'ils n'avaient pas ailleurs. Et même, d'après les indications de plusieurs papyrus coptes[3], la ville conserva, durant plusieurs siècles, une certaine importance comme place de commerce avec la haute Égypte.

Au milieu des luttes ardentes des premiers siècles de la domination musulmane, Kasr asch-Schamm'ah devint à plusieurs reprises le centre principal de la religion chrétienne en Égypte ; aussi son nom revient-il fréquemment dans l'histoire des patriarches[4]. Le preux Schenoudah, auquel on attribue l'honneur d'avoir fixé la dernière forme des caractères coptes, y fut élu patriarche dans l'église d'Abou-Sargah, en l'année 859. Le patriarche Christodule se fit proclamer en 1047 dans l'église rivale el-Mouallakah, ce qui excita les réclamations du clergé d'Abou-Sargah[5]. Il paraît cependant que, dans la suite, les patriarches se firent proclamer sans conteste dans el-Mouallakah. Plus tard, en 1329, cette église fut en grande partie détruite par un incendie[6]. Vers l'an 880, le patriarche jacobite Michel III, ne pouvant satisfaire à ses engagements vis-à-vis du trésor,

1. Makrisi, t. II, p. 510.
2. Ibn Abdoul Hokam, cité par Makrisi, t. I, p. 287.
3. *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. V, fasc. 1, 2, p. 23, 45.
4. Voir Renaudot, *Historia patriarcharum Alexandrinorum.*
5. Le Quien, *op. cit.*, t. II, p. 482.
6. Aboulféda, *Annales*, t. IV, p. 109 de l'édition de Constantinople.

vendit aux Juifs plusieurs propriétés ecclésiastiques[1]. Ce fut alors vraisemblablement que l'ancienne église de Saint-Michel dans Kasr asch-Schamm'ah passa aux mains des Juifs et devint une synagogue.

Aujourd'hui des prêtres coptes et grecs orthodoxes, de pauvres chrétiens de ces deux confessions, quelques religieuses coptes et quelques juifs habitent seuls parmi ces murailles élevées par les maîtres du monde, et paraissent n'avoir pas d'autres destinées, comme ces murailles elles-mêmes, que de garder d'une ruine totale des temples, riches monuments d'un art chrétien qui n'est plus, auxquels sont attachés bien des souvenirs de l'histoire et aussi l'humble souvenir de Jésus enfant et exilé.

Michel JULLIEN.

1. Le Quien, *op. cit.*, t. II, p. 474.

BULLETIN

D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

Publications de la « Commission des Pères » de Berlin. — Dictionnaire de théologie catholique. — Nouvelle édition des Œuvres de saint Bonaventure. — Hymnologie.

Parmi les premières publications de la « Commission des Pères de l'Église », instituée dans l'Académie des sciences de Berlin, les *Études* ont déjà signalé deux volumes d'Origène, comprenant notamment son grand ouvrage apologétique *Contre Celse*[1]. Deux autres ont paru depuis lors, où commencent ses œuvres exégétiques. Le tome III[2] se compose principalement des vingt homélies sur le prophète Jérémie et donne, en outre, les fragments du *Commentaire sur les Lamentations* et de l'exposition des livres de Samuel et des Rois. L'éditeur, M. Erich Klostermann, avait déjà indiqué, dans les *Texte und Untersuchungen* (N. F., I, 3)[3], les recherches qu'il a faites en vue d'améliorer le texte des homélies sur Jérémie. Pour ce texte, comme pour celui des fragments, s'il n'a pas trouvé de sources nouvelles, il a mieux utilisé celles dont disposaient déjà ses devanciers.

Beaucoup plus important est le tome IV, contenant le commentaire volumineux, bien qu'inachevé, sur l'Évangile de saint Jean[4]. L'éditeur est M. Erwin Preuschen, bien connu par sa collaboration au grand ouvrage de M. Ad. Harnack sur l'histoire de

1. *Études*, 1900, t. LXXXIV, p. 241. — Nous devons mentionner la réponse faite par l'éditeur, M. Paul Kœtschau, aux critiques assez vives, mais justifiées seulement en partie, d'un autre savant professeur allemand; elle est intitulée *Kritische Bemerkungen zu meiner Ausgabe von Origenes' Exhortatio, contra Celsum, de Oratione. Entgegnung auf die von P. Wendland in den* Gött. Gel. Anz. 1899, n. 4 *veröffentlichte Kritik*. Leipzig, Hinrichs, 1899. In-8, 82 pages.

2. Origenes *Werke Dritter Band*... hgg. von Dr Erich Klostermann. Leipzig, Hinrichs, 1901. Grand in-8, L-351 pages. Prix : 12 Mk. 50.

3. Cf. *Études*, 1901, t. LXXXVI, p. 110.

4. Origenes *Werke Vierter Band. Der Johanneskommentar* hgg. von Lic. Dr Erwin Preuschen. Leipzig, Hinrichs, 1903. Grand in-8, CVIII-668 pages.

l'ancienne littérature chrétienne avant Eusèbe[1], et par d'autres savants travaux. Dans son introduction de plus de cent pages, il nous renseigne d'une manière complète, cela va sans dire, mais en même temps fort intéressante, sur les manuscrits consultés ainsi que sur les éditions antérieures. De plus, sous la rubrique « Histoire littéraire » (*Litterargeschichtliches*), il nous parle non seulement de l'occasion, de la date et des autres circonstances de la composition du *Commentaire sur saint Jean*, mais encore de la méthode du commentateur, de ses sources et des modèles qu'il a suivis, du texte biblique employé par lui.

On sait quelle place excessive Origène donne à l'interprétation allégorique, jusqu'à lui sacrifier trop souvent le caractère historique des livres saints. En cela, selon M. Preuschen, il s'est laissé séduire par l'exemple des Alexandrins, surtout de Philon. Cependant le goût de l'allégorie ne l'aurait pas entraîné dans cette voie décevante, autant que l'expérience des difficultés de la conciliation des récits bibliques. Le nouvel éditeur montre cependant qu'Origène ne néglige pas l'interprétation « grammaticale et historique ». Son collaborateur, M. Kœtschau, avait fait une observation analogue pour les livres contre Celse. Mais le but de ce dernier ouvrage, où il voulait réfuter un philosophe païen, commandait en quelque sorte à Origène de se tenir le plus possible à l'exégèse littérale. Il est remarquable que, dans ce commentaire sur le quatrième Évangile, où il pouvait se donner plus de champ, le grand docteur alexandrin ne laisse pas que de faire les plus louables efforts pour élucider le sens littéral des textes. Il ne dédaigne pas de rechercher, à cet effet, le secours de la géographie, de l'archéologie, de la chronologie, aussi bien que de la philologie, de l'étude comparative du langage biblique et même de la critique des manuscrits, comme le font les exégètes modernes. M. Preuschen en cite plusieurs exemples intéressants. Faut-il en conclure qu'Origène ne renonce à l'interprétation historique que lorsqu'elle lui paraît impossible à défendre? Ce serait peut-être faire un trop grand honneur à son exégèse. Une chose, du moins, est tout à fait incontestable, et le nouvel éditeur l'affirme implicitement, c'est qu'Origène n'admet la possibilité

1. *Geschichteder altchristlichen Litteratur bis Eusebius.* Leipzig, Hinrichs, 1893-1904. Le quatrième volume, seconde moitié de la seconde partie, vient de paraître.

d'aucune erreur dans le texte sacré, interprété au sens légitime, c'est-à-dire au sens que l'auteur inspiré a voulu faire entendre. Si donc, à son avis, tel ou tel texte ne doit pas être pris comme « histoire » et ne peut l'être sans devenir faux, c'est que l'auteur, en l'écrivant sous l'inspiration du Saint-Esprit, n'a pas eu en vue le sens « matériel » qu'offrent ses expressions prises à la lettre, mais le sens « spirituel » qu'elles recouvrent, et qu'il veut qu'on s'arrête à celui-ci seul. Origène s'est expliqué là-dessus clairement en maint endroit, notamment dans le fameux passage sur lequel M. Preuschen appelle aussi l'attention (*Commentaire sur saint Jean*, liv. X, chap. II *sqq.*), et où le docteur alexandrin expose et essaye de justifier son système d'exégèse. Malheureusement la notion du sens « spirituel » chez Origène est trop arbitraire, et plus encore sa façon de l'établir.

En ce qui concerne le texte biblique employé par Origène, M. Preuschen examine et repousse différentes théories, entre autres celles du savant abbé J.-J. Martin qui, dans son cours fait il y a une vingtaine d'années à l'Institut catholique de Paris, a cherché à établir que les célèbres manuscrits B, ℵ, A, C, regardés généralement comme les témoins les plus autorisés du vrai texte du Nouveau Testament[1], avaient été *recensés* ou retouchés conformément aux écrits d'Origène. M. Preuschen montre qu'il faut être extrêmement réservé à affirmer qu'Origène, à un endroit donné de l'Écriture, lisait de telle ou telle manière. On sait que le grand exégète alexandrin n'écrivait pas, mais dictait ses ouvrages; quand il faisait une citation biblique, ne pouvant toujours, malgré sa merveilleuse mémoire, se rappeler les termes précis du texte sacré, surtout s'il était un peu long, il s'en remettait souvent à ses sténographes du soin de le transcrire d'une Bible. M. Preuschen en trouve la preuve dans de curieuses notes conservées par la distraction des copistes, et qui ne sont autre chose qu'un ordre donné au secrétaire de chercher des passages bibliques qui échappent à l'auteur au moment où il dicte. La conclusion forcée de ce fait, c'est que beaucoup de citations bibliques, dans les ouvrages du docteur alexandrin, repré-

1. C'était du moins l'opinion à peu près générale jusqu'à présent. Mais M. v. Soden, dans le grand ouvrage dont il a publié en 1902 le premier volume (*Die Schriften des N. T. in ihrer ältesten erreichbaren Textgestalt*), paraît vouloir soutenir un système contraire.

sentent non la Bible d'Origène, mais celles de ses copistes. Et par là s'explique, selon M. Preuschen, la divergence qu'on a pu signaler entre les citations du même passage dans ses œuvres; car les manuscrits utilisés par ses copistes ne durent pas être toujours les mêmes et rien ne prouve qu'ils fussent identiques à ceux dont se servait Origène. Enfin, nombre de leçons « singulières » ou « du type occidental » qu'on a cru voir dans ses citations, n'appartiendraient, en réalité, qu'à ses copistes, ou aux manuscrits transcrits par ceux-ci. Au contraire, le texte d'Origène lui-même, en tant qu'on peut le reconstituer avec sûreté, répondrait à celui que nous offrent les manuscrits B, א, A et qui est, d'après M. Preuschen, le résultat d'un travail d'unification déjà en grande partie accompli du temps d'Origène.

L'abus de l'interprétation allégorique chez Origène — et il faut ajouter, chez plusieurs autres anciens docteurs — répondait au goût des contemporains et trouve en partie son explication, sinon sa justification, dans le désir de les satisfaire. Les docteurs hérétiques, spécialement les gnostiques, allaient beaucoup plus loin dans ce sens : l'ouvrage même d'Origène dont nous parlons en fournit la preuve; car il cite, pour les réfuter, presque sur chaque verset des huit premiers chapitres de saint Jean, les gloses du gnostique Héracléon. On y voit que ce dernier transforme tous les faits de l'Évangile en allégories, types ou symboles; l'histoire y est complètement « volatilisée ». M. Preuschen observe très bien que, si cette exégèse a quelque rapport avec celle d'Origène, elle n'en diffère pas moins sensiblement. « Tandis que Héracléon nous laisse voir le jeu sans frein de l'imagination, la même tendance chez Origène est contenue, non seulement par l'enseignement de l'Église, mais encore par des principes herméneutiques, qui l'empêchent de vouloir à tout prix extraire de chaque mot une vérité cachée de nature mystique. Et c'est cela précisément qui a fait l'importance du rôle d'Origène. Héracléon montre comment les esprits à culture scientifique, en ce temps-là, faisaient de l'exégèse... Origène s'est efforcé de répondre à la fois aux exigences de la science et à celles de l'Église. On peut bien dire qu'il y a réussi d'une manière incomparable pour son époque. »

Un intérêt analogue à celui que les citations d'Héracléon ajoutent au commentaire d'Origène sur saint Jean, est avant tout ce qui a motivé l'admission du *Dialogue* d'Adamantius sur *la vraie foi*

en Dieu dans la nouvelle collection de Berlin[1]. En effet, cet opuscule, indûment attribué autrefois à Origène, mais qui remonte au commencement du quatrième siècle ou même un peu plus haut, met en scène des hérétiques marcionites et gnostiques, auxquels il fait exposer leurs erreurs sur Dieu, Jésus-Christ, les Écritures, etc., avec un défenseur de l'orthodoxie qui les réfute. La nouvelle édition reproduit en regard du texte grec, consciencieusement revu et amendé, la traduction de Rufin, souvent trop libre, mais qui reste toujours à consulter, surtout vu sa date, à peine postérieure d'un siècle à celle de l'original. Cette publication n'est donc pas sans importance pour les études patristiques, en particulier pour la connaissance des hérésies des premiers siècles chrétiens.

Je ne fais que signaler, aujourd'hui, les volumes déjà donnés, dans la même collection, à Eusèbe de Césarée, le « père de l'histoire ecclésiastique ». Le premier de ces volumes contient la *Vie de Constantin*, le « discours de Constantin à la sainte assemblée » et le discours adressé par Eusèbe à cet empereur à l'occasion de son trentième anniversaire de règne[2]. Le « discours de Constantin » est une pièce apocryphe du cinquième siècle, d'après le nouvel éditeur; celui-ci met en relief, dans une curieuse et neuve introduction, la vraie valeur historique des deux autres pièces.

Le deuxième volume d'Eusèbe, dont la première partie seule a paru, renfermera le texte grec de l'*Histoire ecclésiastique* avec la traduction de Rufin[3]. En même temps a été publiée dans les *Texte und Untersuchungen* (N. F., vi, 2) une traduction allemande, par le savant syriaciste M. Nestle, de la version syriaque du même ouvrage; et M. Erwin Preuschen a publié, dans la même collection (N. F., vii, 3), une traduction de la version arménienne

1. *Der Dialog des Adamantius* περὶ τῆς εἰς Θεὸν ὀρθῆς πίστεως hgg. von Dr W. H. van de Sande Bakhuyzen. Leipzig, Hinrichs, 1901. Grand in-8, lvii-256 pages. Prix : 10 Mk.

2. Eusebius *Werke I. Band* hgg. von Dr Ivar A. Heikel. Leipzig, Hinrichs, 1902. Grand in-8, cvii-358 pages. Prix : 14 Mk. 50.

3. Eusebius *Werke II. Band. Die Kirchengeschichte* bearbeitet von Dr Eduard Schwartz. *Die lateinische Uebersetzung des Rufinus* bearb. von Dr Theodor Mommsen. I. Hälfte. Leipzig, Hinrichs, 1903. Grand in-8, 507 pages. Prix : 16 Mk. 50.

des V[e] et VI[e] livres. Dans le troisième volume sont réédités l'*Onomasticon des noms de lieux bibliques* avec la version latine de saint Jérôme, et les fragments, soit grecs, soit syriaques (ceux-ci en traduction allemande) des cinq livres sur la *Théophanie*[1].

Je mentionnerai encore plus brièvement le *Livre d'Hénoch*, fragment grec et traduction allemande du texte éthiopien[2], et les *Oracula Sibyllina*[3]. Ce qu'il y a à dire de ces volumes trouvera mieux sa place dans un bulletin spécial sur la littérature des *Apocryphes*, qui s'est si considérablement étendue depuis quelques années.

Mais je ne veux pas quitter la collection des Pères grecs de Berlin, sans dire qu'il me paraît impossible, à en faire usage, de ne pas ressentir une admiration et une gratitude profondes pour l'Académie qui a ordonné une publication si belle à tous égards et pour la noble femme qui, par son intelligente libéralité, a aplani les difficultés matérielles : Mme Elise Wentzel, née Heckmann, a bien mérité le diplôme de membre de l'Académie, qui lui a été remis en la fête du centenaire de la grande compagnie savante de Berlin.

Le caractère de la plupart des articles dominants, dans les plus récents fascicules du *Dictionnaire de théologie catholique* (Paris, Letouzey), m'invite à reparler ici de cette grande publication. Tout en reconnaissant la valeur et l'intérêt des articles de théologie dogmatique ou morale, de droit canon et d'histoire ecclésiastique, tels que ceux qu'on lit sous les titres *Ascétisme*,

1. Eusebius *Werke III. Band* I. Hälfte. *Das Onomastikon der biblischen Ortsnamen* hgg. von Lic. D[r] Erich Klostermann. — II. Hälfte. *Die Theophanie* hgg. von D[r] Hugo Gressmann. Leipzig, Hinrichs, 1904. Grand in-8, XXXVI-207 et XXIX-272 pages, avec carte de la Palestine. — M. Gressmann a aussi publié une étude sur la *Théophanie* d'Eusèbe dans *Texte und Untersuchungen*, N. F., VIII, 3.

2. *Das Buch Henoch* hgg. von D[r] Joh. Flemming und D[r] L. Radermacher. Leipzig, Hinrichs, 1901. Grand in-8, 171 pages. Prix : 5 Mk. 50. Le texte éthiopien est publié dans les *Texte und Untersuchungen*, N. F., VII, 1. Leipzig, Hinrichs, 1902. In-8, XIV-172 pages.

3. *Die Oracula Sibyllina* bearbeitet von D[r] Joh. Geffcken. Leipzig, Hinrichs, 1902. Grand in-8, LV-240 pages. — Cf. *Texte und Untersuchungen*, N. F., VIII, 1 (composition et date des *Oracula Sibyllina* par M. J. Geffcken). Leipzig, Hinrichs, 1902. In-8, IV-78 pages.

Baptême, *Biens ecclésiastiques*, *Art chrétien primitif*, *Arménie*, *Asie*, *Bâle* (*concile de*), *Boniface VIII*, *Benoît XII*, et d'autres, on peut dire que les notices sur les Pères et les anciens écrivains ecclésiastiques, attirent le plus l'attention dans les cinq fascicules parus depuis un an (VIII-XII, *As-Bo*).

Elles l'attirent déjà par leur longueur; c'est d'ailleurs pour des articles de ce genre que se justifie le plus aisément une étendue qui, à première vue, peut paraître excessive. Je n'ai pas à rappeler ceux de M. Portalié sur saint Augustin, l'*Augustinianisme* et le développement de l'*Augustinisme* (cf. *Études*, t. XCVI, p. 834). Saint Athanase, saint Basile le Grand, saint Bernard, Boëce, saint Bonaventure, ont également leurs monographies développées, qui renseignent pleinement sur le caractère, les idées et les doctrines, l'action et l'influence de ces autres docteurs illustres. L'article *Athanase* permet en même temps à M. Le Bachelet de compléter son article déjà si riche sur l'*Arianisme*.

M. l'abbé Vacandard a résumé pour les lecteurs du dictionnaire la substance de sa belle histoire de saint Bernard, et il y a fait quelques bonnes additions. Parmi celles-ci, pourtant, j'hésiterais à compter le renvoi aux études de M. Turmel sur l'*eschatologie* au quatrième siècle et l'*histoire de l'angélologie* (XIIe fasc., col. 782). Heureusement, ce renvoi est immédiatement suivi d'un autre, à des articles du *Dictionnaire de théologie*, rectifiant les assertions de M. Turmel, qui est très érudit, assurément, mais trop enclin à prêter des opinions équivoques aux Pères de l'Église, faute de savoir toujours bien distinguer ou de suffisamment considérer les diverses faces des problèmes. De même, à propos de l'opinion prêtée à saint Bernard concernant la science humaine du Christ (col. 764), fallait-il inviter les lecteurs à aller se renseigner dans un article de la *Revue du clergé français*, où un anonyme pose surtout des points d'interrogation, en exagérant l'indécision de la tradition catholique sur la question?

Le R. P. Smeets, du collège de Saint-Bonaventure à Quaracchi, près Florence, offre aux lecteurs du *Dictionnaire de théologie* un excellent abrégé des précieux documents concernant la vie et les écrits du Docteur séraphique, réunis dans la nouvelle édition de ses œuvres.

Enfin, parmi les docteurs de second ordre, *Bacon* (*Roger*)

voit ses mérites scientifiques mis en belle lumière. Le savant P. Delorme, qui signe cet article, a montré une fois de plus que le célèbre franciscain a été, en diverses matières, notablement en avance sur son siècle.

Les articles sur le gnostique syrien *Bardesane* et sur *Bérenger de Tours*, l'adversaire de la transsubstantiation, éclairent d'importants épisodes de l'histoire des erreurs et des discussions théologiques. Il en est de même de la seconde partie de l'article consacré au pontificat de *Benoît XII* : c'est un exposé complet de la controverse suscitée par l'opinion de Jean XXII sur le délai de la vision béatifique.

Nous avons parlé déjà plus d'une fois de l'admirable édition de saint Bonaventure qui vient d'être terminée à Quaracchi. Il est à propos de nous y arrêter encore quelques moments.

Des dix volumes in-folio dont elle se compose, les quatre premiers sont remplis par le *Commentaire sur le Maître des sentences*; le cinquième est formé de trois tables très détaillées de ce commentaire : une des textes de l'Écriture sainte qui y sont cités et expliqués ; la seconde, générale, de toutes les matières ; la troisième, des assertions philosophiques.

Dans le sixième volume ont été recueillis les *Opuscules théologiques* de saint Bonaventure, dont plusieurs étaient restés totalement, ou pour la grande partie, inédits, quoique très remarquables : par exemple, les *Quæstiones disputatæ de perfectione evangelica*, apologie des religieux mendiants contre les attaques de Guillaume de Saint-Amour, mais où l'on trouve aussi une belle défense de l'autorité suprême du pape. Ces cinq premiers volumes fourniraient, si besoin en était, la preuve éclatante des droits de saint Bonaventure au titre de Docteur *scolastique*.

Les tomes VI-VIII contiennent ses commentaires authentiques sur l'Ecclésiaste, la Sagesse et les Évangiles de saint Jean et de saint Luc : bien qu'ils ne subsistent parfois que sous forme de canevas, ils suffisent à montrer dans leur auteur un exégète de grande valeur (voir *Études*, 1900, t. LXXXII, p. 379).

L'éloge du Docteur séraphique comme écrivain ascétique et mystique n'est plus à faire : la critique consciencieuse des éditeurs de Quaracchi, en lui enlevant plusieurs des opuscules pieux

qu'on était habitué à lire et à citer sous son nom, ne lui a fait aucun tort ; et on n'en lira qu'avec plus d'édification et de profit le tome VIII, où sont recueillis ses opuscules authentiques en ce genre, tant ceux qui conviennent à toutes les âmes religieuses, que ceux qu'il a composés pour son ordre. Parmi ces derniers, également, il en est qui paraissent au jour pour la première fois.

En réimprimant dans ce volume la célèbre *Legenda sancti Francisci*, les éditeurs ne pouvaient passer entièrement sous silence les critiques récemment formulées contre cet ouvrage, en particulier par M. Paul Sabatier. Ils y font allusion dans les *Prolegomena* au tome VIII (p. LXXXVI), en répondant qu'on aurait tort de juger cette vie de saint François d'après les règles que la science historique impose aujourd'hui aux biographes. Le but de Bonaventure ne comportait ni un exposé complet, avec chronologie rigoureuse, de tous les faits qu'il pouvait connaître, encore moins une profonde étude psychologique du *poverello* d'Assise ; il voulait avant tout édifier, exciter à la dévotion envers le saint et à l'imitation de ses vertus : de là, sans préjudice de la vérité historique, il a mis en relief de préférence sa vie intérieure et surnaturelle. Les éditeurs ajoutent avec raison que « cette vie spirituelle du séraphique François, personne, certainement, n'a jamais pu l'apprécier et la retracer mieux que le Docteur séraphique. Assurément, continuent-ils, la seule science profane et le talent naturel, sans la lumière de la foi, ne sauraient suffire pour comprendre, juger avec compétence et convenablement exposer à d'autres la hauteur d'une pareille vie. Et que dire de ceux qui regardent toute cette vie mystique et surhumaine comme un rêve de l'imagination ou une folie, et qui repoussent comme des fables les miracles mêmes du Christ et des Apôtres, rapportés dans la sainte Écriture ? Ces écrivains, suivant leurs idées mal formées, ne peuvent peindre que des images difformes des saints. » Ces dernières réflexions, visant, à n'en pas laisser douter, l'auteur d'une récente histoire de saint François d'Assise, qui a eu une vogue énorme, ne sont que justes dans leur sévérité.

L'incontestable érudition de M. Paul Sabatier, les séductions de son style, même son admiration enthousiaste pour François, et l'immense travail auquel il s'est livré et qu'il continue pour mettre en lumière tout ce qui le touche, ne sauraient le qualifier suffisamment pour l'histoire d'une telle vie, alors qu'il commence

par écarter *a priori* tous les faits surnaturels et le miracle qu'il déclare « immoral[1] ». D'ailleurs, toute sa critique, si ingénieuse et pénétrante qu'elle soit souvent, est viciée par le parti pris de faire de saint François un champion du « libre esprit », un protestant avant la lettre.

Disons tout de suite que les éditeurs franciscains s'occupent encore de M. P. Sabatier, dans leur dissertation sur la vie de saint Bonaventure, insérée au dixième et dernier volume de leur publication. Ils y réfutent une des théories favorites du brillant écrivain, à savoir celle-ci, que les idées les plus chères et les volontés les plus expresses de saint François d'Assise, spécialement en ce qui concerne la pauvreté, ont été méconnues et mises de côté dans l'organisation définitive de son ordre. La règle approuvée par Honorius III, le 29 novembre 1223, bien que rédigée par François lui-même et présentée par lui à la confirmation du pape, n'aurait fait, d'après M. Sabatier, que consacrer l'abandon de l'idéal franciscain primitif, sous la pression du cardinal Hugolin et de « l'Église ». Les seuls vrais disciples du *poverello* d'Assise auraient été les exaltés « spirituels », et même les *Fraticelli* qui furent condamnés par le Saint-Siège[2]. Saint Bonaventure qui, comme ministre général, a réprimé les partis extrêmes, et, dans ses écrits, a défendu la règle de 1223 comme exprimant la pensée et la volonté définitives de saint François quant à son institut, encourt pour cela le reproche d'avoir employé son autorité en faveur d'une interprétation infidèle de la pensée du fondateur. A l'encontre, les savants franciscains prouvent que c'est M. Sabatier qui a dénaturé cette pensée. Sans doute, saint François a

1. *Vie de saint François d'Assise*, p. 401. 5e édition, 1894.

2. *Ibid.*, p. 211. M. Sabatier a cru trouver une confirmation de premier ordre pour sa théorie dans un manuscrit qu'il a édité sous le titre : *Speculum perfectionis seu S. Francisci Assisiensis Legenda antiquissima auctore fratre Leone* (Paris, Fischbacher, 1898. In-8, ccxiv-376 pages). Mais on a démontré contre lui que cette « Légende » n'est ni de la date qu'il lui assigne (1227), ni de l'auteur (frère Léon, compagnon de saint François) auquel il l'attribue, et que c'est au contraire, selon toute vraisemblance, une œuvre de polémique, composée au début du quatorzième siècle pour soutenir les idées excessives des « spirituels » touchant la pauvreté voulue par saint François d'Assise. Voir les articles de Mgr Faloci Pulignani dans la revue, qu'il dirige, *Miscellanea Francescana di lettere, di storia, di arti*, vol. VII, p. 1-13, 33-51, 182-187; vol. VIII, p. 43-44 (Foligno, 1898-1901); du P. Edouard d'Alençon, capucin, dans les *Annales franciscaines*, t. XXXVII, p. 504-509, 558-573 (Paris, 1898); *Analecta Bollandiana*, t. XIX, p. 58-63 (Bruxelles, 1900).

toujours désiré que, dans son ordre, la pauvreté fût pratiquée le plus parfaitement possible. Mais il n'était pas le rêveur maladif, l'amant d'un idéal chimérique, qu'aime à peindre son historien protestant ; il a donc fort bien compris qu'une rigueur extrême de dénuement ne pouvait être de pratique ordinaire et générale dans un institut voué au ministère apostolique. C'est pourquoi, sans cesser d'inviter ses fils à tendre au dépouillement complet, dont il leur avait donné l'admirable exemple, il ne voulut pas, en définitive, leur imposer à titre de précepte plus que ce que porte sa règle de 1223.

Les œuvres de saint Bonaventure se terminent, dans la nouvelle édition, par les *Sermons*, qui remplissent tout le neuvième volume. Ce volume, à ce que nous disent les éditeurs, est un de ceux qui leur ont coûté le plus de peine, et nous le croyons facilement; car il s'agit ici d'une partie où leurs prédécesseurs leur avaient singulièrement laissé à faire. Ils ont dû, en effet, rejeter comme étrangers à saint Bonaventure presque tous les sermons déjà publiés sous son nom; il ne reste de ceux-ci qu'une cinquantaine parmi les quatre cent soixante-quinze qu'ils nous offrent, comme fruit de leurs recherches laborieuses à travers soixante-cinq recueils manuscrits d'Italie, de France, d'Allemagne, etc. Certes, la moisson est belle, quoique très peu de ces sermons soient authentiques dans ce sens que nous les ayons tels que le saint les a prêchés ou écrits ; la plupart se composent de notes prises par des auditeurs, tantôt assez étendues, sans équivaloir à une sténographie, tantôt très sommaires et souvent simples canevas, où l'on ne retrouve que les divisions et le squelette de la vigoureuse pensée du prédicateur. Impossible de ne pas regretter la conservation imparfaite de ces sermons, particulièrement quand les manuscrits indiquent où et devant quel auditoire ils ont été donnés. Nous y apprenons, par exemple, que Bonaventure a beaucoup prêché en France, surtout à Paris, où le roi (saint Louis), l'Université et les communautés religieuses, Notre-Dame et Saint-Denis le réclamaient à l'envi, souvent le même jour. C'est grand dommage qu'il ne reste guère de cette prédication que des *schemata* trop écourtés, bien qu'intéressants. Tel passage montre bien que l'orateur n'évitait pas les applications pratiques et actuelles. Le second sermon pour le troisième dimanche de l'Avent — lequel ne porte pas d'indication du lieu

où il a été prêché, mais, visiblement, l'a été à Paris — en offre un exemple bien remarquable dans les avis donnés aux professeurs et aux étudiants pour les mettre en garde contre l'abus de la philosophie et l'attachement excessif à Aristote. Outre ces allusions historiques, la riche doctrine théologique et ascétique, qui se révèle jusque dans les débris les plus informes de la prédication de Bonaventure, rend ce volume encore très digne d'être étudié: étude facilitée ici, comme dans les autres parties de l'édition, par d'excellentes tables des matières, des textes de l'Écriture et des auteurs cités.

Les dimensions considérables du tome IX, contenant près de huit cents pages pour les sermons et l'introduction correspondante, ont obligé de renvoyer ses tables au tome X, dernier de la publication. Plus exactement, ce volume final contient: l'*index alphabeticus rerum et sententiarum præcipuarum* pour le tome IX, l'*index locorum S. Scripturæ* pour l'ensemble des tomes V-IX et l'*index locorum SS. Patrum aliorumque scriptorum* pour les neuf volumes de l'édition.

Ces utiles compléments sont précédés, dans le même volume, de deux importantes *dissertations*. L'une, sur les *écrits* du Docteur séraphique, est la synthèse de toutes les introductions placées en tête des diverses classes d'ouvrages dont se compose la nouvelle édition. Les lecteurs pressés pourront ainsi, par la lecture de quelques pages, se rendre exactement compte des différences de cette édition d'avec les précédentes, et même se faire quelque idée de l'énorme travail de recherches et de critique d'où cette édition est issue. Des considérations justes et modérées sur le caractère propre et les mérites de l'enseignement du Docteur séraphique terminent cette première dissertation.

En second lieu vient celle qui traite de la *vie* du saint. Les éditeurs n'ont nullement cherché, ils nous en préviennent, à écrire une biographie proprement dite et littéraire. C'est la chronologie assez obscure qu'ils ont voulu d'abord élucider : ils ont pu fixer avec certitude, entre autres dates, celles de la naissance de Bonaventure (1221), de son arrivée à Paris (1242) et de son enseignement en cette ville (1248-1255), de son élection comme ministre général de l'ordre de Saint-François (1256), de sa mort (1274). Puis, ils ont suivi le saint année par année dans ses importantes situations, en indiquant sommairement tout ce que

disent de lui les témoins anciens. Pour cela, ils ont particulièrement profité des précieux documents relatifs à l'histoire franciscaine, qui ont été publiés depuis quelques années dans les *Analecta Franciscana* de Quaracchi, dans l'*Archiv* des PP. Ehrle et Denifle, etc. Je signale les curieux et édifiants dialogues entre saint Bonaventure et le roi saint Louis : les notes de la dissertation reproduisent la naïvé relation qui en est conservée dans un manuscrit du Vatican. C'est à propos des actes du saint comme général de son ordre, que ses éditeurs se sont vus obligés encore une fois de rectifier M. Paul Sabatier, sans le nommer.

Pour finir, quelques lignes sur une branche spéciale d'ancienne littérature chrétienne, l'hymnologie, qui se développe heureusement depuis quelques années.

Nos lecteurs savent qu'un jésuite allemand, le P. Guido M. Dreves, a commencé, en 1886, d'éditer, sous le titre d'*Analecta hymnica medii ævi*, une collection d'hymnes et d'autres poésies latines du moyen âge, qui ont eu jadis leur place dans les chants liturgiques et qu'on ne trouve plus maintenant que dans les manuscrits et dans quelques impressions anciennes rarissimes. Cette publication, pour laquelle l'infatigable initiateur s'est adjoint depuis quelque dix ans la collaboration de son confrère le P. Clément Blume, comprend aujourd'hui quarante-trois volumes [1]. Le mot de *poésie* n'est peut-être pas toujours juste pour ces épanchements de la dévotion de nos ancêtres. Mais nous sommes avertis que ce n'est pas pour le sentiment « esthétique » que travaillent les éditeurs. Ce n'est pas, en effet, une *anthologie* d'hymnes qu'ils prétendent donner; ils veulent rassembler les matériaux d'une histoire de l'*hymnologie* du moyen âge, et dans l'histoire il faut bien, à côté de belles œuvres, en faire figurer qui ne le sont pas.

Les perles de sentiment pur, profond, simplement sublime, et même l'expression neuve, gracieuse ou touchante, sont cependant loin de manquer dans ces milliers de compositions, d'ordinaire écrites en vue du chant, suivant des rythmes variés, pour

1. *Analecta hymnica medii ævi.* Herausgegeben von Clemens Blume und Guido Maria Dreves. Leipzig, Reisland, 1886-1904. Volumes in-8 d'environ 300 pages. — Ces volumes sont distribués en diverses séries, selon les genres : hymnes, proses, offices rimés, etc.

nourrir la dévotion et la joie des fêtes chrétiennes, à la louange de Dieu et de ses saints, surtout de la « douce Vierge Marie ». Pourtant, ce qu'une collection de ce genre offre de plus intéressant, c'est le témoignage qu'elle rend de la foi, des idées religieuses et de la piété des générations antérieures. Mettre ce témoignage de plus en plus en lumière, ce but justifie amplement les recherches que les doctes PP. Dreves et Blume font depuis tant d'années, avec une ardeur et une patience également admirables, dans toutes les bibliothèques d'Europe, spécialement dans celles qui ont recueilli l'héritage des anciens monastères, officines principales de la poésie religieuse au moyen âge.

Une bonne partie de leur moisson, et non pas la moins belle, a été recueillie en France; car notre pays, *das liederreiche Frankreich*, « tient la première place, pour la richesse en chants religieux, et notamment en ce qui concerne la poésie des *séquences* ». C'est ce qu'atteste le P. Blume au début du vingtième volume des *Analecta hymnica*, où il a réuni exclusivement des séquences autrefois en usage dans les diocèses et abbayes de France, et manifestement composées par des poètes français. Le P. Dreves avait déjà publié, dans son second volume, l'*Hymnaire* de l'abbaye de Moissac, du dixième siècle, et rassemblé dans son septième volume, sous le titre de *Prosarium Lemovicense*, toutes les *proses* d'une autre antique et vénérable abbaye française, Saint-Martial de Limoges; mais, de plus, nombre de productions d'origine française sont éparses dans toutes les séries de la collection.

Les PP. Dreves et Blume amassent de nouveaux matériaux; M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans son *Repertorium hymnologicum*, s'est proposé de cataloguer tous ceux qui existent, en indiquant où on peut les trouver et les étudier. Deux volumes, où les hymnes sont décrites d'après leurs débuts, leur sujet, le nombre de leurs vers et de leurs strophes, et rangées dans l'ordre alphabétique des initiales du premier mot, ont paru en appendice des *Analecta Bollandiana* de 1892 à 1897. Un supplément considérable est en cours de publication sous la même forme; la lettre V y est entamée [1]. C'est une œuvre extrêmement méritoire, d'une

1. *Repertorium hymnologicum.* Catalogue des chants, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine. Louvain, 1892-1897. In-8, 601 et 786 pages hymnes. — *Supplementum.* Bruxelles, Polleunis. In-8.

incontestable utilité, malgré les lacunes et même les erreurs assez nombreuses qu'on y a déjà relevées [1]. Sans doute, dans la masse de renseignements qui forme ce répertoire, il en est pour lesquels M. Chevalier a dû s'en rapporter à des informateurs pas assez sûrs, à des documents de seconde main. Peut-être serait-il préférable, dans l'intérêt des nombreux lecteurs accoutumés, non sans raison, à croire toujours un si savant guide sur parole, qu'il n'enregistrât que ce qu'il a vu et lu de ses yeux, au risque d'être moins complet pour rester exact.

Terminons par un petit problème de propriété littéraire.

Parmi les ouvrages attribués à saint Bernard, figurent plusieurs productions métriques ou rythmiques : M. Vacandard, dans son article du *Dictionnaire* déjà mentionné, en cite quelques-unes, l'*Alma Redemptoris mater*, l'*Ave Maris stella*, le *Salve Regina*, etc. Mais c'est pour dire que le saint n'en est pas l'auteur ; et il renvoie, pour les autres, à un travail d'Hauréau et au compte rendu critique qu'il en a donné lui-même dans la *Revue des questions historiques*, en 1891. Ce dernier article contient, entre autres choses, une excellente réfutation du singulier jugement porté par Hauréau sur l'hymne *Jesu dulcis memoria* : sans affirmer que cette pièce soit de Bernard, M. Vacandard a bien montré qu'elle n'offre rien d'indigne de son génie et de sa piété. Dans le *Dictionnaire*, il n'en parle pas. Omission sans conséquence; toutefois je profite de l'occasion pour signaler une publication du docteur W. Bremme — tout un volume — sur les manuscrits et les imitations ou traductions allemandes du *Jesu dulcis memoria* [2]. Cet auteur reconnaît aussi que les témoignages extrinsèques en faveur de Bernard manquent; car, quoique plusieurs manuscrits du prétendu *Jubilus S. Bernardi* remontent au treizième siècle, il faut

1. *Repertorium Repertorii. Kritischer Wegweiser durch* U. Chevalier's Repertorium hymnologicum. Leipzig, Reisland. In-8, 316 pages. Le *Repertorium* — ou, comme on pourrait l'appeler, *Correctorium* — du P. Blume se rapporte aux deux premiers volumes de M. Chevalier. Le *Supplementum* méritera moins de critiques. Voici pourtant, entre autres, une distraction : à la page 308, sous le numéro 28314 est enregistrée, comme hymne en l'honneur de *saint Martin de Tours*, une parodie du *Victimae paschali*, faite par des protestants pour célébrer *Martin Luther*.

2. *Der Hymnus Jesu dulcis memoria in seinen lateinischen Handschriften und Nachahmungen, sowie deutschen Uebersetzungen*. Mayence, Fr. Kirchheim, 1899. In-8, xvi-432 pages.

descendre jusqu'à ceux de la seconde moitié du siècle suivant, pour y trouver l'attribution à l'abbé de Clairvaux; mais M. Bremme pense que « les raisons internes parlent absolument pour lui ». Et il caractérise très exactement les qualités qui ont rendu ce petit poème si justement cher à la piété chrétienne : « tendresse et profondeur de sentiment et sainte ardeur d'amour d'une âme heureuse en Jésus-Christ, s'exprimant dans une langue simple et naïve, mais pourtant harmonieuse et qui va au cœur ». Le docteur Bremme donne les variantes de douze manuscrits, dont trois du treizième siècle : le plus ancien et le plus original paraît être celui d'Einsiedeln (de l'an 1288); l'hymne y est intitulée *De sanctissimo nomine Jesu* et contient quarante et une strophes, auxquelles les autres manuscrits, du treizième au quinzième siècle, ajoutent dix strophes. Il reproduit ensuite quatre imitations ou paraphrases latines, et, ce qui est bien plus intéressant, soixante-dix traductions allemandes, dont trois, contenues dans des manuscrits de Munich et de Bâle, sont du quatorzième siècle. Dans ce grand nombre de traductions, qui d'ailleurs sont souvent des adaptations plus ou moins libres et où figurent aussi des œuvres de protestants, quelques-unes sont vraiment réussies et rendent assez heureusement la suavité et le charme pieux de l'original.

Joseph BRUCKER.

CORRESPONDANCE

Dans le numéro du 20 juin (p. 90), M. Paul Dudon avait rendu compte d'un livre de M. Mathiez. L'auteur a cru devoir envoyer une lettre de réclamation. Volontiers nous l'aurions insérée plus tôt. Mais l'absence de notre collaborateur — à qui nous voulions permettre de répliquer — nous a contraints à ce long retard. (*N. d. l. D.*)

Caen, 23 juin 1904.

Monsieur le Rédacteur,

J'use trop volontiers de la liberté de la critique pour ne pas la respecter chez les autres et le compte rendu que vous avez consacré à mon livre n'appellerait de ma part aucune observation, s'il ne donnait à ma pensée un sens inexact. Mais le lecteur des *Études* pourra croire que je suis un disciple fervent des théophilanthropes et que je n'attends qu'une occasion de marcher sur leurs traces, alors que je n'ai pas écrit une phrase ou un mot qui permette de porter un tel jugement sur mes sentiments intimes, religieux ou philosophiques, qui sont d'ailleurs tout autres. Ce qui est vrai, c'est que je me suis efforcé de *comprendre* et de faire comprendre les théophilanthropes, d'entrer le plus profondément possible dans leur état d'esprit. C'est ce que vous appelez les étudier « avec la ferveur d'un fidèle », c'est ce que j'appelle, moi, appliquer les règles les plus élémentaires de la méthode historique.

Je n'ai pas dit, enfin, que si la théophilanthropie avait survécu, le catholicisme aurait connu la plus redoutable « concurrence », mais exactement que la théophilanthropie eût été capable d'empêcher une partie de la bourgeoisie française de retourner au catholicisme.

Le nonce Spina, qui exigea de Bonaparte la suppression de la secte, ne trouverait sans doute pas mon opinion « d'une exagération presque comique ».

Je compte sur votre courtoisie pour insérer la présente rectification dans le prochain numéro de votre Revue.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de ma considération très distinguée.

A. Mathiez.

Je réponds très brièvement aux reproches qu'on vient de lire.

1° M. Mathiez tient à faire savoir aux lecteurs des *Études* qu'il n'est pas disciple de Chemin et de La Reveillère-Lepeaux. La confidence a son intérêt. Quant à moi je n'ai jamais pensé, ni dit, ni donné à entendre que M. Mathiez fût théophilanthrope, pas plus que je n'ai pensé, dit, ou donné à entendre qu'il fût géomètre. Il n'y a qu'à relire mon texte, pour s'en convaincre.

2° M. Mathiez assure, dans son livre, que la théophilanthropie fut « la religion d'une élite convaincue et fidèle » ; qu'elle portait en elle « des forces vives indéniables » ; qu'elle « inspira des craintes justifiées aux cultes mystiques » ; que sans l'arrêté proscripteur de Bonaparte, elle « eût peut-être été capable d'empêcher une partie de la bourgeoisie française de retomber sous la domination de l'Eglise romaine ». J'ai résumé tout cela, et d'autres choses encore, en disant que M. Mathiez avait vu dans le culte théophilanthropique un rival redoutable à la religion catholique. Ce résumé me paraît légitime.

3° Pour montrer, d'un mot piquant, combien j'ai tort de ne point croire aux « forces vives » de la théophilanthropie, M. Mathiez m'objecte que « le nonce Spina exigea de Bonaparte la suppression de la secte ».

Là-dessus, j'observe :

a) Que Spina n'a jamais été nonce ;

b) Qu'il « n'exigea » pas de Bonaparte « la suppression de la secte », mais lui « rappela » qu'il « était temps » que les églises ne fussent plus profanées, au dedans par les cérémonies des théophilanthropes, au dehors par des inscriptions et emblèmes révolutionnaires ;

c) Au moment où le premier consul et l'archevêque de Corinthe échangent leurs vœux sur ce point (30 septembre 1801), le Concordat est non seulement signé mais ratifié. Pour que Bonaparte et Spina se mettent d'accord sur ce qui concerne les théophilanthropes, il suffit donc que tous deux se souviennent de l'article 12 du Concordat qui met les églises nécessaires au culte « à la disposition des évêques » ;

d) L'arrêté du 12 vendémiaire an X ne porte pas « suppression » des théophilanthropes, mais simplement leur exclusion des « édifices nationaux ». C'est plus tard, et par deux lignes griffonnées sur une feuille de travail, que Bonaparte signifia qu'il ne voulait pas de « nouveaux cultes » (23 floréal an XI).

Naturellement, je ne prétends rien apprendre ici à M. Mathiez ; mais des incontestables données que je viens de rappeler, je prends le droit de conclure : quelles pouvaient être les « forces vives » d'une religion à qui il a suffi qu'on enlevât quelques églises pour l'anéantir ?

Paul DUDON.

REVUE DES LIVRES

MORALE

Exposition de la morale catholique : Le fondement de la Morale, la Béatitude. *Conférences et retraite données à Notre-Dame de Paris durant le carême de 1903*, par E. Janvier. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8 écu. Prix : 4 francs.

Après la magistrale « exposition du dogme catholique » du P. Monsabré, les catholiques instruits souhaitaient vivement une « exposition de la morale catholique » d'ampleur pareille et d'esprit semblable. Malgré tout leur mérite, ni les conférences de Mgr d'Hulst, ni les admirables « retraites » du P. Félix ne répondaient pleinement à ce désir. C'est pourquoi nous avons accueilli avec joie d'abord la promesse de M. Janvier de nous donner cette exposition, ensuite l'apparition de son premier volume : *Le fondement de la Morale, la Béatitude.*

Les lecteurs des *Études* savent quels éloges, durant le carême de 1903 et celui de 1904, les journaux ont donnés à la diction du conférencier, à sa voix, à son geste, à la puissance persuasive de son action. Du reste ce n'est pas l'orateur dans sa chaire que nous avons à apprécier, mais bien le volume paru récemment à la librairie Lethielleux.

Il contient les conférences et la retraite pascale de 1903 qui fait corps avec les conférences. « J'entreprends, dit l'orateur, de résoudre, cette année, le problème fondamental de la morale : la fin dernière et la béatitude suprême. »

En voici le résumé (préface, p. 10) :

I. La béatitude suprême et totale existe-t-elle pour l'homme?

II. Chacun de nous trouvera-t-il cette béatitude dans un seul et même objet?

III. Quel est cet objet de notre béatitude?

IV. Par quel acte ou quel procédé arriverons-nous à saisir et à posséder ce trésor de félicité?

V. Sommes-nous capables de produire cet acte conquérant?

VI. Quels sont les différents éléments qui établissent l'homme dans l'état de bienheureux?

La *Retraite* nous dit « à quel degré de perfection et de bonheur peuvent nous conduire les principaux biens créés : la richesse, le pouvoir, la volupté sensible, la science, la gloire, et de quel usage et de quel danger sont ces biens dans la conquête de la félicité éternelle ».

Les conférences sont moins longues que celles du P. Monsabré : vingt-quatre ou vingt-cinq pages au plus.

La méthode en est ce qu'elle devait être : la méthode d'exposition. « Sans exclure la controverse, mais au contraire, en usant des armes qu'elle peut fournir, l'exposition détaille les affirmations catholiques, rassemble les démonstrations qui les mettent en lumière et les font apparaître comme raisonnables et convaincantes. » (P. 9.)

D'ailleurs, il eût été bien difficile, sinon tout à fait impossible, de s'aventurer avec quelque espérance de profit sérieux pour âmes, sur le terrain de la pure controverse. En dehors du catholicisme, il n'y a pas, en France, de doctrine morale certaine et stable, pas même dans l'Université, chargée cependant de donner à l'avenir l'éducation morale à toute la jeunesse française. « De doctrine morale ferme et déterminée nous n'en avons pas », dit franchement M. Rocafort, professeur au lycée Saint-Louis, dans son remarquable ouvrage : *l'Unité morale dans l'Université* (p. 35) et il le montre « avec la dernière évidence ».

Celle de M. Janvier n'a pas de ces indécisions ; elle est incontestablement ferme et déterminée, « c'est la doctrine de l'Église, dit-il, et, par conséquent de Notre-Seigneur dont elle est l'unique école ». « Pour affirmer la doctrine de Jésus-Christ, il faut enseigner l'interprétation infaillible que l'Église en donne dans ses conciles et par ses pontifes » (p. 16), sans pour cela négliger de s'aider « de tout argument solide, d'où qu'il vienne, du présent ou du passé..., des amis ou des ennemis, du ciel, de la terre, jusque des enfers » (p. 18).

Le conférencier n'a donc pas seulement « des préférences », comme les professeurs de Sorbonne (cf. *Revue de philosophie*, 1er avril 1901), mais un système de certitudes bien ordonnées. Il les expose sans hésitation, avec une conviction solide ; il n'explique pas, comme eux, au petit bonheur, « ce qui lui paraît

le plus vraisemblable », avec, au fond de l'âme, un mince espoir tremblotant « que la vérité finira par se dégager spontanément du conflit des opinions individuelles ». (*Ibid.*)

Mais, si le terrain est, de droit, réservé aux doctrines certaines, pourquoi donner une aussi large place à une simple opinion : celle des thomistes qui font consister la béatitude dans la vision de Dieu? Elle occupe à peu près la moitié de la quatrième conférence.

En outre, les auditeurs de Notre-Dame, quelle que soit leur valeur intellectuelle, sont, pour la plupart, assurément peu rompus aux subtilités de la métaphysique scolastique. Aussi paraît-il douteux que les arguments, sortis un instant du vieil arsenal thomiste, aient eu sur eux une prise durable. Une fois hors du charme où les a tenus à Notre-Dame la parole vibrante du conférencier, les esprits sont revenus, tout naturellement, aux modestes mais solides affirmations du sens commun, qui sont peut-être bien la vérité dans cette question! Que nous dit le sens commun? Que le bonheur consiste à être heureux; que voir un objet ne suffit pas à rendre heureux : il est aisé de s'en convaincre par mille expériences; qu'il faut de plus aimer cet objet et en jouir; toutes nos joies l'attestent. S'il en est ainsi, la vision ne peut pas être le seul constitutif du bonheur, il faut lui ajouter l'amour et la jouissance.

Ces petites réserves faites, il est juste de rendre hommage à la vigueur avec laquelle le conférencier sait ramasser les doctrines les plus vastes en quelques pages, parfois en quelques lignes. Il y a tels et tels alinéas qui sont vraiment remarquables à ce point de vue.

Cette vigueur n'est pas seulement dans les idées, elle a passé dans le style. En effet, partout vibre une âme ardente; sous la trame des pensées qui se déroulent, on sent battre un cœur vaillant et riche; une sorte de fougue contenue anime les mots.

Nous sommes loin des temps où saint Thomas, devant un auditoire docile, développait paisiblement ses thèses magistrales, dans la sérénité d'une lumière tranquille et pure, mais toujours un peu froide. Ce calme robuste, heureux et sage a fait place, en beaucoup d'esprits, à l'agitation fiévreuse, à l'anxiété, peut-être même à l'angoisse.

Aujourd'hui, s'écrie le conférencier de Notre-Dame, toute

question est brûlante, les esprits sont dans une fournaise et les idées ne s'élaborent point dans cette effervescence exaspérée sans torturer le cœur. Une activité si aiguë fait de notre vie intellectuelle un drame qui part des cimes de la spéculation pour s'étendre aux moindres détails dans la pratique. Le souci de la morale, de sa base, de son unité, de son caractère absolu ou relatif, est un acte poignant de ce drame ; des hommes de toute opinion cherchent à en dissiper le tourment dans leur âme et dans leur peuple (p. 19).

S'il est vrai, ce fait, « poignant » lui aussi, explique la nature du style adopté par M. Janvier, ces expressions d'une intensité d'énergie un peu surprenante parfois pour des tempéraments moins excités, cette effervescence qui transparaît dès le début. « Monté ici par l'ordre de Dieu, dit-il, j'ai le droit de compter qu'il mettra ma poitrine en feu et remplira de vérité ma bouche dilatée. » (P. 20.) H. Peyrachon.

DROIT CANONIQUE

Les Droits des curés, d'après le droit canonique, par le Dr Augustin de Nassans, docteur en droit canonique et en théologie. Paris, Téqui, 1903. 1 volume in-8 raisin. Prix : 3 fr. 50.

Voici un bon et bel ouvrage, très canonique et très pratique, destiné à rendre au clergé de France les plus grands services. Il importe que les curés et desservants connaissent exactement les limites de leurs droits et prennent leurs garanties soit contre les fausses interprétations du Concordat, soit contre les prétendues coutumes de l'Église de France. A ce but répondent *les Droits des curés, d'après le droit canonique*, faisant connaître la doctrine et guidant dans les difficultés pratiques.

Cinq chapitres avec de nombreuses subdivisions forment le plan de cet ouvrage : 1° le pouvoir judiciaire de l'Église et les officialités diocésaines ; 2° les suspenses *ex informata conscientia* ; 3° les curés inamovibles et la stabilité des amovibles ; 4° les changements et les révocations ; 5° les appels et les recours à Rome.

Tout est là, étudié dans tous ses détails, avec des exemples typiques et des citations authentiques, grâce aux nombreux dossiers qu'a consultés l'auteur. Du reste, M. le docteur Augustin de Nassans est un ancien professeur de deux Instituts catholiques,

nommé ensuite à la Sorbonne, et d'une science qui n'a d'égale que son zèle pour la défense des droits de ses confrères du ministère paroissial. Il n'est pas un prêtre du clergé séculier qui ne désire posséder un livre aussi utile. Ch. ANTOINE.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

La Vierge Marie dans l'histoire de l'Orient chrétien, par l'abbé Joseph LÉMANN, chanoine honoraire de Lyon et de Reims. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, 640 pages.

En 1854, l'année de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception de Marie, l'auteur de cet ouvrage et de plusieurs autres si instructifs, converti enfin du judaïsme au catholicisme, avait le bonheur de recevoir à dix-huit ans le saint baptême. Obéissant à une inspiration du cœur, l'abbé LÉMANN a tenu à commémorer ce grand souvenir religieux en contribuant pour sa part aux fêtes mariales qui célébreront le cinquantenaire du 8 décembre 1854. Et son offrande à lui, offrande qu'il dépose respectueusement aux pieds du Saint-Père, c'est son beau travail sur *la Vierge Marie dans l'histoire de l'Orient chrétien*.

« Le beau livre de l'abbé Lémann traversera les nuages de notre horizon comme un arc-en-ciel bienfaisant. Tous ceux qui voudront le lire — ils seront certainement très nombreux — y puiseront des consolations pour le présent, des espérances pour l'avenir et une confiance invincible dans la miséricordieuse puissance de Marie, reine du monde et mère des âmes. »

Tel est le jugement — cité par le cardinal archevêque de Lyon — de ceux qui furent chargés d'examiner cet ouvrage. Et nous ne pouvons, après l'avoir lu, qu'y adhérer pleinement.

Dans une première partie, le pieux et savant auteur nous rappelle tout ce que l'Orient chrétien a fait pour le culte de Marie.

Dans une seconde partie, nous voyons ce que Marie compatissante a fait en retour pour le secourir, à l'époque de ses infidélités et de ses grandes défaites.

Enfin une troisième partie nous donne les raisons d'espérer son relèvement : la résurrection de Lazare est la figure, la prophétie de la résurrection de ce pauvre Orient, autrefois si glorieux, si malheureux aujourd'hui.

Oui, puisse ce beau rêve se réaliser, et se réaliser par Marie, à qui il est resté fidèle ! C'est par Marie qu'on va à Jésus.

Que Marie soit l'Étoile bienfaisante qui conduise enfin les juifs endurcis aux pieds du Dieu qu'ils ont honni et crucifié, et nos frères séparés aux pieds du successeur de Pierre, de ce représentant visible du Dieu de vérité ! L. D.

Pie X, par Julien de Narfon. Paris, Delagrave 1904. In-8 écu, 355 pages. Prix : 3 fr. 50.

Après avoir lu l'ouvrage de M. Julien de Narfon sur le nouveau pape et les débuts de son pontificat, volontiers, on s'imaginerait avoir vu Pie X. Sa biographie, depuis sa naissance à Riese (2 juin 1835), y est relatée en des pages d'une netteté et d'une précision qui d'ailleurs n'ôtent rien au charme vivant des descriptions. Si considérable que soit cette partie du livre, elle n'est pourtant point la principale. Il s'ouvre sur le conclave et se ferme sur la crise actuelle. Là en réside l'intérêt capital.

Plus d'un grand écrivain, de Retz à Maury et à Chateaubriand, s'est vanté d'écrire *son* conclave. M. de Narfon, sans songer aux effets de style pour la postérité, a su analyser en des pages d'une remarquable clarté les différentes phases de la mémorable assemblée ouverte, le 31 juillet 1903, au palais du Vatican et terminée le 4 août par l'élection, à cinquante voix, du patriarche de Venise. Sa présence à Rome durant ces journées historiques, ses interviews auprès des cardinaux Vincenzo Vannutelli, Agliardi et Mathieu, ses entretiens avec M. de Navenne, Mgr Gasparri et le duc de la Salle de Rochemaure, enfin certains articles sensationnels parus depuis, tels que *les Derniers Jours de Léon XIII et le conclave,* par Un témoin (qu'on a su être le cardinal Mathieu), c'était là plus de matériaux qu'il n'en fallait à une plume aussi experte que celle du brillant chroniqueur du *Gaulois*. Quelques pages extraites du *Conclave* de Lucius Lector ont complété sa documentation. Si le côté humain des personnages et de leurs actes a été mis parfois en relief avec trop de complaisance, c'est justice de reconnaître que l'auteur s'exprime toujours sur le ton des convenances et du respect.

L'auteur n'a pas les mêmes égards pour Mgr Lorenzelli (p. 18), on ne peut que le regretter ; mais il est à louer sans réserve dans

les excellentes pages qu'il a consacrées à la question générale de l'*exclusive*, ainsi qu'à la démarche faite auprès du conclave par le cardinal Kniaz de Kozielsko Puzyna, archevêque de Cracovie, au nom de l'empereur d'Autriche. Quels que fussent les précédents historiques, Pie IX s'était prononcé par deux fois, l'une après la chute du pouvoir temporel, l'autre à la fin de son pontificat, contre toute espèce d'intervention des puissances au conclave (p. 29). Les bulles *In hac sublimi* et *Consulturi* liaient le cardinal autrichien aussi bien que les autres princes de l'Église, puisque tout cardinal, en revêtant la pourpre, prête le serment de défendre les constitutions apostoliques et les droits du Saint-Siège *usque ad effusionem sanguinis.*

On ne saurait prétendre d'ailleurs que l'exclusive ait influé autrement sur les élections. Sous l'inspiration du Saint-Esprit, les électeurs, restés étrangers à toutes les préoccupations humaines, se rallièrent sur un nom qui ne relevait d'aucun parti. Il n'y eut ni vainqueurs, ni vaincus, mais une énorme majorité se portant sur un cardinal estimé surtout pour ses vertus pastorales et ne s'étant jamais mêlé aux grandes affaires politiques. On n'a pu voir, dans son élection, ni le triomphe des idées libérales de Léon XIII, ni celui des prétentions de la Triplice. Si les hommes s'étaient agités, une fois de plus Dieu les avait menés.

M. Julien de Narfon nous le présente tour à tour, dans sa vie intime et dans le gouvernement de l'Église. A la vérité, les deux aspects se tiennent et se compénètrent. Un jour commun les éclaire. Pie X, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique, s'est révélé jusqu'ici comme un pape réformateur. Esprit plutôt pratique, il semble moins porté vers la spéculation que vers l'action. Sans se préoccuper du *qu'en-dira-t-on* ni du *qu'en-adviendra-t-il*, il s'applique à opérer sur des points précis les améliorations qu'il a jugées réalisables, et, une fois sa résolution prise, il la manifeste par un *motu proprio* qui, sans avoir la marque transcendante des encycliques immortelles de son prédécesseur, est frappé au cachet de la rectitude et du bon sens.

Du protocole il semble avoir peu de souci. La politique ne semble pas l'attirer davantage ; mais, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il y a ici une impitoyable nécessité de fait à laquelle aucun pape ne peut se dérober entièrement. Tel est du moins le sentiment de M. de Narfon.

La première question politico-religieuse que Pie X ait eu à traiter, a été la prétention du gouvernement français de faire effacer le mot *nobis* dans les bulles épiscopales. Léon XIII, sous qui fut soulevé le conflit, n'avait point cédé ; Pie X, plus condescendant, a fait gratter le mot sur les bulles. Mais dans la question connexe de l'entente préalable, le pape actuel a refusé de satisfaire les prétentions croissantes du gouvernement français. Rome ne veut pas faire connaître ses motifs d'opposition, lorsque les noms des candidats nommés ne lui agréent pas.

Poursuivant son parallèle entre les deux pontifes, M. de Narfon semble prendre, sur cette question et sur d'autres, la défense des gouvernants actuels de la France contre l'attitude du Souverain Pontife. Outre que cela nous surprend quelque peu de sa part, nous ne saurions accepter les raisons qu'il en donne. N'est-ce pas un bel acte de courage, par exemple, que ce discours du 18 mars 1904, où Pie X, dédaigneux de la diplomatie comme du protocole, a dit bien haut, devant les cardinaux réunis pour sa fête, qu'il savait distinguer entre le peuple catholique de France et ceux qui le représentent officiellement, se plaignant « des mesures adoptées et des autres qu'on est en train d'adopter dans les sphères législatives contre les congrégations religieuses qui formèrent en ce pays, par leurs œuvres admirables de charité et d'éducation chrétienne, la gloire non moins de l'Église que de la patrie » ? Et le pape, avec une clairvoyance prophétique, montrait d'avance ce tableau auquel la loi signée le 7 juillet et parue le 8 à l'*Officiel*, vient d'ajouter tant d'horreurs : « On aura de nouveau, disait-il, le navrant et décourageant spectacle de milliers de religieuses et religieux contraints, sans avoir en rien démérité, d'errer isolés et privés de ressources sur tous les points du territoire français ou exilés sur les terres étrangères. »

Il paraît que la sensibilité n'est pas de mise en politique. M. de Narfon estime que les catholiques ne sauraient « s'étonner que le gouvernement français ait protesté contre un pareil langage ». Il n'est que trop vrai, hélas ! que de la part de nos gouvernants, il ne faut plus s'étonner de rien ; mais nous pensons que le pape a fait noblement son devoir. Que « Léon XIII y eût mis plus de formes », c'est possible ; mais la question serait de savoir s'il y eût gagné davantage. Nous ne sachons pas qu'on

prenne tant d'égards, depuis bientôt trente ans, envers les catholiques français, traités chez eux de parias et de gens à tout souffrir, pour que le plus haut représentant de l'Église doive user de tant de ménagements envers leurs persécuteurs. A voir comme a tourné la politique concessionnaire de Léon XIII, on est en droit de se dire qu'une politique intransigeante n'eût pas amené plus de catastrophes.

C'est avec le même esprit plutôt défiant envers ce qu'il appelle les « tâtonnements » de Pie X, que M. de Narfon expose longuement le conflit créé par le voyage de M. Loubet à Rome. Ici encore la faute serait au pape. Pourquoi s'obstine-t-il à revendiquer le pouvoir temporel, lequel après trente-quatre ans n'est plus qu'une fiction ? Pourquoi impose-t-il aux souverains catholiques qui visitent Rome, des conditions plus dures qu'aux souverains protestants ? — Il serait facile de répondre que dans une famille, lorsque deuil il y a, c'est aux enfants et aux parents, non aux étrangers, de porter ce deuil, et que si le pape juge à propos d'imposer encore ce signe de tristesse et de regret aux princes catholiques, ils n'ont qu'à s'incliner filialement. M. Loubet qui avait reçu à Paris et visité à Londres Edouard VII, le pape des anglicans, reçu à Compiègne et visité à Saint-Pétersbourg le pape des orthodoxes, Nicolas II, paraît avoir singulièrement compris ses devoirs envers le pape des catholiques. Il prétendait lui imposer ses volontés et non se plier aux siennes. C'est peut-être avoir fait preuve de trop de courtoisie envers les forts et de trop peu envers les faibles.

Nous sommes également obligé de nous séparer expressément de M. de Narfon sur la question biblique. Enfin nous tenons à répéter, en terminant, que la lecture de son ouvrage, si elle ne s'impose pas aux catholiques sérieux qui s'occupent des questions du jour, est cependant de nature à leur révéler la survivance, chez certains écrivains, d'un état d'esprit que nous résumerons en un mot : le gallicanisme politique.

Cette tendance fâcheuse nous paraît avoir fait dévier souvent l'orientation des jugements de l'auteur. Son excuse est la loyauté avec laquelle il donne partout ses raisons. Avant d'apprécier les actes ou les paroles, les hommes ou les doctrines, il discute et apporte ses documents. D'aucuns penseront peut-être que telles de ses théories n'en sont parfois que plus dangereuses, précisé-

ment, à raison des formes de modération et de respect dont il a su les envelopper. Henri Chérot.

La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV ; le duc de Bourgogne à l'armée ; les années d'épreuves, par M. le comte d'Haussonville de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-8, 442 pages. Prix : 7 fr. 50.

Le tome II de cette si intéressante et si douloureuse histoire était comme un écho des fêtes, auxquelles la jeune duchesse — une enfant — se livrait avec l'impétuosité de son caractère, la frivolité de ses goûts et l'oublieuse légèreté de ses seize ans. En tête du volume III, on pourrait placer les deux mots de l'Écriture : *Initium dolorum* : « Après avoir raconté les années heureuses, nous allons, dit M. le comte d'Haussonville, raconter les années d'épreuves. » (P. 2.) A la lecture, il est malaisé de ne pas songer, par avance, à la jeune reine qui, quatre-vingts ans plus tard, se laissa étourdir par les fêtes de Trianon et qui se montra si grande en face de la mort.

Quant à la vie du duc de Bourgogne, c'est quasi trait pour trait ce que sera l'existence trop courte, mais si honorable, si hautement chrétienne, si cruellement en butte aux moqueries de l'impiété, de son petit-fils, le grand Dauphin, fils de Louis XV. Et pourtant cette période « un peu triste et humiliée » avait commencé par une grande joie ; le jeune prince, partant pour la campagne de Hollande, avait pu, comme il l'écrit lui-même, « après cinq ans de séparation », revoir à Cambrai son maître bien-aimé, dont l'exil n'avait pas diminué l'affection. Le royal élève était digne des leçons qu'il en avait reçues ; c'est plaisir de voir comment, chez ce Fils de France, la piété s'alliait au courage. « C'est surtout de ses dévotions qu'il est question dans sa correspondance avec Beauvilliers », dit M. d'Haussonville, qui l'admire en toute sincérité, mais qui semble trouver un peu trop dévot ce prince de vingt ans, à qui les chansonniers *libertins* conseillaient de « prier pour l'armée » et de ne point la commander. Il était cependant capable de mener au combat des troupes françaises, même après avoir écrit à son ancien gouverneur : « Avant-hier matin, à la pointe du jour, ne sachant encore si nous n'allions

point attaquer les ennemis, je me confessai devant tout le monde, et ne fis point de difficultés de ce qu'on en pourrait dire; car Jésus-Christ ne veut pas qu'on rougisse de lui. » (P. 77.)

Après avoir prié, il rêvait de se distinguer à l'armée; les incertitudes et les lenteurs de Boufflers l'en empêchèrent. Au lieu de faire son apprentissage de la guerre à l'école du brave et audacieux Villars, il dut combattre sous les ordes de Tallart, diplomate, inventeur de « plans médiocres » (p. 95), qui allait être vaincu à Hochstedt par Marlborough et le prince Eugène. Malgré ce « pauvre général », le siège de Brisach achevé en treize jours excita l'enthousiasme en France, où l'on chanta :

Prendre Brisach en treize jours
C'est une plus belle besogne ;
Ces exploits vigoureux et courts
Sont du goût du duc de Bourgogne (p. 103).

Éclair de gloire qui s'éteignit dans le repos forcé où le prince fut, contre son gré, enchaîné pendant cinq ans ; où il eut à pleurer la mort de ses enfants au berceau et à supporter les injustes calomnies qui accusaient la duchesse de Bourgogne de trahir la France, au profit de la Savoie. M. d'Haussonville en fait bonne justice ; il venge la duchesse contre ses insulteurs de ce temps-là, et contre les mensonges modernes de Michelet : « Quand il s'agit d'accuser quelque prince ou princesse, Michelet n'y regarde pas de si près. » (P. 141.)

La campagne de Flandre débuta comme celle de Hollande, pour le duc de Bourgogne, par une entrevue bien désirée avec Fénelon : « il embrassa tendrement son précepteur à plusieurs reprises », dit Saint-Simon. Mais il eut la fâcheuse obligation de marcher sous les ordres du duc de Vendôme, qui, malgré ses qualités militaires, n'était, à d'autres points de vue, qu'un très pauvre modèle. De là, ces deux partis qui se formèrent bientôt, des *vendômistes* et des *bourguignons* ; de là, ces attaques impertinentes de la « cabale », c'est-à-dire des amis de Vendôme contre le prince ; attaques dont Saint-Simon lui-même se déclare écœuré ; de là, « les vaux de ville, les pièces de vers, les chansons atroces » (p. 267), où, comme son royal pénitent, le P. Martineau, confesseur du duc de Bourgogne, eut aussi sa bonne part de très lâches injures.

En regard de ces vilenies, le livre de M. d'Haussonville nous repose et nous console, par l'admirable portrait de la duchesse, dont les chagrins avaient fait une chrétienne résolue, pieuse comme son époux, et française au cœur intrépide : « Elle assistait aux prières publiques et suivait les processions... Pendant toute cette période d'anxiété, elle ne manqua aucune grand'messe, ni aucun salut... Elle passait une partie de ses nuits en prières à la chapelle devant le saint Sacrement... » (P. 363.) Le duc de Bourgogne se montrait plus grand, à mesure qu'on l'insultait davantage ; les malheurs de cette campagne allaient mûrir son caractère ; et il est impossible, dit M. d'Haussonville, de ne pas admirer la générosité avec laquelle il dédaigna d'employer contre Vendôme les armes que lui fournissait la déplorable conduite de cet ennemi personnel. Il offrait à Dieu ses intimes souffrances, et il écrivait fièrement en réponse aux calomniateurs : « Je crois faire en tout ce que je dois. » (P. 393.) Ses lettres débordantes de foi, d'humilité vaillante, de courage attristé, suffiraient à le faire admirer et aimer.

Quant aux lettres de Fénelon, dont il sollicitait les conseils, « elles font le plus grand honneur au prêtre, sous la robe duquel on sent vibrer l'honneur du gentilhomme » (p. 395). Mais Fénelon était lui-même l'objet des invectives *libertines* ; à cause de son ancien élève contre qui les impies, les jansénistes et autres ennemis des Jésuites se donnaient libre carrière. Pour comble, les désastres arrivèrent ; ce fut la prise d'Oudenarde, l'investissement et la capitulation de Lille, « la plus forte des places qui couvraient la frontière française » (p. 293). Le duc souffrait, soutenu par son espoir en Dieu et fortifié par l'active et énergique correspondance de la duchesse, grandie elle-même par le malheur.

Dans un dernier volume, M. d'Haussonville nous montrera comment le duc de Bourgogne sut reconquérir l'estime publique, « à force de patience, de consciencieux efforts et de vertus » (p. 439). Par malheur pour la France, le duc et la duchesse allaient mourir dans la fleur de la vie, entourés de cette suprême auréole. Le volume que nous promet encore l'éminent historien sera d'un intérêt poignant ; autant et plus même que les derniers chapitres de celui qu'il a justement intitulé : « Années d'épreuves ».

Victor Delaporte.

Souvenirs sur Mme de Maintenon : Les Cahiers de Mlle d'Aumale, avec une introduction de G. HANOTAUX, de l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy. In-8, LXV-375 pages. Prix : 7 fr. 50.

Les *Études* ont publié (20 octobre 1902) un article sur Mme de Maintenon, d'après l'intéressant *Mémoire* de Mlle d'Aumale, édité par M. le comte d'Haussonville. La pieuse secrétaire et très sincère panégyriste de la marquise avait laissé d'autres écrits : trois autres *Cahiers*, dont nous devons à M. HANOTAUX la « publication partielle ». De là, ce volume, curieux comme le précédent, qui s'ouvre par une *Introduction*, pénétrante et soignée, sur la vie et le caractère de la veuve Scarron devenue presque reine de France. M. Hanotaux rend justice à ses hautes qualités; toutefois, selon l'éminent académicien, elle aurait un peu trop posé — inconsciemment ou non — devant Dieu, devant le monde et devant l'histoire. On ne voit pas bien alors, malgré l'ingénieuse explication qui nous est donnée, pourquoi Mme de Maintenon, avant de mourir, brûla toutes les lettres qu'elle avait reçues de Louis XIV, celles de l'évêque de Chartres, son directeur et tant d'autres papiers qui l'auraient admirablement *posée* devant la postérité. Faut-il conclure, avec M. Hanotaux, que la marquise avait « l'orgueil raffiné de la modestie » ; ou qu'elle voulut vraiment rester une « énigme » mystérieuse ? Ne serait-il pas à propos de faire entrer en ligne de compte, dans sa conduite, quelque chose de l'humilité chrétienne, vertu que Mme de Maintenon a connue, dont elle devait l'exemple à sa chère communauté de Saint-Cyr, et ne serait-il pas juste de se rappeler, à cette occasion, le mot de Mlle d'Aumale : « Son humilité la suivait partout » ? (P. 172.)

L'introduction se poursuit par une vive et lumineuse appréciation de La Beaumelle, ce huguenot relaps, qui sut se faire agréer de Saint-Cyr, gagna la confiance des Dames de la noble maison, obtint des trésors de documents, et « profita de tout » (p. XXXVIII), avec autant d'audace que peu de loyauté. Les *Cahiers* de Mlle d'Aumale sont en partie la réfutation de ce « jeune auteur » qui, dit-elle, a « préféré si souvent la chimérique satisfaction de dire élégamment de jolies choses, ou de conter agréablement des fables, au plaisir pur de mettre à jour des vérités » (p. 176).

Les *Nouveaux Mémoires*, extraits des *Cahiers* d'où M. Hanotaux élague des faits trop connus, commencent par des détails sur les relations de Mme Scarron avec Mme de Montespan. Ce sont naturellement les pages les moins édifiantes du volume; non point certes du fait de la future épouse légitime du roi, de laquelle ces *Cahiers* sont une continuelle apologie. Mais ce n'est guère à ces anecdotes, à ces histoires de bâtards, à ces jalousies mesquines de la favorite vis-à-vis de la « veuve Scarron », qu'on doit appliquer le nom d' « hagiographie », dont M. Hanotaux qualifie spirituellement le plaidoyer de Mlle d'Aumale (p. XLIX).

L'hagiographie et l'édification ne se révèlent qu'après la mort de la reine Marie-Thérèse, avec la faveur grandissante de la marquise ; surtout à partir de son mariage, dont la secrétaire note soigneusement les détails et les heureuses conséquences (p. 169 *sqq.*). Viennent ensuite de charmantes pages sur *Mme de Maintenon et la duchesse de Bourgogne* ; le chapitre douloureux sur *la Mort du duc et de la duchesse de Bourgogne* ; puis le récit concernant *l'Année 1709 et les charités de Mme de Maintenon*, qui « pleurait à chaudes larmes » sur les malheurs d'autrui. Dans ce chapitre, notons que Mlle d'Aumale se répète elle-même ; ce qu'elle dit dans ses *Cahiers*, elle l'avait écrit déjà dans le *Mémoire*.

Des souvenirs plus neufs, et inédits pour les lecteurs du *Mémoire*, se trouvent dans les pages intitulées : *Mme de Maintenon et Louis XIV*, où la secrétaire nous montre le monarque exact observateur des lois de l'Église, et charitable à l'égard du prochain : « Jamais il ne dit du mal de personne », même par plaisanterie (p. 237).

En témoin non moins fidèle, Mlle d'Aumale raconte *la Mort de Louis XIV*, sa piété, son repentir, ses humbles prières : « O mon Dieu, ayez pitié de moi ! j'en ai besoin de toutes façons » (p. 343); ses ordres, « d'un ton de voix très ferme », pour que son cœur fût après sa mort « porté aux Jésuites » (p. 344); puis son entrée en agonie, en répétant les dernières paroles de l'*Ave Maria* : « Priez pour *moi*, maintenant et à l'heure de la mort » (p. 346). Digne fin de ce roi très chrétien que Bossuet avait appelé le « premier des mortels ».

Mlle d'Aumale a bien mérité des grands personnages parmi

lesquels elle passa comme une ombre discrète, dévouée, attentive. Et l'on doit autant de remerciements que d'éloges à MM. d'Haussonville et Hanotaux, pour avoir édité avec tant de zèle et de science ses aimables et précieux *Souvenirs*.

Victor Delaporte.

Le Président Hénault (1685-1770). *Sa vie, ses œuvres, d'après des documents inédits*, par Henri Lion. Paris, Plon, 1903. In-8, 446 pages.

L'ouvrage que M. Lion vient de consacrer à la *Vie* et aux *Œuvres* du président Hénault semblera peut-être à quelques-uns n'apporter vraiment rien de nouveau. Nous connaissons déjà, diront-ils, ce magistral homme de lettres, sa vie tout à la fois mondaine et sérieuse, son *Abrégé chronologique* et ses *Mémoires*. Les honteuses petitesses et les rages jalouses de Voltaire, la sécheresse de cœur et le scepticisme ennuyé de la marquise du Deffand, les amusements variés de la cour de Sceaux, la piété de Marie Leczinska et sa confiance affectueuse en son dévoué surintendant, tout cela nous avait été pareillement révélé depuis longtemps.

Pour notre compte, nous ne saurions souscrire entièrement à ce jugement sommaire. Au surplus, fût-il rigoureusement exact, M. Lion à nos yeux aurait encore eu grandement raison d'écrire son livre.

Il est toujours utile, en effet, de prêter l'oreille, même sur des choses moins neuves, aux paroles de témoins intègres, désintéressés, surtout quand ils ont été acteurs dans les événements racontés.

Si leur récit ressemble à ceux qu'on a précédemment entendus, la vérité nous apparaît plus lumineuse, plus indiscutable; s'il en diffère, ne serait-ce que sur des points d'importance secondaire, on est en mesure de se faire des idées plus saines.

D'ailleurs, quoique pour l'ordinaire on se trouve en assez mauvaise compagnie dans les salons du dix-huitième siècle, que les conversations, même autour du président, y soient trop souvent légères, peu édifiantes, la fréquentation de cette société peut être, à sa manière, pour qui réfléchit, un stimulant au bien. On comprend mieux que tant de bassesses, de vilenies se cachent au fond du cœur de l'homme le plus spirituel, quand la religion ne

pas l'élever au-dessus de lui-même, lui apprendre à vaincre ses mauvais instincts; quand du moins elle ne lui donne pas le courage de lutter contre son égoïsme et son amour du plaisir.

Faut-il ajouter que la foi s'affermit au contact de ces libres penseurs? On voit ce qu'il faut penser de leurs attaques contre vos dogmes, lorsqu'on touche du doigt les passions qui les font agir, les préjugés auxquels ils obéissent, le peu de sérieux qu'ils attachent eux-mêmes à leurs élucubrations, les intérêts de toutes sortes qui leur mettent la plume à la main, les injures ou le sarcasme sur les lèvres.

Voilà pourquoi, et ce n'est pas le seul mérite de son livre, M. Lion a fait une œuvre utile. Qu'il ait fait de plus un ouvrage intéressant, facile à lire et impartial, c'est ce que tout lecteur constatera avec nous. P. Bliard.

Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672), par Thomas Chapais. Québec, Demers, 1904. In-8, 540 pages.

Bien connu par sa remarquable administration qui en quelques années réalisa au Canada les merveilles opérées en France par le génie de Colbert, Jean Talon avait été jusqu'ici moins étudié dans sa vie et dans ses doctrines. M. Thomas Chapais vient de combler cette lacune. Son excellente monographie contient beaucoup de détails nouveaux sur les origines familiales du célèbre intendant, l'histoire de sa seigneurie dans la Nouvelle-France formée en partie avec les dépouilles des Jésuites, ses dernières années et son testament.

Mais c'est surtout le parlementaire et le gallican que M. Chapais se plaît à étudier derrière l'économiste et l'organisateur. L'ancien élève du collège de Clermont à Paris n'avait gardé de son éducation qu'une culture littéraire distinguée et une vague reconnaissance envers ses maîtres. Le jour où il les rencontra sur le terrain de la vie publique, il ne fut plus guère à leur égard qu'un soupçonneux et défiant rival. Même attitude envers Mgr de Laval qui remplissait les fonctions épiscopales dans la Nouvelle-France, et avec la Société de la Sainte-Famille. Cette espèce de tiers ordre s'étant malencontreusement permis de donner un bal, — le premier bal connu du Canada, — au carnaval de 1667, l'évêque de Pétrée justement mécontent voulut suspendre les

réunions. Aussitôt Talon intervient et dénonce ce soi-disant empiétement de l'Église sur l'État. C'est là un exemple de ce que M. Chapais appelle si bien ses « mauvaises querelles gallicanes ».

De même qu'il défendait pour les associations pieuses la liberté de la danse, Talon prétendit autoriser, malgré l'excommunication portée en 1660 contre les traitants, la vente de l'eau-de-vie aux sauvages. Or, de temps immémorial ce trafic des boissons alcooliques avait été interdit pour les plus sages raisons. Les Hurons et les Iroquois n'avaient pas toujours besoin de l'eau de feu pour se transformer en bêtes féroces. Leurs propres instincts n'y suffisaient que trop.

Ces raisons touchaient peu Jean Talon, économiste de l'école de Colbert; il faisait passer les avantages financiers ou commerciaux avant toutes les considérations morales. Outre que l'excommunication lui semblait une entreprise de l'autorité spirituelle sur le pouvoir civil, il regardait la prohibition de la traite comme une erreur préjudiciable au progrès de l'industrie et à l'expansion de l'influence française.

Dans l'affaire des dîmes, il prit également parti contre les intérêts du clergé en réduisant au vingt-sixième la dîme du treizième affectée à l'entretien du séminaire de Québec et des ecclésiastiques. Son rôle en cette fâcheuse occurrence a été nettement éclairci par M. Chapais qui ajoute avec équité : « Les fausses démarches auxquelles certains préjugés pouvaient entraîner parfois M. Talon, ne doivent pas faire perdre de vue les immenses services qu'il rendait d'autre part à la colonie. » Tel doit être en effet le jugement de l'histoire impartiale. Henri Chérot.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES

Essai sur l'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie, par Maurice Boucher, ancien élève de l'École polytechnique. Paris, Alcan, 1903. In-18, 204 pages. Prix : 2 fr. 50.

Il faut louer M. Maurice Boucher d'avoir voulu, dans les notions de temps, de matière, d'énergie, et surtout dans la notion d'espace, analysées et critiquées, trouver des conclusions intéressant non seulement la théorie de la connaissance, mais la nature même de l'univers. On ne peut approfondir une question philosophique sans

atteindre d'innombrables ramifications, qui échappent à un regard superficiel.

Aussi, sans croire que la notion d'espace soit, de toutes nos idées, la plus importante, nous sommes persuadé qu'à vouloir en dégager l'origine, on a chance de mettre à jour d'importantes vérités.

La conclusion générale, à laquelle arrive M. Boucher, se recommande par la nouveauté de certains arguments. Elle se recommande surtout par sa justesse. Oui, l'esprit humain peut concevoir des existences soustraites aux lois de la matière et de l'espace. L'esprit humain n'est pas confiné dans le monde sensible.

Mais — ceci est la conclusion moins générale, la thèse particulière de l'*Essai* — l'hyperespace est-il vraiment possible ? Pour être en droit de l'affirmer, l'auteur aurait dû prouver que l'espace à plus de trois dimensions est non seulement un utile symbole mathématique, mais encore une véritable notion métaphysique. On rencontre, presque à chaque page, des expressions qu'on voudrait rectifier. Par exemple, est-il bien vrai que l'étendue soit une relation de la matière avec l'espace,et la mobilité une relation de la matière avec la force? M. Boucher considère la Mathématique comme fondée sur la seule raison. D'autres ont pensé que la Mathémathique était la logique de l'imagination.

Xavier Moisant.

Physique du globe et météorologie, par A. Berget. Paris, Naud, 1904. 1 volume in-8, v-353 pages. Prix : 15 francs.

Cet ouvrage est le résumé des conférences faites depuis quelques années, à la Sorbonne, par M. Berget, comme complément au cours de M. Vélain sur la géographie physique. Le sujet traité dans ces leçons est des plus intéressants et j'ajoute que le style simple, clair et vivant de l'auteur en rend la lecture encore plus agréable.

La physique du globe a pour objet « l'étude des phénomènes généraux qui régissent la forme, les mouvements de la terre dans son ensemble, et les mouvements des milieux liquides et gazeux qui la recouvrent en tout et en partie ». Cette définition, donnée par l'auteur (p. 1), pourrait être trouvée insuffisante, car le magnétisme terrestre ou les phénomènes lumineux de l'atmosphère, qui

font partie assurément de la physique du globe et que l'auteur étudie en effet en leur lieu, ne sauraient y rentrer. De plus, pourquoi avoir ajouté « et météorologie » dans le titre, puisque la physique du globe contient, et avec raison, d'après la définition que l'on nous en donne, tout ce qui fait l'objet de la météorologie? Mais ce n'est là qu'une question de détail sur laquelle il ne faut pas autrement insister.

L'étendue de ce programme est immense et celui-ci eût été absolument inabordable, il y a quelques années à peine, à cause de l'absence des documents nécessaires pour l'étudier dans sa généralité. Mais la multiplication des observatoires, l'accumulation des renseignements innombrables recueillis par les voyageurs sur terre et sur mer, les progrès accomplis dans la connaissance des hauteurs de l'atmosphère grâce aux ascensions hardies aussi bien qu'au lancement des ballons-sondes, tout cet ensemble permet actuellement d'esquisser, du moins dans ses grandes lignes, la description de la terre au point de vue physique et de donner une idée de ce que l'on pourrait appeler la vie de notre planète.

Tout d'abord, il faut placer celle-ci dans l'espace et l'étudier dans ses rapports avec les autres astres, car sa forme et son mouvement dépendent en grande partie des attractions auxquelles elle est soumise, et de sa forme et de son mouvement résultent à leur tour les conditions de la circulation des courants marins et atmosphériques. Cosmogonie, astronomie, géodésie sont donc mises à contribution et nous font connaître la terre dans sa forme extérieure; l'étude des variations de la pesanteur à la surface du globe, si peu connue jadis, celle des mouvements de l'écorce terrestre, du magnétisme et de l'électricité de notre globe achèvent la première partie.

La seconde partie est consacrée à la physique de l'Océan : étude des eaux de la mer ainsi que de ses mouvements rythmiques et de ses courants : rapide coup d'œil sur une science toute nouvelle, l'océanographie, dont l'intérêt va croissant au fur et à mesure qu'elle se développe. Enfin, après l'élément liquide, nous abordons l'élément gazeux, l'atmosphère, dont les lois sont l'objet de la météorologie.

L'intérêt de ce volume consiste surtout en ce que l'on n'y trouve pas une simple énumération de lois et de principes abstraits; on y reste constamment en contact avec la réalité et l'on étudie bien

vraiment la terre telle que nous la font connaître les observateurs dont les mémoires dispersés dans mille revues et publications spéciales ne peuvent être consultés que par un trop petit nombre. Il faut grandement remercier M. Berget d'avoir groupé toutes ces richesses en les coordonnant à la lumière des principes généraux de la physique. Assurément, sur certains points le doute reste encore, sur quelques autres les explications proposées par l'auteur devront peut-être être modifiées, mais l'ensemble est des plus satisfaisants et je souhaite sincèrement le plus grand succès à cet ouvrage. Très élémentaire, en somme, il initiera le lecteur aux grands travaux qui se poursuivent sur toute la terre et le mettra à même d'aborder l'étude plus détaillée des diverses branches de cette science considérable, et qui nous intéresse tous à tant de titres, la géophysique. Joseph de Joannis.

Les Principes scientifiques de la chimie analytique, par W. Ostwald, traduit par Auguste Hollard sur la troisième édition allemande. Paris, Naud, 1903. 1 volume in-8, v-219 pages. Prix : 5 francs.

La chimie analytique possède une importance capitale au point de vue théorique aussi bien que pratique, il est superflu de le démontrer. Or, il est juste aussi de le reconnaître avec M. W. Ostwald, longtemps la routine y a régné en maîtresse, et dans ses opérations les plus délicates, elle se guidait encore naguère par des principes archaïques, on pourrait plutôt dire qu'elle se dispensait de principes et se réduisait à une série plus ou moins coordonnée de recettes traditionnelles.

La faute en était à l'absence de principes généraux pour la chimie elle-même. Mais les choses ont marché, et les faits isolés se groupent et se soudent maintenant, leur connexion apparaissant de jour en jour avec plus d'éclat. Il n'est donc pas prématuré de chercher à vivifier la chimie analytique au souffle des nouvelles théories. Voilà dix ans que M. W. Ostwald a fait paraître la première édition de ses *Principes scientifiques de la chimie analytique* et M. A. Hollard nous donne une traduction française de la troisième édition.

L'auteur, dans une première partie, étudie les diverses opérations qui interviennent en analyse : séparation des corps par des

procédés physiques, comme le filtrage et la distillation, ou chimiques, comme la précipitation et l'électrolyse. La deuxième partie applique les principes précédents aux divers groupes de corps simples. Un appendice enfin, et des plus intéressants, donne des exemples d'expériences que le professeur peut faire pour illustrer dans son cours les divers points de la théorie.

C'est à la lumière de la théorie des ions que M. Ostwald éclaire ainsi le domaine de la chimie analytique : « On ne contestera pas, dit-il — pas même les adversaires de cette théorie — que l'interprétation de la chimie analytique est singulièrement facilitée par l'hypothèse des ions, les réactions analytiques étant, à très peu d'exceptions près, des réactions d'ions. » Cet ouvrage ne s'adresse pas aux commençants, mais au lecteur qui, possédant déjà les connaissances pratiques, désire les asseoir « sur des bases scientifiques afin qu'il puisse désormais travailler avec une certitude plus éclairée ». Joseph de Joannis.

Cours d'électricité, par H. Pellat. Tome II : *Électrodynamique, Magnétisme, Induction, Mesures électromagnétiques.* Paris, Gauthier-Villars, 1903. 1 volume in-8, 550 pages et 221 figures. Prix : 18 francs.

Second volume d'un cours complet d'électricité qui comprendra trois parties : la première traitant de l'électrostatique ; la seconde, des actions réciproques des courants et des aimants, et du magnétisme ; la troisième, de l'électrolyse et de l'électrocapillarité.

Le premier tome, paru en 1901, contient l'exposé des lois de l'électrostatique d'après une méthode très originale : laissant de côté toute hypothèse et se fondant uniquement sur les faits expérimentaux depuis longtemps connus, l'auteur fait une étude générale de l'électrostatique conduisant à des formules valables dans tous les cas.

Dans le second volume, — le seul dont nous ayons à parler et dont nous voudrions, donner une rapide analyse, — M. Pellat ne s'est pas montré moins personnel. Rompant avec l'usage, il a placé l'électrodynamique avant le magnétisme. « Cet ordre, fait-il remarquer dans son introduction, aura l'avantage d'éviter des calculs compliqués, d'abréger l'exposition et de présenter la notion de quantité de magnétisme sous son véritable jour, c'est-

à-dire comme un intermédiaire mathématique très commode, mais ne présentant aucune réalité physique. » Montrer à l'étudiant ce que la physique doit à l'expérience et ce dont elle est redevable au raisonnement, a toujours été le souci de l'auteur. Trop d'élèves regardent la physique comme une science déductive, où les formules mathématiques triomphent, et oublient que l'expérience est la base souveraine de toute étude physique bien entendue : la généralisation et l'hypothèse ne devant intervenir que quand l'expérience a été faite et répétée dans de bonnes conditions.

Voici comment M. Pellat, s'appuyant sur les expériences d'Ampère et les mesures de W. Weber, introduit ce qu'on est convenu d'appeler *quantité de magnétisme* :

« Considérons une matière fictive appelée magnétisme nord et une autre matière appelée magnétisme sud, auxquelles nous attribuons les propriétés suivantes :

« Si deux points A et B sont chargés de *magnétisme nord*, ils se repoussent suivant la droite qui les joint ; il en est de même si les deux points sont chargés de *magnétisme sud* ; enfin si l'un des points est chargé de magnétisme nord et l'autre de magnétisme sud, ils s'attirent suivant la droite qui les joint. L'expression de l'action mutuelle qui sollicite ces points est dans tous les cas :

$$f = a\frac{qq'}{r^2}$$

r désignant la distance des points A et B, q et q' étant deux facteurs que l'on appelle les *quantités de magnétisme* respectives de chacun de ces points, et a étant une constante numérique, invariable pour un même système d'unités et ne dépendant que de ce système. »

Cet exemple suffit pour qu'on puisse se rendre compte de la méthode suivie par l'auteur.

Le tome II étudie successivement : les actions réciproques des courants et des aimants, le magnétisme, les phénomènes d'induction, les électromoteurs et les oscillations électriques. Un dernier chapitre est consacré aux mesures électromagnétiques.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir cherché les démonstrations les plus simples et n'exigeant presque toujours que les principes élémentaires du calcul infinitésimal. R. T.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ÉCRITURE SAINTE

L. Poulin et E. Loutil. — **Les Évangiles et la critique.** Paris, maison de la Bonne Presse, 1903. In-12, 280 pages.

Cette nouvelle série des conférences de Saint-Roch aborde la grave question de l'autorité historique des Évangiles. Le conférencier traite avec compétence : 1° de l'Origine des Évangiles ; 2° de l'Intégrité des Évangiles ; 3° des Évangiles synoptiques ; 4° du quatrième Évangile ; 5° de la Véracité des Évangiles. Ni déclamation, ni phrases à effet ; on entend la parole naturelle et convaincue du *vir bonus dicendi peritus*, qui est en même temps un apôtre. Bien informé, il expose et défend les solutions traditionnelles avec une éloquence communicative, dans une argumentation nourrie de faits et qui va droit au but. Œuvre des auteurs auxquels on les attribuait jusqu'ici, nos Évangiles relatent tels qu'ils se sont passés les faits de la vie de Jésus, et tels qu'il les a proposés ses divins enseignements. Le quatrième Évangile ne fait pas exception. Il n'est pas du fameux presbytre, — dont l'existence est si problématique, — mais de l'apôtre Jean. Les témoignages, seule preuve décisive en pareille matière, sont pour la donnée traditionnelle contre les hypothèses sans consistance de la pseudo-critique. Et cet Évangile, écrit par l'apôtre saint Jean, est parfaitement historique. Non pas qu'on n'y puisse reconnaître un certain symbolisme ; seulement, c'est un symbolisme qui se superpose aux faits sans les absorber. « Il ne saurait donc être question d'infirmer la valeur des faits narrés par saint Jean, mais de signaler le caractère élevé, transcendantal, théologique, spirituel de sa doctrine évangélique. Gardons-nous d'ériger le symbolisme en un système étrange où sombrerait une partie de la vérité. » (P. 229.) Même justesse de vue, même sens de l'orthodoxie, même fermeté de jugement dans tout l'ouvrage. A signaler particulièrement les pages si mesurées de la préface sur la valeur respective des diverses méthodes d'apologétique et sur la règle fondamentale de l'interprétation des textes sacrés.

Nul doute que le vœu de l'auteur ne s'accomplisse. Il déterminera plus d'un chrétien « à reprendre en main et à garder toujours » l'Évangile, « ce livre par excellence, ce livre vital, illuminateur des âmes, pacificateur des consciences, qui charme les heures tristes, secoue la torpeur de tous les découragements, ranime, relève et sauve tous ceux qui s'abandonnent à son action divine... » (P. 43.) J. Griesbach.

H. Strack. — **Die Sprüche Jesus' des Sohnes Sirachs.** Der jüngst gefundene hebräische Text mit Anmerkungen und Wörterbuch. Leipzig, A. Deichert'sche Verlagsbuchhandlung, 1903. vi-74 pages. Prix : 1 Mk. 50.

Le R. P. Knabenbauer avait déjà donné, dans l'Appendice de son *Commentaire de l'Ecclésiastique* (1902), le texte complet des fragments hébreux découverts et publiés par différents éditeurs depuis 1897. La traduction latine en regard du texte offre une facilité de plus pour comparer la leçon de l'original avec la version grecque et l'ancienne latine, imprimées intégralement, par tranches, dans le corps de l'ouvrage. L'œuvre de M. Strack ne fait pas double emploi avec celle du Révérend Père. Le texte est, en effet, accompagné d'une annotation critique très abondante qui dispensera la plupart des lecteurs de recourir aux éditions partielles précédentes. M. Strack y ajoute bon nombre de corrections proposées par différents auteurs ou par lui-même, de courtes notes philologiques, et les endroits parallèles de l'Ancien Testament. On lui sera particulièrement reconnaissant du lexique qui termine le volume. Ce petit vocabulaire donne tous les mots particuliers à Ben Sira, et de plus ceux qui ne sont que rarement employés dans la Bible hébraïque ou qui s'y présentent avec un sens différent. Ce travail rendra donc bon service dans l'étude de la langue du Siracide et du lexique hébraïque en général. Texte, annotation et vocabulaire sont rédigés avec ce soin minutieux du détail dont M. Strack est coutumier. Son livre se recommande à quiconque désire étudier d'un peu près l'œuvre si intéressante de Ben Sira.

P. Joüon.

L'abbé J.-B. Bonnin, docteur en théologie. — **Les Saints Évangiles lus et médités.** Paris, Beauchesne, 1904. 1 volume in-12, xv-509 pages, avec 15 gravures hors texte. Prix : 1 fr. 75.

Le présent ouvrage s'adresse surtout au peuple. « Nous désirons, dit l'auteur, parvenir jusqu'aux chrétiens les plus simples, leur offrir une lecture facile. » Et le professeur d'Ecriture sainte, chargé du rapport officiel, s'exprime ainsi : « Ce travail, poursuivant exclusivement un but d'édification et de vulgarisation, est conçu dans un esprit *tout à fait traditionnel*... La traduction est exacte et élégante... Les notes sont puisées dans les commentaires catholiques les plus autorisés, notamment en M. Fillion, le P. Cornely et le P. Knabenbauer. A la fin de très nombreux chapitres on lit volontiers les méditations tirées la plupart du temps des ouvrages de Bossuet : *Elévations sur les mystères*, *Méditations sur l'Evangile* ou *Sermons*... L'ouvrage fera du bien aux fidèles auxquels il s'adresse particulièrement. » Ajoutons que beaucoup de notes consistent en réflexions morales et en applications à la vie chrétienne.

La traduction, qu'on sent travaillée avec amour, est personnelle et ne manque pas d'originalité. L'illustration (15 gravures reproduisant des tableaux de grands maîtres) est fort belle : l'auteur n'a pas tort de croire le peuple capable de goûter les vrais chefs-d'œuvre de la peinture et la prose de Bossuet. C'est là de saine vulgarisation. Le prix est extrêmement modéré : il est clair que l'auteur a voulu faire œuvre d'apôtre. Nous souhaitons vivement qu'on l'y aide par une large, très large diffusion de son livre. Paul JOÜON.

ASCÉTISME

Mgr Amédée CURÉ. — **La Communion fréquente.** Tome II : *La communion des religieuses*. Paris, imprimerie-librairie Saint-Paul, 1903. In-12, 490 pages.

Déjà les *Études* ont parlé avec éloge du premier volume de cet ouvrage. Dans le second volume, Mgr Amédée CURÉ, que l'on a très justement appelé un *spécialiste* en la question de la communion fréquente, applique les principes posés antécédemment. Il s'occupe du cas particulier de la communion des religieuses.

Question complexe, chaudement débattue, que les phases diverses par lesquelles elle a passé n'ont fait que rendre plus difficile à résoudre. C'est d'abord le moyen âge avec sa très grande réserve, puis la tendance des saints à s'approcher davantage de la sainte eucharistie ; vient ensuite le jansénisme avec sa rigueur glaciale, et enfin la réaction contre le jansénisme. Tout ceci n'a pas peu contribué à amasser des difficultés dans les esprits. Maintenant que l'ardeur de la lutte s'est calmée, que la poussière du combat se dissipe, le moment est venu de fixer les idées sur ce point délicat. L'éminent auteur l'a fait avec une grande science, détruisant sur son passage les objections nombreuses apportées contre la fréquente communion des religieuses. D'ailleurs les lettres qui sont parvenues de tous côtés à Mgr Curé, lettres sorties de la plume d'hommes compétents en cette matière, sont là pour attester qu'il a fait œuvre de théologien et de vrai directeur des âmes.

Si quelques lecteurs trouvent trop large la direction du savant auteur lorsqu'il établit comme thèse générale la communion fréquente et même quotidienne des religieuses, qu'ils veuillent bien se rappeler que c'est là un objectif à atteindre, sous la direction toujours consultée du confesseur qui juge des restrictions ou additions à faire suivant les circonstances. En un mot, l'auteur, en la commentant, s'attache à la décision si sage de la Sacrée Pénitencerie en date du 19 décembre 1886 qui est ainsi conçue : « Louable est l'usage des religieuses qui communient chaque jour ; toutefois c'est au confesseur qu'il appartient de donner cette permission à chaque religieuse en particulier suivant les règles tracées par les auteurs approuvés et surtout par saint Alphonse de Liguori. » P. MOTTE.

L'abbé Louis GILLOT, supé-

rieur des chapelains de Paray-le-Monial. — **L'Oraison**, *étude pratique*. Paris, Poussielgue. In-12. Prix : 2 fr. 50.

Ce livre s'adresse aux âmes d'oraison, pieux fidèles, novices, séminaristes, religieuses et prêtres. Il ne prétend pas être plus qu'un ouvrage de propagation, de vulgarisation pour ainsi dire.

Il est recommandé par les Sulpiciens dans leurs séminaires : ce qui suffit pour son éloge.

Arthur Vermeersch, S. J., professeur de théologie. — **La Grande Promesse du Sacré Cœur**. Paris, Retaux. In-8, 26 pages.

Dans une des nombreuses apparitions dont il gratifia la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque le Sacré Cœur promit *à tous ceux qui communieront neuf premiers vendredis du mois tout de suite, la grâce finale de la pénitence.* Ces paroles énoncent l'insigne faveur que l'on s'est accordé depuis à nommer la *grande promesse.* Plusieurs interprétations de ces paroles ont été proposées et défendues par les théologiens. Le R. P. Vermeersch tient pour le sens littéral : ceux qui communieront neuf premiers vendredis de suite, avec les dispositions voulues, auront tous la grâce de la persévérance finale. Et par conséquent les fidèles qui, de bon cœur, s'efforcent de réaliser cette condition sont moralement assurés de leur salut. Le concile de Trente, direz-vous, n'a-t-il pas proclamé l'incertitude du salut ? L'auteur a prévu l'objection et y répond en théologien expérimenté.

Jusqu'à quel point convient-il de publier et de recommander le magnifique privilège qu'est la *grande promesse* ? Que le prédicateur prenne garde de représenter la pratique des neuf vendredis comme une monnaie pour acheter le ciel et se dispenser d'efforts ! Ce serait une déplorable méprise, de confondre l'effet propre de la grâce et celui de l'œuvre salutaire qui en est le fruit, moyennant notre coopération ! On lira avec intérêt et profit le dernier chapitre, intitulé : *l'Usage de la Grande Promesse*, où la science du théologien s'allie à la prudence du directeur pour faire germer dans les âmes des sentiments délicats de confiance, de gratitude et de réparation envers le Sacré Cœur de Jésus.

Ch. Antoine.

L'abbé Tambour, curé-doyen. — **La Confirmation.** *Aux enfants*. Nevers, François, 1903. 1 volume in-12, 155 pages. Prix : 60 centimes.

Sept instructions très solides et très claires, appropriées à l'intelligence des enfants, un recueil de prières préparatoires à la confirmation, tel est le livre de M. l'abbé Tambour écrit avec piété et onction. Voici les sujets traités : Le sacrement de confirmation ; — Le Saint-Esprit augmente la grâce dans le confirmé ; — Le sacrement de confirmation augmente les vertus chrétiennes ; — Les dons du Saint-Esprit ; — Cérémonies de la

confirmation ; — De la préparation à la confirmation ; — Pourquoi la confirmation ne rend pas tous les hommes bons chrétiens. L'auteur n'a pas manqué d'éclairer la doctrine par des « exemples » bien choisis. Ch. ANTOINE.

L'abbé GENTY DE BONQUEVAL. — **Elévations sur les litanies de la très sainte Vierge.** Paris, Amat. In-4 illustré. Tome II, p. 1-338, et tome III, p. 339-722. Prix : 6 francs chaque volume.

Les tomes II et III sont en tout la continuation du premier. (Voyez *Études*, 1903, t. XCV, p. 300.) Même travail infatigable, même abondance d'explications, même piété, même zèle ardent qui veut faire tout servir à la gloire de Notre-Dame, y compris les prérogatives de son Fils. Sans doute elles sont aussi la gloire de la Mère, mais en lui prêtant leur éclat, et non en le lui empruntant, ne fût-ce qu'en partie, comme une âme naïve pourrait le croire, à la lecture de certains passages. Exemple. « Il semble que l'un n'existe que comme l'achèvement et la parure de l'autre. L'agneau est à la brebis ce que la brebis est à l'agneau, » etc. (P. 591.)

Le tome I nous avait donné l'explication des vingt-trois premières invocations ; le tome II nous donne celle de douze autres : de *Vas spirituale* à *Consolatrix afflictorum* inclusivement, et le tome III, celle des dix suivantes : d'*Auxilium christianorum* à *Regina sine labe originali concepta*. Vient ensuite l'invocation *Mater boni consilii*, intercalée par Léon XIII entre *Mater admirabilis* et *Mater Creatoris*, puis les trois *Agnus Dei*.

En guise d'épilogue, l'auteur nous donne un « *Essai* sur la *Bible de Marie* d'Albert le Grand », en quatre-vingt-douze pages in-4. C'est la matière d'un honnête in-douze. Cet essai n'est pas une traduction pure et simple de l'œuvre du grand docteur, mais un travail personnel « où les prédicateurs trouveront tout adaptés à la sainte Vierge les événements et les personnages bibliques ».

H. PEYRACHON.

J. RIBET, chanoine honoraire. — **Les Joies de la mort.** Paris, Beauchesne. In-12, 235 pages.

Le titre de cet opuscule a sans doute un air de paradoxe. L'auteur a beau nous vanter la douceur de certains trépas, il doit reconnaître que l'homme a horreur de la mort. « Pourvu qu'en somme je vive, c'est assez » : tel est le cri de la nature et le poète l'avait bien vu.

C'est donc l'espoir d'une vie meilleure qui, seule, peut donner à la mort ses consolations. Elles sont du reste surnaturelles ou ne sont pas. M. RIBET le sait bien, lui qui a écrit *l'Ascétique chrétienne* et qui nous donne la joie de relire le testament de saint François de Sales, les admirables réflexions de Bossuet et les élans mystiques de sainte Thérèse.

Cela vaut mieux, pour nous persuader, que de nous décrire avec une étymologie par trop ingé-

nieuse du mot *Cadaver* : CA *ro* DA *ta* VER *mibus*, le plaisir d'abandonner notre cadavre aux vers.

L'abbé J.-A. CHOLLET, docteur en théologie, professeur aux Facultés catholiques de Lille. — **Au purgatoire les âmes souffrent, jouissent, prient pour nous.** Paris, Lethielleux. In-16, VII-228 pages.

Ce petit ouvrage nous parle à son tour des joies du purgatoire. Autrefois, on insistait sur les souffrances de ce lieu d'expiation ; mais on aime aujourd'hui les pensées qui consolent. M. l'abbé CHOLLET ne fait pourtant pas du purgatoire un lieu de délices ; il est trop bon théologien pour cela et il y maintient même le feu matériel. Il se plaît seulement à dire que, son livre étant strictement une étude psychologique, il n'a pas à démontrer les thèses de théologie. Soit, il était bien le maître de son plan et, s'il a cru que la psychologie lui ouvrirait en cette matière des horizons nouveaux, rien de mieux que de les éclairer, même par ses souvenirs de touriste. La psychologie de saint Augustin lui apprend que la joie est compatible avec la souffrance et, en effet, l'âme peut éprouver simultanément les sentiments les plus opposés, par des facultés différentes. Si la psychologie lui démontre encore que les âmes du purgatoire, qui ont tant besoin de nos suffrages, peuvent aussi nous faire bénéficier des leurs, il est avantageux de le dire, pour confirmer envers elles la piété des chrétiens, souvent inspirée par l'intérêt. Mais la théologie l'a convaincu qu'elles ne peuvent ni mériter ni satisfaire pour nous, et il faut le louer et s'en tenir fermement à cette doctrine.

Les deux opuscules offrent en appendice : le premier, les prières des agonisants ; le second, les mêmes prières avec l'office liturgique pour les morts. Ils n'en seront que plus appréciés pratiquement.

A. BOUÉ.

QUESTIONS HISTORIQUES

J. MEILLOC. — **Les Serments pendant la Révolution**, publié par l'abbé Uzureau. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, 368 pages. Prix : 3 fr. 50.

Dans une excellente notice, placée en tête du volume, M. Uzureau a retracé la carrière du vénérable sulpicien qui fut, pendant la Révolution l'ange gardien de l'Église d'Angers, et, aux premiers jours qui suivirent le Concordat, le réorganisateur du diocèse.

Les écrits de M. MEILLOC réunis ici concernent les serments demandés au clergé de 1790 à 1802. Comme M. Emery, M. Meilloc admettait qu'on pouvait les prêter, excepté celui de 1790. Ses dissertations sont nettes, méthodiques et sages. Mais il faut bien convenir qu'en ne prêtant lui-même aucun serment il enlevait à ses conclusions leur plus pressante autorité. Nous remercions le savant directeur de *l'Anjou historique* d'avoir publié ces textes. Il y a joint des notes et des appendices qui éclairent fort opportunément telles questions de fait ou

de doctrine soulevées par Meilloc.

Si nous avions sur chaque diocèse de France de pareils renseignements, nous connaîtrions avec plus d'exactitude cette histoire religieuse de la Révolution sur laquelle tant demeure encore à dire. Paul DUDON.

L'abbé E. JOLYON. — **La Fuite de la persécution pendant les trois premiers siècles du christianisme (64-323).** *Ce qu'en a pensé Tertullien; ce qu'en a pensé l'Eglise.* Lyon, Paquet, 1903. In-8, 99 pages.

Cette élégante brochure traite un point d'histoire et un point de doctrine. La parole évangélique invitant les apôtres à fuir devant la persécution (Matth., x, 23) servait souvent de mot d'ordre aux chrétiens désireux de mettre à couvert leur foi, fût-ce au prix d'un exil momentané. Depuis saint Polycarpe jusqu'aux derniers martyrs de Dioclétien, nous voyons mise en pratique cette doctrine de la fuite, dont les principaux théoriciens furent Clément d'Alexandrie et Origène. Dans le concert presque unanime de la tradition, on distingue une seule voix discordante : celle de Tertullien, qui d'ailleurs trouva peu d'écho. Le montaniste intransigeant ne voit dans la fuite qu'une forme d'apostasie, et prête au sophisme l'éclat de son beau langage. M. l'abbé JOLYON a retracé avec beaucoup de compétence et de lucidité les phases de la controverse[1]. A. d'ALÈS.

1. Quelques observations de détail : Page 29, note 1, le nom de *Rigault* est assez connu du lecteur français pour qu'on puisse le préférer à la forme latinisée *Rigaltius*. — Page 30 : L'exposition semblerait impliquer que le *Scorpiace* de Tertullien est antérieur au *De corona*; de fait il n'en est rien, car à la première page du *De corona* on lit l'annonce du *Scorpiace* (*Sed de quæstionibus confessionum alibi docebimus*). Ce détail de chronologie doit modifier un peu le point de vue : si le *Scorpiace* ne renouvelle pas explicitement la déclaration du *De corona* sur la fuite dans la persécution, il ne la rétracte pas non plus ; je crois plutôt qu'il la confirme (chap. IX *sqq.*). — L'auteur aurait dû surveiller son prote : les citations grecques sont d'une barbarie extrême.

Joseph DENAIS-DARNAYS, diplômé des études supérieures d'histoire, avocat à la Cour d'appel. — **Un Etat dans l'Etat : Les protestants français sous Henri IV.** Paris, Bloud, 1903. Collection *Science et Religion.* In-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

M. DENAIS-DARNAYS a composé dans un sens franchement catholique, ce n'est pas à dire antiscientifique, une brochure exacte et documentée. Fouillant les archives et les ouvrages sérieux, il s'est attaché à renverser la légende et à rétablir l'histoire. L'on a souvent parlé des ingratitudes relatives du roi de Navarre à l'égard des huguenots, ses fidèles frères d'armes : légende que tout cela ! Suivant l'histoire, les réformés n'avaient qu'un but, celui de constituer dans l'État une sorte de

république fédérative, une constitution de type germanique, où les seigneurs auraient été suzerains du roi lui-même. Pour eux, la religion n'est qu'un moyen. Dès lors, leur échec n'est pas un coup porté à la liberté de conscience ; c'est seulement la ruine de cette chimère qu'on a bien appelée, depuis Richelieu, *un État dans l'État*.

Peut-être, en lisant cet opuscule, l'on désirerait que la discussion fût çà et là poussée, l'affirmation plus discrète. Cependant, pour l'ensemble, nous avons là un excellent tableau raccourci et nous apercevons bien l'attitude des protestants français au temps de Henri IV.

Georges Lecarpentier, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire. — **Le Catholicisme en Irlande**. Paris, Bloud, 1904. Collection *Science et Religion*. In-12, 62 pages. Prix : 60 centimes.

Nous avons dans cette brochure un intéressant précis de l'histoire du catholicisme en Irlande : enfermés que nous sommes dans d'étroites limites, nous ne trouvons pas là les grands tableaux historiques, les larges horizons ouverts sur la vie d'un O'Connell, où tout faisait tressaillir l'âme d'un Montalembert adolescent. Pourtant, ce bref résumé suffit à montrer combien est passionnante la lutte des catholiques irlandais, combattant durant des siècles pour leur foi et leur liberté.

Alain de Becdelièvre.

Carl Bezold, professeur. — **Ninive und Babylon**. 2e édition. Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klasing. Collection : *Monographien zur Weltgeschichte*, tome XVIII. Grand in-8, 148 pages, avec 107 gravures. Prix : 4 Mk.

Ce livre, dont la première édition a été enlevée en quelques mois, mérite ce beau succès. L'auteur se restreint rigoureusement à son sujet. Les rapports entre la civilisation assyro-babylonienne et celle des Hébreux sont rarement touchés ; les quelques rapprochements que l'on rencontre sont généralement faits d'une façon discrète. Ce mérite négatif, si l'on peut dire, devait être signalé, en un temps où l'assyriologie menace d'envahir la Bible. L'ouvrage est destiné au grand public, comme tous les volumes de la collection : *Monographien zur Weltgeschichte*. Mais c'est de la haute et saine vulgarisation. On ne donne qu'un choix, et d'excellente qualité. L'auteur passe successivement en revue l'historique des découvertes, l'écriture cunéiforme, l'histoire, l'archéologie, la religion. Le début de la « descente d'Ishtar aux enfers » est reproduit en cunéiformes, transcrit et traduit : c'est une première leçon d'assyrien qui pourra intéresser ceux qui savent une langue sémitique. L'illustration est fort belle : peut-être les gravures reproduisant des tablettes sont-elles un peu trop nombreuses. L'auteur est sympathique à l'opinion qui place l'habitat primitif

des Sémites dans l'Afrique du Nord (p. 114). Sippar est identifié avec trop de confiance avec le Sepharvaïm de la Bible (p. 31). On sait que le P. Scheil, qui a dirigé une campagne de fouilles à Sippar, est hostile à cette identification. Paul Joüon.

J. Silvestre. — **De Waterloo à Sainte-Hélène.** Paris, Alcan, 1904. In-18, xi-304 pages. Prix : 3 fr. 50.

La lamentable histoire de Napoléon, du 20 juin au 28 octobre 1815, est racontée ici, avec une grande précision de détails, par une plume délicate, mais un peu gauche. Les informations recueillies par M. Silvestre, notamment sur le séjour à Rochefort, sont, je crois, nouvelles.

Malgré tout, je crains que ce livre ne dispense pas M. Houssaye d'écrire celui qu'il a commencé sur le même sujet.

Paul Dudon.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Éducation. — *Aux Mères.* Causeries sur l'éducation, par J. Charruau. 3e édition. Paris, Téqui. 1 volume in-12, viii-384 pages. Prix : 3 francs.

Histoire et Biographie. — *Vie intime de Pie X*, par A. de Cigala. 3e édition. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, 384 pages, prix : 3 fr. 50 ; ou in-8 carré, prix : 4 francs (franco : 4 fr. 75).

— *L'Abbé E. Renaudot.* Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique, par Ant. Villien, docteur en droit canonique, professeur au grand séminaire de Tarentaise. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, xvi-288 pages.

— *Le Christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide* (224-632), par J. Labourt, docteur en théologie, docteur ès lettres. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, xviii-372 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Les Origines de la peinture à l'huile*, par Ch. Dalbon. Paris, Perrin. 1 volume in-12, 233 pages. Prix : 3 francs.

Questions actuelles. — *Hommes et choses du temps présent*, par Guy de Charnacé. 2e série. Paris, Emile-Paul. 1 volume, ii-580 pages.

Sciences. — *Propriétés et essais des matériaux de l'électrotechnique*, par F. de Pontcharra. Paris, Gauthier-Villars et Masson. Encyclopédie scientifique des *Aide-mémoire*. 1 volume petit in-8. Prix : broché, 2 fr. 50 ; cartonné, 3 francs.

— *Enroulements d'induits à courant continu*, par E.-J. Brunswick et Aliamet. Paris, mêmes librairies, même encyclopédie. 1 volume petit in-8. Mêmes prix.

— *La Matière, l'Ether et les Forces physiques*, par L. Mottez, capitaine de frégate. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume grand in-8, 236 pages. Prix : 4 francs.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 11. — A **Paris**, le cardinal archevêque se rend à la maison-mère des Frères des écoles chrétiennes pour leur remettre une lettre dans laquelle il leur exprime, avec son indignation contre la mesure qui les frappe, sa plus affectueuse sympathie.

— A **Mexico**, le général Porfirio Diaz est réélu président de la République pour six ans.

12. — En **France**, *le Temps* annonce que le Souverain Pontife a demandé à Mgr Geay, évêque de Laval, de donner sa démission, et a signifié à Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, de « se considérer comme démuni de ses pouvoirs épiscopaux et de ne plus les exercer ».

— A **Paris**, arrivée du bey de Tunis, Mohammed-El-Hadj, qui est reçu à l'Elysée par M. Loubet. Du toast porté par M. Loubet, au grand dîner, on a remarqué surtout ces paroles :

Je saisis avec plaisir cette occasion d'affirmer les sentiments de la France pour les populations musulmanes qui lui demandent en toute confiance le respect de leurs traditions, qu'elle traite avec justice et dont elle assure le bien-être.

— A **Londres**, une convention d'arbitrage est signée entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

13. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte, par 323 voix contre 148, une motion de MM. Maujan, Codet et Zévaès, portant que la Chambre, résolue à discuter l'impôt sur le revenu dès la rentrée d'octobre, prend acte de la déclaration du gouvernement de convoquer la Chambre assez tôt pour permettre d'aborder la réforme fiscale avant la discussion du budget. — A la Chambre et au Sénat, après le vote des quatre contributions, clôture de la session ordinaire.

14. — A **Clarens**, dans le canton de Vaud (Suisse), mort de M. Paul Krüger, dernier président de l'ancienne République du Transvaal, à la fondation de laquelle il avait pris part ; il était né le 10 juillet 1825 et avait élu président de la République en mai 1883.

A **Chan-Haï-Kouan** (Chine), dans une rixe entre soldats français et japonais, trois Français et sept Japonais sont tués, cinq Français et douze Japonais, blessés.

15. — A **La Haye**, la première Chambre repousse, par 27 voix contre 22, la loi sur l'enseignement supérieur déjà votée (28 mars) par la

seconde Chambre. A la suite de ce conflit le gouvernement prononce la dissolution de la première Chambre.

16. — A **Paris**, d'après le journal *le Temps*, le conseil des ministres décide de demander au Vatican le retrait des lettres adressées aux évêques de Dijon et de Laval par le cardinal Vannutelli et le cardinal Merry del Val : le gouvernement prétend que ces lettres constituent une intervention directe du Saint-Siège dans les affaires de l'Eglise de France, intervention contraire au Concordat.

— A **Paris**, en présence de M. Loubet, de membres du corps diplomatique et de l'Institut, inauguration, sur la place de Breteuil, du monument de Pasteur, œuvre du sculpteur Falguière.

— Le village de **Bozel** (Haute-Savoie) est dévasté par une trombe ; vingt-quatre personnes périssent dans cette catastrophe.

17. — A **Mo-tien-ling**, le général comte Keller attaque les Japonais qui, surpris d'abord, plient, mais ensuite opposent une résistance opiniâtre. Le combat, qui dure depuis l'aube jusqu'à trois heures après midi, n'amène aucune modification dans la situation relative des deux armées.

— Dans la **mer Rouge**, le croiseur auxiliaire russe *Smolensk* arrête le paquebot allemand *Prinz-Heinrich* et saisit la malle du Japon, et le vapeur *Pétersbourg*, de la flotte volontaire russe, saisit le paquebot *Malacca* comme portant de la contrebande de guerre. En peu de jours sont aplanies les difficultés résultant de cette double saisie, satisfaction étant donnée à l'Allemagne et à l'Angleterre.

18. — A **Cluses** (Haute-Savoie), la grève des horlogers est l'occasion d'un drame sanglant où quatre personnes sont tuées et quinze blessées, une usine incendiée.

19. — Le cardinal V. Vannutelli arrive à **Londres**, il se rend en Irlande où il présidera, dimanche 24 juillet, au nom du Souverain Pontife, à la consécration de la nouvelle cathédrale primatiale d'Armagh.

— A **Téhéran** (Perse), le choléra fait de nombreuses victimes depuis plusieurs jours ; on compte trois cents morts en vingt-quatre heures.

20. — Les croiseurs russes *Rossya*, *Rurik* et *Gromoboï*, de l'escadre de **Vladivostok**, passent le détroit de Tsougarou, entrent dans l'océan Pacifique, et donnent la chasse aux navires marchands qui approvisionnent le Nippon.

— A **Angoulême**, ouverture du quinzième congrès eucharistique international.

23. — A **Florence**, la cour d'assises rend son arrêt dans le procès intenté à M. Palizzolo et à ses coaccusés inculpés de l'assassinat de M. Notarbartolo ; le jury ayant rendu un verdict négatif, tous les accusés sont acquittés et immédiatement mis en liberté.

24. — A **Saint-Sébastien**, le spectacle de la lutte d'un taureau contre un tigre se termine tragiquement : les deux animaux ayant brisé les barreaux de la cage où on les avait renfermés, durent être abattus à coups de fusil; quatorze personnes furent blessées par ricochet, plusieurs grièvement, une même mortellement.

25. — On apprend que trois missionnaires belges, Mgr Verhaeghen, vicaire apostolique du **Hou-pé** méridional, le P. Frédéric Verhaeghen, son frère, ainsi que le P. Robberecht, récollets, ont été massacrés mardi dernier, 19 juillet.

— L'escadre de Vladivostok coule le vapeur anglais *Knight-Commander*, venant de New-York, après en avoir fait passer l'équipage à bord du *Tsinan.* Elle capture un navire allemand, l'*Arabia.*

Paris, le 25 juillet 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES CATHOLIQUES FRANÇAIS

LEURS DROITS, LEURS DEVOIRS

Qu'est-ce qu'un catholique ?

Un catholique est d'abord un homme. Il a donc tous les droits qu'ont les autres hommes. C'est ce que proclame la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, affichée par ordre du gouvernement dans toutes les écoles de France : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » (Art. 1.)

En France, un catholique est également citoyen français. Il a donc les mêmes droits que tous les autres Français. « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. » (Même *Déclaration*, art. 2.)

Ce catholique croit à une doctrine religieuse. Il a incontestablement le droit de penser intérieurement ce qu'il veut, et celui de manifester extérieurement sa foi, au moins tant que cette manifestation ne lèse pas le droit d'autrui. « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » (Même *Déclaration*, art. 10 et 11.)

Contentons-nous, pour le moment, de ces trois affirmations, qu'aucun homme de bon sens et de bonne foi ne niera. Si nous citons la *Déclaration des droits de l'homme*, ce n'est pas que nous croyions à l'efficacité de cet *Évangile de la société moderne*, comme on l'a nommée, mais c'est pour mieux faire voir, non pas l'inconséquence seulement, mais la mauvaise foi des persécuteurs de l'Église.

Et maintenant, plus d'un siècle après cette fameuse déclaration, quelle est la situation des catholiques en France, au point de vue de la liberté civile et de la liberté religieuse ?

I

Nous ne raconterons pas l'histoire ecclésiastique de la France pendant le dix-neuvième siècle. On peut la résumer en disant que le plus souvent le gouvernement s'est montré peu sympathique aux catholiques, n'a cherché qu'à enchaîner l'Église et à entraver son action légitime. Dans les trente dernières années, l'antipathie s'est changée en hostilité, les tracasseries sont devenues persécution. Il faut le dire, si on ne veut pas trahir la vérité, le gouvernement français a fait et fait encore la guerre aux catholiques. Tantôt plus ouvertement, tantôt plus sournoisement et, par conséquent, plus hypocritement, les ministères qui se sont succédé ont tous poursuivi le même but : détruire la religion catholique en France, et même hors de France, si c'était possible. Au commencement de la lutte, les chefs disaient encore : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Actuellement, on imite les grands ancêtres qui s'écriaient : « Périssent les colonies, plutôt qu'un principe ! » et si on n'ose pas encore le proclamer tout haut, on agit comme si l'on avait pour maxime : « Périsse la France, plutôt que de la laisser vivre catholique. » De fait, la persécution de la religion, dans la mère patrie et ses colonies, a pour contre-coup partout, à l'étranger, une diminution du prestige et de l'influence de la France.

Mais laissons l'étranger pour revenir au pays. Pendant longtemps, on a vu beaucoup de catholiques nier que l'intention de nos gouvernants fût de détruire la religion. Pour dissimuler leurs desseins, ceux-ci avaient inventé l'habile et perfide distinction entre cléricalisme et catholicisme.

Le cléricalisme était une hydre menaçant de dévorer toutes les libertés modernes, qui ramènerait la société aux ténèbres du moyen âge, étoufferait les lumières de la science sous l'éteignoir de la superstition, rétablirait les tortures de l'Inquisition, etc., etc. Le monde civilisé ne pouvait assez haïr et combattre le cléricalisme.

Quant au catholicisme, on le respectait ; c'était une religion de paix et de charité. Autant le cléricalisme était intolérant,

autant le catholicisme était doux et conciliant ; l'un ne respirait que la guerre, l'autre prêchait la paix et l'union.

Quand des catholiques voulaient agir énergiquement, ou seulement protester avec éclat contre une injustice, on criait au fanatisme. Tout chrétien actif et zélé était un clérical ; ce clérical divisait le pays, détruisait l'union des citoyens, troublait la paix intérieure, provoquait à la guerre civile, visait, en un mot, à créer deux Frances.

> Il fallait dévouer ce maudit animal,
> Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal.

Par je ne sais quelle illusion, beaucoup de catholiques non seulement ne voulaient prévoir aucune suite funeste de ces manœuvres, mais, comme l'autruche, fermaient les yeux pour ne pas voir les maux présents. Les clairvoyants qui montraient la situation telle qu'elle était, c'est-à-dire mauvaise, qui prévoyaient que de jour en jour elle irait empirant, passaient pour des esprits chagrins, exagérés, attachant trop d'importance à des faits dont les conséquences ne seraient pas aussi graves qu'ils voulaient bien le dire. Peu s'en faut qu'ils n'aient été accusés de manquer à la charité chrétienne, en jugeant témérairement et en dénaturant les intentions d'hommes tels que Gambetta, Jules Ferry, pour ne nommer que des morts.

Actuellement, après les déclarations faites par nos gouvernants au Sénat, à la Chambre, dans des discours publics, et surtout après leurs actes, il est évident que l'intention de la franc-maçonnerie est de faire apostasier la France. Pour atteindre ce but, nos ministres et la majorité des deux Chambres sont les humbles serviteurs des loges. On ne saurait le nier, à moins d'être ou complice ou idiot.

Sans exagération, sans nous monter la tête, jugeons froidement la situation telle qu'elle est, comme s'il ne s'agissait pas de nous-mêmes, ni des intérêts les plus sacrés de nos âmes et de celles de nos enfants.

Rappelons brièvement les principales mesures législatives ou administratives dont les catholiques ont à souffrir : loi du divorce ; service militaire des séminaristes et des prêtres ; loi sur les biens des fabriques ; lois scolaires, avec la soi-

disant neutralité des écoles ; suppression des jurys mixtes pour la collation des grades aux étudiants des universités catholiques ; attentats contre la liberté d'enseignement ; suppression des aumôniers militaires ; interdiction des cercles catholiques de soldats ; laïcisation de beaucoup d'hôpitaux ; enlèvement des crucifix des tribunaux, ordonné, pour accentuer l'insulte à notre foi, le jour du Vendredi saint ; retrait des bourses des grands séminaires, pour rendre plus difficile le recrutement du clergé ; suppression illégale et injuste de l'indemnité[1] concordataire à beaucoup d'ecclésiastiques ; loi contre les congrégations religieuses ; tentatives d'asservissement des évêques, à qui on fait un crime d'une pétition au Parlement ou d'une lettre au président de la République.

Pour énumérer les faits individuels de tyrannie locale, il faudrait des volumes. Tout Français qui pratique ouvertement la religion catholique, s'il dépend en quelque façon du gouvernement, voit son avancement arrêté, souvent même sa carrière brisée. Et pourtant : « Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents. » (*Déclaration des droits de l'homme*, art. 4.)

Si le catholique pratiquant occupe une position indépendante, il est en butte à une foule de tracasseries et de vexations administratives, au moins dans les trois quarts du pays.

Nous souffrons actuellement, de la part de notre gouvernement, une persécution plus dure que celle que les chrétiens ont eu à subir des Turcs, le lendemain de la prise de

1. Nous disons *indemnité*, car le traitement des ecclésiastiques catholiques n'est pas une faveur de l'État, comme celui qu'il accorde bénévolement aux pasteurs protestants et aux rabbins ; c'est une dette que l'État doit payer, et le ministre qui supprime ce traitement d'un trait de plume, ne viole pas seulement le septième commandement de Dieu, mais oublie que : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est quand la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » (*Déclaration des droits de l'homme*, art. 18.) Si le ministre prétendait appliquer une peine, la même déclaration lui répondrait (art. 7) : « Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. » Où est la loi ? Personne ne l'a encore montrée.

Constantinople. Les Turcs ont laissé aux vaincus leur religion ; quant à nous, en outre des atteintes à notre fortune matérielle, nous sommes de moins en moins libres de suivre les règles de notre foi et de notre conscience. Nous sommes déjà, dans notre propre patrie, et nous deviendrons chaque jour davantage, des parias et des ilotes.

On a fait et on prépare contre l'Église des lois qui, selon la formule du fondateur de l'opportunisme, tueront en France la religion catholique lentement, mais sûrement.

On n'emploie pas encore, comme en 1793, la guillotine contre les catholiques. Verrons-nous un jour les échafauds se dresser ? — Quelques enfants terribles, que les habiles désavouent du bout des lèvres, l'ont déjà promis. En attendant, on lâche contre les catholiques les apaches de la rue, où ils opèrent sous l'œil bienveillant de la police, comme à Saint-Joseph-de-Paris, à Aubervilliers, à Boulogne, à Nantes, à Guingamp, à Périgueux, à Lille, à Armentières, à Dunkerque, à Toulon, etc. La liste de ces attentats serait longue.

Quant à l'armée qu'on n'appelle pas toujours, lorsque cela serait utile, à protéger la liberté de citoyens paisibles et inoffensifs, on l'envoie forcer les portes des couvents, chasser de leur domicile et jeter dans la rue de pauvres femmes, dont la seule faute est d'avoir cru qu'il était permis en France de se réunir pour prier Dieu et secourir les misérables. — Heureusement, pour l'honneur de l'armée et des catholiques, il s'est rencontré quelques officiers qui ont brisé leur épée plutôt que de participer à ces honteux exploits. Gloire à ces hommes de cœur !

II

Et pendant cette persécution, qu'ont fait les catholiques, clergé et fidèles ? Que font encore aujourd'hui beaucoup d'entre eux ?

A chaque nouvel attentat contre leurs droits et leur liberté, n'étaient-il pas trop nombreux ceux qui, se taisant eux-mêmes, cherchaient encore à étouffer les voix trop rares qui s'élevaient pour protester ? Ne devons-nous pas répéter les plaintes attristées du cardinal Pie : « De tout temps, il y a eu des esprits ainsi faits qu'ils n'envisagent jamais la défense

que comme un scandale ajouté à celui de l'attaque, et qu'ils unissent volontiers leur indignation à celle de l'ennemi, quand les apôtres de la vérité s'efforcent de rendre leurs voix aussi retentissantes que celles des apôtres du mensonge[1] » ?

Quel malheur aussi de voir chez la plupart des catholiques ce respect fanatique, je dirai presque fataliste, de la légalité ! Chaque fois qu'on violait leurs droits, le gouvernement, la presse à la solde de la franc-maçonnerie, que certains organes catholiques ne craignaient pas de répéter, faisaient retentir à leurs oreilles ce mot : *La loi*. L'effet était magique. A ce nom sacré, ils inclinaient la tête et se laissaient opprimer. Aujourd'hui encore, malgré de nobles exceptions, nous semblons avoir, pendant tant d'années, si bien appris le rôle de victimes que nous ne pouvons l'oublier. Serions-nous comme ces captifs, qui, pour avoir trop longtemps porté des chaînes, ont perdu l'usage de leurs membres ?

Hélas ! nous respectons trop la loi humaine ; avons-nous assez respecté la loi de Dieu ? Mais examiner cette dernière question nous mènerait trop loin.

En vérité, s'il n'y a pas de notre part une énergique réaction, la religion s'éteindra en France dans une lente agonie. Il n'est que raisonnable de se demander si une persécution plus violente, sanglante même, ne serait pas moins dangereuse. Si la situation présente dure encore autant qu'elle a duré, le catholicisme mourra en France de mépris, comme on meurt de la gangrène.

III

Comment expliquer cette situation extraordinaire d'un pays qui fut catholique, qui l'est encore en majorité, et où le catholicisme est persécuté par le gouvernement, comme il ne l'est à l'heure actuelle dans aucun pays païen ?

L'explication est simple ; tout homme qui ne s'aveugle pas volontairement, doit la voir. Depuis des siècles, il y a en France, comme dans tous les pays, une société d'hommes qui se sont donné pour mission de détruire l'Église catholique.

1. Cité par Mgr Rumeau, évêque d'Angers, au sacre de Mgr l'évêque d'Annecy, à Auch, 13 mars 1904.

Ils ne réussiront pas, car l'Église est indestructible; mais ils pourront la faire disparaître de notre pays, si nous leur laissons le champ libre. Cette société, la franc-maçonnerie, s'est emparée du pouvoir par des moyens que nous n'avons ni à raconter ni à apprécier ici. Elle a agi, nous devons le reconnaître, avec une grande habileté. Pour conquérir le pouvoir d'abord, pour persécuter la religion ensuite, ni l'intelligence, ni la ruse, ni l'audace, n'ont fait défaut à nos ennemis. Ils ont montré une grande fermeté dans leurs desseins, une grande continuité dans leurs vues et leur action. Et nous, catholiques, il faut l'avouer, nous avons été, le plus souvent, aveugles, maladroits, faibles, inertes.

Une des habiletés de la franc-maçonnerie, a été d'inventer comme prétexte à la persécution une soi-disant hostilité des catholiques contre la république. C'est un mensonge et une calomnie.

L'Église catholique a toujours accepté n'importe quelle forme de gouvernement, et n'a jamais demandé autre chose aux autorités temporelles que le respect de la justice, de ses droits et de sa liberté. Souvent même, pour le bien de la paix, elle a abandonné des droits réels, légitimes, sanctionnés par une prescription séculaire, mais qui n'étaient pas essentiels à son action. N'y aurait-il pour le prouver que le Concordat, la démonstration serait péremptoire.

L'immense majorité des catholiques francais n'a jamais fait aucun acte sérieux d'opposition contre la république.

Dans cette cause, le meilleur défenseur des catholiques est encore le gouvernement. S'il avait pu trouver un fait, un seul fait précis, d'hostilité contre la république, à la charge des catholiques, comme il l'aurait mis en lumière ! Ce n'est pas chose qu'il eût étouffée, comme certaines « affaires » fameuses datant de quelques années, ou même d'hier. Et à la fois quelle tempête de fureur et d'indignation n'aurait-il pas soulevée ! Le retentissant procès de complot jugé par la Haute-Cour n'a, en fait, rien prouvé. La seule tentative qui ait eu un commencement d'exécution et dont l'unique résultat fut d'obliger ses auteurs à se reposer, à l'exemple de Gambetta, sous les orangers d'Espagne, ne peut être attribuée à des catholiques.

Qu'aujourd'hui des catholiques se désaffectionnent du gouvernement actuel et, par une suite assez naturelle, de la forme républicaine, à qui la faute[1]? Et pourtant c'est en s'autorisant de cette calomnie que, depuis des années, la République française fait la guerre au catholicisme. « Nous nous défendons seulement, disent nos ennemis ; si les cléricaux ne nous attaquaient pas, si leur attitude même n'était pas un défi à la République, nous ne songerions pas à eux ; nous ne voulons que l'apaisement et l'union des citoyens. » Combien de fois avons-nous entendu ce langage ! Le ministère Waldeck-Rousseau, l'auteur de la loi contre les congrégations, ne s'appelait-il pas lui-même ministère de la défense républicaine ! Et le président de la République, dans ses discours, ne parle que de paix ! C'est la paix dont Tacite a dit : *Ubi solitudinem fecerunt pacem appellant.* Quand il n'y aura plus de catholiques en France, on n'y fera plus la guerre au catholicisme.

Rappelons-nous l'indignation feinte du gouvernement et des journaux aux gages des loges contre la circulaire du cardinal Merry del Val au sujet du voyage de M. Loubet à Rome. L'injure, l'affront, criaient-ils, venait du Saint-Siège, pour lequel le gouvernement français n'avait eu que les plus grands égards et le plus profond respect ?

C'est la répétition de la fable du *Loup et l'Agneau.*

Qu'un pareil sophisme ait trompé la foule, rien d'étonnant. La foule est incapable de réflexion, elle agit par impulsion ; une tempête se soulève en son sein, plus facilement que sur les flots de l'Océan. Mais que beaucoup de brebis, et même beaucoup de bergers se soient laissé persuader que l'agneau avait commencé, voilà ce que nous n'aurions jamais pu croire, si nous ne l'avions pas vu, si nous ne le *voyions* encore.

1. Qu'on me permette de rappeler ici une caricature de Cham, que j'ai vue, il y a plusieurs années. L'artiste représentait deux portières dont l'une tenait à la main un enfant qui pleurait; et voici la légende :

« — Ah ! Madame Cordon, votre petit a l'air bien triste.

« — Ne m'en parlez pas, Madame Laloge, c'est un bien méchant garçon ; je le bats tous les jours pour qu'il soit gai, et cela ne sert de rien. »

Notre république actuelle a les principes de Mme Cordon, elle bat tous les jours les catholiques, et voudrait qu'ils fussent contents.

IV

Devant une situation pareille, que doivent faire les catholiques ?

D'abord se persuader fermement que leur droit est de lutter pour conserver leur foi et celle de leurs enfants. Et ce droit est aussi leur devoir le plus sacré. Il s'agit des intérêts de leur éternité. Trop longtemps nous avons oublié le proverbe : « Qui se fait mouton, le loup le mange. »

Trop longtemps nous nous sommes bercés de l'illusion que notre patience et notre résignation désarmeraient nos ennemis. Devaient-ils rire entre eux de notre naïveté ! Connaître son adversaire, avoir une vue claire de ses desseins est une condition essentielle de la lutte. Sans cette connaissance, on est vaincu, qu'il s'agisse d'une bataille à coups de canon ou d'un combat d'idées.

Voyons-nous au moins clair maintenant ? — Il y a quelques mois, un député catholique aurait dit, dans une conférence au séminaire académique de Lyon, que parmi les députés du « Bloc », deux cents sont d'honnêtes gens, incapables de faire du mal à quelqu'un ! — A quoi sert donc l'expérience de plus de vingt ans ?

Ces honnêtes gens, incapables de faire du mal à quelqu'un, ont cependant, pour ne rappeler qu'un seul fait, par leur vote, jeté des milliers de religieux et de religieuses hors des maisons qui leur appartenaient; leur ont volé leurs biens, même avec effraction. Après les avoir spoliés, ils leur enlèvent le pain de la bouche, en leur interdisant le seul travail qui puisse les nourrir, sans parler des conséquences d'ordre moral. Que feraient-ils donc s'ils n'étaient pas honnêtes, et s'ils étaient capables de faire du mal à quelqu'un ? — Dira-t-on que la peur les fait voter, qu'au fond ils sont honnêtes ? — On n'a jamais regardé Pilate comme un honnête homme ; il est plus méprisable que Caïphe.

Vraiment, en de si graves et tristes conjonctures, c'est pitié d'entendre de prétendus sages, des politiques soi-disant avisés et prudents dire des choses pareilles. Je dis *choses*, pour ne pas employer d'expressions peu parlementaires. On

croirait que ces hommes craignent d'avoir peur de leur peur. Pour se rassurer, ils calculent anxieusement si tels et tels sont meilleurs ou pires que leur renommée; ils se suspendent à la moindre espérance, comme un homme qui se noie, à une branche; et pour peu que ces singuliers amis à qui ils décernent un brevet d'honnêteté, leur permettent de vivre quelques jours de plus, ils sont prêts à dire, comme jadis les gladiateurs à Néron ou à Dioclétien : Ceux qui vont mourir vous saluent : *Ave*, *Cæsar*, *morituri te salutant.*

Quittons donc cette illusion de croire que nos ennemis désarmeront avant de nous avoir complètement anéantis, et ne cherchons pas la paix à tout prix. Rappelons-nous la morale de la fable de La Fontaine : *les Loups et les Brebis* :

Nous pouvons conclure de là
Qu'il faut faire aux méchants guerre continuelle.
La paix est fort bonne en soi,
J'en conviens, mais de quoi sert-elle
Avec des ennemis sans foi ?

Il est une autre idée fausse, beaucoup trop répandue chez des conservateurs indolents ; les catholiques doivent se l'ôter de la tête, car elle aussi arrête toute action. Combien de fois avons-nous entendu répéter : Les choses vont mal, mais attendons, laissons faire, la situation deviendra pire, et de l'excès du mal naîtra le bien ? Quel homme sensé voudrait suivre ce beau raisonnement dans les maladies corporelles, et vous voulez l'appliquer aux maladies morales d'une nation ! De l'excès du mal, il ne peut naître aucun bien. Il peut arriver parfois que l'excès de la souffrance et la crainte de maux plus grands encore réveillent les honnêtes gens endormis, et que, dans une sorte de désespoir, ils commencent à combattre le mal. Souvent il est trop tard pour réparer les désastres ; lors même que cela se pourrait encore, tout le monde reconnaîtra que, comme il vaut mieux prévenir une maladie que de la guérir, il eût mieux valu empêcher la ruine que de reconstruire.

V

Les catholiques doivent lutter ; mais comment doivent-ils lutter ? Nous le dirons par un seul mot : En catholiques.

Pour cela, ils doivent devenir plus catholiques qu'ils ne le sont; c'est-à-dire faire de plus en plus dominer dans leur vie privée et dans leur vie publique les principes de la foi. Un homme n'aura jamais ni force ni vigueur, si dans ses veines ne coule un sang vif et généreux. Les principes de vérité naturelle et surnaturelle sont le sang qui rend les sociétés saines et vigoureuses ; sans ces principes elles meurent dans l'anémie et le marasme, à moins qu'elles ne périssent dans la boue et le sang.

Soyons donc chaque jour de plus en plus chrétiens, en particulier et en public; mais n'oublions pas qu'il faut agir. Dieu ne nous sauvera pas sans nous; c'est vrai pour le salut éternel de notre âme, c'est vrai pour le salut temporel des sociétés.

Pour l'action, nous serons toujours faibles, à moins d'être unis. Isolés, les catholiques ne peuvent rien ; unis, ils seraient une force énorme.

Voulons-nous, oui ou non, pour nous-mêmes, pour nos enfants, pour les pauvres et les faibles, pour l'Église, reconquérir la liberté et les droits dont un gouvernement persécuteur nous a indignement dépouillés? Si nous le voulons, il faut nous unir. Quand le feu est à la maison, est-ce que les enfants se querellent?

Quelles sont les causes qui peuvent empêcher l'union des catholiques? Y a-t-il entre eux un sujet de discorde assez grave, pour qu'en présence du péril suprême de notre foi, il maintienne séparés des hommes qui tous veulent le bien?

Qu'on me permette d'examiner franchement les causes de la désunion des catholiques.

La cause principale est la divergence de vues sur la politique. En restant catholique, on pourra être républicain, monarchiste, impérialiste plébiscitaire ou non; que sais-je encore! Il y a même des catholiques qui se proclament socialistes. Comme nous l'avons dit, aucune catégorie de catholiques n'a fait de tentative contre la forme actuelle de gouvernement, mais malheureusement ces dissentiments, sur des points secondaires pourtant, ont trop souvent empêché l'union des catholiques pour l'action électorale. On ne rencontrait pas dans le candidat catholique un homme avec

qui on fût d'accord sur tous les points, et alors, comme Achille irrité, on se retirait sous sa tente. Souvent même on ne se contentait pas de l'abstention ; on a vu des journaux catholiques combattre des candidats dont ils n'étaient séparés que par des divergences de peu de portée, peut-être même par de simples malentendus, et faire campagne ouvertement pour des impies. Ils reprochaient aux premiers de ne pas suivre la direction du pape; est-ce que les seconds la suivaient plus fidèlement et plus complètement ? Dans une société financière ou industrielle, les actionnaires travaillent unis et concourent au même but, sans s'inquiéter de la couleur politique de leurs associés; ils ne cherchent qu'à augmenter leurs gains. Les catholiques ne pourraient-ils faire de même, quand il s'agit des intérêts supérieurs de la religion, qui sont aussi ceux de la patrie ?

Mais est-il vrai que ces dissentiments politiques portent sur une question de médiocre importance ? — La forme du gouvernement n'est certainement pas indifférente à la prospérité d'un pays. Mieux cette forme sera adaptée aux mœurs, aux usages, au caractère, au tempérament de la nation, plus elle sera utile et bienfaisante ; mais enfin la France, depuis plus d'un siècle, a vécu tantôt sous la monarchie, tantôt sous l'empire, tantòt sous la république ; quelle que soit la forme du gouvernement, selon le mot du duc d'Aumale au procès de Bazaine : « Il reste la France. »

Ce qui est nécessaire avant tout, c'est d'obtenir une législation sensée et équitable, qui ne ruine pas le pays, qui respecte les droits et la liberté de chacun, qui nous laisse la possibilité de vivre et de mourir en chrétiens, qui nous permette de transmettre intact à nos enfants l'héritage de notre foi, héritage bien plus précieux que celui de notre or.

Si la législation restait la même, que gagnerions-nous à ce que le chef de l'État s'appelât roi, empereur, ou président ?

Nous ne ferons qu'indiquer certains dissentiments de bien moindre gravité, qui pourtant, en plusieurs endroits, ont empêché une union absolument nécessaire : ce sont des divergences de vue au sujet des questions sociales. Espérons que ces dissentiments finiront. Souvent ils n'étaient fondés que sur des malentendus ; l'on n'attachait pas toujours le même

sens au même mot, chaque parti considérait trop exclusivement un seul côté d'un problème complexe. On peut compter sur cette union, d'autant plus que le souverain pontife Pie X a tracé, dans cette matière, des règles d'une haute sagesse, auxquelles tous les catholiques se feront un bonheur de se conformer.

Faut-il dire un mot de ces petitesses d'amour-propre, d'ambition, de jalousie, de rancune personnelle, qui trop souvent entrent en jeu, et empêchent l'union, quand il s'agit pourtant du salut public ?

Regardons nos ennemis ; on peut s'instruire à leur école. *Fas et ab hoste doceri.* Est-ce que le fameux « Bloc » est d'accord sur tous les points ? Quoiqu'il comprenne anarchistes, socialistes de plusieurs sortes, radicaux, union républicaine, gauche démocratique, que sais-je..., il est pourtant absolument compact quand il s'agit de nuire à la religion. Les francs-maçons eux-mêmes sont loin de s'entendre sur toutes les questions importantes. Le compte rendu de l'assemblée générale du Grand Orient de France le prouve surabondamment. On n'a pas oublié la retentissante querelle de M. Delpech, sénateur, président du conseil de l'Ordre, avec l'ex-abbé Charbonnel, et celle de M. Combes avec M. Millerand au sujet des Chartreux et de leurs millions. Malgré ces discordes, tous ces hommes sont et resteront d'accord contre la religion. La haine est le ciment qui relie le « Bloc » et l'empêche de se désagréger.

Notre amour pour Dieu et l'Église sera-t-il moins puissant que cette haine ? Ne trouverons-nous pas dans notre foi une largeur d'esprit et une générosité de cœur suffisante pour oublier les prétentions mesquines de l'amour-propre, pour respecter les uns chez les autres la liberté dans les questions douteuses et controversées — *in dubiis libertas* — afin d'obtenir la force de l'union pour les revendications nécessaires — *in necessariis unitas* ? — Frères, et non pas ennemis, mais éloignés, séparés, n'aurons-nous pas assez de grandeur d'âme pour nous réconcilier généreusement, et marcher au combat en rangs serrés, chacun sentant le coude de ses compagnons d'armes ?

Si cette union demande des sacrifices, c'est pour eux le

moment de se rappeler qu'ils sont chrétiens, et qu'aucun sacrifice ne doit coûter aux disciples de Celui qui a donné sa vie pour nous. Qu'ils pensent aussi qu'il s'agit d'assurer le bien général, d'obtenir le relèvement religieux, moral et matériel de la France; qu'ils réfléchissent surtout aux conséquences qu'a déjà eues notre désunion et à celles, bien plus désastreuses encore, que la discorde persistant parmi les catholiques entraînerait pour l'avenir. Pas n'est besoin d'insister. Aveugle et plus qu'aveugle serait celui qui ne les verrait pas. Un chrétien sincère et consciencieux voudrait-il assumer la redoutable responsabilité d'être, même pour une petite part, la cause de pareils malheurs?

Délivrons-nous aussi d'un préjugé encore trop vivace parmi nous. Quand donc, en dépit d'une trop longue expérience, cesserons-nous de croire qu'il existe en France un parti capable de tenir un équilibre à peu près juste entre nous catholiques et les ennemis de la religion? Ce parti mixte, moyen, appelez-le comme vous voudrez, n'a aucune conviction, aucun principe, il n'a que des opinions purement négatives, et surtout il a une absence complète de volonté. Or, il n'y a aucune puissance dans le néant. L'histoire le prouve. Depuis les girondins, pour ne pas remonter plus haut, jusqu'au centre gauche de nos dernières assemblées, ces modérés, c'est le nom dont ils aiment à se parer, sont toujours entraînés à la remorque des violents. Ils hésitent, ils gémissent souvent, mais ils cèdent toujours et ne sont constants que dans leur faiblesse. Acceptons avec gratitude leur concours, quand ils veulent bien appuyer nos justes revendications; mais, pour sortir de la crise actuelle, comme pour n'y pas retomber, les catholiques ne peuvent sûrement compter que sur Dieu et sur eux-mêmes.

VI

Par conséquent, ils doivent d'abord porter haut et fièrement leur drapeau. Comment! nous aimons la liberté que le Christ est venu apporter à la terre, nous détestons l'oppression des consciences, nous avons pitié du malheur des pauvres et des petits, à qui on arrache, avec leur foi, la suprême

consolation de leurs peines, et nous n'oserions pas montrer ce que nous sommes! Nous prouverions que nous ne savons plus estimer à toute sa valeur le grand nom de chrétien, que notre cœur ne bat plus au souvenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si nous n'acceptions pas franchement la lutte pour une cause qui n'est pas seulement celle de la religion, mais aussi celle de la patrie, et que nous ne pouvons abandonner sans une lâche ingratitude envers Dieu.

Mais j'entends des sages nous dire : Si vous arborez ouvertement un drapeau catholique, vous éloignez le peuple. Nos adversaires lui feront peur avec le spectre clérical. De fait, la franc-maçonnerie a très habilement joué de ce fantôme, mais forcez le peuple à le regarder en face, et le fantôme s'évanouira. Le peuple est essentiellement simpliste d'intelligence et de volonté, il aime les situations nettes et les positions franches ; il suit volontiers ceux qui savent ce qu'ils veulent et le disent carrément. Il y a encore dans le peuple français plus de ressources que vous ne pensez ; il coule dans ses veines plus de sang catholique que vous ne croyez. Nos adversaires le savent bien, sans quoi ils ne seraient pas si âpres à la persécution.

Dans sa lettre du 19 mars 1904, au comte Stanislas Medolago-Albani, le souverain pontife Pie X recommande d'employer tous les efforts pour éloigner les classes laborieuses, « non seulement de ces sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de ces institutions *neutres*, qui, sous couleur de protéger les ouvriers, poursuivent une autre fin que le véritable avantage moral et économique des particuliers et des familles ». Et dans son encyclique sur saint Grégoire le Grand : « Ceux-là, dit-il, se trompent grandement, qui, en s'occupant du bien public et surtout en défendant la cause des classes inférieures, ont pour principal souci ce qui concerne le bien-être matériel du corps et de la vie, et passent sous silence le salut des âmes et les devoirs très graves qu'impose la profession chrétienne. Parfois, ils n'ont pas honte de couvrir, comme d'un voile, certains préceptes fondamentaux de l'Évangile, de peur que sans cela on les écoute moins bien, ou que même on les abandonne. » En un mot, le pape recommande de se montrer

moment de se rappeler qu'ils sont chrétiens, et qu'aucun sacrifice ne doit coûter aux disciples de Celui qui a donné sa vie pour nous. Qu'ils pensent aussi qu'il s'agit d'assurer le bien général, d'obtenir le relèvement religieux, moral et matériel de la France; qu'ils réfléchissent surtout aux conséquences qu'a déjà eues notre désunion et à celles, bien plus désastreuses encore, que la discorde persistant parmi les catholiques entraînerait pour l'avenir. Pas n'est besoin d'insister. Aveugle et plus qu'aveugle serait celui qui ne les verrait pas. Un chrétien sincère et consciencieux voudrait-il assumer la redoutable responsabilité d'être, même pour une petite part, la cause de pareils malheurs?

Délivrons-nous aussi d'un préjugé encore trop vivace parmi nous. Quand donc, en dépit d'une trop longue expérience, cesserons-nous de croire qu'il existe en France un parti capable de tenir un équilibre à peu près juste entre nous catholiques et les ennemis de la religion? Ce parti mixte, moyen, appelez-le comme vous voudrez, n'a aucune conviction, aucun principe, il n'a que des opinions purement négatives, et surtout il a une absence complète de volonté. Or, il n'y a aucune puissance dans le néant. L'histoire le prouve. Depuis les girondins, pour ne pas remonter plus haut, jusqu'au centre gauche de nos dernières assemblées, ces modérés, c'est le nom dont ils aiment à se parer, sont toujours entraînés à la remorque des violents. Ils hésitent, ils gémissent souvent, mais ils cèdent toujours et ne sont constants que dans leur faiblesse. Acceptons avec gratitude leur concours, quand ils veulent bien appuyer nos justes revendications; mais, pour sortir de la crise actuelle, comme pour n'y pas retomber, les catholiques ne peuvent sûrement compter que sur Dieu et sur eux-mêmes.

VI

Par conséquent, ils doivent d'abord porter haut et fièrement leur drapeau. Comment! nous aimons la liberté que le Christ est venu apporter à la terre, nous détestons l'oppression des consciences, nous avons pitié du malheur des pauvres et des petits, à qui on arrache, avec leur foi, la suprême

consolation de leurs peines, et nous n'oserions pas montrer ce que nous sommes! Nous prouverions que nous ne savons plus estimer à toute sa valeur le grand nom de chrétien, que notre cœur ne bat plus au souvenir de Notre-Seigneur Jésus-Christ, si nous n'acceptions pas franchement la lutte pour une cause qui n'est pas seulement celle de la religion, mais aussi celle de la patrie, et que nous ne pouvons abandonner sans une lâche ingratitude envers Dieu.

Mais j'entends des sages nous dire : Si vous arborez ouvertement un drapeau catholique, vous éloignez le peuple. Nos adversaires lui feront peur avec le spectre clérical. De fait, la franc-maçonnerie a très habilement joué de ce fantôme, mais forcez le peuple à le regarder en face, et le fantôme s'évanouira. Le peuple est essentiellement simpliste d'intelligence et de volonté, il aime les situations nettes et les positions franches ; il suit volontiers ceux qui savent ce qu'ils veulent et le disent carrément. Il y a encore dans le peuple français plus de ressources que vous ne pensez ; il coule dans ses veines plus de sang catholique que vous ne croyez. Nos adversaires le savent bien, sans quoi ils ne seraient pas si âpres à la persécution.

Dans sa lettre du 19 mars 1904, au comte Stanislas Medolago-Albani, le souverain pontife Pie X recommande d'employer tous les efforts pour éloigner les classes laborieuses, « non seulement de ces sociétés qui sont une cause directe de perversion intellectuelle et morale, mais encore de ces institutions *neutres*, qui, sous couleur de protéger les ouvriers, poursuivent une autre fin que le véritable avantage moral et économique des particuliers et des familles ». Et dans son encyclique sur saint Grégoire le Grand : « Ceux-là, dit-il, se trompent grandement, qui, en s'occupant du bien public et surtout en défendant la cause des classes inférieures, ont pour principal souci ce qui concerne le bien-être matériel du corps et de la vie, et passent sous silence le salut des âmes et les devoirs très graves qu'impose la profession chrétienne. Parfois, ils n'ont pas honte de couvrir, comme d'un voile, certains préceptes fondamentaux de l'Évangile, de peur que sans cela on les écoute moins bien, ou que même on les abandonne. » En un mot, le pape recommande de se montrer

de vote. Les fraudes sont possibles à tout instant, mais c'est au commencement et au dépouillement des votes qu'elles sont le plus faciles et le plus fréquentes.

Une condition capitale pour obtenir un succès, sera de faire diminuer le nombre des abstentions. Quel mal n'ont pas amené ces abstentions ! Ce ne sont ni les francs-maçons, ni les radicaux, ni les socialistes qui négligent d'user de leurs droits électoraux ; mais des conservateurs, qui n'ont pas la force de sacrifier un plaisir, une excursion, une partie de chasse au bien public, ou encore de bons et honnêtes catholiques, qui s'endorment en se disant qu'après tout leur vote ne servirait de rien. Erreur! les petits profits font les fortunes, les votes individuels forment les majorités.

Depuis quelque temps, il est juste de le reconnaître, les catholiques comprennent mieux cette vérité ; mais il est malheureusement vrai que l'abstentionnisme demeure toujours une des causes de notre faiblesse. Relancer ces indolents, leur donner la chasse, le mot n'est pas trop fort, si c'est une œuvre pénible, c'est aussi une des plus utiles que puissent faire les hommes qui veulent se dévouer au bien général.

Il ne suffit pas d'avoir des électeurs, il faut encore trouver des candidats. Combien de fois, dans certaines circonscriptions, les catholiques n'ont-ils pas su pour qui voter! Combien de fois se sont-ils vus obligés d'apporter leur voix à un candidat qu'ils savaient devoir trahir leur cause, uniquement parce que son concurrent leur paraissait encore pire! Entre deux maux, ils étaient réduits à choisir le moindre. Trop souvent on a vu des hommes chrétiens, capables, indépendants de position, se refuser à toute candidature. Pourquoi ? Ils redoutaient la peine et le travail. Ils craignaient aussi les basses injures que leurs adversaires ne leur ménageraient certainement pas.

Pour un succès incertain, parfois pour un échec assuré, on leur demandait de se laisser couvrir de boue. Pour affronter tous ces ennuis, il faut un peu d'héroïsme. Mais ces hommes craignaient aussi, et peut-être plus que le reste, l'abandon et la désertion de leurs amis. Cette crainte était-elle sans fondement? Il faut bien avouer que non. Espérons que dans

l'avenir cette dernière cause de crainte au moins n'existera plus, pour troubler les courages et paralyser les dévouements.

Il serait aussi à souhaiter que partout, dans toute élection, les catholiques présentassent leur candidat, au moins pour le premier tour de scrutin, même quand l'espoir du succès serait faible ; même, dirai-je, quand il serait nul.

On réussirait peut-être quelquefois, contre toute espérance; en agissant ainsi, du moins, les catholiques se formeraient aux luttes politiques, et comme Pierre le Grand défait par Charles XII, à force d'être vaincus, ils apprendraient à vaincre. Ensuite ils se compteraient, et on verrait qu'ils sont plus nombreux qu'on ne le pense ; et s'il y avait ballottage, ils apporteraient l'appoint de leurs voix au candidat qui leur aurait donné sérieusement les garanties les plus essentielles : leur intervention serait le plus souvent décisive pour l'issue de la lutte. Des minorités, manœuvrant habilement et avec ensemble, sont une force avec laquelle les majorités sont toujours obligées de compter.

Les socialistes allemands, aux dernières élections du Reichstag, ont présenté des candidats dans toutes les circonscriptions, et quoique leur groupe ne soit pas le plus nombreux au Parlement, ils ont pu se vanter, avec vérité, de représenter le plus grand nombre d'électeurs. Si, en France, les catholiques agissaient ainsi et votaient avec ensemble, seraient-ils la minorité? Nous osons affirmer le contraire.

Pour préparer et obtenir un succès électoral, les journaux sont nécessaires. Tout le monde est d'accord sur l'importance de la presse; en parler aujourd'hui aux catholiques serait porter de l'eau à la rivière. Il se publie à Paris plusieurs grands journaux catholiques, dont il n'est pas nécessaire de faire l'éloge, et dont l'action fort utile se répand par toute la France; dans la province, il est très peu d'arrondissements qui n'aient un journal catholique. Ce sont ces derniers, les journaux locaux, qu'il nous importe de soutenir et de propager. En effet, c'est le peuple qu'il faut surtout atteindre, et le peuple ne lit guère les grands journaux, qui ne peuvent lui donner les nouvelles locales auxquelles il s'intéresse. Com-

prendrait-il même les articles de doctrine des grands journaux? Il faut les mettre à sa portée, les transposer, si je puis parler ainsi, tenir compte des circonstances locales et du caractère du pays. Le même plat, qu'on excuse une comparaison triviale, pour plaire au palais des Provençaux et à celui des Flamands, doit être assaisonné différemment.

La plupart de ces petits journaux locaux, malgré leur utilité, vivent péniblement, on pourrait dire qu'il végètent. D'où vient cette langueur? Le talent manque-t-il à leurs rédacteurs ? — Nous pouvons affirmer hardiment qu'en général, comme science et comme talent, ils sont supérieurs à leurs adversaires.

Aux journaux catholiques, il ne manque qu'une chose, le nerf de la guerre. Vais-je faire un nouvel appel de fonds? Les catholiques ne sont-ils pas épuisés à force de donner ? — La générosité n'a pas manqué aux catholiques, elle ne leur manque pas encore. Il est pourtant permis de penser que souvent ils auraient pu employer leurs largesses avec plus d'intelligence des besoins de notre époque, et s'ils l'avaient fait, notre position serait sans doute meilleure.

Mais laissons le passé, il semble possible, sans sacrifices nouveaux, de fournir à nos journaux les ressources nécessaires : que faire pour cela ? — Ne pas porter son argent aux ennemis, c'est-à-dire ne pas s'abonner à un journal hostile à la religion, ne pas lui donner ses annonces ; ne pas même l'acheter au numéro, mais réserver abonnement, annonces et achat, au journal catholique. Vous ne dépenserez pas plus, et ce serait pour nos journaux une grande ressource.

Vous sauriez qu'un marchand de comestibles vend des denrées malsaines, qui compromettent la santé publique au point de rendre malades et même de tuer les clients, favoriseriez-vous son commerce? — Evidemment non ; vous l'empêcheriez, si vous le pouviez, et croiriez rendre par là un véritable service. Tout au moins dénonceriez-vous cet empoisonneur public. La presse impie est un venin qui tue les âmes aussi sûrement que le poison tue les corps. Je veux bien admettre, contre toute évidence et toute expérience, que personnellement vous pouvez lire habituellement un journal irréligieux, sans détriment pour votre foi et votre moralité; mais vous

êtes catholique, vous croyez à la malédiction lancée par Notre-Seigneur Jésus-Christ contre ceux qui scandalisent les petits, et vous coopérez à ce scandale ! En vous abonnant, en envoyant vos annonces, vous employez votre argent à le propager. De plus, quand un journal pénètre dans une maison, il n'y a pas que le maître à lire ; enfants et domestiques ne se privent pas de cette lecture.

Peut-on trouver des raisons assez graves pour excuser une coopération, même indirecte, à un si grand mal ? On en donne ordinairement deux.

Le journal impie est mieux renseigné, il donne plus de nouvelles. Admettons que ce soit vrai. Je reviens à la comparaison du marchand de comestibles avariés. Iriez-vous vous approvisionner chez lui, parce qu'il vendrait une ou deux marchandises de bonne qualité ?

Mais est-il certain que le journal irréligieux soit mieux renseigné ? Ses nouvelles plus nombreuses sont-elles vraies? Le plus souvent ce sont des nouvelles à sensation, fortement exagérées, parfois même inventées de toutes pièces, par des industriels de la presse voulant augmenter la vente au numéro. Le lendemain il faudra rectifier ou même démentir ces nouvelles.

Mettons les choses au pis. Le journal catholique donnera ces nouvelles douze ou vingt-quatre heures plus tard ; mais il les donnera plus exactement, compensation qui a sa valeur. Attendre ainsi, est-ce donc un si grand sacrifice ?

Pourquoi les journaux catholiques seraient-ils moins bien informés ? La cause ne serait-elle pas le manque de fonds ? — Une des choses que les catholiques désirent, et qui fait réellement défaut à leur presse, c'est une agence centrale qui communiquerait les nouvelles aux différents journaux, et les soustrairait ainsi au monopole des agences dont ils dépendent aujourd'hui, et dont les informations, c'est le moins qu'on puisse dire, sont souvent dénaturées par une tendance sectaire. Une agence indépendante et loyale ne pourra s'organiser que lorsqu'un syndicat de journaux catholiques aura pour cet objet des ressources suffisantes. Ces ressources leur viendront en même temps qu'abonnements et annonces afflueront plus copieusement.

Pour les annonces au moins, diront quelques-uns, les journaux antireligieux sont plus avantageux que les journaux religieux, parce qu'ils ont plus de lecteurs.

Les journaux impies ont plus de lecteurs? — Ce n'est pas vrai pour tous; malheureusement c'est vrai pour beaucoup. Mais ont-ils plus ou moins de ces lecteurs qui forment ou formeront votre clientèle, à vous industriels et négociants catholiques ? Comptez-vous pour le succès de vos affaires sur ces malheureux qui dans les cabarets s'empoisonnent le corps avec les alcools frelatés, et s'empoisonnent encore plus l'âme avec les doctrines subversives des journaux que beaucoup d'entre les catholiques lisent et font vivre ?

Qu'on me permette de dire ici toute ma pensée. Je suis amené à parler d'une de nos fautes les plus maladroites. On voudra bien excuser la raideur du terme, car il faut appeler les choses par leur nom. Il y a en France, personne ne le nie, je pense, un parti qui veut détruire notre religion. Ce parti est conséquent. Il ne s'abonne pas à nos journaux, il ne les achète pas en voyage. Pour les affaires, il ne s'adresse aux négociants catholiques que quand il ne peut faire autrement. A toute entreprise catholique il fait une guerre ouverte ou sourde, mais toujours acharnée, et ne reculant devant aucun moyen. Et nous, catholiques naïfs, par abonnements, par annonces, nous alimentons la caisse de ses journaux, nous sommes les clients fidèles de ses magasins et de ses bazars, et l'on a vu même des communautés religieuses faire leurs achats dans des maisons protestantes et juives, sous prétexte, disait-on, que c'était moins cher.

Il n'est pas certain que ce soit moins cher; ce qui est certain, c'est que la marchandise moins chère est moins bonne et que, comme le disait la sagesse des nations, dans un proverbe trop oublié de nos jours : « Rien n'est plus cher que le bon marché. » Hélas! il n'est que trop vrai que des catholique sont porté et portent encore leur argent à leurs ennemis, et ne l'emploient pas à soutenir leurs frères catholiques, tandis que les francs-maçons s'unissent et emploient tous les moyens avouables ou non, pour soutenir leurs frères trois points.

J'entends quelque âme scrupuleuse me dire que mes conseils ne sont pas conformes à la charité chrétienne, qui

ordonne de faire du bien même à ses ennemis. Je réponds que charité bien ordonnée commence par soi-même. Il y a un ordre à suivre dans l'exercice de la charité ; nos amis doivent passer avant nos ennemis, d'autant plus que ces ennemis n'ont pas besoin de nos secours, et que nos amis en ont besoin. Ensuite, il ne faut pas oublier que les œuvres de charité spirituelle l'emportent en dignité et en mérite sur les œuvres de charité corporelle, et qu'une excellente manière de faire du bien à l'âme des impies est de les empêcher de faire du mal à l'âme des croyants.

Sur tous ces points, les catholiques ont toute une éducation politique et économique à parfaire. Elle est heureusement commencée, espérons qu'elle s'achèvera bientôt. Il serait injuste de ne pas reconnaître les efforts généreux de nombreux hommes de cœur pour éclairer l'opinion publique, réveiller les endormis, exciter les courages. Par la presse, par les conférences, par les syndicats, par les œuvres économiques, on a beaucoup fait ; mais il reste encore beaucoup à faire, et l'œuvre capitale reste toujours l'œuvre électorale.

Nous ne pouvons ici, on le comprend, entrer dans les détails techniques de l'organisation dont nous avons esquissé les grandes lignes ; mais nous avons à côté de nous un modèle dans l'organisation des catholiques belges et allemands. Elle a fait ses preuves, imitons-la en l'adaptant aux circonstances et aux besoins du pays. On raconte que Scanderbeg, le défenseur de l'Albanie contre les Turcs, fendait d'un coup de sabre, malgré casque et turban, une tête jusqu'au menton. A l'occasion d'un traité de paix, Mahomet II manifesta le désir de posséder ce sabre ; Scanderbeg le céda. A Constantinople il ne parut pas mieux affilé que ceux du sultan, qui se plaignit d'avoir été trompé. Le héros albanais répondit : « J'ai envoyé le sabre, mais je n'ai pas envoyé le bras. » De même l'organisation la meilleure du monde ne suffira pas, si nous n'avons pas aussi l'énergie, l'esprit de suite et la constance de nos voisins.

En ayant toujours notre but devant les yeux, il nous faut persévérer. C'est une erreur de penser qu'un « bon coup de collier », pendant la période électorale, puisse suffire. Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Nos ennemis paraissent forts; il le sont surtout de notre désunion et de notre inertie. Si, oubliant nos dissentiments passés, nous combattons énergiquement et avec constance pour la liberté, la victoire est assurée.

Aujourd'hui, comme toujours, les ennemis de l'Église sont de deux sortes : les représentants de l'autorité qui la persécutent à coups de lois et de décrets, en employant la force ; et les soi-disant représentants de la science, qui la combattent avec les idées.

Que sont ces ennemis à côté de ceux qui, dans les siècles passés, ont vainement attaqué l'Église? — Comparer nos hommes politiques aux césars romains ou byzantins, aux empereurs germaniques ou à Henri VIII, serait leur faire trop d'honneur. Ils ne valent même pas les ancêtres de 1793, dont ils se réclament.

Quant à ceux qui se parent modestement du nom d'*intellectuels*, ces fameux destructeurs qui veulent remplacer la religion par la science, à moins qu'ils ne veuillent adorer le soleil[1], que savent-ils pour la plupart? — Les vrais savants les renient ; et ils sont bien loin de l'esprit de Voltaire. Et nous en aurions peur !

N'oublions pas que les misères et les souffrances de la persécution sont des leçons par lesquelles Dieu nous instruit, nous enlève nos préjugés, nous raffermit dans les vrais principes de la foi, que nous aurions été tentés de regarder comme inutiles au bonheur des peuples, si nous n'avions fait la douloureuse expérience que la ruine de la foi et de la religion est la ruine du pays. En laissant agir la persécution, Dieu en même temps réveille notre énergie que nous avions laissé endormir.

Ne désespérons donc pas; courage et confiance, mais surtout énergie et persévérance ! Et alors, comme le disait Jeanne d'Arc : « Les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

H. BERCHOIS.

1. Rappelons-nous la fête solsticiale célébrée cette année, la nuit du 21 juin, sur la tour Eiffel.

LA TARE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ITALIE (1903)[1]

VI

L'abbé, ce soir-là, ne mangea que du bout des lèvres : il se hâtait évidemment, et sœur Colette en prenait un réel souci.

— Êtes-vous fatigué ? disait-elle.

— Mais non.

— Peut-être, cette sauce ?...

— Nullement, protestait l'abbé. *Cucina e ottima*, la cuisine est excellente ; *ottima*, répétait-il en souriant ; *vini scelti*, vins de choix, ajoutait-il en s'italianisant de plus en plus, grâce aux enseignes des tavernes qu'il avait retenues en passant dans les rues. Tout est parfait, ma bonne sorella, *ristorante di primo ordine*...

Et sœur Colette s'en allait branlant la tête et claudicante, et l'abbé ne s'en pressait que davantage. Le repas prestement terminé, il monta dans sa chambre et saisissant le fameux manuscrit, fit sauter les cachets :

« *Ceci est... la confession de ma race*, avait écrit M. Lhonner, et il poursuivait :

« Je suis millionnaire : rien ne me manque, et je suis embarrassé de mes écus et de mes désirs. Singulièrement estimé de tous, il y a comme une auréole humaine autour de mon front. Et cependant je sens que la colère de Dieu s'est attachée à ma famille. Je reste le dernier de tous les miens ; j'ai vu périr tout ce que j'aimais. Armelle, oh ! ma chère enfant, tu demeures seule à mes côtés, est-ce que l'ombre de la colère divine t'environnera toi aussi ? Il y a du sang et de la honte dans les générations qui m'ont précédé. En vain l'on a couvert d'or cette double tache : elle reparaît toujours. Depuis plus de cent ans le souvenir est perdu de

1. Voir *Études* du 5 août 1904.

notre lamentable histoire : Armelle, oh ! ma bien-aimée, tu ne t'en doutes pas ; ne vaudrait-il pas mieux pour toi l'ignorer à jamais ? Mais cependant je me sens poussé à venir, pénitent et confus, faire la confession de ma race : ce suprême aveu finira-t-il par dissiper la colère qui s'attache à mon nom ?

« Mon grand-père, Georges Lhonner avait vingt-cinq ans en 1789 et vivait dans une vieille gentilhommière qui appartenait à notre famille depuis deux siècles, à Saint-Élophe entre Toul et Neufchâteau. C'était une âme ardente, indisciplinée, éprise de nouveautés. Il donna en plein dans les idées du jour. Son père s'en alarmait. Avec la rudesse de l'éducation d'alors, il semonçait son fils à temps et à contretemps. Le jeune homme s'aigrissait ; hélas ! son cœur était aussi malade que ses idées. Il avait rencontré à Neufchâteau je ne sais quelle fille d'un préposé à la gabelle : elle s'appelait Rosine Gourot. Cette fille prit bientôt un ascendant considérable sur Georges ; c'étaient des rencontres constantes, elle osait venir le soir jusqu'à la porte du manoir, guetter son amant comme une proie déjà promise. Le père de Georges s'en aperçut : il y eut des scènes terribles entre son fils et lui ; mais les rendez-vous continuaient ; à toutes les remontrances paternelles Georges n'opposait qu'un mot :

« — Je suis libre : et s'il me plaisait d'en faire ma femme, qu'auriez-vous à dire ?

« Le père s'irritait à cette seule pensée ; le fils tenait bon et ouvertement multipliait ses entrevues coupables.

« Un soir, toute la famille était réunie au salon : c'était en juillet 1791. Les événements s'annonçaient déjà lugubres ; on avait appris la fuite du roi et sa rentrée aux Tuileries. Soudain sous les fenêtres mêmes de la pièce où causaient les parents, éclatèrent les couplets obscènes et grossiers dont on avait escorté la voiture du roi à son retour de Varennes. Le père de Georges ne fit qu'un bond ; il ouvrit la croisée et reconnut Rosine Gourot. Il eut une explosion de rage et, levant sa canne, allait en frapper l'aventurière au visage quand soudain un bras l'arrêta ; c'était Georges qui l'étreignait vigoureusement :

« — Ne frappez pas votre fille, s'écria-t-il en ricanant ; depuis ce matin Rosine est devenue ma femme.

« Le vieillard poussa un cri :

« — Oh ! ajouta insolemment le jeune homme, tout est en règle ; je n'avais pas besoin de votre présence ni de votre haut consentement : Rosine est à moi parce que je le veux : cela suffit.

« On ne pouvait plus crûment étaler le droit au concubinage. Mon arrière-grand-père devint livide ; il chancela et tomba presque inerte dans les bras de sa femme. Mais il eut encore la force de lever la main, et prenant Dieu à témoin :

« — Va-t'en, va-t'en, cria-t-il à Georges, tu es un fils maudit !

« Georges partit le soir même avec Rosine : c'était ce qu'il voulait ; car toute cette scène odieuse avait été concertée. On ne le revit plus à Saint-Élophe.

« Pendant deux années, on perdit de vue le couple maudit ; ils restèrent assurément à Paris, où la femme prostituait à tout venant sa beauté et son ambition. Georges fréquentait les plus mauvais clubs : quel gage donna-t-il ? par quels liens fut-il enchaîné ? on ne le sait ; mais à la fin de 1793, nous le retrouvons, homme public, dans les environs de Quimper : il est devenu représentant du peuple, et il promène dans tous les districts son écharpe de conventionnel et le poids de la malédiction paternelle. Une chose lui manquait encore : la fortune ; il la voulait à tout prix.

« Mon Dieu, mon Dieu ! c'est à ce moment de mon histoire que ma main voudrait ne pas savoir écrire.

« Il y avait entre Pont-l'Abbé et Loctudy un monastère de Bénédictins, entouré de grands tènements, et possédant, dans l'intérieur du pays, des métairies et des fermages importants. Georges jeta son dévolu sur ces terres : il suffisait d'une dénonciation pour amener la confiscation des biens au profit du délateur. L'appât sacrilège tenta le fils maudit. Il inquisitionna, rôda lui-même tout autour du monastère et finit par savoir que la plupart des moines étant partis, les biens étaient encore détenus par deux religieux déguisés — nous dirions sécularisés aujourd'hui — et qui passaient dans le public pour les fermiers possesseurs de l'abbaye. Il y avait eu des actes réels d'achat entre eux et dernier abbé du monastère. Ces deux religieux étaient inconnus ; on les voyait

aller et venir sous leur costume de paysan, fréquentant les foires et les pardons, poussant la charrue, paissant eux-mêmes leurs troupeaux ; ils étaient bons, on les aimait. A peine quelques rares fidèles connaissaient-ils le secret : Georges le sut, mais il lui fallait une preuve de flagrant délit.

« Le malheureux abusa de tout ; il prit les haillons d'un pauvre, et la veille de Noël 1793 alla frapper à la porte de l'abbaye déserte. Son hypocrisie, voilà son stratagème : il raconta une partie de son histoire, se montra abandonné des siens, obligé de mendier son pain, lui, le fils d'un ancien châtelain : « Mais ce qui le peinait le plus, ajoutait-il, c'était « d'être privé des secours de cette religion qui avait fait la « consolation de sa vie... plus de prêtres, plus de messe... ; « cette nuit de Noël, si pleine de souvenirs, allait se passer « pour lui sur la grand'route, ou dans quelque fenière, si la « pitié publique voulait bien l'hospitaliser. »

« Il y avait tant de vérité feinte dans ces aveux, et cette âme manifestait un tel regret de ne plus pouvoir pratiquer sa religion, et surtout épancher ses fautes dans le cœur d'un prêtre, que les deux fermiers qui l'écoutaient en furent émus. Comment pouvaient-ils douter ? ils touchaient ses haillons ; ils voyaient dans tout cet être comme un reflet lointain d'une ancienne aisance... Georges donnait des dates, montrait des lettres de sa mère qui avait continué de lui écrire de loin en loin dans le secret..., il s'était muni d'un vieux chapelet usé, et en parlant il avait presque des larmes dans ses yeux douloureux :

« — Mon fils, lui dit le plus âgé, bénissez la Providence qui n'oublie pas les plus abandonnés de ses enfants. Vous cherchiez un prêtre : vous en avez deux devant vous. Vous vouliez une messe : vous ferez votre Noël avec nous et quelques fidèles que le cher anniversaire va nous amener ; venez, et voyez.

« Et ils le conduisirent dans une cave souterraine où il y avait cinq ou six paysans et tout autant de paysannes.

« Dans une ancienne fenêtre-soupirail qu'on avait murée au dehors, et qui formait ainsi une niche improvisée, derrière un rideau, était un ciboire. Une lampe en fer pendait à la voûte, et devant ce tabernacle d'occasion se dressait

une table en bois avec tous les vases sacrés pour le saint sacrifice.

« Georges poussa l'hypocrisie jusqu'au dernier sacrilège ; il feignit une confession. Puis demeurant à genoux, le dernier de tous, semblait-il, il priait, égrenant son chapelet et parfois dans l'exagération d'une piété qu'il ne pouvait contenir dans les limites du vrai, baisant le sol rugueux de la cave. Cependant la messe commença ; le maudit joua son rôle cynique jusqu'à la communion qu'il vint recevoir avec tous les dehors de la foi la plus vive. Quand tout fut achevé, il voulut se retirer :

« — Mon fils, reposez-vous cette nuit avec nous, dit le vénérable prêtre ; à la pointe du jour vous pourrez repartir.

« Le lendemain, Georges, qui avait toutes les astuces, demanda au départ la faveur de garder quelque souvenir... il refusait toute aumône, s'estimant trop heureux, disait-il, d'emporter avec lui la paix de Dieu. Mais il aurait voulu une image lui rappelant le pieux mystère de Noël et cette messe dans les catacombes. Le prêtre redevenu paysan n'avait rien à lui donner.

« — Ah! dit Georges, j'ai remarqué, dans le missel dont vous vous serviez cette nuit, une image représentant la naissance du Sauveur, oserais-je vous demander en souvenir cette page de votre missel ? Elle sera ma meilleure sauvegarde et chaque fois que je la verrai, je renouvellerai en moi les émotions de ma nuit de Noël 1793.

« Le religieux se taisait, il hésitait..., mais enfin il se décida à céder aux désirs du mendiant : il déchira la page du missel et donna l'image.

« On devine aisément le reste. Quelques jours après, le monastère était envahi ; le chef de la bande était le mendiant de la nuit de Noël. Méconnaissable, grâce à son changement de costume, il se heurta d'abord à des négations complètes de la part des deux paysans ; mais Georges conduisit sa troupe à la cave souterraine. On y trouva le ciboire, l'autel, les vases sacrés et, comme dernière preuve, Georges ouvrant le missel, y adapta la feuille déchirée, l'image-souvenir de la nuit de Noël : tout cadrait. Les yeux des paysans s'ouvrirent ; le plus âgé fixa le chef :

« — Mais alors, lui dit-il, vous êtes... le pauvre mendiant que...

« Un ricanement de Georges lui répondit.

« — La race des Judas n'est donc pas éteinte! reprit le vieillard, et il tendit ses mains aux cordes qui devaient les lier.

« Tout était consommé. Les deux prêtres furent traînés à Quimper et, deux jours après, exécutés. Quant aux biens, ils devinrent la propriété de Georges.

« Depuis ce jour — est-ce mon plus grand châtiment ? — la fortune n'a pas cessé d'abonder dans ma famille.

« Georges fit raser le couvent, et bâtit un manoir : c'est Kerguimy. J'ai cherché vainement, pour y aller prier et pleurer, la cave souterraine : elle a dû être comblée.

« Je devrais m'arrêter là... n'y a-t-il pas assez de sang dans mon berceau ? Mais il me manquerait une dernière honte si je n'étais que le petit-fils d'un tueur de prêtres : je suis plus encore.

« Il me faut parler de la malheureuse Rosine Gourot : avec la fortune son ambition crût démesurément, et aussi son dévergondage, et elle alla jusqu'à briguer le triste honneur de recevoir dans les églises désaffectées les hommages que l'on rendait à la déesse Raison. Elle trôna ainsi plusieurs fois soit à la cathédrale de Quimper, soit dans les églises de Nantes où son mari avait été appelé par le cruel Carrier.

« Petit-fils d'un tueur de prêtres et d'une déesse Raison : voilà ce que je suis aux yeux de Dieu. Telle est la double tare de ma race, voilà le mal affreux et secret dont je souffre, dont mon père a souffert et dont je ne voudrais pas que ma fille souffrît !

« Le dirais-je? par un jeu cruel du hasard ou de la Providence, Armelle rappelle, dans toute sa personne, les traits et la beauté de Rosine Gourot... J'ai fait disparaître loin de ses yeux le portrait de famille, un pastel à demi effacé qui nous restait de cette coupable aïeule : les caprices du sang ont déjoué toutes mes précautions ; et pour ne plus avoir suspendu aux murs de mon salon le souvenir de celle qui a empoisonné toute notre race, je l'ai sans cesse devant moi, vivante, et malgré tout, singulièrement aimée. Peut-être désirera-t-on savoir ce qu'il est advenu de ces deux déplora-

bles ancêtres. Un premier fils de leur union coupable mourut en bas âge ; une fille suivit : elle eut le même sort ; sur le tard il leur survint un dernier fils ; pourquoi Dieu ne l'a-t-il pas pris ? ce fut mon père.

« Rosine Gourot mourut vers 1830. Elle avait perdu la vue. Sa vieillesse fut sombre ; on la trouva un matin sans connaissance étendue dans une chambre haute de ce manoir de Kerguimy dont les fondations sont sacrilèges. Elle râla jusqu'au soir. Un prêtre vint, mais elle ne le reconnut pas. Mon aïeul vécut très âgé : il finit en 1844. Dans les dernières années de sa vie, il tremblait involontairement à la vue d'une robe de moine. Sa mort, cependant, fut sans effroi, comme sans consolation. Il finit avec une tranquillité désespérante : il était riche et passait pour un bienfaiteur de la contrée. Mon père a porté toute sa vie le poids de cette mémoire : il était chrétien, et je ne m'expliquais pas sa tristesse. Je l'ai comprise, et j'en ai hérité quand j'ai su le secret de notre origine.

« Et maintenant, lorsque je vois ma fille si heureuse, je me demande si je puis et si je dois troubler sa quiétude, en y jetant la goutte amère de poison que nous portons dans notre sang. Je me demande s'il serait vraiment à propos qu'elle continuât une race maudite.

« J'ai pleuré longtemps les enfants que Dieu m'a enlevés. Ils sont morts sans rien savoir de leurs aïeux : c'a été leur bonheur. Aujourd'hui j'en bénis Dieu : aurais-je encore ce courage s'il venait toucher à l'existence de ma chère Armelle ? »

. . . .

Le manuscrit s'arrêtait là, l'abbé le ferma et demeura longtemps la tête dans ses mains, malgré la nuit déjà fort avancée.

VII

Le lendemain, au premier retrouvé, l'abbé ouvrit ses bras à M. Lhonner.

— Ah ! mon cher ami, lui dit-il tout ému, permettez-moi de vous donner ce nom, quel calvaire vous montez !

M. Lhonner se laissait aller à l'étreinte du prêtre ; au bout d'un instant il répondit :

— Si encore je le montais seul !

La pensée de sa fille l'absorbait évidemment, et toute la question du douloureux problème s'était condensée en ce point unique : Armelle ignorera-t-elle le terrible secret ? peut-elle l'ignorer, le doit-elle ?... et si elle le savait, que devrait-elle faire ?

L'abbé était d'abord sans parole quand M. Lhonner lui répétait toutes ces questions ; cependant il finissait par répondre :

— Le mieux peut-être est d'attendre les indications providentielles ; rien ne vous oblige pour le moment à initier votre enfant à ce redoutable mystère. Qui sait ? les événements... le temps...

— Oui, oui, disait M. Lhonner, c'est la réponse italienne par excellence : *il tempo... la combinazione...* n'est-ce pas ? comme pour la question du temporel papal ; c'est une dilation, ce n'est pas une solution.

— Sans doute, faisait l'abbé, mais c'est en même temps et par-dessus tout un abandon à la conduite de Dieu, et c'est ce qui me semble devoir le plus toucher son cœur de père. En attendant, efforcez-vous pour votre enfant de désassombrir votre front : elle souffre de votre tristesse, et sa filiale curiosité cherche la cause ; qui sait jusqu'où ne pourraient pas aller ses soupçons ?

Les deux amis étaient descendus vers le Pô et se dirigeaient tout en causant du côté de la rue Maria-Vittoria.

— C'est plus fort que moi, mon Père, avouait M. Etienne. Si je vous disais que du jour où j'ai tout appris, mon cœur a reçu un choc qui lui a causé une blessure irrémédiable ! Je ne suis plus le même : je traverse en indifférent ce que j'ai le plus recherché autrefois. Avons-nous donc deux âmes ? je me demande par instants comment j'ai pu aimer ardemment Kerguimy ? Ces pierres, ces vieux arbres, tout ce décor ne me dit plus rien, ou plutôt tout cela se dresse aujourd'hui contre moi. Le monde m'est un absent, et j'en suis un pour lui : je vais les yeux ouverts sans voir ; encore une fois, il y a donc des êtres qui se succèdent en nous ?

La brusque apparition d'Armelle qui venait au-devant de son père, coupa court à l'entretien des deux amis.

— Hé ! Monsieur l'abbé, dit-elle aimablement de ce ton

dégagé qui n'était pas la moindre attirance de toute sa personne, voilà si longtemps qu'on ne vous a pas vu, qu'il faut bien aller vous relancer : vous oubliez, je crois, que le mois de février n'a que vingt-huit jours, que nous sommes déjà au 27 et que le jubilé du pape se célèbre le 3 mars.

— Mais non, Mademoiselle, je n'oublie rien; et je crois qu'il serait en effet grand temps que vous partiez pour Rome, si vous voulez trouver encore quelques places dans les auberges.

— Pourquoi dire, *vous*? Ne viendriez-vous pas avec nous, par hasard? riposta M. Lhonner.

— Si fait, mon intention est bien de vous rejoindre.

— Comment, nous rejoindre? dit vivement Armelle, vous ne seriez pas à Rome pour le 3 mars?

— Mon Dieu, je le voudrais assurément: mais je dois auparavant m'arrêter Milan où je donne une retraite, et je ne puis pas être à Rome avant le 10...

Armelle eut un geste de dépit.

— Mais puisque vous y passez le carême, continua l'abbé, nous aurons tout le temps de nous y voir, et je compte bien sur votre amabilité pour me guider à travers les beautés de la Ville éternelle.

— Ah! fit M. Lhonner, voilà qui me contrarie; quand partez-vous?

— Demain.

— Et si nous poussions jusqu'à Milan avec vous?

— Non, non..., dit l'abbé, ce serait une faute de ne pas assister à la cérémonie du 3; et puis, vous viendriez que je ne pourrais jouir de vous, puisque je serai en ministère; mais j'abrégerai le plus possible mon séjour; d'ailleurs, quand j'aurai vu le Dôme, Sant' Ambrogio, et puis quoi encore, Mademoiselle?

— *La Cène*, du Léonard, mon Père; il ne faut pas la manquer, et aussi, à Saint-Ambroise, le serpent d'airain de Moïse.

— Comment?

— Il y est, fit-elle très gravement; croyez, mon Père, croyez: un serpent aux plis bien tortueux et bien d'airain, je vous l'affirme; vous le trouverez à gauche de l'entrée, sur une

colonne de marbre. On dit qu'il doit siffler au jugement dernier.

L'abbé ne put s'empêcher de sourire.

— Le Père est bien incrédule, ajouta malicieusement la jeune fille.

— Alors, vous nous quittez? disait tristement M. Lhonner.

— Voyez, vous voilà devenu nécessaire à mon père, insistait Armelle.

—Oui, et plus que tu ne le crois, se hâta d'ajouter M. Etienne.

Armelle eut un petit éclair de contentement sur tout le visage, et se tournant vers l'abbé :

— Merci ! lui dit-elle à voix basse.

Le Père comprit, et répondant à M. Lhonner :

— J'espère bien, dit-il, que vous me donnerez de vos nouvelles dès votre arrivée à Rome ; quant à moi, je vous promets, Mademoiselle, mes impressions très franches sur le Dôme...

— Et sur le serpent?

— Si vous le voulez.

— Voilà qui est parfait. Mais puisque nous avons encore une soirée à Turin, il faut que nous vous conduisions voir la *Chiesa richissima*... vous entendez l'italien, n'est-ce pas?

— Eh! mon Dieu, dit modestement l'abbé, je vous dirai un peu comme M. Jourdain, oui; mais faites comme si je ne l'entendais pas très bien.

— Alors je traduis : nous voulons vous faire voir la plus riche église de la ville : le *Corpus Domini*. C'est toute une histoire que cette église : peut-être la connaissez-vous?

— Mais non.

— En ce cas, tout en marchant, je continuerai mon métier de cicerone. Le 6 juin 1453, des malfaiteurs entrent la nuit dans le village d'Ocello, voisin de Turin, pénètrent dans l'église, saisissent un ostensoir qui portait la sainte hostie, le cachent dans la charge d'une jument et se dirigent du côté de la ville. Tandis qu'ils la traversaient, arrivés sur une place, vers cinq heures du soir, soudainement la jument tombe à genoux : coups ni menaces ne peuvent la faire lever ; on accourt, on s'attroupe, et bientôt on voit s'élever, sortant de la charge de la jument l'ostensoir qui demeure suspendu et radieux dans les airs. La ville entière se porte émue vers le lieu du prodige;

l'archevêque est mandé et voilà tout le peuple à genoux criant : « Restez avec nous, Seigneur, il se fait déjà tard. » Alors l'ostensoir descend, mais vide, et nouveau miracle, l'hostie seule demeure suspendue. « Restez, restez avec nous ! » clame le peuple. Enfin l'hostie semble entendre et descend lentement entre les mains de l'évêque. On éleva une première chapelle à l'endroit même du prodige, et deux siècles après, l'église actuelle couverte d'or, on peut le dire, du faîte à la base : venez et voyez, dit Armelle en poussant la porte du sanctuaire.

Au premier coup d'œil, l'abbé fut ébloui par la brillante décoration de tout l'édicule. N'était le style trop alourdi du dix-septième siècle, avec ses balustres, ses guirlandes, ses anges et ses statues tourmentés, les proportions parfaites de la nef et la richesse de l'ornementation en auraient fait une absolue merveille.

— Tenez, fit M. Lhonner, voilà l'emplacement même où tomba la jument.

Et sur une pierre entourée d'une grille, l'abbé nota l'inscription suivante :

Hic Divini corporis avector
Jumentum procubuit.
Hic sacra hostia sarcinis sese emancipata
in auras extulit.
Hic supplices in Taurinensium manus
clemens descendit.
Hic ergo sanctum prodigio locum
Memor, supplex, pronus,
Venerare ac tuere.
Die VI Junii Anno Domini 1453.

— Ça, c'est du latin à votre usage, dit Armelle.

— Faut-il faire comme si vous ne l'entendiez pas très bien ? sourit l'abbé.

— Si vous voulez, mon Père, à titre de revanche.

— Ou mieux de simple échange.

Et l'abbé traduisit :

Ici portant le corps de Dieu
se prosterna la jument.
Ici la sainte hostie, se dégageant des bagages,
s'éleva dans les airs.
Ici entre les mains suppliantes du peuple
clémente elle descendit.
ci donc, reconnaissant, suppliant, à genoux,
vénère ce lieu sacré par un prodige.
6 juin de l'an du Seigneur 1453.

— Merci, Monsieur l'abbé, répondit Armelle; c'est tout de même dommage, ajouta-t-elle au sortir de l'église, que nous ne puissions plus revoir de semblables manifestations. Ne pensez-vous pas que Dieu est bien avare maintenant de ses miracles ?

— Ah ! se hâta de dire M. Etienne, si ma fille vous entreprend sur ce chapitre, vous en entendrez long, mon pauvre abbé !

— Mais, petit père, tu influences toujours l'abbé ; ne va-t-il pas me croire une huguenote ; cependant j'ai la foi, Dieu merci, et n'ai-je pas bien défendu le serpent tout à l'heure ?

— Oh ! fit l'abbé, en tout il y a la manière ; mais je comprends votre objection, j'y répondrai d'un mot. Si Dieu ne fait plus autant de prodiges maintenant, c'est parce qu'il en a fait beaucoup jadis, et la foi étant suffisamment étayée, il la laisse grandir toute seule.

— N'importe, mon Père, un petit étai de plus serait bien placé aujourd'hui. Je me sens parfois un peu rebelle quand je vois comme tout se passe sous nos yeux. En France, c'est l'injustice en coupes réglées, n'en êtes-vous pas la preuve vivante ? et Dieu se tait. En Italie, c'est le vol organisé: et Dieu se tait. Vous le verrez à Rome, même les meilleures familles ont trempé dans cette infamie, et croyez-vous qu'elles en ressentent la moindre honte ? Allons donc ! elles ajoutent à leurs biens une terre volée à l'Église ; elles en font un titre pour leurs enfants. C'est là *nobiltà dei ladroni*, je traduis pour vous, mon Père, la noblesse des larrons et voilà tout. Il faut dire aussi que Dieu ne se met guère en peine de défendre ses commandements.

— Hé ! Mademoiselle, tout père frappe à côté, vous le savez; c'est la raison de ce grand silence de Dieu.

— Il est vrai, reprit Armelle en prenant tout à coup le parti d'un joyeux éclat de rire, que je suis bien sotte de faire ainsi la théologienne : je n'y entends pas grand'chose. Du reste, à Rome, nous aurons le loisir d'échanger nos pensées sur ce point au milieu de tous ces fieffés voleurs italiens.

L'abbé se taisait ; M. Lhonner s'appuya sur son bras. Armelle, que la vivacité de ses impressions emportait toujours, les devançait un peu, et M. Lhonner disait tout bas au prêtre :

— Vous l'avez entendue. Ah! je n'aurai jamais le courage de tout lui dire, non jamais.

La soirée s'achevait délicieuse et tiède: les angélus commençaient à tinter aux campaniles de toutes les églises. Au coin d'une rue, le trio de voyageurs aperçut un groupe d'enfants, d'hommes et de femmes du peuple ; un de ces hommes, montés sur une échelle, allumait une grosse lanterne aux pieds d'une madone. Les enfants piaillaient quelques *Ave* à la Vierge ; les hommes, découverts, répondaient, puis les femmes entonnèrent un cantique.

L'abbé rejoignit Armelle.

— Pour un miracle, dit-il en souriant, il faut avouer, Mademoiselle, que cela en serait bien un en France, si nous voyions de semblables tableaux au coin des rues de nos grandes villes.

Cette nuit même les Lhonner partirent pour Rome.

VIII

L'abbé Gervais quittait Turin le surlendemain seulement, emportant le meilleur souvenir du couvent de l'Adoration, souvenir auquel sœur Colette n'était pas étrangère. Elle avait trouvé le moyen de glisser quelques friandises dans sa sacoche.

— Milan est encore loin, disait-elle, et sur les onze heures vous éprouverez le besoin de vous refaire.

L'abbé avait beau protester..., il fallut en passer par les exigences de la tourière.

Décidément les Italiens avaient encore du bon.

Il était d'ailleurs revenu sur sa première impression, et dans une note hâtive ajoutée aux feuillets de son journal il avait écrit : « J'ai peut-être été un peu sévère... Les gens sont aimables, la langue est une musique... et il y a bien du cœur sous le panache. Il est vrai qu'ici l'argent est une puissance : mais où ne l'est-il pas?... »

Et l'abbé souriait tout seul en écrivant à son neveu :

« Écoutez, petit bonhomme, la vraie traduction du S. P. Q. R. (*Senatus Populusque Romanus*) que vous lisez si souvent dans vos auteurs latins.

« *Si Porte Quatrini Rimane.*

« Si vous apportez des sous : Restez. — N'est-ce pas un peu le secret de l'hospitalité si largement offerte aux religieux expulsés de France?... « Après tout, qui entend ses inté-« rêts n'est pas une bête », avait coutume de dire un vieux métayer de mon grand-père.

« Adieu, mon ami ; ne donnez pas ma traduction du S. P. Q. R. à vos professeurs : elle ne vous compterait pas pour un bon point. »

Cependant à peine en wagon, l'abbé se mit à suivre par la pensée ses bons amis : ils devaient être à Rome depuis la veille. La situation de ces deux âmes l'intéressait au plus haut point. Tout lui faisait prévoir une prochaine solution. Comment se présenterait-elle ? il l'ignorait ; mais elle semblait devoir se lier étroitement à Mlle Armelle et le dernier acte de ce long drame de race devait nécessairement se jouer avec ce personnage. Sur quelle scène ? A quel moment ? dans quelle circonstance ? c'était là le mystère.

Le caractère de la jeune fille s'éclairait à ses yeux des révélations que lui avait faites son père. Il y avait en elle un grand fonds de droiture empruntée aux bons aïeux ; mais aussi une certaine désinvolture, une liberté de paroles, même une audace qu'elle tenait sans doute comme sa beauté de la malheureuse Rosine Gourot.

Sans sa foi vive, elle eût été frondeuse, et sceptique un peu : c'étaient les restes de l'atavisme, mais tout cela se corrigeait amplement par une bonté réelle, de l'humilité et un certain parti qu'elle prenait volontiers de ses fautes quand elle les avait vues. En un mot, c'était un caractère à prendre d'énergiques résolutions et à les tenir ; ennemie des demi-mesures et des faux-fuyants, elle ne devait pas trouver facilement les *combinazioni.* Et cependant n'en faudrait-il pas une pour sortir de l'impasse où la jetterait la révélation du secret familial ?

Tout en songeant, l'abbé notait les grandes lignes du paysage qu'il traversait, et fidèle à ses habitudes, il griffonnait à la hâte quelques cartes postales qu'il envoyait à son neveu.

En passant le Tessin, il écrivait : « En somme le pays est

plat, monotone : des rizières entre des alignées de vignes, pas d'autres arbres que des mûriers ; de loin en loin une maison blanche avec des volets verts criards, ou le campanile indécis d'une église; mais les bords du Tessin sont agréables. » Et timbrant sa carte de Magenta, il ajoutait : « N'était ce grand souvenir historique, j'aurais peu de chose à vous noter sur cette traversée, je me serais presque cru en Sologne. J'attends Milan. — L'oncle Armand. »

Milan! c'est le Dôme, *il Duomo*! Il semble qu'il n'y ait que lui; il se dresse au-dessus de la ville, la domine, éblouissant dans la splendeur de ses marbres blancs et roses.

Dès son arrivée, l'abbé Gervais n'eut donc rien de plus pressé que d'aller voir le Dôme..., mais auparavant il se faisait conduire à la poste centrale, espérant y trouver peut-être une carte des Lhonner. Effectivement, M. Étienne lui envoyait sa nouvelle adresse :

« Rome, 28 février au soir.

« Nous sommes descendus hôtel du Sénat, sur la place du Panthéon ; comme vous devez loger dans la via del Seminario, nous serons presque voisins. Foule considérable, chambres hors de prix. Armelle est heureuse, et dresse déjà mille itinéraires pour vous faire tout visiter. Nous sommes allés à Saint-Pierre; on hâte les préparatifs. La basilique est toute tendue de longues draperies rouges et or. Nous n'avons encore rencontré personne de connaissance ; mais Rome étant un confluent, nous ne tarderons pas à y retrouver des amis. Je reste fidèlement le vôtre. — Etienne Lhonner.

« Armelle vous prie de ne pas oublier votre promesse : nous voulons vos impressions personnelles sur votre première visite au Dôme. »

Dès le soir même l'abbé répondait :

« Vous aurez ce que vous désirez; je sors enthousiasmé, je vais faire de la poésie, prenez garde ; mais tant pis pour moi, je me risque.

« D'abord la place du Dôme : elle est belle, large, bordée de hautes maisons, digne du grand monument. Je n'en dirai pas autant du Victor-Emmanuel qui piaffe à l'italienne sur son

cheval de bataille... Cet homme est donc partout, il gâte le paysage.

« Il y a un contraste frappant entre l'extérieur et l'intérieur de la cathédrale. A l'extérieur, on demeure ébloui par cette profusion, excessive peut-être, mais à tout prendre admirable de clochetons, de statues, de moulures, de niches, de crosses, d'aiguilles, d'arcs-boutants... tout cela ouvragé comme de la dentelle de nacre blanche. C'est un vaste berceau que les Milanais ont offert à la Vierge naissante, *Mariæ Nascenti*, comme l'indique la dédicace du temple.

« Berceau si léger à l'œil que le vent qui passe semblerait pouvoir le balancer au-dessus de la grande cité.

« En montant dans cette forêt d'aiguilles, l'admiration augmente : tous les saints se sont donné rendez-vous autour du berceau de leur Reine. Ils sont là six mille, joignant les mains dans leur niche de pierre, sans compter les anges aux robes flottantes, qui errent dans toutes ces flèches de marbre, volant jusqu'au plus haut sommet comme pour mieux veiller sur le sommeil de la petite Reine.

« Tandis que je montais les quatre cent quatre-vingt-quatorze marches, jusqu'au plus élevé campanile, le soleil vint tout à coup inonder ce fouillis de marbre blanc. C'était féerique ; avec moi vous auriez cru voir la vie courir dans les veines de la pierre, et le berceau s'animer et se mouvoir lentement. D'en bas, le sourd murmure qui montait de la cité confuse ajoutait encore à l'illusion, en paraissant être le chant somnolent qui voulait endormir la petite Enfant, tandis que, au-dessus, le ciel, comme un dôme profond, se traversait de grandes écharpes de nuages blancs et or, rideaux flottants de ce mystérieux berceau.

« A l'intérieur, le spectacle change : on sort de la lumière intense pour entrer dans une obscurité religieuse, où l'œil est tout à coup saisi par les immenses colonnes qui montent comme des fûts d'arbres géants jusqu'aux voûtes surélevées.

« Le vaisseau est si grand qu'en me plaçant au centre, je n'entendais pas deux prédicateurs qui prêchaient à la fois dans les chapelles du transept.

« J'ai remarqué une bizarre statue de saint Barthélemy por-

tant sa peau jetée sur son épaule comme un manteau d'occasion. Enfin je suis descendu dans la crypte : ces Italiens font monnaie de tout; il fallait donner cinq francs pour apercevoir le corps de saint Charles Borromée !

« Ma foi a suppléé à la curiosité des yeux; je me suis agenouillé au pied de la châsse d'argent et j'ai médité sur la devise des Borromée : un seul mot qui court en caractères gothiques sur les murs, les voûtes, la châsse elle-même : *Humilitas!* humilité! elle est donc à la base de tout.

« Je n'ai pas encore vu le serpent; ma retraite commence demain. »

Très consciencieusement l'abbé alla voir le serpent d'airain; il le reconnut au signalement donné par Armelle, à gauche, sur une colonne, dans la basilique de Sant' Ambrogio. Il en avertit ses amis sans paraître pourtant très convaincu de l'authenticité du document. Il fut plus ému du souvenir qui demeure flottant à la porte de l'église : c'est là que saint Ambroise aurait arrêté Théodose... et il songeait aux Théodoses d'aujourd'hui ! *La Cène*, du Léonard, l'avait aussi singulièrement frappé. « Ce ne sont plus que des vestiges, écrivait-il à M. Lhonner, mais l'âme du tableau est restée : la physionomie attristée du Christ n'est rendue par aucune gravure ; il y a un geste de la main droite, et une certaine obliquité de regard qui indiquent le profond découragement de Jésus-Christ à la pensée que cette trahison qu'il annonce se perpétuera de siècle en siècle. » Et comme si un douloureux souvenir revenait à la mémoire de l'abbé, il ajoutait : « Oui, ce n'est que trop vrai, la race des Judas n'est jamais éteinte. J'ai toujours été étonné qu'on n'ait jamais vu les bourreaux manquer de valets, et les tyrans de délateurs. »

Cependant la correspondance fidèlement suivie entre les Lhonner et l'abbé Gervais s'était soudain ralentie.

M. Étienne demeura quelques jours sans écrire.

Le Père, tout entier à son ministère, n'y prit d'abord pas garde ; mais bientôt, inquiet de ne rien recevoir de ses amis, il leur annonçait son départ pour les jours suivants. Le soir même il recevait une lettre. Elle expliquait enfin ce long silence.

Louis PERROY

(*A suivre.*)

UNE FRONTIÈRE EN PÉRIL [1]

Des cinq frontières continentales de la France, quatre sont couvertes par des pays de montagnes :

La frontière du *Midi pyrénéen*, de Bayonne à Perpignan, par les Pyrénées ;

La frontière du *Sud-Est*, de Nice à Lyon, par les Alpes ;

La frontière de l'*Est*, de Lyon à Belfort, par le Jura ;

La frontière du *Nord-Est*, de Belfort à Bitche, par les Vosges [2]; de Bitche à Givet, par le Hunsrück et les Ardennes.

De Givet à Dunkerque, pas de masse couvrante : le bassin géologique de Paris se prolonge à travers les plaines basses de l'Escaut par un large seuil de *terrains tertiaires* que ne jalonne aucun obstacle naturel. La frontière du *Nord* est ouverte.

Les principales rivières, loin de former des fossés défensifs en avant ou en arrière du front, y tracent par leurs vallées, perpendiculaires aux frontières politiques, des couloirs d'approche et des chemins de guerre : ainsi la Meuse, de Liége à Namur, la Sambre, l'Oise, l'Escaut et la Lys [3].

Aussi cette frontière resta longtemps vulnérable et flottante, variant au gré des guerres et des traités. Prenons-la

1. Nous tenons à déclarer, en tête de cet article, que nous avons veillé à l'écrire en dehors de tout chauvinisme. Le patriotisme doit nous suffire, et le patriotisme n'est ni étroit ni exclusif de celui des autres. Si une idée générale domine le sujet que nous traitons, c'est qu'il y a noblesse pour les populations à faire leur devoir au poste que la situation géographique et la confiance du pays leur ont confié, et qu'il pourrait y avoir danger à se laisser gagner par cette « horreur civilisatrice de la guerre » si énergiquement flétrie par Donoso Cortès.

2. Cette frontière *naturelle* a été *politiquement* perdue au traité de Francfort. Nous en reparlerons plus loin.

3. De nos jours, la création des voies ferrées pénétrantes, nombreuses sur cette frontière, a plus que doublé la valeur de ces voies d'invasion. Par contre, la ligne stratégique Dunkerque-Longwy, parallèle à la frontière, permettrait une concentration rapide sur les points menacés, à condition toutefois que les grands dépôts et les gares militaires fussent à l'abri d'un coup de main.

quand elle commence à prendre figure, en 1643, à la veille de Rocroi.

Les Pays-Bas espagnols confinent à la Picardie, touchent au *plateau de Saint-Quentin*, englobent les hautes vallées de l'Oise et de la Sambre, et menacent les sources de la Somme.

Cette masse compacte de provinces étrangères, nous la surveillons de flanc par le littoral reconquis jusqu'à Calais[1]; nous la pénétrons de front par quatre enclaves de guerre dont trois en Artois : Arras, Hesdin, Bapaume, et une en Hainaut : Landrecies.

Frontière bizarre, faite, du côté français, d'avancées, de flèches et d'îlots noyés en pays ennemi !

En 1679, tout change : les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, qui se sont succédé de dix ans en dix ans, couronnent brillamment trois vigoureuses campagnes : les flèches, les îlots sont rejoints, dépassés et largement fondus en terre française. La puissance des rois d'Espagne, trois fois entamée, s'arrête au nord d'une ligne presque droite, tirée de Dunkerque à Givet.

Du même coup, l'esplanade de Paris reçoit du jour du côté où elle en avait le moins ; la plus dangereuse tête de vallée, celle de l'Oise, — la *trouée de Chimay*, — passe dans nos mains ; deux grandes provinces, définitivement conquises, l'Artois et la Flandre française, vont devenir pour le pays une source de revenus, et pour nos armées une vaste place d'armes ; la nouvelle frontière est, de tout point, plus belle que la précédente. Elle n'avait qu'un défaut : elle restait comme elle, comme toutes les autres, artificielle et fragile. De nouvelles guerres, de nouveaux traités pouvaient l'entamer, la denteler et la rompre. Vauban la fixa et lui donna la valeur d'une frontière militaire.

I

Utilisant jusqu'aux voies pénétrantes et tirant du défaut le remède, « il assimila la frontière du Nord à une ligne bastionnée divisée en plusieurs secteurs par les cours d'eau ;

1. Calais fut reconquis sur les Anglais par François de Guise, en 1558.

les bastions étant représentés par les forteresses placées sur les rivières, et les courtines par les intervalles entre elles ».

La partie comprise entre la mer et la Meuse formait quatre secteurs : 1° *de la mer à la Lys* ; 2° *de la Lys à l'Escaut* ; 3° *de l'Escaut à la Sambre* ; 4° *de la Sambre à la Meuse*. Les fortifications étaient réparties de la manière suivante :

1° *De la mer à la Lys.* — Sur la côte : Dunkerque, Gravelines, Nieuport [1] ; sur la Lys : Aire, Saint-Venant, Menin ; dans l'intervalle : Bergues, Ypres ; et en seconde ligne : le canal de l'Aa et la place de Saint-Omer.

2° *De la Lys à l'Escaut.* — Dans l'intervalle : Lille ; en seconde ligne : Douai, Arras et le canal de la Lys à la Scarpe et à l'Escaut ; sur l'Escaut : Tournai, Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai.

3° *De l'Escaut à la Sambre.* — Dans l'intervalle : Mons, Ath, Le Quesnoy ; sur la Sambre : Maubeuge et Landrecies.

4° *De la Sambre à la Meuse.* — Dans l'intervalle : Philippeville, Marienbourg ; en seconde ligne : Avesnes et Rocroi ; plus en arrière encore, parce que c'était le point faible et le plus exposé aux attaques : Guise, La Fère, Laon, Soissons ; sur la Meuse : Charlemont, Givet, Mézières, Sedan [2].

Ainsi constituée, cette frontière allait devenir et rester pendant près de deux cents ans la barrière protectrice de la France au nord ; elle mérita un nom tout à la gloire de celui qui l'avait élevée : on l'appela la *ceinture de fer de Vauban*. On pouvait l'entamer, en faire sauter quelques chaînons, elle ne tombait que lentement et jamais tout entière. Pendant qu'elle paralysait les généraux ennemis qui, par crainte ou par calcul, refusaient de s'aventurer par une brèche et de marcher entre les forteresses, elle ménageait à nos armées une précieuse zone de sûreté dans laquelle elles pouvaient, et avec le temps voulu, opérer leur concentration, réparer

1. Les villes de Nieuport, Menin, Tournai, Mons, Ath, Philippeville, Marienbourg, qui ne nous appartiennent plus aujourd'hui, avaient été cédées à la France.

2. Colonel Niox, *Géographie : France*, p. 44. Paris, Ch. Delagrave, 1897. — Avec cet exposé clair, méthodique, conducteur comme un fil d'Ariane, il est impossible de se perdre dans le labyrinthe apparent des nombreuses places de l'ancienne frontière militaire du Nord.

leurs pertes, appeler leurs réserves, organiser et ressaisir la victoire. Ce service signalé, elle le rendit dans deux grandes circonstances, en 1708 et en 1793. En 1708, pendant la guerre de la *Succession d'Espagne* où elle arrêta pendant quatre ans le prince Eugène et Marlborough, et permit *Denain* (24 juillet 1712); en 1793, sous la Convention où elle arrêta Cobourg, et permit *Wattignies* (15 et 16 octobre 1793) et *Fleurus* (26 juin 1794).

En 1814, son rôle fut presque nul. Napoléon s'était trop longtemps refusé à croire à une *campagne de France* [1]. Quand il y fut réduit, les places fortes n'étaient ni réparées ni armées, une seule exceptée : Anvers. Mais Anvers, dirigée avant tout contre l'Angleterre, n'appartenait qu'indirectement et de très loin à la ceinture protectrice du pays. Postée à 80 kilomètres des lignes d'invasion, elle ne pouvait exercer d'action efficace sur la Sambre et l'Oise par où descendait Wintzingerode avec l'aile droite de la coalition. Sa belle défense sous Carnot n'immobilisa qu'une faible partie des masses ennemies et laissa passer le flot principal.

Napoléon, réduit à ses seules forces, — soixante-dix mille hommes, — redevint le manœuvrier de la grande époque de sa vie militaire. Il se retrouva comme en Italie, comme à Ulm, comme à Iéna, marchant, courant, ne se liant à rien et utilisant tout ; les *Falaises de Champagne* vibrèrent sous ses pas, il livra des combats, gagna des batailles, faillit faire un coup de maître sur l'Aisne, et le manqua, « faute d'un point » : Soissons n'était pas *en état* ; ses murailles pantelantes, ses fossés en partie ruinés intimidèrent son gouverneur ; il douta de lui et d'elle, hésita et l'ouvrit. Il n'y a qu'un Bayard pour défendre une place faible [2] !

Nous n'irons pas jusqu'à dire qu'une place sur pied de guerre eût changé les destinées de l'Empire et fait remonter son étoile ; mais c'est égal : quel trouble dans le jeu de Metternich, quelle bombe dans le congrès de Châtillon que

1. La perspicacité du soldat n'était pas en défaut, mais l'ambition du conquérant y nuisait. C'était toujours aux places de l'Elbe et de la Vistule que s'attachait l'esprit de l'empereur ; cela servit à la gloire de Rapp à Dantzig, et de Davout à Hambourg, mais pas à la fortune de la France !

2. Mézières, 1521.

l'annonce de Blücher et de toute l'armée de Silésie écrasés sous Soissons ! — Au lieu de cela, la triste réalité : Blücher et Schwartzenberg, enfin corrigés de leur stratégie divergente, marchant unis entre Seine et Marne, droit sur Paris, ouvert lui aussi et à peine protégé par quelques épaulements de campagne.

En 1870, l'ennemi perça par l'est, arriva au cœur de l'Ile-de-France et prit la frontière du Nord à revers. Quelques troupes françaises de nouvelle formation se déployaient sur la rive gauche de la Somme, entre la Celle, la Noye et l'Avre. Il fallait les empêcher de venir troubler les opérations du siège de Paris. Manteuffel, en observation sur l'Oise, se porta de ce côté. Son objectif fut la Somme. Avec son canal latéral, avec ses marécages et ses tourbières, elle formait une ligne militaire de quelque valeur, utilisable soit face au nord, soit face au sud ; elle était particulièrement précieuse, dans la circonstance, pour les Allemands. Après combat[1], elle fut prise par eux, et, malgré de vigoureux retours[2], resta en leur pouvoir. La prise de Péronne (10 janvier 1871) acheva de la maîtriser.

Au delà, en fait de pénétration et de siège, rien de sérieux ni de suivi ne fut tenté : quelques pointes audacieuses, mais isolées, entre les forteresses, quelques boulets lancés, et ce fut tout. Comment expliquer cette réserve sur la lisière de ces belles plaines, à l'entrée de ces villes de grand commerce et de grande industrie qui s'étendaient des rives de la Somme à la frontière belge ?

Cette réserve s'explique. Les Allemands avaient pour l'observer plusieurs bonnes raisons. La première était qu'à cette heure avancée de la guerre où Paris mangeait un pain qui rappelait celui de Masséna dans Gênes, l'essentiel était non pas de multiplier les entreprises excentriques[3] et coûteuses, mais de s'opposer énergiquement à toute tentative de ravi-

1. Villers-Bretonneux, 27 novembre 1870.
2. Le 23 décembre 1870 à Pont-Noyelles; les 2 et 3 janvier 1871 à Bapaume.
3. L'*armée* allemande *du Sud* (Manteuffel) ne fut organisée et n'opéra à grande distance de l'objectif principal que pour veiller aux communications menacées par la diversion *in extremis* de Bourbaki.

taillement et d'action combinée entre des corps français et une sortie de la garnison de Paris, et de laisser, quant au reste, la faim triompher d'une résistance que quatre longs mois de siège n'avaient pu vaincre.

Pour obtenir ce résultat, il suffisait au général de Moltke d'enlever aux armées françaises de secours leurs bases naturelles d'opérations : le redan de la Loire à Orléans, la Seine et ses affluents de droite en aval de Paris, et la ligne de la Somme. Le vide ainsi fait autour du fruit presque mûr, on se désintéressait plus facilement du reste. Pas tout à fait cependant. Les armées allemandes — c'était le droit de la guerre et elles ne se conformaient que trop au système de Napoléon I[er] — aimèrent jusqu'au bout à vivre du pays ennemi ; les contributions qu'elles levaient, régulières presque toujours, étaient lourdes. Malheur aux villes, aux villages riches ou seulement soupçonnés de l'être ! Sous ce rapport, le *Nord* devait exercer une attraction dangereuse. — « L'or attire le fer. » — Mais le Nord était fermé. C'est ce qui, « après Dieu », le sauva.

De la mer à la Sambre, les places fortes, moins surprises que celles de l'Est par la brusquerie et la soudaineté de l'attaque, avaient eu le temps de s'organiser et de remettre en batterie sur les remparts les affûts et les pièces que la prévoyance du maréchal Niel y avait fait une première fois monter, mais qu'une économie à calcul trop étroit en avait, après lui, fait descendre presque à la veille de la guerre.

L'ensemble de ce système défensif, sans être formidable, était sérieux et de nature à faire réfléchir l'ennemi. Les frais de la barrière à briser lui parurent trop dispendieux, il ne l'attaqua pas. S'il livra des combats, ce fut, en avant de la ligne des forteresses, à ceux qui le vinrent joindre, mais qu'il ne chercha pas à aller quereller entre les pièces de l'échiquier.

Loin donc d'avoir été de « belles inutiles [1] », les places fortes de la frontière du Nord rendirent en 1870 de réels services. Sans elles, qu'on ne l'oublie pas, on aurait vu les par-

1. Mot de Vauban à l'adresse de la citadelle d'Arras, construite en 1668 d'après les plans du chevalier de Clerville. (*Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. VII, p. 31.)

tis ennemis venir impunément rançonner le pays, pousser droit devant eux au « quadrilatère industriel, le plus important peut-être de la France », y lever 100 millions et n'en sortir qu'après en avoir épuisé les quatre sommets : Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières !

Sans elles, non seulement l'*armée du Nord* aurait été en l'air, elle n'eût même pas pu exister. Frêle, jeune d'éducation militaire, levée à l'heure déprimante des revers, cruellement éprouvée par les souffrances d'un hiver rigoureux, elle était, malgré de solides noyaux et de beaux états-majors, difficile à faire vivre et à conduire honorablement contre des troupes aguerries par six mois de campagne, abondamment pourvues et exaltées par la victoire.

Faidherbe y parvint cependant, grâce aux forteresses. Il en tira des vivres, des munitions et du canon. Sans jamais s'y river ni s'y blottir, il sut à temps y rentrer, s'y refaire et en sortir pour des journées comme celles de *Pont-Noyelles* et de *Bapaume* qui, quoique sans lendemain dans une situation désespérée, n'en furent pas moins des journées de réveil militaire et de retour offensif que l'on peut rappeler avec honneur et lire sans rougir dans le bronze de nos bas-reliefs.

II

Après la guerre on songea sérieusement à remanier et à compléter les défenses de nos frontières militaires. Toutefois, pour des raisons fort délicates, le travail de refonte ne fut activement poussé qu'à partir de 1876. Nous ne dirons rien de ce qui se fit aux Pyrénées[1], aux Alpes et dans le Jura ; ce serait nous écarter du but que nous nous sommes proposé, la frontière du Nord étant la seule qui fasse l'objet direct de cette étude. Cependant, pour bien comprendre la raison du soin apporté à sa transformation, et la nécessité d'en respecter les éléments remaniés et complétés, il convient de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la frontière du *Nord-Est*, plus connue sous le nom de frontière de l'*Est*, de résumer les changements profonds qu'elle a subis et d'en préciser la valeur défensive.

1. Les changements n'y furent que très légers, sauf à Collioures (front de mer des Pyrénées-Orientales).

Là, disions-nous en commençant, nous avions une frontière militaire avantageuse formée par les Vosges de Bitche à Belfort. Depuis le traité de Francfort (10 mai 1871) cette frontière n'existe plus. Les *Vosges septentrionales* nous ont été enlevées en entier. Des *Vosges méridionales* nous gardons le versant lorrain. Mais ce rempart qui finit à la crête de partage des eaux, tient plus du décor que de la réalité. Avantageux comme frontière politique, il est précaire comme frontière militaire. En se réservant la plate-forme du Donon et les cols de commandement des vallées qui descendent sur la Meurthe, l'Allemagne l'a tourné et dominé.

Il a donc fallu chercher en arrière de ce front perdu une nouvelle barrière d'arrêt, susceptible de devenir à son tour, par l'adjonction de défenses artificielles, une frontière militaire. On l'a trouvée et reconstituée en droite ligne, de Mézières à Belfort [1]. Cette ligne est jalonnée par les villes de Mézières, de Verdun, de Toul, d'Epinal et de Belfort.

De Verdun à Toul, les *Côtes lorraines* [2] forment sur la rive droite de la Meuse un épais bourrelet, peu coupé, très boisé, et offrant à l'est des escarpes de 100 à 150 mètres de commandement [3].

D'Epinal à Belfort, les *Hauts de la Moselle* présentent leurs pentes raides en muraille, du côté de la Moselle. Cette muraille s'élève à 700 et 800 mètres. Elle est coupée de plusieurs brèches qui ouvrent les routes de la Saône.

En renforçant les *Côtes lorraines* et les *Hauts de la Moselle*, on obtenait un rempart à profil rectiligne, continu, de Verdun à Toul, et d'Epinal à Belfort ; ouvert de Mézières à Verdun, et de Toul à Epinal.

Verdun et Toul étaient des places de Vauban. Elles furent

1. Belfort et son territoire nous avaient été gardés à la paix.

2. *Cinquième crête* du bassin géologique de Paris. On compte, de Paris aux Vosges, sept crêtes, nettement concentriques à la capitale, et offrant toutes leurs escarpes à l'est. Les plus importantes comme positions militaires sont la *première* (*Falaises de Champagne* ou *de la Brie*), et la *cinquième* (*Côtes lorraines* ou *collines de la Meuse*).

3. Toute sommaire que soit cette étude, il est indispensable de la suivre sur une carte de la frontière du Nord et de l'Est. On la trouvera dans tous les atlas de géographie. Mais nous n'en connaissons pas de plus nette et de lecture plus facile que celle de l'*Atlas de géographie physique et politique* du général Niox. Paris, Ch. Delagrave.

remaniées, agrandies et munies de puissants ouvrages extérieurs. Entre les deux places une série de forts très rapprochés, les uns voyant la plaine de Woëvre, les autres battant les passages de la Meuse, firent des *Côtes lorraines* un véritable parapet de guerre [1].

Epinal était une ville ouverte. On la dota d'une couronne de grands forts détachés, ayant des vues étendues sur les voies ferrées des deux versants de la Saône et de la Moselle. En 1891, pour achever de lui donner toute sa valeur et la mettre à l'abri d'une surprise, on décida de l'envelopper d'une enceinte continue [2].

Entre Epinal et le *Ballon d'Alsace*, tous les passages conduisant de la Moselle dans la Haute-Saône furent barrés par la fortification.

Quant à Belfort, qui tenait l'extrémité de la digue et fermait la *trouée*, on en fit une forteresse « de fer et de granit ».

Nous avons dit que cette barrière d'arrêt était ouverte en deux endroits: de Mézières à Verdun, de Toul à Épinal. Cette ouverture toute relative ne ressemble en rien à un défaut de cuirasse. Il n'y a pas plus de *trouée de Stenay* entre Verdun et Mézières que de *trouée de Bayon* entre Toul et Epinal.

Au nord de Verdun, les *Côtes lorraines* s'abaissent, mais gardent jusqu'à Dun un caractère très net de talus protecteur. A Dun, avant d'aller s'effacer sur la rive gauche de la Meuse, elles se dressent une dernière fois dans les hauteurs de la *Côte de Saint-Germain*. Disparues, elles sont remplacées sur la rive droite dans leur rôle de couverture par les fourrés épais de la forêt de Woëvre. Entre cette forêt et la Chiers, il n'y a pas 3 kilomètres d'espace ouvert. Ce modeste passage auquel s'applique le nom de *trouée de*

1. Le caractère général de ce travail ne comporte pas tout le détail des forts, ouvrages et batteries.

2. « Les forts, en raison de leur peu de dimensions relatives, peuvent être rendus intenables et ne sauraient, quel que soit leur nombre, être considérés comme ayant une valeur comparable à celle d'une place entourée d'une enceinte continue. » (*Mémoire du général Béziat au sujet du projet de loi relatif au nouveau classement des ouvrages fortifiés, déposé à la Chambre des députés le 24 février 1899, ajourné au Sénat le 10 avril 1900.* 3e lettre.)

Stenay est couvert de front par les obstacles tactiques du *Loyson* et de l'*Othain*, flanqués eux-mêmes par la petite place de barrage de Montmédy.

Entre Epinal et Bayon, la *septième crête* du bassin géologique de Paris présente à l'est, sur la rive gauche de la Moselle, une escarpe d'un puissant commandement. De Bayon au *Couronné* de Nancy, étroitement lié lui-même à la *forêt de Haye*, plateau de couverture de Toul, l'escarpe passe et règne sur la rive droite[1] sans rien perdre de ses qualités défensives; de sorte que, en réalité, la *trouée de Bayon* est formée sans interruption par une courtine naturelle reliant deux bastions : Epinal et Toul. Si elle n'a pas été renforcée, elle n'en présente pas moins des positions redoutables qu'on ne saurait enlever d'assaut (si on se donne la peine de les défendre) sans des pertes énormes.

On peut donc dire que la nouvelle frontière militaire de l'Est, si intelligemment organisée par le général de Rivières, n'a pas de points faibles ni de passes dangereuses. Elle a des sections puissantes, d'autres plus modestes, mais solides encore où une troupe résolue peut tenir à outrance.

Entamés et dénudés douloureusement par la rigueur des traités, nous n'en pouvions souhaiter de meilleure.

Mézières à l'extrémité nord de la ligne, malgré son importance comme place de flanquement, a été déclassé. « Les conditions topographiques rendaient difficile l'amélioration de son système de défense. » Mais au sud-est de la ville, le grand fort des Ayvelles a été élevé sur les hauteurs qui commandent la gare de bifurcation de Mohon. Plus récemment on a donné à ce fort une ceinture légère d'ouvrages protecteurs.

Cette frontière, qu'on appelle dans le langage courant la *frontière de fer*, n'a pas encore reçu la consécration de l'épreuve. Nous ne souhaitons pas que cette heure-là sonne, mais nous pouvons nous demander si, le cas échéant d'une guerre, et d'une guerre défensive, elle recevrait jamais le coup de bélier? Il est certain que tout en en préparant l'attaque directe par un système combiné d'armées dites

1. Elle n'appartient plus à la *septième crête*.

masse d'arrêt, *masse d'écrasement* et *masse d'enveloppement*, l'état-major allemand a depuis longtemps songé et songe encore très sérieusement aux moyens de tourner par le nord [1] l'obstacle qu'il ne serait pas sans aléa d'aborder de front. Dans ce cas, c'est par le Luxembourg et la Belgique que seraient tracées les directrices d'invasion.

Le général Brialmont « le premier ingénieur militaire de l'Europe [2] », soucieux de donner du réel à la *fiction de la neutralité de la Belgique*, demanda et obtint, peu de temps après la guerre franco-allemande, de faire de Liége et de Namur dans le val de Meuse deux grandes places de barrage. La création du camp allemand de Malmédy dans la province rhénane, à quelques kilomètres de la frontière belge, à proximité de Stavelot et de Spa, prouva qu'il n'avait pas cédé à des craintes chimériques. Il aurait même développé tout un plan de fortification et organisé la défense du pays au nord de la Meuse [3], si la considération des travaux qui s'élevaient dans le nord de la France ne lui avait donné une certaine assurance que la neutralité belge ne serait pas violée.

Le général de Rivières n'avait pas eu moins de flair et de coup d'œil que le général Brialmont. Relever avec luxe la frontière de l'Est, et laisser tomber la frontière du Nord était une faute, une grave imprudence, une invitation directe à se faire attaquer de ce côté ; c'était porter l'ennemi à descendre, dès le début de la guerre, dans une place d'armes opulente et bien outillée d'où il pourrait s'élancer, comme d'une nouvelle base d'opérations, pour prendre à revers nos défenses de l'Est et marcher sur Paris avec moins de risques et de péril.

Loin donc de laisser tomber cette frontière, il fallait la rajeunir et la replacer, dans la mesure du possible, à la hauteur de sa vieille réputation.

Un certain nombre de places de Vauban, de petit ou de

1. Par le nord et non par le sud, où l'on rencontrerait l'armée de campagne retranchée sur les hauteurs Epinal-Bayon, et au delà, la formidable place de Langres au rayon très étendu.

2. *Mémoire du général Béziat*... 1re lettre à M. de Freycinet.

3. Un fort d'arrêt fut même élevé à Tongres.

moyen rayon, étaient tournées par les voies ferrées, noyées dans des agglomérations gênantes[1], et commandées à distance dangereuse par les nouvelles pièces à longue portée. On ne pouvait les munir des annexes nécessaires sans de grosses difficultés d'exécution et des frais considérables. Elles furent déclassées, rayées et démantelées. Ainsi en fut-il de Saint-Omer, d'Arras, d'Aire, de Douai, de Bouchain, de Cambrai, d'Avesnes, de Landrecies, et plus tard aussi, non sans hésitation, de Valenciennes.

Avec ce qui restait on fit des noyaux, des camps retranchés, des régions fortifiées, des lignes d'eau. Dunkerque, Bergues, Gravelines, Calais furent groupés et formèrent ensemble le front de mer. Dunkerque en particulier fut soigneusement remanié, armé de forts nouveaux et de puissantes batteries de côtes. Une nouvelle enceinte bastionnée enveloppa Calais et le grand faubourg de Saint-Pierre. Boulogne, laissé en dehors du groupe, ne reçut que des batteries, destinées à mettre son port à l'abri d'un coup de main. On projeta à Watten la construction d'un fort destiné à couvrir les écluses d'*inondations* fluviales de l'Aa, plus lentes à tendre, mais moins terribles pour les terres à submerger que les *inondations* maritimes.

Entre le front de mer de Dunkerque et la ligne de la Sambre, à Maubeuge, on compte à vol d'oiseau plus de 130 kilomètres. Lille coupe en deux cet intervalle. Négliger cette place, l'amoindrir, la déclasser était bel et bien, cette fois, ouvrir une trouée large et facile où s'engouffraient déjà six principales voies ferrées pénétrantes ; c'était de gaieté de cœur abattre la mieux postée des barrières et indiquer à l'ennemi son vrai chemin de guerre. La conservation et l'amélioration de ce précieux boulevard s'imposait. Il y avait le *Vieux-Lille* avec la ceinture et la vaste citadelle de Vauban[2], le *Nouveau-Lille* avec des fortifications récentes, à peine achevées en 1870. Les deux sections bastionnées, ancienne et

1. Même de grandes places de guerre comme Paris, Lyon, Lille ont un peu souffert de ces agglomérations envahissantes, pas assez cependant pour leur enlever le champ nécessaire au jeu de l'artillerie. Lille, en particulier, a plus de champ encore que Lyon. Cependant un peu moins d'empressement à mendier des polygones exceptionnels ne gâterait rien.

2. Illustrée par la défense de Boufflers en 1708.

nouvelle, se rejoignaient : l'enceinte était continue. On ne calcula pas : 126 millions furent consacrés à faire de la place un grand camp retranché à propriétés défensives et offensives. Le périmètre actuel de ses défenses extérieures est de 52 kilomètres[1].

Entre la Scarpe et l'Escaut, les bois de Raisme et de Vicoigne formaient une barrière forestière appréciable. De l'Escaut à la Sambre, les petits affluents de droite de l'Escaut : la Rhonelle, l'Escaillon, la Selle et la forêt de Mormal dessinaient une série de positions secondaires dont un chef intelligent pouvait tirer parti. Le maréchal de Saint-André s'était habilement servi de l'Escaillon dans une démonstration d'arrière-garde en 1554, à la veille de Renty[2], et les mêmes lignes avaient favorisé la belle retraite de Boufflers au soir de Malplaquet.

On renforça légèrement cette région. Une *ligne d'eau* dite de l'*Escaut* fut organisée avec les *inondations* du fleuve et de la Scarpe dont les écluses furent maîtrisées par les forts de Maulde et de Flines (ouvrages de Mortagne). Condé commandait une plaine basse, submersible en quelques heures et abordable seulement du côté du nord. Cette place fut conservée[3].

A 7 kilomètres sud-est de Valenciennes, les hauteurs de Curgies furent couronnées par un fort d'un remarquable commandement.

La petite place du Quesnoy surveillait la voie ferrée de Mons-Bavai-Cambrai qui permettait de tourner Maubeuge ; elle fut également conservée[4].

1. Périmètre protégé de Paris : 126 kilomètres ; de Lyon : 70 kilomètres ; de Reims : 64 kilomètres ; de Langres : 58 kilomètres ; de Verdun : 48 kilomètres ; de Toul : 42 kilomètres ; de Maubeuge : 30 kilomètres.

2. Henri II, roi de France, avait été forcé de lever le siège de Namur, il se retirait, suivi par l'armée de Charles-Quint. Le maréchal de Saint-André couvrait la retraite avec mille cinq cents chevaux. Serré de près par les impériaux qui menaçaient d'enlever l'arrière-garde, il se déploie en rideau sur les collines qui bordent l'Escaillon, manœuvre par les deux rives, fait croire à un retour offensif, déconcerte et arrête l'ennemi. La queue de l'armée s'écoule, le maréchal retire sa cavalerie et part au galop. (Cf. *Histoire des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. I, p. 38.)

3. Condé a été déclassé en 1902.

4. Déclassé comme Condé, à la même époque.

Maubeuge avait sur le territoire français une importance comparable à celle de Namur et de Liége sur le territoire belge. Situé dans l'axe de prolongement du val de Meuse, sur cette ligne stratégique de Paris-Cologne, autrement délicate à surveiller que l'ancienne *trouée des Ardennes*, sa conservation, comme celle de Lille, s'imposait. On en fit un camp retranché solidement à cheval sur les deux rives de la Sambre.

Dans le pays d'*Entre Sambre-et-Meuse*, une armée française qui ferait face à la frontière belge, observant un ennemi qui aurait percé entre Givet et Mézières, trouverait des points d'appui naturels dans une série de petits obstacles, perpendiculaires aux lignes d'invasion : les deux Helpes, la tranchée supérieure de l'Oise et la forêt de Trêlon; la Sormonne et la forêt de Signy-le-Petit.

La fortification artificielle de cette région est sommaire; elle est surtout fortement organisée, en arrière, entre l'Oise et l'Aisne. Dans le triangle même de Sambre-et-Meuse, on a élevé, à la base, le fort d'arrêt d'Hirson au-dessus de la gare de bifurcation où aboutit le chemin de fer de Charleroi à Laon, et où se croisent les rapides du Nord sur Paris, par Soissons, et du Nord vers l'Est.

Givet et la forteresse de Charlemont barraient l'entrée du couloir de Meuse et surveillaient le chemin de fer de Namur-Mézières; ces petites places sont tournées par la voie ferrée de Charleroi-Vireux. Givet a été déclassé, Charlemont, bien posté sur son rocher, a été conservé.

Rocroi, sorte de haute vigie sur la route de Paris à Givet, peut être tourné; on l'a déclassé en principe, mais son beau commandement lui a valu de n'être pas demantelé. Sa force est sensiblement la même qu'en 1643.

En résumé, la frontière du Nord est fortement organisée, de la mer à la Sambre, grâce surtout aux trois noyaux de Dunkerque, de Lille et de Maubeuge. On peut même admettre, comme le fait observer le général Niox, que la section de « frontière comprise entre l'Escaut et la mer ne sera pas attaquée si... (qu'on nous permette de souligner ce qui suit) *les places sont armées, pourvues en vivres et gardées par des troupes résolues à se défendre* »; c'est-à-dire si on ne

revient pas à les classer au rang des ruines augustes imaginées par la loi de 1791.

De Maubeuge à Mézières, l'*Entre Sambre-et-Meuse* est laissé aux manœuvres de l'armée de campagne, à l'intelligence, à l'initiative, à la sagacité, aux calculs, à la décision des chefs ; à la souplesse, à la vigueur, à l'audace des soldats, au rempart mobile et vivant des « poitrines d'hommes [1] » que le chef anime, pousse et dirige, mais qui par cela même qu'il est fait de poitrines d'hommes a besoin de se sentir ravitaillé, appuyé, soutenu, gardé et flanqué. Sans quoi, gare aux émotions, non pas les plus nobles, mais les plus troublantes, y compris celle de la peur!

« La peur !... Il est des chefs et des soldats qui l'ignorent ; ce sont des gens d'une trempe rare. La masse frémit : car on ne peut pas supprimer la chair ; et ce frémissement, sous peine de mécompte, doit entrer comme donnée essentielle en toute organisation... » C'est le colonel Ardant du Picq qui dit cela, un penseur que toute l'armée respecte et qui comptera parmi ses plus vigoureux soldats [2]. D'autres l'ont dit, avant et après lui, comme on peut s'en convaincre par la conclusion des *Principes de stratégie* [3] du général Berthaut.

Eh bien, le général de Rivières a tenu compte de cette donnée essentielle. Pas plus que Napoléon, il n'a prétendu « tout couvrir » ; il a même été d'une sobriété remarquable dans l'organisation défensive de la *Marlagne* et de la *Thiérache*, ces deux *pagi* de l'*Entre Sambre-et-Meuse*. C'est cependant là que pouvait et que pourrait se produire un terrible choc. Oui, mais le général y a pourvu : Outre les chemins de fer qui, partant des têtes fortifiées, assureraient l'arrivée des réserves, l'armée française qui ferait campagne dans cette région, n'aurait rien à craindre ni pour son flanc gauche ni pour son flanc droit. Lille-Maubeuge serait le paratonnerre de gauche ; le *massif de Saint-Gobain* (dont nous allons

1. Colonel X..., *la Guerre et les chemins de fer...* (*Armée et Marine*, 19 mars 1899.)

2. Colonel Ardant du Picq, *Etudes sur le combat*, p. 12. Nouvelle édition, avec préface de M. Ernest Judet. Paris, librairie militaire de R. Chapelot, 1903.

3. Général Berthaud, *Principes de stratégie*. Paris, Baudoin, 1881.

parler), le paratonnerre de droite. Pas de coups obliques : si l'orage éclate devant, il ne glissera pas sur les flancs, il faudra nécessairement qu'il vienne crever dans l'axe des canons et sur la pointe des baïonnettes. Alors, en avant, les poitrines d'hommes !...

Mais pour diriger et fixer ce courant, il est nécessaire que les paratonnerres soient dès le temps de paix maintenus, visités, entretenus, et qu'on n'aille pas diminuer leur pointe par trop de confiance dans le ciel bleu et une aveugle poursuite des intérêts de la paix.

Le *massif de Saint-Gobain* forme à lui seul une formidable position de seconde ligne en avant de la capitale. Il est formé par l'extrémité nord de la *première crête* du bassin géologique de Paris[1] qui, avant d'aller s'effacer dans le *plateau de Saint-Quentin*, se dresse entre l'Aisne et l'Oise comme un bastion superbe d'où l'on domine et commande tout le pays, à l'est et au nord-est. Il est boisé, ce qui augmente encore ses propriétés tactiques. Il répond à l'hypothèse d'une attaque qui aurait franchi victorieusement la Meuse, soit entre Maubeuge et Mézières, soit entre Mézières et Verdun, On ne peut l'éviter. Il flanque à gauche la ligne de la Somme où on avait gardé Péronne[2]; il est relié, à droite, à la *montagne* et au camp retranché de Reims par les hauteurs de Saint-Erme, du Vieux-Laon et de Craonne[3]. La petite ville industrielle de Saint-Gobain occupe le centre du massif et lui a fait donner son nom. Trois anciennes places de Vauban y sont disposées en triangle : La Fère, Laon, Soissons.

La Fère, sur l'Oise, tire sa force des inondations de la rivière ; elle n'est enveloppée que d'une muraille simple ; elle sert de noyau au groupe de forts qui commandent les *inondations* de la Serre et de l'Oise, la voie ferrée de Chauny-Creil-Paris, et la gare de Tergnier.

Laon, vedette superbe en plein massif, n'appelait que son complément militaire. Les puissantes batteries, établies sur les trois têtes de son éperon rocheux, croisent aujourd'hui

1. *Falaises de Champagne* ou *collines de la Brie*.
2. Cette place vient d'être déclassée (1902).
3. Bataille acharnée du 7 mars 1814. — Il suffirait de quelques ouvrages de campagne pour rendre ces hauteurs infranchissables.

leurs feux avec une série de forts en arrière, relient son système à celui de La Fère et commandent l'entrée du val au débouché duquel s'élève Soissons sur l'Aisne. L'ouvrage permanent de Condé-sur-Aisne, au confluent de la Vesle et de l'Aisne, couvre immédiatement Soissons, qui n'a pas été autrement renforcé.

Le massif de Saint-Gobain, souvent appelé par extension le quadrilatère de La Fère, Laon, Reims, Soissons, est des plus remarquables. Outre le rôle de flanquement et de sûreté qu'il exerce concurremment avec Lille dans l'hypothèse de rencontres entre l'Escaut, la Sambre et la Meuse, il offrirait encore un impénétrable manteau à l'abri duquel nos armées pourraient se refaire ou se concentrer, sans avoir à craindre de se voir troubler dans cette opération délicate par l'apparition désagréable d'une force ennemie.

Ce n'est pas que nous nous fassions prophète de malheur; mais à la guerre, il faut tout prévoir, même l'impossible, de peur des surprises, des surprises foudroyantes qu'on ne répare plus.

Le général de Rivières et ses collaborateurs, (au premier rang desquels un homme de mérite, le général Béziat) ont cherché à nous faire éviter ces surprises : à l'est, comme au nord, ils ont travaillé pour toutes les hypothèses de la guerre, pour la bonne et la mauvaise fortune, ne cherchant pas, comme quelques-uns l'on dit, par un système préconçu, à river la victoire à une masse inerte de terre ou de granit, mais croyant qu'elle y pouvait aider, et réalisant en pratique ce mot si vrai d'Ardant du Picq : « Il n'est jamais permis de rejeter, si mince soit-il, un élément de force de l'armée[1]. »

III

Cependant, à partir de 1887, un mouvement partiel, mais bruyant commence à se dessiner contre les forteresses : on conteste leur utilité, question de principe ; on met en doute la valeur de leurs propriétés défensives, leur degré de résistance, question de fait. De formidables engins, la dynamite,

1. Colonel Ardant du Picq, *op. cit.*, p. 536.

la mélinite, la lyddite, tous les explosifs en « ite » sont venus tour à tour se ranger et se dresser comme les adversaires irrésistibles de la muraille. On leur oppose le béton, la cuirasse, le blindage. Et tout ce qui n'est ni bétonné, ni cuirassé, ni blindé est décrié, condamné, réduit à tomber comme château de cartes ! Du moins, on le dit, et pour convaincre les incrédules, on les conduit au polygone, et là on leur montre des maçonneries émiettées, des murs éventrés par ces terribles projectiles *faisant fougasse et torpille*[1]. « Mais ces séances préparées de polygone, où les tireurs et l'objectif sont placés aux endroits les mieux choisis et les plus propices, où les silhouettes se profilent en pleine lumière à l'horizon, rappellent trop le cabinet du photographe : « Placez-vous, « Monsieur l'objectif — avancez de deux pas — appuyez un peu « à droite — dégagez l'épaule gauche — levez la tête — ne « bougez plus... Une, deux, trois : c'est fini ! » Le cliché serait moins réussi, sans doute, si le patient ne voulait pas se laisser opérer[2]. »

En attendant les contre-épreuves, et l'expérience du vrai tir de guerre devait bientôt les donner, les petites médisances allaient leur train. Certains intérêts particuliers, des plans séduisants du temps de paix s'en trouvaient fort bien : il ferait si bon secouer les servitudes et se débarrasser de ces murailles gênantes ! La ronde des trompettes de Jéricho commença.

Rien cependant n'annonçait encore un effondrement en grand de nos places de guerre quand survinrent, au lendemain de l'épopée Congo-Nil, les jours sombres de Fachoda. La guerre maritime était dans l'air. Toutes les ressources disponibles, toutes les réserves spéciales furent fiévreusement dirigées vers les côtes. Les arsenaux continentaux contribuèrent largement à l'armement des ports de la métropole et des points d'appui coloniaux. Les préoccupations n'étaient plus à l'est ; le demi-tour s'était fait de lui-même,

1. Expressions d'un rapport d'expériences du temps du général Boulanger. — Cf. Discours de M. de Montfort. (Séance du Sénat, vendredi 25 mai 1900.)

2. Lieutenant-colonel Aubier, *La cavalerie napoléonienne peut-elle encore servir de modèle ?* (*Revue de cavalerie*, août 1902, p. 526.)

commandé par les circonstances. Au point de vue militaire, il fut franc et vigoureux, mais sans lendemain : la guerre n'éclata pas.

C'est au milieu de ces heures troublées où certaines places intérieures étaient réquisitionnées pour le service du front de mer[1], sous l'empire aussi de l'idée qu'un grand nombre d'entre elles ne pourraient résister à l'incroyable force de destruction des obus-torpilles, et que l'argent affecté à leur entretien serait plus utilement employé ailleurs, qu'on élabora hâtivement un double projet comportant un remaniement complet des forteresses de la France. Ce projet était radical et niveleur : trente-trois places ou ouvrages de première et de seconde ligne étaient frappés de déchéance et virtuellement rayés. Sanctionné par le Conseil supérieur de la guerre, présenté et soutenu à la Chambre par M. de Freycinet, ministre de la guerre, il fut adopté par elle dans la séance du 30 juin 1899. Les directeurs des comités techniques de l'artillerie et du génie n'avaient pas été consultés[2].

On revenait, par-dessus la loi de 1851, à la loi de 1791 qui avait rangé toutes les places fortes en trois classes. La première classe comprenait les places et les ouvrages qui devaient être entretenus et armés en tout temps; la deuxième classe, les places et les ouvrages qui devaient être entretenus dès le temps de paix, mais non armés. La troisième classe, les places et les ouvrages qui ne devaient être *ni entretenus*, *ni armés*, *ni approvisionnés*, *ni pourvus d'une garnison de défense spécialement désignée dès le temps de paix*, et dont les zones de servitude pouvaient être réduites au gré des ministres de la guerre.

Les dispositions du nouveau projet rangeaient d'emblée dans cette troisième classe : Lille, La Fère, Laon, Reims, Langres et Dijon.

Avec la rapide mobilisation par voie ferrée et le caractère foudroyant qu'on chercherait à imprimer à la première grande guerre, c'était réduire d'avance ces places à l'impuissance, leur faire jouer un rôle de bicoques, en rendre le comman-

1. Une grande place frontière de première ligne, Lille, vit partir son bataillon d'artillerie de forteresse (artillerie à pied) qui ne lui a pas été rendu.

2. *Mémoire du général Béziat*... 1re lettre à M. de Freycinet.

dement impossible[1], en faire des proies faciles pour l'ennemi; c'était ouvrir, de la mer à la Sambre[2], en pleine première ligne, une large baie de 130 kilomètres, et faire tomber toute la seconde ligne, de la *première crête du bassin géologique de Paris* (*Falaises de Champagne*) au *plateau de Langres* et à la *Côte d'Or*! Ce précieux seuil de Bourgogne que Langres surveillait de flanc, que Dijon battait d'enfilade, ce chemin du *Morvan* et du *Massif central*, le grand réduit militaire de la France, allait être de nouveau ouvert et rendre précaires en cas de malheur les plus rationnelles de nos lignes de retraite[3].

Après la première surprise passée et dès qu'on se fut ressaisi, on commença à calculer plus froidement les conséquences que pourrait entraîner pour la sécurité du pays le bris « de l'arme défensive forgée au prix de tant d'efforts et de sacrifices ». Une campagne de presse commença; elle fut belle et bien menée. Nous n'avons pas à résumer les articles qui ont été écrits, plusieurs par des rédacteurs militaires de renom, tels que MM. Charles Malo et Ardouin-Dumazet. Ces articles[4], on les a lus en leur temps ; nous

1. « Si... le projet de loi déposé à la Chambre des députés était accepté ; si l'on créait une catégorie de places ou, plus généralement, d'ouvrages fortifiés, désignés comme devant être abandonnés en temps de paix, conformément à des dispositions de la loi de 1791, que l'on voudrait faire revivre, condamnées par la loi de 1851, déclarées impraticables depuis un demi-siècle et reconnues aujourd'hui plus impraticables que jamais ; si pareille loi, disons-nous, était votée, *on ne trouverait pas un seul général, même parmi ceux qui ont préparé et approuvé le projet de loi*, on ne trouverait pas un seul officier assez peu soucieux de ses responsabilités pour accepter le titre, qui pourrait devenir déshonorant, de gouverner un ouvrage qui, selon les termes du paragraphe 5 du projet de loi, ne doit être, en temps de paix, *ni entretenu, ni armé, ni approvisionné, ni pourvu de garnison de défense*, ouvrage entièrement désemparé et, par suite, exposé à capituler le lendemain de la prise de possession de son commandement. » (*Mémoire du général Béziat* .. 2e lettre à M. de Freycinet.)

2. On voulait bien laisser Maubeuge en *seconde classe*.

3. Cf. 1° *Deuxième Armée de Loire*. Rapport du général Chanzy au ministre, 2 février 1871 ; 2° Général Niox, *op. cit.*, p. 132 *sqq*, p. 330.

4. *Le Figaro*, 20 mars 1900 (Ardouin-Dumazet) ; *l'Echo du Nord*, 21, 22, 23 mars 1900 ; *la Libre Parole*, 10 avril ; *le Temps*, 11 avril ; *l'Echo de Paris*, 13 mai ; *le Matin*, 13 mai ; *la Gazette de Moscou* (de Gef), 20 mai ; *l'Indépendance belge*, 24 mai ; *la Dépêche*, 21 février 1901 (article tiré du *Soleil*); *Ibid.*, 14 mars 1901 (grand article du *Temps*) ; *Ibid.*, 21 avril (article de M. Charles Malo du *Journal des Débats*).

n'avons pas vu alors qu'on les accusât de manquer de logique, de force et d'ampleur ; ils furent accueillis avec faveur par l'ensemble des populations sur toute l'étendue du front menacé. C'était là question de bon sens et d'honneur national.

Toutefois le grand mouvement d'opposition au nouveau projet vint d'ailleurs ; il fut organisé et conduit, dans des sphères plus hautes et plus techniques, par un homme d'autorité, le général Béziat. Il avait soixante-dix-sept ans. En voyant menacer l'œuvre où il avait mis toute son âme, il se sentit blessé, non dans son amour-propre, mais dans son patriotisme. Avec une activité de jeunesse qui étonna tout le monde et qui devait bientôt épuiser ses forces, il se mit à l'œuvre, n'épargna ni travaux, ni démarches, écrivit à M. de Freycinet et remit à tous les sénateurs une série de lettres serrées, nerveuses, vibrantes, où sans jamais se départir d'une correction parfaite, il composa sous forme de mémoire un véritable réquisitoire contre la nouvelle loi, réédition malheureuse de la loi de 1791, si justement condamnée depuis comme impraticable et dangereuse.

Le général signalait le danger : les brèches qui s'ouvraient, les masses couvrantes qui disparaissaient, les pivots, les points d'appui qui sautaient, par suite de l'abandon voulu, où allaient s'effriter Lille, La Fère, Laon, Reims, Langres et Dijon, abandon d'autant plus préjudiciable à la défense que ces places occupaient des positions stratégiques de premier ordre[1]. L'objection qu'elles ne pourraient résister au tir de la nouvelle artillerie était bien tombée déjà. Sans parler de Santiago de Cuba et de Prevesa, on avait sous les yeux des exemples frappants : Mafeking, Kimberley, Paardeberg, Ladysmith, Ladysmith surtout, avaient donné la

1. « ... Il ne faut pas oublier que ces régions fortifiées, pour employer l'expression du général Brialmont, sont, avant tout, des positions stratégiques, choisies après de consciencieux examens, et dont la défense s'imposerait même si elles n'étaient le site de fortifications permanentes. Toutes répondent à une idée de barrage contre une invasion victorieuse.

« Lille empêche les suites d'un débarquement anglais ou de la violation de la neutralité de la Belgique et protège une des plus riches parties du pays, aux ressources presque inépuisables ; Laon, La Fère et Reims renforcent cette grande forteresse naturelle appelée la falaise de la Champagne... » (Ardouin-Dumazet, du *Figaro*, cité par *la Dépêche* du 22 février 1901.)

contre-épreuve des expériences de polygone : inférieures en qualité aux forteresses tant décriées en France, ces petites places, énergiquement commandées, suffisamment armées, ripostant bien, avaient résisté aux attaques des plus puissantes pièces du Creusot, servies par des pointeurs habiles et de sang-froid : les Boers. Il y avait donc loin de la théorie à la pratique, et il fallait, ici comme ailleurs, se garder des conclusions extrêmes et des calculs abstraits.

M. de Freycinet avait, lui aussi, éloquemment parlé, devant la Chambre, des « poitrines humaines » et exalté, par-dessus le rempart rigide, la valeur du rempart vivant. « C'était, disait-il, dans le courage qu'était le vrai secret du gain des batailles. » Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette vérité, vieille comme le monde ; aussi le général Béziat, avec son expérience de chef qui avait longtemps vu de près et manié *l'homme*, répondit que, sans nier la part, la part « prépondérante » qui revient au courage dans les succès militaires, il convenait de ne pas être trop absolu dans de semblables déclarations et qu'il serait peut-être dangereux de les rendre exclusives. On ne pouvait parler avec plus de sens, de tact et de modération. Du reste, soit dans le développement de sa pensée sur ce point, soit dans l'ensemble de son *Mémoire*, le général se tient lui-même soigneusement écarté des conclusions extrêmes et, malgré la chaleur de son argumentation, ne se laisse emporter à aucune exagération de système et de parti pris. Il ne prêche pas, il ne cherche pas à faire accepter par personne « le dogme des forteresses ». C'est là une accusation toute gratuite, facile à lancer et qui permet de mieux sonner la charge contre les dernières places qui nous restent. Le dogme des forteresses n'existe pas plus que le dogme des « poitrines humaines ». Il y a les deux forces, nécessaires toutes deux ; elles s'allient, se complètent et se combinent dans des proportions qui peuvent varier, d'après les circonstances de temps et de lieu, la tournure et le jeu de la guerre ; mais tout en développant la principale, la force morale, et en cherchant à tirer du cœur du soldat la victoire qui s'y trouve, on ne peut supprimer l'autre, la force matérielle (celle du rempart), ni l'entamer systématiquement, sans s'exposer à de graves mécomptes, à des décon-

venues douloureuses, sans voir des accidents toujours possibles se changer en d'irrémédiables désastres.

Le général Béziat n'a pas voulu dire autre chose dans son *Mémoire* qui restera comme un magnifique plaidoyer *pro corona*.

L'heure était arrivée de soumettre aux délibérations du Sénat le projet de loi adopté par la Chambre des députés. Présenté le 14 novembre 1899 à la Chambre haute, ajourné momentanément le 10 avril 1900, en raison des objections qu'il avait soulevées, il fut repris dans la séance du 25 mai 1900.

M. le général de Galliffet était ministre de la guerre. M. le général Laurent, directeur du génie ; M. le général Deloye, directeur de l'artillerie ; M. le général Delanne, faisant fonction de chef d'état-major général de l'armée, devaient, en qualité de commissaires du gouvernement, assister le ministre dans la discussion du projet de loi.

La question paraissait donc devenue bien grave pour qu'on y intéressât tout un petit état-major. Et cependant, la discussion ne fut pas longue ; il n'y eut même pas de discussion proprement dite, tout se passa aux avant-postes. M. le vicomte de Montfort avait déposé entre les mains de M. le président du Sénat une proposition de résolution invitant le gouvernement à retirer provisoirement le projet de loi, « afin qu'un projet nouveau pût être ultérieurement présenté, après une étude nouvelle, plus complète et plus approfondie ».

Il eut aussitôt la parole pour défendre sa proposition. Son discours, longuement médité, ordonné avec soin, vigoureusement conduit, ne laissant échapper aucune objection, balayant tous les abords, fut une attaque à fond du projet de loi qu'il dépouilla, chemin faisant, de tout son appareil scientifique pour mettre à nu sa véritable cuirasse : *la question d'argent*. L'exposé des motifs le disait en toutes lettres.

Messieurs, poursuivait M. de Montfort, nous devrions cependant nous souvenir qu'il y a pour assurer notre sécurité des sacrifices indispensables, et nous savons malheureusement, par une triste expérience, que quelques millions refusés aujourd'hui à la logique et au bon sens, pourraient demain nous coûter des milliards.

Si on venait vous demander, en ce moment, tous les millions qui

ont été engloutis pour constituer autour de notre pays cette ceinture de pierres à l'abri de laquelle — il ne faudrait pas l'oublier — la France s'est refaite, je comprendrais que vous hésitiez ; mais ce n'est pas le cas. Vous êtes en présence d'un fait accompli. Cet outil admirable, formidable en face de toutes les éventualités, vous l'avez à votre disposition.

Ce qu'on vous demande, c'est de le briser aujourd'hui, par un caprice, par l'engouement d'une théorie nouvelle ou peut-être par économie; pour économiser quoi ? Les frais insignifiants de l'entretien.

Je dis que c'est à confondre la raison !

Oui, Messieurs, à l'heure où l'Allemagne achève son matériel de guerre, où elle constitue plusieurs nouveaux corps d'armée..., où les susceptibilités nationales s'aiguisent et où des menaces encore confuses de guerre se font entendre de tous côtés, c'est à ce moment, dis-je, que vous venez nous demander d'ouvrir nos frontières, de déclasser la moitié de nos forteresses, et de laisser l'entretien de l'autre moitié à la discrétion de M. le ministre de la guerre !

Et c'est ainsi que l'on prétend baser la défense de tout le nord de la France sur la neutralité belge, au sujet de laquelle M. le général Brialmont, le savant ingénieur que vous connaissez, écrivait, il y a peu de temps : « La violation de la Belgique était probable autrefois ; l'abandon des défenses du nord de la France la rend aujourd'hui certaine. »

Ce langage si ferme, M. de Montfort l'accentuait encore en terminant : il réclamait énergiquement la conservation des places de Lille et de Langres, et suppliait le Sénat de ne pas prendre la responsabilité de voter un pareil projet. La cause des forteresses était, sinon gagnée, du moins sauvée d'un coup de main. La discussion ne fut pas abordée. M. le général de Galliffet déclara qu'il « n'avait pas l'intention d'opérer par surprise » et qu'il était tout prêt à se livrer à un nouvel examen. Les généraux du Sénat, au premier rang desquels M. le général Billot et M. le général Lambert[1], remercièrent vivement le ministre, et le Sénat par un vote *unanime* ajourna le projet de loi, jusqu'à plus complète étude. Il venait de faire, comme le lui avait demandé M. de Montfort, « une œuvre prudente, utile et patriotique ».

Mais qu'est devenu depuis lors le fameux projet ? — N'oublions pas, nous dit-on à intervalles rythmés, qu'il dort dans

1. Le commandant Lambert des *dernières cartouches* (Bazeilles, 1er septembre 1870).

les cartons du Sénat, qu'il n'y a qu'à l'en tirer quand on voudra. — Il est temps d'en finir avec cette cantilène : le projet ne dort ni au Sénat ni ailleurs ; il a été retiré simplement et sans commentaires par le gouvernement, sous le ministère de M. le général André. Nous invitons ceux qui en douteraient encore, à ouvrir le *Journal officiel* du 22 mai 1901, à la page 659 : ils y verront le retrait du double projet signé par M. Loubet, et contresigné par le général André.

D'où vient donc ce souci de réveiller des morts? C'est le dernier point à éclaircir.

IV

Il avait été convenu qu'à la suite et comme conséquence du classement où on le reléguait, Lille conserverait, en attendant que le temps achevât de les écorner, ses forts extérieurs, mais que l'on raserait immédiatement son enceinte. C'était à certains points de vue particuliers une perspective superbe ! L'ajournement, puis le retrait du projet de loi reculaient cette perspective et la rejetaient dans un lointain désespérant. D'où chez les intéressés déception et regrets ! La partie était perdue, on la reprit, mais circonscrite, locale, tout urbaine et, pour trancher du mot, toute *zonière*. Bon nombre d'habitants se tinrent à l'écart de ce mouvement, déplorant que sur un point important de cette ligne de forteresses dont on avait salué le relèvement avec reconnaissance, il y eût une note discordante, un appel étrange aux pouvoirs publics, les invitant à diminuer la force d'une place dont la belle tenue (on venait de le rappeler) importait tant à la sécurité de la frontière.

On pouvait, il est vrai, sans compromettre le beau rôle de cette grande place, introduire quelques modifications à ses remparts. Le génie était prêt à concilier, dans de sages mesures, les intérêts du camp retranché avec les intérêts de la cité. Il s'offrait à mettre à exécution un ancien projet adopté en 1895, qui consistait à simplifier les secteurs de la vieille enceinte et à les remplacer à distance convenable par une muraille militaire simple ou *chemise de sûreté*, que l'on relierait aux fortifications du *Nouveau-Lille*. Le principe de l'en-

ceinte continue était ainsi sauvegardé ; aucune brèche dangereuse n'était ouverte au corps de place ; la ville gagnait de l'air et du jeu du seul côté où elle en manquât ; le département de la guerre et les grands services obtenaient les terrains nécessaires à la construction de nouveaux établissements. Le génie proposait même d'ouvrir quelques percées, jugées nécessaires ou utiles à la création de nouvelles artères, mais discrètement et en les commandant.

Ces avances parurent insuffisantes, on n'y répondit pas. Au mois de mars 1903, la Société régionale des architectes du nord de la France fut appelée à donner son avis sur la question. Avec une circonspection qui l'honore, elle opina pour le projet de 1895, c'est-à-dire pour le *petit démantèlement* : démolition des vieux ouvrages d'art, construction immédiate du mur militaire allant rejoindre la section neuve des remparts.

Cette décision ou, plutôt, ce vœu fut mal accueilli. Il ressemblait trop aux offres du génie. On n'y vit qu'une demi-mesure, un moyen malheureux de reculer indéfiniment l'heure du grand démantèlement, du *dérasement complet*, de « la libération absolue de toutes les servitudes d'un autre âge » ! On n'aurait pas voulu porter atteinte à la sécurité de la défense nationale, mais on aimait encore à se persuader, en dépit des plus graves autorités, qu'elle n'était pas intéressée à la conservation intégrale de ce camp retranché et qu'elle s'accommoderait beaucoup mieux de cette égide de Minerve : *les poitrines humaines*.

Les édiles de la cité tranchèrent dans le vif : un architecte de démantèlement, homme de talent, fut nommé et chargé de préparer un vaste projet d'ensemble, avec plan des établissements nouveaux et des grandes créations à élever sur les terrains des fortifications. Après entente avec les diverses administrations, on nous annonce que « l'accord est presque complet et que, non seulement *l'on peut escompter une solution prochaine*, *mais prévoir dans un délai très court l'exécution des travaux*... après que l'affaire aura été soumise au Parlement [1] ». — Et on se flatte cette fois d'emporter

1. *Compte rendu du mandat des élus socialistes au conseil municipal de Lille*, p. 26. Lille, imprimerie ouvrière, M. Doossche, rue d'Arras.

facilement toutes les résistances. — Parfait! mais nous n'entendons plus rappeler, ni prévoir, ni réclamer la construction préalable d'une muraille protectrice, d'un fossé militaire, d'un épaulement quelconque. Et cependant, *tous les spécialistes*, consultés il y a quelques années, avaient jugé nécessaire de commencer par là si, pour des « raisons sérieuses », on voulait toucher à quelque partie de l'enceinte. Malgré cela, nous entendons encore dire : A quoi bon cette nouvelle ceinture ? Les forts nous suffisent ! — A quoi bon ? Un grand journal de la région du Nord et du Pas-de-Calais[1] va nous le dire : « Quand une armée veut s'emparer d'une place, (il ne s'agissait pas de Lille) elle y peut parvenir de deux façons, soit par un siège en règle, soit par une attaque irrégulière qui consiste à l'enlever par surprise ou de vive force, ou à obtenir sa reddition par un simple bombardement. » Très bien, mais le meilleur moyen d'empêcher une attaque par surprise de réussir, c'est de lui opposer la muraille continue. — Pourquoi, objectait-on au général de Moltke, n'avez-vous pas tenté une action de vive force sur Paris, après la déroute de Châtillon ?

« Bien que la capitale, répondit le général, ne disposât pour sa défense que de troupes sans instruction, son enceinte, à l'abri de l'escalade, laissait peu de chance de réussite à une attaque brusquée qui, si elle venait à échouer, pouvait réagir de la façon la plus fâcheuse sur tout l'ensemble de la campagne... Jamais on n'a vu une troupe escalader des murs de revêtement hauts de 30 pieds, sans qu'au préalable des dispositions spéciales eussent été prises. » « La réponse de M. de Moltke, écrit le général Béziat, fait bien ressortir toute la valeur de ce principe : qu'il ne faut pas confondre, ainsi qu'il est fait trop souvent, le degré de résistance que présente un ouvrage détaché comme un fort qui, rendu inhabitable par l'action de l'artillerie, peut tomber de toutes pièces entre les mains de l'ennemi, avec le degré de résistance qu'offre l'enceinte d'une ville fortifiée à laquelle on peut faire brèche, mais qui n'en conserve pas moins encore presque toute sa puissance défensive, l'assaillant étant

1. *La Dépêche*, 8 juin 1904

forcé, pour pénétrer dans la place, de passer pour ainsi dire un à un par une trouée relativement restreinte derrière laquelle un assiégé résolu peut rendre toute tentative impuissante[1]. »

On peut par surprise encore, ou en sacrifiant ce qu'il y faut d'hommes (à la façon japonaise), passer entre deux forts. Si la place n'a pas d'enceinte, l'ennemi s'installe au cœur, et le tour est joué !

Voilà ce que pensent et disent des hommes du métier ; se tairaient-ils, que le bon sens le dirait, et le bon sens est un guide très sûr qu'on ne néglige jamais sans en subir bientôt les conséquences. Pendant que nous sommes tout entiers à nous démanteler, l'Allemagne s'apercevant de la faute, et prête à en profiter, reprend avec décision (sans renoncer à d'autres combinaisons) le plan prévu et annoncé par le général Brialmont : tourner par le nord le front défensif Verdun-Toul. Elle demande au gouvernement belge l'autorisation de relier la voie ferrée de Malmédy à la petite ville de Stavelot, au sud de la province de Liége[2]. Aux portes de Malmédy se trouve installé le camp d'Elsenborn où la Prusse peut réunir des forces considérables. La construction de cette ligne serait la dernière mainmise au réseau de chemins de fer stratégiques soigneusement développé par l'Allemagne depuis 1870, au sud d'Eupen, chemins de fer munis tous de quais d'embarquements militaires. On foncerait donc, en nombre et avec la rapidité de la foudre, sur la Meuse, entre Givet-Mézières, et on entrerait immédiatement en contact avec l'armée française. Mais cette armée courrait risque de voir glisser les coups le long de son extrême gauche, mal couverte, mal protégée par un paratonnerre flanc-garde négligé, amoindri et peut-être déjà tombé aux mains de l'ennemi.

Cette dernière hypothèse n'est pas gratuite. Elle a été prévue et envisagée par des stratégistes et des écrivains militaires de grande notoriété, et nous faisons tout ici pour la rendre de possible, probable, et de probable certaine : à la grande poussée sur l'angle mort de l'Ardenne française

1. *Mémoire du général Béziat...* 1re lettre.
2. Avril 1904.

répondrait une poussée parallèle sur l'Escaut, celle-ci partie d'Aix-la-Chapelle et des lignes situées au nord de la Meuse ; ce ne serait qu'une diversion, une manœuvre d'extrême droite, mais une diversion menée sans à-coups et qui, réussie, peut donner à l'ennemi tous les avantages d'une attaque principale.

Ces périls courus par la frontière du Nord, un député, M. Millevoye, les a signalés, au cours de la discussion de la loi militaire (séance du 24 mai 1904). Et, sur ce point, quand il a invité le gouvernement à faire son devoir, « tout son devoir », personne ne s'est levé pour le contredire. Eh bien, n'allons pas, nous, rendre la tâche des pouvoirs publics et de l'état-major malaisée, en leur fatiguant les oreilles de vœux qui, tels qu'on les formule aujourd'hui, n'existaient, il y a trente ans, dans la tête et le cœur de personne. Il a fallu, pour les faire naître et y faire croire, créer tout un mouvement que des intérêts privés sont venus renforcer, en faisant trop facilement abstraction, nous ne voulons pas dire « litière » des intérêts généraux.

Tenons-nous en éveil et défendons-nous contre les mauvais rêves des frontières disparues !

Il est impossible d'occuper un poste d'honneur et de s'y bien comporter sans qu'il en coûte. Nous croirions superflu, à la fin de ce travail, de dire que Lille occupe un poste d'honneur. Elle aura donc, nous l'espérons, la noblesse de son rang, et n'acceptera les avantages du temps de paix que dans la mesure où ils ne nuiront pas à ses devoirs du temps de guerre. Il y va de sa vieille réputation et du bon service de la France.

Quand une ville rappelle avec fierté ses gloires obsidionales ; quand elle accepte, pour les consacrer, la croix de la Légion d'honneur dans ses armes ; quand elle réclame de tous les gouvernements, depuis Louis XIV, le maintien du privilège de garder une élite à elle d'artillerie sédentaire[1], quand elle donne à ses boulevards le nom de Vauban, à ses places le nom de Cormontaigne, à ses avenues le nom du général

1. Ancienne confrérie *Sainte-Barbe*, aujourd'hui *Canonniers sédentaires*. — Cf. *Avis du sieur de Vauban sur le rétablissement des quatre Serments de Lille*. Lille, G. Leleu, libraire, rue Neuve, 1901.

Béziat ; elle doit jusqu'au bout se montrer conséquente et logique, et se défendre contre la fièvre des démolitions imprudentes.

Le *Delenda Carthago* honore, mais à une condition : c'est que Carthage ne soit pas dans Rome !

Auguste BUTIN.

PRIEUR DE LA MARNE

ET

L'ANÉANTISSEMENT DE LA GRANDE ARMÉE VENDÉENNE[1]

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS

(Brumaire-nivôse an II)

V

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, avant de suivre les troupes républicaines vengeant leur déroute de Dol sur les malheureux Vendéens, il nous faut voir Prieur et ses amis faisant payer cette mésaventure aux officiers des armées révolutionnaires.

Il était impossible que l'attention ne se fixât point tout d'abord sur le commandant en chef, Rossignol. On le savait incapable[2], et partant la responsabilité de la déroute ne pouvait manquer de lui être imputable pour une large part. Heureusement pour lui, il était, comme le tambour-major Tribout, un sans-culotte avéré, un montagnard exalté : ce fut son salut. L'un de ses juges, Prieur de la Marne, n'avait-il pas écrit : « Il vaut mieux avoir des hommes inexpérimentés que des hommes suspects[3] » ? Ce même représentant le défendit d'ailleurs à plusieurs reprises et sans détours.

Il est extrêmement utile de prêter l'oreille aux arguments qu'il invoqua pour le sauver : on sera plus à même ensuite d'apprécier le patriotisme de ces grands ancêtres sur les

1. Voir *Études* du 5 août 1904.

2. Voici quelques mots du conventionnel Reubell sur ce fantoche : « Il n'y a pas un homme dans l'armée qui ne convienne que Rossignol n'est pas général, que ce n'est qu'un homme de paille que tous les intrigants font mouvoir à leur gré... Il avoue lui-même qu'il n'est qu'un orfèvre... Nos troupes ont conçu pour lui le plus grand mépris. » A Barère, lettre du 13 septembre. — Un autre conventionnel disait de son côté : « C'est un véritable délire de le croire général. » Gillet à Robespierre, 16 frimaire. Bibliothèque de Nantes, L, 240.

3. A Tréhouart. Rennes, 9 frimaire an II (29 novembre 1793). Archives nationales, AF II, 277, plaquette 2321, pièce 58.

lèvres desquels on ne trouvait guère que des protestations d'un désintéressement parfait, d'un dévouement sans bornes à la France.

Rossignol, dit-il, voulait donner sa démission[1], parce qu'il craint d'être la cause de quelque revers. (Nous l'en avons détourné.) Ce serait un grand triomphe pour l'aristocratie, si elle pouvait parvenir à forcer un général sans-culotte à se retirer. Il faut le conserver, mais il faut le seconder, et pour cela il faudrait lui donner le meilleur chef d'état-major et les meilleurs généraux de division de nos armées[2]. Nous vous le répétons (donc), dussions-nous éprouver de nouveaux revers, il faut que Rossignol reste général en chef; c'est l'honneur de l'égalité[3].

Prieur parla dans les mêmes termes à l'un des conseils de guerre tenus à Rennes. Rossignol, dit-il, « aurait beau perdre encore vingt batailles, éprouver vingt déroutes, il n'en serait pas moins l'enfant chéri de la Révolution et le fils aîné du Comité de salut public ». Aussi, que les généraux qui l'entourent y prennent garde, nous les rendrons responsables des échecs éprouvés, s'ils ne l'aident de leurs conseils et de leurs lumières[4].

Et sans perdre un moment, comme pour rassurer le protégé de Prieur, on commença d'exécuter cet étrange programme. Les généraux aux ordres de Rossignol payèrent à sa place pour la débandade de Dol. Nouvion, Westermann[5], et un peu plus tard Sépher[6], avec quelques officiers, furent

1. Cette partie de la minute que nous citons est de la main de Prieur. — Cf. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 50.
2. Au Comité de salut public. *Ibid.*
3. Au même. *Ibid.*, pièce 59.
4. Cité par Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 327. — Voici comment Savary rapporte cet incident. Après la défaite d'Antrain, Rossignol apporta sa démission. « J'ai juré la république ou la mort, je tiendrai mon serment: je vous déclare que je ne suis pas f...tu pour commander une armée. Qu'on me donne un bataillon, je saurai remplir mon devoir... » Prieur répond : « Rossignol, tu es le fils aîné du Comité de salut public, tu répondras à son attente. Point de démission ; la responsabilité ne tombera point sur toi, mais sur ceux qui t'environnent. » (Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 376, note. Cf. *ibid.*, p. 391.)
5. Cf. Archives nationales, AF II, 109, 811, 67. — Quelque temps après, les représentants suspendirent l'arrêté porté contre Westermann, car ils sentaient le besoin qu'ils avaient de cet entraîneur.
6. *Ibid.*, pièce 56.

destitués [1], tandis que tous les autres furent violemment attaqués.

Voici d'abord comment Jeanbon Saint-André parle de ceux qui dirigeaient l'armée près de laquelle il était en mission :

Le mal, écrit-il au Comité de salut public, quelques jours après la dernière déroute, le mal vient en grande partie du défaut d'ensemble entre les généraux. J'ajoute que l'ineptie et la petite vanité de quelques-uns d'entre eux y contribuent bien aussi pour leur part... (Oui), le mal est dans la tête. Le général entouré d'une foule de petits officiers qui ont tous la morgue de l'ignorance et la présomption, se laisse conduire par eux, parce qu'il n'a pas assez de capacité pour se conduire par lui-même... (Presque tout) l'état-major est composé de jeunes gens qui n'ont d'autre mérite que celui de singer assez bien les officiers de l'ancien régime. Hardis loin du péril, on les voit frissonner au seul nom des brigands... Avant d'aller plus loin, je vous invite à défendre sévèrement ces pétaudières appelées *conseils de guerre...* Voilà les faits et vous n'aurez pas de peine à y démêler l'oubli de tous les principes, la crainte de se mesurer avec les brigands et peut-être la disposition prochaine à lâcher pied à leur approche et à donner à des soldats, qui sont tous braves, l'exemple d'une fuite honteuse qu'on fera ensuite retomber sur eux [2].

Ce langage était celui de Prieur.

L'un de ses collègues lui avait écrit que l'armée près de laquelle il était envoyé n'avait pas de généraux habiles, d'officiers de talent [3]. « Je le sais comme toi, répliquait-il ; ce n'est pas la seule qui soit malheureusement dans ce cas [4]. » Et aussitôt, il traçait des chefs qui commandaient à ses côtés des esquisses peu flattées, croyons-nous :

Dambarrère est un homme sans activité, sans énergie, qui, se retranchant sans cesse dans les grands principes de son art, ne fait absolument rien pour la chose publique ; il fit longtemps semblant de ne pas concevoir l'arrêté que nous avons pris relativement à l'abatis des ponts et à l'embarrassement des grandes routes [5]. Quant à Rennes, il montra sur les moyens de défense de cette ville, qu'il prévoyait devoir

1. Archives nationales, AF II, 109, 811, 32 et 34.
2. Avranches, 7 frimaire (27 novembre). Ministère de la guerre, Armée des côtes de Cherbourg. — C'était une vieille habitude chez Jeanbon d'attaquer ainsi les officiers. Cf. Dépêche à Prieur. Coutances, 29 brumaire (19 novembre). Archives nationales, AF II, 276, 2316, 68; *ibid.*, 70.
3. Tréhouart à Prieur. 8 frimaire. *Ibid.*, 277, 2321, 55.
4. 9 frimaire. *Ibid.*, pièce 58.
5. Nous avons signalé plus haut cet arrêté.

être attaquée hier, une insouciance, une apathie qui n'annoncent aucun amour du bien public[1].

Canuel, chef de brigade. Il était chargé de la défense du pont de Dol et d'y placer un bataillon et deux pièces de canon. Il quitta son poste à l'instant où l'ennemi en approchait, et, malgré les ordres du représentant du peuple (lui enjoignant de le reprendre), il persista à rester jusqu'à ce que le retour d'un des canons arrivé au quartier général, annonçât l'évacuation du poste et que l'ennemi était entré. Il s'agissait aussi de couper le pont, il n'a rien fait pour cette opération. Sa conduite me paraît criminelle, il faut l'arrêter.

Westermann, homme destitué, à renvoyer ; ses instances pour attaquer, ses résolutions prises à cet égard plus audacieusement que sagement sont cause de la retraite.

Nouvion, destitué, à renvoyer sur-le-champ.

Kléber, Allemand[2]; il y a peu à compter sur lui. Il a des talents militaires, mais sa conduite n'inspire pas la confiance que doit avoir le général. Je (ne) l'ai pas vu sur le champ de bataille à côté de Rossignol le jour du combat, comme il avait été convenu au conseil de guerre.

Il y a une perfidie qu'il faut découvrir : c'est que jamais l'état-major n'a pris de mesures pour établir une correspondance active entre les différentes armées.

Dans la déroute de Westermann, les choses ont été arrangées de telle manière que l'on a fait passer à Avranches les meilleures troupes, tels que les tirailleurs, pour en priver l'armée[3].

Après la note odieuse, la note gaie. Prieur continue :

David, adjudant de l'armée des côtes de Brest, était logé à la maison de la ci-devant intendance : les représentants du peuple étant arrivés, il est revenu trois ou quatre fois à la charge pour reprendre son logement sous prétexte qu'il n'en avait pas. On lui a indiqué une maison libre, il a demandé *s'il y avait un bon coucher*. On l'a renvoyé sur l'observation que lui fit Bourbotte, que les généraux avaient bivouaqué et que, lui, il était encore prêt à le faire. Il répondit avec humeur : « Vous allez bien bivouaquer, puisque vous coucherez sur vos lits[4]. »

Telles étaient les accusations qu'osait porter contre un Kléber, par exemple, l'homme qui couvrait Rossignol de sa constante et incroyable protection.

1. Ce général, jugé si sévèrement par Prieur, est appelé par Kléber « le Nestor du conseil ». (Cité par Savary, *op. cit.*, t. II, p. 368.)

2. Non, Français, né à Strasbourg, de parents alsaciens.

3. De la main de Prieur. Archives nationales, AF II, 125, 958, 11.

4. *Ibid.* — Lire pareillement une autre note qui semble de la même main et dans laquelle plusieurs officiers ne sont pas mieux traités. *Ibid.*, 277, 2322, 71.

Qu'il y eût des reproches à faire aux vaincus d'Antrain, la chose est certaine ; pourtant, il est difficile d'admettre que l'exagération n'ait point une place trop large dans les critiques.

Du moins, les officiers ne devaient pas porter seuls la responsabilité de la défaite et le conventionnel mécontent commettait, en la leur attribuant tout entière, une injustice palpable ; les troupes qu'ils commandaient avaient été loin de faire leur devoir [1].

Tous nos soldats sont des braves, des héros, s'écriaient Prieur et ses collègues dans leurs moments d'enthousiasme. C'était là, de leur part, vile flatterie, hyperbole menteuse. Les administrateurs du district de Rennes le disent clairement en indiquant quelques-unes des mesures à prendre pour éviter des déroutes comme celle de Dol. Il faudrait établir, écrivaient-ils, « un corps de réserve de douze cents hommes pour tailler les soldats qui fuiront, les faire sortir des cabarets et empêcher le pillage dans les campagnes [2] ».

C'est une pensée à peu près analogue que nous retrouvons sous la plume de trois combattants d'Antrain, dans une lettre que nous reproduisons textuellement, nous contentant de faire disparaître les singulières fautes d'orthographe qui la rendent presque incompréhensible.

Citoyen représentant,

La journée d'avant-hier nous a fait pleurer des larmes de sang, de voir une armée de républicains fuir devant une bande d'esclaves et de brigands. Il est malheureux d'avoir avec nous des lâches qui ne méritent pas le titre glorieux de républicain.

Ces hommes lâches sont seuls auteurs des déroutes que nous essuyons, parce qu'ils découragent les bons soldats par leur fuite précipitée. Enfin, citoyen représentant, pour réparer les torts que nous font ces hommes lâches, il faut former un corps de vrais républicains ; que de bonnes volontés se réunissent ensemble pour former ledit corps. Avoir à notre tête des commandants fermes et avoir des bons soldats hardis au feu, intrépides au combat, foncer partout sur l'ennemi, ce serait encourager l'armée et c'est le moyen de remporter la victoire. Car il est certain qu'avant-hier, s'il s'était trouvé cinq cents hommes

1. Jeanbon Saint-André au Comité de salut public. Avranches, 7 frimaire (27 novembre). Ministère de la guerre, Armée des côtes de Cherbourg.

2. A Prieur. 8 frimaire. Archives nationales, AFII, 276, 2312, 46.

réunis, oui, cinq cents hommes républicains, courageux soldats pour foncer sur eux, on les aurait mis en déroute, poursuivis et exterminés, tous ces vils brigands.

Oui, citoyen représentant, j'en connais au moins cinquante de notre bataillon de ces courageux soldats républicains. Qu'on les invite à se réunir, ainsi de ceux des autres bataillons ; surtout, oui, je le répète, que l'on ne confonde pas ; que ce soient des hommes à préférer la mort à une fuite honteuse, alors nous serons toujours vainqueurs. Oui, citoyen représentant, invitez et réunissez un mille ou deux de ces braves soldats qui ont l'âme républicaine, portant le titre d'intrépides chasseurs, et partout nous les mettrons en déroute, en fuite ; et nous encouragerons l'armée par notre exemple. Citoyen, ce sont les vœux des vrais républicains qui désirent être les premiers et partir pour venger leur patrie et détruire le reste de ces vils brigands qui infestent notre pays.

B. Plancq, soldat au 10e bataillon de Paris, 2e compagnie,
D. Plancq, sergent au 10e bataillon de Paris,
Fleury, volontaire au 10e bataillon de Paris [1].

Prieur se montrait donc injuste, lorsqu'il oubliait la poltronnerie des troupes, l'incapacité du général en chef, pour n'attribuer la défaite de Dol qu'à l'indignité des généraux en second et à la lâcheté des autres officiers.

Était-ce pour s'arracher un moment au spectacle si peu réconfortant qu'offraient les troupes républicaines ? Était-ce plutôt parce qu'il y trouvait une occasion de se venger des ennuis que lui valait l'armée royaliste et des échecs qu'elle lui infligeait ? En tout cas, Prieur s'occupa spécialement alors de régler la grave question des prisonniers. Depuis quelque temps, son attention était attirée de ce côté, et, à peine en présence des Vendéens, il s'était demandé quelle conduite adopter vis-à-vis de ceux que le sort des batailles mettrait entre ses mains ; il avait même prié ses collègues de lui communiquer les lois relatives à ces infortunés. Il voulait surtout savoir si les femmes désarmées devaient subir le sort des belligérants [2].

Quelques jours plus tard, décidé sans doute par les réponses qu'il avait reçues, il instituait la hideuse commission militaire révolutionnaire, dite de Brutus Magnier [3].

1. Archives nationales, AF II, 276, 2315, 68.
2. On sait que le 27 brumaire (17 novembre) il avait, avec Bourbotte et Turreau, établi à Saint-Malo une commission pour les juger.
3. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L.

A peine nommés, les membres de ce tribunal de sang lancèrent la proclamation suivante :

LA LIBERTÉ OU LA MORT

Citoyens, les représentants du peuple, délégués par la Convention nationale près des armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies, viennent d'établir une commission militaire révolutionnaire à la suite de ces armées pour juger les délits militaires, pour faire subir aux scélérats qui ont pris les armes contre la liberté la peine due à leurs forfaits et pour connaître de tous les faits attentatoires à la cause sacrée de la liberté et de l'égalité, que tous les vrais Français ont juré de défendre jusqu'à la mort. Citoyens, si vous connaissez des scélérats qui cherchent à fomenter l'indiscipline dans les armées pour parvenir à les désorganiser et à les dissoudre, des lâches que ni l'honneur ni le devoir ne parviennent à retenir à leurs postes dans les moments glorieux d'un combat, si vous connaissez des dilapidateurs, des conspirateurs, des ennemis de l'égalité et de la liberté, venez promptement nous les dénoncer, et, sur-le-champ, vos vœux seront remplis, vos cœurs seront satisfaits : une prompte justice vous consolera d'avoir été les témoins de quelques forfaits envers la République.

Brutus MAGNIER, président[1].
Scévola SECRET, greffier [2].

Quelques jours plus tard, les pouvoirs de Brutus Magnier et de ses acolytes étaient confirmés et élargis. Les membres du nouveau tribunal se voyaient « autorisés à prendre par suite des déclarations et dépositions faites par-devant eux toutes les mesures de sûreté générale propres à sauver la patrie... ; à faire mettre en état d'arrestation tous les particuliers qu'ils jugeraient suspects et à faire apposer les scellés sur leurs papiers ». Ils devaient seulement ensuite rendre aux représentants du peuple un compte exact de leurs opérations, communiquer aux autres tribunaux leurs découvertes contre les ennemis de la liberté, « à l'effet de quoi les autorités civiles et militaires étaient tenues d'obtempérer à leurs réquisitions[3] ».

Ces pouvoirs ne demeurèrent point lettre morte : la commission d'Antrain travailla avec énergie. C'est ainsi, pour

1. Il se nommait Antoine-Louis Bernard, et révolutionnairement Le Peletier-Beaurepaire-Brutus Magnier ; il était âgé de vingt-deux ans.

2. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L. — Voir Archives nationales, AF II, 277, 2321, 102.

3. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L.

nous restreindre, que du 1er nivôse au 26 du même mois (21 décembre 1793 au 15 janvier 1794), cent quarante-deux accusés parurent à sa barre; vingt-trois furent élargis, soixante et onze condamnés à mort; les autres subirent des peines plus ou moins sévères; plusieurs de ces derniers n'étaient que des enfants[1]. Sur quatorze femmes traduites devant ces amis de la fraternité, onze durent monter à l'échafaud[2]. Les conventionnels en mission avaient eu la main heureuse[3].

Telles furent en ces jours les principales occupations de Prieur : il était, on le devine, dans une agitation de tous les instants. « Si tu savais la vie que j'ai menée depuis que je suis aux armées réunies! écrivait-il lui-même. A peine ai-je eu quelques instants de repos. Le temps s'est passé en marches, en bivouacs, en combat, en retraite, aux camps; dans la ville aux sociétés populaires et aux conseils de guerre, très fréquents dans des instants pressants, et enfin à recevoir les innombrables pétitions et à pourvoir à tous les besoins d'une armée en déroute. » Vraiment, mon ami, tu aurais mauvaise grâce de te plaindre « de ce que, dans notre correspondance, je n'entre pas avec toi dans de grands détails[4] ».

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L, registre de la commission militaire d'Antrain. — C'était donc à bon droit que le président de cet odieux tribunal s'écriait : « Brutus ne dort pas quand les ennemis veillent. » D'ailleurs, il savait simplifier la besogne et se contenter de peu. « Nous avons ici dans les prisons une centaine de scélérats (brigands), disait-il, contre lesquels nous avons des preuves non écrites, dont aucun tribunal ne pourrait se servir contre eux », elles nous suffiront à nous. — Et les têtes tombaient et les balles terrassaient.

2. *Ibid.* — Voici l'un des arguments invoqués par Brutus contre Victoire Le Breton, femme Marzelle, ci-devant noble. Elle était condamnée « parce que notre sainte Révolution n'arriverait point de sitôt à son terme désiré, si on laissait à des aristocrates la liberté d'exhaler dans la société leurs principes impurs, *lors même qu'on n'a point de preuves matérielles des délits* ». (Séance du 4 au 5 nivôse.)

3. Moins de six mois après son organisation, cette commission avait mérité qu'un représentant en mission parlât d'elle dans les termes suivants : « D'après les rapports qu'on m'a faits sur l'immoralité des membres qui la composaient, leur affreuse tenue en remplissant les fonctions les plus augustes et l'opinion bien prononcée contre eux, j'ai cru ne pouvoir me trop hâter de la dissoudre. » Laignelot au Comité de salut public. Laval, 18 prairial an II (6 juin 1794). Archives nationales, DIII, 351.

4. Prieur à Tréhouart. Rennes, 9 frimaire. Archives nationales, AFII, 277, 2321, 58.

Prieur, dans cette longue énumération, oublie un détail qui l'honore et que nous tenons à relever : il savait s'arracher parfois aux affaires publiques et consacrer son temps à retirer ses collègues du bourbier où ils s'enfonçaient. Ce fait nous est révélé par la lettre suivante, dont le sens général est bien clair, quoiqu'il soit difficile d'en saisir tous les détails :

Pocholle à ses collègues Prieur et Bourbotte.

Rennes, ce 5 frimaire.

Mes amis, vous m'avez parlé hier avec trop d'énergie et trop de franchise pour n'avoir pas fait sur moi l'impression la plus profonde. Vous aviez des droits à mon amitié, vous en avez acquis plus que jamais à ma reconnaissance. Je ne dissimule aucun de mes torts; mais, malgré leur énormité, je ne me crois point encore indigne de votre estime. Un excès de sensibilité a peut-être été la seule cause de toutes mes fautes. Vous n'en douteriez nullement si mes relations avec la femme qui m'a attiré vos reproches vous étaient mieux connues et si vous saviez ce qui la distingue de toutes celles qui n'ont d'autre titre que celui dont elle vous a paru uniquement revêtue. Au reste, ce n'est point d'elle qu'il s'agit, c'est de la patrie, qui doit dominer toutes nos affections, à laquelle vous me verrez désormais tout sacrifier. Vous trouverez souvent dans ma conduite les traces d'un caractère trop facile, nullement celles d'un méchant ni d'un esclave. C'est à vous à couvrir mes égarements et à soigner ma gloire comme la vôtre. Vous avez les moyens de tout réparer. Au nom de l'amitié, de l'intérêt même de la République, ne les négligez pas. Je vous ai ouvert mon âme tout entière; les promesses que je vous ai faites ne seront pas vaines. Celle que tu m'as demandée aussi, Prieur, sera remplie. Traitez-moi comme je crois le mériter par mes aveux et par mes regrets. Que n'ai-je eu plus tôt des amis comme vous. Tous ceux de mes jours, qui se sont écoulés sans profit pour la chose publique, eussent été consacrés à la servir, et j'ose espérer que la République eût pu me compter parmi ses utiles soutiens. Je vais me rasseoir sur la *Montagne* et reprendre sur ce sol la vigueur qui, depuis quelque temps, n'était plus que dans mes conceptions. Croyez que jamais rien ne m'arrêtera dans la carrière révolutionnaire. Adieu, mes amis, mon plus grand regret en vous quittant[1] est de ne pouvoir partager les périls auxquels vous allez être exposés. J'ai cédé avec douleur aux observations que vous m'avez faites pour hâter mon départ. Je vous embrasse et vous conjure de m'écrire.

Votre collègue,

POCHOLLE[2].

1. Il avait été rappelé le 3 frimaire.
2. Archives nationales, AFII, 275, 2307, 55.

VI

Pendant que Prieur dépensait à ces soins divers sa fiévreuse activité, l'armée catholique s'éloignait en toute hâte. Elle espérait atteindre la Loire et, par Les Ponts-de-Cé, rentrer dans la Vendée. Les héroïques paysans ne se croyaient vraiment forts, semble-t-il, que sur le sol natal.

Le 5 frimaire (25 novembre), on annonçait au Comité de salut public qu'ils étaient arrivés à Fougères[1], et, deux jours plus tard, Prieur ajoutait qu'ils se portaient à grandes journées sur Ernée, Mayenne et Laval[2].

Dès ce moment aussi, leurs adversaires prenaient toutes les mesures pour les écarter du Bocage ou, du moins, pour en faire leur tombeau. Les représentants du peuple avaient enjoint de fortifier Angers, « recommandé qu'on achevât d'enlever avec célérité toutes les provisions » qui seraient encore dans la Vendée, « qu'on détruisît le restant des habitations », afin qu'à leur retour ils n'y rencontrassent « que des ruines, la famine et la mort[3] ».

On eût dit, à voir la rapidité de la marche des paysans, qu'ils espéraient prévenir et empêcher de tels désastres. Le 8 frimaire, ils étaient à Château-Gontier[4], et, le 12, en vue d'Angers. La garnison de cette dernière place était sur ses gardes[5], bien que, dans les jours précédents, les ennemis eussent envoyé de forts détachements vers Baugé et

1. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

2. Rennes, 7 frimaire. Archives nationales, AF II, 268. — La Mayenne se montrait toujours favorable aux insurgés. « Les campagnes, même les villes, dans ces départements, écrivait un conventionnel, ne sont pas à la hauteur de la Révolution; tout autrement, on se plaint de la perte de la religion, et on ne voit pas avec plaisir ce qui se passe à Paris et ailleurs à cet égard. Les prêtres assermentés, pour s'excuser auprès des campagnards, disent : « Si nous quittons le sacerdoce, c'est parce qu'on nous menace... » Le paysan répond : « Si vous étiez bons catholiques, vous iriez rejoindre l'armée... » Letourneur au Comité de salut public, 8 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

3. Prieur et Bourbotte au Comité de salut public. Rennes, 7 frimaire. Archives nationales, AF II, 268.

4. Francastel au Comité de salut public. Angers, 8 frimaire. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest.

5. Cf. Prieur à Jullien. Rennes, 7 frimaire. Archives nationales, AF II, 271, 2282, 53.

Beaufort, comme s'ils eussent songé à lui donner le change en feignant de se porter sur Le Mans [1].

A la nouvelle de l'arrivée des Vendéens sur les bords de la Maine, Prieur de la Marne, alors à Châteaubriant [2], s'emporte violemment. Rossignol, que le Comité de salut public a conservé dans son grade de général en chef, s'excuse des retards qui lui sont reprochés, en les rejetant sur Marceau.

Ce dernier, appelé devant le conventionnel, essuie à son tour le flot de ses récriminations. « Au surplus, termine Prieur, c'est moins ta faute que celle de Kléber qui t'a conseillé; dès demain, nous établirons un tribunal pour le faire guillotiner [3]. »

Cette menace équivalait à un arrêt de mort, du moins à une honteuse destitution. Le jeune général, effrayé, en prévient sans retard son ami. Kléber court chez le représentant irrité, et, malgré l'heure avancée, force sa porte; puis, sans mot dire, se promène dans la chambre qu'il occupe.

« — Eh bien! Kléber, dit enfin Prieur, que penses-tu d'Angers?

— Depuis trois jours, j'ai proposé au conseil de guerre d'y envoyer une brigade; il y a quatre mille hommes de garnison, une population considérable, et, de plus, le général Beaupuy.

— Mais, nous, Kléber, nous devrions être là maintenant.

— Depuis deux jours, nous serions devant cette ville, si Rossignol s'était expliqué; ce n'est ni à Marceau ni à moi qu'il faut s'en prendre de ces inqualifiables retards.

— Allons, Kléber, allons, dit Prieur, en tendant la main à celui qu'il voulait faire guillotiner, vive la République [4]. »

Le péril était écarté et la victoire restait à l'audace et à l'innocence.

Une heure après cette scène, en pleine nuit, l'armée était en mouvement et le lendemain au soir, 14 frimaire (4 décembre), elle arrivait en vue d'Angers [5].

1. *Récit historique de ce qui s'est passé à l'attaque d'Angers* (imprimé).
2. Il y était arrivé le 3 frimaire, au soir.
3. Savary, *op. cit*, t. II, p. 406.
4. *Ibid.*, p. 406-407.
5. Cf. Archives nationales, D III, 347.

Cette marche avait été fort pénible, malgré les mesures prises par Prieur et ses collègues pour en adoucir les difficultés.

Le 13 frimaire à dix heures du soir, par exemple, les administrateurs du district de Châteaubriant adressaient à dix-neuf municipalités voisines l'arrêté suivant :

Citoyens, trois représentants du peuple [1], qui sont maintenant dans notre ville, vous somment, sous la responsabilité de vos têtes, de vous transporter sur-le-champ chez tous les métayers de votre commune pour faire atteler leurs bœufs à leur charrette et de se rendre aussitôt sur la route de Châteaubriant à Angers et s'y tenir tous sur la même ligne pour y recevoir les bagages de l'armée... Chaque métayer prendra des fourrages et des vivres pour deux jours et, en outre, quelques bottes de paille. Vous y conduirez également tous les chevaux de votre commune sellés et bridés. Notre responsabilité est à l'abri par notre réquisition et vous demeurez seuls responsables jusqu'à son entière exécution [2].

De telles prescriptions facilitaient évidemment la marche des troupes [3]; dans la circonstance, elles ne la rendirent pourtant pas assez rapide pour permettre aux républicains de prendre les royalistes entre deux feux, comme les défenseurs d'Angers l'avaient espéré [4]; car ce même jour (14 fri-

1. Prieur de la Marne, Bourbotte et L. Turreau.

2. Archives nationales, AF II, 276, 2314, 6.

3. Les représentants du peuple s'épargnaient plus complètement encore à eux-mêmes les fatigues de ces perpétuels déplacements. Voici entre autres arrêtés relatifs à cette question celui du 30 brumaire, daté d'Antrain. « Les représentants du peuple près des armées de Brest et de l'Ouest réunies arrêtent que le citoyen Noirault sera chargé de requérir auprès des municipalités des lieux où passera l'armée le logement le plus convenable pour eux et les citoyens attachés à la commission d'après l'état ci-après, savoir : trois lits pour les représentants du peuple, deux pour les secrétaires, un pour le chargé des vins, un pour le maréchal des logis, trois pour hommes de confiance; quatre chevaux de trait pour le chariot des vivres... Les quatre cabriolets ou chaises et le chariot des vivres sont sous l'inspection du citoyen Noirault. » Châteaubriant, 27 frimaire. Archives nationales, AF II, 109, 811, 6 et 72. Cf. *ibid.*, 119, 897, 25; 277, 2319, 74. Archives départementales de la Loire-Inférieure, L, 152.

4. Cf. *Récit historique de ce qui s'est passé à l'attaque d'Angers.* — Les troupes d'Angers se plaignaient amèrement de l'inaction des armées républicaines (Letourneur au Comité de salut public, 12 frimaire; Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest) qui ne faisaient rien pour les secourir; Rossignol affirmait, au contraire, tout à fait à tort, il est vrai, que son approche avait sauvé cette ville. Archives nationales, AF II, 276, 2314, 17.

maire), à cinq heures du soir, les Vendéens s'éloignaient de cette place qu'ils n'avaient pu enlever[1], « laissant sous ses murs trois pièces de canon et quantité de fusils[2] ».

Peu après, ils se présentent devant Saumur, mais n'osent attaquer[3].

Nos affaires continuent à bien aller, écrivait-on d'Angers le 18 frimaire (8 décembre), la journée a été heureuse. Notre cavalerie a mis en déroute l'arrière-garde de l'armée des brigands et deux mille de ces scélérats ont mordu la poussière... Nous partons pour Baugé. La nouvelle direction que paraît prendre l'ennemi a déterminé une nouvelle marche pour nos troupes.

Un post-scriptum daté du lendemain ajoutait :

Les nouvelles d'aujourd'hui sont encore favorables : les ennemis ont été attaqués entre Baugé et La Flèche par notre infanterie ; ils ont été mis en pleine déroute. Ils ont été repoussés pendant trois lieues. Les chemins sont jonchés de cadavres des brigands. Ils sont actuellement à La Flèche, où nos troupes vont les poursuivre. Nous partons avec le général Marceau pour les rejoindre. On nous a amené hier soir un prêtre de la Vendée déguisé en brigand ; il recevra aujourd'hui le prix de ses forfaits[4].

Ces succès, pourtant, n'allaient pas sans pertes sérieuses et même sans quelques retours de la fortune. C'est ainsi que Bouin-Marigny, le général de brigade commandant la cavalerie républicaine, tombait aux environs d'Angers[5]; que le

1. Cf. Prieur au Comité de salut public, 15 frimaire. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest. — 16 frimaire : *le Moniteur*, séance du 9 décembre 1793. — 18 brumaire : Archives nationales, C, 283.

2. Rapport du commandant Ménard, dans Savary, *op. cit.*, t. II, p. 411. — L'attaque avait commencé le 13 entre onze heures et midi.

3. Au Comité de salut public. 18 frimaire. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest.

4. Les représentants en mission au Comité de salut public, 18 et 19 frimaire. Archives nationales, C, 283. — Cf. le procureur de la commune de Sablé aux administrateurs de Maine-et-Loire. 20 frimaire. Archives de Maine-et-Loire. — Au dire de Prieur, les exécutions de cette sorte n'étaient pas pour déplaire aux habitants des campagnes que traversaient les Vendéens : « Dans toutes les communes où ils ont passé, écrit-il, nous avons consulté le peuple sur l'impression que cette horde a faite sur lui; partout ils sont en exécration comme voleurs, en horreur comme fanatiques et royalistes. » (Au Comité de salut public. Baugé, 20 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.) N'y aurait-il point quelque exagération dans cette assertion ?

5. Prieur au Comité de salut public, 20 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

général Chabot, accouru pour arrêter les royalistes, se voyait contraint de s'enfuir précipitamment[1].

Ce dernier avantage ouvrait la route du Mans devant l'armée royaliste; elle s'y précipita[2].

Depuis longtemps déjà cette agression était redoutée, et si l'on ne réussissait pas à la repousser, la faute n'en pouvait retomber sur les autorités. Voici, par exemple, l'un des arrêtés pris dans cette circonstance; il est du représentant Garnier (de Saintes) :

Dans toutes les rues de la commune du Mans, par où les brigands pourront se porter en venant l'attaquer, il sera placé des fûts de barriques, des bois, fagots et autres objets propres à embarrasser les rues... Il est enjoint, sous peine d'incarcération, à tout citoyen indistinctement, du moment que le signal d'alerte sera donné, de barricader les portes de sa maison et de se joindre à la force armée, laissant aux femmes patriotes le soin de lancer de leurs croisées les pierres, les bois, l'eau bouillante et autres effets dont elles pourront faire usage pour exterminer l'ennemi[3].

Évidemment on ne s'était pas contenté de ces minuties : des retranchements avaient été élevés sur les diverses routes par où l'ennemi devait se présenter; quatre mille hommes au moins avaient été réunis et armés pour les défendre.

Tout cela était insuffisant. Aussi, à peine l'armée vendéenne, forte d'environ vingt mille hommes en état de se battre, fut-elle aperçue dans l'après-midi du 20 frimaire, que toutes les autorités constituées s'enfuirent honteusement[4].

La ville ne tarda guère à tomber entre les mains des royalistes. Au dire de Prieur, ils y auraient pénétré par ruse; car, tandis que les habitants et le peu de troupes qui s'y trouvaient « défendaient le pont avec les canons qu'ils y avaient placés, les brigands se seraient introduits par des chaussées de moulins que l'on n'avait pas eu soin de faire garder[5] ».

1. Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 419.

2. Elle quitta La Flèche le 20 frimaire (10 décembre). Cf. Archives nationales, D III, 347.

3. 12 frimaire. Archives nationales, AF II, 138, 1080, 29.

4. Cf. *Adresse des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens*, 27 frimaire an II (imprimé).

5. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 60. — Le conventionnel Garnier

En apprenant l'entrée des Vendéens dans cette importante cité, Westermann éclata. L'ennemi est au Mans, s'écria-t-il ; « on dirait réellement que cette guerre est un jeu, et les processions que nous faisons sont d'un ridicule sans exemple. Il est temps que l'on s'occupe sérieusement à finir et à forcer la marche. Ma petite avant-garde est dégoûtée et désolée ; ceux qui sont derrière gardent tout, tandis que l'avant-garde n'a rien. Le soldat me fait sentir un grand dégoût à se battre chaque jour tandis que nos armées restent six à dix lieues derrière. Je ne sais plus à qui écrire : les uns me disent que c'est Marceau qui commande, les autres disent que Rossignol est parti, d'autres que non. Voilà plusieurs lettres que j'écris sans recevoir aucune réponse... Je vous envoie encore une lettre de Muller qui caractérise la prudente poltronnerie. Il est impossible que je puisse marcher et opérer le bien avec un pareil homme [1]. »

Westermann allait bientôt pouvoir se consoler : les succès des Vendéens étaient éphémères.

L'armée républicaine, soustraite au commandement de l'incapable Rossignol, recevait de Marceau, son nouveau général en chef par intérim [2], une impulsion et une direction qu'elle n'avait jamais connues. La division Kléber, qui avait écarté les Vendéens de Saumur, avait rallié Marceau, et, le 22 frimaire, était arrivée à Foulletourte, à quelques lieues du Mans. Le même jour, Westermann attaquait à Pontlieue, et, après des péripéties diverses, les républicains s'établissaient, vers minuit, au centre de la ville. Le lendemain matin, la bataille recommença. Au bout de quelques heures, toute l'armée royale était en retraite sur la route de Laval.

Prieur était présent, stimulant, soutenant et gourmandant tour à tour. Le général Muller, dont la division avait fui presque tout entière dès les premiers coups de fusil, reçut des injures spéciales auxquelles, paraît-il, il avait quelque droit.

(de Saintes), au contraire, attribue la prise de cette place à la lâcheté des troupes, et notamment à deux officiers, l'un du bataillon de la Sarthe, l'autre du bataillon de Valenciennes. Au Comité de salut public, 26 frimaire. *Ibid.*, 268.

1. Arnage, 21 frimaire. *Ibid.*, 276, 2314, 43.

2. Marceau commanda du 14 frimaire au 5 nivôse an II (2-25 décembre 1793).

Les conventionnels en mission se délassèrent des fatigues éprouvées pendant ces rudes journées en donnant à la Convention et au Comité de salut public des détails circonstanciés sur leurs victoires.

Vive mille fois la République, écrivaient-ils, le triomphe de ses armes vient d'être complet; tout annonce que la dernière heure des brigands est sonnée... Des chefs, des marquises, des prêtres à foison, des canons, des caissons, des carrosses, des bagages de toute espèce, un nombre considérable de fusils, tout est tombé en notre pouvoir, et des monceaux de cadavres sont les seuls obstacles que l'ennemi opposait à la poursuite de nos troupes : les rues, les maisons, les places publiques, les routes, en sont jonchées [1]. Leur trésor, leurs bagages, leurs effets, leurs malles, tout est entre les mains de nos soldats, jusqu'aux croix d'argent, aux mitres, aux crosses, aux bannières, aux reliques de toute espèce [2], aux étendards, signes et instruments du fanatisme, dont ils enivraient leur tourbe insensée et féroce [3].

On peut croire que ce fut la joie d'un tel triomphe qui changea complètement le cours des idées de Prieur; du moins, cette fois, l'armée est couverte d'éloges et pas un chef n'est ni destitué, ni dénoncé; un ci-devant [4] même se voit nommer avec louanges :

Chaque soldat était un héros dans ces légions républicaines [5], écrivent les conventionnels. Marceau, général en chef, Tilly, commandant la division de Cherbourg, Westermann, qui commande la cavalerie depuis notre départ de Rennes, ont eu, par leur bravoure et leur valeur, grande part au succès de cette journée. Ce dernier a eu deux chevaux tués sous lui, a reçu deux blessures dans le combat et n'a pas voulu quitter son poste. Dans cet instant il est encore à la poursuite

1. Marceau ne parlait pas différemment. Cf. Marceau au commandant de la force armée à Angers, 23 frimaire an II (13 décembre 1793). Archives départementales de Maine-et-Loire.

2. Voir un inventaire des reliques prises, Archives nationales, AF II, 277, 2323, 63.

3. Cf. lettres des 23 et 24 frimaire. *Ibid.*, pièces 61 et 62.

4. C'est Tilly, que nous entendrons louer tout à l'heure.

5. Toutefois, un témoin oculaire dit : au début de la bataille, « les volontaires abandonnèrent lâchement quatre cents braves », qui luttaient désespérément. « Le soldat (pourtant) en général s'est bien battu, mais je l'ai entendu se plaindre de ne pas voir ses officiers à sa tête... (Effectivement) j'ai vu à dix heures du soir plus de douze capitaines... qui se promenaient hors la ville, lorsque le soldat se battait avec tant de courage. » Pièce citée par Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 417 *sqq*.

des brigands et son intrépide cavalerie jonche la terre de leurs cadavres... Nos canonniers ont continué à bien mériter de la patrie [1].

La nouvelle de cette victoire fut accueillie à Paris avec un véritable délire : on oubliait que c'étaient des Français qui égorgeaient des Français. La République triomphait aux dépens de la patrie; mais qu'importait à plusieurs de ces gens-là. La Convention décréta même, le 25 frimaire, que « les troupes réunies dans l'armée de l'Ouest avaient bien mérité de la patrie [2] ».

En portant ce décret à la connaissance de Prieur, le Comité de salut public écrivait : « Il était bien nécessaire ce succès sur des brigands auxquels se rattachent les espérances de tous les contre-révolutionnaires [3]. Poursuivez (donc) cette horde scélérate; ne lui laissez pas reprendre haleine [4]. »

Aux félicitations de la Convention s'en ajoutèrent d'autres tout aussi chaleureuses :

Voilà donc enfin et de fait la Vendée détruite de fond en comble. Ça va et ça ira, et vivent la République et son unité! Recevez à cette bonne et véritable nouvelle, chers collègues, le baiser joyeux d'un frère qui se réjouit avec vous tous de voir enfin la destruction totale du fléau désastreux de la Vendée [5].

VII

Pendant que Prieur et les autres conventionnels savouraient le parfum de ces éloges qui auraient dû bien plutôt leur arracher des larmes, les vaincus se portaient en désordre sur Laval. Cette fuite hâtive fut pour eux plus meurtrière que la bataille elle-même. Les administrateurs de la Sarthe

1. 23 et 24 frimaire (13 et 14 décembre). Archives nationales, AF II, 277, 2323, 61 et 62. — Marceau parlait de Westermann dans les mêmes termes.
2. *Le Moniteur*, an II, n° 87.
3. Aux représentants, 27 frimaire. Archives nationales, AF II, 268, 2260, 67. — Cette dépêche se terminait par ces mots : « La Convention nationale vient de décréter que l'armée de l'Ouest avait bien mérité de la patrie. »
4. Ce n'était pas assez pour l'activité de Prieur. A ce moment, il écrivait à toutes les administrations voisines pour leur enjoindre d'empêcher à tout prix les vaincus de pénétrer sur le territoire de leur ressort. Cf. Les administrateurs du Finistère à Prieur, 29 brumaire. Archives du Finistère, L, 85.
5. Esnue-la-Vallée à ses collègues, 27 frimaire an II. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

assuraient que cinq mille étaient tombés dans les rues du Mans et dix mille le long du chemin. « La route, plus on avance, est de plus en plus jonchée de cadavres », écrivait Kléber[2]; « et je n'avais point encore vu de carnage comme celui-là[3] ». « Notre victoire, concluait le conventionnel Garnier (de Saintes), leur coûte au moins dix-huit mille hommes; car dans quatorze lieues de chemin, il ne se trouve pas une toise où il n'y ait un cadavre étendu[4]. »

Il est difficile, assurément, que dans le feu de la lutte il n'y ait pas des atrocités commises, difficile que le soldat enivré de sang n'oublie point parfois les droits de l'humanité. Aussi se sent-on, malgré tout, disposé pour l'ordinaire à l'excuser, à plaider les circonstances atténuantes. Mais ici l'on entend des cris de haine si féroce, on est témoin d'actions si barbares que l'indignation et le dégoût font taire tous autres sentiments.

« Prenez toutes les mesures pour achever d'exterminer les brigands[5] », écrivaient les représentants du peuple, et ce mot sauvage résumait tous leurs ordres.

Sur ce point, d'ailleurs, ils n'étaient que trop fidèlement obéis, même par les troupes régulières qu'on voyait s'acharner sur des ennemis vaincus, désarmés. « Tout a été criblé par l'artillerie, le fusil et l'arme blanche, affirme l'un de ces prôneurs de fraternité; femmes, prêtres, moines, hommes et enfants, tout a été livré à la mort; je n'ai fait grâce à personne; j'ai également fait mon devoir, il y a du plaisir à venger sa patrie[6]. »

Ces actes de barbarie de la part de soldats, tout abomina-

1. Cf. *Adresse des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens*. Cité par Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 386 *sqq*.

2. A Marceau, 23 frimaire (13 décembre). Archives nationales, AF II, 276, 2314, 59.

3. Cité par Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 417. — Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 430.

4. Alençon, 29 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest. — Cf. *ibid.*, dépêche de Prieur. Laval, 25 frimaire. « Des cadavres, dit-il, se présentaient à chaque pas. » — Decaen à Rossignol. Archives nationales, AF II, 273, 2254, 19.

5. Le Mans, 23 frimaire. *Ibid.*, 276, 2314, 49. — Cf. *ibid.*, 277, 2319, 66.

6. Pièce citée par Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 417.

bles qu'ils sont[1], le cèdent pourtant encore à ceux dont les habitants de ces régions se souillèrent alors. Les malheureux fugitifs, pour échapper aux farouches escadrons de Westermann, se jetaient dans les campagnes, espérant y trouver un abri momentané. Ils se trompaient trop fréquemment. Les paysans « leur faisaient une chasse » de tous les instants, assure Prieur[2], « et les exterminaient de tous côtés ». « Les communes des environs de Sablé (notamment) en tuèrent peut-être deux mille[3] » ; en sorte qu'il n'était pas rare de rencontrer le long des routes des cadavres entassés par les villageois, « à peu près, ajoute un témoin oculaire, comme des cochons que l'on aurait voulu saler[4] ».

Et dire que de telles abominations se répétaient non pas seulement avec la connivence des représentants du pouvoir, mais sur leur ordre ! Il faut citer ici le document suivant, dû à la plume du conventionnel Garnier (de Saintes) et adressé par lui à toutes les communes de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne et tous autres lieux où les Vendéens paraîtraient :

Les armées triomphantes de la République, disait-il, viennent de remporter une victoire signalée sous les murs du Mans contre les rebelles de la Vendée... Si vous aimez votre patrie, hâtez-vous d'exterminer les débris de ces brigands assassins ; levez-vous, foncez sur eux

1. Le général Delaage écrivait le 25 frimaire (15 décembre) au président du tribunal criminel d'Angers : « Ça ira, f...! ça ira! Je veux te donner une idée de nos succès pour te faire participer à *l'horrible* joie que j'en ressens moi-même. » Archives départementales de Maine-et-Loire.

2. Laval, 25 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest.

3. Francastel au Comité de salut public. Angers, 28 frimaire. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest. — Westermann écrit de Sougé le 24 frimaire : « Toutes les communes des environs, depuis hier au soir et ce matin, ne font que tuer quantité de brigands. » Archives nationales, AFII, 276, 2318, 12. — Les autorités locales donnent des renseignements identiques : « Des officiers municipaux de sept ou huit communes dans les environs du Mans, sur les routes de Sablé et Laval, viennent annoncer qu'elles tuent par centaines les brigands qui ont quitté le corps de l'armée et qui se répandent dans les campagnes. La commune de Lavardin, en particulier, qui est toute petite, en a tué et pris deux cents pour sa part. » Aux membres du comité défensif du district de Saint-Calais. Archives départementales de la Sarthe, L, 285. — Voir lettre de Sablé, 28 frimaire. *Ibid.* « Dans la déroute de ces scélérats, environ un millier a été tué dans différentes communes de ce district (Sablé). »

4. Benaben, *Rapport de l'an III*, p. 81. — Cf. Rapport de Marceau dans Savary, *op. cit.*, t. II, p. 432.

avec toutes les armes dont vous pourrez vous munir...; encore un effort et la terre de la liberté est purgée de tous ces monstres qui l'infestent.

Article premier. — Il est enjoint à toutes les municipalités d'appeler aux armes les citoyens pour courir sus sur les brigands dispersés qui se répandent dans les campagnes et les ravagent.

Art. 2. — Les communes qui refuseraient de déférer à cet appel seront regardées comme en état de rébellion et traitées comme telles.

Art. 3. — Les citoyens qui auront retiré chez eux quelqu'un des brigands, ou favorisé leur évasion, de quelque manière que ce soit, seront traduits, à la diligence des officiers municipaux qui en deviennent responsables, devant la commission révolutionnaire la plus prochaine pour y être jugés comme complices des rebelles.

Art. 4. — Les officiers municipaux feront faire des battues dans les bois, tant de jour que de nuit. Ils veilleront également à ce que toutes les subsistances soient dérobées aux recherches des rebelles[1].

Le jour même où Garnier (de Saintes) lançait cette proclamation, Prieur et ses collègues à l'armée de l'Ouest disaient de leur côté et sans s'être concertés avec lui[2] : Braves républicains, vous connaissez le but que nous visons, « secondez nos efforts, achevez avec nous la destruction des rebelles; levez-vous pour garder vos foyers, vos femmes, vos enfants et vos propriétés; saisissez vos armes, prenez vos piques, vos faux, vos fourches, vos leviers ; qu'au même instant, le tocsin retentisse dans toutes vos communes, qu'il sonne la dernière heure des brigands, et qu'il ne s'arrête que lorsqu'il n'en existera plus un seul[3] ».

Ainsi parlaient, ainsi menaçaient les terribles envoyés de la Convention[4]. Eux donc sont les vrais coupables, et sur eux

1. Alençon, 25 frimaire an II (15 décembre 1793). Archives nationales, AFII, 138, 1080, 32.

2. Leur proclamation féroce était adressée aux administrateurs de la Mayenne, de Maine-et-Loire, Sarthe, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Orne, Manche. Cf. Archives du Finistère, L, 174. — On l'afficha dans les diverses communes. Cf. Meignan au comité révolutionnaire de Saumur, 3 nivôse an II (23 décembre 1793). Archives de Maine-et-Loire; Archives de la Sarthe, L, 285.

3. Laval, 25 frimaire. Archives nationales, AF II, 120, 904, 91. — Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 449. — C'est pourtant un homme qui donnait de tels ordres, c'est Prieur, que Carrier « traitait d'imbécile qui ne savait qu'enfermer les suspects ». Cf. Jullien à Robespierre. Nantes, 16 pluviôse. Archives départementales de la Loire-Inférieure, L, 361.

4. « Trois représentants du peuple sont avec notre armée; ils ont remis à l'administration du district une proclamation tendant à faire lever tous les

doit retomber principalement le sang français alors si abondamment versé.

En regard de telles énormités, nous sommes heureux de signaler un fait tout à l'honneur de Prieur de la Marne, si peu spontané qu'il puisse paraître.

Quatre Vendéennes étaient livrées à la brutalité du soldat. L'adjudant général Savary se rend auprès de ce représentant.

« — Ton intention, lui dit-il, n'est sans doute pas que ces femmes restent exposées aux outrages de la troupe qui nous suit ; je vais pourvoir à leur sûreté.

— Oui, tu feras bien, répondit le conventionnel[1]. »

On sait également que Marceau, au péril de sa tête, sauva Mlle des Mesliers; que les régiments d'Aunis et d'Armagnac se montrèrent pleins de respect et de déférence envers des malheureuses tombées en leur pouvoir[2].

Cependant, Westermann continuait de poursuivre les Vendéens avec une rage de plus en plus féroce[3], mais les choses n'allaient pas toujours au gré de ses désirs, et sans doute il répétait, comme naguère :

Il faut que j'attaque l'ennemi chaque jour avec bien peu de monde... Une autre absurdité, c'est que la troupe derrière moi, arrête les vivres et fourrages pour elle, et moi qui suis en avant, on me laisse manquer de tout ; j'ai une façon de penser bien différente à (*sic*) beaucoup d'autres : je veux toujours courir sur l'ennemi, tandis que d'autres ne font que s'en éloigner... Si, aujourd'hui, je pourrais (*sic*) être assez heureux d'attraper un boulet, je serais plus content que je ne suis[4]... Je manque de tout[5].

citoyens des campagnes pour courir sur les brigands : ce qu'ils exécutent avec le plus grand succès. » Sablé, 1er nivôse (21 décembre). Archives départementales de la Sarthe, L, 285. — L'un de ces représentants était Prieur, on le sait.

1. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 436. — Le même écrivain cite d'autres actes pareils. *Ibid.*

2. Cf. Benaben, *Rapport de l'an III.* — Quelques jours auparavant, l'intervention de femmes vendéennes avait sauvé la vie des prisonniers patriotes pris lors de l'entrée des royalistes au Mans (cf. Chardon, *op. cit.*, t. I, p. 422), comme naguère leurs prières, à Fontenay, avaient arraché à la mort plusieurs condamnés. — Voir Chassin, *op. cit.*, t. I, p. 434 et 435. — Cf. Archives nationales, AFII, 130, 997, 14.

3. Hébert l'appela, le 4 mars 1794, au club des Cordeliers, le « monstre couvert d'opprobre ». *Le Moniteur*, n° 167.

4. Archives nationales, AFII, 276, 2314, 24.

5. 23 frimaire (13 décembre). *Ibid.*, pièce 67.

L'impatience de Kléber n'était pas moins grande :

Des vivres, mon cher Marceau, des vivres, et je pars à l'instant. Fais-moi filer aussi de l'eau-de-vie, car, comme je ne donnerai pas au soldat le temps de faire la soupe, je le dédommagerai par cette liqueur; d'ailleurs, beaucoup de mes bataillons en ont refusé ce matin, pour voler plus vite au combat [1].

Cette énergie, qu'on ne saurait se consoler de voir dépenser contre des Français, ne fut point couronnée de succès. Le gros de l'armée vendéenne demeura, pour le moment, hors d'atteinte.

« Nos soldats, écrit Prieur, espéraient trouver les brigands à Laval », ils n'ont pas eu ce bonheur [2].

L'armée défile dans cet instant dans les rues de cette ville. La plus grande joie et la plus grande énergie y règnent. Nous n'avons qu'un chagrin ; c'est de ne pouvoir donner à nos braves frères les souliers qu'exigent des marches aussi rapides ; nous en rencontrons un nombre infini marchant pieds nus dans la boue, par le froid ; et si vous ne nous secourez pas, nous aurons le chagrin de voir des maladies enchaîner leur courage [3].

Malgré cette bravoure des troupes révolutionnaires si pompeusement exaltée, en dépit même de ses pertes journalières, l'armée vendéenne faisait encore trembler ses vainqueurs. « Soyez sur vos gardes, écrivait Prieur aux administrateurs des Côtes-du-Nord ; que votre département se lève en masse et vienne fondre sur ces scélérats. Concourons de tous nos moyens à leur destruction [4]. » Rossignol lui-même, chargé de protéger Rennes, était si peu rassuré qu'il écrivait aux représentants : J'espère pouvoir défendre cette place : l'armée du Nord arrive. « Si l'ennemi se portait en masse sur nous, je ferais comme à Granville et Angers ; je ferais éva-

1. Château-la-Glorie, 23 frimaire (13 décembre). Archives nationales, AF II, 276, 2314, 59.

2. « Tous les brigands étaient partis hier (24 frimaire) de Laval à dix heures du matin. » Laval, 25 frimaire. Archives départementales de Maine-et-Loire.

3. Au Comité de salut public (de la main de Prieur). Laval, 25 frimaire. Archives nationales, AF II, 277, 2323, 65.

4. 29 frimaire. *Ibid.*, 271, 2282, 67. — « C'est là le moment d'user de toutes les ressources possibles et d'employer tous les moyens. » Prieur à Tréhouart, 29 frimaire. *Ibid.*, 277, 2321, 72.

cuer tout et brûler ce qui pourrait nuire au bien général; j'attends votre assentiment à cet égard..., je ferai mon devoir en tout, comptez sur mon zèle[1]. »

Du côté d'Angers on n'était guère plus rassuré. « Nantes doit veiller ainsi que nous, disait le représentant Francastel, et ces communs efforts feront, je pense, disparaître le danger que semble offrir le rapprochement de la Loire par ces échappés de la Vendée[2]. »

Effectivement ces malheureux semblaient à ce moment n'avoir plus qu'un objectif : atteindre et franchir ce fleuve sur les rives duquel plusieurs avaient grandi et derrière lequel était pour eux le salut, du moins, ils le pensaient. De Laval, ils se précipitèrent vers ce but, toujours harcelés par Westermann.

Bientôt la fin du monde, écrivait ce dernier de Craon; le nombre des morts d'hier, la nuit et ce matin est inexprimable... L'ennemi a des ailes... Sans débrider, je le suis, quoique mes chevaux soient sur les dents. Les deux coups de feu que j'ai reçus me font grand mal... Je n'en puis plus; il n'y a que le désir de vaincre qui m'a soutenu... Je suis l'ennemi pas à pas et chaque minute et chaque heure on en tue. Je me trouve en ce moment avec tout au plus cent trente hommes de cavalerie. Tout le reste a resté en arrière, et s'il ne me restait plus que dix hommes, je poursuivrais[3].

Cette conduite enthousiasmait Prieur et les autres représentants[4].

En dépit de cet acharnement, les Vendéens avaient atteint Ancenis et, sans retard, s'étaient mis à tout préparer pour le passage si désiré. A peine avaient-ils, avec des tonneaux, des barriques et des planches, fabriqué quelques misérables radeaux que la cavalerie de Westermann apparut[5]. Les plus braves des royalistes continrent d'abord, puis refoulèrent les

1. Rossignol à Prieur et Bourbotte, 23 frimaire (13 décembre). Archives nationales, AFii, 2-5, 2307, 71.

2. Aux administrateurs de Maine-et-Loire, 26 frimaire. Archives départementales de Maine-et-Loire.

3. A Marceau, 25 frimaire. Archives nationales, AFii, 276, 2315, 2.

4. A Rossignol, 29 frimaire. *Ibid.*, pièce 31.

5. Prieur et Turreau au Comité de salut public, 29 frimaire. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest.

assaillants[1]. Mais il était évident que, dénués de tous moyens, comme ils l'étaient, attaqués comme ils allaient vraisemblablement l'être bientôt par toute l'armée de Marceau, par les troupes de Nantes et celles d'Angers, les Vendéens ne pouvaient persister dans leur entreprise sans s'exposer à un désastre certain. Il fallut donc se résigner encore à la fuite, à l'horrible fuite. L'insuccès était complet : trois ou quatre cents, et parmi eux La Rochejaquelein et Stofflet, avaient seuls franchi le fleuve. D'autres qui l'avaient tenté s'étaient vus emportés par le courant ou précipités dans les flots par suite de la canonnade ennemie.

A la nouvelle de cet échec, les hommes de la Révolution firent entendre de scandaleux cris de joie : « Vive la République, s'écriait l'un de ceux-là ; ah ! ce qui s'est passé depuis hier et ce matin, frères et amis, est bien fait pour faire oublier (la petite débandade dont je vous parlais dernièrement). Encore une victoire[2]. » « Révolutionnaires, disait un autre dans son langage distingué, la bande scélérate des rebelles de la Vendée est f...tue... Westermann leur a tombé sur le corps à Ancenis et en a fait une déconfiture sans exemple... (Ils viennent à nous pour se rendre.) Que f... de ces b...? Ils meurent en prison comme mouches ; ils nous empoisonnent, qu'en faire[3] ? »

Ainsi parlaient cent autres prôneurs de fraternité, Carrier notamment[4].

Nous sommes contraints de constater que Prieur mêla sa voix à ce concert sauvage : « Ce n'est plus, écrit-il, des ennemis à combattre, mais des gredins à assommer[5]. »

(*A suivre.*) P. BLIARD.

1. Juteau au comité révolutionnaire de Saumur, 26 frimaire (16 décembre). Archives départementales de Maine-et-Loire.

2. Juteau au comité révolutionnaire de Saumur, 28 frimaire. *Ibid.*

3. Lehelin, administrateur du district de Montglonne (Saint-Florent), au comité révolutionnaire d'Angers. *Ibid.*

4. *Journal des Débats et des Décrets*, n° 467, p. 146. (Cité par M. Aulard.)

5. *Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près de l'armée de l'Ouest* (imprimé), p. 33.

UNE

NOUVELLE ÉDITION DES « PROPOS DE TABLE »

DE LUTHER[1]

In vino veritas... Si l'on veut se faire une idée juste et vive de la physionomie morale et du caractère intime de Luther, c'est au recueil, de jour en jour plus hautement apprécié et mieux mis en valeur, des *Tischreden* ou *Propos de table*, qu'il importe, avant tout, de recourir. On sait que « le grand homme », aux émoustillantes provocations d'une flûte de vin du Rhin, résistait peu... ou point, et qu'il était, après boire, gai comme émerillon. Sa langue se déliait, souvent même un peu plus qu'il ne convenait aux injonctions de la bienséance ou aux besoins de la cause du pur Évangile, et son âme, en capricieuses saillies, s'épanchait...

Or, ces épanchements nous restent. Grâce au zèle, toujours à l'affût, d'amis très bien informés, puisqu'ils étaient, chez Luther, les commensaux en titre, aucune de ces mémorables paroles n'a été perdue pour la postérité : elles méritent, à coup sûr, l'attention du genre humain.

Mais quels indiscrets amis ! Ils ont les yeux d'Argus et les oreilles de Pan ! Aucune syllabe tombée de la bouche du héros de Wittemberg ne leur échappe, aucun geste. Par-dessus son épaule, ils lisent du coin de l'œil sa correspondance. Ils épient. L'intérieur du ménage n'a plus de secrets pour eux et, scrupuleusement, ils notent, ils soulignent tout, au risque d'exaspérer dame Catherine, ou, comme disait en plaisantant Luther, qui, dans sa maîtresse, avait trouvé son maître, *Monsieur* Catherine. L' « homme de Dieu » ne se fâchait point, semble-t-il. Lui-même n'était-il pas toujours en veine de confidences, ou malignes ou grivoises? Et n'éprouvait-il pas comme un irrésistible

1. *Luthers Tischreden in der Mathesischen Sammlung.* Aus einer Handschrift der Leipziger Stadtbibliothek herausgegeben von Ernst Kroker. Leipzig, 1903.

besoin, dans son exubérante humeur, d'en régaler ses intimes, jusqu'à la nausée?

De mettre ainsi à nu, devant les siens, le tréfonds de son âme, on dirait que ce fût pour lui un bien délicieux soulagement; et il faut croire que ses obscènes plaisanteries, non moins que ses épigrammes acérées, exerçaient à l'envi sur son entourage un charme des plus fascinateurs; car, sur-le-champ, tablettes en main, datées et apostillées, on s'empressait de les recueillir, comme autant d'oracles dont le monde aurait à s'édifier.

Telle paraît avoir été, du moins, la pensée, tant soit peu étrange, des collectionneurs et des anciens éditeurs. Lorsque le pasteur d'Eschersheim, Henri-Pierre Rebenstock, publia, en 1558, la première édition latine des *Propos de table*, il ne fit aucune difficulté de reconnaître, dans sa *Dédicace* au comte Philippe-Louis de Hanau, qu'il avait entrepris cette œuvre « à la louange de Dieu et pour le bien de son Église », et il invitait les peuples « à venir puiser dans ces propos, comme à une source sainte, le lait de la vraie piété [1] ».

Jean Aurifaber, en donnant à son tour l'édition allemande d'Eisleben, en 1566, n'était point animé d'autres sentiments. Et personne alors ne songeait à révoquer en doute l'authenticité de ces propos.

Mais tandis que la masse des lecteurs protestants se montrait nettement rebelle, malgré tout, à l'édification, les catholiques n'hésitèrent point à faire usage de ce livre, contre leurs adversaires, comme d'une arme redoutable. Du coup, les éditions nouvelles surgissent, revues, corrigées et considérablement diminuées, expurgées toujours plus. Nombre de passages disparaissent, qu'on avait dû réprouver comme trop libres et matière à scandale, ou qu'on élaguait comme apocryphes. Enfin l'autorité même du livre tombe en discussion à son tour, pour être battue en brèche aussitôt par la critique protestante. C'est ainsi que le professeur Waltz imagina de défendre cette thèse, que toutes les incongruités ou obscénités dont regorge l'ouvrage, étaient imputables, non pas à Luther, qui s'en trouvait certes bien

1. L'ouvrage parut sous ce titre : *Colloquia, meditationes, consolationes, consilia, judicia, sententiæ, narrationes, responsa, facetiæ D. Martini Lutheri, piæ et Sanctæ memoriæ in mensa prandii et cœnæ et in peregrinationibus observata et fideliter transcripta.*

innocent, mais aux compilateurs, à ses seuls amis. Il en citait comme preuve je ne sais quelle horrifique histoire, contée avec délices par Luther, d'une expulsion de diables opérée à la Diogène par le docteur Pomeranus. La cynique aventure est relatée en termes inégalement expressifs par Aurifaber et Lauterbach, tous deux reproduisant textuellement un « propos » de l'année 1538; mais tandis que le premier met dans la bouche du narrateur le plus coprologique des vocabulaires, Lauterbach n'y va, pour son compte, que d'expressions à peu près honnêtes. Suivant le professeur Waltz, c'est au moins malpropre des deux que revient l'honneur de rapporter le plus fidèlement les discours du maître, et Luther, indemne dans ce cas, le serait donc aussi dans les autres [1].

Grâce pour ces discussions, comme pour tant d'autres aussi peu réjouissantes [2]!...

Toutefois, ce nuage d'objectionnettes avait, à la longue, déconcerté les esprits; et quand la critique faisait valoir, surtout, qu'une œuvre publiée sans contrôle, après la mort de Luther, sur la foi de documents incertains, n'était point dans les conditions requises pour mériter créance, il ne venait à l'esprit de personne de discuter les bases mêmes de ces affirmations. Comment, aussi, les discuter? A peine l'édition d'Eisleben, publiée par Aurifaber en 1566, a-t-elle vu le jour, que déjà le docteur Kugling en signale les erreurs. Cinq ans plus tard, en 1571, André Stangwald donne un texte nouveau dans l'édition de Francfort, et ce texte est encore remanié par Nicolas Selneuer, en 1577. Enfin, durant plus de deux siècles, les *Propos* sont

1. *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1878, t. II, p. 631.

2. En admettant que le fameux « propos », dont la teneur nous a été transmise par Lauterbach et Aurifaber en deux versions différentes, soit bien identiquement le même « propos » et remonte, dans les deux manuscrits, à la date unique du 25 août 1538, les conclusions formulées par Waltz n'en seraient pas moins dénuées de rigueur. Mais le fait lui-même a été reconnu inexact. Il est aujourd'hui prouvé, grâce à une étude plus minutieuse des manuscrits, que, si le « propos » brièvement mentionné par Lauterbach est bien du 25 août 1538, celui que rapporte Aurifaber remonte à la fin de l'année 1536. Il s'agit donc de deux « propos » distincts. Lauterbach lui-même les relate tous deux, chacun à leur date, et dans l'un se retrouvent précisément les ordurières expressions scrupuleusement rendues par Aurifaber. Ainsi les deux témoignages se contrôlent, et dès lors se confirment : la vérité sur ce point ne se discutera plus. Cf. *Historisch-politische Blaetter*, t. CXXXIII, p. 208 *sqq*.

exclus systématiquement des *Œuvres* de Luther : c'est grâce à l'initiative de Walch qu'ils figurent pour la première fois dans l'édition de Halle, en 1743. Quelle confiance accorder à un texte aussi mal venu ?

Aussi n'est-il pas surprenant que bon nombre de critiques luthériens aient rejeté absolument le témoignage des *Tischreden* et que les historiens catholiques l'aient invoqué, jusqu'en ces derniers temps, avec une extrême circonspection[1].

Les biographes de Luther, ainsi que les polémistes, seront plus à l'aise désormais, car la publication de manuscrits encore inexplorés vient de jeter un jour tellement décisif sur cette question, sinon obscure, du moins singulièrement obscurcie, de l'authenticité des *Propos de table*, qu'il est impossible aujourd'hui de l'éluder, et bien moins encore de la résoudre par des conclusions négatives. Il ne s'agit plus, en effet, de textes rédigés tardivement par de lointains amis, puis remaniés au jour le jour par des éditeurs peu soucieux de vérité : ce sont les compagnons mêmes de Luther, ses commensaux attitrés, qui nous livrent enfin leurs authentiques documents écrits sous l'impression toute chaude des faits vécus, à la table du maître, en vidant à la ronde avec lui le vidrecome de l'amitié joyeuse.

Déjà, en 1872, paraissait le *Journal* d'Antoine Lauterbach relatant par le menu les faits les plus notables de l'année 1538. Cette publication, que l'on doit à Seidemann, est actuellement une des sources les plus importantes de la vie de Luther[2]. Lauterbach était diacre à Wittemberg, en 1537 ; il séjourna dans cette ville jusqu'en 1539, partageant l'intimité du réformateur, dont il avait été l'hôte précédemment, en même temps que le disciple. C'est un témoin irrécusable. En 1885, Wrampelmeyer publiait à son tour le recueil et la chronique du prêtre apostat Conrad Cordatus, autre témoin documenté[3]. « Si j'avais à passer par le feu, disait parfois Luther, le docteur Pomeranus viendrait

1. Cf. G. Heinrich, *Histoire de la littérature allemande*, t. I, p. 442. Paris, 1870.

2. *Anton Lauterbachs Tagebuch auf das Jahr 1538*, die Hauptquelle der Tischreden Luther's. Aus den Handschriften hrsg. von J. K. Seidemann. Dresde, 1872.

3. *Conrad Cordatus' Tagebuch über Dr. M. Luther, geführt 1537*. Zum ersten Male hrsg. von H. Wrampelmeyer. Halle, 1885.

bien avec moi jusqu'à la lisière des flammes; Cordatus, lui, entrerait. » Dès lors, comment suspecter sa franchise? Il faut en dire autant des notes de Jean Schlaginhaufen, éditées par Preger, en 1888 [1]. Personne plus que Schlaginhaufen — surnommé aussi, de son nom latinisé ou grécisé, Turbicida, Ochlopectes, Typtochlios — ne dépensa de zèle à s'enquérir des moindres faits concernant le grand homme, dont il fut le commensal en 1531 et, l'année suivante encore, le confident, alors qu'il administrait la paroisse de Zahna, près Wittemberg.

Mais le recueil de tous le plus précieux est celui du pasteur de Joachimsthal, Jean Mathesius, pensionnaire et ami de Luther dès 1529, puis de 1540 à 1542. De cette collection, qui est tout à fait hors pair, Loesche avait donné déjà, en 1892, une première édition, d'après le manuscrit de Nuremberg[2]. Malheureusement, ce manuscrit ne renfermait qu'une partie restreinte du grand recueil de Mathesius, et, par surcroît, dans un pitoyable état. Aussi le monde savant témoigna-t-il la plus vive satisfaction quand parut, l'an dernier, une édition nouvelle et de tout point supérieure, mise au jour sur les données d'un excellent manuscrit de Leipzig par le bibliothécaire de cette ville, M. Ernest Kroker. Ce document, qui est une copie du recueil original de Mathesius, remonte à l'année 1540 : selon toute vraisemblance, il faut l'attribuer à l'un des meilleurs amis de Mathesius, Jean Krüginger, de Joachimsthal.

Par la publication de ce manuscrit, dont les garanties de date et d'origine ne laissent rien à désirer, la question de l'authenticité des *Propos* est définitivement résolue. La critique n'a plus à discuter les sources, mais à en tirer parti, en s'appuyant sur les conclusions établies par Kroker avec autant de netteté que de rigueur. Or, pour lui, « les *Tischreden* méritent créance au moins autant que les sermons de Luther recueillis et publiés sans la participation du maître, par ses disciples et amis [3] ». Voilà,

1. *Luthers Tischreden aus den Jahren 1531 und, 1532 nach den Aufzeichnungen von Johann Schlaginhaufen.* Aus einer Münchener Handschrift. hrsg. von W. Preger. Leipzig, 1888.

2. *Analecta Lutherana et Melanchthoniana. Tischreden Luthers und Aussprüche Melanchthons, hauptsächlich nach Aufzeichnungen des Johannes Mathesius.* Aus der Nürnberger Handschrift... hrsg. von G. Loesche. Gotha, 1892.

3. Kroker, *op. cit.*, p. 64.

certes, qui renversera bien des illusions et modifiera bien des sentences. Quelles raisons vaudraient contre les textes? Aussi la polémique protestante, sur ce terrain nouvellement déblayé, aura-t-elle à modifier du tout au tout ses positions. Elle n'y manquera point. Nul doute que le professeur Waltz lui-même, ayant cette fois devant lui des documents irrécusables, ne soit le premier à retirer aujourd'hui, avec sa thèse, son pâle cortège d'arguments.

Remarquons en passant, toutefois, que le recueil de Mathesius n'est pas exclusivement et immédiatement de Mathesius lui-même, en ce sens que l'auteur fait appel à d'autres souvenirs, à d'autres témoignages que les siens. Il en résulte que les documents enregistrés ne sont pas tous d'égale valeur. Mais le classement a été opéré par le collectionneur avec un soin si minutieux que les responsabilités s'établissent d'elles-mêmes suivant le crédit particulier des divers témoins. Environ les trois cinquièmes de l'édition Kroker (n°s 1-487) contiennent les dépositions personnelles de Mathesius, développées dans leur ordre chronologique et telles que Mathesius, à la table même de Luther, les consigna, du mois de mai 1540 au 7 novembre de la même année. Cette partie, naturellement, est de beaucoup la plus précieuse, étant la plus authentique et la plus suggestive. Viennent ensuite, en seconde ligne, les *Propos* des années 1542 et 1543, recueillis par Gaspar Heydenreich et transcrits directement par Mathesius sur le texte original (n°s 488-643). Une troisième section (n°s 644-662) comprend un certain nombre de *dits* et anecdotes, empruntés par Mathesius aux notes de Jérôme Besold, qui fut le commensal de Luther (1544). Le reste est formé des souvenirs de Lauterbach et de Weller, les uns remontant à des époques diverses, mais insérés par Mathesius lui-même dans sa collection (n°s 663-706), les autres portant la date de 1536-1537 et recueillis dans les cartons de Weller et de Lauterbach, par Krüginger (n°s 707-809).

Ce soin minutieux à collectionner et classer avec méthode les documents ne fait que mieux ressortir l'importance de cette publication aussi sûre que complète. Et non seulement les données anciennes se trouvent confirmées de tout point par ce texte authentique, mais une foule de traits curieux, jusqu'alors inédits, viennent s'ajouter encore à ce que l'on savait des passions hai-

neuses et des bas instincts, des terreurs secrètes et des défaillances morales « du grand restaurateur de l'Évangile ». Peut-être n'est-il pas sans intérêt de relever les plus saillants.

Haine ou envie, ne serait-ce pas le fond de cet énigmatique personnage ? Car on ne voit guère qu'il ait épargné à personne ses malédictions ou ses sarcasmes. Les chefs les plus influents du protestantisme, ceux qui les premiers avaient pris sa cause en main et défendu son drapeau, Luther les enveloppe d'un étrange mépris, les accable de ses médisances les plus noires. Il dit de Zwingle, de Carlstadt, et de bien d'autres, que, seule, l'ambition les mène (p. 267). Dans Carlstadt, il ne voit qu'un diffamateur sans rival (p. 488). Pour lui, Oecolampade encourt la vengeance divine (p. 488). Le pauvre Egranus n'est qu'un âne, « un fier âne » (p. 43) ; Bucer, « un bavard » et « un coquin » (p. 499) ; « Maître Jeckel », c'est-à-dire Jacques Schenk, un athée. Sébastien Franck, « un vilain drôle et un perfide » (p. 109, 206). Quand Bucer eut cessé, ainsi que d'autres novateurs, d'être d'accord sur certains points avec le chef de la Réforme, l'événement ne manqua point de défrayer les conversations à la table de Luther, et Bugenhagen, curé de Wittemberg, s'enhardit à émettre cette proposition : « Monsieur le docteur, nous devrions faire ainsi qu'il est marqué au Deutéronome, XIII, 5 *sqq.*, où Dieu ordonne de *les* tuer. — Oui, répliqua Luther : le texte en fournit même la raison : mieux vaut supprimer un homme que Dieu. » (P. 546.)

S'il traitait avec cette acrimonie et cette violence ses coreligionnaires et ses anciens amis, on conçoit que les catholiques n'eussent aucun quartier à attendre de lui. Contre l'Église de Rome s'exhalent sans relâche les accents les plus fougueux de sa haine, ou, suivant le mot de Harnack, « l'injustice et la barbarie de sa polémique[1] ». Et cette haine farouche, comme il eût voulu l'infuser, la transmettre à ses disciples ! En 1537, au moment le plus critique de la terrible maladie qui faillit l'emporter, la suprême recommandation qu'il adressa aux siens fut cet odieux appel : « Après ma mort, gardez, de moi, cela seulement : la haine contre le pape de Rome ! » (P. 452.) Aussi n'est-ce point merveille d'entendre, à la table de Luther, des propos comme ceux

1. *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, 3e édition, t. III, p. 733.

que Juste Jonas, l'un des convives, adressait aux plus jeunes de la bande : « Vous, jeunes gens, saisissez bien cette définition : Un papiste est un menteur, un brigand ou le diable en personne. » (P. 21.)

Avec cette engeance maudite, il importait donc de ne point se gêner et le plus sûr était d'en finir au plus vite. Luther, sur ce point, ne déguise en rien sa pensée : « A quoi bon ferrailler contre le Turc ? Sus au pape, aux évêques, à la prêtraille ! Prenons notre temps et qu'ils restent tous sur le carreau ! » (P. 10.) Les calamités sans nombre qui s'étaient abattues sur l'Allemagne en 1540, on les devait aux machinations diaboliques du pape et des moines. Comme remède, il n'y avait qu'à marcher en corps, comme un seul homme, contre les moines et contre les prêtres, les armes à la main. « Et j'en serai ! Il faut les abattre, ces coquins, ni plus ni moins que les chiens enragés ! » (P. 276.) Quelques jours plus tard, c'est aux Franciscains qu'il s'en prenait tout spécialement. « Ces Franciscains !... Si je les tenais tous sous le même toit, je mettrais le feu à la maison !... En fait de moines, le grain est parti, il ne reste que la balle : au feu tout cela ! » (P. 305.)

Obscurantisme et mensonge, c'est tout ce que Luther, aveuglé par la haine, savait reconnaître dans le glorieux passé de l'Église catholique. « Les papistes n'ont jamais rien su du Christ, de l'Évangile et de la foi, tellement le Christ était banni du monde ! » (P. 458.) Il le disait sans rire. « Que savait-on, il y a seulement vingt-cinq ans ?... Alors on n'avait que du mépris pour la Bible. Personne n'entendait rien au psautier. Maintenant ma Catherine comprend les psaumes joliment mieux que tous les papistes. » (P. 151, 279.)

Quant à ceux qui prenaient la défense de l'Église catholique ou qui avaient l'audace d'en penser tout haut quelque bien, c'étaient tous de fieffés hypocrites, qui connaissaient très bien la vérité, mais qui parlaient au rebours de leur conviction (p. 581, 606). La moindre désapprobation de ses doctrines le mettait hors de ses gonds. Tel fut, en somme, le seul motif de ses rancunes contre le duc George de Saxe. « Si celui-là, disait-il, n'est pas en enfer, Caïphe n'y est pas non plus, et c'est qu'il n'y a point d'enfer ! » (P. 30.) Il damne tout aussi sommairement Erasme. « Erasme s'arrogeait la divinité qu'il déniait au Christ... Aussi est-il mort *sine crux et sine lux*. » (P. 657.) George Witzel est

également traité de blasphémateur de la divinité du Christ (p. 172). Pour Jean Eck, « il s'était donné au diable, celui-là, sa vie durant... C'est pourquoi sa fin avait été épouvantable. » (P. 535, 606.)

Toutes ces aménités dénotent un tempérament brutal. Pourtant on les trouve douces encore à la lecture, en regard des atroces et nauséabondes plaisanteries, des révoltantes obscénités dont Luther asperge à chaque instant ses convives. L'ignoble et dégoûtant langage, qui fait penser aux stercoraires, invinciblement ! Et c'était sa vie, et il riait d'un gros rire, d'un rire énorme, le Rabelais saxon, en dégoisant ses cyniques propos à ses compagnons ébahis, maintes fois scandalisés. Car ils ne riaient pas toujours, paraît-il, du moins au fond de leur âme, et si l'on a cru pouvoir rejeter sur eux l'accusation de malpropreté pour en décharger Luther, on s'est étrangement mépris. Kroker fait remarquer en plus d'un endroit comment la plume de ces gaillards si bien cuirassés contre la honte, se rebiffait pourtant devant l'outrance du cynisme et atténuait complaisamment la verdeur de l'expression (p. 241, 250). Mais comment donner l'idée de ces turpitudes ? Ni en latin ni même en allemand, il n'est possible d'en rien citer[1]. Martin Luther avait le goût, sinon le génie de l'ordure : c'est tout ce qu'on en peut dire, et l'on comprendra sans peine, en parcourant l'édition Kroker, pourquoi ses admirateurs se sont ingéniés, avec un zèle plutôt indiscret, à lui ravir cette auréole.

Sans nul doute, Luther cherchait son plaisir là où il lui arrivait de le trouver, et il faut bien reconnaître qu'il avait, plus que personne, grand besoin de se distraire, non seulement des ennuis du dehors, mais de lui-même. Le pullulement des sectes évangéliques l'inquiétait à bon droit : de sa doctrine, il constatait surtout les funestes effets, voyant les ruines s'accumuler autour de lui de plus en plus. Il en gémissait avec ses amis. « Nous avons ôté aux bonnes œuvres leur titre d'œuvres de justification : personne aujourd'hui ne veut plus rien faire de bon. » (P. 451.) « On en est arrivé à ce point que l'on n'a pas honte de dire :

1. A ceux qui pourraient désirer des documents précis, des textes probants, je signale simplement les numéros 15, 35, 235, 241, 270, 520, 598, 650, 715, 724. Cette petite anthologie suffira bien à caractériser le genre.

Oh ! les œuvres !... La piété ne suffit pas du tout à mon bonheur. Je vais donc me livrer au démon de l'or, à l'usure, et quand il faudra mourir, il y aura toujours moyen de se faire donner une absolution. » (P. 639.)

Visiblement, ces réflexions tristes, et bien d'autres, l'abreuvent de dégoût et de chagrin. Il n'entrevoit qu'un seul remède : la mort. Après elle il soupire : il l'invoque, il la presse, et tel est son émoi qu'il croit déjà proche la fin du monde et que cette pensée le hante, l'obsède. Un tel état d'âme est bien curieux, comme aussi les réflexions qui s'en dégagent coup sur coup, dans le choc des verres et la joie des banquets :

« Le dernier jour est à notre porte. » (P. 106.)

« Je suis convaincu que le monde n'a plus cent ans à vivre. » (P. 122.)

« La fin du monde est proche. » (P. 218.)

« Le monde ne peut plus tenir longtemps. Chez nous, c'est l'ingratitude noire, le mépris de la parole ; chez les papistes, le meurtre, le blasphème. Voilà bien de quoi faire sauter le fond du tonneau ! » (P. 238.)

« Je suis entièrement persuadé que le jour du Seigneur approche. Ce jour, nous le verrons, nous, ou, du moins, la génération qui nous suit. » (P. 275.)

« J'en ai assez de la vie et je ne demande qu'une petite heure de félicité. » (P. 302.)

« O bon Seigneur, viens donc vite ! Je ne fais qu'attendre ton jour ! » (P. 338.)

« Je compte bien que le dernier jour n'est pas loin et que nous le verrons. » (P. 385.)

« Priez tous, que la fin arrive promptement. Viens, Christ, viens ! » (P. 388.)

« Au regard du bon Dieu, le monde n'est que malice. Il est impossible qu'il tienne longtemps, sans quoi l'Écriture serait en faute ; or, elle s'est toujours vérifiée. Je crois qu'elle se vérifiera cette fois encore ! Pour moi il est clair que notre Dieu va nous offrir, l'été prochain, le vin de l'étrier, et du bon, quoi que le monde en dise... Un petit mélange à boire entre nous, et du vieux, et du nouveau, et pour de l'argent ! Ah ! que mon Dieu me prenne au moins, et toi aussi, et mes enfants, dans une heure de plaisir ! » (P. 472.)

« C'est mon idée à moi, et je n'en démords pas, que les anges sont en pleins préparatifs, qu'ils endossent la cuirasse et qu'ils ceignent déjà le baudrier, car l'aube du dernier jour brille au ciel, et les anges se disposent à la lutte : ils vont terrasser les Turcs tout ensemble avec le pape et les culbuter au fond des enfers. » (P. 483.)

« Je tiens pour certain que le dernier jour n'est pas loin. Pourquoi ? Parce que l'Évangile est en train de déployer son suprême effort. C'est comme pour une lampe : quand elle va s'éteindre, elle projette soudain une grande flamme et fait mine de durer longtemps encore, puis elle se meurt. De même pour l'Évangile, qui paraît vouloir se propager ; mais je crains fort qu'en un clin d'œil il ne s'éclipse et que le dernier jour ne paraisse. Voyez un malade ; quand vient la mort, il se montre tout dispos, comme s'il allait se lever. Un rien de temps, et c'est fini. » (P. 570.)

« Si le monde devait durer encore cinquante ans, il deviendrait pire que jamais. Allons, viens, doux Seigneur ; car il n'y a plus rien à espérer ! » (P. 573.)

« Je voudrais être mort, et tous mes enfants avec moi ; car il va se passer dans le monde d'étranges choses... Qui vivra, verra : ce sera de mal en pis... Pour l'Allemagne, il faut bien qu'il y ait un terme : elle a déjà mérité le châtiment et elle ne s'arrête pas. Quand on affiche un tel mépris de la parole divine et des prédicateurs, Dieu ne devrait-il pas jouer des poings avec ces gens-là ? » (P. 575.)

« J'en ai assez du monde, et lui en a assez de moi, ce dont je me soucie fort peu. Il s'imagine que s'il était débarrassé de moi, cela n'en vaudrait que mieux. On verra bien ! C'est comme j'ai dit souvent : Je suis l'ordure[1]... » (P. 598.)

Si Luther goûtait si peu la joie des grandes œuvres accomplies, si l'existence lui devenait tellement à charge et le monde si maussade, il n'avait à s'en prendre, en vérité, qu'à lui-même. Comme il s'était acharné, dans sa haine farouche, à détruire, avec les doctrines les plus douces de l'Eglise catholique, les suprêmes

1. Le reste de la citation est absolument intraduisible dans toutes les littératures.

consolations qui s'en dégagent, n'avait-il point livré, par ses complaisances serviles, à tous les déchaînements des passions le cœur de ses adeptes et renversé à leur tour les lois les plus saintes de la morale ?

Sur ce point comme sur les autres, l'édition nouvelle de Mathesius vient fournir à la critique un supplément d'informations. Pour disculper Luther, par exemple, d'avoir autorisé la bigamie en procédant au double mariage du landgrave Philippe de Hesse, on a longtemps prétendu qu'il avait reconnu et déploré sa faute. Le témoignage même de Luther réduit à néant cette défense improvisée. Au moment même où l'affaire s'ébruita et où Mélanchthon pensait en mourir de douleur et de honte, vers la mi-juin 1540, voici les propos que tenait le chef de la nouvelle Église à ses gais compagnons : « Ce scandale cause beaucoup de peine à Mélanchthon. Moi, j'ai fini par me cuirasser contre ces sortes d'affaires : je suis un dur Saxon et, au surplus, un paysan. »

« Nos papistes vont joliment crier. Eh bien ! qu'ils crient toujours, ils en seront pour leurs frais ! »

« Nous leur avons répondu déjà, et comme il faut, saintement répondre !... Ils s'obstinent à ne pas reconnaître notre innocence ! »

« Les papistes tuent les gens ; nous, nous faisons l'œuvre de vie et il nous faut à chacun plusieurs femmes. » Etait-ce pour souligner encore l'horrible sous-entendu ? Mais « il disait cela, observe Mathesius, de l'air le plus joyeux du monde, non sans un fort éclat de rire ». Et Luther d'ajouter : « Dieu veut vexer les gens, et s'il m'en revient quelque chose, comme je vais leur servir les mots les plus corsés et vous les expédier... ! (Impossible d'achever la phrase.) Je me soucie bien de cette affaire-là ! J'en laisse le soin à notre Dieu. »

« Il y en a pour une saison au plus avec cette chanson-là ; elle passera bien toute seule. Dieu veuille que Philippe (Mélanchthon) soit dans les mêmes sentiments ! » Puis, se levant de table, le visage tout radieux[1], il dit encore : « Je me garderai bien de faire le jeu du diable et des papistes, en me tourmentant pour cela. Dieu arrangera l'affaire. Je lui en laisse tout le soin. » (P. 241.)

1. *Mit der heitersten Miene*. Les anciennes éditions portent : « Se levant de table d'un air fort *sévère...* » Cf. G. Brunet, *les Propos de table de Martin Luther*, p. 189. Paris, 1844.

Il serait facile de glaner, dans ce nouveau recueil, bien d'autres « propos » plus ou moins verts et plus ou moins galants, plus ou moins révélateurs des angoisses de l'âme et des complaisances criminelles de la conscience. Cette petite gerbe suffira bien, non pas certes à fournir tous les éléments dont pourrait s'illustrer la physionomie de Luther, mais à faire ressortir directement quelle importance s'attache à cette dernière édition des *Tischreden* et quel genre de services elle est appelée à rendre aux biographes futurs du « grand réformateur », — futurs, car la biographie de Luther, dans l'état actuel des sources, est encore à venir.

En attendant, ce document isolé n'est pas pour faire beaucoup d'honneur au maître. Quiconque l'aura parcouru, en recueillera cette impression très nette, dont Christophe Bérold, déjà, ne pouvait se défendre et dont M. Gustave Brunet, l'éditeur français des *Propos de table*, nous a transmis la formule, que Luther serait le premier à crier trahison et qu'il n'aurait jamais eu l'idée, lui, « de publier des propos échappés dans une demi-ivresse et dans des lieux où l'on peut tout se permettre[1] ».

D'accord. Mais pourquoi, aussi, s'exposer à la trahison ? Pourquoi, quand on s'arroge la mission de réformer la foi et la morale de l'Église catholique, se laisser prendre aux fumées du vin ? Et pourquoi « tout se permettre » ?

P. BERNARD.

1. *Op. cit.*, introduction, p. 7.

BULLETIN D'ÉCONOMIE SOCIALE

Mutualité. — Trusts et Cartels. — Jardins ouvriers. — Les Patrons chrétiens du Nord à Rome. — Législation sociale.

I. — MUTUALITÉ

La mutualité n'est pas assurément une chose nouvelle; mais depuis quelques années, ses applications se sont tellement étendues et multipliées, il se produit dans ce sens une telle poussée, qu'il ne sera peut-être pas inutile de donner un exposé d'ensemble de ce qui a été fait et se continue ; sauf à revenir plus tard sur tel ou tel point de détail.

Dans le sens le plus large, mutualité se confond avec société ; que sont en effet les sociétés humaines, sinon de grandes mutuelles ? Sans aller aussi loin, on peut désigner sous ce nom toutes les associations de travailleurs. Mais jusqu'à ces dernières années, ce mot avait un sens restreint, spécial : il désignait les *sociétés de secours mutuels*, cherchant à prémunir leurs membres contre les aléas de la vie, spécialement contre les maladies et leurs conséquences. C'est là en effet un besoin si impérieux pour les faibles que, dès le lendemain des folles destructions de la Révolution, de nouvelles associations cherchèrent à s'organiser ; mais on sait combien les divers gouvernements du dix-neuvième siècle et leurs législations despotiques étaient durs pour les sociétés de toute nature. En 1850 et 1852, on accorda quelques libertés aux sociétés de secours mutuels, mais en ayant soin de les étouffer presque à force de réglementation. Néanmoins au 31 décembre 1852 on comptait cinquante sociétés approuvées et près de deux mille cinq cents libres. Les sociétés de secours mutuels de Grenoble, très perfectionnées pour l'époque, eurent alors un instant de célébrité.

Depuis lors il a fallu se décider à leur donner à peu près la liberté (lois de 1884, 1898 et 1901), sauf à la refuser complètement aux congréganistes. La loi du 1er avril 1898 en particulier, sans être parfaite, a été suivie d'un grand essor mutualiste. Le mouvement,

après s'être un peu ralenti, reprend de plus belle et voilà qu'on a proposé de créer un ministère de la mutualité ou *mutualistère* ! Excellent moyen pour entraver et fausser le développement des institutions.

Le dernier congrès de l'*Association de la jeunesse catholique* (Arras, 26-29 mai 1904) vient d'être consacré presque en entier à la *mutualité* ; celui de 1903 l'avait été aux *syndicats*. D'après l'un des rapports présentés à ce congrès, il y aurait aujourd'hui deux millions et demi de mutualistes (ce qui nous paraît peu, à moins qu'il ne s'agisse que de mutualistes au sens tout à fait strict) groupés en douze mille sociétés. D'après M. Vermont, membre du conseil supérieur de la mutualité et se dévouant aux mutuelles depuis plus de trente ans, le total exact dépasserait dix-huit mille.

Il est bien difficile pour le moment de donner des chiffres précis. D'abord, nous l'avons dit, les mots mutuelle, mutualité, ont reçu une grande extension. Ensuite nombre de petites mutuelles se confondent encore plus ou moins avec d'autres institutions, sur lesquelles elles sont greffées ou dont elles sont un prolongement, parfois bien inattendu. Il serait facile d'en donner des exemples récents, notamment pour certains *jardins ouvriers*.

Mais il est certain que le nombre des mutuelles est très considérable et peut-être ne serait-il pas inutile d'organiser parmi elles des unions, comme on l'a fait pour les syndicats. D'autres que nous ont eu la même pensée et une proposition en ce sens vient d'être faite au congrès d'Arras[1].

Sociétés de secours mutuels proprement dites. — Nous désignons sous ce titre les sociétés dont les soins médicaux et des indemnités en cas de maladie sont le but principal. On peut y joindre des secours en cas de chômage involontaire. Pour ce qui est des retraites, c'est une grosse affaire : on voit sans peine qu'il y a du pour et du contre et que les sociétés, si elles s'engagent dans cette voie, ne doivent le faire qu'avec beaucoup de prudence.

1. Nous relisions cet article quand nous avons appris que, il y a quelques semaines, en juin dernier, cent cinquante des deux cent seize mutuelles de l'Aude ont voté l'organisation d'une union et en ont arrêté les statuts. On espère que cela doublera presque les services que rendent déjà ces deux cents sociétés.

Au congrès d'Arras, on a réservé cette question pour un congrès ultérieur spécial. Mais simplement pour les soins médicaux, indemnités et secours divers, bien des combinaisons sont possibles et sont pratiquées.

A côté des sociétés petites ou débutantes, il y en a d'autres déjà anciennes et parvenues à des résultats merveilleux. L'année dernière, on se le rappelle, l'*Émulation chrétienne*, de Rouen, fondée en 1849 par *sept* sociétaires, avec un capital de *sept sous*, (35 centimes) a célébré la fête du million. C'est-à-dire qu'après avoir distribué près de 3 millions de secours, dont 500 000 francs de rentes viagères, cette société est parvenue à 1 million de capital (1 100 000 francs maintenant, en 1904). A cette occasion on a donc célébré une fête qu'on a pu appeler avec raison la fête de la mutualité, d'autant plus que dix-sept cent mille mutualistes y étaient représentés par plus de trois cents délégués. Une messe avec une allocution de l'archevêque de Rouen faisait partie du programme. Mais nous ne pouvons ici que renvoyer au compte rendu.

Il est évident qu'il ne faut pas se laisser éblouir, ni oublier que, comme les individus, les sociétés ont des fortunes bien diverses. L'*Émulation chrétienne* a été dirigée avec prudence et hardiesse ; certaines circonstances l'ont favorisée ; elle a su évoluer lentement, mais progressivement, en particulier pour les pensions de retraite ; surtout elle a eu le bonheur de rencontrer un président exceptionnel, M. H. Vermont, l'avocat catholique bien connu de Rouen. En disant de M. Vermont « qu'il était l'âme de l'*Émulation chrétienne* et qu'il l'avait conduite aux sommets qu'elle occupe », M. Cheysson, qui s'y connaît, disait beaucoup ; mais il ne disait rien de trop.

Mutualités scolaires. — On s'est mis à en parler beaucoup depuis peu de temps. L'attention a été surtout éveillée par la section qui leur est consacrée dans un rapport sur les œuvres scolaires et postscolaires, inséré à l'*Officiel* du 9 juillet 1903 (voir aussi *Questions actuelles* des 18 et 25 juillet). Ce rapport est un peu dithyrambique, passablement sectaire, très complet, très instructif ; il a dû coûter beaucoup de travail à son auteur M. Petit, inspecteur général.

Chaque semaine l'enfant, garçon ou fille, verse 10 centimes :

moitié va au fonds de maladie ; moitié au fonds de dot ou de retraite. En cas de maladie de l'enfant, la famille reçoit 50 centimes par jour pendant un mois ; 25 centimes pendant les deux mois suivants.

Nous ne pouvons indiquer que les grandes lignes ; les détails nous paraissent un peu compliqués, et de nature à faire craindre que, malgré la variété des types de mutuelles (il y en a trois), un certain déchet ne se produise bien vite.

Fondées par un M. Cavé, les *mutuelles scolaires* sont fréquemment appelées dans l'Université les « Petites Cavé ». En 1896 il y en avait *dix* ; à la fin de 1902 il y en avait *trois mille* s'étendant à treize mille écoles, comprenant cinq cent cinquante-six mille enfants, qui ont versé 3 millions et demi de francs et en ont reçu 800 000 pour maladie.

« La mutualité scolaire, écrit M. Petit, fortifie ses positions et en conquiert de nouvelles. Il ne lui reste plus qu'une *vingtaine d'arrondissements à gagner*. Les instituteurs s'attachent de plus en plus à elle et se familiarisent avec son mécanisme. Ils comprennent *l'influence que leur donne la signature* apposée sur les feuilles de bons pour journées de maladies et quelle force de rayonnement acquiert l'école d'où part le secours mutuel, ainsi que le savoir. »

« D'autre part, lisons-nous encore dans le rapport, les mutualistes adultes s'intéressent pour le recrutement de leurs sociétés à ces originales fondations, en saisissent l'importance, se rapprochent de l'école que beaucoup découvrent enfin et l'entourent d'une atmosphère d'affection protectrice. »

Il nous semble que ces citations sont de nature à attirer l'attention des curés et des instituteurs libres[1].

1. Voir à ce sujet le suggestif article de M. Max Turmann, dans *l'Univers* du 21 août 1903 : « Supposons, dit le distingué sociologue, une école chrétienne dans laquelle depuis quelques mois le curé de la paroisse ait eu l'heureuse inspiration d'organiser solidement une mutualité scolaire Cette mutuelle, en pleine activité, groupe la presque totalité des élèves ; elle leur assure des indemnités de maladie et elle a commencé à jeter, pour chacun d'eux, les bases d'une retraite. Supposons maintenant que le ministère Combes fasse fermer ladite école et que, pour une raison ou pour une autre, on se trouve dans l'impossibilité, pour le moment tout au moins, d'ouvrir dans la paroisse une nouvelle école libre. Enfin, admettons que tous les anciens élèves de l'établissement chrétien aillent s'asseoir sur les bancs de la maison d'école communale. Que va faire notre curé mutualiste? Tout simplement, avant le départ des maîtres congréganistes, il annoncera aux enfants

Les « Petites Cavé » conduisent à plusieurs autres mutualités et œuvres diverses longuement énumérées dans ce rapport : mutualités départementales, dotales, de placement, intermutualités, etc. Citons aussi les mutualités scolaires *forestières*, qui ont fonctionné dans la Loire, l'Ain, les Vosges, etc. L'instituteur Janichon nous raconte en termes émus une expédition au cours de laquelle on vida « un tonnelet de piccolo ». Mais le soir quatre mille plants étaient en terre. Dans le Jura, cinquante Petites Cavé ont planté en 1902 près de deux cent mille plants forestiers. La *Société des amis des arbres*[1] fournit gratis des graines et des plants.

Hélas ! il ne faut pas se dissimuler que pour les œuvres postscolaires en général et les mutuelles scolaires en particulier, nous, catholiques, ne sommes pas mal en retard. Déjà, il y a quatre ans, un article des *Études* (t. LXXXIII, p. 528) donnait l'alarme ; à ce même moment d'autres se rassuraient en reproduisant les éloges que nous décernaient... les sectaires de la *Ligue de l'enseignement* (*le Correspondant*, t. CXCVIII, p. 1050). Ce n'est pas à dire que l'on soit resté sans rien faire ; mais nous nous sommes laissé bien distancer. Et cependant ce sont des écoles catholiques qui eurent la première idée et l'initiative de la mutualité scolaire ; mais ensuite tout fut abandonné, il y a de cela bien des années.

On s'y est remis dans le Sud-Est, en Bretagne, en diverses régions et en dernier lieu à Paris. La *Chronique du Sud-Est* (quai de Tilsitt, 10, Lyon) a publié des statuts modèles qui facilitent les fondations. Un congrès s'est même réuni l'an passé, qui a fait fort peu de bruit, mais de très bonne besogne et dont le compte rendu publié en brochure est à lire[2].

Le congrès d'Arras s'en est longuement occupé et sur ce point aussi nous attendons impatiemment le compte rendu détaillé. La

et à leurs familles qu'il continuera la mutuelle scolaire, que chaque semaine il percevra les cotisations, et qu'il assurera, comme par le passé, le service des indemnités de maladie. Ainsi donc, de par l'existence de la mutuelle, il restera en rapports constants — hebdomadaires — avec les enfants et les jeunes gens ; il pourra les réunir assez fréquemment pour les entretenir de leur association et il demeurera le trait d'union accepté et bienfaisant entre un grand nombre de paroissiens. »

1. Quai Saint-Michel, 25, Paris.

2 *La Mutualité scolaire à ce jour*, par André Hua, avocat à Paris, secrétaire du congrès. Tarbes, bureaux de *l'Echo des Œuvres sociales*.

séance a été ce jour-là présidée par celui que nous venons de nommer, M. A. Hua, un enthousiaste des mutuelles scolaires, qui s'entend merveilleusement à vous renseigner, échauffer et à vous communiquer son enthousiasme de bon aloi. Et non seulement M. Hua consent à donner des éclaircissements ; mais il désire qu'on lui en demande le plus possible. Il assure que la fondation, le fonctionnement et même la comptabilité de ces petites mutuelles sont des plus simples.

Mutualités agricoles. — Ce sont des assurances. Nous le verrons à propos des trusts et cartels, l'agriculture, longtemps stationnaire, s'est mise en mouvement et maintenant, sur plus d'un point, elle a rejoint ou devancé l'industrie.

Pour les assurances agricoles, on commence à obtenir par la mutualité des résultats qui, nous l'avouons, nous auraient paru, il n'y a pas vingt ans, de pures utopies. En 1901, le total officiel des assurances mutuelles agricoles était de trois mille vingt et une ; il dépasse présentement quatre mille. M. Doal, un spécialiste, assure qu'en 1876 il n'y en avait pas cinquante. Leur développement a provoqué la petite, mais bienfaisante loi du 4 juillet 1900, laquelle a favorisé à son tour ce développement.

Il y a trois branches :

1° *Assurance contre la mortalité du bétail.* Les statuts des sociétés sont très variables. Il y a les assurances à cotisation préalable fixe ou proportionnelle, et celles sans cotisation préalable qui sont les moins répandues. La circonscription d'une assurance de ce genre doit être peu étendue. Mais on aperçoit de suite qu'à côté des avantages se présente un redoutable danger : pour le conjurer, on a organisé l'assurance au second degré ou réassurance, qui se répand rapidement et trouve à se combiner avec l'emploi des réserves, suivant des modes trop variés pour que nous puissions les exposer ici.

2° *Assurances contre l'incendie.* C'est en cette matière surtout que des progrès merveilleux ont pu être réalisés ou le seront prochainement. Comme pour les assurances-bétail, la réassurance fonctionne ; comme pour elles, on peut participer aux subventions du ministère de l'agriculture.

3° *Assurances contre les accidents du travail agricole.* La création de mutualités pour parer aux éventualités de cette nature

étant très difficile, les syndicats agricoles se sont bornés à obtenir des tarifs réduits de la part des compagnies ordinaires. Cependant une mutuelle locale, fondée en 1891 par le syndicat agricole du Loiret, a si bien prospéré qu'en 1899 elle a transféré son siège à Paris (est-ce un bien ?) et s'est intitulée : *Caisse syndicale d'assurances mutuelles des agriculteurs de France contre les accidents du travail agricole.*

L'*Union des syndicats agricoles du Sud-Est* (Lyon, rue Centrale) a, depuis 1897 et 1902, très bien organisé la réassurance des petites mutuelles bétail et incendie ; mais sans les détruire ni faire de gros monstres trustiques pour toute la France [1].

Mutualités diverses et spéciales. — Il nous faut finir et cependant nous voudrions que notre exposé de la mutualité, si imparfait, donnât du moins une idée d'ensemble. Nous groupons donc ici diverses institutions sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre et terminerons par quelques sages réflexions de M. Cheysson.

Mutualité maternelle. — Fondée en 1891, approuvée en 1892. C'est une association mutuelle des mères pauvres et riches de la Seine, ayant pour but de donner aux sociétaires, lorsqu'elles sont en couches, une indemnité suffisante pour qu'elles puissent se soigner elles et leurs enfants et ne pas travailler pendant quatre semaines.

Au cours des dix premières années, cette mutuelle a secouru quatre mille sept mères ; la mortalité des enfants, qui dépasse 30 p. 100 dans la classe ouvrière, après avoir été de 10 p. 100, se maintient à 6 p. 100.

Deux mutuelles semblables, fondées en 1894 à Vienne (Isère) et à Dammarie-les-Lys, village de Seine-et-Marne, ont donné des résultats aussi bons ou meilleurs. (Consulter les rapports E. Poussineau. Melun, Legrand, rue Bancel, 23.)

Mutualités de secours en nature. — Il en existe quelques-unes, annexées à certains syndicats agricoles du Sud-Est (Lyon, rue Centrale, 17).

Union mutualiste des femmes de France. — Son but est d'amener

1. Signalons ici comme ouvrage à consulter le *Guide pour l'organisation des mutuelles agricoles*, par le comte de Rocquigny. Paris, au Musée social, rue Las-Cases, 15. Prix : 1 fr. 50 et 1 fr. 75.

sur le terrain de la mutualité un rapprochement entre les favorisés de la fortune et les travailleurs. Pour y parvenir, elle encourage la constitution des sociétés de secours mutuels de tous ordres. Il y a deux sections régionales (Lyon, Bordeaux), et d'autres en formation.

Union centrale mutualiste. — C'est une union de sociétés de secours mutuels. Comme la précédente elle respecte avec soin l'autonomie des sociétés (siège de ces deux unions : boulevard de Latour-Maubourg, 1, Paris, 7ᵉ).

Mutualités dotales. — Il y en a çà et là, mais nous n'avons que très peu de détails.

On trouvera sur elles, dans le compte rendu du congrès d'Arras, une communication du baron Cavrois.

Mutualités d'assurances sur la vie. — On en a parlé dans ce même congrès. Cela nous paraît une bien grosse affaire.

Bureaux de placement mutualistes. — La nouvelle loi (voir plus loin) en prévoit la création et son article 2 donne toute facilité pour cela.

Mutualité familiale. — Voici à ce sujet un résumé des excellentes observations de M. Cheysson. La famille forme une unité indissoluble dont les éléments sont groupés autour du chef. La mutualité procède d'une idée opposée et qui est essentiellement individualiste. Père, femme, enfants sont traités à l'état d'individus isolés. Je n'aime pas voir ici des sociétés de bambins, là des sociétés de femmes, plus loin des sociétés mixtes où la femme pourra agir et cabaler contre son mari.

Je demande que le père entre dans la mutualité avec sa famille entière, sauf à payer des cotisations proportionnelles avec bonification pour les familles nombreuses. Sa femme et ses enfants viendront aux assemblées générales; mais à titre de spectateurs. Ce système de l'abonnement de famille a été encouragé par le congrès international de la mutualité et par la *Ligue nationale de la mutualité*; il est pratiqué par diverses sociétés à Lyon, Angers, Bordeaux, Limoges, etc.

Évidemment les sociétés de femmes gardent leur raison d'être pour les cas où les femmes ou jeunes filles sont chefs de famille ou abandonnées. En résumé, l'élément constitutif, la molécule fondamentale des mutuelles doit être, à mon sens, non l'individu,

mais la famille avec ses membres anonymes groupés sous le nom du chef : père, mère, veuve, ou sœur aînée.

Comme nous l'avons dit, notre intention n'a été que de faire un exposé statistique et suggestif. Dans le ciel des mutuelles que certains mutualistes nous représentent peut-être comme trop bleu, nous apercevons deux points noirs que nous signalerons au risque d'être invectivé.

Les mutuelles, outre leurs avantages directs, doivent être des écoles d'initiative, d'efforts personnels unis, mais affranchis de l'oppression de l'État, des instruments de décentralisation. Or, beaucoup d'entre elles tendent à devenir des rouages permettant au gouvernement d'exercer son action politique et de se procurer de l'argent.

Second point noir : Que faire de l'argent recueilli? comment le placer? Au congrès d'Arras, M. E. Dedé a évalué à 370 millions l'avoir des mutuelles. Le total exact est très difficile à préciser et il doit être supérieur. Or, presque tout va s'engouffrer... dans les *caisses de l'État*, principalement dans celle des dépôts et consignations dont le but, comme chacun le sait, est de soutenir le cours des fonds d'État[1].

II. — SURPRODUCTION ET MÉVENTE

ACCAPAREMENT ET FÉDÉRATION. TRUSTS ET CARTELS

Jadis, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait bien longtemps, chacun s'efforçait d'acheter le moins possible. D'autre part, point de chemin de fer, peu de routes, les transports étaient difficiles et coûteux. En conséquence, beaucoup de petites industries, fort

1. *Bibliographie.* — Outre les ouvrages déjà cités et de nombreux articles de revues : *Annuaire de l'Action populaire.* Lyon, Vitte. 420 pages. Prix : 1 fr.50, franco, 2 fr. 15. — *L'Émulation chrétienne, de Rouen.* Paris, Guillaumin. — Mutualités ouvrières et agricoles. Brochures diverses, aux bureaux de *l'Écho des Œuvres sociales.* Tarbes. — Idem, *Union du Sud-Est.* Lyon, rue Centrale, 17, et quai de Tilsitt, 10. — *Législation des mutuelles.* Paris, Roustan, quai Voltaire, 5. Prix : 2 fr. 50, franco. — Quatre tracts à 25 centimes de l'*Action populaire*, rue d'Angleterre, 15, Lille : *Mutuelles-bétail*, par J. François; *Mutualité en général*; *Union mutualiste*, par Saint-Léon et E. Dédé. — *Mutualité*, par E. Dédé. Paris, maison de la Bonne Presse, rue Bayard, 5. — *Compte rendu du congrès d'Arras.* Paris, bureaux de *la Jeunesse catholique*, rue des Saints-Pères, 76.

peu de grandes. Etait-ce un mal? Oui, répondra-t-on peut-être et l'on ne tardera pas à vous rappeler, entre autres arguments, le fameux exemple d'Adam Smith et ses quatre mille huit cents épingles.

Soit, mais il ne suffit pas de fabriquer à bon compte des millions d'épingles, il faut les vendre. Comme le dit fort justement M. Méline, « l'industriel de jadis était un petit bourgeois, vivant tranquillement dans son atelier comme le propriétaire sur sa terre, content de peu et mettant toute sa vie à amasser péniblement une petite fortune... S'il ne s'enrichissait pas vite, il se ruinait bien rarement... Le même outillage lui servait indéfiniment; quant à sa clientèle, elle ne bougeait pas davantage... La surproduction était un mal inconnu... »

En moins d'un siècle la distance s'est trouvée bien réduite et la puissance de production presque illimitée. Au développement prodigieux des machines à vapeur, il faut joindre maintenant les forces hydrauliques et leur transformation en force électrique qui se transporte. Il en est résulté une véritable fièvre : on s'est mis à construire des usines, à fabriquer, produire à outrance, sans trop se demander... comment et à qui on vendrait ses épingles. Il y a eu surproduction, concurrence et par suite mévente: substantifs nouveaux comme les maux qu'ils désignent. De là des crises périodiques, espacées d'abord, mais qui ont été en augmentant; pour les industriels, des difficultés croissantes pour vendre et surtout pour obtenir des commandes, passer des marchés à longs termes qui leur assurent un peu de sécurité.

Il a fallu beaucoup plus de temps qu'on ne croirait pour bien reconnaître les origines et les causes du mal : surproduction, concurrence, mévente, et pour se rendre compte qu'il fallait viser à organiser rationnellement la production et la vente.

En France, l'agriculture seule a fait quelque chose : ses nombreux syndicats se concentrent et s'étendent. Mais l'industrie, presque rien : quelques comptoirs, quelques syndicats, une *trentaine* en tout. En dehors de là des industries isolées, qui produisent presque au hasard, sans ensemble, et dont les procédés de vente sont rudimentaires.

Hors de France deux procédés surtout, fondés l'un sur l'accaparement, l'autre sur la fédération, ont été imaginés et mis en œuvre : les *trusts* en Amérique, les *cartels* en Allemagne. Les

pools anglais, quoique donnant de bons résultats, font beaucoup moins parler d'eux.

Trusts. — Ce sont les plus connus, surtout depuis un an, à l'occasion des crises financières de New-York et des déclarations du président Roosevelt. Le trust colossal de l'acier est parvenu à un capital de 7 milliards 21 millions de francs. Il est vrai que, depuis, les actions ordinaires ont baissé des deux tiers.

Le trust plus colossal encore de l'Océan paraît avoir échoué ou du moins ne pouvoir atteindre l'envergure rêvée par son principal fondateur, M. Pierpont Morgan.

Le trust divise les esprits et passionne l'opinion publique aux États-Unis. Le président Roosevelt s'en est déclaré adversaire; reste à savoir si la crainte de compromettre sa réélection ne l'amènera pas à battre en retraite. La crainte de l'électeur et la pratique des opinions successives ne sont pas une spécialité de la vieille Europe.

Trust est un mot saxon : il signifie tout d'abord confiance, puis, par extension, gestion, administration. Actuellement il désigne une union de producteurs, allant jusqu'à la constitution par fusion d'une société puissante, capable de dominer le marché et par suite d'imposer des prix et de régler la production. Cette institution est jeune : le plus ancien trust connu, celui du pétrole remonte à 1882.

Le mode de formation des trusts a varié : le mode actuel est le suivant. Un syndicat de financiers se constitue ; puis il donne aux actionnaires des entreprises à unifier soit une partie de ses propres actions, soit des espèces. La fusion des entreprises est tantôt déguisée, tantôt pure et simple.

Il y avait en 1903 aux États-Unis environ *cinq cents* trusts, avec un capital de 50 milliards de francs, mais sujet à d'étranges soubresauts. Il y en a de gros : acier, pétrole, argent, élévateurs et blé, etc.; de petits : porcelaine, tubs. Il a été question de celui des cercueils. Après tout, il meurt environ deux millions de personnes par an dans l'Amérique du Nord.

Les avantages commerciaux et industriels d'une telle concentration sont considérables, en voici quelques-uns.

Avantages commerciaux. — 1° Le trust, achetant d'énormes quantités de matière première, obtient des conditions très favo-

rables; parfois même il pourra la produire lui-même ; 2° le trust ayant des usines partout fait fournir les clients par l'usine la plus voisine : grosse économie de transport; 3° énorme réduction pour les frais de commis voyageurs et de publicité; 4° le trust peut refuser les crédits à trop long terme et les escomptes ruineux; 5° il peut plus facilement organiser des agences pour la vente à l'étranger.

Avantages industriels. — 1° Meilleure division et répartition du travail entre les usines; par là, réduction du personnel et des frais généraux; 2° le trust peut payer des ingénieurs, des inventeurs de vrai talent ; acquérir des brevets ; 3° il est mieux à même de prévoir les variations dans la demande et la vente.

Ces avantages sont tels, qu'il semblerait que les trusts sont une excellente chose, profitant aux producteurs et aux consommateurs. Oui, en théorie. Et cependant, même en théorie, on a fait remarquer avec raison « que les monstres économiques ne sont pas des êtres viables; qu'ils sont destinés à périr tôt ou tard après d'affreuses convulsions ». Il n'y a vraiment qu'un homme de génie qui puisse tenir dans sa main et faire bien marcher pendant longtemps des centaines d'établissements; or partout les hommes de génie sont rares, très rares. En fût-il autrement, il n'est pas bon de réduire tous les chefs d'établissement au rôle de simples contremaîtres.

Mais surtout qu'est-il arrivé en pratique? Que les prix de vente ont été notablement augmentés et que les trusts sont une des grandes causes du renchérissement de la vie aux États-Unis. Comment cela? Parce que le capital de tous les trusts est très supérieur à la valeur réelle des entreprises fusionnées [1]. La plupart, quand ce n'est pas toutes, ne consentent à se vendre, surtout au début, qu'à des prix exagérés. De plus les promoteurs du trust, ses patrons et lanceurs, entendent être grassement commissionnés, et pas en actions du trust uniquement. Dès lors, en dépit des économies réalisées, le trust est contraint d'augmenter les prix de vente, et, du reste, quoi de plus facile ? il a tué toute concurrence.

1. M. du Maroussem, l'homme des enquêtes et des statistiques exactes, l'avait déjà fait ressortir avec chiffres à l'appui, il y a plus de trois ans, bien avant la crise actuelle, pour le trust de l'acier, dont le capital à ce moment n'était pas encore aussi monstrueux que maintenant.

Le trust pourrait profiter à l'intérêt général par une réduction des prix; en fait, c'est exactement le contraire et il est difficile qu'il en soit autrement.

Cartels. — Le cartel, qui se rencontre surtout en Allemagne et en Autriche, présente avec moins d'avantages beaucoup moins d'inconvénients. Le mot cartel nous est venu du grec χάρτης, mais en passant par l'italien, *cartello*, tandis que charte est dérivé directement. Cela ne l'empêche pas d'être tout à fait français : les Allemands le reconnaissent; mais ils l'ont affublé d'un *k* selon leur coutume et d'un second *l*: *kartell.* Mais comment a-t-on été choisir un mot peu usité aujourd'hui et signifiant presque exclusivement défi, provocation, pour désigner une variété spéciale d'association ? On le trouve dans nos bons auteurs du dix-septième et du dix-huitième siècle avec le sens de convention, surtout convention entre belligérants pour l'échange des prisonniers. Il est certain qu'avec la surproduction et la concurrence, les industriels sont devenus de véritables belligérants fort en souci d'échanger leurs marchandises prisonnières dans leurs entrepôts.

Quoi qu'il en soit, pendant que le trust est une fusion dont résulte l'accaparement, le cartel est une fédération qui comporte plusieurs types. Les établissements conservent leur autonomie; chaque industriel demeure maître responsable; sa liberté n'est limitée qu'en ce qui concerne vente et production. Chacun s'engage à ne produire que tant, à ne pas vendre au-dessous de tel prix. Ou bien, et c'est la forme la plus ordinaire, les industriels se bornent à fabriquer, et c'est une société distincte, le *cartel proprement dit*, qui cherche les débouchés, passe les traités, reçoit les commandes, les répartit et fixe les prix.

Plusieurs des avantages industriels des trusts ne se retrouvent pas dans les cartels : ainsi pas d'économies sur le personnel, les frais généraux, ceux de fabrication. Produits meilleurs ici que là. Mais les avantages commerciaux subsistent : économies sur les prix d'achat, de transport, les frais de publicité et de vente, suppression des longs crédits, de l'avilissement, organisation de l'exportation.

Comme tout est possible, des amendes sont infligées aux cartellistes qui violeraient leurs engagements : pour en assurer le recouvrement, chacun remet à l'avance au cartel des billets à ordre en blanc acceptés et signés.

Rien n'est parfait, d'autre part des excès sont toujours à redouter. Les cartels allemands des sucres et des charbons en sont venus à constituer des quasi-monopoles voisins des trusts et à trop hausser les prix. Mais jusqu'à présent c'est une exception.

Aussi les établissements isolés se font-ils de plus en plus rares. En 1890 il y avait en Allemagne cent dix-neuf cartels ; en 1901, plus de trois cents. Plus encore qu'en Amérique le courant entraîne les petites industries comme les grandes : à côté des deux colosses que nous venons de nommer, à côté de la ligue des agriculteurs avec ses deux cent soixante mille adhérents, nous trouvons des cartels pour la colle, les biscuits, les pinceaux, etc.

Si l'on se reporte maintenant à la situation de la France, que nous avons exposée, on peut voir par là combien nos industriels sont en retard. Point de trusts chez nous, heureusement (cependant quelques trusts internationaux pénètrent : pétrole, dynamite, etc.); mais aussi point de cartels sérieux. Nous sommes encore à temps; les tarifs douaniers nous ont protégés; mais la défense commence à faiblir : il faudrait sans plus attendre commencer à nous organiser en profitant de l'expérience des autres.

Et qu'on ne nous dise pas que ce sont là des institutions étrangères qui ne sauraient réussir dans notre pays. Répétons-le : l'agriculture, naguère sans organisation aucune, était déclarée incapable d'en avoir, réfractaire à tout esprit d'association; elle était méprisée par l'industrie. En vingt ans elle s'est organisée, a regagné, puis dépassé l'industrie : ses syndicats feraient mieux encore s'ils avaient un peu plus de ce qui manque le plus en France, la liberté [1].

III. — JARDINS OUVRIERS

Voilà une œuvre littéralement née d'hier. Le point de départ initial est bien de décembre 1889, date de la location du premier jardin par Mme Hervieu, à Sedan; mais ce n'est qu'en 1893 que l'œuvre fut organisée à Sedan, en 1894 à Montreuil-sur-Mer par

1. *Bibliographie.* — *Cartels et trusts*, par Saint-Léon. Paris, Lecoffre. Prix : 2 francs. — *Traduction de l'enquête allemande sur les cartels*, par le même. — *De l'accaparement. Cartels et syndicats allemands*, par E. Laur. Paris, Société anonyme, rue Brunel, 26. — *Les Trusts aux États-Unis*, par P. de Rousiers. Paris, Colin. — *Les Cartels allemands d'agriculture*, par Souchon. Paris, Colin. — *Trusts américains*, par Lafargue. Paris, Giard. Prix : 1 fr. 50.

l'abbé Fourcy ; ce n'est qu'en 1895 qu'on commençait d'en parler et que la grande œuvre de Saint-Étienne fut créée par le R. P. Volpette S. J. Les *Études* du 15 octobre 1896 contiennent un des premiers articles de fond parus sur l'institution.

Eh bien ! cette institution qui n'a pas dix ans de plein exercice a fait parler d'elle dans d'innombrables journaux et revues ; s'est donné une publication : *le Coin de terre et le Foyer* (dirigée par l'abbé Lemire, rue Lhomond, 26, à Paris, 5e), a été l'objet de communications spéciales et de discussions dans six congrès, en a organisé un pour elle seule (Nancy, 1898), enfin, il y a quelques mois, s'est donné le luxe d'un congrès international. Trois évêques y assistaient, nombre d'ecclésiastiques, des membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, des députés, des francs-maçons, des libres penseurs et plusieurs notabilités étrangères.

On a tellement parlé de cette œuvre, devenue une institution de relèvement social, elle est tellement répandue qu'on nous en voudrait d'être long. Au moment même où nous écrivons, on annonce de nouvelles fondations.

Disons donc simplement que cette œuvre est presque complètement nouvelle et que cependant elle est si simple, si indiquée que déjà quelques tentatives avaient eu lieu, et on demeure tout surpris en voyant qu'elles sont demeurées longtemps ou sans réussir, ou sans trouver d'imitateurs, ou enfin déviant complètement du but vrai et primitif (Kiel, Leipzig).

D'autre part, cette institution, qui semblerait devoir être singulièrement étroite et uniforme, fait preuve au contraire d'une souplesse, d'une puissance d'adaptation et aussi d'une fécondité merveilleuse. Elle a donné lieu à bien des créations nouvelles, souvent bien imprévues. Quand le R. P. Volpette me faisait visiter ses premiers jardins, en 1895, on nous aurait fort surpris tous les deux en nous disant qu'il serait bientôt amené à y annexer une briquetterie. Ailleurs ce sont des mutuelles diverses, de petites coopératives, des conférences ou cercles d'études, des cours de culture, des concours de légumes et de fleurs, des écoles de cuisine, des maisons de famille, des jardinets scolaires, des balcons fleuris, etc., etc.

Un type, nous ne disons pas le type, car il y en a plusieurs, c'est l'œuvre de Saint-Étienne. A la fin de 1895, il y avait quatre-

vingt-dix-sept jardins couvrant 4 hectares ; fin 1903, on compte six cent quarante jardins couvrant 26 hectares, fournissant des légumes à quatre mille personnes. On s'est mis à construire des maisonnettes ; en conséquence une briquetterie a été montée, une caisse rurale Raiffeisen-Durand a été organisée, après qu'un capucin en a eu expliqué le fonctionnement. Aux jardins se rattachent encore un dispensaire, un vestiaire, une œuvre de Saint-Régis pour réhabiliter les unions illicites, des cours de catéchisme, un cercle d'études, une bibliothèque, un bureau de consultation, un de placement, un atelier d'assistance par le travail.

Ces jardins pourraient s'appeler les *jardins unis* de Saint-Étienne, car ils ont une organisation fédérale et autonome. Chaque pièce de terre est administrée par un conseil particulier, élu pour trois ans. Au-dessus est un conseil général. Le président de l'union, le P. Volpette, n'a que voix consultative. A l'origine, alors qu'il réunissait en sa personne les trois pouvoirs, il rédigea une constitution en quatre articles, laquelle depuis bientôt dix ans n'a encore subi ni revision, ni acte additionnel. On peut même dire que les conseillers fédéraux se montrent plus sévères pour l'observation des quatre articles, y compris celui qui prohibe le travail du dimanche, que ne l'aurait été le fondateur.

Des protestants, des libres penseurs, des socialistes notoires ont reçu des jardins parce qu'ils avaient beaucoup d'enfants. Le factotum du fondateur est un socialiste teinté d'anarchisme, choisi parce qu'il est très infirme et a beaucoup d'enfants.

La place me manque pour signaler bien d'autres types que celui de Saint-Étienne ; par exemple, celui de *Grenoble*, sur lequel nous recevons à l'instant de nouveaux documents et des chiffres relatifs au premier semestre de 1904; le type confessionnel de *Montreuil*; les dix-huit groupes de *Fourmies* (en tout quatre cent vingt-trois jardins organisés depuis peu de temps par l'abbé Gruson, curé de Fourmies); les divers types municipaux, les types à location, etc., etc. Certains jardins ont un règlement en cinquante-six articles : on est loin de la charte stéphanoise.

En résumé, à Nancy, en 1898, on relevait un total de quarante-sept œuvres et plus de deux mille jardins. En 1903, cent trente-quatre œuvres, six mille cinq cent quatre-vingt-douze jardins,

couvrant 269 hectares; environ quarante mille personnes assistées.

Il ne faut cependant pas croire que tout se passe aussi bien, aussi facilement que les chiffres pourraient le faire croire. Dans plus d'un endroit on s'est heurté à une grande défiance : « J'ai été quinze mois avant de pouvoir causer à cœur ouvert avec un seul de mes tenanciers, écrit un fondateur. Il y a une muraille de chêne entre l'ouvrier et le bourgeois. » Ailleurs nous constatons ralentissement, recul, six disparitions au moins.

Les jardins ouvriers se sont étendus à l'étranger : Belgique, Hollande, Suisse, Allemagne et même États-Unis où, comme de coutume, on s'est mis de suite à faire grand. Mais parler de ces extensions exigerait un nouveau chapitre et nous avons déjà été trop long[1].

IV. — PATRONS DU NORD

Les *Patrons chrétiens du Nord* ont été reçus en audience au Vatican, le 8 février dernier, après avoir entendu la messe de Sa Sainteté. Un mois auparavant ils avaient fait parvenir au Souverain Pontife un mémoire contenant l'historique et l'état présent de leur association et de leurs œuvres. Ce mémoire a été publié en brochure avec le récit de l'audience, le texte de l'adresse lue par M. Féron-Vrau (communiqué huit jours avant au pape) et le fac-similé de la réponse écrite de Pie X.

Des mémoires de ce genre sont très utiles pour conserver le souvenir de ce qui s'est fait ou a été tenté et pour provoquer l'admiration et, quand cela est possible, l'imitation. Voilà pourquoi on aimera à en lire un très bref résumé.

L'association. — Vers 1876, des réunions de patrons commencèrent, puis languirent. Le 15 août 1884, à la suite d'une retraite spirituelle au Château-Blanc, une association fut formée sous le nom d'*Association catholique des patrons du nord de la France*, ce qui n'implique nullement qu'il n'y ait pas dans le Nord d'autres patrons chrétiens. L'association a grandi, fonctionné; elle a

1. *Bibliographie.* — *Les Jardins ouvriers*, par Louis Rivière. Paris, Lecoffre, 1904. Prix : 2 francs. — *Les Jardins ouvriers*, par J.-B. Piollet. Lille, rue d'Angleterre, 15. Prix : 25 centimes. — Idem, par l'abbé Fontan. Lyon, Vitte. Prix : 40 centimes. — *Compte rendu du congrès de Nancy*. Nancy, Gérardin. Prix : 1 franc. — Idem du congrès de 1903. Paris, rue Lhomond, 26. Prix : 5 francs. — Le Bulletin *le Coin de terre et le Foyer* (même adresse) envoie brochures et renseignements.

connu la persécution judiciaire (1892), organisé des congrès. Depuis 1893 elle publie un bulletin bimestriel : *Conférences d'études sociales de Notre-Dame du Haut-Mont.*

La seule ambition des patrons chrétiens est de suivre les enseinements du Saint-Siège, en se consacrant aux œuvres énumérées par l'encyclique *Rerum novarum* et, selon les termes de cette même encyclique, « de resserrer l'union des deux classes... en attendant principalement le salut d'une abondante effusion de charité ».

Œuvres. — Elles se rangent sous neuf chefs principaux :

1° *Profession :* Corporation de Saint-Nicolas (fondée à Lille en 1885); syndicats mixtes de Roubaix, Fourmies et Tourcoing (1889), Armentières (1899). En tout sept mille cinq cent quarante-quatre membres ouvriers ou ouvrières. Plusieurs autres œuvres d'usines.

2° *Enseignement :* Les patrons ont plus spécialement concouru à la fondation de l'« École des hautes études industrielles » (Lille, 1885); l'« École industrielle de Tourcoing » (1889); l'« Institut technique roubaisien (1895); l'« Institut catholique d'arts et métiers de Lille » (1897); écoles et cours industriels divers; écoles ménagères; comités d'études sociales pour les ouvriers et les employés à Roubaix (1893), et Tourcoing (1897); Bulletin hebdomadaire.

3° *Prévoyance, économie, habitation :* Caisse d'épargne (Lille, 1890); caisse dotale (Armentières, 1900); Société immobilière (Tourcoing, 1892) ayant, en 1903, 365 000 francs placés, soixante-treize maisons construites; six sociétés de secours mutuels principales fondées entre 1888 et 1902 et d'autres secondaires; Syndicat du Nord, caisse d'assurance mutuelle contre les accidents (1897) : en 1903, capitaux assurés : 36 millions; cotisations reçues : 260 000 francs. — Retraites et pensions. — Boulangerie coopérative l'*Union* (Roubaix, 1892) : en 1903, elle a vendu 7 millions de kilogrammes de pain et distribué 327 000 francs de remises; autre boulangerie à Tourcoing (cinq mille clients); une troisième vient de disparaître à Armentières, après trente-six ans d'existence. — Économats et sociétés de consommation diverses; trois sociétés de logements ouvriers (Tourcoing, 1891; Roubaix, 1894; Lille, 1901).

4° *Assistance :* Œuvres de secours pour les soldats, les naissances, mariages, maladies, vieillesse et décès, insuffisance de salaire, loyers, jardins, prêts gratuits. Les caisses de chômage n'ont pas réussi.

5° *Récréations et moralité :* Cercles, sociétés de jeux. — Dots d'honneur (mariage, entrée en religion); primes d'honneur (vieilles filles), Lille, 1890. — Section de décorés et médaillés; jubilaires.

6° *Vie chrétienne :* La dévotion à la sainte Vierge est fort en honneur dans les syndicats et les usines des patrons chrétiens et la Confrérie de Notre-Dame-de-l'Usine compte plusieurs centaines de membres. Beaucoup participent à la communion réparatrice mensuelle; l'instruction religieuse est répandue et facilitée. Des chapelles existent dans plusieurs usines. Des retraites spirituelles sont offertes et toutes les facilités sont données pour y assister.

L'énumération des œuvres religieuses est nécessairement brève et leurs résultats se traduisent difficilement en chiffres. Elles n'en sont pas moins les plus importantes de toutes, car ce sont elles qui ont inspiré et vivifié toutes les autres œuvres et les résultats apostoliques en ont été considérables.

On s'explique après cela que le Saint-Père ait pu répondre : « Vous nous consolez par l'espérance que nous avons que votre exemple sera un enseignement et un stimulant. »

V. — LÉGISLATION SOCIALE

Le bilan législatif en matière économique et sociale depuis plus d'un an est facile à dresser : une loi, une seule.

Et cependant tant de projets, dont quelques-uns sérieux et utiles, ont été déposés; tant d'autres dorment dans les oubliettes; tant d'intérêts sont en souffrance! Et la grosse et redoutable loi sur l'assistance votée par la Chambre depuis quatorze mois; et la revision de la loi de 1884 sur les syndicats; et les projets de loi sur le bien de famille, sur l'insaisissabilité des salaires! Que d'abus s'éternisent, que de souffrances et d'injustices auxquelles il serait facile de mettre un terme! On sait à quoi s'occupent surtout nos gouvernants, à s'efforcer de détruire le catholicisme. Ils ne détiennent le pouvoir que pour cela.

Cette loi unique est celle du 14 mars 1904, sur les *bureaux de placement*[1].

Il y a cinquante ans et plus que la question a été soulevée et des abus criants constatés ; *dix-huit ans* que nos Assemblées s'occupent de cette loi ; *sept ans* que les Chambres jouent au volant avec elle : votée le 9 avril 1897, elle a été modifiée par le Sénat le 18 février 1898 ; modifiée par la Chambre le 29 novembre 1900 ; modifiée par le Sénat le 30 janvier 1902 ; modifiée par la Chambre le 3 novembre 1903 ; modifiée par le Sénat le 28 janvier 1904.

On ne connaît pas assez cette déplorable stérilité du régime parlementaire. Et on peut être sûr que rien ne serait encore fait, que cette loi serait encore ajournée comme le sont d'autres plus importantes, sans les sanglantes bagarres qui ont eu lieu à la Bourse du Travail de Paris le 29 octobre dernier.

On peut à première vue considérer cette question des bureaux de placement comme secondaire et s'étonner de l'importance qu'elle a prise ; mais l'étonnement cesse quand on prend connaissance des débats parlementaires, des faits exposés et prouvés, notamment par MM. G. Berry et J. Coutant, et qu'on doit reconnaître qu'il y a là une effroyable exploitation de la misère et du chômage.

Nous renvoyons aux comptes rendus de la Chambre et au *Bulletin de l'Office du travail* et nous en retiendrons seulement ceci : le gain avoué (ne pas lire avouable) des bureaux de placement, à Paris seulement, arrivait ces derniers temps à 7 *millions*, prélevés exclusivement sur les salaires des ouvriers. Et ce chiffre est certainement bien dépassé dans la réalité. Pour en arriver là on ne recule pas devant les plus odieuses manœuvres.

En 1893 (il y a onze ans), le ministre du commerce d'alors en ayant eu connaissance disait : « Il y a là des *infamies* dont la disparition s'impose *à bref délai.* »

Le bref délai sous le régime parlementaire !

A l'étranger, en Allemagne notamment, on trouve des bureaux gratuits merveilleusement organisés. Mais c'est qu'on a compris que, dans certains cas, la protection légale des faibles s'impose,

1. Elle a déjà été signalée dans les *Études*, avril 1901, t. LXXXVII, p. 258.

et en conséquence les bureaux payants ont été absolument prohibés.

Le Sénat français n'a pas voulu comprendre : il n'a même pas craint de se glorifier par la bouche de son rapporteur d'être toujours obstinément attaché au principe du *laissez faire*.

Le perpétuel désaccord entre les deux Chambres a porté principalement sur la question de la suppression (facultative ou obligatoire) des bureaux de placement payants et sur la question de l'indemnité. En 1903, la Chambre votait une fois de plus la suppression obligatoire par quatre cent quatre-vingt-seize voix contre seize.

Le Sénat une fois de plus l'a repoussée ; mais il s'est décidé à admettre la suppression facultative. Puis il a adopté un amendement proposé par le général Mercier, mettant les frais de placement touchés dans les bureaux payants à la charge des patrons.

Ainsi que l'a constaté M. Millerand dans son discours du 17 mars, c'est cet amendement, dû à un conservateur, qui, avec le désir d'en finir, a décidé la Chambre à voter la loi sans nouvelles modifications. Cet amendement en effet ne sera pas aussi facile à tourner, du moins complètement, que l'ont prétendu les socialistes qui l'ont combattu par haine de son auteur.

La suppression facultative dépend des conseils municipaux, qui ne peuvent la prononcer que moyennant une indemnité. Celle-ci est à la charge exclusive de la commune : la Chambre aurait voulu un concours de la part de l'État et des départements.

Les bureaux clandestins sont prohibés, toute facilité est donnée pour les bureaux gratuits, municipaux, syndicaux ou mutualistes.

Journée légale. — La dernière échéance prévue par la loi du 27 mars 1900 est arrivée le 30 mars dernier : la journée légale du travail pour les femmes et les enfants est ramenée à la durée de dix heures.

Convention franco-italienne du travail signée le 15 avril 1904. Elle règle des questions de caisse d'épargne, de transfert de versements d'un pays dans l'autre et de retraites de vieillesse. La partie relative à ces retraites manque de clarté [1].

1. *Bibliographie.* — Nous avons déjà ci-dessus indiqué un certain nombre

Terminons par une citation de M. Raoul Jay (*la Protection légale des travailleurs*) : « La protection légale doit grandement améliorer le sort des travailleurs. Mais le christianisme seul peut donner la solution complète de la question sociale. »

On ne saurait mieux dire.

Charles AUZIAS-TURENNE.

d'ouvrages à consulter. On nous permettra d'en signaler de même encore quelques-uns relatifs à des questions que nous n'avons pu aborder : *La Protection légale des travailleurs*, par Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris. Paris, Larose, 1904. Prix : 3 fr. 50. Nous nous proposons de reparler de ce volume qui est vraiment remarquable. Les commodes maximes du « laissez faire » n'ont pas perdu tout crédit ; beaucoup de gens ne veulent pas encore comprendre que, pour commencer, l'intervention de la loi est souvent indispensable. — *Le Monde socialiste*, par Léon de Seilhac. Paris, Lecoffre, 1904. Prix : 3 fr. 50. — *Les Associations agricoles en Belgique*, par Max Turmann. Paris, Lecoffre, 1904. Prix : 3 fr. 50. — *Tracts de l'Action populaire*. Lille, rue d'Angleterre, 15. Prix : 25 centimes ; les vingt-quatre, 5 francs. Il en a été parlé dans les *Études* du 25 avril 1903. — *Annuaire de l'Action populaire*. 1904. Même adresse et Lyon, Vitte. Prix : 1 fr. 50 ; franco, 2 fr. 65. — Collection de *Brochures sociales* à 1 franc l'une. Paris, bureaux de l'*Association catholique*, rue de l'Abbaye, 14. — *Le Travail de la femme*, mensuel. Lyon, rue Saint-Jean, 34. Prix : 3 francs. — *Les Coopératives de consommation*, par Gide. Paris, Colin, 1904. Prix : 2 fr. 50. — *La Coopération* par H. Valleroux. Paris, Lecoffre, 1904. Prix : 2 francs. — *Bulletin des Caisses rurales*, mensuel. Lyon, avenue de Saxe, 97. C'est l'organe de l'*Union des Caisses*, dirigée par l'infatigable et admirable M. Louis Durand. — *Les Conditions du travail de la femme*, par Mme Brunhes, articles remarquables, publiés dans *la Quinzaine* des 1er et 16 mars 1904. L'auteur va publier un ouvrage : *l'Exploitation de la femme* (Paris, Perrin). On ne se doute pas des misères morales et physiques que révèle Mme Brunhes, non plus que de la difficulté de la solution des problèmes qui se posent. On ne se doute guère que, présentement, le travail à domicile aboutit le plus souvent au *sweating system*.

REVUE DES LIVRES

LITTÉRATURE

La Bretagne qui chante, par Louis Tiercelin. Paris, A. Lemerre, 1903. In-12, 251 pages. Prix : 3 francs.

Un des poèmes du nouveau recueil de M. Tiercelin a pour titre : *Bretagne est Poésie.* Si quelqu'un doutait de ce fier axiome, qu'il lise le poème et le recueil tout entier. M. Tiercelin n'y chante que la Bretagne ; et toute la Bretagne y chante avec lui ; tant et si bien, qu'on le croit sur parole quand il dit :

> ... De ces deux amours : Poésie et Bretagne,
> J'ai fait toute ma vie et rempli tout mon cœur (p. 150).

Le premier tiers du livre chante ou raconte des souvenirs bretons, des fêtes, des deuils intimes, en des pages illuminées de sourires ou mouillées de larmes.

Après ces coups d'archet, le poète s'élève et s'en va célébrant les héros du pays, depuis messire du Guesclin jusqu'au vaillant Paul Henry ; et les autres illustres personnages d'Armor, à commencer par la bonne Duchesse « en sabots ». Comme elle est gracieuse, mélancolique, chrétienne, bretonne, la chanson de la duchesse Anne devenue reine, mais, qui veut revoir sa Breiz-Izel, sa Bretagne chérie.

> J'irai dans l'église, aux lueurs des cierges,
> Aux accords de l'orgue, au son des bourdons,
> Vénérer nos saints et nos bonnes Vierges ;
> Je reste dévote à nos vieux Pardons.
> Et je leur dirai mes regrets, mes craintes,
> Et parmi les fleurs, et dans les flambeaux,
> Ils me souriront, nos saints et nos saintes,
> Ayant reconnu mes petits sabots (p. 47).

Combien d'autres figures bretonnes défilent aux accents variés du poète de *la Bretagne qui chante* ! Chateaubriand, Yan d'Argent, Arthur de la Borderie, Édouard Turquety, Brizeux, l'Homère rustique et raffiné des *Bretons*...

Viennent ensuite les saints qui peuplent le paradis et les églises de Bretagne; d'abord Monsieur saint Yves, l'avocat des pauvres gens et même le bon Salaün, du Folgoat, avec son lis blanc comme neige :

Sur les lèvres du saint le lis avait fleuri (p. 184).

Le recueil se continue par des *Chansons de Bretagne* ; il s'achève par des airs de biniou, je veux dire par des poèmes en la vieille langue d'Armor. M. Tiercelin parle celte et français tour à tour, comme son maître Brizeux : car le virtuose, directeur de *l'Hermine*, est, comme Brizeux, fidèle à la vieille école et à la bonne prosodie de France; ses strophes sont rimées avec soin, limées avec amour.

Je ne lui veux faire qu'une chicane, où la littérature n'a que fort peu de chose à voir. M. Tiercelin aime la ville de Rennes, sa patrie, et certes il a raison. Toutefois la ville de Rennes a eu le tort, voilà une douzaine d'années, de couler en bronze un jacobin vulgaire, tailleur de son métier et dont le hasard de la Révolution fit un maire à l'époque de la Terreur. C'est un des pauvres personnages, dont la malfaisante nullité encombre les places, les rues, les almanachs de la troisième république. Je me demande comment le poète de *la Bretagne qui chante* s'est laissé entraîner par deux fois à chanter ce « grand citoyen », dont la Bretagne n'a aucun droit de s'enorgueillir.

Je regrette qu'avant de chanter, il n'ait pas lu, soit *la Légende et l'Histoire* de Leperdit, par M. Albert Macé, soit *les Légendes révolutionnaires*, de M. Edmond Biré; il aurait vu que le roman du tailleur Leperdit, inventé par Souvestre, puis façonné par Michelet, n'a rien de commun avec l'histoire et que Leperdit n'a rien de commun avec un héros, digne du bronze ou de la poésie. Cet homme qui, pendant cinq mois, « laissa le sang couler à flots dans sa ville » de Rennes, n'a point sauvé Rennes des griffes sanglantes de Carrier; au lieu de dire au peuple : « Je vous apporte ma vie ! » il fit charger le peuple par des chasseurs à cheval. Cet acquéreur de biens nationaux, loin d'être un « homme de fer » en face de l'empereur, se plia très humblement aux pieds de l'empereur, puis aux genoux du roi, puis derechef aux pieds de l'empereur. Pauvre homme de fer!

M. Tiercelin chante le prétendu héros en belles strophes;

mais ses vers seraient plus beaux, s'ils disaient tout à fait vrai. *Rien n'est beau que le vrai...* Victor Delaporte.

Les Poèmes de Taldir (*Barzaz Taldir ab Herninn*). 2e édition augmentée; texte breton et traduction française. Paris, Champion, 1903. In-12, xxvii-426 pages. Prix : 3 fr. 50.

Taldir, c'est le barde François Jaffrennou, qui est, lisons-nous dans la préface du volume, « le type sobre, discret et fin du montagnard cornouaillais » (p. viii). Je regrette la préface, ou plutôt les préfaces, dont les deux auteurs, MM. Le Braz et Le Goffic se réclament de Renan ; où l'on attaque la noblesse de Bretagne (p. xvii); où l'on définit les trente années de république que nous venons de vivre, « trente années de patience, de sagesse et de modération » (p. xviii) : bref un régime idéal, sous lequel M. Le Goffic a l'heur de couler des jours tissés d'or et de soie. Du reste, il affirme qu'au doux pays de Bretagne, « il n'y a pas de pauvres » (p. xix); juste au moment où des milliers de Bretons meurent de faim sur les côtes d'Armor, et où d'autres Bretons, compatriotes de Taldir, s'en vont par centaines, au Canada, chercher du pain, du travail et la liberté.

Les poèmes de Taldir valent incomparablement mieux que la prose des *intellectuels* « libres esprits » (p. xxvii), qui se chargent de nous les présenter. Le recueil s'ouvre par le chant déjà connu : *Bro goz ma Zadou*, Vieux pays de mes pères ! et par ces jolies strophes de *Ma Harpe* :

Ma harpe a sept cordes, sept cordes faites de crin blanc.
La première est à Dieu, Maître des cieux et de la terre,
La seconde est à la Vierge, Mère de Dieu et notre Mère,
Sur la troisième, je chante la Bretagne, sa langue, ses mœurs et sa foi...

Le recueil, dans son ensemble, pourrait s'intituler : Foi et Bretagne. La poésie vraie, chrétienne, simple, forte, plaintive y abonde, y déborde. L'inspiration rappelle les coups d'aile des mouettes et des courlis, plutôt que les envolées des aigles ; mais on ne voit guère d'aigles en Bretagne. Le barde chante le roi Arthur, Noménoé, saint Guenolé, les morts, le cimetière, les Chouans, la lune, les combats contre l'Anglais ou contre les oppresseurs, et le cidre, ce « remède qui met la joie dans le

cœur » (p. 82). Puis sainte Anne, les corrigans, les « larges braies et les vestes courtes », les menhirs, la mer bleue... ; c'est toute la lyre bretonne; et tout cela rayonne de fraîcheur, d'entrain, de vaillance, de dévouement à la *Breiz-Izel.*

Sur les cent cinquante pièces du volume, j'en retrancherais seulement quatre ou cinq, pour que le volume pût être mis entre toutes les mains, bretonnes et autres. Il faudrait biffer d'abord le poème où Taldir nomme, avec des égards qui ne leur sont point dus, Renan l'apostat et son malheureux acolyte Narcisse Quellien. Quand on chante la plus grande Armor, on doit oublier ces noms-là, et négliger les Bretons qui sont la honte de leur pays.

Après avoir salué « Renan le philosophe en sa sagesse celtique » (p. 338), un barde chrétien est aussi mal venu à déclarer — même en prose — que la royauté française a, de Louis XIV à 1789, « asservi et abruti, en Bretagne, nobles, prêtres, avocats et fonctionnaires... » (p. 412). Passe encore pour les bourgeois fonctionnaires, qui n'étaient pas bretons; mais la Bretagne *abrutie* n'a point vu naître un Renan ; et j'ai appris du bon Breton François Rio, que les mots de *droit* et de *liberté* étaient, en ce temps-là, inscrits sur le gonfanon des gentilshommes bretons. Taldir ignore un peu l'histoire de son vieux pays. La Bretagne des dix-septième et dix-huitième siècles a produit des hommes qu'il pourrait chanter au vingtième siècle, de bon cœur et à pleine voix, sur l'air de *Bro goz ma Zadou.*

Victor Delaporte.

Sous les Pins, par Adolphe Poisson, membre de la Société royale du Canada. Montréal, Beauchemin, 1902. In-8, 338 pages.

Peut-on rimer et chanter là-bas, sous les pins qui ombragent les larges rives de Saint-Laurent, comme cela se fait dans « les prés fleuris qu'arrose la Seine » ? M. Adolphe Poisson le croit; et après l'avoir lu, nous le croyons aussi. Il chante, en bons vers *de chez nous*, sa terre natale de la Nouvelle-France, la foi de son baptême, les souvenirs graves ou joyeux de sa vie, et les vieux héros du Canada, lui qui est, dit-il,

Anglais par le devoir, français par l'espérance,
Autant que par le souvenir (p. 125).

Il célèbre aussi divers personnages de la France moderne, que l'éloignement lui fait voir en beau, mais qui ont pour nous une tout autre physionomie ; par exemple, celui qu'il nomme le « puissant Gambetta », dont le verbe retentissait

Pour gonfler tous les cœurs d'un souffle d'espérance (p. 148).

L'excellent poète ignore que le tribun a soufflé surtout la haine religieuse et la guerre contre l'Église. Nous aimons mieux entendre l'auteur de *Sous les Pins* chanter le vaillant évêque, Mgr de Laval, et le hardi marin Jacques Cartier,

Qui pouvait dire au roi : « Je n'ai pas fait la guerre ;
Pourtant, sire, aujourd'hui, tout un monde est à vous » (p. 169) ;

ou encore Champlain, qui, des forts de Québec aux bords de l'Erié, promena

L'antique fleur de lis, l'orgueil de ses drapeaux (p. 219).

Voilà les grands hommes dont la vieille France est toujours fière; les strophes vibrantes du poète d'outre-mer qui les chante, nous émeuvent par delà les océans; et nous lisons avec bonheur, sous nos tilleuls et nos ormes de France, les poèmes vraiment français, que leur auteur a médités sous les pins d'Arthabaska.

Victor Delaporte.

Souvenirs poétiques de La Chapelle-Saint-Mesmin. Orléans, G. Séjourné, 1903. In-12, 223 pages.

Parmi les chrétiennes maisons d'éducation de France, il en est qui ont une histoire, une littérature, de grands noms à citer, voire même des souvenirs poétiques. La Chapelle-Saint-Mesmin est de ce nombre; et son directeur des études a moissonné une jolie gerbe de poèmes, qui méritent d'être connus par delà les murs de la célèbre maison. Le volume contient trois recueils :

1° Souvenirs des fêtes religieuses;

2° Souvenirs des fêtes musicales ;

3° Souvenirs des séances littéraires.

Les deux premiers rappellent des journées locales, des dates ou des célébrités orléanaises, y compris, bien entendu, la glorieuse Pucelle d'Orléans. La troisième partie offre un intérêt plus

général; et la littérature s'y élève au-dessus des cantiques, cantates et chansons.

Nous y retrouvons les scènes *Au Prétoire*, dont les *Études* ont fait l'éloge; on y rencontre également plusieurs morceaux de même facture, d'égale valeur, qui nous semblent bien des œuvres de la même main, encore bien qu'elles ne soient signées d'aucun nom; leur allure trahit leur parenté. Nous soulignons entre autres : *Bossuet à l'hôtel de Rambouillet*, *l'Éloquence païenne et l'éloquence chrétienne*, *la Mort du duc de Bourgogne*, et particulièrement la charmante histoire de *Bossuet procureur de Navarre*. Cela se passe pendant la Fronde; et Bossuet, pendant ces tristes jours, devait, en sa qualité de procureur,

Présider au marché, veiller à la cuisine :
Quelle tâche pour lui par un temps de famine !
On apprend peu sans doute avec saint Augustin
Le secret d'ordonner le plus simple festin;
Savoir tout saint Thomas et tout saint Chrysostome,
Est-ce bien ce qu'il faut pour faire un économe ?

Pourtant, le jeune procureur s'acquittait de sa charge avec honneur; il avait même prévenu la disette; en effet,

Quatre sacs de farine, achetés en cachette
Et jusque dans sa chambre apportés sans témoin,
Sous des in-folio reposaient dans un coin...

Bossuet sauva ses quatre sacs, en haranguant le peuple de Paris frondeur et affamé. Lisez sa harangue et voyez comme il fut habile; éloquent, il l'était depuis son enfance.

Ce récit et les autres dont nous avons donné le titre, sont l'œuvre, croyons-nous, de M. l'abbé A. Mouchard, directeur des études de La Chapelle-Saint-Mesmin et de la *Revue de l'enseignement chrétien*. Nous n'exprimons qu'un regret: il n'y a guère qu'une demi-douzaine de ses poèmes dans le livre des *Souvenirs*. L'auteur de *Bossuet procureur de Navarre* comblera, espérons-le, cette lacune. Victor Delaporte.

SCIENCES

Instructions météorologiques, par A. Angot. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 1 volume in-8, vi-163 pages. Prix: 4 fr. 50.

En publiant la quatrième édition de ses *Instructions météoro-*

logiques M. Angot les a enrichies de compléments d'un grand intérêt, entre autres : procédés simples et précis pour photographier les nuages et les éclairs, instructions pour les observations en mer et pour celles qui doivent être comprises dans le programme des voyages d'exploration.

Cet excellent ouvrage permettra aux observateurs, dont le nombre va sans cesse en croissant, de réunir des documents vraiment utiles. « Il y a un demi siècle, dit excellemment M. Angot, alors que les données les plus importantes manquaient encore pour bien des pays, on pouvait, faute de mieux, se contenter d'observations médiocres : elles seraient aujourd'hui plus nuisibles qu'utiles. Les progrès réalisés dans les études de physique du globe ne permettent plus de se contenter d'à peu près ; la rigueur dans les méthodes, la précision dans les observations sont devenues aussi nécessaires en météorologie que dans les autres sciences physiques. »

Joseph de Joannis.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS ACTUELLES

I. Mgr Jean Kleiser. — **Internationaler Marianischer Congress ; Congress-Bericht.** *Compte rendu de la section allemande du Congrès marial de Fribourg.* Fribourg-en-Suisse, librairie du bienheureux Canisius, 1903. In-8, xlviii-674 pages. Prix : 6 francs.

II. J.-B. Mehler. — **Bericht ueber den allgemeinen Sodalentag in Freiburg.** *Compte rendu de la « journée des Congrégations » à Fribourg.* Ratisbonne, 1903. In-18, 124 pages.

I. Au Congrès marial de Fribourg (cf. *Études,* 5 octobre 1902), les bureaux d'étude étaient répartis par langues et par nations. Le compte rendu de la section française, publié par les soins de Mgr Bauron, a paru en mars 1903 ; il est en deux volumes et contient cent cinq mémoires, outre l'histoire du Congrès. Quelques mois plus tard, Mgr Kleiser, de Fribourg, éditait le compte rendu de la section allemande : une introduction historique et cinquante-trois rapports.

Les deux volumes français et le volume allemand ont de commun : une partie de l'histoire du Congrès; l'étude de S. A. R. le prince Max de Saxe sur *le Culte de la sainte Vierge dans la liturgie grecque*, publiée ici sous sa forme originale, là en traduction française; le discours de M. l'abbé Coubé sur *Marie reine de l'univers*, qui a obtenu l'honneur bien mérité d'une traduction allemande. Ces quelques pièces mises à part, les deux publications donnent, chacune de leur côté, des mémoires originaux.

Mais, de part et d'autre, on se rencontre dans l'étude de diverses questions, qui sont présentement à l'ordre du jour dans la théologie mariale ou dans l'ascétisme. Ainsi, nous retrouvons dans ce volume : *Marie dans les encycliques de Léon XIII*, par M. J.-H. Schütz, de Cologne, auteur d'une toute récente *Summa mariana* ; *les Fondements théologiques de la définibilité de l'Assomption*, par M. Gfœllner, de Linz ; *la Médiation universelle de Marie dans la distribution des grâces*, par M. F.-X. Fuchs, de Metten ; *Essence et fondement de la vraie dévotion à Marie, d'après le bienheureux Grignion de Montfort*, par M. A.-M. Obermeier, de Ratisbonne ; *la Vraie Dévotion à Marie, dans l'esprit du bienheureux Grignion de Montfort*, par M. J.-M. Schneider, du canton de Thurgovie.

II. Parmi les traits caractéristiques du culte de Marie en Allemagne, il faut remarquer le développement des congrégations de la Sainte-Vierge. Evidemment, cette forme de groupement en vue de la piété et de l'action religieuse tient une place importante dans l'admirable organisation des catholiques allemands. On s'en rend compte en parcourant la quatrième partie du volume, intitulée *l'Apostolat des congrégations,* ou en feuilletant les monographies sur le culte de Notre-Dame dans vingt-deux diocèses de langue allemande, ou même en rencontrant, dans divers mémoires qui ne traitent pas directement ce sujet, la mention des congrégations.

Rien de plus vivant que ces associations, auxquelles sont fiers de donner leurs noms non seulement les jeunes gens et les étudiants, mais des hommes connus et influents. Et, lorsqu'ils se rencontrent en nombre, directeurs et congréganistes de toutes les parties de l'Allemagne se réunissent pour prier ensemble, écouter quelques cordiales allocutions, échanger des idées, et prendre des résolutions pour rendre leur action de plus en plus étendue et féconde. C'est ce qu'on appelle faire un *Sodalentag*, une « journée des Congrégations ». Ainsi, on profita du Congrès de Fribourg pour organiser un *Sodalentag.* Huit jours plus tard, on en faisait un second à Mannheim, où se tenait, en 1902, le Congrès général des catholiques allemands. M. Mehler rend compte de ces deux journées dans une intéressante et suggestive brochure, qui se termine par ce cri de ralliement : « Au revoir, en 1903, dans la sainte Cologne ! »

C'est à donner envie d'ajouter : « Et à Rome, en 1904 ! » Si, au congrès mondial de décembre, on avait pu joindre quelque chose comme un *Weltsodalentag*!... Mais on ne peut ajouter à un programme de fêtes bien chargé déjà, et il n'y a pas lieu d'insister sur ce beau rêve. Ce qu'on peut espérer, c'est qu'au congrès de Rome, et aussi à l'exposition des œuvres mariales, les congrégations tiennent une belle place ; que des délégués, des directeurs surtout, des congrégations de tous pays, se rencontrent et mettent en commun leurs idées et leur zèle ; et que l'année jubilaire donne un nouvel essor à une forme de la piété envers Marie si autorisée dans l'Église et si féconde en fruits de vie chrétienne.

René-Marie de La Broise.

J. Fontaine. — **La Crise scolaire et religieuse en France.** Paris, Retaux, 1903. In-16, 124 pages. Prix : 75 centimes.

Cet opuscule est, hélas ! d'une poignante actualité. L'auteur, fidèle au titre qu'il a choisi, traite successivement du *péril protestant* et du *mensonge scolaire.* Il établit d'abord, pièces en main, le danger doctrinal que certaines idées, imprégnées de rationalisme protestant, font courir aux catholiques français, trop faciles à accueillir sans contrôle des maximes où le vrai et le faux sont habilement dosés. Il démasque ensuite l'hypocrisie qui se cache sous la

formule en vogue des laïcisateurs : enseignement gratuit, neutre et obligatoire. M. Ferdinand Buisson a été l'un des principaux initiateurs de ce double mouvement · M. FONTAINE a donc été bien inspiré en consacrant une étude spéciale à ce redoutable protagoniste du drame où se joue l'avenir religieux de la France catholique. M. Fontaine a fait depuis longtemps preuve d'un courage intelligent lorsqu'il a, le premier, signalé les « infiltrations kantiennes et protestantes » et s'est efforcé d'aveugler ces voies d'eau si périlleuses pour le vaisseau qui porte les destinées de l'Église de France. La brochure, alerte et bien documentée que nous annonçons, est un nouveau service rendu à la même cause.

Gaston SORTAIS.

Jacques DEBOUT. — **Nouvelles semailles : Marc Sangnier et le « Sillon »**. Paris, Beauchesne.

Très différent des œuvres de préservation et de protection, le *Sillon*, dont M. DEBOUT nous raconte les humbles débuts et les grandes journées, cherche à développer chez les travailleurs chrétiens l'esprit d'apostolat et le sens social. Ainsi préparée dans les « Cercles d'études », cette élite populaire peut, au moyen des syndicats et des « Instituts populaires », faire pénétrer dans la masse ouvrière les idées et les mœurs qui la relèveront.

Écrit avec entrain, ce livre met bien en lumière le caractère original et personnel du *Sillon*. D'ailleurs, l'auteur a pris sa part du labeur qu'il décrit, il a été acteur avant d'être historien : c'est dire qu'il a bien mérité deux fois.

J. V.

Comte d'HAUSSONVILLE. — **Varia**. Paris, Calmann-Lévy, 1904. In-12, XII-404 pages. Prix : 3 fr. 50.

Varia est le titre d'un périodique irrégulier que faisait paraître, vers la fin de l'Empire, l'opposition libérale. M. d'HAUSSONVILLE a repris ce titre, en souvenir de son père.

Des articles et conférences de l'académicien, qui ont eu un légitime retentissement, se retrouvent dans ce volume. On sera certainement heureux d'y relire une appréciation sincère de l'œuvre de Le Play, de Ferry, de Thiers, et surtout la discussion où fut entraîné M. d'Haussonville par *l'Étape* de Bourget, les plaintes de Lavisse sur l'éducation de son temps et les réflexions de Lemaître sur la *République intégrale*.

Tout le monde sait avec quelle cordialité l'auteur s'est occupé des misères et des salaires des ouvrières de Paris. Bien des textes, en ces *Varia*, témoignent que ces nobles préoccupations n'ont point quitté l'éminent académicien,

Paul DUDON.

S.-P. TARDIVEL, rédacteur en chef de *la Vérité*. — **Mélanges ou recueil d'études religieuses, sociales, politiques et littéraires. 1re série. Tome III.**

Québec, Demers, 1903. In-8, 350 pages.

Depuis trente-quatre ans, M. TARDIVEL, qu'on a appelé le Louis Veuillot de la Nouvelle-France, défend avec un rare talent et une vaillance inlassable les droits de l'Eglise et la vérité catholique contre les attaques ouvertes ou sournoises des protestants, des francs-maçons et des libéraux. Son journal, *la Vérité*, a été appelé, à juste titre, la forteresse des doctrines romaines au Canada. Un groupe d'amis ont eu l'heureuse idée de réunir en volumes les principaux articles publiés par M. Tardivel dans *la Vérité* depuis 1881. Les *Mélanges* forment un recueil précieux pour l'histoire politique et religieuse du Canada dans les trente dernières années. On sent passer dans ce pays un souffle de lutte, mais c'est la lutte pour le Christ et son Église; on voit aussi quelles souffrances matérielles et morales doit endurer le journaliste catholique, s'il veut rester incorruptible et fidèle à sa foi.

Ch. ANTOINE.

Dr Rafael ULECIA Y CARDONA. — **Los Consultorios de Niños de pecho.** *Gotas de leche.* Impresiones de viaje. Madrid, Nicolas Moya, 1903. In-12, 131 pages.

Une des causes les plus actives de la dépopulation, c'est la mortalité infantile. Pour arrêter ce fléau on a fondé des institutions appelées « Goutte de lait », qui ont pour but principal de fournir aux mères qui ne peuvent allaiter leurs enfants, de bon lait parfaitement stérilisé. M. le docteur Rafael ULECIA, voulant doter la ville de Madrid d'un établissement de ce genre, a visité en France et en Belgique les différentes œuvres d'assistance des enfants en bas âge et donne dans cette brochure alerte et vivante ses impressions de voyage et les résultats de son enquête. Nous remercions l'auteur de la sympathie qu'il témoigne à notre pays.

Ch. ANTOINE.

Maurice GANDOLPHE. — **La Crise macédonienne.** *Enquête dans les vilayets insurgés (septembre-décembre 1903).* Paris, Perrin, 1904. In-18, 200 pages. Prix : 3 fr. 50.

« Bardé de passeports, de recommandations, de papiers timbrés de toutes les chancelleries imaginables », M. GANDOLPHE, en pleine période d'hostilités, a couru, quatre mois durant, les districts macédoniens. De Constantinople à Salonique et à Monastir, de Serrès à Djuma-Baïa et Barakova sur la frontière bulgare, de Raslik et Névrokop à Constantinople encore, il a traité longuement avec toutes sortes de gens, depuis les plus en vue parmi les fonctionnaires ottomans jusqu'aux plus humbles raïas. Résidents étrangers, officiers turcs, insurgés, popes grecs et bulgares, missionnaires catholiques, sœurs de Charité même, il a tout interrogé. Et de cette investigation très éveillée, l'alerte correspondant de *la Liberté* conclut, comme beaucoup d'autres, au ca-

ractère factice et peu recommandable, en somme, des derniers soulèvements. Ce n'est pas que de nombreuses réformes économiques ou sociales ne soient ardemment désirables, et à brève échéance, dans toute la Roumélie occidentale. Mais quelque médiocre sympathie qu'on ait pour le régime administratif qui prend son mot d'ordre à Yildiz-Kiosk, il est permis de n'en pas éprouver davantage pour ces agitateurs professionnels qui visent à jouer là-bas les Garibaldis. Entrepreneurs d'insurrections, comme d'autres chez nous sont entrepreneurs de grèves, ils tirent leur gloire et aussi leur vie de leur rôle libérateur au grand détriment des bourgs qu'ils tyrannisent sous prétexte de les affranchir. Leur tactique générale et hautement avouée a été d'exaspérer partout la population musulmane, de la pousser aux pires excès et, par là, de « forcer l'attention » et l'intervention de l'Europe. Il y aurait certainement injustice à rendre tous les « comités révolutionnaires » également responsables des multiples hauts faits et attentats de la sainte dynamite. Toutefois on est en droit de se demander si le triomphe de tels meneurs est, pour la civilisation et pour le bien particulier des provinces où ils exercent, plus à souhaiter que la victoire du Turc.

J. Delarue.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Biographie. — *Le Père Paul Ginhac*, par le R. P. Calvet. 3e édition, relatant des traits, appréciations, faveurs surnaturelles, faits miraculeux qui ne se trouvent pas dans les précédentes. Prix : 4 francs ; 3 francs pour les premiers souscripteurs qui adresseront directement leur demande, avant le 15 septembre, à M. Calvet, s'Heeren Elderen, près Tougres (Belgique). Le prix de la vente et des aumônes qu'on voudrait bien offrir, serviront à subvenir aux frais de la cause du serviteur de Dieu.

Voyages. — *La Bosnie populaire :* Paysages, mœurs et coutumes, légendes, chants populaires, mines, par A. Bordeaux. Paris, Plon-Nourrit, 1904. 1 volume in-18, 307 pages, avec 12 gravures et 1 carte. Prix : 3 fr. 50.

Histoire. — *Bernold de Constance*, par l'abbé J. Peyret. Lyon, Librairie nouvelle, avenue de l'Archevêché. 1 volume in-12, 115 pages.

— *Notice sur la construction de l'église de La Chaise-Dieu* (*Haute-Loire*), *son fondateur, son architecte, ses décorateurs* (*1344-1352*), d'après les documents conservés aux archives du Vatican, par M. Faucon, archiviste paléographe. Paris, Picard. 1 brochure in-8, 68 pages.

— *Études sur l'histoire auguste*, par M. Lécrivain. Paris, Fontemoing. 1 volume in-8, 452 pages. Prix : 15 francs.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Juillet 26. — A **Rome**, le cardinal Merry del Val donne la réponse du Saint-Siège aux notes du gouvernement français demandant le retrait des lettres adressées aux évêques de Laval et de Dijon : le pape refuse de retirer ces lettres.

— Mgr Le Nordez se rend à Rome.

— Le gouvernement français, agissant en vertu de son protectorat sur les catholiques en Chine, prescrit à la légation de France à Pékin de réclamer les réparations les plus complètes pour le meurtre des trois missionnaires belges tués récemment dans le Hou-pé.

— A **Port-Arthur**, les Russes tiennent vaillamment tête à soixante-dix mille Japonais qui, les 26, 27 et 28, renouvellent leurs assauts avec acharnement ; les assiégeants ont perdu plus de dix mille hommes.

27. — A **Naples**, à propos d'un legs de 200 000 francs laissé au Souverain Pontife par l'abbé Milone, le tribunal reconnaît au pape le droit d'hériter en Italie.

28. — A **Saint-Pétersbourg**, M. de Plehve, ministre de l'intérieur, est tué par une bombe lancée dans sa voiture ; il était né en 1846.

29. — A **Paris**, le conseil des ministres décide de rompre les relations officielles avec le Vatican.

— Après soixante-quatre jours de prison préventive, le capitaine Dautriche, après trente et un jours le lieutenant-colonel Rollin et les capitaines François et Maréchal sont mis en liberté provisoire.

30. — A **Rome**, M. de Courcel remet au cardinal Merry del Val une note annonçant la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, et, par ordre du gouvernement, demande le rappel du nonce. Le cardinal secrétaire d'État déclare que l'ordre de partir sera télégraphié à Mgr Lorenzelli, qui de fait quitte Paris le lendemain.

31. — A **Paris**, le *Journal officiel* publie une partie de la correspondance diplomatique échangée entre le gouvernement français et le Saint-Siège au sujet des évêques de Dijon et de Laval, et de plus un décret supprimant l'établissement des Sulpiciens existant à Dijon dans le séminaire diocésain, « vu les agissements de la congrégation à Dijon ». — L'indemnité concordataire est supprimée à Mgr Le Nordez qui a quitté son diocèse sans autorisation.

— En **France**, élections cantonales.

— On apprend, non sans très grand émoi, que le général de Négrier, cessant brusquement sa tournée d'inspection, sans même visiter les 12e et 16e corps, est rentré à Paris pour demander à être mis en disponibilité : le général ne veut point affirmer la responsabilité d'une situation pleine de dangers pour le pays. Le fait, démenti d'abord, est confirmé par les nouvelles instances du général.

— A **Taouan**, dans le défilé de *Yantsaling*, le général Keller est tué au cours d'un engagement favorable aux Russes.

Août 1er. — A **Lyon**, ouverture des cours de la *Semaine sociale*, où l'on entend MM. les abbés de Pascal, Cetty, Antoine, etc. MM. Max Turmann, Emile Dupont, Boissard, Martin de Léon, et autres maîtres en économie sociale.

4. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie divers documents supprimés dans la publication faite au *Journal officiel* par les soins du gouvernement français. Un document reconnu universellement comme de première importance met en tout son jour la bonne volonté, la franchise et la droiture du Saint-Siège dans cette pénible négociation.

— En **Hollande**, les électeurs envoient à la première Chambre vingt-neuf ministériels et dix-huit libéraux ; l'élection de trois membres est ajournée.

7. — A **Strasbourg**, un terrible incendie détruit l'église Sainte-Madeleine et un orphelinat.

— Entrée à **Lhassa** de l'expédition anglaise.

8. — A **Toulon**, un incendie détruit les cales Vauban, un des plus beaux spécimens d'architecture pour construction maritime ; elles auraient été construites en 1680 sur le plan de Vauban. Les dégâts sont évalués à 2 millions.

10. — A **Corbeil**, mort de M. Waldeck-Rousseau à l'âge de cinquante-huit ans.

Paris, le 10 août 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE COMTE ARMAND DE PONTMARTIN

CINQUANTE ANS DE CRITIQUE LITTÉRAIRE

Au commencement de 1862, quand les *Jeudis de Mme Charbonneau* allaient voir le jour sous leur couverture rose ou bleue, et, selon le mot de Sainte-Beuve, faire « un bruit terrible » ; au moment où le même Sainte-Beuve venait de partir en guerre contre un roman chevaleresque de M. de Pontmartin qu'il avait mal lu, — ou qu'il n'avait pas voulu comprendre, — un jeune critique, qui signait *Edmond Dupré*, publia dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* un article courageux en l'honneur et à la défense du romancier gentilhomme. M. de Pontmartin en fut charmé, réjoui, ému. Cette prose bretonne et vendéenne, éclose à l'heure des tempêtes, était pour lui quelque chose comme la fleur d'aubépine et le chant de fauvette parmi les ruines qu'il venait de décrire si gentiment dans l'Introduction des *Jeudis*. Et, à la dernière page de cette aimable satire où il n'avait ménagé aucun des princes de la littérature, il écrivit :

> ... Je remercierais plus vivement M. Edmond Dupré, si j'étais moins son obligé ; et je le louerais davantage, si, depuis bien des années, il ne me comblait des témoignages de la plus flatteuse sympathie. Il vient de me prouver qu'il se souvenait de mes romans mieux que moi-même; et bien souvent il lui est arrivé de compléter ma pensée par son interprétation aussi bienveillante que délicate, de comprendre ce que j'avais tenté de faire plutôt, hélas ! que ce que j'avais fait. Que M. Edmond Dupré (est-ce bien son vrai nom ?) reçoive ici l'expression de ma reconnaissance. Rendre un légitime hommage à un écrivain de province qui n'aurait eu qu'à vouloir pour réussir à Paris, n'est-ce pas la meilleure manière de terminer un petit livre où j'ai raconté les malheurs d'un écrivain de Paris qui eût mieux fait de rester en province ?

Grâce à Dieu, l'écrivain de province écrit toujours; et il réussit encore, même à Paris. De son vrai nom, il s'appelle Edmond Biré; et il vient de faire paraître, à la mémoire de

l'illustre auteur des *Jeudis*, des *Samedis*, et de tant d'autres volumes, un livre qui ressemble à un monument.

Au mois de mars 1890, trois semaines avant de mourir, annonçant un dernier ouvrage de M. Edmond Biré (le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*), l'infatigable critique disait, d'un style alerte, image fidèle de sa pensée et de son amitié : « Lecture utile comme une leçon, irrésistible comme un roman, pathétique comme une tragédie, effrayante comme un mauvais rêve, consolante comme une revanche, spirituelle comme un pamphlet [1]. »

Ces lignes étaient un adieu ; c'était presque un testament. L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris* allait recueillir la plume vaillante qui échappait aux mains du critique octogénaire ; il allait être son successeur à la *Gazette de France*, et, un peu plus tard, son historien [2].

Pour raconter cette histoire de son noble frère d'armes, M. Edmond Biré n'avait qu'à consulter ses souvenirs — dont les premiers remontent au printemps de 1853 — et à feuilleter une volumineuse correspondance, où M. de Pontmartin notait, au trot de la plume, pour son ami de Bretagne, ses joies ou ses deuils, ses succès ou ses mécomptes ; ses « malheurs », comme il les appelait dans les *Jeudis de Mme Charbonneau*. Tous les événements de sa longue vie font partie des richesses inédites qui remplissent ou débordent les cinq cent quarante pages de ce beau livre. Nombre d'autres lettres adressées à des amis, par exemple au poète académicien Joseph Autran, y ajoutent leur grâce familière et le charme de l'intimité.

Mais M. de Pontmartin avait aussi vécu au grand jour ; il avait publié ses *Mémoires* ; il avait conté en dix volumes ses *Souvenirs d'un vieux critique* ; il avait semé les menus faits personnels, surtout dans les vingt volumes de ses *Nouveaux Samedis*. Il n'y avait qu'à feuilleter, à cueillir, à choisir; or, en cueillant et en choisissant, comme il sait le faire, dans cette abondante floraison, il est arrivé que M. Edmond Biré a, une

1. *Derniers Samedis*, t. II, p. 85-86.

2. Edmond Biré, *Armand de Pontmartin, sa vie et ses œuvres, 1811-1890*. Paris, Garnier frères, 1904. In-8 de II-538 pages.

fois de plus, écrit à propos d'un homme l'histoire d'une époque et remué les idées de tout un siècle.

On sait que vers la fin du règne de Louis XIV, le bon gentilhomme Titon du Tillet rêva le plan d'un Parnasse de bronze, où figureraient tous les personnages qui s'étaient fait un nom dans les choses de l'esprit, durant ce règne de soixante-dix ans. La biographie d'Armand de Pontmartin ressemble quelque peu, pour le siècle qui vient de finir, à ce *Parnasse françois*, avec plusieurs notables différences : d'abord, il ne s'agit point ici de bronze, et probablement cet ouvrage sera, mieux que l'autre, *ære perennius* ; puis, dans le beau rêve du sieur Titon du Tillet, tous les gens de lettres devaient apparaître entourés de myrtes, de lauriers et de palmes ; ici, on les voit tels que M. de Pontmartin les a vus et jugés ; c'est-à-dire, en général, tels qu'ils méritent d'être vus ; souvent sans auréole ni couronne ; et quelques-uns cloués au pilori.

« J'ai été l'ami d'Armand de Pontmartin, déclare à ses lecteurs M. Edmond Biré ; l'affection et la reconnaissance ont-elles influencé mes jugements ? M'ont-elles conduit à parler de lui et de ses œuvres avec trop de faveur ? Je ne le crois pas. » Les lecteurs ne le croiront pas non plus. L'amitié a des yeux pour voir ; souvent pour mieux voir. Et quand un historien bien informé parle d'un honnête homme avec sympathie, c'est double plaisir. S'il fallait présenter l'historien lui-même et le montrer évoluant avec sûreté et à l'aise au milieu des textes, des noms, des dates, et prononçant à son tour sur les hommes et les choses d'un passé qui est près de vous, il suffirait d'invoquer un suprême témoignage de son héros : « Edmond Biré, par la patience de ses recherches, le bonheur de ses trouvailles, l'authenticité de ses documents, l'autorité de son caractère, est un infaillible redresseur de torts, salué comme tel par nos adversaires eux-mêmes[1]. » Je suis tenté d'écrire à la suite de ces trois lignes un autre mot emprunté à Bossuet, en cette année de son deuxième centenaire : M. Edmond Biré « n'emportera de moi aujourd'hui que cette louange ».

1. *Derniers Samedis*, 1891, t. I, p. 42.

Après avoir finement analysé un livre de M. Edmond Biré, le redresseur de torts que fut aussi M. de Pontmartin, récapitulait ainsi les erreurs qu'il avait à y signaler : « Puisqu'il est convenu que la critique est le sel de l'éloge et témoigne de sa sincérité, j'ai cherché des prétextes de chicane dans ces *Causeries littéraires*. J'en ai trouvé deux en quatre cents pages... Une *coquille* et un nom d'oiseau. » Des coquilles, on en rencontre sur tous les rivages où coule l'encre d'imprimerie ; quant aux noms — aux noms d'homme — qui fourmillent de la première page à la dernière de ce volume, c'est merveille que pas un ne soit estropié : tout le dix-neuvième siècle y passe.

I

En M. le comte Armand Ferrar de Pontmartin, il y eut deux hommes : l'écrivain et le maire de village ; car le spirituel conteur et critique fut maire de son village, comme Eugène Labiche le spirituel vaudevilliste ; et c'est un peu son histoire qu'il raconte, quand il esquisse les plaisantes infortunes du magistrat municipal de Gigondas, dans les *Jeudis de Mme Charbonneau* ; seulement Gigondas s'appelle en réalité Les Angles, près d'Avignon. Ensuite il n'a pas eu tous les malheurs qu'il détaille avec tant de verve ; il a même fait à son pays un peu plus de bien qu'il n'en laisse supposer aux lecteurs des *Jeudis* ; et Louis Veuillot fut prophète, lorsqu'il lui écrivait en 1857 : « Je vous loue sincèrement d'avoir permis qu'on vous fît maire. Votre curé et votre village y gagneront beaucoup, et j'ai la conviction que nous n'y perdrons point. »

Toutefois le maire des Angles, auteur des *Contes d'un planteur de choux*, offre d'autres titres à notre souvenir comme à nos études : ici, nous ne voulons songer qu'à l'écrivain, ou plus exactement encore, au critique littéraire.

Il était né en 1811 ; et comme il disait, soixante-dix ans plus tard : « Je date de l'année de la comète et du roi de Rome [1]. » Il était fils et petit-fils d'émigrés, petit-neveu d'un officier tué à Quiberon ; tout petit enfant, il vit plus d'une

1. *Souvenirs d'un vieux critique*, p. 371. 1880.

fois s'asseoir à la table de famille cette héroïque demoiselle de Sombreuil qui avait dû boire un verre de sang pour sauver la vie de son père. Après cela, on conçoit sans peine qu'il n'ait jamais senti pour le régime et pour les gens de 1793 les ardentes sympathies qu'il manifesta toujours pour le roi — celui qui n'était pas le roi de Rome. Armand passa les douze années de son enfance, soit à Avignon, soit aux Angles, dans ce pli verdoyant du Rhône, qu'ombrage la superbe allée de marronniers, sauvés, par un fermier, de la hache et du feu révolutionnaires, et qui jouèrent un certain rôle dans la vie du littérateur et critique. De son père il avait hérité sa haute taille; de sa mère, demoiselle Emilie de Cambis, l'amour des bons livres du temps passé; de tous deux, une foi profonde et vaillante. Sa mère ne mit jamais les pieds au théâtre; ses auteurs de chevet étaient Bossuet, Bourdaloue, Massillon; et, le soir, il était d'usage de lire en famille, tantôt ces *Essais de morale* de Nicole que la marquise de Sévigné aurait voulu prendre en bouillon; tantôt les *Oraisons funèbres*, ou bien quelque tragédie de Corneille et de Racine. Armand de Pontmartin, comme avant lui Joseph de Maistre, pouvait habituer de bonne heure son oreille et son esprit à cette « musique » sérieuse des beaux vers; le goût du futur critique se formait en quelque sorte malgré lui; et dès lors, presque sans le savoir, il aima les anciens. Dès qu'il eut huit ans, on lui donna un Virgile, et, dans sa joie, il ne voulut plus s'en séparer. A l'âge de douze ans, on le fit concourir avec les élèves de troisième du collège royal d'Avignon, et à chaque composition, il fut le premier.

Pareils succès l'attendaient à Paris, au collège aristocratique de Saint-Louis, dont il suivit les classes, en qualité d'externe; avec son rival d'alors et son ami de toujours, Emmanuel d'Alzon — l'ouvrier de tant de belles œuvres et le fondateur, à Nîmes, du collège de l'Assomption. Jusqu'à la fin de ses études, Armand fut le plus brillant élève de Saint-Louis; il remporta dix-neuf nominations au Concours général, et gagna cent soixante-quatre volumes de prix qui formèrent le premier fonds de sa riche bibliothèque. Au nombre de ces volumes se trouvaient, comme présage et invitation à la critique « élégante », les *Mélanges* de l'abbé de Féletz;

cet aimable causeur, d'une « politesse extrême », dit Sainte-Beuve, mais fort clairvoyant, était un ancêtre, presque un modèle. Armand de Pontmartin feuilleta ses œuvres avec soin; plus tard, il l'imita, et le dépassa d'un nombre respectable de coudées, d'un nombre considérable de volumes. Dans les *Mélanges*, il admira, ainsi qu'il a écrit plus tard, comment M. de Féletz pouvait, même sous le premier Empire, « moyennant quelques éloges bien sentis à la *gloire* et à la *victoire*, dire leur fait aux révolutionnaires et aux philosophes, éreinter Voltaire, abîmer Rousseau[1]... » Puis, lorsque son tour fut venu, sous le second Empire, il endommagea, lui aussi, les vieilles idoles et il égratigna passablement les jeunes.

Au nombre des prix que l'élève de Saint-Louis moissonna, relevons pour mémoire ceux de narration latine, de dissertation latine et de vers latins. En ce temps-là, les lauréats de l'Université savaient tous le latin de Cicéron et faisaient des vers latins comme Virgile. Sainte-Beuve, qui fut la gloire du collège, plus bourgeois, de Charlemagne, aurait pu et dû savoir les succès de celui qui fut, presque au même moment, l'honneur du collège Saint-Louis; il l'oublia; il accusa Pontmartin de ne pas même avoir su scander un hexamètre d'Horace; il disait en février 1862 : « M. de Pontmartin cite sobrement du latin, quelquefois de l'Horace; mais aux moindres citations, pour peu qu'on en fasse, le bout de l'oreille s'aperçoit. Quand il cite le vers : *Urit* ENIM *fulgore suo*..., il oublie l'*enim*; par où je soupçonne qu'il ne scande pas très couramment les vers latins[2]. »

Tandis qu'il moissonnait des couronnes à Saint-Louis, Armand fut victime d'un accident qui, si on l'en croit, « a dominé toute sa vie, a décidé de sa carrière, a mêlé une souffrance secrète, intime, à la fois chronique et aiguë à

1. *Jeudis de Mme Charbonneau*, p. 274.

2. *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 13. — M. de Pontmartin égaya les lecteurs des *Jeudis*, à propos de cette boutade et de la citation. Sainte-Beuve écrivit en note dans l'édition suivante de ses *Lundis* (1864) : « On m'assure que M. de Pontmartin a réussi dans les facultés latines. Alors il faut conclure qu'il les a terriblement négligées depuis. » Avouons simplement que celui-ci n'essaya point de justifier le *domum mansit*, appliqué à la matrone antique, contre la règle de la question *Ubi*.

tous les épisodes, à tous les chagrins, à toutes les joies de son existence[1] ». Un jour de septembre 1827, il était allé herboriser avec deux ou trois camarades sur les coteaux de Bellevue et de La Celle-Saint-Cloud; quand tout à coup, en face d'une fleur, d'une jolie pervenche au sourire d'azur, il perdit la voix. Il ne la retrouva jamais, et n'en conserva que ce *filet*, dont il usait du reste le mieux du monde dans ses éblouissantes conversations avec ses nombreux amis et visiteurs.

Pendant sa jeunesse écolière, par une coïncidence plus heureuse que celle de la pervenche, il avait maintes fois croisé dans les allées du jardin du Luxembourg, en se rendant au collège, des hommes célèbres « qui auraient, comme dit M. Edmond Biré, bien troqué leur renommée contre ses quinze ans, s'il eût voulu les leur céder ». Il avait, presque tous les jours pendant la belle saison, la bonne fortune de pouvoir « s'incliner discrètement devant un petit homme à la chevelure grise, mais à la tournure encore jeune, invariablement vêtu du même costume : chapeau gris, gilet blanc, redingote bleu de roi, pantalon de nankin, guêtres blanches, et, à la main, une petite badine en ébène. Il ne se lassait pas d'admirer sa figure longue, un peu osseuse et pâle, son front d'une ampleur olympienne, ses yeux de génie. C'était Chateaubriand qui s'acheminait d'un pas leste de la rue d'Enfer à L'Abbaye-aux-Bois. » (P. 39.) Le créateur de notre littérature au dix-neuvième siècle, le serviteur puissant et passionné de la monarchie légitime, résumait en sa personne tout ce que Pontmartin s'était promis de défendre, la foi chrétienne, la royauté, la langue de France. A cet homme, vraiment grand malgré ses faiblesses, Armand de Pontmartin encore écolier avait voué une sorte de culte. Quelque trente ans après, il s'indignait contre ses détracteurs; il le vengea contre Sainte-Beuve, dont le pamphlet : *Chateaubriand et son groupe* avait révolté sa loyale nature :

« Prenez garde ! » disait-il au critique haineux et habile. Prenez garde! vous engagez la littérature dans un mauvais sentier, vous faites pour Chateaubriand ce que M. Michelet a fait pour Louis XIV ; vous

1. *Mémoires*, 2e série, chap. I.

plongez la poésie dans la fange du réalisme, comme il y a plongé l'histoire... Il n'y a pas, dit-on, de héros pour son valet de chambre ; mais pourquoi se faire valet de chambre, quand on a tout ce qu'il faut pour être maître ?...

Ce qui est pis, c'est un talent fin, exquis, supérieur, mis au service de ce travail de décomposition qui a l'air de ne s'exercer que sur un homme, mais qui, dans le fait, atteint les sentiments, les croyances, les vérités, la cause que cet homme a défendus avec éloquence ou personnifiés avec éclat [1].

Sous la vigoureuse impulsion donnée par Chateaubriand, il y eut, comme on sait, aux alentours de 1830, une explosion de vie intellectuelle, une sève de jeunesse, une floraison de chefs-d'œuvre, qui faisaient présager, dans ce merveilleux *renouveau*, un autre grand siècle qu'on appellerait le siècle de Charles X. C'était l'aurore ; c'est-à-dire l'heure radieuse et féconde du romantisme. Comme tous les jeunes gens d'alors, Armand de Pontmartin y voyait un retour aux idées chrétiennes, une revanche des siècles chrétiens sur le paganisme du dix-huitième siècle, sur les faux classiques, sur les pseudo-philosophes qui papillonnaient encore dans le halo de Voltaire. Il demeura fidèle à ce romantisme raisonnable ; et c'est en ce sens qu'il fut jusqu'à la fin, comme s'exprime M. Edmond Biré, un « romantique impénitent ».

Impénitent ; oui et non, dirons-nous à notre tour. En 1830, il avait haï Boileau, parce qu'il était de bon ton d'insulter en prose ou en vers cette *perruque*, ce Nicolas, ce pelé, ce galeux, qui déparait la lumineuse pléiade sur laquelle rayonnait le grand soleil de Louis XIV.

A cette époque, Boileau — nous disions *feu Despréaux* — nous apparaissait comme un trouble-fête, comme une sorte de mauvais génie, atteint et convaincu d'avoir rapetissé, ratissé, amorti le libre épanouissement de notre littérature, au moment où toutes les fleurs de la Renaissance allaient devenir des fruits pleins de saveur et de parfum. Selon nous, il avait changé la forêt vierge en bosquet de Versailles, le sentier cher à la rêverie en allée droite et inflexible [2]...

Cette haine de jeunesse, M. de Pontmartin la garda jusqu'à son âge mûr et au delà ; les éloges que Nisard, dans l'*His-*

1. *Semaines littéraires*, p. 242 et 243. 1861.
2. *Nouveaux Samedis*, 11e série. 1875.

toire de la littérature française, décernait à *feu* Despréaux, exaspéraient encore le brillant auteur des *Samedis*, longtemps après qu'il eut doublé le cap de la cinquantaine. Il ne pardonnait pas encore à Boileau d'avoir écrit cette « grosse gaieté de réfectoire » qu'on nomme *le Lutrin*, et ce traité « lourd et oiseux » qui s'appelle *l'Art poétique*. « Savez-vous, disait-il, quelle est mon impression, quand j'essaye de relire ces divers ouvrages, après avoir savouré un des chefs-d'œuvre du grand siècle ? Celle qu'éprouverait un mélomane que l'on arracherait à une représentation d'Adelina Patti, pour lui faire jouer une partie de dominos. »

Mais enfin, aux approches de *la vieillesse chenue* [1], l'ancien romantique eut un remords et vint à résipiscence. Les jolies strophes de son ami Joseph Autran, *le Nouvel Art poétique*, en l'honneur du vieux législateur, y furent, je crois, pour quelque chose. La réflexion acheva la conversion, tardive mais sincère. Il nous écrivait lui-même, voilà seize ans [2] :

Les Angles, le 7 juin 1888.

... Vous n'avez plus à me réconcilier avec Boileau... Je n'ai pas attendu si longtemps pour revenir de mes erreurs romantiques. En 1877, peu après la mort de Joseph Autran, j'eus l'occasion de citer une pièce à son vieux Nicolas, où il faisait amende honorable, et je me mettais de moitié dans les sentiments qu'il exprimait avec beaucoup d'esprit. Il y a deux ans, j'écrivais à M. Nisard, dans le même sens...

Il ne pouvait plus mépriser sérieusement le grave défenseur du bon sens, dont les déplorables novateurs *décadents*, bien différents des jeunes de 1830, essayaient de secouer le joug et de briser les « moules » :

Le mauvais goût du siècle en cela lui fit peur ;

et comme plusieurs gens d'esprit, en tête desquels il suffira de nommer Sainte-Beuve et Louis Veuillot, il fut sur ses vieux jours un converti de Despréaux.

Le premier article d'Armand de Pontmartin étudiant en droit — il n'avait pas vingt ans — avait été une charge en

1. *Nouveaux Samedis*, 11e série, p. 240.

2. Lorsque parut notre ouvrage : *l'Art poétique, commenté par Boileau et ses contemporains*. 3 volumes in-8.

règle contre quatre nouveaux académiciens, aujourd'hui bien démodés, qui avaient attaqué les incontestables conquêtes du romantisme. Cette prose frémissante du critique imberbe parut, le 2 juillet 1830, dans *le Correspondant*, qui comptait un an d'existence. Quelques semaines plus tard, les Bourbons reprenaient le chemin de l'exil ; et le comte de Pontmartin, père d'Armand, frappé au cœur par ce deuil national, mourait le 21 janvier suivant, au jour anniversaire d'un deuil beaucoup plus cruel encore.

II

Armand de Pontmartin, revenu dans le Comtat, occupait ses loisirs de jeunesse en publiant des causeries littéraires dans la *Gazette du Midi* ; on les lut, on les goûta. En 1834, à Avignon, Prosper Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques du Midi, fit sa connaissance et fut charmé de son esprit.

— Avez-vous la vocation ? lui dit-il.

— Je le crois..., j'en suis sûr. D'ailleurs, pourrais-je en avoir une autre ?

— Eh bien, si vous avez la vocation, vous aurez tôt ou tard l'occasion. J'ai idée que nous nous reverrons un jour aux bureaux de la *Revue des Deux Mondes*, chez Buloz, dans cette singulière maison de la rue Saint-Benoît qui a un jardin au premier étage.

Avant d'aspirer à ces hauteurs et de grimper à ce jardin, Armand de Pontmartin donnait toujours de la prose aux feuilles du Midi ; et déjà il s'affirmait bon juge, et chrétien sans peur, dans des pages vigoureuses, comme celle-ci, où il disait le fond de sa pensée sur un jeune poète de son âge qui s'appelait Alfred de Musset. Après un éloge très personnel de cette poésie qu'il déclarait plus vraie, plus humaine que celle de Victor Hugo et de Lamartine, il ajoutait :

... Que lui manque-t-il encore ? Il manque à Musset ce qui manquait à Byron, une pensée vivifiante et venue du ciel, une croyance qui change pour lui les lueurs trompeuses et passagères en un phare inaltérable et immortel. Ces regrets, qu'il n'est peut-être pas le dernier à ressentir, tout le monde peut les partager ; mais un catholique seul a le droit de les dire...

Il avait à son tour le droit de parler haut dans les gazettes de la capitale, le jeune provincial qui jugeait les gens de lettres de Paris avec une telle indépendance.

Il y débuta, mais de loin encore ; vers le temps où le grand fleuve son voisin débordait au-dessous d'Avignon et inondait le manoir des Angles ; un peu plus sérieusement que ne le font, dans les *Jeudis*, les malencontreux tuyaux de la fontaine de Gigondas. Il envoya sa lointaine *copie* à *la Quotidienne*, puis à *la Mode* ; le succès venait, et allait grandissant ; Paris attirait le journaliste des Angles. En 1846, Armand de Pontmartin quittait ses marronniers et publiait sur les bords de la Seine son premier volume : *Contes d'un planteur de choux*. Le planteur de choux avait fait l'ascension de ce premier étage où il y avait un jardin ; malgré les justes appréhensions de Mme de Pontmartin sa mère qui estimait un brin « hérétique » cette *Revue des Deux Mondes*. Pendant cinq ans, il fut chroniqueur de ladite revue ; installé par Buloz au lieu et place de Gustave Planche, qui, depuis une douzaine d'années, brandissait la férule et répandait la terreur parmi le peuple des théâtres.

Planche était un critique étroit et lourd, un grammairien grincheux, tyran des mots et des syllabes,

> Plus enclin à blâmer que savant à bien faire.

Quarante ans plus tard, Pontmartin lui appliquait cette définitive sentence après laquelle il ne reste rien à dire :

> Gustave Planche n'a mis en circulation ni un idée juste, ni une idée neuve... On loua son impartialité ; il n'en eut qu'une, celle qui consiste à n'être pas vénal. Toutes les autres lui firent défaut[1].

C'est dans les bureaux de la rue Saint-Benoît, que Pontmartin fit la connaissance de Sainte-Beuve qui, en ce temps-là, professait une respectueuse déférence pour les choses de la religion, et qui se montra aimable pour le chroniqueur fraîchement débarqué de province. Il lui donna, de plus, un excellent conseil, dont ce dernier profita ; un peu même aux dépens de Sainte-Beuve devenu, sous le second Empire, le

1. *Derniers Samedis*, 3e série, p. 235.

coryphée de l'impiété. Ce conseil, le voici ; quiconque se mêle de littérature, peut le méditer encore : « Quand vous parlez des anciens, ne craignez jamais d'en trop dire. Quand vous parlez des contemporains, n'ayez jamais l'air d'être leur dupe[1]. »

Pontmartin s'y essaya, dans les causeries qu'il fit durant quatre ans à *l'Opinion publique*, journal légitimiste qui allait mourir sur le champ de bataille, frappé par Napoléon Bonaparte, vainqueur du 2 décembre. Là il eut la joie de louer Veuillot, Sainte-Beuve lui-même, et Chateaubriand dont il saluait en ces termes les *Mémoires d'outre-tombe* : « Un des plus étonnants chefs-d'œuvre de notre littérature, ou plutôt de toutes les littératures. » Or, Sainte-Beuve inaugurait dès lors une campagne sournoise contre les *Mémoires* ; semant, à travers les mailles très fines de son travail, de perfides sous-entendus.

Inde iræ.

Mais avant les escarmouches de la plume, une guerre plus sérieuse agitait Paris et la France ; et le trône du roi bourgeois, appuyé sur les pavés sanglants de 1830, s'effondrait sur les pavés sanglants de 1848. Et les gens de lettres se transformaient en protecteurs du repos public sous le harnais de la garde nationale. Au mois d'avril, Pontmartin recevait du magasin de sa mairie un uniforme militaire, dont la taille trop courte lui remontait au milieu du dos. Il se battit quand même ; et l'ordre finit par triompher dans la capitale, et en Avignon, où, bientôt après, le gentilhomme des Angles eut à patronner la candidature monarchiste de Buloz. Buloz, sachant que la littérature mène à tout, et prévoyant que la république ne durerait pas, voulut arriver d'un bond aux sommets, pour y attendre l'avenir. Et comme sa femme était méridionale, il s'en alla demander aux électeurs du Midi l'honneur de les représenter. La *Revue des Deux Mondes* ne comptait guère alors que deux ou trois mille abonnés ; le nom de Buloz qui figurait sur une liste blanche, teintée de bleu, ne suffit pas à éblouir les électeurs du Comtat ; Buloz fut battu. Et quelque dix ans plus tard, Pontmartin narrait gaie-

1. *Souvenirs d'un vieux critique*, t. V, p. 317.

ment aux abonnés de *la Semaine des familles*, comment il avait emmené *Strabiros* aux Angles, pour le consoler de sa mésaventure, et lui avait montré ses douze gros marronniers en fleur, « ces marronniers qui, comme ceux des Tuileries, ne produisaient que des marrons d'Inde ». *Strabiros*, c'est-à-dire l'homme aux yeux de travers, ou, pour parler comme L. Veuillot,

Buloz qui d'un seul œil peut éclairer deux mondes,

admira les marronniers de son collaborateur; mais de retour à Paris, il lui résuma en cette phrase brève « toute sa reconnaissance et tous ses souvenirs: Comment, lorsqu'on a de si beaux marronniers, peut-on faire payer ses articles [1] ? »

Buloz n'eut bientôt plus à payer ses articles. Pontmartin porta sa prose à d'autres revues, qui l'accueillirent avec empressement, lui et sa prose, comme il avait accueilli naguère Buloz sous ses marronniers fleuris. Jusque-là, Pontmartin n'avait pas songé à faire des livres avec ses articles épars de-ci et de-là. Cette idée lui vint en 1854 ; et la première série de ses *Causeries* vit le jour avec le printemps. Louis Veuillot, qui devait toujours être son ami et s'entendre au mieux avec lui, — sauf sur le terrain politique, — salua l'apparition des *Causeries* d'une page qui mériterait d'être citée en entier. Personne n'a mieux défini la critique de M. de Pontmartin, telle qu'elle était alors ; telle qu'elle n'a cessé d'être — sinon que la vigueur lui est venue avec l'âge et cette ardeur du combat que Veuillot lui souhaitait, en lui donnant l'exemple :

Les *Causeries* de M. de Pontmartin ont déjà paru dans les journaux et leur réputation est faite ; elles gagneront cependant à être relues. On pourra mieux en apprécier la finesse, le bon sens, l'allure vive, quoique prudente. M. de Pontmartin a sa manière de voir, de sentir, de parler ; une mesure très heureuse le garde en tout du commun et de l'extraordinaire. C'est vraiment une causerie. Il ne bavarde pas, il ne professe pas. Bavarder, il ne saurait ; c'est le lot de M. Janin ; professer, il ne voudrait ; c'est le ton de M. Planche. Les bavards et les professeurs abondent, les causeurs sont rares. Il faut des idées et de l'esprit pour causer. Voilà le charme de ce volume seulement trop dis-

1. *La Semaine des familles*, 2 juin 1860.

cret. Point d'appareil d'érudition ni d'éloquence, point d'esthétique ; un peu de recherche, une certaine toilette de salon, jamais d'attitude, surtout jamais d'effort. Nous avons donc là mieux qu'un docteur qui donne des consultations et bien mieux qu'un homme de lettres qui fait des grâces ; nous avons un homme d'esprit fort au courant de tout. On parle du livre nouveau. Il connaît le livre et il donne son avis ; l'avis d'un galant homme très indulgent [1].

Très indulgent, oui ; mais pas envers tout le monde ; quand il fallait de la sévérité, il ne s'y refusait point. Il fut justement sévère pour l'insulteur de la religion, qui avait glorifié *le Dieu des bonnes gens*, bafoué la morale, sali de ses refrains polissons *l'Ange gardien*, *la Sœur de charité*, tout ce qu'il y a de plus noble et de plus pur. Ce jour-là Veuillot ne trouva point le critique très indulgent : il déclara même que cette courageuse flétrissure de Béranger était une bonne action et un chef-d'œuvre. « Le fameux auteur de *Frétillon* est jugé, pour le fond et pour la forme, comme la postérité le jugera... Fausse poésie, fausse gaieté, fausse bonhomie, patriotisme faux, immoralité sordide, impiété bête, tel est le bilan des « chansons nationales [2]. »

Les amis de Béranger et de la morale indépendante frémirent : Taxile Delord, Emile de la Bédollière, Louis Jourdan, partirent en guerre, décochant des projectiles de toute nature : « Les pages où je manquais de respect au chansonnier de Lisette, au chantre de Napoléon, me valurent les injures et les sarcasmes du *Siècle* et du *Charivari* [3]. » — Ecoutons les cris de paon d'un futur membre de la Commune : « Béranger a passé ; notre siècle n'en donnera pas un second modèle. M. de Pontmartin ne passera pas ; il existait hier, il existera demain. Si le premier fut une exception, une personnalité rare et choisie, le second s'appelle *légion* : il représente l'impuissance orgueilleuse, l'outrecuidance naïve ; comme la sottise, il est éternel et banal. La priorité et la grossièreté de ses attaques lui méritent, pour cette fois, le premier rang [4]. » Le second rang est décerné, par le futur fusilleur

1. *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 209 *sqq*.
2. *Ibid.*, 1re série, t. VI, p. 338 *sqq*.
3. *Souvenirs d'un vieux critique*, 9e série, p. 322.
4. Arthur Arnould, *Béranger, ses amis, ses ennemis et ses critiques*, t. I, p. 149. 1894.

d'otages, à Louis Veuillot. C'est qu'en effet, Louis Veuillot avait achevé de démolir le chansonnier dit national, dont Sainte-Beuve — bien inspiré ce jour-là — venait de déclarer la moralité insuffisante : « Lisez Horace dans ses *Épîtres*, La Fontaine dans ses *Fables* ; ils n'ont cajolé aucune passion, ni dorloté aucune sottise humaine. Si Béranger en a fustigé plus d'une, c'a trop été pour en caresser d'autres [1]. »

M. de Pontmartin fonçait avec plus de vaillance sur le vieux malfaiteur, et avec plus d'autorité :

M. Sainte-Beuve a rendu un immense service à la littérature et à la morale en *attachant le grelot* à la gloire de M. Béranger... Seulement je demanderai à M. Sainte-Beuve la permission d'aller un peu plus loin que lui ; et c'est tout simple : je n'ai aucun antécédent qui m'engage envers la gloire de l'auteur de *la Gaudriole* et de *la Bacchante* ; M. Sainte-Beuve au contraire en a beaucoup...

Je déclare, après avoir relu attentivement l'édition complète des *Chansons*, qu'au point de vue religieux et politique, M. Béranger a joué le rôle le plus perfide, le plus coupable et le plus vil ; qu'il doit figurer au premier rang de ceux qui ont fait du mal à l'humanité, à leur époque, à leur pays [2]...

Et le critique prouve ce qu'il avance, en rendant néanmoins justice au talent du poète, quand le poète n'outrage ni Dieu, ni l'Église, ni la vertu : « Il y a, dit-il, dans la gloire littéraire de M. Béranger, tout un côté inattaquable ; je dirai volontiers qu'il est quelquefois poète, quand il demeure chansonnier. »

En 1856, sur la demande de Montalembert, M. de Pontmartin commença de collaborer au nouveau *Correspondant* ; jusqu'à sa mort, il ne cessa d'y écrire. Une de ses premières études dans la revue renaissante, fut consacrée aux *Contemplations* de Victor Hugo ; et longtemps à l'avance, il prévit, à travers les rimes sonores, la folie d'orgueil qui devait pousser l'auteur de *l'Ane* à se croire presque l'égal, ou même le rival de Dieu.

M. de Pontmartin écrivait au même temps, à *l'Union*, à

1. *Causeries du lundi*, t. II, p. 289-290.
2. *Nouvelles causeries littéraires*. 1855. — La petite phrase sur les *antécédents* excita la mauvaise humeur de Sainte-Beuve (voir le volume susmentionné, 3e édition, Appendice).

l'Univers illustré, à *la Semaine des familles*; sa prose étincelante volait dans toutes les directions, jusqu'au delà des frontières; car il était rédacteur à l'excellent *Journal de Bruxelles*. Buloz en devint jaloux; et il harcela si bien son chroniqueur d'antan, que Pontmartin rentra pour quelque temps aux *Deux Mondes*; encore bien qu'il ne s'y sentît pas à l'aise et que sa femme — demoiselle de Montravel — s'inquiétât pour lui, comme jadis sa mère, de ces « voisinages et influences peu orthodoxes ».

Grâce à Dieu, il restait lui-même dans ce milieu assez mêlé; et, juste en ce temps-là, il fréquentait les conférences de Notre-Dame, où l'éloquence du P. Félix l'avait entièrement conquis. Il en était même si enthousiasmé, qu'il publia, en 1861, tout un petit volume d'études et d'éloges en l'honneur de l'orateur jésuite. C'est, au jugement de M. Biré, un des meilleurs écrits de M. de Pontmartin et l'un de ceux qui, dans ses derniers jours, lui rappelaient les meilleurs souvenirs. Il en fait l'aveu dans ses *Derniers Samedis*[1], où il note ce curieux détail: « Que de fois j'ai entendu M. Cousin, auditeur attentif et assidu de ces conférences, me dire, au sortir de l'église avec son exubérance habituelle de parole et de pantomime: *Je n'ai pas d'objection! je n'ai pas d'objection!* »

Disons tout de suite que M. de Pontmartin reçut du P. Félix lui-même un remerciement solennel. Six ans plus tard, dans une conférence sur *les Causes de la décadence artistique*, il cita, du haut de la chaire de Notre-Dame, le « critique justement célèbre », dont le bon sens avait stigmatisé « les quatre grandes puissances de la littérature contemporaine: l'Annonce, l'Affiche, la Prime et la Réclame[2] ». Être cité à la face des autels où, disait Bossuet, « nous ne donnons point de fausses louanges », c'était de la gloire, et cette gloire valait bien pour M. de Pontmartin celle que les journaux vendent avec la Réclame, et celle qu'on distribue gratuitement sous la coupole des Quarante.

Vers 1860, il voguait, toutes voiles dehors, sur un océan d'azur, porté par les brises du succès; mais bientôt le vent souffla; il souffla en tempête.

1. *Le Révérend Père Félix*, t. II, p. 117.
2. *Conférences de 1867*, p. 237.

III

En 1859, sur l'invitation de son ami Alfred Nettement, il avait commencé la publication des *Jeudis de Mme Charbonneau* dans l'honnête et très peu bruyante *Revue des familles*. C'étaient de joyeuses fusées qu'il lançait « dans une cave ». Il y racontait, ou mieux il y inventait avec humour ses déconvenues d'homme de lettres à Paris, et démontrait, sans penser à mal, comme quoi la même comédie humaine se joue dans la capitale, et là-bas, dans le Midi, au village de Gigondas. La publication dura deux ans et n'éveilla ni susceptibilités, ni rancunes ; après quoi, le récit continua de dormir dans les feuillets de la « vertueuse » revue. Mais fallait-il les y laisser moisir ? Il y avait là dedans tant d'esprit, tant d'utiles vérités, tant d'ingénieuses malices, que c'eût été dommage de ne pas leur donner un peu plus de jour. « Ce fut, écrit M. de Pontmartin, Louis Veuillot qui me décida à publier les *Jeudis*. »

Mais avant de les redonner au public, il leur fit une nouvelle toilette, retranchant ou élaguant bon nombre de méchancetés permises entre gens de lettres. Le volume, sur lequel avait passé l'éponge et l'eau de rose, n'en reçut pas moins un accueil de récriminations et de horions à étourdir un sourd. Chez les lecteurs de bonne société et de bonne composition, le succès fut prodigieux ; chez les autres, ce fut un brouhaha, qui devint la *crise Charbonneau*. Et pour ne citer ici que l'un des enfants de chœur de Guéroult, qui qualifie cette œuvre de « vengeance à l'eau bénite », « M. de Pontmartin, s'écrie Jules Levallois, a voulu passer au fil de la plume presque toutes les célébrités contemporaines ; mais, en définitive, il n'y aura d'autre victime que sa vanité qui demeure déçue, irritée et saignante [1] ».

Au fond, les *Jeudis* ressemblaient aux *Caractères* ; c'était du La Bruyère à la moderne. Mais La Bruyère n'avait pas mis les noms propres au bas de ses portraits ; il n'avait hasardé que des pseudonymes. Les *Jeudis* soulignent leurs

1. Jules Levallois, *la Piété au dix-neuvième siècle : Les naïvetés d'un critique orthodoxe*, p. 87.

pseudonymes en y accolant les vrais noms. C'est ce qui indigna d'abord ceux qui étaient nommés sans flatterie; ensuite ceux qui n'étaient pas nommés du tout. On se souvient de ces qualifications transparentes, comme celles de Louis Veuillot désignant ses adversaires, moitié en grec, moitié en latin : *Post-hippos*, *Habet-vinum*... On trouve de même dans les *Jeudis* : *Porus Duclinquant* (Taxile Delord), *Clistorin* (le docteur Véron), *Molossard* (Barbey d'Aurevilly), *Caméléo* (Paulin Limayrac), *Polychrôme* (Théophile Gautier), *Bernier de Faux-Bissac* (Granier de Cassagnac)... Tout le monde n'eut pas la générosité de *Julio* (Jules Janin) qui écrivait à un ami : « M. de Pontmartin..., c'est un grand esprit; mieux encore, un homme d'honneur[1]. »

Caritidès (Sainte-Beuve) n'eut pas cette largeur d'idées; et la grandeur d'âme n'était pas dans ses moyens. Lui qui encensait publiquement les personnages puissants, et qui, à la manière de Saint-Simon, calomniateur prudent, entassait les malices contre les mêmes personnages, dans ses tiroirs bien clos[2], il cria très haut contre Pontmartin; il l'accusa d'avoir exhalé son fiel, « cassé les vitres », trahi l'amitié, obtenu « un succès de scandale ». Bref, le gentilhomme avait manqué aux usages de la bonne compagnie, et le croyant — chose plaisante sous la plume d'un Sainte-Beuve — avait failli au devoir d'un « bon catholique[3] ».

Comme réponse rétrospective, ne fait-il pas bon relire, après quarante-cinq ans, le portrait de *Caritidès*? C'est un des plus soignés; Sainte-Beuve y est pris au naturel, et touché au vif. De là, ses cris. Détachons-en quelques traits :

Caritidès a reçu du ciel, auquel il ne croit plus, un goût exquis, une finesse de tact extraordinaire, de merveilleuses aptitudes de critique, relevées et comme fertilisées par de rares facultés de poète. Il possède et pratique en maître l'art des nuances, des sous-entendus, des insinuations, des infiltrations, des évolutions, des circonlocutions, des précautions, des embuscades, des chatteries, de la haute école, de la stratégie ou de la diplomatie littéraire. Il excellerait à distiller une goutte de poison dans une fiole d'essence, de manière à rendre l'essence vénéneuse et le poison délicieux...

1. *Correspondance de Jules Janin*, p. 224.
2. Voir *Armand de Pontmartin...*, p. 260.
3. *Nouveaux Lundis* : *M. de Pontmartin*, t. III. 1865.

Caritidès n'a voulu être qu'un pèlerin d'idées, moins la première des qualités d'un pèlerin, c'est-à-dire la foi. Il a fait, en amateur, le tour de toutes les doctrines de son temps, sans s'y fixer jamais ; et, en les abandonnant, il a eu l'air de les trahir... On assure qu'il passe son temps à colliger une foule d'armes défensives et offensives, de quoi accabler ceux qu'il aime aujourd'hui et qu'il pourra haïr demain ; ceux qu'il déteste à présent et dont il veut se venger plus tard. *Caritidès* aurait pu être la plus irrécusable des autorités ; il n'est que la plus friande des curiosités littéraires [1].

Caritidès se vengea de son ancien ami. Quant à l'ancien ami de Caritidès, il souffrit, jusqu'au fond de l'âme, des plaies qu'il n'avait point voulu faire et du « bruit terrible » auquel il n'avait point songé. Ces querelles sont loin, et elles n'agitent guère la république des lettres. Toutefois l'homme de lettres le plus autorisé, au déclin du siècle passé et au matin du siècle qui commence, a dit fort justement le mot qui résume ces débats lointains : « On ne peut s'empêcher, écrivait M. Brunetière au lendemain de la mort de M. de Pontmartin, de philosopher en songeant de quel prix ce galant homme, cet écrivain de race et ce critique de talent a payé jadis les indiscrétions, qui paraîtraient bien innocentes aujourd'hui, de ses fameux *Jeudis de Mme Charbonneau* [2]. »

Vers la fin de 1862 — l'année des *Jeudis* — M. de Pontmartin inaugurait ses causeries dans la *Gazette de France* ; elles devaient durer vingt-huit ans et s'appeler les *Semaines littéraires*. Nous ne saurions en donner un aperçu. Il faut les relire, au moins par étapes et en consultant les dates où elles parurent. On s'y repose, on s'y instruit, on y revit des années qui furent pleines d'espérances, de déceptions, de

1. *Jeudis*, 2e édition, p. 71 *sqq*.

2. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1891. — A la mort impénitente de Sainte-Beuve (1869), M. de Pontmartin écrivit un article superbe qui se termine par ces lignes désolées : « ... La libre pensée est accommodante ; elle permet de donner beaucoup à César, pourvu qu'on refuse tout à Dieu. N'importe ! cette mort serre le cœur ; elle est effrayante et sinistre : cela *vous fait froid dans le dos*. Mais nous sommes encore trop près de ce cercueil sans consolation, de ces funérailles sans prières, de cette tombe sans espérance. Le chrétien aurait trop à dire : l'homme du monde doit se taire. A la religion du néant on ne peut opposer que le silence. » (*Nouveaux Samedis*, t. VII, p. 342.)

deuils. Il en est de même de ses *Lettres d'un intercepté*, écrites dans son Midi, en plein pays rouge, pendant les tristes mois de 1870. Selon M. Edmond Biré, nulle part l'auteur ne s'est élevé à une plus haute éloquence. Eloquence du patriote et du chrétien, indigné de voir la France meurtrie, poussée aux abîmes par la « dictature de l'incapacité » et par un gouvernement impie, qui appelait à notre secours le condottiere ennemi de Dieu et du pape. Naturellement, dans ces *Lettres*, le dictateur fait piètre figure avec ses hâbleries retentissantes; mais, si l'on veut ensuite passer à une note plus gaie, à une appréciation moins *ab irato* de ce style du tribun, il suffit de prendre dans les *Nouveaux Samedis* [1] ce petit chef-d'œuvre de bonne humeur qui a pour titre : *M. Gambetta membre de l'Académie française.* C'est le discours de réception que Gambetta aurait débité, si par hasard l'Académie l'avait admis au nombre des Immortels.

Tous les hommes qui ont fait quelque bruit entre les deux dates, de l'*année terrible* et 1890, année de sa mort, M. de Pontmartin les juge avec la même indépendance; tous, depuis M. Thiers jusqu'à Emile Zola. Mais durant les douze dernières années, il jugea ses contemporains, sans plus les coudoyer dans les rues de Paris. Après l'Exposition de 1878, qui lui parut être une cohue, il se sauva en Provence; et ayant revu la mer bleue sous le ciel bleu, il vint prendre un repos très actif à l'ombre de ses marronniers qui ne produisaient toujours que « des marrons d'Inde ».

Serait-il exact, comme on l'a prétendu, que le motif de cette retraite aurait été le refus opposé par l'Académie à sa candidature ? Echec, chagrin d'amour-propre, orgueil froissé, *Lasciate ogni speranza!* écrit sur les portes du palais Mazarin... Qu'y a-t-il de vrai dans ces on dit? Il n'y a rien de vrai. Et ce qui est absolument vrai, c'est que M. de Pontmartin n'a jamais posé sa candidature à l'Académie. M. Edmond Biré en fournit les preuves tout au long; et il est d'autant mieux au courant de toutes choses, qu'il se fit lui-même, *sponte sua*, l'agent électoral académique de son illustre confident, qu'il lui recruta des voix, et s'essaya en

1. T. IV, p. 69. — Voir aussi les *Souvenirs d'un vieux critique*, t. I, p. 198.

plus d'une occasion à faire naître en lui la *fièvre verte* — fièvre que M. de Pontmartin a si gaiement décrite :

... Savez-vous ce que c'est que la *fièvre verte*? C'est une maladie bizarre que l'on risque d'attraper en se promenant, le jeudi, sur le pont des Arts, entre deux et cinq heures. On y rencontre, ce jour-là, des hommes vénérables que l'on peut, au premier abord, prendre pour de simples mortels, et qui ne sont pourtant ni mortels ni simples, car ce sont des académiciens.

Méfiez-vous! si le manteau d'un de ces favoris des dieux effleure votre redingote, si son regard s'abaisse sur vous d'un air de bonhomie narquoise, s'il pousse encore plus loin la condescendance, si, pour imiter en tout les gracieux exemples de son secrétaire perpétuel (M. Villemain), il vous dit en vous montrant certaine coupole : « Quand donc serez-vous des nôtres ? » Vous voilà pris[1]...

Pontmartin ne fut-il jamais pris de la *fièvre verte*? De la fièvre, non peut-être; mais il en éprouva les frissons; il eut de ces velléités, de ces désirs, auxquels, dans le monde qui écrit beaucoup, presque personne n'échappe. Malheureusement il laissa échapper les occasions. Il l'avouait à son généreux *incitateur*, le jour de Noël 1872; et à partir de là, il ne se soucia point d'entrer dans une Compagnie où il eût été en... mauvaise compagnie. C'était après l'élection de Littré et la démission de Mgr Dupanloup. « A dater du fauteuil du P. Gratry, que, par pudeur, on n'osera pas donner à un libre penseur, il faut s'attendre à l'invasion des Edmond About, des Taine, des Renan, des Dumas fils, favorisés par le salon et l'entourage de M. Thiers... Il me semble qu'au point de vue du devoir, je fais mieux de rester sur la brèche et de continuer ma *littérature de combat.* »

De fait, chacun sait qu'une fois assis sur le velours de l'Académie, on ne combat plus guère, et que l'épée qui bat les flancs des Immortels ressemble presque toujours au fer inutile du pauvre vieux roi Priam.

Ce n'est ni l'escarmouche des *Jeudis de Mme Charbonneau* qui lui ferma les portes du palais Mazarin, ni la faiblesse de sa voix, — cette voix qu'il avait de trop, disait-il en plaisantant, — ni un sot orgueil qui lui eût fait bouder cette gloire. Cette gloire, il ne la bouda, ni ne la chercha; il

1. *Nouveaux Samedis*, t. I, p. 164.

aurait fallu la quêter, comme c'est l'usage : cela lui coûtait. Enfin il avait pris Paris en horreur, comme il le déclarait en termes charmants à son ami Edmond Biré qui le pressait encore :

... Depuis la mort de ma pauvre femme et depuis les dates sinistres de 1870-1871, Paris ne m'attire plus, au contraire, je n'y arrive que pour m'enrhumer; le théâtre dont j'ai conservé le goût, me fatigue et m'endort. Dans les maisons où je suis invité, on dîne trop tard pour ma gastrite, et on veille trop pour mes soixante-trois ans. La campagne, mes vieilles servantes, mon vieux chien, un peu de travail, un peu de charité, quelques amis à mes dîners maigres du vendredi, quelques coups de fusil très peu meurtriers en septembre et en octobre, et, en perspective, le cimetière de mon village, voilà désormais, non seulement mon partage, mais mes préférences. Ce n'est pas vous, mon cher ami, qui aurez le courage de me blâmer.

Déclarations touchantes comme un adieu; prose intime, plus sincère que les vers où Béranger chantait à tous les échos :

Non, mes amis, non, je ne veux rien être!

L'Académie se serait honorée en l'admettant parmi ses membres. Et naguère encore, un académicien l'affirmait sous la Coupole, devant le public des grands jours. Le 4 juin 1903, M. Edmond Rostand, après avoir effleuré d'une prose légère les essais de M. de Bornier comme romancier, concluait par ce bout de phrase : « C'est élégant comme du Pontmartin. » Et M. Melchior de Vogüé répondait au poète du *Cyrano de Bergerac*, fils de l'un des amis de « l'ermite des Angles » :

La demeure de vos parents était accueillante aux écrivains, aux artistes. Vous vous rappelez l'un de ces familiers, haute silhouette maigre, voix fluette et spirituelle; vous aussi, vous avez joué sur les genoux de mon cher maître, Armand de Pontmartin; donnons ensemble un souvenir respectueux au vieil ami qui eût dû nous précéder dans cette Compagnie.

Victor DELAPORTE.

(*A suivre.*)

LA TARE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ITALIE (1903)[1]

IX

« Nous sommes en courses perpétuelles, mandait M. Lhonner; car nous avons eu la bonne fortune de rencontrer deux de nos parents éloignés, avec lesquels nous cousinons d'autant plus volontiers qu'ils sont franchement lorrains; nous les avions déjà plusieurs fois rencontrés dans nos voyages en Lorraine : Mme Halberr et son fils Jacques. Vous ferez bientôt leur connaissance; ils sont descendus sur la place Navone : rien n'est bien loin à Rome.

« Mme Halberr est veuve; elle n'a qu'un fils, qui a toutes les qualités séduisantes aux yeux du monde, mais aux miens il en manque d'une capitale : il affecte de ne pas pratiquer la religion.

« Vous dirai-je qu'Armelle a entrepris son jeune cousin, et je vous assure qu'elle ne doute pas de Dieu. Elle pousse quelquefois son adversaire au point que je suis obligé d'intervenir. Décidément ma fille aurait révoqué l'édit de Nantes. Mme Halberr qui, elle, est profondément chrétienne, souffre de l'esprit frondeur de son fils. Ce pauvre jeune homme est plus à plaindre qu'à blâmer : encore une victime de l'atavisme, mon cher abbé, son père était luthérien et toute sa famille paternelle très huguenote. C'est le sang : nous le retrouvons donc partout ! Venez vite nous rejoindre; avec Armelle j'ai peur de quelques dragonnades; ce n'est guère avec ces moyens qu'on ramène les esprits. »

L'abbé relut plusieurs fois cette lettre et, hochant la tête, il sortit et se mit à dire son bréviaire en se dirigeant du côté des Arènes. Mais il était évidemment préoccupé; car on le voyait s'arrêter souvent, mettre le doigt entre les pages du

1. Voir *Études* des 5 et 20 août 1904.

livre, et poursuivre comme une conversation avec un invisible interlocuteur.

Peut-être s'essayait-il déjà à répondre aux objections du jeune philosophe... Philosophe, l'abbé Gervais l'était trop lui-même pour ne pas savoir que ce n'est généralement pas l'esprit qui arrête les jeunes gens, mais bien plutôt le cœur. Or, si le cœur de ce jeune athée allait tout d'un coup être guéri par suite des prédications d'Armelle ?... et le bon abbé n'achevait pas sa pensée.

« Êtes-vous bien sûr de votre prédicateur ? écrivait-il le soir même à M. Lhonner ? êtes-vous également sûr de son jeune auditeur ? C'est un philosophe, mais il est séduisant ; c'est un cousin..., mais il est lorrain et alors... » L'abbé s'arrêta net, et ayant relu sa phrase, il déchira sa lettre.

« Hé ! mais, dit-il, je crois que je deviens impertinent : au surplus cela ne me regarde pas. » Et il ajouta plus bas : « Et puis qui sait ? si c'était la solution providentielle ?... » Et le P. Gervais écrivit, en place de sa première phrase, une banalité quelconque sur le plaisir qu'il aurait incessamment à revoir ses bons amis. Il arriverait à telle heure, ce serait la nuit ; il descendrait à l'hôtel de Bellevue, mais dès le lendemain se rendrait au Panthéon. Il y avait à la fin une petite recommandation de mansuétude à l'adresse de Mlle Armelle ; et la lettre partit.

L'abbé en fit autant le lendemain ; mais une affaire imprévue le retint à Florence, et ce retard amena un nouvel échange de lettres pressantes.

Cette fois Armelle elle-même se hasardait à écrire :

« Ah ! mon cher abbé, disait-elle, vous vous faites bien attendre, nous verrons donc tout sans vous ?

« J'ai déjà conduit mon cousin aux catacombes de Saint-Calixte sur la voie Appienne : il affectait d'avoir plus d'attention pour le tombeau de Cecilia Metella, qui est sur cette route, que pour le tombeau des martyrs. Je le laisse dire et je n'entre en scène que quand il a bien épuisé sa verve mordante. Hier nous avons longuement visité le Forum. Il m'a prétendu que toutes les religions sont bonnes, qu'il n'y a pas plus de différence entre elles, selon le mot d'un

Japonais dont j'estropierais le nom [1], qu'entre le thé vert et le thé noir, qu'après tout Dieu s'adorait par une même bonne foi, qu'il s'appelât Jupiter ou Jéhovah ; que la conscience et l'honneur sont les seules déités qui ne vont pas aux musées d'antiques, et patati et patata ! Nous entrions alors au Colisée, et quand il m'eut bien achevé sa théorie sur les gens d'honneur sans religion positive, sans superstition, dit-il, avec une petite moue dédaigneuse, je lui montrai l'arène antique.

« — Hé ! lui dis-je, vos gens d'honneur sans religion ont-ils fait des martyrs ?

« Il fut un instant désarçonné, mais très habile à remonter en selle :

« — Baste ! dit-il, les gladiateurs qui mouraient sur cette arène, mouraient-ils sans courage ?

« C'est moi qui ai dû me taire.

« — Ah ! lui répliquai-je, quand l'abbé Gervais viendra, il saura bien vous répondre.

« — Qu'est-ce que c'est que cet abbé Gervais ?

« Alors, mon Père, je lui ai fait un petit portrait de vous, mais, je le crois, bien réussi ; car lui qui en bloc dédaigne tout ce qui porte la soutane, m'ajouta aimablement :

« — Puisque vous le recommandez, il faut bien qu'il ne soit pas comme les autres.

« Aussi, mon Père, on vous attend. Préparez vos meilleures répliques ; il faut que nous emportions cette âme. »

De son côté M. Lhonner écrivait :

« Ma fille est de plus en plus prêcheuse ; mais je crois que Jacques l'écoute volontiers, sa mère en est dans la joie. »

Cette fois, l'abbé attendit pour répondre. Et dans sa lettre il ne parla que des beautés de Florence.

Il se disait ravi du couvent de Saint-Marc !

Il y avait telle fresque de l'Angelico devant laquelle il s'était oublié une demi-heure. Andrea del Sarto avait été une révélation pour lui, et la tête du *Saint Sébastien* de Sodoma l'avait absolument conquis ; quant au *Persée* de Benvenuto il l'avait pour ainsi dire disséqué : c'était une merveille.

« Je doute que celui de Canova que vous devez me mon-

1. M. Foukouzawa.

trer à Rome, écrivait-il à Mlle Armelle, soit supérieur ou même égal au chef-d'œuvre florentin. Savez-vous quel a été le laborieux enfantement de ce bronze célèbre? L'artiste mit cinq ans à le composer : si nos génies modernes en mettaient la moitié moins à faire leurs œuvres, nous n'aurions pas tant de médiocrités. Ce fut au dernier moment surtout que la grande bataille se livra : la coulée faillit manquer et tout fut sur le point d'être à jamais perdu. Saisi par un mal subit, Benvenuto Cellini, au milieu du travail, est obligé d'aller se jeter sur son lit. Cependant le fourneau va s'éteindre, c'en sera fait de la coulée... On court avertir Cellini; grelottant la fièvre, il saute de sa couche et saisissant tout ce qui lui tombe sous la main, il le jette dans la fournaise qui pâlit : tables, chaises, escabeaux, tout est dévoré en un instant. Soudain le couvercle éclate, le bronze déborde, mais le métal semble couler paresseusement, il s'attarde dans les rigoles; le feu trop violent a dû brûler l'alliage. Benvenuto s'en aperçoit, il court à ses dressoirs, décroche toute sa vaisselle d'étain : plats, écuelles, assiettes, deux cents pièces sont jetées dans les canaux ou dans la fournaise. « Assiste-« moi, ô mon Dieu ! criait, la sueur au front, le malheureux « artiste... toi qui ressuscitas des morts et montas glorieu-« sement au ciel. »

« Enfin le bronze se remet à couler liquide, brûlant, vrai fleuve de feu dont le moule se remplit.

« Je tombai à genoux, raconta Benvenuto, et je remerciai « le Seigneur de toute mon âme! » La bataille était gagnée; quand on découvrit le *Persée*, c'était un chef-d'œuvre.

« Rapportez ce trait à votre néophyte, ajoutait l'abbé, il y verra qu'un Benvenuto Cellini croyait en Dieu. »

Ce n'était pas sans un secret dessein que le prêtre s'étendait sur ces descriptions artistiques. L'effet prévu ne se fit pas attendre. Deux jours après, arrivaient de nouvelles lettres de M. Étienne et de sa fille; elles étaient pleines de détails sur les promenades et les conférences d'Armelle et de Jacques; tout y était noté, jusqu'aux moindres saillies du jeune homme et aux plus secrets soupirs d'aise de sa mère. Mais pas plus le *Saint Sébastien* du Sodoma que le *Persée* de Benvenuto n'étaient remis sur le tapis. Armelle, qui s'était

émue jadis au sujet du serpent d'airain, semblait ignorer que le Père se trouvait à Florence au milieu de tant de merveilles : il était clair dès lors que sa nouvelle fonction de catéchiste absorbait toutes ses pensées.

L'abbé relut la lettre avec un certain sourire, celui de quelqu'un qui a trouvé l'inconnue d'un problème. « Tout chemin mène à Rome, se dit-il finement à lui-même, et voici un baptême de néophyte qui pourrait finir au pied de l'autel... Sans doute la chose est faisable, ajoutait-il plus bas, mais dans quelle série de difficultés va se débattre la douloureuse conscience du père ! »

Ce qui étonnait l'abbé, c'est que M. Lhonner ne parût pas dans ses lettres s'apercevoir d'une solution dont la possibilité devait sauter aux yeux de tous.

Il ne crut pas devoir pourtant lui manifester son opinion personnelle, et sur une simple carte postale, représentant ce vieux pont de Florence, tout chargé de maisons crevassées et chevauchantes, il nota seulement à son ami qu'il arriverait le lendemain vers le minuit.

Tandis qu'il se hâtait vers Rome, il cherchait néanmoins à démêler dans cette question le fil providentiel. Qu'est-ce que Dieu voulait de toutes ces bonnes volontés ? Était-ce une réhabilitation de la race dans une union honorable qui serait comme la fondation d'une nouvelle souche ? Il n'osait le croire ; sans connaître Jacques Halberr, il ne voyait pas dans ses antécédents ataviques les éléments de cette reconstitution.

Ne serait-ce pas alors plutôt le terrible travail de l'expiation qui allait se poursuivre impitoyablement ? Et Dieu, dont le jeu semble parfois cruel qui consiste à couronner la victime avant de l'immoler, n'allait-il pas amener Mlle Armelle précisément au pied de l'autel, pour qu'elle y sacrifiât tout ce qui restait en elle d'un sang coupable et troublé ?

La nuit tombait lentement, le train à grande allure courait à travers les paysages de la terre d'Ombrie, rasant les bords tragiques du lac de Trasimène où, dans les brumes flottantes sur les roseaux, l'abbé évoquait les spectres de tant d'âmes lointaines à jamais disparues. A mesure qu'il approchait, il s'émouvait surtout à la pensée d'entrer dans

cette ville, cœur de la chrétienté où le silence de Dieu paraissait depuis plus de trente ans consacrer la grande spoliation des temps modernes. Là encore l'abbé cherchait à comprendre; mais plus il voulait démêler les fils ténus et emmêlés, plus sa raison se perdait impuissante et il ne sortait de cette impasse que par un mot fébrile qu'il accentuait d'un petit geste saccadé qui lui était familier : *O altitudo!* ô profondeur ! *Ego Dominus* : je suis le Maître. — Cela n'était certes pas une explication : mais quelle explication donner devant les plans incompréhensibles de Dieu ?

Roma ! Roma !... ce cri déchira la nuit profonde, répercuté par les échos de la gare : le train, crachant ses derniers jets de vapeur, s'arrêta subitement. Toutes les portières s'ouvrirent et dans un pêle-mêle inexprimable, les voyageurs couraient aux omnibus.

Certes l'abbé avait rêvé d'une autre entrée dans la Ville éternelle ! C'eût été à la façon des croisés tombant à genoux à la première apparition lointaine de Jérusalem, qu'il eût voulu aborder la Rome papale... et il ne put s'empêcher de hocher la tête avec une certaine mélancolie, — une pointe de moquerie de lui-même ! — quand il se surprit, ballotté par la foule, poussé de-ci, jeté de-là, au milieu des cris répétés des agents de la gare : *Avanti! avanti!* en avant ! en avant !... et lui, portant prosaïquement son sac de voyage et son parapluie.

Un coup subit qui lui tomba sur l'épaule, l'arracha à sa rêverie; il se trouvait en face de M. Lhonner.

— Comment, vous, à cette heure ? mais cela n'était pas du programme !

— Peut-être, répondit M. Étienne; mais je ne voulais pas que vous fussiez dans l'embarras dès votre arrivée, avec cette foule de voyageurs, cet encombrement d'omnibus...

— Et l'italien que je parle si bien ! ajouta l'abbé.

— Et puis, il ne faut pas que vous alliez à l'hôtel Bellevue; on vous y ferait payer cinq à sept francs une chambre au cinquième, où vous dormiriez mal et dans un méchant lit. Vous allez venir à notre *Albergo* : tout est prêt pour vous recevoir, et demain matin, vous serez à deux pas du Palazzo Borromeo, où, je crois, vous devez descendre.

— Ah ! fit l'abbé, je suis confus de tant de bontés !

— Mon ami, soupira M. Lhonner, je serai en retard sur vous et qui sait si je pourrai jamais m'acquitter ?

Les deux amis gardèrent le silence. Une voiture de louage les cahotait à travers la *via Nazionale*. L'abbé regardait à droite, à gauche, cherchant à noter ses premières impressions. Cette via Nazionale, toute récente, largement bâtie, donnait déjà une noble idée de la Ville éternelle.

Et puis cette entrée à minuit, ces rues désertes, ces terrasses où se dressaient effilés de longs cyprès, avec çà et là quelques fûts de colonnes brisées, et au-dessus, la lumière diffuse de la lune dans un ciel pur de nuages où se devinaient à peine, pâles et lactées, quelques étoiles lointaines... quelle vision merveilleuse et nouvelle !

Le poète se réveillait dans le prêtre et il répétait à mi-voix : « Roma ! Roma ! » comme pour bien se persuader qu'il y était. Un cahot de la voiture le ramena à la réalité.

— Et Mlle Armelle ? fit-il tout d'un coup.

— Elle va bien, répondit brièvement M. Étienne.

Il y eut un nouveau silence qui contrastait déjà avec le ton alerte et la prolixité des lettres si fréquemment échangées. L'abbé le remarqua sans rien ajouter.

D'ailleurs la voiture s'arrêtait sur une petite place. L'abbé ne vit tout d'abord qu'une masse énorme dont l'ombre agrandie démesurément envahissait tout le sol : les seules murailles des maisons avoisinantes se dressaient frappées par la lumière lunaire comme des draps blancs, linceuls lugubres, autour de cet immense mausolée.

— Le Panthéon ! fit M. Lhonner.

On descendit. M. Étienne conduisit sans mot dire l'abbé dans sa chambre.

— A demain, à demain, lui répéta-t-il, et il ajouta plus bas :

— Mon pauvre cher ami, il y a bien du nouveau.

Et il se retira.

« Ce bien nouveau » ne l'était guère pour l'abbé Gervais ; aussi quand le lendemain M. Lhonner lui raconta, en le conduisant au Palazzo Borromeo, qu'il croyait remarquer de la part de Jacques des attentions intéressées à l'égard de sa fille, quand il lui eut même avoué que Mme Halberr lui avait à mots

couverts fait entrevoir la possibilité d'un rapprochement entre leurs deux familles, l'abbé répondit tout simplement :

— Vous ne m'apprenez rien.

— Mais alors, que faire? dit M. Étienne avec cet air de profond découragement qui lui était habituel.

Évidemment l'abbé n'avait pas mission pour résoudre d'un mot un problème aussi délicat.

Il se tint dans les généralités.

— Mon cher ami, disait-il, il n'y a pas de question plus personnelle que celle d'un mariage.

Nous manquons donc, vous et moi, d'un élément nécessaire au problème, et devant lequel, finalement, toute ingérence doit s'effacer : savez-vous si votre fille agréerait cette union ? C'est le point principal.

— Je lui en ai dit un mot.

— Déjà ! fit l'abbé, un peu surpris; mais alors les choses ont donc marché bien vite ?

— La mère y pousse, je le sens ; c'est une douce, une débonnaire ; mais il y a une ténacité singulière dans ces têtes de moutons. Peut-être là-dessous se cache un jeu qui m'échappe. Je sens que je ne suis pas froid sur cette question ; non pas que je ne veuille point marier ma fille ; mais, mon Père, dois-je l'avertir de mon secret ? J'ai toujours redouté cette échéance, et la voilà implacable à ma porte, comme un papier timbré, sans remise, il faut payer.

L'abbé se taisait.

— Quelle est cette église ? fit-il comme quelqu'un surpris par une rencontre imprévue ; dans le fond, c'était pour se donner du temps à la réflexion.

— Sant' Ignazio, répliqua M. Lhonner ; voulez-vous y entrer ? Il y a là le tombeau de saint Louis de Gonzague.

— Volontiers.

Et l'on pénétra dans l'église. A droite du chœur, dans le transept, se dressait le tombeau du jeune saint, une châsse en lapis-lazuli, et au-dessus de la châsse un admirable retable représentant en marbre l'apothéose du religieux : partout des anges et des lis.

— C'est un des saints de prédilection des Romains, disait M. Lhonner ; le jour de sa fête, depuis cinq heures du matin

jusque vers midi, on ne cesse pas de distribuer la communion à cet autel et le parvis du chœur est jonché de lettres que l'on adresse au jeune saint.

— Et votre fille, que vous a-t-elle répondu? fit brusquement l'abbé au pied même de l'autel, semblant vouloir n'amener à cause de la sainteté du lieu qu'une réponse courte et qui n'appelât aucune réplique de sa part.

— Elle ne m'a dit qu'un mot : *Jamais!* tant qu'il ne sera pas pratiquant.

— Ah! fit l'abbé.

Et l'on sortit.

Il fut convenu que l'on se retrouverait tous ensemble vers les trois heures pour faire une première promenade.

— Où nous conduirez-vous? demanda l'abbé Gervais.

— A San-Pietro, je pense, répondit M. Étienne. Au revoir.

X

Mme Halberr était en effet la mansuétude en personne : toujours égale, le regard atone, la figure émaciée, le front disparaissant sous d'abondantes frisures blanches, un sourire désabusé, elle n'avait, semblait-il, aucune défense, et, rarement de son avis, paraissait devoir en tout se soumettre aux autres.

Il y avait assurément de tout cela dans son caractère ; mais sa douceur était pénétrante. Ce n'était pas à coups de marteau qu'elle enfonçait ses idées chez autrui : cela aurait fait trop de bruit ; à la façon de la vrille, elle creusait son trou, sans rien dire, mais le trou était fait, et fait là où elle voulait. On ne sait vraiment pas si les gens de cette trempe ne sont pas plus dangereux, et à coup sûr plus souvent vainqueurs, que les gens bruyants et les aventureux.

Toujours est-il que Mme Halberr s'était mis déjà depuis longtemps dans la tête que son fils épouserait Armelle : elle voulait et devait y arriver. Tout d'ailleurs l'invitait à cette union. Personnellement elle était sans fortune, et M. Lhonner en avait une considérable ; de plus elle appréciait beaucoup Armelle, qui lui semblait devoir convenir à merveille au caractère de Jacques.

Au reste, elle se disait disposée à tous les sacrifices pour amener ce rapprochement entre les deux familles et elle ne manquait pas d'habileté pour réussir.

Connaissant les secrets désirs de M. Lhonner qui n'avait pas caché son intention de revenir en Lorraine, très à propos elle faisait jouer son titre de Lorraine. Elle possédait un petit domaine précisément aux environs de Saint-Élophe : il était facile de l'arrondir ; il y avait même, dominant la vallée de la Meuse, un vieux château à moitié démantelé, dont les ruines certainement réparables lui appartenaient : on y aménagerait les nouveaux époux avec des logements indépendants pour elle et même pour M. Lhonner, car elle comptait bien qu'ils ne se sépareraient pas de leurs enfants.

Bref, elle avait tout arrangé par avance, et il fallait que tout arrivât comme elle l'entendait. C'est à croire vraiment qu'il y a un secret influx des choses, car tout commençait à s'arranger comme si tout devait obéir à la mansuétude impérieuse de Mme Halberr.

Un seul point noir à cet horizon que l'on rêvait déjà si clair : l'irréligion de Jacques. La mère s'en désolait, sa mansuétude ne parvenait pas à triompher aussi vite de cet obstacle, et parfois elle s'en irritait un peu, sans fiel cependant et sans rancune. Au demeurant, Mme Halberr était facile à vivre ; mais d'une piété sincère elle devait nécessairement souffrir de la mentalité de son fils.

Ce n'est pas que Jacques fût grossièrement athée ; mais il doutait. Le sang huguenot lui avait apporté une large dose de libre examen ; il doutait, et avec une grande droiture il n'aurait jamais renoncé à son doute par simple complaisance, fût-ce même pour sa mère ou pour Mlle Armelle.

Et c'est ce qui compliquait singulièrement la situation. Il aimait sa cousine, depuis longtemps ; d'abord inconsciemment par ce que lui en avait dit sa mère, puis, ayant eu deux ou trois fois l'occasion de la voir pendant l'un de ses voyages en Lorraine, il l'avait étudiée de près, son caractère lui avait plu et c'était sincèrement qu'il la demanderait en mariage. Mais il avait su la réponse de la jeune fille. « Jamais tant qu'il ne sera pas pratiquant. » Tout autre esprit moins droit que le sien aurait joué l'hypocrisie ; pour avoir celle qu'il désirait

il lui eût été facile de se montrer religieux... jusqu'après le contrat.

— Non, répétait-il à sa mère, non, mille fois non ! je serais indigne d'Armelle à jouer ce jeu cruel. Elle ne m'aura que pratiquant ; soit ! Mais je ne ferai pas fléchir d'une ligne ma volonté de son côté, si cette volonté ne procède pas d'une vraie lumière de mon intelligence.

Et alors la mère avait jeté Armelle dans la mêlée ; mais vu le caractère de Jacques qui répugnait par-dessus tout aux concessions, ce n'était entre les deux jeunes gens que des escarmouches courtoises, et sans profit. Armelle les voulait sérieuses : Jacques les déconcertait par son implacable scepticisme, et c'est ainsi qu'à cause de leur droiture réciproque, ces deux natures ne semblaient pas pouvoir se rapprocher. Et pourtant si elles le désiraient, qui aurait pu en douter ?...

Assurément, aux premières ouvertures, Armelle n'avait pas voulu dire d'abord si son cousin lui plaisait, elle avait transporté toute entente préalable sur le terrain religieux : et c'est là qu'elle avait prononcé son fameux « jamais ». Mais le fait de s'être ainsi brusquement placée sur le terrain religieux, n'indiquait-il pas qu'elle craignait quelque chose de son cœur puisqu'elle éprouvait le besoin de le défendre de toute la force de sa foi ? Mme Halberr était trop avisée pour ne pas s'apercevoir de tous ces jeux mêlés, et ne prévoyant plus le succès de ce côté, elle s'était prise à espérer que cet abbé Gervais, dont on parlait tant, serait l'auxiliaire nécessaire qui apporterait cette lumière tant souhaitée par Jacques pour faire fléchir sa volonté rebelle. Quant à M. Lhonner, il désirait et ne désirait pas cette lumière : on comprend pourquoi ; et c'est ce qui le rendait hésitant, flottant, imprécis dans ses moindres attitudes. Mme Halberr, qui mettait ces hésitations sur le compte de l'affection, lui répétait sans cesse :

— Mais vous ne quitterez pas votre chère Armelle ; alors, pourquoi reculez-vous ?

Et M. Etienne demeurait sans parole, s'enfonçant de plus en plus dans un silence qui l'oppressait, et pâlissait de jour en jour son visage attristé.

Tel était le véritable imbroglio dans lequel les circonstances allaient jeter l'abbé Gervais : si quelqu'un devait être embar-

rassé c'était bien lui. Mais il avait longuement songé à cette éventualité, et avant toute complication possible, il s'était promis de choisir, lui aussi, un terrain ferme et qui lui fût familier : il était prêtre avant tout, avant tout il aurait donc souci des intérêts éternels des âmes. Il était fortuitement l'ami de la famille Lhonner ; cela lui prescrivait des égards. Il était, par suite de la confidence de M. Etienne, le dépositaire d'un secret qu'il considérait comme sacramentel : ces trois situations lui traçaient sa ligne de conduite, il voulait absolument s'y maintenir.

C'est dans ces sentiments diversement mêlés qu'eut lieu la première rencontre, on eût pu dire le premier abordage. Jacques était en éveil ; Armelle comptait secrètement sur une force ; Mme Halberr y jouait son dernier atout ; M. Lhonner avait confiance en son nouvel ami, mais il aurait voulu qu'il fût sans éloquence.

Et c'est ainsi que l'on se rejoignit sur la place Rustiacci, en face de la basilique, à deux pas du Vatican. L'abbé se fit de suite la situation nette ; il était nouvellement arrivé et c'est la première fois qu'il approchait de Saint-Pierre : son visage manifesta une déception. C'était le sujet de conversation tout trouvé pour éviter celui que l'on redoutait.

— Ah ! fit-il, après les courtoises présentations d'usage, ce n'est que cela !

— Je m'y attendais, riposta Armelle ; vous cherchez la colonnade, n'est-ce pas ? cette colonnade que toutes nos gravures ne voient qu'à vol d'oiseau, tandis qu'ici nous en apercevons à peine les deux extrémités qui se regardent, rétrécies, sans ampleur : et alors Saint-Pierre s'amoindrit au profit de cet immense palais du Vatican, grosse construction irrégulière, chromée de jaune sale, sans goût et sans valeur artistique... Attendez, mon Père.

Et prenant les devants elle invita le prêtre à la suivre au pied de l'obélisque.

— Et maintenant, fit-elle d'un petit air triomphant, retournez-vous.

L'abbé demeura émerveillé et sans paroles. La place avait pris subitement une ampleur insoupçonnée. Les longues files de colonnes se développaient à droite et à gauche, sem-

blant les deux bras immenses de la catholicité qui vous auraient entourés comme pour vous faire entrer dans le surnaturel et le divin qui se concentraient en ce coin du monde. L'obélisque dressait son jet hardi dans le ciel ; le crépitement incessant des deux grandes fontaines dont le vent secouait les panaches d'écume, et le roulement continuel des voitures sur les pavés qui couvraient la place, faisaient comme un bruit de tonnerre lointain qui ajoutait encore à la majesté du lieu.

— Et le pape? dit soudainement l'abbé, car invinciblement au milieu de ce décor surhumain on pense au grand personnage pour qui il a été fait.

— Voilà, fit Armelle, en montrant à droite le second étage du Vatican : ces quatre fenêtres fermées. Il y a vingt-cinq ans que Léon XIII souffre et prie derrière ces hautes murailles.

— Pro grege Christi
Dulce pati ! ipsoque in Carcere dulce mori [1] *!*

murmurait l'abbé, citant une poésie du pape. A ce moment le groupe des autres voyageurs s'était rapproché ; on gravit les degrés de Saint-Pierre.

— Voyez la dédicace du temple écrite par un pape, Monsieur l'abbé, fit demi-malicieusement Jacques : *Paulus Burghesius Roanus* : est-ce assez visible ? partout, comme dit Bourget, on retouve des traces de « l'orgueilleux Borghèse ».

— Eh ! fit l'abbé, qui feignit de ne pas prendre garde à ce que cette parole voulait cacher de venin secret, on a le droit de signer en grosses lettres un pareil morceau.

Et l'on entra.

Jacques qui avait essayé ses premières flèches sous le couvert d'un moderne récemment converti, se trouva sans réponse devant le calme de son interlocuteur. Du reste, l'abbé affectait tellement de n'avoir rien compris à ces sous-entendus, que plus volontiers il s'adressait à lui pour lui demander des explications.

— La *Pietà* de Michel-Ange ? fit-il en entrant.

1. Pour le troupeau du Christ, il m'est doux de souffrir !
Pour lui, dans ma prison, il m'est doux de mourir.

— A droite, Monsieur l'abbé, et elle est bien authentique, je vous l'affirme. On dit que Buonarotti ayant appris que l'on voulait par jalousie lui contester son œuvre, entra furtivement la nuit dans l'église où elle était placée et grava lui-même son nom, ce qu'il ne faisait pas d'ordinaire, sur la ceinture de la Vierge. Voyez!...

— Effectivement, fit l'abbé en s'approchant. L'orgueilleux Michel-Ange!... ajouta-t-il, comme se parlant à lui-même.

Jacques sentit le coup droit; Armelle qui avait suivi de loin ce premier dialogue eut un éclair de joie : décidément l'abbé ne s'en tirait pas mal; mais tout entier à l'émerveillement, il ne paraissait pas s'apercevoir de sa petite victoire.

— Ah! Monsieur, disait-il à Jacques, nous marchons déjà depuis un grand moment et il me semble que nous n'avançons pas.

— C'est par là seulement que vous pouvez vous rendre compte de la dimension de l'édifice. Revenez vous mettre à l'entrée, là, sur la dalle de marbre brun où, dit-on, étaient jadis sacrés les empereurs : ce baldaquin lointain au-dessus de l'autel a vingt-neuf mètres de hauteur : d'ici nous lui en donnerions à peine la moitié.

On fit longuement le tour de la basilique. Tous, sauf Jacques, s'agenouillèrent à la Confession de saint Pierre et baisèrent ensuite le pied usé du premier pape.

— Ce n'est pas en une fois que vous pouvez voir cette merveille, disait M. Lhonner, le meilleur est de la prendre par le détail : un jour les mosaïques, un autre jour les tombeaux; alors seulement vous vous rendrez compte de cet amoncellement de chefs-d'œuvre.

— Et maintenant, dit Armelle en sortant, nous pourrions suivre le Tibre, aller jusqu'au Transtevere, le quartier où s'est le mieux conservée la beauté romaine et la fidélité au pape, puis, si vous le voulez, nous finirons par Sainte-Cécile.

Il y eut acquiescement général.

Jacques et Armelle marchaient côte à côte un peu en avant.

— Il n'est pas gourmé, votre abbé, dit Jacques.

— Vous trouvez?

— Oh! une première impression. Après tout, pour ce que j'en veux faire, cela m'est assez égal.

Armelle ne releva pas le mot qui décelait, sous son apparente indifférence, l'inquiétude de quelqu'un qui craint d'avoir rencontré son maître.

Chemin faisant, l'abbé, tout plein des souvenirs de dom Guéranger, répétait les grandes lignes de l'histoire de Sainte-Cécile.

— La basilique était construite sur l'ancienne demeure de la patricienne... on doit y voir, n'est-ce pas? la statue de Maderno, qu'il modela jadis sur le corps même de la jeune vierge, trouvé sans corruption, par le cardinal Sfondrate.

— A quelle date? demanda Jacques.

— La date précise m'échappe, mais c'était à la fin du seizième siècle. On découvrit le corps entier, enveloppé de sa tunique de brocart, sous la tunique on touchait le cilice qui revêtait la patricienne. Elle était couchée, la tête tournée contre le mur, et à côté un paquet de linge sanglant soigneusement enroulé : on la déposa telle quelle dans le tombeau actuel.

— Il serait intéressant de savoir si ce fameux prodige s'est continué, observa Jacques.

— Assurément, nous en aurions tous la curiosité légitime.

— Au reste, ajouta Jacques, c'est une vie bien merveilleuse que celle de cette jeune femme, si j'en crois le récit enthousiaste de Mlle Armelle.

— Merveilleuse est bien le mot, répondit l'abbé.

— Cependant, Monsieur l'abbé, dit tout à coup Jacques en s'arrêtant, — on était en face de l'église de Saint-Chrysogone, — avouez que le rôle que l'on fait jouer au mari est parfaitement ridicule.

— Oh! s'écria Armelle.

— Etrange alors, reprit le jeune homme. Tout est complication et faux-fuyant dans l'histoire de ce mariage. Voilà une jeune vierge qui ne veut pas d'abord se marier, puis elle y consent, mais en gardant l'arrière-pensée de ne pas le vouloir. Bref, les noces ont lieu, au sein de quels concerts, la légende nous le dit, et nos musiciens modernes en triomphent encore.

— Oui, oui, faisait l'abbé sans s'émouvoir... *Cantantibus organis*, au sein des plus douces harmonies, Cécile chantait en son cœur un merveilleux cantique.

— C'est cela. Enfin les voici mariés, et le premier acte de cette jeune femme est de fermer la porte à son mari, et de l'envoyer dans je ne sais quelle campagne lointaine, sorte de guet-apens d'où il reviendra sans volonté, et complètement retourné... Ah! mais non! je veux bien le merveilleux, mais quand il ressemble au troisième acte d'un vaudeville mal fait!...

— Jacques, interrompit presque vivement Mme Halberr, ce mot est à peine convenable.

— Mais non, Madame, risposta l'abbé, monsieur parle très raisonnablement, et je ne trouve pas de meilleur résumé de l'histoire de sainte Cécile que celui qu'il vient de nous faire, avec beaucoup de brio d'ailleurs.

Jacques demeura quelque peu ahuri.

— Hé! sans doute, l'histoire de Cécile la patricienne, celle que nous raconte monsieur est celle qu'on a dû raconter au préfet Almachius, celle que se narraient entre eux les païens, — le mot vous paraît dur? — les Romains d'alors : c'est l'histoire de la vie extérieure, naturelle de Cécile : elle est invraisemblable.

— Ah! fit Jacques avec un petit air de triomphe, en se tournant du côté de ces dames.

— Seulement, continua l'abbé Gervais, vous oubliez qu'à côté de cette histoire naturelle, il y a une autre histoire, correspondant à une autre vie : l'histoire surnaturelle.

— Ah! baste! fit Jacques, qu'est-ce que c'est que cette histoire surnaturelle?

— Cécile, reprit l'abbé, a les yeux tournés vers des horizons où elle veut parvenir : le ciel. Et comme elle ne veut pas y entrer seule, elle envoie son mari dans cette campagne lointaine dont vous parlez, précisément pour recevoir du pape d'alors la condition, la seule qui ouvre le ciel éternel : le baptême ; ce baptême fera bientôt de son mari un martyr.

— C'est cela, interrompit Jacques en riant, une manière honorable de se débarrasser de son époux.

— Le moyen paraîtrait en effet peu honorable si elle l'avait laissé prendre seulement par Valérien : mais comme elle le prend elle aussi et partage avec lui la même mort sanglante, l'objection semble perdre de sa force.

Du reste, conclut l'abbé, qui ne comprend pas les horizons éternels, ne peut pas comprendre la vie et la mort des saints : elles sont inexplicables.

Monsieur avait raison : les saints sont des dévoyés, ils se meuvent dans une autre sphère que la nôtre, il ne faut pas leur demander de suivre la bonne petite route kilométrique, bien droite, bien sablée, bien ombreuse ; ils font, nous dit Lacordaire, « des choses parfaitement extravagantes » à nos yeux humains, témoin cette jeune Cécile qui foule aux pieds tout ce que le monde recherche avec frénésie pour aboutir à se faire étouffer dans une étuve et décapiter par un maladroit; mais elle était logique avec le but surélevé qu'elle voulait atteindre, et elle l'a atteint en marchant sur les derniers débris de sa raison et de son cœur.

— N'empêche que selon votre mot, que je retiens, cela est « parfaitement extravagant » et je ne conçois pas pour ma part une religion qui nous veut insensés.

— Hé ! Monsieur je vous répondrai encore avec Lacordaire : « Qu'est-ce que la religion, qu'est-ce que le commerce avec Dieu s'il laissait notre esprit juste au point où il était auparavant... » Le propre de Dieu est de nous étonner dans sa manière de faire, sans quoi il serait un homme comme un autre.

— Mais ne peut-il nous étonner sans nous faire perdre la raison ? la religion ne saurait-elle nous élever sans nous condamner à Charenton ? Que faites-vous donc du bon sens ?

— J'en fais le grand maître de la vie ordinaire : mais pas toujours celui de la vie surnaturelle, car il faut parfois se faire fou pour l'amour du Christ, si l'on veut mener une vie sérieusement chrétienne.

— Il faut ?

— Oui.

— Après tout, dit Jacques après un court silence, je ne prétends pas attaquer l'héroïsme de vos saints, je vous posais une question plutôt qu'une objection.

— Mais ne vous en défendez pas, reprit l'abbé Gervais, serait-ce même une objection, qu'il y aurait profit à la formuler : ne sommes-nous pas entourés de mystère? Je n'ai cherché qu'une chose : vous expliquer par des lumières supérieures une vie autrement inexplicable.

Hé! voyez donc, ajouta le prêtre avec son bon sourire, comme vous m'avez fait prêcher en plein air. Je me demande si les bonnes gens qui passent n'ont pas dû me prendre pour un insensé.

— Hé! Monsieur l'abbé, reprit Jacques désarmé par la bonhomie de son interlocuteur, vous venez si bien de dire : *il faut*!

— Ah! ah! que vous avez raison, dit en riant l'abbé, mais comme tout cela doit peu intéresser ces dames. Et d'ailleurs ne sommes-nous pas arrivés?

Quoi qu'en pût penser l'abbé, ces dames avaient suivi fort attentivement les péripéties de ce premier duel. La visite de la basilique n'en fut que plus longue et plus minutieuse.

L'abbé suivit ses amis dans le dédale des sous-sols de la maison de Cécile, tels que les avaient récemment restaurés le cardinal titulaire Rampolla.

Tout était largement éclairé à l'électricité et sous cette pleine lumière, le sarcophage de la sainte, dont le marbre jaloux voilait le corps précieux, arrêta longtemps les visiteurs. Mais ce qui les frappa le plus, ce fut la salle de bains où la vierge courageuse demeura enfermée trois jours sous des jets incessants de vapeur; on voyait encore les tuyaux qui amenaient cette vapeur le long des murs; la pierre où Cécile reçut les trois coups du bourreau tremblant — les bourreaux ont toujours tremblé — et dans l'air attiédi de cette étuve on devinait la couronne tenue par les anges, et la suprême bénédiction apportée par le pape à l'illustre mourante.

Le retour se fit sans incident. L'abbé interrogeait tantôt M. Lhonner, tantôt Jacques qui paraissait moins rogue. Armelle en était plus à l'aise; seule Mme Halberr semblait soucieuse et sourdement irritée.

Louis PERROY.

(*A suivre.*)

LA RUPTURE AVEC LE VATICAN

Le maître article du programme oublié de Belleville commence à descendre de la région des nuées. Plus d'ambassadeur de la République auprès du pape ; à Paris plus de nonce apostolique. Bientôt, sans doute, nous verrons les Chambres abroger le Concordat.

Lorsque, le 31 juillet 1903, s'ouvrit le conclave pour donner un successeur à Léon XIII, quel voyant politique aurait pu dire : « Dans un an, jour pour jour, les relations seront rompues entre le Saint-Siège et la France » ? Naguère encore, tandis que se nouaient de graves difficultés diplomatiques, à la suite du voyage de M. Loubet à Rome, aucun des hommes qui comptent dans le parti républicain ne pensait que le gouvernement fût décidé à briser, sous peu, avec le Vatican. Et deux mois après, le jour même où députés et sénateurs prenaient le chemin des champs, voici que soudain éclatait un conflit de l'apparence la plus mince et pourtant décisif. Telle une torpille dormante cachée par des mains traîtresses sur la route familière d'une escadre ennemie ; l'équipage regarde paisiblement au large, et en une minute les navires foudroyés sont mis en pièces et engloutis.

Pour applaudir à ses dernières destructions, M. Combes n'a pas manqué de mains promptes et tapageuses. Les journaux à sa dévotion ont assuré qu'il avait sauvé la République une fois de plus.

Depuis quelque temps, c'est là une opération si familière aux présidents du conseil que le mérite en devient banal et qu'il est superflu d'en disputer. Avec plus de sûreté que les journalistes ministériels, l'avenir nous instruira des périls extrêmes auxquels M. Combes vient d'arracher le pays. Mais, dès à présent, on peut bien se demander qui donc, du gouvernement français ou de la cour romaine, a le mieux compris et respecté le Concordat ; qui, dans la querelle si brusquement dénouée, a le plus montré de loyauté et de sagesse,

de logique et de dignité ; qui portera, devant l'histoire, les responsabilités les plus lourdes.

Pour s'éclaircir à souhait sur ces choses, il suffira, je pense, de raconter le conflit et d'en marquer les caractères, d'élucider les principes qui le dominent et d'indiquer quelques-unes des conséquences qu'il peut comporter.

I

On connaît les faits. Les voici en substance.

L'évêque de Laval, contre qui des accusations précises et graves étaient portées à Rome depuis longtemps, reçut de la part du pape, le 17 mai dernier, une invitation à résigner sa charge, dans le délai d'un mois, sous peine « d'autres mesures ». Le prélat crut opportun de consulter M. Combes sur l'embarras où le jetait la commission pontificale. Le ministre des cultes, touché d'une si belle confiance, s'empressa de prendre sous sa protection cette victime du Saint-Office. Dans une dépêche tranchante, il mit M. Delcassé dans la confidence de ses vertueuses indignations, et lui enjoignit catégoriquement de protester auprès du Saint-Siège, en demandant le désaveu de la lettre écrite à l'évêque de Laval. Les « droits concordataires » de l'État, aussi bien que ceux des évêques français, exigeaient impérieusement de Rome cette réparation. Au cas où celle-ci serait refusée, le gouvernement se trouverait « amené » à prendre des mesures en conséquence.

M. Delcassé obéit promptement au président du conseil. Le 28 mai il informait le chargé d'affaires de France et lui confiait pour le Vatican une « note approuvée par le conseil des ministres ». A cette note, remise le 3 juin, le cardinal donnait sa réponse, le 10 juin, par l'intermédiaire de Mgr Lorenzelli, nonce apostolique. Lecture fut faite, copie laissée du document, au quai d'Orsay. Rome expliquait sa conduite. Elle essayait de faire comprendre la distinction essentielle qu'il y a entre une résignation de charge et une déposition, et comment, en cas où le siège deviendrait vacant, on ne manquerait pas de s'entendre avec le gouvernement français. Ces explications furent reçues sans mot dire. Cependant, le

délai imparti à Mgr Geay prenait fin, et au lieu de la démission demandée l'évêque promettait une visite *ad limina* en octobre. C'était une moquerie intolérable. Il fallait agir. Le silence prolongé du gouvernement permettait de le faire. A la date du 2 juillet, Mgr Geay fut mandé à Rome en personne, sous peine d'être suspendu de ses fonctions d'ordre et de juridiction. L'évêque demeurant récalcitrant, le 10 juillet, nouvelle citation à comparaître dans le délai de dix jours.

M. Combes ne tarda pas à intervenir. Déjà, le 20 juin, il avait protesté contre une lettre du nonce Mgr Lorenzelli mandant à Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, de la part du Saint-Père, de renvoyer jusqu'à nouvel ordre toute ordination des clercs de son diocèse. Avec un zèle infatigable, il recommença, le 13 juillet, à protester contre les citations comminatoires adressées à Mgr Geay.

Le ministre des affaires étrangères — si les dates données sont exactes — mit une certaine nonchalance à transmettre les commissions de M. Combes. Il n'écrivit que le 18 juillet au chargé d'affaires de France à Rome. Deux notes accompagnaient sa lettre : l'une relative à Mgr Geay, l'autre relative à Mgr Le Nordez. Le Saint-Siège était de nouveau accusé de violer outrageusement le Concordat ; on exigeait de lui qu'il retirât les lettres écrites aux prélats; son refus dicterait au gouvernement de la République la conduite à tenir ; si rupture s'ensuivait, tout le monde saurait que ce serait par la faute du pape.

Le 23 juillet, M. de Courcel remettait au cardinal Merry del Val ces déclarations; trois jours après, la réponse du Vatican était prête. Portée à Paris par un courrier du cabinet, elle fut examinée dans un conseil des ministres convoqué à la hâte. Après une longue discussion, on conclut qu'il fallait rompre. Le 30 juillet, M. de Courcel notifiait au cardinal Merry del Val que « le gouvernement de la République » avait décidé « de mettre fin à des relations officielles qui par la volonté du Saint-Siège se trouvaient sans objet ». Le soir même, le nonce quittait Paris.

II

Il est inutile de rechercher comment, entre M. Combes et M. Delcassé, les responsabilités se partagent. Ils demeurent associés, comme maître et valet, dans cette affaire qui déshonore la diplomatie française.

On dit que notre pays est le pays de la courtoisie. Et au premier mot de leur conversation, nos hommes d'Etat enflent la voix avec colère, font des gestes menaçants, lancent des ultimatum, et sans daigner discuter les explications de leur interlocuteur lui tournent brusquement les talons, en le chargeant de toutes les responsabilités.

Et avec cette arrogance brutale, quelle sournoiserie ! Après la note du 10 juin qui lui apporte la réponse du Vatican, le gouvernement garde, pendant plus d'un mois, un silence calculé. A-t-il abandonné la querelle ? Pas le moins du monde et on le verra bien. Mais il faut que Rome croie qu'il l'a abandonnée ; il faut qu'elle reprenne, auprès des évêques suspects, son action disciplinaire. Et alors, le gouvernement jouera l'indignation et l'étonnement ; il criera qu'on le provoque.

L'opinion des libéraux les plus modérés s'y est laissé prendre. Ils ont parlé des « incorrections » et des « maladresses » de la cour romaine, jusqu'au jour où le pape, pour défendre la dignité de ses actes et de ses intentions, a fait publier par l'*Osservatore romano* les pièces cachées par M. Combes, et en particulier cette note du 10 juin qui est capitale dans l'affaire.

Oh ! il en faut bien davantage pour avoir raison de l'effronterie du ministre. Il osera dire — au risque de scandaliser *l'Action* et *la Lanterne* — que si la note du 10 juin a été supprimée à l'*Officiel*, c'est uniquement par égard pour le Saint-Père. Qui pourrait douter de cette piété filiale d'un homme qui s'honore d'être franc-maçon et libre penseur, d'un républicain qui appelle de tous ses vœux la séparation de l'Eglise et de l'Etat, d'un politicien qui un jour jeta au visage des catholiques de France, comme une flétrissure, l'épithète de « romains », d'un ministre des cultes qui a mis

sa fierté à défendre, contre les sentences pontificales, deux évêques indignes ?

Peut-être en feignant l'ignorance alors qu'il était instruit, en qualifiant d'événements très graves des faits insignifiants, en antidatant des pièces diplomatiques comme il falsifie des statistiques électorales, M. Combes n'a-t-il point dépassé de beaucoup la limite des audaces coutumières à un homme d'Etat de la troisième République. Mais lorsqu'il s'est constitué le patron résolu de Mgr Geay et de Mgr Le Nordez, il semble véritablement que son cynisme s'est approché de la démence. Mieux que personne, le chef du gouvernement savait que les deux prélats étaient disqualifiés. Les plaintes dirigées contre eux étaient anciennes et publiques.

Il avait donc beau affecter de parler des « droits des évêques français », l'opinion ne pouvait s'égarer : tout la poussait à conclure que le ministre entendait moins protéger la dignité épiscopale que garder les services de deux fonctionnaires et humilier la religion.

Bien que son âme ne soit pas des plus délicates, M. Combes aurait compris et évité la basse honte de ces apparences, s'il n'avait été emporté par un désir aussi violent d'aller jusqu'aux pires extrémités.

Dénoncer le Concordat, coûte que coûte : voilà le parti pris manifeste de ce vieillard têtu et passionné. Pourquoi cette hâte d'en finir ? Est-ce la haine de l'Église, la soif du pouvoir, le besoin d'une revanche qui agitent et mènent la vie de M. le président du conseil? Après tout, il se pourrait que ce fût la simple gloriole d'accomplir cette fameuse séparation de l'Église et de l'État, que les philosophes du parti républicain s'accordent à représenter comme un problème redoutable et délicat. Donc, ce que les sages déclarent difficile sinon impossible, M. Combes veut montrer qu'il le sait et peut faire, quand on voudra, et vite. Ainsi, un jockey bravache, sur un champ de courses semé d'obstacles. Les bravos de ses partisans l'enivrent, les défis moqueurs le piquent, les barrières qui s'élèvent l'invitent : il veut sauter toujours plus haut.

Si singulière que puisse paraître cette psychologie, on est bien contraint d'y croire, puisque, depuis son premier jour,

la politique de M. Combes est une suite d'invraisemblables gageures. Au surplus, le politicien hautain qui vient de disparaître, pour rendre compte à Dieu d'une conduite qui demeure inexplicable aux hommes, ne donnait-il pas un jour de l'état d'âme du radicalisme cette définition méprisante : « un grain d'ambition, beaucoup de naïveté et infiniment d'arrogance »?

Par une ironie du sort qui n'est pas à l'honneur de Waldeck-Rousseau, le successeur qu'il se désigna, il y a deux ans, pour continuer son œuvre, se recommande précisément par ces trois dons inestimables. Et par là s'explique le radicalisme de sa politique.

A vrai dire, la déclaration ministérielle du 11 juin 1902 ne le faisait guère prévoir. Il y était parlé avec respect de la liberté d'enseignement et du Concordat. Le temps a montré combien ces sentiments étaient feints ou éphémères. La liberté de l'enseignement congréganiste est morte le 8 juillet dernier. La liberté de l'enseignement chrétien est mourante : ses jours sont comptés. Seul — ou à peu près — le mot de monopole manquera bientôt dans la législation scolaire. M. Goblet constatait récemment, avec un étonnement douloureux et humilié[1], que cette mainmise absolue de l'État sur les intelligences hantait de plus en plus les cerveaux républicains. Ce mouvement des idées et cette progression des lois nous autorisent à prendre l'exacte mesure du respect que M. Combes professe pour le Concordat.

Il a insinué, l'autre jour à Carcassonne, que la dénonciation était dans les vœux de tout son parti[2]. Il y pensait dès le premier jour de son règne; en tout cas, cette pensée s'est fait jour dans son esprit avec une clarté croissante à mesure que s'affermissait son pouvoir. Tout d'abord, M. Combes déclarait — comme Waldeck-Rousseau — que l'idée de la séparation n'était mûre ni au Parlement ni dans l'opinion. Puis il se mit à fulminer contre « les incursions vagabondes » que le clergé se permettait sur « des terrains défendus », ajoutant que cela devait cesser et que « le maintien du Concordat »

1. *Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1904, p. 246.
2. Discours du 24 juillet 1904.

était « à ce prix[1] ». Une autre fois, il prit plaisir à montrer comment l'appel comme d'abus, la suppression du traitement et la prison étaient des « armes insuffisantes » pour « garantir les droits » de l'État contre les empiétements du clergé rebelle. Et il en concluait qu'il en fallait logiquement arriver ou bien à la séparation, ou bien à une « revision sérieuse » des articles organiques[2]. Plus récemment, dans la discussion qui eut lieu au sujet de la protestation du pape contre la visite de M. Loubet au roi d'Italie dans Rome même, le président du conseil oublia tout à fait sa déclaration ministérielle. Il prit rendez-vous avec la commission compétente de la Chambre, pour décider en janvier 1905 le nouveau statut légal de l'Église de France[3]. Enfin, interrogé par la commission du budget, le 30 juin dernier, sur ses intentions au sujet des crédits pour l'ambassade auprès du Vatican, le gouvernement dit qu'il ajournait sa réponse jusqu'à la rentrée d'octobre.

Cette suite d'incidents parlementaires suffirait, à elle seule, pour montrer avec quelle préméditation déloyale, M. Combes, tout en protestant contre les provocations du Saint-Siège, a voulu lui-même provoquer la rupture.

A Rome, on a dû s'en rendre compte. Mais cela n'a point empêché la curie d'user, à l'égard d'un pouvoir aussi mal disposé, d'une courtoisie, d'une loyauté et d'une condescendance que celui-ci était fort loin de mériter.

Maintenant que le tumulte de la première heure est apaisé, les plus susceptibles doivent le comprendre, le fait d'écrire à un évêque, par l'intermédiaire d'un nonce ou d'un secrétaire d'État ou d'un secrétaire du Saint-Office, n'est pas une incorrection. Le pape a ses bureaux dont les attributions ne regardent que lui. En des affaires d'ordre ecclésiastique il n'y a point de protocole que les gouvernements puissent lui imposer. Encore moins peut-on reprocher au Saint-Siège d'avoir renouvelé à Mgr Geay, par une lettre secrète, l'invi-

1. *Journal officiel*, 22 mars 1903, p. 503.
2. *Ibid.*, 25 mai 1903, p. 1704.
3. *Ibid.*, 28 mai 1904, p. 1181.

tation à résigner sa charge. La précaution prise ne tendait qu'à sauvegarder la dignité de l'évêque. Ainsi avait-on procédé une première fois en 1900, sous Léon XIII. Le gouvernement le savait fort bien; et il savait aussi que « le moment venu » on l'entretiendrait de l'affaire. Il y en a qui ont été surpris que le secrétaire d'État répondît au gouvernement par l'intermédiaire du nonce, le 10 juin. C'est oublier qu'à cette date, M. Nisard était en congé et que la situation de M. de Courcel était encore indécise. Enfin il est puéril de faire remarquer — comme l'ont fait des journaux sérieux — qu'il y avait de l'affectation et peut-être quelque dédain à user dans les documents diplomatiques de la langue italienne. Consalvi et Pie VII n'ont jamais écrit autrement à Napoléon et à son ambassadeur à Rome. Le gouvernement de la République mettrait son point d'honneur bien haut s'il prétendait à plus d'égards que l'empereur.

Laissons ces vétilles qui ne méritaient pas d'être relevées. Après les dépêches de M. Combes, qu'on lise les notes du cardinal Merry del Val et qu'on prononce. Le contraste est parfait, et la différence des âmes transparaît merveilleusement. Dans les documents français s'étalent une brutalité, une arrogance, une déloyauté choquantes. Le cardinal aborde les questions de front et les expose avec lucidité, calme et politesse. Les preuves abondent plus que les affirmations. La conduite du Saint-Siège s'y révèle avec ses caractères habituels de patiente et logique droiture. Et ceux qui s'étaient aventurés à dire que peut-être Léon XIII eût été plus conciliant dans les formes et plus bienveillant dans les intentions, ont dû regretter leur comparaison, quand les textes sont venus sous leurs yeux.

Non, le désir d'une entente ne s'est jamais démenti. Jusqu'à la dernière heure, le pape a tenu à témoigner de ses sentiments particulièrement paternels pour notre pays. Même après l'ultimatum cassant du gouvernement, il était prêt à négocier encore. Comme Léon XIII et comme Pie VII, Pie X pense que le régime de la séparation n'est pas le régime normal qui convient à l'Église chez un peuple catholique. A ses yeux, le Concordat de 1801, observé de part et d'autre avec une bonne volonté égale, pouvait garantir encore,

malgré ses lacunes, la paix religieuse en France. Déchirer ce pacte lui paraissait chose grave et hasardeuse. Il était fermement décidé à ne point le faire le premier. Mais cette sagesse ne pouvait aller jusqu'à l'abandon d'un devoir sacré; elle devait se heurter à la folle résolution prise par M. Combes d'en finir. Celui-ci est seul responsable de la rupture. Il n'ignorait pas qu'à de certaines exigences, Pie X répondrait par un *non possumus* attristé mais inflexible.

L'examen des principes engagés dans cette querelle nous montrera que cette réponse du chef de l'Église n'est pas moins concordataire qu'apostolique.

III

Dans ce conflit, M. Combes en a appelé au Concordat. Il y a là une équivoque. Aussi l'*Osservatore*, dans son *Exposé documenté* sur la rupture, a-t-il cru bon de transcrire *in extenso* le texte latin du traité signé le 15 juillet 1801 par les plénipotentiaires du pape et du premier consul. La précaution peut faire sourire. Mais ce texte, à lui tout seul, suffit pour ébranler les affirmations du gouvernement.

M. le président du conseil n'a pourtant point hésité à dire qu'en demandant à l'évêque de Laval de résigner sa charge, le Saint-Siège annihilait complètement « le droit reconnu au gouvernement par l'article 5 de la convention du 26 messidor an IV ». Le seul « droit reconnu au gouvernement » par cet article 5 est le droit de nommer les titulaires des évêchés. Rien d'autre dans les termes, il est vrai, observent les exégètes ministériels. Mais la logique des choses comporte ici de graves conséquences. Et M. Delcassé l'a fait savoir à Rome : « Il doit en être de la destitution ou de la démission forcée comme de la nomination. Les pouvoirs d'un évêque ne peuvent lui être conférés ou retirés sans une décision du gouvernement de la République [1]. »

Ceci n'est qu'un raisonnement. Il ne suffit donc pas pour l'établir de l'affirmer. Quelle preuve donne-t-on qu'il « doit en être de la destitution ou de la déposition forcée comme de

1. Note du 28 mai, transmise le 3 juin par M. de Courcel.

la nomination » ? Aucune. On énonce comme un axiome indiscutable ce qui est précisément la question à résoudre. En réalité comment savoir s'il « doit en être de la destitution et de la démission forcée comme de la nomination » ? La réponse dépend évidemment tout entière de la portée qu'on attribue au droit de nomination.

Là-dessus, nous connaissons les idées de M. Combes; il s'en est expliqué à la tribune et en son privé, de façon que personne n'en ignore. Et ses convictions sont d'autant plus irréductibles qu'il les croit héritées de Portalis et de Dupin, pour ne point parler de Dupuy et de Pithou [1].

Sans rechercher avec quelle vérité cette parenté illustre peut être revendiquée par M. le président du conseil, il faut dire que, copiées exactement ou non des légistes régaliens, ses prétentions sont ridicules et inacceptables.

Il lui est sûrement arrivé, à lui qui fut clerc, de lire les *Épîtres* de saint Paul à Tite et à Timothée, ainsi que le *Pontifical*. Dans ces livres sacrés ou liturgiques, les passages sont nombreux qui nous instruisent de ce qu'est un évêque. On peut défier l'ancien séminariste d'Albi d'y trouver un mot qui autorise la puissance civile à affirmer : ceci, l'évêque ne saurait l'avoir que de moi. Surnaturel dans son essence comme dans ses fins, le pouvoir épiscopal se trouve, par définition, en dehors de la compétence de l'État. Nommé par le président de la République au siège de Laval, Mgr Geay ne tient que du pape seul l'autorité spirituelle qui seule le fait évêque; du pape seul émanent ses pouvoirs d'ordre et de juridiction. Aucune subtilité ou audace gallicane ne saurait ébranler ces principes certains de la foi catholique. Et puisque l'on invoque ici le Concordat, ou les mots inscrits de l'article 5 : « L'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège » n'ont aucun sens, ou ils signifient que les prélats français, de par le Concordat, tiennent de Rome seule leurs pouvoirs épiscopaux.

1. Ceux qui voudraient s'édifier sur ce point, par un nouvel exemple, n'auront qu'à lire l'intéressant article que M. l'abbé Degert, dans la *Revue des questions historiques* (août 1904), vient de consacrer au procès de huit évêques français sous Catherine de Médicis.

Il suit de là que Rome seule a qualité pour restreindre, suspendre ou supprimer ces pouvoirs. Sous la responsabilité de sa conscience, le pape demeure l'unique juge de l'autorité spirituelle dont il est l'unique dispensateur. Précisément parce que certaines qualités épiscopales sont d'ordre purement ecclésiastique, la règle d'appréciation, l'enquête sur les questions de fait, la sentence que comporte cette enquête sont chose réservée, de droit, au pouvoir ecclésiastique. Le pouvoir civil n'a point à en connaître. Et ceci est vrai, non seulement quand il s'agit de décider si un candidat proposé par le gouvernement doit être canoniquement pourvu; mais encore quand l'occasion se présente d'examiner si un évêque accepté jadis comme digne de sa charge, n'aurait point, par hasard, démérité. Cette question étant soulevée, — ainsi qu'elle l'a été à Laval, par des accusations précises et graves, — sans l'agrément de qui que ce soit, le pasteur suprême peut s'informer, citer le prélat suspect, instruire un procès, porter un jugement. Ces actes sont de l'essence même de sa juridiction immédiate et pleine sur tous les membres de l'Église; comme cette juridiction, ces actes échappent aux prises de l'État, il ne saurait ni les contrôler, ni les empêcher, ni les casser; il est radicalement incompétent.

Il faut ajouter qu'en fait, il est inexact que le pape ait limité par le Concordat la plénitude de sa juridiction. Bien plus, dans l'histoire de l'Eglise, aucun acte n'atteste, à l'égal du Concordat, l'extension de la puissance qui appartient à Pierre sur l'épiscopat. Les hésitations de tous les prélats démissionnaires, les protestations solennelles d'un certain nombre, la résistance inflexible de quelques-uns, disent assez ce qu'avait d'insolite l'ordre donné, d'un seul coup, à cent évêques de descendre de leurs sièges. Jusque dans la rédaction de l'article 3 de la convention qui prévoit ce « sacrifice », il y a comme une trace de l'embarras et des difficultés où se traînèrent longtemps les négociations, avant d'aboutir à la résolution définitive.

Et c'est au nom de ce texte diplomatique qui témoigne du pouvoir souverain que possède le pontife romain de déposer jusqu'à cent évêques même fidèles, qu'on voudrait lui con-

tester le droit inconditionné de juger et de frapper deux prélats suspects ! C'est une dérision.

Les articles organiques, que l'on a invoqués contre la conduite de Rome, sont un appui plus infirme encore s'il est possible.

Il semble que le gouvernement en ait eu une sorte de conscience confuse. Il n'a fait aux organiques qu'une allusion fuyante comme s'il avait honte d'en user. Mais manifestement c'est de leur autorité qu'il prétendait se couvrir, quand il protestait contre la citation des évêques à Rome sans la permission du chef de l'État, et contre la lettre du nonce à Mgr Le Nordez.

Il y a, en effet, un article 2 qui porte :

Aucun individu se disant nonce, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination ne pourra, sans la même autorisation (du gouvernement) exercer sur le sol français, ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise gallicane.

Et l'article 20 est ainsi conçu :

Ils (les évêques) seront tenus de résider dans leurs diocèses; ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du premier consul.

Le gouvernement, je le répète, n'a visé que ces deux prescriptions; mais ses avocats, plus abondants en leur érudition, ont poussé l'objection avec plus de vigueur. Ils ont mis en avant l'article 1er :

Aucune bulle, bref, rescrit, mandat, provision, signature servant de provision, ni autre expédition de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement.

Dans sa note du 26 juillet concernant l'évêque de Laval, le cardinal secrétaire d'État se contente de dire que les articles organiques ne sont pas le Concordat, qu'ils « constituent un acte unilatéral du gouvernement français et contre lequel le Saint-Siège n'a jamais cessé de protester ». C'est opposer aux griefs du cabinet Combes la question préalable. Rien n'est

plus légitime. Mais il ne faudrait point croire que ce procédé cache un embarras. S'il y a quelques réclamations faciles à justifier, ce sont celles de Rome contre les articles organiques. Les articles 1er, 2 et 20 dont on prétend tirer argument dans la présente querelle reposent tous les trois sur le même principe étatiste, s'inspirent des mêmes préventions gallicanes et supposent que le pape est un souverain temporel dont les intérêts politiques peuvent être en désaccord avec ceux de la France. Ceci est assez clair par soi-même. Pour le voir à l'évidence, il suffit de feuilleter le rapport magistral dans lequel Portalis entreprit, au moment de la promulgation du Concordat, d'exposer les raisons de la législation concernant les cultes. « La sûreté et l'essence du gouvernement », les « canons » qui règlent l'autorité du chef de l'Église, les « droits et franchises » de l'Église de France, les « procédés hostiles ou ambitieux » de la cour de Rome : voilà les expressions qui reviennent sous sa plume.

Or, il est à présumer que M. Combes n'a qu'un fort médiocre souci des libertés gallicanes; et il est sûrement hors de doute qu'il n'est pas de ceux qui prennent Pie X pour un souverain temporel. Quelles raisons lui demeurent donc pour se réclamer de ces articles qui sont, paraît-il, contre Rome des « garanties » nécessaires? Il reste cette maxime que « rien ne peut avoir une exécution parée, dans un État, sans le consentement de la puissance publique qui régit cet État »; et qu'un autre système soumettrait cette puissance à une autorité « étrangère, indéfinie et supérieure » ce qui serait « éversif de tout ordre social ». Ainsi raisonnait le premier ministre des cultes en 1802. Ainsi raisonne M. Combes.

Malheureusement pour tous deux le raisonnement ne saurait valoir. A les prendre dans la rigueur des termes, ces formules sont odieuses et injustifiables, comme la tyrannie qu'elles autorisent. Il y a des droits « étrangers et supérieurs » à l'État: il n'en est point la source et s'il entreprend d'en supprimer ou d'en entraver l'exercice, il sort de sa fonction, il excède ses facultés, il est « éversif » de cet « ordre social » qu'il a précisément pour rôle de maintenir. Tout ceci est élémentaire en philosophie politique. Dans ces

dernières années, tandis que les politiciens étatistes essayaient contre la liberté d'enseignement et la liberté d'association cette œuvre inique et néfaste qui a fini par s'accomplir, les avocats de la liberté n'ont cessé de répéter qu'il y avait des droits naturels et par conséquent intangibles.

En outre, quand il s'agit de sa liberté en France, l'Église peut en appeler aux traités. Pour elle aussi, il y a un « droit concordataire ». Et le principe premier de ce droit c'est que le pontife romain est reconnu par le gouvernement comme le chef suprême de la religion catholique. Dès lors, il devient assez malaisé de comprendre comment il peut tenir à l'essence même de la souveraineté de l'État de pouvoir tenir en échec, dans l'ordre spirituel, une puissance que, dans ce même ordre, ce même État estime souveraine. C'est la position ridicule et contradictoire où se tenait embastillée la morgue des légistes de l'ancien régime, quand ils dissertaient sur l'exequatur et refusaient le laissez-passer du roi très chrétien aux « expéditions de la cour de Rome ». Pour prendre leur rôle et leur langage, M. Combes ne s'en trouve pas plus d'accord avec la logique. L'aveu en a échappé au docteur du « Bloc », M. Clemenceau ; dans sa discussion avec le pape, a-t-il dit, le président du conseil a contre lui le bon sens.

Le sophiste se hâtait d'ajouter que le président du conseil avait pour lui « la loi ». En face de ce dilemme, le choix d'un galant homme ne pourrait être douteux ; et M. Clemenceau disqualifiait M. Combes, au delà peut-être de ce qu'il pensait, en le représentant le dos tourné au bon sens pour embrasser la loi. Mais, en vérité, le dilemme ne s'impose pas.

L'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine est libre en France. Voilà notre grande charte. Et tous ceux des articles organiques qui vont à restreindre cette liberté sont nuls de plein droit. La religion catholique, apostolique et romaine est une religion assez ancienne et assez illustre pour être généralement connue : ses enseignements, ses lois, ses instructions, remplissent le monde et s'étalent au soleil. Le jour où il plaît à un gouvernement de déclarer libre, sur son territoire, l'exercice de cette religion, il va sans dire qu'il prend cette religion comme elle est en son essence et comme

l'histoire la révèle. S'il l'entend autrement et qu'il s'en taise, il est déloyal. Si, le pacte conclu, il essaye de mettre à l'exercice de la religion quelque entrave, il manque de parole. De par le Concordat, il ne saurait y avoir de loi contre la liberté de la religion en France.

Et c'est pourquoi Pie VII, dans les remontrances qu'il remit à Napoléon, après le sacre, s'éleva avec tant de vigueur contre les articles organiques [1].

Dès ce temps-là, il ne manquait pas d'esprits retors pour armer l'État du droit absolu de réglementer la religion. Est-ce que la convention signée ne parle pas expressément de « règlements de police » ?

Ce n'est qu'à la publicité du culte, répliquait le vénérable pontife, que se rapportent les restrictions consenties par le Concordat, et encore sont-elles subordonnées aux circonstances. Mais la religion est libre, entièrement libre. Et pour le prouver il en appelait victorieusement au sens des mots, aux assurances formelles du gouvernement, à la logique du traité, aux principes enfin sur lesquels l'Église ne saurait transiger. « Le pape n'est point l'arbitre, disait-il, mais le dépositaire des droits sacrés du siège apostolique et des intérêts essentiels de l'Église. » Il ne pourrait donc assujettir à aucune législation humaine la religion divine dont il est le chef visible : « spirituels par leur origine et leur fin », de tels objets sont de « compétence uniquement spirituelle ». Aux yeux de Pie VII, la liberté entière de la religion est un point de si haute importance que jamais, s'il ne l'eût obtenue, il n'aurait pu se résoudre, en conscience, aux « immenses sacrifices » acceptés pour la pacification religieuse de la France.

Ces déclarations du pontife qui a fait le Concordat gardent toute leur force. Et l'histoire du dix-neuvième siècle leur donne le plus éloquent des commentaires. Car si aucun des gouvernements héritiers de Napoléon ne voulut jamais consentir à abroger les organiques, le temps a fait justice, on

1. Je reviendrai quelque jour sur cette page inconnue de l'histoire de Pie VII.

peut le dire, de cette législation absurde, déloyale et tyrannique. En s'accumulant, les années ont enseveli dans une poussière obscure nombre des soixante-dix-sept articles codifiés par Portalis et le Conseil d'État du premier consul. Ce n'est guère que dans les jours de mauvaise humeur que les gouvernements se souviennent de ces armes démodées. Et cela seul les juge.

Cela seul nous dicte ce qu'il faut penser de M. Combes, qui, fût-ce au prix d'une rupture avec Rome, prétend interdire au pape de citer un évêque à Rome, de lui demander sa démission et de prendre, pour cette correspondance, la main d'un nonce, d'un cardinal secrétaire d'État, ou d'un cardinal secrétaire du Saint-Office.

Les protestants du *Journal de Genève* ne s'y trompent pas, malgré leurs préjugés. Et voici comme ils parlent :

En s'opposant à ce que la juridiction ecclésiastique du pape s'exerce sur ceux qui se sont soumis eux-mêmes à son autorité, qui ont même juré devant les autels, le gouvernement de M. Combes se mêle de ce qui ne le regarde point ; il intervient dans un ordre de faits où il n'a aucune compétence et, en ne prenant la chose qu'au point de vue légal, il viole le Concordat [1].

De cela M. Combes ne conviendra jamais. Il vient de confier à un journaliste autrichien que la lettre et l'esprit du Concordat n'avaient pas de plus respectueux observateur [2]. Et qui pourrait en douter !

On se demandait pourquoi M. le président du conseil avait aggravé la loi Waldeck, supprimé 500 congrégations d'hommes et de femmes, fermé 12 000 établissements religieux [3], décroché les crucifix des prétoires, interdit aux curés de parler en chaire breton ou flamand, cité devant le Conseil d'État nombre d'évêques et suspendu leur traitement. Tout le monde le saura désormais, c'était pour le plus grand avantage et le plus grand honneur de la religion. Et ce nouveau Constantin ne demandait pas mieux que de continuer à l'Église une pro-

1. M. Beauquier, député « blocard » du Doubs, dit à peu près la même chose dans *l'Action*.

2. Interview à la *Neue Frei Press* (7 août), rapportée par *le Temps*.

3. Je prends ces chiffres dans le discours de Carcassonne.

tection aussi éclairée, si celle-ci, par ses incartades irrespectueuses, ne l'avait contraint à chercher pour l'État un *modus vivendi* moins onéreux.

Depuis qu'il s'est lié avec Anatole France, M. Combes est devenu, comme on voit, plus ironique qu'on ne l'est généralement à Roquecourbe.

Mais cette désinvolture n'empêche pas que la situation créée par la politique de cet homme du Tarn ne soit très grave et n'entraîne de redoutables conséquences : je veux dire la séparation de l'Église et de l'État et la perte pour la France du protectorat des missions.

IV

La séparation paraît inévitable.

Du reste, il y a déjà trois mois, M. Combes avait déjà pris date pour discuter cette question capitale.

On se rappelle que, le 27 mai dernier, M. Maurice Allard le priait de dénoncer le Concordat; à son avis c'était là le juste châtiment de la note insolente par laquelle le pape avait protesté contre le voyage à Rome de M. Loubet. S'animant sous le coup de fouet des interruptions ironiques, l'orateur socialiste s'écriait :

> Il y a des circonstances, Monsieur le président du conseil, où quand on a la popularité que vous avez dans le pays, popularité incontestable, il faut savoir risquer son portefeuille pour obtenir des résultats. Si vouz étiez tombé sur le terrain de cette lutte ardente contre le Vatican, votre chute, par l'agitation qu'elle eût créée dans le pays, eût rendu cent fois plus de services à la cause de la libre pensée que la prolongation pendant deux ans de votre ministère humilié devant le pape...

L'adjuration se poursuivait, directe, violente. La France n'est plus une nation catholique; le pape n'est qu'un « Palaïlama quelconque déplacé dans un siècle de lumière »; il ne peut y avoir « de république véritable » avec le Concordat; si celui-ci n'est pas dénoncé, c'est « la faillite de toute la politique » du ministère.

Ainsi mis en cause, le président du conseil devait s'expliquer. Après que M. Briand eût préparé les esprits intransi-

geants à un sage opportunisme, en montrant combien la dénonciation du Concordat était une opération compliquée autant que nécessaire, M. Combes monta à la tribune, et au milieu de l'attention générale déclara ceci :

Messieurs, qui ne sent, surtout après les développements si éloquents de l'honorable M. Briand, qu'un acte aussi grave qui ferait disparaître toute une partie, la plus considérable peut-être, de notre organisation administrative, doit être précédée de mesures propres à garantir l'Etat républicain contre les risques politiques d'un changement si radical dans sa législation et ses habitudes ?...

M. Briand vous l'a rappelé : une de vos grandes commissions est saisie de propositions diverses tendant à la séparation des Eglises et de l'Etat. Elle les étudie avec méthode et dans un esprit de sage prévoyance. Elle vous apportera des conclusions motivées ; c'est à ce moment que Chambres et gouvernement pourront s'expliquer en toute liberté...

Il dépend de la Chambre seule que la question vienne immédiatement après le vote du budget dans la session de janvier prochain.

Le gouvernement est aussi pressé que le plus pressé d'entre vous d'aborder cette discussion ; car, étant donnée la manière dont le Concordat est observé, je veux dire violé journellement par les représentants de l'autorité ecclésiastique, il est indispensable qu'une solution, qu'un remède intervienne.

Nous ne pouvons pas rester plus longtemps dans une situation qui finirait par être sans issue[1].

Depuis que ces paroles ont été dites, les événements ont marché : la commission de la séparation a terminé ses travaux et les relations diplomatiques sont rompues avec Rome. Le gouvernement sera donc fidèle au rendez-vous qu'il a pris.

La majorité le sera-t-elle ?

Longtemps le fameux rapport de Paul Bert sur la question est demeuré pour les républicains comme un canon de leur foi[2]. Ce sectaire, dont la fougue anticléricale était tempérée par les habitudes expérimentales du savant, subordonnait à une déchristianisation plus étendue et plus complète de la France l'entreprise de la séparation. Et Waldeck-Rousseau n'était que le disciple fidèle de cet opportunisme, quand aux

1. *Journal officiel*, 28 mai 1904, p. 1181.

2. Voir l'excellent article de M. de Lamarzelle dans *le Correspondant* du 25 février 1904.

impatients du « Bloc » il faisait remarquer que, même aujourd'hui, la religion catholique était pour beaucoup une foi sincère et pour presque tous les Français « un statut social » dont ils ne s'étaient pas encore départis.

Mais si l'on observe l'évolution des luttes politiques dans ces dernières années, on sera vite frappé de deux ou trois faits considérables. Le gouvernement a pris en lui-même une confiance qu'il n'avait pas au temps de Paul Bert. Les victoires électorales remportées lui ont donné la conviction que la masse du pays était attachée à la République. En outre, à mesure que les années l'affermissaient au pouvoir, le parti républicain s'est trouvé — sauf une courte période — sous la domination de plus en plus exigeante des plus violents. Le ministère Waldeck-Rousseau est la preuve la plus claire de cette « force des choses » qui emporte la République toujours plus à gauche. Enfin, — et ceci est à la honte de cette démocratie que tout le monde flatte, — par un phénomène singulier dont les étrangers ne peuvent arriver à comprendre le premier mot, tandis que toute la politique du gouvernement se réduisait à des mesures jacobines contre la religion, l'opinion de ce pays — qui n'est pas irréligieux — demeurait inerte, au point de consolider par ses votes une majorité acharnée contre la France chrétienne.

Dans ces conditions, on ne saurait guère prévoir ni que la majorité ne veuille point de la séparation, ni qu'elle se débarrasse de M. Combes au cas où celui-ci insisterait pour la faire.

On nommerait bien quelques esprits chagrins qui, tout en estimant inévitable cette conséquence des événements présents, insinuent que M. Combes est impropre à la déduire. Aux yeux de M. de Lanessan, par exemple, la séparation, pour s'accomplir à l'honneur de la République, doit être résolue d'une façon précise et libérale. Ce sont deux conditions indispensables. Mais « pour faire aboutir une pareille solution », dit l'ancien ministre, « il faut un gouvernement qui dirige la majorité au lieu de se laisser conduire, un gouvernement qui sache résister aussi bien à ses éléments les plus violents qu'à ses parties les plus conservatrices ».

Ce sont là propos en l'air et propos de rival. M. Combes a

la qualité maîtresse que Gambetta désirait dans un chef de cabinet républicain : il gouverne avec son parti. Il est vrai qu'il a la main un peu rude, la langue quelquefois malheureuse, et un honneur, mon Dieu ! un peu terni. Mais c'est un bon sans-culotte. Il est de la race. Peut-être ne trouverait-on pas son pareil dans tout le Parlement. Et c'est justement ce qui le désigne pour recommencer, en les aggravant, les manœuvres jacobines qui aboutirent, sous la Convention, à la loi du 3 ventôse an III et du 7 vendémiaire an IV.

Nous assisterons enfin à cette manifestation grandiose que rêvent depuis si longtemps les radicaux : une majorité républicaine criant fièrement au pape, le bras tendu vers le Vatican : « Nous ne voulons plus de vous. » Les signataires du programme de Belleville tressailleront dans leur tombe.

Et M. Combes ajoutera : nous allons déchirer le Concordat. A quoi le « Bloc » répondra, en reprenant en chœur, comme, le 8 août dernier, les manifestants de la place Maubert : « Vive la séparation ! »

Car c'est là qu'il en faut venir. Certains parlementaires, ceux de l'extrême gauche, le souhaitent avec l'ardeur joyeuse qu'ils mettent à la guerre contre l'Église. Les autres, les prudents, les indécis, les effrayés de l'inconnu, s'y résoudront : l'honneur du parti républicain ne permet pas que M. Combes aille à Canossa ; et puis, comme disait spirituellement M. Maret, quand un homme a commencé à rouler sur un talus, il ne peut s'arrêter ; bon gré mal gré, une force irrésistible l'entraîne.

La séparation se fera donc.

Dans quelles conditions ? Très probablement d'après le projet élaboré cette année par la commission compétente. Ce projet est assez rempli de pièges et de chaînes pour agréer au ministère ; en dénonçant le Concordat dans les conditions prévues par les quarante articles de la nouvelle loi, il est certain que l'on donne à « l'État républicain » toutes les « garanties » que M. Combes juge indispensable, contre l'Église.

A son heure, la question sera reprise ici. Mais pour l'instruction des catholiques qui pensent qu'il suffit de déchirer l'œuvre de Napoléon et de Pie VII pour libérer l'Église de

France, j'indiquerai brièvement dès aujourd'hui les grandes lignes de l'avant-projet.

D'après l'article 12, les édifices bâtis depuis le Concordat ne demeureront entre les mains des fabriques que si celles-ci administrent la preuve qu'ils ont été construits sur un terrain leur appartenant, et sans aucune subvention de l'État, du département ou de la commune.

D'après le deuxième paragraphe de l'article 20, le capital nécessaire « à l'achat, à la construction ou à la répartition d'immeubles ou meubles » ne pourra être réuni qu'avec l'autorisation du gouvernement, sur avis du Conseil d'État.

Les immeubles mis à la disposition des évêques par la loi de germinal an X appartiennent aux communes ; ils doivent être loués pour dix ans aux associations déclarées pour la célébration du culte. Mais, 1° tous les frais d'entretien et les grosses réparations sont à la charge des locataires ; 2° un an après la promulgation de la loi de séparation, les municipalités peuvent louer les églises à qui elles veulent et pour n'importe quel usage ; 3° la raison d'utilité publique peut aussi les dispenser de louer ; 4° le bail de location consenti à une association cultuelle est résilié de droit si l'association entretient mal l'église, et si le ministre qui y célèbre s'y rend coupable du délit de prédication ou de lecture illicites.

L'article 16 prévoit des associations formées pour subvenir aux frais et à l'entretien du culte. Toutefois, ces associations ne pourront recevoir des particuliers aucun don ni legs ; il est défendu à l'État, aux départements et aux communes de les subventionner, leurs revenus ne pourront excéder la moyenne des dépenses faites pendant les cinq derniers exercices ; ils seront soumis à la taxe de mainmorte.

Les assemblées religieuses seront licites sur déclaration faite au maire. La protection publique leur sera due. Mais toute prédication ou lecture qu'on pourra représenter comme poussant à l'inexécution des lois civiles, à la lutte entre citoyens, au mépris d'un membre du gouvernement ou des Chambres ou d'une autorité quelconque sera punie d'amende et de prison.

Aucun emblème religieux, aucune procession ne seront tolérés hors des édifices consacrés au culte. Il n'y aura point

de cimetière bénit et réservé aux catholiques, ni de croix commune au centre des champs de repos.

Les « blocards » n'avaient qu'une ou deux voix de majorité dans la commission. Les efforts de la minorité libérale n'en sont pas moins demeurés impuissants : sauf un ou deux points, les amendements les plus raisonnables ont été repoussés. Ceci présage avec quel parti pris inspiré par la peur et la haine de la religion sera conduite la discussion parlementaire. M. Jaurès demande déjà qu'on soumette au contrôle de l'État toute la comptabilité des associations cultuelles et qu'on limite d'office le nombre des prêtres qui, dans chaque circonscription religieuse, seront autorisés à célébrer le culte. Quoi qu'il en soit de ces projets particulièrement généreux du tribun socialiste, il est certain, dès maintenant, que le travail législatif aboutira à une nouvelle mise des catholiques hors du droit commun.

Ces iniquités réveilleront-elles les instincts d'honnête révolte qui dorment dans les consciences des électeurs isolés ? Nous verrons bien.

Ce qui ne paraît point douteux, c'est que le rêve d'une Église nationale, qu'on prête à quelques gens haut placés, ne soit une chimère. L'attitude de Mgr Geay montre qu'il peut y avoir des évêques disposés à faire bon marché du pape. Il est à croire que des prélats de cette trempe trouveraient aussi quelque poignée de prêtres. Ce serait là un ferment très corrompu, mais insuffisant pour soulever, comme il y a cent ans, une Église constitutionnelle. Le temps des Le Coz et des Grégoire est passé : le pontife romain est trop rapproché et trop grand. Chaque jour affluent à Rome les protestations de fidélité des catholiques, des prêtres et des évêques de France. Cet hommage d'une foi pure et d'un amour filial doit donner au Saint-Père la conviction que la fille aînée de l'Église n'est pas encore près d'abandonner sa mère.

En revanche, il se pourrait bien que, par la politique de M. Combes, la France perdît le protectorat des missions catholiques.

Nos lecteurs se rappellent comment, à la nouvelle de cer-

tain pèlerinage impérial à Jérusalem, tous les bons Français éprouvèrent un frisson d'angoisse : qu'allait devenir notre protectorat en Orient? Le cardinal Langénieux se fit l'interprète de ces patriotiques émotions auprès du pape ; Léon XIII daigna répondre :

La France a en Orient une mission que la Providence lui a confiée... Le Saint-Siège ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver, en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche [1].

Cette parole du Souverain Pontife fut d'un merveilleux réconfort. On put, dès lors, regarder d'un œil tranquille le pèlerin politique de la Germanie monter à la Ville sainte.

Cet incident, qui est presque d'hier, contient une double leçon qu'il nous est bon de recueillir aujourd'hui. Malgré les déclarations moqueuses des journalistes ministériels et des diplomates socialistes, il n'est pas exact que notre protectorat soit une vieille dépouille que personne ne songe à nous disputer. Et le jour où des rivaux s'élèveront, décidés à nous ravir ce lambeau du patrimoine national, il faut bien nous dire que, si le Saint-Siège ne nous aide, nous serons dépossédés [2].

Il paraît à quelques-uns que le droit international suffirait à nous défendre [3]. C'est oublier l'histoire de tous les temps et celle même d'aujourd'hui. Les capitulations consenties par les sultans à partir du seizième siècle, les stipulations signées à Berlin en 1878, la longue usance qui consacre notre intervention en Orient, sont comme les dehors de notre influence. C'est l'écorce de l'arbre. Celle-ci peut garder ses apparences, longtemps après que la sève s'est retirée tout

1. On trouvera dans les *Études* (20 septembre 1898) la lettre du cardinal (20 juillet) et la réponse du pape (20 août). A la fin de septembre, l'empereur Guillaume était à Jérusalem.

2. Ici même (20 novembre, 5 décembre 1898, 20 janvier 1899), M. Prélot a publié sur les origines, les périls et les conditions de notre protectorat, trois articles qui n'ont pas vieilli. J'y renvoie nos lecteurs.

3. Voir dans ce sens une lettre publiée dans les *Débats* du 6 août et rectifiée le lendemain par une communication d'un autre correspondant.

entière. L'arbre même peut tenir debout. Il n'en est pas moins mort. La sève de notre protectorat, ce qui lui a donné naissance et l'a développé et l'a maintenu à travers les siècles, c'est notre vocation de fille aînée de l'Église. Les hommes de notre race, soldats et missionnaires, l'or de notre bourse, trésors des rois et oboles des pauvres gens, ont frayé à l'Évangile, au milieu du paganisme du monde oriental, des routes toujours plus nombreuses et plus fréquentées. Les papes, qui sont les chefs de l'apostolat, ont pris l'habitude de confier à notre puissance la défense des chrétientés nouvelles. Et voilà comment, avant que les diplomates aient signé des traités, nous sommes devenus les protecteurs-nés de la foi catholique hors de l'Europe.

Or, la politique de M. Combes met en péril le jeu de la double cause sans laquelle notre influence n'aurait jamais existé : le recrutement des missionnaires est entravé; les relations avec le Saint-Siège sont rompues.

Pour nous qui comptons sur la sagesse et la bienveillance de Rome, nous ne mettons point en doute que le Saint-Père saura, selon la pensée de M. de Mun, distinguer, comme ils doivent l'être, le pays de France, du gouvernement de M. Combes. Mais, il faut bien en convenir, l'inertie électorale d'un grand nombre rend cette distinction de plus en plus difficile et vaine, et, en tout cas, il ne tiendra pas à M. Combes que Pie X, laissant les événements se dérouler de leur propre poids et de leur propre mouvement, n'abandonne au hasard des conjectures un protectorat dont l'efficacité, puisque la France elle-même s'en désintéresse, doit devenir fort problématique.

Et à supposer que le pape s'arrête à ce parti, tant de fois proposé à Léon XIII, que désormais chaque pays gardera ses nationaux et que les indigènes seront protégés par les premiers intéressés, voit-on ce que deviendra le rôle de la France dans le monde ?

Au point de vue économique, nous comptons peu. Au point de vue politique, notre situation est fort loin d'être prépondérante. Les journaux étrangers ne ménagent pas à la diplomatie de M. Delcassé leurs compliments. Il serait

peut-être préférable qu'ils l'accablent d'injures. L'avenir révélera ce qu'il y a de profond et de fécond, dans ces ententes franco-italienne et franco-anglaise qui ont été le grand événement du ministère. Jusqu'ici, on doit surtout être frappé des subordinations que ces rapprochements nous imposent. Si la France était une puissance de premier ordre comme au temps du congrès de Paris, elle aurait moins senti la nécessité de ces alliances, et surtout elle en aurait autrement discuté les conditions. Je ne dis rien de nos forces navales et militaires : on sait à quelles mains elles sont confiées ; on sait aussi que le gouvernement de la République subira tous les outrages plutôt que de tirer un coup de canon.

Et alors, qu'est-ce qui nous reste de nos moyens d'agir ? Il nous reste notre prosélytisme.

Parmi les promoteurs du laïcisme dans notre pays, il en est qui savent parler et écrire : ils raconteront ce qu'ils ont fait et ce qu'ils espèrent ; ils dresseront la carte exacte de leur diffusion à travers le monde ; ils aligneront le budget et l'effectif de leur corps d'apôtres libres penseurs. Leur modestie, sans courir grand risque, peut entreprendre cette publicité. Un simple détail : si les congréganistes avaient quitté leurs écoles dans les pays d'influence française, au lendemain du vote de la loi Combes, la plupart des postes seraient restés vides.

Il faut donc conclure que l'apostolat catholique des prêtres, des frères, des sœurs issus de notre race et semés partout l'univers est, à l'heure actuelle, le plus noble et le plus puissant instrument de notre action au dehors. Par là, nous sommes sans rivaux. Par là, nous continuons nos traditions nationales et nous affirmons notre impérissable génie de propagande.

M. Combes et ses amis veulent mettre fin à ces choses. Honteux de leur baptême, et n'ayant trouvé la fortune qu'au bout de leurs reniements, ils souhaitent que la France leur ressemble. Il faut qu'elle se laïcise chez elle et au loin. Et la rupture avec Rome est le symbole des séparations qu'elle doit accomplir, si elle veut être la messagère des temps nouveaux comme elle le fut en 89.

D'ailleurs pourquoi estimer encore une parure et une

force, outre mer, cette légion de congréganistes qu'on traite dans la métropole en parias et en malfaiteurs ?

Les missions catholiques sont une violation permanente de la liberté de conscience, le protectorat des chrétiens n'est qu'une occasion de guerre. Le pacifisme est tout le secret de la politique à venir ; vers l'internationalisme laïque, comme vers le but suprême, s'acheminent visiblement les éléments déconcertés du vieux monde. En route vers l'humanité idéale !

Rêves fous ! Perspectives fantastiques !

Avant que la réalité y réponde, de longues générations de Français se succéderont. Dieu fasse qu'il en naisse une qui comprenne les claires leçons de notre histoire, et qui, d'un geste énergique, arrache ce pauvre pays aux criminels qui sont en train de le biffer de la carte de l'Europe !

Paul DUDON.

PRIEUR DE LA MARNE

ET

L'ANÉANTISSEMENT DE LA GRANDE ARMÉE VENDÉENNE[1]

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS ET INÉDITS

(Brumaire-nivôse an II)

VIII

Cependant l'armée vendéenne n'osant, d'Ancenis, se jeter sur Nantes, s'était en toute hâte portée vers la petite ville de Nort, dont elle s'empara facilement ; car on avait négligé de couper un pont qui en commandait l'entrée[2].

La position des royalistes n'en était pas moins à peu près désespérée, comme le notait Prieur :

Nous sommes en mesure envers les brigands, quelque route qu'ils prennent, et nous ne pouvons tarder à les exterminer... Westermann ne les quitte pas et les harcèle sans cesse. Dès que nous pourrons les joindre, nous espérons qu'on pourra dire avec vérité qu'il n'existe plus de Vendée[3]... Leur dernière heure a sonné et certes ils ne tarderont pas à être exterminés[4].

Cette sinistre prévision se réalisa sans retard. Westermann, qui continuait d'en *faire une boucherie*[5] effroyable, fut rejoint près de Blain par l'armée entière.

Une marche fatigante dans une saison bien dure, écrit Prieur, le dénuement de souliers et quelquefois même de vivres[6] occasionné par l'état détestable des routes de traverse, rien n'a pu ébranler l'intrépi-

1. Voir *Études* des 5 et 20 août 1904.
2. Prieur et Turreau à Esnue-la-Vallée. Châteaubriant, 29 frimaire (19 décembre). Archives nationales, AF II, 271, plaquette 2282, pièce 66.
3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*, 276, 2315, 31.
5. Prieur et Turreau aux administrateurs du Calvados, 5 nivôse (25 décembre). *Ibid.*, 271, 2282, 70.
6. « Il est étonnant, disait le commissaire général des guerres à Prieur, il est étonnant qu'après l'envoi considérable et journalier de pain qui a été fait, une colonne en manque depuis trois jours. » Il y a certainement des coupables. 25 frimaire. *Ibid.*, 276, 2315, 7.

dité de nos guerriers : à peine avons-nous été en présence (des ennemis) que les dispositions furent faites pour leur livrer bataille quoiqu'ils fussent dans une position très avantageuse, renfermés dans un château assez fort. La nuit survint malheureusement et l'armée entière resta au bivouac pendant une nuit affreuse. A la pointe du jour, nous marchâmes pour les attaquer ; mais ces scélérats avaient évacué Blain [1].

Effectivement dans la nuit du 1er au 2 nivôse (21-22 décembre), l'armée vendéenne s'était repliée précipitamment sur Savenay dont elle s'empara sans peine [2]. C'est là que le 2 nivôse dans l'après-midi commença la bataille finale. Ce jour, les royalistes réussirent à contenir leurs adversaires [3], et quand les ténèbres survinrent, rien n'était désespéré.

Kléber craignant une lutte dans l'obscurité, fit alors suspendre le combat. A cet instant, Prieur s'agitait comme un énergumène. Il parcourait les rangs des soldats répétant sans se fatiguer : « En avant, en avant ! » « Si tu ne prends pas sur toi, dit Kléber à Marceau, d'arrêter ces criailleries, demain nous serons à Nantes, et l'ennemi nous y suivra. » Marceau saisit la justesse de cette remarque et, s'approchant du représentant, il lui commande respectueusement de se taire. « Ta place n'est pas ici, ajouta-t-il, et tu t'exposes mal à propos à recevoir un coup de fusil ou de mitraille. » Prieur se retira maugréant, suivi de sa compagnie de musiciens.

Cette nuit se passa dans les deux camps sur un qui-vive perpétuel. Les coups de fusil et de canon retentissaient de tous côtés et l'on attendait avec impatience la première heure du jour [4].

Le lendemain, 3 nivôse (23 décembre), la lutte recommence dès l'aube. Les Vendéens combattent vaillamment,

1. Prieur et Turreau aux administrateurs du Calvados, 5 nivôse (25 décembre). Archives nationales, AF II, 271, 2282, 70.

2. Le général Cambrai, qui commandait dans cette place, s'était enfui jusqu'à Saint-Nazaire sans même tenter de la défendre. « Les brigands m'ont poursuivi pendant environ deux lieues dans ma retraite, et sans les précautions que j'avais prises d'avance et la vigoureuse résistance de mon arrière-garde, ils auraient entouré ma colonne. » 2 nivôse. Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 38.

3. Prieur parle inexactement, quand il dit que l'armée républicaine resta maîtresse du champ de bataille. Archives nationales AF II, 271, 2282, 70.

4. (De la main de Prieur.) Savenay, 3 nivôse. *Ibid.*, 277, 2323, 70.

même ils mettent en déroute l'un des corps les plus solides, le bataillon des grenadiers réunis. Bientôt pourtant attaqués au centre par Marceau et Tilly, à droite par Kléber, tournés par la division Canuel, ils lâchent pied et s'enfuient.

L'armée républicaine se porte alors avec entrain à la poursuite des vaincus : « Chaque colonne prend une direction différente, le carnage devient horrible; une partie (des Vendéens) va se noyer dans les marais de Montoir, le reste se jette et se disperse dans les bois. Équipages, canons, tout tombe au pouvoir des républicains [1]. »

Plus de six mille rebelles, ajoute Prieur, sont tombés sous les coups de nos soldats. L'infanterie a été exterminée, la cavalerie a été précipitée dans la Loire. Nous cherchons des armées de brigands et nous n'en trouvons plus... En un mot, les affaires de Savenay sont une seconde répétition de l'affaire du Mans, avec cette différence que la première était le quatrième et que les dernières sont le cinquième et dernier acte de la tragédie... La République triomphe [2].

A la nouvelle de cette action décisive, la Convention décréta de nouveau, le 7 nivôse, sur le rapport des représentants en mission, que les troupes révolutionnaires avaient bien mérité de la patrie [3].

C'est au zèle qu'elles ont mis à la poursuite des brigands, écrivait Prieur, c'est aux fatigues qu'elles ont sans cesse essuyées dans cette campagne d'hiver, dans des marches continuelles et forcées qu'elles ont souvent faites sans souliers [4] et sans autres subsistances que du

1. *Mémoires de Kléber*. Cité par Savary, *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. II, p. 451.

2. Prieur et Turreau aux administrateurs de la Sarthe. Savenay, 4 nivôse (24 décembre). Archives nationales, AF II, 271, 2282, 69.

3. Cf. *le Moniteur*, 9 nivôse an II.

4. Le lecteur aura sans doute remarqué combien fréquemment, malgré des réquisitions fort multipliées, on nous parle du manque de souliers dans l'armée républicaine. Voici, sur ce sujet, les explications que nous fournissent les papiers officiels. Les administrateurs du district de Rennes écrivent : « Des soldats, sur un bon du citoyen Pocholle, se permettent de recommander (*sic*) deux paires de souliers chacun, et exposent par ce moyen leurs camarades à aller nu-pieds. » (6 frimaire [26 novembre]. Archives nationales, AF II, 271, 2282, 43.) — D'autre part, un patriote ajoute : le soldat manque de souliers « parce qu'il les vend pour ne point se battre ». (*Ibid.*, 276, 2312, 18.) — C'est ce qu'affirme pareillement Dubois-Crancé. (Au Comité, 13 ventôse [3 février 1794]. *Ibid.*, 273.) — Voir également ce qu'insinue, sur ce point, un des amis de Carrier, bon républicain par consé-

pain; c'est à leur intrépidité qu'est due la destruction de l'armée des brigands. Les deux dernières journées surtout leur ont acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Soldats et généraux, tout a fait son devoir; fatigues et dangers, tout a été partagé... Nous regrettons de ne pouvoir vous nommer tous les bataillons et tous les citoyens qui se sont distingués dans ces affaires [1].

Nous sommes tellement habitués aux accents d'enthousiasme exalté de Prieur après une victoire, comme à ses reproches passionnés après une défaite, que nous serions portés à rabattre un peu de ces éloges, si Marceau ne parlait pas en des termes équivalents.

Les soldats de toutes armes, dit-il, ont prouvé qu'ils étaient dignes de la cause qu'ils défendaient. Il n'est point d'exemple, j'ose le dire, d'une patience aussi soutenue et d'un courage aussi héroïque. Depuis trois jours ils étaient mouillés jusqu'aux os, ils avaient bivouaqué deux nuits, la plupart sans feu. Point de murmure [2].

Rien de plus net, de plus affirmatif, et ce n'est pas nous qui douterons de cette parole de soldat. Pourtant, l'exactitude

quent. (*Ibid.*, 276, 2315, 35 et 38.) — O vertu républicaine, n'es-tu donc qu'un mot?

1. (De la main de Prieur.) Archives nationales, AF II, 277, 2223, 70. — Il écrivait encore en ces termes déclamatoires que nous connaissons : « Les blessés sont logés avec nous. Nous leur avons donné tous les soins possibles et nous avons trouvé dans tous cette énergie républicaine qui caractérise les Français régénérés. On parlait autrefois dans les combats des cris des blessés qui inspiraient la crainte aux combattants. Que les temps sont changés! Les blessés ne connaissaient d'autres cris que ceux de Vive la République! Deux cents ont reçu des blessures horribles que leurs compagnons d'armes leur envient; trente au plus ont payé de leur vie leur amour pour la patrie. Nous avons même à offrir à la Convention nationale un trait digne des beaux temps des républiques. Trois grenadiers du 6e régiment, ci-devant d'Armagnac, ont saisi dans le combat un de leurs frères qui combattait pour les brigands; ils ont demandé qu'il fût jugé par la commission militaire. Nous ne vous enverrons pas les drapeaux blancs saisis sur les brigands. Nos hussards les traînaient dans la boue à la queue de leurs chevaux; ils auraient souillé l'enceinte du temple de la liberté. » Au Comité de salut public (de la main de Prieur). Savenay, 5 nivôse (25 décembre). Archives nationales, AF II, 277, 2323, 72. — Que des soldats ignorants ou grisés de leurs succès se permissent ces manques de respect à l'ancien drapeau de la patrie, on se l'explique. Pour Prieur, c'est différent. A-t-il donc oublié que les fils de la France avaient combattu sous ces plis, et que souvent il les avait conduits à la victoire ? Quelle déconcertante étroitesse d'esprit!

2. Cité par Savary, *op. cit.*, t. II, p. 454.

historique exige que nous signalions les deux pièces suivantes. Le 30 frimaire (20 décembre), un adjoint aux adjudants généraux écrivait aux représentants du peuple que la ville de Châteaubriant, où il était alors, regorgeait de retardataires. En conséquence, il annonçait pour le lendemain une visite domiciliaire « tendante (*sic*) à faire sortir les gens opiniâtres à traîner après leurs divisions[1] ».

Effectivement, par cette mesure, il réussit à mettre hors « des maisons » nombre de soldats qui cherchaient à y rester. J'ai voulu faire manier le fusil, continue-t-il, à plusieurs de ces lâches, « ils ne savaient ni porter, ni charger leurs armes, faute d'être exercés... Des voitures de réquisition ont ce matin transporté ceux qui étaient pieds nus. Demain même cérémonie, même évacuation de traînards[2]. » Ceux-là du moins ne se montraient point « vrais républicains », pour parler comme Marceau.

Si le reste de l'armée révolutionnaire méritait davantage les éloges et les applaudissements de la Convention, ce n'était certes point par le respect témoigné à d'héroïques vaincus, par le souci, à leur égard, des droits les plus élémentaires de l'humanité.

La bataille était terminée et la poursuite avait commencé. Cette fois encore la *boucherie fut horrible*. « Nous apprenons à l'instant, écrit Prieur, que cinquante hommes de cavalerie aux ordres de Westermann ont poursuivi, sur la gauche de Savenay, quatre cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie des brigands... L'infanterie a été exterminée (la cavalerie noyée), pas un n'a échappé[3]. » « Ce diable de petit cheval blanc, qui était toujours à la tête de la cavalerie ennemie monté par un gentilhomme émigré[4], et qui m'offusquait si souvent, ajoute Westermann, est enfin tombé en mon pouvoir; son affaire n'a pas été longue[5]. »

Sur la droite, Marceau, accompagné de Prieur et Turreau,

1. Archives nationales, AF II, 276, 2315, 35.

2. *Ibid.*, pièce 38.

3. (De la main de Prieur.) Savenay, 3 nivôse (23 décembre). *Ibid.*, 277, 2323, 70.

4. C'était Piron.

5. Westermann aux représentants, 3 nivôse. *Ibid.*, 276, 2315, 44. — Ce détail est inexactement rapporté par Prieur, dépêche ci-dessus.

pressait les vaincus avec un pareil acharnement, et massacrait avec la même férocité. « Très peu leur échappèrent ; partout on ne voyait que des monceaux de morts[1]. »

Cependant les bouchers républicains avaient remarqué que quelques infortunés s'étaient dispersés dans les bois et allaient peut-être se dérober à leur rage. Ils ne pouvaient le souffrir et des ordres furent donnés pour les *traquer* sans merci[2]; ce qui s'exécuta ponctuellement. « Les infatigables soldats de la République, mande Prieur au Comité de salut public, se répandent pendant toute la journée dans les bois, les marais et les fermes des environs, et des milliers de brigands tombent sous leurs coups[3]. » Dans la banlieue de Savenay seulement, plus de six mille furent enterrés[4]. C'est ainsi, conclut Westermann, qu'une armée « forte au moins, le 22 frimaire, de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille hommes[5], fut complètement détruite dans dix jours par le génie et le courage des soldats républicains, qui tous, pour ainsi dire, ont amassé des trésors des dépouilles des ennemis de la République[6] ».

En dépit de l'affirmation de Westermann, « le génie et le courage des soldats républicains », même soutenus par l'appât d'un riche butin, n'avaient pas tout fait. Prieur et ses acolytes eurent, comme naguère, l'infâme idée d'associer les populations à cette tuerie. « Que le peuple soit debout tout entier, commandait-il, pour poursuivre les brigands, les exterminer jusqu'au dernier et pour empêcher surtout que les chefs, dont beaucoup sont déjà exterminés, n'échappent à la vengeance nationale[7]. »

Westermann était tout prêt à favoriser l'exécution ponc-

1. *Mémoires de Westermann*. 3 nivôse (23 décembre). Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest.

2. Westermann aux représentants, 3 nivôse. Archives nationales, AFII, 276, 2315, 44. — Notons qu'ils ne faisaient que se soumettre aux ordres du Comité de salut public. Cf. *ibid.*, 268, 2260, 88.

3. Savenay, 3 nivôse. *Ibid.*, C, 287.

4. Campagnes de Westermann. 3 nivôse. Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest.

5. Évidemment ce chiffre est beaucoup trop élevé.

6. Campagnes de Westermann, ci-dessus.

7. Aux administrateurs de la Sarthe (de la main de Prieur). Savenay, 4 nivôse. Archives nationales, AFII, 271, 2282, 69.

tuelle de ces ordres, qui, sans nul doute, ne furent pas donnés seulement aux autorités de la Sarthe. Aussi le voyons-nous annoncer joyeusement de Pontchâteau, où il avait été envoyé à la poursuite de la cavalerie vendéenne, « qu'il a mis toutes les communes en réquisition » pour l'aider dans sa besogne, qu'on bat soigneusement tous les environs, que les dénonciations se multiplient, qu'à tout moment on lui amène des prisonniers[1].

Nous savons d'ailleurs que cette chasse aux Français se faisait en toute la contrée[2].

Pourtant qu'ils méritaient d'être traités différemment, ces combattants improvisés, auxquels « il ne manquait du soldat que l'habit », ces héroïques paysans, si braves, si endurants qu'au dire d'un général républicain, les armées « qui avaient vaincu de tels Français » pouvaient se flatter de triompher aisément des meilleures troupes de l'Europe coalisée[3] !

Et comme ils savaient aussi mourir ! Quel tableau que celui que nous trace, dans les lignes suivantes, un adversaire haineux ! En passant la Loire, « nous avons eu sept ou huit prisonniers qui ont (*sic*) tombé dans l'eau et qui se sont noyés ; c'est un malheur dont il ne faut pas pleurer. Le curé de Chemillé est du nombre de ceux qu'on a tués, peu le méritaient autant que lui. Le gredin n'a pas cessé de dire son bréviaire le long de la route, il s'est endormi dans le Seigneur... Ce qui est étonnant, c'est la fermeté que les brigands ont affectée en mourant ; ils n'ont cessé de prier leur Dieu et de faire des signes de croix, et leurs derniers cris ont été : Vive le roi ! Vive la religion[4] ! »

Ce n'est donc pas sans un serrement de cœur que nous entendons Marceau parler « de la race maudite des brigands,

1. Pontchâteau, 4 nivôse (24 décembre). Archives nationales, AF II, 276, 2315, 45 et 46.

2. Campagnes de Westermann, ci-dessus. — Cf. Archives nationales, AF II, 276, 2315, 48. — « Nous apprenons que le tocsin a sonné dans les campagnes et que les paysans de ces contrées exterminent les brigands de tous côtés. » *Ibid.*, 277, 2323, 70.

3. Beaupuy à Merlin de Thionville, 5 nivôse an II. — Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 459.

4. Petit, membre du comité révolutionnaire de Saumur, à ses collègues. Amboise, 11 frimaire (1er décembre). Archives nationales, AF II, 276, 2314, 40.

de cette engeance fuyarde » ; que nous le voyons se réjouir de l'assassinat de tant de braves, sous le misérable prétexte qu'ainsi « la République était vengée des crimes du fanatisme et des traîtres [1] ». De tels sentiments, de telles paroles convenaient tout au plus au sanguinaire Westermann, au maniaque et bavard Prieur.

IX

D'ailleurs, le lecteur n'a pu manquer de le remarquer, dans tout le cours de cette guerre, on avait traité les malheureux Vendéens avec une barbarie inouïe, encouragée, stimulée par les représentants en mission, exécuteurs inconfusibles des lois de haine portées par la Convention, des décrets sauvages lancés par le Comité de salut public. On affectait, pour couvrir des atrocités presque inconnues des peuples civilisés, de ne voir en ces vaillants que des brigands, mis justement hors la loi; des rebelles, indignes de toute pitié. C'était oublier que les premiers révoltés se trouvaient dans les rangs de ceux qui avaient renversé un gouvernement établi depuis des siècles, imposé leur tyrannique pouvoir par la terreur et l'échafaud, non parmi ces pauvres paysans, qui ne demandaient qu'à vivre en paix au milieu de leurs champs [2], et que des exigences exorbitantes et des nouveautés maladroites avaient contraints à prendre les armes pour protéger leurs biens les plus chers.

Quelque répugnance qu'ait tout Français à rappeler les

1. Aux représentants. Montoir, 3 nivôse (23 décembre). Archives nationales, AF II, 276, 2315, 43. — Comme correctif de cette parole, il nous est agréable de citer l'extrait suivant d'une réponse de ce brave aux félicitations de sa sœur : « Quoi ! ma chère sœur, vous m'envoyez des félicitations sur ces deux batailles ou plutôt sur ces deux carnages, et vous voudriez avoir des feuilles de mes lauriers ! Ne songez-vous pas qu'elles sont tachées de sang humain, de sang français. Je ne reviendrai pas en Vendée; il me répugne trop de combattre des Français. » Cité par Chassin, *la Vendée patriote*, t. III, p. 450.

2. Voici comment Mlle des Mesliers, que la compassion de Marceau ne put arracher à la guillotine, expliquait sa présence dans l'armée vendéenne. Elle écrivait à sa tante : « Vous savez que ma mère et sa famille habitaient la campagne depuis plus d'un an; nous y vivions tranquilles, quand l'armée des Mayençais vint porter l'épouvante dans notre canton. Elle nous effraya tellement que ma mère se décida à abandonner sa maison et à passer la Loire. » Ce crime était puni de mort. Comte de Chabot, *Vendéennes*, p. 107.

sanglantes abominations d'autres Français, il nous faut pourtant nous arrêter un moment sur ce point, d'autant qu'on n'a pas craint de plaider avec chaleur les circonstances atténuantes et même de nier l'évidence. Quelques-uns ont été jusqu'à rapprocher la terreur de 1793 de la révocation de l'édit de Nantes[1], comme si l'exil, tout désastreux qu'il fût, des protestants français, pouvait être comparé aux hécatombes qui se succédèrent, pendant de longs mois, dans le pays tout entier, englobant, dans une mort injustifiée, petits et grands, paysans et citadins, nobles et roturiers, jeunes gens et vieillards, femmes et enfants[2].

Évidemment, nous nous restreignons ici à cette période de la guerre vendéenne, pendant laquelle s'exerça l'influence de Prieur, et laissons de côté les atrocités des colonnes infernales.

Le 19 mars 1793, la Convention avait voté une loi aux termes de laquelle tout rebelle, comme l'on disait, pris les armes à la main, devait être puni de mort. C'est pour exécuter cette disposition que furent notamment créées, par Prieur et ses acolytes, les commissions militaires d'Antrain, de Saint-Malo et du Mans. Ces tribunaux de sang, dont le rôle paraît avoir été de fournir des aliments à la guillotine et aux fusillades, ont été étudiés par des érudits fort compétents[3], nous nous bornerons donc à rappeler qu'elles opé-

1. Cf. Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 440, n. 3.

2. Pour atténuer l'odieux des atrocités commises à l'égard des Vendéens, on nous répète qu'ils étaient les alliés de l'étranger, qu'ils appelaient l'étranger à leur secours. Ce n'est pas le lieu d'examiner l'accusation elle-même; il nous suffit ici de remarquer que, si fondée qu'on la suppose, elle tombe uniquement sur les chefs, nullement sur les paysans, les enfants et les femmes qu'on massacrait. On ne pouvait ignorer que ces malheureux n'avaient aucune part aux délibérations et aux résolutions générales, ou du moins n'étaient pas en état de les apprécier. — On dit en second lieu que les Vendéens se rendirent, eux aussi, coupables de pareilles cruautés. Nous admettons sans peine qu'il y eut parfois de leur part des abus très regrettables; mais nous devons rappeler que ces actes blâmables se commettaient dans l'ardeur de la lutte, sur le champ de bataille, non avec réflexion, à froid; que de plus les fusillades en masse, les exécutions par charretées restèrent inconnues parmi eux; qu'enfin les chefs vendéens les condamnaient et les empêchaient, tandis que les autorités de la Révolution, Convention, Comité de salut public, représentants en mission, les commandaient et y présidaient.

3. Charles de la Grimaudière, *la Commission Brutus Magnier*; Queruau-

rèrent à la satisfaction des plus sanguinaires terroristes, qu'elles condamnèrent par centaines, non seulement des belligérants, pris les armes à la main, mais des femmes et même des enfants [1], et cela avec une déconcertante rapidité [2], sans examen sérieux et comme en se jouant. « On nous amène ici, écrit d'Alençon Garnier (de Saintes), des prisonniers par trentaines ; dans trois heures on les juge, la quatrième on les fusille, dans la crainte que ces pestiférés, trop accumulés dans cette ville, n'y laissent le germe de leur maladie épidémique [3]. » D'ailleurs, on diminue partout notre besogne : « on les chasse comme des bêtes fauves, et le nombre de ceux qu'on tue équivaut à ceux que l'on fait prisonniers [4] ».

On ne voit pas que les juges, nous allions dire les bourreaux, se soient plaints ordinairement de l'aide qu'on leur donnait ainsi. Un jour vint, pourtant, où les écarts de leurs subordonnés furent tels qu'ils crurent devoir protester contre des abus par trop criants. La pièce suivante mérite d'être citée.

La commission militaire révolutionnaire, établie au Mans par les représentants du peuple près les armées réunies, et actuellement à Nantes, quai de l'Hôpital, n° 10.

Le président de la commission, séant à l'*entrepôt*, informé que loin de prendre ceux que la commission a jugés coupables pour les conduire

Lamérie, *les Commissions Proust et Félix* ; Alf. Lallié, *les Fusillades de Nantes*.

1. Cf. Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 428-429.

2. Les six cents combattants, ou, suivant Prieur, les douze cents, qui avaient déposé les armes lors de la reprise de Noirmoutier, défilèrent devant une commission militaire, qui en deux jours les fit tous massacrer. « Elle les expédiait par soixante à la fois » au lieu de la fusillade. Piet, *Recherches sur Noirmoutier*, p. 601. Prieur au Comité de salut public, 14 nivôse (3 janvier 1794). Archives nationales, AF II, 277, 2323, 73.

3. Parfois, au contraire, ces tueries répétées apportaient la contagion au lieu de l'éloigner. Jullien écrivait de Nantes à Robespierre : « On a fait fusiller... une foule innombrable de soldats royaux. Cette masse de cadavres entassés jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang a corrompu l'air. » Archives départementales de la Loire-Inférieure, L, 359.

4. 29 frimaire (19 décembre). Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest. — On peut se rappeler aussi ce que nous avons dit précédemment. Certes, ce n'est pas à la vue de telles atrocités que Rossignol eût pu s'écrier tout désolé : « Il y a encore des *hommes humains*, et en révolution, c'est un défaut selon moi. » Cité par Savary, *op. cit.*, t. II, p. 331.

à la mort, non seulement on emmènerait ceux sur le compte desquels elle a jugé juste d'informer plus amplement, mais encore que l'on emmènerait à la mort des gens qui ne faisaient que d'arriver, et dont on ignorait la cause de l'arrestation, inviolablement attaché aux lois et justement alarmé d'un pareil oubli des principes, ordonne au citoyen Dumay, concierge de la maison d'arrêt dite de l'*entrepôt*, de refuser jusqu'à demain toute livraison de prisonniers, dont il sera fait un appel par ladite commission, et au cas qu'il ne pût s'opposer à l'enlèvement des susdits prisonniers, il dressera procès-verbal, en présence des chefs de la garde de l'*entrepôt*, de son opposition, et désignera ceux qui lui auront fait violence [1].

Cette pièce, si douloureusement suggestive, laisse entendre pourtant que, malgré tout, c'était encore une faveur pour les Vendéens d'être appelés devant ces juges, tout prévenus, tout altérés de sang qu'ils étaient. Beaucoup n'eurent même pas cet avantage, si minime et incertain qu'il fût.

Le 2 frimaire (22 novembre), Laplanche, en mission dans la Manche, écrivait d'Avranches au Comité de salut public : « Nous avons trouvé hier, à notre arrivée ici, beaucoup de ces scélérats qui étaient restés en arrière, et auxquels notre arrivée inopinée dans cette commune n'a pas donné le temps de fuir... La vengeance nationale s'est exercée sur eux et il n'en est plus question [2]. »

Quelques jours plus tard (24 frimaire), un autre conventionnel, Lequinio, mandait, à son tour, à la Convention : Nous avons ici quatre à cinq cents détenus vendéens. En partant pour l'armée, « j'ai ordonné aux administrateurs de les faire fusiller, sans forme de procès, à la première apparition de l'ennemi [3] ».

Les considérants de l'arrêté, pris en cette occasion, sont particulièrement instructifs. On y lit, notamment, « que l'on n'aurait dû faire aucun prisonnier de cette espèce; que l'état de crise et de guerre civile où se trouvait le département, et

1. 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 53, 193.

2. Archives nationales, C, 283.

3. *Le Moniteur*, séance du 21 décembre 1793. — Le général républicain Jordy raconte dans son *Mémoire* de 1814 qu'il fut suspendu de ses fonctions pour avoir, « au risque de sa vie, sauvé celle de six mille prisonniers vendéens, en refusant de les faire mitrailler », comme le voulaient les conventionnels Hentz et Francastel.

les mesures de salut public prescrivaient de détruire tous les scélérats qui s'opposaient au bonheur et à l'affermissement de la République[1] ».

Ces recommandations, venues de haut, n'étaient que trop facilement obéies. Les exécutions sans jugement se multipliaient de toutes parts. « L'on ne cesse de trouver des brigands cachés, écrit-on d'Ancenis, le 28 frimaire (18 décembre). On les tue où on les trouve. On ne cesse pas non plus de faire toutes sortes de perquisitions[2] » pour qu'aucun ne nous échappe. « Il faut rendre (d'ailleurs) justice à l'armée; elle travaille bien... On fusille à droite et à gauche ceux que Westermann n'extermine pas avec son avant-garde. Oh! comme ça va! Quel plaisir de voir les triomphes de la République... (A mon arrivée à Nort), déjà plus de deux cents de la horde catholique étaient dans le charnier que les habitants avaient fait... A chaque instant on en amène quatre, cinq, etc. Aussitôt, un coup de fusil les renverse dans la fosse[3]. »

Lors de la reprise de Noirmoutier, on procéda plus simplement encore : on tuait indistinctement ceux qu'on rencontrait. « Le passage à travers le bourg de Barbâtre, écrit un républicain, témoin oculaire, fut ensanglanté d'exécutions d'habitants, dirigées avec furie par le hussard Félix, qui pratiquait les maximes professées dans les clubs de Nantes : Il faut tout exterminer, tout incendier... Rien n'est plus beau que de savoir sacrifier tous les sentiments humains à la vengeance nationale[4]. »

Évidemment, Carrier ne pouvait rester en retard sur ses féroces collègues et leurs aides. Aussi le voyons-nous, par exemple, le 29 frimaire, « donner ordre au citoyen Philippe, président du tribunal criminel, de faire exécuter sur-le-champ et sans jugement vingt-sept brigands », dont vingt hommes et sept femmes, qu'on venait d'arrêter[5].

1. Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 7, 146.

2. Juteau au comité révolutionnaire de Saumur. Archives départementales de Maine-et-Loire.

3. Meignan, premier commissaire du comité révolutionnaire de Saumur, à ses commettants. Nantes, 3 nivôse (23 décembre). Archives départementales de Maine-et-Loire.

4. Piet, *op. cit.*, p. 578 *sqq.*

5. Extrait des minutes du greffe du tribunal criminel du département de

Ces assassinats de prisonniers prenaient parfois des caractères plus odieux encore. C'est ainsi que sur les ordres de Prieur et de ses collègues, douze cents braves, qui, trompés par une promesse équivoque, favorablement interprétée, avaient déposé les armes, furent néanmoins fusillés [1], aux cris répétés de Vive la République !

D'autres exécutions semblables avaient précédé celle-là. « Il n'est point de commune, d'ici à Ancenis, écrit d'Angers Francastel, où il ne se soit réfugié de ces coquins, demandant à déposer leurs armes. Beaucoup ont été amenés à Angers; ils restent provisoirement en prison; mais la justice sera faite [2]. »

Elle fut faite pareillement à l'égard de quatre-vingts cavaliers qui, avant la bataille de Savenay, allèrent « se rendre, avec armes et bagages, et s'en remettre entièrement à la clémence républicaine ». Envoyés à Nantes, ils y furent tous fusillés sans retard.

Ainsi, c'était la mort immédiate, inévitable pour ces héroïques paysans, entraînés, nous disent les écrivains révolutionnaires, presque inconsciemment à la révolte par des prêtres fanatisés, des nobles mécontents. Pour eux, ni trêve, ni merci, ni circonstances atténuantes, ni pitié.

La justice, toutefois, nous oblige à constater que ce système barbare était le fait surtout des représentants en mission, et que les chefs militaires tentèrent plusieurs fois de secouer ce joug odieux [3]. Le général Moulin, par exemple, accepta la

la Loire-Inférieure. Archives nationales, AF II, 115, 868, 30. — Ce fut l'un des huit faits allégués contre lui lors de sa condamnation à mort, le 26 frimaire an III (16 décembre 1794).

1. Cf. Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près de l'armée de l'Ouest. Archives nationales, AD I, 82. — Cf. déclaration de Marceau sur Turreau. *Ibid.*, W, 22.

2. 28 frimaire (18 décembre). Ministère de la guerre, Armée de l'Ouest. — Quelques jours plus tard, il écrivait encore : « Des milliers sont ramassés dans différentes communes et expient promptement leurs forfaits. » Archives nationales, AA, 42. — Cf. les administrateurs du district Montglonne (Saint-Florent) aux administrateurs de Maine-et-Loire (Archives départementales de Maine-et-Loire); Carrier à la Convention nationale, 30 frimaire (*Journal des Débats et des Décrets*, n° 467, p. 146).

3. Les bourreaux eux-mêmes parfois ne pouvaient supporter la vue de tant d'horreurs. « L'imbécile, disait cyniquement Carrier de l'un d'eux, s'est laissé mourir de peur. » Cf. comte de Chabot, *op. cit.*, p. 120.

reddition de douze cents hommes : ce qui lui valut, on le sait, près d'un mois de détention[1]. « Nous sommes des soldats et non des bourreaux », répondit Haxo aux représentants qui réclamaient son concours pour passer au fil de l'épée de malheureux prisonniers[2]. D'autres, qui n'avaient pas le courage « de compromettre leur tête pour sauver celles de ces coquins-là », comme parlait le général Carpantier[3], rougissaient néanmoins de cette honteuse besogne.

On leur demandait plus encore cependant, aussi bien qu'à leurs soldats. Prieur et ses acolytes les forçaient d'arracher les vaincus de leurs couches de douleur pour les jeter sous le couperet de la guillotine ou devant la bouche des armes à feu.

« L'hôpital d'Avranches, écrit Laplanche, était rempli de ces scélérats. Aucun n'a été épargné. Dans ce nombre était une femme, qui avait cherché un asile dans une auberge, sous prétexte de maladie[4]. » Elle a été tuée comme les autres. Ces exécutions barbares de malades semblaient même chose si peu importante à ces vengeurs de l'humanité opprimée par les rois, qu'ils les signalaient à peine, ou, du moins, qu'ils le faisaient avec une scandaleuse désinvolture. C'est ainsi que le conventionnel Letourneur jette dans un post-scriptum, en plaisantant, l'abominable phrase suivante : « Il reste à Mayenne six cents malades (de l'armée des brigands) ; demain, les hussards partent pour les envoyer *ad patres*[5]. Ils empoisonnent, et il ne faut pas tant de formalités pour des gens de cette trempe[6]. »

Le Comité de salut public, auquel cette lettre était adres-

1. Cf. Savary, *op. cit.*, t. III, p. 32 ; Benaben, *Rapport*, p. 96.
2. Piet, *op. cit.*, t. II, p. 601.
3. Cf. *Rapport* de Benaden, p. 91.
4. Au Comité de salut public, 2 frimaire an II (22 novembre 1793). Archives nationales, C, 283.
5. Cette plaisanterie, si déplacée qu'elle paraisse, doit sembler bien anodine en comparaison de certaines autres. Benaben écrivait, par exemple, à propos des noyades de Carrier : « En vérité, si les royalistes se sont plaints quelquefois de mourir de faim, ils ne pourront pas se plaindre qu'on les fasse mourir de soif. » Cité par Chassin, *op. cit.*, t. III, p. 453, n. 2.
6. Au Comité de salut public, 8 frimaire. Ministère de la guerre, Armée des côtes de Brest. — On sait que l'intrépide d'Elbée fut porté de son lit au lieu de l'exécution.

sée, dut tressaillir d'aise à sa lecture. N'avait-il pas écrit : « Les lois de la guerre ne peuvent être invoquées quand la guerre n'existe pas ; c'est ici une rébellion contre la volonté générale ; ce sont des brigands dévastateurs dont l'existence est une calamité publique. L'humanité consiste à sauver le peuple [1] » ? Ne renouvelait-il pas continuellement à ses agents « l'ordre d'exterminer jusqu'au dernier des brigands [2] » ?

Quelques-uns pourtant réussirent à échapper aux tribunaux révolutionnaires et aux fusillades. Bien souvent, c'était échanger un trépas rapide contre les horreurs d'une mort lente. Entassés dans d'horribles cachots, les malheureux y devenaient la proie de toutes les misères [3], à tel point que leurs bourreaux eux-mêmes en étaient épouvantés.

C'est ce que nous disent des pièces officielles. Il y avait à Nantes un vaste bâtiment, nommé l'*entrepôt*. « On y reçut les Vendéens prisonniers. Ils arrivaient là dans un état déplorable, où le mauvais temps, la fatigue, la faim, le désespoir et la malpropreté jettent les hommes. Soit qu'ils eussent apporté le typhus, soit qu'il se développât au milieu d'eux, cette affreuse maladie les emportait chaque nuit par centaines... Les vivants étaient des spectres pâles, décharnés, abattus sur le plancher ou s'y traînant en chancelant, comme dans l'ivresse ou la peste [4]. »

Les membres de la sanguinaire commission révolutionnaire qui terrorisait cette ville, informés de ce lamentable état de choses, eurent l'humanité d'agir pour qu'on y remédiât. Le 29 nivôse (18 janvier), ils écrivaient :

1. 29 nivôse an II (18 janvier 1794). Archives nationales, AFII, 37. — L'ancien tambour-major Tribout parlait tout à fait dans les mêmes termes. Cf. Savary, *op. cit.*, t. II, p. 459.

2. Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission. Archives nationales, ADI, 82. — « On apprend à Antrain, écrit Kléber, que des blessés de l'armée vendéenne, laissés à l'hôpital de Fougères, ont été égorgés dans leurs lits par les soldats de la République. » Cité par Savary, *op. cit.*, t. II, p. 381.

3. Parfois la déportation remplaçait l'emprisonnement. Ainsi furent punies deux demoiselles de Sapinaud, coupables, entre autres crimes, « d'avoir assisté aux prières que le sacristain faisait chaque soir dans l'église » de leur paroisse. 17 floréal an II (6 mai 1794). Archives nationales, AA, 42 (non numéroté).

4. Rapport d'un délégué du district. Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 53, 193.

La commission militaire, justement effrayée du méphitisme répandu dans la maison dite de l'*entrepôt*; considérant que trois de ses membres sont malades de l'infection de l'air qui y règne, et que l'épidémie produit cet effet désastreux sur tous les citoyens qui remplissent des fonctions dans cette maison, s'adresse au directoire du district pour le prier de vouloir bien lui indiquer un autre local pour y transférer les enfants des brigands détenus audit *entrepôt*[1].

Le district, ainsi mis en demeure d'intervenir, délégua un médecin pour examiner toutes choses. Du rapport de ce dernier, nous nous contenterons, entre mille détails aussi éloquents les uns que les autres, d'extraire les suivants :

Je ne pense pas que j'aie touché un seul des prisonniers... Ce que je sais (pourtant), c'est que deux jours après cette fatale visite, brisement général, douleur à la tête, au col, au dos..., envie de vomir, frissons, fièvre... Je me suis mis au lit, je n'en suis sorti qu'au bout de soixante jours... Je trouvai ce local dans un tel état d'infection et de désordre, qu'il est difficile de le dépeindre[2].

L'exactitude de ce rapport se trouve confirmée dans une autre pièce tout aussi lumineuse. La commission militaire recevait, le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), une lettre portant sept signatures et conçue en ces termes :

Citoyens, les lois de l'humanité imposent impérieusement aux soussignés l'obligation de vous exposer que toute la jeunesse des brigands que vous avez fait mettre à part[3] est incapable de supporter plus long temps les maux affreux qu'ils endurent; la mort en enlève un grand nombre chaque nuit. S'il est vrai qu'on doive leur pardonner..., il est d'urgence de leur apporter de prompts secours, tant en nourriture qu'en paille[4].

Ces diverses réclamations furent enfin écoutées, et après un mois environ de pourparlers, le 15 pluviôse (3 février 1794), les enfants des Vendéens étaient enlevés de l'*entrepôt*; mais on ne voit point que les hommes faits aient obtenu cette faveur. Sans doute, on ne les trouva point « suscep-

1. Rapport d'un délégué du district. Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 53, 193.
2. Rapport. *Ibid.*
3. Cf. Francastel au Comité de salut public, 5 nivôse (25 décembre). Archives nationales, AA, 42 (non numéroté).
4. Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, 53, 193.

tibles des impressions républicaines[1] »; ils n'avaient donc droit qu'à la mort.

Les femmes furent mieux traitées; mais il leur fallut attendre pendant de longs mois qu'on voulût bien s'occuper d'elles. Le 24 messidor (12 juillet 1794), un arrêté vint adoucir leur sort :

Considérant, disaient les représentants, que les femmes du département de la Vendée, des maisons d'arrêt de l'*éperonière* et de la *marière*, y ont été conduites par la force armée sans aucune dénonciation particulière; que la ci-devant commission militaire n'avait pu asseoir aucun jugement, faute de preuves de conviction individuelle;

Considérant que les détenues sont dans un état de détresse, de misère et d'insalubrité qui exige les plus prompts secours ; qu'une plus longue détention, en achevant d'affaiblir leur tempérament, aggrave leur mortalité (*sic*),

Arrêtons :

Article premier. — Les détenues de la maison de l'*éperonière* et de la *marière*, venant de la Vendée, seront mises en liberté, pour être conduites dans l'intérieur de la République (à l'exception des ex-nobles et des ex-religieuses).

L'arrêté ajoutait que les enfants mâles de dix ans devraient être placés dans des maisons « où ils seraient tenus proprement et nourris suffisamment pour réparer leurs forces[2] ».

Il nous plaît de constater que Prieur lui-même s'employa, parfois, à faire oublier les injustices commises, les cruautés exercées contre d'héroïques vaincus[3].

P. BLIARD.

1. Cf. Francastel au Comité de salut public, 5 nivôse (25 décembre). Archives nationales, AA, 42 (non numéroté).

2. Archives départementales de la Loire-Inférieure, L, 153. — Sur l'état des prisons de Nantes à cette époque, voir un arrêté de Bô du 14 messidor (2 juillet 1794). *Ibid.*

3. Cf. *ibid.*, L, 66, 115.

« UN DIVORCE [1] »

Il en est du roman comme de la caverne de Platon. Les ombres qui s'y dessinent ne sont pas imaginées par le voyant, lecteur ou auteur. C'est la vie qui se projette sur la paroi, et qui impose à l'écrivain ses modèles et ses thèmes. Il les copie, et si, à certains moments, la mode est à certaines thèses, c'est que ces thèses, mises en pratique, causent à la société des douleurs actuelles et poignantes. La passion légitime ou l'adultère ne sont plus l'aliment dont vivent le théâtre et le roman. La loi leur a donné, non pas un correctif, mais un stimulant, en permettant le divorce, et il suffit d'avoir regardé autour de soi, pour savoir à quel point le divorce est, pour la famille moderne, la permanente tentation et le douloureux *dédale*.

Aucun ouvrage n'a rendu cette thèse avec plus de puissance que le dernier roman de M. Paul Bourget. Aux premières pages d'*Un divorce*, parues dans la *Revue des Deux Mondes*, on sentit, dans l'auteur, une telle plénitude de force, une telle sûreté de dessein, qu'on attendit un chef-d'œuvre. On fit bien : il l'a donné.

Aux approches de la première communion de sa fille, Mme Albert Darras sent se réveiller sa foi mal endormie, mais, à la première ouverture qu'elle fait de sa conscience au P. Euvrard, elle comprend qu'un obstacle surgit entre elle et Dieu : son divorce. Épouse divorcée de M. de Chambauld, elle s'est mariée, il y a douze ans, à M. Darras, dont elle a eu cette enfant qu'elle ne peut accompagner à la sainte table, et la terreur l'envahit des châtiments possibles, suites du désordre accepté.

Albert Darras est un ingénieur irréligieux et sectaire, mais honnête et galant homme, qui a promis de laisser élever catholiquement sa fille, bien qu'il déteste l'Église et qu'il en ait inspiré l'oubli à sa femme. Albert Darras a élevé dans ses idées le fils de

1. *Un divorce*, par M. Paul Bourget, de l'Académie française. Paris, Plon, 1904. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

sa femme, Lucien de Chambauld. Il en a fait ce qu'il est, un être irréligieux, mais féru de justice, un intellectuel qui ne prétend obéir qu'à l'impératif catégorique que prononce sa conscience individuelle et indépendante. Lucien s'est épris d'une étudiante, que, pendant dix mois, il a aimée avec ferveur et respect, sans le lui avouer. Elle aussi est une sainte irréligieuse, une anarchiste autodidacte, qui croit en une morale fondée sur la biologie.

On reprochera probablement à M. Bourget l'invraisemblance de ces trois personnages. On ne croira pas à cette justice dans l'erreur, ou, du moins, à la possibilité de rencontrer réunies trois âmes d'une si rare structure. Loin de faire ce reproche à M. Bourget, je le loue grandement d'avoir signalé un état d'âme très moderne, et surtout, dans un parti pris d'absolue loyauté, d'avoir prêté toutes les vertus humaines aux adversaires de sa thèse. Le procédé contraire est si commode, si commun et si méprisable ! Qu'un grand nombre de sectaires manquent de bonne foi et de probité, il n'importe. N'y eût-il, dans le parti, qu'un homme sincère, il faut pouvoir établir la discussion avec lui. M. Bourget discute avec une admirable droiture. Il ne s'est pas donné l'avantage du terrain et des armes. Il a étudié son difficile sujet avec sa conscience ordinaire, et il le possède. La direction du P. Euvrard est pleine de prudence, de tact et de fermeté. Mais Darras, Lucien et Berthe Planat sont resplendissants d'honnêteté ; ils soutiennent leurs opinions avec une force qui prouve, à la fois, la science et la franchise de l'auteur, et cette façon de procéder est un exemple dont tout controversiste devrait profiter.

M. Darras a surpris la liaison de Lucien de Chambauld. Il s'est informé, et a appris que Mlle Planat avait eu un amant, qui l'avait rendue mère. Il la juge perverse, et accable Lucien de cette révélation. A la douleur ressentie par l'amoureux blessé, s'ajoute, en Lucien, une haine encore inconsciente contre l'étranger qui a usurpé, dans son foyer, une place qui ne lui appartient pas. Il entend, de Berthe, la vérité vraie. Croyant à la vertu de l'union libre, comme une catholique croit à celle du sacrement, elle s'était donnée à un malheureux qui l'a trompée, mais jamais elle n'a menti à sa conscience, et, dans son malheur, elle croit rester irréprochable. Convaincu par cette plaidoirie, Lucien décide d'épouser Berthe Planat, et, aux résistances de son beau-père, il objecte qu'après tout sa fiancée a obéi, elle aussi, à cette reli-

gion du sens propre que M. Darras lui a enseignée à lui-même.

A première vue, il semble qu'à *Un divorce* on pourrait faire ce reproche qu'Albert Darras exprime avec une singulière vigueur : « Je t'aurais épousée veuve, dit-il à sa femme, que le caractère de ce malheureux enfant se serait heurté contre le mien aussi âprement à l'occasion de son absurde projet. Entre ton divorce et les chagrins qui t'atteignent, il n'y a aucun rapport de cause à effet. » — Et donc l'aventure de Lucien n'est pas une conséquence du divorce de sa mère. Ces deux drames, greffés l'un sur l'autre, n'ont rien de commun. Ils ne s'unissent qu'en vertu d'un sophisme.

L'objection ne vaut pas, et la psychologie de M. Bourget n'est nullement en défaut. Le père de Lucien existe, en effet, et sa mère, s'opposant à son mariage, c'est à M. de Chambauld que s'adresse le jeune homme pour avoir un assentiment qu'il obtient. Darras devient donc l'étranger, dont Lucien comprend d'autant mieux la position usurpée, que M. de Chambauld tombe gravement malade et meurt sur ces entrefaites. Lucien l'assiste ; il entend le pardon que le mourant demande à sa femme absente ; il prend un deuil que sa mère ne porte pas, et, devant le refus persistant de Mme Darras, il quitte ce foyer où il n'a plus de place, et se décide à contracter, avec Berthe Planat, cette union libre que leurs consciences à tous deux acceptent.

Et le roman de son fils achevé, Gabrielle Darras se retrouve en face de son mari, convaincue maintenant de l'irrégularité de sa seconde union, désireuse de la changer en mariage religieux, mais impuissante à obtenir, du sectaire convaincu, un acte qui condamnerait leur passé. Un moindre artiste aurait achevé ce roman par un de ces mariages de comédie qui satisfont tout le monde, Darras aurait accepté un compromis, et le P. Euvrard l'aurait marié en catimini. Le caractère de Darras ne pouvait admettre cette solution, et M. Bourget n'en veut pas. Le divorce a ouvert une impasse, dont la femme, redevenue chrétienne, ne peut sortir. Elle a cédé à la tentation ; elle est emprisonnée, vouée à un malheur sans issue par « cette loi d'anarchie et de désordre, qui lui a promis la liberté et le bonheur, et elle n'y trouve, après tant d'autres, que la servitude et la misère ».

Le roman de M. Bourget est d'une structure sévère. L'auteur ne résiste pas, d'ordinaire, à nous montrer son érudition bibelo-

tière. Ici, de très sobres indications : l'appartement de Berthe Planat, celui de Chambauld, celui de Darras : juste ce qu'il en faut ; et quelle page émouvante, celle où, dans son logis abandonné, Albert Darras se retrouve isolé !

Ce roman est tout en oppositions d'âmes, en conflits violents. Aucune monotonie, cependant, dans ces heurts sans cesse renouvelés, toujours poignants. Des dialogues denses d'idées, fermes de style. Le conflit, amené dans la famille née du divorce, par un procédé très inédit et original. Un procès loyal et vigoureux instruit, non seulement contre le divorce, mais, aussi bien, contre le féminisme et contre la morale indépendante. Enfin, un roman expérimental appuyé sur l'expérience la mieux menée. Nos anciens auraient aussi loué cette crise saisie au moment où elle éclate, et condensée en fort peu de jours.

Dans son roman, à la façon des grands symphonistes, M. Paul Bourget met en conflit des thèses et des passions multiples. L'ouverture, saisissante et simple, trace le thème. L'harmonie s'élève aussitôt avec une intensité d'expression, des trouvailles de dissonance, une correction et une austérité de dessin remarquables, et le finale nous ramène au point de départ. Après tant de souffrances et tant de luttes, rien n'a été fait. Le motif du début se fait encore entendre, las et désespéré. *L'impasse ! la prison !* pas d'issue.

Je disais bien : un chef-d'œuvre.

Pierre SUAU.

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

La suppression de l'enseignement congréganiste : le Sénat vote sans discussion. Les responsabilités. — En marche vers le monopole. Autocratie ministérielle. — Les instituteurs ; le mouvement *pacifiste*. Un concours édifiant : les *mauvais livres*. Les traitements des instituteurs. — Les effets de la réforme de l'enseignement secondaire. — L'abolition du concours général. — L'éducation de la Démocratie.

Le Sénat a abordé, dans sa séance du 23 juin, la loi portant suppression de l'enseignement congréganiste. La discussion fut poursuivie sans interruption les jours suivants jusqu'au 5 juillet, où l'ensemble des articles fut voté par 166 voix contre 103 et 26 abstentions.

Il ne faudrait pas compter sur des débats de ce genre pour recommander le régime parlementaire et moins encore pour rehausser le prestige de l'Assemblée qui siège au Luxembourg. Nous avons dit ce que fut la discussion à la Chambre des députés[1]. Au Sénat, il n'y eut même pas de discussion. Comme en 1901, pour la loi d'association, la Haute Assemblée obéissant à M. Combes, comme alors à M. Waldeck-Rousseau, se borna au rôle de Chambre d'enregistrement. La manœuvre de la majorité était réglée d'avance ; elle consistait à se taire et à voter, sans y changer un iota, le texte qu'on lui soumettait. Elle fut exécutée avec la ponctualité automatique d'un régiment de uhlans. Les défenseurs de la liberté, MM. Ponthier de Chamaillard, Las Cases, de Lamarzelle, Riou, Vidal de Saint-Urbain, Guillier, Brager de la Ville-Moysan, Tillaye, Milliard, Bérenger Wallon, etc., vinrent tour à tour à la tribune combattre le projet de loi à des points de vue très divers ; pas un de leurs collègues n'y parut pour la défendre ; ils proposèrent et soutinrent de nombreux amendements, dont plusieurs s'ap-

1. *Études*, 5 juin, t. XCIX, p. 609.

puyaient sur des raisons telles qu'il n'y avait rien à répondre. De fait, les hommes de la majorité ne répondaient pas ; le gouvernement ou le rapporteur déclaraient seulement ne pouvoir accepter l'amendement, et la majorité jetait dans l'urne ses votes négatifs. Le 14 juillet approchait ; on voulait partir en vacances ; la moindre modification du texte adopté par la Chambre obligeait à renvoyer le projet au Palais-Bourbon ; on pouvait ainsi perdre vingt-quatre heures. C'était certes une grave raison pour les orateurs du « Bloc » de refréner leur coutumière démangeaison de parole. Il y en avait une autre plus sérieuse, mais pas plus honorable. Elle leur fut servie, sur la fin de la discussion générale, par un honnête homme exaspéré d'un silence qui était tout à la fois une lâcheté et une provocation :

M. Vidal de Saint-Urbain. — J'ai dit au Sénat que je ne voulais lui présenter que quelques observations... Au reste, la discussion est épuisée ; nous pouvons dire, nous, les libéraux, nous qui soutenons la cause de la liberté, que nous sommes dès maintenant condamnés...

... Il y en a deux marques que le Sénat nous a déjà données. D'abord nous avons vu se succéder à cette tribune, dans le sens des théories que je soutiens, un grand nombre d'orateurs, dix ou douze, je crois, alors que du côté de cette assemblée, qui bientôt va voter, nous imposer cette loi, pas un orateur ne s'est encore levé...

Alors, je vous dis ceci : Si vous ne parlez pas, c'est que vous n'avez pas de raisons avouables à donner pour défendre votre loi, puisque vous ne venez pas les donner à la tribune ; c'est que si vous votez ce projet de loi, et vous le voterez puisque vous êtes les maîtres, puisque vous êtes la majorité, c'est par des motifs sur lesquels vous jugez prudent de ne pas insister, et qu'il vaut mieux d'ailleurs, pour l'honneur du parti républicain, dont je serai toujours, ne pas produire à cette tribune.

Ce coup de fouet cinglé en plein visage ne put faire sortir la majorité de son héroïque mutisme. L'*Officiel* ne mentionne en cet endroit ni une protestation, ni un mouvement quelconque. Manifestement ces gens-là étaient liés par un pacte dont ils n'étaient pas fiers, mais dont pas un n'eût osé s'affranchir. Malgré soi, on pensait en les voyant à une bande de malfaiteurs exécutant, sous une consigne impitoyable, une vilaine besogne concertée d'avance, et surtout très pressés d'en finir.

M. Combes en fut donc réduit à soutenir seul son projet de loi devant la Haute Assemblée. Il le fit avec l'argumentation à laquelle il nous a accoutumés : Il n'existe pas de droit d'enseigner en dehors du gouvernement. Le gouvernement ne confère pas ce droit indistinctement ; il en exclut « les mineurs, les faillis non réhabilités... » Il peut très bien en exclure de même les congrégations, attendu que les membres des congrégations religieuses se placent par la pratique de leurs vœux en dehors des conditions ordinaires de la vie. Les religieux et les religieuses ne se marient pas. Donc, ils ne sauraient apprendre à lire, à écrire et à compter à des enfants qui doivent un jour se marier. Il faut citer : « Messieurs, s'il est reconnu que la congrégation religieuse détourne ses membres de la vie commune..., n'est-il pas évident qu'elle les rend impropres à enseigner à la jeunesse les besoins inséparables de cette vie[1] ? »

Comprenne qui pourra. Voilà ce que M. Combes appelle « la *raison de principe*, pour laquelle nous ne croyons pas qu'il soit possible de confier l'instruction de la jeunesse à des personnes qui ont fait profession de se séparer du monde ». A ce sophisme épais, mais développé avec aplomb, l'auteur de la loi ajoute le couplet obligatoire sur l'unité morale. On disait jadis : Une foi, une loi, un roi. « Pourquoi la France ne connaîtrait-elle pas sous la République cette unité morale qui a fait la force de la monarchie ? » Évidemment la cause de toutes nos dissensions, c'est l'enseignement donné dans les écoles des chers Frères et des bonnes Sœurs. Quand il n'y aura plus que la *laïque*, vous verrez comme tous les Français seront d'accord !

Tels sont les motifs profonds, puissants, impérieux, par quoi ce disciple de saint Thomas d'Aquin essaye de justifier l'attentat dont il a pris l'initiative et de recruter des complices parmi les sénateurs. L'un d'eux, M. Milliard, répliqua : « J'ai la prétention d'avoir l'esprit laïque... Eh bien ! je ne parviens pas à comprendre que le célibat, la pauvreté et l'obéissance, pour appeler par leur nom ces trois crimes, disqualifient un Français ou une Française et les rendent incapables d'en-

1. *Journal officiel*, Sénat, séance du 24 juin 1904, p. 630.

seigner. Ce qui me rassure d'ailleurs, c'est que tous les gouvernements ont considéré jusqu'ici les congrégations autorisées comme très capables d'enseigner, c'est qu'elles ont enseigné avec quelque honneur, de l'aveu de leurs adversaires eux-mêmes ; c'est la liberté d'enseigner qui leur est accordée dans des pays où la majorité n'est pas catholique, comme en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis... »

Le rapporteur, un certain M. Saint-Germain, sénateur de l'Algérie, se décida, non sans se faire beaucoup prier, à paraître, lui aussi, à la tribune. Ce fut pour répéter une fois de plus que « l'homme et la femme qui ont fait les trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté... sont incapables de faire de futurs citoyens et de futures femmes » de la société dont ils se sont exclus. Décidément cette niaiserie s'est incrustée dans le cerveau des proscripteurs de l'enseignement chrétien. C'est l'axiome qui, à leurs yeux, domine toute la matière et qui suffit à éclairer leur religion. M. Saint-Germain s'est efforcé de montrer par surcroît que les congréganistes ne peuvent donner à la jeunesse qu'une instruction fausse et pernicieuse. La principale cause qu'il en a donnée est à retenir. L'orateur a conscience d'avoir fait une trouvaille et d'apporter un argument de poids :

Écoutez, Messieurs, nous sommes à la page 14 du *Manuel de l'enseignement civique* en usage dans les écoles congréganistes :

« Ce qui fait la force et la dignité des familles, c'est qu'elle est établie sur des bases posées par Dieu lui-même : l'indissolubilité du mariage et le quatrième précepte du Décalogue :

Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement. »

Vous le voyez, Messieurs, l'indissolubilité du mariage est bien proclamée là !

M. Dominique Delahaye. — Vous trouvez cela mauvais ?

M. le rapporteur. — Mon cher collègue, il y a une loi qu'on appelle la loi du divorce et que vous semblez avoir oubliée ! Nous, républicains, nous la respectons, et vos maîtres congréganistes devraient enseigner à leurs élèves le respect de cette loi comme de toutes les autres [1].

Il fallait s'y attendre. Dans notre précédent Bulletin, à propos de la loi sur l'enseignement secondaire, votée l'an der-

1. *Journal officiel*, Sénat, séance du 1er juillet 1904, p. 694.

nier par le Sénat, nous disions que le gouvernement se réservait la facilité de supprimer, suivant son bon plaisir, tout établissement chrétien.

« Dans n'importe quelle école catholique, disions-nous, l'inspecteur trouvera le catéchisme qui enseigne que le mariage entre chrétiens est indissoluble. Voilà qui est manifestement contraire à la loi qui autorise le divorce. Il n'en faut pas davantage pour fermer l'établissement : « Article 23 : « En cas d'enseignement contraire à la morale, à la Constitution ou aux lois, la fermeture de l'établissement pourra « être prononcée par décret rendu en conseil des ministres... »

L'appréhension formulée, il y a six mois, n'avait donc rien d'excessif. Le grief invoqué quand il s'agit de l'extermination de l'enseignement congréganiste serait-il insuffisant pour faire supprimer un collège? Au surplus, il y a dans l'argumentation portée au Sénat par M. Saint-Germain contre l'enseignement congréganiste un avertissement à l'adresse de l'enseignement libre, ecclésiastique ou laïque. Il ne faut pas se le dissimuler ; nous allons d'une marche accélérée vers le monopole de l'État enseignant. Quand la question se posera, et le jour n'est pas loin, le rapporteur n'aura qu'à reprendre la tirade de M. Saint-Germain : « Écoutez, Messieurs... » Dans ces écoles on enseigne l'indissolubilité du mariage. Et pourtant, « il y a une loi qui s'appelle la loi du divorce » que vous avez faite et que tout le monde doit respecter. Vous voyez bien qu'il ne faut plus d'autres écoles que celles de l'État. L'unité morale du pays est à ce prix. Une foi, une loi !

La pauvreté des arguments mis en ligne pour appuyer la loi, plus encore que les raisons invoquées contre elle, l'eût fait infailliblement échouer dans une réunion d'esprits libres et impartiaux. Mais le Sénat, on l'a vu, avait son siège fait. Il était vraiment trop facile de relever dans le texte à demi improvisé par la Chambre, au cours de discussions tumultueuses, des incohérences, des contradictions, des énormités juridiques. M. Leygues était parvenu à faire admettre le maintien des noviciats pour les écoles à l'étranger ; immédiatement un forcené avait fait stipuler que ces noviciats ne pourraient recevoir des jeunes gens âgés de moins de vingt et un ans ; c'est

vingt-quatre ans qu'il faut entendre, puisque le service militaire les retient jusque-là. L'amendement dans ces termes est simplement absurde. Pas un homme de bonne foi n'en doute. La majorité du Sénat le vote sans sourciller. La Chambre, qui autrement n'aurait pu en finir, adopte le mode de liquidation établi par la loi de 1825 ; mais elle y ajoute que le restant de l'actif sera employé à construire ou à agrandir les écoles officielles. Il ne se peut concevoir une affectation plus contraire aux intentions de ceux qui ont contribué par leurs dons ou leur travail à créer le patrimoine des congrégations religieuses. C'est un détournement violent de biens qui avaient une destination tout opposée : c'est positivement la confiscation par l'État d'un avoir dont il est tout au plus l'administrateur légal. Cela non plus, on ne le conteste pas ; mais on vote quand même. La loi a pour objet la suppression de l'enseignement congréganiste ; aux termes mêmes de l'article 1er, « l'enseignement de tout ordre et de tout degré est interdit en France aux congrégations religieuses ». Mais pourquoi du même coup détruire les congrégations elles-mêmes ! Il n'y a aucun lien nécessaire entre leur fonction enseignante et leur existence comme association. Alors à quoi bon ce surcroît de dureté envers des hommes et surtout des femmes à qui on n'a rien à reprocher ? Pourquoi saccager leur vie, les jeter à la rue, les spolier, les condamner à la misère, aux privations, à l'exil ! Qui empêche de les laisser vivre à leur guise, de se dévouer, par exemple, au service des malades ? M. Halgan soutint, avec des accents émus, un amendement en ce sens, amendement réclamé par l'humanité et le bon sens. On lui répondit par une subtilité juridique. C'est ainsi que, poussée par une force occulte, ne voulant ni voir ni entendre, muette en même temps que sourde et aveugle, avec une brutalité mécanique, la majorité sénatoriale arriva au bout de sa besogne législative. Écraser, broyer, détruire, n'est-ce pas le genre de travail qui convient à une bande de politiciens tout fiers de constituer un « Bloc » !

Sur la fin de la séance du 5 juillet, au moment du vote final, M. le comte de Goulaine exprimait son écœurement pour cette façon honteuse de remporter une victoire parlementaire :

Oh! la majorité peut méditer le vers proverbial :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

Elle ne pourra pas se plaindre de ne pas nous avoir convaincus, puisqu'elle n'aura pas cherché à le faire. Et cette loi est née dans des conditions qui symbolisent bien l'oppression qu'elle réalise ; elle s'est élaborée dans le silence, dans le mutisme de ses partisans. Puis, elle est sortie des urnes qui, comme par enchantement, se sont remplies en circulant devant des banquettes souvent vides, évoquant même les morts de leurs tombeaux.

Toutefois, le résultat du vote proclamé, le président ayant prononcé la formule sacramentelle : *Le Sénat a adopté*, les muets du sérail retrouvèrent l'usage de la parole, ou du moins, au témoignage de l'*Officiel*, ils firent entendre de *vifs applaudissements*. On ne nous dit pas si, comme à la Chambre, quelques-uns d'entre eux crièrent : A bas la calotte !

Le surlendemain, 7 juillet, M. Émile Loubet parachevait, avec cette signature prête pour n'importe quoi, l'œuvre du Parlement. Le vendredi 8, la loi était publiée à l'*Officiel*. Le dimanche 10 et le lundi 11, les listes de proscriptions y remplissaient soixante-dix-sept pages, complétées par quelques additions, les jours suivants. Elles comptaient ensemble environ 2400 établissements, que les préfets étaient chargés de supprimer avant le 1er octobre. Ainsi qu'il l'avait annoncé, l'exécuteur des hautes œuvres ne faisait pas attendre ses victimes. D'après les documents ministériels, sur 4269 établissements atteints par la loi, 1928 pouvaient être fermés immédiatement. M. Combes leur en a adjoint du premier coup quelque 500 autres. Comme on le voit, notre gouvernement républicain est toujours prêt quand il s'agit de la guerre aux couvents et aux écoles de Frères et de Sœurs. C'est autre chose malheureusement quand il a en face de lui des adversaires moins accommodants. Dieu veuille que nous n'en fassions pas l'expérience dans quelque nouveau Fachoda! Quoi qu'il en soit, on peut être sûr que la campagne commencée sera poursuivie sans défaillance ; la résistance, si elle se produit quelque part, sera faible et inefficace ; avant la fin du mois, les 2400 écoles condamnées n'existeront plus ; quelques centaines de couvents seront déserts en attendant d'être trans-

formés en usines ou en greniers à foin; quelques milliers de religieuses, jetées hors de la maison où elles espéraient vivre et mourir, seront allées en pleurant chercher quelque part un abri et un morceau de pain ; la République de M. Combes et de M. Loubet aura triomphé sur toute la ligne, et les sages législateurs qui lui auront assuré cette gloire aux yeux du monde étonné pourront achever de goûter, au sein de leurs familles, des vacances dont aucun remords sans doute ne viendra troubler la paix.

Nous pensons, nous, que ces gens-là méritent mieux encore. Il ne faut pas que leur nom soit oublié. L'œuvre de violence, de tyrannie, d'arbitraire sauvage, qu'ils ont accomplie, les uns par passion sectaire, les autres par lâcheté, est de celles qui figurent dans les annales d'un peuple pour attirer une éternelle réprobation. Il est bon et juste qu'elle soit signée. La liste des conventionnels qui votèrent la mort du roi constitue un document historique très précieux et très instructif. Celle des sénateurs et députés qui ont entassé dans le pays les ruines de 15 000 écoles religieuses aura un intérêt du même genre. Une Revue comme celle-ci a un sort moins éphémère que les feuilles consacrées aux événements et aux querelles de la politique quotidienne; nos fascicules forment des volumes que l'on conserve et qui prennent place sur les rayons des bibliothèques. Dans quelques années, on ne sera pas fâché d'y retrouver les noms de ces hommes qui auront fait tant de mal à la France. Puis, nous croyons qu'il y a des méfaits dont les coupables reçoivent le châtiment, même avant de paraître au tribunal de Dieu. Les élus du suffrage universel sont trop inclinés à penser que tout leur est permis, du moment qu'ils sont la majorité, et qu'au surplus ils n'ont de compte à rendre à personne, sinon quelquefois à leurs électeurs. Pour qui peut les suivre dans la vie, eux et leurs familles, il est souvent manifeste qu'une justice sévère autant que mystérieuse exerce sur eux de terribles représailles. Et c'est un soulagement pour la conscience publique.

En tête de cette liste et dans une place à part il faut évidemment inscrire tout d'abord le nom de ce malheureux apostat, devenu chef du gouvernement, uniquement pour

faire la guerre aux congrégations religieuses. C'est lui-même qui l'affirmait, pour la centième fois, à la tribune de la Chambre, le 10 juin dernier :

M. Émile Combes, président du conseil. — Je ne voudrais pas, Messieurs, et je le déclare, dussé-je provoquer vos rires et vos sarcasmes, je ne voudrais pas être arrêté dans ma carrière ministérielle avant le vote de ce projet de loi. Je sens trop bien que, si ce projet n'est pas voté pendant que je suis au pouvoir, il court le risque de ne l'être jamais... Une fois cette œuvre terminée, le pouvoir qui a eu jusqu'à ce jour tant d'épines pour moi, n'aura plus aucun attrait, et je donnerai volontiers mon portefeuille à qui sera désigné pour le prendre [1].

Lorsque, il y a quelques semaines, M. Combes s'en alla à Carcassonne faire un discours-programme, le maire, député du « Bloc » et courtisan à ses heures, — il y en a en République, — lui dit : « Vous laisserez un nom dans l'histoire. » C'est incontestable ; il n'y a pas beaucoup de malfaiteurs publics qui aient plus de droit que cet homme à pareil honneur. Son nom figurera bien à côté de celui de Julien l'Apostat.

Quant à M. Émile Loubet, qui, lui aussi, doit avoir ici une place de choix, il a un autre devancier et patron fameux. En vertu de certaine fiction constitutionnelle, on prétend que le président de la République n'assume pas la responsabilité des actes qu'il revêt de sa signature. C'est là une gageure contre le sens commun. Sans cette signature les votes du Parlement en matière législative sont de nulle valeur ; tout comme la sentence de l'assemblée juive contre Jésus, renforcée des criailleries de la tourbe populaire, ne pouvait avoir d'effet sans la ratification de Pilate. Voilà le nom dont la célébrité rejaillit sur celui de M. Loubet ; le cas des deux personnages est identique. La Constitution donne au président de la République le droit de provoquer une nouvelle délibération sur une loi qui lui paraît mauvaise, et alors, pour que le vote soit acquis, il faut qu'il réunisse les deux tiers des suffrages. Si M. Loubet avait usé de son droit, comme on l'a adjuré de le faire, les lois de persécution religieuse eussent été

1. *Journal officiel*, Chambre des députés, 10 juin 1903, p. 1400.

repoussées, car elles n'auraient jamais obtenu la majorité requise. Pourquoi s'y est-il refusé? Il se serait attiré du désagrément; il y aurait peut-être perdu sa place. Soit; c'est l'excuse de Pilate. Comme l'histoire dit que le Christ a été crucifié sous Ponce-Pilate, elle dira que la liberté d'enseignement fut immolée et les congrégations religieuses sacrifiées, pillées, détruites en France, sous M. Émile Loubet.

Mettons encore en vedette quelques noms qui ne doivent pas être confondus avec ceux des vulgaires législateurs : M. Waldeck-Rousseau, de qui l'on pourrait dire, comme l'on disait de Voltaire et de Rousseau aux plus mauvais jours de la Révolution : « Il a fait tout ce que nous voyons »[1]; M. Vallé et M. Trouillot, devenus ministres pour avoir pris une part active, en qualité de rapporteurs de la loi d'association, à l'extermination des congrégations religieuses; M. Ferdinand Buisson et M. Saint-Germain à qui les mêmes services assurent la même récompense; M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, un soi-disant modéré, qui ne s'arrête devant aucune besogne, qui a contresigné le projet gouvernemental et l'a soutenu devant le Sénat...

*
* *

Nous allons au monopole, disions-nous plus haut, et nous y allons en train rapide. Rappelons les déclarations de M. Waldeck-Rousseau lors de la discussion de la loi d'association : « Il ne s'agit pas de savoir, entendez-le bien, si les catholiques ont le droit d'élever leurs enfants selon leur conscience, si des laïques catholiques ont le droit d'ouvrir des écoles ; — oui, ils le peuvent, et vous le savez. Il ne s'agit pas de savoir si les prêtres séculiers peuvent ouvrir des établissements d'instruction; — ils le peuvent, et vous le savez aussi. Il ne s'agit même pas de savoir si des congrégations autorisées, qui se seront inclinées devant la loi, pourront donner l'enseignement; — elles le peuvent et vous le

1. Ceci était écrit quand ce malheureux homme a fait la triste fin que chacun sait. Le premier responsable de la destruction des congrégations religieuses en France, M. Waldeck-Rousseau, s'en va le premier rendre ses comptes au souverain Juge. A qui le tour maintenant?

savez également... » Ces promesses indiquent les étapes parcourues et à parcourir. On a commencé par fermer les écoles congréganistes qui ne croyaient pas avoir besoin d'autorisation. Puis, on a passé aux établissements scolaires et aux congrégations enseignantes qui, pour se conformer à la loi, avaient sollicité l'autorisation. C'était la seconde étape. Maintenant on supprime les congrégations enseignantes autorisées. C'est la troisième. Viendra ensuite le tour du clergé séculier. Des gens trop pressés auraient voulu étendre jusqu'à lui l'interdiction d'enseigner dont la loi frappe désormais toute congrégation religieuse. Le gouvernement supplia sa majorité de ne pas aller si vite, de peur de se jeter dans des embarras qui pourraient retarder la solution. C'est ce qu'il appelait « la division du travail ». Mais dès maintenant, on peut affirmer que cette quatrième étape sera franchie allégrement et bientôt. Après les prêtres séculiers, il faudra passer aux laïques. On reprendra peut-être le projet de loi, présenté par M. Ferdinand Buisson à la Chambre des députés, où l'on trouve l'article fameux : « Ne peuvent faire partie de l'enseignement libre ni les congréganistes autorisés, ni les congréganistes non autorisés, ni les prêtres, ni ceux qui ont été élevés dans des établissements dirigés ou inspirés par des prêtres ou des congréganistes, ces hommes fussent-ils laïques. » Au lieu de s'engager dans ce système inextricable d'exclusions, on exclura tout le monde ; ce sera plus simple et moins bouffon. C'est là qu'il en faudra venir.

La logique y pousse inexorablement. Pourquoi, en effet, cette guerre à mort à l'enseignement des congrégations ? La raison, c'est que les congrégations religieuses enseignent la religion ; au fond, il n'y en a pas d'autre ; à moins de se mettre les poings dans les yeux pour ne pas voir, on est bien obligé d'en convenir. Les déclamations sonores, les formules entortillées et hypocrites ne parviennent pas à obscurcir la clarté de l'évidence. Au reste, on ne prend plus guère la peine de dissimuler. Mais alors, comment s'arrêter aux écoles congréganistes ? Les membres des congrégations, une fois sécularisés, vont continuer, comme c'est leur droit, à donner l'enseignement chrétien et catholique. Il n'y aura de changé

que le costume. Les curés continueront comme ci-devant à entretenir des écoles libres où, à défaut de frères et de sœurs, on aura des maîtres et des maîtresses laïques mais catholiques ; car on a beau torturer la langue, laïque et athée ne sont pas synonymes. Alors, quoi ! le grand effort pour laïciser, au sens républicain du mot, l'école et l'enseignement n'aurait pas abouti ! Il faudrait encore fermer et supprimer. Manifestement on n'en finira qu'avec le monopole. Pas d'autre enseignement que l'enseignement d'État. L'idée fait son chemin ; la manie irréligieuse lui gagne dans le Parlement des adeptes qui, il y a peu de temps, l'eussent repoussée de toutes leurs forces, mais qui s'y rallient maintenant parce qu'ils se rendent compte que le retour au monopole est le plus sûr moyen de déchristianiser la France.

M. le sénateur Saint-Germain a laissé transparaître ce nouvel état d'âme dans une phrase de son rapport, passablement amphigourique, mais dont le sens n'est pas douteux : Il ne lui paraît pas « que ce soit une prétention si exagérée de l'État que celle de vouloir continuer à donner à la nation son unité de caractère par l'unité d'enseignement ».

En attendant qu'une prochaine loi exclue de l'enseignement les membres du clergé séculier, M. le ministre de l'instruction publique, de son autorité privée, leur interdit le concours d'agrégation, sous prétexte que ce concours a pour but de recruter des professeurs pour l'enseignement public « dont le caractère est la laïcité ». Le fait date de quelques semaines; sa gravité ressort moins des intérêts engagés que des dispositions qu'il dénote chez nos gouvernants et des principes par lesquels ils prétendent justifier leur arbitraire. Six jeunes prêtres de l'Institut catholique de Paris avaient rempli toutes les conditions exigées pour se présenter à l'agrégation. Au dernier moment, ils reçoivent avis, de la part du ministre, que l'état ecclésiastique auquel ils sont voués — ce sont les termes de la lettre officielle — s'oppose à ce qu'ils soient admis dans le personnel de l'enseignement public, et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de les autoriser à prendre part aux épreuves du concours.

Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, se hâta de protester dans une lettre où il établit de façon péremptoire

l'illégalité des motifs sur lesquels s'appuyait la mesure ministérielle. En voici les principaux passages :

Vous invoquez, pour frapper ces candidats, un principe général, dont les effets s'étendraient, s'il était appliqué, bien au delà de leurs personnes. C'est contre ce principe que les maîtres de l'enseignement supérieur libre se croient le devoir de protester...

Cette déclaration du « caractère de laïcité de l'enseignement public », dans l'ordre secondaire, est purement arbitraire ; car, malgré les tendances qui se manifestent depuis plusieurs années dans les sphères gouvernementales, cette laïcité n'a point été réclamée par les membres de l'Université et n'a été proclamée nulle part.

De plus, elle tend à créer contre les ecclésiastiques, même séculiers, une incapacité dont nous chercherions en vain les bases dans notre législation.

Le droit des membres du clergé catholique à participer à l'enseignement public ou privé est un droit constitutionnel.

D'après nos diverses constitutions, tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sauf les exceptions établies par la loi. — « Les Français sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires. »

Le droit des ecclésiastiques est donc absolu, et ils n'en peuvent être dépouillés qu'en vertu d'une incapacité nettement prévue par la loi.

Or, continue Mgr Péchenard, il n'y a jusqu'ici dans notre législation aucune incapacité résultant de la simple qualité d'ecclésiastique. Par ailleurs, nous constatons que cette prétendue laïcité n'a, en fait, jamais existé. Car, depuis un siècle, « de nombreux ecclésiastiques ont été et sont encore aujourd'hui admis dans le personnel de l'enseignement public ». Est-ce donc qu'une simple décision ministérielle suffirait à dépouiller de leur droit toute une catégorie de citoyens?

L'affaire fut portée à la tribune de la Chambre sous forme d'interpellation par M. l'abbé Gayraud. M. Chaumié répondit en produisant des règlements aux termes desquels la liste des candidats à l'agrégation doit être soumise au ministre qui a le droit de rayer les noms de ceux qu'il ne juge pas aptes à occuper les chaires de l'enseignement. Il en résultait tout au plus que le ministre n'avait pas dépassé la limite de ses pouvoirs ; il n'avait alors qu'à se réclamer de son omnipotence : *Sic volo, sic jubeo*. Mais il n'en reste pas moins qu'en alléguant pour motif de sa décision la qualité d'ecclésiastique

des candidats, il avait outrageusement violé leur droit et érigé en loi existante ce qui n'est encore qu'un article du programme maçonnique. M. Chaumié le comprit si bien que, se dérobant à l'argumentation de M. Gayraud, il quitta la Chambre sous prétexte qu'il avait affaire au Sénat. Ce qui prouve que les ministres républicains, une fois sûrs de leur majorité, ne se gênent pas plus avec l'Assemblée des représentants du pays qu'avec une simple congrégation.

* * *

Le chroniqueur universitaire du *Journal des Débats*, M. Albert Petit, jetait, il y a quelques semaines, un cri d'alarme. Décidément nos instituteurs primaires vont trop loin ; cela devient tout à fait inquiétant. Il faut que le mal soit bien sérieux pour que l'émotion ait gagné ainsi jusqu'aux régions sereines d'où l'on contemple d'ordinaire, au célèbre journal, les agitations humaines. *Le Temps*, autre oracle du monde intellectuel, ne fait pas entendre une note plus rassurante. Il dit bien qu'« on peut encore soigner cette folie et la guérir » ; mais cette consultation médicale elle-même prouve la gravité de la situation. Si les instituteurs se bornaient à faire montre d'un anticléricalisme intempérant, on ne s'en préoccuperait pas outre mesure. Il y a beau temps que la neutralité religieuse n'est plus de mise. Mais voici que, avec la même ardeur qu'ils déploient à combattre les superstitions d'un autre âge, ils se tournent contre le dogme de la patrie et le dogme de la société capitaliste et bourgeoise. L'idée laïque, telle qu'ils la comprennent, a trois ennemis, le cléricalisme, le capitalisme et le militarisme. Ce sont trois fléaux qu'ils désignent volontiers sous le nom de *calottes* ; il faut faire la guerre à la *calotte*, à toutes les *calottes*.

Au mois de mai ont eu lieu les élections pour le renouvellement du Conseil supérieur de l'instruction publique. Les instituteurs avaient à nommer deux représentants. Les candidats de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire s'abstinrent généralement dans leurs professions de foi des incursions sur le terrain politique. Chez les insti-

tuteurs il n'y avait pas moyen de l'éviter. Cédons ici la parole à M. Albert Petit :

Dans l'enseignement primaire, la politique a toujours occupé une plus large place. La question qui fait le fond de toutes les circulaires cette année, c'est la fameuse question du « pacifisme ». M. Comte, conseiller sortant, un des promoteurs de la « Ligue des instituteurs laïques patriotes », est spécialement combattu. Les journaux primaires osent à peine insérer sa profession de foi. Il s'exprime ainsi sur le point brûlant : « Je suis patriote avant tout, — comme disait Gambetta, — mais je n'ai pas la prétention de l'être seul. Je respecte toutes les patries et, autant que quiconque, je souhaite la paix sans pour cela fermer les yeux et nier l'évidente brutalité des faits. A mon sens, *pacifisme* n'est pas *internationalisme*, et je réprouve tout enseignement qui tendrait à affaiblir l'idée de patrie. » De telles déclarations sont considérées comme réactionnaires et nationalistes dans beaucoup de milieux primaires. Les autres candidats s'en abstiennent prudemment ou les enveloppent tout au moins d'une phraséologie conventionnelle et vague. Plusieurs n'hésitent pas, d'ailleurs, à se poser nettement sur le terrain antimilitariste et internationaliste. Toute cette agitation finira par faire de l'échec ou du succès de M. Comte un véritable événement. Ce sera en tout cas le trait caractéristique des présentes élections au Conseil supérieur pour l'enseignement primaire, qu'elles aient pu se faire sur une question, que nul assurément n'aurait songé à poser il y a seulement quatre ans.

L' « événement » s'est produit en effet. M. Comte n'a pas été réélu, et à sa place les instituteurs et institutrices ont envoyé au Conseil supérieur un M. Murgier qui y représentera l'orthodoxie socialiste, *pacifiste* et internationaliste.

Autre fait plus caractéristique encore de la « mentalité » qui tend à prévaloir parmi les éducateurs du peuple. *La Petite République*, un des organes du socialisme le plus avancé, avait ouvert un concours au sujet des livres encore en usage dans les écoles officielles. Il s'agissait de se rendre compte de leur valeur au point de vue de la propagande laïque. La question à traiter était ainsi formulée : « Connaissez-vous des livres scolaires qui semblent ne pas répondre aux exigences et aux aspirations de l'esprit moderne ? En donner la liste avec quelques citations caractéristiques. »

Un jury, composé de politiciens et d'universitaires et pré-

sidé par l'inévitable Ferdinand Buisson, fut chargé de couronner le meilleur rapport.

Voici comment s'exprime M. Chauvelon, professeur au lycée Voltaire, dans le compte rendu sur le résultat du concours :

Ces personnes — les membres du jury — s'attendaient bien à constater que ces livres étaient généralement très mauvais... Mais elles ne l'avaient pas vu, constaté, éprouvé expérimentalement. Les très nombreux et excellents mémoires que suscita le concours de *la Petite République* ont eu cet avantage de nous mettre en contact avec la réalité... Nous avons été littéralement stupéfaits. Il était impossible d'imaginer *a priori* une telle unanimité, à quelques rares exceptions près, dans la routine, l'anachronisme, le mensonge ou le sophisme. Et la devise de M. Franchet, dont le mémoire fut classé premier : *Démasquons les empoisonneurs*, ne parut excessive à personne. C'est le mot de la situation.

Hâtons-nous de dire que ce M. Franchet, le lauréat du concours, est un instituteur en exercice, déjà connu comme auteur d'un petit livre : *le Bon Dieu laïque*, qui porte en exergue : *Laïcisons la laïque*. Or, veut-on savoir quels sont ces livres détestables, qui infectent encore l'esprit des petits Français à l'école laïque? Ce sont les manuels d'éducation civique et morale rédigés par des hommes qui s'appellent Compayré, Jules Steeg, Charles Dupuy, Burdeau, Paul Janet. On y trouve encore quelques phrases sur l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, le sentiment religieux, phrases généralement bien vagues, bien flottantes, mais qui exhalent encore, paraît-il, une odeur de superstition très dangereuse. Et voilà pourquoi ces gens-là sont des « empoisonneurs ». Empoisonneur aussi M. Fouillée, qui laisse passer dans ses livres des locutions comme « Dieu merci » ; empoisonneur Paul Bert, qui trouve que la doctrine du partage égal des biens est une sottise ; empoisonneurs les historiens, y compris M. Lavisse, qui parlent avec quelque fierté des gloires militaires de la France ; empoisonneurs, tous ceux qui se permettent de prêcher aux enfants l'amour de la patrie et le devoir de la défendre, au besoin, au prix de son sang.

On croit rêver en lisant ce qui s'imprime couramment dans les revues et journaux, qui peuvent être considérés comme les organes spéciaux du personnel de l'enseignement pri-

maire. C'est avec une sorte de frénésie que ce monde-là s'est jeté dans le courant d'antipatriotisme déchaîné sur notre malheureux pays depuis l'affaire Dreyfus. On voudrait croire en effet à quelque cauchemar produit par une illusion douloureuse. Tout au moins, comme dit le *Journal des Débats* dans l'article cité plus haut, on voudrait pouvoir taxer « d'exagération ceux qui dénoncent le péril de la propagande antipatriotique à l'école ». Mais il faudra bien se rendre à la triste réalité si on se donne la peine de feuilleter ces recueils.

La plupart des revues d'enseignement à la mode dans le monde des instituteurs se complaisent au nouveau jeu, qui consiste à répudier comme surannée et réactionnaire la moindre allusion à l'idée même de patrie. « Il ne faut plus parler de patriotisme », disait récemment à Mme Paul Bert un éditeur parisien, qui avait dû renoncer à publier une biographie populaire de l'ancien ministre de Gambetta, en raison du *chauvinisme* répandu dans son manuel d'instruction civique.

Et le grand journal universitaire poursuit sur un ton de plus en plus mélancolique :

Nous ne sommes nullement en face d'excès de zèle isolés. Certes la majorité du personnel primaire est encore déconcertée, inquiète, hésitante, devant des doctrines tellement contraires aux sentiments qui passaient jusqu'ici pour sacrés et intangibles. Mais chaque jour amène dans les rangs du corps enseignant des recrues moins timorées et élevées dans une autre atmosphère. Si les vieux instituteurs manquent de conviction ou d'entrain dans cet apostolat auquel leur éducation première ne les avait pas préparés, les nouveaux n'ont plus de ces scrupules, et les jeunes revues écrites pour eux et par eux ne craignent pas de sortir à tout bout de champ le drapeau de l'internationalisme. *L'Avenir scolaire* n'hésite pas à prendre pour programme : « Nous ne reconnaissons qu'une patrie : la Terre, et qu'une famille : l'Humanité [1]. »

Voilà qui est tout à fait rassurant pour la France de demain. L'école laïque, définitivement laïcisée, lui prépare de singuliers défenseurs. Il y a longtemps qu'on l'a remarqué : quand on bannit la religion, elle ne s'en va pas seule; l'ordre, la paix, la prospérité partent avec elle; cette fois il semble bien que le patriotisme lui-même sera parmi les émigrants.

Si l'on veut savoir pourquoi ce violent amour de la paix, la

1. *Journal des Débats*, 25 juillet 1904.

marotte actuelle du socialisme, rencontre dans les rangs des instituteurs tant et de si fervents apôtres, on en trouvera peut-être l'explication dans la tirade lyrique que nous extrayons du *Bulletin des Amicales de la Drôme* : Qu'on supprime, dit à ses collègues un instituteur avisé, les inutiles budgets de la guerre et de la marine, et alors la République aura de l'argent pour payer les services de ceux qui instruisent le peuple.

Les millions viendront à nous quand nous aurons fait l'éducation pacifique de la multitude, et quand cette multitude ne bâtira plus de colonnes Vendôme et des Arcs de Triomphe, quand elle ne mettra plus dans la bouche des petits enfants les refrains des sanguinaires *Marseillaises*... Alors, seulement, le fleuve d'or coulera dans l'aride plaine de notre dénuement et de nos tristesses. Nous nous pencherons sur ses rives. Nous puiserons à pleines mains notre large part de la joie universelle, et, sous l'éternelle lumière du soleil, au sein d'une impérissable justice, nous jouirons des immortelles beautés de la terre.

Nous avons donné dans notre précédent Bulletin le tableau des traitements du personnel des lycées et collèges universitaires. Voici, pour lui faire pendant, le tarif des émoluments attribués aux maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire, tel qu'il vient d'être fixé par un décret ministériel en date du 27 juillet.

Les instituteurs et institutrices stagiaires reçoivent un traitement fixe de 1000 francs, une indemnité de résidence de 500 francs, plus l'indemnité représentative de logement.

Instituteurs adjoints.

	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
5e classe.	1 100	800	1 900
4e classe.	1 200	900	2 100
3e classe.	1 500	900	2 400
2e classe.	1 800	900	2 700
1re classe.	2 000	1 000	3 000

Institutrices adjointes.

	Traitement.	Indemnité de résidence.	Total.
5e classe.	1 100	500	1 600
4e classe.	1 200	600	1 800
3e classe.	1 400	600	2 000
2e classe.	1 500	800	2 300
1re classe.	1 600	1 000	2 600

Il faudrait ajouter, pour être complet, l'indemnité de logement, distincte de l'indemnité de résidence, que l'on ne fait point figurer ici, sans doute parce qu'elle est à la charge des communes ; puis les traitements dits supplémentaires, théoriquement facultatifs, mais que l'usage a rendus à peu près partout obligatoires. Ces traitements facultatifs consentis par les municipalités peuvent atteindre, même dans de simples postes de campagne, de 500 à 1 000 francs [1].

Ainsi un tout jeune homme qui débute aux alentours de la vingtième année touchera, sous des rubriques diverses, aux guichets de l'État, ou à la caisse municipale, au delà de 2 000 francs, et avec le temps il verra doubler cette somme. En attendant que le « fleuve d'or » vienne arroser « la plaine aride de leur dénuement », ces intéressants fonctionnaires n'ont pas trop à se plaindre. Ils peuvent dès maintenant regarder en pitié les pauvres curés qui ne touchent pas chez le percepteur la moitié de ces gros salaires.

1. *M. Guillier.* — Aujourd'hui, presque toutes les villes assurent des traitements facultatifs. Facultatifs, ils le sont nominalement; mais comme ils sont la conséquence de mesures prises par les municipalités, dans la plénitude de leurs attributions, ces mesures s'étant généralisées, les traitements facultatifs qu'elles justifiaient se sont, eux aussi, généralisés.

Un de nos honorables collègues a eu l'obligeance de me communiquer l'annuaire de l'enseignement primaire de son département, celui de Seine-et-Oise. J'y ai appris que, dans toutes les communes sans exception, il existait des traitements facultatifs. Il n'est plus possible de trouver pour ces localités des instituteurs et des institutrices titulaires ou adjoints, s'il ne leur est pas alloué un traitement supplémentaire.

J'ai sous les yeux le relevé de ce que paye à ses instituteurs, à titre de suppléments facultatifs, la commune de Massy qu'administre notre honorable collègue, M. Bonnefille, et qui comprend 1 364 habitants. Il concorde avec l'annuaire officiel.

J'en détache quelques articles intéressants :

« 1° Supplément de traitement à l'instituteur, 600 francs.

« 2° Supplément de traitement pour la garde des plus petits enfants par sa femme au cours de l'après-midi, 400 francs.

« 3° Indemnité à l'instituteur et à l'institutrice pour cours d'adultes, 300 francs.

« 4° Supplément de traitement à l'institutrice, 600 francs.

« 5° Supplément à la maîtresse adjointe chargée de la classe enfantine, 300 francs.

« 6° Indemnité de résidence à l'instituteur et aux institutrices, 125 francs. » (*Journal officiel*, Sénat, séance du 30 juin 1904, p. 678.)

*
* *

L'Enseignement secondaire a publié dans sa livraison du 1er avril une statistique sur la répartition des élèves des lycées et collèges universitaires entre les différentes sections des hautes classes pour l'année scolaire qui vient de se terminer.

Voici quelques observations intéressantes qui se dégagent à première vue de l'examen de ces tableaux. Si nous prenons les chiffres de la classe de seconde, qui paraît mieux que toute autre donner des indications exactes sur le mouvement scolaire, nous constatons que la section C, Latin-Sciences, est celle qui attire la majeure partie de la clientèle de l'ancien classique. A Paris, elle a près de 39 p. 100 de l'effectif total de la classe.

Dans les lycées de province, la proportion est encore de 30 p. 100, et dans les collèges de 25 p. 100. Quant à la section D, Sciences-Langues vivantes, son contingent va de 30 p. 100 pour Paris à plus de 50 p. 100 dans les collèges. C'est l'héritière naturelle de feu l'enseignement moderne.

Si l'on s'en tenait aux chiffres de cette année, on en conclurait que près des deux tiers des élèves de seconde D ne poussent pas plus loin leurs études ; la première D n'a guère en effet qu'un tiers de la population de la seconde ; mais cela tient peut-être à ce que les anciens modernes — bizarre, mais comment dire ? — ne sont pas entrés tout d'abord dans la nouvelle filière. Il faut attendre à l'an prochain pour savoir si vraiment il se produit un déchet aussi fort parmi les D dans le passage de la seconde à la première.

Quant à la section A, Latin-Grec, la proportion est respectivement de 15 p. 100 dans les lycées de Paris, de 11 p. 100 dans ceux des départements et 9 dans les collèges. En 1902, cette proportion était de 24 p. 100 à Paris et en province ; en 1903 elle tombait à 22 p. 100 pour Paris, à 20 pour les départements. On voit combien la chute s'est accentuée cette année. Si l'on remonte à la statistique officielle de 1879, l'ensemble des lycées contenait en seconde classique 2887 élèves, en seconde moderne 2206. Les mêmes établis-

sements comptent, en 1903-1904, 651 élèves en seconde A, contre 5224 dans les autres sections.

« L'effectif de l'enseignement classique passe donc, en vertu de la réforme de 1902, de 56,69 p. 100 à 11,07 p. 100. »

C'est M. Marcel Bernès qui déduit des chiffres cette conclusion désespérante. On lui objecterait sans doute que la section A n'est pas seule à représenter l'enseignement classique ; mais malheureusement la part de la culture classique est bien faible dans les sections B et C ; et il reste que les lettres gréco-latines ont bien réellement subi l'effrayante déchéance accusée par les chiffres qu'on vient de lire. Ils sont à retenir : avant la réforme, sur 100 élèves de l'enseignement secondaire universitaire, 56 étudiaient les humanités gréco-latines ; après deux ans du nouveau régime, il en reste 11.

L'an dernier, M. Gebhart, désigné d'abord pour présider la distribution des prix dans un des grands lycées de Paris, se vit exclu de cet honneur par une fantaisie ministérielle. Peu auparavant une autre fantaisie ministérielle avait exclu du concours général le collège Stanislas. Cette année M. Gebhart, devenu dans l'intervalle académicien, a présidé la distribution des prix du collège Stanislas.

Le spirituel professeur de Sorbonne a fait à cette occasion un petit discours tout pétillant de la verve optimiste et joyeuse dont il a le secret et qui donne tant de saveur au bon sens.

Nous voudrions tout citer ; car il n'est pas possible d'apprécier plus finement et plus judicieusement la grande réforme, il faudrait dire la révolution accomplie dans l'enseignement secondaire par les décrets de 1904. M. Gebhart rappelle d'abord qu'une troisième fantaisie ministérielle avait consommé la rupture entre l'Université et Stanislas. Des gens à l'humeur chagrine trouvèrent la mesure regrettable. Et il était de ces Français sensibles et chagrins. Mais, ajoute-t-il :

Aujourd'hui, je reconnais que nous nous trompions. Le ministre était un bienfaiteur déguisé. Il voyait de plus haut et plus loin que nous, la foule. Il savait que l'heure était proche où l'éducation de la jeunesse serait remaniée, refondue, bouleversée, et, une fois de plus, où la pédagogie officielle emporterait comme en un torrent d'exercices multiples,

rapides, incohérents, les écoliers désorientés et les professeurs effarés.

De son Pathmos de la rue de Grenelle, il apercevait, comme dans l'horreur d'une vision apocalyptique, l'entre-croisement et le tourbillon des quatre cycles, les fureurs de la méthode Berlitz, l'invasion triomphante et bruyante du Moderne, puis, au dernier plan du tableau, de monstrueux baccalauréats à six têtes, je veux dire à six examinateurs, et, dans l'effroi de ce spectacle, cet homme excellent se promit de rendre à Stanislas la pleine indépendance de ses méthodes et la franchise de ses coudées.

Il pensa que, délivré de la tutelle universitaire, de la sollicitude des inspecteurs généraux, de la tyrannie des programmes, Stanislas, tout en demeurant fidèle aux meilleures traditions professionnelles de l'Université, pourrait choisir parmi les nouveautés, adopter les plus raisonnables, élaguer les frondaisons trop touffues, modérer l'impétuosité des cycles, enfin reprendre à son profit l'éminente vocation de la vieille Université, le culte des lettres classiques, l'enseignement des humanités.

Certes, elles semblent aujourd'hui bien démodées, les humanités. La haute culture intellectuelle par laquelle la Grèce avait formé le génie de Rome et que Rome rendit libéralement à l'Europe latine ou germanique, cette éducation généreuse et rationnelle, qui fut, dès le treizième siècle en Italie, dès le quinzième dans les autres provinces de la chrétienté, pour les littératures comme pour tous les arts, une inspiration et une discipline, ce commerce intime avec les poètes, les orateurs, les philosophes et les sages de l'antiquité, est devenu un objet de dédain parmi les grands ou les petits seigneurs qui gouvernent notre enseignement national. Et je m'en réjouis, mes amis. Car je suis vraiment en veine d'optimisme. Je m'en réjouis, parce qu'il est bon que la masse des écoliers se précipite vers les sciences et les langues vivantes : au moins beaucoup d'entre eux, ingénieurs ou industriels, pourront-ils être utiles au pays. Mais il faut qu'une élite demeure fidèle aux dieux, je veux dire aux bonnes lettres qui ont donné à l'esprit français toute sa noblesse, toute sa clarté, toute sa grâce. C'est dans cette jeunesse, élevée à l'école des ancêtres intellectuels de tous les peuples civilisés, que la France trouvera toujours des magistrats intègres, des diplomates avisés, des jurisconsultes, des écrivains, au besoin des députés, et, en tout cas, beaucoup d'honnêtes gens.

Avec la même netteté et le même pittoresque dans l'expression, M. Gebhart dit ensuite sa pensée sur l'émiettement du temps, conséquence fatale de la nouvelle organisation des études :

Être à l'aise à l'égard des réglementations nouvelles, cela est un grand bienfait. Parmi ces nouveautés, il en est une dont le péril apparaît aux yeux les moins prévenus : c'est la classe d'une heure. Que la classe d'une heure soit trop brève pour imprimer une trace durable dans l'es-

prit et le souvenir des écoliers, personne n'en doute, mais elle est stérile aussi bien pour l'éducation que pour l'instruction.

Pas d'instruction sérieuse possible avec ce système de cours disparates, qui se succèdent sans répit et où les professeurs versent fiévreusement l'une sur l'autre leurs leçons dans le cerveau des élèves. Mais moins encore d'éducation. L'éducation suppose de tout autres rapports entre le maître et le disciple.

L'éducation est une plante de culture lente, prudente, assidue. Elle a pour condition, de la part de l'écolier, le respect et la foi; de la part du maître, le discernement et l'amitié. Il faut qu'une sympathie réciproque rapproche les deux âmes. Docilité et patience, ces deux qualités essentielles de l'action éducatrice supposent un assez long loisir, la paix continue de la classe, une sérieuse permanence du professeur. Essayez d'obtenir toutes ces bienveillantes conditions en des classes ahuries par le chassé-croisé des maîtres et le perpétuel changement d'exercices, quand, de porte en porte, de corridor en corridor, d'étage en étage, vont et viennent les professeurs éperdus, cherchant en quelle chapelle ils célébreront un rite haletant du Moloch scolaire, le dieu formidable dont le lourd quadricycle roule sur vos fronts!

Ces idées sont les nôtres : nous les avions déjà exprimées ici même. C'est une satisfaction de se trouver d'accord avec un homme d'autant d'esprit et d'expérience que M. Gebhart, à qui, par surcroît, personne ne songera à reprocher, comme à nous, un parti pris contre l'Université, ses pompes et ses œuvres.

*
* *

M. Gebhart pense que l'on a rendu service au collège Stanislas en l'excluant du concours général; du moins il le dit très agréablement, sinon bien sérieusement; mais, quoi qu'il en soit, cette exclusion n'a pas porté bonheur à l'institution elle-même. On sait que le concours général a été supprimé cette année par décision ministérielle, sur avis conforme du Conseil supérieur de l'instruction publique. La mesure est-elle louable, est-elle fâcheuse? Question délicate sur laquelle, selon la formule consacrée, les auteurs ne s'accordent pas. Elle a fait couler des flots d'encre depuis quelques mois. Il y a beaucoup et de graves raisons pour; il n'y en a pas moins contre.

Nous ne songeons point à les exposer ici, moins encore à

trancher la controverse. Mais il semble bien que parmi les motifs à invoquer contre le concours général, les plus mauvais sont précisément ceux qui en ont inspiré la suppression. Il faut d'abord mettre en ligne de compte cette démangeaison maladive de tout changer, de tout renouveler, au besoin de tout détruire, qui sévit tout particulièrement dans les sphères de l'enseignement public. Le concours général datait de loin; il fonctionnait depuis près de cent ans. Donc, il devait être aboli. Ensuite il faut compter avec cette autre manie, plus impatiente et plus sotte, très caractéristique d'ailleurs de nos mœurs actuelles, la manie de l'égalité démocratique et républicaine. Mgr d'Hulst ayant dit un jour à la tribune au cours de je ne sais quelle discussion qu'il y avait lieu de distinguer, des bancs de la gauche partirent des cris ironiques : *Distinguo!* A quoi l'orateur repartit malicieusement : « Je vois que de ce côté de la Chambre on n'aime pas la distinction. » Ce mot traduit bien l'état d'âme du peuple souverain. Les concours en général, et à plus forte raison le concours général, font ressortir des supériorités ; le succès met en évidence certains élèves, certains professeurs, certains lycées. Ceux-là se distinguent : et la démocratie n'aime pas la distinction, en quelque sens qu'on l'entende.

Après cela, il est clair que ces distinctions mêmes, et surtout les pratiques auxquelles il faut se livrer pour les obtenir, ne vont pas sans de graves inconvénients ; il n'est peut-être pas malaisé de soutenir que les inconvénients surpassent les avantages du concours général. Pendant plus de soixante ans, une sorte de concours général en réduction fonctionna entre les établissements ecclésiastiques du diocèse de Lyon ; puis les inconvénients parurent tels qu'on crut devoir le supprimer. Actuellement l'Institut catholique de Paris provoque des concours entre les maisons de l'*Alliance*, petits séminaires et collèges ecclésiastiques ; mais ces concours sont complètement libres ; y prend part qui veut ; on en rend compte dans *l'Enseignement chrétien*; il n'y a pas d'autre solennité pour proclamer les lauréats. Ce n'est guère troublant pour la modestie des vainqueurs, élèves ou maîtres. Dans ces conditions, le concours est un exercice salutaire auquel on ne peut reprocher aucun abus.

*
* *

La Démocratie est une jeune personne bien difficile à élever. Les plus qualifiés, du moins les plus haut placés de nos docteurs en pédagogie officielle, s'efforcent à dégager la formule de l'éducation qui conviendrait le mieux à son tempérament comme à ses destinées. Ils ne paraissent pas près d'y réussir. C'est l'impression que laissera, croyons-nous, la lecture des conférences faites l'an dernier à l'École des hautes études sociales, par un groupe d'universitaires éminents et réunies sous ce titre : *l'Éducation de la démocratie* [1].

M. Lavisse ouvre la série par les *Souvenirs d'une éducation manquée* ; — c'est de la sienne qu'il parle. En ce temps-là, on faisait des exercices, de la gymnastique, de l'artificiel, du convenu, des « humanités » extérieures à l'homme. Erreur funeste. Aujourd'hui il nous faut aborder l'homme. « L'étude de l'homme dans la nature et dans le temps, tel doit être l'objet de l'éducation au collège. » Sur la fin de son travail, le brillant conférencier se pose à lui-même l'objection que les auditeurs allaient lui faire : « Combien comprendront la direction que vous prétendez donner aux études ? » Et il répond : « Combien comprennent aujourd'hui ? Combien profitent ? » Malheureusement cette réponse n'est pas pour jeter une grande lumière sur les points restés obscurs, en dépit du talent de l'orateur et de la bonne volonté des écoutants.

M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres de Paris, cherche des principes directeurs pour l'éducation de la Démocratie ; il n'en trouve pas, et il propose celui qui lui semble seul capable de produire l'unité morale dans l'éducation de la Démocratie, à savoir : « l'amour et le respect de la vérité scientifiquement établie ». Il pense que le professeur qui fera de ce principe la règle de son enseignement, « formera des esprits libres et actifs, capables d'enthousiasme pour la vérité ». Seulement y a-t-il une vérité ? Voilà ce qu'on se demande, après avoir entendu M. Alfred Croiset expliquer

1. Alcan, éditeur, 1903. In-8.

comme quoi toutes les opinions sont également respectables et avec quel soin le maître doit se garder de faire un choix parmi les doctrines contradictoires. *Quid est veritas ?*

Pour M. Seignobos, le problème est tout à la fois simple et immense. Le passé lui inspire une horreur sans mesure, parce qu'il fut « clérical, claustral, verbal ». Donc, il n'y a encore rien de fait jusqu'ici, puisque l'éducation est encore dominée par cette tradition néfaste; tout est à inventer, tout est à créer. Les Anglo-Saxons toutefois lui paraissent avoir quelques avances.

M. Malapert, lui aussi, ramène le problème à des données simples. Dans une monarchie, on n'a qu'à obéir à la volonté du prince; il n'y a pas d'initiative individuelle. — Voyez plutôt l'Angleterre. — Une république, au contraire, une démocratie « doit trouver en soi sa règle, ses principes d'action et de progrès et ne les peut trouver que dans des principes rationnels ». En conséquence, il faut que l'éducation s'applique à « munir de solides qualités intellectuelles et morales » les citoyens appelés à exercer cette heureuse autonomie. Qui pourrait y contredire ?

M. Lanson ne se tient pas de répéter le refrain connu : Autrefois l'éducation se bornait à façonner des esprits élégants et délicats, de jolies et dociles poupées. L'éducation doit donner autre chose à la Démocratie : « la formation du sens de la vérité, du sens de la justice et de la solidarité, de l'esprit civique ». Assurément. Mais est-il bien sûr que l'éducation du temps passé eût si peu de souci de la vérité, de la justice, de la solidarité, — on disait alors la charité, — voire même de l'esprit civique ?

M. Lanson est mieux inspiré quand il compare les exercices littéraires d'aujourd'hui avec ceux d'autrefois. Jadis régnait le discours; nos grands élèves couraient après les habiletés, les convenances et les effets oratoires. Nous avons mis à la place l'histoire littéraire et la critique littéraire; « l'histoire littéraire, c'est-à-dire parler de ce que l'on ne sait pas, sans avoir lu les textes, sur la foi d'un manuel; la critique littéraire, c'est-à-dire parler de ce qu'on n'atteint pas, de ce qu'on ne comprend pas, sur des autorités ». Oh ! que cela est vrai, et comme nos bons vieux discours étaient, en

somme, mieux à la portée de ces érudits, qui comptent de quinze à dix-sept printemps ! Voici, pris dans le tas, quelques-uns des sujets de compositions donnés aux examens de baccalauréat au mois de juillet dernier :

Qu'est-ce que vous savez de la littérature dite alexandrine ? — Corneille avait-il raison de dire : « Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée » ? — Comparez La Fontaine avec un autre fabuliste à votre choix. — Examiner cette pensée d'Auguste Comte : « Les relations extérieures sont beaucoup plus contingentes qu'il ne convient à notre aveugle instinct de liaison universelle. » (!!??)

Demander à ces pauvres enfants d'écrire sur de pareilles matières, c'est leur donner de très fâcheuses habitudes d'esprit : « Verbalisme creux..., insincérité et abdication du sens propre, ou au contraire étourderie audacieuse à affirmer sans savoir : voilà les résultats, je ne dis pas généraux, mais trop fréquents de l'exercice que nous pratiquons. » C'est M. Lanson qu'on vient d'entendre, et l'on ne peut qu'applaudir à un langage aussi sensé.

A applaudir aussi M. Alfred Croiset, qui, dans une seconde conférence, aborde la question des études gréco-latines et qui très nettement déclare que rien ne serait plus funeste à la Démocratie que de les répudier sous prétexte de se réserver pour une culture plus utile et plus positive. Mais d'autres pensent autrement et avec une conviction non moins ardente. Tel M. Hadamard, qui clôt la série des conférences, en préconisant l'étude des « sciences expérimentales » comme base de l'éducation intellectuelle et morale et qui s'accommoderait assez, avec M. Lanson, « d'un régime où les professeurs de littérature seraient les premiers des professeurs d'agrément ».

C'est assez dire que chacun entend l'éducation de la Démocratie selon ses goûts et ses préférences, et que, si l'on compte sur elle pour faire l'unité morale du pays, on se prépare d'étranges déceptions. Il y a toutefois un point sur lequel tous les consultants sont d'accord.

Tous ignorent Dieu et la religion. La Démocratie n'a pas besoin de Dieu et la religion est un luxe dont elle n'a que faire. L'idée religieuse est absente de tous ces plans d'édu-

cation; c'est par ce trait négatif qu'ils se ressemblent tous; il n'y en a pas d'autre. Au fait, n'est-ce pas de cette façon-là que nos gouvernants entendent leur fameuse unité morale?

Autre série de conférences sur le même sujet données par M. Laisant, jadis député, « à l'Institut psycho-physiologique[1] ». M. Laisant ne veut pas d'autre instrument de culture intellectuelle et d'éducation que les sciences, les sciences exactes surtout, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, etc.; parce que, dit-il, « c'est uniquement par les notions scientifiques qu'on habitue l'esprit à ne pas se contenter de rêveries ou de chimères » ; ensuite, parce que « ces notions sont les plus faciles à faire pénétrer dans l'esprit de l'enfant, et en même temps celles qui peuvent avoir pour lui le plus d'attrait » ; et enfin parce que, aujourd'hui, les sciences ont des applications si nombreuses qu'il est nécessaire de les connaître sous peine de vivre comme des aveugles.

Soit, il y a longtemps que les lettres et les sciences disputent à qui revient la première place. C'est un beau sujet de discussion académique, et voici un canevas pour le plaidoyer des sciences. M. Laisant a le droit de s'en faire l'avocat, puisqu'il est ingénieur. Il lui plaît que l'enfant apprenne à calculer avant d'apprendre à lire, les chiffres avant les grosses lettres. Il renvoie le latin et le grec à la fin des études, comme d'autres y renvoient les mathématiques. Ne discutons pas. Tous les goûts sont dans la nature, y compris celui du paradoxe. Mais il y a pourtant des limites qu'il ne faudrait pas dépasser, sous peine de voir le bon sens prendre sa revanche. Quand on écrit des phrases comme celle-ci : « Il est démontré à nos yeux que tout enseignement d'une religion positive est destructeur de la morale », ne donne-t-on pas la preuve que la culture trop exclusive des sciences exactes n'est pas sans danger pour le bon équilibre de l'esprit? M. Laisant veut bien reconnaître toutefois que, par une heureuse inconséquence, il y a tout de même quelques honnêtes gens parmi ceux qui ont une foi et une religion.

M. Naquet, lui aussi ancien membre du Parlement, a écrit

1. *L'Éducation fondée sur la science*. Alcan, éditeur, 1904. In-12.

une *Préface* pour les conférences de M. Laisant. La préface n'est guère moins longue que le livre et lui sert de doublure. M. Naquet prend à son compte les idées de M. Laisant et les renforce de son mieux, surtout quand il en vient à la question religieuse ou dogmatique. Pour lui, il n'y a pas grande différence entre écoles laïques de tout degré et écoles congréganistes. Car la laïque n'est pas moins infectée que sa rivale par l'enseignement du dogme patriotique.

C'est chose curieuse vraiment, que ces gens-là ne peuvent plus séparer dans leur animosité la patrie de la religion. Ce même M. Naquet écrivait en mai dernier, dans les *Annales de la jeunesse laïque*, un article qui a fait le tour de la presse pédagogique primaire. On y lisait des passages comme celui-ci :

Quelques instituteurs se préoccupent, paraît-il, de fortifier dans l'âme des jeunes générations le *sentiment patriotique*. Il ne me semble pas que le besoin s'en fasse sentir. Des maîtres républicains devraient bien plutôt se préoccuper de *saper ce dogme* qui, ni plus ni moins que les dogmes religieux, est un legs du passé, propre seulement à retarder l'affranchissement de notre race.

Puis, reprenant une pensée qui lui est chère, M. Naquet déclarait que, si la chose dépendait de lui, la France désarmerait « sans demander de réciprocité à qui que ce soit ». Et quand même ce devrait être sa perte, quand la France devrait succomber « sous une agression monstrueuse », M. Naquet ne changerait pas d'avis pour si peu ; car le « sacrifice d'un peuple en holocauste au progrès humain » le ravit d'admiration.

M. Naquet, qui est juif, tient sans doute à donner raison à ceux qui accusent ses coreligionnaires d'ignorer le patriotisme. C'est peut-être le droit d'une race condamnée à se mêler à toutes les nationalités sans se fondre dans aucune. Mais alors l'antisémitisme n'apparaît plus tellement injuste. C'est aussi le droit des peuples qui ont une patrie de se défendre contre ceux qui n'en ont pas, qui n'en veulent pas avoir, et qui, sous prétexte de « progrès humain », pour élever l'humanité à la hauteur d'Israël, prétendent abolir l'idée même et le nom de patrie.

Joseph BURNICHON.

QUESTIONS SOCIALES

I. — LA « SEMAINE SOCIALE » A LYON

En Allemagne le *Volksverein* possède depuis 1900, dans le centre très actif de München-Gladbach, des cours sociaux qui sont destinés à initier aux questions économiques les ouvriers les plus intelligents. Ils se sont ouverts, cette année, le 1er août. En outre, pendant une douzaine de jours, cette année, à partir du 29 août, d'autres cours s'adressent à ceux qui connaissent déjà les éléments des sciences sociales : les prêtres, les directeurs des cercles ouvriers, les présidents de *gesellenverein*, de syndicats ouvriers, etc.

La France ne voulut pas rester en arrière. Qui oserait la blâmer de ce bon mouvement, nous ne pouvons plus dire : de cette initiative ? Les rédacteurs de la *Chronique du Sud-Est*[1] se mirent hardiment en campagne. Ils s'imposèrent la peine de l'organisation et des appels ; ils ont droit à l'honneur du succès.

Le cardinal archevêque de Lyon accepta la présidence honoraire du comité de patronage ; les approbations de plusieurs évêques arrivèrent, entre autres celle de l'archevêque de Toulouse et celle du vaillant évêque de Périgueux. Près de cinq cents adhésions furent reçues, et dans les premiers jours d'août, la *Semaine sociale* se tint à Lyon, au collège ecclésiastique des Minimes, dans des salles dont la fraîcheur fut très appréciée.

Dès maintenant, une autre ville réclame l'honneur de recevoir une aussi brillante assemblée : des curés infatigables, apôtres déjà grisonnants, mais en quête de plus efficaces moyens d'action ; d'autres prêtres plus jeunes, de ceux que les Allemands ont nommés *Press-Kapläne* ; de jeunes laïques et des séminaristes ; plusieurs ouvriers, des femmes lyonnaises, suisses, luxembourgeoises ; des représentants de la Suisse, du Luxembourg, de l'Italie et de l'Espagne.

1. Quai de Tilsitt, 10, à Lyon.

Les journées furent bien remplies. La doctrine y reçut la place d'honneur. M. l'abbé de Pascal, parlant de la propriété, s'appliqua surtout à la rattacher à la famille ; car c'est l'erreur fondamentale des écoles socialiste et libérale que de connaître seulement l'individu, comme si, dit-il avec justesse, tous les hommes étaient des Robinsons. Quand même la propriété ne reposerait plus sur une fonction sociale ainsi qu'au moyen âge, du moins elle ne doit jamais être considérée, fût-elle en portefeuille, comme dégagée de tout devoir.

Après la propriété, le travail qui l'acquiert. M. l'abbé Antoine examine le rôle social du travail, le contrat de travail, le régime actuel du travail qui est le salariat. Ce régime n'est point assuré de durer toujours ; toutefois il serait imprudent d'en annoncer à brève échéance la disparition complète. Mais il faut en reconnaître loyalement les défauts, aggravés par l'individualisme et que pourrait atténuer le contrat collectif.

Insensiblement la pratique s'insinue dans la doctrine ; car, le programme le déclare, à la *Semaine sociale* on étudie « la science pour l'action ». Comment multiplier les fruits du travail (syndicat agricole, ordinairement mixte — crédit agricole), comment assurer les fruits du travail contre l'incendie, les accidents : ces divers sujets sont compris sous le titre d'*institutions rurales*, et MM. Duport, Glas, Durand nous livrent, en les traitant, les leçons de leur expérience et — nouvelle leçon pour leurs auditeurs — les résultats de leur actif dévouement. Tous trois s'accordent à prendre pour élément premier de leurs institutions la circonscription communale, dont ils multiplient les ressources, insuffisantes à elles seules, par les unions et fédérations.

Les *Associations professionnelles* désignent ici l'organisation du travail industriel. M. Martin Saint-Léon en fait l'historique, depuis Numaou, selon Mommsen, Servius Tullius, jusqu'aux corporations médiévales et au compagnonnage, qui n'ont plus de secret pour son érudition. Comment les rétablir, ces vieilles corporations, avec leurs avantages premiers, sans les obstinations routinières de la dernière période ? M. Martin Saint-Léon pense qu'il ne faut rien attendre des syndicats rouges, animés d'esprit révolutionnaire et de préoccupations politiques, ni des syndicats jaunes qui manquent souvent d'une indépendance solide. Le système de ses préférences serait celui-ci : l'ouvrier libre d'entrer

dans des syndicats réellement indépendants, mais inscrit nécessairement dans la profession — les syndicats et les individus isolés, au premier degré; au second, les conseils de la profession avec rôle législatif.

Mais ce sont là des projets sur lesquels l'accord n'est pas établi. Plus discutés encore sont les systèmes de retraites ouvrières, exposés par M. Boissard. L'auteur s'arrête aux simples pensions alimentaires, assurées par les versements obligatoires des patrons; des versements volontaires effectués par les ouvriers s'y ajouteraient par la voie des sociétés de secours mutuels ou d'autres institutions libres de prévoyance.

De plus en plus nous marchons vers la pratique ; M. Max Turmann expose les *œuvres postscolaires* : mutualités, colonies de vacances (avec concours des enfants riches), groupes de paroisses, urbains et ruraux, lectures et conférences, etc.

Aux premières heures de l'après-midi sont réservées les leçons de choses, l'enseignement par les yeux. Sans négliger l'art, Fourvière, ses marbres et ses mosaïques, la primatiale Saint-Jean, ses arcades romanes ou gothiques, les étudiants de la *Semaine sociale* dirigent leur attention sur l'industrie et les œuvres ; ils visitent le musée des tissus, qui étale de riches spécimens des époques égyptienne, byzantine, mulsumane, italienne et française; une usine de teinture et d'apprêts ; un tissage de soie selon les anciens et les nouveaux modèles ; les jardins ouvriers de la Mouche ; les ateliers d'apprentissage de l'abbé Boisard, missionnaire par la longue barbe et par l'originale hardiesse ; la paroise de Bellecombe, chef-d'œuvre de l'organisation du travail paroissial.

Les journées étant peu nombreuses, on les prolonge ; comme chez les ouvrières de l'aiguille, on y ajoute la « veillée », mais avec intervalle pour le repas; les dernières heures sont charmantes, du reste, puisqu'elles permettent d'entendre M. de Contenson sur la Ligue sociale d'acheteurs, Mlle Rochebillard, imperturbable et charmante, sur ses syndicats lyonnais; l'abbé Cetty sur l'action ouvrière catholique à Mulhouse, dont il attribue l'honneur aux ouvriers, enfin M. Martin Saint-Léon sur le devoir social.

Parce qu'ils ont compris leur devoir social, ces prêtres, ces étudiants inaugurent leurs vacances par le travail, recherchent

comment se précisent les enseignements sociaux des papes, comment surtout se fondent les œuvres : ils veulent, en effet, exercer une *action populaire*, étendre leurs bienfaits aux plus petits d'entre les hommes, et, prenant exemple du Sauveur, au sermon sur la montagne, joindre, dans les limites permises à notre prévoyance, une sorte de multiplication des pains.

Cet effort pour marcher en avant est de bon augure, à l'heure où nous semblons battre en retraite, où les congrégations se dispersent, où l'enseignement libre est brutalement frappé, où notre organisation politique, malgré les essais déjà sérieux, est encore flottante, où le socialisme étend ses conquêtes sur les esprits.

Aussi le Souverain Pontife n'a pas hésité à envoyer à la *Semaine sociale*, sa bénédiction. Une revue préoccupée des problèmes d'aujourd'hui devait signaler à ses lecteurs ce symptôme de vie, ces promesses d'action.

A. FRÉDRICK.

II. — QUELQUES PUBLICATIONS NOUVELLES

Pierre Leroux. Sa vie, son œuvre, sa doctrine. Contribution à l'histoire des idées au XIXe siècle, par P.-Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Versailles. Paris, Alcan, 1904. In-8, vi-340 pages. — *Les Théories socialistes au XIXe siècle, de Babeuf à Proudhon*, par E. Fournière. Paris, Alcan, 1904. In-8, xxxi-415 pages. — *Le Droit des humbles. Études de politique sociale*, par J.-E. Fidao. Paris, Perrin, 1904. In-12, 360 pages. — *La Démocratie devant la science. Études critiques sur l'hérédité, la concurrence et la différenciation*, par C. Bouglé. Paris, Alcan, 1904. In-8, 312 pages. — *Philosophie des sciences sociales. Objet des sciences sociales*, par René Worms. Paris, Giard et Brière, 1903. In-8, 230 pages.

La caricature s'est acharnée sur Pierre Leroux. Mais est-ce toujours caricature qu'il faut dire ? Taine, après avoir dîné avec lui, en traçait cette esquisse où manifestement il prétendait être sincère : « Un gros homme à torse d'Hercule, cheveux ébouriffés et infinis, brave et loyal garçon, mais parfaitement dépourvu de tact et de finesse. Il court à droite et à gauche sur les idées qu'on lui présente, se détourne du droit chemin qu'il avait enfilé... Il juge à tort et à travers, prétend réfuter les savants, n'est pas au courant de la science... Bref, un cerveau creux... Nul sens pratique, mais courage, verve, force physique indomptable. Il avait de quoi ne pas réussir et durer. » (*Correspondance*, t. II, p. 225-227.)

M. P.-F. Thomas, qui ne pouvait avoir connaissance de cette page au moment où il faisait son livre, dit en parlant de la même entrevue : « Taine partit émerveillé, bien décidé à lire de plus près les ouvrages d'un tel convive. » (P. 163.) Les papiers des grands hommes sont parfois perfides. Au demeurant, on retrouverait presque tous les traits de cette esquisse épars dans le livre de son très bienveillant historien.

Navrant surtout est le manque de sens pratique de l'ambitieux réformateur. Ouvrier typographe, il se ruine obstinément et ruine les siens en essais de prétendues découvertes. Il fonde ou alimente de sa plume successivement *le Globe*, la *Revue encyclopédique*, l'*Encyclopédie nouvelle*, la *Revue indépendante*, la *Revue sociale*, *l'Éclaireur*, *l'Espérance*. De toutes ces publications on peut répéter ce que M. P.-F. Thomas dit de la dernière : « Elle mourait. » Taine, de son côté : « Il a écrit vingt-cinq volumes que les libraires ne veulent plus réimprimer. Il a été dupé toute sa vie ; il a vendu pour cinq cents francs à Charpentier sa traduction de *Werther* et Charpentier y a gagné quinze mille francs. »

Avec d'immenses lectures, un travail opiniâtre, un esprit prompt et pénétrant, il n'est jamais parvenu à corriger le désordre et les lacunes de sa formation intellectuelle. En même temps il s'abandonne à tous les rêves. Son livre *De l'Humanité* prétend découvrir et exposer *la vraie définition de la religion*, *le sens*, *la suite et l'enchaînement du mosaïsme et du christianisme*. Le christianisme lui-même doit se transformer ; il deviendra une religion philosophique, la synthèse du savoir, la science de la vie sous toutes ses formes. Il se renouvellera en considérant toutes choses au triple point de vue *Sensation-Sentiment-Connaissance*. Cette triade se retrouve au fond de tout. Il suffit de l'extraire et de la mettre en lumière pour tout expliquer.

La candeur de Pierre Leroux ou sa confiance en lui-même s'étalent dans son travail sur *Job*. Cette traduction, qu'il entreprit avec quelques vagues notions d'hébreu, devait enfin donner le sens de ce livre jusque-là incompris et presque inconnu. Il ne doutait pas que l'Institut ne dût l'honorer d'un prix de vingt mille francs. Et Villemain lui parut d'un aveuglement inexplicable qui répondit à sa requête : « Mais, je crois que vous vous fichez du monde !. »

Plus connue est la réponse de Buloz à qui il apportait un article

sur Dieu : « Dieu, voyez-vous, ça manque d'actualité. » Ici au moins les rieurs étaient du côté de Pierre Leroux.

Avec cela, par son désintéressement, son honnêteté un peu rude, son zèle de missionnaire de la « bonne nouvelle », il s'attirait des amitiés fidèles, où il est assez curieux de trouver George Sand voisinant avec M. Émile Ollivier; surtout il méritait la popularité. Paris l'envoyait à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative en 1848 et en 1849. A la Chambre, sans grand succès d'ailleurs, il défendit, comme dans ses écrits et ses conférences populaires, un socialisme réformiste et anticollectiviste. On y trouve avec quelques idées saines, par exemple sur le droit d'association en faveur des ouvriers, beaucoup d'utopie ; il définit l'esprit du socialisme un esprit de liberté. En économie politique, il résolvait la plupart des problèmes par la doctrine du *Circulus* : l'homme est producteur de sa propre substance ; il doit pouvoir se nourrir lui et sa famille par la mise en œuvre rationnelle de ses propres déchets.

Pierre Leroux revendiquait l'honneur d'avoir le premier introduit dans les sciences sociales l'idée et le mot de *solidarité*, destinée à « remplacer la charité du christianisme ».

Il mourait en 1871 à l'âge de soixante-quatorze ans.

Il reste un idéologue. Lui-même s'est défini en disant : « Je suis un voyant. »

M. P.-F. Thomas a raconté avec détail et d'une manière intéressante la vie du pauvre grand homme. L'exposé et la critique de sa doctrine sont plus superficielles. La pensée quelque peu flottante de l'auteur, semble-t-il, dans les questions religieuses et sociales, a énervé cette partie de son livre [1].

*
* *

Nombreux ont été les systèmes et les théories socialistes qu'a vus éclore le dix-neuvième siècle. Entre Babeuf et Proudhon paraissent en France Saint-Simon, Enfantin, Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux, et comme théoriciens de seconde ligne, Olinde Rodrigues, Vidal, Pecqueur. M. Eugène Fournière ne s'est pas proposé de refaire, après tant d'autres, l'histoire ou l'exposé

1. Voir le *Pierre Leroux* de Célestin Raillard dans les *Études* du 20 janvier 1900, p. 268-269.

détaillé de ces doctrines. Il s'est efforcé d'en saisir les idées directrices, de suivre celles-ci dans leur développement, de voir comment elles animent l'esprit socialiste d'aujourd'hui.

A son jugement, la pensée du dix-huitième siècle, la pensée de la Révolution française a dominé l'effort de nos socialistes novateurs : la morale se confond avec l'utilité sociale, son but est le bonheur de chacun en ce monde. A la recherche de l'utilité sociale beaucoup ajoutent la sympathie. Tous, au moins avant Karl Marx, prétendent travailler au bonheur social dans un sentiment de justice. Ainsi le socialisme devient une doctrine morale, bien plus, une sorte de religion.

Tous, à l'exception de Proudhon, sont féministes, en ce sens qu'ils revendiquent l'égalité civile de la femme avec l'homme et l'indépendance économique de la femme. Dans le soin de fixer les rapports entre l'État et l'individu, les novateurs flottent entre l'individualisme et l'interventionnisme. Ils s'efforcent d'arracher le travail à l'abaissement du machinisme et de l'élever à la dignité d'un fait moral.

On reprochera sans doute à M. Fournière d'avoir quelque peu plié les faits à ses propres conceptions. Nous voulons bien que, surtout en France, la question d'estomac, la question de subsistance ne soit pas le centre du socialisme. Mais l'auteur de *l'Idéalisme social* et de l'*Essai sur l'individualisme* (voir *Études* du 5 novembre 1899, p. 407, et du 5 avril 1902, p. 139) paraît trop à découvert, en particulier dans la conclusion : l'État moderne tend à devenir non le maître des individus, mais leur moyen, leur instrument d'équilibre entre les divers groupements. La fonction de l'État devient de plus en plus de soutenir les associations libres, de veiller à l'exécution des contrats collectifs. Ainsi croissent parallèlement les associations libres et les institutions d'État. Tel peut être l'idéal socialiste de M. E. Fournière et de quelques autres réformistes. Il est inexact de dire que le socialisme français marche, en masse, à cette conception, purement tutrice, du rôle de l'État et au progrès des associations vraiment libres.

M. Fournière se fait tort en rééditant (p.60) la ridicule légende du concile de Mâcon délibérant sur l'âme de la femme. Nous le renvoyons à l'*Erratum* de MM. Destrée et Vandervelde, ses amis, dans leur histoire du *Socialisme en Belgique*, deuxième édition, p. 487.

*
* *

De fait, pourquoi cette obstination antireligieuse chez la plupart de nos réformistes démocrates? Leurs ancêtres, comme Saint-Simon et Buchez, se réclamaient du christianisme dans leurs revendications populaires. M. J.-E. Fidao le rappelle à la suite de beaucoup d'historiens. Plus hautement que certains historiens, il montre que cet appel à la doctrine chrétienne était fondé et que toutes leurs revendications n'étaient pas pures utopies.

La « constitution industrielle », disait Saint-Simon, est celle que l'ensemble des conditions présentes réclame pour notre société. Il veut dire que le travail, non plus la naissance ni le courage militaire, est désormais la grande valeur sociale. Mais le « système industriel » ne renferme pas sa loi en lui-même ; il est soumis à une fin supérieure, la fin morale. « L'ancien code a eu pour objet de fixer le plus possible les propriétés dans les mains des familles qui les possédaient. Le nouveau doit se proposer le but opposé, celui de faciliter à tous ceux dont les travaux sont utiles à la société, les moyens de devenir propriétaires. »

Les saint-simoniens restèrent fidèles à cette pensée. Aussi furent-ils combattus à outrance par les économistes libéraux. Ceux-ci avaient beau jeu contre telle chimère ou tel excès de doctrine, comme le droit au travail. Ils n'empêchèrent pas heureusement les idées de réformes sociales de pénétrer peu à peu dans les esprits et enfin dans la législation.

Ce sont ces mêmes idées qui hantaient Lamartine, même avant son passage au pouvoir. Ses vers, si beaux soient-ils, lui ont en quelque sorte fait tort. On n'a voulu voir en lui qu'un poète. Il le redoutait et en gémissait. « La rime, écrivait-il en 1842, me fait rougir de honte. Sublime enfantillage dont je ne veux plus. » Son ambition était plus vaste. Il prétendait favoriser ce mouvement qui déjà arrachait quelques esprits « aux viles doctrines du matérialisme industriel et politique, pour leur ouvrir l'horizon indéfini du perfectionnement moral et du spiritualisme social ». Il demandait que la démocratie en France « prît enfin la forme, les conditions et la solidité d'un gouvernement ; et que le mot chrétien de fraternité, inscrit comme un principe sur le frontispice de la République, s'y manifestât réellement en conséquences

raisonnables et pratiques dans les rapports du gouvernement avec les citoyens et des citoyens entre eux ».

Sans être démocrate, Auguste Comte, comme les saint-simoniens, comme Lamartine, avait en vue l'amélioration matérielle et surtout morale des hommes, leur meilleure organisation sociale. A ce dessein, nulle force ne lui semblait plus efficace que celle de l'idée catholique et de l'Église catholique.

M. Fidao ne pense pas autrement. Son livre intéressant, rapide, entraînant commente d'un bout à l'autre cette pensée que seul le catholicisme peut organiser notre démocratie et en faire éclore les promesses.

*
* *

De nos jours, des moralistes et sociologues en ont appelé à la nature, surtout aux sciences biologiques, contre la conception démocratique de la société. Si les vivants se perfectionnent, disent-ils, c'est que les faibles disparaissent devant les forts, c'est que les qualités des individus s'incrustent dans la race, c'est que les organismes se spécialisent de plus en plus. Différenciation, hérédité, concurrence: telles sont les trois gardiennes du progrès. Or l'esprit démocratique par son souci de réglementer le travail et la production, de supprimer les classes, de rendre les individus égaux et indépendants les uns à l'égard des autres, ne va-t-il pas contre la marche de la nature, par suite ne voue-t-il pas à la décadence les sociétés qui se règlent d'après ses principes ?

La réponse de M. Bouglé est que ces prétendues lois naturelles ne sont pas aussi intransigeantes qu'on le dit. L'association, la coopération, la solidarité sont dans la nature, tout autant que la guerre, des forces motrices et directrices de progrès. Nombre de découvertes, de celles de Pasteur à celles de M. et Mme Curie, sont dues non à la concurrence, mais au génie personnel, au travail ou à d'heureuses rencontres. L'hérédité des qualités acquises n'est pas la règle ; elle a un caractère exceptionnel ; la nature tend aux moyennes ; les qualités acquises sont essentiellement instables. La différenciation laisse subsister des similitudes nombreuses; les êtres différenciés sont moins féconds, moins plastiques que les autres, et par conséquent, en certains cas, plus faibles.

La réponse vaut en général. On peut retourner le darwinisme et le lamarckisme. Les enseignements de la biologie se prêtent à être invoqués pour ou contre la sociologie aristocratique, pour ou contre la sociologie égalitaire. Mais il ne faut pas oublier que l'école aristocratique, représentée par Taine, Paul Bourget, Maurras, n'a fait qu'user de représailles à l'égard de ceux qui attaquaient, au nom des sciences naturelles, soit les distinctions sociales, soit la noblesse héréditaire, soit même en morale les notions de devoir, de charité, de bienveillance. Plusieurs représentants de cette école argumentaient *ad hominem*. Il reste que l'étude de la nature ne nous la montre pas allant au nivellement absolu tel que le rêvent les socialistes. M. Bouglé lui-même déclare que l'individualisme n'est nullement le dernier mot de la nature. Le monde ne se maintient et ne progresse que par l'harmonieuse collaboration et coordination de toutes les forces. L'individualisme doit être corrigé par le « solidarisme ». Et il y a entre les êtres non seulement interdépendance, mais ordre et hiérarchie. Ainsi le monde social pas plus que le monde naturel n'est proprement conduit, suivant le titre du livre-thèse de M. Bouglé (voir *Études* du 20 juin 1900, p. 844), par des *Idées égalitaires*.

Nous sommes tout entier avec M. Bouglé quand il repousse l'assimilation des sciences sociales avec les sciences naturelles, de la société avec un organisme animal. Les êtres sont disposés « en étage ». Il est contraire à la science de tout mêler, de tout traiter selon le même procédé. Notre spiritualisme applaudit à cette conclusion. Mais quel est le spiritualisme de M. Bouglé ?

*
* *

Est-il même permis de parler de sciences sociales ? Au moins à l'heure présente, avons-nous un corps de doctrines qui mérite ce nom ? M. René Worms, directeur depuis dix ans de la *Revue internationale de sociologie*, regrette qu'on en soit encore à discuter sur les principes des sciences sociales, qu'on ne soit complètement d'accord ni sur leur définition, ni sur leurs limites, ni sur leur méthode, ni sur leurs relations tant entre elles qu'avec les sciences connexes. Mais lui-même s'aperçoit-il pourquoi la pierre que tant de bras roulent avec tant de peine retombe

toujours? On néglige de l'appuyer. Pour qu'une sociologie se tienne, il faut la caler avec une saine philosophie, surtout une bonne psychologie et une bonne morale. Au moins M. Worms appuie-t-il la science sociale sur la psychologie plus que sur la biologie. Il revendique le caractère propre des faits sociaux. Les sociétés dominent les organismes, tout en gardant des points d'attache avec les êtres vivants. Il propose de les désigner par le nom de superorganismes.

Une théorie chère aux sociologues modernes est celle du progrès continu. La théorie n'est pas nouvelle. Elle remonte à la Renaissance ; on la trouve chez le chancelier Bacon; mais c'est à Condorcet et à Auguste Comte qu'elle doit sa grande vogue. Elle est loin d'être incontestable. Le progrès, s'il existe, remarque justement M. R. Worms, n'a pas le caractère de continuité qu'on lui attribue d'ordinaire. « Le progrès n'est pas un, ainsi qu'on l'imagine; il est multiple, complexe, comme la société elle-même. Le progrès de l'esprit, celui du caractère, celui du confort, ne vont pas nécessairement de pair. Sans doute il y a quelque lien entre eux, et le premier par exemple peut amener à sa suite les deux autres. Mais on voit sans peine que cette relation n'a rien d'obligatoire. Il est des individus et des peuples chez lesquels une plus haute culture de l'esprit a affaibli certaines qualités morales. Il en est chez lesquels le développement du bien-être a arrêté l'essor de l'intelligence... Le progrès n'est pas non plus ininterrompu dans le temps. On est porté à le croire, parce qu'il semble que l'accumulation des expériences des générations successives doive forcément l'entraîner. Mais l'observation le dément. Elle nous montre, au cours de l'histoire, des régressions partielles, et même des régressions totales.

«... Enfin le progrès n'est pas non plus général dans l'espace. A un même moment, une société peut être en progrès, prise dans son ensemble, tandis qu'une autre, considérée en bloc également, subit un recul. Même les progrès de l'un et le recul de l'autre sont souvent liés. » C'est ce qui arrive entre nations concurrentes ou belligérantes.

Et puis la notion de progrès est souvent subjective. M. R. Worms va jusqu'à dire — à tort, selon nous — qu'elle n'a jamais qu'une valeur purement subjective. De fait, nous la mesurons à notre idéal. Beaucoup, par exemple, posent en principe que l'es-

prit critique est supérieur à l'esprit traditionnel. Mais il y a dans celui-ci des éléments de bon sens qui valent d'être comparés avec les examens souvent personnels, tranchants, étroits de celui-là. Ici, comme presque partout ailleurs, s'il y a gain, il y a aussi perte. Le monde évolue, c'est-à-dire qu'il est en mouvement, mais ce mouvement n'est pas de nécessité une marche en avant, vers un point unique.

Lucien ROURE.

REVUE DES LIVRES

« **Je suis l'Immaculée Conception.** » *Etudes et Contemplations*, par M. M.-J. Clavé. Tournai et Paris, Casterman, 1904. Grand in-12 carré, 120 pages, avec 3 similigravures. Prix : 1 fr. 25 (prix spéciaux par nombre).

Sur les paroles du Maître, les saints Pères ne se lassaient pas d'écrire leurs commentaires; et de ces douces et fortes *homélies*, l'Église a tiré, au cours des siècles, toute l'explication de ses dogmes. Ce petit livre n'est aussi qu'une homélie sur les paroles de la Vierge. Daté de l'exil et dédié à Notre-Dame de Lourdes *en souvenir des jours heureux*, il est tout embaumé des parfums de la grotte où l'auteur aimait tant à prier et où jadis, durant un mois entier, sa parole groupa tant d'auditeurs enthousiastes aux pieds de la sainte Vierge. On retrouvera ici la profondeur de foi, l'exquise tendresse de sentiment et l'élégance d'expression qui rendaient ses discours charmants et utiles.

Bien des pages rappellent la manière simple et ferme de Mgr Pie; c'est en effet toujours une doctrine théologique de la plus stricte orthodoxie et d'une élévation, semble-t-il d'abord, trop grande pour le commun des lecteurs, qui est ici mise à leur portée en des termes d'une admirable lucidité. Les points les plus délicats sont même ceux où l'auteur montre le mieux son talent propre : tel est l'exposé du privilège de l'Immaculée Conception, entraînant tant d'explications sur la déchéance originelle. Pour être moins personnelle, l'histoire du dogme, résumé d'ouvrages plus importants, n'en a pas moins un réel mérite par sa concision : il n'est que de savoir pour bien abréger. Mais pittoresques entre toutes sont les pages du début où l'auteur étudie subtilement, dans leur texte français et béarnais, le sens rigoureux des paroles de Notre-Dame; ces pages sont la meilleure justification du sous-titre : *Études et Contemplations*. Elles instruisent et charment; il faut les lire.

L'exécution typographique et les gravures dont il est sobre-

ment orné font de ce petit livre un joli *souvenir*; la division en neuf chapitres permet en outre de l'utiliser pour une neuvaine préparatoire, par exemple, à la fête de l'Immaculée-Conception.

J. B.

L'Avenir du christianisme. Introduction : *La vie et la pensée chrétienne dans le passé*, par Albert Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux, docteur ès lettres. Paris, Bloud, 1904. 1 volume in-8, IX-780 pages. Prix : 7 fr. 75.

Inspiration prophétique mise à part, la meilleure voie qui mène à conjecturer raisonnablement l'avenir est l'attentive observation du passé. L'important ouvrage que M. Dufourcq entreprend d'écrire sur le christianisme aux âges futurs, s'ouvre donc avec raison par un aperçu général de l'histoire chrétienne à travers les temps déjà révolus. Et ce volume préparatoire est, à lui seul, une œuvre considérable. C'est depuis les lointaines origines jusqu'aux révolutions d'ordre divers qui donnèrent, voilà cent ans et plus, naissance aux sociétés contemporaines, une revision sommaire, mais complète, de la vie du monde civilisé, envisagée dans ses rapports avec la religion de Jésus. Synthèse légitime après tout, puisque cette religion du Christ a tenu, durant les siècles précédents, sinon toujours la première place apparente, du moins le principal rôle directeur dans le développement des faits, non moins que dans l'évolution des idées. Si surtout il demeure vrai que le christianisme a été jusqu'ici le plus actif principe de progrès et d'unité sociale ; si, tout compte fait, il ne semble pas qu'on ait encore trouvé nulle part pour l'unification, pour la civilisation commune de toutes les races d'hommes, aucune autre force qui lui soit comparable, on est bien en droit de le mettre résolument au centre de l'histoire, et de faire graviter autour de lui toutes les manifestations de l'activité humaine. M. Dufourcq embrasse donc ici le plus vaste horizon. Lui-même avertit que, par crainte de tomber dans l'arbitraire, il a tenté d'être aussi peu incomplet que possible, et que, pour ne pas donner dans l'abstrait, il s'est refusé à considérer séparément le développement religieux, le développement social, le développement philosophique, le développement scientifique, le développement littéraire, le développement artistique ; mais il a tenté d'envisager solidairement

l'œuvre totale des générations successives, afin de reconstituer la physionomie de la vie qu'elles ont réellement vécue.

Pareil tableau d'ensemble exigeait sans doute, avec une grande variété de compétence, un talent de composition plus qu'ordinaire. On rendra simplement justice à l'auteur en disant qu'il s'est brillamment acquitté de sa tâche. Par la vigueur et la netteté avec lesquelles il a su construire le cadre et disposer les plans de son immense panorama, par la clarté et la saine originalité de ses informations, il a fait attrayante œuvre d'art en même temps qu'œuvre de solide érudition. Son livre est un riche et précieux répertoire de noms et de faits, mais il est infiniment plus et mieux. C'est une manière de *Discours sur l'histoire universelle* qui groupe les données actuelles de la science historique et d'où se dégagent sur Dieu, sur la providence, sur la liberté de l'homme, sur la réalité et l'enchaînement des causes secondes, sur la mission de l'Église et son mode d'action, sur le développement doctrinal et scientifique, sur la nature et les conditions du vrai progrès, quantité de conclusions qu'on réduirait facilement en axiomes de haute philosophie religieuse, morale ou sociale. Il faut renoncer à faire ici l'analyse d'un ouvrage aussi étendu. Je me contenterai d'indiquer parmi les pages les plus saillantes celles qui ont trait à la préparation du christianisme au développement du pouvoir ecclésiastique et du dogme catholique, aux rapports des deux puissances. L'histoire de ces derniers rapports est en quelque sorte l'histoire même de l'Église. Presque partout et presque sans interruption, il y a conflit entre l'Église et l'État, et la querelle de juridiction entraîne sur nombre de points, directement ou indirectement, querelle doctrinale. La cause en est que l'autonomie humaine qui se dresse en perpétuelle revendication contre l'autorité de Dieu, prétend faire appel à la raison tout en employant aussi la violence. Il est visible que M. Dufourcq s'est particulièrement attaché à suivre dans toutes ses phases cette interminable et lamentable lutte. Et ce qui ressort à l'évidence de son étude, c'est que les victoires de l'étatisme ont toujours été de capitales défaites pour la liberté individuelle et sociale, beaucoup plus encore que des échecs pour l'Église. L'État, depuis Rome et Byzance jusqu'aux Césars germaniques, à Louis XIV et à Napoléon, c'est le prince, lisez : les passions du prince et du groupe, relativement très peu nombreux, des hommes qui servent

ces passions pour en vivre. Aussi ce que l'Église perd en autorité dans chaque bataille que l'État livre contre elle, les peuples le perdent en franchises et avantages de plus d'une sorte : à tout abaissement ou recul de l'idée chrétienne correspond un progrès du despotisme. Antiquité, moyen âge ou temps modernes, il n'y a peut-être pas une vérité mieux démontrée que celle-là dans toute l'histoire d'Orient et d'Occident.

Je signalerai encore parmi les meilleurs, les chapitres, d'ailleurs courts, consacrés aux rivalités des patriarcats orientaux et aux tentatives obstinées des évêques de Byzance contre la primauté romaine (jusqu'au temps des iconoclastes inclusivement). C'est, tout entière, ou bien peu s'en faut, l'ancienne histoire des schismes et des hérésies. Là encore, M. Dufourcq a très bien vu et mis en remarquable relief la constante relation de la politique, c'est-à-dire en somme des intérêts personnels, avec les questions dogmatiques. On ne saurait trop conseiller aux auteurs de manuels d'histoire ecclésiastique la méditation de ces pages et l'exemple de leur rédaction. Trop habitués aux divisions abstraites et au morcellement systématique de leurs matières, ils font rarement saisir à leurs lecteurs avec la même justesse et avec la même ampleur, les vrais facteurs et la marche exacte de l'évolution doctrinale, marche toujours singulièrement vivante et dont l'histoire est inséparable de l'histoire des événements ; car les idées ne naissent, ne prennent corps, ne se heurtent, ne tombent et ne triomphent guère que par l'effet des passions généreuses ou coupables des hommes qui s'en font les représentants et les soutiens.

Au surplus, la vie, la vie tout entière de l'Église, de sa foi, de sa piété, de sa hiérarchie, de son apostolat, de sa charité, de son culte, de sa science, de ses arts, voilà peut-être ce qui ressort le mieux de ce premier volume si vivant lui-même. On pourra sans doute en contredire certaines affirmations de détails, on pourra réclamer contre certaines expressions plus ou moins heureuses. L'auteur est le premier à ne pas se flatter d'adhésions sans réserve : il s'est très bien rendu compte qu'il côtoyait sans cesse une foule de questions très délicates et que la multitude des points divers où il touche, donnait inévitablement prise à la discussion. Reste pourtant que tel qu'il est, son livre est un beau et bon livre et singulièrement encourageant. Et ce qu'il a de bon, ce n'est pas au travail des autres qu'il le doit, comme l'écrit une injuste modestie.

Il a manifestement fallu un effort très méritoire et très personnel pour nous donner cette démonstration claire et animée de la force vitale du catholicisme. On n'en achèvera pas la lecture sans en emporter au moins la conviction raisonnée que le grand fleuve, né en Palestine il y a dix-neuf cents ans, n'a pas de longtemps fini de rouler ses eaux salutaires à travers le monde. La continuité bienfaisante de son cours est d'autant plus assurée que les obstacles accumulés devant lui par les multiples dissidents de chaque génération, n'ont jamais eu d'autre effet que de lui faire prendre plus d'élan. Voilà le fait passé ; il garantit l'avenir.

J. Delarue.

La Grande Faute des catholiques de France, par Ch. Bota. Paris, Perrin, 1904. In-12, v-400 pages. Prix : 3 fr. 50.

Les conclusions de l'auteur ne seront peut-être pas du goût de tous les catholiques de France. Mais il sera difficile, croyons-nous, de lui opposer des objections qui vaillent, et il sera impossible de contester la bonne foi, la bonne grâce, le bon sens de tout son livre.

En voici le résumé. On raconte d'abord la lutte contre l'Eglise de 1878 à 1904. Ces cent soixante pages n'apprendront rien de nouveau ; mais elles étaient indispensables et l'on y trouvera, ramassé avec précision, le tableau des violences que nous avons subies depuis vingt-cinq ans. Qu'a t-on opposé à l'ennemi ? Une défense molle et déconcertée. L'union surtout a manqué sans laquelle on ne pouvait vaincre. M. Bota le montre, en détail, avec sincérité et mesure. Pourtant, il en est qui ont compris la nécessité d'*organiser* la défense et qui ont essayé de grouper les forces catholiques. Sur chacun de ces essais, l'auteur a réuni les renseignements les plus précis. Depuis la tentative de M. de Mun en 1885, jusqu'à celle toute récente de M. Piou, rien n'est oublié, et M. Bota sait dire ces choses avec cette bienveillance éclairée et ce juste respect dont nous avons eu le regret de constater qu'ils manquaient beaucoup trop dans le livre de M. Naudet sur le même sujet.

L'auteur compte que malgré tout la France chrétienne survivra à la crise présente. Mais il supplie les catholiques de comprendre la leçon de l'histoire qu'ils vivent encore et de se rap-

procher dans un suprême effort pour sauver leur pays. Nous souhaitons que parmi tous ceux qui ont le devoir étroit d'avoir une influence et d'en user, le livre de M. Bota trouve de nombreux lecteurs et fasse autant de convertis. Paul Dudon.

Vie de Mme d'Herculais (1619-1654). *Histoire de la dévotion au Sacré Cœur avant la bienheureuse Marguerite-Marie*, par l'abbé F. Tournier. Paris, Lecoffre, 1903.

Ce livre se présente avec une double recommandation. C'est une étude historique indispensable à ceux qui prennent de l'intérêt aux développements de la dévotion au Sacré Cœur et à ses premières origines avant les révélations de Paray-le-Monial. C'est en même temps une biographie édifiante. Les vertus de charité et d'historique pénitence pratiquées par Mme d'Herculais ont de quoi étonner, quand on songe qu'elle vivait non dans le cloître, mais au milieu du monde ; on se souvient de la source où elle puisait sa force, et les promesses de Pary-le-Monial reviennent à la mémoire : « Les âmes tièdes deviendront ferventes. Les âmes ferventes trouveront le secret de la perfection. »

L'auteur a fait œuvre de justice et d'opportunité en ressuscitant de l'oubli l'héroïne de son livre. Dans les temps malheureux que nous traversons, il est consolant de jeter les regards dans le passé, de contempler de grands exemples de générosité, qui attestent combien intense était la vie religieuse dans notre patrie. Mme d'Herculais a encore le mérite d'avoir arrêté par le sacrifice de sa vie l'envahissement de l'hérésie janséniste, protestantisme déguisé qui menacait, s'il avait triomphé, de faire tomber la France catholique au rang des nations séparées de l'Église. C'est une grande leçon, où nous découvrons, une fois de plus, cette force mystérieuse d'équilibre par laquelle une seule âme, unie à Dieu, peut tenir en échec toute une armée d'ennemis.

Cette biographie de Mme d'Herculais n'est pas la première. Il y a eu, au dix-septième siècle, l'oraison funèbre et une courte notice du P. Bertal, de la Compagnie de Jésus ; tout récemment une biographie, par Mlle de Franclieu. Celle que M. l'abbé Tournier présente au public est pour la bonne moitié inédite, et dans les appendices on trouvera plus d'un document qui éclaire l'histoire du Dauphiné et l'histoire générale de l'Église. L'un d'eux,

en particulier, établit assez clairement que le vénérable P. de la Colombière, disciple du P. Bertal, a pu avoir connaissance des révélations de Mme d'Herculais. C'était un fait intéressant à noter pour l'histoire de la dévotion au Sacré Cœur.

Remarquons enfin ce que l'auteur nous raconte des relations de Mme d'Herculais avec les Visitandines nouvellement fondées par saint François de Sales. Les séjours fréquents de cette femme du monde dans les couvents de la Visitation, sa charité pour les filles du saint évêque de Genève, son estime, son amour pour la vie religieuse, sont de nos jours des leçons utiles et pleines d'actualité.

X. Neurriot.

Les Franciscains et l'Immaculée Conception, par le P. Pierre Pauwels, O. F. M., en collaboration avec P. A. A., du même ordre. Malines, Godenne, 1904. In-8, 278 pages.

Quand triomphe une grande et belle cause, ceux-là sont les premiers à l'honneur, dont les ancêtres, en des âges moins heureux, furent à la peine. Ils ont, en consultant leurs archives de famille, le devoir d'être reconnaissants et le droit d'être fiers. C'est ce qu'a bien compris le R. P. Pauwels, et de ce double sentiment est né son livre.

Travail consciencieux, sans être de première main. L'auteur déclare lui-même qu'il en a pris tous les éléments dans la *Militia* d'Alva y Astorga, ainsi que dans les ouvrages du P. Strozzi, de Mgr Malou, etc. Il a le mérite d'avoir groupé en un volume tout ce qui regarde, dans le développement du dogme en question, le rôle glorieux des Franciscains. On regrette seulement qu'un livre si plein de faits soit composé presque sans aucune forme d'art, et écrit d'un style qui, n'était l'intérêt véritable du sujet, suffirait à rebuter le plus indulgent des lecteurs.

Joseph Boubée.

L'Afrique chrétienne, par dom H. Leclercq. Paris, Lecoffre, 1904. 2 volumes de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*.

Le sujet traité par dom Leclercq dans ces deux volumes a un avantage marqué sur bien d'autres : il a des limites nettement

tracées dans le temps et dans l'espace. Cette circonstance n'assure pas seulement l'unité de l'ouvrage, mais, jusqu'à un certain point, sa plénitude; le cadre est ferme, et embrasse tout ce que nous pouvons savoir, de science certaine ou conjecturale, sur la vie chrétienne en Afrique durant six siècles (180-700). L'archéologie n'y figure que dans la mesure où elle aide à expliquer cette vie, et pareillement l'histoire littéraire et théologique; l'ouvrage complète ainsi, sans faire double emploi avec eux, les beaux travaux de MM. S. Gselle et Paul Monceaux. Les sources sont abondantes : aux documents littéraires, si considérables à eux seuls (qu'on songe aux œuvres de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin), s'ajoutent, particulièrement nombreux et instructifs, les documents épigraphiques et monumentaux. On n'a pas besoin de rappeler que le collaborateur principal du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* était l'homme le mieux fait pour en profiter : l'appendice excellent qui termine le premier volume (p. 380-432) est une véritable introduction à l'étude du *Corpus* des inscriptions chrétiennes de l'Afrique [1].

Un premier livre est consacré aux *Préliminaires de l'histoire* : délimitation, description brève du pays; notes sur les races de l'Afrique et leurs langues, origine de la chrétienté, de ses institutions liturgiques et hiérarchiques. Avec les martyrs scillitains (180), dont les Actes sont le plus ancien monument daté de la littérature latine chrétienne, et beaucoup plus avec Tertullien, nous entrons dans la pleine lumière de l'histoire. Dom Leclercq marque bien le caractère de l'*Apologétique* : avec ce livre la polémique chrétienne changeait en partie de caractère; de la défensive elle passait à l'offensive (il faut se souvenir pourtant que le virulent *Discours aux Grecs*, de Tatien, est antérieur d'un quart de siècle); surtout la rigueur dialectique, le choix du terrain de défense, les inoubliables formules, faisaient de l'ouvrage de Tertullien quelque chose de nouveau; quelques-uns de ces mots éclatants sont entrés dans le fonds commun de la défense du christianisme; ils sont encore

1. Dans l'épitaphe de l'Enfant Magus, rapportée page 7, la troisième ligne me semble pouvoir être restituée comme suit : *Quam stabilis tibi hæc vita est*. On arrive ainsi, avec un *minimum* de correction, et en conservant les séparations des mots de l'inscription, à un sens que le contexte autorise; tandis que les conjectures proposées : *Stavilestivi* = *ista vile tibi*... ne me paraissent pas donner un sens acceptable, ou même intelligible.

dans toutes les mémoires, comme ils furent sur toutes les lèvres dès l'époque de leur apparition. « Vers la même époque, le martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons illustrait à jamais l'amphithéâtre de Carthage : toutes les gloires couronnaient à la fois la jeune Église d'Afrique. Nous en suivons l'histoire à l'époque suivante, dominée par le grand nom de saint Cyprien : histoire plus complexe, la multiplication et l'organisation des chrétientés apportant, en Afrique plus qu'ailleurs, leur rançon inévitable de dissensions intérieures et de luttes personnelles. Le donatisme forme naturellement le cadre où se rangent les détails principaux de ces tristes divisions. Sans m'arrêter aux pages substantielles que dom Leclercq consacre au schisme, j'attire l'attention sur un autre chapitre, traitant des *Idées et usages* de l'Afrique chrétienne au troisième siècle. Après quelques notes (accompagnées d'une copieuse bibliographie) sur la Bible en Afrique, l'auteur nous entretient des archives ecclésiastiques, des actes et du culte des martyrs. On remarquera la confirmation, apportée par l'archéologie africaine, aux vues d'Ed. Le Blant sur la dévotion qu'avaient certains chrétiens à choisir le lieu de leur sépulture près des endroits où était conservé le sang des martyrs. Les remarques suivantes touchant les offrandes déposées sur le tombeau des martyrs et destinées aux pauvres, sont également fort instructives.

Le second volume, après un tableau d'ensemble de l'Afrique chrétienne au quatrième siècle, nous décrit l'épiscopat de saint Augustin. Sujet difficile par sa grandeur même, et que dom Leclercq a traité avec plus de bonheur, me semble-t-il, qu'aucun autre; comme si l'admirable génie d'Augustin exerçait une influence inspiratrice sur ceux qui se mettent simplement à son école. Naturellement l'activité théologique de l'évêque d'Hippone est esquissée très rapidement (on nous renvoie fort à propos là-dessus à l'exposé de M. Portalié, dans le *Dictionnaire de théologie*) : c'est l'homme, l'administrateur, le fondateur qui apparaît ici, mais dans un relief saisissant. Après Augustin, les beaux jours sont passés pour l'Eglise d'Afrique : l'invasion des Vandales va accélérer la décadence commencée par les dissensions intérieures. Après la brillante, mais éphémère restauration provoquée par l'influence byzantine, il ne reste plus à décrire que les désastres irrémédiables qui accompagnent l'occupation mahomé-

tane. Un portrait, brossé avec fougue, et peut-être un peu poussé au noir, de ce qu'a été l'*Africain*, termine l'ouvrage de dom Leclercq. Deux appendices fort utiles le complètent.

Il est difficile de rendre pleine justice à l'auteur après une première lecture : on risque alors d'être indisposé par certains traits de l'*Introduction*, de trouver cet abrégé de philosophie de l'histoire passablement disproportionné, et pas toujours assez clair. Pour un livre qui n'embrasse que l'histoire de l'Afrique chrétienne, c'est un peu long; pour l'importance des questions soulevées par l'auteur, c'est trop court. J'aurais préféré, toutes réserves faites sur le talent dépensé et la justesse de beaucoup des vues présentées, un *Avant-propos* plus simple et plus objectif.

Cela dit, on voudra bien me croire si j'ajoute que le mérite de l'ouvrage lui-même est grand, et sa valeur durable. Il est malaisé d'enfermer plus de faits, plus d'indications utiles en un espace aussi restreint : l'érudition de dom Leclercq est d'une étendue, et presque toujours d'une sûreté, qui étonne véritablement. Il a dépouillé entièrement le *Corpus* des inscriptions africaines; il a lu les textes, et de près; il connaît les monuments et la littérature, même la moins accessible, de son sujet; mais de plus il pense, il juge, il communique ses impressions avec une franchise et une verve qui ne se démentent pas. Ce livre si plein, et par endroits comme congestionné par l'abondance des détails et la plénitude des énumérations, ce livre est lisible, intéressant, suggestif. Il fait savoir et il fait penser. La collection, si bien commencée, qui l'a accueilli, s'honore et s'enrichit par des travaux de cette qualité.

Léonce de Grandmaison.

La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789), par Pierre Conard. Paris, Société nouvelle de librairie, 1904. In-8, 281 pages.

Les Origines des cultes révolutionnaires (1789-1792), par Albert Mathiez. Même éditeur. In-8, 150 pages.

La Société d'histoire moderne entreprend une *Bibliothèque d'histoire moderne*. Le premier tome comprendra quatre fascicules; deux ont paru; les autres suivront bientôt. Ces fascicules sont munis d'une double pagination et d'un titre mobile, de manière à pouvoir être conservés isolément ou réunis en volume.

L'entreprise, telle qu'elle apparaît réalisée dans le premier tome, provoque un peu de surprise par l'incohérence des sujets traités : la peur de 1789, les cultes révolutionnaires, le grand bureau des pauvres au dix-huitième siècle, les travaux du comité du travail en 1848 sont choses assez disparates. Cette absence de plan méthodique pourrait amener un inconvénient plus grave : il est à craindre que des travaux, sans portée générale, ne forcent les barrières du comité responsable de la publication. Espérons qu'on y veillera.

Les mémoires de M. Conard et de M. Mathiez sont intéressants, méthodiques, étudiés. Les conclusions de tous deux me paraissent néanmoins contestables. Voici brièvement pourquoi :

M. Conard a raison quand il établit que la situation des paysans en 1789 était dure et qu'ils en avaient le sentiment. Ce sentiment, sans qu'il fût exaspéré et exploité par quelques meneurs, aurait-il provoqué le mouvement de brigandage où châteaux et terriers furent si fort malmenés? M. Conard l'assure, mais ne l'établit pas. Le silence des documents, ici, n'est pas une preuve. La psychologie des foules — laquelle n'est ni un mythe, ni une hypothèse — rend absolument incroyable le mouvement spontané dont parle l'auteur. Les prôneurs de la Révolution tiennent beaucoup, et on le comprendra à merveille, à présenter ainsi les choses. Mais c'est là encore un théorème à démontrer.

M. Mathiez a essayé de caractériser la religion révolutionnaire et de montrer comment s'est faite la rupture entre la vieille religion catholique et la religion nouvelle. De cette double étude, il conclut que les cultes révolutionnaires furent « l'expression sensible » d'une religion véritable, issue du philosophisme et à laquelle l'échec de la constitution civile du clergé donna l'occasion de prendre corps. — Oui, dans l'esprit de quelques isolés, le culte de la Raison, la théophilanthropie ont pu être une religion véritable. La foule dans ces fêtes nouvelles n'a jamais vu cela. Pour elle toujours, quoi qu'en pensent M. Durkheim et à sa suite M. Mathiez, la notion de la divinité sera dans la religion quelque chose de « fondamental ». Paul Dudon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'abbé Archelet. — **Le Secret du bonheur pendant la vie.** Paris, Lethielleux, 1904. 1 volume in-12, 325 pages.

Dans un premier volume : *Ce qu'est la vie*, M. l'abbé Archelet posait le problème de la vie. Aujourd'hui, continuant son œuvre, il offre au public ami de psychologie et de vérité religieuse, *le Secret du bonheur pendant la vie*. Ce secret c'est celui de l'Évangile.

Au lieu d'être épris d'idéal, d'esthétique, de saints enthousiasmes comme aux époques de foi, notre siècle égoïste a soif de bonheur et de bonheur terrestre. Bercer sa misère, l'empêcher d'aller au suicide en se matérialisant de plus en plus, lui faire entendre à nouveau la divine cantilène des *Béatitudes* chantée jadis sur la montagne par Jésus, lui en signaler les suavités bienfaisantes non seulement pour l'éternité à venir, mais pour le temps présent, tels sont le but et le plan de l'auteur. Prêtre à l'âme apostolique s'il en fut, M. l'abbé Archelet est l'un des écrivains religieux qui savent, par la fraîcheur perpétuelle de l'émotion pure, par le charme d'une imagination brillante et la délicatesse d'un style souple et nuancé, rajeunir les sujets les plus rebattus. Il a la grâce — grâce insigne — de trouver du nouveau dans la pensée de Dieu et dans celle du Christ. Lisez le chapitre consacré à la *pureté des amours* et vous admirerez avec quel tact exquis joint à une doctrine impeccable, un prêtre peut et doit aborder certaines matières délicates, sans crainte d'effaroucher la plus virginale pudeur.

Ce petit livre fait réfléchir et prier, c'est un succès de bon aloi.

Ch. Antoine.

Le P. Michel Jullien, S. J. — **L'Arbre de la Vierge à Matarieh.** *Souvenirs du séjour de la sainte Famille en Égypte*, Paris, Retaux. 1 brochure grand in-8, ornée de 16 gravures. Prix : 2 fr. 50.

Les lecteurs des *Etudes* connaissent le R. P. Michel Jullien ; la revue a plusieurs fois publié ses intéressantes communications d'histoire religieuse orientale. Un long séjour en Egypte lui a permis de rechercher les souvenirs bibliques et chrétiens qui se rattachent à ce pays. Plusieurs ouvrages bien connus contiennent le résultat de ses investigations si personnelles. Le R. P. Jullien publie aujourd'hui une nouvelle édition, très augmentée, de son travail sur *l'Arbre de la Vierge à Matarieh*, travail consciencieux, érudit, tout pénétré de science et de piété. L'auteur étudie *con amore*

la valeur de la tradition qui place à Matarieh le séjour de la sainte Famille pendant son exil en Egypte ; c'est une thèse bien menée, soutenue d'une information étendue. Le savant missionnaire a mis des années à se documenter, il a consulté toutes les sources qui pouvaient lui apporter quelque lumière.

L'ouvrage est d'une lecture attachante et crée la conviction dans l'esprit en faisant du bien au cœur ; on aime à revoir analysées et confrontées toutes les preuves de cette très ancienne tradition : synaxaires et antiques liturgies, sainte Ecriture et interprètes, histoire ecclésiastique et relations de pèlerins viennent tour à tour déposer en faveur de Matarieh. Les références sont nombreuses et toujours exactement indiquées. Le R. P. Jullien sait beaucoup et distribue discrètement sa science ; combien de choses, mises comme en marge de sa thèse, nous apprenons dans ses confidences si loyales et si pieuses. Le petit volume artistement édité sera le bienvenu dans les foyers chrétiens ; il contribuera à répandre le culte de la sainte Famille ; livre d'un savant et d'un apôtre.

F. Larrivaz.

André Daniel. — **L'Année politique (1903).** Paris, Perrin, 1904. In-12, viii-440 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le recueil que publie chaque année M. Daniel est connu. Tous les événements politiques y sont indiqués à leur date, clairement racontés et appréciés en quelques mots, sachant quel homme politique se cache sous le pseudonyme de Daniel, on ne sera pas surpris que cette appréciation soit sévère en ce qui concerne la conduite du ministre Combes. Il est, au surplus, difficile que M. le président du conseil recueille quelque sympathie parmi les hommes de sens, de cœur et de goût.

Comme les précédents volumes, celui-ci se termine par une table chronologique et une table alphabétique qui facilitent les recherches. Très commode instrument de travail pour tous ceux qui s'occupent, avec quelque précision, de la politique française.

Paul Dudon.

A. Martel. — **Le Père Bouffier, de la Compagnie de Jésus (1817-1902).** Avignon, Aubanel, 1904. 1 volume in-8, viii-106 pages.

Toute la vie religieuse du P. Bouffier s'est écoulée à Avignon ; mais sa douce influence en a franchi les remparts. On lui doit, parmi de nombreux ouvrages de piété, la vie du P. Pignatelli et la vie d'Anne-Marie Taïgi. — M. A. Martel était qualifié, mieux que personne, pour écrire cette notice. Il l'a fait d'une plume discrète et distinguée. Le P. Bouffier a passé en faisant le bien, il est mort expulsé de son couvent, laissant les œuvres auxquelles il a dévoué son existence en butte à la rage des persécuteurs. Ceux-ci triomphent pour le moment, mais l'homme de Dieu laisse un nom béni qui inspire la fierté aux héritiers de son zèle. Puisqu'on atta-

que de telles œuvres et qu'on persécute de tels hommes, le moment n'est pas venu d'avoir honte d'être persécuté et, en si bonne compagnie, on continuera à se réjouir d'avoir été jugé digne de souffrir pour le nom de Jésus. L. G.

Henri SAUVÉ, chanoine et maître des cérémonies de l'église cathédrale de Laval. — **Notions sur le matériel liturgique**. Laval, Goupil. 1 volume in-12, 112 pages.

En quelques pages et sous une forme méthodique, ce petit livre contient un grand nombre de renseignements utiles que l'on trouve épars dans les traités de liturgie. C'est une nomenclature des linges sacrés et non sacrés, des ornements, des vases liturgiques, des ustensiles ou objets de culte, accompagnée d'une description succincte et de détails pratiques. Cet ouvrage sera le vade-mecum des sacristains. Ch. ANTOINE.

Henri CHARDON, maître des requêtes au Conseil d'État. — **Les Travaux publics**. *Essai sur le fonctionnement de nos administrations*. Paris, Perrin.

Avec toute l'autorité qui s'attache à ses hautes fonctions, Henri CHARDON, maître des requêtes au Conseil d'État, offre au public les réflexions que lui suggèrent dix-huit années d'observation attentive sur le fonctionnement de nos administrations, spécialement de l'administration des travaux publics. Ces réflexions, il faut le dire, ne sont pas précisément consolantes, et, après avoir parcouru le livre, on s'étonne à bon droit, avec l'auteur, de l'énorme disproportion entre la qualité des moteurs dont on dispose, et la médiocrité du travail produit.

M. Chardon traite son sujet en homme qui connaît à fond ce dont il parle, et après avoir signalé les vices du système il indique les réformes à opérer. Sera-t-il écouté ? C'est douteux.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop le féliciter, lui, fonctionnaire de l'État, de cet acte d'indépendance et de courage.

J. PRÉLOT.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 10. — L'escadre russe quitte **Port-Arthur**, pour faire sa jonction avec la flotte de Vladivostok. A la hauteur de l'île Ronde, elle entre aux prises avec l'escadre de l'amiral Togo et subit des pertes sérieuses. L'amiral Vitheft est tué. Le *Reshitelny*, contraint de se réfugier à Ché-Fou, est saisi et désarmé. L'*Askold* et le *Grossovoï* vont à Chang-Haï, la *Diana* à Saïgon réparer leurs avaries. Ils devront désarmer, après des difficultés diplomatiques relatives à la neutralité de ces ports de refuge. Le même sort attend le *Césarevitch* entré à Kiao-Tchéou avec le *Novik*. Ce dernier pourra reprendre sa route vers Vladivostok, mais pour aller s'échouer sur les côtes de l'île Sakaline, par suite des avaries subies de la part de deux navires japonais lancés à sa poursuite. Le reste de l'escadre russe pourra rentrer à Port-Arthur.

— Des grèves inquiétantes ont lieu à **Toulouse**, à **Bordeaux** et à **Marseille**.

12. — Le cardinal Vannutelli rentre à **Rome** après avoir heureusement terminé sa mission en Irlande.

— A **Peterhof**, naissance du tsarévitch Alexis, héritier du trône impérial de Russie, cinquième enfant du tsar.

— A **Paris**, obsèques religieuses de M. Waldeck-Rousseau, à Sainte-Clotilde. M. Combes avait offert des funérailles nationales, mais civiles, qui ont été refusées. L'ancien président du conseil avait reçu l'absolution sous condition et l'extrême-onction, au moment où il n'avait plus de connaissance. Il a porté au tribunal de Dieu la responsabilité de la loi néfaste du 1er juillet 1901 et de ses conséquences.

— Au **Pérou**, M. José Pardo est élu président de la République.

15. — A **Constantinople**, l'incident entre la Porte et les États-Unis est clos, satisfaction ayant été donnée aux réclamations américaines.

16. — A **Marienbad**, visite du roi d'Angleterre à l'empereur d'Autriche.

17. — A **Port-Arthur**, le général Stœssel repousse la proposition qui lui est faite par le Japon de capituler avec les honneurs de la guerre.

— A **Paris**, M. Grousseau publie une lettre à M. Combes, démontrant l'illégalité de la nomination de liquidateurs pour les congrégations mixtes (en tant qu'elles demeurent hospitalières et contemplatives).

— A **Ambert**, belle protestation de la population en faveur des Ursulines expulsées. Le gouvernement doit recourir à l'armée pour faire son œuvre.

18. — A **Port-Arthur**, l'assaut continue, acharné de la part des Japonais, dont les pertes sont évaluées, à Saint-Pétersbourg, à trente-trois mille hommes dans les divers assauts du 15 et du 17 août.

— A **Rome**, mort de dom Sébastien Wyart, général de l'ordre des Trappistes.

20. — A **Constantinople**, mort de Mgr Bonetti, lazariste, délégué apostolique. Il fut toujours le défenseur de l'influence française en Orient.

— A **Lourdes**, le pèlerinage national réunit jusqu'à soixante mille pèlerins. On signale plusieurs guérisons miraculeuses, notamment celle d'une religieuse franciscaine atteinte d'un ulcère à l'estomac.

— A **Amsterdam**, fin du congrès socialiste international qui tient ses séances depuis le 14 août. Il se termine par une note sur la question principale, celle de la tactique socialiste. La motion de Dresde soutenue par Bebel et J. Guesde et proposant la conquête politique de haute lutte contre la bourgeoisie, sans aucune tentative pour réformer la société bourgeoise, réunit 25 voix contre 5 et 12 abstentions. C'est la défaite de la motion Adler-Vandervelde défendue par Jaurès.

23. — La grève générale est déclarée à **Marseille**. Les états-majors des équipages et les armateurs répondent en décidant le désarmement général des navires.

24. — A **Saint-Pétersbourg**, baptême du tsarévitch ; à cette occasion Nicolas II supprime toutes les peines corporelles dans l'armée, dans la marine, et parmi les populations des campagnes.

25. — Cinquième et dernière journée du congrès des catholiques allemands à **Ratisbonne**, présidé par le docteur Porsch. Les *œuvres sociales*, si prospères et si efficaces en Allemagne, ont occupé une grande partie des travaux du congrès. Le Souverain Pontife, l'empereur Guillaume II et le prince régent de Bavière lui ont adressé leurs félicitations.

— En **France**, les *Semaines religieuses* publient les réponses du Souverain Pontife aux protestations de fidélité qui lui ont été adressées, par de nombreux membres de l'épiscopat français, à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

Paris, le 25 août 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE COMTE ARMAND DE PONTMARTIN[1]

CINQUANTE ANS DE CRITIQUE LITTÉRAIRE

IV

M. de Pontmartin continua sa vie et acheva son œuvre, loin de Paris, dans le calme et la verdure des Angles, à l'ombre de ses vieux arbres, au milieu des prairies où courent les eaux vives. Il se promenait dans son jardin parmi ses fleurs et ses nids; écoutant, lui, le mélomane d'antan, « la musique des rossignols et des cigales ».

Puis, il écrivait au coin de cette grande table surchargée de papiers et de livres, au-dessus de laquelle pendaient quatre gravures représentant, d'après Jouvenet, quatre miracles de l'Évangile. Et ses articles coulaient comme ses fontaines; il publiait en outre ses *Souvenirs* et ses *Mémoires*; prenant en quelque sorte à tâche de vérifier la prophétie d'un homme de lettres qui disait, vers la fin du second Empire : « M. de Pontmartin... est né, il mourra, la plume à la main[2]. »

Entre temps, il recevait ses amis et il les charmait dans des entretiens pétillants de verve. Le soir, il se recueillait, songeait aux beaux jours évanouis comme l'ombre, mais vivants dans sa pensée fidèle; se rappelait les mélodies entendues autrefois, plus savantes que celles des rossignols ou des cigales du Comtat. Et les réflexions graves éclosaient dans son âme et sous sa plume :

... O vanité ! ô néant! écrivait-il trois ou quatre ans avant sa mort. C'est triste; ce serait lugubre et navrant, si, au bout de ces mélodies profanes, on ne récitait un *Pater* et un *Ave*; si, après ces litanies mondaines, on ne répétait les véritables : *Rosa mystica !* Rose mystique qui fleurit dans le ciel et ne se fanera jamais! *Stella matutina !* Étoile du

1. Voir *Études*, 5 septembre 1904.
2. Gustave Merlet, *Hommes et livres*, p. 354. 1869.

matin, d'un matin qui n'aura pas de soir, d'un jour qui n'aura pas de nuit.

Ces lignes datent du mois d'octobre 1887; au mois de janvier de la même année, l'infatigable critique avait envoyé à la *Gazette de France* son millième article. Le jour où parut cet article, l'« ermite des Angles » reçut, avec une joie d'enfant, l'encrier d'honneur que lui offrait le journal où il *causait* depuis si longtemps et si bien. A quelque temps de là, cinq cent quatre-vingts souscripteurs, en tête desquels figurait le chef de la maison de France, lui faisaient cadeau de son portrait, buste superbe, qui lui arrivait accompagné d'une foule de lettres de ses admirateurs, au nombre desquels, disait l'heureux écrivain acclamé par la voix publique, « nos saints et vénérables évêques qui, au lieu de m'accueillir à coups de crosse, m'ont donné leur bénédiction ».

Arrêtons-nous sous cette bénédiction et parlons un peu de l'œuvre que l'on voulait applaudir. Cette œuvre se compose de soixante et un volumes, sans parler de tout ce qui est resté accroché aux journaux du Midi ou du Nord, ni de la correspondance éparpillée aux quatre vents. Nous ne dirons ici qu'un mot de ses romans; ce sera le mot de Cuvillier-Fleury : « M. de Pontmartin a beaucoup écrit. Il a laissé parfois la férule du critique et la robe du juge pour se faire juger à son tour comme inventeur et comme romancier. Il a raconté avec grâce des histoires imaginaires qui ne cherchaient pas le scandale et qui ont trouvé le succès. Il a amusé les honnêtes gens sans les faire rougir[1]. »

Comme bien on pense, ces histoires qui ne cherchaient pas le scandale, ne furent pas du goût de tout le monde qui lit. Sainte-Beuve eut soin de s'en porter garant, à propos d'un récit, dont les héros professent une morale trop austère, où il ne voulut pas atteindre. Qu'on relise son verdict grincheux : « Ma conclusion sur l'ensemble du talent de M. de Pontmartin... est qu'il a de la distinction, de l'élégance, que c'est un homme d'esprit et d'un esprit délicat, auquel il n'a manqué qu'une meilleure école et plus de fermeté dans le jugement et dans le caractère, pour sortir de la morale de

1. *Historiens, poètes et romanciers*, 2e série, 1863, p. 135.

convention[1]. » Cette dernière ligne s'explique par un passage qui s'étale au beau milieu de la page précédente, où Sainte-Beuve, digne fils des *ancêtres* de 1793, accuse les prêtres et les nobles d'une morale féroce — entendez la morale fondée sur la foi et sur l'honneur — à laquelle la guillotine a mis une fin désirée et tout aimable : « Bénies soient les révolutions qui ont brisé ces duretés et ces férocités antiques, sacerdotales, féodales et patriciennes ! »

L'œuvre critique de M. de Pontmartin compte quarante-deux volumes ; c'est, comme dit son historien, la plus considérable du siècle où il a vécu. Et il est assez plaisant — ou assez triste — de constater que certains auteurs d'histoire de la littérature au siècle dernier n'ont pas daigné apercevoir cette œuvre, ni prononcer le nom de l'auteur. Si l'auteur avait loué bruyamment les gens de lettres du boulevard et de l'Université, il serait loué comme un maître ; mais il était de l'autre bord ; et on l'oublie ; on ne le connaît même pas.

Ainsi la grande *Histoire de la littérature française*, publiée naguère en huit gros volumes, par des universitaires de marque[2], contient un long article sur les *Critiques* contemporains, — et l'écrivain de cet article se cite lui-même comme un des meilleurs modèles, — mais vous y cherchez en vain le nom du critique des *Samedis*. Ainsi en est-il de l'*Histoire de la littérature française*, par M. Gustave Lanson (1896), qui établit une liste des critiques littéraires, depuis La Harpe jusqu'à Mme Arvède Barine. Dans ce monde-là, M. de Pontmartin n'existe pas. Quand on pousse la condescendance jusqu'à lui accorder une mention, elle est sommaire et dédaigneuse : « Ses *Causeries littéraires*... durent une partie de leur retentissement à la véhémence de ses attaques contre les personnages les plus considérables du parti libéral. Ce succès le mit en goût[3]... » Après quoi, on cite ce que Sainte-Beuve, « son plus redoutable adversaire », a bien voulu en dire. Voilà les lecteurs admirablement renseignés.

Finissons par ces lignes cueillies dans une autre *Histoire*

1. *Nouveaux Lundis : M. de Pontmartin*, t. II.
2. Sous la direction de M. Petit de Julleville (voir t. III).
3. Ad. Hatzfeld et G. Meunier, *les Critiques littéraires du dix-neuvième siècle*, p. 181. 1894.

de la littérature française, qui expriment un blâme, répété ailleurs avec une égale justice : « M. de Pontmartin se déclarait le défenseur de la morale outragée, le protecteur du goût. Rien ne pouvait lui plaire; il voyait partout corruption et décadence. Ses *Causeries du samedi*, lecture agréable aux gens de son parti, n'étaient qu'une suite de lamentations. Il menait, comme on l'a dit, le deuil de l'esprit français [1]. »

L'auteur de ces lignes légères n'est pas, à coup sûr, un des gens de son parti; mais s'est-il jamais donné la peine de lire quelque chose de ces prétendues jérémiades qui s'appellent les *Causeries du samedi*? On peut en douter; et on le doit. C'est la seule excuse de cette prose. A moins que l'auteur n'ait simplement copié ce que disait, en 1859, le critique du *Journal des Débats* : « M. de Pontmartin... n'a qu'un médiocre enthousiasme pour les principes de 89; et le temps où nous vivons est tout près de ressembler pour lui à une décadence [2]. »

En ces quelques demi-phrases, on entend, ou l'on devine, ce que condamnent chez M. de Pontmartin ceux qui en parlent et, à plus forte raison, ceux qui s'en taisent : Il a attaqué le parti libéral; il a peu estimé les principes de 89 et tout ce qui en dérive; il a osé défendre la morale outragée ; et il n'a pas craint d'affirmer que, depuis soixante ans, on a publié nombre d'ouvrages qui ne font honneur ni au bon sens, ni au bon goût, ni à la bonne langue de France. Voilà ce que lui reprochent les gens qui ne sont pas de son parti; et, en vérité, ces reproches sont un assez bel éloge de M. de Pontmartin.

On a formulé d'autres griefs encore. Comme il surcharge fort peu son style ailé, soit de latin, soit d'allemand, soit de grec, on a déclaré sa critique peu savante. De fait, il ne s'occupe guère du passé classique et il ne parle guère que français. Mais les sujets qu'il touche, il les connaît à fond, et ce serait le cas de répéter l'article de Veuillot sur ce causeur qui ne bavarde point, ne professe point, ne pose point, mais qui parle à propos et qui est au courant de tout. « Chez lui,

1. Ch. Gidel, *Histoire de la littérature française*, p. 184. 1891.
2. Article de Cuvillier-Fleury, 6 février 1859.

nul archaïsme, nulle érudition pédante; c'est un homme d'excellente compagnie qui sait écrire avec une remarquable supériorité, mais qui ne vous écrase pas de son érudition et de son latin [1]. »

Sa profondeur consiste à dire, et à bon escient, ce qu'il faut penser d'un livre, quelle estime on en doit faire, et quel usage. Il ne multiplie point les textes au bas des pages; mais il prononce nettement : Voilà ce que vaut tel ouvrage; tantôt beaucoup, souvent peu, et maintes fois rien.

Mais ce critique est partial, a-t-on dit encore; il ne possède pas la froide sérénité, l'absence totale de prévention qui sied à son métier. D'abord, où, quand et chez qui a-t-on jamais rencontré cette impartialité totale et sereine? Certes, ce n'est point chez les juges de M. Pontmartin, dont le parti pris saute aux yeux qui veulent voir. A moins de se livrer à la critique d'œuvres et d'écrivains antiques, dont les doctrines ne passionnent plus et n'ont point d'influence sur la société moderne, on ne saurait pratiquer à la lettre le *sine ira et studio* de Tacite. Quand il s'agit de volumes éclos d'hier, qui peuvent multiplier, autour de nous, les vertus ou les crimes, un critique a le droit de manifester, ici, son enthousiasme, là, ses « haines vigoureuses » et motivées, appeler un chat un chat, Béranger un polisson, Emile Zola et Renan des malfaiteurs publics.

Si on les entend bien, ceux qui prônent l'impartialité absolue — que du reste ils ignorent pour leur propre compte — prétendent surtout réclamer la déférence, le respect, et qui sait? l'admiration pour des écrivains qui insultent l'Évangile et la vertu. L'impartialité consisterait à témoigner les mêmes égards pour des auteurs qui élèvent les âmes et pour ceux qui les corrompent. M. de Pontmartin ne voulait point de cette impartialité-là; et il a lui-même exposé, en excellents termes, l'impossibilité d'être *impartial*, quand on a des principes et qu'on a conscience de ses devoirs :

Je ne crois pas que l'impartialité absolue soit possible dans la critique littéraire, parce que la littérature exprime des idées, parce que les idées se rattachent à une doctrine ou à un parti, et que l'on ne sau-

1. Georges de Cadoudal, *les Signes du temps*, p. 16. 1862.

rait, en jugeant un ouvrage, s'abstraire des doctrines qu'il propage et du parti qu'il sert. A Dieu ne plaise d'ailleurs que je songe à proscrire tout ce qui suppose encore un peu de chaleur, d'entraînement et de vie. La partialité, c'est la passion ; et, même dans ses écarts, la passion est préférable à ce calme plat où tout se résout en arrangements et en calculs [1].

Sainte-Beuve écrivait jadis, avec une aigreur visible : « M. de Pontmartin partage la critique en trois catégories, et toutes les trois également impuissantes ou stériles, sous lesquelles il ne tient qu'à nous de mettre les noms : la critique dogmatique et immobile (Gustave Planche probablement); la critique qui se joue en de fantasques arabesques (apparemment Janin, ou Gautier, ou Saint-Victor) ; et celle qui se réfugie dans le passé pour n'avoir pas à se déjuger et à se contredire dans le présent (c'est moi-même, je le crois) [2]. »

Sainte-Beuve avait toute raison de le croire; mais ce partage de la critique en trois catégories d'amuseurs et de *dilettanti*, ne répond-il pas assez bien à la réalité? M. de Pontmartin avait une plus haute idée de cette littérature qui peut devenir puissante, féconde, ou tout au moins utile. Il lui assignait, par son exemple, un double but : instruire les honnêtes gens et guerroyer contre les autres qui se mêlent de faire des livres. Il combattait avec une épée aux fines ciselures, sans se départir de la courtoisie, et après avoir poliment salué l'adversaire. Mais enfin il combattait; sans pourfendre ni occire les gens à la façon de Louis Veuillot, il remplissait, à sa manière, le programme que lui traçait l'incomparable polémiste, dans cette lettre qu'il reçut au moment où il ceignait la pacifique écharpe du maire des Angles [3] :

...Vous voyez que les vérités adoucies ne convertissent guère ceux qui haïssent la vérité; elles énervent ceux qui l'aiment. A ce métier, on se diminue, et l'on ne fait pas le bien que l'on pourrait faire.

Il faut être ce que l'on est. Nous sommes des épées. Taillons, coupons, abattons, non pour le plaisir du carnage, mais pour protéger tant de belles et saintes choses que Dieu a voulu qui fussent derrière la beauté

1. *Nouvelles Causeries littéraires*, p. 19-20. 1858.
2. *Nouveaux Lundis*, t. II, p. 6.
3. M. Edmond Biré publie cette lettre inédite, écrite en 1858. Voir p. 722.

et la sainteté de l'épée. Opposons la noble épée au stylet. Ne rendons pas au monde l'arme que Dieu nous a donnée, mais à Dieu lui-même. Pour n'être pas accrochée dans les musées académiques, elle n'en aura pas moins son lustre, si nous aimons la gloire; et il y a une gloire qu'il faut aimer. C'est la gloire d'avoir défendu la vérité...

Vérité religieuse, vérité morale, vérité historique, vérité littéraire, voilà ce que M. de Pontmartin s'était promis de défendre; et il se tint parole, sans prendre garde aux reproches que ses détracteurs lui adressaient et dont il fut le premier à plaisanter. Il s'en faisait joyeusement l'écho, vers la fin des *Jeudis de Mme Charbonneau*, en détaillant le réquisitoire qu'il met dans la bouche d'un soi-disant M. Margaret, « vieux magistrat en retraite, qui passait pour le Nestor de la contrée » et qui débute par cette apostrophe ou cette injure terrible : *Jeune homme !*

V

La meilleure réponse que M. Edmond Biré oppose aux récriminations du vieux magistrat et des gens plus jeunes qui le répètent, c'est l'étude à grands traits de la méthode critique de M. de Pontmartin. Ses articles, ses « causeries » — car on ne saurait trop redire ce mot qui le caractérise — n'étaient point des *comptes rendus,* mais un travail tout personnel et original à propos d'un livre. Ce livre, il le lisait, il l'appréciait en son for intérieur; puis il le fermait et il en prenait texte pour développer les idées que lui suggérait sa lecture. Parfois même, il remaniait l'ouvrage et se mettait à le récrire; sans le blâmer de front, il le refaisait en sous-œuvre, donnant ainsi à réfléchir à l'auteur et aux lecteurs. Il proposait, par exemple, un autre dénouement à *la Veuve*, d'Octave Feuillet; il retranchait de *Mensonges,* de Paul Bourget, les peintures peu chastes qui l'avaient révolté. Un autre jour, il inventait, à côté de l'arbre généalogique des Rougon-Macquart imaginé par Émile Zola, l'arbre généalogique des *Bougon-Jobart*; ou bien il transportait l'ignoble comédie de *l'Assommoir* sur le grand théâtre d'Athènes; parodie charmante; du Scarron au rebours.

Ainsi des autres. Cette critique est une broderie sur le canevas de l'auteur, et, dans le fait, une création. Il la concevait et la parlait, comme s'il avait eu devant lui un auditoire auquel il eût raconté sa pensée, au trot de la plume. Ses causeries, il les écrivait « de premier jet, sans brouillon, sans remaniement, sans retouches, effaçant à peine ici et là deux ou trois mots parasites » (p. 97-98).

Le causeur varie à l'infini son style et sa manière; il va même jusqu'à causer en vers, quand il s'agit d'un poète, de François Coppée et de Paul Déroulède. Mais s'il ne prend pas toujours le même ton, — « oui-da ! j'en ai plusieurs ! » — ce qui le distingue partout, c'est le naturel. Un autre critique disait de lui : « Pontmartin est du petit nombre de ceux qui écrivent naturellement en français. »

Mais par quoi il se range dans une catégorie beaucoup plus restreinte encore, c'est qu'il porte la critique sur son vrai domaine; il lui fait dire avant tout ce qu'elle doit crier sur les toits. Sans doute, il s'occupe de ce qui occupe exclusivement, ou peu s'en faut, les autres juges littéraires, la question de l'art. Mais il va droit à la question qui prime tout : la moralité de l'œuvre. Et quand l'occasion s'en présente, il cingle à propos l'écrivain frivole, sceptique, insulteur de Dieu ou de la morale. Pour ces cas spéciaux — hélas! et fréquents — « il a, disait encore Louis Veuillot, tout ce qu'il faut : un talent précieux d'analyse, un sens droit, une plume ferme et fine comme le burin, une pointe d'esprit très pénétrante, le don de n'enfoncer cette pointe qu'autant qu'il veut[1]. »

Mais il l'enfonce. Voyez comme il *burine* le renanisme, et cette prose cadencée qui endort l'intelligence, ou qui l'entortille dans ses *peut-être* doucereux et fuyants :

M. Renan se garde bien de briser les vases saints; le bruit nous éveillerait et les éclats nous sauteraient au visage; il s'incline, les manie d'un doigt respectueux et y remplace adroitement par un poison doux et subtil la liqueur consacrée...

La grandeur se rapetisse, la petitesse se rehausse, le surnaturel se naturalise, le mystère s'explique, le miracle s'émiette, le crime s'atté-

1. *Mélanges*, 2e série, t. II, p. 222.

nue, la vertu s'abaisse, la vérité ment, l'erreur dit vrai, le divin s'humanise, l'humanité se fait Dieu...

M. Renan ne persuade pas, il n'instruit pas, il ne prouve pas, il ne nie pas, il n'éclaircit pas : il échappe. J'ai parlé de vases saints, dont il remplace par un poison doux et subtil la liqueur consacrée. Je me trompais : il leur substitue d'autres vases, finement et artistement ciselés. Seulement ces vases *fuient*[1].

A côté des écrivains malfaisants qui s'en prennent directement au dogme comme Renan, il y a les littérateurs de tout ordre qui sèment l'erreur et le vice à travers les images et les strophes, les couleurs et les sonorités. Victor Hugo, Béranger, Mme Sand, Leconte de Lisle, furent de ceux-là et ils étaient des puissances. M. de Pontmartin ne craignit point de s'attaquer aux puissances. Il n'avait garde de nier le talent; il ne refusait pas d'admirer le génie : mais il osait dire que plusieurs en faisaient un bien mauvais usage et bien funeste. Dès 1854, il avait prononcé en toute justice la condamnation du blasphémateur à froid et de l'adorateur du néant, qu'était déjà l'auteur des *Poèmes antiques* :

J'ai lu avec attention son poème de *Bhagâvat*, que ses amis m'avaient vanté. C'est très beau comme exécution, comme couleur, comme encadrement pittoresque; mais... je le déclare, si ce devait être là le dernier mot de la poésie française, je demanderais qu'on me ramenât à M. de Florian et au chevalier de Boufflers...

Hélène, *Niobé*, *Kîron*, sont trois monuments, dont je ne méconnais ni l'harmonie, ni l'élévation, ni la grandeur; mais je passe vite devant leurs portiques déserts pour chercher plus bas, à mi-côte, en quelque repli de la colline, un peu de fraîcheur et d'ombre, un bouquet d'arbres, un humble toit d'où s'exhale un chant, un murmure, une fumée, quelque chose qui m'annonce la présence de l'homme et le mouvement de la vie.

Il ne rencontre, dit-il, qu'un poète « païen et plutôt athée », une « muse ivre de néant[2] ».

Une autre puissance de ce temps-là, le peintre le plus profond peut-être, mais fortement immoral, de la décadence moderne, le romancier de *la Comédie humaine*, dont l'Église allait prohiber l'œuvre, comme elle devait prohiber celle de

1. *Nouveaux Samedis*, 3e série, 1867, p. 268 *sqq*.
2. *Causeries littéraires : M. Leconte de Lisle.*

Zola, est estimé à sa vraie valeur dans un article dont voici la demi-page qui le résume :

A coup sûr, il serait injuste, ou plutôt insensé, de refuser à M. de Balzac quelques-unes des qualités du génie : la patience, la force, la persévérance, l'intuition pénétrante et profonde, et surtout la faculté de donner la vie à tout ce qu'il touche, depuis les personnages qu'il invente jusqu'aux maisons où il les loge; mais il manque d'autres qualités non moins essentielles : le goût, la proportion, la mesure, le naturel, l'art de s'arrêter à ce moment précis, unique, décisif, où l'effet s'altère en se grossissant, où la situation se gâte en se prolongeant, où l'analyse se change en alchimie, l'observateur en maniaque et le *voyant* en visionnaire...

Je serais fâché de voir les jeunes gens le prendre pour professeur de morale et de style[1].

Un des *poetæ minores* les plus fameux, à l'aurore du *Parnasse*, dont on fait encore grand cas dans les histoires de la littérature et les dictionnaires, Théophile Gautier, est mis à son rang et à sa place, du moins, comme poète futile et l'un des créateurs de la doctrine, futile aussi, de l'art pour l'art :

L'art, tel que l'entend et pratique, M. Gautier, est un joyau dont la savante monture déguise en partie l'alliage, un objet de luxe, taillé, ciselé, chatoyant, fantasque, relevé de fines arabesques, amusant à regarder; mais, au demeurant, sans autre valeur que celle que lui donne la curiosité ou le caprice : fragile, inutile [2]...

Mais il ne suffit pas au critique conscient de sa mission, de fixer des étiquettes sur les livres, d'attacher un écriteau sur des noms et des réputations, pour mettre le lecteur en garde contre ceci, en défiance contre cela; il lui sied d'élever les idées, de montrer que l'art a un but plus haut, que l'artiste a charge d'âmes. C'est ce que démontre M. de Pontmartin à propos d'Eugène Scribe. Après avoir parlé en bons termes de l'ingénieux vaudevilliste et intarissable exploiteur de la curiosité populaire, qui, selon Villemain, eut la fortune de bien saisir l'esprit de son siècle et de lui servir le genre de comédie qui lui ressemblait le mieux, le critique des *Semaines littéraires* hausse le ton :

1. *Causeries littéraires*, p. 301-303. — 2. *Ibid.*, p. 338.

Tenons-lui compte des bons moments que nous devons à son infatigable esprit ; applaudissons même, de temps à autre et sans trop de conséquence, ses agréables pastels, avant que les variations du goût public aient achevé de les effacer ; mais relisons Corneille et Shakespeare, *Polyeucte* et *le Roi Lear* ; n'oublions pas, n'oublions jamais que celui-là seul satisfait aux grandes et vraies conditions de l'art, qui, au lieu de s'abaisser à notre niveau et de se rendre notre complice, nous prend dans notre petitesse et dans notre misère, pour nous élever vers lui au nom de la beauté suprême, de la vérité immortelle[1].

VI

C'est bien à ce haut point de vue qu'il s'est placé lui-même quand il a dû formuler son avis sur des dramaturges plus graves qu'Eugène Scribe, mais — plusieurs du moins — beaucoup plus malfaisants, tels que Dumas fils, Emile Augier, Victorien Sardou... Il ne se borne pas à examiner les pièces en elles-mêmes, ou, comme dit M. Edmond Biré, abstraction faite de la société qui les produit et les accepte. Il montre au vif comment l'une explique les autres, comment ce théâtre-là est le miroir du monde dont l'unique idéal est la jouissance, et dont le veau d'or est le seul dieu.

L'homme qui, durant les trente dernières années du dix-neuvième siècle, et toute la durée de la troisième République, a le mieux — ou le plus misérablement — personnifié la littérature mercantile et immonde, c'a été sans conteste Emile Zola. M. de Pontmartin a consacré toute une série, presque un volume, d'articles à flétrir ces écœurantes besognes. Il avait, dès le début, visé si juste et si bien frappé au bon endroit, que Zola se fâcha rouge ; et après avoir mis des gants, il décocha, dans *le Figaro*, un gros morceau de prose soignée à l'adresse de *Monsieur le Comte*. C'est de ce morceau qu'il convient de détacher un alinéa ou deux, où l'auteur de *l'Assommoir*, scandalisé, déclare que *Monsieur le Comte* manque de goût, de mesure, de belles manières et de style distingué ; mais que ses productions à lui, Zola, sont la fine fleur de l'élégance et presque un hymne à la vertu. On croit rêver en lisant ces choses-là signées de cette plume :

1. *Semaines littéraires*, p. 363. 1861.

M. le comte de Pontmartin s'est montré... si violent contre mes œuvres et même contre ma personne, qu'il m'est désormais difficile de le juger librement, sans paraître vouloir lui rendre injure pour injure.

Pourtant je ne reculerai pas, et j'en serai quitte pour être très poli. Mon Dieu ! oui, on verra de quelle façon un croquant de mon espèce, un zingueur, un ouvrier de nuit à grosses bottes, comme il m'appelle, sait se conduire en société, lorsqu'il a l'honneur de s'occuper d'un gentilhomme...

Voici d'abord pour mes œuvres : *Une littérature infecte s'est produite à la faveur des triomphes de la démocratie et du radicalisme, comme ces couches d'insectes puants et malfaisants qui pullulent dans la vase et en augmentent la pestilence après les débordements.* Ailleurs, il parle *du succès de toutes les variétés du mal, du désordre, du venin, du fiel, de la destruction, de la perversion, de la turpitude, de l'infamie sociale et morale.* Ah ! Monsieur le Comte, un pareil langage se peut-il souffrir ? Que voilà donc des *insectes puants* qui sont de mauvais ton !..

Je défie qu'on découvre dans mes études critiques, en dehors de mes sévérités de logicien (!), un seul des gros mots, une seule des poignées de boue que Monsieur le Comte me jette au visage [1].

Poignées de boue ! En vérité, qu'est-ce donc que l'écrivain de *Nana*, de *Pot-Bouille*, et du reste, jetait à la face du public? Etait-ce donc des feuilles de rose? Au surplus, le *logicien* Zola déplaçait la question. Ce n'était point aux études critiques que M. le Comte infligeait les appellations qu'on vient de lire, et qu'il plaît à Zola de nommer des gros mots : c'est aux gros livres et aux grossières peintures, que tout homme honnête qualifiera toujours de turpitudes et d'infamies [2]. Et ce qu'il condamnait chez Emile Zola, il ne pouvait le tolérer chez tel autre romancier qui n'était ni un croquant, ni un zingueur, mais bel et bien lui aussi un gentilhomme, posant pour

1. L'article est du 27 décembre 1880. M. Pontmartin a eu l'excellente idée de le reproduire : c'était la meilleure réponse. Voir *Souvenirs d'un vieux critique*, t. I, p. 355 *sqq*.

2. Emile Zola qui, dans ses œuvres, se permettait autre chose que d'inoffensifs jeux de mots, hasarda quelques-unes de ses plaisanteries contre les calembours de *Monsieur le Comte*. « Quant aux calembours, lui répondit M. de Pontmartin, oh ! vous avez raison, mille fois raison, et mes amis m'ont souvent reproché ce que me reproche un *sage ennemi*. Que voulez-vous ? Je m'en accuse ; je vais, grâce à vous, essayer — un peu tard — de m'en corriger. C'est une maladie, une manie, un *tic*. Pourtant, je ne puis admettre que ce soit positivement un brevet d'ineptie. » Et là-dessus il allonge une liste de gens d'esprit contemporains qui ont commis des calembours et ne furent point des sots. Au demeurant, je ne sache pas qu'il ait essayé de tenir la promesse faite au *sage ennemi*. (*Souvenirs d'un vieux critique*, t. I, p. 370.)

le catholique intransigeant, traitant même Louis Veuillot de *libéral*, et publiant, à côté de volumes louables et vaillants, des pages qui « relevaient de la police correctionnelle ». Il s'agit de Barbey d'Aurevilly, le *Molossard* des *Jeudis.* Sans doute M. de Pontmartin était le critique lu et goûté dans les salons de l'aristocratie ; mais les titres ne suffisaient point à préserver de ses légitimes « sévérités ». Et d'autre part, il savait se garder de ces gâteries du beau monde qui — disait-il en parlant du bon M. Brifaut — « donneraient à l'écrivain, s'il n'y prenait garde, un air de Vert-Vert, vivant sur son perchoir et mourant sur ses dragées ».

S'il se montrait parfois, et avec raison, impitoyable pour les gens et les livres, dont le Dante a dit en son *Enfer* :

Le livre est un fripon et l'auteur est un gueux,

M. de Pontmartin se laissait aller envers les autres au penchant naturel de son caractère, la bonté indulgente.

Victor Hugo disait un jour, avec la modestie qui lui était particulière :

Quand je vois un brave homme, aussitôt je le chante.

Hugo n'eut garde de chanter les braves gens ; ce genre de chansons n'était point dans ses cordes. M. de Pontmartin, tout au rebours, en face d'un brave homme et d'un brave livre, il se sentait à l'aise et n'épargnait ni l'encre ni les fleurs. On lui a même reproché, non sans cause, d'être, dans ces cas-là, trop généreux de ses éloges ; il louait alors de si bon cœur, qu'il ne savait plus s'arrêter. C'est la remarque insinuée par un écrivain qui ne le haïssait point, à travers des compliments très sincères : « M. de Pontmartin est un incomparable charmeur... ; sa critique observe, découvre, conclut et crée. J'oserais lui reprocher quelques faiblesses amicales et certaines indulgences partielles qui partent de son cœur et non de son esprit... En parlant de ses amis, il ne cesse pas d'être vrai, mais il devient prodigue [1]. » Heureuses prodigalités qui n'appauvrissent personne ! Aussi bien, celui qui se les permettait ne s'en cachait point ; pas plus qu'il ne

1. Arthur de Boissieu, *Lettres d'un passant*, t. II, p. 137. 1867.

cachait la joie que lui procurait la découverte d'un bel et bon ouvrage. Ecoutez plutôt cette confession souriante :

Il est bien convenu, n'est-ce pas ? que les critiques sont des êtres malfaisants, bourrus, se débattant avec rage contre le sentiment de leur impuissance, et faisant des souffrances intimes de leur vanité maladive une sorte d'autel expiatoire sur lequel ils sacrifient chaque matin des hécatombes d'auteurs et de livres ; il est bien convenu que le seul plaisir de ces orfraies littéraires est de fondre, du haut de leur pupitre, sur ces pauvres colombes innocentes qu'on appelle les romanciers et les poètes... Tout rayon les blesse, toute beauté les irrite, tout talent les exaspère, tout chef-d'œuvre les suffoque, comme autant de défis jetés à leur stérilité et à leur laideur ; ils vivent des fautes et des sottises d'autrui comme les mendiants vivent de leurs plaies ; et le jour où il n'y aurait plus que de bons écrivains et de bons ouvrages, il n'y aurait plus de critique ; ce qui, soit dit en parenthèse, peut faire craindre qu'il y en ait encore très longtemps.

Voilà ce qui est bien avéré, et ce que nous répètent, tous les jours, des gens aussi furieux quand la critique les discute que quand elle les oublie. Mais alors, demanderai-je en toute humilité, d'où vient ce sentiment de joie sincère et profonde que j'éprouve lorsqu'il me tombe par hasard sous la main un livre excellent ? D'où vient que ce sont là mes jours de fête [1] ?...

Ses jours de fête, on les devine au seul titre des ouvrages qui figure en tête de ses articles ; quand, par exemple, ces ouvrages sont des chefs-d'œuvre d'une belle venue et qu'ils racontent, avec la signature d'un nom illustre, quelques nobles faits de l'histoire de France ; nommons au passage l'*Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale ; *l'Algérie de 1830 à 1840*, par Camille Rousset ; *la Monarchie de Juillet*, de M. Thureau-Dangin ; les *Mémoires* de la marquise de la Rochejaquelein, les *Mémoires* du comte Hyde de Neuville, les *Mémoires d'un royaliste*, du comte de Falloux... Et combien d'autres, qu'on serait infini à noter, comme il était intarissable à les louer.

D'autres fois, c'est une œuvre d'une allure plus modeste qui lui vaut, sinon un jour de fête, du moins une heure de joie. C'est même un volume de vers, un roman, dès là qu'il lui semble exquis ; soit, *la Morte*, d'Octave Feuillet :

... Je fais taire en moi le catholique, qui serait un juge suspect ; vieux

1. *Causeries littéraires*, p. 146-147.

critique, uniquement préoccupé de la question littéraire, je déclare avoir bien rarement lu, dans ma trop longue vie, un roman plus beau, d'un art plus accompli, d'un style plus parfait, d'une donnée plus consolante pour les chrétiens, plus accablante pour les incrédules [1].

Comme on le voit, le catholique transparaît, quoi qu'il dise, dans les phrases enthousiastes du vieux critique: on ne se dédouble pas. Et c'est le catholique surtout qui applaudit aux dernières œuvres du converti Paul Féval. M. de Pontmartin l'avait négligé, quand il n'était que le très fécond romancier que l'on sait. Mais du moment que cette plume si alerte devint presque celle d'un apôtre, le vieux critique fit *mea culpa* de son oubli et il le répara avec une charmante bonne humeur; celui dont il vantait le talent était désormais un frère d'armes:

Tout le long de sa première manière, Féval possédait assurément assez de qualités pour appeler à soi la critique la plus vétilleuse. Il avait l'invention, la vigueur, la *poigne*, le mouvement, le feu sacré ou profane, le diable au corps ou à l'esprit, l'originalité, la passion, l'art de se tirer sans encombre des situations les plus difficiles, de se reconnaître dans les labyrinthes dont il multipliait à plaisir les replis et les détours, de faire mouvoir ses nombreux personnages, comme un colonel fait manœuvrer son régiment; il avait même, quand il lui plaisait de bien écrire, un excellent style. Seulement, il nous échappait, chose bizarre ! par la quantité de ses titres à nos sympathies. Avez-vous eu quelquefois le rare bonheur, ignoré des Nemrods méridionaux, de chasser dans un pays trop giboyeux ? Un lièvre vous part dans les jambes ; vous l'ajustez ; mais voici qu'un faisan s'envole à portée de votre fusil, tandis qu'une compagnie de perdrix se glisse dans le sillon voisin et qu'un chevreuil laisse entrevoir sa jolie tête derrière le tronc d'un érable. Vous ne savez plus où donner de votre lefaucheux, et vous finissez par ne pas tirer. Nous étions exposés, avec Paul Féval, à une mésaventure analogue...

Mais aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'un Paul Féval tout nouveau, que nous avions deviné de longue date, en lisant le *Drame de la jeunesse*, qui se révélait plus complètement dans *Châteaupauvre* et que *les Etapes d'une conversion* nous livrent tout entier ; si bien soutenu par une force surhumaine, si bien illuminé par les clartés d'en haut, que jamais, même au point de vue purement littéraire, il n'a rien écrit de préférable à cette *Première Etape*, et qu'une femme d'esprit a pu dire de lui : « Il est converti de tout, excepté de son talent [2]. »

Ses frères d'armes, défenseurs de leur foi, vengeurs du bon

1. *Souvenirs d'un vieux critique*, 7e série, 1886, p. 46.
2. *Nouveaux Samedis*, 16e série, p. 57-59.

sens, mainteneurs des bonnes traditions et de la bonne langue de France, M. de Pontmartin se faisait un devoir de les applaudir, de les encourager, de les recommander aux lecteurs d'esprit, qui ne manquent jamais, quand on leur offre des œuvres faites pour eux. Ici, combien de preuves il y aurait à fournir : à commencer par Louis Veuillot en qui M. de Pontmartin saluait « une puissance » ; et sans oublier M. Edmond Biré, « une autorité ». Nommons du moins M. Brunetière, dont l'*ermite des Angles* avait pressenti également la puissance et l'autorité, avant qu'il fût de l'Académie, qu'il fût directeur de la *Revue des Deux Mondes*, et, ce qui vaut beaucoup mieux encore, chrétien :

M. Ferdinand Brunetière... si je voulais le caractériser, je dirais qu'il a le mérite d'être à la fois original et traditionnel. Expliquons-nous. Il est fidèle aux belles traditions du dix-septième siècle, fidèle à ses grands écrivains. Il ne capitule pas même à l'égard de Boileau, et notre regretté Nisard serait content de lui. En même temps, comme dit notre langue moderne dans un solécisme de plus, il garde sa *personnalité*. Il est *lui*. Sa physionomie est aussi reconnaissable, aussi tranchée, que s'il était démolisseur ou novateur. Les idolâtries de l'école actuelle n'ont aucune prise sur cet esprit ferme, sec et juste [1]...

Et le vieux critique acclame en lui « l'interprète accrédité des revanches du bon sens » ; déclarant qu'un livre de Ferdinand Brunetière est un « grenier d'idées ». Pouvait-on mieux juger, mieux prévoir, mieux dire ?

Ce ne sont pas seulement les écrivains et les livres que M. de Pontmartin salue d'un hommage, ou frappe d'un blâme. A propos d'une publication, il affirme sa pensée sur les institutions, et il le fait avec une hauteur et une sûreté de vue égales à la vigueur de son style. Je n'en veux choisir que deux preuves et quelques phrases sur deux associations faites pour se combattre : l'une fondée sur la haine, l'autre définie par l'un de ses plus grands hommes qui fut un très grand saint : *Societas amoris*. La première s'appelle la franc-maçonnerie :

... Sous ce grotesque cérémonial, il y a la conjuration permanente ; sous cet appareil d'oripeaux, de tabliers maçonniques, d'équerres symboliques, de manteaux constellés, il y a la pique de 89, la guillotine de

1. *Derniers Samedis*, 3e série, p. 241.

93, le pétrole de 1871, le pavé de 1830 et de 1848, le fusil du massacreur, la torche de l'incendiaire, le couperet du bourreau, la cartouche de l'assassin, la plume du journaliste[1]...

Bref, tous les crimes et toutes les audaces de mort. Voici, par contre, ce que M. de Pontmartin écrivait en l'honneur de la Compagnie de Jésus, après lecture du volume du P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV* :

Ah ! elle n'a plus besoin d'être réhabilitée dans le passé ni défendue dans le présent, la Compagnie qui sait inspirer un tel amour à un tel cœur, les accents de cette surhumaine tendresse à cette voix bénie de Dieu et des hommes !

Qu'importent maintenant les atrocités d'un Pombal, les violences d'un Tanucci, les frivolités d'un Bernis, le scepticisme d'un Choiseul, les faiblesses d'un Louis XV, l'erreur fatale d'un Charles III ? Qu'importe un crime de plus dans ce dix-huitième siècle qu'il faudrait pouvoir déchirer et anéantir tout entier dans la mémoire des peuples, des sociétés, des rois, de tout ce qu'il trompa, déshonora, dégrada, perdit, nourrit de fumée, abreuva de fiel, souilla de sang, tacha de boue ?

Forts de nos épreuves anciennes et récentes, protégés contre de nouvelles méprises par le souvenir à peine attiédi de nos souffrances et de nos angoisses, nous avons là, sous nos yeux, séparés de nos vieux préjugés par un abîme, dans leur type le plus noble et le plus pur, ces religieux tant calomniés[2]...

Pontmartin, comme l'écrit M. Edmond Biré, fut toujours le défenseur de ces religieux, tant calomniés par ceux qui les connaissent peu ou mal. Dieu, si j'ose dire, devait l'en récompenser, en lui donnant un membre de la Compagnie de Jésus pour consolateur de ses derniers jours. « Je n'ai pas attendu, disait-il à un ami, le dernier moment pour me mettre en règle avec le bon Dieu. Le P. B... vient me voir souvent et je me confie à lui avec délices. » Il était dès lors — ce sont encore ses expressions — *préparé* à tout, *résigné* à tout, entièrement remis « entre les mains de Dieu ». Il avait travaillé jusqu'au 12 mars 1890 ; depuis lors il se reposa et pria. Plusieurs fois, il demanda et reçut la sainte communion, notamment le 19 mars, jour de saint Joseph, et enfin le samedi 29 mars, jour de sa mort.

1. *Souvenirs d'un vieux critique*, 1re série, 1881, p. 92.
2. *Nouvelles Causeries littéraires*, p. 155.

« Comme je suis bien ! » dit-il après cette communion, au curé des Angles. Et quelques heures plus tard, pendant qu'on lui administrait l'extrême-onction, il s'endormit, dans la paix du Seigneur. Par une coïncidence singulière, l'écrivain des *Samedis* mourait un samedi, jour consacré à la sainte Vierge, qu'il avait saluée, la veille encore, de son titre de reine, en récitant le *Salve Regina*, en compagnie de sa chère belle-fille, Mme Henri de Pontmartin.

Pour emprunter les paroles d'adieu, qu'un de ses amis prononça sur la tombe du vaillant ouvrier, dans le petit cimetière des Angles, « le bon Dieu, qui est venu le visiter souvent dans sa dernière maladie, lui a accordé la faveur de s'éteindre sans souffrir, et de garder jusqu'à la fin les vifs rayons de ce charmant esprit qui a si longtemps brillé dans le monde ».

Ses œuvres restent ; et le livre, qu'un ami vient de consacrer à sa mémoire, demeurera. Ceci est digne de cela.

Victor DELAPORTE.

LES ACIERS AU NICKEL[1]

I

Il ne faudrait pas croire que tout l'effort des physiciens consiste à défricher les broussailles des rayonnements multiples qui se croisent et s'enchevêtrent dans l'espace. C'est assurément là que se sont produites depuis quelques années les découvertes les plus *sensationnelles*, mais il ne suffit pas de découvrir des pays nouveaux, il faut les organiser ; travail plus obscur, plus ingrat souvent, mais non moins important et qui exige une dépense considérable de patience et d'ingéniosité.

Parmi les nombreuses branches qui se développent ainsi dans le silence des laboratoires, l'une des moins apparentes, mais des plus capitales, est la métrologie. L'art de mesurer ! C'est en effet tout un art que de savoir prendre une bonne mesure : lire une température sur un thermomètre, une hauteur sur un baromètre, mesurer une longueur, un poids, un volume, tout cela semble bien simple ; est-ce même de la physique, et tout physicien ne doit-il pas être supposé capable, dès l'abord, de procéder à ces opérations élémentaires, au même titre qu'il est obligé de savoir lire et écrire ?

Peu de gens se rendent compte des difficultés que comportent les mesures exactes, et il faut bien dire que, pour les usages ordinaires de la vie, la précision requise est des plus vagues et des plus modérées. Il en est tout autrement quand on cherche à serrer ces opérations d'aussi près que possible. On arrive alors à une rigueur, à une précision telle, que ceux qui ne sont pas initiés à ce genre de travaux restent presque toujours sceptiques, mais bien à tort, quand ils entendent citer les résultats obtenus.

1. *Les Applications des aciers au nickel*, par Ch.-Ed. Guillaume. Paris, Gauthier-Villars, 1904. Voir aussi : *Revue générale des sciences*, 15 et 30 juillet 1903, *la Théorie des àciers au nickel*, par le même auteur.

Lorsque, au milieu du dix-huitième siècle, Maupertuis en Laponie, Bouguer, La Condamine et Godin au Pérou, mesurèrent la longueur d'un arc de méridien, ils firent usage de règles de fer, qui existent encore, la toise du Nord et la toise du Pérou. La précision obtenue dans l'établissement de ces règles ne dépassait guère le dixième de millimètre. A la fin du dix-huitième siècle, la précision avait décuplé; au témoignage de Delambre on atteignait le « deux centième de ligne [1] ». Actuellement on peut évaluer les longueurs avec une précision encore cent fois plus grande ; ce n'est plus le dixième de millimètre dont on peut répondre, c'est le dix millième de millimètre. Ces grandeurs minuscules sont même devenues si usuelles, que l'on s'est vu forcé de créer un nouveau nom pour désigner une unité plus petite que celles dont on se servait jusqu'ici et l'on a appelé *micron* le millième de millimètre. Le micron est ainsi le millionième du mètre, et c'est le dixième de micron, le dix millionième du mètre que l'on peut évaluer avec sûreté. Il faut reconnaître que l'imagination a quelque peine à se représenter de semblables dimensions, car elles n'ont aucune proportion avec celles qui nous sont familières. Un cheveu nous permettra de nous en rapprocher un peu : en moyenne, un cheveu possède un diamètre de 50 à 100 microns. Un fil de ver à soie est plus fin, il a 25 microns de diamètre. Le diamètre des microbes est souvent de 1 ou 2 microns et même moins. Enfin la longueur de l'ondulation lumineuse moyenne, dans le jaune ou le vert par exemple, est d'un demi-micron.

Depuis une trentaine d'années, le sanctuaire de la métrologie, si l'on peut ainsi dire, a été établi aux portes de Paris, au pavillon de Breteuil, dans les bois de Saint-Cloud, sur le coteau qui domine la petite ville de Sèvres. C'est là que, par suite des décisions prises par les puissances signataires de la Convention du mètre fondée en 1875, fonctionne le Bureau international des poids et mesures, merveilleux établissement dont le rôle est de s'occuper de toutes les questions intéressant l'art de mesurer [2]. C'est là qu'ont été étu

1. La ligne valait 2 mm. 256.

2. Voir *la Convention du mètre et le Bureau international des poids et mesures*, par Ch.-Ed. Guillaume. Paris, Gauthier-Villars, 1902.

diés les nouveaux étalons du mètre et du kilogramme dont les copies, soigneusement comparées, ont été distribuées à toutes les nations qui en ont fait la demande. C'est là que viennent se faire étudier les règles destinées aux importantes mesures géodésiques qui s'accomplissent sur un grand nombre de points du globe, ou aux expériences de précision des laboratoires.

II

En 1895, M. J.-René Benoît, directeur du Bureau international des poids et mesures, étudiait une règle appartenant au Service technique de l'artillerie. Cette règle était en acier au nickel. Dans sa composition, outre les petites quantités de carbone (environ 1 p. 100), etc., qui donnent à l'acier ses propriétés caractéristiques de dureté et d'élasticité, il entrait de 22 à 23 p. 100 de nickel et de 1 à 2 p. 100 de chrome contre 74 à 76 p. 100 de fer.

L'acier au nickel est bien connu depuis longtemps pour ses remarquables propriétés. On rappelait ici même, il y a peu de temps, les essais accomplis à Annapolis en 1889 et 1890, qui démontrèrent la supériorité de cet alliage pour les plaques de blindage. Mais ce n'est pas d'applications belliqueuses que nous avons à parler ici. L'acier au nickel, dès qu'il contient une quantité assez notable de nickel, présente sur le fer ou l'acier ordinaire un avantage incontestable qui le rendrait précieux au point de vue métrologique, il ne rouille plus, il est inaltérable à l'air humide et à l'eau. Il était donc naturel de songer à en faire des règles pour les mesures exactes, mais encore fallait-il savoir comment il se comportait au point de vue de la dilatation et quelles corrections il fallait faire subir aux mesures effectuées à diverses températures pour les ramener à ce qu'elles eussent été à une température uniforme. C'était précisément ce que M. Benoît cherchait à étudier. Or il constata un résultat singulier. L'alliage de cette règle contenant presque uniquement du fer et du nickel devait avoir, semblait-il, un pouvoir de dilatation intermédiaire entre ceux de ces deux métaux et que l'on pouvait même calculer en connaissant la proportion des deux composants.

Le fer se dilate environ de 11 millionièmes de sa longueur par degré, le nickel très légèrement plus, de 12 millionièmes et demi ; or la règle étudiée se dilatait plus que le bronze, environ de 18 millionièmes de sa longueur par degré.

M. Ch.-Ed. Guillaume, directeur adjoint du Bureau établi au pavillon de Breteuil, examina à son tour une seconde règle d'acier au nickel de la même provenance et retrouva les mêmes résultats. Comme l'une des premières qualités d'un métal destiné à faire des règles de précision est d'être peu sensible aux variations de température, motif qui a fait préférer le platine pour les étalons métriques, son pouvoir de dilatation étant des plus faibles, environ 8 millionièmes par degré, il ne sembla pas qu'il y eût lieu de s'occuper davantage de cet acier au nickel et l'on ne poursuivit pas ces expériences.

Au mois de mai de l'année suivante, M. Ch.-Ed. Guillaume eut encore à étudier une règle en acier au nickel, mais cette fois elle ne contenait pas du tout de chrome et sa teneur en nickel était un peu supérieure à celle de l'échantillon expérimenté l'année précédente. Or le résultat fut encore plus étrange : la nouvelle règle s'écartait de la moyenne, mais en sens complètement opposé, elle se dilatait beaucoup moins que chacun des deux composants, fer et nickel, elle se dilatait même moins que le platine ! Il y avait là un trop gros problème pour que l'on ne cherchât pas à l'approfondir. Il devait coûter bien des soins et du temps à M. Guillaume.

Celui-ci commença par faire fabriquer aux forges d'Imphy (Nièvre), de la Société de Commentry-Fourchambault, d'où provenaient déjà les règles précédentes, une série de dix-sept aciers au nickel, de diverses compositions, depuis 5 p. 100 jusqu'à 44,4 p. 100 de nickel. Les premiers résultats de leur étude commencèrent à préciser la question. Tant que la proportion de nickel ne dépasse pas 20 p. 100 tout se passe à peu près normalement, et la dilatabilité de l'acier, aux températures ordinaires, est intermédiaire entre celles du fer et du nickel. La teneur augmentant, la dilatabilité de l'acier croît aussi, et rapidement, pour atteindre sa plus grande valeur aux environs de 24 p. 100. Elle baisse ensuite avec une extrême rapidité. Pour mieux faire saisir la marche de cette phase du

phénomène, citons quelques chiffres que nous réduirons à leur partie principale.

Proportion de nickel pour 100.	Dilatabilité pour 1°.
—	—
24	17,5 millioniêmes.
26,2.	13 —
26	11,3 —
30,8.	4,6 —
32	3,4 —
35,5.	1,4 —
36,1.	0,877 —
36,6.	1,14 . —
39,4.	5,36 —

C'est donc pour la proportion de 36 p. 100 environ que la dilatabilité est la plus faible ; à partir de là elle se relève et va peu à peu rejoindre la valeur qui convient au nickel pur, 12,661.

Ainsi une règle en acier au nickel à la proportion de 36 p. 100, se dilate dix fois moins qu'une règle de platine. Si nous prenons une règle de platine ayant 1 mètre à 0° et que nous l'échauffions à 100°, elle s'allonge de 8 dixièmes de millimètre, presque 1 millimètre, quantité très appréciable, même sans appareils de précision ; or, la règle de même longueur en acier au nickel s'allongerait dans les mêmes conditions de 8 à 9 centièmes de millimètre, pas même 1 dixième de millimètre. Aussi cet acier, presque invariable de longueur, a-t-il été baptisé du nom de « métal invar ». On conçoit toute l'importance, même au point de vue pratique, d'une telle découverte.

Dans les appareils qui exigent de la précision, l'une des plus grandes difficultés consiste à se mettre à l'abri des erreurs provenant des variations causées par le chaud et le froid aux pièces qui, théoriquement, devraient rester invariables, ressorts dans une montre, longueur du pendule dans une horloge, divisions d'une graduation tracée sur métal, etc. Pendant longtemps les moyens de mesure ne furent pas assez précis pour que l'on pût même reconnaître l'existence de ces erreurs et l'on admettait sans peine qu'une tige de métal, du moins aux températures ordinaires, pouvait être considérée comme ayant une longueur absolument fixe. Plus

tard on comprit qu'il n'en était rien et l'on se préoccupa de corriger les erreurs provenant de ce chef, et tous les progrès consistèrent à perfectionner les méthodes de correction. Et voici maintenant que, par un singulier retour des choses, de nouveaux progrès accomplis dans une autre direction permettront désormais de ne plus se préoccuper de ces corrections pour la bonne raison que l'on aura trouvé une substance qui n'est plus sujette aux erreurs qui les exigeaient. Car on a pu obtenir des aciers encore bien plus invariables que celui que nous citions tout à l'heure. En étudiant avec grand soin l'influence de toutes les particularités du traitement métallurgique sur les propriétés de ces singuliers alliages, on a pu se rendre compte de leur effet sur la dilatabilité des aciers au nickel. On chercha donc à réaliser sur une coulée d'acier toutes les conditions qui tendent à diminuer la dilatabilité, et l'on réussit si bien que l'on obtint un métal qui se contractait par la chaleur ! légèrement, il est vrai, mais d'une façon certaine, depuis 0 jusqu'à 40°. Du coup c'était dépasser le but, car ce qui est désirable c'est l'invariabilité aussi absolue que possible. Et, de fait, dans d'autres essais, on a obtenu un acier, avec lequel on a pu fabriquer quelques centaines de mètres de fil, presque complètement insensible à la chaleur entre 0 et 40°. En comparant les dilatations subies de 0 à 30° par deux règles de 1 mètre de longueur, l'une en platine et l'autre fabriquée avec cet acier au nickel, on a trouvé les résultats suivants :

Allongement du platine.	266,9	microns.
— de l'acier	— 1,26	—

Ainsi tandis que le platine s'allonge d'un tiers de millimètre environ, cet acier se contracte de 1 millième de millimètre ! Si ce n'est pas l'invariabilité absolue, pratiquement cela revient bien à peu près au même. Et quand on pense que ce résultat n'a pas été obtenu par hasard, mais cherché et trouvé comme à coup sûr, il est difficile de méconnaître et l'intérêt de ces recherches et l'habileté du chercheur.

Néanmoins, dans la pratique, les conditions toujours un peu variables du traitement métallurgique donnent une précision un peu moindre et l'on doit se contenter du résultat

cité plus haut qui ramène la dilatation au dixième de ce qu'elle est pour le platine. C'est déjà un fort joli résultat.

III

On peut se demander s'il est possible de découvrir les causes de ces singulières anomalies. Quand je parle de causes, ici, il est bien clair qu'il ne peut être question de pénétrer jusqu'à ce dernier fond de la substance d'où découlent les propriétés des choses, ce sanctuaire nous est complètement inaccessible. Il s'agit seulement de rattacher certains phénomènes particuliers à un autre d'ordre plus général, c'est tout ce que nous pouvons faire, et cela n'est pas négligeable ; car nous nous élevons ainsi peu à peu dans la connaissance de la nature, par l'extérieur, il est vrai, mais l'extérieur n'est autre, après tout, que le reflet de cet intérieur dont la vue directe nous est interdite.

La dilatation n'est d'ailleurs pas la seule intéressée parmi les propriétés des aciers au nickel, leurs propriétés élastiques et magnétiques, entre autres, sont touchées profondément et influencées de la même manière. Mais, pour se faire une idée exacte de l'origine de ces effets bizarres, il est nécessaire d'examiner les faits d'un autre point de vue. Le lecteur ne s'étonnera pas de trouver un peu d'aridité dans ces développements, ils sont d'ailleurs indispensables si l'on veut entrer un peu dans les détails, et il semble utile de donner ici un aperçu de ces questions, car les applications usuelles des aciers au nickel prendront, sans aucun doute, une extension croissante, comme nous le verrons plus loin, et il n'est pas sans intérêt de savoir à quoi est due, en dernière analyse, leur importance.

Nous avons vu comment variait, aux températures ordinaires, le pouvoir de dilatation des aciers au nickel suivant leur composition. On peut aussi se demander si une seule et même barre d'acier, de composition donnée, se dilate toujours de la même façon quand la température s'élève ou s'abaisse. « Les corps se dilatent par la chaleur », c'est à peu près à cela que se réduisent les connaissances du public sur ce sujet. C'est trop absolu et trop simple. Trop absolu,

car certains corps tantôt se dilatent et tantôt se contractent par la chaleur. L'exemple le plus classique, ce n'est pas le seul, est celui de l'eau. L'eau se contracte, tout en s'échauffant, de 0 à 4°, puis se dilate ensuite. C'est aussi trop simple, disais-je, car on peut se demander si la quantité dont s'allonge une barre est la même à toute température, si elle s'allonge autant pour chaque degré de température, à quelque point de l'échelle que se trouve ce degré. S'allonge-t-elle autant quand elle passe de 10 à 11°, puis de 11 à 12°, et ainsi de suite? Puis l'allongement est-il encore le même de 100 à 101°, etc., etc. ? *A priori* rien ne permet de trancher la question dans un sens plutôt que dans un autre, et, de fait, on peut dire qu'aucun corps ne présente une telle simplicité dans sa dilatation, car il faudrait qu'il eût les mêmes propriétés exactement que le corps choisi pour substance thermométrique; mais l'acier au nickel est certainement un des corps qui s'écartent le plus de cette régularité idéale.

Pour en donner une idée précise il nous faut distinguer deux cas : les choses ne se passent pas de la même manière suivant que l'on a affaire à un acier contenant moins de 25 p. 100 ou plus de 25 p. 100 de nickel. Supposons que nous soyons d'abord dans ce dernier cas et considérons une barre d'acier contenant par exemple de 30 à 40 p. 100 de nickel. A une température élevée, 900 à 1 000°, cet acier se dilate fortement, à peu près comme le bronze, soit de 18 millioniêmes par degré, en même temps il ne possède aucune propriété magnétique, il est insensible à l'action d'un aimant. Abaissons un peu la température : tout à coup, les propriétés magnétiques se révèlent et, presque en même temps, la dilatabilité de l'acier devient presque nulle. La température continuant à baisser, le magnétisme croît et, quand il a atteint sa valeur maxima, la dilatabilité reparaît, mais elle est devenue plus faible qu'elle n'était à haute température.

Peut-être trouvera-t-on superflu d'ajouter ici que si, au lieu de descendre l'échelle thermométrique, nous la remontons, les mêmes changements auront lieu, en sens inverse, aux mêmes points. De fait, il en est ainsi dans le cas actuel, mais il n'en faudrait pas conclure que les changements subis par ces alliages sont toujours *réversibles*, c'est-à-dire suscep-

tibles de se reproduire indifféremment dans les deux sens, et nous allons justement voir à l'instant la preuve du contraire.

Prenons, en effet, un alliage contenant moins de 25 p. 100 de nickel ; à haute température nous débutons comme tout à l'heure : pas de magnétisme, dilatabilité considérable. Descendons maintenant en faisant refroidir lentement l'acier, pendant longtemps nous n'observerons aucun changement, et c'est seulement à température très basse, parfois bien loin au-dessous de zéro, que le magnétisme fait soudain son apparition, et, simultanément, la barre d'acier qui avait continué à se contracter constamment et régulièrement pendant son refroidissement, se met à se dilater rapidement. Cette dilatation anormale cesse d'ailleurs dès que le magnétisme est complètement développé. Puis la barre se refroidissant toujours recommence à se contracter, moins fortement toutefois qu'avant l'apparition du magnétisme. Remontons alors en réchauffant peu à peu notre barre : elle était devenue magnétique, nous venons de le voir, à très basse température, va-t-elle, en repassant par ce même point de l'échelle thermométrique, cesser de l'être comme cela se produisait dans les aciers dont nous parlions tout à l'heure ? Nullement. Les phénomènes ne se reproduisent plus aux mêmes degrés de l'échelle, ils éprouvent comme un retard, une hystérèse, comme on dit en terme technique. La barre d'acier reste magnétique et continue à se dilater modérément, et cet état acquis si bas tout à l'heure se prolonge très longtemps et c'est seulement à une température très élevée que l'acier va perdre ses propriétés magnétiques et, simultanément, éprouver une nouvelle anomalie de dilatation, sa longueur se raccourcissant brusquement et fortement, malgré l'ascension continue du thermomètre, jusqu'à ce que le magnétisme ait disparu. Puis cette contraction s'arrête, et l'acier, reprenant ses premières propriétés, se remet à se dilater fortement, comme il le faisait au début de la série des transformations que nous venons de lui faire subir.

Ainsi, dans ce cas, les propriétés de l'acier ne sont plus les mêmes aux mêmes points de l'échelle des températures, elles dépendent du sens dans lequel on parcourt cette

échelle. Si on la descend, l'acier ne se modifie qu'à une température très froide, tandis que si on la remonte il conserve longtemps les propriétés ainsi acquises et ne se transforme de nouveau qu'à une température très élevée.

Toutefois, dans les deux cas si différents que nous venons de passer en revue, changements réversibles des aciers à forte teneur en nickel, changements irréversibles des aciers à faible teneur, on voit se dégager un trait commun, la connexion des variations anormales de la dilatation avec l'apparition et la disparition du magnétisme. Il peut sembler curieux de voir ainsi apparaître et disparaître le magnétisme ; ne devait-il pas sembler que ce fût là une sorte de propriété absolument inhérente au fer, comme au nickel d'ailleurs, car tous deux sont magnétiques dans les conditions ordinaires. Il n'en est rien cependant, et cette propriété, toujours si mystérieuse, qui se retrouve à très faible dose dans tous les corps de la nature, ne prend l'intensité absolument extraordinaire qu'elle possède dans le fer que sous certaines conditions. C'est que le fer est un métal qui peut se présenter sous des états très différents suivant les températures où on le porte. Et c'est là que nous allons trouver ce que l'on peut dire de meilleur comme explication des qualités remarquables des aciers au nickel.

IV

Si peu que l'on ait fait de chimie, on sait que parfois un même corps peut prendre des états très divers, désignés sous le nom d'états allotropiques. L'un des exemples les plus nets est celui du carbone qui tantôt revêt la forme de diamant, tantôt celle de mine de plomb ou graphite, tantôt celle de charbon noir, et c'est toujours le même carbone, toujours la même substance, sans aucune addition de matière. Le phosphore est dans le même cas et présente deux variétés importantes, phosphore blanc, et alors vénéneux et facilement inflammable, et phosphore rouge, inoffensif et difficilement inflammable. De même encore le soufre, et bien d'autres corps simples, mais le soufre en particulier ne garde pas indifféremment ces états à toute température : au delà d'un certain degré c'est l'une des formes qui est stable,

plus bas c'en est une autre. Pourquoi ces bizarreries et ces inconstances, c'est ce qu'il nous est absolument impossible de dire, et, jusqu'à nouvel ordre du moins, il faut nous contenter d'enregistrer et de classer ces faits sans nous arrêter à vouloir en scruter les profondeurs.

Or, il se trouve que le fer a, lui aussi, ses états allotropiques, et s'ils nous sont peu familiers c'est que les températures auxquelles ils se succèdent les uns aux autres sont toutes fort élevées et que, par suite, nous n'en voyons jamais qu'un seul.

Déja en 1869, M. Gore avait observé que le fer éprouvait au rouge une série de transformations, mais il ne les avait pas séparées les unes des autres. M. Osmond est un de ceux qui ont le plus concouru à projeter la lumière dans ce domaine obscur; il a distingué trois états du fer, trois fers successifs, pourrait-on dire : l'un existe seulement aux températures très élevées, vers 1 000° par exemple[1], il a reçu le nom de fer γ, il n'est pas magnétique et se dilate presque comme le bronze. C'est vers 890°, en descendant l'échelle, que cette variété de fer cesse d'être stable et se transforme en une autre que l'on nomme le fer β; à ce moment le fer cesse pour ainsi dire de se refroidir à cause d'une quantité notable de chaleur qu'il dégage spontanément ; en même temps sa longueur s'accroît, il se dilate bien que la température baisse toujours, en un mot on sent qu'il se transforme, il se passe en lui quelque chose d'insolite, c'est un nouveau fer qui prend naissance et en effet le magnétisme commence à apparaître. Plus bas, vers 755°, nouvelle transformation, mais moins radicale : dégagement de chaleur, développement rapide et considérable du magnétisme, c'est le fer que nous connaissons qui se forme, le fer α; cette transformation est d'ailleurs moins condensée, pourrait-on dire, que la première, elle commence rapidement, mais se continue lentement et se termine environ vers 660°.

Telle est l'histoire des transformations allotropiques du fer, quand il est pur ; mais lorsqu'il est mélangé à des sub-

1. Il est probable que le fer présente encore d'autres modifications aux températures plus élevées, mais leur étude n'a pas encore été approfondie suffisamment.

stances étrangères, on constate que ce n'est plus aux mêmes points de l'échelle des températures que ces changements ont lieu, ils s'abaissent, et les intervalles qui les séparent ne sont plus tout à fait les mêmes[1].

On peut le remarquer, les modifications que nous venons de rencontrer chez le fer sont tout à fait du même ordre que celles que nous avons vu se produire chez les aciers au nickel: acquisition ou perte du magnétisme associée à des anomalies de dilatation. Quelle secrète connexion peut bien exister entre le magnétisme du fer et l'écartement de ses molécules ? Pourquoi, en devenant magnétique, le fer se dilate-t-il malgré le refroidissement? Pourquoi, lorsqu'il perd son magnétisme, se contracte-t-il bien qu'alors il se réchauffe ? Ce sont là de ces questions dont la nature n'a point encore laissé entrevoir la solution, le fait est là, c'est tout ce que nous pouvons dire. Il en résulte que si l'on entretenait un morceau de fer vers 800° dans l'intervalle de température où il commence à devenir magnétique, il jouirait de cette singulière propriété de se dilater par le refroidissement et de se contracter par la chaleur, et si ce changement magnétique, cause de ces anomalies, s'accomplissait à la température où nous vivons, accompagné des mêmes variations intimes de volume, nous pourrions utiliser ces bizarreries dans maintes applications. C'est là tout le secret, précisément, des singularités des aciers au nickel. La présence de ce métal associé au fer ramène la période de transformation magnétique du fer à la température ordinaire et la ralentit considérablement ; cette transformation n'a plus lieu vers 700 à 800°, mais justement dans la portion de l'échelle thermométrique où se passe notre existence. D'ailleurs ce déplacement dépend de la proportion de l'alliage ; aussi peut-on trouver le fer, suivant la quantité de nickel qui lui est unie, dans l'une quelconque des phases de ses transforma-

1. Il faut ajouter ici que le nickel subit lui-même une transformation vers 340° et cesse, à ce moment, d'être magnétique, mais l'étude de ses changements est moins avancée que pour le fer. Tout récemment M. E.-P. Harrison a constaté que le nickel se dilate brusquement vers 370° de un dix millième de sa longueur, c'est seulement la dixième partie de la dilatation que subit le fer lorsqu'il éprouve sa transformation. Cf. *Revue générale des sciences*, 30 juillet 1904, p. 675.

tions allotropiques, soit au moment où il ne se dilate plus, soit au moment où sa dilatation est maxima, etc.[1]. En un mot, les propriétés des aciers au nickel ne sont autres que celles du fer ramenées aux températures ordinaires et comme ralenties, par suite de la présence du nickel, et espacées sur un intervalle plus long que celui où elles se déploient aux températures élevées.

Il faudrait maintenant dire pourquoi les aciers contenant beaucoup de nickel ne se comportent pas comme ceux qui en contiennent peu, mais les développements nécessaires nous entraîneraient trop loin, qu'il suffise d'avoir indiqué le genre de solutions que comportent ces curieuses questions, et de renvoyer le lecteur à l'ouvrage de M. Guillaume qui lui donnera satisfaction dans la mesure où la chose est possible ; il verra en même temps qu'il n'y a aucun espoir de trouver un alliage autre que celui du fer et du nickel jouissant de propriétés du même ordre, il faut la rencontre des propriétés de ces deux métaux pour fournir ces résultats bizarres et d'une importance pratique exceptionnelle.

V

Il serait intéressant maintenant de passer en revue les applications diverses auxquelles se prêtent ces remarquables alliages. L'une des plus considérables est l'emploi qu'ils trouvent dans les opérations géodésiques. La géodésie répond au besoin de curiosité que l'homme possède de savoir exactement la forme et les dimensions de la planète sur laquelle il roule à travers l'espace. C'est assurément là une préoccupation qui ne hante point tous les cerveaux humains ; elle est pourtant des plus légitimes et nous la retrouvons, dès la plus haute antiquité, chez les astronomes et les géographes. Les mesures un peu précises sur ce point ne datent cependant que de la fin du dix-septième siècle : depuis lors on a

1. L'*absence de dilatation* constatée par nous dans certains aciers au nickel, pendant leur refroidissement, peut à juste titre être considérée comme une dilatation *virtuelle*, puisqu'elle est suffisante pour compenser la contraction que les corps subissent normalement par le refroidissement.

cherché constamment à les compléter, à les rectifier en même temps que les méthodes de mesures se perfectionnaient elles-mêmes.

Trois parties principales constituent le travail du géodésien : c'est d'abord la mesure d'une base, c'est-à-dire d'une longueur réelle choisie sur le terrain qui servira de point de départ à toutes les autres mesures et donnera la vraie grandeur des tracés que l'on déterminera. On la mesure au moyen de règles métalliques appropriées. Puis l'établissement d'une série de triangles, dont le premier a cette base pour un de ses côtés, et qui s'appuient successivement les uns sur les autres, formant un réseau qui recouvre tout le pays à étudier. Enfin le nivellement permet de connaître le relief du terrain et de comparer son altitude avec le niveau de la mer pris comme repère.

C'est, ici, de la première opération, de la mesure des bases, que nous avons surtout à parler, car c'est la seule qui exige une mesure effective au moyen de règles divisées, et c'est là que les aciers au nickel vont introduire de notables et importantes simplifications. Dans ces mesures, bien des causes d'erreur interviennent qui donnent lieu à des corrections : par exemple, le sol sur lequel on mesure cette base n'est jamais un plan absolument idéal et il faut corriger les erreurs provenant des pentes inégales du terrain, ce qui se fait au moyen de nivellements. Mais la cause d'erreur la plus difficile à écarter est celle qui provient de la variation de la température aux différents points de la base, aux différents moments des opérations ; cette cause d'erreur, sur des longueurs de plusieurs kilomètres, comme sont celles que l'on a à considérer ici, prend très vite une importance notable. Il ne faut pas croire d'ailleurs qu'il suffise d'observer la température de l'atmosphère d'une façon telle quelle au moment où se fait la mesure et de la considérer comme étant celle de la règle, rien n'est variable et inconstant comme la température, même pour des objets placés au voisinage les uns des autres ; les moindres courants d'air, les diverses expositions aux rayonnements multiples provenant de partout, font varier les conditions thermométriques avec une facilité et une irrégularité désespérantes. Aussi tout l'effort des géodésiens se porte

sur les méthodes à employer pour faire les corrections de température.

Deux systèmes ont été principalement utilisés pour parer à ces difficultés suivant que l'on emploie des règles monométalliques ou bimétalliques. Comme exemple du premier cas, nous pouvons citer la récente mesure faite aux États-Unis. On a entrepris, dans ce pays, la mesure d'un arc colossal sur le méridien situé à 98° de longitude ouest de Greenwich, évitant, comme on peut le voir à la première inspection d'une carte, à l'ouest les montagnes Rocheuses et à l'est la mer d'Hudson et le golfe du Mexique ; cet arc, qui passe presque exactement par Mexico, sera en effet continué à travers le Mexique par les soins du gouvernement de ce pays. Or, pour la mesure des bases, les géodésiens américains employaient divers systèmes, mais qui tous étaient contrôlés par la comparaison à une base courte mesurée au moyen d'un étalon monométallique, en fer, que l'on entretenait à température invariable en le plaçant dans la glace fondante. Ces règles monométalliques sont, en général, peu maniables, on doit en effet leur donner des dimensions assez considérables, 4 mètres ordinairement, afin d'abréger le travail, et d'autre part elles doivent être assez massives pour ne pas être exposées à des flexions et à des déformations qui les altéreraient.

Les appareils bimétalliques ont été imaginés par Borda et Lavoisier à l'occasion de la mesure de l'arc du méridien qui fut exécutée par Delambre et Méchain pour l'établissement du système métrique. En principe, ils sont constitués par deux règles juxtaposées faites de deux métaux différents, fixées l'une à l'autre, à l'une de leurs extrémités, et sur lesquelles on marque une division commune à une température identique, par exemple à 0° ; lorsque la température change, les deux métaux ne se dilatant point également, il s'établit entre les règles une différence de longueur manifestée par le désaccord entre les graduations, et caractéristique pour chaque température, il suffit donc de lire cette différence pour connaître, par le fait même, la température actuelle des règles et, par conséquent, pour pouvoir calculer leur vraie longueur. Opération très simple en théorie, mais délicate en pratique. De plus, ces appareils sont encombrants, coûteux, ils peuvent

à la vérité donner de bons résultats, mais au prix de précautions et de soins considérables.

Ces appareils, toujours un peu monumentaux, tendent actuellement a être remplacés par un système beaucoup plus simple. Il y a quelques années, M. Jâderin, professeur à l'École polytechnique de Stockholm, imagina de mesurer les bases sur le terrain au moyen de fils tendus. Ces fils portent à chacune de leurs extrémités une petite réglette graduée que l'on amène en face d'un repère fixé sur un trépied ; la lecture une fois faite, on transporte le premier trépied plus loin sur la direction de la base, on tend de nouveau le fil et ainsi de suite. Le fil employé a généralement 24 mètres de longueur, ce qui diminue considérablement le nombre des portées nécessaires pour couvrir une base.

Au premier abord on peut se demander quelle exactitude il est possible d'obtenir ainsi ; la tension du fil ne va-t-elle pas être bien incertaine, et sa courbe en forme de *chaînette*, c'est son nom classique, ne devra-t-elle pas fatalement introduire des erreurs dans l'évaluation des longueurs ? Cette dernière difficulté n'en est pas une, à condition que l'on ait soin de tendre toujours les fils de la même manière, ce que l'on obtient soit au moyen de dynamomètres qui permettent de mesurer l'effort, soit, comme l'a proposé M. Guillaume, et ce qui présente beaucoup d'avantages, au moyen de poids, de 10 kilogrammes par exemple, appliqués aux extrémités du fil. Il est alors facile de trouver la forme du fil ainsi tendu et d'en déduire la distance rectiligne véritable, comprise entre ses deux extrémités. Mais la correction de température existe toujours et pour la faire avec plus de sûreté, M. Jâderin employait primitivement deux fils argentés, l'un en acier, l'autre en laiton, c'était encore un appareil bimétallique, et des longueurs différentes de ces deux fils, on déduisait la température et la correction à faire.

Telles étaient, sommairement résumées, les principales méthodes employées pour les mesures de bases géodésiques avant la découverte des propriétés des aciers au nickel. Cette découverte apporte dans ces opérations des simplifications considérables. Tout d'abord, les étalons monométalliques en fer ou en acier pourront être remplacés par des règles en

métal invar dont les très faibles variations supprimeront en pratique presque complètement la source même des erreurs. Quatre règles de ce genre ont déjà été exécutées par les soins du Bureau international de Breteuil : la première, destinée à la mesure nouvelle de l'arc de méridien de l'équateur, les autres pour le Mexique, la Russie et le Japon. Cette dernière toutefois n'est pas en métal invar, mais en alliage à 43 p. 100 de nickel, alliage qui jouit de certaines propriétés sur lesquelles nous ne pouvons insister ici. Mais le principal perfectionnement provient de l'emploi de fils en métal invar dans la méthode de Jâderin, qui se trouve ainsi transformée de méthode bimétallique en méthode monométallique, avec suppression pratique de toute correction de température. Les réglettes terminales doivent être fabriquées elles-mêmes en métal invar, sans cela elles seraient capables de détruire par leur seule variation tout le bénéfice provenant de l'absence de dilatation du fil. Il en résulte une accélération notable dans les travaux : un personnel exercé, composé d'une dizaine d'opérateurs, peut mesurer 500 mètres à l'heure par ce système.

Ces fils viennent d'être employés avec succès dans deux grandes opérations géodésiques entreprises récemment.

Nous avons rappelé plus haut les travaux accomplis au milieu du dix-huitième siècle pour la mesure de degrés du méridien dans les régions polaires et équatoriales. Il s'agissait alors de décider si la terre était aplatie aux pôles ou au contraire allongée et présentant la forme d'un œuf. Il y avait un moyen de trancher le débat : dans la première hypothèse, en effet, les degrés du méridien doivent être plus longs quand on se rapproche du pôle, dans la seconde, au contraire, ce sont les degrés situés vers l'équateur qui l'emportent. Il n'y avait qu'à voir ce qu'il en était, et, à cet effet, les deux missions de Maupertuis, d'une part, et de Bouguer, Godin et La Condamine, de l'autre, furent envoyées, la première en Laponie et la seconde à Quito. Les mesures, effectuées avec tout le soin et la perfection possibles à cette époque, tranchèrent le débat en faveur de l'aplatissement. Mais quelle était la valeur précise de cet aplatissement ? C'était une autre question, qui restait ouverte, car les méthodes sont toujours

susceptibles de se perfectionner, et dans les dernières années du siècle qui vient de finir, on résolut de reprendre ces mesures avec les derniers raffinements de la précision moderne.

La mesure de Maupertuis avait d'ailleurs été reconnue peu précise, aussi une commission russo-suédoise entreprit de la recommencer en mesurant un arc de plus de 4 degrés traversant le Spitzberg du nord au sud, tandis que Maupertuis n'avait mesuré qu'un arc de 57 minutes. Une première reconnaissance fut effectuée en 1898, les travaux commencèrent en 1899 et ne furent terminés qu'en 1902[1].

En même temps, une expédition française retournait à l'équateur pour reprendre les mesures de Bouguer et de ses compagnons. C'est en 1901 que ses travaux commencèrent et l'on compte qu'ils se termineront l'année prochaine, 1905. Cette mission est confiée au Service géographique de l'armée sous la haute direction scientifique de l'Académie des sciences.

Dirigée par le commandant Bourgeois, elle comprend cinq officiers géodésiens et quinze sous-officiers et hommes de troupes. L'arc mesuré au dix-huitième siècle n'avait que 3 degrés, tandis que le nouvel arc en aura 6. Ces travaux, au pôle comme à l'équateur, sont toujours extrêmement pénibles et longs. Les astronomes français avaient mis, il y a cent cinquante ans, huit années à mesurer l'arc équatorial de 3 degrés, les progrès modernes ont sans doute accéléré la marche des travaux, mais il n'aura pas fallu moins de quatre ans encore pour mesurer un arc de 6 degrés.

Or, dans l'une et l'autre de ces opérations, on a employé les fils en acier au nickel et avec succès. C'est ainsi que M. Jâderin, qui faisait partie de l'expédition suédoise au Spitzberg, écrivait à M. Guillaume que les mesures des bases avaient bien réussi et que dans les calculs cependant on avait considéré la dilatation des fils d'acier au nickel comme nulle. C'est ce que nous disions, ces fils suppriment la source même des erreurs. Et d'ailleurs, au Spitzberg, tous les jours, on s'était

1. On peut en lire un récit intéressant dans la *Revue générale des sciences*, 15 et 30 décembre 1902.

astreint à vérifier leur longueur au moyen d'une courte base mesurée elle-même avec une règle de 4 mètres et jamais on n'avait trouvé d'écarts dépassant les centièmes de millimètre. M. Backlund, de la mission russe, déclarait de son côté, dans son rapport, que les fils d'acier au nickel n'avaient laissé voir aucune dilatation appréciable dans les limites de température rencontrées pendant les mesures.

A l'équateur, c'est en 1901 que la base fut mesurée à Riobamba, elle fut trouvée, au moyen de l'appareil bimétallique, égale à :

9 380 mètres, 758 868 microns.

Or, on fit ensuite la mesure de la même base au moyen de fils tendus, d'abord avec un fil en laiton, puis, une seconde fois, avec un fil en acier au nickel. Le fil en laiton donna :

9 380 mètres, 741 420 microns,

avec une différence de 17 mm. 4 sur la première mesure, ce qui correspond à une erreur de 1/500 000 sur l'ensemble. Le fil en acier donna de son côté :

9 380 mètres, 755 320 microns,

avec une différence de 3 mm. 5 seulement, ce qui donne une erreur de 1/3 200 000. On voit que la précision fournie par cet acier est environ six fois plus grande que celle donnée par le laiton.

Pourra-t-on arriver à ne plus employer que les fils en acier au nickel pour les mesures géodésiques? Ceci est une autre question, car on peut désirer actuellement des expériences plus longues que celles que l'on possède pour savoir si, à la longue, cet acier ne subit pas quelques déformations, mais il est certain que, en toute hypothèse, une simplification énorme se trouve introduite par son emploi dans un grand nombre de cas.

VI

Une autre catégorie d'applications où les aciers au nickel rendront des services signalés est l'horlogerie et la chronométrie.

La principale cause de variation des horloges tient aux changements de longueur de la tige du pendule, et l'on a inventé divers systèmes pour se mettre encore ici à l'abri de ces perturbations. Les pendules à gril, les pendules compensés au mercure sont bien connus. Or, il est possible de remplacer avantageusement ces systèmes par l'emploi de l'acier au nickel qui, par suite de sa dilatation presque nulle, se prête infiniment mieux à une compensation parfaite. Nous n'insisterons pas ici sur les diverses combinaisons proposées pour cet effet. Disons seulement que pour des horloges de haute précision on peut atteindre une compensation parfaite avec une approximation de 0 seconde 004 par jour, tandis que pour des horloges moins perfectionnées on aura une approximation de 0 seconde 02 par jour. Un cas intéressant particulièrement est celui des grandes horloges publiques, des mairies, des gares, etc. Là, les variations de température sont considérables à cause du manque de protection contre les influences du dehors; or, avec des tiges en acier invar de la qualité la plus ordinaire, on peut garantir une régularité de marche de deux à trois secondes par semaine à toutes les températures. Le travail de cet alliage présente bien certaines difficultés qui rendent le prix de ces tiges assez élevé, mais il semble que les principales difficultés de ce chef disparaissent et que l'on pourra désormais utiliser, pour toutes les qualités de pendules et d'horloges, les remarquables propriétés des aciers au nickel.

A côté des horloges, dans lesquelles le mouvement est entretenu par le va-et-vient d'un pendule, se trouvent les montres et les chronomètres dont le mouvement est dû aux contractions élastiques d'un ressort ou spiral. Ici encore nous allons trouver de notables perfectionnements introduits par l'emploi de l'acier au nickel. La variation bien connue des montres avec la température provient, pour la plus grande partie, des changements qu'éprouve l'élasticité du spiral. Pour compenser cette variation, on a cherché à l'équilibrer par la variation en sens inverse d'un organe qu'on lui annexe et qu'on fixe à son extrémité, le balancier, petit bras diamétral qui porte a ses deux bouts des lames circulaires constituées par deux couches très minces de métaux diffé-

rents, acier et laiton par exemple, le métal le plus dilatable étant mis à l'extérieur, de sorte que l'élévation de température fasse recourber la lame vers l'intérieur.

L'élasticité de l'acier ordinaire diminue au fur et à mesure que la température s'élève, or, le 14 mai 1897, M. le professeur Thury annonça, dans une conférence faite à la classe d'horlogerie de la Société des arts de Genève, le fait singulier qu'un acier au nickel à 36 p. 100 de nickel éprouve, au contraire, une augmentation d'élasticité quand il s'échauffe. La veille de ce même jour, M. P. Perret, alors régleur à La Chaux-de-Fonds, avait communiqué le même fait personnellement à M. Guillaume pour un acier à 35 p. 100 de nickel. La conséquence capitale qui résultait de là, c'est qu'il devait être possible de trouver des aciers de composition telle que leur élasticité fût invariable aux températures ordinaires : avec de tels aciers le problème de la compensation disparaîtrait, la source des erreurs étant radicalement supprimée. Toutefois, diverses propriétés secondaires ne permettent pas d'appliquer ces spiraux en acier au nickel aux chronomètres et ce sont les montres ordinaires plutôt qui en bénéficieront. Presque sans augmentation de prix, une montre qui, entre les températures de 0 et 30°, varie de cinq à six minutes en vingt-quatre heures, pourra être amenée à ne plus varier que d'une demi-minute dans le même intervalle.

Les principaux perfectionnements concernant la chronométrie de précision seront obtenus par l'emploi de l'acier au nickel pour la construction du balancier. A la suite des premières publications de M. Guillaume sur ce sujet, deux des premiers horlogers de Neuchâtel, M. Nardin, au Locle, et M. P. Ditisheim, à La Chaux-de-Fonds, résolurent de tenter d'appliquer le nouvel alliage à la construction des chronomètres de marine et des montres de poche en remplaçant l'acier ordinaire par l'acier au nickel. Des pièces construites ainsi furent exposées et fort remarquées à l'Exposition de 1900. Dernièrement, au concours institué par le Service hydrographique de la marine française, la première place a été attribuée à un chronomètre muni du nouveau balancier, de M. Leroy, à Paris, et enfin un chronomètre de M. Ditisheim a obtenu, en mai 1903, dans les essais qu'on lui a fait subir à

l'observatoire de Kew, la cote 94,7, alors que la plus haute note obtenue jusque-là par un chronomètre avait été 92,7.

D'autres applications fort intéressantes à divers points de vue peuvent encore être signalées ici brièvement. Tout d'abord la construction de bien des appareils de précision, niveaux, appareils pour la mesure des angles, etc., pourra beaucoup gagner à l'introduction de ces aciers pour la confection de certaines pièces qu'il fallait toujours corriger à cause des variations de température. Un des obstacles pratiques que l'on rencontre cependant dans certains cas est la difficulté que l'on éprouve quand on veut obtenir des pièces *coulées* en métal invar. La surface de ce métal, quand on le coule, se recouvre, en effet, de fissures qui exigent, pour enlever cette croûte, un travail considérable au tour, suivi du travail à la forge qui donne à la pièce la forme désirée. On a cherché à améliorer cette situation en incorporant à l'alliage de petites quantités de manganèse qui rend la coulée plus régulière, mais cette addition diminue l'invariabilité de l'acier avec la température et par suite lui enlève en partie ce qui fait sa supériorité.

Une application fort utile est celle qui concerne les transmissions à grande distance, telles que celles qui commandent des signaux avancés manœuvrés d'un poste central, d'une gare par exemple. Ces transmissions se font parfois à 1 ou 2 kilomètres de distance et sont destinées à ouvrir ou à fermer un signal. Or, si la liaison est obtenue au moyen de fils de fer ou d'acier, les variations de longueur de ces fils atteignent facilement plusieurs décimètres dans le cours d'une journée et vont presque à 1 mètre entre les extrêmes de la température annuelle. Il en résulte fatalement un fonctionnement défectueux, une impossibilité de faire manœuvrer les appareils, par exemple, si le fil est trop détendu : inutile de faire remarquer les dangers d'une semblable situation. On a bien imaginé des systèmes à compensateurs, mais ne serait-il pas bien plus simple de couper le mal par la racine en employant des fils qui ne se dilatent ni ne se contractent plus?

Les ressources fournies par ces précieux aciers sont en quelque sorte indéfinies. Nous avons fait remarquer que les

aciers au nickel, suivant leur composition et suivant la température, avaient des coefficients de dilatation parfois presque nuls, parfois très élevés. Or, il peut se faire, dans certains cas, qu'il soit utile d'avoir à sa disposition, non pas un métal sans dilatation, mais un métal présentant une dilatation de grandeur donnée, et ici les aciers au nickel déploient, sur un autre champ, la richesse de leurs propriétés.

Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'encastrer un objet, une lentille pour un appareil d'optique, on a beaucoup de précautions à prendre pour empêcher la monture métallique d'exercer sur le verre des pressions nuisibles, capables de causer des altérations dans les images. Si l'objectif d'une lunette est ajusté aux températures moyennes, la monture le déformera aux températures basses, et, au contraire, lui laissera trop de liberté aux températures élevées, le métal se dilatant toujours beaucoup plus largement que le verre. Or, il est facile de trouver un acier au nickel de composition telle que son coefficient de dilatation soit, dans toute l'échelle de température que l'objectif sera pratiquement exposé à parcourir, le même que celui du verre. C'est en général entre 42 et 48 p. 100 de nickel qu'il faudra choisir.

Même observation pour les pièces métalliques qui doivent être soudées dans le verre ou le cristal. Il faut là que la dilatation soit, aussi parfaitement que possible, la même de part et d'autre pour éviter les ruptures. Et il faut citer ici en premier lieu la fabrication des lampes électriques à incandescence. Pour faire pénétrer le courant dans ces lampes on s'est servi longtemps du platine, métal inaltérable et très peu dilatable ; mais les applications multiples de ce métal rare et précieux rendaient fort regrettable la perte qui en résultait. Si autrefois, lorsque la quantité de platine employée pour chaque lampe était notable, il y avait intérêt à récupérer ces petites quantités des vieilles lampes usées, actuellement on a tellement réduit le fil de platine employé dans ces lampes qu'il devient presque illusoire de vouloir le rechercher, c'est en effet à 3 ou 4 milligrammes que se réduit la parcelle de platine incorporée aux lampes du type courant. Néanmoins, si faible que soit cette quantité, M. Guillaume estime à près de 1 tonne de platine par année la perte qui en résulte,

c'est-à-dire à la sixième partie de la production annuelle du platine dans les mines actuellement en exploitation. Or, en employant les aciers au nickel dont la dilatation est la même que celle du verre, il sera possible désormais d'économiser ce platine et de le conserver pour des usages plus sérieux.

Telles sont quelques-unes des propriétés et des applications de ces très remarquables alliages, qui prendront peut-être sans tarder une place de plus en plus grande dans l'industrie et dans la vie pratique. Et il sera une fois de plus encore démontré que les recherches scientifiques désintéressées sont souvent celles qui, un beau jour, rendent le plus de services, même au point de vue le plus strictement utilitaire et pratique.

Joseph de JOANNIS.

LES ORIGINES
DE LA
FÊTE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION EN OCCIDENT
(X^e, XIe ET XIIe SIÈCLES)

On a fait connaître ici [1] le rôle de Louis XIV dans l'établissement de la fête de la Conception de la sainte Vierge. Le mérite du roi était de mettre son influence au service d'une croyance qui, depuis quatre cents ans, était devenue tradition nationale.

Ce sont les origines mêmes de la fête en Occident, que j'invite le lecteur à venir explorer. Exploration un peu austère peut-être; du moins nous y avons été précédés par d'autres. Leurs travaux éclaireront notre route. J'ai essayé de rassembler des renseignements bien authentiques, de les comparer, de les compléter, quand je l'ai pu, et de tracer de la sorte un itinéraire de ce pays un peu perdu [2].

On s'égarerait à chercher trop haut dans le passé un culte

1. *Études*, 20 mars 1904, p. 801.

2. On trouvera dans le cours de cet article l'indication des sources originales.

Je ne signale ici que les ouvrages les plus importants :

Mgr Malou, *l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi* (Bruxelles, 1857, 2 volumes in-8), travail très précieux encore.

Dubosc de Pesquidoux, *l'Immaculée Conception* (Paris, Lecoffre, 1898), ne paraît pas avoir absolument remplacé le travail de Mgr Malou. Il n'est que juste d'ailleurs de constater que l'auteur n'a eu en vue que « la masse du peuple chrétien » (p. 13).

Le Bachelet, *l'Immaculée Conception* (collection *Science et Religion*, 2 fascicules), donne un résumé très exact de la question (fasc. II, p. 18 *sqq.*).

Pour ce qui touche aux premières origines, je dois beaucoup au très remarquable article de M. E. Bishop dans la *Downside Review* (revue de l'abbaye bénédictine de Saint-Grégoire Downside, Bath.), April 1886.

Passaglia, *De Immaculato Deiparæ Semper Virginis Conceptu*, 3e partie, n. 1607 *sqq.* Très précieux recueil, mais dont il faut, je crois, vérifier assez souvent les assertions.

spécial rendu, en Occident, à la Conception de la sainte Vierge. Quelques traces, que peut-être un jour on pourra rendre plus nettes, en Italie, en Espagne, en Navarre; et c'est tout [1].

Un article récemment paru en Angleterre [2] nous ouvre quelques perspectives peu connues jusqu'ici. Nous y lisons qu'un martyrologe irlandais remontant à l'an 900 mentionne au 3 mai « la Conception de la vierge Marie [3] ». Vers 950, toujours en Irlande, le ménologe versifié, dit *Calendrier d'Oengus*, signale au même jour « la grande fête de la Bienheureuse Vierge Marie [4] ». Quelle était donc cette « grande fête » ? L'un des manuscrits du *Calendrier d'Oengus* va nous répondre. Une glose marginale d'époque postérieure dit que ce pourrait bien être la fête de la Conception. Date bien mal choisie, ajoute l'auteur de la glose : n'est-il pas raconté que cette conception eut lieu en février ou mars, puisque Marie ne passa que sept mois dans le sein maternel [5] ?

Date bien étrange, dirons-nous aussi. Le P. Thurston essaye d'en rendre compte par d'ingénieuses hypothèses. Il admet des influences orientales, égyptiennes surtout. On célébrait dans l'Église copte la Nativité de Marie le 1er mai [6] et, peut-être, quelques jours après, la commémoraison d'Anne et de Joachim [7]. La fête du 3 mai nous rappellerait donc la faveur divine qui fit cesser l'opprobre de sainte Anne [8]. Des calen-

1. Un calendrier sur marbre trouvé à Naples et antérieur au dixième siècle, puis une charte qu'on dit être de l'an 1047. (Malou, *op. cit.*, t. I, p. 110.)

Sur les traces d'une fête de la Conception en Italie cf. Malou, *op. cit.*, t. I, p. 109 *sqq.* — Quant à l'Espagne, elle a reçu cette dévotion de la France. Voir *Missale mixtum, dictum Mozarabes*, ab Alex. Lesleo, 1735, p. 609.

Le cardinal Maï a édité un calendrier du onzième siècle, où la fête de la Conception se trouve mentionnée : *Patrum Nova Bibliotheca*, t. VI, 2e partie, p. 29, 31, 48.

2. P. Herbert Thurston, *The Irish origins of our Lady's Conception feast.* (*Month*, May 1904, p. 449, et *Revue du Clergé français*, 1er juillet 1904.)

3. Le Martyrologe de Tallaght : cf. *Acta S. S., 3 mai inter prætermissos*, éd. Anvers, 1680, p. 361. (*Month, loco cit.*, p. 456.)

4. *Transactions of the Royal Irish Academy. Irish manuscript Series*, vol. I. (*Calendrier d'Oengus*, par Dr Whitley Stokes, p. 78.)

5. Stokes, *loco cit.*, p. 84.

6. Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. IV, p. 94.

7. *Month, loco cit.*, p. 460.

8. Même note dans l'Église slave. La Conception de Marie y est surtout

driers coptes introduits en Irlande, on aurait retenu pour le 3, la conception, ou, comme dit le martyrologe d'Oengus, le commencement, l'*Inceptio* de Marie.

Mais — et le P. Thurston le reconnaît — ce n'est là qu'une hypothèse. Rentrons dans le domaine des faits, c'est qu'aussi bien le dixième, le onzième siècles nous fournissent en Angleterre un terrain bien plus riche.

Sans doute, le sol est parfois encombré de légendes, mais, à tout prendre, bon et fertile.

Et d'abord, Marie voulut-elle, par voie céleste et directe, instituer elle-même la fête de sa Conception dans le royaume anglais qui devait être son « douaire » ? Voici ce qui courait au moyen âge. Aux jours de Guillaume le Conquérant, il arriva qu'un abbé du monastère de Ramsay[1], Helsin, revenait de Danemark en Angleterre. La mer était mauvaise et l'équipage en danger. Helsin se prit alors à invoquer Marie « refuge des pécheurs, espérance des désespérés ». Parut un personnage en habits pontificaux : « Helsin, dit-il, si tu veux revoir ta patrie, promets-moi de célébrer, de faire célébrer le jour de la conception et de la création de la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ[2]. » L'abbé promit ; il débarqua en Angleterre et accomplit son vœu. L'histoire a fait fortune. On la retrouve dans les livres liturgiques danois et français[3];

la fête de sainte Anne et de son époux. Voir *Acta S. S.*, *mai I*, éd. Anvers, 1680, planche p. 63.

Détail à noter : Bossuet, si ardent partisan du privilège, met en première ligne — comme objet de la fête du 8 décembre — le caractère miraculeux de la conception de sainte Anne. Voici comment parle le catéchisme de Meaux :

« Quelle fête avons-nous aujourd'hui? — La conception miraculeuse de la sainte Vierge. » « Pourquoi l'appelez-vous miraculeuse ? — Parce que Dieu la donna par miracle à son père saint Joachim et à sainte Anne sa mère qui était stérile. » « D'où a-t-on appris ce miracle ? — D'une pieuse tradition venue d'Orient, et répandue dans toutes les Églises. » « Que tiennent communément les théologiens de la conception de la sainte Vierge?... » — Suit alors la doctrine proprement dite. (Bossuet, *OEuvres*, éd. Guérin, t. XI, p. 516.)

1. Au comté de Huntingdon. Fondé par S. Oswald de Worcester vers 972. (Migne, *Dictionnaire des abbayes*, col. 661.)

2. Migne, *P. L.*, t. CLIX, col. 319-323.

3. Langebek, *Scriptores rerum Danicarum*, t. III, p. 253. — On interpola des manuscrits pour y introduire la légende. Voir l'exemple cité par M. Bishop, *Downside Review*, p. 118 ; les différents livres liturgiques signalés par

Robert Wace la mit en vers. Le *Martirloge in Englische* nous la présente encore en 1526. Un certain W. Forrest, peut-être confesseur de la foi sous Élisabeth, en a laissé une version métrique [1].

Rien n'est de soi invraisemblable dans le récit. Le cadre même paraît historique à quelques-uns [2]. En tout cas, si l'apparition eut lieu, le rôle d'Helsin se borna à une restauration de la fête. Les Anglais n'avaient pas attendu la conquête normande pour célébrer la Conception de Marie. (Ici, nous rentrons dans le domaine du certain.) Tout au contraire, l'invasion de Guillaume arrêta une dévotion déjà vivante. Dès avant le milieu du onzième siècle, plus de cent ans avant la bataille de Hastings (1066), nous trouvons des traces qui vont s'affermissant d'un culte rendu à la Conception de Marie.

Le premier groupe de documents nous est fourni par trois manuscrits conservés dans le fonds cotonnien au British Museum [3]. Ces trois documents, dont l'un, le plus ancien, remonterait au temps du roi Alfred (871-901), contiennent des calendriers qui font mention de notre fête, non plus au 3, mais au 2 mai [4]. Ici, la provenance paraît irlandaise. Tout l'indique : la date de la fête, et aussi la forme des noms propres [5].

Avec le second groupe de documents nous arrivons au onzième siècle. Ces pièces nous apprennent que vers 1025, les monastères du diocèse de Winchester célébraient la Conception [6].

M. Vacandard, *Revue des questions historiques*, janvier 1897, et Dreves, *Liturgische Prosen des Mittelalters*, 3e série, n. 79.

1. Voir : *The English feast of our Lady's Conception*, par le P. H. Thurston, dans le *Month*, December 1891, p. 459.

2. S. Henry Ellis dans *A general introduction to Domesday book*, 1833, t. II, p. 98-105 ; Freeman, *The Norman conquest*, t. IV, p. 135-138, et Appendice P. — Contre ces opinions, voir Vacandard, *loco cit.*, p. 171, n. 2.

3. Cotton, Galba A. XVIII, Julius A. VI, Tiberius B. V.

4. Concipitur Virgo Maria cognomine senis. Le manuscrit Julius A. VI a la variante « commine ». Le Galba A. XVIII aurait, dit-on, appartenu au roi Athelstan (926-940). *Month*, *loco cit.*, p. 451-452.

5. *Month*, *loco cit.*, p. 453 *sqq.*

6. Deux calendriers édités par Hampson (*Kalendarium medii ævi*, t. I,

Des pontificaux d'Exeter écrits certainement avant la conquête normande contiennent une formule de bénédiction spéciale *in conceptione sancte Mariæ*. C'est une sorte de litanie fort solennelle, assez semblable de forme aux invocations chantées par l'évêque dans la liturgie de la confirmation [1] :

« Que la pieuse supplication de la bienheureuse Vierge Marie obtienne pour toujours la bénédiction de Dieu. Qu'elle vous assiste sans cesse de son bienveillant secours, Celle qui est toute bienveillance, Celle dont le Tout-Puissant a prophétisé la naissance par la voix de l'ange [2], Celle qui devait concevoir le Fils de Dieu. — *Amen.*

« Que le Dieu qui, avant la conception de Marie, l'a appelée par son nom et l'a couverte du Saint-Esprit, vous accorde de concevoir vous-mêmes la grâce en la confession de la sainte Trinité. Qu'il vous protège de tout mal et vous sanctifie par son action divine. — *Amen.*

« Que la sainte Mère de Dieu vous obtienne de Dieu augmentation de paix et de joie. Que ceux à qui l'enfantement de la Vierge a ouvert la voie du salut trouvent en Jésus-Christ la récompense éternelle, le ciel, la vie sans fin. — *Amen.*

« Qu'il vous exauce, Celui qui avec le Père et le Saint-Esprit vit glorieusement, Dieu, dans tous les siècles des siècles. — *Amen.*

« La bénédiction de Dieu : Père, Fils et Saint-Esprit, et la paix du Seigneur soient toujours avec vous. »

Un pontifical de Cantorbéry écrit entre 1023 et 1050 contient une formule analogue quant au fond [3].

Enfin le missel de l'évêque d'Exeter, Léofric, nous fait connaître la collecte de la fête :

« Dieu qui avez annoncé par votre ange la conception de la bienheureuse Marie la Vierge, accordez à votre famille ici

p. 433-446) et remontant entre 1030-1057, marquent pour les deux monastères de Old Minster et Newminster (Winchester), au 8 décembre, la « Conceptio Sancte Dei Genitricis Mariæ ». (*Downside Review*, p. 108.)

1. *Downside Review*, p. 109.

2. Trait fourni par le protevangelium Jacobi, éd. Tischendorf, cap. IV, p. 8.

3. Harl. ms. 2892. (*Downside Review*, p. 110.)

rassemblée que nous soyons fortifiés par le secours de Celle dont notre présence honore la conception [1]. »

Ces textes laissent à penser que la fête existait déjà depuis assez longtemps. Mais un changement est survenu dans sa date. Du 3 mai elle est passée au 8 décembre et c'est plus rationnel, vu la date déjà adoptée en Angleterre pour la nativité de Marie. Que des influences grecques aient contribué à l'extension de la fête, pourquoi non ? Le P. Thurston proposait il y a quelques années une hypothèse. Il partait de ce fait que les anciens livres liturgiques anglo-saxons — spécialement ceux de Winchester, lieu d'origine de la dévotion — contiennent un très grand nombre de prières écrites en grec. Serait-il impossible que l'influence orientale ait communiqué autre chose que des textes, et qu'avec les textes, ait pénétré en terre anglaise une fête célébrée depuis assez longtemps en Orient [2] ? L'hypothèse a grande vraisemblance ; quoi qu'il en soit, une très grave question se pose. La fête du 2, du 3 mai, du 8 décembre correspond-elle à ce que nous appelons l'*Immaculée Conception*, ou faut-il n'y voir que la commémoraison de l'heureux événement qui rendit mère Anne la stérile ?

Ici, je le sais, les plus compétents hésitent. Ils voudraient interroger les textes et leur demander s'ils ne recèlent pas quelque sens caché. Ces textes nous parlent de Marie annoncée, de Marie nommée avant sa naissance, de Marie sanctifiée avant que l'humaine fragilité l'ait mise au monde. Le pontifical d'Exeter est, lui aussi, bien obscur. J'avoue que devant les sens possibles, je préfère me réserver, pour le moment du moins.

Quel qu'ait été son objet, il ressort que notre fête est bien antérieure à la conquête normande, qu'elle était à ce moment bien anglaise, bien anglo-saxonne.

Bien anglo-saxonne. C'est sans doute à ce fait qu'il faut attribuer l'espèce de discrédit où elle tombe aux premiers temps de l'occupation normande. Cette solennité figurait parmi les usages chers aux vaincus. Elle fut atteinte sans

1. Missel de Léofric, éd. Warren, p. 268. (*Month, loco cit.*, p. 463.)
2. *Month, loco cit.*, p. 465.

doute par un acte du vainqueur[1]. Aussi constate-t-on à Cantorbéry, à Winchester même, une éclipse, heureusement de courte durée. Le moment viendrait bientôt où, jusqu'à la Réforme, l'Angleterre aurait une place spéciale parmi les nations dévotes au privilège de Marie.

Mais qui donc fut l'apôtre de cette renaissance ? Faut-il en faire honneur à saint Anselme, archevêque de Cantorbéry? Oui, répond toute une littérature apocryphe[2]. Oui, répond aussi le R. P. Ragey et quelques autres avec lui[3]. Le savant auteur de la *Vie de saint Anselme* a pour lui un texte du concile célébré à Londres en 1328 (plus de deux cents ans après la mort de saint Anselme), par Simon Mepham, archevêque de Cantorbéry. Le synode étend à toute la province de Cantorbéry la célébration de la fête, et cela, dit Mepham, « selon l'exemple de notre prédécesseur, le vénérable Anselme, qui a jugé bon d'ajouter à la suite des solennités plus anciennes de la Bienheureuse Vierge Marie celle de sa Conception[4] ».

Devant un texte aussi formel, que répondre?

Signalons une première erreur. Les Pères de Londres se trompent en attribuant à saint Anselme la *fondation* de la fête. Nous avons vu que la primatiale la célébrait avant 1050 et saint Anselme ne monta sur le siège de saint Augustin qu'en 1098. Le grand docteur serait tout au plus le restaurateur du culte. Mais, ramené à ces limites, le dire du concile reste-t-il vrai? Voici de quoi répondre. En 1128, une polémique s'engagea au sujet de la fête. Osbert, prieur de Westminster, écrivait à un autre Anselme, abbé de Saint-Edmund et neveu du primat; il le suppliait de défendre avec lui cette dévotion. C'était bien le cas, je pense, de rappeler à Anselme le Jeune, la tradition liturgique relevée par son oncle. C'était bien le cas de lui dire en quelque sorte : «Noblesse oblige.» Or voici ce qu'écrit Osbert : « C'est grâce à vous, c'est par vos soins que la fête de la Conception s'établit en maint endroit. Voyez Gilbert, évêque de Londres et

1. *Downside Review*, p. 116.
2. Voir les *Censuræ* de Gerberon. (Migne, *P. L.*, t. CLVIII, col. 39 *sqq.*)
3. Ragey, *Saint Anselme*, t. II, p. 247.
4. Mansi, t. XXV, col. 829.

Hugues, abbé de Reading ; ils sont fort au courant de toute cette affaire, faites-en nos auxiliaires[1]. » Et c'est tout. De saint Anselme, pas un mot. Aussi bien, Eadmer, le consciencieux biographe du saint, n'eût pas manqué de nous conter cette renaissance. Or, il n'en dit pas un mot. N'est-ce donc pas le lieu d'employer — et très légitimement — l'argument négatif ? N'a-t-on pas le droit de conclure presque certainement contre le concile de Londres : Non, saint Anselme de Cantorbéry n'a pas relevé le culte de l'Immaculée Conception ?

A-t-il composé le traité *De Conceptione beatæ Mariæ Virginis*[2], où le privilège de la Mère de Dieu est affirmé avec une netteté que dépasse à peine la bulle *Ineffabilis* ? Le R. P. Ragey n'y voit aucun obstacle[3]. Mais les partisans de cette idée sont rares. Pourquoi nombre de manuscrits désignent-ils l'auteur du traité sous le simple nom d'Anselme ? Pourquoi omettre cette qualification de saint, glorieux, bienheureux[4] ? Et puis, à lire le document, on n'est pas longtemps sans voir que les doctrines énoncées sont fort peu d'accord avec les enseignements du primat de Cantorbéry.

Dans le dialogue *Cur Deus homo*[5], l'interlocuteur d'Anselme, son cher Boson, émet cette proposition : « La conception du Christ a été toute pure. Et pourtant la Vierge qui lui donna le jour fut, elle, conçue dans l'iniquité ; c'est dans le péché que l'a conçue sa mère. Marie est née dans le péché originel, car elle aussi a péché en Adam, en Adam en qui tous ont péché[6]. » Et saint Anselme laisse dire. Sans relever la parole de Boson, il continue ses raisonnements. Lui-même affirme que la Vierge dut être purifiée avant l'Incarnation[7].

D'autre part, quelques lignes plus haut, le saint docteur avait énoncé ce principe : « Il convenait qu'après Dieu, elle

1. P. de Buck, *Osbert de Clare et l'abbé Anselme*. (*Études*, 1860, t. II, p. 80 ; *Downside Review*, p. 118.)
2. Migne, *P. L.*, t. CLIX, col. 301-324.
3. Ragey, *op. cit.*, t. II, page 245
4. De Buck, *Études*, *loco cit.*, p. 86.
5. Migne, *P. L.*, t. CLVIII, col. 21. — Le traité se trouve t. CLVIII, col. 360 *sqq.*
6. Cur Deus Homo. II, XVI. (Migne, *P. L.*, t. CLVIII, col. 416.)
7. *De Conceptu Virginali*, cap. XVIII. (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 451.)

brillât d'une pureté sans pareille, la Vierge à qui Dieu le Père confia son Fils unique, son Fils semblable à lui-même et né de son cœur[1].» Qu'on presse un peu ces paroles, et la doctrine de Marie immaculée n'en sort-elle pas ? Oui, si on isole la citation. Mais rapprochée de son contexte elle peut fort bien s'entendre d'une simple purification.

Sur la question, le sentiment du saint reste donc flottant, trop flottant pour qu'on puisse croire à sa participation dans la célébration de notre fête[2].

Mais, si ce n'est pas saint Anselme, qui donc eut l'honneur de rattacher l'épiscopat anglo-normand à la glorieuse tradition saxonne? On s'accorde à nommer Anselme de Saint-Edmund, neveu du primat de Cantorbéry, et Osbert de Clare.

Nous connaissons déjà quelque peu le premier; déjà nous avons pu voir que ses contemporains le tenaient pour le grand promoteur de la dévotion renaissante[3]. Saint Anselme était fort attaché à ce jeune homme, à cet autre lui-même, qu'il aimait comme sa propre chair[4]. Aussi, il est naturel de rencontrer Anselme le Jeune à Cantorbéry. Là, il n'est pas invraisemblable qu'en écoutant les moines de Christ-Church qui tous l'aimaient, nous dit-on, il ait appris que du temps de l'archevêque Stigand, vers 1051, la primatiale honorait spécialement la Conception de Marie. Saint Anselme mort (1109), Anselme le Jeune remplit un certain nombre de missions délicates, jusqu'au jour où Pascal II le fit abbé du monastère grec de Saint-Sabbas à Rome. Or, ces Grecs avaient depuis longtemps un culte particulier pour la Conception[5] de la Vierge, si bien que la dévotion qu'il n'avait pu ignorer à Cantorbéry, Anselme la retrouvait florissante à Rome. Il était

1. *De Conceptu Virginali*, cap. XVIII. (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 416.)

2. Je note pour mémoire les commentaires sur les *Epîtres* de saint Paul, attribués faussement à saint Anselme. (Migne, *P. L.*, t. CLVIII, col. 41.)

3. Anselme, fils de la sœur de l'archevêque de Cantorbéry, né en Italie, oblat avant sa venue en Angleterre ; plus tard évêque de Londres, mort le 11 janvier 1148. Voir de Buck, *Études, loco cit.*, p. 70, 557, et Wolf, *Abt Anselm* dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und dem cistercienser orden*, 1886, 6e année, t. I, p. 21, 40.

4. Epist., lib. III, t. LXXVII, col. 115. Voir, lettre 114, les conseils littéraires donnés par saint Anselme à son neveu.

5. De Buck, *Etudes, loco cit.*, p. 71.

donc doublement préparé à sa mission, quand en 1120 il repassa la Manche pour gouverner l'abbaye royale de Saint-Edmund[1]. Dès lors, une situation importante allait lui échoir; naturellement il commença par instituer la fête dans son monastère[2]. Bientôt il aurait un auxiliaire.

Il y avait alors au prieuré cluniste de Wenlock[3] un moine nommé Osbert de Clare[4]. C'était un lettré, précieux et ampoulé, mais très pieux et très dévot à la mémoire de saint Anselme de Cantorbéry. De bonne heure, il se rapprocha d'Anselme de Saint-Edmund, et les deux moines réunirent leurs efforts pour propager leur dévotion. Sur ces entrefaites, Osbert, devenu prieur de Westminster à Londres, vit s'étendre son influence. De cet apostolat, quatre documents nous restent seuls : deux lettres et un sermon d'Osbert de Clare, plus le traité *De Conceptione* dont nous avons déjà dit un mot, et que presque tous maintenant attribuent à Anselme d'Edmunsbury[5].

Mais une question pourrait surgir. La fête que préconisaient les deux moines correspond-elle vraiment à ce que nous appelons l'*Immaculée Conception*? N'ont-ils eu en vue que de célébrer une conception (immaculée ou non) qui, étant celle de la future Mère de Dieu, devait apporter au monde une joie singulière? Question d'autant plus rationnelle, que nous connaissons ce que n'honorait peut-être pas — explicitement du moins — l'Eglise pré-normande.

Osbert de Clare est très net dans sa réponse : « Le Très-Haut, dit-il, a sanctifié son tabernacle, au moment même où Marie était conçue et créée il la préserva de toute souillure. »

Et plus loin : « De même qu'Ève sortit toute pure du côté d'Adam, de même, il fut possible à Dieu de faire sortir toute

1. L'abbaye de Saint-Edmund d'Edmunsbury (comté de Suffolk), fondée vers 1020. (Migne, *Dictionnaire des abbayes*, col. 260.)

2. S. Edmunsbury Cartulary (s. XIV), Harl. Lib., ms. 1005, fol. 207-208.

3. Comté de Salep. Le prieuré fut construit sur les ruines d'une abbaye de femmes. (Migne, *Dictionnaire des abbayes*, col. 829.)

4. Sur Osbert de Clare, voir *Études, loco cit.*, p. 65, 545, et *Downside Review*, p. 112.

5. Sur les lettres d'Osbert, voir *Études, loco cit.*, p. 82 *sqq.*, *Downside Review*, p. 113-118 ; sur le sermon : *Downside Review*, p. 118. — L'opinion qui tendrait à attribuer le *De Conceptione* à Eadmer ne me paraît pas encore absolument prouvée.

pure de la race pécheresse d'Adam Celle qui devait mettre au monde le Sauveur [1]. »

Plus formelle encore est la réponse d'Anselme dans le *De Conceptione*. La conception de Marie mérite une fête. Pourquoi? C'est que s'il a plu au Seigneur de sanctifier Jérémie et Jean-Baptiste dès le sein de leur mère, croira-t-on qu'une purification ou plutôt une préservation antérieure à toute souillure, *in conceptionis exordio*, *a primordiis conceptionis* n'était pas due, chez Marie, à la majesté du Verbe qui devait faire de la Vierge son « lit de repos [2] » ? Sans doute, les lois de la génération ont suivi leur cours dans la conception de Marie et la concupiscence a pu se rencontrer chez Joachim et chez Anne, mais : *Si quid communis vitii exstitit illud propagantium, non propagatæ prolis fuit*; mais la concupiscence s'est arrêtée, a respecté la racine de Jessé destinée à produire le rameau et la fleur mystérieuse où devait reposer l'Esprit-Saint [3]. Miracle! Oui, mais Dieu manquait-il de raisons ou de puissance pour l'accomplir [4] ? Elle fut donc libre de tout péché, celle qui devait donner au monde le vainqueur du péché, et les « humbles » et les « simples » ont raison qui célèbrent cette conception sans tache [5].

Le traité s'achève en une longue prière, ou plutôt l'invocation qui s'était mêlée à toutes les considérations finit par devenir prédominante. Je cite quelques lignes : « O Notre-Dame, Notre-Dame, moi, homme chétif, mais grand pécheur, j'ai osé penser à vous dans mon cœur coupable, j'ai osé vous nommer de ma bouche impure; ma main souillée a bien osé écrire de vous. Pardonnez, je vous en prie, pardonnez-moi; ayez pitié de moi [6]. »

1. Malou, *op. cit.*, t. I, p. 170. Ms. Cotton. Vitellius A. XVII, fol. 25, v°. Cf. *Month*, *loco cit.*, p. 467-468.

2. Migne, *P. L.*, t. CLIX, col. 305 A. — Cet argument de convenance revient sans cesse, cf. col. 306, 308, 309.

3. « Videor mihi videre quia si quid originalis peccati in propagatione ejus et communis vitii exstitit, illud propagantium et non propagatæ prolis fuit. » (Migne, *P. L.*, t. CLIX, col. 305 B et 309 C.)

4. *Ibid.*, col. 305 D, col. 307 B.

5. *Ibid.*, col. 305 B.

6. *Ibid.*, col. 304 B.

Nous avons analysé le *De Conceptione* d'Anselme. Les lettres d'Osbert de Clare nous renseignent sur les progrès de la fête. Nous apprenons qu'en « beaucoup d'endroits » la Conception est solennisée. Mais, de quel degré était la fête? Quelques mots d'Osbert insinuent qu'elle était fort éclatante. Il parle d'une *Festivitas Celebris*[1]. Nous savons de plus qu'à Winchester, le missel (écrit vers 1120) contenait une Oraison, une Secrète et une Postcommunion spéciales[2]. Pour Worcester, Osbert dut se mettre en frais d'éloquence, et, à la demande du doyen, il envoya un sermon de sa façon[3].

Winchcombe se mit dans le courant dès 1126.

Geoffroy, abbé de Saint-Alban, l'établit dans son monastère, et huit églises la solennisaient avant 1150[4]. Le roi Henri Ier compte parmi ses défenseurs, et dès lors, elle n'eut plus d'attaques à subir en Angleterre[5]. En 1222, nous la trouvons rangée par le concile d'Oxford au nombre des fêtes de la Vierge[6].

Nous quittons maintenant la Grande-Bretagne, ou plutôt nous l'accompagnons dans son apostolat marial, car c'est d'outre-Manche que vint, pour notre pays, le culte de la Con-

1. De Buck, *Études, loco cit.*, et *Downside Review*, p. 114.

2. Vacandard, *loco cit.*, p. 178, n. 2. — Ces textes liturgiques sont muets sur le privilège.

3. *Downside Review*, p. 117.

4. *Edmunsbury*, avant 1127.

Westminster, avant 1127.

Saint-Alban : *Gestà. abbat*, éd. Riley, t. I, p. 93. Martène, *De Ant. Eccl. ritibus*, Anvers, 1738, t. IV, col. 536 c. — La fête y était très solennelle.

Reading, vers 1128.

Glocester (bien que le fait soit moins net), entre 1113-1131. « Illius Guill. Godeman tempore, cœpit primum celebrari apud nos in Anglia solemnitas conceptionis beatæ genitricis Mariæ. » (*Hist. Mon. S. Petri*, éd. Hart, t. I, p. 15.)

Winchester, vers 1120. (Vacandard, *loco cit.*, p. 178, n. 2.)

Worcester, peu après 1125.

Winchcombe, 1126. « Ipso anno primum cœpitce lebrari apud nos solemnitas conceptionis Sancte Mari. » (*Downside Review*, p. 117.) Le manuscrit cité porte en outre un calendrier (milieu du douzième siècle) qui mentionne la fête.

« Abbas Radingensis... hanc festivitatem prece etiam Henrici regis celebrat. » (De Buck, *Études, loco cit.*, p. 86, et *Downside Review*, p. 114.)

5. *Downside Review*, p. 115.

6. Mansi, t. XXII, col. 1153 B.

ception. Vers 1130, Hugues d'Amiens, cet abbé de Reading que nous avons vu collaborer à l'œuvre d'Anselme et d'Osbert, Hugues d'Amiens devenait archevêque de Rouen [1]. Avec lui, la dévotion à la Conception allait passer la Manche. C'est du moins une opinion fort probable. Quant à vouloir trouver la fête en Normandie avant cette époque, quant à la faire remonter à Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, c'est, je le crains, position dangereuse [2].

Par contre, à partir de 1130, époque de l'épiscopat de Hugues, l'office de la Conception va s'étendre autour de la métropole de Normandie.

Dès lors, les documents ne manquent pas. M. l'abbé Vacandard, dans un très remarquable article auquel j'emprunte beaucoup, a fait pour le diocèse de Rouen ce que M. Bishop a fait pour quelques églises anglaises [3]. Il serait bien à souhaiter que des recherches fussent instituées dans les livres liturgiques de chaque diocèse. De ces enquêtes partielles, réunies, classées, pourrait sortir une monographie, qui, mieux que les légendes, nous dirait ce que nos pères ont fait pour la sainte Vierge.

M. l'abbé Vacandard note qu'à Fécamp [4], à Saint-Ouen [5], les calendriers marquent au 8 décembre la « fête de la Conception de la Bienheureuse Marie » ; à Jumièges, ils indiquent ce degré de solennité que nous avons vu à Saint-Alban. La fête est célébrée *cum cappis* [6]. Remarquons que la Conception n'est pas toujours célébrée au 8 décembre [7], mais quelquefois au 7. Un fragment de préface de l'abbaye de Fécamp nous a été conservé [8]. Avec notre vocabulaire théologique fixé, nous souhaiterions plus de précision. Mais reportons-nous au temps où cette préface était chantée, notons ces rapproche-

1. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 43. — Sur Hugues d'Amiens, voir l'abbé Hébert, *Revue des questions historiques*, 10 octobre 1898, p. 325.

2. Voir l'article de l'abbé Adam, *Revue catholique de Normandie*, 15 janvier 1896 ; et *la Semaine religieuse de Coutances*, 10 décembre 1903.

3. Vacandard, *loco cit.*, p. 166 *sqq.*

4. *Ibid.*, p. 169.

5. *Ibid.*, p. 173. — 6. *Ibid.*, p. 170.

7. Il en était ainsi du moins au treizième siècle, du temps d'Eudes Rigaud. (*Gallia Christiana*, t. XI, col. 66.) Voir *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothonagensis*, éd. 1852, p. 380, 449, 500, 615 et 562.

8. Vacandard, *loco cit.*, p. 169, n. 2.

ments entre l'origine toute pure d'Ève et celle de Marie, et nous trouverons là un document liturgique de grande valeur. Le plus souvent pourtant l'office était simplement celui de la Nativité. On y remplaçait le mot *Nativitas* par celui de *Conceptio*[1].

La cathédrale de Rouen avait-elle dès lors donné à la Conception de Marie la place absolument privilégiée que lui accordera le treizième siècle? Tandis que les abbayes du diocèse renvoyaient au lundi la solennité, si le 8 tombait un dimanche, la cathédrale avait-elle pris l'habitude de célébrer Marie en son propre jour, sans tenir compte du dimanche privilégié de l'Avent? Je ne saurais le dire[2]. Il est sûr que, dès le douzième siècle, notre fête occupait un rang d'honneur en Normandie. Notons en passant que, si ces vieux livres liturgiques honorent la Conception de Marie, ils ne cessent pas de célébrer en même temps l'Incarnation du Verbe, motif du privilège marial. Conception de Marie par sainte Anne, Conception du Verbe par Marie se mêlent souvent[3].

Passons à Lyon. Au moment où Hugues d'Amiens transportait à Rouen la fête qu'il avait établie à Reading, l'Église de Lyon la recevait-elle aussi? M. l'abbé Vacandard n'est pas éloigné de le croire[4]. La chose ne me paraît pas absolument certaine.

Quoi qu'il en soit, l'honneur de la diffusion de ce culte appartient-il à saint Anselme de Cantorbéry pendant ses

1. Vacandard, *loco cit.*, p. 170, 173. — Ces manuscrits sont du treizième siècle; mais n'est-il pas bien probable que si la fête n'avait pas alors de propre elle n'en avait pas plus au douzième siècle?

2. Vacandard, *loco cit.*, p. 174.

3. Par exemple un antiphonaire noté de l'extrême fin du douzième siècle. (Bibliothèque de Rouen., ms. A 261, fol. 312.) Qu'on en juge d'après cette oraison : « Deus ineffabilis misericordie qui prime piacula mulieris per virginem expianda sanxisti, da nobis quœsumus conceptionem ejus solemnia venerari que unigenitum tuum Virgo concepit et Virgo peperit Dominum Nostrum Jesum Christum », etc. (*Ibid.*, ms. 286, Y 46, fol. 228-230.)

4. M. Vacandard fixe en effet la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon à l'an 1128 ou 1130, c'est-à-dire à l'époque où Hugues d'Amiens montait sur le siège de Rouen. (*Vie de saint Bernard*, t. II, chap. xxi, p. 82.) Il semble bien que la fête n'existait pas en 1106. Cf. Guigues, *Obituarium Ecclesiæ lugdunensis*, 1106, p. 129.

longs séjours dans la métropole gauloise[1] ? Il paraît à peu près sûr que non, et cela pour les raisons qui nous l'ont fait rejeter comme promoteur de la fête en Angleterre. On cite encore — et avec plus de vraisemblance — le nom d'Anselme d'Edmunsbury qui, en passant à Lyon, aurait continué dans cette ville l'apostolat qu'il exerçait en Angleterre. Ce dut être entre 1130 et 1140 que la fête fut adoptée par l'Église de Lyon. Fut-elle célébrée d'abord à Saint-Martin d'Ainay, où, d'après une tradition bien fragile[2], le pape Pascal II aurait dès 1106 consacré un autel sous le vocable de la Conception? La primatiale Saint-Jean eut-elle la priorité? Un récent historien de Lyon, M. André Steyert, incline vers cette dernière hypothèse[3]. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'inscription de la fête au calendrier de la cathédrale occasionna l'un des plus curieux incidents théologiques du douzième siècle, je veux parler de la forte opposition qu'y fit saint Bernard.

*
* *

A Clairvaux, saint Bernard voyait de mauvais œil ce qui lui paraissait une nouveauté et une nouveauté mal patronnée. Enfin, pour ne pas irriter la foi de ces petits, dont, après tout, les intentions étaient pures, le docteur se taisait. Le mot qu'il emploie *dissimulabam* insinue que pareille modération n'allait pas pour lui sans mérite. Mais un jour, l'Église de Lyon « la première des Gaules par la dignité, le zèle, la gravité », cette Église, « jusqu'alors ennemie des innovations soudaines et juvéniles, se flétrit par l'introduction d'une fête nouvelle, contraire à la raison, et sans fondement dans l'antiquité[4] ». Alors, Bernard n'y tint plus, et, un peu trop *ab irato* peut-être, il écrivit aux chanoines de Saint Jean cette fameuse lettre 174 qu'on s'étonne tant de trouver dans ses œuvres. On a, de fait, quelque peine à s'imaginer le grand dévot de Marie, le nourrisson de la Vierge, « l'enfant de sa

1. Ragey, *op. cit.*, t. II, p. 246, rapporte l'opinion sans la prendre à son compte.
2. Ballerini, *Sylloge monumentorum*, t. II, p. 720.
3. *Nouvelle Histoire de Lyon*, t. II, p. 324.
4. Epist. 174. (Migne, *P. L.*, t. CLXXXII, col. 333 A.)

prière », selon la parole de Bossuet, on a quelque peine à se l'imaginer combattant — et avec quelle vigueur — un privilège, qui — toute définition dogmatique mise à part — nous semblerait encore parfaitement naturel, et, comme dit encore Bossuet, « une de ces vérités qu'on aime avant même que de les connaître [1] ». Mais alors, est-ce la même plume qui a écrit les homélies *Super missus est*, et la lettre 174 ? Ce malencontreux document n'est-il pas l'œuvre d'un faussaire, par exemple, de ce maître fourbe qu'était Nicolas de Clairvaux [2] ? Hélas ! la première édition des *Lettres* de Bernard date de 1146, elle contient la mercuriale aux chanoines de Lyon. Or, à ce moment, Nicolas n'était pas encore à Clairvaux [3]. Et puis, tout le douzième siècle a considéré le grand abbé comme un adversaire de la fête, les uns l'en ont blâmé, d'autres ont pris sa défense ; mais nul n'a contesté le fait de son opposition. L'authenticité de la lettre est donc hors d'atteinte. Que si maintenant nous étudions le document, nous y trouvons tout d'abord une protestation d'amour envers la sainte Vierge. Marie, dit Bernard, mérite de grands honneurs, elle est vierge, mère, médiatrice du salut, réparatrice des siècles. Mais elle est assez grande, elle est assez sainte pour n'avoir besoin ni de louanges, ni d'une sainteté d'emprunt. Or, la fête qui tend à s'introduire ne repose sur aucun fondement raisonnable. Une déplorable légèreté l'a instituée sans aucune sanction légitime. Qu'on la rejette donc [4].

Ah ! si encore l'autorité religieuse avait encouragé ce culte comme elle l'a fait pour la Nativité ou l'Assomption, mais quelle voix autorisée a parlé en faveur de cette fête ? Celle des simples, gens dévots, sans doute, gens aimés de Dieu, sans doute, mais qui n'ont pas mission d'enseigner. Puis, que penser de cette propagande qui s'autorise de quoi ? D'une prétendue révélation. A ce compte, on prouvera aussi par des

1. Bossuet, *Sermon sur l'Immaculée Conception* (1652), exorde. (Lebarcq, t. I, p. 230.)

2. Ballerini, *op. cit.*, t. II, p. 712-826.

3. Cf. Vacandard, *Saint Bernard*, t. II, p. 82. Nicolas finit par quitter Clairvaux. (Saint Bernard, Epist. 284 ; Vacandard, *op. cit.*, t. II, p. 383-386, 496-498.)

4. Epist. 174, § 2. (Migne, *P. L.*, t. CLXXXII, col. 339 B.)

« voix » que Marie demande pour ses parents les honneurs qui lui sont rendus à elle-même[1].

La chose reste claire. Saint Bernard est bien un adversaire de la conception sans tache, et par conséquent de la fête. On a essayé d'adoucir la pensée du saint docteur. La solennité seule eût été en question, et encore pour l'unique tort de n'avoir pas été érigée selon la voie régulière[2]. La seule assimilation entre la naissance de Marie et celle de Jérémie suffit à faire crouler la thèse. Et puis, la même théorie est reprise dans le second sermon sur l'Assomption : toujours même parallèle entre Marie et Jérémie ; toujours même sanctification, même sainteté suréminente attribuée à la Vierge, mais toujours aussi affirmation d'une conception pécheresse[3].

Vraiment à quoi bon ces défenses *in extremis*. Saint Bernard s'est trompé. Il s'est trompé peut-être pour n'avoir pas « dissimulé » assez longtemps. Il s'est trompé parce que probablement la question lui était nouvelle. Saint Bernard ne possédait pas l'infaillibilité. Du moins, sa dévotion à Marie est-elle connue. Son humilité et sa droiture restent entières dans sa soumission anticipée à la sainte Église[4]. Aussi ai-je peine à admettre que Bernard soit apparu après sa mort, la poitrine souillée d'une tache noire, pour « avoir écrit sur la conception de Notre-Dame des choses qu'il ne fallait pas écrire[5] ».

Reste pourtant que l'intervention, l'intervention malheureuse du grand docteur, allait ouvrir une ère de disputes. Parmi les théologiens de son siècle et des siècles suivants, quelques-uns auront assez d'indépendance pour ne pas jurer sur la parole d'un homme. D'autres — et des plus illustres — se laisseront égarer par l'autorité de saint Bernard. Disons quelque chose — toujours au point de vue de la fête — de ces querelles fameuses.

L'algarade de l'abbé de Clairvaux ne resta pas sans réplique. Négligeons les réponses de Pierre le Chantre et de Pierre

1. Epist. 174, § 1. (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 333 A.)
2. Ballerini, *op. cit.*, t. II p. 812.
3. *In Assumpt*, Sermo II, § 8. (Migne, *P. L.*, t. CLXXXIII, col. 420 D.)
4. *Ibid.* (Migne, *P. L.*, t. CLXXXII, col. 335 C.)
5. « Petri Cellensis opera... » (Migne, *P. L.*, t. CCII, col. 623 D, C.)

Abailard. Venons à celle d'un chanoine de Troyes, érudit fort célèbre en son temps et qui dévorait les livres. On l'appelait Pierre Comestor, ou Pierre le Mangeur[1]. Comestor, grand dévot à Marie, lui aussi, choqué des paroles de Bernard, composa contre lui un traité. Saint Bernard avait soutenu en premier lieu que la conception immaculée était sans fondement traditionnel. Quoi ! dit Comestor, la tradition ne s'en trouve nulle part ! Mais dans le paradis terrestre, Dieu n'a-t-il pas annoncé des inimitiés entre la femme et le serpent ? Oublie-t-on la salutation de l'ange : « Je vous salue pleine de grâce » ? Nulle limite n'est posée... La tradition ne s'en trouve nulle part ! Que fait-on de l'autorité de saint Fulgence affirmant que le corps et l'âme de Marie ont été exempts de toute souillure ? Que fait-on de la parole de saint Augustin se refusant d'admettre aucune discussion au sujet du péché quand Marie est en cause ? En Marie, nulle place pour la corruption. Rien n'a manqué à la Vierge pour être parfaite[2].

Donc, conclut Comestor, la fête est fondée en tradition. — Mais cette solennité est nouvelle. — Qu'importe, si son objet est saint. Vénérons donc cette Conception qui sauve le monde, et puisque ce jour de fête nouveau est plein de grâces, il réclame aussi des joies nouvelles[3]. Mais, poursuivait l'abbé de Clairvaux, ce privilège prétendu est contredit par la raison. A quoi le chanoine réplique : « Comment, vous trouvez naturel que quelques saints aient été sanctifiés dans les entrailles maternelles et vous voudriez que le Seigneur ait laissé sa mère à la honte[4] ! Vous ne voyez pas que ce Fils de Dieu a dû accorder à sa mère plus qu'à toute autre. Vous ne voudriez pas que Celle qui a conçu Dieu d'une manière si extraordinaire, ait été conçue elle-même d'une manière exceptionnelle ? Mais voyez où vous en arrivez : vous admettez que

1. Sur Comestor, voir : *Histoire littéraire de la France*, t. XIV. p. 12. — Comestor mourut en 1178. On connaît sa curieuse épitaphe :

Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor.
Nunc comedor, vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit : erimus quandoque quod hic est.

(Migne, *P. L.*, t. CXCVIII, col. 1048.)

2. Malou, *op. cit.*, t. II, p. 120.

3. *Ibid.*, p. 121.

4. *Ibid.*, p. 124.

cette chair ennemie du péché a été elle-même soumise au péché[1].

Enfin, au fameux dilemme de l'abbé de Clairvaux, ou saint Anne a conçu du Saint-Esprit, ou Marie est souillée du péché originel, Comestor semble avouer qu'il est impuissant à répondre ; du moins, il ne distingue pas entre la conception active et la conception passive. Il se rejette sur la puissance divine : vous ne savez pas comment une vierge a pu enfanter, ne vous étonnez donc pas d'ignorer comment elle fut conçue. Singulière prétention d'exiger de Dieu le pourquoi de ses actes[2] !

Comestor n'était pas seul à soutenir la doctrine d'une conception sans tache chez Marie[3]. Les partisans ne manquèrent pas non plus à saint Bernard.

Omettant Nicolas de Clairvaux, Arnulphe de Lisieux, Potho de Prüm, Jean Beleth, arrêtons-nous à Pierre de Celle.

Dans la seconde moitié du douzième siècle, parut en France un opuscule théologique, qui se répandit assez vite. Il portait la signature d'un religieux de l'abbaye de Saint-Alban, Nicolas. Fidèle à la tradition de son monastère, l'Anglais soutenait la doctrine de l'Immaculée Conception et en préconisait la fête[4]. Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi de Reims, protesta. Mais le bruit courut que Nicolas était mort, et durant plusieurs années, le moine français ne songea plus qu'à prier pour le repos de l'âme d'un adversaire, dont il était en même temps l'admirateur. Or, tout à coup, on apprend que le prétendu défunt est en parfaite santé. Pierre de Celle reprit alors la plume pour féliciter son ami, et par manière de plaisanterie lui demanda si dans l'autre monde il n'avait pas changé de théologie mariale[5]. Il paraît que non, car aussitôt la controverse reprit de plus belle ; elle durait encore en 1180, quand Pierre fut promu à l'évêché de Chartres.

Nicolas n'avait pas voulu jurer sur la parole de saint Ber-

1. Malou, *op. cit.*, t. II, p. 127. — 2. *Ibid.*, p. 131.

3. Notons l'auteur du quatrième sermon sur le *Salve Regina*, qui défend cette « croyance pieuse, qui a pour elle raisons et autorités ». (*Serm. IV, in Salve Regina*, § 3. [Migne, *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 1074 D.])

4. Pierre de Celle. (Epist. 169. [Migne, *P. L.*, t. CCII, col. 611 *sqq.*]) — L'opuscule de Nicolas est perdu. Nous ne connaissons la première phase de la controverse que par la lettre 169 de l'abbé de Saint-Remi.

5. *Ibid.* (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 312 B. 313 A.)

nard. Il avait loué en lui le saint, mais n'avait pas ménagé le docteur[1]. Peut-être ne l'avait-il pas assez ménagé. C'était une maladresse, surtout chez un correspondant de Pierre de Celle[2]. Aussi les rares endroits où l'amertume perce réellement sont ceux où le moine français défend la mémoire du grand et saint docteur, de « l'enfant chéri de Notre-Dame ». Si donc, conclut Pierre de Celle, vous désirez blesser Notre-Dame, attaquez son cher Bernard ; qui touche Bernard, atteint Marie à la prunelle de l'œil[3]. Les critiques du moine de Saint-Alban éclaboussaient du même coup les abbés cisterciens, qui « par vénération pour leur saint, font disparaître les traces de miracles, et préfèrent ainsi voir périr la gloire de la Vierge, plutôt que la renommée de l'illustre théologien[4] ». Ayant déchargé son cœur, Nicolas montre que la nouveauté n'est pas de soi une mauvaise note : « De quel droit, dit-il, mettrait-on une limite aux progrès du culte, pourquoi interdiriez-vous de le creuser toujours plus ? » A ce compte, il eût fallu empêcher la célébration de la Nativité de la Vierge sous le beau prétexte que cette fête a commencé par être nouvelle. Pourquoi et depuis quand cette fête de la Nativité est-elle devenue bonne ? Enfin le moine anglais énonce ce principe fécond de théologie mariale : « Chaque fois qu'une présomption est en faveur de Marie, il la faut tenir pour fondée tant qu'elle n'est pas démontrée fausse[5]. »

Que répondait Pierre de Celle ?

Un mot d'abord sur le ton de cette polémique. Il ne ménage pas les expressions un peu fortes[6]. Mais, en somme, il a soin

1. Il le compare à saint Cyprien, dont il vénère le martyre, mais déteste les erreurs. (Migne, *P. L.*, t. CCII, col. 623 c.)

2. Pierre de Celle, dans une lettre au chapitre général de Cîteaux aime à s'appeler le nourrisson de saint Bernard. Il rappelle que le saint l'avait admis à participer à toutes les prières de l'ordre. (Epist. 174. [Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 632 d.])

3. Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 618 a. Voir aussi col. 617 c.

4. Il les accuse d'avoir fait disparaître le récit de cette vision où Bernard est censé apparaître la robe blanche souillée. (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 623 c, d.)

5. « Præsumuntur multa de Virgine, quæ nusquam leguntur ; et præsumptionibus standum est, donec probetur in contrarium. » (Lettre de Nicolas. [Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 626 d.])

6. Pierre de Celle répliquait à Nicolas : « Subtiliter syllogizas, vel forte paralogizas ; sed fallaciter concludis. » (Epist. 173. [Migne, *P. L.*, *loco cit.*,

de noter que s'il y a, entre Nicolas et lui, divergence d'opinion, l'estime et l'affection restent entières. Il demande pardon des écarts de sa plume. Il sait et dit que son contradicteur est un fils dévoué de la sainte Vierge.

Il ne dédaigne pas de plaisanter avec une grande bonhomie son correspondant anglais, et, faisant une application de la théorie des milieux, il explique la dévotion d'outre-Manche par la mobilité du peuple britannique aussi inconsistant que l'eau qui entoure ses rivages. Tel n'est pas le Français, habitant d'une terre riche, lourde et grasse. Tout ceci est dit d'un style compliqué, parfois chargé d'allitérations, de tournures qui se croient ingénieuses[1].

De ces lettres d'une lecture souvent pénible, ressort une conclusion certaine : Pierre de Celle attaqua la célébration de la fête de la Conception. Pourquoi ? L'abbé de Saint-Remi est-il un opposant à la fête seulement, ou bien s'en prend-il au culte et à la doctrine ? J'avoue que j'incline fort vers ce dernier avis : Pierre se glorifie de haïr les nouveautés[2], de rechercher en tout le témoignage des Écritures et de la tradition. A certains moments, cependant, il semble vouloir concéder quelque chose, puis aussitôt il reprend ce qu'il vient d'accorder. L'attitude de saint Bernard l'à impressionné. Qui l'en blâmerait, quand on voit au treizième siècle l'autorité du grand docteur peser sur les décisions d'un Albert le Grand[3] ? Comme Bernard, le silence de Rome l'effraye ; il n'ose avancer : « Pierre, il s'établit parmi les pierres, là où la sainte Église fait son nid, dans les creux de la pierre, dans les trous du rocher... De sa retraite, il ne sortira qu'au bruit des roues qui ont en elles l'esprit de vie. Alors, éclairé par le soleil

col. 623 B.]) — Il faut dire que Nicolas lui avait écrit entre autres choses : « Miror et indignor virum ecclesiasticum has loquendi figuras ignorare. » (Il s'agit de certaines métaphores scripturaires.) (*Ibid.*, col. 623 A.)

1. Epist. 171. (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 614 A.)

Voici la physiologie du cerveau britannique : « Cerebrum... humidius fumositate stomachi citius involvitur, et quaslibet imagines in se ipso depingit... » (*Ibid.* [Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 614 B.])

2. *Ibid.* (Migne, *P. L.*, *loco cit.*, col. 614 D.)

3. Pierre de Celle admet que la sainte Vierge aurait, avant l'Incarnation, ressenti certaines faiblesses propres à la nature humaine. Comment concilier théologiquement ce dire avec une conception exempte de péché ? Il ne paraît pas pourtant qu'on ait mis une connexion mutuelle entre ces deux choses.

(le pape) ou par la lune (la curie romaine), il s'avancera en toute sécurité. Mais faire circuler une monnaie que n'a pas légalisée la chaire de Pierre, non ! »

Cependant, au-dessus de toutes ces polémiques, Pierre de Celle veut que son amour pour Marie paraisse bien en évidence. « Vous glorifiez la Vierge, moi aussi. Vous la proclamez sainte, moi aussi. Vous l'exaltez au-dessus des chœurs angéliques, moi aussi. Répétez vos chants de vénération. Je suis avec vous, je pense comme vous. Je crois, j'avoue que la Vierge possède plus de titres de gloire que nous ne lui en saurions donner[1]. »

Cette controverse finissait presque avec le siècle. Depuis soixante ans, Osbert de Clare, saint Bernard, Comestor, Jean Beleth, Potho de Prüm, Pierre de Celle, attaquaient ou défendaient la doctrine et la fête. La convenance d'une conception immaculée chez la future mère de Dieu semble avoir surtout frappé Anselme de Saint-Edmund et Osbert de Clare. Moins préoccupé de ces raisons, sans négliger cependant le côté spéculatif, saint Bernard place le débat sur le terrain pratique de tradition et d'autorité. Comestor l'y suit : de l'Écriture, des Pères, il tire des textes qu'il oppose à l'abbé de Clairvaux. Son traité a les dehors et l'appareil d'une thèse dogmatique. La raison d'autorité est encore dominante chez Pierre de Celle, tandis que Nicolas de Saint-Alban semble avoir eu l'idée d'une philosophie du dogme, des progrès du dogme.

Au reste, à tous ces débats, il manque un point de départ bien net, un champ de discussion bien arrêté, autour duquel il ne soit pas permis de vagabonder. Çà et là dans le *De Conceptione* d'Anselme, plus souvent chez Comestor, presque toujours avec Pierre de Celle des accessoires s'ajoutent au point principal de la controverse[2]. Sans négliger la position principale, on pousse des pointes sur des terrains, voisins si l'on veut, mais réellement distincts du champ de bataille ; on envisage non plus seulement la conception immaculée de la sainte Vierge, mais on discute les corollaires

1. Epist. 171. (Migne, *P. L.*, *loco. cit.*, col. 631 c, 632 a.)
2. Voir, par exemple, Migne, *P. L.*, t. CCII, col. 618 d, 619 c, 630 d.

de la doctrine. On se demande si Marie a ressenti la tentation, et — dans le cas où cette épreuve l'eût atteinte — à quelle époque elle retrouva la sérénité parfaite.

A ce compte, la discussion devient flottante et s'égare un peu. Dans l'intérêt même du litige, « une nouvelle période est nécessaire pour dégager le sens exact du privilège et permettre de le justifier[1] ». Ce sera l'œuvre de la scolastique aux siècles suivants.

Mais pendant que disputaient docteurs et liturgistes, que devenait la fête ? Etait-elle arrêtée, attendant le « visa », le « laissez-passer » officiel, ou bien, en dépit du chassé-croisé des arguments, faisait-elle son chemin ?

Un important document va nous répondre.

En 1154, Atton, prieur de Saint-Pierre de Regula au diocèse de Bazas, voyant que la France presque entière célébrait la Conception de Marie, songea à introduire ce culte parmi ses moines et ses tenanciers. Le chapitre réuni, pleine approbation fut donnée au prieur. Il restait à consulter l'évêque, Guillaume de Tantalon. Le prélat ne ménagea pas ses éloges. Il fit mieux et se rendit de sa personne au monastère. Ce fut grande fête. Le neveu du prieur prenait l'habit. En présence de l'évêque, on proclama que la Conception de la sainte Vierge serait désormais célébrée avec grand éclat. Le chant de matines sera très particulièrement solennel, et à la messe on se revêtira de la *cappa*.

C'était précisément, on s'en souvient, ce que, vers 1128, l'abbé Geoffroy avait prescrit au monastère de Saint-Alban. De plus, à Saint-Pierre, le célerier avait ordre de donner, malgré l'Avent, un repas un peu meilleur ; pour Atton, il s'engageait à fournir un second service[2].

Retenons le considérant qui a poussé Atton et l'évêque de Bazas à charger d'une nouvelle fête l'*Ordo* du monastère. C'est, nous dit-il, l'usage de la France presque entière. L'assertion est de conséquence, d'autant qu'elle est confirmée par une affirmation semblable de Jean Beleth, le théologien de Paris. Seulement, chez le prêtre parisien, l'aveu n'a rien d'enthou-

1. Le Bachelet, *op. cit.*, fasc. II, p. 32.
2. *Gallia Christiana*, t. I. Ecclesia Vasatensis, col. 1198 A et note.

siaste, il est même fortement nuancé de mauvaise humeur[1].

On serait heureux de vérifier ces dires, de les appuyer sur des documents, liturgiques ou autres, qui après plus de sept cents ans nous rediraient la foi et le culte des Églises de France. Ici, la tâche se complique fort. J'ai fait connaître les résultats de la très intéressante enquête entreprise par M. Vacandard pour le diocèse de Rouen. Nous savons le culte rendu par Lyon à la Vierge sans souillure. Force m'est désormais d'être très bref, eu égard à la désespérante discrétion des pièces que j'ai pu jusqu'ici me procurer.

Je crois du moins pouvoir affirmer que le diocèse de Paris célébra pendant quelque temps notre fête[2]. Quelques Églises normandes l'ont déjà inscrite à leur calendrier[3]. A Rouen, à l'extrême fin du douzième siècle, une procession s'organisait en ce jour. On en profita une fois pour réconcilier à l'Église les évêques de Lisieux et d'Évreux qui avaient encouru l'excomunication[4]. Dom Martène rapporte que le coutumier de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, au diocèse de Séez, fait mention d'une fête très solennelle en la Conception de la sainte Mère de Dieu. Là sans doute aussi, l'office était célébré *cum cappis* et la règle moins austère relâchait un peu du jeûne de l'Avent[5]. Au commencement du treizième siècle, la Conception fait partie des fêtes gardées à Coutances[6]. Il semble bien, par contre, que l'Église de Reims ne connut pas notre fête au douzième siècle. Le pape Innocent III envoyant en 1205 le pallium à l'archevêque Guy, mentionne qu'il doit le porter

1. « Festum Conceptionis aliqui interdum celebrarunt, et adhuc fortassis celebrant, sed authenticum atque approbatum non est. » (Migne, *P. L.*, t. CCII, col. 149 D.)

2. Le manuscrit latin 404 de la bibliothèque Mazarine (Missel de Paris) contient une mention, en écriture du douzième siècle, de la Conception de la sainte Vierge, fol. 6. (Voir Molinier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, t. I, p. 156.)

3. A Bayeux, entre 1156 et 1205, un acte est passé, « die lune post festum conceptionis beate Marie », Cartularium antique ecclesie.

4. *Gallia Christiana*, t. XI, col. 56. — Sur l'évêque d'Evreux Guérin de Cierrey, voir *ibid.*, col. 581 ; sur son collègue de Lisieux, Guillaume de Rupière, *ibid.*, col. 780.

5. *De antiquis ecclesiæ ritibus*, Anvers, 1738, t. IV, col. 536 E. « *Conceptio S. Dei Genitricis Mariæ annualiter celebretur*, hoc est omnium solemnissime. »

6. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV, col. 820.

aux trois fêtes de la Vierge. De la Conception, pas un mot [1]. Ce silence me semble concluant, si on se rappelle que c'est dans ce même diocèse de Reims qu'ont été écrites les lettres de Pierre de Celle.

La bibliothèque municipale de Poitiers contient un manuscrit du douzième siècle et, au folio 132, il parle de la Conception. Désillusion! ces leçons ont été ajoutées plus tard, au quinzième siècle [2].

Dirons-nous donc qu'Atton exagère quand il prétend n'être que l'écho de la France entière? Je n'oserais me prononcer, n'ayant pas eu le temps d'épuiser tous les moyens d'enquête. Un jour, je l'espère, surtout si quelques bienveillants lecteurs voulaient m'aider de leurs lumières, je réussirai à dépouiller nos livres liturgiques français du douzième siècle, et, alors, les documents se chargeront de répondre.

Aussi bien, faut-il le dire, en plus d'un endroit, avec les facilités liturgiques dont jouissaient abbés et évêques [3], notre fête dut être supprimée. En 1160, Beleth désirait fort qu'il en fût ainsi à Paris. Un témoignage postérieur complète le renseignement. Nous apprenons ainsi que Maurice de Sully, successeur de Pierre Lombard sur le siège de Paris, interdit ce culte [4]. Il faudra plus de quatre-vingts ans, avant que Raoul d'Homblonière l'autorise à nouveau et lègue en mourant une grosse somme pour sa célébration [5].

On a vu ce qui se passait en France. Jetons maintenant un coup d'œil sur l'étranger. Dès le milieu du douzième siècle, l'Allemagne reconnaît officiellement trois fêtes nouvelles : celle de la Transfiguration de Notre-Seigneur, de la Trinité, de la Conception. La seconde avait déjà été blâmée par

1. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 102 E.

2. Ms. 32, ancien 259. Cf. Cousseau, *Mémoire sur l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers* (tiré à part du troisième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*), p. 49.

3. Abailard ne cache pas que les diversités liturgiques les plus grandes existent même dans le clergé séculier. (Epist. 10 [Migne, *P. L.*, t. CLXXVII, col. 339 c, 340 c], et Battifol, *Histoire du bréviaire romain*, p. 158.)

4. Cf. Gullielmum Autissiodorensem. Voir R. P. Janssens, O. S. B., *Summa theologica*, t. V, p. 71.

5. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 118 A.

Alexandre II[1]. Quant à la troisième, elle avait surtout le malheur d'irriter Potho de Prüm. Il s'emporte contre les novateurs qui entraînent le char de Dieu en dehors des routes sûres ; il accuse ceux qui souillent ainsi la gloire de l'ordre monastique[2]. Mais cette colère a, du moins, le mérite de laisser échapper deux aveux : le premier, que le culte gagnait du terrain[3] ; le second, que les moines étaient là aussi ses champions[4]. Le Danemark ne semble pas avoir échappé à cet apostolat. Trois leçons d'un bréviaire nous racontent à matines l'histoire de l'abbé Helsin[5].

Je puis être un peu plus précis pour la Belgique. En 1142 Albéron II, évêque et prince de Liége, sur une révélation faite au chantre Ermenfroid, ordonne de célébrer par tout le diocèse la Conception de la sainte Vierge[6].

L'an 1195, Baudouin, comte de Flandre, érigeait un autel à saint Pierre. L'acte est daté de « la solennité de la Conception de la glorieuse Vierge Marie[7] ».

Enfin, un évêque italien, Sicard de Crémone, nous atteste lui aussi que la fête a passé les Alpes. Son texte nous dit même qu'elle n'y est pas nouvelle et que, malgré des oppositions, elle réussit à s'y maintenir[8]. Il est à croire qu'il en avait lui aussi déjà connaissance, cet abbé Oger de Verceil qui disait à ses moines, dans les environs de 1150 : « Quel est l'homme, qui, né de la racine déviée de notre premier père,

1. « Pourquoi ne fêterait-on pas l'Unité divine ? » avait dit le pape. Voir Beleth, *Rationale*, cap. LXII. (Migne, *P. L.*, t. CII, col. 67 C.)

2. *De statu domus Dei*, lib. III ; *Max. Bibl. vet. Patrum*, t. XXI, p. 502 D.

3. « Additur a quibusdam, quod magis absurdum videtur festum quoque conceptionis sanctæ Mariæ. » (*Loco cit.*, p. 502, col. 2 A.)

4. « Vita monastica... visa est novitatibus acquiescens. » (*Loco cit.*, p. 502, col. 1 D.)

Il est à noter que très souvent Potho de Prüm ne fait guère que transcrire saint Bernard.

5. Langebek, *op. cit.*, t. III, p. 253.

6. Voir Passaglia, n° 1614, et Math. Hauzeur, O. M., *Collatio totius theologiæ*, t. II, q. XV, ad 10, col. 442. — L'évêque de Namur Engelbert des Pois certifie en 1648 avoir vu les manuscrits de la relation. L'un d'eux désigne notre fête sous le nom de « Conception pure et immaculée de Marie ». (Col. 458.)

7. Passaglia, n° 1614.

8. Mitrale, IX, 43. (Migne, *P. L.*, t. CCXIII, col. 421 C.)

pourra observer tous les préceptes de Jésus-Christ sans commettre quelque légère transgression ? Tous ont été conçus dans le péché, sauf la mère de Celui qui est immaculé, qui enlève les péchés du monde [1]. »

Nous voici au bout de notre enquête. Par la force des choses nous avons dû prendre contact avec les discussions doctrinales issues des progrès mêmes de la dévotion. Nous avons énoncé des hypothèses, hasardé quelques explications. N'est-il pas bon maintenant d'arrêter bien nettement les résultats ?

L'Angleterre paraît être la première nation occidentale qui ait clairement célébré, et cela au onzième siècle, la Conception de Marie. Après une courte suppression au moment de la conquête normande, la fête renaît grâce à l'apostolat d'Osbert de Clare, d'Anselme et de Hugues d'Amiens. Dans le premier tiers du douzième siècle, elle apparaît en Normandie, où elle est célébrée avec grand éclat. L'Église de Lyon la solennise au plus tard en 1140. C'est alors que saint Bernard attaque la doctrine. L'intervention du grand docteur, les adhésions qu'elle suscite ralentissent, sans l'arrêter, un courant désormais irrésistible : la piété va continuer son œuvre, elle poussera à l'étude de Marie. De son côté, l'étude de Marie donnera à la piété une base solide [2]. En dépit des oppositions le culte de l'Immaculée Conception va s'étendre.

Peut-être souhaiterait-on une marche plus rapide. Ne nous étonnons pas de ces retards. N'est-il pas dans les desseins ordinaires de la Providence que certains dogmes ne se précisent et ne s'enrichissent que peu à peu. Leur lumière n'en est ensuite que plus éclatante. Remercions plutôt ces moines bénédictins du onzième et du douzième siècle, dont la piété — une piété savante — a frayé les voies à la définition de l'Église.

Augustin NOYON.

1. Sermo XIII, *In Cœna Domini*, § 1. (Migne, *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 941 c.)
2. Sur cette corrélation entre la piété et le dogme, voir le cardinal Pie, *Instruction pastorale sur le culte de saint Joseph*. (*Œuvres*, t. VII, p. 113 *sqq*.)

LA TARE

SOUVENIRS D'UN VOYAGE EN ITALIE (1903)[1]

XI

Pour la première fois Mme Halberr sortit des limites de sa douceur, et, le soir même de ce jour, elle entreprit vigoureusement son fils et sur son impertinence et sur ce scepticisme niais qu'il affectait à propos de tout, et enfin sur la manière par trop cavalière dont il traitait l'abbé.

— Un homme distingué, ajoutait-elle, qui semble instruit et nullement exagéré.

— Mais, ma mère, reprit le jeune homme, toutes ces qualités je les reconnais. Pourquoi donc me traitez-vous plus sévèrement qu'il ne l'a fait lui-même. Il m'engageait presque à lui poser des objections, et il a paru si peu fâché de ma soi-disant impertinence, que le premier, au départ, il m'a tendu la main que, ma foi, j'ai serrée avec plaisir. Aussi bien, je ne veux pas discuter avec vous, pas plus qu'avec lui. Plus que vous peut-être, ajouta-t-il avec un léger tremblement dans la voix, je désire aboutir auprès de ma cousine Armelle, mais son « jamais » me bourdonne sans cesse aux oreilles.

— Eh bien quoi ?... disait Mme Halberr, « toujours et jamais » sont des mots pleins d'illusion !

— C'est précisément pour cela qu'elle ne veut pas s'engager pour « toujours » avec moi, sans savoir si nos esprits et nos cœurs battront à l'unisson.

— Mais cet unisson dépend de toi !

— Est-ce moi par hasard qui mets des difficultés ? Mais moi je ne demande qu'une chose : qu'elle me prenne comme je suis, et le mariage se fait demain.

1. Voir *Études* des 5 et 20 août et du 5 septembre 1904

— Tu sais bien, mon pauvre enfant, la note qu'il faudrait faire jouer pour l'harmonie complète de vos vies.

— Je ne veux pas la faire jouer par une grimace... autrement, où seraient la franchise et la dignité?

— Allons donc! Paris vaut bien une messe, disait notre bon roi Henri IV!

— Armelle vaut pour moi tout Paris et plus encore.

— Eh bien, alors?

— Eh bien! c'est pour cela que je voudrais pouvoir y aller à cette messe, non seulement avant, mais après mon mariage.

— Qu'est-ce qui t'en empêche?

— Je n'y crois pas.

— Vas-y d'abord; tu croiras ensuite.

— Ce serait de l'hypocrisie : jamais!

— Toi aussi tu as ton « jamais »?

— Comme vous le dites.

— C'est absurdement beau, fit la mère avec humeur, et elle se retira.

Jacques resta seul et pensif. C'était le soir, la fenêtre de sa chambre donnait sur la vaste place Navone, en face de la grande église de Sainte-Agnès. Encore une vierge romaine, une sœur de Cécile, la patricienne, dont il avait plus ou moins torturé l'histoire. Et il songeait à tout ce passé si lointain... il revoyait les jours sanglants où la frêle et candide Agnès était amenée sur cette même place : c'était alors le cirque Agonale, et l'église actuelle s'élevait sur les débris du répugnant lupanar où l'on voulait traîner la vierge chrétienne. Il avait lu cette histoire autrefois, Armelle la lui avait remémorée. Les cris de la jeune fille, en face de ceux qui comptaient la déshonorer, lui revenaient en souvenir, surtout ce chant de la chasteté qu'elle clamait devant les juges lubriques et pris de vin, ce chant qui se terminait invariablement par ce refrain d'amour : *Amo Christum*, j'aime le Christ!

Tout cela dépassait le jeune homme.

Cette vie surnaturelle que si nettement avait accusée l'abbé Gervais, comme étant une tout autre vie, une vie supérieure, quelle chimère à ses yeux mondains! et cette exagération, cette extravagance, cependant logique, des saints qui s'éle-

vaient plus haut qu'eux-mêmes! « Quand on monte, les horizons changent », avait encore dit l'abbé; fallait-il donc monter pour avoir la solution des doutes de son âme?

Monter! Et où? Et comment? Et pourquoi?

Que lui importaient après tout ces horizons mystiques, à lui qui ne voyait que son cher projet à réaliser : obtenir Armelle d'elle-même. Et il ne se faisait pas de réponse. Mais quand il était obligé de conclure que le seul obstacle posé par Armelle à l'union si désirée, se trouvait précisément dans cette vie surnaturelle qui lui manquait, il s'en voulait amèrement de ne la point sentir en lui. Il s'en voulait encore plus peut-être de ne pouvoir la feindre : et ces deux pensées le torturaient étrangement.

Et pendant ce temps, Armelle songeait, elle aussi. Il était clair maintenant qu'elle mettait un intérêt très personnel à la conquête de son cousin. Trop réservée, trop fière pour lui montrer le fond de son cœur, elle ne pouvait se cacher à elle-même qu'elle l'aimait, et qu'elle l'aimait malgré son infidélité. Mais la condition avait été posée; elle ne le regrettait pas; seulement, devenue plus anxieuse encore, elle pressait une conversion où elle avait de ses propres mains attaché son bonheur. Du reste, la ténacité de Jacques n'était qu'un attrait de plus pour elle. Avec son flair de femme, elle avait parfaitement pénétré que son cousin ne prétendait pas, en l'épousant, réaliser une affaire, il voulait une union, parce que, lui aussi, il l'aimait. Et c'est ainsi que, de part et d'autre, cet amour semblait grandir des nobles difficultés que les deux intéressés y suscitaient volontairement. Mais aussi, comme il était facile de prévoir combien l'union serait complète entre ces deux âmes, le jour où, toutes les deux victorieuses d'elles-mêmes, elles se rendraient des armes désormais inutiles, au pied de la croix, dans l'étreinte de la grâce de Dieu.

Armelle, qui n'aimait pas les équivoques et les mystères, avait de suite demandé à son père si l'abbé Gervais était au courant de ses projets; et sur la réponse affirmative, elle aborda dès le lendemain la question.

— Vous savez tout, mon Père, lui dit-elle; je pense que vous ne blâmez pas la condition que j'ai posée; mais, dites-moi franchement : arriverai-je au but?

L'abbé réfléchit un instant.

— Je crois que vous arriverez, dit-il.

— Et sera-ce bientôt?

— Le temps ne nous appartient pas, ni la grâce non plus ; mais il ne faut pas longtemps à Dieu pour entrer dans une âme.

— Franchement encore, dit Armelle qui s'enhardissait, quelle impression vous fait mon cousin?...

— C'est une âme droite; une fois conquise, elle ne quittera plus le bon chemin.

— Ah ! mon Père, si vous l'y mettiez bien vite !

L'abbé sourit.

— Et qu'en pense votre père, fit-il, comme pour changer le sujet d'une conversation un peu brûlante.

— J'allais vous le demander, — ne vous étonnez pas, — je sais que vous avez sa confiance, et j'étais précisément inquiète de son état d'âme. Depuis que nous sommes à Rome et, oui, vraiment, depuis que ce projet de mariage est en train, il souffre visiblement. Qu'est-ce qui l'attriste? Le savez-vous? Je le trouve incohérent parfois : il me commence des phrases qu'il ne termine pas; par moments il me prend par le bras : « Viens, me dit-il, je veux causer avec toi; sortons. » Nous descendons sur la place, nous suivons le Corso, il s'arrête alors au premier magasin, me demande ce qui me plaît, m'achète ce que je désire; je rentre avec un tas de bibelots et sans un mot de ses confidences. Mon Père, savez-vous quelque chose?

L'abbé, qui ne savait rien, parce que, hélas! confidemment il savait trop, répondit simplement :

— Non.

Armelle le regarda fixement, et il y eut entre eux deux un moment de silence.

L'abbé, qui ne voulut pas paraître embarrassé, ne fit rien pour rompre ce silence.

— C'est étrange, fit Armelle en soupirant, et elle se retira.

Oui, cela devait être bien étrange pour elle qui ne pouvait comprendre; cela l'était aussi pour Mme Halberr; mais celle-ci, qui s'était singulièrement plus affinée au contact de la vie, avait bien fini par comprendre que la tristesse de M. Lhonner

ne provenait pas de la question même du mariage d'Armelle avec son fils. D'où venait-elle donc, en vérité ?

Il n'y avait pas de dettes; les affaires étaient en bon train. Elle avait du reste pris en temps opportun toutes ses informations, et bien qu'à distance, elle opérait sûrement. Sur l'origine de la fortune, elle avait bien entendu parler de quelque chose en Bretagne; car de ses côtés on avait complètement perdu le souvenir de Georges Lhonner, l'ancêtre coupable, et de Rosine Gourot, la femme débauchée.

Aux environs de Pont-l'Abbé, quelques vieillards auraient dit qu'ils tenaient de leur père, que les aïeux de M. Étienne avaient jadis, à poignées d'assignats, acheté quelques biens de moines; mais ils en avaient fait si bon usage! Mme Halberr ne s'en émotionnait donc pas beaucoup pour elle, encore moins pour son fils. Et puis, si, comme le disait M. Lhonner, il comptait définitivement quitter la Bretagne, il laisserait là-bas ces souvenirs importuns. Cependant comme elle connaissait le caractère timoré de son parent, elle résolut d'avoir le cœur net de cette question, et après y avoir bien réfléchi, elle arrêta son plan de campagne.

Entre temps, l'abbé avait fait part à M. Lhonner des inquiétudes d'Armelle.

— Je ne le sens que trop, répondait le pauvre père; je suis de moins en moins moi-même; je repousse de jour en jour la terrible révélation, car je prévois que l'orage sera si terrible, qu'il emportera peut-être sans merci le cœur de ces deux enfants; mais puis-je différer ?

— Les choses avancent si vite, reprenait l'abbé, qu'il y aurait sans doute cruauté à les rompre plus tard; et si elles doivent être rompues, mieux vaudrait alors...

— Quoi ? disait anxieux M. Étienne.

Et l'abbé se taisait.

— Ah! mon Père, mon Père, la solution providentielle que vous me faisiez espérer : mais où est-elle donc?

Et le pauvre homme se plongeait la tête dans les mains. Puis tout d'un coup, il la relevait.

— Voyons, disait-il avec une voix qu'il voulait affermir, en conscience, suis-je obligé de parler ?

— En conscience, je ne vois pas, faisait l'abbé.

— Alors, je ne dirai rien.

Puis au bout d'un instant :

— Oui, mais si, après, le malheur s'acharne sur ma fille et ses enfants comme il l'a fait sur moi et les miens? Ah! tenez, j'ai trop souffert, il vaut mieux dire tout!

Et c'est ainsi qu'en un même jour, parfois en une même heure, M. Étienne passait d'une décision à l'autre, angoissé, haletant, et digne en vérité de la plus sincère pitié.

XII

Depuis longtemps déjà Armelle avait projeté de conduire l'abbé au Janicule.

— C'est le meilleur point de vue, disait-elle, nous verrons de là en un vaste panorama toute la Rome ancienne et moderne, et je serais étonnée, mon Père, que vous, qui êtes un peu poète, vous ne trouviez pas à ce spectacle quelques nouvelles inspirations.

On partit donc. Le matin du jour où l'on devait faire cette promenade, un prélat, ami de M. Lhonner, était venu lui apporter une bonne nouvelle. Bien qu'à cause des fatigues récentes du jubilé, le pape ne reçût guère plus en audience particulière, ce prélat, intime de Mgr Bisleti, l'aimable maître de chambre de Sa Sainteté, était presque sûr d'obtenir un tour de faveur, et dans le courant de la Semaine sainte il espérait avoir pour son ami l'audience tant désirée.

— Vous nous y accompagnerez, mon cher abbé, disait M. Lhonner à l'abbé Gervais; j'y tiens beaucoup, et cette bénédiction du pape éclairera peut-être nos doutes.

Vers les trois heures de l'après-midi un grand landau à deux chevaux vint prendre les promeneurs.

La journée était délicieuse, une de ces premières journées de printemps où tout se réveille à la fois dans la nature, et il y avait un charme singulier dans les rayons de ce soleil nouveau, et dans ces coulées de jeune verdure le long des pans d'aqueducs romains, autour des fûts de colonnes ébréchées, ou à travers les arches croulantes.

Jacques avait désiré faire la promenade à cheval; il trottait donc à côté de la voiture, au trot léger de sa jument, et rien

n'ajoutait plus à l'élégance de toute sa personne que son impeccable costume de cavalier : veston court aux larges boutons, guêtres jaunes finement serrées, feutre gris relevé d'une plume de faisan, et une souple cravache qui précipitait par moments l'allure de son cheval.

L'abbé ne pouvait s'empêcher d'admirer ce grand jeune homme aux traits énergiques, malgré la douceur des deux yeux bleu clair, et aux cheveux abondants de ce beau blond allemand qui semble mettre comme une poudre d'or autour du front. Armelle devait bien, elle aussi, l'avoir remarqué, car elle était alerte, causeuse, en quête de tous les détails de la route pour renseigner le Père et, au fond, pour mêler le plus possible Jacques à la conversation où son esprit sémillant et caustique trouverait à étaler ses charmes.

Quand elle s'apercevait qu'on se retournait au passage du beau cavalier :

— Hé! faisait-elle d'humeur joyeuse, ne va-t-on pas nous prendre pour quelque membre de la famille royale, escorté par ce brillant garde du corps?

— Ce ne serait pas un éloge pour vous, hasarda l'abbé en souriant.

— Prenez garde, Monsieur l'abbé, riposta Jacques. Voici une compagnie de bersaglieri qui passent : si l'on vous entendait, il y aurait risque pour vous, du château Saint-Ange!

— Ce serait en vérité une malchance, répondit l'abbé, fuir les prisons de France pour tomber dans celles d'Italie!

La voiture longeait à ce moment cette admirable fontaine de Trevi où l'Aqua Vergine, la plus pure de Rome, jaillit abondante, intarissable au milieu des roches amoncelées, des tritons et des dauphins sous le sceptre tendu de Neptune dominateur.

— Rome est vraiment le pays des fontaines charmantes, fit l'abbé, rappelant opportunément un mot heureux de Stendhal.

— N'est-ce pas l'œuvre de vos papes?... dit Jacques qui semblait faire une grande concession en reconnaissant quelques-uns des bienfaits de la papauté; puis il reprit aussitôt de son ton léger :

— N'appelait-on pas votre fameux Sixte-Quint, le grand fontainier de Rome : *Sixtus Quintus* Fontifex *Maximus*.

— Oui, c'était une pasquinade du moment, dit en riant l'abbé, qui se souvenait du mot lancé à cette époque par le légendaire Pasquin.

— Et cette eau, reprit Armelle, coule depuis l'an 735 de Rome, vingt-neuf ans avant Jésus-Christ. Elle doit son nom à une jeune fille qui en découvrit la source à des soldats altérés.

— Savez-vous, mon Père, ajouta M. Lhonner, que jadis, du temps du Pape-Roi, on voyait tous les matins arriver à cette fontaine une mule blanche conduite par un serviteur en livrée de soie rouge ; elle portait sept petits barils que l'on remplissait de l'eau vierge pour servir à la table et aux usages domestiques du Souverain Pontife.

— Je l'ignorais, dit l'abbé.

— Et moi aussi, fit Jacques. Mais ce que je sais très bien, continua-t-il en sautant de son cheval dont il donna la bride à un gamin qui passait, c'est qu'il y a une légende qui dit que si l'amoureux de Rome boit une gorgée de cette eau transparente et laisse tomber une offrande dans ces bassins, il reviendra sûrement dans la Ville éternelle.

Et tirant de sa poche un gobelet d'argent, il le plongea dans l'eau bouillonnante.

— Ma cousine! fit-il aimablement en le présentant à Armelle.

Ce fut une exclamation de surprise dans toute la voiture.

Armelle trempa ses lèvres dans l'eau limpide.

— Dieu vous entende! répondit-elle joyeusement.

— Nous, nous sommes trop vieux, dit Mme Halberr à son fils qui lui tendait le gobelet; nous ferions mentir la fontaine.

Quant à Jacques, il vida le gobelet d'un trait, et appelant le gamin qui tenait son cheval, il lui montra une pièce blanche qu'il jeta dans le bassin. Le petit Romain ne fit qu'un bond dans l'eau ; et au milieu des rires des passants et des applaudissements des oisifs que la singularité de la scène avait déjà amassés, la voiture s'éloigna, tandis que Jacques disait en reprenant le galop de son cheval :

— Ainsi donc nous serons deux à revenir.

Cette scène imprévue avait doublé l'aisance et la bonne humeur qui semblaient circuler entre Jacques et Armelle; quand on est heureux, l'admiration jaillit plus facile et plus spontanée!... Et bien que la jeune fille eût déjà fait plusieurs fois cette même promenade, elle découvrait à tout instant des aperçus nouveaux.

Après une longue traversée par les ruelles de la Rome ancienne, on avait enfin passé le Tibre au pont Saint-Ange; laissant Saint-Pierre à droite, la voiture prit à gauche la rue montante qui devait mener les visiteurs à Saint-Onofrio.

— Un ancien couvent...

— Désaffecté, sans doute?

— Hélas!... poursuivit Armelle, où se trouve le tombeau du Tasse, et d'admirables fresques du cavalier d'Arpin; puis non loin, presque à l'entrée du Janicule, le chêne frappé de la foudre sous lequel, selon l'inscription, le Tasse, « respirant déjà la mort, venait repasser la longue série de ses années et de ses misères ».

— La poésie ne rend donc pas toujours heureux, nota l'abbé.

Enfin on arriva au sommet de la montagne.

Tout le panorama de Rome se déroulait sous les yeux, avec ses dômes multipliés, ses terrasses, ses hauts palais, la ligne droite du Corso, la silhouette des grandes basiliques et tout au fond, en couronne, le sommet des hautes montagnes couvertes de neige.

— Eh bien, mon Père? fit Armelle triomphante.

— Je n'ai rien vu de plus beau, s'extasiait l'abbé.

— C'est ici qu'il faudrait relire les dernières pages de *Quo vadis?* nous sommes à l'endroit où fut crucifié saint Pierre. Plus bas, un peu à droite, voyez-vous cette église au clocher en briques, fort élancé, c'est Saint-Pierre in Montorio. Il y a là une rotonde de Bramante sur l'emplacement même où fut plantée la croix, et si vous le désirez, on pourra vous donner un peu de terre jaunâtre tirée du trou même de la croix.

Jacques n'était pas là; car il aurait assurément souligné de son petit sourire sceptique le trou, la terre jaunâtre, et ce pied de la croix autour duquel on creuse quotidiennement au profit des touristes depuis tant de siècles.

Il était allé non loin attacher sa jument.

Tandis que les visiteurs étaient tout entiers à l'admiration, sur l'une des grandes avenues qui traversent le Janicule, on vit accourir une voiture à deux chevaux, entourée d'une dizaine de cyclistes.

— Ah! fit M. Lhonner, nous tombons bien : la Regina Madre.

— Qu'est-ce? dit l'abbé.

— La reine mère avec ses gardes du corps.

La voiture passa devant les visiteurs et ils purent rapidement apercevoir, à travers la portière, la figure pâle et triste de la reine Marguerite. Tous la saluèrent : elle rendit gracieusement le salut.

— Pauvre reine! disait l'abbé; quelle situation fausse pour elle!... Habite-t-elle avec son fils?

— Non; dans les quartiers Ludovisi elle a fait construire un palais où elle forme sa cour.

— Et le Quirinal? demanda l'abbé.

— Là-bas, dit Armelle, en pointant de son ombrelle une grande masse jaune..., face à face avec le Vatican...

Il y eut un assez long silence.

— Mais, Monsieur l'abbé, dit alors Mme Halberr, pensez-vous que cette situation puisse durer longtemps entre le pape et le roi?

— Eh! Madame, aurais-je même cru qu'elle se prolongeât trente-quatre ans?

— L'Église fléchira.

— Elle n'en a pas l'air jusqu'à présent.

— Au prochain pape, fit Jacques, qui était revenu depuis un instant se joindre au groupe. Après tout, le pouvoir temporel est-il donc indispensable à l'Église?...

— Assurément non, répondit l'abbé, puisqu'elle existe depuis trente-quatre ans sans lui.

— C'est une question de temps.

— Le temps ne peut pas effacer la spoliation, Monsieur, c'est le cas de répéter ici le vieil adage du droit romain : *Res clamat domino* : la chose volée en appelle à son maître.

— Volée, volée, fit Jacques ; il y a des prescriptions pourtant.

— Jamais contre la conscience, ou un commandement de Dieu.

— Cependant, hasarda Mme Halberr qui saisit l'opportune occasion de soulever sa théorie des biens de moines, nous avons vu en France cette prescription.

— Oh! Madame, quand donc?

— Après la Révolution.

M. Lhonner fit mine de s'éloigner un peu du groupe, comme pour mieux voir un point du paysage.

— Mais, interrogea l'abbé, je ne vois pas comment?

— Enfin, Monsieur l'abbé, je l'ai toujours entendu dire, souvent même à mon cousin, — n'est-ce pas, Etienne ? — n'y a-t-il pas eu prescription pour les biens nationaux en France ?

L'abbé, qui ne s'attendait pas à cette question brûlante, demeura un instant sans réponse ; cependant, prompt à se ressaisir, il distingua en bon moraliste.

— Pour une dette, Madame, il ne peut pas y avoir prescription en conscience ; il peut y avoir remise de cette dette : alors, et alors seulement, elle n'oblige plus. C'a été le cas, non pas pour les biens nationaux, mais pour les biens d'Église.

— Comment ! fit Armelle, je ne comprends pas votre distinction.

— Je l'explique. Tous les biens d'Église appartiennent en dernier ressort au pape. Si donc celui-ci peut en disposer selon son bon plaisir, il peut à plus forte raison en abandonner la possession à ceux qui les auraient pris par la violence. C'est ce que fit Pie VII au moment du Concordat. Il fut convenu, pour la paix et la conciliation, que le pape abandonnerait ses droits sur tous les biens d'Église confisqués à la Révolution. Grâce à cette extrême condescendance de sa part, les possesseurs des biens d'Église sont en sûreté de conscience, il n'en est pas de même des détenteurs des biens nationaux qui restent toujours les possesseurs d'un bien volé.

— C'est ce que je pensais, fit Mme Halberr avec un sourire de satisfaction. Ainsi donc, — et elle se retournait instinctivement vers M. Lhonner comme si elle eût voulu en vérité parler pour lui, — aucune inquiétude à avoir pour des biens qui viendraient de cette source lointaine de l'Église ?

— Aucune, au point de vue de la conscience.

— Mais au point de vue de l'honneur? répliqua tout à coup Armelle.

— Ah! fit l'abbé, j'ai fermé mon livre de morale, Mademoiselle, et je n'avais à répondre qu'à la question de madame.

— Mais à ma question à moi, quelle réponse faites-vous?

— Ma petite Armelle, dit doucement Mme Halberr, vous voulez toujours savoir le fond de toutes choses : si la conscience est en repos, que désirez-vous de plus?

— Hé! Madame, la faute du pécheur peut s'absoudre par le pape, mais le déshonneur de l'homme, qui lui donnera l'absolution?

Personne ne répondait, M. Lhonner avait involontairement pâli ; l'abbé se gênait à vouloir regarder un panorama qui ne lui disait plus rien ; quant à Jacques, il paraissait singulièrement intéressé de la question posée par Armelle.

— Vraiment, hasarda Mme Halberr, qui se répétait, si la justice de Dieu se déclare satisfaite, je ne vois pas ce que vos considérations humaines...

— Eh bien, pour moi, fit Armelle, résolument, je crois que l'honneur va plus loin, et j'estime qu'un honnête homme ne pourrait sans forfaire — fût-il absous par le pape en personne — garder un bien d'Église ; pas plus que je ne me sentirais à l'aise de conserver une terre que j'aurais volée méchamment à mon voisin, encore que je m'en fusse confessée, et que par faiblesse ou bonté ce voisin voulût bien me prier de la garder. Aussi quand je jette les yeux sur tout ce panorama, — ce n'est peut-être pas de la poésie, Monsieur l'abbé, ce que je vais dire, mais c'est de la réalité, — je ne vois partout qu'un défi jeté au septième commandement : ce Quirinal, volé ; ce Janicule où nous sommes, volé ; ce Pincio, là-bas, volé ; nous marchons partout à Rome sur du bien volé. Dieu se lassera peut-être à la fin ; et ne le ferait-il pas, par un dessein que je ne puis comprendre, qu'il me paraît que toutes les consciences honnêtes devraient avoir une nausée suprême pour rejeter tous ces voleurs.

— Il est heureux que vous n'entriez pas dans les conseils de Dieu, ma chère enfant, fit Mme Halberr dont la douceur

menaçait de tourner en une pointe de fiel, je vous trouverais un peu intransigeante...

— Eh bien, moi, j'aime mieux cela, dit tout à coup Jacques; et se tournant vers Armelle, vous avez raison, ma cousine, et excès pour excès, je préfère encore l'excès de votre force à la triste veulerie de ces arrivistes malpropres.

Armelle serra la main de Jacques.

— Voilà la première fois, je crois, dit-elle, que nous sommes du même avis sur des sujets aussi brûlants.

— Eh! fit Jacques, en remontant joyeux en selle, n'avons-nous pas bu tous les deux de l'eau de la fontaine de Trevi!

Et donnant de l'éperon, il s'élança.

— Je vais en avant, je serai votre éclaireur; nous nous arrêterons à Saint-Pierre in Montorio, n'est-ce pas?

Et il disparut au tournant d'une allée.

XIII

Le coup de cette conversation avait dû évidemment porter lourdement sur le cœur de M. Lhonner. Il n'en dit cependant rien à l'abbé Gervais.

Il semblait entrer dans cette phase douloureuse de la résignation, où, une fois le parti pris, on est presque indifférent à une intensité nouvelle de la souffrance. C'est ce qu'il avait quelquefois exprimé à son ami en lui disant mélancoliquement:

— A qui va sombrer infailliblement, que fait en pleine mer un flot de plus ou un flot de moins.

M. Lhonner se sentait sombrer, et il ne cherchait même plus à se rattacher par un dernier instinct aux appuis, seraient-ils frêles et flottants, qui se présentaient à lui.

Seulement il paraissait visiblement oppressé par un poids intérieur, son visage s'altérait de jour en jour, et toute sa physionomie prenait une expression angoissée qui étonnait de plus en plus sa fille.

Mais, elle aussi, était entrée, surtout depuis la conversation du Janicule, dans une phase nouvelle. Ce rapprochement inattendu de Jacques lui donnait l'espoir qu'un travail plus sérieux se faisait dans l'esprit du jeune homme; alors

elle multipliait ses prières, et pour avoir cette âme, elle entreprit à pied le pèlerinage des sept basiliques.

Quant à Jacques il était évidemment travaillé. Ainsi il ne craignait plus autant de s'approcher de l'abbé Gervais : il recherchait même sa compagnie.

L'abbé s'en était aperçu, mais il ne faisait rien pour provoquer le jeune homme.

Aussi fut-il tout étonné, le vendredi avant les Rameaux, quand il vit venir à lui Jacques qui lui proposa de l'accompagner aux chambres de Raphaël et au musée du Vatican.

— Ah ! dit l'abbé, vous ne pouviez me faire plus de plaisir.

Et l'on s'achemina, tout en causant, jusqu'à la place de Saint-Pierre.

— Vous avez vu déjà les chambres ? dit Jacques à l'abbé.

— Oui, plusieurs fois.

— Et que préférez-vous parmi toutes ces merveilles ?

— Venez, fit l'abbé ; et tout droit il le conduisit à la première des chambres de Raphaël. C'était *l'Incendie du Bourg*.

— Voyez, disait l'abbé, c'est ici pour moi la touche du génie par excellence.

Avec peu de personnages, Raphaël donne l'intensité du mouvement et l'affolement d'un incendie.

A droite, ces femmes et ces hommes qui apportent de l'eau ; au milieu, ces mères pêle-mêle avec leurs enfants demi-vêtus, qui courent vers la fenêtre du pape pour demander secours. A gauche, la fuite d'une maison qui croule : il n'y a plus qu'un pan de mur calciné. Un homme s'en laisse glisser, et en haut, une mère jette son bébé emmailloté entre les bras d'un autre homme au pied de la muraille. Et enfin, au fond, Léon IV qui bénit et va faire cesser l'incendie.

Raphaël avec une douzaine de personnages nous dépeint tous ces drames simultanés et violents. Dans cette disproportion manifeste du résultat avec les moyens, il se rapproche de la manière divine, qui fait tout de rien. Voulez-vous mieux le comprendre ? regardez bien cette fresque où tout se lit d'un rapide coup d'œil ; puis suivez-moi.

Et l'abbé entraîna le jeune homme vers la chambre où se trouve représentée la bataille du pont Milvius.

Un fouillis de combattants, une confusion savante, une emmêlée de têtes, de bras et de jambes...

— Hein? dit l'abbé, quelle différence : il vous faut un moment avant de sentir votre impression, vous devez analyser votre tableau ; tout à l'heure, au contraire, vous étiez saisi du premier coup par la clarté éblouissante : ici c'est Jules Romain, là-bas c'est Raphaël.

— Oui, disait Jacques, mais même dans votre *Incendie du Bourg*, que de *convenu* !

— Il est bien difficile d'être indépendant, mon cher ami ; et à côté de leurs plus beaux endroits où ils sont personnels, les meilleurs génies sont des esclaves.

Nous sommes toujours les fils d'un autre. Bien des choses gênaient Raphaël. Le voisinage de Michel-Ange, l'outrance des muscles et des poses du grand maître ; cette furie des raccourcis, que nous remarquons à la Sixtine..., et alors la forte simplicité du Sanzio était quelquefois gâtée par la puissance compliquée de Buonarotti... Puis la mythologie, témoin ce groupe de *l'Incendie du Bourg*, ce vieillard porté sur les épaules de son fils : c'est Enée, Anchise, Créuse, Iule : toute la lyre antique. Puis encore le souci exagéré du nu. L'amour de la forme pour la forme...

— Enfin, ajouta Jacques, il y avait aussi à gêner le peintre, les Médicis !

— Vous voyez donc vous-même combien l'homme est difficilement indépendant. Sans compter la pauvreté : quand on songe que le Pérugin faisait parfois une fresque pour une omelette.

— Vraiment il ne faudrait pas que les artistes aient faim, reprenait Jacques ; et je rêverais volontiers d'une république dont les génies seraient dans une maison dorée, où ils n'auraient jour et nuit qu'à inviter la gloire.

— C'est pour le moins un rêve aussi doré que la maison, repartit l'abbé ; mais qui sait ce que deviendraient vos génies, dans cette Capoue dangereuse? là où il manque l'effort, la lutte, la violence, et même la souffrance, les natures ne s'élèvent pas : ce n'est à proprement parler qu'aux dépens de lui-même que l'homme arrive au génie.

— Ah! ah! fit Jacques, c'est encore votre théorie de l'autre

jour. Savez-vous que j'y ai plusieurs fois songé à votre « extravagance des saints » ? Moi, qui aime le paradoxe, cette doctrine ne me déplaît pas : mais par exemple, une chose à laquelle je n'ai rien compris, Monsieur l'abbé, c'est votre envolée mystique sur la grâce, qu'est-ce en vérité que cette machine-là ?... quel notable changement apporte-t-elle à notre existence? Voyons... qu'est-ce qu'elle faisait à Michel-Ange, ou au Sanzio, votre grâce?... Leur a-t-elle donné une once de plus de génie ?... Raphaël n'en serait-il pas moins Raphaël s'il avait vécu sans la grâce?... Tenez, nous allons descendre aux Antiques, nous nous heurterons partout à des chefs-d'œuvre...

— Que nous n'avons pas dépassés, interrompit l'abbé.

— Parfait. Alors, elle n'était donc pas bien utile au progrès de l'esprit humain, cette grâce, puisque, de votre aveu, nous n'avons pas dépassé les païens qui ne l'avaient pas.

— Hé ! Monsieur, vous avouez vous-même ce que j'allais vous prier de me concéder.

— Et quoi donc?

— La distinction radicale entre l'ordre de la grâce et celui de la nature. La grâce n'a qu'un but : nous faire arriver à la gloire de Dieu... ou si vous aimez mieux, nous faire arriver à voir Dieu, face à face, tel qu'il est. Le génie humain n'a qu'un but : nous faire arriver à la gloire humaine, c'est-à-dire à la connaissance et à l'admiration des autres hommes.

— Mais je vous arrête au premier mot, s'exclama Jacques. Voir Dieu, dites-vous?... que diantre... où voulez-vous donc d'abord que je le trouve, votre Dieu si lointain ?

— De cela, répondit l'abbé, je n'ai guère à me préoccuper, assuré que je suis que Dieu saura bien me conduire à lui... quand il le voudra...

— D'accord ; mais voir Dieu... tel qu'il est, face à face. Avouez, dit Jacques, qui se piquait de philosophie, que rationnellement parlant... cela est une grossière illusion... Comment?... mais je ne peux même pas voir mon âme, et je vais, chétive matière, fixer l'Esprit, le palper, le disséquer en quelque sorte. Vous nous leurrez donc quand vous nous donnez, comme perspective suprême, la vue face à face d'un Dieu que je ne pourrais jamais atteindre.

— Oui, nous vous leurrerions... s'il n'y avait pas la grâce; or la grâce est précisément le moyen qui vient s'ajouter à notre nature... pour lui permettre de voir un Dieu, que, laissée à ses propres forces, elle ne peut pas voir.

— Tiens!... tiens!... développez votre paradoxe, s'il vous plaît.

— Rien de plus aisé... avec un esprit philosophique... comme le vôtre, dit en souriant l'abbé.

Dieu seul peut se voir... et jouir de lui-même... La simple raison le dit, et vous le dites avec elle.

Si donc nous sommes appelés à voir Dieu et à jouir de lui... il faut que quelque chose de Dieu vienne en moi : en mon œil, quelque chose de l'œil de Dieu, pour pouvoir voir mon Dieu; en mon oreille, quelque chose de l'oreille divine, pour pouvoir écouter la parole divine; en mon cœur, quelque chose du cœur de Dieu, pour pouvoir jouir du bonheur de Dieu.

La grâce est ce quelque chose. C'est la nature de Dieu, en ce qu'elle a de communicable, qui vient s'unir à ma nature, en sorte qu'une fois que je suis en grâce, je suis de la nature de Dieu. Dès lors j'ai droit aux exigences de ma nature nouvelle... et que, ce voile épais et grossier qui s'appelle le corps, tombe, et de plain-pied, j'entre dans le bonheur de Dieu, dû à ma nature divinisée : c'est tout le secret de l'éternité heureuse.

— Ah! fit Jacques un peu ahuri, voilà de la philosophie qui ressemble à de la très haute fantaisie.

— Voulez-vous une comparaison familière qui vous fasse saisir... cette haute fantaisie? Dieu... c'est le soleil immense... chaque âme est un miroir... Si ce miroir est recouvert d'un nuage épais... il reste terne... sans image : mais que le nuage se déchire... immédiatement le cristal s'enflamme et reproduit tout entière l'image du soleil. Enlevez le péché à une âme... elle reflétera Dieu.

— Et qui me dit que tout cela est vrai, demanda Jacques dont l'incorrigible scepticisme était néanmoins intéressé par la nouveauté de cette doctrine.

— La raison et la foi. La raison, vous l'avez saisie vous-même, puisque vous reconnaissiez l'impossibilité à notre

nature humaine de voir la face de Dieu... La foi : Jésus-Christ n'est venu sur la terre que pour enlever le péché, permettre à nos âmes de refléter Dieu, et nous donner ainsi le moyen de diviniser notre nature, afin que, devenus les vrais enfants de Dieu, nous ayons le droit de lever les yeux en haut et de dire en nous adressant à Dieu : *Notre Père des cieux.*

Et alors, poursuivait l'abbé qui s'animait à ses propres pensées, si je suis l'enfant d'un tel père, j'ai droit aux biens de mon père : c'est une question d'héritage vulgaire... et logique comme le code, Monsieur... Et alors, si j'ai bien compris la nécessité de cette grâce, tout le reste, même cette magnifique floraison de chefs-d'œuvre, vous paraîtra presque de l'ombre... et du néant... Car en vérité que m'importerait de jeter sur ces murailles toutes les fresques de Raphaël ou du Pérugin, si ma gloire humaine se termine aux limites de ma vie... et si je n'ai pas la grâce qui me transportera dans la gloire de Dieu ?...

Tenez, ajoutait l'abbé, qui entré depuis quelques instants dans le musée d'Antiques s'arrêtait au Belvédère devant l'*Apollon* et le *Laocoon*, qu'importe à l'heure qu'il est aux auteurs de ces merveilles d'avoir fait vivre et pleurer ce marbre ?... S'ils n'ont pas eu la grâce, ils ont perdu la seule gloire qui demeure..., et celle dont nous les entourons ici-bas... n'est pas même une vapeur dorée...

— Vous faites bon marché de la vie des gloires humaines, Monsieur l'abbé.

— Il n'y a à vivre vraiment, Monsieur, parce qu'ils vivront éternellement, que ceux qui sont dans la grâce ; les autres sont des morts ambulants. Tel porte un manteau de pourpre, comme un Néron ou un Domitien, qui est un misérable... parce qu'il n'a pas la grâce, et qu'alors, pour les grands biens du monde qu'il possède, il lui manquera le seul bien véritable : le bonheur de Dieu qui est dû à la grâce ; et cela est une grande misère. Et tel porte des guenilles, comme ce Benoît-Joseph Labre dont vous plaisantiez spirituellement l'autre jour en l'appelant « sainte vermine », qui est pourtant un grand riche, parce qu'il a la grâce de Dieu, le seul moyen qui nous donne droit au bonheur de Dieu.

— Et cette grâce si indispensable... ce billet unique... ce moyen incomparable, disait Jacques, dont l'incrédulité railleuse affectait de se réfugier dans toutes ces épithètes, où la trouverai-je ?

— Dans l'Église.

— Et qui me la donnera ?

— Le prêtre.

— Comment ?

— Par le baptême et la confession.

— Ah ! c'est cela, la confession ! reprit Jacques presque irrité ; vous devriez trouver un moyen moins ridicule ou moins pénible pour nous procurer une chose si nécessaire.

— Si la chose est si nécessaire, nul moyen n'est ridicule ou pénible pour l'acquérir ; et si vous avez saisi l'indispensabilité de cette grâce comme billet unique — vous disiez bien — pour participer au bonheur de Dieu, qui trouverait trop dur, en vérité, d'aller dans n'importe quelle église, à n'importe quel prêtre, et, là, de lui dire rapidement son péché, et en retour d'en emporter la certitude d'avoir repris cette empreinte de la nature divine qui nous donnera droit à la joie même de Dieu ?

— Ah ! si l'on avait cette certitude mathématique ?

— Nous avons mieux que la certitude mathématique, nous avons la certitude de la parole divine : que voulez-vous de plus ?

Jacques regardait sans rien dire le merveilleux défilé de toutes ces statues antiques, au modelé si fin, aux poses assouplies.

— Alors, reprit-il brusquement, tout cela à vos yeux c'est de la poussière ?

— Oui, en comparaison de la grâce.

— A ce compte, à quoi bon les génies, à quoi bon le progrès de l'humanité ? Brisons toutes ces statues, étouffons nos flammes et notre ardent idéal, partons pour le désert, Monsieur l'abbé... avec la grâce, votre grâce indispensable, et cela suffira.

— Oui, mon bon ami, cela suffira pour notre bonheur éternel; tandis que, sans cela, nos meilleures aspirations, nos plus avisés génies ne nous conduiront qu'à la porte,

mais pas au delà. Toutefois je ne prétends pas qu'il faille briser ces images, ajouta l'abbé, en montrant tous les chefs-d'œuvre réunis dans les galeries ; mais je prétends que ce dont nous devons nous préoccuper avant tout, c'est d'avoir en nous l'image même de Dieu, qui nous donnera le droit d'entrer auprès de lui.

Et l'abbé continuait, tandis qu'ils s'en allaient tous les deux par l'escalier royal vers la porte de bronze.

— La grâce de Dieu explique tout ici-bas, mon ami : les fuites dans le désert dont vous me parliez, les extravagances des Cécile et des Agnès que nous discutions il y a quelques jours, les persécutions des bons, les épreuves, les larmes et le sang : si tout cela nous fait avoir la grâce ou l'augmente en nous, Dieu triomphe ; et nous sommes assez riches. Dès lors pensera le monde ce qu'il voudra, c'est une fourmilière agitée, disait l'abbé en appuyant sur ce mot, une fourmilière ! une fourmilière !... et les biens de ce monde : du sable, mon ami, du sable que des enfants entassent avec grand sérieux dans leurs petits seaux en fer-blanc.

— Avec une pelle en bois, dit Jacques en riant.

— Pour en faire de petits tas, reprit l'abbé ; et n'y touchez pas, autrement ils pleurent, ils crient, ils trépignent. Oh ! les grands enfants du monde, qui pleurent et se désolent parce qu'on leur a enlevé du sable, et qui ne songent pas qu'ils perdent les seuls biens véritables que nous donne la grâce !

— Ainsi soit-il ! fit Jacques. Voici notre voiture, mon Père ; voulez-vous monter ? Je vais vous reconduire jusqu'au Palazzo Borromeo.

Louis PERROY.

(*A suivre.*)

BULLETIN D'HISTOIRE

Histoire de France. — Chartes de Cluny. — Annales angevines et vendômoises. — Innocent III. — Le commerce dans l'Italie méridionale. — La controverse de Notre-Dame-de-l'Épine.

L'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse vient de s'augmenter de deux beaux volumes. M. Henry Lemonnier, professeur à l'Université de Paris, et M. Jean H. Mariéjol, professeur à l'Université de Lyon, y ont retracé presque toute l'histoire du seizième siècle (t. V, 2e partie : *la Lutte contre la maison d'Autriche, la France sous Henri II* [*1519-1559*] ; t. VI, 1re partie : *la Réforme et la Ligue, l'Edit de Nantes* [*1559-1598*] ; Hachette, 1904). L'ensemble mérite de grands éloges autant pour la mise en œuvre que pour la science. C'est ainsi, je le crois, que le public demande qu'on écrive pour lui les ouvrages d'histoire : nul appareil d'érudition rebutante et cependant un fond de solide information.

L'ouvrage de M. Lemonnier est pour une grande part rempli par de l'histoire politique, diplomatique et militaire, mais ce n'est pas au détriment de l'histoire religieuse, littéraire et artistique. Dans un précédent volume de la même collection, l'auteur nous avait fait assister à la naissance du protestantisme français ; il expose ici l'affermissement et l'expansion de cette réforme tout incarnée dans Calvin. C'est le temps, dit un arrêt de Henri II, que les « hérésies pullulent en France ». L'hérésie nouvelle s'y propage sans doute par les prédicants venus de Genève, de Lausanne et de Strasbourg ; mais aussi, et non moins ardemment, par des prêtres et des moines gagnés aux erreurs nouvelles et qui la répandent sur place, dans le peuple que l'Eglise leur avait confié ; par les régents enfin et les pédagogues de tout ordre. Jusque-là les protestants n'avaient pas encore d'organisation ; ils ne formaient que des groupements libres, sans hiérarchie et même sans liturgie ; c'est à partir de 1555 et surtout du synode de 1559 que « l'héritage du Seigneur », c'est-à-dire l'Église calviniste fut « ordonnée et arrangée ».

Contre la propagande par les livres il fut besoin de renforcer exceptionnellement les lois toujours en vigueur et toujours sévères de la censure et l'on comprend pour quelles justes raisons on ne manqua pas de le faire. La justice, elle aussi, poursuivit sans relâche les réformés et l'on peut accorder à M. Lemonnier qu'elle fut rigoureuse. D'ailleurs l'auteur ne fait ces novateurs ni plus saints, ni plus tolérants qu'ils ne furent. Ni ce volume, ni le suivant ne sont écrits par des théologiens, mais il faut reconnaître qu'ils le sont par des esprits modérés et qui s'efforcent visiblement à ne point heurter les idées des catholiques.

La dernière partie du livre de M. Lemonnier est un intéressant tableau de la Renaissance française dans les arts, les lettres, l'érudition, les méthodes d'enseignement. La vive passion du savoir infuse une vie nouvelle à notre pays et marque d'une empreinte spéciale l'Humanisme français, quelque inféodé qu'il paraisse à l'Italie et à l'antiquité. A côté de la biographie de nos érudits, de nos professeurs, de nos écrivains, de nos poètes, celle de nos architectes, sculpteurs, peintres, tapissiers, émailleurs, graveurs et peintres en vitraux, celle enfin de leurs Mécènes et employeurs compose un ensemble élégant et fort précieux.

Le très intéressant volume de M. Mariéjol, dont la rédaction est de tout point excellente, va de François II à Henri IV et raconte les progrès du protestantisme, les guerres de religion, la Ligue et les premières années du Béarnais, jusqu'à l'édit de Nantes.

Dans l'histoire du protestantisme français, cette période a un trait particulier que M. Mariéjol a nettement mis en lumière : c'est le passage de l'esprit de soumission évangélique, qui était propre aux premiers réformés ou qu'ils affectaient, à l'esprit de politique terrestre que des demi-convertis ou de moins fervents adeptes imprimèrent aux églises françaises. Les dissidents cessèrent d'être des victimes résignées pour prendre les armes, se défendre et rendre coups pour coups ; soldats, gentilshommes, grands seigneurs n'avaient pas abjuré avec la religion catholique l'orgueil de classe et de race, l'humeur batailleuse des gens d'épée. Ils avaient changé de foi sans changer d'âme, sans dépouiller le vieil homme et « se faschoyent de la patience chrestienne et évangélique ».

Pour les catholiques aussi le moment est historique : ils s'or-

ganisent en un parti de résistance et le conflit est à la veille de s'aggraver des fureurs d'une lutte à main armée. Les efforts de l'Eglise, en effet, ne se bornaient pas à l'emploi des armes spirituelles, à l'enseignement doctrinal, à la prédication, à l'augmentation de la ferveur religieuse ; la nation française se sentait menacée et se décidait à sauvegarder sa foi par l'appel aux armes séculières. A Paris et dans la France entière il se forma des confréries établies sur un pied militaire, celles, entre autres, du Saint-Esprit et de la Sainte-Croix ; l'ensemble du parti catholique se donna pour chef le duc d'Anjou, tandis que les protestants placèrent à leur tête l'amiral de Coligny. Quant au pouvoir, neutre durant quelques années, ou plutôt enclin à une tolérance que les faits lui imposaient chaque jour plus impérieusement, la politique d'une femme lui imprima un brusque revirement.

Le coup d'arquebuse tiré sur Coligny par le « tueur du roy », Maurevel, l'avait été à l'instigation de Catherine de Médicis, pour se débarrasser d'un rival qui « compromettait la sûreté du royaume ». Le coup manqué, la régente avait été poussée par la peur à anéantir le parti tout entier. A vrai dire, au dernier moment, elle devenait hésitante et « se fust volontiers dedicte » ; mais il était trop tard : le jeune roi Charles IX se laissait à son tour entraîner par ses conseillers, les Birague, les Nevers, les Tavannes, unanimes à regarder comme nécessaires des mesures du salut public, et l'ordre fut donné, non du massacre, mais des précautions à prendre contre « ceulx de la nouvelle religion qui se voulloient élever par conspiration contre Sa Majesté et contre son Estat et troubler le repos de ses subjects et de sa dite ville de Paris ». Une querelle s'émut entre curieux et soldats ; ce fut le signal de la Saint-Barthélemy à Paris, tandis que les provinces s'autorisaient des ordres et des contre-ordres du roi. M. Mariéjol me semble avoir judicieusement indiqué la marche et établi les responsabilités de cet événement fatal et imprévu.

Quelques années plus tard, la Ligue se donnait pour tâche de remédier à la faiblesse du gouvernement et propageait par tout le royaume son programme, à l'aide de l'*Acte d'association*. La tentative de 1576 fut à demi manquée ; mais en 1585, il en fut autrement ; le prince héritier présomptif était hérétique, la nation se coalisa contre lui. Ce vaste mouvement qui emportait la noblesse, les bourgeois et le peuple, l'auteur du présent

volume l'a très bien exposé et il en a conduit les diverses aventures jusqu'à l'abjuration de Henri IV, suivie enfin de la soumission des derniers ligueurs.

*
* *

Le sixième volume du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (*1211-1300*) vient de paraître (1903, in-4, xiv-962 pages) à l'Imprimerie nationale, dans la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France. L'éditeur de cette grande publication qui a déjà mérité tant d'éloges, M. Alex. Bruel, des Archives nationales, livre aux historiens des textes, et des textes tout purs, presque sans notes ni commentaire. Cela seul est un grand service. On a là de précieux renseignements sur l'histoire du temporel et du spirituel de ce puissant établissement religieux.

Pour ce qui regarde le temporel, des contrats, comme on doit s'y attendre, des chartes de donation, des ventes, des quittances, des compositions et des compromis en matière de justice seigneuriale, des testaments. Au nombre de ces dernières pièces, il faut noter, comme digne d'intérêt, le testament de l'archevêque de Cantorbéry, Boniface de Savoie, instituant pour exécuteurs testamentaires ses deux nièces, la reine de France et la reine d'Angleterre. La présence de cet acte dans les Archives de Cluny est due à un legs de cinquante marcs d'argent fait par le prélat à cette abbaye.

Quant aux affaires spirituelles, elles ont trait à des détails de vie conventuelle, à des questions de juridiction, à des litiges avec d'autres établissements. On rencontre plus d'une pièce qui a pour intitulé des formules comme celle-ci : *Super quibusdam querelis... super variis articulis discordiæ*. Je signale, entre autres, une intéressante série de pièces relatives à La Charité-sur-Loire, dont le prieur et les moines s'étaient mis en état de rébellion contre l'abbé de Cluny. Les principaux de ces documents sont une bulle d'Innocent III ordonnant la confirmation, après enquête, de la sentence de déposition et d'excommunication dudit prieur; diverses assignations épiscopales, des ordres d'information, des rouleaux contenant les dépositions des témoins cités dans cette affaire; un examen des droits juridictionnels de Cluny sur La Charité; enfin des bulles d'Innocent III et d'Honorius III dirimant la contestation et plaçant l'abbaye

récalcitrante sous la révérence et l'obédience clunisiennes. Les moines de La Charité ne paraissent pas avoir été de facile composition, car vingt ans plus tard et même à la fin du siècle, au temps de Boniface VIII, on retrouve, dans ce même cartulaire, des signes d'insoumission persistante, occasionnant, sous le titre de *pacificationes altercationis*, des sentences nouvelles de condamnation

Le même recueil contient les lettres patentes de Charles d'Anjou, portant acceptation du royaume de Sicile, aux conditions énoncées par Clément IV (30 avril 1265) ; elles sont suivies de la formule de serment jurée par le frère de saint Louis.

On ne saurait assez remarquer l'utilité d'une publication de ce genre. L'histoire locale et la biographie peuvent y puiser largement. A toutes les pages, parfois même à toutes les lignes, on relèvera la mention de noms propres, dont les uns sont restés connus et quelquefois célèbres, les autres demeurés dans l'obscurité. Mais ces derniers mêmes peuvent, un jour, importer à l'histoire, à l'histoire religieuse ou civile, à l'histoire urbaine ou rurale, à l'histoire économique ou industrielle, au même titre que les noms que l'on relève avec un soin si pieux dans nos vieux obituaires. Avec ces données, sans doute, personne ne prétendra à transformer l'histoire générale, mais on en pourra enrichir encore la connaissance du passé.

*
* *

Louis Halpen. — *Recueil d'Annales angevines et vendômoises* (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire). Picard, 1903. In-8, LXI-162 pages.

Mabille et Marchegay avaient publié ces annales dans leurs *Chroniques des Eglises d'Anjou* (Société de l'Histoire de France, 1869), mais il y avait lieu d'en donner une édition critique. Nous la possédons, et elle est excellente.

Les Annales de Saint-Aubin d'Angers, celles de Vendôme, les Annales dites de Renaud, celles de Saint-Florent, de Saumur, enfin, de Saint-Serge d'Angers, avec les continuations de Pierre Béchin, un fragment d'Obituaire et une liste d'abbés de Saint-Serge forment le contenu de cet utile volume.

Avec beaucoup de soin et de méthode, M. Halphen a décrit et

classé ses manuscrits ; on serait tenté de dire qu'il y a mis de la minutie, si l'on ne se rappelait que ces descriptions de détail rendent toujours service à d'autres chercheurs. Après l'établissement du texte, l'éditeur s'est, comme de juste, préoccupé de la question d'origine et d'originalité de ces documents. Ses conclusions sont brèves, mais très nettes. Une annotation continue court au bas du texte et en éclaire très heureusement le sens. Elle a de plus le précieux mérite de former, avec le copieux Index du volume, un excellent dictionnaire biographique.

*
* *

Achille Luchaire. — *Innocent III, Rome et l'Italie*. Hachette, 1904. In-16, 262 pages.

Le titre de ce petit volume en marque l'objet et les limites. L'essai de M. Luchaire ne remplacera pas le grand ouvrage de Hurter ; il n'y prétendait pas ; mais il le complète et le met au point sur l'un des plus importants chapitres de l'histoire d'Innocent III.

Quand Lothaire de Segni fut élevé au souverain pontificat, à l'âge de trente-sept ans, lui, le plus jeune des membres du Sacré Collège, ce fut à cause de ses vertus et de ses capacités ; il était lettré et canoniste, actif, énergique et de mœurs fort pures. Tout de suite il entreprit l'œuvre qui lui tenait le plus à cœur et qui est l'œuvre caractéristique de son règne, rétablir dans Rome son autorité et soustraire l'Italie à la domination allemande.

La Rome d'Innocent III n'était pas facile à reconquérir : la commune vivait dans l'insurrection depuis longtemps, depuis le début de l'âge féodal ; la cité factieuse était un assemblage de citadelles élevées sur toutes les ruines antiques, près des monastères, des églises, des maisons nobles et bourgeoises ; elle réclamait tumultueusement des libertés municipales et la restauration effective de l'antique sénat, mais n'était pas capable de se gouverner avec sagesse. Par goût personnel non moins que par fidélité aux traditions, Innocent assuma le rôle de tuteur de la ville. Ce n'est pourtant qu'après dix années de lutte, au cours desquelles le pape connut l'exil, que la victoire lui demeura ; le peuple romain comprenait, en effet, qu'il ne pouvait pas se passer de l'Église et

que la personne du Souverain Pontife valait mieux à elle seule que toute la majesté surannée de l'ordre sénatorial.

Non moins urgente, non moins impérieuse et plus lourde encore, la tâche de disputer l'Italie à la concurrence des Césars allemands. En 1198, au moment du schisme impérial, l'heure était singulièrement favorable. Les succès obtenus par Henri VI la rendaient par ailleurs plus difficile. Maître de la Sicile, de la Calabre et de la Pouille, très puissant en Ombrie, dans la Romagne et l'Exarchat, il avait su se faire des alliées de quelques cités importantes. La disparition du César germanique amena dans la Péninsule une réaction qui aida, elle aussi, les projets du pontife. On verra Innocent III, dans le livre de M. Luchaire, à travers des obstacles de tout genre et presque jamais entièrement aplanis, poursuivre la reprise des patrimoines, au sud et au centre de l'Italie, dans la Campagne romaine, comme sur les bords de l'Arno et jusque dans les plaines du Pô.

Il n'a rempli qu'une part de son programme, non par manque d'habileté ou défaut d'énergie, mais par l'effet de la résistance du peuple italien. Son œuvre reste grande néanmoins et à la mesure de ce grand homme, de ce grand pape qui se faisait une si haute idée du pouvoir pontifical. C'est de lui qu'est cette fameuse comparaison des deux pouvoirs avec les deux astres du firmament : le soleil ou la papauté qui règne sur les âmes, et la lune ou la royauté qui domine les corps. Et comme la lune reçoit du soleil sa lumière, ainsi la royauté tire tout son éclat du prestige pontifical. Innocent III a mis en pratique ces théories qui n'ont, pendant tout le moyen âge, troublé le monde que parce que le sens en est toujours demeuré insuffisamment éclairci.

*
* *

Georges Yver. — *Le Commerce et les Marchands dans l'Italie méridionale au treizième et au quatorzième siècle.* Paris, Fontemoing. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Fascicule 88. In-8, vii-439 pages.

C'est une étude très solide, très bien documentée et souvent très neuve, que cette histoire de la vie économique de l'Italie angevine. Il en ressort que les souverains napolitains de la maison d'Anjou, surtout Charles Ier, Charles II et Robert (1265-1343), ont donné à ce pays une prospérité que le reste de la Péninsule

pouvait lui envier. Ces princes ne se sont pas contentés des titres de seigneurs d'Achaïe, rois d'Albanie, d'Epire et de Jérusalem, ils ont voulu être les premiers et les plus habiles marchands du royaume. La nécessité de faire figure et, en conséquence, de s'assurer un large budget les lança dans l'esprit d'entreprise et les fit y pousser très résolument leurs marchands et trafiquants de toute espèce. On trouvera dans le livre de M. Yver une abondance de renseignements précis et curieux sur cette matière. Il faut recommander aux lecteurs les chapitres relatifs à l'agriculture, mais plus encore ceux qui traitent de la marine, soit de la navigation au long cours qui mettait Naples en relation avec le littoral méditerranéen, avec notre Provence, par exemple, avec Port-de-Bouc, Marseille, Toulon, Nice ; soit du cabotage, qui était une nécessité résultant de la configuration, de l'ossature de l'Italie. La mer avec ses pirates était moins dangereuse que la montagne et, en tout cas, autrement praticable. Le péril, d'ailleurs, n'était pas de tous les jours pour les marins qui se rendaient de Naples à Capri, à Castellamare, à Vico, à Sorrente, ou qui fréquentaient dans le golfe de Salerne, Ravello, Pausitano et Amalfi ; dans l'Adriatique, Siponto, Barletta, Trani, Bari, Brindes et Otrante. L'insécurité des campagnes nuisait grandement, il faut l'avouer, aux desseins du gouvernement et il y avait fort à faire pour les purger des *latrones insignes et publice diffamati,* comme pour rendre possible la traversée des Calabres, ces *loca insidiosa et nemorosa.*

Les souverains français ont compromis les résultats de leurs efforts par une détestable pratique, commune, il est vrai, à tous les princes de ce temps, on pourrait dire même à tous les temps et à tous les pays : c'était leur régime fiscal. Non seulement la liste des taxes est très longue, mais le tarif en est ruineux pour les fabricants comme pour les commerçants. Il y avait là de quoi décourager les initiatives et par conséquent de quoi tarir la source de la richesse publique.

On ne saurait omettre de signaler les importants chapitres consacrés dans cet ouvrage à l'établissement et aux progrès des Florentins dans l'Italie méridionale. Leur intelligence des affaires, leur activité et leur insatiable besoin de s'enrichir en firent les rivaux heureux des Vénitiens et surtout des Siennois, des Pisans, des Gênois sur lesquels ils ne tardèrent point à prendre le pas.

La faveur royale ouvrit à leurs entreprises tous les ports du royaume dont ils surent faire quelque chose comme une colonie florentine. On lira avec profit l'histoire de leurs sociétés de commerce et celle de leurs banquiers ; M. Yver l'a traitée avec un soin et une compétence qui suffiraient à recommander son livre et qui lui assurent le titre d'historien et d'érudit.

*
* *

Abbés Misset et Pannet. — *Controverse relative à Notre-Dame-de-l'Épine.*

Il existe beaucoup de questions plus compliquées, j'allais dire plus épineuses, et qui n'ont point cependant une aussi abondante littérature. La controverse sur la légende de Notre-Dame-de-l'Epine, ouverte, il n'y a pas deux ans, par M. l'abbé Misset, avec sa verve et son impétuosité coutumières, compte un ensemble d'exposés, de réponses, de répliques et de contre-réponses, sans parler de ce qui s'est publié dans des feuilles périodiques, qui porte à sept, en ce moment, le nombre des brochures publiées en sens divers sur la question. C'est un joli chiffre et, comme il est symbolique, on devrait s'y tenir. Mais il est bien à craindre qu'on ne le fasse pas, car l'un des adversaires menace l'autre de ne lui laisser aucun répit, de le harceler, au contraire, sur tous les terrains et de ne lui point permettre d'avoir le dernier mot. L'ennui de tout cela serait encore tolérable, si l'un de ces messieurs n'appelait le public à juger des coups qu'il porte à l'autre et n'amenait sur le terrain des gens paisibles et parfois indifférents au fond, pour les y constituer arbitres malgré eux. Pour ma part, je déclare en avoir assez lu sur ce sujet. Le lecteur, je le crains, n'a plus rien à apprendre ; quant à l'auteur, il s'est fait tort quand, après une étude qui se disait si décidément victorieuse, il s'est aperçu si vite qu'il n'avait ni tout dit, ni tout bien dit. Il serait temps que les deux polémistes réduisissent la substance utile de leurs longs travaux en un petit nombre de pages, absolument purgées des diatribes et, en général, des personnalités qui ne sont d'aucune importance en matière de critique.

La légende de l'Épine est connue. Un soir, un berger conduisait son troupeau dans la campagne, quand il aperçut un buisson entouré de flammes et dedans, mais intacte, une statue de la

Vierge. Sur le lieu du miracle une église fut bâtie; c'est Notre-Dame-de-l'Épine, à quelque distance de Châlons-sur-Marne.

Quelle est la date de l'*invention* de la Vierge au buisson ardent? Cette indiscrète question n'est pas facile à résoudre. L'église actuelle de Notre-Dame-de-l'Épine est une charmante construction du quinzième siècle, mais il est absolument sûr qu'il en existait une autre sous le même vocable, au moins deux cents ans plus tôt, — un texte découvert assez récemment ne laisse aucun doute sur ce point. Quant à l'apparition merveilleuse, ce n'est point seulement l'époque, c'est la réalité même de l'événement qui en est contestée : les documents écrits l'ignorent et elle ne peut fournir en sa faveur aucun témoignage antérieur au dix-septième siècle. Mais la tradition en existe, dit-on, et elle se perd, comme de juste, dans la nuit des temps. Tout ceci a été excellemment bien mis en lumière et prouvé par M. Misset; il n'y a rien à redire à ses conclusions et pas même à reprendre la joyeuse irrévérence de l'abbé, quand il relève, sans en oublier aucune, certes, les incohérences de dates, les anachronismes enfantins qu'un zèle pieux, mais maladroit a fait introduire, il n'y a pas si longtemps, dans l'office liturgique consacré à Notre-Dame-de-l'Épine.

Très émus, comme bien l'on pense, des hardiesses du nouvel historien, pour ne pas dire des impiétés de l'audacieux critique, les partisans des traditions châlonnaises décrètèrent une réfutation, et ce fut un chanoine qui s'en chargea, M. l'abbé Pannet.

On voudrait que sa réponse fût aussi forte qu'elle est courtoise; mais il n'en est pas ainsi, bien que beaucoup de ses observations et de ses rectifications méritent d'être prises en considération et non point traitées avec la désinvolture qu'affecte à leur égard M. l'abbé Misset. Mais sur le point principal, le fait du miracle de l'*invention*, M. Pannet est très faible. L'histoire qu'il nous donne de la statue miraculeuse à travers les âges n'arrive même pas à établir l'authenticité de ladite statue. Mis au défi par son contradicteur d'apporter à l'appui de sa thèse un seul témoignage écrit, il s'attache désespérément à la *possession tranquille et séculaire* et, trop souvent pressé des objections habilement et justement accumulées contre lui, il déclare n'y plus rien comprendre — ce qui n'est pas une bonne note — et finit par un refrain de

ce genre : c'est égal, tout cela n'ébranle pas notre tradition de l'*invention*.

Ici il faut absolument faire une distinction. Il existe assurément une tradition châlonnaise; mais sur quoi porte-t-elle? Qu'atteste-t-elle? Quel en est l'objet? Elle relate l'existence déjà ancienne du culte de Notre-Dame-de-l'Épine, et cela seulement, uniquement. D'ailleurs on voit que cette tradition n'est pas purement orale, mais aussi documentaire, puisqu'elle possède une bonne demi-douzaine de textes remontant jusqu'au treizième siècle et, de plus, qu'elle est monumentale. Mais, par une confusion trop facile, les défenseurs de la Vierge au Buisson ardent prennent une chose pour une autre et ils étayent de ces bonnes et solides preuves, qui n'ont trait qu'au culte de l'Épine, ce qu'ils appellent la tradition du miracle. S'il y a miracle, il faut avouer qu'on ne le sait que par une tradition purement et exclusivement orale, car ni les textes, ni les monuments, à savoir l'église et la statue vénérée à l'Épine, n'en disent rien ; et, au surplus, il faut accorder que cette tradition n'est pas absolument paisible, car il s'est trouvé sur place, à diverses époques, des esprits assez libres pour la contester et ne la regarder que comme une *prétendue* tradition.

Un miracle qui n'a pas d'autres preuves, n'en est un que pour ceux qui le veulent bien. M. l'abbé Pannet se scandalise à tort d'entendre nier ou simplement révoquer en doute celui de l'Épine; c'est sans raison qu'il qualifie de *rationaliste* cette prudente attitude. Au lieu d'intéresser en cette matière la foi des chrétiens, il devrait se rappeler que le miracle ne doit pas se supposer, mais s'imposer. C'est en avilir la notion et, par conséquent, en réduire à néant la valeur probante que de ne lui point réclamer ses titres. Si donc la petite église de Notre-Dame-de-l'Épine renferme une statue miraculeuse et miraculeusement trouvée, il faut que nous puissions le savoir avec certitude et non simplement le conjecturer ou l'admettre par un sentiment de piété aveugle ; c'est une question de fait, avant d'être une question de religion. Quant à la croyance populaire, elle n'est un argument que si elle présente des critères qui la garantissent. Or, du fait on ne sait rien, et de la croyance populaire au miracle d'une statue trouvée dans un buisson ardent on ne peut trouver aucun vestige sûr du treizième au dix-septième siècle.

Ainsi donc, sur le fond même de l'affaire, il me semble qu'on peut prononcer que M. le chanoine Pannet est battu. Cela ne veut pourtant pas dire que son adversaire ait triomphé sur toute la ligne. M. Misset a ses faiblesses, qui proviennent de son extrême audace. Et, en effet, il fallait rendre raison de la dévotion à l'Épine, de la construction d'une église dédiée à Marie sous ce vocable, de la statue prétendue miraculeuse, du pèlerinage enfin. Qu'a fait M. l'abbé Misset? Il a imaginé une construction fort ingénieuse mais d'une solidité risquée, tant elle est hardie et tant est mouvant le fondement sur lequel elle repose.

Au lieu d'entendre au sens matériel l'histoire du buisson ardent, le trop avisé critique ne la comprend qu'au sens figuré et ne voit dans la dévotion à l'Épine que le symbole de la croyance « à la perpétuelle virginité de Marie ». Comme il a pour lui l'interprétation admise par la liturgie mariale du *rubus ardens*, il part de cette donnée pour entendre dans le même sens figuré toute l'iconographie de la Notre-Dame-de-l'Épine châlonnaise, dont la pièce maîtresse est l' « espinei » symbolique d'où émerge la sainte Vierge.

Tout cela est conjecture encore qu'ingénieux. Aussi, pour renforcer cette thèse, a-t-on imaginé une seconde hypothèse qui a été de placer la cure de l'Épine sous l'autorité des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la réforme de Saint-Victor. Cela n'a pas été accordé sans peine à M. Misset. Mais il y tenait beaucoup, car d'après lui les Victorins ne semblent vivre que pour la propagation de la dévotion à l'espinei symbolique, et même, s'il faut en croire le même auteur, ils en ont le monopole, ce qui ne laissera pas que de surprendre. Lui, si peu tendre au miracle, il admet les yeux fermés, car elle lui est favorable, la légende du sourire adressé par Notre-Dame au chanoine Adam de Saint-Victor. Cela fait, dans chacune des particularités de la construction de cette église et dans chacun des détails de son ornementation, l'auteur surprend la pensée et la main victorines. Victorin! victorin! il n'est rien que de victorin dans cette église. Malheureusement, on ne nous dit pas s'il en était ainsi dans la première église qui fut élevée à l'Épine et qui remplaça le petit chef-d'œuvre prétendu victorin que tout le monde admire aujourd'hui.

M. l'abbé Misset, avouons-le, a mis beaucoup d'esprit inventif

et une certaine logique à déduire les conséquences de ce que nous appelons le possible et de ce que lui nomme le réel. Cette partie de son œuvre est traitée *con amore*. Il n'en est pas moins vrai qu'elle est purement conjecturale, et M. le chanoine Pannet a eu assez beau jeu à le faire voir. Pour ma part, tout en admirant l'artifice, je continuerai à ne la regarder que comme une brillante hypothèse qui a pour elle son élégance, une certaine part aussi de vraisemblance, mais qui ne présente aucun argument vraiment démonstratif. « Il fallait bien, dit quelque part M. Misset, que ce fût un symbole, puisqu'on ne nous parle pas de miracle... au moment même où l'on commença à bâtir la nouvelle église, 26 mai 1405. » Cette conclusion est bien certainement risquée, car puisque l'Épine existait — les textes en font foi — depuis déjà plus de deux cents ans, aucune nécessité ne s'imposait, au moment de la reconstruction de l'église, de parler de ce que tout le monde connaissait.

S'il faut émettre une opinion, — sans la vouloir imposer à personne, — j'aimerais mieux admettre comme plus vraisemblable un exemple de crédulité populaire dans la légende du *buisson ardent*. Le phénomène n'est pas rare et l'histoire religieuse locale en présente un assez grand nombre de variétés.

Je le dirai avant de finir : quelque chose empêche de lire avec autant de plaisir que de profit les brochures de l'abbé Misset, c'est leur ton agressif, bruyant, vitupérant qui les rend fatigantes au lecteur désintéressé. Non seulement il ne faut jamais piétiner l'adversaire, mais on devrait s'interdire de triompher avec trop d'aise. Les personnalités blessantes, les invectives, les volées de bois vert, ne sont pas dans la tradition de l'élégante érudition française ; il ne faut pas permettre de les y laisser faire irruption.

Jules DOIZÉ.

A PROPOS D'UN RÉCENT ÉCRIT DE MGR TURINAZ [1]

Le malheur de la France, dans la tourmente religieuse et sociale que nous traversons, tient en grande partie (combien de fois ne l'a-t-on pas répété ?) à l'indiscipline de gens que, par une convention trop souvent mal justifiée, on appelle *bien pensants*. Dans le nombre il y a beaucoup d'indifférents, qui ne prennent même pas la peine de penser et se contentent d'applaudir ou de critiquer, selon leurs sympathies ou leurs antipathies, ceux qui pensent ; il y a aussi des esprits singuliers, qui arrivent à se persuader qu'ils pensent toujours bien et n'admettent pas la preuve du contraire. Le remède, pour les uns et les autres, serait de se laisser instruire par l'autorité suprême qui a charge de proclamer ici-bas les vrais principes moraux ; mais ou ils ne l'écoutent pas, ou, s'ils l'écoutent, c'est pour tirer de ses déclarations, moyennant toutes les petites habiletés où excelle notre amour-propre, des conséquences favorables à leurs idées personnelles. Qu'il survienne une contradiction déplaisante : on se pique, on se grise et, dans la chaleur de l'apologie, on affirme ses idées sous une forme excessive qui ne respecte plus assez la vérité ; puis, le calme revenu et l'erreur mesurée, on recule devant un désaveu, et voilà commencé le glissement fatal sur la pente qui mène aux chutes inconnues.

Chacun fera ces réflexions, en lisant la nouvelle brochure où Mgr Turinaz prend à partie *les doctrines*, *les entreprises et les actes de la démocratie chrétienne*, opposés aux déclarations solennelles de Léon XIII et de Pie X. Le docte prélat fait ressortir avec sa véhémence coutumière, qui rappelle saint Jérôme, les nombreuses et graves erreurs, tantôt flagrantes, tantôt voilées, des orateurs et journalistes de cette école aventureuse, qui, on le sait

1. Mgr Turinaz, *Encore quelques mots sur les périls de la foi et de la discipline dans l'Église de France. La démocratie chrétienne. L'apologétique de l'immanence.* Nancy, Drioton ; Paris, Roger et Chernoviz et Retaux, 1904. Brochure in-8, 128 pages.

assez, n'en est plus à ses premières audaces de langage et de doctrine.

Ceux qui ne suivent pas de près le *mouvement des jeunes*, savent moins quels liens unissent à M. Naudet et consorts l'Association du *Sillon* et son déjà célèbre directeur, M. Marc Sangnier. La brochure de l'évêque de Nancy ne laisse guère d'incertitude sur la nature dangereuse du terrain où la jeune et ardente troupe est engagée. Les textes sont là, malheureusement trop authentiques et trop formels, pour prouver qu'elle s'est plus d'une fois compromise, en compagnie des *démocrates chrétiens*, dans les questions brûlantes de ces derniers temps, l'américanisme, l'éducation d'après Mme Marie du Sacré-Cœur, l'exégèse d'après M. Loisy, d'autres encore, ayant pour objet la rénovation du catholicisme et de l'Église par une *race nouvelle*, qui *s'est déjà levée*.

Nous ne citerons rien, parce que notre profonde sympathie pour nos jeunes chrétiens nous empêche de croire que ces aberrations soient voulues, soient réfléchies : nous préférons admettre qu'elles sont un effet de l'exubérance naturelle à cet âge, une mauvaise poussée d'une sève bonne en soi. Dans les justes sévérités de la parole épiscopale, ceux qu'elle atteint reconnaîtront l'intention paternelle, et Mgr Turinaz aura la consolation de pouvoir dire, comme l'Apôtre aux fidèles de Corinthe : « Si ma lettre vous a contristés, pour un temps, je me réjouis, non point de ce que vous ayez été contristés, mais de ce que vous l'avez été pour votre amendement... Je ne vous ai écrit, ni à cause de celui qui a eu des torts, ni à cause de celui qui les a subis, mais pour manifester la sollicitude que j'ai pour vous devant Dieu. »

D'ailleurs, depuis que ces lignes ont été rédigées, M. Sangnier a vu le Pasteur et le Juge suprême : il a proclamé son dévouement à l'Église, reçu des encouragements et des conseils. *Roma locuta est, causa finita est.*

PIERRE BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

Chapitres pour servir de Retraite, *à l'usage des chrétiens du monde*, par M. de Cognœul. Paris, Vic, 1904. In-12, 242 pages.

Dans les *Retraites spirituelles* que nous ont laissées les ascètes du dix-septième siècle, on trouve fréquemment, intercalées entre les méditations, des lectures ou entretiens sur les sujets de piété. Dans les méditations, le maître offre au retraitant des réflexions méthodiques et approfondies sur un fait ou une vérité unique. Les lectures sont moins serrées, moins méthodiques et embrassent un sujet beaucoup plus vaste : elles donnent un peu de relâche à l'esprit du retraitant. Le livre de M. de Cognœul est plutôt une série de lectures ou entretiens qu'un recueil de méditations, l'auteur le reconnaît quand il qualifie de *lecture de piété* le chapitre sur la sainte communion.

Dans une suite de réflexions intéressantes et pratiques, l'auteur traite du salut, de la prière, de la solitude intérieure, de l'oraison, de la présence de Dieu, du travail, de la fidélité à la grâce, de la confession, de la messe, de la vie nouvelle en Jésus-Christ, de l'abandon à la volonté de Dieu, de la communion, de la joie, de la charité, du zèle chrétien et de la dévotion à la sainte Vierge : en tout seize entretiens. Pour faire une retraite véritable, saisissante, pénétrante, il manque l'étude approfondie de quelques-unes des grandes et fortes vérités qui remuent jusqu'au fond de l'âme. Et, tout particulièrement, puisque il s'agit de tirer de la torpeur des âmes bonnes, mais un peu tièdes, il faudrait leur montrer vigoureusement, avec insistance, que le vrai amour est dans les œuvres; que la vie inutile est durement condamnée par Dieu; qu'elles s'aveuglent étrangement sur leur propre conduite; il faudrait insister sur l'abnégation pratique, la mortification, la lutte contre les défauts, l'accomplissement intégral des devoirs d'état.

Ces remarques n'enlèvent pas au livre son mérite; sans doute il

ne remplacera pas les *Retraites spirituelles*, mais les complétera bien. Il faut lui faire place parmi les livres de piété bons et utiles.

La doctrine est sage et claire, la forme est simple et agréable, relevée ici et là de quelques traits de poésie.

Le chapitre le moins satisfaisant est celui sur la fidélité à la grâce. Encore qu'il ne renferme peut-être pas d'erreur, il pourrait prêter à quelques illusions pour les personnes peu instruites. La fidélité à la grâce, « c'est le fondement de la vie spirituelle, le secret de notre prédestination; entendre la voix de la grâce et y correspondre..., c'est toute la vie spirituelle et la mesure de notre perfection » d'après l'auteur; soit, si par fidélité à la grâce on entend l'accomplissement de la volonté divine, mais n'est-ce pas exagéré si, comme il semble, l'auteur ne veut parler que des aspirations plus spéciales, de cette voix intérieure qui, douce comme la brise d'été, douce comme le son éloigné des harpes, n'agit que par instants, et prête souvent — comme on le marque très sagement, page 92 — à l'illusion.

Sans doute nous voulons qu'on écoute cette voix, mais n'oublions pas d'entendre ces autres voix plus sûres encore et qui parlent constamment : les préceptes de la foi, les devoirs d'état, le bon sens surnaturel. Plus loin nous trouverons ceci : « Pour avoir négligé d'écouter à tel ou tel moment une inspiration de la grâce qui nous paraissait insignifiante, il se peut que notre âme n'ait pas pris la direction que Dieu voulait lui donner », etc. N'est-ce pas bien délicat pour des âmes qui ne sont pas parfaites? Et ne faudrait-il pas plutôt attribuer habituellement la mauvaise direction qu'a prise l'âme à un devoir volontairement négligé, à de vraies fautes commises délibérément, qu'à cette inspiration qui *paraissait insignifiante* et qu'on a délaissée?

L'auteur écrit ailleurs : « La messe instituée par Notre-Seigneur dans le cénacle sert encore de modèle à celle que nous entendons » et il cite en confirmation une phrase de Catherine Emmerich, « dont, dit-il, l'Église a admis l'authenticité des visions, autant que sa prudence le permet ». Je ne crois pas que nous puissions conjecturer quoi que ce soit sur la messe du cénacle; la prudence de l'Église sur les visions de C. Emmerich a toujours été si grande, que son témoignage n'a guère de valeur.

Il y aurait avantage à revoir dans les éditions suivantes plusieurs vétilles de ce genre. A. G.

Réflexions d'un curé, par l'abbé L. Rouy, vicaire à Lourdes. Paris, Berche et Tralin, 1904. 1 volume in-12, 416 pages.

Ce livre renferme huit chapitres dont voici les titres : I. Le prêtre et la solitude. — II. Le prêtre et la souffrance. — III. Le prêtre et la bonté. — IV. Le prêtre et l'oubli de soi. — V. Le prêtre et la pauvreté. — VI. Le prêtre et la nature. — VII. Le prêtre et la prière. — VIII. Le prêtre et la piété.

C'est un prêtre qui s'adresse à ses confrères pour leur parler du ministère pastoral et de la vie sacerdotale. Il le fait avec une franchise qui ne se dément pas et qu'il déclare dès la préface : « Nous nous encensons à l'autel, c'est suffisant. » (P. 4.)

Ces pages, outre l'élévation de la doctrine et le mérite littéraire, sont remarquables par le bon sens, la belle humeur et l'esprit d'observation. Les prédicateurs de retraites ecclésiastiques y trouveront la fine analyse des caractères et des mœurs du clergé contemporain. Bien que l'auteur se défende d'écrire un manuel à l'usage des séminaristes, ceux qui doivent veiller à la formation religieuse et intellectuelle des clercs liront ces réflexions avec plaisir et profit. Ils utiliseront la critique avisée des engouements successifs qu'une saine doctrine a déjà calmés (américanisme, etc.) pour mettre en garde, contre les nouveautés séductrices, les esprits généreux, mais inexpérimentés, dont ils ont la charge. Enfin, le prêtre, dans la solitude du presbytère, en méditant les *Réflexions d'un curé*, verra mieux l'idéal auquel il doit tendre et les moyens à prendre pour tâcher d'y atteindre.

L'excellence de la doctrine ne peut qu'être signalée ici, c'est l'essentiel qu'un compte rendu peut louer mais que seule la lecture de l'ouvrage fera connaître. J'y renvoie les lecteurs, et me contente de quelques citations pour indiquer à quelle sauce piquante M. L. Rouy accommode les mets qu'il nous offre.

Page 125 : « L'imagination a de la peine à concevoir ce que feraient les curés, s'ils avaient seulement 3 000 francs d'appointements. L'Église serait certainement menacée de grands malheurs. Mais une chose sauve tout : les dispositions du régime concordataire... 900 francs de traitement par an ! Avec les frais généraux, il y a juste de quoi acheter un chapeau tous les dix ans... Si l'Église donnait la richesse, le clergé ne serait qu'une collection de bourgeois qui entreraient à son service pour y bien vivre et s'y

faire des rentes... On remarque que les curés, en général, ne meurent pas à l'hôpital... Il serait peut-être préférable que les curés mourussent à l'hôpital, ne fût-ce que pour l'édification. »

Page 352 : « Que les directeurs des âmes, plutôt que de fourvoyer dans des spiritualités baroques et quelque peu maladives, s'en tiennent par exemple à la spiritualité de saint Ignace et de saint François de Sales, qui est simple et respire la santé. »

Page 388 : « Il faut aller au peuple. Allons au peuple... Vivons avec le peuple... Voilà l'antienne qui se chante depuis quelque temps. Les curés doivent aller au peuple ! Et où sont-ils donc, je vous prie ?... »

Page 395 : « Faut-il rester à la sacristie, faut-il en sortir ?... Je remarque d'abord qu'un curé peut faire quelque chose à la sacristie..., mais il doit aussi en sortir...; il est une créature vivante et non un meuble, un objet matériel du culte... Le meilleur moyen de faire de bonnes élections est de nous faire aimer de nos paroissiens... Si j'étais candidat aux élections, je payerais les curés pour qu'ils restassent neutres, et s'ils voulaient absolument intervenir, je les prierais de faire de la propagande contre moi... »

Enfin, page 402 : « Un curé doit avoir, avant tout, deux dévotions : la dévotion du prône et la dévotion du catéchisme. Bien que Rome n'y ait attaché, que je sache, aucune indulgence, ces deux dévotions peuvent être considérées comme occupant le premier rang... Le curé qui les pratiquera peut avoir la certitude de posséder la vraie piété : celle qui mène à Dieu en lui donnant des âmes. »

Encore un coup, il faut beaucoup plus que ces citations pour avoir une idée complète de cet excellent ouvrage.

Lucien Guipon.

Aux jeunes filles. Vers le mariage, par Charruau. Paris, Téqui, 1904. In-12, 402 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est un vrai traité de vie chrétienne ; sous une forme moins austère que dans les traités spirituels, les jeunes filles qui s'orientent vers le mariage, et aussi les femmes mariées, y trouveront un exposé clair et solide des pratiques principales de la vie chrétienne qui les rendront utiles, agréables à leur entourage et à Dieu, et par suite heureuses.

Sans doute quelques esprits chagrins, amateurs avant tout de la méthode, se plaindront de la variété d'allure des chapitres. Des lettres qui forment comme des épisodes de roman, de courtes scènes dialoguées, des instructions de piété, se succèdent sans transition. Ils se plaindront aussi que les dialogues qui traitent de sujets très graves soient peut-être un peu trop malicieux, enfin que tel ou tel trait soit un peu exagéré ; les lecteurs superficiels, au contraire, regretteront que les entretiens sérieux du milieu de l'ouvrage ne soient pas encadrés dans des cadres de fantaisie, comme les premiers et les derniers chapitres. Il reste cependant que le livre sera lu en son entier et sans ennui par tous, et qu'à tous il donnera d'excellentes leçons.

Le titre indique que l'ouvrage n'a pas été écrit pour des enfants ; rien pourtant ne s'y rencontre qui puisse troubler même un enfant. A. G.

La Femme dans le ménage, par Pierre Binet, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Nancy. Avec préface par François Gény, professeur de droit civil à l'Université de Nancy. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence. In-8, 339 pages. Prix : 8 francs.

C'est une très sérieuse contribution à l'étude des questions féministes, qui, de plus en plus, passionnent l'opinion. L'auteur traite spécialement de la situation que notre loi fait à la femme mariée dans son rôle de ménagère. Il examine l'explication juridique qui en a été donnée, et après avoir constaté l'insuffisance de la théorie du « mandat tacite du mari », sur laquelle les interprètes du droit l'ont fondée, il est conduit à en chercher la justification dans la conception d'un pouvoir propre de la femme en matière domestique. Les lois étrangères, notamment la loi allemande de 1896, et l'avant-projet suisse de 1900, lui ont fourni une application de cette nouvelle théorie, au moyen de l'organisation au profit de la femme mariée d'un pouvoir spécial, connu sous le nom de *Schlüsselgewalt*, et il en propose l'adoption au législateur français, sous le bénéfice toutefois de modifications souvent heureuses et frappées au coin du bon sens.

L'ouvrage se lit avec intérêt : mais pourquoi, et ce sera notre seule critique, la phrase s'y trouve-t-elle arrêtée par des locutions

allemandes, familières sans doute à l'auteur, mais peu compréhensibles pour un lecteur moins au courant de cette langue? Une traduction intercalée serait fort utile.

A part cette critique toute de détail, l'ouvrage se recommande par la justesse des observations et l'ingéniosité des aperçus, et, sans aucun doute, est de nature à être consulté avec fruit par nos futurs réformateurs. J. Prélot.

I. **Études esthétiques**, par Georges Lechalas. Paris, Alcan, 1902. 1 volume in-8, 386 pages. Prix : 5 francs.

II. **La Beauté rationnelle**, par Paul Souriau. Paris, Alcan, 1904. 1 volume in-8, 510 pages.

I. Le volume de M. Lechalas n'a pas la rigoureuse unité d'une œuvre venue d'un seul jet : c'est un recueil d'études isolées, dont un amour éclairé de l'art et du beau fait l'unité. En revanche, ce n'est pas la variété qui manque, car l'auteur aborde tour à tour les questions suivantes : *Le beau et le laid; Qu'est-ce que l'art ? L'art et la nature ; L'art et les mathématiques ; La suggestion de l'art ; Affinités et associations des divers arts ; L'art et la curiosité ; L'art et la morale.* On trouvera, dans cette série de chapitres, des considérations intéressantes. M. Lechalas examine, avec la compétence d'un philosophe et d'un mathématicien, les théories les plus récentes, par exemple celles qui regardent les émotions, les sons, les rythmes et les couleurs.

La définition du beau qu'il propose : « l'être affectant agréablement la sensibilité », peut se défendre, étant données les explications dont il l'entoure. « Le beau, ajoute-t-il en effet, suppose deux éléments, l'un objectif qui doit être connu, et l'autre subjectif, qui n'est que l'état émotionnel de notre âme. » Ce commentaire met en relief le côté intellectuel, que la définition a le tort de laisser dans l'ombre, en mentionnant, au moins explicitement, la seule sensibilité. Nous aurions voulu que M. Lechalas s'attachât à déterminer, d'une façon précise, quels sont les caractères constitutifs de cet élément objectif, qu'il se contente de signaler sommairement. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il y a charme et profit à lire ces études esthétiques. Il faut un certain courage, qui n'est pas sans mérite, pour s'adonner à ces travaux désintéressés,

à une époque où les tendances utilitaires se font si impérieusement sentir. Il convient d'en féliciter l'auteur.

II. M. Paul Souriau a droit aussi, et à meilleur titre encore, à cet éloge, car c'est tout un traité d'esthétique qu'il nous présente sous ce vocable légèrement équivoque: *la Beauté rationnelle.* A première vue, on s'imagine que l'auteur va parler de la beauté des choses intellectuelles; mais, dès le début, il dissipe ce court malentendu, car il commence par établir la légitimité des droits que la raison revendique en matière d'art et de beauté. Ces recherches préliminaires aboutissent aux conclusions suivantes: *La beauté est dans l'évidente perfection. Toute chose est parfaite en son genre quand elle est conforme à sa fin. Les degrés de la perfection se mesurent à la valeur relative des fins. La fin la plus élevée que nous puissions concevoir est le plein épanouissement de la vie consciente.* Puis, à la lumière de ces principes directeurs, M. Souriau examine tour à tour les divers aspects de la *beauté sensible*, de la *beauté intellectuelle* et de la *beauté morale.*

Sans doute, on pourrait çà et là critiquer la thèse de M. Souriau; on pourrait le chicaner notamment sur la définition qu'il nous donne du beau: « la perfection évidente ». Cette définition ne convient-elle pas plutôt au bien? La beauté exige un degré de perfection et d'excellence qu'il faudrait mettre en plus vive lumière; car le mot « évidente » ne l'indique pas clairement. La perfection implique deux éléments: la *puissance* (qui suppose l'intégrité et le plein développement) et l'*ordre* (qui requiert l'unité, la variété et la perfection). Portez cette perfection jusqu'à la splendeur, c'est-à-dire jusqu'à une hauteur qui dépasse notablement la commune mesure, et vous aurez non plus seulement la bonté, mais la beauté. C'est revenir à la vieille définition d'Aristote, qui paraît être encore la meilleure. Τὸ γαρ καλον ἔν μεγεθει και τάξει ἔστἴ. (*Poétique*, chap. VII, n. 8. Édit. Didot.)

Malgré cette réserve, l'ouvrage que nous présentons au lecteur nous semble de tout point remarquable. Les preuves alléguées par l'auteur ne sont pas tirées de loin ni exprimées en langage technique et pédantesque. Elles sont du meilleur aloi, puisées aux sources vives de l'observation de l'âme et de la nature: chacun est à même de les contrôler en faisant appel à son expérience et à ses souvenirs. Elles sont exposées dans une langue philosophique, à la fois souple et limpide. *La Beauté rationnelle* est vraiment

une œuvre qui honore la philosophie : M. Paul Souriau ne va pas chercher son inspiration dans les pays d'outre-Rhin ou d'outre-Manche, à la remorque de tant d'autres qui ont pris depuis trop longtemps cette habitude et ce pli fâcheux. C'est une œuvre personnelle, une œuvre française, faite de bon sens lumineux et d'un charme pénétrant ? Pourquoi faut-il que l'esthéticien rompe parfois ce charme, en laissant percer inutilement çà et là certaines tendances métaphysiques, dont l'expression, pour être discrète, ne laisse pas que de paraître déplacée et devient forcément choquante ?

Gaston Sortais.

Les Questions esthétiques contemporaines, par Robert de La Sizeranne. Paris, Hachette, 1904. In-16, lv-274 pages. Prix : 3 fr. 50.

En ouvrant un livre de M. de La Sizeranne, on peut être sûr que l'on y trouvera du nouveau, « n'en fût-il plus au monde » ; et l'auteur des *Questions esthétiques* déclare lui-même à ses lecteurs que trois, au moins, de ces questions sont tellement neuves qu'elles n'ont intéressé aucune époque avant la nôtre. Ces trois questions, les voici :

1° Que penser de l'emploi du fer en architecture ?

2° Comment rendre, en sculpture, le vêtement moderne ?

3° Quelle place faire à la photographie dans les arts ?

Dès l'abord également, M. de la Sizeranne expose, dans une longue et suggestive *Introduction*, comment il convient d'étudier l'art ou, plus exactement, les œuvres d'art. Il combat, avec conviction et chaleur, cette routine, cette idée reçue, que pour juger les œuvres d'art, il faut écouter les critiques, entrer dans les vues des critiques, voir ce qu'ont vu les critiques, parler comme ils parlent, adopter les *lois* qu'ils formulent : faute de quoi, on n'est pas *au courant*, et l'on risque de passer pour un réactionnaire ou, ce qui serait plus rare, pour un naïf. Combien de gens, même de braves gens d'esprit, s'imaginent qu'on ne doit éprouver du plaisir en face d'un marbre ou d'une toile, admirer une œuvre d'art, avouer qu'on l'admire, que si les critiques en vogue ont dit qu'ils éprouvent ce plaisir et qu'ils ont admiré. Tout de même que les touristes — *servum pecus* — n'oseront jouir d'un paysage,

si leur Bædeker n'affirme point que c'est beau, ou que cela mérite un coup d'œil.

Ayons donc, dit M. de la Sizeranne, « un peu plus de confiance en notre goût instinctif » (p. xxxv). Excellent conseil ; mais qui évidemment ne s'adresse pas à tout le monde. M. Perrichon perdrait plus que son temps à consulter son goût instinctif, soit en regard du mont Blanc, soit devant une œuvre de Puvis de Chavannes. Il y a des yeux qui sont faits pour ne pas voir les choses de l'art, ni même les beautés de la nature. Il faut, comme on parlait jadis, y être né ; et cela ne suffit point. Avec l'aptitude, il faut l'éducation du goût instinctif ; et ce serait ici le cas de répéter l'alexandrin connu :

Il faut, pour *tout* comprendre, avoir fait ses études.

Juger, c'est comparer ; pour comparer, il est besoin d'avoir beaucoup vu, besoin d'avoir quelque peu lu : non point ces critiques improvisés qui pullulent dans les gazettes, à l'époque du Salon : mais ceux qui ont eu des idées longtemps avant nous et qui ont su les dire.

Quand il invite ses lecteurs intelligents — ces *happy few* — à la confiance en leur goût instinctif, M. de la Sizeranne y joint cet autre avertissement : « un peu moins de philosophie ! » La philosophie abstraite, les entassements de syllogismes ou dilemmes ne sont en effet guère de mise en pareille occurrence. Toutefois il y a une philosophie de l'art, une science raisonnée du beau qui ne change point, des traités d'esthétique, anciens et récents, qui ne sont pas à dédaigner : et M. de la Sizeranne donne à entendre, je crois, qu'il ne les dédaigne pas, lorsqu'il ajoute : « il faut éprouver son impression » (p. xlv). Or, on n'éprouve son impression qu'en la raisonnant, et pour ce faire, la science est utile, l'expérience, l'opinion des gens sages, quelquefois même des philosophes.

Ses idées sur le jugement des œuvres d'art, l'écrivain des *Questions esthétiques* les expose — suivant son habitude — avec l'indépendance assurée d'un homme qui est maître de son sujet ; dans une langue vivante, alerte, claire, j'allais dire entraînante. Le tout est entremêlé d'exemples et de souvenirs, enguirlandé de réflexions piquantes, semé d'anecdotes qui éclairent et reposent. Nous ne saurions analyser par le menu les études qui sui-

vent l'*Introduction*, et nous ne voulons qu'indiquer d'un mot les vues de l'auteur touchant les trois points signalés par lui comme absolument nouveaux, et qui le sont.

En face de la « végétation du fer » qui envahit les bords de la Seine et tout le Champ-de-Mars en 1900, M. de la Sizeranne s'est demandé si, avec du fer (comme autrefois et toujours, avec la pierre et le marbre), on pouvait produire le beau en architecture. Après de fort neuves et fort belles considérations sur la basilique du Sacré-Cœur et sur la « vision nouvelle » que nous offre la « coupole du Salut » (p. 11) ; après un verdict d'ensemble sur des constructions modernes très *utiles* mais très laides, qui n'ont aucun rapport avec l'esthétique, soit d'aujourd'hui, soit d'hier, il examine les ponts de fer dont on a chargé naguère les fleuves de Paris ou d'ailleurs; ces ponts de fer si puissants, si *utiles*, et qui même laissent voir « plus de pays, plus d'eau, plus de ciel » (p. 30). Malgré ces avantages, ni les ponts de fer, ni les galeries des machines, ni les autres bâtisses en fer ne donnent l'impression de la beauté. « Le fer permet tout et n'ordonne rien », conclut M. de la Sizeranne (p. 35), qui, dans cette simple phrase, touche à l'une des deux conditions essentielles du beau formulées par Aristote : Grandeur et Ordre (*Poétique*, chap. VII).

Le vêtement moderne peut-il figurer dans la statuaire? La redingote vaut-elle la toge au point de vue esthétique? L'habit *à la française* vaut-il la chlamyde, le chapeau haut de forme peut-il être mis en parallèle avec le casque ? A ne considérer que les faits journaliers, le vêtement moderne triomphe; comme dit M. de la Sizeranne, toutes les places publiques de France se couvrent « de bronzes fixant pour l'éternité la coupe de la redingote » ; et les successeurs de Canova font éclater dans le marbre « la gloire des vestons à carreaux, des bottes vernies, des chapeaux mous... » (p. 118). L'expérience est faite, ajoute-t-il; cet art moderne est jugé, il est lamentable: « l'échec est décisif » (p. 128).

Le vêtement moderne n'est pas sculptural. Pourquoi? Il est monotone, artificiel, sans ampleur ; il enlaidit le corps humain. Voyez les autres arguments, qui ne sont guère flatteurs ni pour les artistes, ni pour les « milliers de célébrités contemporaines » que l'on se hâte de couler en bronze, dans les villes et dans les chefs-lieux de cantons. Si du moins on savait symboliser la *pensée*

qu'ont dû avoir tant d'illustres inconnus ! Si l'on ne peut racheter la laideur du vêtement par la splendeur du symbole, ne serait-il point préférable de « ne rien figurer du tout ?... On ne voit pas ce qu'y perdrait l'Art, l'Histoire, la Chose publique. » (P.146.)

La photographie est-elle un art? « Elle se trouve aujourd'hui, nous dit l'auteur des *Questions esthétiques*, sur les confins de l'art. » (P. 154.) Mais cette conquérante franchira-t-elle les confins qu'elle arpente ?

Peut-être avant d'entamer cette « question », serait-il à propos d'offrir au lecteur une définition précise de l'art. Après quoi, le problème serait, sinon résolu, tout au moins vigoureusement éclairé par ce phare allumé dès de début. Qu'est-ce que l'art? Comment l'âme de l'artiste doit-elle participer à l'œuvre d'art? En quoi l'art procède-t-il de la pensée et du savoir-faire de l'artiste ?

M. de la Sizeranne expose sans doute d'une façon exquise les défauts de la photographie; il analyse les images qui sortent de la chambre noire, avec une habileté d'artiste et une science de photographe ; mais n'oublie-t-il pas un peu d'éclairer sa lanterne ? On le croirait, à première vue; en tournant les pages, on constate qu'il a résolument abordé les points les plus délicats de cette étude. Ce qui ne l'empêche pas d'admettre que le photographe peut devenir un *artiste*, à trois moments de son travail : 1° quand il choisit l'objet à rendre ; 2° quand il développe son cliché ; 3° quand il procède au tirage de l'épreuve, « car l'épreuve, comme le style, c'est l'homme » (p. 178).

Que si vous objectez : Tout cela dénote un habile homme dont l'habileté est due, pour une bonne part, au perfectionnement des machines, des ingrédients, de la manipulation, M. de la Sizeranne vous répond que, de fait, la photographie suppose l'habileté du manipulateur, mais qu'elle la dépasse, et qu'elle rend des impressions de vie où le peintre n'atteint pas. Il n'accorde point cependant — que je sache — au photographe ce quelque chose qui est le génie, et il doute — nous comme lui — que l'habile homme capable de reproduire en perfection avec ses plaques *le Jugement dernier* et *la Dispute du saint Sacrement*, puisse jamais créer les œuvres d'un Michel-Ange ou d'un Raphaël.

Néanmoins il hésite à donner ses conclusions, et il reste quelque peu rêveur devant la brillante hyperbole de Léon XIII sur l'*Ars photographica* :

Imaginem
Naturæ Apelles [1] *æmulus*
Non pulchriorem pingeret.

A ces curieuses études ajoutez-en une autre, non moins intéressante, sur l'*Impressionnisme* qui a suggéré tant d'œuvres et n'a pas suscité un « maître » ; puis sur les *prisons de l'Art* qui sont les musées.

En somme, livre charmant d'un écrivain très personnel, et d'un artiste qui a pratiqué les conseils qu'il donne. On peut n'être pas toujours de son avis ; mais avant de le contredire, il faut l'avoir lu et bien lu. Du reste, cette lecture, encore qu'elle invite à réfléchir, ne fatigue personne. Victor Delaporte.

Mon Auvergne, *poésies*, par Arsène Vermenouze. Paris, Plon, édition de la *Revue des poètes*. 1 volume petit in-8, 236 pages.

Il y a six mois à peine, M. Vermenouze était encore presque un inconnu pour le grand public. Ceux-là seulement le connaissaient, qui, ami des beaux vers, lisent la *Revue des poètes* et *le Mois littéraire*. Quelques autres, moins nombreux, avaient goûté, dans *la Croix du Cantal*, le charme des poésies patoises dont le mistral auvergnat dote son pays. Aujourd'hui un premier prix de poésie décerné par l'Académie française ouvre à M. Vermenouze les portes de la renommée. Personne ne s'en étonnera, après avoir lu *Mon Auvergne*.

Car ce livre est jailli du cœur d'un vrai poète. On y sent d'un bout à l'autre passer un grand souffle d'amour : amour pour *l'humble coin de terre* qu'est *le bon pays natal* ; amour pour les grands ancêtres qui allèrent au pays du soleil faire provision de sequins et de bijoux pour leurs femmes, mais surtout de poésie ardente et colorée pour leurs petits-fils encore à naître ; amour pour *le père et l'aïeul et l'aïeule*, pour la mère surtout, dont le souvenir vit toujours dans les détails familiers du vieux logis, *sous*

1. Et non *Appelles*, orthographe qui rendrait le vers faux.

la glycine et le tilleul. Et c'est un des grands mérites de M. Vermenouze, que cette spontanéité et cette sincérité de l'inspiration. Son Dieu, son pays, sont les nôtres, ceux des bonnes gens qui n'ont cure du Rig-Véda, ni de Poseidon et de Zeus, ni d'Odin et des Walkyries. Son *Horizon intime* est immense comme l'âme humaine, puisqu'il chante la famille et le foyer, le logis et le clocher, la petite patrie et la grande, la charité humaine et divine. Sa *Prière du Noël* est imprégnée de foi chrétienne ; sa *Maison du père* est une fiction sur le ciel, digne des poètes naïvement croyants du moyen âge. Il est impossible d'aimer Dieu, son pays, sa famille et de lire l'œuvre de M. Vermenouze sans être profondément ému.

D'autant que, sans violence de mots ni d'expression, il fixe et retient l'attention du lecteur par l'intensité du coloris et, si l'on peut ainsi dire, la puissance de relief qu'il donne à ses images. Il a ce don de la vision chaude et vive, qui fut l'un des meilleurs talents de Hugo et qui fait, pour une si large part, les grands poètes.

Il est le peintre incomparable de son incomparable Auvergne :

Le grand mont, qui jadis nourrissait les aurochs ;
Où, tout échevelés, parmi les sapins noirs,
Des torrents, d'un seul bond, plongent du haut des cimes...
Les fougères, les houx, les landiers, les genêts ;
　　Et le plateau poudreux, où se hérisse
Et déferle, en un large et somptueux reflux,
La grande houle d'or des froments chevelus...

Si même l'on ose lui reprocher quelque chose, c'est d'avoir peint trop au naturel peut-être cette *montagne bourrue*, ce *dur pays*

D'âpres talus casqués et cuirassés de roc...

Non qu'il y ait jamais rien de trop réaliste en ces exquis paysages où les *rudes bouviers* promènent les *grands Sallers vêtus de pourpre* tandis que les *pastoures*

Filent, tout en gardant leurs troupeaux de brebis,
Un lin flave et soyeux comme une chevelure...

Mais le souhait est-il toujours réalisé, que le poète a formulé lui-même avec une humble sincérité :

Pour chanter ce pays, où j'achève de vivre,
Je voudrais que mon verbe, éclos loin des cités,
Dépouillât sa rudesse et ses rugosités ?

Comment ne pas voir quelque reste de ces rugosités en des rimes comme *homme* et *chaumes*, *tôle* et *rafistole*, *une ode* et *baguenaude*, *genêts* et *premiers-nés*?... Et quelle oreille, même habituée à entendre *l'écir hurler au fond des sapinières*, ne serait choquée par des heurts de syllabes comme les suivants :

Vers fin octobre, époque où la bécasse émigre...
Sous plusieurs pieds de neige, Anglards-de-Salers dort...

A signaler enfin une regrettable erreur d'impression (*pays* pour *puys*, p. 194) qui, fort mince en elle-même, suffit à rendre un vers faux et une phrase incompréhensible.

Malgré ces quelques imperfections, l'œuvre de M. Vermenouze est forte et belle. C'est pourquoi tous ses lecteurs souhaiteront que ce bon poète, dans toute la force de l'âge et du talent, *n'achève* pas *de vivre* en son pittoresque isolement de Vielle, sans avoir longtemps encore, ô pays d'Auvergne ! cueilli pour nous,

Parmi tes autres fleurs,
Celle qui ne peut pas mourir, la poésie !

Joseph Boubée.

Bulletin de la Société française de fouilles archéologiques, *fondée le 14 janvier 1904.* 1er fascicule. Paris, Leroux. In-8.

On sait l'activité dépensée par la France, au cours du dix-neuvième siècle, pour les fouilles et les recherches archéologiques. En Égypte, en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie, en Mésopotamie, en Algérie, en Extrême-Orient, en France, partout, de grands efforts ont été faits pour retrouver les civilisations disparues, perdues dans les déserts, enlizées dans les sables ou enfouies sous les tells. Et pour juger si cette activité a été féconde, si ces efforts ont été récompensés, on peut s'en rapporter au bon renom européen de la science archéologique française et il suffit de parcous rir nos collections nationales, surtout telles de leurs galerier nouvelles qui n'ont pas d'égales au monde.

Si grands que soient les efforts fait par le gouvernement pou-

les fouilles archéologiques et pour l'enrichissement de nos musées, il y a encore place pour l'initiative privée et son rôle était tout tracé. Du reste, l'exemple d'autres nations, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, de la Grèce et des États-Unis, qui nous ont devancés sur ce terrain, était là pour stimuler notre émulation. C'est ce qui a été compris par un groupe de savants et d'amateurs d'art et d'archéologie. De leur accord est née la « Société française de fouilles archéologiques ». La création de cette société nouvelle répondait si bien à un besoin, presque à une nécessité de l'heure présente, que, aussitôt née, elle compta par vingtaines ses bienfaiteurs et presque déjà par centaines ses adhérents. Elle était à peine constituée qu'elle agissait, subventionnant des recherches en Égypte, à Marseille, en Espagne.

Toutes ces circonstances nous font augurer un avenir prospère pour la nouvelle société. Et il suffit de voir quel bureau elle s'est donné pour être assuré que le succès répondra bientôt aux brillantes promesses de la première heure. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès scientifiques de la France et qui ont l'orgueil de nos collections nationales, voudront aider une œuvre qui est aussi désintéressée et aussi française. Et le meilleur moyen de l'aider, c'est de lui recruter de nouveaux et nombreux adhérents.

L. Jalabert.

Le Forum romain et les forums impériaux, par Henry Thédenat, membre de l'Institut. 3e édition, entièrement refondue. Ouvrage illustré de 3 grands plans, de 62 gravures ou plans et de 8 phototypies. Paris, Hachette, 1904. In-16, xii-460 pages.

Le Forum romain est à la mode aujourd'hui depuis qu'un président de République a dû par convenance se faire archéologue et paraître s'intéresser à des fouilles. Aussi beaucoup de gens qui se souciaient peu hier des décombres, remués à grands frais pendant ces vingt dernières années, voudront maintenant voir eux aussi ce Forum où se concentra jadis la grandeur de la ville. Plus nombreux encore sont ceux qui demanderont à un livre de leur faire faire commodément, en esprit et presque en rêve, le pèlerinage vers la Curie et le tombeau de Romulus. Aux uns et aux

autres, l'ouvrage de M. Thédenat donnera pleine satisfaction. Cet élégant volume est, en effet, une *histoire* et un *guide*. Une histoire qu'on lira avec passion et sécurité : elle est contée par un maître, par un de ces rares savants qui, au prix d'un effort de tout leur être, ont su redevenir « antiques » ; un guide qui, de loin, restitue les perspectives comme la toile d'un peintre, et qui, sur les lieux, égrène les souvenirs du passé devant les ruines qui en ont conservé la trace. On ne saurait lequel préférer de l'historien profondément savant et sagace, ou du cicerone, dont la mémoire est infaillible et la bonne grâce exquise. Je souhaite à nos lecteurs de les connaître tous les deux, de lire le livre et de l'emporter pour le méditer sur le Forum.

Sous ces qualités aimables se cache modestement la science profonde avec laquelle nous ont familiarisés les précédentes publications de M. Thédenat. Aussi le livre qui fera passer de charmantes heures à un touriste sera en même temps pour l'homme d'étude, l'archéologue, le professeur, le plus précieux instrument de travail. C'est que, au bas de pages claires et alertes, s'entassent, innombrables, les plus précieuses références qui témoignent du travail que l'auteur s'est imposé pour faciliter le nôtre. On sent quelle vaste érudition il lui a fallu pour fixer les moindres détails, pour promener partout la lumière, pour reprendre et résoudre toutes les questions soulevées par les découvertes récentes et rendre aux monuments nouvellement sortis de terre leur place dans l'histoire. Aussi ne faut-il pas s'étonner que cette troisième édition soit en réalité un livre nouveau. Nous ne saurions l'analyser ici, à cause même de sa richesse ; qu'il suffise de dire qu'il marque avec précision, dans son ensemble et dans ses détails, l'état de nos connaissances. Aussi fait-il grand honneur à son auteur, qui n'a épargné aucune peine pour donner à son ouvrage la dernière touche de la perfection, et aux éditeurs, qui n'ont pas reculé devant de réels sacrifices pour que ce petit volume fasse figure parmi les grandes œuvres de la science et de l'érudition françaises.

L. Jalabert.

L'Assemblée nationale. *Le gouvernement de M. Thiers*, par M. de Marcère. Paris, Plon, 1904. In-12, 334 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est d'un témoin, d'un homme politique et d'un patriote. M. de Marcère, qui fut membre de l'Assemblée nationale, connut les hommes et vécut les faits dont il parle. Son récit est vivant, familier et sincère.

D'autres ont fait des tableaux plus amples et des analyses plus détaillées de ces années qui déjà s'éloignent et où se préparèrent les destinées de la France d'aujourd'hui. C'est surtout à caractériser les partis et leurs démarches que s'attache M. de Marcère. Lui-même prit place au centre gauche : il demeure convaincu que c'était la place la plus sage. Ceci ne l'empêcha pas d'ailleurs de comprendre et d'excuser même la conduite de ceux qui choisirent une autre attitude. Sur Thiers, sur les légitimistes et les orléanistes, l'ancien député du Nord s'efforce, avec une rare persévérance, de séparer les intentions des actes. Bref, un esprit d'indulgence commandé par un très noble souci d'équité circule à travers ces pages toutes remplies de souvenirs personnels.

L'état où les jacobins ont conduit le pays alarme et navre M. de Marcère. Si tout le monde eût été avisé et consciencieux, nous n'en serions pas là. Quel est le parti qui ne fit point de fautes à L'Assemblée nationale? Mais l'auteur — avec raison, d'ailleurs — accuse avec une particulière énergie les meneurs de gauche dont la prudence sournoise cachait avec soin, au début, les desseins maçonniques, et auxquels l'amour commun du régime républicain valut si longtemps l'appui aveugle des modérés.

C'est ce mélange d'inquiétudes graves, de regrets sincères, d'esprit pacifique qui fait le charme de ce volume et lui donne le prix d'une leçon.

Paul Dudon.

Andegaviana, par F. Uzureau, directeur de *l'Anjou historique*. 2[e] série. Angers, J. Siraudeau; Paris, A. Picard, 1904. In-8, 596 pages.

Voici une nouvelle collection d'*Andegaviana*, recueillie par l'infatigable travailleur qu'est M. l'abbé Uzureau. Pour l'ordonnance, cette deuxième série ressemble à la première que j'ai signalée, naguère, aux lecteurs des *Études*[1]. Elle a les mêmes mérites, et, je crois, les mêmes légers défauts. Je n'y insisterai

1. *Études*, 5 avril 1904, t. XCIX, p. 156.

pas et j'indiquerai seulement quelques-unes des pièces qui, dans ce second volume, m'ont semblé plus importantes : *Ménage et l'Académie d'Angers* (p. 191-207) ; *l'Assemblée provinciale d'Anjou* (p. 1-123) ; *les Elections du tiers état dans les sénéchaussées d'Angers* (p. 384-408) ; *Baugé* (p. 169-190), et *Beaufort* (p. 336-350) ; *Formation du département de Maine-et-Loire* (p. 413-417) ; *les Religieux de Fontevrault en 1790* (p. 358-363) ; *le Tribunal criminel de Maine-et-Loire* (p. 363-370) ; *les Religieuses réfugiées à Angers à la fin de 1792* (p. 265-272) ; *les Victimes de la Terreur en Anjou* (p. 215-233) ; *Grégoire Bordillon et les représentants de Maine-et-Loire* (p. 445-449) ; *le Clergé sous le second Empire : rapports secrets* (p. 522-528).

A lire cette énumération, à lire surtout la table des matières, l'on pourrait craindre je ne sais quelle sécheresse ou monotonie dans cette suite de documents. Il n'en est rien, et l'on butine au contraire, çà et là, maints détails piquants, précieux pour l'histoire locale, ou même pour l'histoire générale. Je citerai à titre d'exemple le rapport secret, adressé au ministre de l'intérieur, au lendemain des élections de 1848, par le commissaire du gouvernement pour Maine-et-Loire, Grégoire Bordillon (p. 445-449). L'honnête commissaire donne d'abord une vue d'ensemble sur l'élection : n'étaient « de Falloux » et « Cesbron », elle serait excellente, mais, « somme toute », elle est « bonne ». Il apprécie ensuite, à l'usage du ministre, les treize élus, proclamés de la veille représentants du peuple. Ce sont *Camille de la Tousche* (maire d'Angers), *David* (d'Angers), *Freslon*, *Bineau*, *Tessié*, « décoré de Juillet, condamné comme complice de Berton ; instincts populaires, habitudes bourgeoises, plus de cœur que d'intelligence, belle poitrine de soldat, c'est la vieille garde impériale du libéralisme ; ses votes seront généreux, honnêtes, jamais réactionnaires, si on sait faire appel à ses bons élans » ; *Joulnaux*, *Farran*, *Dutier*, *Cesbron-Lavau*, le général *Oudinot*, *Louvet*, et enfin *Alfred de Falloux*. Son portrait mérite d'être cité : « *Alfred de Falloux* se dit, se croit noble, il n'en est rien ; sa très roturière famille était marchande il y a soixante années à Angers. Souple et dextre intelligence, cet enfant gâté de la congrégation est tout le savoir-faire, tout le savoir-vivre. Son élocution d'une facilité isocratique en fait un très disert, très brillant sophiste. Je doute fort qu'il ait aucun grand succès à la

Chambre; la foi manque à cette âme énervée par l'habilité; il n'y a aucune grande passion qui l'inspire. C'est l'abbé Maury en paletot. »

Certes, voilà un rapport qui, même aujourd'hui, ne paraît pas banal. J'en dirais de même de ces liasses de lettres, extraites par le duc de la Trémoille des Archives de Serrant, sur *l'Assemblée provinciale d'Anjou*, 1787-1789 (p. 1-123). Les pièces de cette correspondance, écrites pour la majeure partie par le duc de Praslin et le comte de Dieusie, s'espacent entre le 14 juillet 1787 et le 15 décembre 1789 : elles jettent du jour sur la vie intime d'une de nos provinces, aux dernières heures de la monarchie, et sur les débuts de la Révolution. M. l'abbé Uzureau mérite donc bien des amis de l'histoire de France. Nous souhaitons le voir poursuivre ses recherches et continuer à éditer des documents intéressants même pour ceux qui n'habitent pas, comme lui, le pays d'Anjou. Alain de Becdelièvre.

Dix ans à travers l'islam, par Léon Roches, interprète en chef de l'armée d'Afrique, ancien secrétaire intime de l'émir Abd-el-Kader, ministre plénipotentiaire (1834-1844). Nouvelle édition, préface et épilogue par E. Carraby. Paris, Perrin, 1904. 1 volume in-8, xiv-560 pages. Prix : 5 francs.

Véritable épopée que la vie racontée dans ce volume. Ce fut celle d'un homme singulièrement actif et entreprenant, d'esprit vigoureux et plein de ressources, d'âme ardente et noblement dévouée. Mêlé de très près aux extraordinaires événements de la conquête algérienne, passionné pour les aventures, l'auteur de ces mémoires put avoir ses heures d'entraînement, se laisser même gravement égarer par sa chevaleresque ambition de servir à la fois la cause des Arabes et celle de la France. Du moins ses faiblesses et ses erreurs ne l'engagèrent dans aucune bassesse de caractère. Au besoin la belle et alerte simplicité de ses récits, la loyale fermeté de ses désaveux lui regagneraient vite l'entière sympathie du lecteur. Comment d'ailleurs ne pas suivre avec le plus vif intérêt cette existence mouvementée dont le héros rappelle ceux des *Mille et une Nuits*. Les régions ensoleillées, où il court en tous sens et qu'il décrit si bien tout en courant ont déjà par elles-mêmes une attirante poésie. Ce sont tous les

coins et recoins de notre Algérie, Tunis, le Maroc, Malte, l'Egypte. Sans avoir jamais nulle part tenu les premiers rôles, Léon Roches s'est partout révélé comme un très habile manieur d'hommes, et il ne cesse pas un instant d'être en étroites relations avec les protagonistes de la grande lutte africaine. Son journal fait ainsi revivre à chaque page quantités d'attachantes figures : Clauzel, Vallée, Soliman-pacha, Méhémet-Ali, les grands ulémas de Kairouan et du Caire, le grand chérif de Jaïl, le duc d'Aumale, Bedeau, et par-dessus tout Abd-el-Kader et Bugeaud, les deux adversaires auxquels il a tenu de si près et qui demeurèrent jusqu'à la fin les deux grandes affections de sa vie. L'intérêt culminant du volume est au voyage de Médine et de La Mecque, lorsqu'il s'est agi pour « Sidi Omar » d'aller, non sans d'affreux périls, arracher aux docteurs musulmans une solennelle consultation théologique en faveur de la prochaine paix à consentir par leurs coreligionnaires avec les Roumis. Puis après la ville sainte de l'islam, la ville sainte des chrétiens. L'impression profonde que l'interprète d'Afrique reçoit des hommes et des choses de Rome, met en pleine lumière sa généreuse nature et son grand caractère. Il se fait aimer et estimer du monde ecclésiastique autant qu'il l'est déjà du monde militaire ; il se lie intiment avec les abbés de Ségur et de la Bouillerie ; il livre sa conscience au P. de Villefort et voit le général des Jésuites. Revenu à la pratique religieuse, il aspire ardemment à la vie des missionnaires de la Compagnie de Jésus, et il ne faut rien moins que la sage parole de Grégoire XVI pour le renvoyer à l'œuvre de civilisation africaine, que peu d'hommes aussi bien que lui pouvaient faire avancer. Désormais moins romanesque, sa carrière est fertile encore en beaux services : il est plus que jamais « l'âme et la parole du maréchal », c'est-à-dire qu'on le retrouve toujours au premier rang des hommes que Bugeaud fait agir et parler en son nom.

Il faut remercier M. Carraby de nous avoir donné cette seconde édition remaniée d'un livre aussi instructif et aussi « remontant » ; toujours il y a profit à regarder les grands cœurs. Mais surtout les leçons de courage, de désintéressement, de travail, de loyal repentir, d'absolu dévouement viennent à point lorsqu'elles peuvent aider à réagir contre une atmosphère toujours plus envahissante de vulgarités.

M.-J. Delarue.

Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la grande armée (1754-1825), publié d'après les manuscrits inédits, avec une introduction, par M. Emile Longin. Paris, Plon. In-8, lxxvii-538 pages, avec portrait en héliogravure. Prix : 7 fr. 50.

Aux innombrables mémoires de l'époque napoléonienne, le *Journal des campagnes du baron Percy* vient ajouter une note nouvelle. C'est la guerre vue par en dessous. C'est le pittoresque lamentable des hôpitaux et des ambulances. Percy, le *père de la chirurgie militaire*, nous promène pendant dix ans (1799-1809) sur le Danube et le Rhin, en Allemagne, en Pologne, en Espagne ; et il nous montre, dans leur vérité prosaïque et répugnante, tous ces lendemains de victoire. Ce qui ressort de ce long récit, c'est que le service des blessés était par trop négligé, en ce temps de gloire. Qu'on lise la description des ambulances après Eylau. « Notre service est affreux : il est barbare, écrivait Percy. Sa Majesté a bien eu raison de dire que nous étions au-dessous des Cosaques pour la partie des hôpitaux. » (P. 261.)

A toutes les pages de ce *Journal* on rencontre l'homme qui souffre de ces désordres ou de ces lacunes dans la plus indispensable des administrations. Ajoutons qu'on y trouve aussi l'homme de l'art qui note au jour le jour les blessures et maladies curieuses qu'il rencontre, les expériences et opérations nouvelles qu'il a dû tenter. Je ne doute pas que ce côté du récit n'intéresse le monde médical. Le grand public trouvera peut-être qu'il y a trop de belles blessures, et que cela ressemble un peu à une promenade dans un musée de chirurgie.

A. Brou.

La Corée, par Un missionnaire, Société de Saint-Augustin. Paris-Lille, Desclée, 1896. In-8, 192 pages, avec gravures.

Le Japon, par Un missionnaire, Société de Saint-Augustin. Paris-Lille, Desclée, 1895. In-8, 204 pages, avec 16 gravures.

La guerre actuelle entre la Russie et le Japon met à l'ordre du jour les livres concernant ces deux pays, ainsi que la Corée, cause et enjeu de la lutte. Il n'est pas de revue un peu sérieuse qui ne publie au moins un article sur ces pays pour sacrifier au

désir bien compréhensible d'être dans le mouvement et de faire de l'actualité. Tous les éditeurs en profitent pour lancer à nouveau ce qu'ils peuvent posséder de publications traitant des Russes, des Japonais et des Coréens. C'est ainsi qu'un certain nombre de volumes édités en 1894 et 1895, au moment de la guerre entre le Japon et la Chine, retrouvent en ce moment un nouveau succès en librairie. Parmi ceux-ci, nous venons de lire *le Japon* et *la Corée*, par Un missionnaire, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom. Son œuvre est en effet intéressante et, grâce à son bon marché comme à sa saine doctrine, peut être mise dans toutes les mains. Elle semble surtout utile aux enfants des écoles, pour lesquels elle constitue d'excellents livres de prix. Ils y trouveront un aperçu concis de l'histoire de ces pays et de leurs relations avec les nations d'Europe. La langue, la littérature, les mœurs et coutumes, et l'histoire naturelle sont suffisamment étudiées dans la première moitié de chacun de ces ouvrages. La seconde moitié résume l'histoire du catholicisme, dans ces pays, depuis sa première introduction jusqu'en 1895. On ne peut que recommander ces bons livres à l'attention des pères et mères de famille, ainsi que des chefs d'institution dans tous les pays où l'on parle notre langue.

A.-A. Fauvel.

I. **Madagascar au début du XXe siècle**. Paris, de Rudeval. 1 volume in-8, vii-465 pages, avec 251 figures dans le texte, 1 grande carte en couleurs et 1 portrait hors texte. Prix : 20 francs.

II. **Précis théorique et pratique de langue malgache**, par G. Julien, administrateur des colonies, chargé de cours à l'École coloniale. Paris, de Rudeval, 1904. In-8, xv-244 pages. Prix : 9 francs.

I. « M. le docteur R. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a eu l'heureuse pensée d'organiser, sous le nom d'*Enseignement colonial libre*, une série de conférences, d'allure vraiment scientifique, s'adressant à un public instruit et ayant pour but de répandre et de vulgariser les notions techniques les plus précises, en ce qui concerne chacune de nos colonies. »

Le présent ouvrage reproduit les conférences relatives à Mada-

gascar ; elles sont dues à MM. Blanchard, membre de l'Académie de médecine ; M. Boule, assistant au Muséum d'histoire naturelle; Cl. Delhorbe, membre du Conseil supérieur des colonies; E. Drake del Castilio, président de la Société botanique de France ; H. Froidevaux, docteur ès lettres, agrégé d'histoire et de géographie; G. Grandidier, chargé de mission scientifique à Madagascar; A. Lacroix, professeur au Muséum d'histoire naturelle, et A. Marre, membre de l'Institut royal de La Haye.

Ces messieurs ont traité tout ce qui touche à l'île de Madagascar : géographie, géologie, minéralogie, botanique, zoologie, ethnographie, linguistique, colonisation, climat, hygiène et maladies.

J'y ai noté l'étude de quelques problèmes intéressants, comme celui de la formation de l'île. M. Boule admet que Madagascar a eu des relations étroites avec l'Afrique et avec l'Inde à l'époque du Trias; il admet encore une jonction après les premiers temps tertiaires. Mais pour expliquer la présence du gisement crétacé de Fanivelona, il pense qu'entre ces deux périodes, « vers la fin des temps secondaires tout au moins, Madagascar devait être une île » (p. 62).

M. Grandidier ne partage pas cet avis : « Ce lambeau de terrain crétacé ne peut-il être le fond d'un golfe de mer secondaire ou un morceau d'ancienne plage qui s'est trouvé rehaussé par un processus analogue à celui qui s'est produit au nord de l'Éthiopie, sur les rivages de la mer Rouge ? » (*Revue de Madagascar*, septembre 1903, p. 194.)

M. Grandidier admet donc qu'aux temps secondaires, l'Amérique du Sud, l'Afrique méridionale, Madagascar et l'Australie formaient un vaste ensemble de terres complètement séparées de celles du nord. Vers l'époque jurassique une grande brèche, s'étendant jusqu'aux bouches de l'Indus, se serait formée dans le continent indo-africain et Madagascar se serait trouvé séparé de l'Afrique. « Pendant tout le début de la période tertiaire, Madagascar a donc été rattaché à l'Inde, à l'Australie et à l'Amérique du Sud, mais des cataclysmes volcaniques, dont les nombreuses îles de l'océan Indien sont encore les témoins, ont démembré peu à peu ce continent, et tandis que l'Amérique du Sud et l'Inde, comme l'avait été précédemment l'Afrique, se trouvaient mises en contact avec les continents du nord et recevaient ainsi

par immigration une forme nouvelle, Madagascar restait isolé, conservant dans toute sa pureté la faune tertiaire. » (P. 215.)

Les peuplades de notre nouvelle colonie se rattachent à celles de l'Asie ; leur venue de ces pays lointains est tout expliquée par la direction des moussons. « La population actuelle de Madagascar se compose d'un fonds indo-mélanésien, dont les immigrations... remontent à une époque très ancienne et qui est peut-être venue s'ajouter à quelques rares habitants autochtones... Sur ce tronc indo-mélanésien se sont greffés, en Imerina, des Javanais (au dix-septième siècle probablement); sur les côtes nord-ouest, nord-est et sud-est, des Arabes venus à diverses époques et de divers pays ; dans l'ouest et le centre, de nombreux Africains apportés comme esclaves ; dans le sud-est et l'ouest, des Indiens ; dans l'est, des Européens, forbans ou créoles. » (P. 324.)

La langue parlée dans l'île prouve l'origine indo-mélanésienne de ses habitants. M. Marre montre les rapports qui existent entre le malgache, le malais et le tagalog. Il émet d'ailleurs des principes de grammaire qui, je le crains, ne seront pas admis des académiciens de Tananarive [1].

1. A. — M. Marre donne cette règle : « L'interfixe *om* introduit dans le corps d'un mot-racine malgache, immédiatement après la lettre initiale de ce mot, en fait un verbe actif ou neutre. » (P. 300.) Cette règle demande des corrections : 1° On forme encore ainsi des adjectifs et des adverbes. Ex : *Somoratra* (de *soratra*) n'est pas un verbe comme le croit M. Marre ; c'est un adjectif et signifie marqueté, tacheté ; de même *tomamotamo* (de *tamotamo*), jaune ; *somary* (de *sary*), approximatif, voisin de, adjectif et adverbe, etc. 2° Il ne suffit pas toujours d'intercaler l'infixe *om* ; il faut encore recourir à des préfixes. Ainsi on ne dit pas *homehy* (rire), comme écrit M. Marre, ni *lomano* (nager), mais *mihomehy*, *mihomano*.

B. — « Pour former un impératif passif avec un verbe de forme active, il suffit de retrancher l'*m* initial du préfixe verbal, et cette amputation une fois faite, d'appliquer comme finale le suffixe *o*. » (P. 301.) Cette règle supprimerait beaucoup de difficultés ; malheureusement elle n'est pas conforme à la réalité des faits ; la preuve en est dans le tableau suivant :

Impératif passif

	D'après la règle de M. Marre.	Forme vraie.
Mandray (prendre).....	andraio	raiso
Mandoa (vomir, payer)..	andoa	aloavy
Manome (donner).......	anomeo	omeo
Mamons (tuer)..........	amonoo	vonoy
Mangataka (demander)..	angatakao	angatako, etc.

C. — M. Marre pense, à l'encontre du P. Rahidy, que le verbe substantif existe en malgache. « Ex : *Misia fahazavana, dia nisy ny fahazavana* (que la

M. Froidevaux était tout désigné pour faire l'histoire de la colonisation européenne à Madagascar, durant les quatre derniers siècles. Je regrette que l'éminent historien n'ait pas nommé les missionnaires parmi ceux qui vaillamment et utilement ont travaillé à maintenir l'influence française dans la grande île. Si en 1895 nous y avons été l'objet de quelque sympathie, et si nous avons trouvé des auxiliaires malgaches parlant le français, nous le devons aux Pères, aux Frères et aux Sœurs de la Mission catholique.

M. le docteur Blanchard étudie avec soin les affections transmises par les moustiques et par l'eau; figures et clichés offrent ici un intérêt tout spécial.

II. Bien avant la conquête de Madagascar par la France, la langue malgache avait été l'objet d'études sérieuses de la part des missionnaires; catholiques, anglicans et luthériens nous avaient donné d'excellents travaux; mine fort riche où vont puiser tous les auteurs récents; et ceux-ci n'ont guère pénétré la langue plus profondément que ne l'avaient fait les ouvriers de la première heure. Les grammaires des PP. Webber, Ailloud, etc. sont « les plus complètes et les plus remarquables » ; M. A. Grandidier l'affirme dans la préface du livre qui nous occupe[1].

« Mais, ajoute-il, malgré les efforts faits récemment par plusieurs auteurs pour composer des manuels où l'on puisse étudier facilement le malgache, il y avait encore place pour un traité

lumière soit et la lumière fut). » (P. 301.) Cet exemple montre qu'en malgache on trouve le verbe *exister, il y a*, mais non pas le verbe être, le verbe substantif. On n'emploie jamais *misy* pour dire par exemple : Dieu est bon. Même remarque pour le verbe *ary* du second exemple de l'auteur.

D. — *Andrianampoinimerina* ne signifie pas : « Seigneur maître de I Merina » (p. 308). C'est là le nom d'un autre personnage : Andriantomponimerina. Le P. Malzac donne le sens du premier : « On changea le nom de Ramboa-salama en celui d'Andrianampoinimerina : celui qui est divisé par I Merina, parce que I Merina le désirait pour roi. » (Tantaran'ny Andriana I. p. 93.) (L. Rangabé.)

1. La Mission catholique a fait paraître cinq grammaires ; les voici par ordre d'ancienneté : 1842 : Grammaire avec vocabulaire pour les langues malgache, sakalava et betsimisara, par Mgr Dalmond, grand-oncle de l'auteur du présent volume ; 1855 : Grammaire du P. Webber, auteur également d'un dictionnaire ; 1872 : Grammaire du P. Ailloud ; 1872 : Grammaire lithographiée du P. Basilide Rahidy, éditée en 1895, chez André, à Paris ; 1886 : Grammaire du P. P. Caussèque.

vraiment pratique. » C'est ce traité qu'a voulu faire M. Julien.

L'auteur s'est proposé de « mettre entre les mains des étudiants, une sorte de compendium réduit aux règles indispensables, et expliquant les difficultés de la langue selon leur ordre croissant, afin que l'élève puisse s'assimiler sans trop d'effort le maximum de mots et de tournures utiles dont il doit trouver l'emploi dès son arrivée dans un milieu malgache » (p. xiii).

L'ouvrage est divisé en vingt-cinq leçons; chacune comprend un vocabulaire, une partie théorique, un thème, une version et une lecture.

Professeur durant sept ans à Tananarive, l'auteur avait fait un premier travail, dont ne profitèrent que ses élèves et quelques privilégiés. C'est ce même ouvrage remanié que M. Julien nous présente aujourd'hui. Plusieurs questions sont plus complètement et plus clairement traitées; la syntaxe a une part plus large et les élèves s'en réjouiront; ils ne se buteront plus ainsi contre des difficultés qu'ils ne pouvaient aplanir tout seuls.

L'accent tonique, si important en malgache, est marqué dans les vocabulaires par une apostrophe qui suit la syllabe accentuée.

La typographie est parfaite.

Les phrases des versions étant composées par un Français et avec la préoccupation de montrer l'application des règles et des formes possibles, il n'est pas étonnant que des indigènes cultivés ne les trouvent pas toujours très classiques.

Cet ouvrage rendra grand service aux débutants ; et M. Grandidier a raison d'écrire : « Si lors de mes voyages j'avais eu entre mes mains un semblable traité, j'eusse épargné beaucoup de peines et j'eusse été un bien plus habile *malgachisant*. » (P. ix.)

M. Razakantoana.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

R. P. Souben, professeur de théologie. — **Nouvelle Théologie dogmatique.** I. *Dieu dans l'Histoire et la Révélation.* Paris, Beauchesne. 1 fascicule in-8, 106 pages.

Le R. P. Souben a entrepris l'œuvre bien utile d'une théologie en français, où les laïques eux-mêmes puissent s'instruire solidement de leur religion sans se heurter aux difficultés de la terminologie scolastique.

Le premier fascicule est un traité de Dieu. Dans une première partie l'auteur a rassemblé « ce que les religions d'origine humaine et les systèmes philosophiques ont trouvé à dire sur ce sujet capital » ; dans une deuxième partie il expose « la théorie solide, complète, parfaitement logique, que la révélation nous fournit sur Dieu ».

Malgré de réelles qualités, il nous semble que ce travail devrait recevoir quelques améliorations pour atteindre pleinement son but.

Une exégèse plus soignée ferait mieux valoir les textes scripturaires, et les Pères, s'ils étaient plus amplement cités, feraient mieux connaître le sentiment traditionnel de l'Église. Peut-être est-il à regretter aussi que l'auteur n'ait pas exploité davantage les cinq arguments scolastiques de l'existence de Dieu, si bien mis en relief par saint Thomas.

Enfin dans un appendice, page 99, le Révérend Père semble recommander la démonstration de l'existence de Dieu d'après *l'Action* de M. Blondel. Ces quelques lignes de l'appendice ne dépasseraient-elles pas un peu sa pensée ? Il nous paraît bien dangereux de lier — même subsidiairement — cette démonstration fondamentale à une théorie philosophique aussi contestée et aussi justement contestable que celle de *l'Action*.

IV. *Le Verbe incarné.* In-8, 158 pages.

Ce second traité, le quatrième dans l'ordre logique, est sensiblement supérieur au premier.

Le triple dogme de l'Incarnation (christologie), de la Rédemption (sotériologie) et de la maternité divine de Marie (appendice), s'y déroule avec clarté et ampleur sur une large base de textes scripturaires et patristiques. L'exégèse est solide et la critique circonspecte.

On lira, croyons-nous, avec un particulier plaisir le débat sur les probabilités de l'Incarnation dans l'hypothèse où l'homme n'aurait point péché, la thèse sur la dévotion au Sacré Cœur, l'histo-

rique de la croyance à l'Immaculée Conception, enfin la question de l'Assomption.

Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas consacré un paragraphe au prophétisme messianique. Puis il nous semble qu'il y aurait avantage pour les lecteurs à ce que les paragraphes fussent précédés d'un titre au lieu d'un simple numéro d'ordre. L. S.

Le chanoine A. Bleau, aumônier du lycée de Poitiers. — **Mois de Marie sur la Salutation angélique et les sept paroles de la sainte Vierge.** Paris, Haton. In-18, viii-280 pages.

Ce *Mois de Marie* ne se recommande pas par la simplicité, mais plutôt par ses allures littéraires et même philosophiques. L'évêque de Poitiers nous dit que l'auteur paraît l'avoir spécialement composé pour les chrétiens dont l'esprit est cultivé, mais dont la religion a besoin d'être éclairée. Je ne nie pas que la plupart des lectures ne soient solides et instructives, mais elles ont les qualités et les défauts des dissertations. Il faut être déjà instruit pour les goûter. L'auteur ne craint pas d'aborder les questions de l'existence, de la spiritualité de l'âme, de la nature et de l'excellence de la grâce et même la question du féminisme; d'invoquer le témoignage de la psychologie et de la biologie pour discuter la cause du vrai bonheur. Et les notes qui courent au bas des pages nous le montrent tout plein de sa lecture, citant volontiers, avec les autorités religieuses contemporaines, d'autres autorités plus profanes, comme Corneille, Molière, Hugo, Musset, et faisant son profit des publications les plus récentes, depuis les œuvres de Ruskin jusqu'à *la Bonne Souffrance*, de Coppée. On serait tenté de demander à un écrivain si bien informé des références plus complètes. Toutefois un *Mois de Marie* ne saurait être une œuvre d'érudition ni une série d'études sur les mots. Qu'on étudie les charmes du nom de Marie, soit, mais n'y a-t-il pas excès ou faute de goût à passer en revue ses anagrammes les plus imprévues: Mer, mire, arme, rime, are, etc. ? Que vient faire ici l'are, unité des mesures de superficie et l'une des bases du système métrique ? Cela n'a rien à voir avec « le système chrétien », quoi qu'en dise l'auteur, et ne peut guère instruire de leur religion même les esprits cultivés. A. Boué.

A. Drive. — **Marie et la Compagnie de Jésus.** 2e édition, revue, complétée et illustrée. Tournai, Casterman, 1904. In-4, xii-544 pages.

Ce livre ne relate que des faits tirés de l'histoire de la Compagnie de Jésus : c'est donc un livre de famille; mais, écrit à la gloire de la très sainte Vierge, il peut intéresser tous les fidèles. C'est une œuvre d'édification plus qu'une œuvre d'histoire, mais elle donne plus que ne promet son titre : tels chapitres sur la dévotion au saint Cœur de Marie, sur le mois de Marie, sur les congrégations

et les pèlerinages de la sainte Vierge, peuvent charmer et instruire tous les dévots à Notre-Dame. Il faut signaler en particulier une étude sur l'Immaculée Conception et la Compagnie de Jésus dont l'actualité se renouvelle cette année.

Cette seconde édition s'est enrichie de quelques appendices historiques. Elle est de plus illustrée avec goût, et imprimée avec un soin dont il faut louer l'éditeur.

M. M.

E. de BAR. — **Vers les sommets.** Bar-le-Duc, imprimerie Saint-Paul. Petit in-4, 148 pages (ouvrage vendu au profit des œuvres de charité).

Mlle E. de BAR dédie ce livre aux jeunes séminaristes, aux femmes chrétiennes, à tous ceux qui aiment Dieu et les âmes. Le titre en paraîtrait banal ou prétentieux si les sommets où elle convie ses lecteurs n'étaient : le sacerdoce, l'amour du prêtre, la sublimité de la vocation.

Deux approbations d'évêques recommandent assez l'ouvrage pour rendre inutile tout autre éloge.

F. D.

PIERRE-FÉLIX. — **Profession de foi du vicaire auvergnat,** *précédée de celle de M. Joseph Cerisier, financier notoire et coquin estimable.* Paris, Perrin, 1904. In-12, 327 pages. Prix : 3 fr. 50

M. Joseph Cerisier et le vicaire auvergnat posent le problème moral de même façon. Tous deux prennent comme point de départ le mal universel et le pessimisme ; tous deux se réclament de la raison, souveraine en dernier ressort. Mais le premier aboutit à la doctrine de la jouissance amorale et brutale, le second à la croyance en la révélation, au christianisme qui est « la plus parfaite des sciences », la seule science.

Le livre est fait pour frapper le lecteur et l'amener à croire. Le lecteur est frappé, souvent même étourdi et abasourdi des choses paradoxales qu'il entend. Et avant de croire, il se demande si la foi qu'on lui propose est bien la foi catholique, si l'Évangile qu'on lui explique est bien l'Évangile vrai. D'autant que l'auteur fonce quasi avec le même entrain sur les croyants et sur les incroyants. Le vicaire auvergnat croit à la révélation, ce qui est un avantage sur son confrère savoyard. Mais il aurait besoin de filtrer ses idées troubles à travers un peu de métaphysique et de sens traditionnel.

Toute la première partie s'inspire de Paul Bourget et de Taine dans *Thomas Graindorge*, mais sans les fines analyses de l'un ni le trait vigoureux de l'autre.

Le papillon qui ratiocine sur l'ensemble du monde et prend des notes est une invention assez agréable. C'est peut-être insuffisant pour constituer une apologétique.

Lucien ROURE.

R. PARY. — **La Vérité sur le protestantisme et les Eglises d'Orient séparées,** *dé-*

montrée brièvement par la réponse à une seule question. Paris, Rennes, Bahon-Rault. 1 volume in-8 raisin, 35 pages. Prix : 1 franc.

Dans les Églises séparées de l'Église, les erreurs s'accumulent; et la discorde des esprits grandit avec l'anarchie des doctrines. Où est le remède? Il est évident pour qui sait voir; facile à trouver pour qui le cherche; souverain pour qui veut l'employer. Il consiste à reconnaître la seule autorité suprême, établie par Jésus-Christ pour parler en son nom à tout homme venant en ce monde. Où est cette autorité suprême? Quel est son siège? En qui réside-t-elle? Telles sont les questions, ou mieux la question, que l'auteur de cette lumineuse brochure étudie et qu'il résout, de façon à convaincre tout « homme réfléchi et sincère » qui croit à l'Evangile. V. D.

G. Sortais. — **La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement.** Paris, Lethielleux. In-18, 222 pages.

Nous n'avons plus à faire connaître le but de ce livre aux lecteurs des *Études* : ils en ont eu la primeur dans plusieurs articles, parus à la fin de l'année dernière. Sous sa forme actuelle, avec les notes justificatives assez nombreuses qui lui servent de complément, le volume présente, non pas seulement une œuvre doctrinale solide et sûre par les principes qu'elle développe, mais encore une vigoureuse condamnation du faux libéralisme par les faits et par les témoignages.

La conclusion est un avertissement prophétique aux tenants du monopole, francs-maçons conscients du mal qu'ils préparent, universitaires qui ne veulent pas voir où on les mène. La secte célèbre d'avance son triomphe, qu'elle croit définitif : l'auteur pense que « les triomphateurs auraient tort de compter sur une paix durable », que « ce sera une lutte à outrance », mais que la victoire finale restera à la croix : *In hoc signo vinces.* Nous l'espérons avec lui, parce que nous comptons un peu sur les hommes de bonne volonté et beaucoup sur Dieu. P.-P. Brucker.

Sacræ Liturgiæ compendium, opera. F.-X. Coppin, Eccl. Cathed. Torn. Can. honor., L. Stimart in Semin. Torn. s. Liturgiæ. Prof. Editio altera. Paris, Librairie internationale catholique, 1904. 1 volume in-8, 619 pages.

Dans cette seconde édition, revue et augmentée, du *Manuel de liturgie*, M. L. Stimart s'est proposé de faire une œuvre utile et pratique pour tous ceux qui sont appliqués aux fonctions sacrées. dans cette forêt touffue qu'est la science liturgique il a percé de grandes avenues et fait pénétrer sous les broussailles l'air et la lumière. L'ouvrage a une allure franchement didactique, bien appropriée à des étudiants qui ne sont pas encore des maîtres ou des

docteurs ; il procède par demandes et par réponses, rappelle brièvement les principes de théologie nécessaires à la liturgie, évite les chicanes stériles et discute les controverses avec impartialité.

Au lieu de suivre l'ordre des cérémonies tel qu'il se trouve dans les livres liturgiques, l'auteur en adopte un autre plus simple et plus commode pour l'enseignement.

Enfin le *Manuel de liturgie* est au courant des plus récentes décisions des congrégations romaines.

CH. ANTOINE.

De justo auctario in contractu crediti. Dissertatio historico-moralis quam ad gradum Doctoris S. Theologiæ in Universitate catholica Lovaniensi consequendum conscripsit Ernestus Van ROEY. Louvain, Van Linthout, 1903. 1 volume in-8, 300 pages.

C'est la légitimité du prêt à intérêt qui est la matière de cette thèse de doctorat en théologie. Après une étude historique complète et bien fouillée, l'auteur établit les principes généraux qui, d'après lui, dominent et résolvent la question. Assurément il fait preuve d'érudition solide et variée, montre un esprit familiarisé avec la théologie scolastique; mais on peut regretter que, dans une dissertation *historico-morale*, toute la discussion se concentre sur un ou deux principes abstraits, sans laisser aucune place à l'examen du prêt à intérêt au point de vue de la morale.

On sait que la plupart, la presque unanimité des théologiens, des moralistes et des économistes catholiques contemporains admettent la légitimité de l'intérêt de l'argent, dans l'ordre économique actuellement en vigueur. Contre tous M. Van ROEY se pose en adversaire résolu. Son offensive toujours vigoureuse, souvent hardie, parfois même téméraire, ne recule devant aucun argument. Quelle hécatombe ! Ballerini, Palmieri, Biederlack, Pesch, Cathrein, Antoine, Weiss, Vermeersch, Lehmkuhl, etc., etc. Aucun ne reste debout !... La défensive est-elle en rapport avec un pareil effort ? Nous ne le pensons pas. Démontrer que l'argent est stérile, que le contrat de *mutuum* est essentiellement gratuit, personne parmi les auteurs cités n'y contredit. Encore faut-il établir que le prêt d'argent est dans les circonstances présentes un contrat de *mutuum*.

Le rôle de la monnaie, dit M. Van Roey, c'est d'être la mesure des valeurs. Fort bien... encore est-il que ce rôle n'est pas le seul. « L'argent n'est pas un capital. » On peut discuter cette affirmation qui est pleine d'équivoques. Soutenir que le capital n'est pas un instrument de production, mais bien ce qui rapporte un intérêt, c'est préjuger la question et nier les notions les plus élémentaires et les plus évidentes de l'économie politique.

On ne saurait trop louer le zèle de l'auteur à défendre la doctrine de saint Thomas et la tradition catholique, mais l'une et l'autre sont parfaitement conciliables avec

l'économie sociale telle que l'enseignent les PP. Weiss, Pesch, Vermeersch, Biederlack, etc.

CH. ANTOINE.

Le P. BARNABÉ, d'Alsace, O. F. M — **Le Tombeau de la sainte Vierge à Jérusalem.** Jérusalem, imprimerie des Pères Franciscains, 1903. 1 volume in-8, 302 pages, avec 13 illustrations en photogravure hors texte.

Où faut-il placer le tombeau de la sainte Vierge ? Au Bulbul-Dagh d'Éphèse ou à Jérusalem ? — La querelle est ancienne et partage encore les esprits. Le P. BARNABÉ, comme le titre de son livre l'indique, prend parti pour Jérusalem, et il défend sa thèse avec autant d'esprit que d'érudition. L'antique tradition lui est favorable et il en fait fort habilement valoir le témoignage. On peut regretter toutefois que, de part et d'autre, on attache tant d'importance à des visions de mystiques pour fixer un point d'histoire, et qu'on transforme une question, dont l'archéologie seule devrait connaître, en une querelle de personnes ou de familles. Au cours de l'ouvrage le P. Barnabé cite « Denys, le célèbre écrivain mystique qui vécut en Egypte au quatrième siècle » ; il semble cependant que cette identification ne soit plus soutenable depuis les travaux de Stiglniayr ; de même depuis l'étude de D. Férotin, sainte Sylvie d'Aquitaine devrait céder la place à Etheria, moniale galicienne. Enfin le professeur Funk de Tubingue aura peine à se reconnaître sous la désignation : « le P. Fr. X. Funk ».

H. DUTOUQUET.

L. DUGAS. — **L'Absolu,** *forme pathologique et normale des sentiments.* Paris, Alcan, 1904. In-18, 180 pages. Prix : 2 fr. 50.

M. L. DUGAS est un psychologue ingénieux et brillant. Il excelle à démonter un état d'âme, à le décomposer en ses éléments les plus subtils, puis à le reconstruire patiemment, pièce par pièce, en faisant saillir le jeu de l'organisme.

Ce travail de dissection ne va pas sans quelque monotonie. C'est l'écueil des œuvres de ce genre. Tout le monde n'a pas la richesse d'invention d'un La Bruyère. Dans son livre sur *la Timidité*, M. Dugas s'en était mieux gardé, grâce à de nombreux exemples qui avaient en eux-mêmes leur valeur psychologique.

Le mot *absolu* montre peut-être aussi quelque recherche pour marquer la forme naturellement intransigeante de tout idéal conçu.

Trois formes morbides de cet *absolutisme* sont étudiées : l'*entêtement* ou raideur du vouloir, le *fanatisme* ou intransigeance dans l'idée, l'*ascétisme* ou zèle indiscret du sentiment moral. Le sentiment de l'absolu a aussi son emploi légitime et normal, par exemple dans la *pudeur* qui ne comporte pas de degrés. De là, quatre monographies.

On regrettera que M. Dugas s'attache à voir surtout dans l'as-

cétisme une déviation du sens de la perfection. Il reconnaît bien par instants qu'il est, par définition, exercice, entraînement moral; mais, même en ce sens, il l'estime une réaction exagérée contre l'hédonisme. C'est ouvrir la voie aux confusions que d'attacher à une expression générale un sens particulier, dans le présent cas pathologique. Quant à la pudeur, à la probité, aux sentiments nobles, est-il bien exact de dire que ces états d'âmes ne comportent pas de degrés, qu'ils ne se conçoivent que sous la forme intransigeante ou absolue, et cela d'une façon légitime? Il y a une pruderie qui n'est plus vertu, une probité qui fait d'Alceste un être insociable.

Lucien Roure.

Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris. — **Le Contrat de travail, le rôle des syndicats professionnels.** Paris, Alcan. *Bibliothèque générale des sciences sociales.* 1 volume in-8, cartonné à l'anglaise. Prix : 6 fr.

Dans cet ouvrage l'auteur s'est proposé de montrer que le régime de la grande industrie ne peut plus s'accommoder des contrats isolés de travail conclus entre l'employeur et chaque ouvrier individuellement. L'isolement du salarié en face du grand entrepreneur engendre nécessairement la haine et la grève, en même temps qu'elle réduit à une misère affreuse les ouvriers en concurrence les uns avec les autres; comme en temps normal le nombre de bras qui s'offrent sur le marché du travail dépasse la demande, les salaires s'abaissent au taux le plus bas que peut accepter l'employé.

On a cru souvent que le seul remède à ces maux ne pouvait être trouvé que dans la suppression du régime capitaliste. M. Bureau fait voir que les faits contemporains ne justifient pas cette conclusion et que le syndicat professionnel permet à la fois de rétablir un régime normal de relations avec l'employeur et de procurer au travailleur manuel le moyen de vivre conformément aux exigences du progrès moderne.

Ch. Antoine.

L. G. F. — **Mémoires de Langeron**, *général d'infanterie dans l'armée russe, campagnes de 1812, 1813, 1814,* publiés, d'après le manuscrit original, par la Société d'histoire contemporaine. Paris, Picard, 1902. 1 volume in-8, cxx-524 pages, avec 1 carte.

Langeron n'est pas un inconnu pour nous : M. L. Pingaud nous l'a présenté naguère lors de la publication de *l'Invasion austro-prussienne* (1792-1794). C'est donc avec plaisir qu'on a salué l'apparition, sous les auspices de la Société d'histoire contemporaine, d'une nouvelle partie des *Mémoires* de cet officier.

Les pages, dont nous nous occupons présentement, nous font assister à l'effondrement du premier Empire, c'est-à-dire aux cam-

pagnes de 1812 à 1814 ; nous suivons les armées belligérantes de Moscou à Paris, sur les champs de bataille de la Russie, de l'Allemagne et de la France. On devine quelle série de tableaux sanglants, quelle variété de spectacles poignants et glorieux nous passent sous les yeux.

Sans doute, tout cela nous l'avons déjà vu, du moins dans l'ensemble ; on conviendra pourtant que ces récits d'un témoin oculaire, ou plutôt d'un acteur, donnent un relief plus saisissant à tant de scènes lugubres et grandioses.

Il peut être fort utile d'ailleurs à un autre point de vue d'écouter Langeron. Jusqu'ici, en effet, nous n'avons guère entendu que des amis et approbateurs de Napoléon ; l'éloge encombrait ordinairement leurs pages ; dans ce volume nous avons la contrepartie. Les plans de l'empereur sont étudiés, discutés, jugés par un homme du métier ; on nous signale les fautes commises, les imprudences accumulées, les fausses manœuvres prescrites. Trop souvent, il est vrai, la passion a troublé la vue de Langeron et dicté ses appréciations ; nombre de ses remarques n'en paraissent pas moins fondées, et seront pour l'historien un élément sérieux d'information, si toutefois il se souvient que l'auteur de ces *Mémoires* n'admire guère que lui-même et répartit le blâme sur tous, amis et ennemis, avec une rare prodigalité.

L'intéressante préface et les notes abondantes que l'éditeur a jointes à ce volume aideront grandement à faire le départ nécessaire entre la vérité et l'erreur.

P. BLIARD.

Gilbert STENGER. — La Société française sous le Consulat. Paris, Perrin, 1904. In-8 carré, 435 pages. Prix : 5 fr.

De cette deuxième série d'études il y aurait à dire, à peu près, ce qui a été déjà dit, ici, de la première. Ni sur les *complots* qui inquiétèrent le Consulat, ni sur les *hommes* qui le servirent, le travail de M. STENGER ne peut tenir lieu des livres faits d'après les sources. Son exposé suppose beaucoup de lecture, mais il n'a pas toujours su choisir ses auteurs, je veux dire les plus sûrs et les plus importants. Le chapitre sur Fouché est un bel exemple de ce manque de discernement.

M. Stenger se propose de pousser jusqu'à six les séries de ses études. S'il modifiait sa méthode et affermissait sa critique, on pourrait l'y encourager.

Paul DUDON.

Les Derniers Jours de Léon XIII et le conclave, par UN TÉMOIN. Paris, Lecoffre, 1904. In-12, 122 pages.

Les détails les plus minutieux et les plus controuvés nous ont été prodigués par les journaux, l'été dernier, sur les deux événements qui tinrent, quelques semaines, en suspens Rome et le monde.

Ici, on éprouve l'impression très nette que l'auteur ou les auteurs du récit étaient placés pour voir. Pourtant l'*Osservatore romano* n'a

pas dédaigné de formuler quelques réserves sur la compétence du « témoin » et son impartialité.

En pareille matière, l'*Osservatore* doit savoir ce que parler veut dire : les lecteurs sont donc avertis.

Paul Dudon.

Comte de Hübner, ambassadeur. — **Neuf ans de souvenirs (1851-1859).** Paris, Plon, 1904. In-8, iv-474 pages. Prix : 7 fr. 50.

On retrouve, dans ce journal de Hübner, l'auteur bien connu des *Promenades autour du monde*. C'est la même faculté d'observation, la même notation spirituelle des impressions reçues.

Durant les neuf années qu'il fut ambassadeur d'Autriche à Paris, Hübner vit le coup d'Etat et les premiers temps de l'Empire. Sur le caractère du prince, ses serviteurs, ses adversaires, sa politique et celle de l'Europe, il donne en quelques mots son opinion ; même lorsqu'elle est partiale, cette opinion est à connaître. Ce témoignage d'un homme loyal, fort répandu dans le monde parisien, nous révèle bien la situation du nouveau gouvernement en face des vieux partis en France, et des vieilles monarchies en Europe.

Les événements qui occasionnèrent la guerre de Crimée et ceux qui préparèrent la guerre d'Italie ont naturellement une place importante dans le journal du diplomate autrichien. Paul Dudon.

Mme Chéron de La Bruyère. — **L'Épi et l'alcyon ; La Fille de Frantal.** Paris, maison de la Bonne Presse. 2 volumes in-4.

Ces romans sont écrits pour dames et jeunes filles qui auraient besoin de vie sérieuse. Les leçons de morale et de piété leur sont articulées fermement : c'est le grand mérite de l'auteur. En outre, une psychologie subtile aux remarques inattendues. Les caractères de femmes surtout sont scrutés d'un regard sûr.

Et tous ces personnages charmants ou antipathiques se perdent en Europe, se retrouvent en Afrique, se promènent en Asie, se réconcilient après un naufrage, s'aiment après un incendie, s'écoutent parler derrière des tapisseries, haies d'épines ou portières de musée, serviteurs aveugles d'une providence qui ne l'est pas du tout, et qui est trop complaisante pour désobéir à l'auteur. Quel romancier n'est pas un peu thaumaturge ? F. Deczplank.

L. Augé de Lassus. — **Coups de cravache.** Paris, Daragon. In-12.

Coups de cravache ! Le titre est bien choisi pour ces rimes cinglantes et c'est l'indignation de Juvénal qui a mis aux mains du poète les étrivières vengeresses, *Si natura negat, facile indignatio versum.* Ah ! il y va avec un beau courage et personne n'échappe aux terribles lanières : héroïques crocheteurs de couvents, électeurs apathiques, députés vendus, ministres grotesques, défilent tour à tour, harcelés de mots cruels, pour-

suivis d'amères ironies. Le ridicule n'a jamais tué personne. C'est, du moins, la revanche de la justice et du bon sens. Elle console peut-être, mais, hélas ! sans rien nous rendre de ce que nous perdons, ni notre vieil honneur de Francais, auquel on forfait tous les jours, ni notre fierté de chrétiens, avilie sous les soufflets.

Il faut du courage, même à un poète, pour être toujours aussi généreux que son cœur ; aussi nous devons de la reconnaissance à M. Augé de Lassus pour sa mâle grandiloquence. Puisse-t-elle avoir raison de notre indolente apathie ! Merci à lui surtout pour les derniers vers, dans lesquels, sur la France qui s'en va, il hausse, grandiose et bénissante, l'image du pontife disparu, de Léon XIII, qui aima tant notre pays. On sent, à lire ces strophes émues, que l'auteur a gardé d'une entrevue plus familière une rayonnante vision qui lui fait espérer, quand même, en un avenir de victoire.

L. Jalabert.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Ascétisme. — *Les Heures de garde de la Passion*, par le P. Gallwey, S. J., publié par A. Rosette, prêtre. Paris, Retaux, 1904. 3 volumes grand in-18, 589, 552, 488 pages. Prix : 12 francs.

— *Mémorial du prêtre dans l'exercice du saint ministère*, par l'abbé Ginet. Nice, librairie de la Société Industrielle, place d'Armes, 1, 1904. 1 volume in-16, 391 pages. Prix : 2 francs (port, 30 centimes).

Théologie morale. — *Confessions statistik Deutschlands. Mit einem Rückblick auf die numerische Entwicklung der Konfessionen in 19 Jarhundert*, von H. A. Krose, S. J. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1904. 1 volume in-8, xi-198 pages et carte.

Théologie dogmatique. — *Dictionnaire de théologie catholique*, commencé sous la direction de A. Vacant, continué sous celle de E. Mangenot. Fascicule XIII : *Boris-Cajetan de Vio* (p. 1036-1321). Paris, Letouzey et Ané, 1904. Grand in-4. (Cf. *Études*, t. XCI, p. 352 ; C, p. 386.)

— *Tractatus de Deo Creante et Élevante* auctore Gustavo Lahousse, S. J. Bruges, Beyaert, 1904. 1 volume grand in-8, 766 pages. Prix : 9 fr. 50.

Écriture sainte. — *Il Cantico dei cantico*. Note critiche di Francesco Scerbo. Firenze, libreria Editrice Fiorentina, 1904. 1 brochure in-8, 111 pages.

— *Le Millénarisme dans ses origines et son développement*, par Léon Gry, prêtre du diocèse de Rennes. Paris, Picard 1904. 1 brochure in-8, 144 pages. Prix : 2 fr. 75.

Liturgie. — *Les Saintes et Divines Liturgies* de nos saints Pères Jean Chrysostome, Basile le Grand et Grégoire le Grand (Liturgie des présanctifiés)

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

en usage dans l'Église grecque catholique orientale. Traduction française par le P. Cyrille Charon. Beyrouth, Alexandre Coury, imprimerie Alsabatt; Paris, Picard, 1904. 1 volume in-12, 299 pages.

Eloquence. — *Nouveaux Sermons inédits de Bourdaloue*, publiés d'après le recueil manuscrit d'Abbeville, par Eugène Griselle, docteur ès lettres. Paris, Beauchesne, 1904. 1 volume in-8, 432 pages.

— *Sermons choisis de Bourdaloue*, par Eugène Griselle. Paris, Beauchesne, 1904. 1 volume in-16, 294 pages, relié toile anglaise.

Philosophie. — *Leçons de philosophie, préparatoires au baccalauréat classique et moderne*, conformément au programme de 1902. Tome I : *Psychologie*, par l'abbé Antonin Bernard. Paris, Vic et Amat, 1904. 1 volume in-8 raisin, 449 pages. Prix : 10 francs (avec le tome II, qui paraîtra en octobre).

Hagiographie. — *Les Trente-deux Religieuses guillotinées à Orange* au mois de juillet 1794, par l'abbé Redon. Avignon, Aubanel frères, 1904. 1 volume in-12, 288 pages.

— *Saint Irénée* (*deuxième siècle*), par Albert Dufourcq. Paris, Lecoffre, 1904. Collection *Les Saints*. 1 volume in-12, 202 pages. Prix : 2 francs.

Biographie. — *Souvenirs de Mgr Antoine-Charles Cousseau*, évêque d'Angoulême, par l'abbé J.-P.-G. Blanchet. Angoulême, imprimerie M. Despujols, rue Tison-d'Argence, 3, 1904. 1 volume in-12, 89 pages.

— *Ernest Hello, sa vie, sa pensée, son style*, par Joseph Serre. Paris, édition du *Mois littéraire et pittoresque*, rue Bayard, 1904. 1 volume in-12, 420 pages. Prix : 3 fr. 50 ; franco, 4 francs.

— *Le Comte de Falloux. Lettres, notes et souvenirs* (1811-1886), par Dorlisheim. Paris, Picard, 1904. 1 brochure grand in-8, 58 pages. Prix : 2 francs.

Economie sociale. — *Annuaire de la législation du travail*, publié par l'Office du travail de Belgique. 7e année, 1903. Bruxelles, Lebègue, Schepens, 1904. 1 volume grand in-8, 646 pages.

Poésie. — *Heures de poésie*, par J. Brouwers. Liége, Cormaux, 1904. 1 volume in-12, 173 pages.

Sciences mathématiques. — *Leçons élémentaires sur la théorie des groupes de transformations* professées à l'Université de Messine par G. Vivanti, traduites par A. Boulanger. Paris, Gauthier-Villars, 1904. 1 volume grand in-8, 296 pages. Prix : 8 francs.

Bibliothèque de ma fille. — *Chimères*, par M. Margan. Paris, Henri Gauthier. 1 volume in-18 jésus, 320 pages. Prix : 3 francs.

— *Le Fantôme des Tournoailles*, par Jeanne de Coulomb. Mêmes éditeur, format et prix.

Langues. — *Nouveau Dictionnaire anglais-français et français-anglais*, par E. Clifton, refondu et considérablement augmenté par J. Mc Laughlin. Paris, Garnier frères, 1904. In-18 jésus. 1re partie, anglais-français, xii-658 pages ; 2e partie, français-anglais, xx-673 pages.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Août 28. — Aux abords de **Liao-Yang**, reprise de la lutte un moment interrompue entre Russes et Japonais. Les troupes de Kouropatkine résistent aux attaques des généraux Oku et Nodzu, mais faiblissent sur le front est, contre Kuroki. Les Russes se replient sur la ville pour s'y concentrer.

29. — A **Sombernon** (Côte-d'Or), inauguration d'un monument en l'honneur de Spuller, l'un des principaux lieutenants de Gambetta.

— A **Toulon**, un banquet de treize cents couverts est offert à M. Pelletan, ministre de la marine, tandis que la grève sévit au port de Marseille.

30. — A **Constantinople**, mort du sultan Mourad V, né le 20 septembre 1846. Il renversa son oncle, Abdul-Aziz, le 30 mai 1876. Mais après trois mois, déclaré incapable de régner, il se vit remplacé par son frère Abdul-Hamid, actuellement régnant. Dès lors il ne sortit jamais du palais du Tchéragan où il avait été transféré.

— A **Liao-Yang** se livre une grande bataille où quatre cent mille hommes sont engagés.

— A **Rome**, Mgr Geay, parti de Laval sans prévenir le gouvernement, remet sa démission entre les mains du Souverain Pontife.

Septembre 1er. — A **Marseille**, la fédération générale des dockers vote la grève générale et essaye de la fomenter, par ses circulaires, dans tous les ports de la Méditerranée. M. Le Mée de la Salle, président de la Chambre du commerce, tente, mais en vain, une conciliation. L'Etat est contraint d'assurer le service postal entre la France et l'Algérie par des navires de guerre. Les armateurs sont décidés à ne pas céder.

— Au **Canada**, lord Grey est nommé gouverneur, à la place de lord Minto, en désaccord avec le président du conseil canadien, sir Wilfrid Laurier.

— Au **Venezuela**, la commission chargée d'examiner les revendications des puissances condamne cet Etat à leur payer l'indemnité de 38 500 000 francs.

3. — En **Mandchourie**, la bataille de Liao-Yang s'achève par la retraite des Russes sur Yan-Taï. Kouropatkine évite ainsi le mouvement tournant par lequel Oyama comptait l'envelopper. On évalue à près de soixante-dix mille hommes les pertes réunies des deux armées pendant cinq jours d'une lutte presque ininterrompue.

4. — A **Auxerre**, discours-programme de M. Combes, président du conseil. Après d'indignes blasphèmes contre la Providence, il rejette pour la France le titre de Fille aînée de l'Eglise ; il considère notre protectorat en Orient comme inutile et gênant, car *il fallait pour l'exercer une puissance militaire et navale de premier ordre* ; il se félicite d'avoir supprimé près de 14 000 établissements d'enseignement congréganiste sur 16 904 ; il compte que la séparation de l'Eglise et de l'Etat sera votée.

— En **Allemagne**, fiançailles du prince impérial, âgé de vingt-deux ans, avec la duchesse Cécile de Mecklembourg-Schwerin, âgée de dix-huit ans.

— A **Nancy**, brillantes représentations de la Passion, rappelant celles d'Oberamergau.

5. — En **Mandchourie**, les Russes abandonnent Yan-Taï et continuent leur retraite vers le nord, sur Moukden.

— Arrivée à **Paris** du prince Georges de Grèce, gouverneur de Crète. Il veut intéresser l'Europe à l'annexion de l'île de Crète à la Grèce.

6. — A **Rome**, à son tour Mgr Le Nordez, évêque de Dijon, remet sa démission au Saint-Père.

7. — Mgr Camilli, évêque titulaire de Tomi, remplace, comme délégué apostolique en **Turquie**, Mgr Bonetti, décédé.

— A **Lhassa** (Thibet), signature du traité entre l'Angleterre et le Dalaï-Lama. Les clauses n'en sont point encore publiées.

9. — A **Orléans**, effondrement de la voûte du chœur de la cathédrale, vers deux heures du matin. La responsabilité en incombe à l'insouciance du gouvernement.

— Au **Paraguay**, l'insurrection continue contre le président, colonel Ezcurra, élu en 1902.

Paris, le 10 septembre 1904.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 100

La table de la Bibliographie est au 20 décembre 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.



